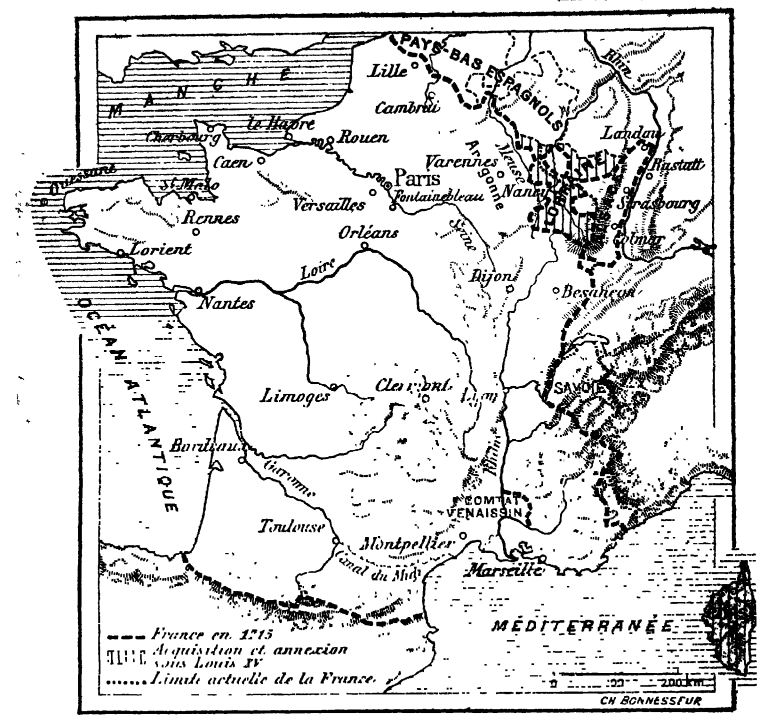
XVIIIe SIÈCLE
RÉVOLUTION
EMPIRE

CHAPITRE I

LA FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XV

LA RÉGENCE; LES PARLEMENTS; LES AFFAIRES RELIGIEUSES; LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Le règne de Louis XV est, après le règne de Louis XIV, le plus long de l'histoire de France : il a duré cinquante-neuf ans, du 1er septembre 1715, au 10 mai 1774. Il se divise en deux parties : d'abord, de 1715 à 1723, la *minorité de Louis XV* et la *Régence* du duc d'Orléans ; — puis, à partir de 1723, le *règne personnel*. En fait, pendant son règne personnel, Louis XV abandonna le gouvernement d'abord au *cardinal de Fleury*, puis à des *favorites* comme *Madame de Pompadour*, dont les caprices élevèrent et renversèrent les ministres. *Au dedans*, le mauvais usage que le roi fit de la puissance absolue héritée de Louis XIV, les embarras financiers résultant du gaspillage des deniers de l'État, provoquèrent à plusieurs reprises une sérieuse opposition de la part des *Parlements*, et rendirent évidents, aux yeux de tous, les vices du régime absolutiste. *Au dehors*, nul règne ne fut plus désastreux pour la France : il lui coûta la perte du plus bel empire colonial du monde, le *Canada* en Amérique, en Asie l'*Inde*. Nul règne surtout ne fut plus désastreux pour la royauté dont il prépara la ruine, en hâtant l'heure de la Révolution.



LA FRANCE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

ORGANISATION DE LA RÉGENCE

A son avènement, le successeur de Louis XIV, son arrière-petit-fils Louis XV, seul fils survivant du duc de Bourgogne, avait cinq ans et était orphelin. Par un testament déposé au Parlement de Paris, Louis XIV avait organisé la Régence de l'enfant roi. Il l'avait attribuée à un *Conseil* dont il avait désigné les membres, leur donnant pour président le plus proche de ses parents, son neveu, en même temps son gendre, le duc *Philippe d'Orléans*. Cette présidence était du reste tout honorifique et la réalité des pouvoirs demeurait au Conseil lui-même, où Louis XIV appelait ceux qu'on nommait les *princes légitimés*, deux des enfants qu'il avait eus de Mme de Montespan, le *comte de Toulouse* et le *duc du Maine*. Ce dernier devait être à tout prendre le personnage principal du Conseil, Louis XIV lui confiant la « surintendance

de l'éducation du Roi » et le commandement de la Maison militaire.

Les choses ne demeurèrent point telles, et le premier épisode de l'histoire de la Régence fut un coup d'État. Il en fut du testament de Louis XIV comme du testament de son père Louis XIII[1] : le lendemain même de la mort du roi, le 2 septembre 1715, à la demande du duc d'Orléans, l'acte fut cassé par le Parlement de Paris. Le duc fut autorisé à composer le Conseil de régence comme il le jugerait bon, et le commandement de la Maison fut ôté au duc du Maine.

Cette ingérence du Parlement dans l'organisation du gouvernement du roi mineur est un fait de très grande conséquence. On sait quelles insoutenables prétentions politiques le Parlement avait élevées trois quarts de siècle auparavant, pendant la minorité de Louis XIV, et quels troubles en étaient résultés au temps des Frondes[2]. Louis XIV l'avait châtié en lui enlevant le droit de remontrances (24 février 1673), et pendant plus de quarante ans, le Parlement de Paris s'était vu strictement confiné dans ses attributions judiciaires. En 1715, le Régent paya sa complicité en lui rendant le droit de remontrances : c'était à nouveau la possibilité pour le Parlement de s'essayer à jouer un rôle politique. La mesure devait retentir à travers tout le regne de Louis XV.

LE RÉGENT

Philippe d'Orléans, le *Régent*, — il est demeuré célèbre sous ce nom, — était fils de Monsieur, frère de Louis XIV, et d'une Allemande, la princesse Palatine, fameuse par l'originalité de son esprit et la rudesse de son honnêteté et de sa franchise : elle avait devant toute la cour souffleté son fils, parce qu'il consentait à épouser M[lle] de Blois, une fille de Louis XIV et de M[me] de Montespan. Le Régent avait quarante-deux ans. Il y avait en lui de brillantes qualités, une intelligence vive, prompte à tout saisir, apte à rendre claire pour tous les questions les plus complexes et les plus abstraites; une grande générosité naturelle, une extrême courtoisie, surtout une rare intrépidité où se reconnaissait le sang d'Henri IV. Pour ses débuts, à dix-huit ans, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, il avait été blessé à Steinkerque (1692) ; l'année d'après, devant le village de Neerwinden, il chargeait cinq

1. Voir *Histoire Moderne*, page 458.
2. Voir *Histoire Moderne*, pages 460 et suivantes.

fois en tête des colonnes d'assaut. Pendant la guerre de succession d'Espagne, il avait été de nouveau blessé devant Turin.



LE RÉGENT, PHILIPPE D'ORLÉANS (1674-1723)
D'après le portrait peint par H. RIGAUD (1659-1743)
Copie par Caminade.
Chateau de Versailles — Photographie Hachette

L'armure, barrée du Cordon Bleu,— l'ordre du Saint-Esprit — que Rigaud a mis aux épaules de son modèle semble indiquer que le portrait fut peint au cours de la guerre de succession d'Espagne où le duc d'Orléans, neveu et gendre de Louis XIV se montra valeureux soldat et chef expérimenté. La figure un peu grasse, avec le double menton dessiné déjà, est d'un homme de quarante ans environ ; il avait quarante et un an quand il devint régent de Louis XV mineur. Sous la perruque blonde, les yeux bleus éclairent le visage à l'ovale très régulier, au nez un peu fort, hardi, et sensuel comme la bouche bien dessinée. La physionomie ne manque pas de l'air de grandeur commun à tous les princes de la maison de Bourbon ; mais il s'y mêle un air d'esprit, particulier à cet homme dont l'intelligence fut belle et qui, dans sa régence, autorisant l'essai de la Polysinodie, permettant la tentative de Law, se montra dégagé des routines, conscient de la nécessité de réformes et capable de hardiesse.

Par malheur ses belles qualités étaient annihilées par ses vices. « Il avait tous les talents, disait sa mère, excepté celui d'en faire bon usage. » Il était insouciant, « incapable de suite dans rien, jusqu'à ne pouvoir comprendre qu'on en pût avoir », paresseux et débauché. Dans sa jeunesse cet homme à l'intelligence si fine admirait « jusqu'à la vénération » son cousin, le grand prieur de Vendôme, parce qu'il y avait quarante ans qu'il ne s'était couché sans être ivre. Régent, il se plut aux mêmes crapuleuses débauches et il n'était pas de jour qui ne s'achevât pour lui dans un de ces « petits soupers » d'où les convives sortaient le plus souvent emportés aux bras des laquais.

LES ROUÉS

L'exemple donné de si haut ne manqua pas d'être suivi et la Régence fut, à la cour, marquée par une réaction violente contre les mœurs de la période précédente. Pendant les trente-cinq dernières années du règne de Louis XIV, grâce à Mme de Maintenon, la vie à Versailles avait été sérieuse et digne; le roi avait été dévot, et les courtisans, à l'exemple du maître, — « un dévot, disait la Bruyère, est celui qui sous un roi athée serait athée », — s'étaient, en apparence au moins, jetés dans la dévotion. Sous la Régence on eut, au lieu des *Dévots*, les fanfarons d'incrédulité et de vice, ceux que, par allusion aux individus bons à tout et dignes du dernier supplice, le duc d'Orléans, leur modèle, appelait familièrement les *Roués*.

LES GRANDS FAITS DE LA RÉGENCE

Cette réaction dans les mœurs fut le premier des faits essentiels de l'histoire intérieure de la France sous la Régence. Partie de la cour, la réaction devait se prolonger dans tout le dix-huitième siècle, le plus foncièrement irréligieux des siècles modernes, et s'étendre à toute la société dite « éclairée ».

Deux autres ordres de faits marquèrent encore la période de la Régence : d'abord un mouvement de réaction aristocratique contre le système de gouvernement institué par Louis XIV, l'essai d'un autre mode de gouvernement et l'application du *système de la polysynodie* (1715-1718); — d'autre part, de graves embarras financiers, une tentative d'y porter remède par une audacieuse nouveauté, et l'application du *système de Law* (1716-1720).

LA POLYSYNODIE

Louis XIV, on l'a vu[1], avait systématiquement écarté les nobles des grandes fonctions du gouvernement. Il n'avait gouverné et administré qu'avec des bourgeois, cinq bourgeois : le contrôleur général des finances et les quatre secrétaires d'État. Simples commis aux yeux du roi, ils avaient été par contre, en face des sujets, parce qu'ils exprimaient la volonté royale, les personnages les plus puissants de l'État, « les cinq rois de France », disait le duc de Saint-Simon qui les haïssait. On sait aussi comment dans la seconde partie du règne, les excès du despotisme, le mauvais succès de la politique royale au dehors, avaient éveillé l'esprit de critique et fait naître chez beaucoup, particulièrement dans la

1. Voir *Histoire Moderne*, page 570.

haute noblesse, le sentiment que l'absolutisme était néfaste au royaume et que des réformes étaient nécessaires[1]. Fénelon, dépeignant dans son *Télémaque* l'organisation de l'idéale *Salente*, était l'interprète de ce double sentiment et comme le porte-parole d'un parti dont les représentants les plus éminents étaient le duc de Beauvilliers, gouverneur des Enfants de France, le duc de Chaulnes et le duc de Saint-Simon. L'espoir de ce parti réformateur était le petit-fils même de Louis XIV, l'élève de Fénelon, le *duc de Bourgogne*. En novembre 1711, alors que l'on croyait proche son avènement, une esquisse générale des réformes futures avait eté donnée par Fenelon : l'essentiel allait à tempérer la toute-puissance du souverain et à restituer à la noblesse une place éminente dans le gouvernement. La mort du duc de Bourgogne, trois mois plus tard, fut l'effondrement des projets de Fénelon (février 1712).

Pourtant le duc d'Orléans connut ces projets par Saint-Simon, et moins de deux semaines après qu'il eut pris le pouvoir, il les fit siens, dans une de leurs parties Par une *Déclaration*, lue et enregistree le 15 Septembre au Parlement, le Régent supprima les fonctions de contrôleur général et les quatre secrétaireries d'État. A leur place étaient établis des conseils, « plan, disait la déclaration faite au nom du roi, déjà tracé par notre honoré père ». Les Conseils furent d'abord au nombre de six, à savoir, le *Conseil de conscience* pour les affaires religieuses, celui des *Affaires étrangères*, ceux de la *Guerre*, de la *Marine*, des *Finances*, des *Affaires du dedans*. Un septième conseil, le Conseil du *Commerce*, fut ajouté par la suite.

Chacun de ces Conseils se composait de dix membres et nommait lui-meme son président. Les membres en furent choisis dans la grande noblesse et les partisans des réformes y trouvèrent place les premiers. Ce fut pour le Régent, à qui les ennemis ne manquaient pas, un moyen de se créer des partisans. Ce gouvernement au moyen de multiples conseils — ce qu'on appela de deux mots grecs, la *Polysynodie* — n'était point d'ailleurs une nouveauté. Depuis le seizième siècle, il était en vigueur en Espagne. Il y donnait de médiocres résultats et ne servait qu'à retarder l'expédition des affaires. Les choses n'allèrent pas mieux en France. Les Conseils, au dire d'un contemporain, le marquis d'Argenson, « dégénérèrent en vraie

1. Voir *Histoire Moderne*, pages 675 et 721.

pétaudière. On tracassait, on disputait, personne ne s'entendait et il n'en résultait que désordre et anarchie ». L'expérience fut cependant prolongée trois ans, et la fin du siècle devait la voir reprendre pendant la Révolution sous la forme des *Comités*. Le 24 Septembre 1718, les Conseils furent supprimés et l'on rétablit les « cinq rois », le Contrôleur général et les quatre secrétaires d'État.

LA SITUATION FINANCIÈRE

Des six Conseils institués par le Régent, aucun n'eut une tâche aussi difficile que le Conseil de Finance. C'est que la situation financière, héritée du règne précédent, et résultant de ses trente années de guerre, était lamentable, l'une des pires que la France ait connues. Le duc d'Orléans la dépeignait en ces termes au Parlement, au mois de décembre 1715 : « Il n'y a pas le moindre fonds ni dans notre Trésor ni dans nos recettes pour satisfaire aux dépenses les plus urgentes, et nous avons trouvé le domaine de notre couronne aliéné, les revenus de l'État presque anéantis, les impositions ordinaires consommées par avance, une multitude de billets de tant de natures différentes et qui montent à des sommes si considérables qu'à peine en peut-on faire la supputation. »

Le tableau n'était en rien exagéré. Au jour de la mort de Louis XIV, les caisses royales renfermaient 800 000 livres soit un peu plus de trois millions. La dette montait à près de 3 000 000 000 de livres, environ 12 000 000 000 de francs, dette proportionnellement septuple de la dette actuelle de la France[1]. Il y avait là-dessus 2 000 000 000 environ de dette consolidée, c'est-à-dire dont le remboursement ne pouvait être demandé par les créanciers, à qui l'État devait en revanche payer annuellement 86 000 000 d'intérêts. Mais près de 800 000 000 étaient immédiatement exigibles, dus par l'État soit pour des fournitures faites au cours des guerres, soit pour des prêts consentis à court terme, soit pour le remboursement des « billets de monnaie » dont, on l'a vu[2], on avait tenté l'essai pendant la guerre

1. La dette actuelle dépasse 30 milliards. A ne considérer que le rapport entre le chiffre de la dette et le chiffre du numéraire en circulation — toutes les valeurs étant rendues égales — la charge était *double* de ce qu'elle est aujourd'hui : 12 *milliards* de dette, pour 2 *milliards* de numéraire en 1715 ; 30 *milliards* de dette pour 10 *milliards* de numéraire, aujourd'hui Mais la charge est *septuple* si l'on considère l'ensemble de la fortune française, évaluée aujourd'hui à 200 *milliards* et qui certainement n'atteignait pas 40 *milliards* en 1715.

2. *Histoire Moderne*, page 673.

de succession d'Espagne. Cette dette était représentée aux mains des créanciers par des reconnaissances dites *billets d'État*. Ces billets, la nécessité obligeait les détenteurs à essayer de les faire circuler comme une véritable monnaie, mais ils n'étaient reçus qu'à grosse perte, parce que toute confiance dans la solvabilité de l'État était détruite.

D'autre part, les recettes nettes de l'État montaient annuellement à 75 000 000, moins qu'il ne fallait pour payer les intérêts de la dette[1] : les dépenses générales, y compris le paiement de ces intérêts, atteignaient à 140 000 000. Le déficit annuel était donc de 65 000 000. En fait, pour l'année 1716, le déficit devait être de 140 000 000, c'est-à-dire précisément égal aux dépenses, la totalité des recettes ayant été consommée par anticipation[2]. Il en devait être à peu près de même et pour la même cause, en l'année 1717.

LES EXPÉDIENTS FINANCIERS.

Pour tirer l'État d'embarras, certains songèrent à la banqueroute. Mais nul ne voulait se charger « du paquet, » — le mot est de Saint-Simon — et l'on recula devant « l'énormité de l'injustice. » Le Conseil de finance avec son président le duc de *Noailles*, conseillé par deux banquiers, les frères *Pâris*, recourut alors aux procédés traditionnels et d'une moins éclatante malhonnêteté : visa, et refonte des monnaies; procédés de justice révolutionnaire : enquête sur l'origine des fortunes.

Le *visa* fut une banqueroute partielle. Les porteurs de billets d'État durent présenter leurs titres pour vérification. Il fut présenté au visa pour 600 000 000 de billets : à leur place l'État remit aux porteurs 200 000 000 de billets nouveaux. Les créan-

1. En fait, le pays payait 166 millions, mais plus de la moitie de cette somme, 84 millions, restait entre les doigts des Traitants, fermiers des impôts indirects.

2. Le tableau suivant résume la situation financière à l'avènement de Louis XV et donne en francs la valeur approximative actuelle des évaluations en livres.

En caisse	800 000 livres, environ		3 200 000 francs
Dette consolidée.	2 000 000 000	—	8 000 000 000 —
Dette exigible.	781 000 000		3 124 000 000 —
Dette flottante.	137 000 000	—	578 000 000 —
Total de la dette.	2 918 000 000	—	11 672 000 000
Intérêts de la dette consolidée.	86 000 000	—	344 000 000
Recettes nettes annuelles . . .	75 000 000	—	300 000 000
Dépenses totales annuelles .	140 000 000	—	560 000 000
Déficit annuel.	65 000 000	—	260 000 000 —

ciers étaient ainsi frustrés des *deux tiers* de leur créance. Comme compensation, on leur promettait jusqu'à remboursement un intérêt annuel de 4 pour 100.

Cette banqueroute des deux tiers, si elle diminuait le chiffre de la dette exigible, n'amenait pas d'argent aux caisses vides. Pour s'en procurer, on recourut à la refonte des monnaies, ce qui ne servit qu'à troubler le commerce, et d'autre part, on entreprit une action en reprise contre les personnes coupables de s'être enrichies au détriment de l'État. En mars 1716, une *Chambre de justice*, dite *Chambre ardente*, composée de trente conseillers au Parlement, fut constituée pour informer contre les munitionnaires, — les fournisseurs des armées, — et contre ceux-là que Vauban dénonçait déjà à Louis XIV comme « les sangsues de l'État » et dignes « des galères[1] », les traitants, fermiers des impôts indirects, aux mains de qui demeurait plus de la moitié des sommes exigées des contribuables. La Chambre ardente fit remonter l'enquête jusqu'à 1689 et au début de la guerre de la ligue d'Augsbourg. Pour échapper à l'enquête, certains financiers se rachetèrent par des restitutions spontanées; tels Crozat et Samuel Bernard qui versèrent le premier 7000000, le second 9000000. Il y eut environ quinze cents personnes condamnées pour malversations. Les sommes qui devaient être remboursées montaient à 200 millions ; les condamnés n'en versèrent pas 70 dont 15 à peine parvinrent au Trésor.

LAW

Tandis que les faits démontraient avec éclat l'inanité des expédients traditionnels, un étranger, l'Écossais *Law*, vint proposer au Régent un système qui devait permettre de restaurer promptement et pleinement les finances.

Law était fils d'un orfèvre-banquier d'Édimbourg. Après avoir dissipé en grande partie l'héritage tenu de son père, il avait voyagé en Europe, séjournant longuement dans les grandes villes de commerce et de banque, à Amsterdam, à Gênes, à Florence, à Venise, jouant beaucoup et par le jeu reconstituant sa fortune. L'idée première de son système lui était venue vers 1700. Il l'avait vainement proposé en Écosse, puis à Louis XIV. Il ne trouva pas meilleur accueil, en 1715, auprès du Conseil de Régence. Mais Law gagna le duc d'Orléans à ses idées et

1. Voir *Histoire Moderne*, page 670.

l'adoption ultérieure en fut préparée par des voies détournées, et la mise en pratique indirecte.

LE SYSTÈME DE LAW LA BANQUE

Law voulait tout d'abord — et ce n'était là qu'un des éléments de son système — transformer en un usage universel un usage particulier aux commerçants. Ceux-ci ne payent pas toujours *comptant*, c'est-à-dire au moment même de l'acquisition, les marchandises qu'ils achètent. Le plus souvent, lorsque l'acheteur est honorablement connu et réputé *solvable*, le paiement est remis à une date ultérieure, à *terme*, par exemple à trois mois En pareil cas, l'acheteur remet au vendeur, une reconnaissance de sa dette comportant engagement de payer à la date convenue. Cette reconnaissance et cet engagement sont ce que l'on appelle un *billet*. Le vendeur, ayant lui-même des achats à faire, peut donner ce billet en paiement à un autre commerçant, lequel peut à son tour l'employer de même façon. Le billet peut ainsi circuler jusqu'à l'échéance, comme une véritable somme d'argent. La confiance inspirée par celui qui l'a signé transforme momentanément le billet en une véritable *monnaie*.

Seulement, ce système ne peut être pratiqué qu'entre gens qui se connaissent. Pour que le billet fut accepté par n'importe qui, il faudrait qu'il fût signé d'un nom *universellement connu*, inspirant une confiance universelle. Law imagina de créer avec le concours d'un certain nombre de gens riches, un grand établissement financier, une *Banque* qui, disposant au su de tout le monde de grosses sommes d'argent, pourrait inspirer confiance à tout le monde. Cette banque accepterait, moyennant un léger intérêt, l'*escompte*, les billets des commerçants, et les garderait jusqu'à l'échéance. En échange, elle leur remettrait d'autres billets signés par elle et qu'ils pourraient aisément faire circuler comme de l'argent. Pour augmenter la confiance du public, ces *billets de banque*, à la différence des billets de commerce, seraient payables *à vue* : quiconque le voudrait pourrait se les faire payer *séance tenante*, en monnaie d'argent ou d'or. C'est le système actuel des billets de la Banque de France; c'était a peu près le système qu'appliquait, à Londres, la *Banque d'Angleterre*, créée vingt ans auparavant (1694).

Lorsque, par suite de la confiance générale, les billets de la Banque seraient transformés en une monnaie, acceptée partout et par tous au même titre que le numéraire, Law comp-

tait, *à l'aide de cette monnaie de papier, rembourser les créanciers de l'État.*

CRÉATION DE LA BANQUE

La Banque fut fondée en mai 1716, au capital de 6000000, divisé en 12000 actions de 500 livres, payables un quart en espèces, trois quarts en *billets d'État*. C'était à l'origine une *entreprise privée*, où l'État n'avait aucun intérêt : il se bornait à garantir la banque, par un *privilège de vingt ans*, contre la concurrence de toute institution similaire. Le public immédiatement trouva la légère monnaie de papier plus commode pour les paiements, pour les transports et les envois d'argent, que la lourde et encombrante monnaie de métal. Successivement, Law obtint du Régent que les billets de la Banque fussent reçus en paiement, au même titre que le numéraire, par les trésoriers de l'État (octobre 1716) ; puis il obtint que ces mêmes trésoriers rembourseraient en numéraire, comme l'auraient fait des succursales de la Banque, tous les billets qui leur seraient présentés (avril



RUE QUINCAMPOIX. — Phot. Hachette

Certaines parties de la rue Quincampoix sont demeurées à peu près telles qu'au temps de Law, lorsque la Banque s'y trouvait installée — l'hôtel est aujourd'hui détruit — et que cette ruelle de 400 mètres de longueur, large de 5 mètres en moyenne, avec ses 90 maisons envahies des caves aux greniers, servait de Bourse aux « agioteurs ». La photographie est prise à l'extrémité sud de la rue, élargie récemment pour la construction « moderne-style » du premier plan à gauche. La largeur au dix-huitième siècle se retrouve à la hauteur de la maison aux deux portes en plein cintre, qui est avec ses très hautes fenêtres, les belles assises du rez-de-chaussée, les sobres mascarons au dessus des portes, un joli modèle de l'élégante et noble architecture de la fin du dix-septième et du début du dix-huitième. On imagine ce qu'étaient le tumulte et l'écrasement de la foule dans de pareils défilés qu'une voiture remplit aujourd'hui.

1717). Dès lors le public ne voulut plus que des billets. A la fin de 1718 (4 décembre), deux ans après sa création, la Banque, en pleine prospérité, fut transformée en *Banque Royale*, et devint banque d'État. Law lui-même, en janvier 1719, fut nommé Contrôleur général des finances.

LES COMPAGNIES DE COMMERCE

Mais *la Banque n'était qu'un des éléments du système* imaginé par Law pour la réfection des finances. Il projetait encore de relever le commerce, de ranimer l'industrie, et d'éteindre la dette, au moyen de *Compagnies*, auxquelles le roi accorderait divers monopoles, en particuler le monopole de l'exploitation des colonies. En 1717, Law créa la *Compagnie d'Occident et du Mississipi* — on l'appela par la suite *Compagnie des Indes Occidentales* — qui reçut le monopole de l'exploitation d'une colonie récemment acquise, sous Louis XIV, dans l'Amérique du Nord. la *Louisiane*, et la propriété de toutes les terres découvertes ou à découvrir dans le domaine du grand fleuve qui la traversait, le Mississipi. Puis il racheta le monopole commercial de la *Compagnie des Indes Orientales* et de la *Chine* (1719); il obtint enfin le monopole de la frappe des monnaies, celui de la vente du tabac et du sel. et la perception des impôts indirects.

Le capital nécessaire au fonctionnement des diverses Compagnies était divisé en parts égales ou *actions*, que pouvait acheter qui voulait et dont la possession donnait droit à une part des bénéfices. Law mettait les actions en vente au prix de 500 livres, payables comme les actions de la Banque un quart en numéraire, trois quarts en billets d'État. En recevant ces billets comme argent comptant, Law rendait un double service à l'État : il redonnait une certaine valeur à des titres dépréciés et diminuait d'autant le total de la dette exigible.

Comme on faisait espérer de gros bénéfices, comme on parlait de mines d'or, de rochers entiers de pierres précieuses découverts en Louisiane, tout le monde voulut avoir des actions : on accourait à Paris de toutes les provinces, même de l'étranger, d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre. En moins de deux mois, il arriva, dit-on, 30 000 personnes. Dans les voitures publiques, à destination de Paris, les places étaient retenues huit et neuf semaines à l'avance. D'autre part, très habilement, Law liait les Compagnies les unes aux autres. Il réservait le droit de souscrire les actions de la Compagnie des Indes Orientales, et de la

Compagnie des Tabacs, compagnies dont les bénéfices étaient certains, aux actionnaires de la Compagnie de Mississipi. Il fallait posséder quatre actions du Mississipi, pour acquérir une action des Indes Orientales, ou, comme on disait, avoir « quatre mères pour avoir une fille. » Les spéculateurs aidant — on disait les *agioteurs* — les actions haussèrent très vite.

En septembre 1719, Law tenta une opération colossale. Il émit un emprunt de 1 600 millions au nom des Compagnies : cet emprunt devait servir à rembourser la dette de l'Etat à qui les Compagnies se substitueraient vis-a-vis des créanciers. Par contre elles seraient désormais les uniques créanciers de l'État : celui-ci leur paierait l'intérêt de sa dette, non plus à 5 et 6 pour 100 comme il faisait aux créanciers antérieurs, mais à 3 pour 100. L'opération équivalait à ce que nous appelons une *conversion* : elle devait avoir pour résultat de ramener de 86 millions à 48, la charge des intérêts annuels de la dette.

CHUTE DU SYSTÈME

Quelques semaines après, les actions des Compagnies étaient montées à 20000 livres, *quarante fois leur valeur primitive*.

Pour ceux qui achetèrent les actions à ce prix, les bénéfices, lorsqu'on les répartit (30 décembre 1719), se trouvèrent ramenés au chiffre infime de 1 pour 100. On se mit aussitôt à vendre les actions avec la même fièvre qu'on avait mise à les acheter. Elles baissèrent, et l'on commença de n'avoir plus confiance dans la Compagnie, puis, par contre-coup, dans la Banque elle-même. Certains spéculateurs jugèrent donc prudent de *réaliser*, c'est-à-dire qu'ayant vendu leurs actions, et en ayant touché le prix en billets, ils allèrent aux guichets de la Banque, se faire rembourser leurs billets en numéraire. En février 1720, on apprit qu'un prince du sang, le duc de Bourbon, venait d'emmener d'un seul coup 60 000 000 d'or dans trois voitures. Tout le monde prit peur et voulut se faire rembourser.

Or, la Banque avait mis en circulation pour 3 000 000 000 de billets, alors que tout le numéraire existant en France, d'après les calculs faits quinze ans plutôt par Vauban, montait à peine à 480 000 000, *moins d'un demi-milliard*. On était donc dans l'impossibilité de rembourser. Alors, malgré tous les efforts du gouvernement, personne ne voulut plus de billets. Vainement une ordonnance royale donna *cours forcé* aux billets, qui devraient être reçus par tous comme le numéraire et pour leur

valeur nominale; vainement on défendit aux particuliers de conserver par devers eux plus de 500 livres en or, ou en argent; vainement pour dégoûter le public de la monnaie métallique on en fit varier la valeur jusqu'à *quatorze* fois en moins d'un an. En décembre 1720, les billets avaient perdu 90 pour 100 de leur valeur : un billet de 100 livres n'était plus accepté que pour 10. Les actions étaient tombées à 200 livres. Le « système » aboutissait à une banqueroute et Law était contraint de s'enfuir de France (décembre 1720). Il y était venu riche à plusieurs millions; il partit complètement ruiné, et mourut à Venise dans la misère.

CONSÉQUENCES DU SYSTÈME DE LAW

La liquidation de la banque et des Compagnies fut confiée aux frères Pâris qui n'avaient cessé de combattre Law et son système. Malgré la banqueroute finale, la tentative de Law eut par certains côtés d'heureux résultats. D'abord, une partie de la dette, plus de 350 000 000 fut remboursée; la charge des intérêts fut réduite de plus de moitié, et l'on avait pu, à partir de 1717, suspendre la perception du *dixième*, le dernier impôt établi sous Louis XIV. De plus, Law avait racheté et supprimé un certain nombre de charges inutiles, et diminué d'autant le total des traitements dus par l'État. Mais surtout, *la création des Compagnies ranima l'industrie et donna une activité nouvelle au commerce.* On commença à mettre en valeur la Louisiane, et nos ports de l'Atlantique, Bordeaux, Nantes, le Havre, connurent une prospérité plus grande qu'aux jours les meilleurs de l'administration de Colbert.

En revanche, la crise de jeu effréné, qu'avaient provoquée les émissions d'actions entraîna un extraordinaire déplacement des fortunes privées; selon le mot de Saint-Simon, l'un des principaux résultats du système fut de faire passer « le bien de Pierre dans la poche de Jean ». De prodigieuses fortunes furent faites ou défaites en quelques jours dans la *rue Quincampoix*, — une ruelle qu'en certains endroits un carrosse suffisait à remplir, — où la Banque était établie et qui tenait lieu de *Bourse* avec ses maisons envahies par les agioteurs depuis les caves jusqu'aux toits. On citait un balayeur, un garçon de cabaret, une brocanteuse, un laquais, une mercière qui avaient gagné, les premiers, des millions en quelques semaines, le laquais 10 millions en huit jours, la mercière 110 millions. Le spectacle de ces

richesses si rapidement et si facilement acquises eut sur nombre de gens, surtout à Paris, la même influence démoralisatrice qu'ont aujourd'hui sur tant de travailleurs modestes les courses et le pari mutuel. On voulut devenir riche, non point par le travail, mais par le jeu : l'honnêteté générale en souffrit. D'autre part, les nouveaux enrichis ne pensaient qu'à jouir de leur fortune soudaine et, jetant à pleines mains l'argent pour satisfaire leurs passions, devinrent de néfastes agents de corruption.

MAJORITÉ DE LOUIS XV

L'essai de la polysynodie, l'application du système de Law au dedans, au dehors un renversement total du système politique qui aboutit, on le verra plus loin[1], à une alliance avec l'Angleterre et la Hollande (1717), et à une rupture avec l'Espagne (1719), tels furent les faits essentiels du gouvernement du Régent. Ses pouvoirs prirent fin, du moins en théorie, au bout de sept ans, quand Louis XV, ayant atteint sa treizième année, fut déclaré majeur (22 février 1723). En fait, le duc d'Orléans continua quelques mois encore de diriger les affaires, d'abord indirectement par le moyen du premier ministre, le *cardinal Dubois*, sa créature ; puis après la mort de Dubois, directement, avec le titre de premier ministre. Il mourut avant l'âge, à quarante-neuf ans, usé par ses débauches, tué par une attaque d'apoplexie (2 décembre 1723).

MINISTÈRE DU DUC DE BOURBON MARIAGE DE LOUIS XV

Pour remplacer le duc d'Orléans, Louis XV, guidé par son précepteur l'évêque de Fréjus, *Fleury*, désigna un autre de ses parents, le premier prince du sang, un arrière-petit-fils du Grand Condé, le *duc de Bourbon*. Il était fâcheusement célèbre par l'énorme fortune que lui avaient assurée ses spéculations sur les actions de Law. Il garda le pouvoir trois ans environ. Pour assurer le plus tôt possible la succession au trône, il maria Louis XV à quinze ans (septembre 1725), avec une princesse plus âgée que lui de sept ans, *Marie Leczinska*, fille de Stanislas, roi de Pologne détrôné[2] qui, réfugié à Wissembourg en Alsace, vivait là d'une pension servie par le roi de France. Ce mariage, nul ne le soupçonnait alors, devait avoir plus tard pour résultat l'annexion de la Lorraine à la France.

1. Voir ci-dessous, page 132.
2. Voir ci-dessous, pages 66 et 68.



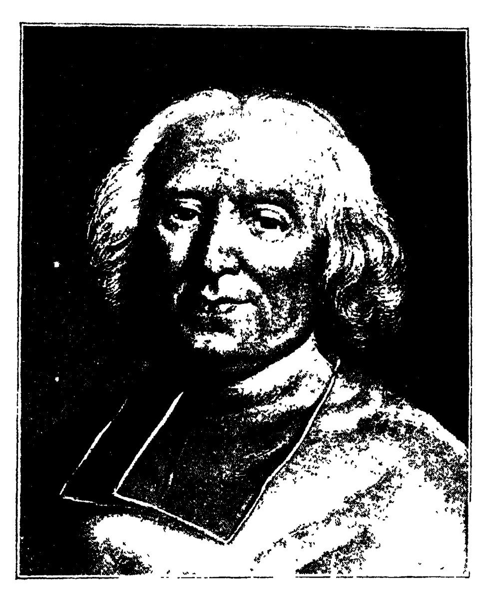
MARIE LECZINSKA, REINE DE FRANCE (1703-1768).

D'après le pastel de LA TOUR Musée du Louvre. — Photographie Neurdein.

Marie Leczinska en 1748, à 45 ans. Après Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, elle fut la plus effacée des reines de France. Elle ne compte dans l'histoire que parce que son mariage fut la cause indirecte de la réunion de la Lorraine à la France. Malgré le sourire fin, — La Tour l'a donné d'ailleurs à tous ses modèles — et l'éclair d'esprit des yeux marrons, elle fut une bonne et simple femme. Rien d'aristocratique dans ce visage court, plein et coloré. Sur les cheveux poudrés, « fanchon » de tulle noir. Le corsage est un fouillis de mousseline, de dentelles blanches, de broderies et de ruban d'or formant damier. Ce portrait familier qui pourrait être celui d'une riche bourgeoise est caractéristique d'un siècle où les souverains sont las de la représentation et de la pompe.

LE MINISTÈRE DE FLEURY

Dix mois après le mariage, le duc de Bourbon était soudainement exilé (11 juin 1724). Il avait cherché à écarter Fleury dont l'influence était grande sur Louis XV ; il fut précisément remplacé par Fleury, nommé presque en même temps cardinal.



LE CARDINAL FLEURY (1653-1743)
D'après le portrait peint par RIGAUD
Musée d'État Budapest.
Photographie.

André-Hercule de Fleury, tour à tour aumônier de Louis XIV, évêque de Fréjus, précepteur de Louis XV, puis, à soixante-treize ans, premier ministre et le demeurant pendant près de dix-neuf ans, maintenu au pouvoir malgré son grand âge par l'affection et la paresse de son ancien élève. Son long ministère, volontairement pacifique, permit à la France de reprendre haleine. L'homme était habile et savait jouer de son grand âge. Un ministre du roi de Prusse à Paris, Chambrier, parlait en 1720 de « ses souplesses et faiblesses affectées pour parvenir au but qu'il se propose ». Un peu de cette habileté, avec quelque chose d'ironique, paraît dans les yeux bleus et dans le sourire. Sur les cheveux blancs la barrette rouge des cardinaux ; rabat de tulle blanc sur le camail d'hermine.

Par sa douceur et sa bonhomie, Fleury avait su s'assurer l'esprit et se gagner le cœur de son élève : il fut une des rares personnes pour qui Louis XV ressentit une sincère affection. Aussi demeura-t-il ministre jusqu'à sa mort (janvier 1743) et fut-il, pendant dix-sept ans, le vrai souverain, bien que Louis XV récitant la leçon soufflée par son maître, eût solennellement déclaré sa volonté de gouverner par lui-même, selon l'exemple donné par son bisaïeul, Louis XIV.

Prudent et pacifique par nature, rendu par ses soixante-treize

âge plus prudent et pacifique encore, Fleury ne voulait pas, disait-il, « que son ministère fût un ministère historique ». Il pratiqua une politique d'économies, résistant au besoin au roi lui-même, et avec le concours du financier *Orry*, administrateur exact et honnête, contrôleur général depuis 1730, il travailla à remettre l'ordre dans les finances. Il y parvint un moment, en 1738. Cette année-là, on vit le budget en équilibre, fait qui ne s'était pas produit depuis 1672 et Colbert, et qui ne devait plus se reproduire jusqu'au dix-neuvième siècle et à Napoléon Ier. Pendant le ministère de Fleury et quoiqu'elle ait été engagée dans la guerre de succession de Pologne, la France épuisée put reprendre haleine. Cela lui suffit, selon la frappante expression de Châteaubriand pour « se rétablir d'elle-meme à l'aide de son temperament robuste ».

LOUIS XV

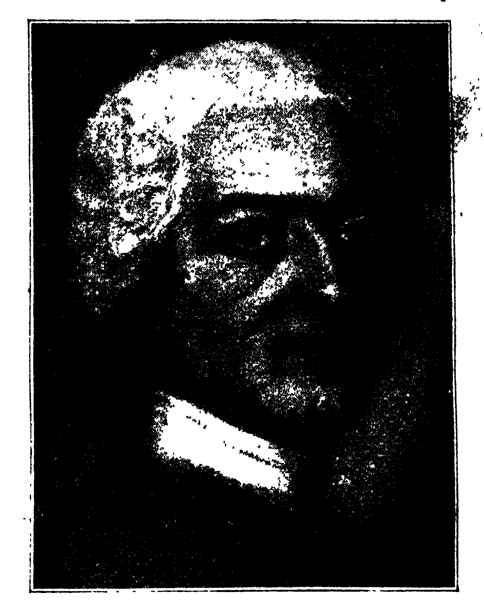
Lorsque Fleury mourut en 1743, à quatre-vingt-dix ans, beaucoup pensaient que Louis XV allait enfin gouverner lui-même. Le bruit courait qu'il avait répondu à ceux qui lui annonçaient la fin du cardinal : « Eh bien, Messieurs, me voilà premier ministre. »

Louis XV avait trente-trois ans. Il était beau ; au dire d'un de ses ministres, le marquis d'Argenson, « lors de son sacre il ressemblait à l'Amour ». Ses sujets lui étaient passionnément attachés. En 1744, comme il était tombé gravement malade à Metz, hommes et femmes par toute la France se précipitèrent dans les églises. A Paris, à la seule sacristie de Notre-Dame, il fut demandé par les gens du peuple 6000 messes pour sa guérison. Ce fut alors qu'on le surnomma Louis le *Bien-Aimé*.

Jamais souverain ne fut plus indigne d'un pareil attachement. Louis XV avait été élevé de façon déplorable. Il avait eu le malheur, étant orphelin, d'être roi à cinq ans. Autour de lui, il n'avait vu que des courtisans déjà empressés à lui plaire, et dont l'attitude et les propos ne pouvaient que développer son orgueil et ses instincts égoïstes. « Sire, tout ce peuple est à vous », lui avait dit un jour son gouverneur, le maréchal de Villeroy, en lui montrant, du haut d'un balcon, les Parisiens accourus par milliers pour le voir. Personne n'avait eu l'autorité nécessaire pour tenter de redresser ses mauvais instincts. Il était naturellement méchant. A douze ans, il essayait de tuer pour le plaisir une biche apprivoisée ; la pauvre bête blessée vint lui lécher la main : il l'acheva. Il resta toute sa vie dur et

sarcastique, et l'un de ses ministres, Choiseul, le définissait peu d'années avant sa mort, « un homme sans âme et sans esprit, aimant le mal comme les enfants aiment à faire souffrir les animaux, ayant tous les défauts de l'âme la plus vile et la moins éclairée. »

Il était intelligent, mais paresseux. Louis le Bien-Aimé eût été plus justement nommé Louis *le Fainéant*. « Son goût apathique, écrivait en 1744 Mme de Tencin, renseignée par son frère le cardinal, qui siégeait au Conseil, le porte du côté où il y a le moins d'embarras, dût-il être le plus mauvais. » Ce fut précisément le malheur de la France d'avoir un souverain de cette sorte, dans le même temps où, par toute l'Europe, tous les souverains, Frédéric II en Prusse, Marie-Thérèse et Joseph II en Autriche, en Russie Catherine II, se montraient le plus actifs et le plus soucieux du bien de leurs États. Il fut d'autant plus coupable qu'il



LOUIS XV (1710-1774).
D'après le pastel
de Maurice QUENTIN DE LA TOUR (1704-1788).
Musée de St-Quentin. — Phot Hachette.

Louis XV en 1746, à trente-cinq ans environ, à peu près au milieu de son règne et de sa vie, au moment où son peuple venait de le surnommer « le Bien Aimé », à la veille de la bataille de Fontenoy. Perruque blanche nouée d'un ruban noir sur la nuque. Yeux bruns sous les sourcils bien arqués et presque noirs, teint blanc et rose, bouche sensuelle aux lèvres charnues et rouges, une ombre bleutée sur la lèvre supérieure et le menton indique la barbe fraîchement rasée. « Ils croient que je ne saisis que les traits de leurs visages, disait La Tour en parlant de ses modèles; mais je descends au fond d'eux-mêmes à leur insu et je les rempo[rte] tout entiers. » Combien La Tour disait vr[ai] aucune de ses œuvres ne le montre mieux q[ue] cette étude, cette « préparation » faite pour [le] portrait de Louis XV, aujourd'hui au Lou[vre] qui fut exposé au Salon de 1746. Le masque [qui] ne manque pas de beauté, mais que le vice commence à flétrir, laisse transparaître l'incurable indolence, les basses passions et tout l'égoïsme de l'homme.

voyait clairement la gravité de la situation du royaume et sentait une catastrophe prochaine. « La machine, la bonne machine, disait-il, durera bien autant que nous ! » et satisfait de n'avoir rien à craindre pour lui-même, il abandonnait le soin du gouvernement aux favorites et aux ministres. Ceux-ci, d'après le marquis d'Argenson, arrivaient à peine à le voir une demi-heure par semaine pour les affaires. Rarement il présidait le Conseil d'État. Il y montrait « une indifférence absolue », souscrivant à tout ce qui lui était présenté, « pareil à un écolier, disait Mme de Tencin, qui se dépêche de faire son theme pour en être plus tôt quitte ».

Ses occupations, c'étaient la chasse, ses favorites, la confection du café dans l'appartement de ses filles, la tapisserie, la lecture des rapports de basse police et des correspondances privées qu'il faisait intercepter et dépouiller par un bureau spécial, le *cabinet noir* : ce roi de France eut des habitudes de laquais malhonnête. A partir de 1750, il glissa à la boue. Dès lors, son peuple n'eut pour lui que mepris et que haine. Au mois de mai 1750, au cours d'émeutes qui durèrent quatre jours, si violentes que la police fut impuissante à les réprimer et qu'il fallut faire donner la troupe, les Parisiens parlaient de marcher sur Versailles et d'aller bruler le château. Depuis, la haine ne cessa pas de grandir et le roi n'osait plus venir à Paris. Quand il fut mort, tué par la variole (10 mai 1774), on n'osa même pas y faire passer son cercueil pour le conduire a la sépulture royale de Saint-Denis. On le transporta de nuit, en contournant l'enceinte, et tandis que le carrosse funèbre traversait au grand trot le Bois de Boulogne, sur les côtés de la route des spectateurs criaient : *Taïaut! Taïaut!* — le cri du chasseur poussant les chiens à la curée.

LES FAVORITES LA DUCHESSE DE CHATEAUROUX

De 1748 à 1774, pendant trente et un ans, de la mort de Fleury jusqu'à la fin du règne, au lieu du gouvernement du roi, on eut le gouvernement des favorites. Les ministres furent généralement leurs créatures et leurs instruments.

L'influence politique des favorites devint pour la première fois toute puissante avec la *duchesse de Châteauroux*. Son influence eut pu être heureuse pour la France. Conseillée par celui qui avait patiemment préparé sa liaison avec le roi, le duc de Richelieu, — la plus parfaite personnification du vice élégant

et de la corruption cynique de son siècle, — poussée par Mme de Tencin, qui « ne concevait pas qu'un homme puisse vouloir être nul quand il peut être quelque chose », Mme de Châteauroux voulait amener Louis XV à faire son métier de roi. On était en pleine guerre de succession d'Autriche, et les choses allaient mal quand, en mai 1744, la duchesse détermina le roi à prendre le commandement de l'armée aux Pays-Bas. Une soudaine invasion des Autrichiens en Alsace fit accourir le roi à Metz. Cette ardeur à participer à la défense du royaume, chez un homme qui s'était montré jusqu'alors indifférent à tout, provoqua l'enthousiasme populaire, et l'élan d'amour que l'on sait, quand Louis XV malade à Metz parut en danger de mort. Mme de Châteauroux fut alors chassée, huée par le peuple, qui acclamait la reine accourue de Versailles (août 1744). Quatre mois après, la favorite venait de reprendre toute son influence quand elle mourut subitement (décembre 1744).

LA MARQUISE DE POMPADOUR

A la duchesse de Châteauroux succéda, au grand scandale de la cour, Jeanne Poisson, une bourgeoise, une jeune femme de vingt-quatre ans, intelligente et jolie, artiste et lettrée, dévorée d'ambition. Elle était mariée à un sous-traitant, Le Normand d'Étioles. Louis XV la fit *marquise de Pompadour*. Frédéric II l'appelait par dérision « Sa Majesté Cotillon III ». En fait, officiellement présentée à la cour et, comme on disait, « maîtresse déclarée », ayant son appartement au château de Versailles, elle fut jusqu'à sa mort, pendant près de vingt ans, de 1745 à 1764, la véritable souveraine. Elle fit et défit les ministres, qui venaient prendre ses ordres; elle donna et retira les commandements d'armées. Elle décida entre autres mesures importantes, à l'intérieur, l'abolition de la Compagnie de Jésus en France. Au dehors, elle poussa le roi à s'allier avec l'Autriche[1] et par là elle engagea la France dans la néfaste guerre de Sept ans. La protection qu'elle accorda aux artistes — elle avait elle-même un joli talent de graveur — et aux écrivains, à Voltaire en particulier et aux Encyclopédistes[2], lui valut une certaine popularité parmi eux : ils prônèrent à l'envi son esprit et son goût. Mais le peuple lui imputait non sans raison les conséquences désastreuses de la politique extérieure et il la détestait.

1. Voir ci-dessous, page 160.
2. Voir ci-dessous, pages 296 et 302



LA COMTESSE DU BARRY

La dernière des favorites — elle devait mourir sous la Révolution, guillotinée, — fut une modiste, devenue courtisane, Jeanne Bécu. Pour pouvoir la présenter à la cour, on la maria à un gentilhomme sans scrupule, Guillaume *du Barry*. Louis XV la fit comtesse (1769) et, devenu veuf, pensa, dit-on, à l'épouser (1772). Intervenant moins activement dans la politique que n'avait fait Mme de Pompadour, s'y intéressant peu, elle y joua cependant un rôle, et si contrairement à l'opinion courante les derniers ministres de Louis XV ne furent point ses créatures, du moins elle aida à les porter au pouvoir et les y soutint de son influence.

LES MINISTRES

Quelques uns des ministres furent des hommes de valeur : ainsi le comte d'Argenson, Machault, le duc de Choiseul, Maupeou.

Le comte d'*Argenson*, secrétaire d'État de la guerre pendant quatorze ans (1743-1757), sut pourvoir aux besoins des armées durant la guerre de Succession d'Autriche, et procéder à d'utiles réformes militaires avant la guerre de Sept Ans[1].

Machault d'Arnouville, intègre et dur, « tête de fer », disait-on, successivement Contrôleur général des finances (1745), Garde des sceaux (1750), secrétaire d'État de la marine (1754), le tout en douze ans (1745-1757) rendit un moment à la France la flotte de guerre qui lui était indispensable. Mais surtout il eut en matière de finances, on le verra[2], des idées originales et sages.

Un soir de janvier 1757, à Versailles, le roi se disposant à monter en carrosse, un malheureux déséquilibré, le valet de chambre Damiens, le frappa, sans intention de le tuer, pour « le rappeler à ses devoirs », de la pointe d'un canif. Damiens fut condamné à l'écartellement et paya d'une heure et quart d'effroyables tortures l'écorchure faite au flanc du roi. Dans l'émoi qui avait suivi l'attentat, Machault avait tenté de faire renvoyer Mme de Pompadour. Elle se vengea en obtenant du roi son renvoi. Elle obtint de même presque aussitôt le renvoi de d'Argenson, également coupable d'hostilité à son égard.

Par la suite le principal ministre fut un protégé de la marquise, le *duc de Choiseul*. Il était Lorrain, entré au service du roi de France, dans son armée. Connu d'abord sous le nom de comte de Stainville, marié à la fille du financier Crozat, et fort

1. Voir ci-dessous, page 101.
2. Voir ci-dessous, page 30



LA MARQUISE DE POMPADOUR (1721-1764).
D'après le pastel de Maurice QUENTIN DE LA TOUR
Musée du Louvre. — Photographie Neurdein.

Ce portrait, l'une des œuvres les plus fameuses de La Tour, date de 1753, Mme de Pompadour ayant 31 ans. On y retrouve l'éclat vanté de ses yeux bleus et la vivacité spirituelle de sa physionomie Sous les cheveux bruns, très poudrés, le teint est mat, de ton ivoire, à peine rosé. Robe à paniers, en satin blanc, broché de palmes d'or et de roses crème et corail. La marquise qui se piquait d'être lettrée et artiste, avait un joli talent d'aquafortiste; d'où le portefeuille de gravures à terre. Elle était musicienne, d'où le cahier de musique qu'elle feuillette, et la guitare sur un fauteuil. Au bord de la table en bois doré, un plan de l'Ecole militaire dont la marquise venait, en 1751, de faire décider la création. La Tour demanda 44 000 livres pour ce pastel; il en reçut 24 000.

riche par ce mariage, il était divisionnaire — on disait alors maréchal de camp — lorsque, ayant eu connaissance d'une intrigue dont le but était de pousser dans la faveur du roi une de ses parentes, il avertit Mme de Pompadour. De là sa fortune. Du militaire il passa à la diplomatie et fut successivement ambassadeur à Rome auprès du pape (1753-1757), à Vienne auprès de Marie-Thérèse (1757-1758), enfin ministre des Affaires étrangères en 1758. A ce titre il prépara la conclusion du *pacte de famille* entre les divers souverains de la famille de Bourbon (1761) et il eut le malheur d'avoir à signer avec les Anglais le *traité de Paris*, néfaste conclusion de la guerre de Sept Ans (1763).

Il ne songea plus dès lors qu'à la revanche et, tout en demeurant secrétaire d'État de l'Étranger, il occupa tour à tour les ministères de la marine et de la guerre. Il reconstitua l'armée et reconstruisit la flotte en vue d'une prochaine lutte contre l'Angleterre. Ce fut ce projet de guerre, auquel Louis XV était fort opposé, qui amena le renvoi de Choiseul, après douze ans de ministère (1770). Sa disgrâce le grandit aux yeux de l'opinion : elle le haussa presque, honneur bien au-dessus de son mérite, au rang des plus éminents hommes d'État.

Toute l'influence passa à *Maupeou*, chancelier depuis 1768. Avec l'abbé *Terray* et le duc *d'Aiguillon* il forma le ministère devenu fameux sous le nom de *Triumvirat*. Entre tous les ministres de Louis XV, nul n'eut l'esprit plus hardi, plus de volonté, plus d'énergie que Maupeou. Il tenta, on le verra plus loin, une heureuse révolution dans l'organisation judiciaire en abolissant les Parlements et la vénalité des charges de judicature (1771). Mais la mort de Louis XV provoqua sa chute et fit échouer sa réforme.

LE GOUVERNEMENT

Les instruments de gouvernement demeurèrent sous Louis XV les mêmes que sous Louis XIV : ministres, conseils, gouverneurs, intendants. De même la conception que le roi se faisait de la nature de son pouvoir ne varia pas. Comme Louis XIV, Louis XV entendait être le maître unique et absolu du royaume : « Nous ne tenons notre couronne que de Dieu, disait-il au Parlement. Le droit de faire des lois nous appartient à nous seuls, sans dépendance et sans partage » (1771). De son souverain pouvoir il entendait user, et il usa, selon son caprice, et pour la satisfaction de ses caprices.

LES AFFAIRES RELIGIEUSES LE JANSÉNISME

Toutefois il n'en usa pas sans difficultés. Deux ordres de questions remplissent l'histoire intérieure de son règne : d'abord les *questions religieuses*, la suite des *affaires jansénistes* et la *guerre à la compagnie de Jésus*; puis les *questions financières*. Les unes et les autres furent l'occasion de vifs *mouvements d'opposition* qui eurent pour centres *les Parlements* de Paris et de province.

Les affaires religieuses furent la continuation de la lutte engagée depuis le milieu du dix-septième siècle par les Jésuites, défenseurs du libre arbitre, contre les Jansénistes et la doctrine hérétique de la prédestination.

En 1713, la Bulle *Unigenitus* condamnant, on l'a vu[1], les *Réflexions morales* du Père Quesnel, prêtre de l'Oratoire, avait une fois de plus condamné le Jansénisme La volonté de Louis XIV, et 2000 lettres de cachet, avaient assuré l'adhésion générale aux décisions pontificales.

Louis XIV mort, sous la Régence, les emprisonnés étant relâchés, le Jansénisme reparut. Plusieurs facultés de théologie, la Sorbonne, des prelats, tel le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, révoquèrent leur adhésion à la Bulle et — l'infaillibilité pontificale n'étant pas encore proclamée — appelèrent de la condamnation au futur concile. Ils formèrent le groupe des *appelants*, auquel s'opposèrent les *acceptants*

LE JANSÉNISME PARTI D'OPPOSITION

Ce fut le point de départ d'une lutte qui se prolongea près d'un demi-siècle, jusqu'aux dernières années du règne de Louis XV, et qui troubla profondément le royaume. Les Parlements s'y jetèrent, prenant parti pour les Jansénistes, par conviction religieuse mais plus encore par attachement à l'indépendance de l'Église Gallicane, par hostilité contre les doctrines ultramontaines et contre ceux qui les représentaient, les Jésuites. Le public suivit les Parlements, surtout à Paris, « tout le gros de Paris, dit un témoin, l'avocat Barbier, hommes, femmes, petits enfants, *sans savoir la matière* ». Il le fit par esprit d'opposition, pour fronder le gouvernement qui prenait parti contre les Jansénistes. On y mit à certaines heures la plus ardente passion. « Tout ce monde est entêté comme un diable, écrivait Barbier : les femmes, femmelettes et jusqu'aux femmes de chambre s'y feraient hacher. »

1. Voir *Histoire Moderne*, page 602 et suivantes.

LES CONFLITS

Un premier épisode saillant se déroula de 1726 à 1732. En 1720, le Régent, qui désirait la paix religieuse, avait réussi, par le moyen de son ministre Dubois, à faire conclure sous forme d'un « *Corps de doctrine* » une entente entre *appelants* et *acceptants*. Tous les évêques adhérèrent. Mais en 1726, l'évêque de Senez, une bourgade des Basses-Alpes, *Soanen*, prélat de haute vertu, retira son adhésion au Corps de doctrine. Il fut déféré à un concile national qui, réuni à Embrun sous la présidence du cardinal de Tencin, suspendit Soanen de ses fonctions (1727). Tous les appelants, le cardinal de Noailles, l'archevêque de Paris en tête, prirent parti pour le condamné. Le concile d'Embrun fut déclaré irrégulier par un groupe d'avocats au Parlement de Paris.

Sur ces entrefaites mourut le diacre Paris, homme riche, très charitable, et qui parmi les Jansénistes avait réputation de sainteté. Le bruit courut bientôt que sur sa tombe, au cimetière de l'église Saint-Médard, des miracles s'opéraient. Les *appelants* y coururent en foule et l'on vit s'y dérouler de répugnantes scènes de convulsions. Se prolongeant, elles finirent par prendre un caractère épidémique, si bien qu'en janvier 1732 il fallut par la force armée fermer le cimetière.

Entre temps, Noailles et l'Université de Paris, émus du scandale, avaient adhéré de nouveau au Corps de doctrine; des prêtres suspects de jansénisme avaient été suspendus; une déclaration royale avait enjoint à tous les ecclésiastiques de se soumettre sans réserve à la Bulle (mars 1730). Mais le Parlement avait protesté et, par une étonnante usurpation d'attributions, il avait ordonné aux prêtres suspendus de reprendre leurs fonctions. Des conseillers furent arrêtés, d'autres exilés (1732). Puis le roi pardonna, et peu à peu le calme se rétablit, à tout le moins en apparence.

L'AFFAIRE DES BILLETS DE CONFESSION

La querelle se ralluma dix-sept ans plus tard, en 1749; elle fut cette fois particulièrement violente. L'archevêque de Paris — c'était alors Christophe de Beaumont — avait ordonné aux prêtres de son diocèse de refuser les sacrements à quiconque, fût-ce un mourant, ne présenterait pas un *billet de confession*, certifiant son entière soumission à la Bulle Unigenitus. Or c'était alors l'usage que la sépulture en *terre chrétienne*, c'est-à-dire au cimetière, fut refusée à quiconque était mort sans avoir par sa faute reçu les sacre-

ments. Cette circonstance fournit au Parlement un prétexte pour intervenir abusivement dans une question qui, d'ordre spirituel, n'était en rien de sa compétence. En mars 1752, les sacrements ayant été refusés à un appelant par le curé de Saint-Étienne-du-Mont, le Parlement ordonna son arrestation et prononça la confiscation de ses biens. Un nouvel arrêt ordonna peu après la saisie du temporel de l'archevêque. Le roi cassa les arrêts du Parlement pour qui la majorité des Parisiens prit aussitôt parti. Le Parlement de Toulouse et celui d'Aix imitèrent le Parlement de Paris. Le conflit dura quatre ans, marqué de mille incidents, le Parlement multipliant les arrêts et les remontrances, le roi exilant tour à tour le Parlement et l'archevêque. La crise ne prit fin qu'en 1756, grâce à l'intervention et à la sage modération du pape.

LA GUERRE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Cette crise avait grandement accru dans les Parlements l'hostilité contre les Jésuites, considérés comme les inspirateurs de l'archevêque de Paris et de toute la guerre au Jansénisme. Leurs ennemis étaient nombreux en France, comme du reste dans toute l'Europe. Outre les Jansénistes qui les accusaient, non sans exagération, d'avoir obtenu contre eux de 1715 à 1753, en trente-huit ans, 45000 lettres de cachet, ces ennemis étaient d'abord les Gallicans, jaloux de maintenir l'autonomie de l'Église de France, combattue par les Jésuites : c'étaient surtout les incrédules nombreux dans la haute société, tous ceux qu'on appelait les *Philosophes* ou les *Encyclopédistes*, Voltaire en tête, acharnés à ruiner les croyances religieuses. Une association se forma dont l'objet était de mener campagne contre les Jésuites, en particulier au moyen de pamphlets publiés aux frais de l'association.

En 1760, quatre ans après qu'avait pris fin la querelle des billets de confession, les rancunes et les haines trouvèrent l'occasion de se satisfaire. Un premier exemple de mesures de rigueur contre la Compagnie de Jésus venait d'être donné par le gouvernement portugais : il avait, à la suite d'un attentat dirigé contre le roi, expulsé les Jésuites en masse (1759). Il se trouva dans le même temps qu'un jésuite français, qui, en violation des défenses pontificales récemment renouvelées par le pape Benoît XIV (1741), avait créé une maison de commerce aux Antilles, avait été ruiné par la guerre franco-anglaise, faisant une banqueroute de trois millions (1755).

ABOLITION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Cette banqueroute atteignait des négociants de Marseille : ils se retournèrent contre la Compagnie de Jésus et la poursuivirent comme responsable des dettes d'un de ses membres (1756). Condamnée à Marseille, la Compagnie en appela au Parlement de Paris, et, pour prouver qu'elle était étrangère aux actes commerciaux du père La Valette, elle présenta ses *constitutions*. Le Parlement ne la condamna pas moins à payer (1761). Puis, retenant les constitutions, il les examina et les déclara contraires aux lois du royaume, puisqu'elles obligeaient les Jésuites à ne reconnaître d'autre autorité que celle du pape[1]. Il conclut en interdisant à tout Français d'entrer dans la Compagnie, et à tout jésuite d'enseigner en France (août 1761). Les Parlements provinciaux, procédant au même examen, conclurent de même manière.

Le roi fit alors demander à Rome des modifications aux constitutions. Le général des Jésuites répondit : « *Sint ut sunt, aut non sint* » — « Elles seront ce qu'elles sont, ou ne seront pas. » Cette réponse connue, la plupart des Parlements ordonnèrent la suppression de la Compagnie en France. Puis, peut-être sous la double influence de Mme de Pompadour, que les Jésuites refusaient d'admettre aux sacrements, et de Choiseul, l'ami des Philosophes, Louis XV, après deux années presque d'hésitation, rendit un édit conforme aux arrêts des Parlements (février 1763). Toutefois les Jésuites pouvaient demeurer en France, à titre individuel, comme prêtres ordinaires[2].

Gallicans et Jansénistes applaudirent. Triomphants, ils ne s'aperçurent pas, tant les aveuglaient leurs rancunes, qu'ils avaient servi les haines des ennemis de leur foi et qu'ils avaient été simplement, comme l'écrivait d'Alembert à Voltaire, « les exécuteurs de la haute justice pour la Philosophie dont ils prenaient les ordres, sans le savoir. »

LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Tandis que se déroulaient les conflits religieux, la politique de bon plaisir et d'égoïsme, les favorites, les constructions, — il fut dépensé 350 millions, plus d'*un milliard*, en vingt-six ans pour les châteaux — les fêtes, les pensions aux courtisans, s'ajoutant à trois grandes guerres, guerre de succession de Pologne, guerre de succession

1. Voir *Histoire Moderne*, page 372.
2. Voir, page 305, l'histoire de la suppression des Jésuites en Europe.

d'Autriche, guerre de Sept Ans, amenèrent la prompte et *totale désorganisation des finances*.

Jamais le trésor ne fut plus misérablement gaspillé. « Nous dépensons un argent énorme, écrivait Bernis alors ministre, et l'on ne sait jamais à quoi il a été employé, ou du moins il n'en résulte rien d'utile. Un miracle seul peut nous tirer du bourbier où nous barbottons. » Non seulement on dépensait sans compter, mais avec le système des « *acquits de comptants* » introduit par Louis XV, on ne prenait même plus la peine de justifier les paiements demandés au Trésor. Pour la seule année 1745, les paiements de cette sorte monterent à 210 millions de livres, 840 millions de nos jours. Comme récemment encore le sérail, la maison du Sultan en Turquie, la Maison du roi absorbait chaque année la meilleure part des revenus de l'État, de 68 à 70 millions, alors que les revenus nets montaient à peine à 147 millions. Le roi cherchait dans de perpétuels deplacements un remède à l'incurable ennui, né de sa paresse. Certaines années il ne resta pas deux mois à Versailles. Or, un simple deplacement de Versailles à Trianon, à l'autre extremité du parc, coûtait 100 000 livres, 400 000 francs « Quand on parle à Sa Majesté d'économie et de retranchement des dépenses de cour, ecrivait d'Argenson, il tourne le dos au ministre qui lui en parle. — *La cour*, ajoutait-il, en 1751, *est le tombeau de la nation*. » Mme de Pompadour reçut 36 millions en dix-neuf ans ; Mme du Barry 18 millions en trois ans. Le prince de Condé, touchait 500 000 livres de pension par an, et d'un coup 1 500 000 livres pour ses dettes. Le duc de Chartres, fils du duc d'Orleans, en touchait 900 000. On dépensait 200 000 livres pour un décor en fleurs de porcelaine dans une fête chez Mme de Pompadour, et 2 millions pour un feu d'artifice, en 1751.

En revanche, en pleine paix, l'on n'avait pas d'argent pour payer les troupes : comme hier encore en Turquie, officiers, soldats, marins, attendaient leur solde pendant des mois. « Depuis huit mois l'on ne paye rien a la marine, écrivait, en octobre 1753, le marquis d'Argenson, ni pour officier, soldat ou matelot. On a mis à part deux millions pour donner des fêtes pendant le voyage de Fontainebleau. » Même les domestiques du roi attendaient parfois leurs gages depuis trois ans, et l'on vit, en décembre 1753, les femmes des palefreniers royaux, comme au temps de la grande famine de 1709, mendier dans les rues de Versailles. Le déficit était constant. Cependant,

on « *anticipait* », on « *mangeait* » par avance les recettes futures : au mois de novembre 1753, l'on mangeait le revenu des impôts qui devaient être perçus deux ans plus tard, en janvier 1755.

TENTATIVE DE RÉFORME FINANCIÈRE MACHAULT

Une tentative avait été faite cependant pour sortir de cette situation lamentable. Machault, en 1749, au lendemain de la guerre de succession d'Autriche, avait essayé de parer à l'accroissement continu de la dette et d'alléger la lourde charge des intérêts annuels payés aux créanciers de l'État, en organisant *l'amortissement*, c'est-à-dire le remboursement partiel mais régulier des créances. Pour cela il voulut établir un impôt qui atteindrait également sans distinction et sans exception tous les sujets du roi, le Clergé et la Noblesse comme le Tiers. Cet impôt devait être d'un *vingtième* des revenus de chacun (mai 1749). Les privilégiés firent la plus vive résistance. Il y eut refus d'enregistrement par le Parlement, émeutes en Bretagne, protestations de l'assemblée du Clergé. Louis XV céda, exempta le Clergé, permit l'*abonnement*, c'est-à-dire qu'on se libérât de la taxe moyennant une somme fixe et très inférieure à la somme réellement due, si bien que finalement la charge du vingtième retomba surtout sur le Tiers.

TERRAY ET LA BANQUEROUTE

Le vingtième ne tarda pas à être doublé ; il fut même triplé en 1759, et le produit, loin de servir uniquement à l'amortissement, alla se confondre avec les recettes générales. Pourtant, selon le mot d'une contemporaine, Mme Du Deffand, « la France était Madame Job », et l'abbé de Bernis, ministre des Affaires étrangères, écrivait : « On attend de l'argent comme la rosée du ciel. » En 1759 le déficit était de 218 millions. A la fin du règne, l'abbé *Terray*, personnage décrié, chargé des finances en 1770 et bientôt surnommé *Vide-Gousset*, procédait à une série de banqueroutes partielles, puis faisait main-basse jusque sur l'argent déposé par des particuliers dans les caisses de l'État ; il leur promettait en échange une rente annuelle de 4 pour 100. Comme on lui reprochait ces procédés qui frisaient le vol : « Le roi est le maître, répondait-il. La nécessité justifie tout. » Au roi lui-même il résumait cyniquement la situation financière en ces mots : « *Le seul moyen de payer les dettes est de faire banqueroute.* »

L'OPPOSITION DES PARLEMENTS

Le détestable gouvernement de Louis XV provoqua, ce qui ne s'était jamais produit sous Louis XIV, une sérieuse opposition et même, à partir de 1750, d'énergiques tentatives de résistance à la volonté royale. L'opposition, comme un siècle plus tôt sous Mazarin, eut pour centre le monde Parlementaire. Mais tandis qu'en 1648 le Parlement de Paris avait été presque seul à agir, au milieu du dix-huitième siècle les douze Parlements provinciaux intervinrent, lièrent leur action à son action et prétendirent être les « *classes* » diverses d'un seul et unique Parlement, ne constituer, comme le disaient des remontrances d'avril 1756, « qu'*un seul et unique corps* animé du même esprit, nourri des mêmes principes, *occupé du même objet* ».

Cet objet, c'était, d'après le Parlement de Paris, « de faire observer toutes les lois et maximes du royaume et y conformer la police générale ». Par là, la puissance royale elle-même ne devait pas échapper aux prises des Parlements : « Sire, disait une remontrance, vous êtes roi par la loi et vous ne pouvez regner que par la loi. » Les Parlements *institues pour juger* prétendaient se transformer en *corps politique*, ayant, avec « le droit essentiel de vérifier les lois avant qu'elles puissent avoir autorité », un pouvoir de contrôle et mission de *surveiller les actes du gouvernement*. En vertu de cette théorie, le Parlement de Rouen, et celui de Paris osèrent réclamer du roi, en 1763, la communication d'un « état des revenus et des dettes du royaume pour pouvoir y apporter remède ».

Les Parlementaires employèrent d'abord les procédés d'opposition traditionnels : ils refusèrent d'enregistrer les édits, édits de finances, édits touchant aux affaires religieuses ; ils presentèrent des remontrances renouvelées dans certains cas jusqu'à trois fois, toujours courageuses et où ils montrèrent souvent, surtout en 1763 à propos des finances, un vrai souci du bien public, le sens exact des intérêts du roi et du royaume. Le roi passa outre en tenant, selon l'usage, des lits de justice où il faisait, lui présent, transcrire les édits sur les registres du Parlement.

Mais alors les Parlementaires imaginèrent un nouveau procédé de combat. Pour protester contre les lits de justice, qu'ils tenaient pour attentats à leurs droits, *ils firent grève* : ils refusèrent de rendre la justice, ou bien démissionnèrent en masse. Le fait se produisit à cinq reprises de 1750 à 1770, à Paris, à Rouen, à Rennes. Le roi riposta d'abord en exilant les démissionnaires. Puis chaque fois, au bout d'un certain temps, cédant au mécontentement public, il rappela les exilés.

L'AFFAIRE AIGUILLON CHALOTAIS

Mais en 1771 un nouveau et dernier conflit eut une solution tout autre. Ce conflit eut pour origine les rancunes personnelles et les rivalités d'ambition, envenimées par l'esprit de parti, du *duc d'Aiguillon*, gouverneur intérimaire de la Bretagne, et de *La Chalotais*, procureur général au Parlement de Rennes. Le duc d'Aiguillon avait fait écarter, pour incapacité notoire, la candidature du fils de La Chalotais à la succession paternelle. D'autre part, lors de la campagne des Parlements contre les Jésuites, La Chalotais avait rédigé contre ceux-ci un réquisitoire dont le retentissement fut grand parmi leurs ennemis. Au contraire, d'Aiguillon leur était favorable. Enfin les ambitions de la Chalotais allaient jusqu'à vouloir devenir ministre, et dans le gouverneur le procureur général pressentait un rival.

Par là-dessus le Parlement de Rennes prit vigoureusement parti pour les États[1] de Bretagne qui protestaient contre une aggravation d'impôt, établie sans leur assentiment préalable (1765). Des lettres injurieuses furent adressées aux ministres. On les attribua à La Chalotais, et comme il fut prouvé qu'il avait favorisé la résistance des États, il fut emprisonné (1766). Bien que d'Aiguillon ne fût pour rien dans cette mesure, la Chalotais, aidé des Philosophes et de Voltaire, sut se faire passer pour victime du gouvernement et de la rancune des Jésuites. D'autre part le Parlement de Rennes inculpait d'Aiguillon d'abus de pouvoir et de projet d'empoisonnement de la Chalotais (1769). D'Aiguillon réclama des juges. Duc et pair, il relevait du Parlement de Paris qui, sur l'ordre du roi, commença d'instruire l'affaire (avril 1770). Brusquement, par un revirement inexpliqué et malgré le duc d'Aiguillon lui-même, le roi annula toute la procédure et interdit au Parlement de la reprendre d'aucune manière (juin 1770). Le Parlement tenta de passer outre.

MAUPEOU

Le Chancelier était alors l'ancien Premier Président du Parlement de Paris, Maupeou, à qui n'échappait pas le péril où les prétentions de ses anciens collègues pouvaient mettre la puissance royale. Comme il l'écrivait plus tard, ce qui était en jeu : « ce n'était pas une affaire d'administration, c'était la base même de la Constitution et le trône de la Monarchie. *Y avait-il un seul souverain? Ou la France était-*

1. Voir *Histoire Moderne*, page 452.

elle soumise à douze aristocraties ? Tel était le problème inouï qu'avait créé la résistance des Parlements ». Il entreprit de briser cette résistance.

SUPPRESSION DES PARLEMENTS

Au mois de décembre 1770, un édit, enregistré en lit de justice, interdit aux Parlements de correspondre entre eux, et d'interrompre en aucune manière le cours de la justice (7 décembre 1770). Le Parlement se mit en grève. Sur ces entrefaites, Choiseul, qui inclinait à le ménager, fut disgracié (24 décembre 1770). Le Parlement invité à reprendre son service ayant répondu par un refus formel, des mousquetaires, dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, portèrent à chacun des magistrats sommation de répondre « sans tergiversation, ni détour, par simple déclaration de *oui* ou de non », s'il était prêt à rentrer en fonction. Le refus fut à peu près unanime. La nuit suivante, un ordre d'exil était remis à chacun des réfractaires.

Au Parlement ainsi dispersé, Maupeou substitua six *Conseils supérieurs* entre lesquels était partagé l'ancien et trop vaste ressort de Paris. La vénalité des charges était abolie pour ces Conseils, et leurs membres, nommés et appointés par le roi, ne devaient plus rien recevoir des justiciables (23 février 1771).

La réforme était bonne. Elle fut étendue aux Parlements de province qui s'étaient déclarés solidaires du Parlement de Paris ; deux d'entre eux, ceux de Rouen et de Douai, furent même supprimés. Faite par le ministre d'un souverain détesté, l'utile réforme de Maupeou parut détestable. L'opinion prit parti pour les Parlementaires qui avaient eu le courage de tenir tête au roi. On eut tout d'abord quelque peine à constituer les nouveaux tribunaux ; d'autre part justiciables et avocats parurent un moment vouloir faire grève, comme avaient fait les magistrats. Violemment attaqué, qualifié d'ennemi public par des princes du sang, Maupeou ne se laissa pas émouvoir. Aussi, dès la fin de 1771 toutes les résistances étaient abattues et la nouvelle organisation judiciaire fonctionnait régulièrement.

Mais les colères contre le roi et les Triumvirs n'allaient pas moins grandissant. Le peuple à Paris frémissait et déjà l'on avait pu lire, au lendemain du renvoi de Choiseul, ce menaçant placard : « Pain à deux sols, chancelier pendu, ou révolte à Paris ». Le sentiment que l'on était « dans une vraie pétaudière », que « l'on barbottait », et que « le système se décousait par tous les bouts » — ces expressions sont de Bernis — se répandait par-

tout et bien des gens, aux derniers jours du règne, auraient reconnu leur propre pensée dans cette note que, vingt-quatre ans plus tôt, un jour de septembre 1752, d'Argenson écrivait en son journal : « La mauvaise issue de notre gouvernement monarchique absolu achève de persuader en France, et par toute l'Europe, que c'est la plus mauvaise de toutes les espèces de gouvernement.... Tout va de plus en plus à la perte nationale, tout tombe par morceaux.... Cependant l'opinion chemine, monte, grandit, ce qui pourrait commencer une *revolution nationale.* »

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Pendant le règne de Louis XV la France fut mêlée à trois grandes guerres : guerre de *Succession de Pologne*, guerre de *Succession d'Autriche*, guerre de *Sept Ans*. Celle-ci, soutenue à la fois en Europe, en Amérique, en Asie, coûta à la France son empire colonial.

Cependant à la fin du règne, pendant que Choiseul était le principal ministre, la France s'agrandit de la ***Lorraine*** et de la ***Corse***. La Lorraine fut annexée en 1766 en vertu des conventions qui avaient terminé vingt-huit ans plus tôt la guerre de succession de Pologne. Quant à la Corse, l'acquisition en fut faite dans les conditions suivantes. Théoriquement sujette des Génois, en fait presque perpétuellement insurgée contre eux, la Corse constituait dans la Méditerranée un poste d'où une grande puissance navale pourrait maîtriser le littoral français. Le gouvernement de Louis XV soupçonnant des convoitises anglaises signa avec les Génois dès 1737 une convention qui, sous prétexte de les aider à soumettre l'île, permit d'y débarquer un corps français. Au début de la guerre de Sept Ans une seconde convention donna à la France le droit de mettre des garnisons dans les places du littoral. En mai 1768, un dernier traité céda ces places à Louis XV, en garantie du remboursement des dépenses auxquelles le rétablissement de l'ordre dans l'île pourrait entraîner le roi. Ce fut par ce biais que la Corse devint française. La prise de possession ne se fit pas sans peine, et l'on dut lutter plus d'un an pour réduire les partisans de l'indépendance que dirigeait *Paoli* et que favorisait l'Angleterre. La conquête venait d'être achevée quand naquit à Ajaccio Napoléon Bonaparte (5 mai 1769).

CHAPITRE II

L'ANGLETERRE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

FORMATION DU RÉGIME PARLEMENTAIRE
LA CRISE CONSTITUTIONNELLE
LA RÉACTION TORY (1760-1783)

Le dix-huitième siècle fut le grand siècle de l'histoire de l'Angleterre. Il est marqué par trois faits essentiels :

Au dehors, les Anglais firent la conquête des éléments les plus précieux de leur *empire colonial*, l'Inde et le Canada.

Au dedans, ils établirent le *régime parlementaire*, c'est-à-dire le gouvernement de la nation par ses représentants. Cet établissement de régime parlementaire fut la conséquence logique de la Révolution de 1688, où avait triomphé le principe de la souveraineté du peuple, et de l'avènement d'une dynastie nouvelle, la *dynastie de Hanovre*, dont les deux premiers souverains furent presque des étrangers dans leur royaume. Le troisième souverain, *George III*, tenta de rendre à la royauté une influence prépondérante dans le gouvernement : de là une sorte de *crise constitutionnelle*, qui se prolongea pendant un peu plus de vingt ans (1760-1783), mais qui, en fin de compte, servit seulement à rendre plus solide le régime parlementaire.

Enfin, ce fut au dix-huitième siècle que commença le *mouvement industriel* par où l'Angleterre devint au dix-neuvième siècle la première puissance économique du monde.

LES ORIGINES DU RÉGIME PARLEMENTAIRE

La Révolution de 1688 avait affirmé pratiquement que le peuple anglais était souverain. Il avait choisi ses souverains, élu reine et roi Marie et Guillaume d'Orange. Avant de les élire, il leur avait imposé de s'engager par serment à respecter ses Droits, définis dans une

solennelle *Déclaration*[1]. En vertu de son serment, le souverain ne pouvait suspendre l'application des lois, percevoir un impôt, lever et entretenir une armée permanente, en temps de paix, sans l'assentiment du Parlement. Les élections et les discussions au Parlement devaient être libres, et pour redresser tous les griefs, amender, renforcer et consacrer les lois, le Parlement devait être fréquemment convoqué.



L'ANGLETERRE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Tout le régime parlementaire était en germe dans la Déclaration des Droits, si seulement les souverains la respectaient. Or, au début du dix-huitième siècle, les souverains furent contraints de la respecter, parce qu'ils étaient d'une dynastie nouvelle, la *dynastie de Hanovre*, sans racine aucune dans le pays où, par contre, l'ancienne dynastie des Stuarts gardait toujours des partisans.

AVÈNEMENT DE LA DYNASTIE DE HANOVRE

A la mort de la reine Anne, emportée avant d'avoir pu faire rendre à son frère, le Prétendant Jacques III, le droit d'accéder à la couronne, l'*électeur de Hanovre*, arrière-petit-fils de Jacques Ier par sa mère, fut, en vertu de l'*acte d'Établissement*[2], appelé au trône d'Angleterre sous le nom de *George Ier* (août 1714).

1. Voir *Histoire Moderne*, page 556.
2. Voir *Histoire Moderne*, page 559, et le tableau généalogique.

LES SOULÈVEMENTS JACOBITES

Dans quelques-uns des comtés du nord, les fidèles de Jacques III se soulevèrent, tandis qu'en Écosse, une partie des paysans des Hautes Terres, 6000 *Highlanders*, tentaient une marche sur Edimbourg. Mais les *Jacobites* manquèrent de hardiesse et, d'autre part, le Prétendant, débarqué tardivement en Écosse, ne parut pour ainsi dire au milieu de ses partisans que pour les décourager, en ordonnant la retraite et en regagnant lui-même en hâte le continent (septembre 1715-mars 1716).

Malgré tout, les Écossais demeurèrent attachés aux Stuarts, si bien que trente ans après, en septembre 1745, pendant la guerre de Succession d'Autriche, à laquelle l'Angleterre était mêlée, une nouvelle et plus sérieuse insurrection éclata. Elle fut dirigée par *Charles-Édouard*, le fils du Prétendant. Après avoir occupé Édimbourg il envahit l'Angleterre. Mais l'indiscipline des insurgés qui, parvenus à 120 kilomètres de Londres, refusèrent d'aller plus avant, leur valut, à *Culloden*, une accablante défaite (27 avril 1746). La répression qui suivit fut telle, que le vainqueur, le duc de Cumberland, le second fils de George II, y gagna le surnom de *boucher de l'Écosse*. Après Culloden, la cause des Stuarts fut définitivement perdue.

Ces inutiles insurrections eurent cependant d'*importantes conséquences*. Pour la dynastie nouvelle elles furent conseillères de prudence; elles démontrèrent à ses premiers souverains la nécessité de ne pas heurter les sentiments de leur peuple, de conformer leur politique à ses désirs, ce qui, joint à certaines conditions propres à chacun des souverains, facilita l'établissement du *régime parlementaire*.

LES PREMIERS GEORGE

Les rois de la dynastie de Hanovre ont tous porté le nom de George. Il y en eut trois au dix-huitième siècle. Ils régnèrent, George Ier de 1714 à 1727, George II de 1727 à 1760, George III de 1760 à 1820.

George Ier, devenu roi à cinquante-quatre ans, personnage lourd et vulgaire, vivait entouré de vieilles favorites, s'enivrait presque chaque soir et finit par mourir d'une indigestion de melon. Il était un pur Allemand, n'entendait pas un mot d'anglais et, quand il devait s'entretenir avec ses ministres, il lui fallait employer le latin. Son fils Georges II comprenait l'anglais mais ne le parlait pas. L'un et l'autre, restés électeurs de Hanovre en devenant rois d'Angleterre, pensaient plus à leur électorat qu'à

leur royaume. L'Angleterre n'était pour eux, prétendait Pitt, plus tard ministre de George II, « *qu'une dépendance d'un électorat mendiant* ». Par nécessité, parce qu'ils ne comprenaient pas ou ne pouvaient se faire comprendre, par goût, parce qu'ils s'intéressaient peu à l'Angleterre, George Ier et George II n'assistaient pas aux délibérations des ministres et les laissaient gouverner seuls. Grâce à trente-six ans d'abstention royale, l'usage s'établit qu'en Angleterre *le roi règne mais ne gouverne pas.*

LES PARTIS

Le gouvernement passa donc aux chefs du parti le plus puissant dans le pays, à celui qui disposait de la majorité dans le Parlement. Il s'était formé sous Jacques II, on l'a vu[1], deux grands partis : le *parti whig* et le *parti tory.*

Le parti ***whig*** avait fait avec Guillaume d'Orange la Révolution de 1688. Il comprenait quelques familles de la haute aristocratie, les habitants des villes et des ports, ceux qu'on appelait les *moneyed men*, c'est-à-dire les capitalistes, banquiers, commerçants et industriels. Ceux-ci d'ailleurs étaient encore peu nombreux au début du dix-huitième siècle et l'on ne comptait guère dans tout le Royaume-Uni qu'une grande usine de tissage, à Northwich. Le parti comprenait enfin tous les *dissidents*, puritains, indépendants, réfugiés français calvinistes, unis dans une même haine du Catholicisme, une même hostilité contre l'Anglicanisme. Par dispositions naturelles, par intérêt aussi, parce que les premières conditions de la prospérité industrielle et commerciale sont la sécurité et la paix intérieure, les membres du parti whig désiraient le plus de liberté possible et de sûres garanties contre l'arbitraire et les caprices des souverains. Les whigs étaient les défenseurs du *privilège du peuple*[2] ; ils voulaient la *limitation de l'autorité royale au nom et au profit de la souveraineté du peuple.*

Le parti ***tory*** se composait surtout de l'aristocratie terrienne, des *landed men*, propriétaires du sol, grande noblesse et *gentry*, c'est-à-dire les gentilshommes campagnards, puis des Anglicans. Les torys étaient les défenseurs de *la prérogative royale*; ils étaient partisans d'un *pouvoir royal fort, jouant un rôle prépondérant dans l'État.*

1. Voir *Histoire Moderne*, page 526.
2. Voir *Histoire Moderne*, page 526.

Logiquement les rois auraient dû rechercher l'appui des torys. Mais parmi ceux-ci beaucoup étaient suspects d'attachement secret au Stuart déchu : ils le tenaient au fond pour l'héritier légitime et l'auraient volontiers acclamé, s'il eût abjuré le Catholicisme. Les George durent donc appeler aux affaires les whigs : ils payèrent de la ruine de la puissance royale la tranquille possession de la couronne.

* *

LES MINISTÈRES WHIGS STANHOPE

Les whigs gardèrent le pouvoir pendant près d'un demi-siècle sans interruption, de 1714 à 1760, jusqu'à l'avènement de George III. Leurs ministres les plus remarquables furent *Stanhope*, *Robert Walpole* et *William Pitt*.

Stanhope s'était montré l'un des meilleurs généraux de l'Angleterre pendant la guerre de succession d'Espagne. Appelé au ministère par George Ier, il poursuivit au dehors une politique pacifique et fut un des artisans principaux du renversement des alliances et de l'entente franco-anglaise en 1717. Au dedans, l'acte essentiel de son ministère fut le vote par le Parlement du *bill de septannilité* qui porta de trois à sept ans la durée des pouvoirs des Communes. Le bill assura la possession prolongée du pouvoir au parti maître de la majorité dans la Chambre, dans la circonstance le parti whig. Il rendit rares les changements de ministères; il explique en grande partie la longue durée du ministère de Walpole, le successeur de Stanhope, qui mourut en 1721.

* *

WALPOLE

Robert Walpole resta ministre pendant vingt et un ans (1721-1742). Par ses origines — il était de la *gentry* — il appartenait au parti tory : il était passé au parti whig. L'homme était d'intelligence moyenne, peu instruit; mais son esprit solide et pondéré, son sens pratique suppléaient au défaut de connaissances. Riche propriétaire foncier, il suivit une politique de propriétaire; il s'efforça de mettre les Anglais à même de gagner beaucoup d'argent et de s'enrichir. Pour celà il fut résolument pacifique, pratiqua l'entente cordiale avec la France, en même temps qu'il favorisait de son mieux au dedans le développement des industries naissantes. Il eut en matière économique des idées très hardies pour son temps. Alors que tous les États, par leurs tarifs douaniers, s'enfermaient chez eux, barraient l'accès de leurs marchés à l'étranger et s'efforçaient

d'empêcher la sortie de leurs propres produits; alors que l'on interdisait rigoureusement aux colonies de commercer avec tout autre pays que la métropole, Walpole, dans une certaine mesure, fut *libre-échangiste*. Il accorda la liberté commerciale aux colonies ; en Angleterre, il favorisa l'importation des matières premières nécessaires à l'industrie ; il poussa à l'exportation des produits manufacturés. Le succès justifia ses audaces. Bristol, Liverpool, Manchester, Birmingham, capitales actuelles de l'industrie et du commerce anglais, lui durent leur prospérité. Entre le début et la fin de son ministère le chiffre des exportations doubla, passant de 6000000 à 12000000 de livres, de 150 à 300 millions de francs ; la valeur des propriétés tripla.

Mais, en même temps qu'il enrichissait les Anglais, il contribuait à les démoraliser en pratiquant systématiquement la corruption, en achetant à prix d'argent les votes des députés dans les circonstances difficiles. Il prétendait qu'il n'était point de conscience qu'on ne pût acheter si seulement on y voulait mettre le prix, et se vantait de savoir le prix de toutes les consciences dans le Parlement.

A la longue, la politique de Walpole finit par paraître dangereuse à certains de ceux-là mêmes qu'elle avait enrichis. La paix en effet profitait aux rivaux de l'Angleterre, aux Français et aux Espagnols autant qu'aux Anglais eux-mêmes. En France la tentative de Law, on l'a vu, avait provoqué un renouveau d'activité industrielle et commerciale. Dans l'Inde et l'Amérique du Nord les établissements français grandissaient, inquiétant les ambitions britanniques. L'Espagne, grâce à des ministres énergiques, *Alberoni*, *Jose Patiño*, sortait de son engourdissement économique, en sorte qu'elle prétendait ramener l'Angleterre à la stricte observation des traités d'Utrecht. Elle voulait en particulier faire cesser l'abus frauduleux qui avait permis aux Anglais de transformer en entrepôt flottant, perpétuellement ancré devant les ports coloniaux espagnols, le navire unique, le *vaisseau de permission*[1], dont les traités n'autorisaient l'envoi qu'une fois par an. Or, le commerce illicite dans l'Amérique espagnole était devenu l'un des éléments principaux de la prospérité économique anglaise. Comme Colbert, voulant « briser à coups de canon les prohibitions des Hollandais »[2], un groupe important parmi les whigs, ceux qu'on appela les *Patriotes*, réclamaient et finirent

1. Voir *Histoire Moderne*, page 640.
2. Voir *Histoire Moderne*, page 624.

par imposer, au nom des intérêts commerciaux de l'Angleterre, la guerre contre l'Espagne d'abord (1739), puis contre la France (1742).

A ce moment Walpole avait cessé d'être ministre; il avait succombé sous les attaques des *Patriotes*, à qui s'étaient joints naturellement les torys, ainsi qu'un groupe de jeunes politiques qu'on avait surnommés les *gamins* et qui, menés par *William Pitt*, avaient déclaré la guerre au système de la corruption.

LA CRISE ANGLAISE

Au moment où Walpole tomba, l'Angleterre depuis de longues années déjà traversait une crise d'irréligion et d'immoralité grossière, analogue à la crise française de la Régence. Un grand artiste, le peintre graveur *Hogarth* (1697-1764), un grand écrivain, *Swift* (1667-1745), celui-ci dans un roman fantastique, *les Aventures de Gulliver*, celui-là surtout dans la double série de la *Carrière du libertin* (1735) et du *Mariage à la mode* (1745), en ont brossé l'inoubliable tableau. « Si quelqu'un parle de religion, écrivait Montesquieu pendant son séjour à Londres (1729-1731), tout le monde se met à rire ». « Il n'y a pas seulement absence d'honneur et de vertu ici, écrivait-il encore, mais il n'y en a pas seulement l'idée. » L'ivrognerie était devenue un vice national; l'aristocratie s'enivrait de vins chers, achetés en Portugal; la plèbe, pour un penny, — dix centimes — s'enivrait de *gin*, une mauvaise eau-de-vie de grains. Dans ce peuple, gangrené par le jeu et la débauche, le patriotisme même semblait mort. « Si les Français arrivent, disait un Anglais devant lequel on parlait de la possibilité d'une invasion, je veux bien payer; mais quant à me battre, que le diable m'emporte! » Un homme d'État, lord Chesterfield, ami de Montesquieu et de Voltaire, écrivait avec douleur : « C'en est fait, nous ne sommes plus une nation! » Avec un souverain autre que Louis XV en France, l'Angleterre au milieu du dix-huitième siècle eût couru le risque des pires désastres.

LE RÉVEIL RELIGIEUX WESLEY

Tandis que l'impéritie de Louis XV leur épargnait les désastres, une heureuse évolution morale, le réveil du sentiment religieux et du patriotisme, préparait aux Anglais les triomphes de la guerre de Sept Ans.

Le réveil du sentiment religieux se produisit le premier. Il

fut provoqué par un groupe d'étudiants de l'Université d'Oxford, qui, de même que les *gamins* dans le même temps s'indignaient en politique du système de la corruption, se scandalisaient de la médiocrité du clergé anglican, « le moins vivant de toute l'Europe, le plus négligent dans ses devoirs, le moins austère dans ses mœurs ». Le groupe se forma vers 1730 sous la direction d'un jeune pasteur de vingt ans, *Wesley* (1703-1791). Les affiliés constituaient une sorte de congrégation protestante, pratiquaient les austérités des moines catholiques, vivaient comme eux soumis à une règle rigoureuse qui leur valut d'abord des moqueries et le nom de *méthodistes*. Ils vinrent s'établir à Londres en 1738 et, ne pouvant parler dans les temples, ils se mirent, comme aujourd'hui les prédicants de l'Armée du Salut, à prêcher dans les rues. Ils étendirent bientôt leur apostolat à toute l'Angleterre et s'en furent prêcher jusqu'en plein champ parmi les paysans, jusque sur le carreau des charbonnages parmi les houilleurs. L'importance de leur action fut considérable. Pour en juger, il faut considérer non point le nombre des adhérents qu'ils attirèrent à leur secte : s'ils sont aujourd'hui plusieurs millions, ils n'étaient pas plus de 100000 à la mort de Wesley (1791), cinquante ans après le début de sa prédication. Mais il faut considérer le réveil général d'activité que leur exemple, l'esprit d'émulation et d'imitation provoquèrent dans toutes les églises protestantes. C'est à leur influence que sont dus la rigoureuse observation du repos dominical si caractéristique de l'Angleterre, un admirable mouvement de charité, le mouvement dit « *philanthropique* », les nombreuses fondations d'hôpitaux et la réforme des prisons. Mais surtout ce furent eux qui entreprirent la guerre à la *traite*, et la campagne qui devait aboutir, aux dernières années du dix-huitième siècle et au début du dix-neuvième, à l'interdiction du commerce des noirs, préface de l'abolition de l'esclavage. Par contre on leur dut aussi un renouveau du fanatisme anticatholique par où fut retardé jusqu'à 1839 la fin du régime d'exception imposé aux Catholiques en Angleterre.

WILLIAM PITT

Le réveil du sentiment patriotique fut provoqué par ***William Pitt*** (1708-1778). Comme Walpole il appartenait à la *gentry*. Officier de cavalerie, tourmenté déjà par la goutte à vingt-six ans, Pitt, prévoyant qu'il lui faudrait quitter l'armée, s'était tourné vers la politique. Il

s'était fait élire aux Communes par le bourg de *Old-Sarum* (1734). D'une honnêteté rigide qui devait lui permettre, étant presque pauvre, de remplir pendant près de dix ans (1746-1755) sans faire fortune, contrairement à toutes les traditions, la charge de payeur de l'armée, il avait, sitôt élu, attaqué sans trêve Walpole et son système de corruption. Il était ainsi devenu le chef des « gamins », et son éloquence, qui devait le faire appeler par la suite le « *grand commoner* », — « le grand député » — l'avait promptement rendu populaire. Il était animé du plus ardent et du plus étroit patriotisme. Il ne lui suffisait pas que sa patrie fût victorieuse, il voulait l'anéantissement de ses adversaires et spécialement de la France. Orgueilleux autant que patriote



LE PREMIER PITT (1708-1778).
D'après le portrait peint par William HOARE (1706-1792).
Galerie Nationale, Londres.
Photographie Walker.

Aucun homme d'État n'a rendu à l'Angleterre de services comparables à ceux que lui rendit William Pitt, quand il fut ministre des Affaires étrangères et chef du Cabinet, de 1757 à 1761. Dans ces quatre années, arrachant l'Angleterre à l'une des pires crises d'abaissement moral qu'elle ait connues, il sut lui donner au détriment de la France les deux éléments essentiels de sa puissance coloniale, l'Inde et le Canada. L'élevant à la Pairie et le nommant vicomte de Chatham *(1766), George III payait à peine la dette de l'Angleterre. L'honnêteté rigide, l'amour fanatique de son pays, l'énergie et l'orgueil, furent les traits essentiels de l'homme. De cette énergie doublée d'entêtement, quelque chose parait dans ce visage singulier au front relativement étroit sous la perruque blanche, au grand nez hardi, un nez d'aigle presque à la Condé, aux gros yeux marrons à fleur de tête. Habit de velours brun et cravate blanche.*

« Je sais, disait-il, que je puis sauver le pays, et je sais qu'aucun autre homme ne peut le faire. » Énergique au point de se faire transporter à la Chambre des Lords presque expirant — il mourut quatre jours plus tard — pour combattre un projet jugé néfaste à l'Angleterre, le renoncement à la lutte contre les colonies révoltées[1], il sut réveiller les énergies anglaises. « Soyez un peuple, disait-il, oubliez toutes choses, excepté l'intérêt public. »

On l'entendit. Il était devenu chef du ministère en juin 1757, contre le gré de George II qui ne l'aimait pas. Les Français venaient d'infliger et infligeaient dans le même temps aux Anglais de graves défaites sur la Méditerranée, au Canada, en Allemagne, et certains les voyaient déjà presque aux portes de Londres « dans la plaine de Salisbury ». Lorsque quatre années plus tard (octobre 1761) Pitt démissionna, l'Angleterre avait enlevé aux Français le Canada et l'Inde, et la presque totalité de leurs colonies.

LE GOUVERNEMENT ANGLAIS

Au jour de la retraite de Pitt, George II était mort et depuis un an remplacé par son petit-fils *George III* (1760). Très différent de ses prédécesseurs, George III allait tenter de réagir contre le régime qu'ils avaient laissé s'établir. En fait, et il importe de le remarquer, depuis l'avènement de la dynastie hanovrienne, aucun texte nouveau n'avait été ajouté à la série de textes, presque tous séculaires, dont la réunion formait la Constitution anglaise : *Grande Charte* de Jean sans Terre (1215), *Pétition des Droits* du règne de Charles I[er] (1628), *Déclaration des Droits* de 1688. Mais il s'était établi des traditions nouvelles, et, par le simple jeu des *précédents*, transformés en usages toujours observés, l'organisation du gouvernement anglais se trouvait devenue la suivante : le pouvoir était partagé entre le *roi*, les *ministres*, le *Parlement*.

LE ROI

Le roi choisissait et nommait les ministres. Il nommait les principaux fonctionnaires, les officiers généraux, etc., sur *désignation faite par les ministres*. Il donnait aux bills, votés par le Parlement, la force légale en les sanctionnant par la formule française, conservée du treizième siècle, du temps des rois normands et toujours en usage aujourd'hui

1. Voir ci-dessous, page 211, chapitre VIII.

d'hui même : « *Le roy le veult* ». Une formule spéciale servait — elle sert toujours — à ratifier les bills de finances : « *Le roi remercie ses loyals sujets, accepte leur bénévolence et ainsi le veult.* » L'approbation royale ayant été donnée à tous les bills sans exception depuis 1707, il était, *par l'usage*, devenu *obligatoire de ne pas la refuser*. Le roi était tenu pour incapable d'erreur. Les fautes, s'il en commettait, ne pouvaient venir que des ministres ; le roi était donc *irresponsable*.

CABINET

Les ministres étaient choisis par le roi parmi les députés, parce que la présence des ministres était indispensable pour le vote des impôts et des lois et que seuls les députés pouvaient entrer dans le Parlement. Naturellement ils étaient choisis dans la majorité et demeuraient aux affaires tant que cette majorité leur accordait sa confiance. Ils formaient un *Conseil* ou *Cabinet* que présidait l'un d'eux, le *premier ministre*, ou plus brièvement le *Premier*, généralement le chef, — le *leader* — de la majorité. Les deux premiers George n'ayant jamais assisté aux délibérations du Conseil, en vertu de ce précédent, les ministres siégeaient hors la présence du roi. Le *Premier* lui rendait compte au nom de tous des décisions prises. Tous étaient *solidaires*, c'est-à-dire que tous étaient *responsables* des actes de chacun : un vote de *défiance* atteignant l'un d'eux, le ministère tout entier devait démissionner. Les ministres pouvaient, pour leurs actes, être mis en accusation par les Communes et jugés par la Chambre des Lords. En revanche, les ministres avaient le *droit de dissolution*, et pouvaient faire procéder à des élections nouvelles. Au cas où les électeurs nommaient des députés hostiles aux ministres, ceux-ci devaient se retirer. Ce gouvernement par des ministres pris dans la majorité du Parlement est ce que l'on appelle le ***régime parlementaire***. C'est *le gouvernement du pays par les chefs de la majorité du pays*.

PARLEMENT

Le Parlement siégeait à Londres, au palais de *Westminster*. Les débats, secrets jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, étaient devenus publics : toutefois les spectateurs placés dans des tribunes devaient se retirer lorsque l'on procédait à un vote, et jusqu'à 1771 il fut interdit aux journaux de rendre compte des débats.

Le Parlement se composait de la Chambre des Lords et de

la Chambre des Communes. Les Lords étaient nommés par le roi, libre d'en créer autant qu'il le voulait. Ils étaient 208 en 1714; les deux premiers George en créèrent 150 : leur dignité était héréditaire.

La Chambre des Communes se composait de deux sortes de députés, les *députés des comtés* — les départements anglais — et les *députés des villes et des bourgs* : au total 558 députés. Ils étaient élus pour sept ans depuis Stanhope, à raison de deux députés par comté, ville ou bourg.

LE SYSTÈME ÉLECTORAL

Ainsi constituées les Communes ne représentaient que d'une façon très infidèle le peuple anglais. D'abord, seuls à la campagne, les propriétaires, les « *francs tenanciers* », seuls dans les villes et les bourgs les membres des corporations, les « *francs bourgeois* », étaient électeurs. Or à la campagne, le nombre des francs tenanciers diminuait de jour en jour, parce que les riches industriels, à qui le droit de vote, — la franchise électorale — était refusé dans les villes, achetaient pour acquérir cette franchise les terres à gros prix et constituaient de grandes propriétés. En outre la liste des *bourgs* appelés à nommer des députés avait été établie au Moyen Age, presque au temps de la Grande Charte, et les dernières adjonctions qui y avaient été faites remontaient à 1673. Par suite, les grandes villes industrielles, Liverpool, Manchester, etc., nées au dix-huitième siècle ne nommaient pas de députés. En revanche, tel bourg, riche et peuplé au Moyen Age, tombé au dix-huitième siècle à cinq maisons, avec un électeur, continuait de nommer deux représentants : c'était le cas du bourg d'*Old Sarum,* dont le premier Pitt était député.

Ces bourgs dépeuplés étaient appelés les *bourgs pourris*. Ils appartenaient pour la plupart à de grands seigneurs : l'un d'entre eux, le duc de Newcastle, disposait à lui seul du tiers des sièges appartenant aux bourgs. Naturellement on en trafiquait; les ventes étaient publiques, au plus offrant. Le prix atteignait parfois 4000 livres, 100 000 francs en valeur nominale. Au total, pour 8 000 000 d'habitants on ne comptait pas plus de 160 000 électeurs. Au temps du second Pitt, 30 bourgs, comptant en tout 375 électeurs, élisaient 60 députés. Un pareil système électoral devait être réformé. Bien des gens en tombaient d'accord. Cependant la réforme projetée par Pitt dès 17[illegible] ne devait être réalisée qu'en 1832.



SCÈNE DE CAMPAGNE ÉLECTORALE.
D'après le tableau de HOGARTH (1697-1764).
Soane Museum. — Photographie.

Le système électoral anglais, au dix-huitième siècle, demeurait le même qu'au Moyen Age. Les électeurs étaient en petit nombre; dans certains bourgs jadis importants, mais déchus, « les bourgs pourris », on comptait trois ou quatre électeurs; on en comptait un au bourg fameux de Old Sarum, dont le premier Pitt fut député. Cela rendait facile la corruption des électeurs. Hogarth, l'un des rares artistes éminents de l'Angleterre au dix-huitième siècle, observateur satirique des mœurs de ses contemporains, a reproduit dans une série de tableaux des scènes de la vie électorale. Ici, il représente un électeur dont deux agents électoraux, un tory à sa droite, un whig à sa gauche, le premier en costume bourgeois, le second avec un tablier d'ouvrier, « sollicitent » le suffrage. L'électeur, avec une satisfaction que trahit son visage épanoui, reçoit des deux mains l'argent qu'on lui offre discrètement. A gauche le candidat tory, la bourse à la main, invite une jeune femme — la femme d'un électeur influent — à choisir quelques bijoux dans la boîte que porte à son cou un brocanteur ambulant. A droite, l'autre candidat, sans doute, assis à une table et fumant sa pipe, compte l'argent qu'il se dispose à faire distribuer. Au fond, un commencement d'émeute : des [illegible]bles donnent l'assaut au bureau de l'excise, contribution indirecte, levée sur les boissons, et tentent d'arracher le panonceau aux armes royales. — Un [illegible] suspendu à une potence représente Punch, *le Polichinelle anglais, [illegible] candidat et poussant devant lui une brouette remplie d'argent [illegible] pleine pelle, à la volée aux électeurs.*

LES COMMUNES EN FONCTION

L'organisation intérieure de la Chambre des Communes et l'ordre de ses travaux étaient et sont demeurés les suivants :

La Chambre élisait un *orateur*, — le *speaker*, — chargé de la représenter et de parler en son nom, et lui servant de président. C'est au speaker que l'on demandait la parole ; à lui et non pas aux députés que s'adressaient les orateurs parlant debout à leur place, et non pas d'une tribune. La Chambre réglait elle-même l'ordre de ses travaux, ce qu'on appelait l'*ordre du jour*. Les questions importantes, spécialement les projets de loi touchant aux finances ou au commerce, étaient étudiées, avant tout examen devant la Chambre, par des *commissions* de députés. Celles-ci, les études terminées, présentaient aux Communes un rapport qui permettait de délibérer et de voter en connaissance de cause. Le vote avait lieu à main levée. S'il paraissait douteux, on recourait à la « division ». En ce cas, les députés évacuaient la salle, puis y rentraient, comptés au passage, par deux portes différentes, selon qu'ils votaient *pour* ou *contre*. Le cas d'urgence excepté, aucun bill n'était définitivement adopté aux Communes s'il n'avait subi l'épreuve d'une triple *lecture*, suivie d'un triple vote en trois séances, tenues à quelques jours d'intervalle. Voté par les Communes, le bill devait l'être ensuite par la Chambre des Lords ; il acquérait enfin force légale par la sanction et la promulgation royales.

GEORGE III ET LA POLITIQUE PERSONNELLE

Les conditions dans lesquelles étaient élues les Communes facilitèrent un essai de réaction et de rétablissement du gouvernement personnel tenté par George III, de 1760 à 1783.

Très différent de ses prédécesseurs, né en Angleterre, élevé en Angleterre, George III était un véritable Anglais. Ce roi de vingt-deux ans était et demeura fort simple, — on le comparait volontiers à un gentilhomme campagnard — honnête, de mœurs irréprochables, à la différence de son grand-père et de son bisaïeul, d'intelligence bornée et très têtu. Sa mère, une Allemande ambitieuse, qui avait elle-même dirigé son éducation et qui le domina aussi longtemps qu'elle vécut, l'avait pénétré de cette idée qu'il devait être « le roi ». Quelques instants avant d'expirer, elle lui répétait encore : « Sois un roi digne de ce nom ». Elle voulait qu'au contraire des premiers George

il se mêlât activement aux affaires, qu'au-dessus des partis et des ministres, il fût lui-même, selon l'expression de l'historien Green, le *premier ministre du royaume*. C'était vouloir la substitution du gouvernement personnel au gouvernement parlementaire : ce fut là le but où tendit de tous ses efforts George III.

GE III ET TORYS LA UPTION

Pour y atteindre il trouva le concours du parti tory. L'écrasement de l'insurrection jacobite, en 1745, ruinant définitivement leurs secrets espoirs, les Torys se trouvaient réduits à se rallier à la dynastie de Hanovre. Il n'était plus en effet pour eux d'autre moyen de revenir au pouvoir, d'où, depuis plus de soixante-dix ans, ils avaient été rigoureusement écartés.



GEORGE III (1738-1820).
D'après le portrait de REYNOLDS (1723-1792).
Château royal de Windsor.
Photographie.

A la différence des deux premiers George qui, se désintéressant presque de l'Angleterre, facilitèrent l'établissement du régime parlementaire dans la monarchie britannique, George III, élevé par sa mère dans l'idée qu'il devait être « un vrai roi », prétendit être lui-même « son premier ministre ». Par là, il détermina une crise constitutionnelle qui dura près de 23 ans (1760-1783) et pendant laquelle l'Angleterre perdit ses colonies d'Amérique. L'homme qui régna soixante ans et devint fou en 1810, était très honnête, simple, mais d'intelligence médiocre, et têtu. Cela se lit dans ce portrait peint en 1759, George ayant vingt et un ans, à la veille de son avènement. Le visage est d'expression moutonnière, rond et gras, sans modelé, d'un fade blond de lin — les sourcils sont presque blancs — avec une bouche de poupée et les yeux d'un bleu très clair, gros et comme à fleur de peau. Habit de velours à broderies d'or, cravate de mousseline blanche. — Reynolds est un des meilleurs portraitistes anglais du dix-huitième siècle

Au reste, partisans de la prérogative royale, ils étaient logiques et conformaient leurs actes à leurs principes en prêtant un entier concours à un souverain désireux de ne pas s'en tenir à une prééminence d'honneur, et déterminé à conquérir la réalité du pouvoir.

Si l'influence des principes lui assura le concours des tories, George III s'assura de nombreux concours parmi les whigs en appliquant le système de Walpole : la corruption. Pour s'assurer une chambre composée « d'amis », il acheta les électeurs. Il acheta les élus pour les amener à lui et les maintenir dans la fidélité. C'est ce qu'il appelait exercer « le patronage de la couronne ». Il dressait lui-même chaque jour, et d'après leurs votes, la liste des députés à récompenser ou à punir : les charges lucratives réservées aux uns étaient refusées aux autres. Plus cyniquement, aux jours de débats importants, le roi payait à l'avance, argent comptant, les votes. Certaines journées coûtèrent ainsi jusqu'à 25000 livres sterlings, de deux millions à deux millions et demi d'aujourd'hui.

ES RÉSULTATS E LA POLITIQUE PERSONNELLE

Le système fut mis en vigueur presque dès le début du règne, aussitôt après la retraite de Pitt, que remplaça lord *Bute*, l'ancien gouverneur de George III. Cependant ce fut seulement neuf années après son avènement, en 1770, que le roi parvint à avoir un ministère complètement à lui, mené par lui, instrument docile de ses volontés. Ce ministère, présidé par lord *North*, dura douze ans (1770-1782).

La politique personnelle et autoritaire eut au dehors de funestes résultats. Elle provoqua le mécontentement et la résistance (1765-1774), l'insurrection et la perte des colonies de l'Amérique du Nord, devenues, grâce à l'appui de la France, les ***États-Unis***[1] (1774-1783).

Au dedans, elle suscita entre le roi et le peuple des conflits dont le plus significatif, celui où s'opposèrent le mieux les prétentions royales et les tendances populaires, l'*affaire Wilkes*, prolongée pendant près de sept ans (1763-1769), eut une double conséquence. L'affaire contribua au *développement de la presse*; elle éveilla chez tous l'idée qu'il était indispensable de *réformer le régime électoral*.

1. Voir ci-dessous, page 211, chap. VIII.

L'AFFAIRE WILKES

Le député Wilkes, personnage sans moralité, furieux de ce que le ministère Bute lui avait refusé une ambassade, avait fondé pour le combattre un journal, le *North-Briton*. La feuille obtint grand succès. En avril 1763, Wilkes ayant critiqué un discours du trône en termes trouvés injurieux par le roi, les ministres le firent arrêter. Mais l'arrestation avait été opérée dans des conditions irrégulières. Le juge relâcha donc Wilkes et condamna les ministres et leurs agents à de fortes amendes. Londres illumina, moins par sympathie pour Wilkes que parce que le [illegible] sentait qu'il y avait en jeu le droit de critique et la li[illegible]esse. Le gouvernement n'en reprit pas moins les pou[illegible]e fois en observant les formes légales. Wilkes, q[illegible]en France, fut condamné par contumace (février [illegible]

Il rentra en Angleterre pour les élections de 1768 et fut élu aux Communes par l'un des Comtés les plus importants, le Middlesex. Le roi réclama des Communes l'exclusion de Wilkes : elles l'accordèrent. Alors, et tandis que Wilkes, se livrant lui-même aux tribunaux pour purger sa contumace, était condamné et emprisonné, entre les Communes et les électeurs un vrai duel s'engagea.

En moins de trois mois (février-avril 1769), Wilkes déclaré inéligible et trois fois exclu par les Communes, fut trois fois réélu par les électeurs, chaque fois avec des majorités plus fortes. A la fin, par une audacieuse usurpation, les Communes proclamèrent élu son concurrent.

L'Angleterre suivait la lutte avec passion. De grandes réunions en plein air, des *meetings*, s'organisaient en faveur de Wilkes, dont la cause devenait une fois encore celle de la liberté et des droits du peuple. Hier, en combattant pour lui, on défendait la *liberté de la presse* : on défendait cette fois le *droit des électeurs* à choisir seuls leurs représentants. A la Chambre des Lords, Pitt, récemment élevé à la pairie sous le nom de *Lord Chatham*, dénonçait l'usurpation des Communes qui, disait-il, « ne représentent pas le peuple », et il lançait l'idée de la réforme électorale. Londres élisait Wilkes *alderman* — conseiller municipal — et devait, en 1774, le porter à la plus haute des charges urbaines en le nommant *Lord Maire*. L'année suivante Wilkes rentra aux Communes. Le peuple avait finalement vaincu le roi.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRESSE

L'émoi causé par l'affaire Wilkes favorisa puissamment le développement de la presse. Celle-ci dans le même temps enleva de haute lutte, victoire aux conséquences capitales, la liberté de rendre compte des débats parlementaires. Déjà l'on avait entrepris de tourner les interdictions en publiant de brefs résumés sous forme de nouvelles venues de pays et d'assemblées imaginaires, par exemple du *Sénat de Lilliput*. En 1771, la Chambre des Communes, qui, par une singulière confusion de pouvoirs, prétendait être juge des délits où elle était intéressée, fit arrêter un imprimeur pour délit de publication de compte rendu. Les magistrats de Londres intervinrent alors, relâchèrent l'imprimeur et, par contre, firent incarcérer pour arrestation arbitraire « le messager du Parlement », l'agent qui avait exécuté les ordres des Communes. Cette décision provoqua l'enthousiasme dans Londres et les Communes sentirent si violent le mouvement de l'opinion qu'elles cédèrent et laissèrent tomber l'interdiction. Dès lors le peuple anglais fut mis à même de suivre les affaires au jour le jour, de juger presque sur l'heure les décisions prises, de manifester son sentiment en connaissance de cause, et par là d'agir sur le Parlement. Les principaux journaux créés alors furent le *North Briton*, le *Public Advertiser*, où sous la signature « Junius », pseudonyme dont le secret n'a jamais été percé, parurent contre le roi et ses ministres de virulents articles devenus classiques ; enfin, quelques-uns des plus grands journaux d'aujourd'hui, le *Times*, le *Morning Post*, le *Morning Chronicle*, le *Morning Herald* datent également de cette époque.

CHUTE DE NORTH SECOND PITT

Pendant la guerre d'Amérique (1774-1783), par suite de cette guerre et en raison de la politique personnelle du roi, il se produisit des déclassements de partis. Des whigs passèrent au torysme et inversement, et d'autre part des *coalitions* se formèrent entre certains whigs et certains tories. L'une de ces coalitions où dominaient les whigs renversa North en 1782. Mais presque aussitôt, par un projet relatif à la Compagnie des Indes et qui l'eût à peu près mise dans la complète dépendance du ministère, les coalisés, successeurs de North, soulevèrent contre eux tout le grand commerce.

Le roi prit prétexte de ce mécontentement pour demander aux ministres leurs démissions et il appela au gouvernement le fils

de lord Chatham, le **second Pitt**, un jeune homme de vingt-quatre ans (décembre 1783). Le choix royal eut cette fois l'entière approbation du peuple que Pitt, député depuis trois ans, avait conquis par son éloquence et par tout ce qui apparaissait en lui de droiture, de volonté et d'énergie. Par contre les Communes se montrèrent immédiatement hostiles et mirent seize fois en trois mois le jeune ministre en minorité.



LE SECOND PITT (1759-1806)
D'après le portrait peint par LAWRENCE (1769-1830).
Château royal de Windsor. -- Photographie.

On trouverait difficilement deux hommes se ressemblant moins que le second Pitt et son père lord Chatham. Au moral, la similitude était frappante entre le ministre de la guerre de Sept Ans et le ministre des guerres de la Révolution et de l'Empire : même énergie, même audace, même patriotisme fanatique, même haine de la France, à qui le second Pitt déclarera, en 1793, une « guerre d'extermination ». Député à vingt et un ans, premier ministre à vingt-quatre, il fut pendant près de vingt ans comme le vrai souverain de l'Angleterre. Les yeux gris jaune, assez enfoncés sous l'arcade sourcilière, étincellent d'énergie insolente ; le front très découvert sous les cheveux blonds, qui grisonnent, est d'une magnifique ampleur. Comme dans tous les portraits de Lawrence — un élève de Reynolds et un très célèbre portraitiste anglais — le cou est allongé démesurément. Habit marron, gilet chamois, cravate blanche. — Ce portrait fut fait en 1808, deux ans après la mort de Pitt, sur un moulage et un portrait inachevé. Il s'en trouve une copie au château de Versailles.

Pourtant, contrairement aux traditions Pitt ne démissionna pas, il se sentait en effet soutenu par l'opinion. Il usa peu à peu l'opposition ; quand il eut le sentiment que la victoire était certaine, il procéda à la dissolution des Communes. Aux élections nouvelles ses adversaires perdirent 160 sièges, si bien que la Chambre nouvelle fut en grande majo-

rité à sa dévotion (1784). Dès lors William Pitt, ayant à la fois la confiance du roi et celle du pays, fut à peu près le maître du royaume. Il le demeura pendant vingt années, au cours desquelles il devait engager l'Angleterre dans une « guerre d'extermination » contre la France et sa Révolution.

LA LIBERTÉ ANGLAISE

Ainsi la crise constitutionnelle ouverte depuis 1760 par George III, les efforts qu'il avait tentés pour restaurer le régime du gouvernement personnel aboutissaient après vingt-quatre ans à la victoire du régime parlementaire. Du reste, même au plus fort de la crise, l'Angleterre n'était pas moins demeurée le seul des grands États européens d'alors où le caprice du roi ne fût pas la loi, où les dépenses publiques fussent annuellement réglées par le pays lui-même, où les sujets fussent des *citoyens*, ayant part à l'administration de leurs affaires, protégés par la loi, dans leurs biens et leur liberté, contre l'arbitraire des gouvernants. Non seulement Wilkes illégalement arrêté était relâché par le juge, mais sur l'heure, — garantie que les Français n'ont même pas encore aujourd'hui, — le juge condamnait à une lourde amende les ministres responsables de l'arrestation.

En France, dans ce même dix-huitième siècle, Voltaire, qu'un noble faisait bâtonner par ses laquais, était emprisonné quand il réclamait réparation par les armes ou justice. Les étrangers, les Français en particulier, qui séjournaient en Angleterre admiraient et enviaient les institutions de ce pays où, selon le mot de Montesquieu, « chacun se regardait comme un monarque », où l'on avait la liberté de parler, d'écrire, d'imprimer, le droit de réunion, le droit d'association, deux droits que les Français devaient à grand'peine obtenir à la fin du dix-neuvième siècle. Le spectacle de la liberté d'outre-Manche rendait plus insupportable le despotisme de Versailles. « *Il nous souffle d'Angleterre*, écrivait d'Argenson en 1751, *un vent philosophique de gouvernement libre et antimonarchique.* »

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Le régime de la liberté favorisa le développement général de l'Angleterre. Ce fut au dix-huitième siècle, surtout à partir de 1760, que se prépara son extraordinaire fortune économique et que, de pays avant tout agricole, elle commença à se transformer en pays de grande industrie. Un premier élément de force lui vint de l'*accroissement*

de sa population qui fit plus que doubler de 1700 à 1780. La découverte d'un procédé permettant de traiter par le charbon les minerais de fer, jusque-là traités au bois, fut pour l'Angleterre, si riche en houille et en fer, l'origine d'une *industrie métallurgique* longtemps sans rivale. A partir de 1767, l'aménagement des rivières, l'établissement de canaux, et tout d'abord la construction du canal de Liverpool à Manchester, dotèrent l'Angleterre d'un très complet et puissant réseau de voies de communications et permirent le transport à bas prix des matières premières les plus encombrantes et les plus lourdes. Presque dans le même temps, étaient inventées plusieurs machines à travailler le coton, entre autres la machine à filer, célèbre sous le nom de *Mule-Jenny* (1764-1776). A ces fileuses et à ces métiers **Watt** donnait le mouvement en perfectionnant la *machine à vapeur* (1769-1779). Grâce à lui, ce qui n'était guère qu'un appareil de laboratoire devenait un infatigable et docile générateur de force. C'était comme s'il eût ajouté des millions de bras au peuple anglais, dont la puissance productrice infiniment accrue allait faire le premier peuple industriel du monde.

CHAPITRE III

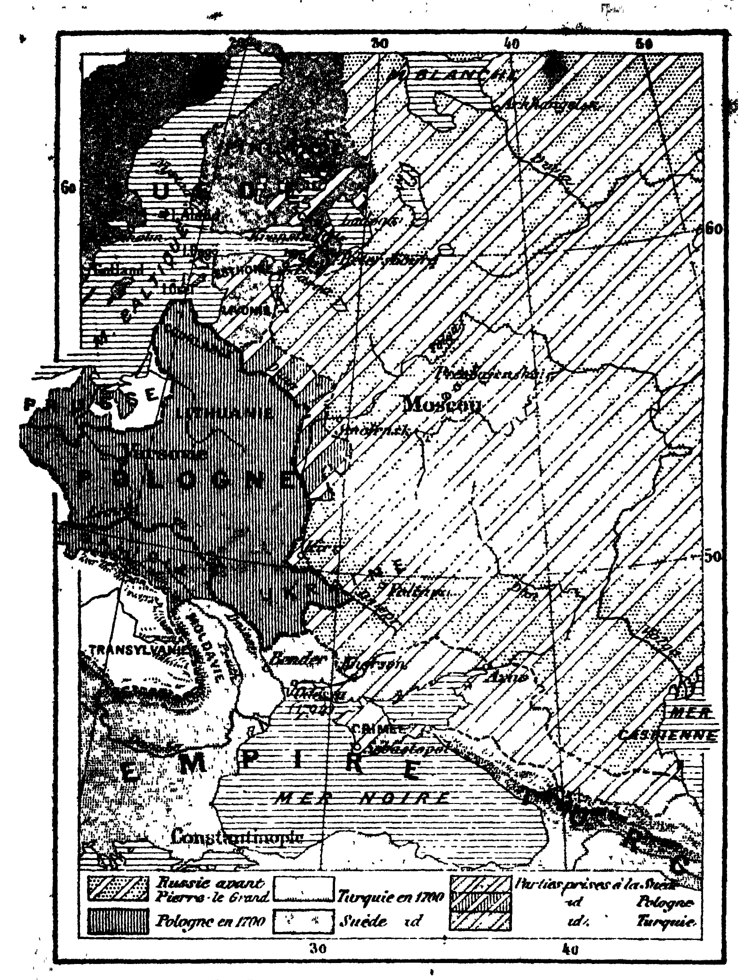
L'EMPIRE RUSSE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

LES RÉFORMES DE PIERRE LE GRAND
LE GOUVERNEMENT DE CATHERINE II

Au dix-huitième siècle — et peu de faits ont une importance historique aussi grande — la carte politique et l'équilibre des puissances ont été profondément bouleversés dans l'Europe du Nord et de l'Est. On y vit *commencer la grandeur* de deux États, la ***Russie*** et la ***Prusse***; *déchoir* deux autres États, la ***Suède*** et la *Turquie*. La Suède perdit l'hégémonie conquise au milieu du dix-septième siècle et difficilement conservée pendant cinquante ans; la Turquie tomba du degré de puissance périlleuse pour l'Europe chrétienne où elle avait atteint dès la fin du quinzième siècle et s'était maintenue pendant deux cents ans. On vit enfin *disparaître*, démembré par ses voisins, Prusse, Russie, Autriche, un troisième État, la *Pologne*.

Presque asiatique encore au dix-septième siècle, mais, on l'a vu[1], s'efforçant déjà sous la dynastie nouvelle des Romanovs de lier partie avec l'Europe, la Russie, au dix-huitième siècle, prit rang parmi les grandes puissances. Elle y parvint en deux étapes. D'abord, conduite par ***Pierre le Grand***, elle ruina la prépondérance de la Suède sur la Baltique; puis avec ***Catherine II***, elle supprima le royaume de Pologne. En même temps que Pierre Ier travaillait à rendre la Russie politiquement européenne, il entreprenait de modifier les mœurs du peuple russe et de lui imposer la civilisation européenne. Catherine II poursuivit et compléta l'œuvre commencée par Pierre.

1. Voir *Histoire Moderne*, page 695.



La Russie au dix-huitième siècle.

MINORITÉ DE PIERRE Ier.

Le tsar Féodor, troisième souverain de la dynastie des Romanovs, mourut en 1682, sans postérité. Il laissait un frère, Ivan, âgé de quinze ans, infirme et presque idiot; un demi-frère, *Pierre*, né d'un second mariage du tsar Alexis, un enfant de neuf ans, à l'intelligence

éveillée; plusieurs sœurs enfin, parmi lesquelles *Sophie*, une ambitieuse de vingt-six ans. Les Boïards reconnurent pour tsar Pierre, le gouvernement devant rester aux mains de sa mère jusqu'à sa majorité. Mais Sophie provoqua une révolte des streltsi, fit associer Ivan à Pierre et s'empara de la régence. Elle devait la conserver sept ans.

Le coup d'État de Sophie fut une heureuse fortune pour Pierre. Il y gagna d'échapper à l'internement traditionnel des futurs tsars au Kremlin, « un sérail et une geôle », dit un historien russe, et à l'abêtissante éducation qu'ils y recevaient. Sa sœur le relégua à *Préobrajenskoié*, un village à la porte de Moscou, touchant presque à la *Sloboda*, c'est-à-dire au faubourg où les étrangers, on l'a vu[1], résidaient tous obligatoirement. Ces étrangers formaient une colonie fort mêlée où dominaient les Allemands, les Écossais et les Hollandais, où voisinaient diplomates, riches commerçants, architectes, officiers en quête d'emploi, gens de métiers et nombre d'aventuriers peu recommandables.

Pierre connut un certain nombre d'étrangers et tout d'abord deux Hollandais, un architecte, *Timmerman*, qui lui enseigna quelques éléments de sciences, et un charpentier, *Brandt*, qui, pour l'amuser, construisit et lança sur un étang un bateau à voile, le premier où l'on ait vu s'aventurer un tsar. Mais plus encore qu'à jouer au marin, Pierre se plaisait à jouer au soldat. Avec les palefreniers des écuries impériales — elles renfermaient 3000 chevaux — avec des marmitons, des enfants de l'âge du tsar, des étrangers enfin, on organisa, dès 1682, un *bataillon des Amuseurs*. Ce bataillon devait peu à peu s'accroître jusqu'à former, sept ans plus tard, une armée en miniature comprenant infanterie, cavalerie, artillerie, le premier noyau de la moderne armée russe. Une citadelle même était élevée à Préobrajenskoié, citadelle qu'en mode de jeu attaquaient et défendaient les Amuseurs. Le jeu était sérieux : après chaque combat on relevait des blessés, parfois des morts. « L'enfant s'amuse », disait Sophie.

L'AVÈNEMENT DE PIERRE Ier

Un jour vint, en août 1689, où l'enfant devenu un garçon de dix-sept ans fut averti que la régente, après s'être attribué le titre de tsarine, se disposait à garder le pouvoir définitivement pour elle-même. Alors les Amuseurs servirent à Pierre pour se défendre. Aban-

1. Voir *Histoire Moderne*, page 698.

donnée de ses anciens complices, les streltsi, Sophie fut enfermée dans un monastère et Pierre prit le gouvernement (septembre 1689). C'était le temps où dans l'Europe occidentale Guillaume d'Orange venait d'opérer la Révolution d'Angleterre, et où Louis XIV commençait la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

PIERRE ET ÉTRANGERS

Ce fut au lendemain de son coup d'autorité que Pierre commença vraiment à fréquenter la Sloboda et à nouer d'étroites relations avec certains étrangers, surtout avec Gordon et Lefort. *Gordon*, de vieille noblesse écossaise, jadis colonel de dragons en Autriche, était fixé depuis trente ans à Moscou. Considéré par les Russes comme un véritable homme de guerre, il avait été employé déjà à titre de général par Sophie. *Lefort*, fils d'un droguiste de Genève, venu pour chercher fortune en Russie quinze ans auparavant, avait pris comme Gordon du service dans l'armée. Richement marié, il tenait presque table ouverte, donnant des fêtes à la colonie, et ce fut dans sa maison, où Pierre s'invitait plusieurs fois par semaine, que le jeune tsar eut la première vision de la vie de société en Europe, si profondément différente de la vie russe.

La *liaison de Pierre avec les Européens de Moscou fut l'événement essentiel de sa jeunesse, le fait déterminant de sa vie.* Il apprit par eux un peu d'allemand et de hollandais, quelques éléments des sciences, l'arithmétique, la géométrie; ils lui révélèrent un peu de la civilisation occidentale. Ce qu'il en put voir séduisit sa vive intelligence et fit naître en lui, avec le désir de la mieux connaître, la volonté d'imposer cette civilisation à son empire semi-asiatique.

LE DESSEIN DE PIERRE

Mais pour cela il fallait que la Russie pût communiquer aisément et librement avec l'Occident. Or, on l'a vu[1], la *Suède*, maîtresse de la Livonie, de l'Esthonie, de l'Ingrie, de la Carélie, de la Finlande, barrait à la Russie l'accès de la Baltique; la *Turquie*, maîtresse des embouchures du Dniepr et du Don, lui barrait l'accès de la mer Noire; la *Pologne* la séparait de l'Europe centrale. A travers la muraille suédoise, polonaise, turque, qui lui fermait la vue de l'Europe, il fallait, selon le mot de Pierre, « percer une fenêtre ».

Il y avait donc une double tâche à remplir : *transformer intérieurement la Russie*; *modifier sa situation extérieure*. A l'ac-

1. Voir *Histoire Moderne*, page 694.

complissement de cette double tâche, pendant les trente-six années de son règne personnel (1689-1715), Pierre, menant de front l'une et l'autre entreprise, se consacra tout entier.

PIERRE L'HOMME CARACTÈRE

Pierre est de ceux dont on peut dire que par eux quelque chose a été changé dans la face du monde. Il mérite qu'on s'arrête à sa personne.

Au physique Pierre était un colosse — il mesurait 2 m. 04 — alerte dans ses mouvements, mais voûté et de tournure commune. Il était d'une force herculéenne : à un dîner, chez le roi de Pologne Auguste de Saxe, il roulait en cornet sur ses doigts l'assiette d'argent de son couvert. Sa résistance à la fatigue, vînt-elle des pires excès, dépasse l'imagination; avec trois ou quatre heures de sommeil il se retrouvait dispos au sortir d'orgies de vin et de vodka — l'eau-de-vie russe — prolongées souvent une nuit et une journée entières, parfois quarante-huit heures consécutives. Cet organisme que rien n'abattait, débordant de vigueur, débordait d'activité : il lui était aussi indispensable d'agir que de respirer, et souvent il agissait comme il respirait, sans réfléchir. L'homme ne pouvait demeurer inoccupé; il était en perpétuel mouvement, parcourait en tout sens son empire, dictait des ukases, faisait manœuvrer ses régiments, pilotait des navires, traçait des plans de ville, maniait la hache et le rabot dans les chantiers maritimes, construisait ses maisons, disséquait des cadavres, opérait des malades, arrachait des dents qu'il collectionnait, rasait les barbes, retaillait les habits trop longs, au besoin faisait office de bourreau dans les chambres de torture, donnait le knout ou l'estrapade et coupait les têtes. Il avait les instincts et les gestes du sauvage, des colères brusques qui le faisaient s'emporter jusqu'à frapper des ambassadeurs, par exemple l'ambassadeur de Hollande, jusqu'à tuer à coups de canne un domestique trop lent à retirer son bonnet. Il se complaisait à d'énormes et grossières et souvent immondes bouffonneries. Pendant ses voyages en Europe il mettait à sac les appartements où ses hôtes le logeaient, démolissait les fenêtres, brisait les meubles, crevait les tableaux, emportait les objets qui lui plaisaient, les mutilait si on ne paraissait pas disposé à les lui laisser prendre, en sorte que les souverains, bons ménagers de leur bien, tel le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier, en 1718, vidaient à l'avance de tout objet de valeur le palais où ils pensaient le recevoir.

L'intelligence fort vive était par certains côtés celle du barbare prompt à saisir l'utilité des choses, à comprendre leur valeur pratique, mais incapable d'en pénétrer l'esprit, et par suite de les assimiler, de les adapter aux conditions spéciales d'un pays neuf : il était bon seulement à copier, presque d'une façon servile, à faire, selon l'expression de l'écrivain russe Waliszewski, « un travail de marqueterie et de placage », dépourvu de toute originalité. Ainsi quand l'œuvre de réforme fut terminée, la Russie eut une armée allemande, une flotte hollandaise, une administration suédoise. Il avait encore du barbare l'absence de tout esprit de méthode, la hâte de tout entreprendre, l'impatience de tout terminer.



PIERRE LE GRAND (1672-1725).
D'après le portrait peint par KNELLER (1648-1723).
Château royal de Hampton-Court.
Photographie.

Pierre le Grand à vingt-six ans, en 1698, pendant son premier voyage en Europe. Le portrait qui passe pour un des meilleurs que l'on ait de Pierre, fut peint durant son séjour à Londres, par Kneller, le peintre attitré de la cour anglaise; — voir Histoire Moderne page 548. — Dans ce visage tout juvénile, à la bouche et au menton volontaires, au nez droit, court, d'un dessin ferme, aux yeux noirs, « grands, vifs, perçants », dit Saint-Simon, aux épais sourcils bruns, il y a une saisissante expression d'énergie impitoyable, de décision et de brusquerie. Au jour où Kneller le représentait il était déjà depuis deux ans le vainqueur des Turcs et le conquérant d'Azof; il allait être quelques mois plus tard le bourreau des streltsi sur la place Rouge à Moscou.

Pourtant ce barbare fut grand. Il le fut d'abord par sa persévérance dans l'accomplissement de son dessein. Ni les défaites ne l'ont découragé, ni les complots ne l'ont effrayé, ni les inerties, ni les

routines n'ont pu lasser sa volonté. L'effort nouveau a toujours immédiatement suivi l'échec ; la ténacité servie par la force a finalement écarté tous les obstacles. De cette ténacité toute l'étendue et la valeur sont condensées dans ce mot qu'aurait prononcé Pierre au lendemain d'une de ses plus graves défaites : « Les Suédois nous battront longtemps ; mais à force de nous battre, ils nous apprendront à les vaincre. »

Il fut grand surtout par sa conception très haute de ses devoirs de souverain et par le rigoureux accord qu'il mit entre ses conceptions et ses actes. Se tenant comme Louis XIV pour le maître absolu de ses sujets, libre de disposer de leur fortune et de leur vie, il se tenait obligé comme Louis XIV de « tout rapporter au bien de l'État[1] ». Même, se haussant plus haut que n'avait su faire l'orgueil du Grand Roi, il se considérait comme le premier serviteur de l'État, tenu à lui consacrer toutes ses ressources, son intelligence entière, toute sa puissance de travail, sa vie. Son voisin de Prusse et de Brandebourg Frédéric-Guillaume s'élèvera à la même conception. Sophie mise au couvent, le pouvoir étant aux mains de Pierre, son premier soin fut d'abandonner à l'Etat la fortune héritée de son père, 50000 maisons avec un revenu de 200000 roubles, plus de 3000000 de francs d'aujourd'hui. Il ne garda pour lui qu'un domaine de 800 âmes, et son revenu lui suffit pour vivre, joint aux traitements dont l'État payait ses services : 366 roubles pour les gages de Pierre, maître charpentier, 40 roubles pour la solde du capitaine Pierre Mihaïlovitch, dont les appointements montèrent à 460 roubles quand il eut été promu colonel, en 1707. De là, l'habillement presque misérable du tsar, le très simple habit de drap, les chaussures rapiécées, les bas gris couverts de reprises ; de là, l'habitude d'inviter ceux qu'il voulait honorer, non pas chez lui, mais chez les favoris, Menchikoff, un ancien garçon pâtissier, Lefort, Gordon, etc., et à leurs frais. Mais aussi rien des deniers de l'État qui ne fût appliqué aux besoins de l'État ; rien de détourné pour les plaisirs du tsar, de gaspillé pour ses caprices. La veille de son couronnement, voyant tomber à terre quelques unes des paillettes d'argent dont pour la circonstance on avait brodé son costume, il laissait échapper ce cri de colère : « On va balayer cela et c'est presque la solde d'un de mes grenadiers ! » A cette parcimonie, dont volontiers se fût égayée

1. Voir *Histoire Moderne*, p. 564.

l'Europe, la Russie dut sa flotte et son armée, les deux instruments de sa grandeur.

LA GUERRE AUX TURCS

Les cinq années qui suivirent l'avènement de Pierre furent des années de plaisirs, — les manœuvres militaires étant du nombre, — au cours desquelles cependant naquit en lui et se développa le désir d'un voyage d'étude en Europe. Avant de l'entreprendre, il jugea nécessaire de se signaler par quelque action d'éclat. De là, en 1695, le premier effort de sa politique extérieure, la première tentative pour s'assurer un moyen de communiquer directement avec l'Europe. Il ne pouvait l'obtenir qu'en s'emparant d'un port, soit sur la Baltique aux dépens de la Suède, soit sur la mer Noire, aux dépens des Turcs.

Il s'attaqua d'abord aux Turcs, déterminé par deux raisons. D'abord il les jugeait les plus faibles, parce que déjà ils étaient aux prises avec l'Autriche et Venise; puis ils étaient musulmans. Or la haine du musulman, maître de Constantinople, ville sainte de l'Orthodoxie, était et demeure pour les Russes orthodoxes le plus profond des sentiments nationaux. Par suite, la guerre à la Turquie devait être très populaire; elle devait être une *croisade* autant qu'une expédition *politique*.

PRISE D'AZOF

Pierre tenta d'enlever *Azof* à l'embouchure du Don. Repoussé dans une première expédition entreprise uniquement par terre (1695), le tsar fit construire une flottille qui lui permit l'année suivante de bloquer la place, bientôt contrainte de capituler (juillet 1696). La prise d'Azof retentit dans l'Europe entière. L'expédition avait été dirigée par Lefort et Gordon. Pierre — il avait vingt-trois ans — servait comme simple « bombardier », dans un des quatre régiments « européens » dont il disposait alors. Il devait jusqu'à la fin de sa vie garder la même modestie prudente : d'échelon en échelon il s'éleva jusqu'au grade de colonel; il ne commanda jamais en chef.

LA LUTTE CONTRE LA SUÈDE

Si importante que fût l'acquisition d'Azof, Pierre n'avait cependant là qu'un médiocre accès vers l'Europe : le port était au fond d'un double cul-de-sac, la mer d'Azof et la mer Noire, dont les Turcs à Constantinople tenaient l'entrée. En outre, la mer Noire était

turque, par toutes ses côtes. Au contraire, la Baltique était une mer internationale, à la fois suédoise, allemande, polonaise, danoise, où par suite il devait être beaucoup plus avantageux d'atteindre. Aussi, quatre ans après avoir fait brèche vers la mer Noire dans le mur turc, Pierre entreprit de faire brèche vers la Baltique, dans le mur suédois. La lutte devait de ce côté durer vingt et un ans (1700-1721).

L'EMPIRE SUÉDOIS

La Suède, on l'a vu, avait presque réalisé au milieu du dix-septième siècle le rêve de Gustave-Adolphe : *la Baltique, lac suédois*[1]. Elle possédait sur la rive orientale la *Finlande*, puis l'*Ingrie* et la *Carélie* enlevées à la Moscovie; la *Livonie* et l'*Esthonie* enlevées à la Pologne. Au sud, sur la rive allemande, elle possédait l'*embouchure de l'Oder*, avec *Stralsund* et la *Poméranie occidentale*. Enfin elle avait enlevé au Danemark la *Scanie*, c'est-à-dire l'extrémité méridionale de la péninsule scandinave, au débouché des détroits qui mènent à l'Atlantique, et un certain nombre d'îles, *Gottland*, *Dago*, *Œsel*.

COALITION CONTRE LA SUÈDE

Les royaumes au détriment de qui cet empire avait été constitué étaient les ennemis naturels de la Suède et guettaient l'occasion d'une revanche. L'occasion parut se présenter à la fin du dix-septième siècle.

Le roi de Suède *Charles XII* était alors presque un enfant; en 1699, il avait dix-sept ans. Le tsar Pierre I[er], le roi de Pologne en même temps Électeur de Saxe, Auguste II, et le roi de Danemark, Frédéric IV, pensèrent venir aisément à bout d'un si jeune homme. Trois traités signés à Copenhague et à Moscou (1698-1700) scellèrent une alliance offensive entre les trois souverains qui, en 1700, ouvrirent les hostilités. Pour sa part, Pierre, pénétrant en Livonie, vint assiéger *Narva*.

1. Voir *Histoire Moderne*, p. 689.

** Charles XII à dix-huit ans, l'année de sa victoire de Narva. Il porte et portera toujours l'uniforme : habit bleu à boutons de cuivre; les pans relevés laissent voir la veste blanche et les entonnoirs énormes des grandes bottes à bouts carrés; gants à crispin, en peau de daim; haute cravate noire ne laissant rien voir du linge; longue et lourde épée à dragonne de cuir. Sur la hanche chapeau aux ailes retroussées tenues par un bouton de cuivre. Dans cette étrange et maigre silhouette, cette tête étroite et longue, au front démesuré, aux cheveux hérissés, on retrouve la bizarrerie du personnage dont l'entêtement — les Turcs l'appelaient « Tête de fer » — conduisit la puissance suédoise à la ruine.*



* Charles XII (1682-1718).
D'après le portrait peint par David von Krafft.
Château de Grepsholm, Suède.
Photographie.

NARVA

Il se trouva que le roi de dix-sept ans était un esprit prompt, et d'instinct un homme de guerre. Charles déconcerta ses ennemis par la rapidité de ses ripostes. En mai 1700, il arrivait soudain sous les murs de Copenhague, puis imposait aux Danois la paix de *Travendal* (août 1700). En novembre, il accourait au secours de *Narva*. Avec moins de 9000 hommes, qui marchaient sans trêve depuis deux jours, il força les lignes ennemies à la faveur d'une tourmente de neige et dispersa en une demi-heure 40000 Russes dont une partie d'ailleurs n'était pas exercée à l'européenne.

PREMIÈRES CONQUÊTES RUSSES

Pierre se fût trouvé en grand péril si Charles, après sa victoire, avait envahi la Russie. Mais le roi de Suède se tourna contre le roi de Pologne. Il passa six ans (1701-1706) d'abord à le chasser de son royaume où il installa à sa place *Stanislas Leczinski* (juillet 1704), puis à le poursuivre dans son électorat de Saxe. Là, il contraignit Auguste, par le traité d'*Altranstadt*, à reconnaître Stanislas Leczinski comme roi de Pologne (septembre 1706).

Ce répit fut bien employé par Pierre. La défaite de Narva ne l'avait pas découragé et sentant tout le prix du temps que perdait Charles XII, il ne cessa pas, six années durant, de fournir à Auguste de Saxe toujours vaincu, des hommes et des subsides toujours renouvelés. S'appliquant tout entier à renforcer son armée, établissant en principe, pour la recruter plus aisément, le service obligatoire, fondant les cloches malgré les clameurs du clergé, pour avoir des canons, il poursuivait en même temps la guerre et tandis que Charles s'acharnait à détrôner Auguste II, Pierre occupait l'Ingrie, la Livonie, l'Esthonie (1701-1704). Le 16 mai 1703, sur le territoire pris la veille à l'ennemi, Pierre jetait au bord de la Néva, au fond du golfe de Finlande, les fondations de sa nouvelle capitale, ***Saint-Pétersbourg*** et de sa citadelle, *Kronstadt*. En même temps il fortifiait ses places en prévision du jour prochain où Charles XII l'attaquerait.

L'INVASION DE LA RUSSIE POLTAVA

L'attaque se produisit en janvier 1708. Charles XII envahit la Russie avec 33000 hommes. Pierre lui fit offrir la paix et la restitution de toutes ses conquêtes moyennant qu'il lui laissât un port sur la Baltique. « Nous traiterons à Moscou », répondit Charles XII.

Pierre employa la tactique que devaient suivre ses succes-

seurs, en 1812, contre Napoléon. Il s'enfonça dans l'intérieur, fuyant le combat, détruisant les approvisionnements qu'il ne pouvait emporter, faisant le vide devant l'ennemi. Les Suédois avaient grand'peine à trouver des vivres et s'épuisaient en marches interminables. Puis, au lieu de pousser droit sur Moscou, Charles XII, escomptant un soulèvement des populations du sud, descendit vers l'Ukraine, où l'appelait un chef de Cosaques, l'hetman *Mazeppa* : ce fut à peine si l'hetman lui amena 3000 cavaliers. Une armée de renfort, commandée par le meilleur lieutenant de Charles XII, *Lœvenhaupt*, fut en partie détruite et perdit son convoi sur le Dniepr (9 octobre 1708). Survint l'hiver de 1709, encore plus terrible en Russie qu'en France[1]. L'armée suédoise perdit des milliers d'hommes, tous ses chevaux; elle dut abandonner tous ses canons, sauf quatre.

Les Suédois étaient presque à bout de forces, réduits à 19000 hommes, quand ils entreprirent le siège de la petite place de ***Poltava*** (mai 1709). Pierre accourut avec 60 000 hommes et 72 canons. Le 8 juillet 1709, dans une bataille furieuse où le tsar, commandant lui-même son régiment d'infanterie, paya bravement de sa personne, l'armée suédoise, réduite, faute de poudre, à combattre à l'arme blanche, fut écrasée, et ses débris tombèrent aux mains des Russes. Charles XII, le talon brisé par une balle dix jours auparavant, incapable de se tenir à cheval, porté par des dragons sur une sorte de litière, n'avait pu participer réellement à l'action. Pour ne pas être pris il dut gagner la frontière la plus proche et se réfugier en Turquie, à *Bender*. Il devait y rester « enlisé » pendant cinq ans (1709-1714).

Peu de batailles ont eu des conséquences aussi considérables. La puissance suédoise se trouvait d'un coup à jamais abattue. ***La Russie devenait le premier des États du Nord***, un État promptement redoutable à l'Europe entière. L'historien Alfred Rambaud n'a point exagéré en écrivant que *Poltava marque une ère nouvelle dans l'histoire universelle.*

REPRISE DE LA GUERRE TURQUE Il s'en fallut de peu cependant que, deux ans plus tard, le fruit de cette victoire ne fût perdu en un jour. Poussés par Charles XII qu'aidait l'ambassadeur de France, les Turcs avaient déclaré la guerre à la Russie (novembre 1710). Pierre en hâte prit l'offensive, et comme il escomptait un soulèvement des sujets chrétiens du sultan, il

1. Voir *Histoire Moderne*, p. 669.

s'avança trop hardiment en Moldavie, jusqu'aux rives de *Pruth*. Là, son armée étant en partie décimée par la disette, il fut bloqué par des forces cinq fois supérieures aux siennes. Il se jugeait perdu, quand il dut son salut à la vénalité des Turcs et à sa femme, *Catherine*, une ancienne bonne d'enfants, longtemps sa maîtresse, qu'il venait d'épouser six mois plus tôt. Catherine envoya ses diamants et tout l'or qu'on put ramasser dans le camp russe, au commandant de l'armée turque, le grand-vizir Mehemet Baltadji. Ce *bakchich* — un *pot-de-vin* de 200 000 roubles, plus de 3 000 000 de francs aujourd'hui, — détermina le grand-vizir à négocier. Un traité, connu sous le nom de traité du *Pruth*, permit à Pierre de se retirer avec ses troupes, moyennant la restitution d'Azof au sultan (23 juillet 1711).

RUINE DE L'EMPIRE SUÉDOIS

Pierre reporta tout son effort du côté de la Baltique. Aussitôt après Poltava les coalisés de 1700 avaient renouvelé leur alliance; l'Empereur et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume Ier s'étaient joints à eux et tous s'étaient jetés à la curée de l'empire suédois. Le tsar prit les îles d'*Aland*, acheva d'occuper la *Livonie* et commença la conquête de la *Finlande*. Pendant ce temps, Auguste de Saxe rentrait en Pologne et chassait le roi de Charles XII, Stanislas Leczinski. Le roi de Danemark préparait un débarquement en Suède. Le roi de Prusse occupa la *Poméranie occidentale*.

Pourtant, Charles XII s'obstinait à demeurer en Turquie, espérant toujours arracher au sultan une nouvelle déclaration de guerre à la Russie. Aux Sénateurs, qui le suppliaient de revenir en Suède et qui songeaient à organiser une régence, il répondait en leur annonçant le prochain envoi d'une de ses bottes pour les présider. Quand, en novembre 1714, il s'enfuit enfin de Turquie, il ne restait plus à la Suède, en deçà de la Baltique, que la citadelle de *Stralsund*. Charles XII ne put même pas sauver ce suprême débris de son empire. Bloqué par le roi de Prusse, Stralsund, en décembre 1715, dut capituler.

MORT DE CHARLES XII PAIX DE NYSTADT

Charles XII n'essaya pas de reprendre les territoires perdus. Il se tourna d'un autre côté, lia sa politique à celle de l'Espagne[1] et, faisant front vers l'ouest et l'Atlantique, il rêva d'enlever la Norvège au Danemark. Mais dès l'entrée en campagne, il fut tué dans la tranchée, devant la place de *Friedrikshall* (11 décembre 1718).

1. Voir ci-dessous, page 135.

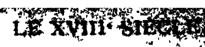
Sa sœur, Ulrique-Éléonore, qui lui succéda, traita avec les rois de Pologne, de Prusse et de Danemark, laissant aux deux derniers les territoires qu'ils avaient conquis. Ce fut seulement en 1721 et après un débarquement des Russes près de Stockholm, qu'au traité de ***Nystadt***, où la France servit de médiatrice, les Suédois consentirent à reconnaître à Pierre le Grand la possession de la *Livonie*, de l'*Esthonie*, de l'*Ingrie*, de la *Carélie* et d'une partie de la *Finlande* (30 août 1721).

Ainsi cette longue guerre de vingt ans aboutissait pour Pierre à un éclatant triomphe, et les résultats dépassaient de bien loin ses ambitions premières. Au début, il voulait une fenêtre sur la Baltique ; il avait acquis en fin de compte une façade de plusieurs centaines de kilomètres.

VOYAGES DE PIERRE

Parallèlement à l'œuvre de conquête, Pierre poursuivit l'œuvre de transformation interne de la Russie. Pour se rendre un compte plus exact de la civilisation occidentale et de ce qui manquait à son pays, le tsar, quelques mois après la prise d'Azof, avait entrepris à travers l'Europe un voyage dont il définissait lui-même l'objet dans cette devise inscrite autour de ses armes : « *J'ai rang d'écolier et besoin de maîtres* » (avril 1697). Sous le pseudonyme de Pierre Mikailovitch, il parcourut une partie de l'Allemagne, séjourna quatre mois en Hollande, dont huit jours à peine à *Saardam*, où cependant la légende, en grande partie créée par Voltaire et toujours vivante, le fait vivre plus d'une année. Comme il s'intéressait particulièrement aux constructions navales et qu'on lui dit qu'à la différence des Hollandais les ingénieurs anglais construisaient scientifiquement leurs navires, il passa en Angleterre. Il y demeura trois mois. De là, ayant été poliment écarté de France par Louis XIV, il poussa jusqu'à Vienne.

Partout il apporta, comme l'écrivait Saint-Simon après le voyage de 1717 à Paris, une curiosité « qui atteignait à tout et ne dédaignait rien », et qui révélait un remarquable sens du pratique et de l'utile. Avec l'ardeur inlassable de ses vingt-cinq ans, il visitait sans trêve les chantiers maritimes, les manufactures, les musées, les collections scientifiques. Il se faisait embaucher comme charpentier, travaillait dans une papeterie, achetait des recueils de lois, du matériel d'industrie, des modèles de navires et de machines, et détail qui montre ce qu'il y avait d'un peu

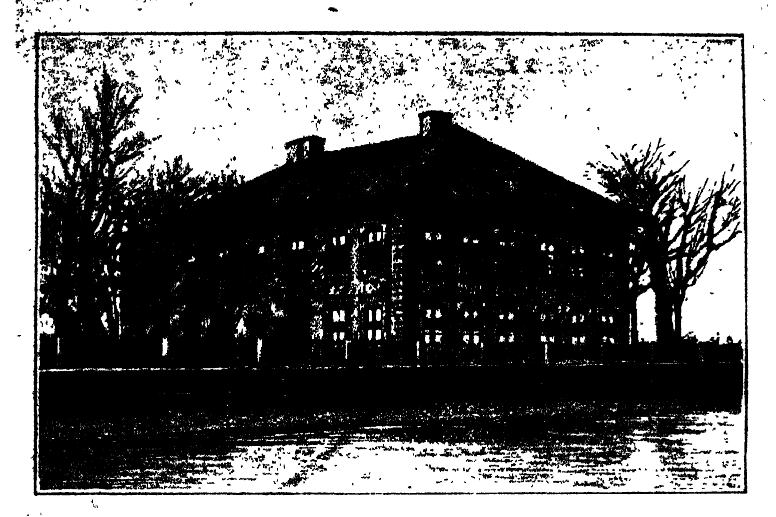


LA MAISON DES ROMANOFFS.
Moscou — Photographie Daziaro.

Le palais primitif des Romanoffs au seizième siècle, avant que la couronne impériale ne fût entrée dans leur famille. Il est intéressant de rapprocher cette maison, type d'architecture russe, aux ouvertures rares, aux formes et à la décoration un peu bizarres, mais originales, des Palais que Pierre le Grand fit construire ou commencer à Saint-Pétersbourg, la capitale nouvelle, la ville de la Russie s'ouvrant à l'influence Européenne. C'est comme l'histoire de la « transformation » qui apparaît avec ses étapes dans ce rapprochement.

puéril dans son ardente curiosité, même un crocodile empaillé. Il engageait des ingénieurs, des architectes, des officiers, des médecins, des marins, des imprimeurs, des contremaîtres, des ouvriers de tout genre, — plus de 500 personnes rien qu'en Hollande —; il recrutait, comme on le fait de nos jours pour les pays neufs, une *mission* universelle, dont les membres devaient être les instructeurs du peuple russe.

Un second voyage, commencé vingt ans plus tard en 1716, le conduisit, après un séjour en Allemagne, en Danemark et en



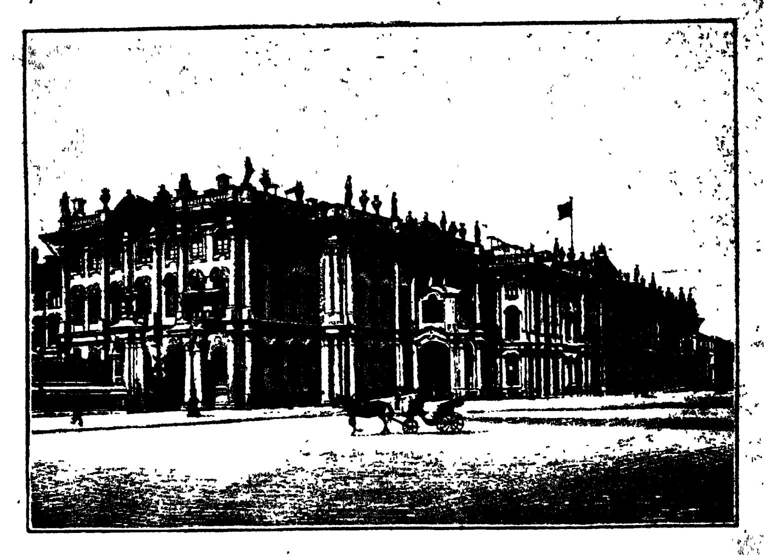
LE PALAIS D'ÉTÉ.
Saint-Pétersbourg. — Photographie.

Le Palais d'Été est le premier des grands édifices que Pierre le Grand ait personnellement fait construire à Saint-Pétersbourg. Rien n'y rappelle la Russie; toute originalité a disparu. C'est une maison européenne, aux nombreuses ouvertures symétriques, sans style aucun, banale et plate, grande école ou petite caserne. On y devine difficilement la résidence d'un puissant empereur.

Hollande, jusqu'à Paris : il y demeura près de deux mois (mai-juin 1717). Pierre, devenu illustre, voyageait cette fois officiellement, et son voyage en France était surtout diplomatique. Il espérait obtenir du Régent la conclusion d'une alliance offensive et défensive entre la Russie et la France. Il n'obtint qu'un traité de commerce signé ultérieurement à Amsterdam (août 1717). Tout en négociant, il montra cette fois encore une perpétuelle curiosité qui tendait toujours, dit Saint-Simon, « à ses vues de gouvernement, de commerce, d'instruction et de police », c'est-à-dire à la bonne organisation de l'État.

TRANSFORMATION DE LA RUSSIE

La transformation de la Russie — l'expression est de Pierre lui-même — résulta de très nombreuses mesures prises sans plan méthodique, au hasard de l'inspiration, des besoins, ou du caprice, « incohérentes » au dire d'un historien russe, mais que l'on peut, pour



LE PALAIS D'HIVER.
Saint-Pétersbourg. — Photographie C. Bulla.

Pierre le Grand fit commencer la construction du Palais d'Hiver, la plus belle des résidences impériales à Saint-Pétersbourg. Ici, l'art européen apparaît et l'édifice a vraiment grande allure avec ses hautes colonnes dont le Louvre et Versailles ont donné l'idée. Mais c'est l'Allemagne qui a inspiré les couronnements compliqués des fenêtres. D'ailleurs nul essai d'adapter les formes architectoniques aux conditions du climat; en dépit de la neige et des charges énormes qu'elle constitue, c'est comme à Versailles, d'un toit plat, caché par un attique à balustres, surmonté de trophées et de statues, que l'on a couvert le Palais. On saisit là, dans cette copie servile, l'un des caractères essentiels de la « transformation » de Pierre le Grand.

la commodité de l'exposition et d'après le but auquel elles tendaient, grouper sous trois titres généraux.

Un certain nombre de mesures eurent pour objet de *modifier les mœurs*[1]. Le tsar tenait, disait-il, « à vêtir en hommes son troupeau de bêtes ». Il entendait par là qu'il voulait substituer au costume semi-oriental, justifié d'ailleurs par la rigueur du climat, le costume européen. Dès 1699, un oukase proscrivit les longues barbes, les longs cheveux et les robes traînantes; un délai de cinq ans était imparti aux Russes pour se conformer aux ordres du tsar. Il n'attendit pas jusque-là d'ailleurs pour

1. Pour le détail des mœurs russes avant Pierre, voir *Histoire Moderne*, page 696 et suivantes.

faire fouetter ou bâtonner les fonctionnaires lents à obéir. A partir de 1705, des barbiers et des tailleurs installés aux portes des villes rasèrent d'office les barbes et coupèrent les robes à la longueur des habits Européens. Le tsar interdit le voile, la réclusion des femmes dans le terem (1702), et les obligea à paraître à côté des hommes dans les « assemblées », c'est-à-dire des réunions mondaines (1718). Commise en présence du tsar toute infraction aux nouveaux usages était châtiée sur l'heure, soit que le délinquant fût bâtonné de la propre main de Pierre, soit qu'il fût contraint de vider d'un trait une coupe d'eau-de-vie d'une capacité telle que le condamné généralement roulait à terre, ivre-mort.

Des mesures d'*ordre économique*, encouragements à l'agriculture, à la recherche et a l'exploitation des mines, à la fondation d'usines, — il en fut fondé plus de 200 — creusements de canaux, etc., permirent de commencer la mise en valeur de la Russie, d'accroître son commerce et les ressources que le tsar pourrait appliquer à l'action extérieure. La même préoccupation dirigea Pierre dans ses essais d'organisation d'enseignement. Pour l'enseignement primaire et secondaire rien ne fut fait, si ce n'est sur le papier. Mais le tsar créa, sans grand succès du reste, des écoles pratiques, l'*Académie navale*, *l'école de Chirurgie*, enfin une *école d'Ingénieurs*, où l'on vit arriver des élèves qui ne connaissaient pas l'alphabet (1713).

Les mesures les plus importantes furent d'*ordre politique, administratif et religieux*. Elles eurent pour objet, soit de donner à l'État russe une organisation gouvernementale sensiblement analogue à celle des principaux États européens, soit d'accroître encore l'omnipotence du tsar. *Une bonne part des institutions créées à l'une et l'autre de ces fins a subsisté jusqu'au temps présent.* Les plus importantes furent les suivantes.

LES INSTITUTIONS POLITIQUES ADMINISTRATIVES RELIGIEUSES

Pierre organisa le *gouvernement central* et le *gouvernement provincial*. Le gouvernement central se composa d'un Sénat, véritable conseil d'État, chargé d'étudier les affaires, de présenter au tsar des projets de décisions et de gouverner en son absence. Au-dessous du Sénat, dix *Collèges*, — dix Comités, — tinrent lieu de ministères. Le gouvernement provincial fut confié à des *gouverneurs*. Il y eut douze *gouvernements*, subdivisés

en *provinces*, et tous les fonctionnaires furent étroitement rattachés au gouvernement central.

Pour se procurer des fonctionnaires, Pierre décréta que tout noble était tenu à servir le tsar depuis l'âge de treize ans jusqu'à sa mort. Quiconque essayait de se dérober au « service » était considéré comme traître : ses biens étaient mis sous séquestre et il lui était interdit de se marier. Par contre quiconque entrait au service du tsar devenait noble. Les nobles d'origine et les nobles de service furent confondus dans une hiérarchie à quatorze rangs ou *tchine*, qui subsiste toujours en Russie et ne tient compte que de l'importance des fonctions.

Pour accroître son autorité et rendre son gouvernement plus fort, Pierre créa une puissante police et modifia l'organisation traditionnelle de l'Église russe. La police eut pour rouage principal la *Chancellerie secrète*, véritable Inquisition d'État. Cette police placée au-dessus des lois, fut et demeura jusqu'au début du vingtième siècle l'organe essentiel de l'*autocratie*, c'est-à-dire de l'absolutisme russe.

L'église avait à sa tête un *patriarche*, élu par le clergé. Pierre supprima le Patriarcat et le remplaça par un collège d'évêques, *le Saint-Synode*, dans lequel le souverain est représenté par un *procureur général*. Le tsar eut ainsi le clergé dans sa main et par suite un moyen d'action de plus sur ses sujets. Mais il n'opéra pas une révolution religieuse analogue à celle qu'au seizième siècle Henri VIII avait opérée en Angleterre[1]. *Pierre ne s'attribua aucun pouvoir spirituel* et quoique le contraire se dise et s'imprime chaque jour, *le tsar ne devint pas, aucun de ses successeurs n'est devenu « le chef de la religion en Russie ».*

L'ARMÉE LA MARINE

L'armée fut entièrement et progressivement transformée, organisée et exercée à l'Allemande et portée à la fin du règne, non compris les irréguliers cosaques, à près de 100 000 hommes, 58 000 fantassins formant 40 régiments, et 36 000 dragons divisés en 33 régiments. Des sommes considérables furent consacrées à la création d'une flotte, et l'on estime à un millier le nombre des bâtiments de tout genre, vaisseaux de ligne, frégates, galères mis en chantier pendant le règne de Pierre le Grand. Mais ces bâtiments, construits dans de mauvaises conditions furent pour la majeure partie promptement hors d'usage. A la fin du règne et sur la

1. Voir *Histoire Moderne*, p. 366 et suivantes.

Baltique la flotte comprenait seulement 11 grands navires et moins de 200 bâtiments de petit tonnage.

FONDATION DE SAINT-PÉTERSBOURG

Une œuvre résume pour ainsi dire toute l'œuvre de Pierre le Grand : la *fondation de **Saint-Pétersbourg***, capitale nouvelle de la Russie nouvelle. L'emplacement choisi par le tsar était à la lisière de la Baltique, route de l'Europe, en territoire pris de la veille à l'ennemi, un groupe d'îles basses, formant le delta par où la Neva débouche dans la mer. Il n'y avait là que des marécages, quelques bois et des landes maussades. Tout était à créer et l'on n'avait même pas d'outils. Les premiers ouvriers, 40000 paysans amenés de force, creusaient avec des bâtons, fouillaient le sol avec leurs mains, transportaient les déblais dans un pan de leur manteau. Ils couchaient en plein air, manquaient de vivres, mouraient par milliers, sans cesse remplacés. Les travaux commencèrent en mai 1703 : ils ne furent plus interrompus jusqu'à la mort de Pierre. La ville s'éleva « à coups d'oukases ». Les constructions au début étaient toutes en bois et c'était une maison de bois, copiée des maisons hollandaises, que le tsar s'était d'abord construit lui-même. Mais bientôt il fut interdit sous peine d'exil de bâtir en pierre ailleurs qu'à Saint-Pétersbourg. Tout propriétaire riche dut y faire construire une maison de deux étages. Aucun navire ne put aborder s'il n'apportait un certain nombre de moellons. Le tsar lui-même faisait édifier deux Palais et un architecte français, Leblond, engagé à très gros prix, était chargé de donner à la ville nouvelle un caractère monumental. La volonté du tsar qui surveillait les travaux, payant souvent de sa personne, surmonta tous les obstacles. N'y eût-il dans son règne que la fondation de Saint-Pétersbourg, Pierre mériterait ce surnom de *Grand* que lui décerna son peuple au lendemain de la paix avec la Suède.

LES RÉSISTANCES DESTRUCTION DES STRELTSI

Pierre le Grand fut aussi Pierre l'Impitoyable, en face des résistances que la vieille Russie à diverses reprises tenta d'opposer à la « transformation ».

Les ordonnances de réforme scandalisaient les Russes troubles dans leurs habitudes séculaires, leur routine et leur paresse. On se demandait avec angoisse quel était ce tsar pour lequel « rien ne paraissait sacré de ce qui avait fait

pendant des siècles la foi et la vie de la sainte Russie », ce tsar qui fumait, qui vivait entouré d'étrangers, qui se risquait sur la mer et « se faisait servir des grenouilles » ! — Un Turc? un Allemand? peut-être l'Antechrist!

En 1697, tandis que Pierre voyageait en Europe, les streltsi, mécontents de la création des régiments européens et de la discipline nouvelle, et peut-etre encouragés par l'ex-régente Sophie, tentèrent un soulèvement. A son retour, bien que la rébellion fût depuis longtemps réprimée, Pierre fit une boucherie des streltsi. En trois jours, 500 malheureux, préalablement torturés knoutés, tenaillés — quatorze « chambres de torture » fonctionnaient à la fois — furent décapités sur la place Rouge, à Moscou, le tsar coupant lui-même des têtes et contraignant ses favoris à la même hideuse besogne. Deux cents streltsi furent pendus sous les fenêtres du couvent où résidait Sophie, contrainte de prendre le voile. Les exécutions furent poursuivies pendant plusieurs mois et les victimes se comptèrent par milliers. Les têtes fichées sur des piques, les corps accrochés aux gibets demeurèrent exposés des années. La fureur du tsar poursuivit jusqu'aux familles des suppliciés; leurs femmes et leurs enfants furent expulsés de Moscou et il fut interdit de leur donner ni travail, ni pain.

PIERRE ET SON FILS

Alors, la résistance aux réformes se fit secrète et les « vieux Russes » mirent leur esperance dans le fils même de Pierre, le prince héritier, le tsarevitch *Alexis*. Peu instruit, paresseux, malmené par son père, il était hostile à ses idées et parfois après boire s'échappait à dire qu'à la mort de Pierre « la flotte serait brûlée et Saint-Pétersbourg s'enfoncerait dans ses marécages ». Le tsar s'exaspérait de l'inertie de son fils : « Je ne ménage ni ma vie, ni celle d'aucun de mes sujets, lui écrivait-il en 1715, je n'entends pas faire exception pour toi. Tu t'amenderas et tu feras en sorte de te rendre utile à l'État, sinon tu seras deshérité ».

En 1716 — Alexis avait alors vingt-six ans — des dispositions furent prises pour l'interner dans un couvent. Alexis s'enfuit et vint demander asile à l'empereur Charles VI. Mais des agents de son père le rejoignirent à Naples et le ramenèrent à Moscou (janvier 1718). Pierre, après l'avoir contraint de renoncer à tout droit à la couronne, le fit juger à Saint-Pétersbourg par une Haute-Cour, l'inculpant, d'ailleurs sans preuves bien certaines,

d'avoir intrigué avec l'étranger, et souhaité la disparition du tsar pour détruire son œuvre. Alexis fut condamné à mort. Enfermé dans une casemate de la citadelle, déjà mis cinq fois à la torture en cinq jours sous les yeux de son père, il mourut le jour de sa condamnation, d'une dernière application du ***knout***, un fouet garni de balles de plomb (26 juin 1718). Le surlendemain une grande fête était donnée pour le lancement d'un vaisseau et, dit le journal du favori Menchikof, « le tsar s'y divertit fort ».

LES RÉSULTATS

Le knout, la hache, la potence, la roue, le pal furent aux mains de Pierre les instruments du progrès de la Russie. Frédéric II a dit justement qu'il avait agi sur son peuple « comme l'eau-forte sur le fer ». L'action fut politiquement très profonde: la Russie, à la mort de Pierre, comptait parmi les grandes puissances européennes. Mais l'action civilisatrice fut au contraire toute superficielle. L'extérieur était modifié et l'on avait à la surface « l'image de la civilisation ». Mais « sous cette écorce légère », selon le mot d'un ambassadeur français, le comte de Ségur, l'esprit, les sentiments, le caractère de la nation étaient demeurés les mêmes. La robe longue avait disparu remplacée par l'habit court, mais le Russe était resté le Moscovite.

LES SUCCESSEURS DE PIERRE

Pierre mourut le 28 janvier 1725, à cinquante-trois ans, des suites d'une pneumonie, contractée en se jetant à la Néva en plein hiver, pour aider au sauvetage d'un bateau.

Pour écarter du trône un enfant ne du mariage de son fils Alexis, Pierre en 1721 avait aboli les anciennes règles de succession et proclamé le droit pour le tsar de désigner à son gré son héritier. La mort le surprit avant que pour son compte il eut pris une décision. Sa veuve Catherine, aidée de Menchikof dont elle avait été jadis la blanchisseuse, acheta au prix de 30 roubles, environ 500 francs, par homme le concours des régiments de la garde et se proclama impératrice. Les choses allèrent de même presque à chaque changement de règne, jusqu'à 1762 et pendant trente-sept ans il n'y eut vraiment en Russie d'autre droit successoral que la force et la corruption. C'est ce qu'exprimait très exactement un ambassadeur de France, dans cette phrase : « Celui qui a les baïon-

nettes, une cave pleine d'eau-de-vie et de l'or, est maître ici ».

Le règne de Catherine dura seize mois, l'impératrice buvant, Menchikof gouvernant. A la mort de Catherine la couronne passa au fils d'Alexis, *Pierre II* (1727-1730), un enfant de douze ans dont Menchikof comptait faire son gendre. Mais Menchikof fut disgracié, déporté en Sibérie, et Pierre II mourut à quinze ans. Alors par une sorte de coup d'État dont le but était de limiter l'omnipotence des tsars, un groupe de boïards fit passer la couronne dans la descendance d'Ivan, le frère de Pierre le Grand. Elle y demeura onze ans, portée successivement par une fille et un arrière-petit-fils d'Ivan, *Anna* duchesse de Courlande (1730-1740) et *Ivan VI* (1740-1741) un enfant de deux ans[1]. Tandis qu'Anna décimait ceux-là même qui l'avaient appelée, et si cruellement que les Russes l'ont surnommée *Anna la Sanglante*, une séquelle d'Allemands venus à sa suite, à leur tête son favori, un ancien palefrenier, *Biren*, se partageaient les grandes charges. Ce fut la période dite du *joug allemand*, et l'influence germanique parut alors devoir pénétrer profondement la Russie.

ÉLISABETH

Mais aux derniers jours de 1741 (6 décembre) un coup d'État, facilité par la haine des Russes contre leurs maîtres étrangers, plaça sur le trône *Élisabeth*, la seconde fille de Pierre le Grand et de Catherine. Très populaire parmi les soldats de la garde, qui voyaient en elle une vraie Russe parce qu'elle causait, et buvait même familièrement avec eux, elle n'eut qu'à se présenter aux casernes et à faire distri-

1. Le tableau généalogique suivant donne la succession des souverains russes au dix-huitième siècle. Les noms des souverains sont en italiques. les chiffres placés entre parentheses après les noms, indiquent l'ordre de succession a partir de la mort de Pierre le Grand.

Alexis, 1645-1675.

- *Ivan V* 1682-1696.
  - *Anna de Courlande* (3) 1730-1740.
  - Catherine de Mecklembourg.
    - Anna de Brunswick-Bevern.
      - *Ivan VI* (4) 1740.
- *Pierre le Grand* 1682-1725
  - marié à Eudoxie,
    - Alexis
      - *Pierre II* (2) 1727-1730.
  - marié à *Catherine* (1) 1725-1727.
    - Anna de Holstein-Gottorp.
      - *Pierre III* (6) 1762. marié à *Catherine II* (7) 1762-1796.
    - *Élisabeth* (5) 1741-1762.

buer, selon la formule de l'ambassadeur de France, un peu d'or et beaucoup d'eau-de-vie, pour être proclamée impératrice.

Le changement de règne s'accomplit sans violence contre les personnes : à la différence de son père, Élisabeth était très humaine, et pendant tout son règne il n'y eut pas une seule exécution politique. D'intelligence très ordinaire, médiocrement instruite, elle s'occupait surtout de ses toilettes : elle en changeait de quatre à cinq fois par jour et quand elle mourut l'on en trouva, dit-on, 1500 dans sa garde-robe. Lors de son voyage à Paris, Pierre avait rêvé de marier Élisabeth à Louis XV, et Catherine, à son tour, à défaut du roi de France, avait espéré lui faire épouser un prince du sang, un fils du Régent, le duc de Chartres. Les origines et le passé trop connus de Catherine avaient empêché qu'en France on voulût entendre ses propositions. De ces projets d'union française, dont on avait un peu bercé son enfance — elle avait neuf ans en 1718 — Élisabeth avait gardé un penchant pour la France. Aussi, pendant les vingt années de son règne (6 décembre 1741-5 janvier 1762) l'influence française se substitua à l'influence allemande, et le français devint alors, à Saint-Pétersbourg et à Moscou, la langue de toute la société polie. Au dehors, malgré la médiocrité personnelle de la souveraine, la Russie fut activement mêlée aux grandes affaires européennes, et ses armées, alliées aux armées autrichiennes, jouèrent, on le verra plus loin [1], un rôle des plus importants au cours de la guerre de Sept Ans.

PIERRE III

Élisabeth avait désigné pour lui succéder son neveu *Pierre III*, fils d'Anna sa sœur aînée et d'un Allemand, le prince de Holstein-Gottorp. Ce petit fils de Pierre le Grand, ivrogne, inintelligent, plus orgueilleux de ses origines allemandes que de son ascendance impériale, affectait de mépriser les Russes. Il professait une admiration passionnée pour Frédéric II, au point de former ouvertement des vœux pour son triomphe, et de lui communiquer en secret les plans d'opération des armées russes mises en campagne contre lui. Aussi l'impératrice avait-elle fini par l'exclure des séances de la « Conférence ». Empereur, le premier soin de Pierre fut de signer la paix avec Frédéric, et de mettre à sa disposition ses armées, auxquelles il imposa un uniforme et les manœuvres à la prussienne.

1. Voir ci-dessous, page 174.

AVÈNEMENT DE CATHERINE II

Son règne dura six mois. Pierre était marié à une princesse allemande *Catherine* d'Annalt-Zerbst. Il la détestait par antipathie de caractère et par jalousie de sa supériorité intellectuelle. Il l'humiliait, la traitait publiquement d'imbécile et projetait de la répudier pour épouser sa favorite, une Russe, dont un ambassadeur français écrivait qu'elle semblait « une servante d'auberge de mauvaise aloi ». Catherine s'entendit avec quelques officiers, en particulier les trois frères *Orloff*. Le 9 juillet 1762, de grand matin, Pierre étant absent de Saint-Pétersbourg, séjournant dans un château voisin, elle se fit reconnaître impératrice par les régiments de la garde.

Pierre, désemparé par ce coup d'audace, eut à peine une velléité de résister. Il essaya de se rendre par mer à Saint-Pétersbourg. Comme il allait aborder à la citadelle, une sentinelle cria : « Qui vive ? » — « L'Empereur », répondit-il. « Il n'y a plus d'empereur; passez au large ! » Pierre obéit. Il fit ensuite proposer à Catherine de partager le pouvoir : elle ne répondit pas. Alors, il abdiqua, « comme un enfant qu'on envoie se coucher », disait Frédéric II. Quatre jours après, on annonçait qu'il etait mort « d'une colique hémorroïdale compliquée d'un transport au cerveau ». Les complices de Catherine l'avaient étranglé.

CATHERINE II

Catherine II avait trente-trois ans quand elle devint impératrice ; elle régna trente-trois ans (9 juillet 1763 17 novembre 1796). Elle était remarquablement intelligente, audacieuse, énergique et ambitieuse. Alors qu'elle était seulement la femme du prince héritier, la tsarine Élisabeth vivant encore, elle rêvait déjà du pouvoir et disait à l'ambassadeur d'Angleterre : « Je suis résolue à régner ou à périr. » Aussi, s'appliquait-elle à faire oublier son origine allemande et à gagner l'affection du peuple. Elle y parvint, et cette Allemande fut la plus Russe des impératrices.

Elle était très simple, allumant elle-même son feu pour ne pas éveiller trop tôt sa femme de chambre, n'oubliant jamais qu'elle était arrivée en Russie très pauvre petite princesse. Elle se disait elle-même « une bonne femme » et, de fait, ses domestiques et ceux qui vivaient dans sa familiarité, lui étaient passionnément dévoués. Elle était instruite. Ayant été élevée par une Française, Mlle Cardel, elle était nourrie des œuvres des grands écrivains français. Active autant que les



CATHERINE II (1729-1796).
D'après le portrait peint par VAN WILK.
Collection de M. Caze de Caumont — Photographie Hachette.

Importance historique et valeur intellectuelle des personnes mise à part, ce portrait de Catherine est à rapprocher du portrait de Marie Leczinska, p. 15. *Comme dans l'œuvre de La Tour, nul apparat, nulle solennité. Point de couronne sur les cheveux presque blancs; une simple coiffure de dentelle blanche avec une mantille noire, passant sous le menton. La mante de satin vert clair bordée de zibeline enveloppe l'épaule droite, laisse voir le corsage de soie verte. La pause est familière, abandonnée. La tsarine, simple, « bonne femme », laborieuse, suspend sa lecture, s'appuie sur le livre pour penser. Les yeux marrons brillants d'intelligence pénétrante regardent loin. Le menton bien saillant dénote la volonté qu'aucun obstacle n'effraye, qu'aucun échec n'abat Le front superbe révèle cette vigueur d'esprit toute masculine qui la faisait appeler par le spirituel prince de Ligne :* Catherine-le-Grand.

plus actifs de ses contemporains, Frédéric II, Marie-Thérèse, Joseph II, — elle s'appelait elle-même « une commenceuse perpétuelle » — elle travaillait jusqu'à quinze heures par jour et, pendant tout son règne, elle fut vraiment, selon le mot d'un grand poète russe, « la sentinelle qu'on ne relève jamais ». Rappelant Pierre le Grand par sa persévérance, ayant en outre une maîtrise de soi qui en imposait à tous, elle ignorait le découragement et, par sa volonté d'espérer toujours, même en face des échecs les plus graves, elle avait le don de rendre confiance aux hésitants et de les entraîner au succès.

L'ART DE LA RÉCLAME

Elle fut aussi une admirable comédienne et pratiqua avec une incomparable habileté l'art de la réclame. En correspondance régulière avec Voltaire pendant quinze ans (1763-1778), flattant sa vanité et lui payant largement les brochures qu'il écrivait pour elle ; venant délicatement en aide à Diderot qu'elle savait gêné, lui achetant sa bibliothèque à condition qu'il voulût bien en demeurer, à Paris, le conservateur appointé ; offrant à d'Alembert de diriger l'éducation de son fils, le futur Paul Ier, elle sut gagner les philosophes français, alors les dispensateurs de toute renommée. Elle lui fut par eux libéralement dispensée.

Dans les premières années de son règne, en 1767, Catherine réunit à grand fracas une commission de plus de 600 députés, représentant toutes les classes et tous les corps de la Russie. Cette commission devait préparer un code inspiré des idées de liberté, de tolérance, même d'égalité, prêchées par les philosophes et les Encyclopédistes français. Catherine avait elle-même rédigé sous le titre d'*Instruction*, un avant-projet composé de fragments de Montesquieu et de l'italien Beccaria. « La nation n'est pas faite pour le souverain, y lisait-on, mais le souverain pour la nation. L'égalité consiste pour les concitoyens à n'obéir qu'à la loi. » « Axiomes à renverser les murailles ! » disait un Russe attaché à l'autocratie traditionnelle. De fait, la publication de l'Instruction fut interdite en France.

La commission siégea deux ans. Les députés pleurèrent d'attendrissement à la lecture de l'Instruction ; ils tinrent deux cents séances, discutèrent tout et ne décidèrent rien. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre s'entendirent, sans s'être donné le mot, pour qualifier la réunion de cette assemblée de « comédie » et de « simple plaisanterie ». Mais s'en

tenant aux apparences, Voltaire et les Encyclopédistes célébrèrent à l'envi la « Sémiramis du Nord », la grande souveraine libérale.

LES SERFS. LA RÉVOLTE DE POUGATCHEF

Au vrai, le règne de Catherine fut marqué pour les paysans par une aggravation du servage, qui devint à peu près l'esclavage. On enleva aux serfs le droit de se plaindre directement au souverain des excès d'autorité des propriétaires. Aux propriétaires, on accorda le droit d'exiger des serfs telle corvée qui leur plairait, sans limitation de durée. On leur accorda enfin le droit de les vendre sans la terre, comme on faisait du bétail, et ce sont les oukases de Catherine qui rendirent possibles des annonces du genre de celle-ci, relevée dans la *Gazette de Saint-Pétersbourg*, en 1798 : « A vendre un perruquier et une vache de bonne race ».

Une jacquerie, qui de 1771 à 1775 désola l'est de la Russie et faillit provoquer une insurrection générale, fut l'éclatante manifestation de la misère des moujiks. Elle fut provoquée par un déserteur cosaque, *Pougatchef*, qui se donna pour Pierre III, échappé à ses assassins. Parti de l'Oural, Pougatchef tint pendant près de cinq ans la campagne sur la Volga, acclamé et suivi par les paysans, battant une partie des troupes qu'on lui opposait, prenant Kasan qu'il mit à sac, pendant les propriétaires, et partout où il passait instituant des gouvernements populaires. Un moment on redouta sa marche sur Moscou, où l'on comptait 100000 serfs, prêts à se soulever. A la fin, il fut livré par trahison, conduit à Saint-Pétersbourg et supplicié.

LE GOUVERNEMENT INTÉRIEUR

Les actes les plus intéressants du gouvernement intérieur eurent pour objet l'organisation administrative et judiciaire de l'empire. Il fut divisé en cinquante *gouvernements*, division qui subsista jusqu'à nos jours. Dans chacun des gouvernements les fonctions administratives et judiciaires, jusque-là confondues comme elles l'étaient en Angleterre, furent désormais confiées à des fonctionnaires différents (1775).

Pour la justice, Catherine oublieuse des principes d'égalité, créa autant de sortes de tribunaux qu'il y avait de classes sociales, si bien que nobles, bourgeois, paysans libres eurent chacun leur tribunal spécial ; il n'en fut point prévu pour les serfs.

LA COLONISATION

Mais, le plus intéressant dans le gouvernement intérieur de Catherine, ce furent ses efforts pour coloniser selon le procédé prussien[1], en attirant des étrangers, les provinces méridionales de la Russie, les régions de l'*Ukraine* et de la *Volga*. Admirablement fertiles, elles étaient presque vides d'habitants. Des agents à demeure en Allemagne recrutèrent des milliers d'émigrants, cultivateurs et gens de métier. Conduits en Russie aux frais du gouvernement, ces émigrants reçurent des maisons avec jardins, dont ils devenaient propriétaires au bout de dix ans, du bétail, des instruments de travail, et pendant la première année de leur séjour une indemnité quotidienne qui leur assurait le vivre. Il fut ainsi créé près de 200 villes ou bourgades dans la Russie méridionale.

L'œuvre fut dirigée par ***Potemkin***, un des favoris de Catherine, avec qui les favoris furent personnages officiels, comme l'étaient les maîtresses avec Louis XV. De famille noble, Potemkin était sous-officier dans la garde au moment de la révolution de 1762. Catherine le fit comte, puis prince et trouva en lui un collaborateur d'une intelligence désordonnée, mais puissante, et qui eut comme le génie de l'improvisation. Il créa l'arsenal de *Kherson* sur le Dniepr, et commença la construction de *Sébastopol* en Crimée. On ne comptait pas 200 000 habitants dans la Russie méridionale quand il en commença la colonisation; il s'en trouvait 800 000 quand il mourut (1791).

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

L'importance et la grandeur du règne de Catherine viennent de sa politique extérieure. Fidèle à la pensée de Pierre le Grand, Catherine II s'efforça de pousser de plus en plus la Russie en Europe, d'abattre la muraille turque et la muraille polonaise, d'amener la Russie sur la Méditerranée au sud, à la frontière allemande et autrichienne à l'ouest. Le *démembrement de la Pologne*[2], détruite avec la complicité de la Prusse et de l'Autriche (1772-1795), valut à la Russie une façade sur l'Europe centrale, comme les victoires sur la Suède au temps de Pierre le Grand lui avait donné une façade sur la Baltique.

En revanche, Catherine ne réussit qu'imparfaitement du côté du sud. Elle avait rêvé de démembrer la Turquie, comme elle

1. Voir ci-dessous, page 194.
2. Voir ci-dessous, page 245 et suivantes.

avait démembré la Pologne et de créer à Constantinople un empire grec, pour le second de ses petits-fils. Elle ne put réaliser son dessein, parce que les grandes puissances, inquiètes de la rapide expansion de la Russie, s'entendirent pour l'arrêter. Deux guerres (1768-1774), (1787-1792), lui donnèrent, au lieu de l'accès sur la Méditerranée, la *Crimée* et les *rives septentrionales de la mer Noire*, depuis le Caucase jusqu'au Dniestr[1].

En dépit de cet échec, quand le 17 novembre 1796, le jour où Bonaparte gagnait la victoire d'Arcole, Catherine mourut à soixante-sept ans, tuée par une attaque d'apoplexie, elle laissait la Russie agrandie à l'ouest et au sud de territoires dont la superficie égalait à peu près la superficie de la France, et dont la population ne montait pas à moins de 7 000 000 d'hommes.

1. Voir ci-dessous, page 247 et suivantes.

CHAPITRE IV

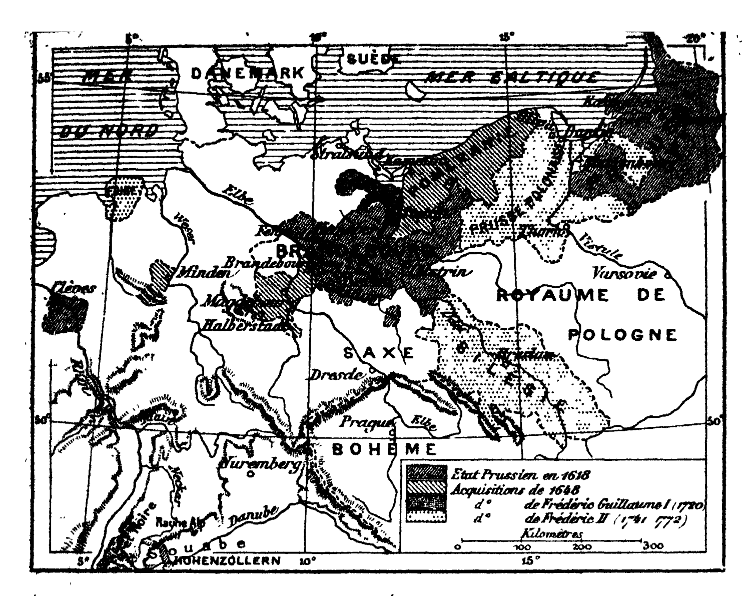
L'ÉTAT PRUSSIEN AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

LE GRAND ÉLECTEUR, FRÉDÉRIC GUILLAUME Ier, FRÉDÉRIC II

L'accession de la Prusse au rang des puissances de premier ordre, est, autant que l'entrée de la Russie dans le concert Européen, l'un des faits essentiels de l'histoire du dix-huitième siècle.

La Prusse n'est pas un État dont la nature ait tracé les cadres : c'est *une idée réalisée par une famille et une armée.* La Prusse est l'œuvre de la famille de ***Hohenzollern*** dont les chefs, pareils aux Capétiens de France au Moyen Age, ont, avec un merveilleux esprit de suite, tendu tous et sans trêve, d'un même effort vers un même but. Ce but était la réunion en *un État unique de fragments d'États*, duché de Clèves, électorat de Brandebourg, duché de Prusse, etc., dispersés aux quatre coins de l'Allemagne, des bords du Rhin, aux bords de la Vistule, des montagnes du sud, aux côtes de la mer du Nord et de la Baltique. Achevée de nos jours seulement, en 1866, l'œuvre d'unification fut commencée au dix-septième siècle par *Frédéric-Guillaume*, le Grand Électeur (1640-1648), poursuivie au dix-huitième par *Frédéric-Guillaume Ier*, le roi Sergent (1713-1740) et par *Frédéric II* (1740-1786).

Ce fut ce dernier, appelé par les Allemands *Frédéric l'unique* qui, par ses conquêtes en *Silésie* et ses acquisitions en *Pologne*, détermina la destinée de la Prusse, et la fit monter du rang d'État secondaire au rang des puissances de premier ordre. L'*instrument* de ce progrès fut l'*armée*, « principe et fin de toutes choses » pour les Hohenzollerns ; le *moyen* fut la *guerre*, « l'industrie nationale prussienne ».



Formation de l'État Prussien.

Les éléments de l'État Prussien. Le Brandebourg. Les éléments primordiaux de l'État Prussien furent, dans l'ordre où ils entrèrent en la possession des Hohenzollerns : l'électorat de *Brandebourg*, le duché de *Prusse*, le duché de *Clèves*.

Le *Brandebourg* eut pour origine un territoire militaire, une *marche* — la *Vieille Marche* — organisée sur la rive gauche de l'Elbe, au neuvième siècle, peut-être dès le temps de Charlemagne, pour arrêter les invasions slaves. Au dixième siècle, sous Henri l'Oiseleur (919-936) et son fils Otton le Grand (936-973)[1], le pays au delà de l'Elbe jusqu'à l'Oder, fut une première fois conquis sur les slaves *Wendes*, et constitua comme un prolongement de la Vieille Marche, la *Moyenne Marche*. Mais à la fin du siècle, les Wendes secouèrent le joug germanique (983). Ils ne furent définitivement vaincus que cent cinquante ans plus tard, au douzième siècle, au temps de Frédéric Barberousse, quand *Albert l'Ours*, de la dynastie Ascanienne, déjà maître de la Vieille Marche, se fut emparé de *Branibor*, aujourd'hui Brandebourg, la principale citadelle

1. Voir *Histoire Moderne*, pages 29 et 70.

Wende (1157). La conquête s'étendit sur la rive droite de l'Oder où fut créée la *Nouvelle Marche.* Au début du treizième siècle, les trois Marches réunies formèrent le *Margraviat de Brandebourg* (1203). Cent vingt ans après, en 1324, le Margraviat était érigé en *Électorat* par l'empereur Louis de Bavière, et cette transformation devint définitive au milieu du quatorzième siècle, quand l'empereur Charles IV fixa par la *Bulle d'Or* la constitution de l'Empire[1].

Le Brandebourg était l'une des parties les plus pauvres de la plaine allemande, « la sablière de l'Allemagne », disait Frédéric II, une triste lande de bruyères et d'ajoncs, coupée de marais, d'étangs aux eaux traînantes et de maigres bouquets d'arbres. Mais le Brandebourg est *exceptionnellement situé.* Placé entre les deux grandes voies naturelles de l'Allemagne du Nord, l'Elbe et l'Oder, qu'unissent presque, à travers son territoire, le *Havel* et la *Sprée*, il est, au centre même de cette Allemagne, *le lieu où se croisent toutes les routes* qui, de l'est à l'ouest et du nord au sud, joignent le Rhin à la Vistule, et la montagne à la mer.

LE DUCHÉ DE PRUSSE

Le *duché de Prusse*, pays aux étangs innombrables et aux grandes forêts de pins, avait pour origine, comme le Brandebourg, une marche organisée contre des populations slaves, les *Borusses*. Cette marche avait été constituée à partir du treizième siècle, *hors de l'empire d'Allemagne*, au delà du royaume de Pologne par deux ordres religieux militaires, les *Chevaliers Porte-Glaives* et les *Chevaliers Teutoniques*. Les premiers, créés sur place, avaient été établis sur le Pregel (1201). Les Chevaliers Teutoniques refoulés de Terre Sainte en Europe par les victoires musulmanes avaient été installés sur la Vistule (1230). Les deux ordres réunis en 1237, réussirent, par une croisade continue de plus d'un demi-siècle, à conquérir le long de la Baltique tout le pays compris entre les cours inférieurs de la Vistule et du Niémen. *Kœnigsberg* à l'embouchure du Pregel (1254), *Marienbourg* (1280), sur le delta de la Vistule, étaient leurs citadelles principales. De longs conflits avec leurs voisins de Pologne se terminèrent dans la seconde moitié du quinzième siècle par la défaite des Teutoniques qui durent, au traité de *Thorn* (1466), se reconnaître *vassaux du royaume de Pologne.* Au seizième

1. Voir *Histoire Moderne*, page 75.

siècle, le grand maître de l'Ordre, *Albert de Brandebourg*, un Hohenzollern, passa au Luthéranisme[1], sécularisa les biens des chevaliers et en forma à son profit, toujours sous la suzeraineté de la Pologne, le *duché de Prusse* (1525).

LE DUCHÉ DE CLÈVES

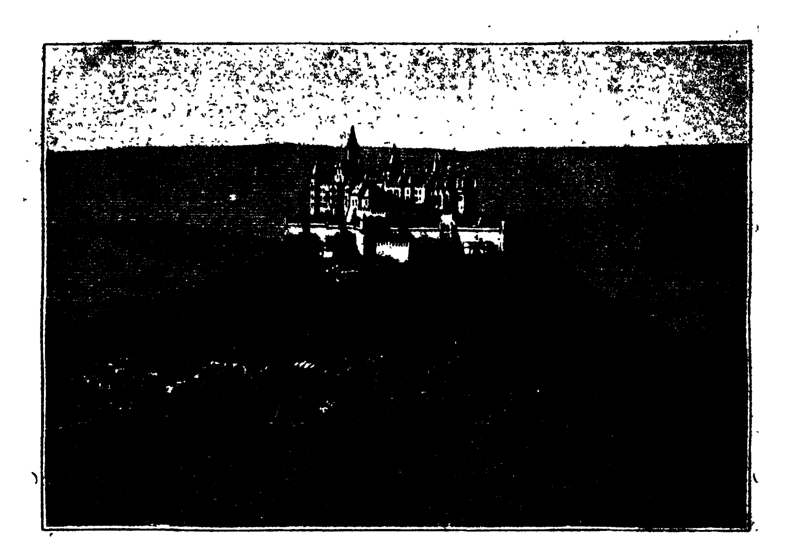
Le duché de Clèves appartenait à l'Allemagne occidentale. A cheval sur le Rhin, voisin de l'archevêché de Cologne et de la République des Provinces Unies, il était de très faible étendue. Mais à la différence du Brandebourg et de la Prusse, il était prospère; la civilisation y était ancienne et pareille à celle des pays de l'Europe occidentale.

LES ACQUISITIONS DES HOHENZOLLERNS

Ces divers territoires entrèrent en la possession des ***Hohenzollerns*** du quinzième siècle au dix-septième.

Les Hohenzollerns, aujourd'hui souverains de tout l'Empire allemand, étaient à l'origine de petits seigneurs de l'Allemagne du Sud. Leur château, restauré de nos jours, se dressait sur un contrefort du *Rauhe Alp*, en Souabe, à mi-chemin entre le Neckar au nord et le Danube au sud. Au treizième siècle, en 1273, l'un d'eux, Frédéric III de Hohenzollern, reçut de l'empereur Rodolphe de Habsbourg[2], pour avoir puissamment contribué à son élection à l'Empire, le *landgraviat de Nuremberg*, à titre héréditaire. Administrateurs économes d'une riche principauté, les Hohenzollerns thésaurisèrent. L'un d'eux, Frédéric VI, put ainsi prêter de l'argent à un empereur besogneux, Sigismond (1411-1438) — l'empereur de la guerre des Hussites[3] — et reçut au début du quinzième siècle, en garantie de sommes avancées l'électorat de Brandebourg (1415). On vient de voir comment cent ans plus tard, au seizième siecle, un Hohenzollern créait à son profit le duché de Prusse. Au debut du dix-septième siècle, en 1609, le duché de Clèves revenait par mariage et par héritage aux Hohenzollerns de Brandebourg qui, moins de dix ans après, avec l'électeur *Jean-Sigismond* (1608-1618), recueillaient également par héritage le duché de Prusse. ***En 1618, Brandebourg, Prusse et Clèves appartenaient pour la première fois au même souverain.***

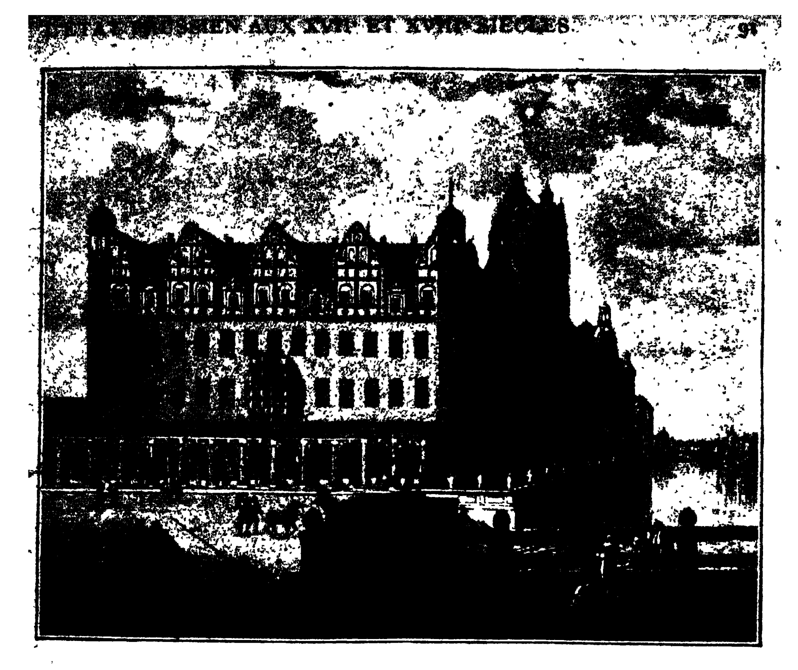
1. Voir *Histoire Moderne*, page 354.
2. Voir *Histoire Moderne*, pages 32 et 72.
3. Voir *Histoire Moderne*, page 141.



CHATEAU DE HOHENZOLLERN.
Photographie.

Le piton des Alpes Souabes, dans l'Allemagne du Sud, où s'élevait le château d'où partirent dans la seconde moitié du treizième siècle les seigneurs de Hohenzollern, électeurs de Brandebourg au quinzième siècle, rois en Prusse au dix-huitième, empereurs d'Allemagne dans la dernière partie du dix-neuvième. Le château actuel est non pas une restauration, mais une reconstruction faite de de 1850 *à* 1867, *en se conformant, pour l'enceinte bastionnée, au plan primitif. La devise* : « De la Montagne à la Mer », *inscrite sur les murs, résume en une frappante formule l'histoire des Hohenzollerns. On a là une intéressante silhouette de grande demeure féodale, un pendant allemand de notre château de Pierrefonds — voir* Histoire Moderne, *page* 81 *— à la fois palais et citadelle, dominant le pays, surveillant les routes. La vue admirable s'étend jusqu'à la Forêt Noire et au Jura.*

A ce moment précis commençait la guerre de Trente Ans et Jean-Sigismond était remplacé par *Georges-Guillaume* (1618-1640), un prince que son arrière-petit-fils Frédéric le Grand a dépeint « faible, pitoyable, paresseux, peu intelligent, ivrogne, hésitant, sans autorité ». Son malheur fut surtout d'avoir pour toute armée 230 soldats, alors que son électorat, placé au cœur de l'Allemagne, était l'obligatoire lieu de passage des belligérants, spécialement au temps de Gustave-Adolphe et de l'intervention suédoise. La guerre fut atroce pour le Brandebourg : il y perdit presque la moitié de sa population, 140000 personnes sur 330000, et quand vint la paix, la Marche au dire



LE CHATEAU DE BERLIN VERS 1640.

Hohenzollern-Jahrbuch. — Photographie

Le château des Électeurs de Brandebourg tel qu'il était en 1640 à l'avènement de Frédéric-Guillaume, le Grand Électeur. Il se composait de constructions disparates, les unes le long de la Sprée remontant à 1450, les autres, celles qui occupent le fond de la place, aujourd'hui la place du Château, datant de 1578. Les pavillons en saillie sur le toit et les tourelles d'angle offrent d'intéressants spécimens de l'architecture allemande de la Renaissance et relèvent la platitude et la nudité de la façade. Les arcades du rez-de-chaussée sont prises directement à l'architecture italienne. Cette façade disparut dans la reconstruction du château commencée en 1698 par Frédéric Ier, le premier Hohenzollern qui ait été Roi.

de Frédéric II, n'était plus « qu'un affreux désert, où l'on avait peine à découvrir dans les lieux devenus tout sauvages la trace des anciens habitants ».

En 1648, aux traités de Westphalie, le successeur de Georges-Guillaume, son fils l'électeur *Frédéric-Guillaume* fut indemnisé de ces pertes. A titre de *satisfaction* il reçut à Osnabrück[1] l'évêché de *Camin*, la *Poméranie Orientale* sur la rive droite de l'Oder, l'*archevêché de Magdebourg* et l'évêché d'*Halberstadt*

1. Voir *Histoire Moderne*, page 506.

sur l'Elbe, l'*évêché de Minden* sur le Weser. Ces accroissements à la fois à l'est et à l'ouest furent d'une importance capitale pour la destinée des Hohenzollerns. C'étaient autant de postes avancés, de gîtes d'étapes, jetés entre l'État central, l'électorat de Brandebourg, et les États extrêmes, Clèves et Prusse ; ils facilitaient le passage de l'un à l'autre, les rapprochaient et devaient faire naître la pensée d'assurer par de nouvelles conquêtes la jonction parfaite d'éléments qui demeuraient malgré tout dispersés.

CARACTÈRES DES ÉTATS DES HOHENZOLLERNS

De même qu'ils étaient géographiquement séparés, Brandebourg, Prusse, Clèves, Poméranie, etc., au milieu du dix-septième siècle étaient politiquement distincts. *Ils ne formaient pas un État, mais des États*, et ces États n'appartenaient même pas au même corps politique : le Brandebourg et Clèves faisaient partie de l'Empire d'Allemagne ; la Prusse relevait du royaume de Pologne. Entre eux point d'autre lien que le souverain commun : la situation des Hohenzollerns, par là, rappelait celle des Habsbourgs [1].

Ces États présentaient cependant des caractères communs. Indépendants les uns des autres, ayant chacun leur administration, ils étaient passionnément attachés à cette indépendance et *ne voulaient pas admettre une administration commune*. Chacun entendait n'être gouverné que par ses nationaux, et chez tous se retrouvait la même volonté de s'ignorer et de demeurer étrangers les uns aux autres. Le duché de Clèves, menacé d'invasion en 1648, déclarait aimer mieux appeler à l'aide les Hollandais que recevoir des secours du Brandebourg. En 1673, le Brandebourg et Clèves refusaient de fournir des troupes pour la défense de la Poméranie envahie.

Dans chacune de ses possessions le souverain se heurtait à des représentants de ses sujets, à des États — *Stände* — analogues aux Diètes autrichiennes, souverains en matière de finances. Les impôts étaient répartis, perçus et dépensés par ordre des États, sous leur contrôle et pour les seuls besoins de l'État, électorat ou duché. Le souverain devait vivre du seul revenu de ses propriétés, comme un seigneur au Moyen Age.

Aucun de ces États *n'avait de frontières naturelles*. Pays de plaine, nul obstacle ne les protégeait contre les entreprises des voisins ; mais aussi nul obstacle ne défendait les voisins contre

1. Voir *Histoire Moderne*, page 472 et suivantes, et ci-dessous, page 112

leurs entreprises. Ils étaient extensibles ou compressibles à volonté, selon la force de leur armée.

Le duché de Clèves excepté, ces États étaient tous *pauvres et insuffisamment peuplés.* On y trouvait de nombreuses régions inhabitées, des « *Wuste Stellen* », disait un de leurs souverains Frédéric-Guillaume Iᵉʳ, de vastes « espaces désertiques ».

Enfin, pas un de ces États n'était pleinement indépendant : *pas un n'était un État souverain*; chacun d'eux dépendait d'un État plus grand. L'électeur de Brandebourg et le duc de Clèves avaient au-dessus d'eux l'Empereur et lui devaient fidélité. Le duc de Prusse était vassal du roi de Pologne et lui devait l'hommage. Dans aucun de leurs États, les Hohenzollerns ne pouvaient se dire « les premiers après Dieu ».

PROGRAMME DES HENZOLLERNS

De cet ensemble de considérations, les Hohenzollerns à dater du milieu du dix-septième siècle tirèrent un programme logique d'action. Ils voulurent que leurs États fussent à l'abri des invasions et pussent être agrandis : d'où la *création de l'armée.* Ils voulurent que cette armée fût nombreuse : d'où les efforts pour peupler les « espaces désertiques » et l'*organisation de la colonisation.* Ils voulurent que cette armée fût une : d'où les efforts pour faire des États un État, et l'*établissement de l'unité administrative*, préface de l'unité territoriale. Le tout pour être un jour pleinement souverains et, comme les empereurs et les rois, n'avoir au-dessus d'eux que Dieu.

La réalisation des diverses parties de ce programmes, où *tout partait de l'armée et tout aboutissait à l'armée*, fut poursuivie sans trêve de 1648 à 1786 par Frédéric-Guillaume — le Grand Électeur — (1640-1688), Frédéric Iᵉʳ (1688-1713), Frédéric-Guillaume — le Roi Sergent — (1713-1740), et Frédéric II, le Grand (1740-1786).

LE GRAND ÉLECTEUR

Frédéric-Guillaume, contemporain de Louis XIV, fut le premier artisan de la puissance prussienne et mérita vraiment d'être surnommé le *Grand Électeur.*

C'était un prince aux manières simples, d'esprit curieux, ayant le goût du savoir, fier et orgueilleux, très jaloux de son indépendance, perfide par nécessité, parce qu'il tenait avant tout à sauvegarder, à accroître même, cette indépendance et qu'il était faible en face de voisins puissants; prompt aux

emportements, mais cependant toujours assez maître de lui pour ne jamais perdre le sens du possible, pour ne jamais rien entreprendre qui pût être au-dessus de ses forces.

Souverain à vingt ans, dans les quarante-huit années de son règne (1640-1688), il toucha à tout, toujours utilement. Mais l'essentiel de son œuvre, ce fut *l'unification* et la *colonisation* de ses possessions.

UNIFICATION DE L'ÉTAT PRUSSIEN

Pour réaliser *l'unité administrative*, il dut engager contre les États une lutte qui ne dura pas moins de vingt-trois ans, de 1660 à 1683. A force de tenace énergie, il parvint à faire accepter de tous une direction commune et unique, et selon ses expressions « à leur mettre dans l'esprit qu'ils étaient tous les membres d'un même corps ». De plus il leur arracha l'établissement des *premiers impôts*, un impôt indirect sur la bière, le *Biergeld*, un impôt direct sur la terre, la *contribution par arpent*. Accordés à titre provisoire pour le paiement de ses dettes personnelles, ils furent transformés en *impôts permanents* pour permettre l'entretien d'une *armée permanente*, institution longtemps en horreur aux États, comme un instrument de despotisme. Son père disposait de [illegible] soldats; le Grand Électeur laissa 24000 hommes à son fils, une armée telle que n'en possédait aucun autre prince en Allemagne.

LA COLONISATION

Frédéric-Guillaume fut surtout un *colonisateur*, tout occupé de peupler les régions inhabitées, attirant les étrangers, comme on fait de nos jours dans les colonies africaines, ou dans certains grands États des deux Amériques, Brésil, Argentine, Canada, par des concessions de terre, des exemptions de charges, même des avances d'argent. Il ouvrit le Brandebourg comme une terre d'asile aux persécutés de tous pays. Il en vint de Hollande et de toutes les

* *Le premier des grands Hohenzollern, le premier qui ait méthodiquement entrepris l'œuvre de colonisation et d unification des États. La silhouette de l'homme est curieuse avec ses longues jambes, son buste court, la tête relativement petite sur un grand corps. Le visage encadré de longs cheveux bruns a une expression d'énergie, avec le nez très fort en bec d'aigle, les lèvres serrées, les yeux presque noirs. Le costume très riche rappelle dans la forme le costume espagnol du dix-septième siècle. Haut de chausse, pourpoint, manteau de cour en brocard d'or; les doublures noires comme les bouffettes des jarretières, des souliers et des bas. Col et manchettes de dentelle. Sur la table chapeau noir à plume blanche avec cordelière noire et or, sceptre et manteau écarlate bordé d'hermine.*



* Frédéric Guillaume, le Grand Électeur (1640-1688).
D'après le portrait peint par Mathias Szwiczek.
Hohenzollern Jahrbuch.
Photographie.

parties de l'Allemagne ; il en vint surtout de France. Un an, presque date pour date, avant la Révocation de l'Édit de Nantes (18 octobre 1685), *l'édit de Potsdam* (29 octobre 1684) répandu en France sous forme de placard imprimé, avait annoncé aux Protestants pourchassés par Louis XIV que l'électeur de Brandebourg leur ouvrait ses domaines, leur promettant secours de voyage, exemption de tout impôt pendant dix ans, des maisons, des terres, des emplois. Le Brandebourg s'enrichit ainsi de *20 000 réfugiés français* par qui fut transformée Berlin, la capitale ; qui remplirent les cadres de cinq régiments, construisirent les premières fabriques et apportèrent à l'État Prussien les premiers éléments d'industrie. Déjà même Frédéric-Guillaume osait rêver d'expansion hors d'Europe : il essayait de se créer une flotte sur la mer du Nord et créait une compagnie de commerce et de colonisation pour exploiter les côtes de Guinée dans les mers d'Afrique.

POLITIQUE EXTÉRIEURE LA SOUVERAINETÉ EN PRUSSE

Frédéric-Guillaume ne se montra ni moins actif, ni moins habile dans sa politique extérieure, et les résultats qu'il obtint ne furent pas de moindre importance. Profitant de ce que la Suède et la Pologne étaient en guerre, manœuvrant entre les deux puissances avec une duplicité sans scrupule, il s'allia tour à tour avec le roi de Suède, Charles X Gustave, puis avec le roi de Pologne, Jean-Casimir. Il passa de l'un à l'autre en moins d'un an (20 novembre 1656—6 novembre 1657), et par chacun se fit payer son concours. Il obtint ainsi d'être libéré de toute vassalité envers le royaume de Pologne et d'être reconnu *duc souverain de Prusse*. La paix *d'Oliva* (1660) consacra cette accession à la pleine indépendance sur un point de leurs domaines, et ce fut la première étape des Hohenzollerns vers la royauté.

FRÉDÉRIC GUILLAUME ET LOUIS XIV

Par la suite, le souci de sauvegarder son indépendance amena le Grand Électeur, parce qu'il était duc de Clèves, à se mêler activement à la grande politique d'alors, celle qui se déroulait dans l'Europe occidentale, et à se faire un moment, lui souverain d'un très médiocre État, le champion de l'équilibre européen contre la menaçante hégémonie de Louis XIV. En 1672, la guerre de Hollande commençant, à peine les Hollandais eurent-ils crevé leurs digues, Frédéric-Guillaume fut le premier à se prononcer en leur faveur et devint le plus actif ouvrier de la coalition qui

groupa contre le roi de France l'Europe entière, moins la Suède. En 1674, il participa à l'invasion de l'Alsace et fut à la fin de l'admirable campagne de Turenne[1] un des vaincus de Turckheim (5 janvier 1775).

FEHRBELLIN

Se retournant contre les Suédois, le Grand Électeur, six mois plus tard, remportait à *Fehrbellin* (28 juin 1675), à cinquante kilomètres de Berlin, une éclatante victoire. On l'a justement appelée le *Rocroy prussien* parce qu'elle fut pour la Prusse en face de la Suède ce qu'avait été Rocroy pour la France en face de l'Espagne, la première manifestation d'une supériorité, que rien par la suite ne devait plus démentir. La Poméranie suédoise fut conquise en deux ans (1676-1678). Mais après la paix de Nimègue[2] Louis XIV, fidèle à son allié, contraignit le Grand Électeur à rendre par le traité de *Saint-Germain* ses conquêtes à la Suède (10 août 1678). Des fruits de sa brillante campagne l'Électeur garda seulement le bénéfice moral, le prestige acquis dans l'Empire, qui fut grand.

…ITION DE LA ROYAUTÉ

Vingt ans plus tard, à l'aube du dix-huitième siècle, la sage et prévoyante administration du Grand Électeur fournit à son successeur, son fils *Frédéric Ier*, (1688-1713) le moyen — l'expression est du Grand Frédéric — de « *placer la Prusse sur le trône des rois* ». Petit esprit, Frédéric Ier, contrairement à la tradition familiale, n'était ni thésauriseur, ni soldat. Il aimait le faste et son cœur était rongé de vanité. Presque dès son avènement, il avait commencé à négocier avec l'empereur Léopold pour obtenir qu'il lui laissât prendre le titre de roi. Malgré les importantes avances d'argent qu'il consentit à Léopold pour la guerre contre les Turcs, les négociations n'avaient encore pas abouti en 1700. A cette date la succession d'Espagne étant près de s'ouvrir, l'Empereur pour la disputer à Louis XIV avait plus que jamais besoin de soldats et d'argent. L'armée et le trésor formés par le Grand Électeur permirent à Frédéric Ier d'offrir à Léopold 10000 hommes et 6 millions de thalers, plus de 60 millions de francs aujourd'hui. En échange de ce puissant secours, l'Empereur

1. Voir *Histoire Moderne*, page 626 et suivantes.
2. Voir *Histoire Moderne*, page 630.

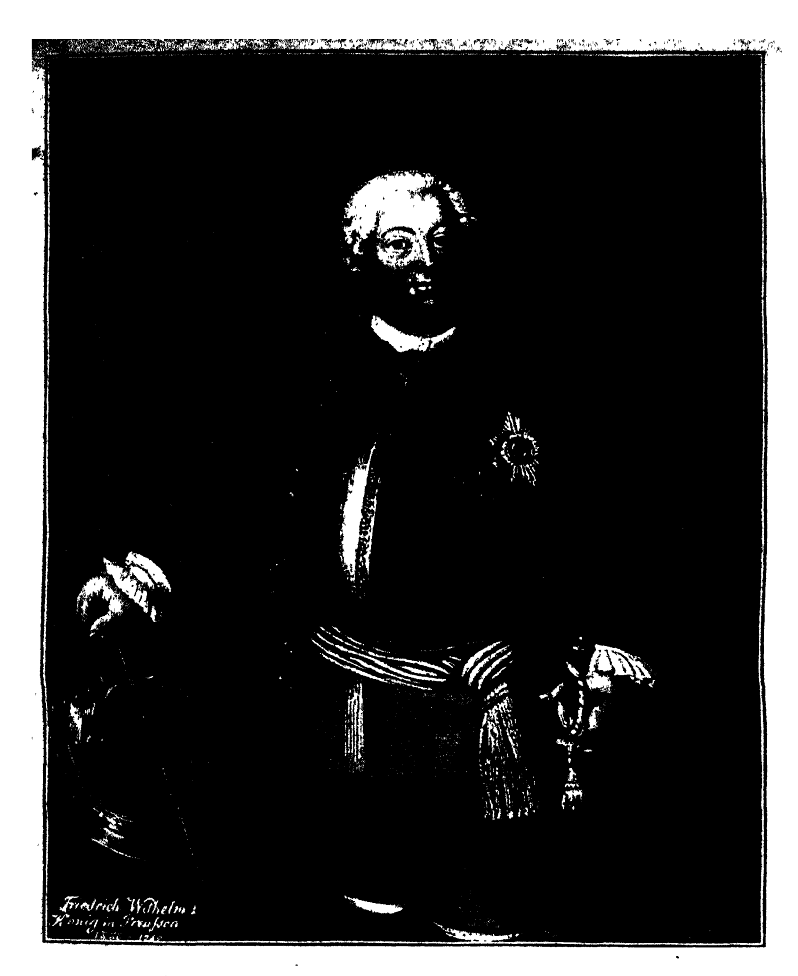
par le *traité* dit *de la couronne* (16 novembre 1700), autorisa Frédéric à prendre le titre de roi, *en Prusse*.

Le 18 janvier 1701, à Kœnigsberg, dans un déploiement de faste extraordinaire — il lui en coûta plusieurs millions — entouré de cent chambellans, vêtu de pourpre, couvert de diamants, Frédéric plaça lui-même sur sa tête la couronne royale. En 1713, aux traités d'Utrecht, les grandes puissances reconnurent cette royauté nouvelle, et bien que les Hohenzollern aient conservé pour capitale Berlin, capitale de l'électorat de Brandebourg, on n'employa plus désormais pour désigner leur État que l'expression de ***royaume de Prusse***.

LE ROI SERGENT

Frédéric Ier mourut peu avant la conclusion définitive de la paix d'Utrecht (27 février 1713). Son successeur, son fils *Frédéric-Guillaume Ier* avait vingt-cinq ans. Le jour même de son avènement il supprima 96 des 100 chambellans. Les fêtes de son couronnement lui coûtèrent 2547 thalers, environ 30000 francs; il vendit aux enchères chevaux de luxe, voitures de gala, pierreries, bijoux, et fit fondre, pour la transformer en monnaie, une partie de la vaisselle plate laissée par son père. Mais deux mois après son avènement, l'armée prussienne comptait deux nouveaux bataillons de grenadiers.

Frédéric-Guillaume fut le type achevé du Hohenzollern, soldat dans l'âme, dur à lui-même autant qu'aux autres, autoritaire, voulant être, selon son expression, « *Herr Despotique* », le despote, le maître absolu devant qui, lorsqu'il ordonne, il est interdit de raisonner, « *nicht raisonniren* », et dont l'autorité est inébranlable « *comme un rocher de bronze* », « *wie einen Rocher von Bronce* ». Avec cela d'esprit pratique, « n'aimant que le réel », ménager de son argent jusqu'à l'avarice, tenant dès son enfance le compte rigoureux de « ses ducats », et les plaçant à bon intérêt, âpre au gain, toujours soucieux d'accroître son bien, et comme il disait, de « réaliser un plus », « *ein Plus machen* ». « S. M. le roi de Pologne étant partie, écrivait-il au lendemain d'une visite d'Auguste de Saxe à Berlin, on observera comme précédemment la plus grande économie possible. Comme une somme de 93 thalers — 340 francs — est affectée à la dépense journalière, j'entends qu'elle ne soit pas employée en entier. Quand S. M. la Reine se trouvera auprès de moi, cette somme sera réduite à 55 thalers — 200 francs ».



FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier, LE ROI SERGENT (1688-1740).
D'après le portrait peint par Weidemann (1685-1735).
Musée Hohenzollern. Château de Mon Bijou. — Berlin. — Photographie.

« Celui là a beaucoup fait », disait du roi Sergent son fils Frédéric II. De fait le laborieux et rude Frédéric-Guillaume a préparé les instruments de la puissance de Frédéric et de la grandeur de la Prusse. Le peintre a bien rendu le caractère de l'homme, brutal, méfiant, prompt à la colère et de la plus despotique humeur. Il l'a représenté en soldat, avec la cuirasse, l'écharpe, l'épée et le bâton de commandement. Le regard des yeux bruns est vif et dur. Le visage est empâté de graisse : Frédéric-Guillaume fut de bonne heure énorme. A la fin de sa vie, on dut faire une entaille à la table où il dînait pour qu'il pût placer son ventre. Cuirasse damasquinée d'or, habit bleu brodé d'or, avec revers et manches écarlate, veste et culotte chamois, écharpe or et argent. Plaque de l'ordre de l'Aigle noir. — Weidemann, un Berlinois, était l'élève de Kneller.

Vulgaire dans ses allures et dans ses goûts, ne connaissant guère d'autre distraction que de fumer, le soir, à ce qu'il appelait le « Collège du Tabac », « *Tabaks collegium* », d'innombrables pipes, en vidant de moins nombreux pots de bière, ce roi rappelait cependant Louis XIV par l'idée très haute qu'il se faisait de ses devoirs de souverain. « Dieu n'a pas fait les rois pour passer leur temps dans les jouissances, écrivait-il, mais pour gouverner leur pays. *Les souverains sont faits pour le travail*, et s'ils veulent régner avec honneur, ils doivent diriger eux-mêmes leurs affaires[1] ». Il était pénétré de cette idée, dont à son exemple la plupart de ses descendants se sont pénétrés, qu'il était « le général en chef et le ministre des finances, *le premier serviteur du roi de Prusse* ». Ce roi idéal, il avait le devoir de le servir « avec zèle et fidélité », comme il voulait être servi lui-même. Ses ministres et ses conseillers devaient être à l'œuvre dès sept heures du matin et ne pouvaient quitter leurs bureaux avant que fût achevée la tâche quotidienne. Arriver en retard entraînait une amende; manquer une séance du Conseil entraînait une retenue de six mois de traitement; en cas de récidive c'était la révocation.

ADMINISTRATION ET COLONISATION

Comme ses prédécesseurs, Frédéric-Guillaume ne négligea rien de ce qui pouvait accroître la force de la Prusse. Il réorganisa l'administration en la concentrant toute dans le *Directoire supérieur des finances, de la guerre et des domaines*. Il en présidait lui-même les séances. Il colonisa en recueillant les persécutés de tous pays et en une seule fois 25000 réfugiés — « une grâce de Dieu! » — venus de l'archevêché de Salzbourg. Des prospectus rédigés en allemand et en français et répandus par toute l'Europe promettaient à qui voudrait immigrer dans les États du roi de Prusse, transport gratuit, vivres pendant la route, secours d'argent à l'arrivée, lots de terres, outils, animaux, semences, le tout gratuitement. Frédéric-Guillaume put ainsi créer des centaines de villages, 332 villages et 11 villes dans la Prusse seule, où la population monta de 440000 habitants à 600000 âmes. Il développa les manufactures, en particulier les manufactures de draps, et ses fabriques lui permirent, à sa grande fierté, non seulement de vêtir de drap prussien l'armée prus-

1. Rapprocher *Histoire Moderne*, page 564, les paroles de Louis XIV sur le même sujet.

sienne, mais encore de vendre à l'étranger jusqu'à 44 000 pièces d'étoffes en un an. Par tous ces moyens il accrut grandement ses revenus qui montèrent annuellement à près de 7 500 000 thalers, plus de 100 millions de francs, et sa sévère épargne lui permit de mettre en réserve dans son trésor de guerre une somme à peu près équivalente.

L'ARMÉE PRUSSIENNE

Mais l'œuvre de prédilection de Frédéric-Guillaume fut le développement de l'armée, et son surnom de *Roi Sergent* résume bien l'essentiel de sa vie. La passion militaire s'était éveillée en lui dès l'enfance, et comme Pierre Ier à Préobrajenskoié, il s'était plu à se former un *bataillon de cadets*. Roi, il ne se laissa entraîner qu'à une seule dépense de luxe : il consacra 12 millions de thalers, plus de 160 millions de francs, à composer de colosses — certains coûtèrent 100 000 francs — son régiment de grenadiers de la garde.

Frédéric-Guillaume Ier voulut l'armée très forte, parce que l'armée lui paraissait la condition même de toute sécurité pour la Prusse. « Inculquer à mon fils le véritable amour du métier de soldat, ordonnait-il dans le règlement pour l'éducation du prince royal, le futur Frédéric II ; imprimer en lui l'idée que *rien dans le monde n'est capable de donner à un prince la gloire comme l'épée* ; qu'il serait sur terre une créature méprisée, s'il n'aimait point cette épée, s'il ne cherchait en elle et par elle la gloire unique. » Il voulait aussi l'armée très forte parce qu'il voulait la Prusse plus grande et que, disait-il, « *on ne conquiert pas avec la plume, mais avec l'épée* ». Ayant environ 2 500 000 sujets, il porta progressivement son armée de 45 000 hommes en 1713, à 83 000 hommes en 1740, dans un temps où la maison d'Autriche, avec 24 000 000 de sujets, ne disposait pas de 100 000 soldats.

Cette armée fut recrutée d'abord, comme toutes les armées du temps, à l'aide de racoleurs qui parcouraient l'Allemagne et les pays voisins, particulièrement les provinces françaises de l'est, pour y engager des volontaires et provoquer des désertions. Mais le recrutement à l'étranger coûtait cher, amenait des incidents diplomatiques et ne produisait pas assez : il ne donna au maximum que 40 000 hommes. Frédéric-Guillaume imagina donc de recruter en Prusse même, et posa le principe que « *tous les habitants du pays sont nés pour les armes* ». C'était quelque chose de tout nouveau au dix-huitième siècle, le principe

même des armées nationales actuelles et de notre propre organisation militaire. Dans la pratique tous les Prussiens ne servirent pas. Des exemptions furent accordées aux habitants des villes et aux gens de métier, et ce fut uniquement parmi les paysans que l'on prit des soldats. Le pays était pour cela divisé en un certain nombre de « cantons ». Chaque régiment disposait d'un ou de plusieurs cantons et y levait annuellement autant d'hommes qu'il lui en fallait. Les recrues prises de la sorte, les « cantonistes », étaient en principe enrégimentées pour vingt ans. Dans la pratique on les mettait très souvent en congé au bout d'un an. Par contre, les enrôlés volontaires, formant pour ainsi dire le noyau permanent de l'armée, étaient maintenus au service un temps indéterminé, si bien qu'au temps de Frédéric II, les hommes de cinquante ans n'étaient point rares dans les régiments prussiens.

Cette armée à demi nationale fut cependant une armée aristocratique. Frédéric-Guillaume n'eut pour officiers que des nobles; il n'admit pas qu'un simple soldat, quelle que fût sa valeur, pût devenir autre chose qu'un sous-officier, système rigoureusement maintenu aujourd'hui même en Allemagne. Mais il voulut que ses officiers fussent instruits et il organisa pour les préparer à leur métier des *écoles de Cadets*.

Par des exercices mille fois répétés, Frédéric-Guillaume transforma ses soldats en *machines*, en automates vivants, exécutant les mouvements commandés avec un tel ensemble qu'une compagnie semblait ne former plus qu'un seul homme. Il obtint ainsi une souplesse et une sûreté dans les évolutions, surtout une précision dans les déploiements et une rapidité dans le chargement et le tir que la tradition a beaucoup exagérées, mais qui n'avaient jamais été atteintes auparavant, et qui, dans les guerres du milieu du dix-huitième siècle assurèrent pour une bonne part la supériorité des armées prussiennes. Par suite, l'Europe entière adopta le système d'exercices et de manœuvres *à la prussienne*.

POLITIQUE EXTÉRIEURE DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier

Cette armée, préparée avec amour pendant près de trente ans de règne, Frédéric-Guillaume la ménagea et ne la risqua dans aucun conflit sérieux. S'il fit la guerre à la Suède, ce fut seulement après Poltava, alors que les armées suédoises s'étaient perdues en Russie et que Charles XII demeurait enlisé en Turquie. Frédéric-

Guillaume envahit alors la Poméranie, assiégea et prit *Stralsund* (décembre 1715), dont le traité de *Stockholm* en 1720 lui reconnut la possession définitive. L'aventure l'avait tenté, il avait osé la courir parce qu'il l'avait jugée sans péril. Comme on l'a dit, « il aimait passionnément l'image de la guerre, mais il en redoutait la réalité ». Au vrai, il se borna à forger l'instrument de la puissance prussienne et laissa le soin de l'employer à son fils Frédéric II.

L'œuvre accomplie par Frédéric-Guillaume n'en était pas moins considérable et Frédéric II rendait simplement au Roi Sergent la justice qui lui était due quand il disait : « Celui-là a beaucoup fait. Les traces que la sagesse de son gouvernement a laissées dans l'État demeureront autant que la Prusse subsistera en corps de nation ».

LA JEUNESSE DE FRÉDÉRIC II

Frédéric II (1740-1786), contemporain de Louis XV et de Louis XVI, régna quarante-six ans. *Il est un de ceux par qui la face de l'Europe a été changée.* Du petit royaume de Prusse il a fait une des grandes puissances.

Son enfance et sa jeunesse avaient été rudes, parce que son caractère, ses goûts, sa tournure d'esprit, son intelligence étaient autres que ne les voulait son père. Frédéric-Guillaume n'admettait pas que son fils pût aimer ce qu'il n'aimait pas lui-même, et pût n'aimer pas ce qu'il aimait. Le Roi Sergent dédaignait ce qui était élégant et délicat, les choses de l'esprit, les sciences, les lettres, n'avait souci que du « bon style d'affaires » ; il méprisait la philosophie, « du vent! ». Rien au contraire ne plaisait tant au *Prince Royal*, qui s'essayait à rimer, qui, dès son enfance, malgré les défenses paternelles, lisait avec passion, la nuit, dissimulant la lueur de sa lampe sous le manteau de la cheminée; qui se délectait surtout aux livres français, par goût inné d'abord, puis parce que sa gouvernante, Mme de Rocoul, et son précepteur Duhan de Jandun, le fils d'un secrétaire de Turenne, étaient Français. Frédéric détestait le tabac, les longs repas, les grands coups de vin, la chasse; il n'était pas avare; il n'avait pas la passion du militaire. Autant de crimes aux yeux de son père qui l'appelait « le petit marquis », suprême injure dans sa bouche. Le roi l'accusait de devoir « gâter toute la besogne », c'est-à-dire mal administrer le royaume, et pour lui faire perdre « les manières françaises », il le bat-

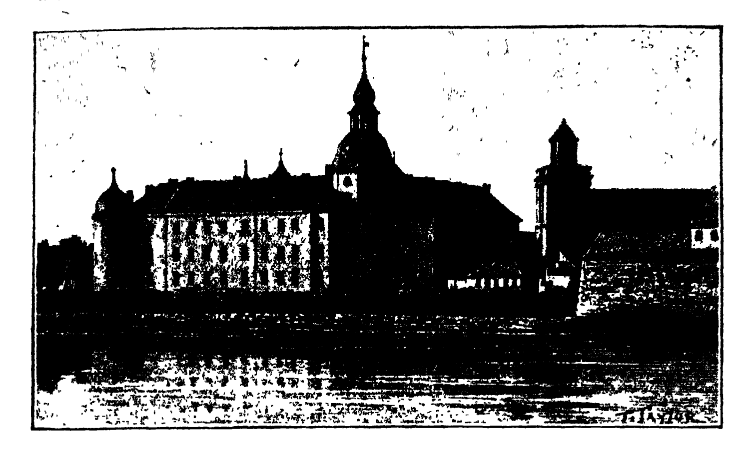
tait en public à coups de canne et à coups de poing, il allait jusqu'à le jeter à terre et à le contraindre de lui baiser les pieds.

TENTATIVE DE FUITE

Révolté de ces mauvais traitements, — il en rêvait encore trente ans après — Frédéric à dix-huit ans voulut fuir en Angleterre avec un de ses amis, un lieutenant aux gendarmes de la garde, Katt, le fils d'un des vieux généraux de Frédéric-Guillaume (août 1730). Tous deux furent arrêtés. Traité en déserteur, Frédéric — « le colonel Fritz », disait l'ordre de mise en jugement — fut traduit devant un conseil de guerre. Le conseil se déclara incompétent. Le roi prononça lui-même la sentence : l'exclusion de l'armée et l'emprisonnement à la citadelle de Custrin. A la peine de la prison perpétuelle que les juges militaires avaient prononcée contre Katt, le roi substitua la peine capitale. Katt fut transféré à Custrin. Là, par ordre exprès de Frédéric-Guillaume, sous les yeux du prince royal — il a raconté que des grenadiers lui tenaient la tête — Katt fut décapité (novembre 1730).

LA FORMATION DU PRINCE ROYAL

L'emprisonnement à la citadelle fut ensuite transformé en internement dans la ville. Frédéric, pendant une année environ, y remplit les fonctions de *conseiller des Domaines*, c'est-à-dire de commis de finances et d'intendant des propriétés paternelles. Il recevait et vérifiait les comptes, étudiait les procédés d'exploitation des fermes, apprenant de la sorte à connaître par la pratique tout le mécanisme de l'administration prussienne. Réintégré dans l'armée, avec le grade de colonel, il alla commander un régiment et, pendant quatre ans, tint garnison à Neu-Ruppin, une petite ville du Brandebourg. Il vécut ainsi la vie d'officier chef de corps, obligé d'entrer dans tout le détail, de toucher aux réalités, d'apprendre, ainsi que le voulait son père, « comment sont faits les souliers d'un mousquetaire, et le temps qu'ils peuvent durer en campagne » ; il dut veiller lui-même au recrutement, à l'équipement, à l'armement, à la nourriture des hommes, aussi bien qu'à leur instruction et aux manœuvres. Cette éducation pratique, si différente de l'éducation de cabinet donnée aux Dauphins de France, est l'un des secrets du génie de Frédéric. Ce fut seulement quand elle fut achevée qu'il eut permission de vivre un peu selon ses goûts, à son château de *Reinsberg*, loin de Berlin et de son père.



LE CHATEAU DE CUSTRIN
Photographie.

C'est d'une fenêtre du château que le prince royal Frédéric — « le colonel Fritz, déserteur, » — condamné à la prison, fut contraint d'assister, sur l'ordre exprès de son père Frédéric-Guillaume Ier, à la décapitation par le glaive du lieutenant Katt, son complice dans sa tentative de fuite en Angleterre.

LE PRINCE ROYAL A REINSBERG

Alors, tout en continuant de surveiller son régiment, dont il avait fait un régiment modèle, tout en s'occupant comme à Custrin de l'administration des domaines, dressant des inventaires, préparant des baux, il s'adonna, avec toute l'ardeur de ses vingt-trois ans, aux sciences, à la philosophie, aux arts, aux lettres. Il lut « plus qu'un Bénédictin. » Ce fut alors que se développa chez lui ce goût passionné des choses de l'esprit qui dans la suite, au milieu de ses plus rudes campagnes, lui faisait trouver presque chaque jour une heure ou deux pour parler de littérature ou de philosophie et déclamer, en les commentant, des actes entiers de Corneille ou de Racine, son auteur de prédilection. Il acheva de se perfectionner dans la connaissance du français, qui fut, dès lors, comme sa langue maternelle, au point de l'employer, quand il fut roi, jusque dans les ordres du gouvernement. Il écrivit des vers, joua de la flûte, composa de la musique; il entra en correspondance réglée avec Voltaire. Mais il était déjà le Prince qui même dans ses plaisirs songeait à être utile à l'État, qui ne se permit de dépenses de luxe, achats de ta-

bleaux et de statues, construction de *Potsdam* et du château de *Sans-Souci,* que quand « ses petites épargnes » lui en fournirent les moyens et par ce que son royaume y devait gagner un peu de beauté. Les distractions de Reinsberg ne l'empêchaient pas de songer à la politique; il étudiait attentivement l'état des puissances, se renseignait sur leurs ressources, essayait de pénétrer leurs desseins et, par ces longues méditations, il se préparait à l'action pour le jour où la mort de son père le ferait roi et maître d'agir.

FRÉDÉRIC II ROI

L'événement se produisit le 31 mai 1740. Trois semaines plus tard Frédéric II écrivait à Voltaire : « J'ai commencé par augmenter les forces de 16 bataillons, de 6 escadrons de hussards et d'un escadron de gardes du corps. J'ai posé le fondement de notre nouvelle académie. » L'homme est tout entier dans cette double mesure.

Frédéric II était alors âgé de vingt-huit ans. Il avait l'intelligence d'une netteté toute française, — « jamais, a dit M. Lavisse, Français de France ne fut plus Français, ni plus classique », — une intelligence prompte à concevoir, à décider et à agir; l'esprit mordant et sarcastique; point de cœur. En politique, il ne s'embarrassait d'aucun scrupule d'honnêteté; il ne se tenait pour lié par sa parole que dans la mesure où il y trouvait profit, et professait l'immorale doctrine du succès légitimant les violations du droit. « En fait de royaumes, écrivait-il, on prend quand on peut, et l'on n'a jamais tort quand on n'est pas obligé de rendre. »

Il était fourbe, souverainement habile à exciter les jalousies et à semer la méfiance. Envoyant deux ambassadeurs, le comte de Truchess au roi d'Angleterre, le colonel de Camas au roi de France, pour notifier son avènement, il rédigeait en ces termes leurs instructions. « Devant les créatures françaises, écrivait-il, à Truchess, vous affecterez beaucoup de cordialité avec les Anglais, quand même il y en aurait très peu. Mais vous ferez beaucoup valoir l'envoi de Camas en France. Vous direz avec un air de jalousie qu'il possède ma confiance et qu'il ne va pas en France pour enfiler des perles ». — « Vous ferez mille civilités au Cardinal, — Fleury, — écrivait-il pour Camas; vous payerez paroles veloutées de paroles veloutées et les réalités d'autres réalités. Excitez autant qu'il sera en vous l'envie qu'ils ont contre l'Angleterre ».



Frédéric II, le Grand (1712-1786).
D'après le portrait peint par Antoine Pesne (1683-1757).
Musée de l'empereur Frédéric. — Berlin.
Photographie Hanfstaengl.

Frédéric à vingt huit ans, à son avènement, en 1740, au moment où sans déclaration de guerre il va se jeter sur la Silésie. Cette œuvre de Pesne, un des familiers du Prince Royal à Reinsberg, un Parisien, que trente ans avant Frédéric Ier avait appelé à Berlin, montre un Frédéric II tout à fait différent du Frédéric traditionnel, au visage anguleux et dur, aux vêtements râpés, portés par économie. Le visage est plein, le teint frais et rose, le nez n'a pas encore pris sa forme crochue. Sous la perruque poudrée, le front rayonne d'intelligence et les yeux gris bleus, « aussi vifs qu'il est possible de les avoir, » disait un ambassadeur français, annoncent l'audace, et la vivacité de l'esprit. Pesne a redressé son modèle qui tout jeune était déjà voûté, ce dont s'exaspérait son père, autant que de sa petite taille. Manteau de velours rouge, brodé de couronnes d'or, doublé d'hermine. Cuirasse damasquinee d'or, cordon orange de l'Aigle noir. Manche de velours bleu à retroussis rouge et feuillages d'or.

LE MÉTIER DE ROI

Devenu aussi strictement économe que son père, et même sur la fin de sa vie d'une avarice presque sordide, considérant les revenus de l'État comme « l'arche du Seigneur, à laquelle aucune main profane n'osait toucher », et son trésor personnel, « *ses épargnes* », « comme un bien qui ne devait servir que pour défendre les peuples ou les soulager », il se tenait autant que son père pour le premier serviteur du roi de Prusse, il disait même « le *premier domestique* de ses sujets ».

Aussi Frédéric II fut-il un travailleur acharné. Levé dès trois heures en été, dès quatre heures en hiver, dépouillant seul son courrier, fatiguant quatre secrétaires « qui travaillaient comme des nègres », voyant tout, décidant tout lui-même, il fut vraiment « le ministre unique et universel » de sa monarchie. Son activité ne se relâcha pas un seul jour jusqu'à la fin de sa vie. Ce système de centralisation à outrance, l'absorption, si l'on peut dire, de tous les pouvoirs en un seul homme eurent d'ailleurs les plus néfastes conséquences. Il fallait la main de Frédéric pour faire mouvoir la machine prussienne. Du jour où il disparut tous les ressorts se détendirent, si bien que vingt ans juste après sa mort, la Prusse frappée par Napoléon s'effondra d'un coup à Iéna (14 octobre 1806).

LES CONQUÊTES

Frédéric II fit la grandeur de la Prusse en annexant la *Silésie*, prise à l'Autriche, et la *Prusse polonaise*, enlevée à la Pologne.

La question de Silésie occupa les vingt-trois premières années du règne et provoqua trois guerres (1740-1763). De ces *trois guerres de Silésie*, les deux premières correspondirent à la guerre de succession d'Autriche ; la troisième fut la guerre de Sept Ans, où la Prusse dut faire face à une coalition de l'Autriche, de la France et de la Russie. Elle sortit de la lutte épuisée mais triomphante[1].

L'occupation de la Prusse polonaise (1772) coûta moins de mal. Elle nécessita de longues et patientes négociations, mais point de batailles, et joignant le royaume de Prusse au Brandebourg elle commença de réaliser l'unité territoriale de la monarchie[2].

1. Pour le récit de ces guerres, voir ci-dessous, chapitre VI, page 142 et suivantes.
2. Voir ci-dessous, page 244 et suivantes.

L'ŒUVRE INTÉRIEURE

Les vingt-trois dernières années du règne furent employées à réparer les maux de la guerre de Sept Ans et à poursuivre la mise en valeur du royaume agrandi.

Tout d'abord Frédéric II refit son trésor de guerre et son armée, reconstitua ses arsenaux et ses « magasins d'abondance ». Puis, comme ses ancêtres, il colonisa. Deux agences permanentes, établies par lui à Hambourg et à Francfort-sur-le-Main, lui recrutaient des immigrants. Il parvint à en attirer 300 000 et créa près de 900 villages. Dans la Silésie seule, ruinée par la guerre de Sept Ans, il installa 60 000 colons, et obligea tout grand propriétaire à créer sur ses terres un village. Parfois les procédés de colonisation touchaient au brigandage. Au début de 1771, comme les troupes prussiennes occupaient une partie de la Pologne, Frédéric y faisait enlever, pour les marier en Poméranie à ses grenadiers, environ 7000 jeunes filles, les parents étant contraints de fournir à chacune, à titre de dot, une vache, deux porcs, un lit et trois ducats.



FRÉDÉRIC LE GRAND, le 17 AOUT 1786.
Musée Hohenzollern;
Château de Mon Bijou. — Berlin
Photographie.

Frédéric est mort à soixante quatorze ans, après quarante-six ans de règne, c'est-à-dire de labeur acharné. C'est dans ce moulage, pris aussitôt après la mort, dans ce masque décharné et anguleux, ce nez crochu et coupant, ce menton saillant et volontaire, cette mâchoire tenace, cette bouche en coup de sabre, aux lèvres comme tendues encore pour lancer une méchanceté, que transparaît le mieux le caractère de l'homme, à qui la mort même ne semble pas avoir apporté le repos.

Frédéric travaillait à améliorer les cultures; il faisait dessécher d'immenses marais, en particulier ceux de Custrin, et gagnait de la sorte à la culture 500 kilomètres carrés. Il encourageait l'industrie, et par l'accroissement de la richesse publique doublait les revenus de l'État. En même temps, il prenait souci de l'intelligence de son peuple, fait rare à cette époque; il ouvrait des écoles et rendait, du moins sur le papier, l'instruction obligatoire. Les Jésuites chassés de l'Europe occidentale trouvaient asile dans ses États et fournissaient des maîtres à ses établissements d'enseignement. Enfin pour parachever l'œuvre d'unification, il promulguait un code applicable dans toute la monarchie et qui fit disparaître les législations particulières.

SIGNATURE DE FRÉDÉRIC II.

L'écriture est élégante et fine, presque féminine Dans le soin mis à lier les lettres, les mots mêmes. on peut retrouver la manifestation de la continuité dans les desseins, de l'esprit de suite et de dissimulation aussi, caractéristiques de Frédéric et de sa politique. C'est le soldat qui apparaît dans le dessin hardi de l'F, initiale de son nom Si parfaitement qu'il sût, parlât et écrivît le français, Frédéric n'en faisait pas moins des fautes d'orthographe. Rapprocher de la signature de Marie-Thérèse, page 120, *et de la signature de Napoléon.*

Mais ce modèle des rois « philosophes » ne procéda à aucune réforme profonde et n'eut garde de toucher à quoique ce soit de l'ordre social traditionnel. Il maintint le système des classes, vraies castes en réalité, nul ne pouvant sortir de la condition où il était né, le paysan ne pouvant s'élever à la bourgeoisie, ni le bourgeois à la noblesse. La Prusse demeura donc un État féodal où la classe essentielle était la classe des gentilshommes, les *Junkers*, — les *hobereaux* — à peu près seuls propriétaires du sol, avec l'État lui-même et le roi. C'est dans cette classe privilégiée et seulement dans cette classe, que continuèrent d'être recrutés les officiers et les administrateurs. Au-dessous des Junkers, les paysans, masse même du peuple prussien, demeurèrent en immense majorité dans le servage.

Soumis à la corvée, attachés héréditairement à la glèbe, ils ne pouvaient s'en détacher qu'avec l'autorisation du seigneur qui par contre demeurait libre de les déplacer, voire de les expulser. Quant à la bourgeoisie, fort peu nombreuse dans un État presque exclusivement agricole, à peine existante même dans les provinces orientales, elle demeura sans importance politique et presque sans valeur sociale.

LES RÉSULTATS DU RÈGNE DE FRÉDÉRIC

L'inlassable activité de Frédéric II pendant quarante-six ans de règne donna les résultats suivants. Frédéric doubla l'étendue de ses territoires et tripla le nombre de ses sujets. En 1740, à son avènement l'Etat prussien mesurait 120000 kilomètres carrés; il en mesurait près de 200000 à sa mort (17 août 1786). Le nombre des habitants était passé de 2500000 à 6000000. L'armée, montée de 80000 hommes à 160000, était considérée, après sa résistance victorieuse aux forces coalisées de l'Autriche, de la France et de la Russie, comme la meilleure de l'Europe. Le trésor de guerre renfermait 55 millions de thalers, plus de 600 millions d'aujourd'hui. Dans le règlement des grandes questions internationales le roi de Prusse prenait rang à côté des souverains de France, d'Angleterre, d'Autriche et de Russie. Cet extraordinaire accroissement de la puissance prussienne n'avait même pas demandé un demi-siècle, et ses sujets pouvaient, à bon droit, donner à Frédéric II le nom de *Frédéric l'Unique*.

CHAPITRE V

L'ÉTAT AUTRICHIEN AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

LA PRAGMATIQUE — MARIE-THÉRÈSE LES RÉFORMES DE JOSEPH II

C'est au dix-huitième siècle que s'est établi l'usage d'appeler l'ensemble des États sur qui régnaient les Habsbourg du nom particulier de l'un de ces Etats, l'*Autriche*. La monarchie autrichienne, à qui le début du dix-huitième siècle et la succession d'Espagne avaient apporté de considérables accroissements, fut, au milieu du même dix-huitième siècle, à propos d'une question de succession, ce qu'elle avait été dans la première moitié du dix-septième, le centre de la politique européenne. Menacée de dislocation totale par une coalition de la Prusse, des princes allemands, de la France et de l'Espagne (1741-1748) elle dut son salut à l'énergie de ***Marie-Thérèse*** (1740-1780). Elle perdit cependant la *Silésie* qu'elle essaya vainement de reconquérir dans la guerre de Sept Ans (1756-1763). L'annexion ultérieure d'une *partie de la Pologne* (1772) compensa la perte de la Silésie.

La crise des guerres terminée, Marie-Thérèse, puis après elle son fils *Joseph II* (1780-1790) entreprirent avec des succès divers de donner à leurs États, comme les Hohenzollern l'avaient fait en Prusse, une administration commune et de préparer ainsi la fusion de ces États en un État, l'*unité de la monarchie*, rêvée déjà cent cinquante ans plus tôt, au temps de la guerre de Trente Ans, par Ferdinand II[1].

LES ÉTATS DE LA MONARCHIE AUTRICHIENNE

Au début du dix-huitième siècle, la monarchie autrichienne comprenait d'abord les *États héréditaires*, c'est-à-dire l'archiduché d'Autriche, les duchés de Styrie, de Carinthie, de Carniole, le comté de Tyrol; puis les deux royaumes de *Bohême* et de *Hongrie*, ce dernier considérablement accru par les conquêtes sur les

1. Voir *Histoire Moderne*, page 476.



La Monarchie Autrichienne au dix-huitième siècle.

Turcs à la fin du dix-septième siècle et le traité de *Carlovtsi*[1] (1699). La monarchie comprenait encore en Italie, le *Milanais*, le *Royaume de Naples* et la *Sardaigne*; au nord de la France les *Pays-Bas*: tous territoires que venaient de lui assurer les traités d'*Utrecht* et de *Rastadt* (1713-1714) et qui représentaient sa part de la succession d'Espagne[2].

Cette situation territoriale se modifia à diverses reprises, entre 1715 et 1740, sous le règne de Charles VI. En Italie, la maison d'Autriche échangea d'abord par le traité de *Madrid* (1720) à la suite d'un nouveau conflit avec l'Espagne[3] (1717-1720) la *Sar-*

1. Voir *Histoire Moderne*, page 684.
2. Voir *Histoire Moderne*, page 648.
3. Voir ci-dessous, page 135.

daigne contre la *Sicile*; puis pour s'être mêlée à la guerre de succession de Pologne[1] elle perdit au traité de *Vienne* (1735) la Sicile et le royaume de Naples; par contre, elle fit l'acquisition du duché de *Parme* dans le voisinage du Milanais.

En Hongrie, une nouvelle guerre contre les Turcs (1715-1718) lui valut au traité de *Pojarevats* (juillet 1718), après une victoire du prince Eugène devant Belgrade (16 août 1717), le banat de *Temesvar*. Le traité, qui rejetait définitivement les Turcs au sud du Danube, donnait en outre à la maison d'Autriche une partie de la *Valachie* jusqu'à l'Aluta, et la rive droite du Danube, depuis l'Una jusqu'au Timok, c'est-à-dire avec une partie de la *Bosnie*, Belgrade et presque toute la *Serbie* actuelle. Ces derniers territoires furent perdus après une dernière guerre malheureuse contre les Turcs (1737-1739), au traité de *Belgrade*, en 1739.

CARACTÈRES DE LA MONARCHIE AUTRICHIENNE

Après ces modifications, la monarchie autrichienne mesurait 600 000 kilomètres carrés et comptait 24 000 000 d'habitants : la France n'en avait alors que 19 000 000. Mais, dans cette monarchie — et c'était on l'a vu[2], son caractère essentiel, — il y avait *absence complète d'unité*. Ses territoires étaient dispersés de l'entrée du Pas de Calais à la limite de la plaine russe, de la plaine de l'Allemagne du Nord à la plaine italienne du Pô; plusieurs, les Pays-Bas, le Milanais, étaient enclavés au milieu d'États étrangers; Naples n'avait de communication directe avec le reste de la monarchie que par mer. Les peuples étaient de toutes races et de toutes langues, français, flamands, italiens, allemands, tchèques, magyars, serbes, roumains, en sorte que la monarchie autrichienne était comme *une Europe en miniature*.

Chacun des États avait sa capitale, son gouvernement, sa diète. De cette diète, le concours était indispensable au souverain pour toute levée de troupes ou d'argent et pour la confection des lois. En Bohême et en Hongrie il y avait de véritables constitutions. En Hongrie, on l'a vu[3], il existait un Parlement composé de deux Chambres, comme en Angleterre, *table des Magnats* et *table des Nonces*; il devait être convoqué obliga-

1. Voir ci-dessous, page 140.
2. Voir *Histoire Moderne*, page 472
3. Voir *Histoire Moderne*, page 678.

toirement une fois par an, il pouvait même se réunir spontanément, et l'on sait comment l'article 31 de *la Bulle d'or* donnait aux Hongrois, en termes exprès, le droit de prendre les armes contre le roi, au cas où il viendrait à violer la loi.

Entre les multiples États qui composaient la monarchie autrichienne, il n'y avait d'autre lien que la communauté du souverain, chargé de multiples couronnes. Toutefois, de même qu'il n'y avait pas un État, mais des États, il y avait non pas un souverain, mais des souverains : la monarchie autrichienne était un congrès de principautés et de royaumes, et son chef un congrès de princes et de rois. A toutes ses couronnes il ajoutait la *couronne impériale d'Allemagne*, que les Électeurs maintenaient depuis près de trois siècles (1438) à la famille de Habsbourg.

La monarchie autrichienne touchait l'empire Turc, la Pologne, l'État Prussien, la Saxe, la Bavière, la Suisse, la France, la Hollande, le duché de Savoie, la République de Venise. Cette multiplicité de voisins exposait à de multiples conflits et à de multiples convoitises. La prudence dictait donc aux Habsbourg une double tâche : organiser une forte armée : rendre cohérents autant qu'on le pourrait les éléments épars de la monarchie. L'armée, Léopold et Joseph Ier aidés du Prince Eugène avaient commencé à la constituer : elle comptait vers 1715 environ 120 000 hommes dont 90 000 fantassins. De même, il avait été créé à Vienne un rudiment de gouvernement central, commun à tous les États, un *Conseil supérieur de la guerre* pour les choses de l'armée, un *Conseil de Cour* pour les finances, enfin une *Chancellerie d'État* pour les services diplomatiques. Mais ce n'était là pour ainsi dire que des germes dont il importait avant tout d'assurer le rapide et complet développement.

CHARLES VI. L'empereur *Charles VI* (1711-1740), n'en eut pas souci. Un instant opposé par l'Europe à Philippe V pendant la guerre de succession d'Espagne[1], puis devenu chef de la maison d'Autriche par la mort de son frère Joseph Ier (avril 1711), Charles était un prince médiocre, un esprit chimérique, qui, parce qu'il avait pensé devenir roi d'Espagne, s'imaginait l'avoir été et l'être encore, et gardait auprès de lui un *Conseil d'Espagne*. Têtu et indécis au point de

1. Voir *Histoire Moderne*, pages 644 et 648.

laisser quatre mois un traité sur son bureau sans pouvoir se déterminer à le repousser ou à le ratifier, il était dominé par une tendresse passionnée pour sa fille, *Marie-Thérèse*. Sa préoccupation constante, l'idée fixe à laquelle il subordonna toute sa politique, fut de lui assurer sa succession, en dépit des serments prêtés. En effet, il n'existait pas en Autriche une loi fondamentale réglant immuablement comme en France l'ordre de succession au trône. Chaque souverain, réserve faite des engagements qu'il avait pu contracter, se trouvait libre de prendre en la matière telle disposition qu'il estimait la plus conforme aux intérêts de la dynastie. Ainsi avait fait l'empereur Léopold, soucieux d'assurer la succession par les mâles. Par une « Disposition » prise en 1703 et que ses fils Joseph et Charles avaient juré d'observer, il avait établi qu'au cas où Joseph mourrait sans héritier mâle, la succession passerait à Charles. Dans le cas où à son tour Charles ne laisserait pas de fils, la succession reviendrait aux filles de Joseph, par ordre de primogéniture. Ce serait seulement à leur défaut que les filles de Charles deviendraient aptes à lui succéder. La *Disposition Léopoldine* avait été appliquée en 1711 et Charles avait hérité à l'exclusion des filles, de Joseph Ier. Charles ayant bénéficié de la Disposition devait la respecter à son tour.

LA PRAGMATIQUE SANCTION

En fait, dès 1713, Charles VI violait son serment. Par la *Pragmatique Sanction* il renversa les termes de la Disposition Léopoldine et attribua la succession d'abord à sa fille, puis, au défaut de celle-ci, aux filles de Joseph[1].

Charles VI employa toute son activité à essayer d'assurer le respect ultérieur de cet acte injuste. Pour cela, il exigea d'abord de ses nièces le serment de se soumettre aux dispositions de la Pragmatique, proclamée « loi irrévocable » de la monarchie. Lorsqu'il les maria, l'aînée à Auguste de Saxe, fils de l'élec-

1. *Tableau expliquant la Disposition Léopoldine et la Pragmatique Sanction de Charles VI.*

Léopold (1658-1705)

Joseph Ier (1705-1711)		Charles VI (1711-1740)
Marie-Josèphe mariée à Auguste III de Saxe.	Marie-Amélie mariée à Charles-Albert de Bavière	Marie-Thérèse (1740-1780) mariée à François de Lorraine.

teur roi de Pologne, la seconde à Charles-Albert, fils de l'électeur de Bavière, il exigea de leurs maris le même serment.

La Pragmatique ainsi transformée en *pacte de famille*, Charles s'occupa de la transformer en *loi organique de ses États*. Successivement de 1720 à 1722 tous les États donnèrent leur adhésion. Mais certains d'entre eux se firent payer par des concessions qui affaiblissaient l'autorité du souverain. Les Hongrois en particulier exigèrent que toutes garanties leur fussent données pour qu'il n'y eût aucune confusion entre l'administration du royaume et celle des États héréditaires. Enfin Charles VI voulut obtenir des puissances qu'elles garantissent la Pragmatique, transformée de la sorte en un *pacte international*. Il obtint en dix ans (1725-1735) les garanties de l'Europe entière. Mais pour obtenir ces garanties, en particulier celle d'Auguste de Saxe, et celle de la Russie, Charles VI dut contracter des engagements d'où sortirent pour lui deux guerres : une guerre avec la France et l'Espagne (1733-1738) à propos de la succession de Pologne; puis une guerre avec la Turquie (1737-1739). La première, on l'a dit plus haut, lui coûta Naples et la Sicile: la seconde lui coûta la Valachie et la Serbie. Toutes les deux lui coûtèrent surtout la *désorganisation de ses finances et de son armée*. Quand il mourut, à cinquante-six ans, d'un accès de goutte et d'une indigestion de champignons à l'huile, Charles laissait à Marie-Thérèse des liasses de traités de garantie (20 octobre 1740). Mais pour imposer aux signataires la fidélité à leurs engagements, il n'y avait pas dans toute l'étendue de la monarchie 80000 soldats, il n'y avait pas dans le trésor 300000 francs.

[M]ARIE-THÉRÈSE

Aussi le règne de ***Marie-Thérèse*** s'ouvrit-il par une crise dans laquelle la monarchie autrichienne sembla devoir être anéantie : la *guerre de Succession d'Autriche*[1]. Assaillie par la Prusse, la Bavière, la Saxe, la France, l'Espagne, elle ne perdit cependant, après huit ans de lutte (1740 1748), que la *Silésie* conquise par Frédéric II. La monarchie fut sauvée par l'attachement des divers États à leur souveraine et par l'énergie de Marie-Thérèse.

Elle avait vingt-trois ans au jour de son avènement. Elle était préparée à sa tâche : un ambassadeur anglais, alors qu'elle avait à peine dix-huit ans, signalait qu'elle « entrait déjà dans le

1. Voir ci-dessous, page 144 et suivantes.

détail des affaires ». Dès son enfance, elle s'était fait une très haute idée de la dignité et de la puissance de sa maison. Les États de la monarchie étaient à ses yeux un dépôt, dont elle était responsable devant Dieu. Aussi entendait-elle gouverner par elle-même et fût-elle la plus laborieuse des souveraines. Toute la nuit qui précéda sa mort elle entretint son fils, Joseph II, des affaires de la monarchie, et comme Joseph la suppliait de prendre un peu de repos : « Dans quelques heures je dois paraître au tribunal de Dieu, répondit-elle, et vous voulez que je puisse dormir! ». Elle avait l'intelligence vive et nette, une volonté forte, un courage intrépide, une fermeté d'âme qui ne lui faillirent jamais, même aux heures les plus désespérées. Elle était généreuse, loyale, bonne, affectueuse et d'une simplicité toute bourgeoise. « Loin de vous, je ne suis qu'une pauvre chienne », écrivait-elle à son mari. Elle annonçait elle-même, au cours d'une représentation à l'Opéra, la naissance d'un de ses petits-fils en criant de sa loge aux spectateurs : « Léopold a un fils ». En elle, toutes les vertus privées jointes, selon le mot de duc de Broglie « à l'élévation toujours royale des pensées et des actes » forçaient le respect, même l'admiration. Frédéric II, qui fut pendant vingt-trois ans son adversaire et dont elle rêva la ruine, a cependant écrit d'elle qu'elle était « une grande femme faisant honneur à son sexe et au trône » et « qu'elle exécuta des desseins dignes d'un grand homme ». L'histoire a ratifié le jugement de Frédéric II.

La guerre de succession d'Autriche terminée (1748) et la Silésie perdue, Marie-Thérèse travailla ardemment à préparer la revanche. Pendant cette période de son règne, dix années environ, elle fut toute à la réorganisation des finances et de l'armée qu'elle porta à 200000 hommes et qui fit bonne figure dans la *guerre de Sept Ans* (1756-1763). Elle ne put cependant recouvrer la Silésie.

LES RÉFORMES DE MARIE-THÉRÈSE

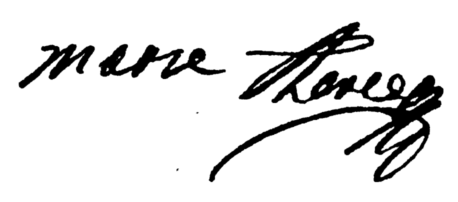
Dès lors elle se résigna, et elle poursuivit l'application de réformes qui, sans bouleversement profond, surtout en *adaptant à des besoins nouveaux les institutions anciennes*, devaient aboutir à un accroissement de l'autorité souveraine dans chacun des États, à la création d'organes nouveaux d'un gouvernement central et commun, qui acheminerait la monarchie vers l'unité. Par exemple, dans les États héréditaires, elle obtint des Diètes



MARIE-THÉRÈSE (1717-1780).
D'après un pastel appartenant à l'archiduc Frédéric.
Vienne. — Photographie.

Marie-Thérèse, vers trente-cinq ans, entre les guerres de succession d'Autriche et de Sept Ans. Le visage est rose, un peu gras, sous les cheveux blonds et la légère coiffure de tulle noir. Il y a dans la physionomie un grand air de majesté. Le nez et le menton d'un dessin net, le front très droit, les yeux vifs, d'un bleu un peu sombre, révèlent l'intelligence, la volonté réfléchie, la fermeté de caractère. L'égale en politique de Frédéric et de Catherine, très au-dessus d'eux par ses vertus privées, Marie-Thérèse n'a cependant par reçu comme eux le surnom de Grand.

que les impôts destinés à l'entretien de l'armée fussent votés non plus annuellement mais pour une période de dix ans. De la sorte, sans toucher en rien au droit qu'avaient les Diètes de voter les dépenses et les recettes, elle abolissait pratiquement pour un long délai leurs pouvoirs financiers. En même temps pour accroître le rendement des impôts, en allégeant cependant la charge de « la pauvre plèbe contribuable » « *misera contribuens plebs* », bourgeois et surtout paysans, elle obtenait la suppression des exemptions dont avaient joui jusque-là les terres nobles. Déjà, pendant la guerre de Succession, on avait perçu un impôt universel, analogue à la Capitation française, et qui atteignait aussi bien le prince, taxé 600 florins, 6000 francs, que la servante taxée 4 kreuzers, 40 centimes. Grâce à ces réformes, à une meilleure perception, à l'augmentation des impôts indirects, les recettes de la monarchie qui étaient de 20 000 000 de florins — 200 millions de francs — à l'avènement de Marie-Thérèse en 1740, montaient à sa mort, en 1780, à 80 000 000 de florins — 800 millions de francs.



SIGNATURE DE MARIE-THÉRÈSE.

Cette signature si énergiquement appuyée, presque masculine, est à peu près la dernière qu'ait donnée Marie-Thérèse : elle termine un billet d'adieu, écrit avant de mourir à ses enfants. Rapprocher de l'écriture de Frédéric II, fine et féminine, ci-dessus, page 110.

Quant à l'œuvre d'unité, Marie-Thérèse y travailla d'abord en créant à Vienne trois organes nouveaux de gouvernement commun : une *Cour des Comptes*, par qui les budgets des divers États devaient tous être vérifiés ; une *Chambre de justice*, tribunal suprême de la monarchie ; enfin un *Directoire de l'Intérieur* qui exerça une surveillance générale sur les administrations particulières de chacun des pays. D'autre part, à côté de chacune des Diètes, elle établit un *Lieutenant*, sorte de préfet, représentant du Directoire de l'Intérieur. Enfin en 1776, elle promulgua un *code* dont la préparation avait demandé plus de vingt ans et qui, applicable dans tous les États de la monarchie, assurait l'*unité judiciaire*.

Il est à remarquer que les réformes de Marie-Thérèse ne

furent point la réalisation d'un plan arrêté à l'avance et systématique. Elles furent dictées par les nécessités du moment et les circonstances ; elles furent appliquées prudemment, lentement, au cours d'un règne de quarante ans et ne furent pas imposées partout en même temps. En particulier elles ne s'appliquèrent pas aux États italiens, aux Pays-Bas et à la Hongrie, très indépendants et passionnément attachés à leurs libertés et à leurs organisations traditionnelles. Marie-Thérèse pratiqua une politique *opportuniste* et *temporisatrice*.

JOSEPH II

Il en fut autrement de son fils, l'empereur *Joseph II*. Quand il succéda à Marie-Thérèse le 29 novembre 1780, Joseph II avait trente-neuf ans. Bien qu'il eût été déclaré *co-régent* en 1765, sa mère ne l'avait pas laissé se mêler au gouvernement intérieur de la monarchie. Mais elle lui avait confié la direction de l'armée, et il avait joué un rôle diplomatique important. Il s'était montré là très « réaliste », point embarrassé de la « philosophie », non plus que de la « raison », dont il se proclamait par ailleurs le disciple convaincu : il n'avait eu souci que du profit, fût-il obtenu par un crime. C'était lui qui, en 1772, avait déterminé Marie-Thérèse, longtemps hésitante, à participer au brigandage préparé par Frédéric II et Catherine II, le premier partage de la Pologne[1].

A l'imitation de Frédéric II, qu'il admirait beaucoup, Joseph II était actif et très simple. La cour luxueuse qu'avait conservée sa mère, bien qu'elle vécut personnellement sans faste, fut immédiatement transformée en quartier général, et quelques aides de camp remplacèrent les 1200 chambellans créés jadis par Léopold. L'Empereur portait constamment l'uniforme. « Sa toilette, écrivait un ambassadeur, est celle d'un soldat ; sa garde-robe celle d'un sous-lieutenant ; sa récréation, le travail ; sa vie, le mouvement perpétuel. » Parcourant sans cesse ses États il voyageait à cheval escorté d'un seul aide de camp ; il arrivait à l'improviste, et s'installait à l'hôtel ou à l'auberge comme un simple particulier. De même que sa mère, que Frédéric et que Catherine, il fit en conscience son métier de roi. Levé à cinq heures il travaillait jusqu'à midi, puis de nouveau de trois à cinq heures. Les dix années de son règne furent entièrement consacrées à des tentatives de réformes qui, dans sa pensée, devaient infailliblement assurer le bien de l'État, parce qu'elles

1. Voir ci-dessous, page 244.

lui étaient dictées par « la raison », mot que Joseph avait sans cesse à la bouche.

Ce fut l'originalité de Joseph II et ce qui le distingua profondément de sa mère, qu'il voulut agir en vertu d'idées *a priori* et de principes abstraits. Imbu des doctrines des écrivains français du dix-huitième siècle, ceux qu'on appelle les *Philosophes*, il voulait que la philosophie fût « la législatrice de son empire ». *Il pratiqua une politique de principes*. Comme devaient faire dix ans plus tard au début de la Révolution les *Constituants* en France, il entreprit de réorganiser logiquement l'État, de reconstruire la monarchie autrichienne en quelques mois, à coups de décrets, d'après un plan théorique et rationnel, sans tenir compte des réalités, de ce qui existait déjà, des traditions, des habitudes séculaires, des sentiments des peuples, sans soupçonner qu'il était très différent, selon le mot de Catherine à Diderot, « de travailler sur le papier qui supporte tout, ou sur la peau humaine ». L'entreprise d'ailleurs si elle réussissait, devait avoir pour résultat de renforcer l'autorité du souverain, d'accroître ses ressources, donc ses moyens d'action au dehors, et la philosophie devait conduire à des resultats très pratiques. Ce réaliste à principes tenta une triple réforme, sociale, politique, religieuse.

RÉFORMES SOCIALES

Il débuta par la *réforme sociale*. Le régime féodal subsistait en Autriche comme en Prusse, les paysans y étaient encore serfs, soumis à la corvée au moins trois jours par semaine, justiciables du seigneur, dont l'autorisation leur était nécessaire pour se marier. Un dicton alors courant donne beaucoup à penser sur leur sort : « *Rustica gens, optima flens, pessima ridens* ». « Parfait s'il pleure, le paysan; détestable s'il rit ! » Un mois et demi après son avènement, « au nom de la raison et de l'humanité », Joseph abolissait le servage, « contraire à la dignité et à la liberté humaine » (15 janvier 1781). En même temps il donnait aux paysans la propriété des terres sur lesquelles ils vivaient depuis des siècles. Les paysans affranchis durent payer une rente aux anciens propriétaires du sol. Joseph proclama ensuite l'égalité de tous les sujets devant la loi et devant l'impôt. « Cela, disait Frédéric II qui n'avait pas osé tenter pareille réforme financière, arrangeait sa philosophie et son trésor ».

RÉFORMES POLITIQUES

Les *réformes politiques* eurent pour objet de faire l'unité de la monarchie et d'assurer l'autorité absolue du souverain, comme en France.

« Les États que je possède, écrivait Joseph II, sont des provinces qui ne forment qu'un seul corps avec l'État, dont je suis la tête. » Il ne voulut donc avoir qu'une couronne et qu'une capitale, *Vienne*. Il fit transformer en quartier de cavalerie le palais royal de Prague, capitale de la Bohême; il fit enlever de Buda Pest, capitale de la Hongrie, et transporter à Vienne, pour y être placée dans ses collections, la couronne hongroise.



JOSEPH II (1741-1790).
D'après une miniature de Fuger.
(1751-1818).
Photographie.

L'empereur Joseph II fut le parfait modèle des souverains, selon le cœur de Voltaire et des philosophes du dix-huitième siecle, le type « des despotes eclairés ». Ils procèdent au nom de la « raison » à des réformes qui renforcent leur puissance, qui améliorent dans une certaine mesure la condition du peuple, mais sans que le peuple participe en quoi que ce soit à l'œuvre de transformation. La formule est : « Tout pour le peuple, rien par le peuple. » Il y a dans cette physionomie un certain flou, un air de rêverie qui ne correspond guère aux réalités de la vie de Joseph II, très pratique en politique extérieure, très pratique aussi en politique intérieure, sinon dans les moyens, au moins pour le but poursuivi. Joseph porte le cordon blanc et rouge de l'ordre de Marie-Thérèse. — Fuger, bon peintre souabe, fut le portraitiste attitré de Joseph.

Comme il était empereur d'Allemagne, comme les habitants des États héréditaires étaient allemands en majorité, il voulut faire de ses États, si variés de races et de langues, un *État allemand*. L'allemand devint la langue officielle imposée aux Magyars, aux Croato-Serbes, aux Italiens. Les Magyars ayant protesté, Joseph II répondait : « Toute représentation doit s'appuyer sur des arguments irréfutables tirés de la raison.... Si le royaume de Hongrie était la plus importante de mes possessions, je n'hésiterais pas à imposer sa langue aux autres pays. » Les Diètes des divers États cessèrent d'être convoquées. Il fut procédé à une nouvelle division administrative qui com-

porta treize *gouvernements*, partagés en un certain nombre de *cercles*. Toutes les anciennes autorités locales furent abolies et leurs pouvoirs passèrent aux mains de *capitaines*, nommés par le souverain.

RÉFORMES RELIGIEUSES

« La raison commande de respecter la pensée, les croyances, la façon de prier de chacun. » Le 20 octobre 1781, moins d'un an après son avènement, Joseph II, souverain catholique et sincèrement croyant, publia un *édit de tolérance*, — « Toleranz patent », — qui, tout en proclamant le *Catholicisme religion d'État*, garantissait la liberté de culte aux non catholiques et leur donnait accès à tous les emplois.

Cette tolérance n'était cependant pas universelle et Joseph y apportait des restrictions tirées de sa « raison ». Comme il existait en Bohême parmi les paysans une secte de *Déistes*, Joseph II envoyait à leur sujet l'instruction suivante : « Si un homme ou une femme vient se faire inscrire comme déiste au secrétariat du cercle, il faut lui administrer immédiatement vingt-quatre coups de bâton, non parce qu'il est déiste, mais parce qu'il prétend être quelque chose qu'il ne comprend pas. » De même il ferma les couvents des ordres contemplatifs, sous le prétexte spécieux qu'étant « inutiles au prochain, ils ne pouvaient être agréables à Dieu ».

Les plus importantes parmi les réformes religieuses eurent pour objet d'accroître l'autorité du souverain sur l'Église et de placer le clergé sous sa main. Comme il y avait en France une église gallicane, Joseph II essaya d'organiser une *Église autrichienne*, qui serait soumise au pape pour le dogme, mais dont le personnel dépendrait entièrement de lui : c'est ce qu'on appela le *Joséphisme*. Il obligea donc les évêques nouvellement institués à lui prêter serment avant de prêter serment au pape. Il interdit qu'aucune bulle pontificale fût publiée dans ses États sans son assentiment préalable; qu'aucun couvent d'aucun ordre entretînt une correspondance directe avec les supérieurs résidant à l'étranger. Du reste, il ne laissa subsister parmi les ordres monastiques que ceux qui s'occupaient d'enseignement ou des soins aux malades. Les autres furent dissous; 2000 couvents furent fermés, et leurs biens confisqués formèrent un fond spécial, « le fond de religion », qui fut employé à fonder des séminaires pour le recrutement

du clergé et à créer plus de 1500 cures dans les campagnes.

Ces diverses mesures, prises de 1780 à 1782, et qui firent appeler Joseph II par Frédéric, « Mon Frère, le sacristain », inquiétèrent le pape Pie VI. Il vint à Vienne en février 1782, espérant obtenir au moins le retrait partiel des décisions impériales. L'Empereur le reçut avec mille marques de respect, mais ne céda sur aucun point.

LES RÉSISTANCES

Les réformes hâtives et universelles de Joseph II n'émurent pas seulement le pape. Elles heurtaient en trop de points les habitudes des peuples; elles provoquèrent des protestations et finalement un vif mouvement de résistance en *Hongrie*; elles amenèrent un soulèvement dans les *Pays Bas*.

Les Hongrois ne voulaient pas admettre qu'on leur imposât l'usage de la langue allemande; ils ne voulaient pas que leur pays cessât d'être un royaume indépendant et ne fut plus qu'une province de la monarchie, administrée de Vienne par des Allemands. L'empereur s'étant engagé dans une guerre contre les Turcs, les Hongrois lui refusèrent des soldats et des vivres. Il fut contraint de renoncer à l'application des ordonnances de réforme en Hongrie (20 janvier 1790) et dut faire rapporter la couronne royale à Buda-Pest.

Le soulèvement des Pays-Bas (janvier 1789) fut provoqué par les mesures religieuses et par les atteintes portées aux libertés séculaires des villes flamandes et wallonnes, en matière d'administration et de finances. Joseph II entendait briser à n'importe quel prix leur résistance : « Il s'agit une bonne fois de faire finir les affaires religieuses aux Pays-Bas, écrivait-il. Le plus ou moins de sang que peut coûter une telle opération ne doit pas entrer en ligne de compte. » Mais les insurgés battirent les troupes autrichiennes (27 octobre 1789); ils venaient de se déclarer indépendants et de décider la formation des *États Belgiques Unis* (janvier 1790), quand Joseph II mourut (20 février 1790). Le soulèvement ne prit fin que lorsque l'empereur Léopold, frère et successeur de Joseph II, eut rendu aux Pays-Bas, après une victoire, leurs libertés traditionnelles.

LES RÉSULTATS

Joseph II avait demandé, dit-on, que l'on gravât sur sa tombe cette épitaphe : « Ici repose un prince dont les intentions étaient pures, mais qui eut le malheur de voir échouer tous ses projets. » Joseph II exagérait.

Ses projets avaient échoué en Hongrie et aux Pays-Bas. Mais ils avaient été réalisés avec succès dans les États héréditaires et en Bohême, c'est-à-dire dans les pays qui forment aujourd'hui l'empire d'Autriche. De tous ces pays, États distincts avant eux, Marie-Thérèse et Joseph II avaient réussi à faire *un État allemand*, et les Tchèques, malgré plus d'un demi-siècle d'efforts, n'ont pas encore réussi de nos jours à se dégager de cet État à recouvrer leur autonomie passée. En outre, la réforme de l'impôt et les réformes économiques avaient, on l'a vu, quadruplé les revenus de la monarchie. Enfin, une forte armée bien équipée, bien entraînée, avait été constituée. Ces finances et cette armée devaient permettre aux successeurs de Joseph II d'être les principaux acteurs dans la lutte que l'Europe allait engager, deux ans plus tard, contre la France et la Révolution.

CHAPITRE VI

LA POLITIQUE CONTINENTALE DE 1715 A 1763

POLITIQUE DE LA FRANCE — RIVALITE DE LA PRUSSE ET DE L'AUTRICHE — RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE

Le dix-huitième siècle est un des siècles les plus chargés de guerres. Les principales furent, en dehors de la guerre de succession d'Espagne qui ouvrit le siècle (1701-1714), et des guerres de la Révolution française qui le terminèrent (1792-1802) : la guerre de *succession de Pologne* (1733-1738), la guerre de *succession d'Autriche* (1741-1748), la guerre de *Sept Ans* (1756-1763), la guerre de l'*Indépendance des Etats-Unis* (1776-1783), enfin les guerres de *Pologne et de Turquie* (1768-1772), (1787-1792).

COMPLEXITÉ DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE AU XVIIIe SIÈCLE

L'histoire de ces guerres est beaucoup plus compliquée que l'histoire des guerres du dix-septième siècle. La complication tient aux causes suivantes.

D'abord *il n'y a pas au dix-huitième siècle une puissance prépondérante*. Au dix-septième siècle, au temps de Louis XIV, la France dominait la politique européenne; elle en était le centre et lui imposait une sorte d'unité. Au dix-huitième siècle, au temps de Louis XV, les forces de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Russie, étaient à peu près égales. Chacune des puissances pouvait donc agir dans son sens particulier, en sorte qu'il y eut quatre centres politiques au lieu d'un.

En second lieu, *le nombre des belligérants s'est accru*. Au dix-septième siècle, les auteurs principaux des drames européens étaient la France, l'Autriche, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande. A ceux-là sont venus s'ajouter au dix-huitième siècle deux acteurs nouveaux : la Russie et la Prusse.

Puis *le champ de la politique extérieure s'est considérablement*

étendu. Au dix-septième siècle les conflits les plus importants s'étaient déroulés dans l'*Europe centrale* et l'*Europe occidentale*. A ces régions s'ajoutèrent, au dix-huitième siècle, l'*Europe orientale*, puis le monde même, en particulier l'*Amérique du Nord* et l'*Asie méridionale*.

En troisième lieu, des rivalités antérieures au dix-huitième siècle, *rivalité de la France et de l'Angleterre*, *rivalité de la France et de l'Autriche*, se poursuivirent au dix-huitième siècle. La rivalité franco-anglaise se poursuivit hors d'Europe et devint un *conflit colonial*. A côté des *rivalités anciennes*, surgirent des *rivalités et des questions nouvelles* : *rivalité de la Prusse et de l'Autriche*, puis, *question de Pologne et de Turquie* posée à la fois par la *Russie*, l'*Autriche* et la *Prusse*.

La complication principale résulte de ce fait que *la France et l'Angleterre*, aux prises hors d'Europe à propos de leurs colonies, *ne se sont point désintéressées des affaires de l'Europe*. Elles sont intervenues dans les conflits continentaux, en particulier dans le conflit austro-prussien. De la sorte, les *affaires coloniales et les affaires continentales se sont trouvées étroitement enchevêtrées*, et la guerre de Succession d'Autriche, puis la guerre de Sept Ans ont été à la fois des épisodes de la rivalité de la France et de l'Angleterre; de la rivalité de la France et de l'Autriche; de la rivalité de l'Autriche et de la Prusse. Pour ajouter à la confusion, l'Espagne, la Russie, les Princes allemands, la Hollande, la maison de Savoie qui commence à vouloir jouer dans l'Italie du Nord le même rôle que la Prusse dans l'Allemagne du Nord, sont intervenus à titre d'alliés de l'un ou l'autre des combattants.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE FRANÇAISE

La période de la Révolution mise à part, le dix-huitième siècle, à considérer l'ensemble des résultats, est un des plus malheureux de l'histoire extérieure de la France.

Mêlée à quatre grandes guerres, guerre de succession de Pologne (1733-1738), guerre de Succession d'Autriche (1741-1748), guerre de Sept Ans (1756-1763), pendant le règne de Louis XV, guerre de l'Indépendance des États-Unis (1776-1783) sous Louis XVI, la France y dépensa des ressources immenses, gagnant seulement une province, la Lorraine, mais par contre, perdant, perte aux conséquences incalculables, le Canada et l'Inde. C'est qu'au dix-huitième siècle deux politiques

se sont offertes à la France, entre lesquelles ses gouvernants n'ont pas su choisir : une *politique continentale*, une *politique coloniale*.

La *politique continentale* était la *politique traditionnelle*, deux fois séculaire. Deux formules en résumaient l'objet, l'une héritée du seizième siècle : « *Abaisser la maison d'Autriche* »; l'autre donnée par Richelieu[1] : « *Mettre la France en tous lieux où fut la Gaule* », c'est-à-dire : étendre la France jusqu'à ses *limites naturelles*, achever son unité par l'acquisition des trois grands territoires qui restaient encore en des mains étrangères : la Lorraine, la Savoie, les Pays-Bas. La politique, inspirée de ces deux idées, conduisit Louis XV aux deux guerres de succession de Pologne et de succession d'Autriche et valut à la France la *Lorraine*.

La *politique coloniale*, bien que Richelieu en eût eu déjà l'idée et que Colbert eût commencé de la pratiquer, était en fait une *politique nouvelle*. Elle avait pour but d'étendre la France hors d'Europe, de la prolonger par delà les mers en lui constituant un empire dans l'Amérique du Nord avec le Canada et la Louisiane, en ouvrant à son commerce, en Asie, dans l'Inde, le plus riche des marchés du monde. Cette politique conduisit de 1742 à 1763, parallèlement à la guerre de succession d'Autriche et à la guerre de Sept ans, à deux guerres avec l'Angleterre, dont elle heurtait les ambitions et menaçait les intérêts.

Ce fut au milieu même du dix-huitième siècle, entre 1748 et 1756, au lendemain de la guerre de succession d'Autriche, à la veille de la guerre de Sept Ans que *la France dut choisir entre la politique traditionnelle et la politique nouvelle*, entre l'Europe et le monde. Beaucoup sentirent alors que la politique traditionnelle n'avait plus raison d'être, parce que l'Autriche n'était plus un danger pour la France, et qu'en travaillant à l'abaisser, on travaillait seulement à grandir la puissance nouvelle de la Prusse. Il fallait donc que la France se bornât à veiller au maintien de l'équilibre continental, et qu'elle se consacrât avant tout à la politique coloniale, c'est-à-dire à la lutte contre l'Angleterre.

De là, en 1756, l'un des événements les plus fameux de l'histoire, le *renversement des Alliances* qui mit dans le même camp les deux ennemies séculaires : les maisons de France et d'Autriche.

1. Voir *Histoire Moderne*, pages 244 et 610.

Mais, faute d'une volonté persévérante pour diriger la politique française, et parce que la politique continentale conservait de nombreux partisans, on se laissa entraîner par la nouvelle alliée à intervenir dans la querelle austro-prussienne. Ce fut la guerre de Sept ans, avec une double série de catastrophes en Europe et aux colonies, avec la perte du Canada et de l'Inde. De ces désastres vivement ressentis il résulta dans l'ensemble du royaume, contre l'Autriche, « sangsue de l'État », rendue responsable de tout le mal, une haine violente dont le contre-coup devait atteindre plus tard, sous Louis XVI, la reine elle-même, Marie-Antoinette, fille d'Autriche; contre l'Angleterre, un ardent désir de revanche, qui détermina Louis XVI à soutenir les colonies anglaises révoltées et à contribuer par une nouvelle guerre, celle-ci victorieuse, à l'Indépendance des États-Unis.

A ne considérer que la politique continentale, le rôle de la France, à mesure qu'on avança dans le règne de Louis XV, fut de moins en moins le rôle d'une puissance dirigeante. Elle eut l'*initiative* dans la guerre de succession de Pologne ; elle fut encore le *principal facteur* des coalitions dans la guerre de la succession d'Autriche; mais elle ne fut rien de plus que l'*auxiliaire de l'Autriche* lors de la guerre de Sept ans, et l'on ne compta même pas avec elle au jour du premier partage de la Pologne.

Enfin, — et c'est un des traits caractéristiques de la politique extérieure de la France sous Louis XV, en même temps qu'une preuve de l'affaiblissement de son prestige et de sa force d'influence — dans les divers systèmes d'alliance qui furent pratiqués, alliance anglaise, alliance espagnole, alliance autrichienne, la politique et les intérêts français, contrairement à la tradition du dix-septième siècle, furent constamment subordonnés et souvent sacrifiés à la politique et aux intérêts des alliés. En particulier, l'entente avec l'Espagne, loin d'apporter à la France un complément de force, pesa sans cesse et lourdement sur elle. Elle lui fit sacrifier, aux heures décisives de la fin de la guerre de Succession d'Autriche, à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, le bénéfice de ses victoires, les Pays-Bas entièrement conquis.

I

LA POLITIQUE FRANÇAISE — RÈGLEMENT DÉFINITIF DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE — LA GUERRE DE SUCCESSION DE POLOGNE

LE RAPPROCHEMENT FRANCO-ANGLAIS SES CAUSES

Les dix années qui ont suivi la mort de Louis XIV (1715-1725), années auxquelles correspond à peu près, en France, la période de la Régence (1715-1723), comptent parmi les plus confuses dans l'histoire de l'Europe occidentale. Les deux faits essentiels y furent alors la conclusion d'une *alliance entre la France et l'Angleterre* et le *règlement définitif de la succession d'Espagne*. Ces deux ordres de faits furent d'ailleurs intimement liés et réagirent directement les uns sur les autres. L'alliance anglo-française eut en effet pour cause première le désir de régler définitivement la succession d'Espagne, et pour conséquence le règlement de cette succession.

Au lendemain des traités d'Utrecht, les deux puissances qui avaient été les protagonistes dans la guerre de succession d'Espagne, la France et l'Angleterre avaient l'une et l'autre besoin d'un long repos. On sait[1] quelle lourde dette, environ *douze milliards* de nos jours, accablait la France. Moins élevée en apparence puisqu'elle atteignait seulement à 50000000 de livres sterlings, soit aujourd'hui *huit milliards* de francs, la dette anglaise était cependant tout aussi lourde que la française : l'Angleterre en effet était alors moins riche et beaucoup moins peuplée que la France.

Or, rien n'était moins assuré que la paix retablie par les traités d'Utrecht et de Rastadt. Ces traités, on l'a vu[2], avaient réglé la succession d'Espagne comme l'Europe estimait bon qu'elle fût réglée. Mais les deux principaux intéressés, l'empereur Charles VI et le roi d'Espagne Philippe V, n'avaient point adhéré à ce règlement : l'Europe avait separé les adversaires; les adversaires ne s'étaient point réconciliés et nul traité n'avait été conclu entre eux. L'Empereur, qui n'était même pas satisfait de la part qu'on lui avait attribuée en Italie, et qui, à la Sar-

1. Voir ci-dessus, page 8.
2. Voir *Histoire Moderne*, page 640.

daigne eût préféré la Sicile, continuait à prétendre à la couronne d'Espagne et conservait, on l'a vu[1], un ministère espagnol. Philippe V ne voulait pas se résigner à l'abandon des possessions italiennes de l'Espagne, Naples, Sicile, Sardaigne et Milanais, attribuées par l'Europe à l'Empereur et au duc de Savoie.

Il était une autre disposition des traités d'Utrecht dont seule l'énergie de Louis XIV avait imposé l'acceptation[2] au roi d'Espagne, et que celui-ci, le cas échéant, était déterminé à ne pas respecter : la clause de renonciation à la couronne de France. Cet état d'esprit, que connaissait bien le duc d'Orléans, était un danger pour le Régent, puisqu'en vertu de la renonciation, c'était à lui que revenait la couronne en cas de mort de Louis XV. Le Régent essaya cependant d'établir de bonnes relations avec Philippe V. Mais, à toutes les avances, le roi d'Espagne ne répondit que par de mauvais procédés, comme la mise en état de défense des places espagnoles à la frontière des Pyrénées, et le retrait des avantages commerciaux antérieurement concédés aux marchands français en Espagne. Par contre, l'Espagne signait avec l'Angleterre un traité de commerce qu'elle essayait de compléter par un traité d'alliance (décembre 1715).

Dans ces conditions, le Régent fut naturellement conduit à rechercher lui-même l'alliance anglaise. Le roi George Ier, dont il était cousin par sa mère, et qui dès avant la mort de Louis XIV lui avait fait proposer une entente, se trouvait dans une situation assez analogue à la sienne. Si le duc d'Orléans avait à craindre les intrigues de Philippe V, George devait compter — le soulèvement de l'Ecosse en témoignait précisément alors[3] — avec le Prétendant Jacques Stuart. L'analogie du péril devait faciliter un rapprochement en vue d'une assurance mutuelle.

L'ALLIANCE DE HANOVRE

L'idée de cette assurance vint à l'un des plus intimes confidents du duc d'Orléans, son ancien précepteur *Dubois*. Longtemps inexactement jugé sur le portrait devenu légendaire qu'en a tracé Saint-Simon, Dubois, dénué de tout scrupule, mais d'esprit rassis — il avait près de

1. Voir ci-dessus, page 115.
2. Voir *Histoire Moderne*, page 649.
3. Voir ci-dessus, page 37.

soixante ans — et d'intelligence pénétrante, eut à la fois le sens exact de l'intérêt particulier du Régent et des intérêts généraux de la France. Chargé de la négociation, Dubois sous un déguisement parvint à joindre en Hollande le ministre anglais *Stanhope* (juillet 1716), puis le roi George lui-même, dans son électorat à *Hanovre* (10 octobre 1716). Là, fut conclue une *entente anglo-française*, que transforma trois mois plus tard en *triple alliance*, à *la Haye*, l'accession de la Hollande, depuis longtemps, rangée « à la suite de l'Angleterre selon la comparaison fameuse de Frédéric II, comme une chaloupe qui suit l'impression du vaisseau de guerre auquel elle est attachée » (4 janvier 1717).

Les conditions essentielles de l'entente étaient les suivantes. Le Régent s'engageait à contraindre le Prétendant Jacques Stuart à se retirer en Italie. La France, l'Angleterre et la Hollande garantissaient réciproquement la succession à la couronne d'Angleterre dans la famille de Hanovre, la succession à la couronne de France telle que la prévoyaient les traités d'Utrecht; elles garantissaient enfin ces traités eux-mêmes. L'entente ainsi conclue entre la France et l'Angleterre devait durer près d'un quart de siècle, jusqu'à 1740.

Quand on connut en France « l'alliance de Hanovre », ce rapprochement avec les ennemis de la veille, surtout avec l'ennemie traditionnelle, l'Angleterre, surprit l'opinion et lui parut une trahison. D'où la légende, longtemps accréditée, de Dubois acheté par les Anglais. Au vrai, l'alliance n'était point une trahison; elle répondait aux intérêts bien entendus de la France et le seul argent qui fut donné le fut à des Anglais et à des Hollandais, précisément par Dubois. Son profit personnel fut d'abord d'être appelé par le Régent à siéger au Conseil des Affaires étrangères, et de devenir plus tard Cardinal et premier ministre (1722)

LA TRIPLE ALLIANCE ET LE RÈGLEMENT DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE

L'entente de Hanovre avait un caractère purement égoïste et d'intérêt dynastique. Mais dès l'origine Dubois l'avait conçue comme le moyen de parvenir à une pacification générale. « Le meilleur fruit qu'on en pourrait tirer, écrivait-il à Stanhope moins d'un mois après l'échange des signatures, serait de travailler incessamment à procurer une paix fixe entre l'Empereur et le roi d'Espagne. »

Cette paix fixe, il semblait qu'une complication nouvelle dût en rendre l'établissement plus difficile encore. En Italie, une double succession, celle du duc de Parme et celle du grand-duc de Toscane, devait s'ouvrir à brève échéance. A cette double succession, *Élisabeth Farnèse*, seconde femme de Philippe V, avait d'indiscutables droits. On devait s'attendre à là voir les soutenir avec d'autant plus d'énergie qu'elle était mère, et dévorée d'ambition pour ses fils, à qui les deux enfants nés du premier mariage de Philippe V avec Marie-Louise de Savoie, barraient l'accès au trône d'Espagne. Mais d'autres héritiers pouvaient prétendre aux deux successions italiennes, et tout donnait à prévoir que pour faire échec à Philippe V, l'Empereur appuierait leurs pretentions.

Precisément dans ce qui devait être un nouvel élément de conflit, Dubois et Stanhope pensèrent trouver un moyen de pacification. Les signataires de la Triple-Alliance arrêtèrent donc entre eux le règlement suivant du différend austro-espagnol. Au roi d'Espagne, on garantissait l'expectative des successions de Parme et de Toscane, moyennant renonciation définitive aux anciennes possessions italiennes de l'Espagne. A l'Empereur, on donnait la Sicile, moyennant qu'il se desistât à jamais de toute prétention à la couronne d'Espagne et qu'il reconnût solennellement Philippe V. L'accommodement se faisait aux dépens du roi-duc de Savoie, dont la politique cauteleuse, avait irrité l'Europe entière : en compensation de la riche Sicile, on lui donnait la maigre Sardaigne.

La France et l'Angleterre étaient convenues de presser l'une Philippe V, l'autre Charles VI. d'acquiescer à l'arrangement. Les démarches anglaises furent froidement accueillies à Vienne. A Madrid, on repoussa tout net l'accommodement présenté par la France. On s'y complaisait en des projets plus ambitieux.

ALBERONI

Philippe V avait alors pour premier ministre un italien, *Alberoni*. Fils d'un jardinier de Parme, élevé par les Jésuites, entré dans les ordres, Alberoni, au temps de la guerre de Succession d'Espagne, était devenu le familier du duc de Vendôme et, par lui, le pensionné de Louis XIV. De la sorte, il avait pu se glisser dans l'entourage du roi d'Espagne, et quand Philippe V était devenu veuf, Alberoni avait contribué plus que personne à lui faire épouser Élisabeth Farnèse (1714). Il dut à la reconnaissance de la reine, qui menait le roi à sa

guise, de devenir premier ministre. Ayant dépassé la cinquantaine, petit, obèse, mais actif, doué d'une rare puissance de travail, tenace et énergique, il avait entrepris de tirer l'Espagne de son engourdissement et de la rétablir dans son ancien rang de grande puissance. De fait, il avait, en deux ans, reconstitué une armée de 60000 hommes, fait fondre une nombreuse artillerie, construit plusieurs escadres, cependant qu'il remettait l'ordre dans les finances et l'administration générale, qu'il travaillait à ranimer l'agriculture et à créer l'industrie. Il semble bien qu'il ait été un patriote italien, rêvant sinon déjà d'une Italie une, du moins d'une Italie affranchie de tout joug étranger. Les Espagnols devaient servir à chasser les Autrichiens, au profit des enfants de l'italienne Élisabeth Farnèse.

Dès le mois d'avril 1717, le dessein d'Alberoni recevait un commencement d'exécution. Profitant de ce que l'Empereur était aux prises de nouveau avec les Turcs, et l'arrestation arbitraire d'un prélat espagnol par les Autrichiens lui servant de prétexte, Alberoni jeta en Sardaigne un corps de 9000 hommes qui, promptement, fut maître de l'île (12 août 1717). Cette audacieuse offensive ayant provoqué les protestations de la France et de l'Angleterre, Alberoni machina tout un plan pour les paralyser. Sur l'Angleterre, on lancerait à la fois le Prétendant Jacques Stuart et le roi de Suède Charles XII. En France, d'accord avec la duchesse du Maine, une ambitieuse qui ne pardonnait pas au duc d'Orléans le coup d'État par où son mari avait été dépouillé de tout pouvoir dans le Conseil de Régence[1], l'ambassadeur d'Espagne, *Cellamare*, préparait des soulèvements en Bretagne, en Poitou, en Navarre : il préparait même l'enlèvement du Régent.

CHUTE D'ALBERONI

Le 1er juillet 1718, une armée de 30000 Espagnols débarquait en Sicile, prenait Palerme et bloquait Messine.

Ce fut le dernier succès d'Alberoni. L'audace du débarquement espagnol en Sicile effrayant l'Empereur, le détermina à signer l'accommodement préparé par la Triple-Alliance : elle devint dès lors la *Quadruple-Alliance* (2 août 1718). Quelques jours après, dans les eaux méridionales de la Sicile, au cap *Passaro*, l'amiral anglais Bing coulait et prenait aux Espagnols 23 vaisseaux (11 août 1718). Les Turcs vaincus avaient

1. Voir ci-dessus, page 3.

signé la paix de Pojarevats avec l'Empereur (21 juillet 1718). Charles XII était tué en Norvège (11 décembre 1718).

D'autre part, la conspiration de Cellamare était découverte à Paris (5 décembre 1718) et le Régent, entraîné par l'Angleterre, déclarait la guerre à Philippe (2 janvier 1719). Les armees françaises ayant penétré en Espagne, une expédition à destination de l'Écosse ayant eu le même sort que l'*Armada*[1] jadis, Philippe V désira la paix. Il lui fallut d'abord sacrifier Alberoni, que la Quadruple-Alliance estimait le principal obstacle à la pacification génerale (novembre 1719). Après quoi, le roi d'Espagne accepta à son tour le règlement des affaires d'Italie tel que l'avait établi la Quadruple-Alliance (20 janvier 1720).

LE TRAITÉ DE VIENNE

Tout cependant n'était pas terminé. Il restait à régler certaines difficultés secondaires et les détails d'exécution de l'accommodement. Un congrès réuni à *Cambrai* devait y pourvoir. D'autre part, comme gage particulier de la réconciliation entre la France et l'Espagne, un mariage avait eté convenu entre Louis XV et l'infante Anne-Marie, fille de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse. L'infante, conduite en France pour y être élevée, avait trois ans.

Le congrès ouvert en février 1722 n'avait encore abouti à rien quand, trois ans plus tard (février 1725), le duc de Bourbon, considérant la nécessite d'assurer le plus tôt possible la succession au trône, rompit le projet de mariage avec l'infante et la fit reconduire en Espagne. La colère de Philippe V fut grande. Il rappela son représentant à Paris, expulsa l'ambassadeur français; puis il traita directement avec l'Empereur.

Le traité signé à *Vienne* reproduisait le traité de la Quadruple-Alliance et tranchait toutes les difficultés secondaires (30 avril 1725). *Ce traité réglait définitivement après vingt-cinq ans de guerres et de négociations la succession d'Espagne.*

L'ALLIANCE FRANCO-ESPAGNOLE

La rupture entre la France et l'Espagne dura deux ans. Fleury, devenu premier ministre, réussit d'abord à réconcilier personnellement Philippe V et Louis XV (1727). La réconciliation politique des deux Etats fut ensuite consacrée par le *traité de Séville* (9 novembre 1729). N'ayant d'autre objet que de confirmer une fois de plus les stipulations du traité de la Quadruple-Alliance et du traité de Vienne, le traité de Séville était en lui-même d'importance

1. Voir *Histoire Moderne*, page 389.

secondaire. Il est de ceux cependant qui ont eu pour la France des *conséquences considérables*, parce qu'il a été comme le premier acte d'*un système d'alliance franco espagnole* qui s'est perpétué un demi-siècle, jusqu'à la fin de la monarchie, et dans lequel, durant tout le règne de Louis XV, *la France invariablement lutta pour le seul profit de l'Espagne.*

A SUCCESSION DE POLOGNE

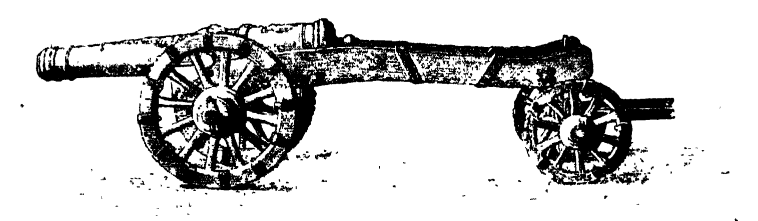
En dépit des traités de Vienne et de Séville, l'Europe occidentale ne connut, de 1725 à 1733, qu'une paix précaire. Il fallut pour la maintenir l'entente franco-anglaise, la sagesse et la volonté résolument pacifique des ministres dirigeants, en Angleterre Walpole, en France Fleury « qui ne voulait pas que son ministère fût un ministère historique ». Cependant en 1733 les circonstances furent plus fortes que l'attachement de Fleury pour la paix, et la France fut entraînée à la guerre, à propos de la *succession de Pologne*.

La couronne élective de Pologne était devenue vacante par la mort d'Auguste II (février 1733). Deux candidats se présentèrent : le fils d'Auguste II, l'*électeur de Saxe Auguste III*, neveu par alliance de l'empereur Charles VI, puis *Stanislas Leczinski*, beau-père de Louis XV, celui-là même que Charles XII, trente ans plus tôt, avait fait élire à la place d'Auguste II, et qui avait été détrôné après la bataille de Poltava[1]. Stanislas accouru à Varsovie fut élu par 60000 voix contre 4000 données à Auguste III (septembre 1733).

1. Voir ci-dessus, pages 66 et 68.

FUSIL FRANÇAIS MODÈLE 1717 ET SA BAIONNETTE. Musée de l'Armée. Photographie Hachette.

Le fusil, modèle 1717, en service jusqu'à 1754, fut l'arme des guerres de succession de Pologne et de succession d'Autriche. C'est le fusil de Vauban — voir Histoire moderne, *page* 597*: les deux photographies sont à la même échelle, — mais simplifié par la suppression de la mèche et du serpentin, allégé dans sa forme et un peu raccourci, mesurant* 1 *m.* 57 *au lieu de* 1 *m.* 61 *— la longueur du Lebel est de* 1 *m.* 30*. Le calibre,* 18 *millimètres et la portée, moins de* 300 *mètres, sont les mêmes. L'extrémité du canon est dégagée du fut pour permettre de la loger dans la douille de la baïonnette. Celle-ci, une lame triangulaire, mesure* 39 *centimètres comme le primitif coutelas à manche de bois.*



CANON DE CAMPAGNE SYSTÈME VALLIÈRE.
Musée de l'Armée. — Photographie Hachette.

Vallière (1667-1759), le premier inspecteur général de l'artillerie française, refondit le matériel en 1732, ramena à cinq le nombre des calibres, allégea les pièces et les affûts. La pièce représentée ici est du calibre 12 ; c'est-à-dire qu'elle lançait un boulet pesant 12 livres, environ 6 kilogrammes. La portée utile maxima était de 600 mètres : la plus grande vitesse de tir, trois coups par minute. C'était le gros canon de bataille, encore peu maniable. Notre 75 lance à 8500 mètres un projectile de plus de 7 kilogrammes et peut tirer 24 coups à la minute. Conducteurs et servants marchaient à pied à côté des chevaux et des pièces. Ce fut le roi de Prusse, Frédéric II, qui le premier créa des batteries à cheval dont tout le personnel était monté. Il dut à la mobilité de ces batteries une partie de ses succès.

Mais Auguste III était soutenu par les Russes et par l'Empereur Charles VI. Les Russes, en effet, avaient déjà des vues sur la Pologne et ne se souciaient pas d'y laisser établir un roi qui aurait derrière lui les forces de la France. Quant à Charles VI, on sait qu'il avait dû garantir la succession de Pologne à Auguste III pour obtenir qu'il renonçât à ses droits éventuels à la succession d'Autriche et qu'il adhérât à la Pragmatique Sanction[1]. Les armées austro-russes entrèrent en Pologne. Stanislas Leczinski fut bientôt bloqué à *Danzig*, d'où il ne put s'échapper qu'à grand'peine après six mois de résistance (février-juillet 1734).

INTERVENTION DE LA FRANCE

Louis XV prit parti pour son beau-père. Il n'y fut pas déterminé seulement par des raisons de sentiment, mais aussi par d'importantes raisons politiques. C'était, depuis le seizième siècle, une tradition et une nécessité pour la France, d'avoir dans l'Europe orientale au moins un allié qui pût, le cas échéant, prendre à revers les États autrichiens. Le Turc et le Suédois, tour à tour, avaient été cet allié. Le recul de la puissance turque enregistré aux

1. Voir ci-dessus, page 116 et même page le tableau généalogique.



Cavalerie française. — Dragon. — Guerre de Succession de Pologne.
Eau-forte de Parocel (1688-1752). — Bibliothèque Nationale. Photo. Hachette.

Les dragons, 24 régiments sous Louis XV, formaient la masse principale de la cavalerie. Souvent employés pour le combat à pied, ils portaient le fusil d'infanterie, trente cartouches, et la baïonnette on voit la douille, à hauteur de la poignée de l'épée, celle-ci à fourreau de cuir, à lame large, plus courte que le sabre actuel — 90 centimètres au lieu de 95 — Pistolets aux fontes Chaque régiment avait ses couleurs dont la disposition générale était la suivante : veste et culotte rouge par exemple, habit et tapis de selle bleus. Ch. Parrocel a laissé sous le titre « Attitudes de la cavalerie », un précieux recueil de croquis.

traités de Carlovtsi (1699) et de Pojarevats (1718), la ruine récente de l'empire suédois, consacrée à Nystadt (1721), par contre, l'accroissement de force de la maison d'Autriche et l'apparition d'une puissance nouvelle, la Russie, rendaient indispensable à la France, pour le maintien de l'équilibre traditionnel, l'établissement de son influence en Pologne.

LA GUERRE À L'EMPEREUR

L'envoi d'une armée en Pologne n'était possible que par mer et le transport eût présenté les plus grandes difficultés. On s'attaqua donc directement à l'Empereur à qui la guerre fut déclarée, dès le mois d'octobre 1733. Seulement entre la France et les États de Charles VI il n'y avait de frontière commune qu'aux Pays-Bas. Or, en envahissant les Pays-Bas, Louis XV risquait d'alarmer les Anglais, ses alliés. Il n'y avait donc de champ de bataille possible qu'en Italie.

Pour y atteindre plus aisément, Louis XV négocia une double alliance. d'une part avec le duc de Savoie, roi de Sardaigne, et d'autre part avec le roi d'Espagne. Le roi de Sardaigne voulait se venger de la perte de la Sicile et surtout acquérir le Milanais. Louis XV, au traité de *Turin*, s'engagea à le lui faire obtenir : par contre la Savoie devait revenir à la France (26 septembre 1733).

Quant à Élisabeth et à Philippe V, bien que leur fils don Carlos fût, depuis 1731, en possession de Parme et de Plaisance, leurs ambitions n'étaient point satisfaites : elles n[illegible]vaient l'être à moins d'un royaume. Le *pacte de fam[illegible]* de l'*Escurial* (7 novembre 1733) garantit Naples et la Sicile [illegible] don Carlos.

La guerre relativement fort courte — les opérations ne durèrent que deux ans (octobre 1733 à octobre 1735) — fut menée avec vigueur à la fois sur le Rhin et en Italie ; le concours de plusieurs corps russes n'empêcha pas Charles VI d'être partout vaincu. Sur le Rhin, les Français enlevèrent *Kehl* et *Philipsbourg* (juillet 1734). En Italie, où se déroulèrent les [illegible]nements essentiels, on se battit à la fois au nord dans la pla[illegible] du Pô, et dans le sud de la péninsule. Au nord, on occupa [illegible] Milanais, et non loin de Parme, les Français remportèrent une importante victoire à *Guastalla* (19 septembre 1734). Au sud, les Espagnols firent aisément la conquête de Naples et de la Sicile (mars-septembre 1734). Aussi, dès 1735, Charles VI se rési-

gnait à sa défaite et en acceptait les conséquences dans des *préliminaires* arrêtés à *Vienne* avec la France (3 octobre 1735). Mais les jalousies et les convoitises des rois d'Espagne et de Sardaigne retardèrent de trois ans la signature de la paix définitive.

LA PAIX DE VIENNE

La paix conclue le 18 novembre 1738, par le *second traité de Vienne*, comportait les clauses suivantes : Stanislas Leczinski renonçait à la Pologne, mais il gardait le titre de roi. En compensation du royaume perdu. il recevait *Nancy*, le *duché de Lorraine* et le *comté de Bar*, enlevés au duc François de Lorraine, marié récemment à Marie-Thérèse, la fille de Charles VI. A la mort de Stanislas, *duché et comté reviendraient au roi de France.*

Charles VI cédait Naples et la Sicile à *Don Carlos* qui devenait *roi des deux Siciles*. Le nouveau roi abandonnait, par contre, Parme et Plaisance et l'expectative du Grand Duché de Toscane. Le tout était attribué à François de Lorraine en compensation de la perte de son duché.

L'Empereur cédait *Novare* au roi de Sardaigne, qui voyait de la sorte la frontière orientale de ses États approcher de la rive droite du Tessin et qui, ne recevant pas tout ce que lui avait promis le traité de Turin, conservait le duché de Savoie.

La France, enfin, donnait à la Pragmatique Sanction de Charles VI l'adhesion qu'elle avait toujours refusée, et se portait même garante de son execution.

RÉSULTATS DE LA GUERRE DE SUCCESSION DE POLOGNE

Au total, l'Empereur payait seul les frais de la guerre ; elle lui coutait en Italie le meilleur de ses possessions. La guerre de succession de Pologne aboutissait ainsi à des résultats inattendus : d'abord *l'établissement d'une troisième maison royale de Bourbons*, les Bourbons de Naples ; puis *l'achèvement de l'unité française* à la frontière de l'Est par l'annexion de la Lorraine. Elle eût assuré plus d'un siècle à l'avance, l'achèvement de l'unité française du côté des Alpes par l'annexion de la Savoie, si la passion de la paix n'eût porté le cardinal Fleury à traiter trop promptement avec l'Empereur, en lui sacrifiant les engagements pris envers le roi de Sardaigne. La guerre de la succession de Pologne n'en fut pas moins profitable à la France. Par là, elle deait être unique dans tout le règne de Louis XV.

II

RIVALITÉ DE LA PRUSSE ET DE L'AUTRICHE, DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE

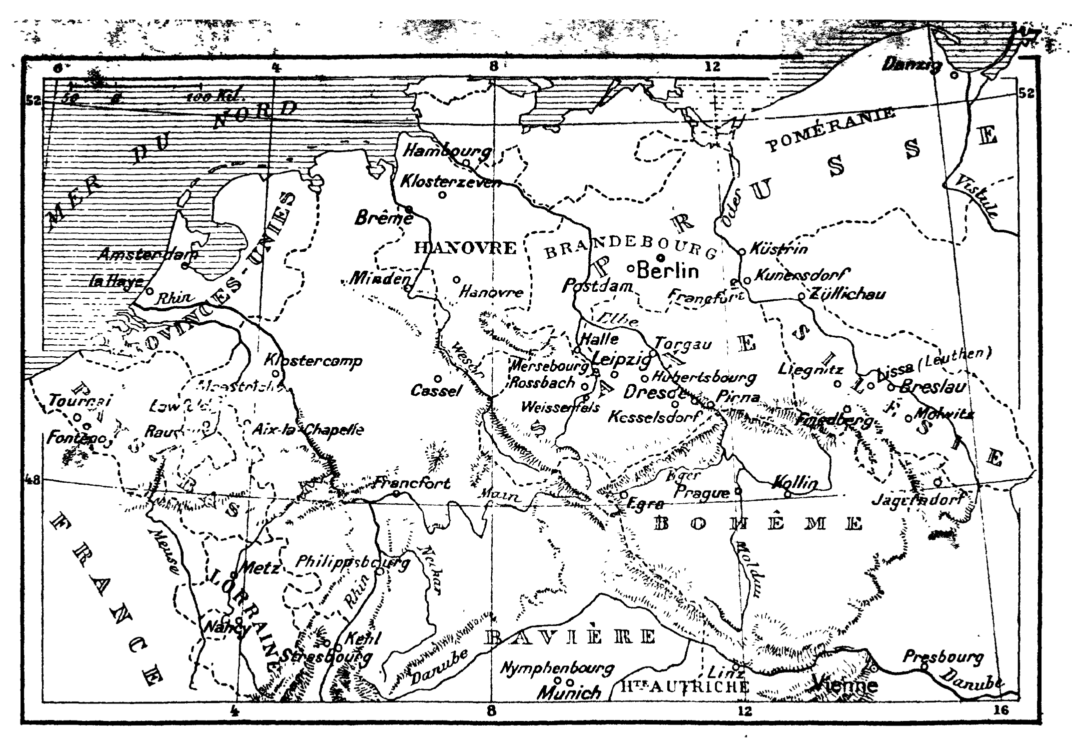
L'EMPEREUR ET LA UERRE TURQUE

Le traité de Vienne n'avait point marqué la fin des déboires que devait entraîner pour Charles VI son intervention dans la succession de Pologne. Pour prix du concours que les troupes russes lui avaient prêté contre la France en 1736, l'Empereur avait dû promettre à la Russie le concours des troupes autrichiennes en cas de guerre contre les Turcs. La guerre éclata précisément en 1736, et les Russes demandèrent à Charles VI l'exécution de ses engagements. Il s'y conforma d'autant plus volontiers qu'il comptait trouver dans les Balkans, par une guerre heureuse, une compensation aux pertes que les préliminaires de Vienne venaient de lui infliger en Italie. Mais les opérations, dirigées par des généraux incapables, entre autres le prince de Hildburghausen, que l'on devait retrouver à Rossbach, aboutirent à une serie de défaites, si bien que les Turcs furent bientôt sous les murs de Belgrade. L'Empereur, voyant la Hongrie menacée, demanda la paix. Elle fut signée à *Belgrade*, sous la médiation de la France, à des conditions désastreuses (21 septembre 1739). L'Empereur restituait toutes les conquêtes faites à Pojarevats vingt ans auparavant par le prince Eugène, la Valachie, Belgrade et la Serbie. Il conservait seulement le banat de Temesvar : encore devait-il démanteler toutes les citadelles qu'il y avait elevées pour couvrir l'entrée de la Hongrie. Ce qui était plus grave que les pertes territoriales, l'armée autrichienne sortait ruinée de la guerre turque et le trésor à Vienne était vide.

LA SUCCESSION D'AUTRICHE

De toutes ses pertes, Charles VI se consolait sans doute en songeant que depuis le traité de Vienne et l'adhésion de Louis XV à la Pragmatique, l'assentiment universel des puissances, Turquie comprise, assurait désormais la succession d'Autriche à sa fille Marie-Thérèse.

Or, quand, moins de deux ans après la paix de Vienne, Charles VI mourut subitement (20 octobre 1740), Marie-Thérèse, presque sur l'heure, eut à se défendre contre une formidable



CHAMPS DE BATAILLE DES GUERRES DE SUCCESSION D'AUTRICHE ET DE SEPT ANS.

coalition, et la succession d'Autriche fut l'occasion d'une guerre de près de huit années (décembre 1740-octobre 1748).

CAUSES DE LA GUERRE

La guerre de Succession d'Autriche eut trois causes principales : l'absence de loi générale fondamentale fixant invariablement l'ordre de succession dans la monarchie autrichienne, et par contre l'existence de règlements particuliers antérieurs à la Pragmatique Sanction de Charles VI ; — la tradition politique française ; — l'ambition de Frederic II.

Les règlements particuliers étaient au nombre de deux et résultaient l'un d'un testament, l'autre d'un contrat.

Au seizième siècle, le frère de Charles-Quint, l'empereur Ferdinand Ier (1526-1564), avait spécifié par testament que la descendance mâle venant à s'éteindre, la succession passerait à la descendance de sa fille. Au dix-septième siècle, entre l'empereur Ferdinand II (1619-1637) au nom des Habsbourgs d'Autriche, et son cousin le roi Philippe III (1598-1621) au nom des Habsbourgs d'Espagne, un contrat avait été passé, assurant, au cas d'extinction de la descendance mâle dans l'une des deux branches, la *réversion* de l'héritage à la branche mâle survivante.

En 1740, l'*électeur Charles-Albert de Bavière*, se réclamait du *testament* de Ferdinand Ier à titre de descendant de sa fille. Le *roi d'Espagne Philippe V*, descendant de Philippe III et successeur de Charles II, se réclamait du *contrat de réversion*. Enfin, le *roi de Sardaigne Charles-Emmanuel*, descendant de Philippe II, invoquait également le contrat de réversion, en attribuant à l'acte de Philippe III une valeur rétroactive.

L'objet traditionnel de la politique française depuis le seizième siècle etait « l'abaissement de la maison d'Autriche ». La tradition subsistait vivace en 1740 : « C'est toujours pour les politiques, écrivait le marquis d'Argenson qui allait devenir ministre des Affaires étrangères, une règle fondamentale de diminuer cette puissance jusqu'au point où l'Empereur ne soit pas plus grand terrier que le plus riche Électeur ».

Frédéric II avait vingt-huit ans, l'ambition de « se rendre digne du sang dont il était issu » et d'acquérir de la gloire ; le sentiment de sa force, « une armée toute prête à agir, des fonds tout trouvés » ; la certitude de la faiblesse de l'adversaire, « jeune princesse sans expérience qui devait défendre une succession litigieuse..., n'ayant que des finances déran-

gées, une armée délabrée et découragée ». Ce sont les termes où Frédéric II a cyniquement résumé lui-même les raisons de son intervention.

ADVERSAIRES ET ALLIÉS DE MARIE-THÉRÈSE

Ainsi Marie-Thérèse eut à combattre : deux des prétendants, l'électeur de Bavière et le roi d'Espagne ; le roi de France ; le roi de Prusse, auxquels se joignirent l'électeur de Saxe, roi de Pologne, et plusieurs princes allemands.

Pour l'aider à lutter contre de si nombreux adversaires, elle trouva des alliés : la Russie, l'Angleterre et la Hollande, enfin l'un des prétendants, le roi de Sardaigne, parce qu'elle l'acheta. La Russie intervint parce qu'elle avait l'ambition de prendre rang parmi les grandes puissances et de devenir l'un des facteurs principaux de la politique européenne. L'Angleterre soutint Marie-Thérèse parce que la France l'attaquait. L'alliance presque vieille d'un quart de siècle et si soigneusement maintenue par Walpole et Fleury était, on l'a vu[1], pour des raisons de rivalité économique et coloniale, en passe de se dénouer, quand s'ouvrit la succession d'Autriche. Déjà depuis un an (octobre 1739) la guerre était déclarée entre l'Angleterre et l'Espagne, autre alliée de la France, et celle-ci prenait ouvertement des mesures pour venir en aide aux Espagnols. La Hollande, tardivement d'ailleurs, se laissa entraîner à soutenir l'Autriche par l'influence anglaise et par la crainte traditionnelle de voir passer les Pays-Bas à la France.

La lutte fut l'une des plus complexes de l'histoire, parce que, même alliés, les adversaires de Marie-Thérèse ne poursuivaient chacun que leur intérêt particulier : Frédéric voulait la Silésie ; Philippe V, de nouvelles acquisitions en Italie ; Louis XV attaquait aux Pays-Bas l'Angleterre autant que la maison d'Autriche. En sorte que, dans la guerre de Succession d'Autriche, il y eut réellement trois guerres distinctes : une guerre *austro-prussienne*, une guerre *austro-anglo-française*, une guerre *austro-espagnole*.

De ces trois guerres, *la plus importante fut la guerre austro-prussienne*, parce que son résultat essentiel, la *conquête de la Silésie par la Prusse*, fit de la Prusse une grande puissance, modifia l'équilibre des États allemands et prépara une nouvelle grande guerre, la *guerre de Sept Ans*.

1. Voir ci-dessus, page 40.

FRÉDÉRIC EN SILÉSIE

L'initiative des hostilités fut prise par Frédéric II. Le jour même où il avait appris la mort de Charles VI, tout en reconnaissant immédiatement Marie-Thérèse, il avait donné ses premières instructions en vue d'occuper la Silésie.

Les Hohenzollern avaient eu jadis quelques droits sur cette province. Mais, lors du traité de la Couronne[1], Frédéric Ier y avait solennellement renoncé. Cela n'était pas pour embarrasser son petit-fils : « L'article de droit est l'affaire des ministres, écrivait Frédéric II à son ministre des Affaires étrangères, plus scrupuleux. Il est temps d'y travailler. Prenez du meilleur orviétan et du bon or pour dorer vos pilules, car les ordres aux troupes sont donnés. » Il voulait la Silesie parce que, outre qu'elle lui procurerait un accroissement de territoire considérable et un million de sujets nouveaux, elle avait pour l'État prussien une importance stratégique capitale. Possédant la vallée moyenne de l'Oder et Custrin, Frédéric n'y pouvait être en sûreté tant que la vallée supérieure, c'est-à-dire la Silésie, demeurait au pouvoir d'une grande puissance comme l'Autriche.

Aux derniers jours de 1740, Frédéric entrait à l'improviste en Silésie (22 décembre). Après quoi, et moyennant cession de la province envahie, il offrait son alliance à Marie-Thérèse : « Je me flatte, lui écrivait-il, que V. M. sera contente de ma façon d'agir et qu'elle verra par là que je me ferai un plaisir d'entrer dans ses vues ». — « Tant qu'il laissera un homme sur le territoire de cette province, répondit Marie-Thérèse, nous péririons plutôt que de traiter avec lui. » Trois mois après, une armée péniblement rassemblée venait attaquer Frédéric à *Molwitz* : elle fut battue (4 avril 1741).

INTERVENTION DE LA FRANCE

En France, les décisions n'avaient pas été aussi promptes. Tout d'abord, avec le sens très juste des vrais intérêts de la France, pour qui la maison d'Autriche n'était plus un péril, Louis XV avait estimé qu'il fallait demeurer spectateur. Fleury partageait cette opinion, par humeur pacifique, et parce que la garantie donnée deux ans plus tôt à la Pragmatique faisait un devoir à la France de garder tout au moins la neutralité. Aussi commença-t-on par assurer à Marie-Thérèse que la France tiendrait ses engagements.

1. Voir ci-dessus, page 98

Mais les partisans de la tradition et de la guerre perpétuelle à l'Autriche demeuraient nombreux : ils raillaient la prudence de Fleury, « Nestor ». Le chef du parti anti-autrichien était un petit-fils de Fouquet[1], le maréchal de *Belle-Isle*, un homme de cinquante-six ans, d'une activité débordante, d'une intelligence très vive, d'une imagination plus vive encore. Il amena Fleury à penser qu'il fallait tout au moins faire passer la couronne impériale sur la tête de l'électeur de Bavière et s'allier, pour mieux réussir, avec Frédéric II. Il fut chargé de se rendre en Allemagne auprès des Électeurs afin de préparer l'élection de Charles-Albert.

Au cours de cette tournée, un traité fut conclu à *Nymphenbourg* sous le patronage de la France, entre le roi d'Espagne et l'électeur de Bavière (18 mai 1741). Il fut suivi d'un traité entre la France et Frédéric II (5 juin 1741) et de l'adhésion de l'électeur de Saxe à la coalition. Les traités garantissaient : à l'électeur de Bavière, la couronne impériale et le royaume de Bohême ; au roi d'Espagne, des territoires en Italie pour don Philippe, second fils d'Elisabeth Farnèse ; à Frédéric, la Silésie.

Pour assurer l'exécution de ces traités, la France, *sans cependant déclarer la guerre à Marie-Thérèse* et tout en conservant un ambassadeur auprès d'elle, fit entrer en Allemagne deux armées à titre *d'auxiliaires*. L'une de ces armées, forte de 40 000 hommes et commandée par Belle-Isle, opéra sa jonction avec les troupes bavaroises et Charles-Albert. On occupa Linz et la Haute-Autriche (1er septembre 1741). Mais, au lieu de pousser sur Vienne et d'aller imposer la paix à Marie-Thérèse dans sa capitale, Belle-Isle, sur les instances de Charles-Albert, entreprit la conquête de la Bohême. A la fin de novembre 1741, une audacieuse escalade, dont les héros furent le colonel *Chevert* et *Maurice de Saxe*, mit Prague aux mains des coalisés. L'électeur y fut proclamé roi (19 décembre). Quelques semaines plus tard, il était élu empereur à Francfort, sous le nom de Charles VII (27 janvier 1742).

MARIE-THÉRÈSE ET LES HONGROIS

Trois de ses États, la Haute-Autriche, la Bohême et la Silésie, aux mains de ses ennemis, la couronne impériale donnée à Charles-Albert, Marie-Thérèse se trouvait, semblait-il, près de la ruine. Son énergie et son habileté la sauvèrent.

Elle se tourna d'abord vers ses sujets de Hongrie pour les

1. Voir *Histoire Moderne*, p. 571.

appeler à l'aide. « Abandonnée de tous, disait-elle à la Diète réunie à Presbourg, elle n'avait d'autre refuge que la fidélité, les armes et l'antique valeur des Hongrois, en qui elle mettait toute sa confiance. » Une légende, créée par Voltaire, a longtemps montré la Diète hongroise, émue par les malheurs et la grâce de la jeune souveraine, lui promettant dans un élan chevaleresque le secours demandé, magnats et nobles, d'un même geste tirant leurs sabres en poussant le cri fameux : « *Moriamur pro rege nostro Maria Theresa !* » Au vrai, lorsqu'à la fin de septembre 1741 les Hongrois juraient ainsi de « mourir pour *leur roi* Marie-Thérèse », et lui votaient une levée de 100 000 hommes, il y avait plus de trois mois que des négociations étaient engagées entre la souveraine et la Diete, la Diète posant ses conditions, réclamant et obtenant en fin de compte que l'indépendance du royaume hongrois en face des États héréditaires fût garantie pleinement.

DÉFECTIONS DE LA SARDAIGNE ET DE LA PRUSSE

D'autre part, Marie-Thésèse négociait avec certains de ses adversaires, et les désarmait. Elle achetait en Italie, moyennant la promesse d'une partie du Milanais, le concours du roi de Sardaigne contre les Espagnols (février 1742). En Allemagne, par le *traité de Breslau* (juillet 1742) et la cession de la Silésie, elle déterminait Frédéric II à cesser les hostilités, en violation des engagements formels qu'il avait pris envers la France. Ce manque de foi n'empêcha pas le roi de Prusse, — « *la bienséance demandant que cette paix se notifiât aux anciens alliés* » — d'écrire à Fleury « qu'on lui trouverait toujours un empressement égal à concourir à l'avantage du roi et au bien de la France ».

LA GUERRE FRANÇAISE

Tout le poids de la guerre retomba sur les Français. Ils durent évacuer la Haute-Autriche et la Bohême. Belle-Isle, à demi bloqué dans Prague, opéra sur Egra, avec 14 000 hommes, en huit jours, à travers la montagne, par des chemins couverts de glace, le froid lui tuant 1200 hommes, l'ennemi sur ses talons, une retraite qui passe à bon droit pour l'une des plus hardies manœuvres du dix-huitième siècle (17-25 décembre 1742). Les Autrichiens, poursuivant leurs avantages, envahirent la Bavière et occupèrent Munich (juin 1743), puis avancèrent jusqu'au Rhin et menacèrent l'Alsace.



MAURICE DE SAXE (1696-1750).
d'après le pastel de Maurice QUENTIN DE LA TOUR.
Collection de Madame Lauth-Sand. Photographie.

Le maréchal de Saxe à 51 ans, en 1747, l'année de Lawfeld, deux ans après Fontenoy. Sous les cheveux poudrés, c'est un énergique masque d'homme d'action, ce visage basané, haché de rides qu'accuse le demi-sourire, avec le nez court, gros, les larges narines, le menton saillant et volontaire. Les yeux bleu foncé, sous d'épais sourcils gris, ne manquent pas de douceur. Sur la cuirasse à nervures d'or le cordon bleu de l'ordre du Saint-Esprit, et l'écharpe blanche des généraux commandant en chef. Cravate noire laissant passer l'extrémité du col. Fils du roi de Pologne Auguste II et de la comtesse de Kœnigsmark, soldat à douze ans, élève du prince Eugène en Serbie contre les Turcs, il entra en 1720 au service de France et fut maréchal en 1743. Louis XV, après Fontenoy, lui donna Chambord avec une rente de 40 000 livres. Frédéric et Napoléon mettaient Maurice au rang des grands maîtres de l'art de la guerre.

Ces rapides succès, inquiétant Frédéric pour lui-même, l'amenèrent à conclure avec la France une nouvelle alliance à *Paris* (juin 1744). Louis XV avait déjà, d'autre part, resserré son entente avec l'Espagne par le *pacte de famille de Fontainebleau* (25 octobre 1743). Il avait ensuite rompu officiellement avec l'Angleterre (15 mars 1744) dont les troupes soutenaient les Autrichiens en Allemagne, et renonçant enfin à l'hypocrite fiction qui le laissait en paix avec Marie-Thérèse tout en servant « d'auxiliaire » à ses ennemis, le roi de France avait déclaré la guerre à « la reine de Hongrie » (27 avril 1744).

Quelques mois après le renouvellement de l'alliance franco-prussienne, l'empereur Charles VII mourut (20 janvier 1745). Son fils, le nouvel électeur de Bavière, se hâta de traiter avec Marie-Thérèse : il renonça à toute prétention, et sur la succession de Charles VI, et sur la couronne impériale, et donna même sa voix à François de Lorraine, qui fut élu empereur sous le nom de François Ier (juin 1745). Dès lors la guerre de Succession d'Autriche se trouva en fait terminée, et l'on ne se battit plus dans les trois dernières années que pour la *Silésie*, les *Pays-Bas autrichiens*, l'*Italie*.

LA SECONDE GUERRE DE SILÉSIE

La question de Silésie fut réglée la première, en deux campagnes. En 1744, une marche rapide en Bohême, en même temps qu'elle dégageait l'Alsace menacée par les Autrichiens[1], conduisit Frédéric II à *Prague* (septembre 1744). L'année suivante, vainqueur à *Friedberg* (4 juin 1745), il faisait la conquête de la Saxe, alliée de Marie-Thérèse, et après une nouvelle victoire sous les murs de Dresde, à *Kesselsdorf* (15 décembre 1745), abandonnant une seconde fois la France, il imposait à l'impératrice, au traité de *Dresde*, le renouvellement du traité de Breslau (25 décembre 1745).

LA GUERRE AUX PAYS-BAS

Aux Pays-Bas, Louis XV eut à combattre non pas des armées autrichiennes, mais les armées de leurs alliés, les Anglo-Hollandais.

Bien que les Français aient eu pour les conduire un grand homme de guerre, *Maurice de Saxe*, un fils, naturalisé français, du roi de Pologne Auguste II, la guerre se prolongea pendant près de quatre années. C'est que, loin de suivre

1. Voir ci-dessus, page 21.

l'exemple de Frédéric II et de se conformer aux enseignements de Turenne et de Villars, loin de pratiquer, comme le voulait Maurice de Saxe, la guerre de destruction des armées, on s'attarda, pour que le roi y pût figurer comme Louis XIV, à la traînante et solennelle guerre de siège. On conquit les Pays-Bas place à place, et les trois grandes batailles de *Fontenoy* (11 mai 1745), de *Rocoux* (11 octobre 1746), de *Lawfeld*[1] (2 juillet 1747), furent gagnées par le maréchal de Saxe comme l'avaient été cinquante ans auparavant les grandes victoires de Luxembourg[2] dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg, pour couvrir ou préparer des sièges.

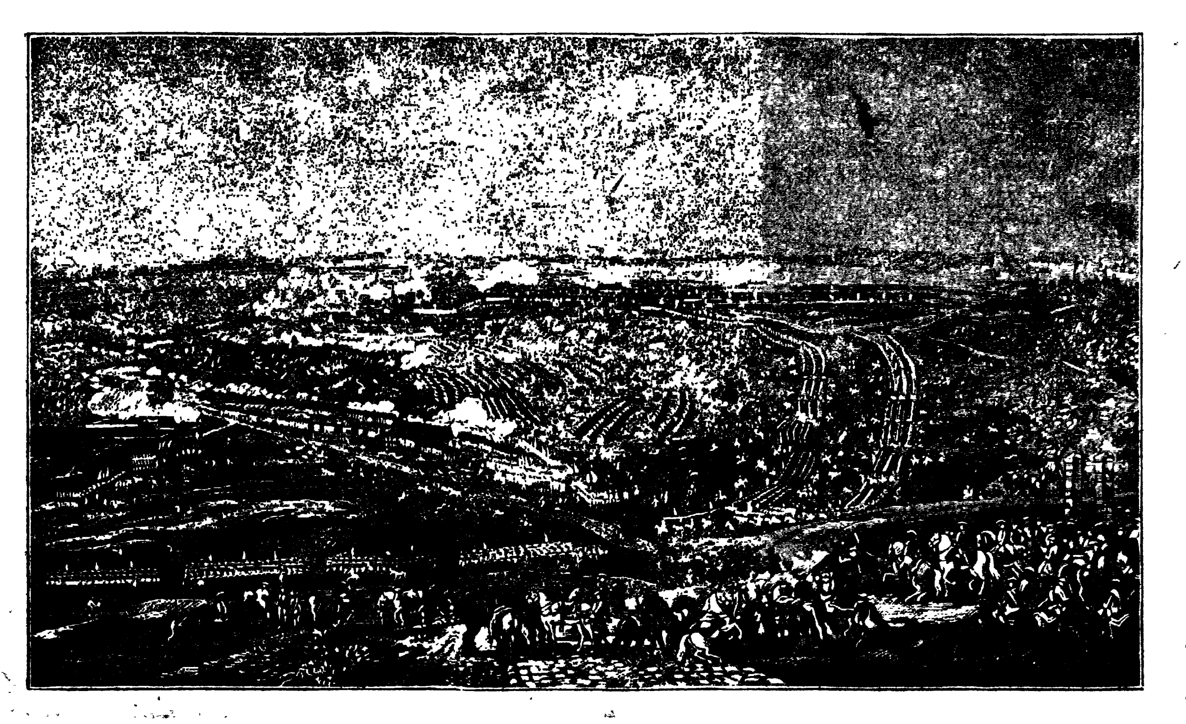
FONTENOY La plus brillante de ces victoires fut celle de ***Fontenoy***, la dernière grande victoire de la monarchie.

A la fin d'avril 1745, le maréchal de Saxe, se portant vivement sur l'Escaut avec environ 70000 hommes, était venu mettre le siège devant *Tournai*. C'était une des places de la *Barrière*, cette ligne de citadelles qui depuis la fin du dix-septième siècle couvrait les Pays-Bas contre la France[3] et qui, réorganisée à la demande des Hollandais, était occupée par eux, aux frais de l'Autriche, depuis 1714. La tranchée venait d'être ouverte (30 avril), quand Maurice de Saxe connut l'approche d'une armée anglo-hollandaise forte de 53000 hommes. Commandée par le duc de Cumberland, le second fils de Georges II, un général de vingt-deux ans, cette armée, se glissant entre la frontière et Maurice, arrivait par la route de Mons.

Sans lever le siège, laissant environ 30000 hommes à la garde des tranchées, Maurice, avec 40000 soldats, se porta au-devant de Cumberland et s'établit en position défensive, à sept kilomètres au sud-est de Tournai, le dos à la ville et face à la France. Il y avait là une plaine qui, resserrée entre l'Escaut et des bois, formait une sorte de défilé, où Cumberland était contraint de passer pour approcher de Tournai.

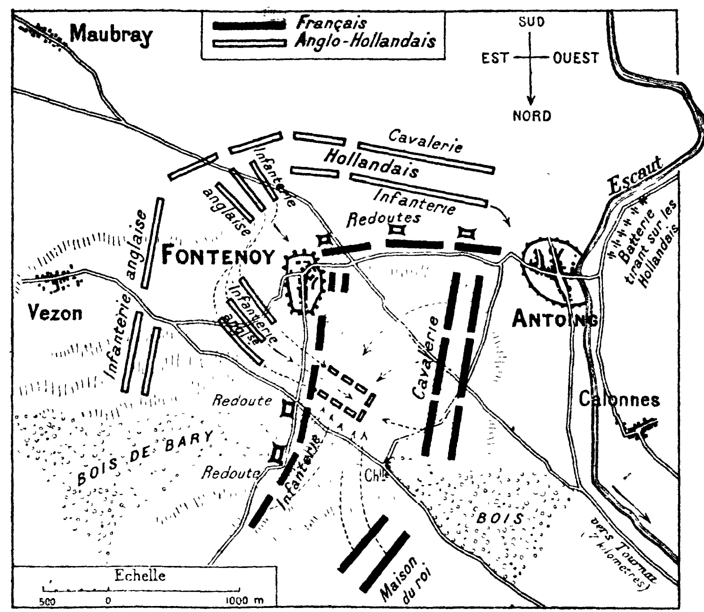
Maurice barra le défilé en formant son armée en potence. L'un des bras s'allongeait perpendiculairement au fleuve, sur un front de 1600 mètres, depuis le bourg d'Antoing et l'Escaut, jusqu'au village de Fontenoy : ce village formait le saillant et comme

1. Les cartes belges écrivent *Rocour* et *Laeffeld*.
2. Voir *Histoire Moderne*, p. 636.
3. Voir *Histoire Moderne*, p. 641.



FONTENOY (11 MAI 1745). — D'après la gouache de Van Blarenberghe (1734-1812).
Château de Versailles. — Photographie Hachette.

Il existe au château de Versailles, de Van Blarenberghe, *peintre militaire du dix-huitième siècle, un précurseur de Meissonier, vingt-deux gouaches représentant les faits d'armes les plus fameux du règne de Louis XV. Outre leur valeur d'art, elles sont de précieux documents par leur prodigieuse minutie d'exécution, qu'il s'agisse de la topographie, ou des emplacements occupés par les divers corps engagés, ou du détail de leurs uniformes particuliers. Ces gouaches mesurent environ 1 mètre carré et les personnages les plus grands n'ont pas 25 millimètres. Le peintre a représenté le moment de la journée, midi environ, où la ligne d'infanterie française, rompue, s'est rabattue comme feraient les deux battants d'une porte, d'un côté en s'adossant à Fontenoy, de l'autre parallèlement à la route de*



BATAILLE DE FONTENOY, d'après deux plans conservés au Musée de l'Armée.

Vezon qui arrive sur le spectateur au centre de la gouache. La colonne anglaise a dépassé la redoute du bois de Bary, qu'on aperçoit à gauche, son front enveloppé de fumée, et les escadrons français commencent à charger. A droite, le roi en habit rouge, son état-major et l'escadron d'escorte, habits bleus à galons blancs et culottes rouges. Il n'est pas un détail du plan qu'on ne retrouve sur la gravure : d'abord tous les chemins, puis au loin les lignes de l'armée hollandaise tirant contre le front Antoing-Fontenoy avec ses trois redoutes ; perpendiculairement à ce front, les deux lignes de cavalerie, les escadrons déployés par files de trois. On a ainsi une vue très fidèle des formations de combat au dix-huitième siècle, avant la Révolution. Rapprocher Histoire moderne, *page* 497, *l'ordre de bataille des Suédois à Lutzen.*

l'articulation des lignes françaises. Trois redoutes, élevées en avant du front, croisaient leurs feux à la fois avec ceux du cimetière de Fontenoy, dont on avait crénelé les murs, et ceux d'une batterie de gros calibre, établie sur la rive gauche de l'Escaut.



INFANTERIE ANGLAISE. — Ier RÉGIMENT DE LA GARDE GRENADIER.
D'après KNOTEL : Uniformenkunde. Tome III.

L'uniforme est de 1745; mais le régiment n'était pas à Fontenoy. Il participa, en revanche, à toutes les opérations de la guerre de Sept Ans en Allemagne, contre les Français. Veste et habit rouges, galons blancs bordant la veste et l'habit et ornant les boutonnières; revers des manches, parements, doublure de l'habit, culotte, bleus. Guêtres blanches, buffleteries jaunes, boucles en cuivre, comme les initiales et la couronne de la giberne noire. L'épée et la baïonnette sont portées sous l'habit, le ceinturon étant serré sur la veste. — La coiffure, la mitre, presque pareille à celle des grenadiers de Frédéric-Guillaume Ier — voir les Temps modernes, *page 401 — est garnie de drap bleu, avec ornements d'argent; le centre de la plaque au-dessus du front est ornée d'un cheval au galop, sur fond rouge.*

Moins étendu, le second bras de la potence s'allongeait parallèlement à l'Escaut, sur un kilomètre environ, depuis Fontenoy jusqu'à la pointe d'un bois, — le bois de Bary — gardée par deux redoutes. Au centre, le terrain se creusait en une sorte de vallon, dessinant un amphithéâtre aux pentes assez rapides.

C'était sur ce front que Maurice avait disposé le gros de ses forces : en avant, fermant l'entrée du vallon, une ligne d'infanterie, et tout d'abord l'infanterie de la Maison du roi, — la brigade

des gardes, — gardes françaises et gardes suisses; puis, à 800 mètres en arrière, sur les crêtes de l'amphithéâtre, deux lignes de cavalerie. Au delà du bois, prolongeant la triple ligne, etaient placées les réserves, dont les escadrons de la Maison du roi, gardes du corps, gendarmes, grenadiers, mousquetaires, puis les cuirassiers et les carabiniers formaient l'elite. Un peu en avant de cette cavalerie, une éminence où s'élevait une petite chapelle — Notre-Dame-des-Bois — dominait le champ de bataille, qui, mesurant dans sa plus grande dimension moins de deux kilomètres, la longueur de l'avenue des Champs-Elysees, pouvait être aisement embrassé du regard. Ce fut de cette éminence que Louis XV, accouru de Versailles à la nouvelle d'une prochaine rencontre, suivit toute la journée.



INFANTERIE FRANÇAISE — GARDE FRANÇAISE.
D'après une eau-forte de BAUDOIN (1757).
Bibliothèque nationale
Photographie Hachette.

Les Gardes françaises formaient avec les Gardes suisses l'infanterie de la Maison du Roi, la « brigade des gardes », si terriblement éprouvée à Fontenoy. La creation du corps remontait a Charles IX; c'était une troupe d'elite qui figura glorieusement dans toutes les grandes batailles de la monarchie. Habit bleu doublé de rouge, veste rouge, soutaches et boutons d'argent. Culotte bleue, guêtres rouges. Chapeau lampion, noir, galonné d'argent: buffleterie chamois, epée et baïonnette, pris sous le pan de l'habit retroussé. Baudouin, colonel d'infanterie, lieutenant de grenadiers aux Gardes francaises, dessina et grava par ordre de Louis XV un recueil de planches intitule: « Exercices de l'infanterie française ». L'uniforme de l'infanterie de ligne était blanc-gris; la couleur des retroussis variait avec les régiments et servait à les distinguer.

La bataille s'engagea le mardi 11 mai 1745, dès cinq heures du matin. Les Hollandais à gauche marchaient sur Antoing, les Anglais donnaient l'assaut à Fontenoy. A huit heures, la double attaque était repoussée. Les Hollandais, particulièrement éprouvés par la batterie de la rive gauche de l'Escaut, s'étaient arrêtés les premiers ; ils devaient, tout le reste du jour, s'en tenir à des tirailleries contre les redoutes et le front sud de l'armée française.

Les Anglais, au contraire, qui avaient cependant donné trois fois l'assaut, cherchèrent un nouveau point d'attaque. Ils dépassèrent Fontenoy, et leur infanterie. — 15000 hommes — formée d'abord en trois colonnes, s'engagea dans le vallon, entre le village et le bois de Bary.

A hauteur de la brigade des gardes, les colonnes anglaises s'arrêtèrent. Un officier, se détachant, salua les officiers français : « Messieurs, dit-il, faites tirer vos gens ». « A vous l'honneur », fut-il répondu, non par vaine chevalerie, mais par application stricte du règlement qui, dans un temps où le chargement du fusil se faisait l'arme au pied et prenait près d'une minute, ordonnait à la troupe abordée de réserver son feu, pour ne pas se trouver à la merci d'une brusque attaque à l'arme blanche. La salve anglaise coucha sur le sol plus de 900 hommes. Par la brèche ouverte ainsi, les colonnes passèrent et se trouvèrent en face des lignes de cavalerie. Pour les percer et résister aux retours offensifs que l'infanterie française pourrait tenter sur leurs flancs, les colonnes anglaises se resserrèrent et se formèrent en une sorte de carré long.

Alors les escadrons français chargèrent. Les charges, renouvelées sans trêve — certains escadrons chargèrent huit fois — mais décousues, ne purent entamer le carré. Elles retardèrent cependant sa marche, si bien que les Anglais en quatre heures n'avaient pas franchi 800 mètres. Pourtant, vers deux heures, ils avaient débordé Fontenoy, et dans l'entourage de Louis XV on commençait à parler de retraite. L'energie de Maurice, secondé par le sang-froid du roi, sauva tout. Malade, — il venait d'être opéré d'une hydropisie — porté jusque-là dans une légère voiture, le maréchal de Saxe monta à cheval, donna les ordres pour un mouvement général et simultané de toutes les forces disponibles. Puis il prit lui-même le commandement d'une partie des réserves et les conduisit à la charge. Quatre canons amenés sur le front de la colonne anglaise ouvrirent une

trouée par où la cavalerie passa. A deux heures et demie, le carré rompu battait en retraite; mais ses débris firent cependant jusqu'à la fin fière contenance. Les pertes des Anglais montaient à 9000 hommes tués ou blessés. 2000 prisonniers, — on en ramassa encore 3000 le lendemain — 40 canons. Les Français avaient 6000 hommes hors de combat.

ROCOUX LAWFELD MAËSTRICHT

Fontenoy assura la conquête des places du sud et de l'ouest de la Belgique. La victoire de *Rocoux* au nord de Liege donna les places de l'est; celle de *Lawfeld*, près de Maëstricht, ouvrit l'entrée des Provinces-Unies. *Maestricht*, la plus solide de leurs citadelles, fut enlevée en un mois (12 avril-10 mai 1748). Ce dernier succès précipita la conclusion de la paix.

PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE

Depuis longtemps tous les combattants etaient las de la guerre. Les Anglais l'étaient d'autant plus que le Prétendant Charles-Édouard avait, au lendemain de Fontenoy, porte la lutte jusque dans leur ile[1] et qu'elle se poursuivait sans avantage pour eux aux colonies[2]. Aussi cherchaient-ils à traiter. Il en était de même de Marie-Thérèse, qui ne trouvait pas dans les succès de ses armées sur les Espagnols en Italie une compensation à la perte des Pays-Bas.

Dans ces conditions, un congrès s'était ouvert à Aix-la-Chapelle, avant même l'investissement de Maestricht. La France se trouvait pour négocier dans la situation la plus favorable. Outre qu'elle etait maîtresse des Pays-Bas, elle avait en face d'elle des adversaires désunis, mécontents l'un de l'autre et dont le souci principal était, non pas de traiter d'un commun accord, mais de s'enlever l'un à l'autre l'avantage de traiter le premier avec la France. Entre le plénipotentiaire anglais, lord *Sandwich*, et le plenipotentiaire autrichien, le chancelier *Kaunitz*, le représentant de Louis XV, le comte de *Saint-Séverin*, un Napolitain naturalisé français, sollicité par l'un et par l'autre, était à peu près maître de dicter les conditions de la paix. Il ne sut point profiter de ses avantages, et fut d'ailleurs paralysé dans une certaine mesure par la volonté de Louis XV de satisfaire ses alliés d'Espagne, et « de finir vite ».

La paix, conclue le 18 octobre 1748, fut l'une des plus humi-

1. Voir ci-dessus, page 37.
2. Voir ci-dessous, page 195.

liantes et la plus stupide que la France ait jamais signée. Louis XV *rendait toutes ses conquêtes*, Pays-Bas, Savoie et comté de Nice, et jusqu'au matériel de guerre pris dans les places conquises. Il s'engageait à expulser de France, à la demande des Anglais, le Prétendant Charles-Édouard, et à ne pas créer de port de guerre à Dunkerque. Aux colonies, on rétablissait le *statu quo ante bellum*.

Par contre, *Parme* et *Plaisance* étaient cédées par Marie-Thérèse à don Philippe, le second fils d'Elisabeth Farnèse, et c'était cette cession que la France avait dû payer de l'évacuation des Pays-Bas. Le roi de Sardaigne voyait la frontière orientale de ses États portée jusqu'au Tessin. On garantissait à Frédéric II la possession de la Silésie.

La colère fut grande en France quand on connut les clauses de ce traité, tel qu'on l'aurait pu signer si l'on avait été vaincu. On s'indigna de ce qu'on eût uniquement « *travaillé pour le roi de Prusse* » : on oubliait la famille d'Espagne. A Paris, les femmes de la Halle se jetaient à la tête comme suprême injure : « Tu es bête comme la paix ». Le maréchal de Saxe, comblé de récompenses pour ses victoires, résumait en ces termes, d'une douloureuse exactitude, les conséquences de l'imbécile aventure : « La France, en rendant ses conquêtes, s'est fait la guerre à elle-même. Ses ennemis ont conservé leur même degré de puissance, elle seule s'est affaiblie. Elle a un million de sujets de moins et n'a presque plus de finances. »

LA PAIX ARMÉE

Pour les signataires principaux, *la paix d'Aix-la-Chapelle n'était qu'une trêve*. Rien du conflit colonial n'avait été réglé entre la France et l'Angleterre, et, du caractère dont était Marie-Thérèse, passionnée pour son droit et l'honneur de sa maison, le conflit silésien entre la Prusse et l'Autriche ne pouvait qu'être momentanément apaisé. Au fond de sa conscience, l'Impératrice tenait pour nuls les traités par lesquels, à trois reprises, à Breslau, à Dresde, à Aix-la-Chapelle, elle avait cédé la Silésie au roi de Prusse. On racontait qu'elle ne pouvait voir un Silésien sans pleurer. Au moment même où elle signait la paix d'Aix-la-Chapelle, elle songeait aux moyens de reconquérir la province qu'un odieux abus de la force lui avait ravie. La paix ne pouvait donc être qu'une veillée d'armes, une *paix armée*, durant laquelle chacun devait se préparer pour de nouveaux et prochains combats.

LES PRÉPARATIFS DE GUERRE EN FRANCE

Ce fut en France que les préparatifs furent les moins importants. C'est que Louis XV, Mme de Pompadour et leurs entours étaient résolument pacifiques. Puis tout dans l'État se ressentait de la néfaste indolence du souverain, à peu près uniquement occupé de la satisfaction de ses caprices, incapable d'application suivie, et dont un des membres du Conseil, le maréchal de Noailles, en 1756, à l'heure même où s'ouvrait la crise nouvelle, dépeignait ainsi l'incurable paresse : « On ne pense à rien, *on désapprouve même ceux qui se donnent la peine de penser à quelque chose.* »

Cependant des efforts sérieux furent faits pour la marine. Deux ministres actifs et intelligents, *Rouillé* (1747-1754) puis *Machault* (1754-1757), firent construire une cinquantaine de vaisseaux de ligne. Pour l'armée de terre, aucune vue d'ensemble ne fut suivie ; pourtant, d'utiles mesures furent prises par le comte



ENSEIGNE D'AGENT RECRUTEUR SOUS LOUIS XV.
Musée de l'Armée. — Photographie Hachette.

L'armée française au dix-huitième siècle continua de se recruter comme au dix-septième par engagements obtenus au moyen d'agents recruteurs, officiers ou simples sergents. Ces recruteurs faisaient connaître par des affiches — voir Histoire Moderne, *page 590 — les conditions d'engagement : leurs domiciles étaient signalés par des enseignes du genre de celle ci Elle appartenait à un recruteur du régiment « Royal-Suédois ». Elle représente un grenadier du régiment en grande tenue : habit bleu clair à retroussis rouges, soutaches et boutons blancs ; veste et culotte blanches ; guêtres noires ; pour coiffure,* l'ourson. *Plusieurs régiments de l'armée française portaient des noms des pays étrangers ou ils avaient été théoriquement recrutés à l'origine : Piémont, Irlandais, Nassau, Italien, etc.*



Parc de siège en 1745. — Siège de Tournai. — Fragment de la gouache de Van Blarenberghe. Château de Versailles. — Photographie Hachette.

d'Argenson, alors secrétaire d'État de la guerre. Il renforça l'infanterie, en organisant le corps des ***grenadiers royaux***, une troupe d'élite, tirée par sélection des bataillons de milice, que la guerre de Succession d'Autriche venait de montrer impropres à tout service autre que le service d'escorte des convois ou de garde des communications. Il donna à cette infanterie son premier armement rigoureusement uniforme, le fusil de 1754. Déjà, depuis 1732, sur les plans du lieutenant général *Vallière*, on avait uniformisé le matériel d'artillerie, canons, dont les types avaient été réduits à cinq, affûts, roues, avant-trains. Ce matériel, jugé très mobile à l'origine, demeurait cependant trop lourd et, par là, allait se trouver très inférieur au matériel prussien. Pour former les ingénieurs militaires, une *École de génie* fut créée à *Mézières* (1749). Quant à l'*École militaire* de Paris, création personnelle de Mme de Pompadour, elle était bien plus un collège qu'une école technique, et préparait seulement des candidats officiers.

En face des mesures utiles, les mesures fâcheuses. L'armée, ramenée sur le pied de paix à 180000 hommes environ, avait été pour ainsi dire émiettée, les régiments étant dispersés dans les garnisons, et rien n'ayant été conservé des cadres du pied de guerre. De la sorte, les chefs, hommes médiocres déjà par eux-mêmes, que Louis XV, Mme de Pompadour et les intrigues de cour donnèrent aux armées françaises dans la guerre de Sept ans, se trouvèrent ne point connaître leurs troupes; certains même, tel Soubise, n'avaient jamais eu l'occasion d'apprendre à les conduire. D'autre part, sous l'influence des victoires de Frédéric, et sur les instances du maréchal de Saxe, on étudia et l'on

* *Cette gouache fait naturellement pendant à la gouache de Fontenoy, la bataille de Fontenoy ayant été livrée pour couvrir le siège de Tournai. Le fragment — angle gauche de la gouache — donne, en même temps qu'une très vivante vue d'un camp, de très précises représentations du matériel d'artillerie unifié par* Vallière (1732). *Au premier plan, à la corde, chevaux de trait; puis batterie de six pièces; la crosse des affûts repose sur les avant-trains à deux brancards, les chevaux étant encore attelés en file et non par deux. Appuyés aux flasques, d'énormes colliers marqués d'un A — Artillerie — pareils aux colliers des chevaux attelés aujourd'hui aux fardiers. Sur les culasses, les couvre-lumières en bois, en forme de petits toits. A gauche deux mortiers pour lancer les bombes. Piles de boulets tirés des caissons. Six hommes, faisant la chaîne, achèvent de décharger un des caissons. Contre les piles, assis ou couchés, charretiers, conducteurs des attelages : jusqu'à Napoléon Ier la conduite des attelages d'artillerie resta confiée à des entrepreneurs de transport et à des charretiers civils. Au fond, à la corde, mais sellés et bridés, les chevaux du piquet de service, des officiers examinent les chevaux. Au premier plan à droite un soldat jouant au palet : à gauche, sentinelle d'infanterie, arme au bras.*

adopta de nouvelles formations de combat pour la cavalerie et l'infanterie. On commençait de les mettre en pratique quand éclata la guerre de Sept ans, si bien que l'armée française se trouva surprise en période de transformation. Ce devait être, après la « parfaite incapacité » du haut commandement ; — le mot est de Napoléon — la cause principale des défaites.

LES PRÉPARATIFS DE LA PRUSSE

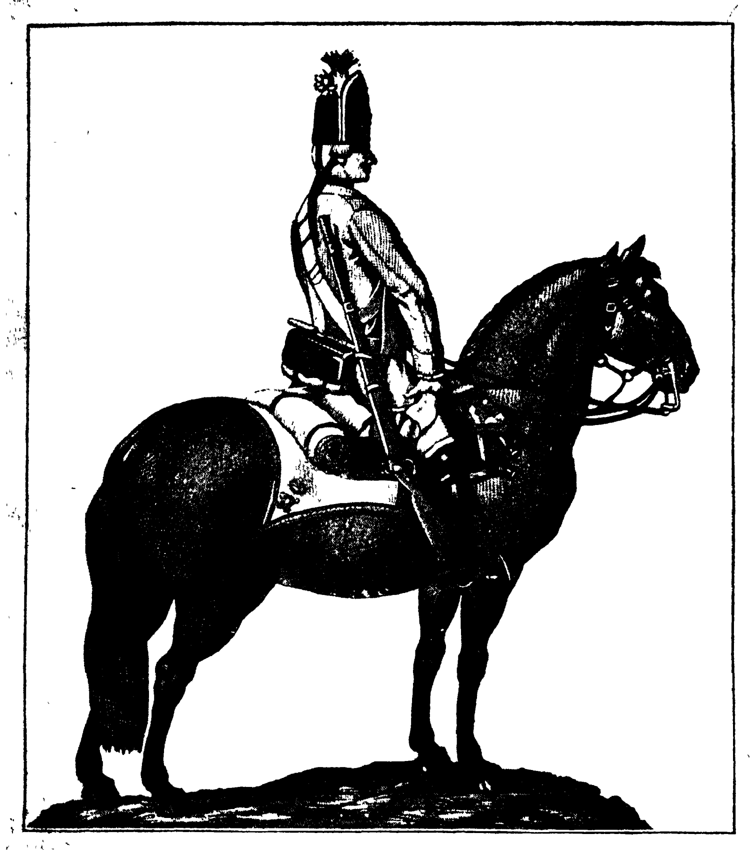
En Prusse, pour Frédéric II la paix fut le temps d'augmenter les effectifs de son armée, d'en accroître par tous les moyens la valeur, d'en perfectionner l'armement et l'entraînement. Elle fut portée à 147 000 hommes, soit un accroissement de 65 000 hommes sur l'effectif atteint au jour de l'avènement de Frédéric[1]. De cette armée, les cadres, officiers et surtout sous officiers, étaient les meilleurs de l'Europe. Pour l'artillerie, Frédéric créa les batteries à cheval où conducteurs et servants étaient montés, alors que partout ailleurs ils menaient en main les chevaux et marchaient à côté des pièces. Ces batteries, armées de canons légers, pouvaient accompagner la cavalerie dans ses mouvements les plus rapides : elles pouvaient se porter au galop sur tous les points d'un champ de bataille, et cette mobilité, qui émerveillait alors, les fit appeler les *batteries volantes*. Elles devaient en maintes circonstances contribuer grandement aux victoires de Frédéric.

Afin de « dresser les troupes aux grandes évolutions de guerre », le roi de Prusse organisa des *camps de paix*, où, plusieurs fois par an, toutes les armes réunies exécutaient en commun des manœuvres de masses. L'armée prussienne était, peut-on dire, en état de mobilisation permanente, et, selon le mot de Frédéric, « toujours prête à paraître dans l'arène au premier signal ».

LES PRÉPARATIFS DE L'AUTRICHE

En Autriche presque tout était à créer. En dépit des difficultés spéciales résultant de la diversité des races et des institutions dans ses États, Marie-Thérèse à force d'activité et d'énergie pourvut à tout. Elle constitua une armée de 130 000 hommes concentrée presque tout entière au voisinage des frontières prussiennes. Elle la dota d'une artillerie immense, la plus nombreuse qu'il y eût alors en Europe. Les officiers furent formés à l'*Académie de*

1. Voir ci-dessus, page 101.



DRAGON AUTRICHIEN.

D'après une gravure de Schmuzer (1768).

Photographie Hachette.

L'armée autrichienne fut reconstituée par Marie-Thérèse après la guerre de succession d'Autriche, entre 1748 et 1756, en vue d'une guerre de revanche qui devait lui permettre, elle l'espérait, de reprendre la Silésie. Les dragons dans l'armée autrichienne comme dans l'armée française et dans toutes les armées, étaient fréquemment employés pour le combat à pied; ils étaient donc armés du fusil d'infanterie. Ils le portaient non pas à la selle comme les Français, mais suspendu au côté droit, aux buffleteries; la baïonnette très courte était portée en travers de la cartouchière; pistolets dans les fontes. Coiffure en forme de mitre avec aigrette et branche de feuillage, ornement qu'a conservé l'armée hongroise. Bottes légères à la hongroise; manteau roulé sur la selle.

guerre, une école fondée par elle. A l'imitation des camps de paix de Frédéric elle créa des *camps d'instruction*, où chefs et soldats acquirent une habileté à utiliser le terrain qui fit, par la suite, l'admiration de Frédéric. Les cadres furent renouvelés et rajeunis; on attira les officiers étrangers dont deux au moins, le Livonien *Laudon* et l'Irlandais *Lascy*, deux hommes de moins de quarante ans, devaient se montrer à côté de l'Autrichien *Daun*, celui-ci élève du prince Eugène, des chefs d'armée d'un vrai mérite.

Quant aux Anglais, n'ayant que peu à s'occuper de l'armée de terre, ils purent développer puissamment leur flotte et l'accroître en moins de quatre ans de plus de 150 navires.

LE RENVERSEMENT DES ALLIANCES

Les diplomates ne déployèrent pas moins d'activité que les militaires et la guerre de Sept ans fut précédée d'un changement complet dans les systèmes d'alliances.

En 1748, à la paix d'Aix-la-Chapelle les grandes puissances étaient ainsi groupées : d'une part la France et la Prusse; en face d'elles l'Autriche et l'Angleterre. En 1756, la France était l'alliée de l'Autriche, la Prusse l'alliée de l'Angleterre.

Ce « *renversement des alliances* », et spécialement l'union entre la France et l'Autriche substituée à une politique de lutte constante, vieille de deux siècles, ne frappa pas moins les contemporains que la conclusion de l'alliance avec l'Angleterre en 1717. L'alliance autrichienne devint plus tard, en France, la cause d'ardentes polémiques et de haines tenaces. Quoiqu'elle ait semblé conclue brusquement en quelques mois (janvier-mai 1756) elle fut en fait le terme d'une évolution lente, poursuivie pendant près de huit années dans les conditions suivantes :

L'ALLIANCE AUSTRO-FRANÇAISE

A Versailles, il existait un parti qui comprenait quelle grandeur dans le monde la politique coloniale pouvait assurer à la France, et désirait qu'elle pût s'y consacrer tout entière. Cela nécessitait la paix sur le continent, et que l'on mît l'Angleterre dans l'impossibilité d'y provoquer une diversion. On y parviendrait si, conservant l'alliance prussienne, on réussissait à détacher de l'Angleterre son alliée l'Autriche.

A côté des coloniaux, d'autres s'alarmaient de l'accroissement si rapide de la puissance de Frédéric, « allié suspect et incom-

mode », et pensaient, avec un ancien ministre des Affaires étrangères, Amelot, qu'il faudrait « prendre tôt ou tard des mesures contre les nouvelles entreprises que son ambition pourrait le porter à former ». Les Autrichiens étaient de ceux avec qui l'on pourrait concerter ces mesures.

Si l'on pensait à Versailles que le succès de la politique coloniale nécessitait qu'on entreprît de détacher l'Autriche de l'Angleterre, à Vienne Marie-Thérèse pensait que, pour arracher la Silésie à Frédéric, il fallait d'abord détacher de lui la France. D'autre part elle était mécontente des Anglais : ceux-ci, lourdement, faisaient sonner l'importance des secours d'argent fournis pendant la guerre de Succession, et durant cette même guerre ils avaient trop vivement pressé l'impératrice de céder aux exigences du roi de Prusse et de sacrifier la Silésie. D'autre part, profondément religieuse, Marie-Thérèse avait scrupule à demeurer l'alliée de l'Angleterre protestante contre la France catholique. Aussi, dès 1749, parlant au représentant de Louis XV, elle le priait de « mander à Versailles que la situation n'était plus la même qu'il y a deux cents ans ; que l'équilibre était parfait entre les deux, que leur union serait la garantie de la tranquillité de la paix ». De Versailles on répondait, en 1750, que « le roi n'était nullement affecté des anciennes défiances », et que « S. M. était au contraire très persuadée qu'on trouverait sûreté et convenances réciproques dans une alliance sincère, une intelligence solidement établie ».

Malgré ces bonnes dispositions, affirmées maintes fois de part et d'autre de 1750 à 1755, une entente austro-française paraissait improbable : la Prusse, semblait-il, serait toujours la pierre d'achoppement. L'essentiel, en effet, pour Marie-Thérèse était que Louis XV abandonnât Frédéric, et Louis XV n'y voulait pas consentir. Pour obtenir cet abandon Marie-Thérèse eût été jusqu'à céder les Pays-Bas au roi de France : elle l'offrit au mois d'août 1755, au moment où la guerre commençait entre la France et l'Angleterre. L'offre fut écartée par Louis XV.

L'ALLIANCE ANGLO-RUSSIENNE

Ce fut Frédéric lui-même qui, s'alliant au roi d'Angleterre, fit de la France l'alliée de l'Autriche.

Résolus à détruire l'empire colonial français, les Anglais, en juin 1755, commencèrent la guerre sans la déclarer, par un acte de brigandage en Amérique[1]. Ils crai-

1. Voir ci-dessous, page 198.

gnaient que la France ne ripostât en frappant le domaine personnel de George II, le plus précieux à ses yeux, l'électorat de Hanovre : elle pouvait soit l'envahir elle-même, soit y pousser Frédéric, voisin direct de l'électorat. Pour gêner l'action de la France ils demandèrent à Marie-Thérèse l'envoi d'une armée aux Pays-Bas. Pour immobiliser Frédéric en le plaçant sous le coup d'une attaque à revers, ils cherchèrent l'alliance de la Russie. Marie-Thérèse refusa l'armée. Par contre les ministres de la tsarine Élisabeth promirent, contre un gros subside, 55 000 hommes (30 septembre 1655).

Dès que Frédéric connut l'entente Anglo-Russe, il redouta une attaque combinée des Russes, des Autrichiens et des Anglais. Pour faire face à cette coalition, l'appui de Louis XV, dont l'inertie l'exaspérait, lui paraissait insuffisant et trop peu sûr; il chercha donc à se rapprocher de l'Angleterre. Les négociations entamées avec George II aboutirent, au début de 1756, à la signature du traité de *Whitehall*, par lequel les deux souverains se garantissant leurs possessions, Frederic s'engageait à défendre le Hanovre contre toute attaque (16 janvier 1756).

LES TRAITÉS DE VERSAILLES

Bien que Marie-Thérèse eût averti Louis XV des négociations de Frédéric à Londres, la stupeur fut profonde à Versailles quand on y connut, par Frédéric lui-même, le traité de Whitehall. Ce fut au tour du roi de France de redouter l'isolement, en face d'une coalition où se trouveraient réunies, Angleterre, Autriche, Prusse et Russie. On eut hâte dès lors de s'entendre avec l'Autriche. Le 1er mai 1756, l'abbé de *Bernis*, qui faisait fonction de ministre des Affaires étrangères, et *Stahremberg*, ambassadeur d'Autriche, signaient le *premier traité de Versailles*. Naturellement, la France de sollicitée étant devenue solliciteuse, il n'était plus question d'aucun avantage particulier pour elle. Marie-Thérèse s'engageait seulement à demeurer neutre dans la guerre franco-anglaise. Les deux souverains se garantissaient leurs possessions, et devaient se secourir l'un l'autre d'un corps de 24 000 hommes, au cas d'agression ultérieure.

On eût difficilement imaginé convention plus inégale : les risques qui en pouvaient résulter étaient tous pour la France, les profits pour l'Autriche. La France, pour sa guerre présente avec l'Angleterre, n'en tirait aucun avantage réel. Elle ne pouvait s'en promettre aucun pour l'avenir, parce qu'elle n'avait

plus sur le continent aucune agression à redouter. Par contre, qu'un conflit se produisît entre Marie-Thérèse et Frédéric, la France, sans en pouvoir tirer aucun profit et pour la seule défense de l'Autriche, se trouverait contrainte à la guerre continentale.

Moins de trois mois après la signature du traité de Versailles, le conflit Austro-Prussien éclatait (28 août 1756). La France fournit son contingent. Mais Frédéric avait commencé la guerre en se jetant sur la Saxe et en occupant Dresde. Or la belle-fille de Louis XV, la Dauphine, était fille d'Auguste III, électeur de Saxe. De-là, grande indignation à Versailles et, chez beaucoup, l'idée qu'il était indispensable de mettre le roi de Prusse, « Mandrin couronné[1] », disait le duc de Choiseul, « hors d'état de troubler à l'avenir la tranquillité publique ». A d'autres il parut que l'on combattrait plus aisément l'Angleterre dans le Hanovre tout proche, qu'au lointain Canada et qu'aux Indes, plus lointaines encore. On ne résista plus à la tentation de la grande guerre en Allemagne et par le *second traité de Versailles* l'on resserra l'alliance avec l'Autriche (1er mai 1757). Contre une rectification de la frontière du Nord, faite aux dépens des Pays-Bas et assurant à la France, Ostende, Ypres, Mons et Luxembourg, si Marie-Thérèse recouvrait la Silésie, ce furent 140 000 hommes et des millions, 30 millions de livres (120 millions de francs), que Louis XV prit l'engagement de fournir pour la guerre d'Allemagne. Il allait y sacrifier en pure perte les forces qu'il fallait jalousement réserver pour la guerre coloniale contre l'Angleterre

LA GUERRE DE SEPT ANS

L'alliance française n'était point la seule que se fût ménagée Marie-Thérèse. Elle avait également traité avec Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, avec la plupart des princes allemands, enfin avec le roi de Suède et la tsarine Élisabeth. Celle-ci, en haine de Frédéric, dont les railleries outrageantes l'exaspéraient, avait rompu son entente avec l'Angleterre, dès qu'elle avait connu le rapprochement de George II et du roi de Prusse. Elle eût même volontiers ouvert les hostilités sans tarder; seulement les Autrichiens n'étaient pas prêts; il fallait attendre.

Dans ces circonstances, la trahison payée d'un secrétaire du ministre autrichien à Berlin, fit connaître à Frédéric, le

1. Mandrin était un contrebandier alors célèbre.

« mystère d'iniquité », la formation de la coaliti[illegible] qu'il était perdu s'il laissait à ses adversaires le te[illegible] ver leurs préparatifs, il somma Marie-Thérèse d'ex[illegible] concentrations de troupes qu'elle opérait en Bo[illegible] refus de l'impératrice, sans déclaration de guerre Frédéric entra en campagne (28 août 1756). Il occupa Dresde, bloqua les troupes saxonnes dans le camp de *Pirna*, à l'entrée des défilés de la Bohême, les contraignit à capituler au bout d'un mois (15 octobre 1756) et, par un attentat sans exemple au droit des gens, incorpora de force les vaincus, 17000 hommes, dans l'armée prussienne.

THÉATRES DE LA GUERRE

La guerre ainsi commencée, la *troisième guerre de Silésie* des historiens allemands, en fait une double guerre Prusso-Austro-Russe et Anglo-Française — devait durer *Sept Ans*. Elle se déroula simultanément dans trois régions : dans l'Allemagne de l'ouest et les pays compris entre le *Rhin* et l'*Elbe*; dans l'Allemagne du centre, en *Bohême*, *Saxe*, *Silésie*, *Brandebourg* et *Poméranie*; à l'est enfin, en *Prusse*.

LA GUERRE DANS L'ALLEMAGNE OCCIDENTALE

Les opérations dans l'Allemagne de l'ouest furent surtout des *épisodes de la guerre franco-anglaise* : elles eurent pour objet la conquête de l'électorat de Hanovre.

L'épisode le plus important se produisit presque au début de la guerre, en 1757. Le Hanovre avait été à peu près entièrement occupé en une campagne par le duc *de Richelieu*. A la fin d'août, l'armée anglaise, sous le commandement du duc de Cumberland, le vaincu de Fontenoy, était cernée à l'extrémité septentrionale du Hanovre, sur l'estuaire de l'Elbe. Elle dut capituler, et s'engagea, par la convention de *Closterzeven*, à ne plus servir jusqu'à la fin de la guerre (8 septembre 1757). Mais sur les conseils de Frédéric, les Anglais, que Richelieu n'avait même pas eu la précaution de désarmer, violèrent la capitulation et entrèrent de nouveau en campagne. Les Français surpris durent évacuer le Hanovre (janvier-mars 1758).

Les opérations principales se déroulèrent dès lors entre le Rhin, le Main et le Weser, surtout sur la rive gauche du Weser. Toutes tendirent à forcer ou à défendre l'entrée du Hanovre, soit par *Cassel* au sud, soit par *Minden* à l'ouest. Ces deux



INFANTERIE PRUSSIENNE. MOUSQUETAIRE DU RÉGIMENT DE SCHWERIN, 1757.
D'après KNOTEL : Uniformenkunde, Tome I.

Habit bleu foncé; col, poignets revers et retroussis rouges; veste, culotte, guêtres et buffleteries blanches : tricorne noir, gansé de blanc, pompon jaune, plat et terminé par une cocarde noire, blanche et rouge. Les cheveux nattés tombent dans le dos en une longue tresse jusqu'au manche de la hache. L'équipement, très compliqué, comporte quatre piquets de tente, un sac en cuir non tanné, avec courroies blanches, une musette de toile — le sac de distribution — une hache à gaine de cuir, une cartouchière noire avec plaque de cuivre. Sabre à fourreau de cuir marron au lieu de l'épée de l'infanterie française. L'uniforme, très collant, dit l'uniforme « ficelé » ou « à la Prussienne », était une invention du roi Sergent et fut imité dans toute l'Europe. L'infanterie prussienne tirait un peu plus vite que les autres infanteries, parce qu'au lieu d'épauler elle tirait la crosse à la hanche, ce qu'on appelait « tirer en seringue ». D'ailleurs dans toutes les armées les hommes tiraient sans viser, « au juger », à 50 mètres environ. Les fusils n'avaient même pas de mire.

places furent prises et reprises plusieurs fois (1758-1759-1760-1762) par le maréchal de *Broglie* pour Louis XV, par *Ferdinand de Brunswick*, le meilleur des lieutenants de Frédéric, pour les Anglais. Malgré des efforts acharnés, jamais dans toute la suite de la guerre les Français ne réussirent à s'emparer de nouveau de l'électorat.

LA GUERRE DANS L'ALLEMAGNE CENTRALE

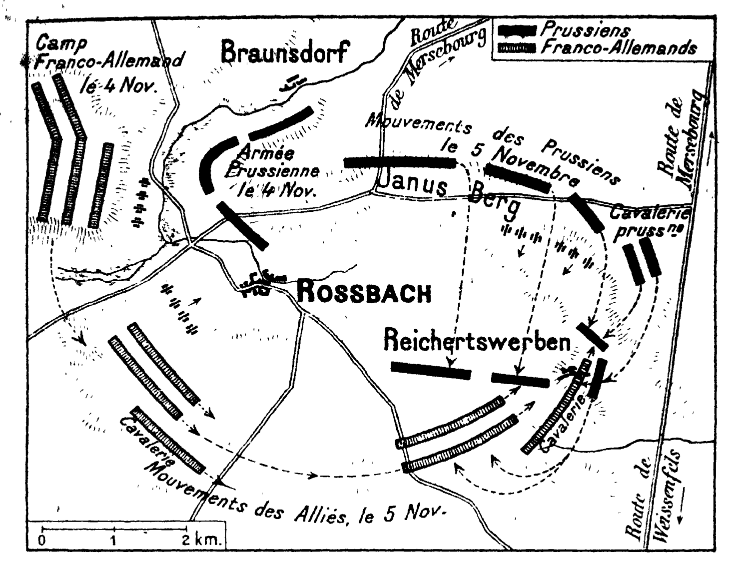
Le théâtre essentiel de la guerre fut l'Allemagne centrale avec la Saxe et la Silésie.

Au début, poursuivant l'offensive après son succès de Pirna, Frédéric était arrivé en Bohême jusqu'à Prague qu'il commença d'assiéger. Mais il fut battu par Daun, sur la rive gauche de l'Elbe, à *Kollin* (18 juin 1757), et contraint d'évacuer la Bohême. La retraite était d'autant plus nécessaire qu'il était menacé sur ses deux flancs, par une armée franco-allemande en Saxe, par une armée autrichienne en Silésie. D'autre part, les Russes en Prusse orientale écrasaient un de ses lieutenants, à *Jegaersdorf* (6 août 1757), et poussaient une pointe jusque sur Berlin. Heureusement pour Frédéric ses adversaires ne surent pas coordonner leurs efforts. Ils lui laissèrent ainsi la possibilité et le temps d'aller de l'un à l'autre et de les battre à un mois d'intervalle, les Franco-Allemands à *Rossbach* (5 novembre 1757), les Autrichiens à *Leuthen* (5 décembre 1757).

BATAILLE DE ROSSBACH

Au début de novembre, l'armée franco-allemande menaçant Leipzig, les Prussiens, pour couvrir la ville, avaient passé la Saale au nombre de 22 000, en trois colonnes à Halle, Mersebourg et Weissenfels. Le 3 novembre, les colonnes se rejoignaient près du village de *Rossbach* et se trouvaient en présence de l'armée alliée. Celle-ci comptait 55 000 hommes environ, dont 24 000 Français, d'assez bonnes troupes mais peu disciplinées, et 30 000 Allemands, une masse incohérente formée des contingents de trente ou quarante princes de l'Empire. Le commandement en chef appartenait à un Allemand, le prince de *Hildburghausen*. Il avait sous ses ordres le commandant des troupes françaises, le prince de *Soubise*, un courtisan nommé chef d'armée pour avoir été aide de camp de Louis XV, et dont Napoléon a écrit qu'il représentait « le maximum de l'ineptie et de l'incapacité ».

Les alliés étaient fortement retranchés sur une colline au



La manœuvre de Rossbach (5 novembre 1757).

nord-ouest de Rossbach. Frédéric, se jugeant trop faible pour les déloger, se retira le 4 au soir derrière un ruisseau aux rives marécageuses qui va de Rossbach à Braunsdorf, un petit village au nord.

Cette apparente timidité inspira aux alliés, dans la nuit, l'idée de tourner l'armée prussienne par sa gauche et de la couper de ses lignes de retraite, route de Weissenfels et route de Mersebourg.

Le samedi 5 novembre, vers dix heures du matin, laissant un détachement en face de Rossbach pour fixer Frédéric, l'armée alliée quitta son camp. Formée en trois lourdes et traînantes colonnes, une de cavalerie à droite et en tête, deux d'infanterie et d'artillerie, sans éclaireurs, sans flancs-gardes, elle commença, à découvert, une marche en demi-cercle au sud de Rossbach. Vers deux heures le mouvement était nettement dessiné et nul doute ne pouvait subsister sur les intentions des alliés : Frédéric s'ébranla à son tour.

Tandis qu'il détachait un corps d'observation vers Rossbach, portant la masse de ses forces en arrière de sa position de la

veille, il entreprit au nord de Rossbach une marche symétrique à celle de l'ennemi. Seulement, tandis que l'ennemi avançait à découvert, le roi eut soin de dissimuler les mouvements de son infanterie. Elle marcha et se forma derrière les crêtes du Janusberg, une colline à pentes presque insensibles qui domine d'une vingtaine de mètres les fonds de Rossbach, et sur laquelle Frédéric établit une grande batterie de 53 pièces. Le gros de la cavalerie, suivi des batteries à cheval, était jeté en avant, toujours à l'abri des collines, poussait au sud-ouest, et débordait en partie les colonnes franco-allemandes.

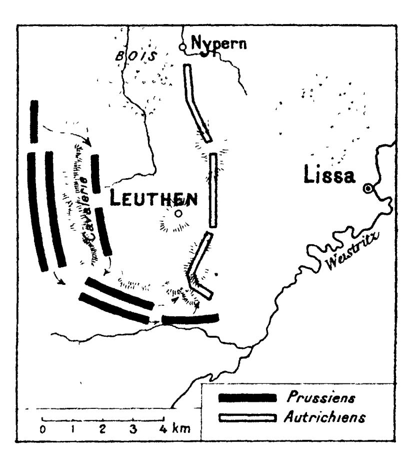
A quatre heures et demie, hussards, dragons et cuirassiers prussiens débouchaient soudainement, au galop, sabre au poing, à la fois sur le front et sur le flanc droit de la colonne de cavalerie déjà proche du Janusberg. Surprise, cette cavalerie plia sous le choc avant d'avoir pu prendre ses formations de combat, et ses escadrons en déroute commencèrent de jeter le désordre dans les deux colonnes d'infanterie. Celles-ci étaient à leur tour assaillies en tête et sur leur flanc gauche par l'infanterie prussienne descendue à vive allure du Janusberg, et soutenue par la grande batterie de cinquante pièces. Puis elles furent attaquées sur leur flanc droit par la cavalerie déjà victorieuse. Les Allemands lâchèrent pied à la première décharge « fuyant comme des moutons », au dire de leur chef lui-même. Les Français tentèrent une charge à la baïonnette, mais ils furent arrêtés à 40 mètres de l'infanterie prussienne par l'intensité de son feu. Ils tinrent néanmoins jusqu'à la nuit tombée ; presque tous les officiers étaient tués ou blessés. A six heures, dans l'obscurité grandissante d'un ciel couvert, une dernière charge de cavalerie les prenant à revers acheva de les rompre. Frédéric ramassa 7000 prisonniers, 63 canons, 27 drapeaux. Il n'avait pas 900 hommes hors de combat. Les Français laissaient 3000 hommes sur le terrain.

La bataille de Rossbach, *une surprise*, avait duré une heure et demie. Frédéric avait dû la victoire à sa manœuvre, à cette marche d'une partie de ses forces cheminant et se déployant à l'abri d'un pli de terrain ou d'un rideau de troupes, et venant frapper à l'improviste en un point où l'ennemi n'attend pas l'attaque. Cette manœuvre est caractéristique de Frédéric ; *il ne l'inventa pas*, mais il l'employa dans toutes ses grandes journées. Elle fut célèbre au dix-huitième siècle sous le nom de « manœuvre en *ordre oblique* ».

BATAILLE DE LEUTHEN

Ce fut en répétant la manœuvre de Rossbach que juste un mois plus tard, en Silésie, à *Leuthen*, Frédéric triompha des Autrichiens de Daun, dans une bataille dont Napoléon a dit qu'elle était « un chef-d'œuvre de mouvements, de manœuvres et de résolution » et que, « seule, elle suffirait pour immortaliser Frédéric ».

Tandis que le roi de Prusse revenait de Saxe, les Autrichiens, à la fin de novembre, avaient battu près de Breslau un de ses lieutenants, en lui prenant 80 canons; puis ils s'étaient emparés de *Breslau* même et des 10 000 hommes qui le défendaient (22-24 novembre 1757).



LA MANŒUVRE DE LEUTHEN.
(5 décembre 1757).

Réunissant aux troupes qu'il ramenait de Rossbach les débris de l'armée vaincue, Frédéric, bien qu'il eût seulement 33 000 hommes, chercha les Autrichiens qui étaient 70 000. Il les trouva, le lundi 5 décembre 1757, sur la rive gauche de l'Oder, à quinze kilomètres à l'ouest de Breslau, établis sur une chaîne de tertres dont le plus élevé, clef de la position, était occupé par leur gauche. Leur centre était au village de *Leuthen*; leur droite derrière des bois. Poussant devant lui presque toute sa cavalerie, Frédéric la fit défiler bien en vue des Autrichiens et parallèlement à leur front de bataille, comme si elle se retirait après avoir reconnu la force des positions ennemies. Daun s'y trompa : « Ces gens s'en vont, laissons-les faire ».

Parallèlement au rideau de cavalerie, l'armée prussienne, défilée derrière des plis de terrain, et de plus masquée par le brouillard, s'écoulait vers la gauche autrichienne. Elle la déborda, puis, opérant un rapide changement de front, à une heure elle la prit de flanc à l'improviste et la bouscula. Daun, surpris, tint cependant tout l'après-midi. Il s'efforça de changer sa ligne de bataille et de la rétablir parallèlement aux lignes prussiennes,

en pivotant sur la position centrale de Leuthen. Il fut constamment débordé ; ses positions furent enlevées l'une après l'autre et son armée fut refoulée sans trêve sur Lissa, malgré la nuit tombée, jusqu'à huit heures du soir. La bataille et la poursuite du lendemain coûtèrent aux Autrichiens 30 000 hommes environ, dont près de 7000 tués et blessés, 130 canons, 50 drapeaux. Dix jours plus tard, Frédéric reprenait Breslau et ramassait encore 17 000 prisonniers (16 décembre 1757).

LA GUERRE DE 1758 A 1763 KUNERSDORF

Pendant toute la suite de la guerre, Frédéric, assailli au sud par les Autrichiens, à l'est par les Russes, dut se borner à la défensive. Contraint d'aller sans cesse de la Saxe à la Silésie, de la Silésie au Brandebourg, il fut sauvé, a-t-il écrit lui-même « par les fautes de ses ennemis, par leur lenteur qui seconda son activité, par leur indolence à ne jamais profiter de l'occasion ». Il l'éprouva particulièrement en 1759, à une heure où lui-même se jugeait perdu.

Les Russes, sous Soltykoff, après avoir vaincu un des lieutenants de Frédéric dans le Brandebourg, à *Zullichau* sur l'Oder (23 juillet 1759), avaient été rejoints par un corps autrichien commandé par Laudon. Ensemble ils avaient occupé Francfort-sur-l'Oder et se trouvaient ainsi à moins de trois jours de marche de Berlin. Frédéric était accouru et pour dégager sa capitale le 12 août 1759 il avait attaqué les Austro-Russes — 63 000 hommes avec 250 canons — à huit kilomètres à l'est de Francfort, à *Kunersdorf*. Au début de la journée il avait victorieusement renouvelé la manœuvre de Rossbach et de Leuthen. Mais il se brisa contre les positions du centre ennemi et la ténacité de ces soldats russes, dont les fantassins de Napoléon devaient dire plus tard « qu'il fallait les tuer deux fois ». Bien qu'il se fût lui-même acharné à vaincre — il eut deux chevaux tués sous lui — la victoire demi-gagnée finit en désastre. Des 48 000 hommes qu'il avait engagés, Frédéric à la fin de la journée n'en conservait pas 10 000 ; 19000 étaient tués, blessés ou pris ; le reste avait fui en abandonnant 170 canons. « Je n'ai plus de ressources, écrivait le soir même Frédéric à un de ses ministres, et à ne point mentir, je crois tout perdu. Je ne survivrai point à la perte de ma patrie. Adieu pour toujours. »

Les coureurs Russes arrivèrent jusqu'à Berlin. Mais le gros des forces alliées ne suivit pas. Bientôt même, Autrichiens et

Russes se séparèrent, les premiers pour rentrer en Silésie et en Saxe afin d'y achever la conquête des places; les Russes, pour se retirer sur la Vistule et la Pologne. Ce fut ce que Frédéric II, stupéfait d'une pareille fortune, appela « *le miracle de la maison de Brandebourg* ». Il put refaire son armée, et l'année suivante l'éparpillement des forces des Autrichiens lui permit de les arrêter de nouveau en Silésie à *Liegnitz* (15 août 1760), en Saxe à *Torgau* (2 novembre 1760).

D'HUBERTSBOURG

Mais les victoires même l'épuisaient. En 1761, il lui restait à peine 60000 hommes, des paysans mal exercés, mal disciplinés, avec lesquels, a-t-il dit lui-même, « il osait à peine paraître devant l'ennemi ». Il fut sauvé cette fois par la mort de la tsarine



INFANTERIE RUSSE. — GRENADIER (1756).
D'après KNÖTEL, Uniformenkunde, Tome III.

L'armée russe joua, dans la guerre de Sept ans, la première des grandes guerres européennes où elle intervint activement, un rôle considérable. Elle infligea à Frédéric II, à Kunersdorf (12 août 1759), la plus terrible défaite qu'il ait subie. Les uniformes russes n'ont alors aucune originalité et sont calqués sur le modèle prussien. Le grenadier porte l'habit vert, sans parements; le col, les revers des manches, les retroussis, la veste et la culotte sont rouges; guêtres noires à liseré blanc. Sabre dit briquet, cartouchière à couverture de cuivre fixée au ceinturon sur le ventre; giberne à grenades, suspendue à un baudrier de cuir marron clair sur la hanche. La mitre à pompon blanc, formée devant d'une plaque en cuivre, ressemble derrière à la « bombe » en acier de nos artilleurs et se termine par un très long couvre-nuque

Élisabeth et par l'avènement de Pierre III. Celui-ci, tout dévoué à Frédéric, mit à sa disposition les troupes russes chargées la veille encore de le combattre. La défection de la Russie, d'autre part la lassitude de la France qui avait signé déjà les préliminaires de Fontainebleau avec l'Angleterre (3 novembre 1762), et qui allait signer le traité de *Paris* (10 février 1763) déterminèrent Marie-Thérèse à traiter. La paix fut signée à *Hubertsbourg* (15 février 1763). Frédéric gardait la Silésie.

CAUSES DE LA VICTOIRE DE FRÉDÉRIC

Presque au commencement de la guerre, au lendemain de sa défaite à Kollin en Bohême (juin 1757), Frédéric écrivait à l'un de ses ambassadeurs :

« Que dites-vous de cette ligue qui n'a pour objet que le marquis de Brandebourg ? Le Grand Électeur serait bien étonné de voir son petit-fils aux prises avec les Russes, les Autrichiens, presque toute l'Allemagne et 100 000 Français auxiliaires. Je ne sais s'il y aura de la honte à moi à succomber, mais je sais qu'il y aura peu de gloire à me vaincre. »

La ligue en sept ans ne parvint pas à le vaincre et l'Europe s'en émerveilla. Pourtant, à bien regarder, la victoire finale de Frédéric était moins surprenante qu'elle ne semblait. Il l'avait dû d'abord à lui-même, à son génie militaire, à son esprit d'invention tactique, à son habileté manœuvrière ; à son caractère aussi, à cette énergie persévérante, à ce courage indomptable et continu qui, comme l'a remarqué Napoléon Ier, le firent « grand, surtout dans les moments les plus critiques ». On a vu après Zullichau sa résolution de ne pas survivre à la ruine possible de sa patrie. En 1760, dans une situation aussi désespérée, il écrivait encore : « Jamais je ne verrai le moment qui m'obligera à faire une paix désavantageuse : jamais ma main ne signera une paix humiliante. Je finirai sans doute cette campagne, résolu à tout oser et à tenter les choses les plus désespérées pour réussir ou pour trouver une fin glorieuse ».

Il dut aussi son succès, — il l'a proclamé tout le premier, — à ses adversaires, qui, la campagne de Zullichau exceptée, ne concertèrent jamais leurs opérations, n'agirent jamais d'ensemble, et ne s'engagèrent même jamais à fond. Conduits par des généraux qui désiraient plaire à Élisabeth, ennemie jurée de Frédéric, mais qui redoutaient les rancunes de son héritier désigné Pierre III, admirateur passionné du roi de Prusse, les Russes, selon le mot de Napoléon, « faisaient des incursions et

retournaient hiverner dans leurs glaces ». Ils entrèrent deux fois dans Berlin (1759-1760) mais seulement pour rançonner la ville, et sans jamais songer à s'y établir.

Les généraux autrichiens ne pensaient qu'à reconquérir la Silésie et à s'y fortifier contre un retour prochain de Frédéric : leurs vues n'allaient pas au delà. Même après Zullichau, Daun, le *Temporisateur*, se refusait à la marche sur Berlin, instamment proposée par Soltykof. Faisant, disait le même Soltykof, « tirer aux autres les marrons du feu, et ménageant leur monde », prudents à l'excès, pareils à ce duc de Brunswick dont Napoléon dira plus tard : « Brunswick pense toujours : « Si je perds », jamais : « Si je gagne », les Autrichiens — le mot est de Frédéric — n'osèrent jamais « donner le coup de grâce ».

Quant aux Français, si l'on excepte en 1757 la campagne de Rossbach, Frédéric n'eut jamais à les combattre. La lutte contre l'Anglais dans le Hanovre les tint éloignés des champs de bataille où ils auraient rencontré le roi de Prusse. Enfin il faut noter comme une dernière cause de la victoire finale de Frédéric le concours de l'Angleterre, dont les subsides jusqu'à 1760 ne lui firent pas un instant défaut.

L'opinion publique en 1763 ne s'embarrassa pas de rechercher à quoi tenait les succès de Frédéric : elle constata, elle admira. De la guerre de Sept Ans il resta que la Prusse fut définitivement sacrée grande puissance et que partout désormais l'armée prussienne fut estimée la première de l'Europe.

ROLE [DE] LA FRANCE

« La victime de cette guerre », selon l'expression de Frédéric, fut la France. Elle était la vaincue en Europe, comme elle l'était en même temps en Amérique et en Asie. Au jugement d'un de ceux mêmes qui furent alors aux affaires, l'abbé de Bernis, son rôle « avait été extravagant et honteux ». Non point qu'elle touchât comme l'écrivait encore Bernis « au dernier période de la décadence ». Son détestable gouvernement en avait pu tirer assez d'argent pour fournir à l'Autriche seule près d'un demi-milliard d'aujourd'hui, assez d'hommes pour qu'on estimât à 200000 le nombre des soldats français tombés sur les champs de bataille d'Allemagne. Mais le lourd sacrifice avait été fait en pure perte parce qu'aux soldats avaient manqué les chefs. Avec des généraux de cour dont l'armée savait qu'ils devaient leur commandement à la faveur seule, « ineptes et incapables »

comme Soubise, pillards comme Richelieu qui du produit de ses rapines construisait à Paris un élégant hôtel, le « Pavillon de Hanovre ». toute discipline avait disparu, et la maraude ruinait les troupes, autant que les pays mis au pillage.

Les rivalités d'ambition, les jalousies, les inimitiés personnelles entre les généraux, les cabales qui en résultèrent, n'eurent pas une moins funeste influence sur la conduite de la guerre. Ambitions et inimitiés montèrent dans certains cas au point de faire perdre, à ceux-là même qui travaillaient le plus énergiquement à la rétablir, le sens de la discipline, le sens même du devoir et de l'honneur. Tel le *comte de Saint-Germain*, bon général, qui placé sous les ordres du maréchal de Broglie, un autre général expérimenté, disait à ses officiers, montrant du doigt le camp de son chef : « Voilà l'ennemi ».

Par contre, ni la bravoure, ni l'esprit de sacrifice ne manquèrent aux officiers non plus qu'aux troupes. « Le soldat français d'alors, a écrit Napoléon Ier, valait au moins le soldat qui lui était opposé, ce qui est prouvé par les succès qu'il obtenait dans toutes les affaires de postes ». La tradition d'héroïsme subsistait. Le 16 octobre 1760, jour de victoire pour nos armes, à *Clostercamp*, près de Dusseldorf, l'armée du marquis de Castries était assaillie avant l'aube par les Anglo-hanovriens de Ferdinand de Brunswick. A l'extrême pointe d'une des ailes françaises le régiment d'Auvergne, dans l'obscurité, s'entend crier de cesser le feu, qu'il tire sur des camarades. Un capitaine, le chevalier d'*Assas* et le sergent *Dubois*, se détachent pour reconnaître ceux qui approchent. Ils ont à peine fait quelques pas qu'ils sont entourés, menacés de mort au moindre appel. Et le cri fameux retentit aussitôt jusqu'à la ligne française : « A nous, Auvergne, c'est l'ennemi » !

CHAPITRE VII

LA POLITIQUE COLONIALE

LE CONFLIT EN AMÉRIQUE JUSQU'A 1763 : LES COMPAGNIES DE COMMERCE AUX INDES FORMATION DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

Parallelement au conflit austro-prussien dans l'Europe centrale, un conflit entre la France et l'Angleterre se déroula de 1742 à 1763, à la fois en Europe et hors d'Europe. Le conflit, prolongé pendant vingt ans, n'est qu'un épisode d'une longue lutte qu'un écrivain anglais, Seeley, a nommé la *Seconde guerre de Cent Ans*. La durée de la lutte fut en réalité de beaucoup plus d'un siècle, puisque, commencée à la fin du dix-septième siècle en 1688 sous Louis XIV, elle déborda sur le dix-neuvième siècle et ne se termina qu'à la chute définitive de Napoléon Ier en 1815, à Waterloo.

Le conflit sous Louis XV eut pour causes une *rivalité économique* et *coloniale*, le développement, inquiétant pour le commerce maritime et l'empire colonial anglais, du commerce maritime et de l'empire colonial français.

En Europe, on vient de le voir, les principaux théâtres de la lutte furent successivement les Pays-Bas autrichiens, pendant la guerre de succession d'Autriche; le Hanovre et l'Allemagne rhénane, pendant la guerre de Sept Ans.

Hors d'Europe, Anglais et Français se battirent dans l'Amérique du Nord, au *Canada*; en Asie, dans l'*Inde*. Par la faute du gouvernement de Louis XV qui ne soutint pas les efforts héroïques de *Montcalm* au Canada, de *Dupleix* dans l'Inde, le conflit aboutit à la *destruction de l'empire colonial français*, cédé tout entier à l'Angleterre, par le désastreux *traité de Paris* (février 1763).

L'ANGLETERRE ET LES CAUSES GÉNÉRALES DU CONFLIT

Le conflit entre Français et Anglais, sous Louis XV, a été *voulu par les Anglais*. La politique extérieure de l'Angleterre, il importe de le remarquer, est déterminée par sa condition géographique. De ce que l'Angleterre est une île, il résulte pour son peuple une sécurité, non point totale puisqu'au moins deux fois au Moyen Age des débarquements victorieux purent être opérés en Grande-Bretagne, mais du moins telle, que de tous les États européens l'Angleterre est celui que le souci de la défense territoriale absorbe le moins. Dès lors, et si seulement nulle question de politique intérieure ne la divise et ne paralyse ses forces, elle a la faculté de consacrer à son expansion dans le monde la plus grande part de l'activité et des ressources que les autres doivent appliquer à se garder contre le péril extérieur.

Or, la révolution de 1688 avait clos, au profit du peuple, le long duel qui, mettant aux prises le roi et le peuple, avait empêché, pendant tout le dix septième siècle, l'action de l'Angleterre au dehors. Au dix-huitième siècle, sa force d'expansion ne pouvait plus être utilisée en Europe : il ne s'y trouvait plus de terres vacantes. Le domaine continental qu'au Moyen Age déjà les Anglais avaient tenté de s'assurer par la conquête de la France, il fallait aller le conquérir sur d'autres continents en Amérique ou en Asie, l'Afrique demeurant encore la grande terre mystérieuse à qui l'on ne pensait guère. L'Angleterre était ainsi fatalement conduite à voir une ennemie dans toute puissance qui entreprendrait, comme elle, de se créer un empire au delà des mers. De même, les Anglais devaient tenir pour ennemi tout peuple dont l'industrie, la marine, le commerce pourraient sur les grands marchés du monde faire concurrence à l'industrie, à la marine, au commerce anglais, et déjà l'on eût pu dire d'eux ce que devaient en dire très justement, à la fin du dix-huitième siècle, les Conventionnels français : « Leur politique est dans leurs livres de marchands, et l'on fait la paix ou la guerre selon le relevé des Douanes. »

Au milieu du dix-huitième siècle, la France était en passe d'acquérir le plus bel empire colonial du monde : avec les meilleures des Antilles dans l'Amérique centrale, l'Amérique du Nord et l'Inde. Mais ici et là, à côté de la France, l'Angleterre avait pris pied. D'autre part, en France, l'application du système de Law, la politique pacifique de Fleury avaient provoqué et favorisé un renouveau d'activité économique et jamais les ports de

l'Océan, Bordeaux, Nantes, Saint-Malo, Dunkerque n'avaient connu plus grande prospérité. Par surcroît, un renouveau semblable paraissait en Espagne, l'alliée de la France. L'inquiétude et la jalousie que cause de nos jours à l'Angleterre, première puissance économique du monde, le développement d'une industrie et d'une marine concurrentes en Allemagne font comprendre quelles furent, au dix-huitième siècle, en face de la concurrence et de la prospérité françaises, l'inquiétude et la jalousie de l'Angleterre, puissance économique à ses débuts. Elle chercha et trouva dans la guerre, autant que le moyen d'*acquérir des territoires*, le moyen d'*abattre un concurrent*, de conquérir pour son commerce la primauté dans le monde et de s'assurer par là d'opulentes recettes douanières.

DÉBUT DES ENTREPRISES COMMERCIALES ET DES COLONIES

Ce fut seulement à la fin du seizième siècle et tout au début du dix-septième que, peu après les Hollandais [1], les Anglais d'abord, puis les Français, s'occupèrent vraiment d'étendre leur influence hors d'Europe, en Amérique et en Asie. Cent ans auparavant des tentatives avaient bien été faites vers l'Amérique du Nord, d'abord par les Anglais sous Henri Tudor (1497), par les Français ensuite, sous François Ier (1524). Deux Italiens *Jean* et *Sébastien Cabot*, naviguant pour le compte du roi d'Angleterre, avaient atteint à la fin du quinzième siècle l'île du *Cap Breton*, à l'entrée du Saint-Laurent, la prenant d'ailleurs pour une île asiatique. Moins de trente ans après, un Florentin, *Verazzano*, au service de François Ier, avait exploré l'estuaire de l'Hudson et reconnu la côte jusqu'à la presqu'île d'Acadie. Dix ans plus tard, au plus fort de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, un marin de Saint-Malo, *Jacques Cartier*, avait remonté le Saint-Laurent (1534) et l'on avait commencé de donner aux terres ainsi découvertes le nom de *Nouvelle-France*. Néanmoins, pendant la majeure partie du seizième siècle, le grand commerce de mer et l'expansion coloniale étaient demeurés les monopoles des Portugais et des Espagnols, les Portugais pratiquant surtout le commerce, spécialement dans l'Inde et l'Insulinde, les Espagnols procédant à des conquêtes et se créant en Amérique un empire colonial, prolongement de la mère patrie [2].

1. Voir *Histoire Moderne*, page 520.
2. Voir *Histoire Moderne*, pages 64, 266, 277, 280 et suivantes.

Sous Élisabeth et sous Henri IV, Anglais et Français commencèrent de vouloir suivre à la fois l'exemple des Portugais et l'exemple des Espagnols. Ils tentèrent en même temps le commerce dans l'Inde comme les Portugais, et comme les Espagnols la conquête en Amérique. Les deux entreprises furent poursuivies dans des conditions assez différentes. L'effort commercial vers l'Inde fut l'œuvre de l'*initiative privée* : il fut fait par des particuliers groupés en *Compagnies*. Ce furent au contraire les *gouvernements* qui intervinrent dans l'œuvre de conquête des territoires en Amérique. Cette difference originelle est importante a noter, parce qu'elle eut pour conséquence une essentielle différence de caractères dans les conflits dont l'Inde et l'Amérique furent ultérieurement le théâtre.

ORGANISATION DES COMPAGNIES DE COMMERCE

Les Compagnies de commerce en France, comme en Angleterre, comme en Hollande[1] aussi dans le même temps, étaient constituées par *actions*. Un certain nombre de particuliers, généralement des commerçants des ports, des banquiers, de riches bourgeois, parfois les municipalités des villes, par exemple en France les municipalités de Lyon, de Rouen, de Bordeaux, de Nantes, de Grenoble, de Saint-Malo, etc., mettaient en commun des capitaux. Ces capitaux servaient à faire construire et à équiper des navires; à payer des employés, les uns restant en Europe, les autres, les *agents*, envoyés sur les lieux de commerce; enfin ils servaient à acheter des marchandises. La Compagnie se faisait donner en Europe par le gouvernement une *charte* qui lui assurait, outre le *monopole* du commerce avec le pays qu'elle voulait exploiter, le droit de recruter et d'entretenir des troupes pour la police et la défense des comptoirs qu'elle y fonderait. Dans ce pays, elle obtenait du souverain indigène, généralement à prix d'argent, moyennant un tribut annuel et en se reconnaissant vassale, une *concession*, c'est-à-dire une certaine étendue de territoire où elle établissait un *comptoir*. Ce comptoir, dont la gestion était confiée à un *conseil* et à un *directeur*, consistait en magasins pour les marchandises qu'achetaient les agents, et en quelques maisons d'habitation, le tout entouré d'une enceinte fortifiée pour se garder d'un coup de main. A la tête des agents, et dirigeant l'ensemble des comptoirs, était placé un *gouverneur général des établissements*, délégué supérieur de la Compagnie.

1. Voir *Histoire Moderne*, page 520

L'administration générale de la Compagnie était constituée dans la métropole par un *conseil de directeurs*, pris parmi les principaux actionnaires.

La Compagnie faisait surtout le commerce d'*importation* : elle vendait peu à l'étranger, et lui achetait beaucoup, pour revendre dans ses magasins d'Europe. Les principales marchandises ainsi tirées de l'Inde étaient les toiles de coton, qu'on appelait *indiennes*, les soieries, le thé, le riz, quelques épices. Les bénéfices résultant de la différence entre le prix d'achat dans l'Inde et le prix de vente en Europe étaient chaque année partagés aux actionnaires sous le nom de *dividende*, proportionnellement à l'apport de chacun. Les bénéfices étaient en général élevés. On a vu[1] comment, par exemple, pour la Compagnie hollandaise des Indes orientales, le dividende annuel fut à plusieurs reprises supérieur à la moitié du capital engagé et parfois même atteignit jusqu'à 75 pour 100.

LES DÉBUTS DES COMPAGNIES

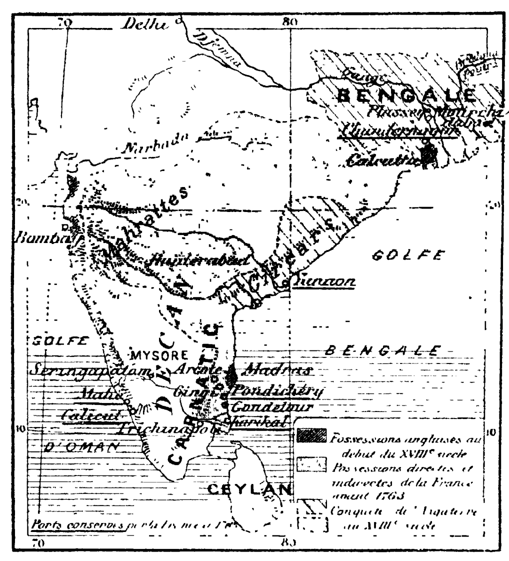
Les premiers efforts commerciaux des Anglais et des Français furent presque simultanés. La première Compagnie anglaise pour le commerce des *Indes orientales* fut créée en 1599 à la fin du règne d'Élisabeth. La première Compagnie française fut créée en 1604, sous Henri IV, par des marchands de Saint-Malo.

En 1639, la Compagnie anglaise avait fondé sur le golfe du Bengale le comptoir de *Madras*, qui devint bientôt une ville importante et le centre de toutes les opérations de la Compagnie dans l'Inde.

La Compagnie française visa d'abord les îles de l'océan Indien, *Madagascar*, où sous Richelieu l'on créa l'établissement de Fort-Dauphin, et les terres voisines baptisées l'île *Bourbon* et l'île de *France*, aujourd'hui la Réunion et l'île Maurice. Colbert, on l'a vu[2], reconstitua la Compagnie (1665). Il essaya d'en faire une entreprise nationale, d'y intéresser la France entière et non plus seulement les gens des ports ; il y intéressa le roi lui-même et la famille royale. Un membre de l'Académie française, *Charpentier*, avait été chargé de rédiger une brochure de propagande que le ministre compléta par une circulaire aux municipalités et des lettres aux personnes jugées en état de souscrire. « Vous devez prendre part à la gloire et à l'utilité,

1. Voir *Histoire Moderne*, page 522.
2. Voir *Histoire Moderne*, page 570.

écrivait-il, en vous intéressant dans cette Compagnie suivant vos facultés. En mon particulier, étant si bien persuadé de tous ses avantages, je ne saurais m'empêcher de vous en conjurer fortement. » Le capital fixé à 15 000 000 de livres étant partagé en 15 000 actions, le roi souscrivit 3000 actions, sa famille et ses courtisans en souscrivirent le même nombre. La municipalité de Lyon prit 1000 actions, celle de Rouen et celle de Bordeaux en prirent la première 500, la seconde 400. Le privilège de la Compagnie lui assurait pour cinquante ans le monopole du commerce en Inde. La Compagnie créa alors en Bretagne une ville à elle, *Lorient* — un de nos ports de guerre actuels — dont le nom même indiquait la destination (1666). Elle eut là ses chantiers de construction, son arsenal, le port d'attache de sa flotte, ses magasins généraux.



L'INDE ANGLO-FRANÇAISE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

S'attaquant enfin à l'Inde la Compagnie acquit, grâce à l'habileté d'un de ses agents, *François Martin*, un ancien garçon épicier du quartier des Halles, le territoire de *Pondichéry* (1676). Vingt-cinq ans plus tard, François Martin avait fait de Pondichéry une belle ville de 4000 habitants, le Madras français, la capitale des établissements de la Compagnie dans l'Inde. D'autres postes avaient été acquis, en particulier *Chandernagor*, sur l'une des embouchures du Gange.

La Compagnie des Indes orientales fut réorganisée une fois encore par Law (1719). Alors commença pour elle une période de grande prospérité. Elle dut cette prospérité à deux circon-

stances. D'abord l'alliance entre la France et l'Angleterre[1] donnait la sécurité sur mer. D'autre part la situation politique dans l'Inde était exceptionnellement favorable à la pénétration des étrangers et au développement de leur influence même politique.

L'INDE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

L'Inde, grande sept fois comme la France, comprend un haut plateau péninsulaire, le *Decan*, deux grandes vallées continentales, la *vallée du Gange* et celle de l'*Indus*. Elle avait été tout entière soumise au seizième et au dix-septième siècle à une dynastie musulmane

1. Voir ci-dessus, page 133.



GUERRIER HINDOU DE DELHI.
Musée de l'Armée. — Photographie Hachette.

L'armement des dizaines de milliers d'hommes que mettaient en ligne les souverains de l'Inde et que bousculaient, avec une poignée de Français et quelques mille cipayes, Dupleix et ses lieutenants, Bussy et Paradis, offrait un singulier mélange du Moyen Age et des Temps Modernes. Le guerrier porte une longue chemise de mailles d'acier et une épée qui rappellent exactement le haubert *et l'épée de nos chevaliers du onzième et du douzième siècle, des Normands conquérant l'Angleterre et des soldats de la Première Croisade. Voir* Moyen Age, *page 143. En même temps il est armé d'un mousquet à mèche. Dans la main, une sorte de double poignard singulièrement formé de deux cornes d'antilope. — A la ceinture poire à poudre en argent niélé.*

d'origine mongole : de là le nom de *Grand Mogol* donné au souverain de l'empire indien. La capitale, *Delhi*, sur la Djemna, un affluent du Gange, reconstruite par *Shah-Djahan* (1627-1658) — le nom signifie *Roi du monde* — émerveillait les voyageurs européens par son énorme enceinte de grès rose, ses mosquées et ses temples, ceux-ci d'architecture étrange, celles-là d'une harmonieuse et originale beauté, ses palais prodigieux — on comptait dans l'un d'eux 1000 colonnes de marbre — les richesses fabuleuses d'une salle du trône, œuvre d'un orfèvre de Bordeaux, *Austin*, où, sous une tenture tissée d'or et d'argent, un dais aux franges de perles, porté sur douze colonnes d'or massif, abritait un trône d'or au dossier chargé de pierres précieuses et d'émaux. Elle les émerveillait enfin par le fourmillement de ses 2 000 000 d'habitants.

La puissance des Grands Mogols avait atteint son apogée à la fin du dix-septième siècle, sous *Aureng Zeb* (1658-1707), fils de Shah-Djahan. Ce contemporain de Louis XIV, aussi orgueilleux que le Roi Soleil, se qualifiait de « Seigneur du monde sous l'ombre de qui tous les hommes doivent reposer comme sous un parasol ». A sa mort, l'empire commença de se démembrer, comme au Moyen Age, après Charlemagne, s'était démembré l'empire franc. Les fonctionnaires de l'empereur, *soubabs* — vice-rois — et *nababs*, et de même ses vassaux, les *radjas*, s'efforcèrent de se rendre indépendants et entrèrent en lutte les uns contre les autres.

PROGRÈS DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE

Cette situation devait inspirer à certains agents de la Compagnie française l'idée de transformer son rôle. D'abord on dégagerait la Compagnie de ses liens de vassalité et on la rendrait indépendante dans ses comptoirs. Ensuite elle se mêlerait aux querelles des princes indigènes; elle leur vendrait son appui, le concours de ses soldats, moyennant de grosses sommes d'argent ou des cessions de territoires. La Compagnie se transformerait ainsi progressivement en un véritable souverain indien, et sa fortune ne serait plus assurée seulement par les revenus aléatoires du commerce, mais, par la perception régulière des impôts sur les indigènes.

On n'arriva pas d'un coup à cette conception d'un rôle politique de la Compagnie et ce fut seulement au milieu du dix-huitième siècle, presque à la veille de la guerre de Sept Ans, en 175[illegible]

que Dupleix érigea en système des pratiques qu'il avait d'abord suivies lui-même *simplement poussé par les circonstances.* Les profits à tirer d'une politique d'intervention dans les affaires indigènes avaient été signalés déjà par François Martin: de 1735 à 1741, le gouverneur général *Dumas* commença de la pratiquer. Il créa à la Compagnie une petite armée composée d'indigènes ou *cipayes*, exercés à l'européenne; il la prêta et se fit céder en échange *Karical* et *Calicut*. Il reçut en outre le titre de *Nabab* qui faisait de lui, et par conséquent de la Compagnie française, un grand personnage hindou.

D'autre part, la Compagnie s'emparait peu à peu du *commerce d'Inde en Inde*, c'est-à-dire du cabotage sur les côtes.

Au même moment, la Compagnie anglaise était réduite à deux comptoirs sur le golfe du Bengale : Madras, à moins de 150 kilomètres de Pondichéry; Calcutta, à 25 kilomètres de Chandernagor. La proximité de leurs établissements avivait les jalousies des Compagnies et seule aurait suffi à déterminer un conflit.

LES COLONIES

Les premières entreprises coloniales de l'Angleterre et de la France furent à peu près contemporaines de leurs premières entreprises commerciales. Les Anglais, avec *Walter Raleigh* sous le règne d'Elisabeth[1], créèrent en 1584 leur première colonie, la *Virginie*, au centre de la côte de l'Amérique du Nord. Les Français sous Henri IV, en 1604 avec *Champlain*, s'établirent plus au nord près de l'estuaire du Saint-Laurent, dans la presqu'île d'*Acadie*[2], à *Port-Royal* — aujourd'hui *Annapolis*, — sur la baie de Fundy.

LES COLONIES ANGLAISES

Les troubles intérieurs de l'Angleterre au dix-septième siècle favorisèrent, on l'a vu[3], l'expansion coloniale anglaise sur la côte orientale de l'Amérique du Nord. Au temps de Jacques Ier et de Charles Ier, surtout entre 1627 et 1637, et plus tard sous Charles II, les Puritains, fuyant les persécutions anglicanes, émigrèrent en grand nombre et formèrent, au sud de l'Acadie française, cinq colonies, désignées sous le nom général de *Nouvelle-Angleterre*. Au sud, à côté de la Virginie, trois autres colonies furent fon-

1. Voir *Histoire Moderne*, page 400.
2. Voir ci-après la carte, page 189.
3. Voir *Histoire Moderne*, page 530.

dées par des gentilshommes anglicans ou catholiques, émigrés pour la plupart après la défaite de Charles Ier. Entre ces colonies du sud et la Nouvelle-Angleterre, trois colonies d'origine hollandaise furent acquises sous Charles II au traité de *Bréda*[1] (1667). Une nouvelle colonie ayant été créée au dix-huitième siècle sous George II, les Anglais, vers 1740, possedaient entre les monts Alléghanys et l'Atlantique *treize colonies* où l'on comptait environ *un million* d'habitants actifs et énergiques[2].

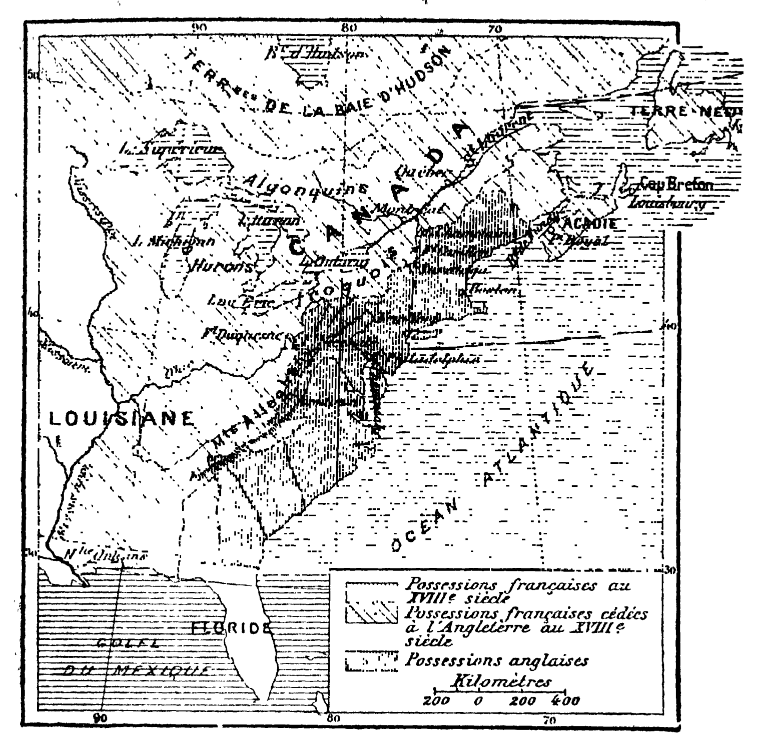
Ces colonies, qui se touchaient, étaient cependant distinctes. Chacune d'elles formait un État indépendant, avait son *gouverneur*, nommé par le roi d'Angleterre et son *assemblée*, composée des députés des colons. Il commençait à y avoir d'importantes villes de commerce, *Boston*, *New-York*, *Philadelphie*.

Les Anglais possédaient en outre, au nord du Canada, les *territoires de la baie d'Hudson*, à l'est, *Terre-Neuve* et l'*Acadie*, que la France avait dû leur céder à la fin de la guerre de succession d'Espagne, au traité d'Utrecht[3] (1713). La cession de ces territoires leur avait livré l'entrée du Saint-Laurent, la porte du Canada.

LES COLONIES FRANÇAISES LE CANADA

Presque aussitôt après s'être établis en Acadie, les Français entreprirent de pénétrer dans l'intérieur, et de gagner le Canada, en remontant le Saint-Laurent, que *Jacques Cartier* avait exploré déjà en 1535 pour le compte de François Ier. En 1608, sur un plateau rocheux qui domine le fleuve et le retrécit au point même où commence son estuaire, *Samuel Champlain* établit une « habitation », c'est-à-dire un fort abritant un magasin : il lui donna le nom indien de *Québec*, qui veut dire le rétrécissement. On appela *Nouvelle-France* — l'expression avait été employée dès le temps de François Ier — les pays dont on prenait possession. Ils étaient couverts de forêts, de vastes prairies que parcouraient des troupeaux de bisons, traversés de rivières aux eaux abondantes, riches en castors et en loutres. Tout d'abord il ne vint guère que des pêcheurs, des chasseurs ou trappeurs, des commerçants en fourrures et des missionnaires. Pourtant dès le règne de Louis XIII, Richelieu, soucieux de faire de la France une

1. Voir *Histoire Moderne*, page 550.
2. Pour l'emplacement des treize colonies, voir la carte ci-après, page 2[illegible].
3. Voir *Histoire Moderne*, page 649.



LES COLONIES EUROPÉENNES DANS L'AMÉRIQUE DU NORD AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

grande puissance navale, attachait déjà beaucoup d'importance à la possession des pays d'outre-mer. Aussi l'Acadie ayant été occupée par les Anglais, au temps du second siège de la Rochelle, le cardinal fit de sa restitution la première condition de la paix, en 1632.

La vraie colonisation commença avec Colbert. Il fit du Canada non plus une colonie, mais une *province française*, administrée comme les provinces de la métropole, par un gouverneur et un intendant. De 1666 à 1672, environ 4000 paysans, Normands, Bretons, Anjevains, furent, par les soins du ministre, transportés dans la Nouvelle-France. En même temps, on pratiquait envers

les indigènes, les *Peaux-Rouges*, une politique toute différente de la politique d'extermination pratiquée, on l'a vu[1], par les Espagnols dans l'Amérique du Sud. On essayait de les convertir au Christianisme et de s'en faire des amis. On donna même la qualité de Français à ceux qui se convertissaient. Cette politique réussit auprès des grandes tribus des *Algonquins* et des *Hurons*, campées sur les deux rives des grands lacs.

LES EXPLORATIONS

D'autre part, on ne se cantonnait pas sur les territoires déjà occupés. De hardis explorateurs, devanciers admirables des plus illustres et des plus audacieux voyageurs du dix-neuvième siècle, s'enfonçaient dans l'intérieur, parcouraient les grands lacs, exploraient les pays riverains. Aux prises avec les pires difficultés, marécages énormes, forêts inextricables, fleuves aux eaux immenses, maladies, fièvre et scorbut, Peaux-Rouges aussi redoutables par leur duplicité que par leur bravoure féroce, rigueurs des hivers qui ramènent, peut-on dire, le pays vers le pôle, étés aux ardeurs de fournaise, pluies diluviennes, ces explorateurs, *Jolliet*, le *Père Marquette*, *Cavelier de la Salle*, à force d'énergie, triomphèrent de tous les obstacles, et par eux le domaine américain de la France se trouva prodigieusement agrandi.

L'idée qui inspira toutes les recherches, l'espérance et l'ambition qui animèrent tous les courages étaient les mêmes qui, après Christophe Colomb, avaient au début du seizième siècle inspiré et soutenu tous les explorateurs : *trouver à travers le continent américain un passage « par où on aurait entrée vers le Japon et la Chine »*. En 1672, le *comte de Frontenac*, gouverneur du Canada et homme d'initiative, lançait à la recherche « d'une grande rivière que les indigènes appellent *Michissipi* et qu'on croit se décharger dans la mer de Californie », un négociant de Québec, *Louis Jolliet*, et un jésuite, le *Père Marquette*. Partis du lac Michigan, les voyageurs atteignirent le Mississipi et dans deux canots d'écorce, avec une dizaine d'hommes, descendirent le fleuve jusqu'à son confluent avec l'Arkansas (juin-septembre 1673). L'hostilité des indigènes, qu'ils trouvèrent armés de mousquets achetés aux Espagnols du Mexique, les empêcha de pousser plus avant. Ils revinrent, signalant au gouverneur les facilités et les avantages que les colons trouveraient à s'établir sur les rives du fleuve.

1. Voir *Histoire Moderne*, page 284.

CAVELIER DE LA SALLE DÉCOUVERTE DE LA LOUISIANE

Avant le voyage de Jolliet, un jeune homme de vingt-six ans, ***Cavelier de la Salle*** (1643-1687), un bourgeois de Rouen que le désir de faire fortune avait conduit au Canada, avait commencé la reconnaissance de l'*Ohio* (1669). Anobli pour cette première exploration, il voulut, au retour de Jolliet et du père Marquette, compléter leurs découvertes et prendre possession de tout le pays au nom de Louis XIV; le roi encouragea l'entreprise. En 1681 Cavelier de la Salle partit avec 41 hommes, vingt-trois Français, dont un notaire — le détail est caractéristique — pour la rédaction des actes de prise de possession, et dix-huit indigènes. Le 7 avril 1682, il atteignit le delta du Mississipi et le golfe du Mexique. En honneur du roi de France il baptisa le pays parcouru la *Louisiane*.



CAVELIER DE LA SALLE (1643-1687).
Medaillon de la cathedrale de Rouen
Photographie Le Deley.

L'egal par ses explorations de l'Ohio et du Mississipi des plus fameux decouvreurs de l'Afrique, Livingstone, Stanley, Savorgnan de Brazza, l'un des plus glorieux enfants de la France, le Rouennais Cavelier de la Salle, par qui l'Amerique du Nord put être française, a une statue à Chicago et point d'autre monument en France que ce modeste médaillon « consacré à honorer son patriotisme et sa piété » par l'archevêque de Rouen en 1887

De ce glorieux voyage tout permettait d'espérer les plus importants résultats. Rentré en France, félicité par Louis XIV et par le ministre de la marine Seignelay, nommé gouverneur de tous les pays découverts, Cavelier de la Salle fut chargé de créer un premier établissement à l'embouchure du Mississipi. Pour transporter hommes, matériel et provisions, au lieu des deux navires qu'il demandait, le roi lui en accorda quatre.

Par malheur, Cavelier n'étant pas marin, la direction effective

de l'escadre se trouva aux mains du capitaine *de Beaujeu*, officier noble dont le bas orgueil s'exaspérait d'être subordonné à un bourgeois anobli. Deux navires furent perdus, l'un par une désobéissance de Beaujeu, l'autre volontairement mis à la côte par son commandant, complice de Beaujeu. Le delta du Mississipi, sans relief et fort malaisé à reconnaître, fut dépassé sans qu'on l'aperçût noyé dans la brume. Quand l'erreur fut découverte, Beaujeu refusa de revenir en arrière. Alors Cavelier se fit mettre à terre avec le personnel de la mission, 250 hommes (mars 1685). Beaujeu ne débarqua qu'une partie du matériel et reprit la mer. Cavelier se trouvait ainsi abandonné sur la côte du Texas, à 400 kilomètres à l'ouest du Mississipi. Pour se mettre en communication avec le Canada, il chercha vainement à atteindre le fleuve. Il lutta deux ans et fut assassiné par quelques-uns de ses compagnons qu'exaspéraient leurs souffrances et la rudesse brutale de Cavelier (19 mars 1687). La mission périt misérablement à peu près tout entière.

D'IBERVILLE OCCUPATION DE LA LOUISIANE

L'occupation réelle ne commença que douze ans plus tard sur les instances d'un autre personnage d'épopée, le petit-fils d'un hôtelier de Dieppe, le lieutenant de vaisseau *Pierre le Moyne d'Iberville*. Pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg on avait vu d'Iberville, avec 90 hommes, enlever à la baie d'Hudson un fort anglais armé de 16 canons. On l'avait vu attaquer avec une frégate trois frégates anglaises, prendre l'une, couler l'autre, forcer la troisième à fuir (4 septembre 1697). L'occupation de la Louisiane lui paraissait l'indispensable condition de l'existence d'un empire français en Amérique. Sans cela « la colonie anglaise, écrivait-il, s'augmentera de manière que dans moins de cent années elle sera assez forte pour se saisir de toute l'Amérique du Nord et en chasser les autres nations. » Trois forts, construits de 1699 à 1701 par d'Iberville, commandèrent dès lors le delta du Mississipi. Cependant ce fut seulement sous la Régence, que Law, en 1717, entreprit la mise en valeur de la Louisiane, envoya des colons et fit jeter les fondations de la *Nouvelle-Orléans*.

L'AMÉRIQUE FRANÇAISE EN 1740

Par malheur, sur l'immense domaine français de l'Amérique, les colons au milieu du dix-huitième siècle étaient fort clairsemés. En 1740, on comptait à peine dans tout le Canada et la Louisiane 80000 Français, cultivateurs pour la plupart. Il y avait au Canada deux villes bien

fortifiées, *Québec* et *Montréal*. En outre, à l'embouchure du Saint-Laurent, dans l'île du Cap Breton, il existait un puissant arsenal maritime, *Louisbourg*, commencé par Law pour couvrir le Canada du côté de la mer et servir de point d'appui aux flottes françaises. Les travaux poursuivis pendant plus de vingt ans avaient coûté 30 millions de livres, 120 millions de francs. La citadelle, avec son rempart en pierres de taille haut de 12 mètres, son fossé large de 25 mètres, les 200 bouches à feu de ses batteries,



PEAU-ROUGE CANADIEN.
UN ALGONQUIN.
Photographie W. Rau.

Tandis que les Anglais et leurs successeurs des États-Unis ont refoulé et détruit les Peaux Rouges qu'on ne trouve plus qu'en petit nombre, dans les « Réserves » entre le Mississipi et les Rocheuses, les Français dès le temps de Colbert s'efforcèrent de s'attacher les indigènes et de les assimiler. Aussi des tribus importantes ont-elles subsisté sur les bords même du Saint-Laurent et l'on retrouve autour de Montréal, dans de nombreux villages, les descendants des Algonquins alliés et compagnons de lutte de Cavelier de la Salle et de Montcalm. Le type à peau cuivrée, avec le nez fort et les cheveux très noirs, s'est bien conservé. Les Algonquins sont demeurés d'habiles chasseurs et ont conservé leur costume national, le pantalon de cuir, avec les poils, tombant comme une frange le long de la couture. Au cou une fourrure; de longues lanières pendent des épaules; le pantalon est orné d'applications de cuir de couleur. Autour des hanches une couverture enroulée; comme arme un grand arc, atteignant à la hauteur de l'épaule, et lançant de très longues flèches.

était la place la plus formidable de tout le Nouveau Monde.

Si peu peuplées que fussent les colonies françaises, elles mettaient en péril les colonies anglaises parce qu'*elles les enveloppaient*; elles les arrêtaient aux monts Alléghanys, et leur fermaient l'accès de l'intérieur. Les colons anglais avaient le sentiment très clair de cette situation et du danger où ils se trouvaient : dans l'Amérique du Nord comme dans l'Inde un conflit était inévitable entre la France et l'Angleterre.

LE CONFLIT DE 1743 A 1748

La lutte s'engagea indirectement; elle débuta par une guerre anglo-espagnole, que les commerçants anglais imposèrent à Walpole[1], parce que l'Espagne entendait mettre fin à la contrebande organisée sous le couvert du *vaisseau de permission* dans ses colonies de l'Amérique du Sud. D'autre part, l'Angleterre soutenait Marie-Thérèse sur le continent. La France, alliée de l'Espagne et adversaire de Marie-Thérèse, se trouva entraînée à la guerre contre l'Angleterre. Louis XV la déclara en 1744.

Il n'y eut dans l'Amérique du Nord qu'un épisode important, la *prise de Louisbourg* par les Anglais (avril-juin 1745) au lendemain de Fontenoy. L'expédition avait été décidée d'ailleurs non par le ministère à Londres, mais par le gouverneur de *Boston* et les députés du *Massachusetts*. Ce furent aussi les colons qui constituèrent le corps de 4000 hommes et fournirent la centaine de transports nécessaires pour le siège. Rien ne peut mieux faire sentir le grand sens politique des colons anglais.

DUPLEIX

Les coups les plus retentissants furent frappés dans l'Inde par *Dupleix* et *La Bourdonnais*.

Dupleix et La Bourdonnais, l'un et l'autre au service de la Compagnie, étaient des hommes de la plus haute valeur. Mahé de La Bourdonnais (1699-1755), un Malouin, gouverneur de l'Ile de France, avait fait de l'île une des plus riches possessions de la Compagnie; d'autre part, avec ses seules ressources, il avait équipé une petite flotte de guerre.

Né à Landrecies (31 décembre 1696) d'une famille originaire de Châtellerault, fils d'un contrôleur des domaines qui fut plus tard fermier général et l'un des directeurs de la Compagnie des Indes, ***Dupleix*** à vingt-cinq ans avait été envoyé à Pondichéry comme *commissaire des troupes*. Il devint par la suite directeur

1. Voir ci-dessus, page 40.

à Chandernagor (1730). De ce comptoir jusque-là végétant il sut faire le centre du commerce d'Inde en Inde et l'un des établissements les plus prospères. Il avait épousé la fille d'un chirurgien de la Compagnie, Jeanne Albert qui, née dans l'Inde, devait être, tant par sa parfaite connaissance des peuples hindous, de leurs caractères, de leurs dialectes, de leur politique que par sa fine intelligence et son énergie, l'auxiliaire précieux de Dupleix.



DUPLEIX (1696-1763).
D'après le buste de Bridan (1730-1805)
Chateau de Versailles.
Photographie Hachette.

De Dupleix par qui l'Inde fut en passe de devenir française, les portraits sont très rares. Ce buste, exposé au salon de 1787, fut fait plus de vingt ans après la mort de Dupleix sur des documents et des renseignements exacts fournis à Bridan, sculpteur médiocre. L'œuvre est lourde, gauche, avec de puérils détails d'exécution, comme la dentelle de la chemise, et il ne faut pas y chercher autre chose que la physionomie générale, l'air de gravité un peu solennelle, de fermeté et d'énergie du modèle.

En 1741, Dupleix était appelé à la succession de Dumas et nommé gouverneur général des établissements français dans l'Inde.

LA PRISE DE MADRAS

Tandis qu'à Paris, les directeurs de la Compagnie avaient la stupéfiante naïveté de penser que la guerre entre Louis XV et George II n'empêcherait pas dans l'Inde le maintien de la paix entre les Compagnies, tandis qu'on recommandait à Dupleix de « *suspendre toute dépense des bâtiments et fortifications* » (septembre 1745), Dupleix,

obligé déjà de se défendre contre les Anglais, voyait dans la destruction de Madras l'une des conditions du développement de la Compagnie. L'entreprise nécessitait le concours d'une flotte : il appela à l'aide La Bourdonnais. Madras attaquée par moins de 1500 hommes et sept navires, fut prise en quatre jours (21 septembre 1746). Dupleix voulait qu'on la rasât. La Bourdonnais admit la ville à capituler, *alors qu'il en était déjà maître*, et l'epargna contre une rançon de 10 millions. Il n'avait pas voulu se conformer aux instructions de Dupleix, par orgueil et surtout — le fait est aujourd'hui démontré, grâce à la publication des documents anglais — parce qu'il trouva son profit personnel à épargner Madras : son assentiment à la capitulation lui fut secrètement payé un million[1].

En 1748, les Anglais pensèrent prendre leur revanche : avec 8000 hommes et 30 navires commandés par l'amiral Boscawen ils vinrent bloquer Pondichery. Mais deux mois de blocus, quarante-deux jours de tranchée ouverte, 22000 projectiles lancés sur la place dans une seule journée, ne purent triompher de l'énergie de Dupleix (18 août-14 octobre 1748) : les Anglais durent battre en retraite. Quatre jours après la levée du siège de Pondichéry, la paix était signée à Aix-la-Chapelle. Madras était restitué aux Anglais ; ils rendaient en échange Louisbourg.

LES CONQUÊTES DE DUPLEIX

Aussitôt la paix conclue, Dupleix reprit la politique d'intervention qu'avait déjà pratiquée Dumas. *Ce fut alors qu'il l'érigea en système*, et pendant environ six ans, de 1748 à 1754, il en poursuivit l'application avec une inlassable activité.

Deux successions, disputées par plusieurs prétendants celle d'*Anavardi*, nabab du *Carnatic* et celle de Nizam-ul-Mulk — on l'appelait le *Nizam* — soubab du *Décan*, le plus puissant des États de la péninsule — on y comptait 40000000 d'habitants —

1. Rappelé en France, La Bourdonnais fut mis à la Bastille sous inculpation de trahison (1748). L'actif devouement de ses amis, Voltaire en tête, le fit acquitter en 1751. Sur son sejour a la Bastille ses partisans créèrent une légende qui a cours encore aujourd'hui : il aurait été tenu au secret le plus rigoureux ; il n'aurait pu écrire sa défense qu'en fabriquant de l'encre avec du marc de café, une plume avec un vieux sou, et en employant en mode de papier des mouchoirs trempés dans l'eau de riz. La légende vaut ce que valent toutes les légendes relatives à la Bastille : La Bourdonnais eut la liberté de voir un certain nombre de personnes et reçut du gouverneur de la prison, l'encre, les plumes et tout le papier nécessaires à la rédaction de ses mémoires.

donnèrent à Dupleix l'occasion d'agir. Les deux prétendants qu'il soutint triomphèrent, et les troupes de Dupleix les installèrent dans *Arcote*, capitale du Carnatic, et dans *Haïderabad*, capitale du Décan. En reconnaissance, le nabab d'Arcote accepta la suzeraineté de la Compagnie; le soubab d'Haïderabab se plaça sous son protectorat et lui céda le pays des *Circars* (1749-1751). La confédération des *Mahrattes* ayant voulu intervenir au Décan, son armée fut dispersée et les Mahrattes se reconnurent à leur tour vassaux de la Compagnie.

En 1754, les pays, appartenant directement à la Compagnie ou placés sous son influence, occupaient toute la largeur de l'Inde péninsulaire, du golfe du Bengale au golfe d'Oman, et couvraient une superficie *deux fois égale à celle de la France*; on y comptait 30000000 d'habitants. Ces résultats extraordinaires avaient été obtenus avec de faibles moyens, moins de 2000 Européens et environ 4000 cipayes. Le principal lieutenant de Dupleix, le marquis de *Bussy*, un admirable soldat, avait, à la tête de quelques centaines d'hommes, accompli des prodiges. Au Carnatic en vingt-quatre heures, il avait pris à l'escalade, sur des pitons réputés inaccessibles, la quadruple forteresse de *Gingi* (septembre 1749). Il avait conquis le Décan avec une batterie, 300 Français et 1800 cipayes. C'est avec cette poignée d'hommes qu'il avait chez les Mahrattes affronté et mis en déroute une armée de 100000 cavaliers. Mais la véritable force de Dupleix avait été sa parfaite connaissance des Hindous et ses talents diplomatiques. Les efforts de la Compagnie anglaise pour entraver son action avaient presque partout échoué. Sur un point seulement dans le Carnatic, à *Tritchinapaly*, grâce à la nullité d'un lieutenant de Dupleix, Law, un neveu du financier, les Anglais avaient remporté un sérieux avantage et tenaient les Français en échec (juin 1752.)

RAPPEL DE DUPLEIX

Mais la politique de Dupleix coûtait cher. Aussi elle mécontenta les actionnaires français qui selon les expressions de leurs directeurs désiraient « un état moins brillant mais plus tranquille ». Ils entendaient faire du commerce, non pas la guerre; ils voulaient au lieu d'un empire « quelques établissements en petit nombre », avec « quelques augmentations de dividendes »; non pas des terres, mais de l'argent (septembre 1752). D'autre part, le gouvernement anglais, fidèle soutien de sa Compagnie, se plaignait aigre-

ment à Versailles et déclarait que la politique de Dupleix amènerait inévitablement une nouvelle guerre entre l'Angleterre et la France. Louis XV et ses ministres voulaient la paix et ne comprenaient pas la grandeur de l'entreprise, dédaigneusement qualifiée par Voltaire : « guerre de marchands. » On inclinait à sacrifier Dupleix. L'échec de Tritchinapaly, une demande de renforts achevèrent de déterminer son rappel (août 1754).

Cet homme qui avait été maître d'un empire plus grand que la France, bientôt engagé dans un interminable procès contre la Compagnie, impuissant à se faire rembourser les sommes considérables qu'elle lui devait, mourut dix ans plus tard dans une gêne voisine de la misère (novembre 1764).

TRAITÉ DE GODEHEU

La Compagnie remplaça Dupleix par un homme au-dessous du médiocre et qui ne savait rien de la situation dans l'Inde, *Godeheu*. A peine arrivé, il négocia avec le gouverneur anglais, et conclut avec lui la *convention de Madras*, plus connue sous le nom du *traité de Godeheu*. En vertu de ce traité, les deux Compagnies s'engageaient à renoncer simultanément à tous leurs protectorats et droits de suzeraineté sur les princes indigènes. Rien n'était plus équitable en apparence : au vrai, le traité était la pire duperie pour la Compagnie française. Celle-ci, d'un trait de plume, renonçait à l'Inde péninsulaire. La Compagnie anglaise, abandonnant tout, ne perdait rien, parce qu'elle ne possédait rien, hors ses comptoirs (26 décembre 1754).

GUERRE DE SEPT ANS LA PERTE DE L'INDE

« Il faut convenir, écrivait cent ans plus tard en parlant de la France l'un des historiens de la conquête de l'Inde, l'Anglais Mill, que peu de nations ont fait à l'amour de la paix des sacrifices d'une importance aussi considérable. » Le sacrifice, parce qu'il témoignait seulement d'une lâche faiblesse, n'empêcha pas la guerre six mois plus tard. Les Anglais la commencèrent sans la déclarer, par un coup de brigandage. Le 10 juin 1755, près de Terre-Neuve, trois bâtiments français, portant des troupes au Canada, furent canonnés à l'improviste et pris par l'escadre de l'amiral Boscawen. Quelques jours après, plus de 300 navires marchands étaient saisis dans les ports anglais, ou enlevés en pleine mer par les croisières britanniques.

Après beaucoup d'hésitations le gouvernement français envoya

dans l'Inde, au secours de la Compagnie, 3000 hommes et un général, *Lally Tollendal* (1758). Lally était brave, mais brutal, inintelligent, plein de mépris pour les croyances et les sentiments traditionnels des Hindous, qu'il traitait de « misérables noirs ». Tout d'abord il obtint d'importants succès et put même venir assiéger Madras (décembre 1758). Mais ses violences lui aliénèrent toutes les populations que Dupleix, quelques années auparavant, avait su gagner à la cause française. D'autre part, Lally Tolendal ne reçut pas de renforts. Il finit par être bloqué dans Pondichéry, n'ayant que 700 hommes pour résister à une armée de 22000 hommes, soutenue par une escadre de quatorze navires. Après une défense héroïque de cinq mois, il dut capituler (18 janvier 1761). La capitulation de Pondichéry marquait la fin de la domination française dans l'Inde péninsulaire.

On eut alors en France le sentiment de la catastrophe. L'opinion se tourna contre Lally. Bien que tout son crime fût d'avoir été maladroit et malheureux, il fut emprisonné, mis en jugement, et après un procès qui dura deux ans, condamné à mort pour « avoir trahi les intérêts du Roi, de l'État et de la Compagnie ». On le conduisit à l'échafaud dans un tombereau et bâillonné. Louis XVI, quelques années plus tard, après une campagne menée par le fils de Lally, aidé de Voltaire, réhabilita la mémoire du supplicié.

LA GUERRE EN AMÉRIQUE

Dans l'Amérique du Nord, la paix d'Aix-la-Chapelle était apparue à tous, colons de France et d'Angleterre, comme une simple suspension d'armes qui devait servir à compléter les moyens d'attaque et de défense. En effet, le traité ne réglait même pas la question des frontières contestées entre le Canada et les colonies anglaises.

La question avait une gravité particulière dans la *vallée de l'Ohio*. Cette vallée découverte et parcourue depuis longtemps par les Français, était la route directe du Canada à la Louisiane. Les Français tenaient donc à en rester maîtres. Aussi renouvelant les actes de prise de possession, à partir de 1748 un gouverneur actif, *La Galissonnière*, la fit jalonner de forts. C'était dans cette même vallée que les Anglais voulaient percer la ligne d'investissement, tracée autour de leurs colonies par les possessions françaises. Pour s'assurer un débouché vers l'Ohio, les colons de la Virginie, à la fin de 1753, entreprirent d'établir un fort près du fleuve. Les Français bloquèrent et désarmèrent

les travailleurs; puis, ayant achevé l'ouvrage commencé par les Virginiens, ils le baptisèrent *fort Duquesne*. Mais déjà, 50 kilomètres en arrière, les Virginiens construisaient un fort nouveau qu'ils appelèrent, nom significatif, *fort Nécessité*.

En juin 1754, un officier français, *Jumonville*, escorté de 30 hommes fut envoyé en parlementaire au fort Nécessité pour y porter sommation d'évacuer. Le commandant du fort, un officier de vingt-deux ans, le major **Washington**, prévenu de l'approche du détachement français, se porta secrètement au devant de lui, et l'atteignit au bivouac. Là tandis que Jumonville faisait connaître sa mission de parlementaire, Washington ouvrit le feu : Jumonville et dix hommes d'escorte furent tués. Cet assassinat fut immédiatement vengé. Au début de juillet Washington et les 500 hommes du fort Nécessité, bloqués par 600 Canadiens étaient en douze heures réduits à capituler, pour éviter la prise d'assaut. Ainsi les hostilités étaient ouvertes en Amérique, alors que les gouvernements de France et d'Angleterre se croyaient toujours en paix.

LA DÉFENSE DU CANADA

Les Anglais, colons et métropole, firent pour s'emparer du Canada un puissant effort. Ils mirent en ligne pendant plusieurs années 60 000 hommes. Au Canada, les Français avaient à couvrir une frontière de plus de 1500 kilomètres, — la longueur de notre frontière du nord et de l'est, de Dunkerque à Nice par Belfort, — ils avaient à armer vingt forts, avec 5300 hommes de troupes de ligne, 2000 hommes des compagnies de la marine, — nos compagnies de débarquement — et 3000 miliciens ou paysans mobilisés : en tout 10 300 hommes. Encore les miliciens ne servaient-ils qu'une partie de l'année : la nécessité pour la colonie de tirer d'elle-même sa subsistance obligeait à les congédier pour les labours, les semailles et la moisson. Point de chaussures, de rares munitions, à peine de vivres. Le Canada fut presque constamment comme une place assiégée, où l'on rationnait le pain, et l'on mangeait du cheval. Le gouverneur, le marquis de *Vaudreuil*, était brave, mais de nulle capacité ; l'intendant *Bigot*, un coquin, chargé d'assurer le ravitaillement de la colonie, devait aggraver les disettes, les créer presque en spéculant sur les farines.

MONTCALM

Mais pour commander la faible armée française il y avait un véritable homme de guerre, le lieutenant-général *marquis de Montcalm*, un précurseur des hardis généraux de la Révolution. Il avait quarante-quatre ans,

une infatigable activité, un courage simple, la belle humeur du Languedoc, son pays, le sens de la vraie guerre. En France, ses chefs le signalaient à Louis XV comme un des rares officiers « qui se portent encore vers le grand ».

Attaqué simultanément sur trois points, aux deux extrémités de sa ligne de défense, au sud-ouest sur l'Ohio, au nord-est sur le Saint-Laurent, puis au centre, sur le lac Champlain, il suppléa par la rapidité de ses manœuvres à la faiblesse de ses effectifs. Pendant trois ans jusqu'à 1758 il fit front partout victorieusement. En 1757, par une offensive hardie, il enleva le fort *William Henry* qui gardait l'entrée du Massachussets et faisait prisonnière la garnison, 2500 hommes. Le plus éclatant de ses succès fut remporté sur le lac Champlain, au fort *Carillon* (8 juillet 1758). Là, avec 3000 hommes, il défit 25000 Anglais, ramenés six fois à la charge, et leur mit hors de combat 4000 hommes, plus que son effectif.



MONTCALM (1712-1759)
D'après un portrait conservé dans la famille de Montcalm.

Le marquis de Montcalm né aux environs de Nîmes, mort à l'ennemi à quarante-sept ans, l'un des rares vrais hommes de guerre qu'ait eus la France au temps de Louis XV, demeure par sa haute moralité, son énergie, sa belle humeur constante dans le péril, son admirable défense du Canada, l'une des plus attachantes figures de notre histoire. L'homme n'avait pas seulement de la belle humeur, mais aussi une vivacité d'esprit dont le lourd gouverneur Vaudreuil sentit parfois les atteintes. Esprit et belle humeur éclairent cette physionomie très vivante.

PERTE DU CANADA

Mais quelques semaines plus tard les Anglais enlevaient le fort de Frontenac, sur le lac Ontario, et occupaient sur l'Ohio le fort Duquesne, que les Français avaient évacué faute de troupes : le Canada était coupé de la Louisiane. Il l'était en même temps de l'Atlantique par la chute de Louisbourg qui à demi démantelé déjà, attaqué par 14000 hommes, bombardé par 42 navires, n'avait capitulé qu'après une belle défense de deux mois (25 juillet 1758).

Le dernier coup fut frappé en 1759. L'Angleterre envoya une nouvelle armée, 10000 hommes, sous le commandement d'un chef audacieux, *Wolfe*, un général de trente-deux ans. Wolfe eut l'idée de pousser droit sur Québec, par le Saint-Laurent. La flotte l'amena devant la ville à la fin de juin. Mais Montcalm faisait bonne garde. Après plus de deux mois d'une inutile croisière, Wolfe se voyait réduit à se retirer, lorsque dans la nuit du mercredi au jeudi 13 septembre, servi par un étonnant concours de circonstances, Wolfe put prendre terre et surprendre l'accès du plateau d'*Abraham*, au-dessus de Québec. Dans une suprême bataille où Montcalm et Wolfe furent tous deux frappés mortellement, les miliciens français succombèrent devant les troupes de ligne anglaises. Québec fut occupé.

Pourtant un lieutenant de Montcalm, autre homme de guerre remarquable, le *chevalier de Levis*, s'appuyant sur Montréal, résista une année encore ; il gagna même une brillante victoire aux portes de Québec (avril 1760). Mais nul secours n'arrivant de France, trois armées anglaises bloquant Montréal, il fallut, faute de munitions, de vivres et de soldats, mettre bas les armes. Par la *capitulation de Montréal*, Vaudreuil dut abandonner le Canada aux Anglais (8 septembre 1760).

LA GUERRE EN EUROPE LE TRAITÉ DE PARIS

En même temps qu'en Inde et au Canada, la guerre anglo-française s'était déroulée dans les mers d'Europe. Après un brillant fait d'armes au début dans la Méditerranée, après une victoire des vaisseaux de La Galissonnière devant *Minorque*, et l'enlèvement de *Fort-Mahon*, point d'appui des Anglais aux Baléares (mai-juin 1756), la guerre navale, par suite de l'incapacité des amiraux français et de la supériorité numérique des Anglais n'avait été marquée que par des défaites.

En 1759, un projet de débarquement en Angleterre, qui nécessitait la concentration des escadres françaises dans la Manche

n'eut d'autre conséquence que leur destruction en détail avant qu'elles eussent pu se joindre, aux batailles de *Lagos* sur la côte d'Espagne (17 août 1759) et de *Belle-Ile* sur la côte bretonne (20 novembre 1759) : les pertes pour les deux journées montaient à 64 navires.

La ruine de la marine française, la perte du Canada puis de l'Inde n'amenèrent pas cependant la fin des hostilités. On continua de se battre parce que l'*Espagne intervint*. Choiseul, ministre des affaires étrangères, avait su déterminer les Bourbons d'Espagne et de Naples à conclure avec Louis XV un nouveau *pacte de famille* (15 août 1761).

L'alliance n'eut d'autre résultat que de rendre complète la ruine de l'empire colonial français. Les Espagnols en effet s'étant laissé prendre la *Floride* par l'Angleterre, Louis XV leur céda en dédommagement le dernier lambeau de l'Amérique française, la *Louisiane*. Dans l'alliance franco-espagnole au dix-huitième siècle, les profits avaient été invariablement pour l'Espagne, les pertes pour la France.

Des préliminaires signés au mois de novembre 1762 à Fontainebleau, furent transformés en traité définitif, à *Paris*, le 10 février 1763. Louis XV abandonnait aux Anglais le Canada et toute la rive gauche du Mississipi. Il renonçait à toute prétention politique sur l'Inde. Cinq villes, celles-là même que nous possédons aujourd'hui, — Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Yanaon et Mahé, — étaient rendues à la Compagnie, à condition qu'elles resteraient à perpétuité démantelées, et que la France n'y entretiendrait jamais de garnison. Les Anglais gardaient en outre leurs conquêtes de la dernière année de guerre, une partie des *Antilles* françaises et les établissements créés jadis par Richelieu et Colbert sur la côte du *Sénégal*, en Afrique.

CAUSES DES DÉSASTRES DE LA FRANCE

Ainsi la France qui, en 1753, était en passe d'acquérir le plus bel empire du monde, se voyait dix ans plus tard fermer le monde et rejeter dans l'étroite Europe. *Le traité de Paris du 10 février 1763 est le plus désastreux que la France ait jamais subi*. Il marque une date dans l'histoire universelle ; il est l'*acte de naissance de la puissance « mondiale » de l'Angleterre*.

Les désastres de la France furent dus d'abord à la nullité de ses gouvernants. « Il n'y a ni gouvernement, ni administration, ni armée, disait Bernis. Tout ceci se décompose. » Le « paci-

fisme » de Louis XV et de ses entours, la naïve croyance qu'il suffit de ne vouloir pas la guerre pour avoir la paix, avaient en partie rendu vaine la clairvoyance de certains ministres, de Rouillé et de Machault. Faute d'esprit de suite, un peu faute de crédits, les préparatifs n'avaient pas été suffisants. Quand les pirateries de l'amiral Boscawen jetèrent le roi malgré lui dans la lutte, les escadres françaises comptaient seulement 45 vaisseaux de ligne, alors que l'Angleterre disposait de 345 bâtiments. Les arsenaux étaient mal garnis, et pour l'armement des navires en chantier il fallut réquisitionner l'artillerie de la Compagnie des Indes. Puis, comme pour l'armée de terre, les chefs firent défaut : la France n'eut alors qu'un marin, *La Gallissonnière*. Il mourut dès la première année de la guerre au lendemain de sa victoire de Minorque. On n'eut pas davantage de ministre de la marine. Machault disgracié (1757) fut remplacé par le lieutenant de police – notre préfet de police — Berryer qui jugeait de si peu d'importance colonies et guerre maritime qu'il fit vendre en partie le matériel des arsenaux. Enfin — et l'on doit insister sur ce point — la capture par les Anglais, avant les hostilités déclarées, de plus de 300 navires et de milliers de matelots, pesa lourdement sur toute la guerre : les moyens de transport se trouvèrent désorganisés, et surtout, fait décisif en un temps de marine à voile, on se trouva dès le début à court de marins d'élite et d'equipages entrainés.

L'INDIFFÉRENCE POUR LES COLONIES

Le pays lui-même n'eut pas une responsabilité moindre que ses gouvernants. La masse de la nation était indifférente aux affaires coloniales. On n'attachait d'importance qu'aux guerres et aux conquêtes en Europe. « Une lieue carrée des Pays-Bas vaut mieux qu'une colonie » écrivait Choiseul : et c'était l'exacte expression du sentiment général. Les armateurs et certains commerçants exceptés, les Français ne comprenaient pas qu'il y eût intérêt à s'établir dans l'Inde ou l'Amérique. Les hommes les plus cultivés étaient le plus profondément persuadés de l'inutilité des colonies. D'Argenson déclarait qu'il les donnerait toutes pour « *une tête d'épingle* ». Voltaire s'étonnait que l'on pût disputer à l'Angleterre « *quelques arpents de neige* ». Il appelait ainsi cette merveilleuse vallée de l'Ohio que les Canadiens, séduits par sa richesse et le charme de ses sites, avaient surnommée la *Belle-Rivière*, et qui est aujourd'hui l'un des plus prodigieux centres usiniers du monde.

A ce même Voltaire, Choiseul écrivait, en badinant, après la capitulation de Montréal : « Si vous comptiez sur nous pour les fourrures de cet hiver, je vous avertis que c'est en Angleterre qu'il vous faut adresser. » Le traité de Paris était, disait-il, « *un bon tour joué aux Anglais* ».

Aussi l'on abandonna, ou à peu près, les colonies à leur destin. Dupleix, en 1751, alors qu'on était en paix, se plaignait de recevoir seulement 300 recrues, « des enfants, des décroteurs et des bandits » ; et de fait, ils étaient recrutés pour une bonne part dans le dépôt de mendicité et la prison de Bicêtre. Pendant toute la durée de la guerre, Lally Tollendal reçut *17 hommes de renfort*, et on envoya *326 recrues* à Montcalm. « Envoyez-nous au moins de la poudre », écrivait-il au ministre Berryer. Bougainville, le futur grand marin, dépêché par Montcalm à Versailles pour exposer l'urgente nécessité d'un secours, s'entendait répondre par le même Berryer : « Monsieur, quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas de l'écurie. » Le feu à la maison, c'était la guerre d'Allemagne où l'on engloutissait inutilement les écus par centaines de millions, les hommes par centaines de mille.

LES EFFORTS DE L'ANGLETERRE

Les Anglais, au contraire, suivaient avec passion la guerre navale et les luttes d'outre-mer. Dès le début des opérations, un exemple terrible avait appris aux chefs qu'il leur fallait vaincre ou mourir. Pour s'être laissé battre à Minorque, l'amiral Bing avait été condamné à mort et fusillé. La flotte, sans cesse renforcée, était portée, au cours même de la guerre, de 345 à 422 navires. Pitt ne cessait d'expédier des troupes en Amérique, 25000 hommes d'un seul coup, en 1757, et le secours fut renouvelé en 1759.

Aux troupes régulières, venues de la métropole, s'ajoutaient les miliciens fournis par les colons. Ceux-ci étaient plus acharnés que les Anglais. C'étaient eux qui, dès la guerre de succession d'Autriche, avaient pris l'initiative de l'attaque de Louisbourg ; ce furent eux qui commencèrent le fort Duquesne et bâtirent le fort Nécessité. Ils sentaient, en effet, qu'ils combattaient pour l'existence. L'un d'eux, *Franklin*, au début même du conflit, résumait ainsi le sentiment de tous : « Point de repos pour nos treize colonies tant que les Français seront en Amérique. » Ils avaient pour eux le nombre : ils étaient 1200000 contre 80000. L'héroïque Montcalm n'eut jamais devant lui moins de 50000 Anglais : il y eut toujours dans ce nombre 20000 colons.

LA DOMINATION ANGLAISE DANS L'INDE

Débarrassée par le traité de Paris de la concurrence de la Compagnie française, la Compagnie anglaise s'appliqua à établir sa suzeraineté sur l'Inde Pour ce faire, « elle n'eut qu'à suivre, a dit l'Anglais Malleson, les voies que le génie de la France lui avait ouvertes ». Elle employa les procédés mêmes qu'avait préconisés Dupleix : formation de corps indigènes exercés à l'européenne, intervention dans les conflits entre princes hindous, concours prêté au plus offrant, moyennant cessions de territoires, ou paiement de grosses sommes d'argent. La Compagnie devait ainsi, en moins d'un demi-siècle, se soumettre l'Inde au moyen des Hindous. Elle dut ce magnifique succès surtout à deux hommes, *Clive* et *Warren Hastings.*

CLIVE, LA CONQUÊTE DU BENGALE

A vrai dire, ce fut avant même la ruine de la puissance française et dès les premiers temps de la guerre de Sept Ans que les Anglais commencèrent avec ***Clive*** à établir leur domination dans l'Inde continentale. Clive (1725-1774) était entré au service de la Compagnie à dix-huit ans, à titre de secrétaire. Passé des bureaux au service armé, il s'était distingué au premier siège de Pondichéry (1748); il avait alors vingt-trois ans. Puis il avait combattu plusieurs fois avec succès, dans le Carnatic, les protégés de Dupleix. Mais ce furent les affaires du Bengale qui lui fournirent l'occasion de se placer hors de pair.

En juin 1756, le soubab de Bengale s'était emparé de *Calcutta*, comptoir principal de la Compagnie sur le Gange Il avait fait 146 prisonniers. Le soir, sans intention homicide, il les fit enfermer pour la nuit dans un cachot de quelques mètres carrés, « le Trou Noir », où l'air ne pénétrait que par un étroit soupirail. Au matin, on trouva 120 cadavres : les gardiens étaient restés sourds aux appels et aux supplications des malheureux lentement asphyxiés.

Clive fut chargé de venger les victimes du Trou Noir. Il se mit en campagne avec 3000 hommes dont 900 Anglais. Au passage, il prit *Chandernagor* (mars 1757). Puis il négocia secrètement avec l'un des généraux du soubab, *Mir Djafer*. Le 23 juin 1757, Clive rencontra à *Plassey* les 78 000 hommes du soubab. Aux premiers coups de canon, Mir Djafer et ses troupes passèrent aux Anglais. Le soubab trahi s'enfuit; fait prisonnier, il fut égorgé par Mir Djafer. Celui-ci fut reconnu comme soubab

par Clive, moyennant paiement de 6000000 à la Compagnie, plus dans la suite une rente annuelle de 750000 livres à Clive. Le gouvernement anglais récompensa Clive en le nommant baron de Plassey et lord.

Après la victoire de Plassey, et pendant dix ans, se déroulèrent dans les pays du Gange les intrigues les plus confuses, d'incessants conflits au milieu desquels les Anglais pratiquant une politique de bascule, combattirent et soutinrent tour à tour le soubab Mir Djafer, son gendre Mir Kassin, le Grand Mogol l'empereur Alam. Quand en 1767 Clive, gouverneur général depuis 1765, regagna l'Angleterre, les résultats obtenus étaient les suivants.

Le soubab continuant d'exister, la Compagnie se trouvait en fait la vraie souveraine. Contre une rente fixe, elle s'était fait céder l'administration financière et la perception des impôts; les troupes qu'elle fournissait au soubab étaient chargées autant que de le défendre, de le surveiller et de tenir sa capitale, Mourchidabad. En sorte que la Compagnie était maintenant suzeraine de celui-là même dont elle avait été d'abord tributaire et vassale, et que la partie la plus riche de l'Inde, toute la vallée moyenne et inférieure du Gange, était, avec le pays des Circars, placée sous son protectorat.

Pendant la durée de son gouvernement, Clive ne s'était point oublié : il avait amassé une fortune considérable. Il avait cependant exigé de ses subordonnés une stricte honnêteté et rendu de son mieux impossibles les extorsions de fonds, coutumières aux agents de la Compagnie. De là des haines, et, quand il fut rentré en Angleterre, des dénonciations qui finirent par provoquer une enquête de la Chambre des communes (1773). Les prévarications de Clive furent démontrées; mais la grandeur des services rendus empêcha qu'on le condamnât. L'amertume de ce procès, l'ennui de l'inaction et l'abus de l'opium le conduisirent au suicide à cinquante ans (1774).

L'ACTE RÉGULATEUR

En même temps que les Communes enquêtaient sur le gouvernement de Clive, le Parlement décidait de réorganiser lui-même, par voie législative l'organisation administrative de la Compagnie dans l'Inde.

L'*Acte régulateur*, tout en réunissant tous les établissements de la Compagnie sous l'autorité d'un seul homme, le *gouverneur général*, établissait à ses côtés un *Conseil* où le gouver-



ART HINDOU. — PÉRISTYLE D'UN TEMPLE DE SHIVA A MADURA.
Photographie.

Madura, voisine de Tritchinapaly, presqu'à l'extrémite méridionale de la péninsule du Décan, dans la présidence de Madras, renferme quelques-uns des monuments les plus purs de l'art hindou Ici, à la différence de l'Inde gangétique, aucune influence étrangère ne s'est exercée. Ce fragment du péristyle du temple de Shiva, l'une des trois grandes divinités de la religion brahmanique, suffit à donner l'idée de l'originalite et de l'étrangeté de l'art hindou. Les divinités féminines aux bras multiples, adossées aux piliers carrés bizarrement sculptés, ont les mouvements de mains que reproduisent aujourd'hui encore dans leurs danses, les balerines du Siam et du Cambodge.

neur siégeait, mais sans lequel, il ne pouvait rien décider, rien ordonner. De plus, on instituait à Calcutta une *cour de justice* pleinement indépendante du Gouverneur et du Conseil. Ces diverses mesures devaient, semblait-il, assurer dans l'Inde plus d'honnêteté politique et administrative.

WARREN HASTINGS

Le premier gouverneur général sous le régime de l'Acte Régulateur fut *Warren Hastings* (1732-1818). Comme Clive il avait débuté à titre de scribe de la Compagnie. Énergique et très brave, d'une rare intelligence, diplomate consommé, il était en face des Hindous, dénué de tout scrupule. Ses agents avaient pour instruction de « gouverner paternellement et d'envoyer beaucoup d'argent ». En fait, dans le Bengale où Warren Hastings enleva au soubab le seul reste de pouvoir que Clive lui eût laissé, le pouvoir administratif, le peuple hindou fut ménagé. Mais partout ailleurs les princes furent cyniquement pressurés. Ce fut le cas pour le rajah de *Benarès*, auquel, ses tresors vidés, on enleva sa ville; ce fut le cas encore pour les princesses d'*Aoude*. Leur trésor passait pour le plus considerable de l'Inde. On emprisonna leurs serviteurs de confiance et on ne les relâcha que contre une rançon de 1 200 000 livres sterling, 30 000 000 de francs en valeur nominale (1782).

La contre-partie de ces honteuses exactions, par où les actionnaires obtenaient les gros dividendes qu'ils réclamaient, ce fut, avec les guerres contre les Mahrattes (1778-1781), la lutte dans le Decan, contre le souverain du royaume de Mysore, *Haïder-Ali*, et son fils, *Tippou-Sahib* (1780-1783). La lutte correspondit à la guerre de l'Indépendance des États-Unis [1], et Haïder-Ali conclut alors une alliance avec les Français qui lui fournirent des secours. Les Anglais étaient à peu près chassés de Carnatic, le *bailli de Suffren* avait battu cinq fois leurs flottes sur les côtes de l'Inde quand la signature de la paix à Versailles (1783) amena par contre-coup la fin des opérations dans le Décan. Tippou-Sahib et les Anglais se restituèrent réciproquement leurs conquêtes. La lutte devait recommencer plus tard, au temps de la Révolution française, pour ne se terminer qu'en 1795, après deux guerres acharnées et difficiles, par l'écrasement et la mort de Tippou-Sahib, tué pendant la prise d'assaut de sa résidence préférée, *Seringapatam*.

Warren Hastings avait été rappelé en 1785. Les whigs, dirigés par Fox, demandèrent et obtinrent la mise en jugement du « Verrès moderne », spécialement pour les affaires du rajah de Benarès et des princesses d'Aoude. Le procès commencé devant la Chambre des lords, en 1786, traîna neuf ans. En 1795, Warren Hastings était acquitté. Les frais de son procès l'ayant

1. Voir ci-dessous, page 217 et suivantes.

ruiné, la Compagnie des Indes, reconnaissante de ses services, lui servit une pension.

LE BILL DE L'INDE

La transformation de la Compagnie devenue par ses conquêtes une puissance politique, souveraine d'un peuple cinq à six fois plus nombreux que le peuple anglais, fit apparaître au Parlement la nécessité d'une surveillance et d'un contrôle. Sur la proposition de Pitt, alors premier ministre, le Parlement, au début de 1784, vota *le Bill de l'Inde.* Le Bill, tout en laissant à la Compagnie la nomination du gouverneur général, donnait au roi le droit de le révoquer. Il instituait, d'autre part, un *Conseil de Contrôle* dont tous les membres étaient désignés par la Couronne. A ce conseil siégeant à Londres, la Compagnie devait communiquer toute la correspondance qu'elle échangeait avec ses agents. Ce fut l'organisation qui subsista jusqu'à la fin de la Compagnie, c'est-à-dire jusqu'au jour où, en 1857, une formidable insurrection des régiments de cipayes, la mettant à deux doigts de perdre l'Inde, fit prononcer sa déchéance.

CHAPITRE VIII

SOULÈVEMENT DES COLONIES ANGLAISES FORMATION DES ÉTATS-UNIS JUSQU'A 1787

Vingt ans après le traité de Paris, la France avait pris sa revanche et vaincu l'Angleterre à son tour. L'occasion lui fut fournie par ces mêmes colons d'Amérique qui avaient tant contribué au triomphe des Anglais pendant la guerre de Sept ans. La métropole voulant mettre partiellement à leur charge le règlement des dettes contractées pendant la guerre, les treize colonies s'unirent contre elle, s'insurgèrent et, grâce au concours de la France, triomphèrent après huit ans de lutte armée. Le *traité de Versailles*, le 3 septembre 1783, reconnut leur indépendance et l'existence de l'Etat nouveau qu'elles avaient fondé, les *États-Unis*, le premier État libre du Nouveau Monde.

LES TREIZE COLONIES D'AMÉRIQUE

On a vu[1] dans quelles conditions, de la fin du seizième siècle jusqu'au milieu du dix-huitième, s'était constitué sur la côte orientale de l'Amérique du Nord un groupe de treize colonies anglaises. Les plus anciennes, les colonies du Nord — le *Massachusetts*, les trois autres colonies de la *Nouvelle-Angleterre*, et la *Pensylvanie* — fondées toutes les cinq par les réfugiés puritains, étaient peuplées surtout de cultivateurs, de bûcherons et de pêcheurs, gens accoutumés à une vie rude, laborieux, simples et sévères dans leurs mœurs, passionnés d'égalité et de liberté. L'instruction était communément répandue parmi eux; la loi ordonnait l'ouverture d'une école primaire pour chaque groupe de cinquante feux, et déjà avaient été créés d'importants établissements d'enseignement supérieur, tels que le collège de *Harvart*, le collège de *Yale*, etc..., destinés à devenir les grandes universités d'aujourd'hui.

1. Voir ci-dessus, page 187.

Cependant la richesse publique était médiocre et l'on ne trouvait que deux vraies villes dans le Massachusetts et la Pensylvanie, les plus prospères des colonies. C'étaient leurs capitales : en Pensylvanie *Philadelphie*, une ville de 20 000 habitants; au Massachusetts *Boston*, moins peuplé, groupant seulement 15 000 âmes, mais cependant un port de commerce et de pêche très actif.



LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE A LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Très différentes des colonies du Nord, les cinq colonies méridionales, fondées par des gentilshommes, anglicans et catholiques, en pays fertile et de climat chaud, étaient terres de grande culture et pays de caractère aristocratique. La vie y était facile et large pour les propriétaires établis au centre de leurs plantations, plantations de tabac et de [illegible] dans le *Maryland* et la *Virginie*, la plus ancienne et la plus riche des colonies, plantations de riz et d'indigo dans les *Carolines*. La culture était faite non point par les « planteurs » eux-mêmes, mais sous leur surveillance par un peuple de noirs, amenés d'Afrique. Ils étaient là environ 600 000 esclaves, formant près du quart de la population totale des colonies anglaises, évaluée en 1775 à 2 700 000 personnes.

Quant aux trois colonies du centre, — les colonies d'origine hollandaise — elles étaient de beaucoup celles où l'activité commerciale était la plus grande. *New-York*, la ville la plus peuplée de l'Amérique du Nord, — elle avait 25 000 habitants, — en

était aussi le port le plus fréquenté, et c'était là que s'opéraient pour la plus grosse part les échanges avec l'Angleterre.

ORGANISATION POLITIQUE

Les treize colonies formaient comme autant d'États : chacune, en vertu d'une *Charte* octroyée par la Couronne au jour de la fondation, avait son gouvernement particulier. Les organes de ce gouvernement étaient partout les mêmes : c'étaient le *Gouverneur*, le *Conseil*, l'*Assemblée*. Gouverneur et Conseil étaient nommés par le Roi dans neuf colonies ; dans les quatre autres, par les colons eux-mêmes, ou par le *patron* de la colonie, c'est-à-dire par le descendant du fondateur. Partout l'Assemblée était composée des représentants élus des colons, la durée de leur mandat variant de un à deux ans. Partout, et *c'était son privilège essentiel, l'Assemblée votait les taxes* nécessaires pour faire face aux dépenses locales. C'étaient encore les colons qui nommaient eux-mêmes leurs juges. Au total, en matière d'administration, les colonies jouissaient de très importantes libertés.

LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES

Il n'en allait pas de même en matière économique. Sur ce point, les Anglais ne traitaient pas leurs colonies autrement que ne faisaient leurs rivaux de France ou d'Espagne. Les uns et les autres tenaient les colonies par des marchés réservés à la métropole : ses marchands y devaient seuls venir chercher les produits qui manquaient à l'Angleterre et seuls ils y devaient apporter les seuls produits de l'industrie nationale. En cette matière le plus grand des ministres anglais, Pitt, ne différait pas de sentiment avec le plus médiocre des ministres d'Espagne : « Si l'Amérique, disait-il, s'avisait de fabriquer un bas ou un clou de fer à cheval, je voudrais lui faire sentir tout le poids de la puissance de l'Angleterre. »

Dans un pareil état d'esprit, il y avait le principe d'un conflit entre la métropole et les colons. Ceux-ci ne pouvaient en effet renoncer indéfiniment à se procurer eux-mêmes, par leur propre industrie, les objets dont ils trouvaient en abondance sur leur sol les premiers éléments. Le sentiment que sur plus d'un point leurs intérêts pouvaient différer de ceux de l'Angleterre et que pour les défendre il leur serait utile de s'unir, ce sentiment existait chez eux dès le milieu du dix-huitième siècle. En 1754, un congrès des représentants des colonies s'était déjà réuni dans la colonie

de New-York, à *Albany*, et l'on avait commencé l'étude d'un projet de fédération. Mais le péril venait de la France, et la guerre pour la vallée de l'Ohio avaient coupé court aux délibérations.

ORIGINES DE L'INSURRECTION

Le conflit entre l'Angleterre et ses colonies sortit des victoires mêmes de la guerre de Sept ans. Délivrés du péril français, les colons eurent moins de raisons de ménager la métropole. D'autre part, la guerre avait coûté des sommes énormes à l'Angleterre : la dette montait à 3 500 000 000 qui feraient aujourd'hui près de *huit milliards*. Les impôts avaient été portés à un taux si élevé qu'il paraissait impossible de les accroître encore. George III et le ministre Grenville jugèrent que, pour se payer de tant de sacrifices, les Anglais devaient chercher à tirer de leurs colonies les plus larges profits commerciaux. Ils jugèrent aussi que les colonies devaient supporter leur part des charges communes, et contribuer en particulier à l'entretien des garnisons maintenues en Amérique pour leur défense. Les ministres ordonnèrent donc d'appliquer exactement les lois qui assuraient aux navires anglais le monopole du commerce de mer aux colonies. Puis le Parlement décida que tout acte juridique, aux colonies comme en Angleterre, devrait être transcrit sur du papier marqué du sceau ou *Timbre* de l'État, et vendu au profit de l'État. Ce fut ce qu'on appela l'*impôt du Timbre* (1765). L'établissement de cet impôt fut l'origine d'un conflit prolongé durant seize années qui, resta d'ordre juridique pendant huit ans, puis s'aggrava, aboutit au soulèvement des colonies en 1774, et conduisit après huit années de guerre à la reconnaissance de leur indépendance.

LE TIMBRE ET LE THÉ

Les décisions relatives au monopole commercial n'avaient pas ému les Américains : ils étaient sûrs, en raison du grand développement des côtes, de pouvoir malgré tout pratiquer librement la contrebande. En revanche ils s'élevèrent contre l'impôt du Timbre, et des députés des diverses colonies se réunirent à Philadelphie pour protester en commun *au nom des libertés anglaises* (octobre 1765). En quittant l'Angleterre, disaient-ils, les colons n'avaient pas cessé d'être Anglais ; ils avaient conservé aux colonies tous leurs droits de citoyens. Or, le plus essentiel des droits du citoyen anglais, celui qui, disaient les députés du Massachusetts, « est la base des libertés anglaises, en sorte

qu'une fois nié toute liberté est perdue », était de ne payer aucun impôt, s'il n'avait été consenti par le contribuable lui-même ou par ses représentants aux Communes. Les colons n'ayant pas de représentants au Parlement, ne pouvaient avoir à payer d'impôts.

Cette théorie fut approuvée et soutenue en Angleterre dans le Parlement même, par les whigs et en particulier par Pitt. Sous leur influence et contre le sentiment de George III, dont l'esprit autoritaire s'exaspérait de la résistance des colonies, les Communes votèrent la suppression du Timbre : on n'avait du reste pu trouver personne en Amérique qui voulût se charger de la vente du papier timbré (mars 1766). Mais en meme temps qu'il supprimait le Timbre, le Parlement avait proclamé son droit de taxer les colonies, de sorte qu'en juin 1767 il vota l'établissement des taxes douanières sur certaines marchandises apportées d'Angleterre, fer, papier, verre, couleurs, thé. Les Américains s'entendirent pour ne pas acheter les marchandises soumises aux taxes. Le commerce anglais d'importation baissa d'un tiers, et les frais de perception des droits se trouvèrent trois ou quatre fois supérieurs aux recettes.

Après trois ans de lutte, le gouvernement supprima les taxes, sauf pour le thé, l'indispensable boisson nationale (1770). Les Américains décidèrent de s'opposer à tout débarquement de thé. En décembre 1773, trois navires chargés de 340 caisses de thé étant arrivés à Boston, des Américains déguisés en Peaux Rouges les envahirent et jetèrent la cargaison à la mer (18 décembre). L'incident ravit George III qui regrettait « la fatale condescendance de 1766 » et n'attendait qu'un prétexte pour sévir. « Les colonies, écrivait-il, devront me vaincre ou se soumettre. » Il décréta le blocus du port de Boston, qui resterait fermé jusqu'à ce que le prix des marchandises détruites eût été remboursé. En même temps le Parlement décida de modifier la charte du Massachusetts, en enlevant aux colons le droit de nommer leurs juges et de désigner les membres du Conseil.

LA LIGUE DE NON-IMPORTATION

Boston et le Massachusetts demandèrent alors l'appui des autres colonies. Une cinquantaine de députés, réunis à Philadelphie, se constituèrent en Congrès, — le *Congrès continental* — et définirent de nouveau et solennellement dans une *Déclaration des Droits*, la théorie constitutionnelle des Américains. L'essentiel en était contenu

dans cette formule : « *La base de la liberté anglaise et de tout libre gouvernement est le droit qu'a le peuple d'avoir une part dans sa législation.* » Après quoi, le Congrès organisa *officiellement* la mise à l'index des marchandises anglaises, en constituant une *ligue légale de non-importation*. Des comités durent être élus dans chaque colonie pour surveiller les commerçants et les habitants. Pour aider ces comités on décida la formation de compagnies de milice et l'on établit de petits dépôts d'armes sur différents points.

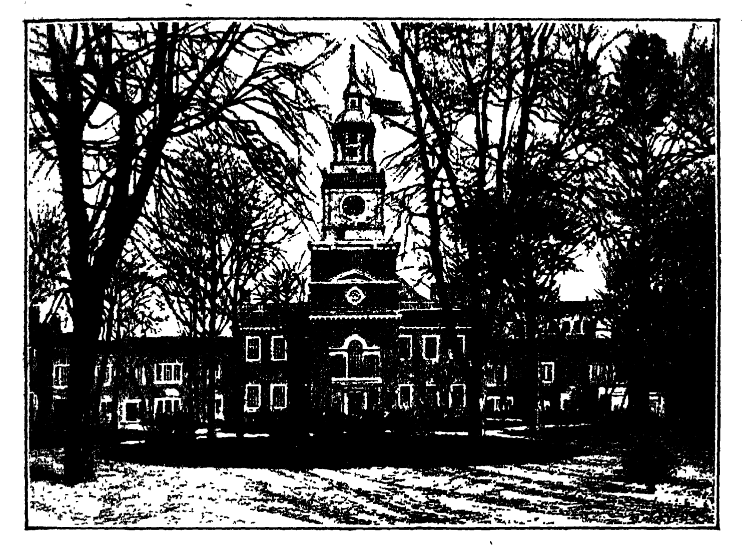
Le 19 avril 1775, un détachement de troupes anglaises envoyé pour saisir un de ces dépôts, à *Lexington*, à seize kilomètres de Boston, se heurta à des miliciens. Il y eut des morts des deux côtés, plus de 200 dans les rangs anglais. La guerre sortit de cette échauffourée. Elle devait durer huit ans (1775-1783).

LA DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE

Cependant, tout en levant une armée à la tête de laquelle on plaça Washington, tout en organisant par terre le blocus de Boston où les Anglais avaient concentré des troupes, tout en lançant sur le Canada, dans l'espoir qu'il s'insurgerait, une expédition qui vint échouer devant Québec (janvier 1774), les Américains protestaient encore qu'ils n'avaient pas « l'intention de se soulever contre l'Angleterre et d'établir un État indépendant ». Ils firent donc appel « à la justice du roi d'Angleterre ». George III répondit en louant en Allemagne l'armée du margrave de Hesse-Cassel et en envoyant ces 15000 mercenaires en Amérique.

Alors la colonie de Virginie se déclara indépendante (mai 1776). Son exemple entraîna les autres colonies longtemps hésitantes et, le 4 juillet 1776, à Philadelphie, le Congrès lança la ***Déclaration d'indépendance***.

Cette déclaration était précédée d'un préambule, rédigé par un jeune député de la Virginie, *Thomas Jefferson*. C'était un exposé philosophique des ***droits de l'homme*** et des principes universels sur lesquels doit reposer la constitution des États. On y proclamait en particulier que tous les hommes ont été créés égaux ; qu'ils ont reçu « du Créateur certains droits inaliénables, la vie, la liberté ». « C'est pour garantir ces droits, disait la Déclaration, que les gouvernements sont établis et ils ne tirent leur juste pouvoir que du consentement des gouvernés ; toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de son but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir, et



PHILADELPHIE. — L'HOTEL DE L'INDÉPENDANCE.
Photographie.

Philadelphie, fondée en 1682, capitale de la Pensylvanie, le centre urbain le plus important des colonies anglaises en 1764, fut le vrai berceau de l'indépendance américaine. Ce fut dans cet hôtel que se réunit en 1774 le premier congrès par qui fut organisée, en réponse au blocus de Boston, la Ligue de non-importation; *ce fut là enfin que le second congrès rédigea la* Déclaration des droits de l'homme *et lança le 4 juillet 1776 la* Déclaration d'Indépendance. *L'hôtel, transformé en musée de l'Indépendance, est un modeste mais caractéristique exemplaire de l'architecture anglaise, avec sa façade plate et les fenêtres triples du pavillon central et des ailes.* *Voir* Histoire Moderne, *page 401, une vue du Palais de Saint-James.*

d'établir un nouveau gouvernement. » C'était en bref la théorie de la souveraineté du peuple, la proclamation des principes d'égalité et de liberté qui, quinze ans plus tard, devaient se trouver également en tête de la première Constitution française, dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.*

LA GUERRE

Bien qu'elle eût débuté par un succès, — la prise de Boston par Washington (mars 1776), — la guerre fut longue et très difficile, et l'on put croire plus d'une fois que les Américains succomberaient. D'abord les Américains n'avaient pas de *gouvernement central.* Le Congrès servait

simplement de lien entre les États, et n'avait pas le pouvoir de donner des ordres aux gouvernements autonomes des treize États. Puis tous les Américains n'approuvaient pas la proclamation de l'indépendance. Dans les Etats du centre, à New-York en particulier, les commerçants, les grands propriétaires étaient « loyalistes », c'est-à-dire partisans de la fidélité à l'Angleterre. En outre, on n'avait pas d'armes, pas de munitions, pas de chaussures, pas de vêtements, pas d'argent. On émit du papier-monnaie, mais ce papier ne pouvait servir qu'en Amérique même. Enfin on avait les plus grandes peines à former une armée. Les miliciens qui la composaient étaient des engagés volontaires et quelques avantages qu'on leur offrît, on en réunit difficilement plus de 16000. D'autre part, les engagements étaient à court terme, six mois en général, en sorte que les soldats quittaient les rangs au moment où, commençant à



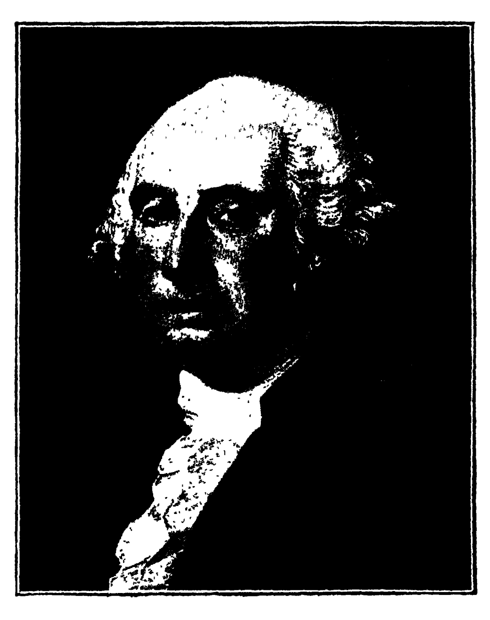
Chasseur volontaire américain.

D'après Knötel : Uniformenkunde Tome III.

Ce qui rendit particulièrement difficile pour les Americains, la guerre de l'Independance, ce fut l'absence de troupes regulières. Washington ne disposait que de miliciens, soldats volontaires n'ayant contracté que des engagements à court terme. Il fut difficile de donner des uniformes à ces troupes. Lorsqu'on leur en donna, ces uniformes furent calqués sur ceux des troupes européennes. Cependant dans certains corps, comme les chasseurs, *on conserva le costume du pays, dans la circonstance, le costume des coureurs de bois, des trapeurs. Veste en peau, fourrure en dedans, serrée à la taille par une ceinture, triple pèlerine, pareille au carrick protegeant les épaules; chapeau de feutre noir, à bords plats sans retroussis ; culotte et grandes guêtres.*

être entraînés, ils auraient pu rendre de réels services

Les Américains finirent cependant par triompher parce qu'ils eurent pour eux **Washington**, le *pays lui-même*, enfin l'*alliance de la France*.



GEORGE WASHINGTON (1732-1799).
D'après le portrait peint par Stuart (1756-1828).
New-York.
Photographie Braun et Cie.

Ce beau portrait représente Washington à cinquante ans environ, après 1789, alors qu'il était pour la première fois et le premier, Président de la République des États-Unis. Il y a dans la physionomie un grand air de noblesse morale, de fermeté froide et de tenace énergie. L'homme très simple est vêtu avec une sobre élégance, l'habit noir ouvert laissant voir le jabot à plis amples ; les cheveux poudrés sont retenus sur la nuque par un nœud de ruban dentelé. Sa ténacité d'homme de guerre incapable de découragement, sa prudence de politique pesant les conséquences de toute décision ont fait de Washington le héros et le véritable fondateur de l'Indépendance américaine. — Stuart est un bon peintre américain.

WASHINGTON

George Washington était un riche planteur de la Virginie et l'un de ses représentants au Congrès. Il était dans la force de l'âge : il avait quarante - trois ans. Tristement mêlé, on l'a vu, au premier épisode de la guerre du Canada, il avait pris une part honorable aux campagnes ultérieures. Aucun fait d'armes ne l'avait cependant placé hors de pair. Aussi quand le Congrès l'appela à commander en chef, sa nomination suscita des jalousies qui ne devaient point faciliter sa tâche. Mais il était énergique, prudent, désintéressé ; surtout il était tenace et incapable de découragement. Il n'était ni un stratégiste, ni un tacticien remarquable : mais il eut le très

grand mérite de savoir, après chaque échec, se refaire une armée et finit par constituer un noyau de troupes solides. Il ne fut pas seulement un homme de guerre, il eut aussi les qualités de l'homme d'État, et le Congrès, en maintes circonstances décisives[1], se trouva bien d'écouter ses conseils.

CAPITULATION DE SARATOGA

Les Américains eurent encore pour eux le pays, l'immensité d'un théâtre d'opérations qui s'étendait sur près de 800 kilomètres, — presque la distance de Paris à Berlin, — avec des routes rares et mauvaises, de nombreuses rivières, pas de ponts, des forêts, de vastes espaces en friche, où l'ennemi n'avançait qu'à grand'peine et ne trouvait pas à se ravitailler. Ce furent ces difficultés naturelles, cette complicité du sol qui donnèrent aux Américains en 1777, après deux années de combats le plus souvent défavorables, leur premier grand succès.

La campagne de 1777 semblait devoir être pour les Américains plus néfaste qu'aucune autre. Les Anglais, disposant de deux armées, la première établie à New-York, la seconde concentrée au Canada, s'étaient proposé de couper à peu près en leur centre les pays révoltés, et de séparer colonies du nord et colonies du sud en occupant la vallée de l'Hudson. Déjà un corps parti de New-York sous le commandement du général *Howe* et transporté par bateaux dans la baie de Chesapeake avait tourné et occupé Philadelphie, que le Congrès avait dû hâtivement abandonner. Washington, tentant de reprendre la ville, avait été deux fois battu (16 septembre-4 octobre).

Mais la marche sur Philadelphie était surtout une diversion, destinée en attirant les Américains vers le sud, à faciliter l'opération principale, l'occupation de la région de l'Hudson par l'armée du Canada. Celle-ci, sous le commandement du général *Burgoyne*, arrivait par le lac Champlain et s'était engagée dans la haute vallée de l'Hudson. Là, ayant déjà presque épuisé ses convois dans d'interminables marches en forêt, elle se trouva par surcroît arrêtée par des pluies diluviennes, et près de *Saratoga*, non loin de la ville d'Albany, elle fut bloquée alors qu'il lui restait à peine trois jours de vivres. La famine la réduisit à capituler sans combat (17 octobre 1777) : c'était quinze jours après la seconde défaite de Washington devant Philadelphie par Howe.

1. Voir ci-dessous, pages 226, 227, 228

LA FRANCE ET LES INSURGENTS Cette prise d'une armée régulière par des milices, en rase campagne, eut un immense retentissement, et la capitulation de Saratoga fut vraiment le salut des insurgés ; *elle détermina en effet le gouvernement français à s'allier avec eux.*

Le conflit entre l'Angleterre et ses colonies, dès le premier jour, avait été suivi avec attention en France. Après le traité de Paris, Choiseul, on l'a vu[1], avait activement travaillé à refaire l'armée et surtout la flotte ; il avait même fait étudier divers plans de débarquement en Angleterre, dans la pensée que le conflit anglo américain fournirait l'occasion d'une revanche.

Pourtant le successeur de Louis XV, le jeune roi Louis XVI, hésita pendant trois ans encore après la proclamation de l'indépendance à se déclarer ouvertement pour les *Insurgents* : c'était le nom que l'on donnait à Paris aux révoltés. Parmi les ministres, les uns avec *Turgot*, considérant le mauvais état des finances, combattaient toute idée de guerre. Les autres, avec le comte de *Vergennes*, le ministre des affaires étrangères, pensaient, au contraire, avec raison qu'il fallait à tout prix relever la France de la situation humiliée où l'avaient placée le traité de Paris et son inaction lors du partage de la Pologne.

Cependant la France se borna d'abord à secourir secrètement les Américains. Par l'intermédiaire d'un personnage équivoque, auteur dramatique du plus grand talent et brasseur d'affaires, *Beaumarchais*, et sous le couvert d'une maison de commerce qu'il avait fondée pour la circonstance, on fit passer aux Insurgents, dès 1776, 2 000 000 de numéraire, 200 canons, 4000 tentes et 30 000 uniformes, le tout pris dans les arsenaux et les magasins de l'État. De jeunes officiers nobles, des courtisans, parmi lesquels le marquis de *Lafayette*, les ducs de Lauzun et de Noailles, le comte de Ségur, etc., allèrent comme volontaires se mettre aux ordres de Washington (mars 1777).

FRANKLIN L'ALLIANCE AVEC LA FRANCE Après la capitulation de Saratoga le parti de la guerre l'emporta à Versailles. Les Insurgents venaient d'envoyer en France pour les représenter ***Benjamin Franklin***. Né à Boston en 1706, il avait alors soixante et onze ans. Il était le quinzième enfant d'un pauvre fabricant de chandelle et de savon. S'élevant à force de travail, s'instruisant seul, — il apprit sans maîtres le français, l'italien,

1. Voir ci-dessus, page 24.

l'espagnol et le latin, — type achevé du « *self made man* », « l'homme qui s'est fait lui-même », il avait été tour à tour typographe, imprimeur, journaliste, député à l'Assemblée de Pensylvanie, directeur général des postes. Ses études sur l'électricité, d'où l'on tira le paratonnerre, l'avaient rendu célèbre jusqu'en Europe.



BENJAMIN FRANKLIN (1706-1790).
D'après le portrait peint par DUPLESSIS (1725-1802)
Photographie Braun.

Franklin a soixante-quinze ans environ, pendant le séjour de cinq ans qu'il fit à Paris, entre 1778 *et* 1783, *d'abord pour négocier avec Vergennes l'alliance qui assura l'indépendance des « Insurgents », puis comme plénipotentiaire des États-Unis. L'homme fut promptement à la mode et les salons se le disputèrent. On vantait sa simplicité qui paraissait jusque dans ses vêtements et l'on imita ses chaussures. On vantait sa bonhomie : elle s'accompagnait de malice et de finesse matoise. Il y paraît à regarder cette bouche fine et serrée et ses yeux très ouverts. Le front admirable dénote la forte et souple intelligence du « self made man », de « l'homme qui s'est fait lui-même » et qui par son travail personnel devint de petit apprenti teinturier, un savant remarquable et un très habile homme d'État. — Duplessis, né à Carpentras, est un des portraitistes estimés du dix-huitième siècle.*

Dans les premières années du conflit anglo-américain, il était à deux reprises venu à Londres (1766-1774), essayant vainement de trouver un moyen de pacification entre la métropole et les colonies. A Philadelphie, au Congrès, il avait avec Jefferson préparé la déclaration d'indépendance. En France, on l'accueillit avec la plus vive cordialité ; il fut sur l'heure l'homme à la mode; les salons se le disputaient, et le *bonhomme Richard* — un pseudonyme dont il avait signé jadis un almanach — devint vite avec ses grosses lunettes, son habit

marron, ses longs cheveux et son bonnet de fourrure, une figure populaire. Les négociations qu'il engagea avec Vergennes aboutirent, en peu de temps, à la signature d'un traité de commerce et d'un traité d'alliance entre les Insurgents et la France, le 6 février 1778.

LA GUERRE ANGLO-FRANÇAISE

La guerre anglo-américaine devint aussitôt une guerre *anglo-française*, que l'habileté de Vergennes transforma promptement en guerre *anglo-européenne*. Vergennes obtint d'abord l'alliance de l'Espagne (juin 1779). Puis, exploitant le mécontentement causé à toutes les puissances maritimes par le *droit de visite* que les Anglais, sous prétexte de rechercher la *contrebande de guerre*, c'est-à-dire les approvisionnements destinés aux belligérants, s'arrogeaient même sur les bâtiments des neutres, Vergennes groupa par l'intermédiaire de Catherine II et sous la direction de la Russie, le Danemark, la Prusse, la Suède, la Hollande, le Portugal, l'Autriche, en une ligue de neutralité armée. La formation de la *ligue des Neutres* assura l'isolement complet de l'Angleterre (août 1781).

La guerre se poursuivit pendant cinq ans, à la fois aux États-Unis, aux Antilles, dans les mers d'Europe et dans l'océan Indien.

LA GUERRE EN AMÉRIQUE CAPITULATION DE YORKTOWN

En Amérique, la conclusion de l'alliance avec la France eut tout d'abord pour conséquence une détente des énergies. Il semblait que ce fût aux Français de défendre désormais les Insurgents et d'assurer le triomphe de leur cause. Aussi les Américains subirent-ils de sérieux échecs, et les Anglais, commençant même la conquête des États du sud, prirent un moment la Géorgie et l'une des Carolines, avec sa capitale *Charlestown* (1779-1780).

Mais, en 1781, la France envoya un corps de 7000 hommes, sous le commandement de *Rochambeau*, en même temps qu'une escadre de 38 navires, dirigée par l'amiral de *Grasse*. Ces forces, jointes à celles de Washington et placées sous ses ordres par la délicatesse de Louis XVI, permirent de bloquer sur la baie de Chesapeake dans *Yorktown*, petite place de l'État de Virginie, la principale armée anglaise, 8000 hommes commandés par *Cornwallis* (29 septembre 1787). Après vingt jours de siège, à la veille de l'assaut, Cornwallis capitula (19 octobre 1781). Cette victoire décida de l'indépendance des États-Unis.

A GUERRE SUR MER

Hors d'Amérique, la guerre se fit uniquement sur mer. Il y eut alors comme une résurrection de la marine française. Toute puissante au temps de Colbert, elle avait, pour ainsi dire, disparu pendant le dix-huitième siècle, sacrifiée d'abord à l'alliance anglaise, puis aux guerres continentales. Entre 1777 et 1783, de nombreuses escadres — on disposait en 1783 de 325 navires de tout rang — rapidement construites, bien armées, commandées par des officiers d'élite, se montrèrent de nouveau capables de tenir victorieusement tête à la flotte anglaise, la première du monde.

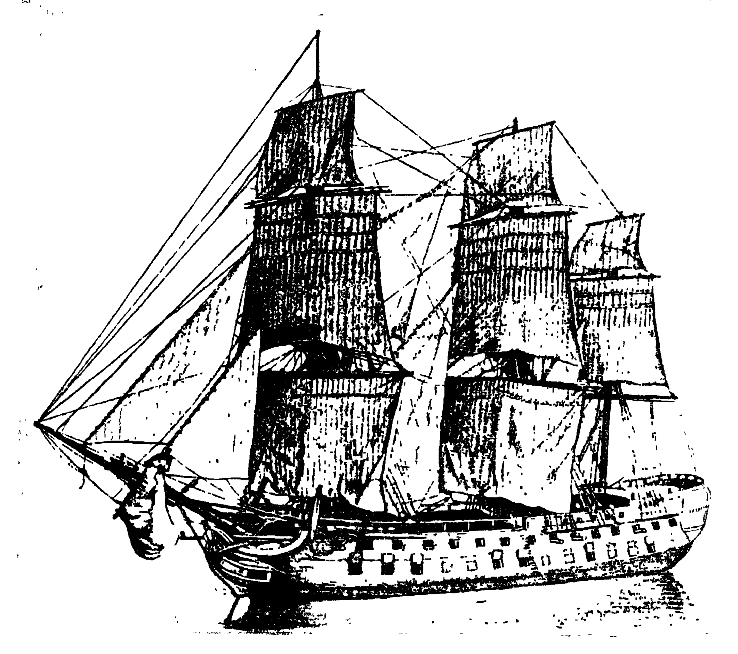
Dans un premier combat, au large de Brest, la frégate française la *Belle-Poule* mit en fuite la frégate anglaise l'*Aréthuse*. Ce succès souleva l'enthousiasme, comme le présage d'une revanche des hontes de la guerre de Sept ans (17 juin 1778).

Un mois plus tard, l'amiral d'*Orvilliers* avec 32 navires était vainqueur devant *Ouessant* (27 juillet 1778). Dans la Méditerranée, le duc de Crillon enleva Minorque et Port-Mahon (1782).

Dans l'Amérique Centrale, le marquis de Bouillé, les amiraux *d'Estaing*, *Guichen* reprirent la plupart des Antilles, perdues en 1763. Mais les succès les plus brillants furent remportés sur les côtes de l'Inde, par le ***bailli de Suffren***. Dans une campagne de sept mois (février-septembre 1782), il battit quatre fois les escadres anglaises. Une première victoire devant *Madras* lui permit de réoccuper Pondichéry dont les Anglais s'étaient emparés au début de la guerre; cette victoire fut suivie de la signature d'une alliance avec Haider-Ali. Le succès le plus complet de Suffren fut remporté devant *Gondelour* (20 juin 1783), à la veille de la conclusion de la paix.

PAIX E VERSAILLES

Bien qu'une de leurs flottes dans la mer des Antilles eût, avec l'amiral Rodney, gagné sur de Grasse une belle victoire *aux Saintes* (12 avril 1782), bien qu'ils eussent réussi à débloquer *Gibraltar* assiégé depuis deux ans (janvier 1780 — octobre 1782) par les Espagnols et les Français, les Anglais, effrayés d'une dette accrue de *cinq milliards* en sept ans, firent à la fin de 1782 des propositions de paix. On les entendit volontiers en France parce qu'on y était à court d'argent et préoccupé des projets de Catherine II et de Joseph II en Turquie. Des préliminaires de paix furent d'abord signés par Franklin et les plénipotentiaires américains, en dépit de l'engagement qu'ils avaient pris de ne rien conclure



FRÉGATE FRANÇAISE DE LA GUERRE D'AMÉRIQUE.

D'après un modèle ayant appartenu au duc de Choiseul.

Musée de l'Armée. — Photographie Hachette.

Grâce à Choiseul, la France, qui pendant le règne de Louis XV avait pour ainsi dire cessé d'être une puissance maritime, se trouva, lors de la guerre d'Amérique, en état de faire victorieusement campagne sur mer, comme au temps de Colbert. Les hostilités commencèrent par le succès de la frégate la Belle-Poule *au large de Brest. Les escadres se composaient alors de* vaisseaux de ligne, *généralement armés de 100 canons, et de frégates, portant environ 60 canons en deux batteries, dont les sabords sont ici les uns fermés, les autres ouverts. Moins longue que le vaisseau de ligne qui mesurait environ 50 mètres — nos derniers Dreadnoughs mesurent 165 mètres — la frégate, plus légère et plus rapide, jouait le rôle de nos croiseurs. On venait d'adopter en France l'usage anglais de doubler de cuivre la coque des navires pour faciliter le glissement dans l'eau.*

sans la France (30 novembre 1782). La paix définitive ne fut signée que neuf mois plus tard, le 3 septembre 1783, à *Versailles*. Les Anglais reconnaissaient l'indépendance des États-Unis et leur abandonnaient l'arrière-pays jusqu'au Mississipi. Ils rendaient à la France la faculté de fortifier Dunkerque,

quelques îles aux Antilles et le Sénégal. Ils rendaient à l'Espagne, Minorque et la Floride; par suite, la France recouvrait la Louisiane. Les avantages faits à la France n'étaient pas très considérables, mais du moins, elle avait lavé la honte du traité de Paris.

CONSÉQUENCES DE LA GUERRE D'AMÉRIQUE

La guerre d'Amérique n'eut pas seulement pour résultats la création d'un État nouveau, les États-Unis, l'affaiblissement de l'Angleterre et la restitution de quelques colonies à la France. Elle eut en France même les conséquences politiques les plus graves, *elle fut un exemple, elle contribua à hâter la Révolution*. Ceux des Français qui avaient combattu aux États-Unis, en revinrent pénétrés des idées de liberté et d'égalité. La *Déclaration des droits de l'homme* fut répandue dans le public, et d'autant mieux entendue qu'elle condensait simplement en brèves formules des idées françaises, celles des grands écrivains du dix-huitième siècle, Montesquieu, Voltaire, Rousseau. On raisonna communément parmi les bourgeois sur les droits des citoyens et la souveraineté du peuple.

D'autre part, la guerre coûta beaucoup d'argent, *plus d'un milliard et demi*; elle accrut le déficit, nécessita des emprunts, acheva de désorganiser les finances, et rendit ainsi plus inévitable et plus urgent l'appel du roi de France à la nation, *la convocation des États généraux*.

LA CRISE CONSTITUTIONNELLE

Leur indépendance reconnue, les Américains eurent à traverser une crise nouvelle, qui se prolongea pendant quatre ans, si grave à certaines heures que l'existence même du nouvel État fut compromise. Cette crise eut pour cause *la question de la Constitution* à donner aux États-Unis.

Il y avait parmi les Américains deux partis. Les uns — on les appela par la suite les *républicains* — tenaient à ce que chaque État demeurât souverain, gardât vis-à-vis des autres la plus complète indépendance, et que, en dépit des différences de richesse et de population, l'égalité fût absolue entre tous les États. Les autres, — on les nomma plus tard les *fédéralistes*, — tout en désirant laisser à chaque État une large autonomie, sentaient que seule l'union, créée et maintenue par l'établissement d'un gouvernement central à pouvoirs forts, permettrait

aux anciennes colonies de s'assurer une place importante dans le monde.

Au cours de la guerre, les Républicains l'avaient emporté. Le Congrès qui avait proclamé l'indépendance s'était occupé de préparer une Constitution commune. Il avait en 1778 rédigé des *Articles de Confédération*, qui soumis à la ratification des États n'avaient été définitivement adoptés qu'en 1781. En vertu de ces Articles, il était établi, entre les treize États de l'Amérique du Nord, une union perpétuelle, sous le nom de *confédération des États-Unis d'Amérique*. Chaque État demeurait pleinement souverain, réserve faite d'une part de sa souveraineté qu'il déléguait à un *Congrès*, composé des représentants de tous les États. Les pouvoirs de ce Congrès étaient réduits aux questions militaires et diplomatiques. Aucun moyen ne lui était donné de faire respecter ses décisions par les États. On n'avait même pas établi un système régulier de recettes communes, pour subvenir aux dépenses d'intérêt commun.

Le résultat fut que, la paix signée, on se trouva sans argent pour payer aux troupes l'arriéré de la solde ; sans argent pour payer l'intérêt d'une dette de 48 millions contractée en France, en Espagne et en Hollande. Une partie des membres du Congrès envisageait volontiers l'idée d'une banqueroute. Mais les troupes se firent menaçantes : sur les instances de Washington on prit des mesures pour régler ce qui leur était dû. D'autre part, la majorité sentit que si l'on manquait aux engagements pris envers les puissances, le crédit des États-Unis serait ruiné et leur commerce même compromis pour de longues années.

Il apparut donc qu'il fallait modifier les *Articles de Confédération* et organiser un vrai gouvernement central. Mais les Républicains dominaient dans le Congrès, si bien que pendant trois ans l'esprit particulariste empêcha qu'on aboutît à rien.

***

CONVENTION DE 1787

Le principe de l'indépendance des États avait été si bien respecté, que chacun des treize États avait conservé ses lignes de douane. Il en résultait pour le commerce une telle gêne que l'État de Maryland prit en 1786 l'initiative d'inviter les autres États à une conférence, en vue de préparer une entente commerciale. La conférence se réunit à *Annapolis* (septembre 1787).

Dès le début des délibérations les délégués tombèrent d'accord que l'essentiel était avant tout de modifier la Constitution.

Ils adressèrent donc à tous les États un appel, les invitant à envoyer à Philadelphie des représentants nommés spécialement à l'effet de « délibérer sur les moyens de rendre capable de satisfaire aux besoins de l'Union la Constitution du gouvernement fédéral ».

L'appel fut entendu. En mai 1787, se réunit à Philadelphie une *Convention* formée de cinquante-cinq délégués, qui à l'unanimité élurent pour président Washington. Ils siégèrent près de cinq mois, ayant de prime abord décidé pour échapper à toute pression de l'opinion publique que leurs séances seraient secrètes. Après de longues discussions et passionnées, la Convention parvint à établir, grâce à de mutuelles concessions, dues à la modération et à l'autorité morale de Washington, un projet de Constitution. Ce projet devint en 1788, par ratification successive de chacun des États, la Constitution définitive, celle qui est encore en vigueur aujourd'hui (17 septembre 1787).

LA CONSTITUTION DE 1787

La Constitution de 1787 respecta le principe de la souveraineté et de l'indépendance particulière des États. En tout ce qui n'est pas déclaré d'intérêt commun par la Constitution fédérale chacun d'eux se gouverne selon ses propres lois. Chacun a son *Gouverneur* élu, qui détient le pouvoir exécutif, sa *Législature* qui vote les lois; chacun a ses tribunaux et ses codes.

La Constitution fédérale distingue et sépare trois pouvoirs : l'*exécutif*, le *législatif*, le *judiciaire*. Le pouvoir exécutif appartient à un *Président*, le pouvoir législatif à un *Congrès*. Leur compétence est limitée aux affaires extérieures, à la diplomatie, l'armée, la marine, aux questions commerciales, aux tarifs de douanes.

Le *Président* est élu pour quatre ans et rééligible, par un collège d'*électeurs* que les États nomment en nombre égal à celui de leurs représentants au Congrès. Le Président est seul responsable; il est assisté de ministres qui sont simplement ses secrétaires, il les choisit et les renvoie comme il lui plaît, en dehors de toute intervention du Congrès. Il est le chef des armées de terre et de mer, signe les traités, sous réserve de ratification par le Sénat, nomme les ambassadeurs, les fonctionnaires, etc. En même temps que le Président, et pour le remplacer s'il vient à mourir, un *vice-président* est élu qui préside le Sénat.

Le *Congrès*, qui exerce le pouvoir législatif, se compose de deux assemblées : le *Sénat*, la *Chambre des représentants*. Les sénateurs sont élus par les Législatures des États, à raison de deux par État, quel que soit le chiffre de la population. La Chambre des représentants est élue pour deux ans, le nombre des représentants étant pour chaque État proportionnel au nombre des habitants. Le Congrès se réunit à date fixe ; le Président ne peut le convoquer ni ne peut le proroger. Mais il peut suspendre l'application des lois votées, en demandant au Congrès une nouvelle délibération.

Le pouvoir judiciaire est confié à une *Cour suprême* composée de neuf juges, nommés à vie par le Président. Cette Cour suprême — une des originalités de la Constitution des Etats-Unis — est un tribunal d'arbitrage chargé en cas de conflit soit entre les États, soit entre le Congrès et le Président de prononcer souverainement. Elle a le pouvoir d'annuler toute décision, toute loi même qu'elle juge contraire à la Constitution, fut-ce sur la simple requête d'un particulier.

La Constitution de 1787 établit non pas comme en Angleterre le régime parlementaire, mais le régime *représentatif*. Elle a donné au Président de la République des États-Unis des pouvoirs plus étendus que ceux de la plupart des souverains constitutionnels en Europe.

La Constitution fut mise en vigueur au début de 1789 ; au mois de février, Washington, qui n'avait pas de concurrent, fut à l'unanimité nommé Président de la République.

CHAPITRE IX

LA POLITIQUE ORIENTALE

POLOGNE ET TURQUIE JUSQU'A 1795

L'Europe orientale dans la seconde moitié du dix-huitième siècle a vu commettre l'un des pires crimes internationaux dont l'histoire fasse mention : *le démembrement et la destruction du royaume de Pologne*. Facilité par l'anarchie polonaise, préparé par une entente de Frédéric II et de Catherine II, le crime fut perpétré par trois puissances *Russie, Prusse, Autriche*. Mis en goût par un *premier démembrement en 1772*, les complices achevèrent, au temps de la Révolution française, par deux *nouveaux partages en 1793 et 1795* la destruction totale de la Pologne.

Dans le même temps la Turquie fut au même péril. Engagée à propos des affaires de Pologne dans une première guerre malheureuse contre la Russie, elle se vit imposer à *Kaïnardji* (1774) un traité néfaste moins par les cessions territoriales stipulées que par la reconnaissance d'une *sorte de protectorat russe* sur une partie des sujets turcs.

Vaincue une fois encore dans une seconde guerre soutenue à la fois contre l'Autriche et la Russie (1787-1792), la Turquie échappa cependant au démembrement dont Joseph II et Catherine II avaient, dès 1782, arrêté le détail. La diversion créée par la Révolution française la sauva.

LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE

On sait[1] comment, dans la plaine du nord de l'Europe, s'était formé à la fin du quatorzième siècle, un État, la *Pologne*, dont le nom même, tiré du mot slave *polié* — la *plaine* — indiquait le caractère géographique essentiel. En 1386, Vladislas Jagellon avait réuni

1. Voir *Histoire Moderne*, page 692.



L'EUROPE ORIENTALE ET LES MODIFICATIONS TERRITORIALES AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

sous son autorité le *royaume de Pologne*, c'est-à-dire les pays de la Vistule avec *Varsovie* pour capitale et, plus à l'est, le *Grand-Duché de Lithuanie*, c'est-à-dire les territoires du Niémen et du Pripet ayant pour ville principale *Vilna*. Le Grand-Duché était plus étendu que le royaume, ou, comme on disait, « les pays de la couronne ». Cependant c'était le nom du royaume qui avait prédominé. Conquérant au seizième siècle, s'étant vu reprendre ses conquêtes au dix-septième siècle par les Suédois, les Russes et les Turcs, l'État polonais au milieu du dix-huitième siècle touchait au nord à la Baltique, au sud aux Karpates et au Dniestr qui la séparaient de la Hongrie et de l'empire Turc. A l'est, il s'étendait encore très loin dans l'intérieur de la Russie actuelle, et débordait au delà de la Duna et du Dniepr, presque jusqu'à Smolensk. A l'ouest, du côté de l'Allemagne, sa frontière, ligne conventionnelle parallèle à l'Oder, touchait à la Silésie, au Brandebourg et à la Poméranie. Dans sa partie nord se trouvait enclavé le royaume de Prusse.

Cet État sans frontières naturelles était comme un carrefour de peuples. On y trouvait au centre des Polonais, à l'ouest dans la Prusse polonaise des Allemands, à l'est des Lithuaniens et des Russes, partout des Juifs. L'ensemble faisait un total d'environ 17 millions d'habitants. Chacun des groupes avait sa religion : les Allemands étaient protestants ; les Russes orthodoxes ; les Polonais et les Lithuaniens, qui formaient la majorité de la nation, étaient catholiques. Les catholiques seuls comptaient dans l'État. Par une série de mesures prises au début même du dix-huitième siècle, de 1719 à 1733, les « *dissidents* », c'est-à-dire les orthodoxes et les protestants, avaient été exclus d'abord de toutes les fonctions publiques, puis finalement privés de tous droits politiques.

LA SOCIÉTÉ POLONAISE LES PAYSANS

La société polonaise, comme la société russe [1], comprenait seulement deux classes ou *ordres* : une *noblesse*, des *paysans*. Les paysans étaient serfs. Entièrement soumis au bon plaisir des nobles qui, disait Frédéric II, les « traitaient moins en hommes qu'en bêtes de somme », corvéables à merci, payant seuls les impôts, n'ayant aucun droit, ne pouvant échapper à leur condition, habitant des huttes de boue séchée, mal vêtus, chaussés

1. Voir *Histoire Moderne*, page 695.

d'écorce de bouleau, ils étaient, au dire de l'historien anglais Coxe qui parcourut la Pologne en 1778, « les plus pauvres, les plus opprimés, les plus misérables qu'il y eût au monde ». Il y avait longtemps d'ailleurs que leur misère était devenue proverbiale : en 1675 un intendant du Berry dans un rapport à Louis XIV, voulant peindre la pauvreté des habitants de sa généralité, les déclarait « plus malheureux que les esclaves en Turquie ou les paysans en Pologne ».

LES NOBLES

La noblesse, « l'*ordre équestre* », était propriétaire du sol. Elle représentait seule la population libre, 1 500 000 personnes au plus. Bien que tous les nobles fussent égaux, en principe, on distinguait en fait parmi eux trois catégories de personnes : les grands nobles, ou *Magnats*, puis les hommes de la moyenne et de la petite noblesse.

Les *Magnats* se trouvaient surtout en Lithuanie. Cette grande noblesse comptait environ 300 familles parmi lesquelles trois ou quatre, les *Czartoryski*, les *Radziwill*, descendant des Jagellons, les *Potocki*, les *Lubomirski*, possédaient des provinces entières. Leurs chefs étaient de véritables souverains, ayant capitale, gouvernement, fonctionnaires, armée. Les Czartoryski étaient propriétaires de onze châteaux et de quinze villes; les Lubomirski de vingt-deux; l'armée des Radziwill montait à 10 000 hommes.

La *noblesse moyenne* n'allait pas à 30 000 familles, possédant chacune un village ou deux. Quant à la *petite noblesse* c'était au vrai une *plèbe nobiliaire*, environ 1 300 000 gentilshommes, fiers de leur droit exclusif de porter des vêtements bleus et de chausser l'éperon : mais leur fortune se réduisait à un sabre, un cheval et quelque parcelle de terre, qu'il leur fallait cultiver eux-mêmes, l'éperon portant souvent sur un talon nu. On disait de ces nobles-là que quand leur chien s'asseyait au centre du domaine, la queue traînait sur le champ du voisin. Cette noblesse famélique était généralement à vendre, prête à servir qui, la payant, lui donnait à vivre.

LE CLERGÉ

Le clergé ne formait pas un ordre. Les évêques étaient pris parmi les membres des grandes familles. Au-dessous d'eux, le clergé des paroisses formait, comme la petite noblesse au-dessous des Magnats, une sorte de plèbe ecclésiastique pour qui les conditions d'existence

étaient assez dures. Il n'y avait pas de bourgeoisie : c'est à peine si en dehors de Varsovie on trouvait deux villes importantes, *Danzig* sur la Baltique et *Cracovie* au voisinage de l'Autriche. Les Juifs détenaient tout le commerce.

ORGANISATION POLITIQUE LE ROI

Officiellement l'État Polonais s'appelait *la république de Pologne* : la république avait à sa tête un *roi*. D'abord héréditaire, la monarchie au seizième siècle, à l'extinction de la dynastie des Jagellons (1572), avait été rendue élective par les nobles. Le premier roi élu avait été, on l'a vu [1], un prince français, le frère de Charles IX, le futur Henri III.

L'élection était faite, en principe, par tous les nobles réunis à cheval et en armes, dans une plaine voisine de Varsovie, la plaine de *Wola*. Au centre, dans une enceinte circulaire, le *Kolo* — le mot veut dire le *cercle* — formée d'un fossé, étaient réunis les représentants des Magnats et des autres nobles. C'est devant eux qu'étaient lus d'abord les noms des candidats entre lesquels les nobles, groupés hors de l'enceinte par escadrons, choisissaient le roi par acclamation. Ils furent ainsi 60000 pour acclamer Stanislas Leczinski en 1733.

Lors de l'élection du duc d'Anjou en 1572, comme le protestantisme avait d'assez nombreux adeptes en Pologne, les Polonais, plus tolérants alors qu'ils ne devaient l'être plus tard, avaient exigé du candidat français, dont ils craignaient le zèle catholique, l'engagement de respecter la liberté de conscience de ses futurs sujets. Ce fut le premier exemple des *pacta conventa*, c'est-à-dire des conventions passées désormais, avant toute élection au trône de Pologne, entre candidats et électeurs : elles devaient avoir pour la royauté d'abord, pour la Pologne ensuite, les plus funestes conséquences. Toutes en effet invariablement, comportèrent quelque capitulation nouvelle du roi en face de ses sujets. Toutes eurent pour objet de limiter la puissance royale qui graduellement, en moins de deux siècles, se trouva réduite à rien. Non seulement le roi ne pouvait faire les lois, déclarer la guerre, signer la paix, lever des soldats et des impôts, sans le concours de la Diète, mais bien plus il n'avait aucune autorité sur les ministres, aucun pouvoir sur les fonctionnaires voivodes, palatins, etc., tous nommés à vie. En

1. Voir *Histoire Moderne*, page 691.



MAGNAT POLONAIS AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.
D'après DEBUCOURT (1755-1832) : COSTUMES POLONAIS, album en couleur.
Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

Les Magnats, possédant la majeure partie du sol, étaient virtuellement maîtres de l'État. Bottes jaunes, sans talons; pelisse rouge doublée de fourrure noire; longue redingote jaune, à trois rangs de boutons en pierreries. Manches doublées de satin blanc, fendues à la saignée du bras et tombant très bas, taillées en pointe. Ceinturon d'argent avec gros cabochon rouge; sabre courbe à large lame. Sur la table, haut bonnet de fourrure, à aigrette; à côté, masse d'armes. — Debucourt a laissé de nombreux dessins de types et de scènes de son temps.

sorte que le roi n'était qu'un personnage décoratif et, comme on l'a dit, « un roi en peinture, le serviteur de la nation ».

LA DIÈTE

A côté du roi existaient deux assemblées, un *Sénat*, comptant 140 membres, choisis par le roi entre les principaux Magnats et les hauts dignitaires du royaume; puis une *Chambre des Nonces* ou députés de la moyenne et de la petite noblesse. Au nombre de 170, les Nonces étaient élus tous les deux ans, dans chaque province ou *palatinat*, par des assemblées locales ou *diettines*. Ils recevaient un mandat impératif et devaient en rendre compte à l'expiration de leurs pouvoirs.

Le Sénat et les Nonces se réunissaient tous les deux ans, pendant six semaines environ, pour délibérer en commun sur les affaires de l'État. Ainsi réunis, ils formaient la *Diète*. Assisté d'un *maréchal* élu par la Diète, le roi les présidait, mais sans autre pouvoir que de ratifier les décisions prises. Les séances étaient publiques et les spectateurs se mêlaient librement aux Sénateurs et aux Nonces.

Au milieu du dix-septième siècle, en 1652, l'usage s'était établi que toute décision devait être prise à *l'unanimité des votants*. L'opposition d'un seul suffisait à tout arrêter et à tout annuler; cela s'appelait le *liberum veto*. Quand un député usait de son droit de *veto*, la Diète se séparait sans poursuivre ses travaux et l'on disait qu'elle était *déchirée*. De 1652 à 1764, sur 55 diètes, 48 furent déchirées; 7 seulement aboutirent. Dans de pareilles conditions tout gouvernement était impossible. On avait donc imaginé, au cas où la Diète était déchirée, de réunir les nobles en *Confédération*. Dans la Confédération le *liberum veto* était supprimé et les décisions étaient prises à la simple majorité.

L'ARMÉE

En théorie, il y avait une armée. Mais par crainte que le roi, grâce à une armée forte, ne pût reconquérir quelque autorité, la Diète en 1717 avait réduit l'effectif à 18000 hommes dans le royaume de Pologne, à 6000 dans le Grand-Duché. En outre, les commandants en chef des deux armées, les deux *hetmanns*, étaient nommés à vie comme tous les hauts dignitaires, et ne relevaient que de la Diète. Les nobles ne voulaient être qu'officiers; dans certains régiments il y avait un officier pour trois soldats ou sous-officiers. Surtout

ils ne voulaient servir que dans la cavalerie. L'infanterie par suite ne comprenait que quelques centaines d'hommes, misérablement recrutés parmi les paysans ou même hors des frontières, par des racoleurs. Le corps de l'artillerie comptait 100 hommes; leur chef, le « Grand maître » avait quinze ans. Dans l'arsenal de Varsovie un voyageur constatait avec stupeur qu'il restait seulement quelques canons, vieux d'un siècle, mangés de rouille, sans affûts, les employés ayant transformé flasques et roues en bois de chauffage. Les Polonais comptaient naïvement, pour triompher de l'ennemi en cas d'invasion, sur la *pospolite*, la *levée en masse* de tous les nobles.

LA POLOGNE ET SES VOISINS

Organisée de la sorte, la Pologne était infailliblement vouée à la ruine. Déjà au dix-septième siècle et à quatre reprises au début du dix-huitième siècle, ses voisins Suédois, Prussiens, Autrichiens, Russes avaient songé à profiter de sa faiblesse pour la démembrer. Les plus intéressés à « partager le gâteau » — l'expression est d'un ministre du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, en 1731 — étaient les *Russes* et les *Prussiens* : les Russes parce qu'ils se rapprocheraient ainsi de l'Europe : les Prussiens parce que le démembrement achèverait l'unité de la monarchie, en permettant, disait au roi sergent le prince royal Frédéric, de « *recoudre* » au Brandebourg et au royaume de Prusse la Prusse polonaise qui les séparait.

Mais pour que le démembrement fût possible, il fallait que la Pologne demeurât dans le même état d'anarchie et qu'aucun effort ne fût tenté pour l'en tirer. Or, précisément un certain nombre de Magnats, et d'abord les Czartoryski, sentant le péril, songeaient pour sauver leur patrie à réformer la constitution. Catherine et Frédéric avertis signèrent, après la mort d'Auguste III (octobre 1763), un traité d'alliance, puis une convention par laquelle ils s'engageaient à maintenir la constitution existante, c'est-à-dire à ne pas permettre la réforme (11 avril 1764). Ils s'entendirent en même temps pour faire attribuer la couronne à un jeune noble Polonais, un favori de Catherine, *Stanislas Poniatowski* : la tsarine comptait bien trouver en lui un serviteur docile de sa politique. Pour assurer le succès de son candidat, Catherine fit entrer en Pologne des troupes qui s'avancèrent jusqu'aux faubourgs de Varsovie (mai 1764). Stanislas Poniatowski fut élu (7 septembre 1764).

ES RUSSES EN POLOGNE

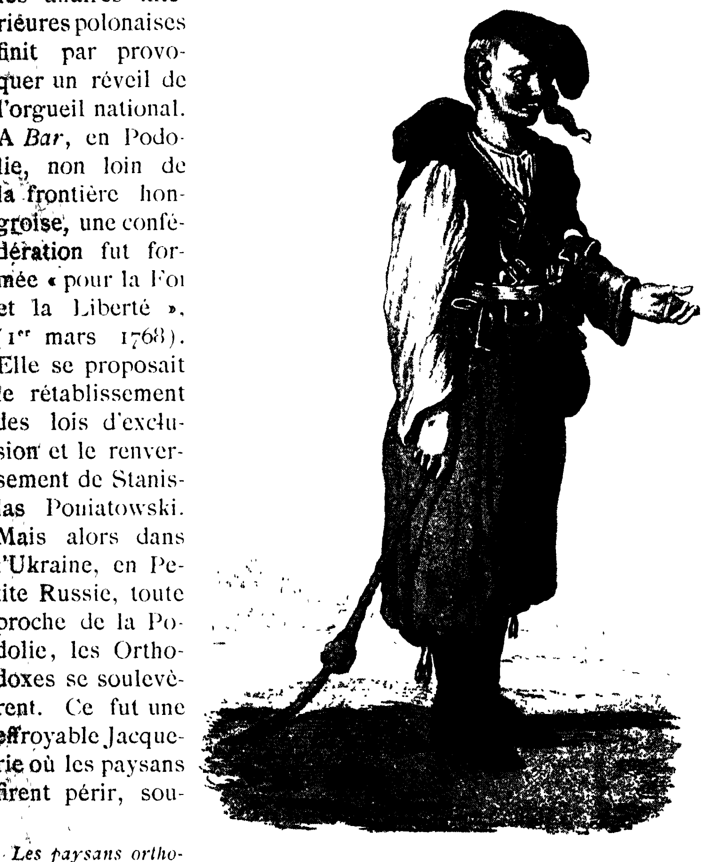
Mais s'il était l'élu de Catherine II, Stanislas Poniatowski était d'autre part neveu des Czartoryski. Il leur laissa donc poursuivre leurs tentatives de réorganisation. Il s'agissait d'abord d'abolir le *liberum veto* et de rendre les fonctionnaires responsables devant le roi. Ce programme de réformes fut combattu par tout un parti qui se donna le nom de *parti patriote*, parce qu'il combattait, en même temps que la réforme, le roi Stanislas Poniatowski, protégé des Russes. Ce fut à ce parti patriote qu'en dépit des avertissements de l'Autriche, mieux avisée, allèrent avec une parfaite inintelligence des intérêts vrais de la Pologne et de la France, les sympathies et les encouragements de Choiseul. Celui-ci pensant ainsi contrecarrer la politique de la Russie, entretint simplement les divisions, quand l'union pour la réforme pouvait seule permettre d'assurer le salut de la Pologne. Malgré les efforts des patriotes les reformes furent votées par une confédération.

Catherine et Frédéric II intervinrent alors, sous le prétexte honorable de défendre la cause des *dissidents* et d'obtenir le retrait des mesures qui enlevaient tous droits politiques aux Orthodoxes et aux Protestants. De nouveau les troupes russes — « des arguments munis de canons et de baïonnettes », écrivait Frédéric à Voltaire, — entrèrent en Pologne. Sous leur surveillance, il fut procédé aux élections pour la Diète. Avant l'ouverture des séances, par promesses ou par menaces, l'ambassadeur de Russie, le comte Repnine, un brutal qui traitait les Polonais comme s'ils eussent été déjà des sujets russes, avait obtenu de la plupart des Nonces l'engagement de se conformer aux désirs de Catherine II.

Pourtant l'évêque de Cracovie, capitale religieuse de la Pologne, *Soltyk*, osa, dans la Diète, s'élever contre l'intervention étrangère et insister pour qu'on écartât les demandes de Catherine et de Frédéric. Repnine le fit enlever, avec quelques autres députés, par les grenadiers russes, et l'expédia prisonnier hors de Pologne, à Smolensk. Beaucoup de Sénateurs et de Nonces quittèrent la Diete. A ceux qui restèrent, l'ambassadeur parlant en maître, « n'admettant que la soumission », imposa par la peur le retrait des lois contre les dissidents, l'abolition de toutes les réformes constitutionnelles et surtout le rétablissement du *liberum veto*, « le joyau de la Constitution », disait Repnine (24 février 1768).

LA CONFÉDÉRATION DE BAR

Cette dernière mésure satisfaisait les Patriotes. Mais l'abolition des lois contre les dissidents les exaspéra et l'intervention brutale de l'étranger dans les affaires intérieures polonaises finit par provoquer un réveil de l'orgueil national. A *Bar*, en Podolie, non loin de la frontière hongroise, une confédération fut formée « pour la Foi et la Liberté », (1er mars 1768). Elle se proposait le rétablissement des lois d'exclusion et le renversement de Stanislas Poniatowski. Mais alors dans l'Ukraine, en Petite Russie, toute proche de la Podolie, les Orthodoxes se soulevèrent. Ce fut une effroyable Jacquerie où les paysans firent périr, sou-



PAYSAN POLONAIS DE L'UKRAINE.
D'après DEBUCOURT : COSTUME POLONAIS.
Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

Les paysans orthodoxes de l'Ukraine polonaise en se soulevant, en 1765, dans une effroyable jacquerie facilitèrent l'intervention de Catherine II dans les affaires de Pologne. — Culotte bouffante bleu vert, gilet jaune, chemise blanche, bonnet rouge en forme de chechia. *A la ceinture un arsenal compliqué, pistolet, pipe, poire à poudre, blague à tabac, poche à balles. Le costume est dans son ensemble le costume de tous les peuples de l'Europe qui se sont trouvés au contact des Turcs.*

vent dans d'atroces supplices, au moins 50 000, peut-être 200 000 personnes. D'autre part, sous prétexte de défendre le roi et la Constitution contre les « *rebelles* », — c'étaient les confédérés de Bar, — les armées russes envahirent une fois de plus la Pologne.

LA GUERRE TURCO-RUSSE

Au cours des opérations dans le sud, un groupe de Polonais, fuyant devant les Russes, passa la frontière et se réfugia dans *Balta*, une petite ville en territoire turc. Les Russes les y poursuivirent et massacrèrent une partie de la population musulmane (septembre 1768). Obéissant aux instructions de Choiseul qui voyait dans l'intervention de la Turquie un moyen de sauver la Pologne, l'ambassadeur de France à Constantinople, le comte de *Vergennes*, — le futur ministre de Louis XVI, — exploita l'incident de Balta et détermina le sultan à déclarer la guerre à Catherine II (6 octobre 1768).

L'ARMÉE TURQUE

Sur ce que l'on devait espérer de l'intervention turque, Vergennes n'avait pas d'illusions : « J'armerai les Turcs, écrivait-il à Choiseul, mais les Turcs seront battus ». Malgré les efforts d'un sultan intelligent, Mustapha III, — il projeta de faire percer l'isthme de Suez, — l'armée et la marine turques étaient complètement désorganisées. L'infanterie, jadis redoutable, des janissaires s'était transformée en une sorte de milice, les hommes vivant chez eux à leur guise, ne paraissant à la caserne qu'au jour du paiement de la solde, indisciplinés, protestant, au nom de l'égalité musulmane, que leurs chefs ne devaient pas être à cheval, quand eux-mêmes servaient à pied. L'armement était archaïque et la baïonnette inconnue. Un officier français, le *baron de Tott*, employé à la réorganisation des forces turques, raconte dans ses mémoires qu'une émeute faillit éclater le jour où les canonniers découvrirent que l'écouvillon — la brosse du refouloir pour le nettoyage des pièces — était garni de soies de porc, l'animal impur par excellence pour tout fidèle musulman. Un pacha, auquel on avait expliqué la nécessité de modifier la disposition d'une batterie pour qu'elle pût servir à la défense d'une passe, laissait tout en l'état, parce que, disait-il, « si la volonté d'Allah était que les boulets atteignissent l'ennemi, ils iraient au but aussi bien ainsi qu'ainsi ». Dans la marine, la stabilité des

navires était défectueuse par suite de la hauteur excessive de leurs ponts. La cause du mal était connue : on n'y pouvait cependant remédier dans les constructions neuves, parce qu'il eût fallu, et les équipages n'y voulaient pas consentir, réduire la hauteur traditionnelle des turbans. « Des aveugles, disait plus tard Frédéric parlant des Turcs, qu'ont battus des borgnes. »

GUERRE Tout en poursuivant les opérations en Pologne où, pour tenter d'organiser les Confédérés, Choiseul envoya vainement une mission militaire dirigée par *Dumouriez* (1771) les Russes prirent hardiment l'offensive contre les Turcs, et les attaquèrent à la fois par terre et par mer. Sur terre les armées de Catherine reprirent *Azof*, occupèrent *Ienikalé* et la *Cri-*



Janissaire en tenue de campagne.
D'après un recueil de Dessins originaux exécuté à Constantinople (1790).
Bibliothèque nationale.
Photographie Hachette.

La gaucherie du dessin garantit ici la sincérité du dessinateur qui s'est certainement efforcé de reproduire, dans son album de voyage, avec la plus grande exactitude possible, les modèles qu'il avait sous les yeux. Guêtres — pareilles à celles qu'ont longtemps portées nos zouaves — de couleur rouge, comme les chaussures; culotte bleue, gilet rose découvrant la poitrine velue, ceinture verte, roulée en corde, passant deux fois autour du corps, cartouchière en cuir rouge, une paire de pistolets, veste brune, chechia noir-bleu et turban rouge. Mousquet à crosse de forme singulière, sabre; pas de baïonnette : l'infanterie des janissaires devenue une milice indisciplinée, ignorait les progrès accomplis depuis un siècle dans l'armement.

mée, pénétrèrent dans les provinces roumaines jusqu'à Bucarest et franchirent même le Danube après la prise d'*Ismaïl* (18 juillet 1770).

Sur mer la flotte russe, partie de la Baltique, se ravitailla en Angleterre et gagna la Méditerranée. « Si l'on avait affaire à d'autres qu'à des Turcs, écrivait son chef Alexis Orloff, l'affaire de cette escadre ne serait pas longue. » Mais les Turcs n'entreprirent rien pour l'arrêter, en sorte que l'armée navale russe vint librement croiser le long des côtes de Grèce. Son arrivée provoqua dans le Péloponèse un soulèvement des Grecs, préparé dès longtemps par les Russes; c'était le premier symptôme de ces réveils des peuples chrétiens esclaves des Turcs qui, au dix neuvième siècle, ont amené le démembrement de l'empire ottoman. L'insurrection, qu'Orloff ne put soutenir faute d'un corps de débarquement, échoua et fut férocement réprimée. Mais la flotte russe atteignit la flotte turque sur la côte d'Asie Mineure, près de Smyrne, dans la baie de *Tchesmé*.

BATAILLE DE TCHESMÉ

Bien que supérieure en nombre — elle comptait environ 50 navires et les Russes en avaient 20 — la flotte turque s'était réfugiée au fond de la baie en ordre serré. Dans la nuit du 7 au 8 juillet 1770, vers deux heures, les Russes lançaient sur les Turcs deux *br*[illegible] bateaux chargés de matières incendiaires, qui dans ce t[illegible] de navires en bois jouaient le rôle de nos torpilleurs. En m[illegible] temps l'artillerie russe faisait pleuvoir sur l'ennemi les bo[illegible] et les boulets rouges. Bientôt la flotte turque ne fut plus [illegible] immense brasier au milieu duquel les navires sautaient [illegible] après l'autre. A l'aube, des 50 navires turcs, 10 seulement [illegible]taient encore; il y avait environ 9000 tués. Après cette écla[illegible] victoire la flotte russe aurait pu faire voile sur Constanti[illegible] Orloff, malgré les conseils de l'amiral anglais Elphinston[illegible] sita à tenter l'aventure. Son indécision laissa à Tott le [illegible] d'armer les rives du Bosphore et de rendre impossible l[illegible] de main.

FRÉDÉRIC ET LE PARTAGE DE LA POLOGNE

La double défaite des Turcs à Tchesmé et à Ismaïl, à dix jours d'intervalle, *fut la cause déterm*[illegible] *du démembrement de la Pologne.*

Les victoires des Russes, leur établissement [illegible] les provinces roumaines — la Moldavie et la Vala[illegible]

causaient les plus vives alarmes à Marie-Thérèse et surtout à son fils Joseph II. Celui-ci rêvait en effet de faire du Danube un fleuve entièrement autrichien, et de porter les frontières de l'empire jusqu'à la mer Noire. Les Russes, occupant la Roumanie, menaçaient de lui barrer le passage. Aussi Marie-Thérèse et Joseph II se rapprochèrent des Turcs et préparèrent avec eux une alliance dont l'objet serait de contraindre les Russes, même par les armes, à évacuer leurs conquêtes (juillet 1771).

Ce rapprochement [illegible] Autrichiens et des Turcs inquiétait Frédéric, qui, allié de Catherine II de-



LE CAPITAN-PACHA, L'AMIRAL EN CHEF.
D'après un recueil de Dessins originaux (1796).
Bibliothèque Nationale.
Photographie Hachette.

Le costume du Capitan-Pacha, — l'amiral commandant [illegible] chef la flotte ottomane, — est tout à fait caractéristique et suffirait à faire comprendre [illegible]ait la force turque [illegible] seconde moitié du [illegible]ème siècle. L'ex[illegible]aire pain de sucre [illegible]upé d'une écharpe [illegible]nt est coiffé l'ami[illegible]que les hauts tur[illegible] des simples matelots, [illegible]quels il fallait exagérer la hauteur des ponts au détriment de l'équilibre [illegible]res. Caftan vert, col et bandes de fourrures. La barbe longue était [illegible] Turcs caractéristique des personnages d'importance.

puis 1764, craignait de se voir entraîné de la sorte à une nou-
velle grande guerre, alors qu'il voulait ardemment la paix.

Il eut bientôt une autre inquiétude : ce fut qu'Autrichiens et Russes, au lieu de se battre, ne s'entendissent pour prendre chacun un morceau de l'empire turc. En ce cas les voisins de Frédéric verraient leurs forces s'accroître, alors que les siennes resteraient les mêmes : il y aurait à ses dépens « rupture d'équilibre ». Cet inconvénient serait écarté si la R l'Autriche prélevaient leur indemnité de guerre en *polonais*, parce qu'alors Frédéric, voisin de la Polog rait également prendre une part.

Ce fut la proposition qu'il présenta d'abord à Cat par son frère Henri de Prusse, puis qu'il s'efforça agréer à Marie-Thérèse. Aux premiers mots, l'hon Marie-Thérèse se révolta. Elle ne voulait pas être des « *deux monstres* ». « Je ne comprends pas, écrivait politique qui permet qu'en cas que deux se servent de périorité pour opprimer un innocent, le troisième peut à titre de pure précaution pour l'avenir et de convenan le présent, imiter et faire la même injustice. Passons pour faibles que pour malhonnêtes. » Elle tenait à ne perdre « l'honneur », non plus que « le respect de l'Eur

Mais le projet de Frédéric eut pour avocat Joseph II. scrupuleux que sa mère, Joseph avait surtout souci de ce qu pourrait « *mettre en poche* ». Insensiblement, il entraîna M Thérèse, d'abord à admettre l'idée du partage : il insinua pouvait y avoir par là moyen de recouvrer la Silésie ; le r Prusse la restituerait moyennant compensation en Pologn Marie-Thérèse, elle, ne prendrait rien. A l'exposé de ce Frédéric bondit : « Non, monsieur, cela ne me convient pa pondit-il à l'ambassadeur. J'ai la goutte aux pieds, et ce une proposition à me faire si je l'avais dans la tête. Il s'a la Pologne et non pas de mes États ».

Après de longues hésitations et beaucoup de « jérém le 19 février 1772, Marie-Thérèse se résigna : « Il fau s'exécuter, écrivait-elle, et pour un profit mince ne pas p réputation ni droiture devant Dieu et devant les homm français tudesque signifiait que pour prix de sa réputation allait perdre, Marie-Thérèse exigerait du moins un gr

Elle était cependant en proie aux remords, « au point, d d'avoir honte de se montrer ». « Dans cette affaire,

évident crie au ciel, écrivait-elle encore à son fils, il faut reconnaître que de ma vie je n'ai été si angoissée.... Quel exemple nous donnons, en prostituant notre honneur pour un misérable morceau de Pologne! » Frédéric II ne connut point de telles angoisses : « Cela réunira les trois religions grecque, catholique et calviniste, écrivait-il au prince Henri sur son habituel [illegible] raillerie cynique. Car nous communierons d'un même [illegible]charistique qui est la Pologne, et si ce n'est pas pour [illegible] nos âmes, cela sera sûrement un grand objet pour le [illegible]s États ».

Le traité de partage fut signé à Saint-Pétersbourg, le 25 juillet 1772. « Au nom de la Très Sainte Trinité... *par crainte de la décomposition totale de l'État Polonais* », Marie-Thérèse prenait le comté de [illegible] la *Galicie* avec 2 600 000 habitants; Frédéric la *Prusse* [illegible] moins Danzig et Thorn, avec 700 000 habitants; Catherine [illegible] *partie de la Lithuanie*, située en deçà de la Duna et [illegible]pr, avec 1 000 000 habitants.

[illegible] alliés sommèrent la Diète polonaise de ratifier ce traité ; [illegible] résista pendant un an. A la fin les troupes russes, [illegible]ennes et autrichiennes occupant à peu près tout le pays, [illegible]quant la Diète elle-même dans Varsovie, les députés et [illegible] acquiescèrent au démembrement. Ils s'engageaient en [illegible] à ne pas modifier la constitution polonaise. Cette dernière [illegible] devait, vingt ans plus tard, fournir aux complices de [illegible] le moyen de parachever leur crime et de détruire totalement la Pologne.

LA [illegible] JI

Les affaires de Pologne réglées de la sorte il restait à terminer la guerre turque. Les Russes ayant franchi le Danube commençaient à pénétrer en Bulgarie. L'Autriche offrit sa médiation. Les Turcs et les [illegible] signèrent la paix à ***Kaïnardji***, une petite ville proche [illegible]rie dans la Bulgarie actuelle (21 juillet 1774). La Russie [illegible]outes ses conquêtes, Azof excepté. La Crimée était dé[illegible] l'empire Turc et déclarée indépendante. Enfin le sultan [illegible]tait de protéger constamment la religion chrétienne et [illegible]s », « de prendre en considération en toutes circon[illegible]s représentations » qui pourraient être faites par la [illegible] en faveur de l'Église grecque, soit en faveur des

populations orthodoxes des *provinces roumaines*. Ces dernières clauses — les articles 7 et 8 du traité — devaient être d'*une importance capitale* dans l'histoire de l'Europe orientale. Aux yeux des peuples chrétiens de l'empire turc, esclaves des Musulmans depuis le quinzième siècle, la Russie apparut dès lors comme la protectrice naturelle, la libératrice prochaine. Tous se tournèrent vers elle, tous mirent en elle leur espérance. Le traité de Kaïnardji a donné aux Russes le moyen, maintes fois employé, d'intervenir dans les affaires ottomanes. *Il a été l'origine de l'influence immense que la Russie a exercée dans les Balkans au dix-neuvième siècle et qu'elle y exer[illegible]e aujourd'hui.*

Quant à l'Autriche elle se fit payer sa médiation, en [illegible]ant du sultan, peu après la paix de Kaïnardji, la cession de la *Bu[illegible] vine*, un fragment des provinces roumaines au sud de la Galicie. Sans avoir tiré un coup de canon, elle se trouva avoir acquis plus de territoires qu'aucune autre puissance.

PROJET DE DÉMEMBREMENT DE LA TURQUIE

Dans la pensée de Catherine II la paix de *Ka[illegible]* n'était qu'une trêve, une halte dans la marche [illegible]sse vers la mer Noire et le Bosphore. Dans l'esp[illegible] Joseph II l'annexion de la Bukovine n'était [illegible] hors d'œuvre : les Turcs ne l'avaient pas en[illegible] cédée, et déjà il se berçait de cet espoir qu'ils lui fournir[illegible] bientôt « une juste cause de mettre en poche Belgrade et [illegible] partie de la Bosnie ». La communauté des convoitises ra[illegible] cha Catherine et Joseph.

A la suite d'une entrevue à Saint-Pétersbourg (1780) les [illegible] souverains conclurent une alliance (avril-mai 1781). Pu[illegible] arrêtèrent entre eux ce que l'on a appelé le « *Grand* [illegible] *grec* », c'est-à-dire le démembrement de l'empire turc. Le [illegible]jet attribuait à la Russie tous les territoires que possédait [illegible] la Turquie sur la rive gauche du Dniestr, plus une [illegible] grandes îles dans la mer de l'Archipel ; à l'Autriche [illegible] pays que le traité de Pojarevats (1718) lui avait déjà [illegible] soixante ans auparavant, c'est-à-dire une partie de la [illegible] jusqu'à l'Aluta et sur la rive droite du Danube, Belgrade [illegible] le nord de la Serbie et de la Bosnie. De la Moldavie et de [illegible] lachie on ferait un *État Dace* — à peu près la Roumanie [illegible] jourd'hui — sous le protectorat de l'Autriche. Tout le [illegible] des territoires turcs : Bulgarie, Roumélie, Macédoine, [illegible]



LES TROIS PARTAGES DE LA POLOGNE.

constituerait un *Empire Grec* avec Constantinople pour capitale et la Russie pour protectrice. La France, l'Angleterre et l'Espagne pourraient à leur gré se partager les possessions asiatiques et africaines de la Turquie, l'Egypte paraissant devoir être le lot de la France.

Le projet n'aboutit pas. En grande partie connu de Vergennes, il détermina le ministre de Louis XVI à presser la conclusion de la paix avec l'Angleterre, afin que, libérée de la guerre

d'Amérique, la France pût s'il était nécessaire défendre l'empire Ottoman contre les Austro-Russes. Catherine ne renonçait cependant pas à ses projets. En 1784 elle annexait la *Crimée*. Lors d'un voyage retentissant qu'elle entreprit, en 1787, dans les provinces méridionales de la Russie et qu'elle poussa jusqu'à Sébastopol, les arcs de triomphe dressés sur son passage portaient l'inscription : « *Route de Byzance* ». Elle avait au cours de ce voyage une entrevue nouvelle avec Joseph II.

SECONDE GUERRE TURQUE

A ces manifestations provoquantes, les Turcs ripostèrent par une déclaration de guerre (16 août 1787). Ils remportèrent d'abord quelques succès sur les Autrichiens, les battirent devant *Belgrade* et passant le Danube envahirent même le banat de Temesvar (août-septembre 1788). Mais leur flotte fut détruite (8 juillet 1788) sur la mer Noire à l'embouchure du Boug, par les Russes, qui de plus prirent d'assaut l'importante citadelle d'*Otchakof* (17 décembre 1788). Dans la suite les Autrichiens resaisissant l'avantage s'emparèrent de Belgrade (octobre 1790) : les Russes occupèrent Bucharest et *Souvorof*, enlevant de vive force *Ismaïl* où 26 000 Turcs furent massacrés, se rendit maître du passage du Danube.

Ces victoires ne servirent de rien aux Austro-Russes. Elles avaient inquiété et rapproché l'Angleterre et la Prusse, celle-ci jalouse comme toujours de tout accroissement de puissance chez ses voisins. Les nouveaux alliés avaient déjà poussé contre la Russie le roi de Suède, *Gustave III*, qui se jeta sur la Finlande et fut un moment à même d'atteindre Saint-Pétersbourg (juillet 1788). La Prusse encouragea d'autre part un réveil national des Polonais.

La Révolution française survenant bouleversa toutes les combinaisons. Gustave III traita avec la Russie pour pouvoir s'occuper librement de venir en aide à Louis XVI (août 1790). Pressée par la Prusse et d'autre part inquiète pour la Belgique, où les réformes de Joseph II avaient provoqué un soulèvement, l'Autriche traita avec les Turcs à *Sistova* (4 août 1791). Catherine à son tour signa la paix à *Jassy* (9 janvier 1792) se bornant à garder Otchakof. Les affaires de Pologne réclamaient toute son attention ; elle allait y trouver l'occasion d'acquisitions plus importantes.

1. Voir ci-dessus, page 125.



VOLONTAIRE POLONAIS en 1794. Dessin de NORBLIN.
Collection de la princesse Czartoryska.
Gravure de JACQUEMIN Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

Après le second démembrement il y eut en Pologne, un soulèvement auquel participèrent même les paysans. Ce fantassin porte l'habit à revers pareil à l'habit des fantassins russes et prussiens, le pantalon à sous-pied, terminé par une bande de cuir formant guêtre. Manteau de peau de mouton, fourrure en dedans; havresac en cuir. La coiffure à plumet est un étrange chapeau de feutre dont le bord, plus large devant, forme une visière retroussée.

SECOND PARTAGE DE LA POLOGNE

Le démembrement de 1772 avait fait comprendre à la majeure partie de la noblesse polonaise l'absolue nécessité de transformer l'organisation du royaume. Afin de procéder à cette transformation la Diète, en 1788, se proclama *Diète constituante*. Elle fut immédiatement encouragée par le roi de Prusse *Frédéric-Guillaume II*, neveu et successeur de Frédéric II. Il alla jusqu'à promettre le concours de ses armées pour défendre la constitution que rédigeait la Diète (mars 1791). Après deux années environ de travail, le 2 mai 1791, la Diète promulguait une constitution, qui transformait la Pologne en monarchie héréditaire et centralisée, supprimait la cause première de toutes les faiblesses, le *liberum veto*, renforçait le pouvoir royal et assurait l'organisation d'une forte armée de 60 000 hommes.

Sur l'heure Catherine protesta, au nom du traité de 1772 et fit ses préparatifs d'invasion. Frédéric-Guillaume II appelé à la rescousse par les Polonais, répondit en s'associant à la protestation de Catherine. C'est qu'il n'avait pu tirer des Polonais le pourboire qu'il en attendait. Quand il les encourageait et leur promettait son concours il espérait en obtenir la cession gracieuse des embouchures de la Vistule, avec la citadelle de *Danzig*. La demande formellement présentée trois semaines après la promulgation de la Constitution avait été rejetée par la Diète (23 mai 1791).

Les Polonais eurent à faire face à une double invasion russo-prussienne, et d'autre part un certain nombre d'entre eux, aveuglément attachés aux vieilles et néfastes « libertés », vinrent en aide aux envahisseurs en formant à *Targovitz* une confédération pour le rétablissement de l'ancienne constitution (mai 1792). Le résultat fut, en 1793, un *second démembrement* de la Pologne par la Prusse et la Russie (mars-avril 1793). La Prusse s'attribua *Thorn* et *Danzig*, la Russie la plus grande partie de la *Lithuanie*.

Ce furent les confédérés de Targovitz qui se trouvèrent condamnés à ratifier le traité de partage. Une Diète composée de leurs élus, fut réunie à *Grodno*. Les députés eurent horreur de la tâche qui leur incombait. Entourés de soldats russes, des canons étant braqués sur la salle des séances, ils résistèrent vingt jours. Pour en finir, on les affama. Dans la nuit du 13 juillet les grenadiers russes envahirent la salle. « La Diète, demanda un officier, consent-elle à ratifier le traité ? » Personne ne ré-

pondit. Les Russes déclarèrent qu'ils tenaient ce silence pour un acquiescement.

TROISIÈME PARTAGE DE LA POLOGNE

Quelques mois après, les *Patriotes*, à Cracovie, prenaient les armes (24 mars 1794). Cette fois les nobles furent soutenus par les paysans qui coururent à l'ennemi la faux au poing. Le mouvement fut dirigé par *Kosciusko*, un officier qui avait brillamment combattu en Amérique aux côtés de La Fayette, parmi les Insurgents. La Pologne fut assaillie par trois armées, russe, prussienne, autrichienne. La lutte se prolongea cependant près de huit mois, marquée par une grande défaite de Kosciusko à *Maciejovitz* (10 octobre 1794). La résistance cessa partout quand les Russes conduits par Souvorof eurent enlevé d'assaut le faubourg de *Praga* à Varsovie, et renouvelant les horreurs d'Ismaïl, y eurent égorgé 12000 personnes (4 novembre 1790).

Un *troisième et total démembrement* fut alors opéré. La Prusse prit *Varsovie*, la Russie ce qui lui manquait encore de la *Lithuanie*, l'Autriche enfin *Cracovie* (3 janvier-24 octobre 1795).

CONSÉQUENCES DU PARTAGE DE LA POLOGNE

Les affaires de Pologne, on le verra plus loin[1], eurent une grande importance pour la France. En occupant les trois puissances du Nord, en détournant en partie leur attention, elles contribuèrent à la victoire finale de la Révolution sur l'Europe. D'autre part, la communauté du crime créa un lien étroit et durable entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. Elles formèrent une *triple alliance*, qui, ennemie acharnée de la France pendant l'Empire, prétendit après 1815 commander à l'Europe, et qui, rompue à diverses reprises, mais toujours rétablie, ne s'est définitivement disloquée que de nos jours, après 1878.

1. Voir chapitre xv

CHAPITRE X

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE, LES SALONS, LES FINANCIERS — LES LETTRES, LES ARTS, LES SCIENCES — LES IDÉES PHILOSOPHIQUES ET ÉCONOMIQUES — LE « DESPOTISME ÉCLAIRÉ » L'ADMINISTRATION DES INTENDANTS

La société française demeura au dix-huitième siècle telle qu'elle était au dix-septième[1]. Elle continua de comprendre trois ordres : deux privilégiés, le *Clergé* et la *Noblesse*, et un troisième non privilégié, le *Tiers État* sur qui retombaient toutes les charges. Aucune modification ne se produisit pendant le règne de Louis XV ; il faut seulement mentionner la place de plus en plus grande prise dans la *société Parisienne*, à la suite de la tentative de Law, et grâce à la puissance de l'argent, par les *gens de finance*, fermiers généraux des impôts indirects, traitants, sous-traitants et banquiers.

Si rien ne fut changé à l'organisation de la société, par contre les façons de penser furent profondément modifiées. Des idées nouvelles, idées de liberté, de tolérance, d'égalité furent répandues dans le public par les *Philosophes* et les *Économistes*, au premier rang par *Montesquieu*, *Voltaire* et *Rousseau* et par les Encyclopédistes *D'Alembert* et *Diderot*. Ils démontrèrent *théoriquement* les vices de la monarchie absolue et de l'organisation sociale, en même temps que les faits les démontraient *pratiquement*. Leurs écrits préparèrent autant que la mauvaise administration royale, la révolution de 1789.

1. Voir *Histoire moderne*, Chapitre XXI, page 650 et suivantes.

I

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE, LES SALONS, LES FINANCIERS, LES ARTS, LES SCIENCES

LES CAMPAGNES La masse principale de la population française, les sept huitièmes environ, vivait aux champs. Sur l'état des campagnes au dix-huitième siècle, il est impossible de donner des indications générales très précises, parce que la situation variait infiniment d'une province à l'autre, et même dans certaines provinces d'un canton à l'autre. Par exemple, la Flandre, l'Artois, la Normandie, l'Alsace, le Roussillon, la plaine de la Limagne en Auvergne étaient bien cultivés, et le paysan y avait une existence assez facile. Mais le reste de la province d'Auvergne, le Limousin, le Périgord, la Gascogne, la Bretagne, etc., présentaient de vastes espaces déserts, d'interminables landes incultes et la population, fort pauvre, n'avait à manger que du seigle, de l'avoine, du sarrasin, des châtaignes et des raves. Encore n'en pouvaient-ils partout manger à leur faim. En Auvergne, en 1740, au dire de Massillon, évêque de Clermont, la plupart des paysans « dans une misère affreuse, sans lit, sans meubles... la moitié de l'année manquait de pain d'orge et d'avoine, leur unique nourriture ». Les maisons des villages, toujours groupées autour de la petite église qu'entourait généralement le cimetière, étaient, en bien des endroits, faites de torchis comme au Moyen Age[1]. Mais ailleurs, elles étaient construites en pierres, et même la pierre était de plus employée au lieu du torchis. Les baies toujours très rares étaient closes de volets pleins; les carreaux de verre étaient un luxe et ne se voyaient qu'aux maisons bourgeoises. Dans certaines chaumières le mobilier était aussi rudimentaire qu'au Moyen Age; la terre battue tenait lieu de plancher, et la vaisselle consistait en écuelles de bois. Par contre il était des maisons où le sol était dallé ou bien carrelé, où l'on trouvait de grands lits, des tables, des chaises, de hautes armoires, et des vaisseliers garnis d'épaisses faïences brunes. Dans telles régions les paysans portaient de bons vêtements de drap, et les costumes des femmes aux jours de fête n'étaient pas sans une certaine richesse. Dans d'autres, les paysans

1. Voir *Histoire Moderne*, page 94.

n'avaient, hiver comme été, que de misérables habits de grosse toile bise; ils portaient des sabots, mais seulement l'hiver; ils allaient au labour jambes et pieds nus, si malpropres qu'en 1788, un voyageur anglais, Arthur Young, les qualifiait de « fumiers ambulants ». Dans telle province il n'était guère de paysan qui ne tuât un porc au moins à la Noël; dans telle autre, on aurait pu compter ceux qui mangeaient de la viande même aux fêtes les plus solennelles.

LES DISETTES

On peut cependant dire que dans l'ensemble les paysans furent sous Louis XV moins malheureux qu'ils n'avaient été pendant le règne de Louis XIV. Il y eut toutefois de nombreuses crises de misère dans la première moitié du siècle. Entre 1723 et 1756, dans une période de trente-trois ans, onze années furent marquées par des disettes qui, sans être générales, atteignirent cruellement plusieurs provinces. L'Auvergne venait de subir trois années consécutives de disette quand Massillon traçait de la misère de ses ouailles le tableau qu'on a vu plus haut. En 1739, au dire de d'Argenson, dans le Maine, le pays de Chartres, l'Orléanais, etc., les hommes mouraient « dru comme des mouches, en broutant l'herbe. » En 1770, l'Auvergne connut de nouveau l'horreur de la famine et Montyon, intendant de la province, donnait les mêmes détails sinistres qu'avait donnés d'Argenson pour le Maine.

L'AGRICULTURE

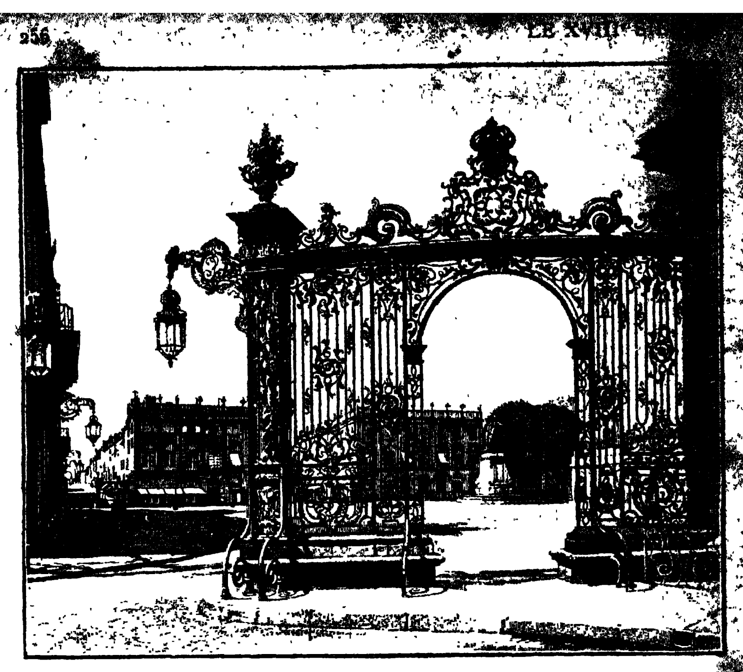
Cependant, à partir de 1760, la condition du paysan s'améliora. La population qui n'avait pas cessé de décroître depuis le début du siècle, remonta rapidement et passa en trente ans (1760-1789) de 17 à 25 millions. Les denrées se vendaient mieux et plus cher. La terre redevenait à la mode : quelques grands seigneurs allaient vivre dans leurs propriétés, en dirigeaient eux-mêmes l'exploitation, s'intéressaient au travail et à l'existence du paysan. Dans plusieurs provinces, sous l'influence heureuse du contrôleur général *Bertin* (1759), des intendants créèrent ou aidèrent à créer des sociétés et même des cours d'agriculture et des concours agricoles. *Parmentier* travaillait à répandre la culture de la pomme de terre, qui devait maintes fois sauver les populations de la disette.

Néanmoins la terre produisait peu et des cantons entiers

demeuraient en friche. C'est que le gros bétail étant encore rare dans les étables, le fumier manquait ; les instruments de travail étaient trop rudimentaires, les charrues, souvent en bois simplement garni de plaques de fer, ne fouillaient pas assez profondément le sol. D'autre part les moyens de communication manquaient pour transporter aisément les produits. La France était bien sillonnée de grandes et bonnes routes ; on en avait construit plus de 20 000 kilomètres sous Louis XV. Mais de village à village il n'y avait que des sentiers mal tracés et que la moindre intempérie rendait impraticables.

Enfin et surtout les efforts des paysans étaient découragés par la crainte des impôts, que l'on s'empressait d'augmenter sur le plus petit indice d'une situation moins rude. « Un élu — c'était le répartiteur de l'impôt — raconte d'Argenson, est venu dans le village où est ma maison de campagne et a dit que cette paroisse devait être fort augmentée à la taille, *qu'il y avait remarqué le paysan plus gras qu'ailleurs*, qu'il avait vu sur le pas des portes des plumages de volaille ». Un illustre Anglais, l'économiste *Adam Smith*, voyageant en France vers 1764, constatait que le paysan cultivait « avec les instruments de labours les plus chétifs et les plus mauvais possible pour faire semblant d'être pauvre et paraître hors d'état de rien payer ». Mais dès que disparaissait la crainte du fisc, le paysan se mettait ardemment au travail. Louis XVI, en 1776, ayant exempté de tout impôt, pendant quinze ans, tout champ conquis sur la lande et les marais, plus de 200 000 hectares furent aussitôt défrichés dans les pays pauvres.

LES VILLES L'ensemble de la population urbaine ne montait pas à plus de trois millions de personnes : c'était un huitième de la population totale ; elle en forme aujourd'hui les trois huitièmes. C'est que l'industrie était encore peu développée, qu'il n'y avait pas comme aujourd'hui de nombreuses usines attirant de la campagne vers les villes des milliers d'ouvriers. La population urbaine était formée de nobles qui préféraient leur *hôtel*, ou maison de ville, à leurs vieux et peu confortables châteaux ; de bourgeois vivant de leurs revenus ; des officiers, c'est-à-dire des fonctionnaires royaux ; de gens de loi, de commerçants, et des artisans des corps de métiers indispensables aux besoins journaliers : boulangers, bouchers, tailleurs, maçons, menuisiers, serruriers, etc.



NANCY. — LA PLACE STANISLAS. — GRILLE DE JEAN LAMOUR (1698-1771).
Photographie.

Beaucoup de grandes villes, au temps de Louis XV, se sont embellies de monuments, même de quartiers entiers, construits dans ce style sobre, élégant et harmonieux du dix-huitième siècle qui est, après le style ogival au Moyen Age, la plus pure expression du génie architectural français. La place Stanislas à Nancy, complétée par la place de la Carrière et le palais du Gouvernement, est avec la place de la Concorde à Paris, la place de la Bourse et le quai de la Douane à Bordeaux, l'un des plus beaux ensembles d'architecture qu'il y ait en Europe. Elle fut construite de 1752 à 1757 sur les plans de Héré (17..-1762) architecte nancéen, par ordre du roi Stanislas qui voulait magnifique sa capitale. Elle est complétée par d'admirables grilles, formant portiques, chefs-d'œuvre uniques de l'art du fer forgé, dessinées et exécutées par un autre artiste nancéen, le serrurier Jean Lamour (1698-1771). Au centre, statue du roi Stanislas élevée en 1831.

Les villes étaient relativement peu peuplées. Paris, la plus grande ville du royaume, avait, en 1750, près de 600 000 habitants, 650 000 à la Révolution. Lyon, que l'industrie de la soie faisait, après Paris, la plus grande ville ouvrière de France, avait environ 100 000 habitants. Les autres grandes villes, qui étaient les ports, Marseille, Bordeaux, Nantes, Rouen, le Havre, ne dépassaient guère 50 000 habitants. Après elles, les seules villes importantes étaient les capitales des provinces ou les

... de Parlements : Metz, Strasbourg, Nancy, Dijon, Caen, ... Orléans, Clermont, Toulouse, Montpellier, etc.

...part de ces villes s'agrandirent et commencèrent à se ...mer. Leurs vieilles enceintes furent rasées et remplacées ... *boulevards* ou *cours* plantés d'arbres. A côté des anciens ...s aux ruelles étroites, souvenir du Moyen Age, des quartiers nouveaux s'élevèrent, percés de larges avenues, bordées de constructions symétriques et de grand style. Nancy qui fut la capitale de Stanislas Leczinski, en Lorraine, Reims, Bordeaux, Nantes, etc., gardent de cette époque de remarquables ensembles d'architecture.

...RIS

Paris fut de toutes les villes celle où s'opérèrent les transformations les plus importantes. De vastes boulevards, les grands boulevards d'aujourd'hui, furent aménagés sur l'emplacement des anciens remparts, depuis la Bastille jusqu'à la porte Saint-Honoré. Ils devinrent, avec leurs quadruples allées d'arbres, avec leurs pâtisseries, leurs restaurants, leurs théâtres de marionnettes ou d'acrobates, surtout avec leurs luxueux cafés où des orchestres se faisaient entendre, la promenade favorite des Parisiens. Les cafés, — nos salons de thé aujourd'hui, on n'y servait ni vin, ni liqueurs — alors dans leur nouveauté, faisaient fureur au point que, de 1723 à 1788, leur nombre passa de moins de 400 à plus de 1800. A l'extrémité des boulevards, on ouvrit la *rue Royale*, puis la *place Louis XV*, la place actuelle de la Concorde où Gabriel construisit deux grands hôtels à colonnades[1]. Le jardin du *Palais Royal*, propriété du duc d'Orléans, fut entouré de galeries dont les arcades, bordées de brillantes boutiques, servirent de rendez-vous à la société élégante, tandis qu'au centre du jardin le célèbre café de la *Rotonde* était le quartier général des nouvellistes. Quelques grands seigneurs, de riches financiers, se firent construire de magnifiques hôtels : ainsi l'hôtel Biron, l'hôtel de Rohan, l'*hôtel de Soubise*, aujourd'hui le palais des Archives Nationales.

Le centre de la ville conserva, longtemps encore, son aspect ancien. Le cimetière des Innocents, à quelques pas des Halles, ne fut fermé qu'en 1786. Les ponts restèrent couverts de maisons jusqu'à la veille de la Révolution. Au milieu des rues étroites et sombres, les ruisseaux servaient toujours d'égouts à ciel

1. Voir ci-dessous, page 266.



ouvert. Il n'y avait point de trottoirs, et les piétons pour se garer des voitures n'avaient que de grosses bornes en pierre placées le long des murs, pour en écarter les roues.

Cependant des progrès s'accomplissaient. Les noms des rues étaient gravés dans la pierre à chacune de leurs extrémités ; les maisons étaient numérotées. Le soir, des lanternes suspendues à des cordes et garnies de réflecteurs ou *reverbères* éclairaient de loin en loin les passants. Moyennant quelques sous, au sortir du théâtre, d'un dîner ou d'un bal, on trouvait pour se faire reconduire des *porte-falots*. On trouvait à louer des *chaises à porteur*, ou des carrosses, les *fiacres*. Un particulier avait organisé la *petite poste*, service régulier de distribution des lettres et des paquets, recueillis dans des boîtes qu'il faisait lever trois fois par jour. Nulle ville n'était plus animée, ni plus bruyante. Porteurs d'eau, ramoneurs, fripiers ambulants, marchands et marchandes au panier annonçant « le hareng qui glace », « les pommes cuites au four », « le plaisir des dames » emplissaient les rues, dit un contemporain, « d'un glapissement perpétuel ». La foule était rieuse et bon enfant et sa politesse causait l'admiration des étrangers.

LES ÉCRIVAINS Dans la société du dix-huitième siècle, plus spécialement à Paris deux groupes de personnes, les *écrivains* et les *financiers*, prirent une importance particulière. Le goût commun des choses de l'esprit rapprochant alors des hommes de professions et de milieux très divers, gens de cour, de robe, de lettres, de finances, nobles, magistrats, riches, bourgeois, écrivains de tout genre, philosophes, économistes, savants, artistes, — il se forma comme une classe « intellectuelle », où le respect de la supériorité d'intelligence effaça dans une certaine mesure les inégalités de conditions, où

* *L'une des transformaitons les plus importantes de Paris au dix-huitième siècle fut la suppression des maisons qui couvraient les ponts et les transformaient en rues, sans percée aucune sur la Seine. La démolition fut faite sous Louis XVI, presqu'à la veille de la Révolution, en 1786 pour le Pont Notre-Dame. La vue est prise de la* Grève, *aujourd'hui la place de l'Hôtel-de-Ville On aperçoit le Pont au Change ou les maisons sont encore debout, et plus loin, le Pont Neuf où il n'y eut jamais de constructions. A gauche, au dernier plan, visible par une brèche, la Tour de l'Horloge, à l'angle du Palais de Justice; plus à gauche, au-dessus des toits, la flèche de la Sainte-Chapelle. Sur la Seine, toute encombrée d'obstaclés variés, bateau de blanchisseuses au premier plan.* Hubert Robert, *un Parisien, est un des deux bons paysagistes français du dix-huitième siècle : l'autre est* Joseph Vernet *d'Avignon* (1714-1769). *Hubert Robert s'était fait une spécialité de peindre les ruines. Joseph Vernet peignit surtout des marines.*

les écrivains et les penseurs tinrent une place exceptionnelle. Leur influence fut d'autant plus grande qu'à la différence de leurs prédécesseurs du dix-septième siècle, ceux-ci purs artistes préoccupés avant tout de la perfection de l'œuvre d'art, les écrivains du dix-huitième siècle attirés par les questions d'intérêt présent, politiques et non plus artistes, consacrèrent le meilleur de leur talent ou de leur génie à traiter les sujets les plus propres à passionner l'opinion, parce qu'ils touchaient soit aux affaires publiques, soit à l'ensemble d'idées sur qui depuis des siècles reposaient la vie morale, l'organisation de l'Etat et celle de la société. Cette classe d'hommes instruits très nombreuse et puissante à Paris, eut d'ailleurs des représentants par toute la France, en particulier, dans les villes capitales de province où les Académies locales généralement prospères, etaient d'actifs foyers de vie intellectuelle.

LES FINANCIERS

L'importance prise par les financiers ne fut guère moindre et ce fut une plus grande nouveauté. Les manieurs d'argent ne manquèrent point au dix-septième siècle et, dès le temps de Louis XIV, « partisans » et « traitans » étaient nombreux qui, soit à vendre les offices créés par un État besogneux, soit à percevoir ses impôts indirects donnés à ferme, avaient amassé de considérables fortunes. Mais si quelques-uns avaient vu leurs filles, grâce à l'opulence de leurs dots, entrer dans les plus aristocratiques familles de France[1], le mépris et la haine publics s'attachaient à la plupart d'entre eux. Les grands et le peuple étaient unanimes à leur reprocher, comme une tare, l'humilite de leurs origines — certains avaient été laquais —, à maudire pour leurs exactions, pour leur orgueil de parvenus, ceux que Vauban, on l'a vu, qualifiait de « *sangsues d'État*[2] ». Dans le premier quart du dix-huitième siècle, les prodigieux déplacements de fortune que provoqua la tentative de Law, les unions de plus en plus nombreuses entre filles de financiers et grands seigneurs désireux de redorer leurs blasons, les pensions — on disait les *croupes* — secrètement attribuées aux gens de cour, un recrutement autre de la haute finance où l'on vit paraître des hommes de très vieille bourgeoisie, voire même des nobles de robe, le mérite

1. Voir *Histoire Moderne*, page 657.
2. Voir *Histoire Moderne*, page 670.

personnel de nombre d'entre eux, le noble emploi qu'on leur vit faire de leurs richesses, toutes ces raisons amenèrent un revirement d'opinion, non dans le peuple, mais dans les classes « éclairées » ; non pas en faveur de tous les gens de finance, mais en faveur des plus importants, les *Fermiers généraux.*

LES FERMIERS GÉNÉRAUX

Entre les financiers, en effet, dont le nombre s'était considérablement accru, il existait une véritable hiérarchie qui aboutissait aux Fermiers généraux en passant par les sous-fermiers, traitants, sous-traitants, receveurs, directeurs, et leurs sous-ordres, une armée de plus de 300000 agents pour l'ensemble du royaume. Les Fermiers généraux, « piliers de l'État », disait le cardinal Fleury, « pillards généraux », disait le peuple, formaient un syndicat de banquiers, quarante en 1770, soixante par la suite, qui percevaient les impôts indirects, droits de douane, produits de la vente du sel, du tabac, des aides sur le vin, les cartes, etc. Payant leur privilège 55 millions en 1726, leurs bénéfices étaient tels qu'en 1755 ils consentirent à le payer 110 millions et le payaient 180 millions à la veille de la Révolution. Plusieurs laissèrent des fortunes jugées énormes alors : 33 millions qui en feraient aujourd'hui plus de 80, pour deux des plus célèbres. Aussi menaient-ils un train princier et certains d'entre eux, faisant construire ou embellissant châteaux et hôtels, collectionnant les œuvres d'art, se formant une galerie, ou comme on disait « un cabinet », encourageant les artistes, en relations suivies avec les écrivains, firent figure de Mécène, un peu comme les grands banquiers de la Renaissance à Florence. Tel *Crozat*, qui ouvrit à Watteau débutant, sa galerie composée de 400 tableaux, et ses portefeuilles où se comptaient par centaines les dessins de Rubens, de Titien, de Van Dyck et de Veronèse. Tel *Helvétius*, fils d'un médecin réputé, et marié à Mlle de Ligniville, une Lorraine parente de l'empereur François Ier. Artistes et gens de lettres lui coûtaient 300 000 livres par an, et l'on disait du salon de sa femme qu'il s'y tenait « les États généraux de la philosophie de l'Europe ». Lui-même s'essayait à écrire, et son livre « *De l'Esprit* » fut, pour ses tendances matérialistes, brûlé de la main du bourreau, par ordre du Parlement (1759). C'était aussi un fermier général que *Lavoisier*, le créateur de la chimie moderne.

D'autre part, la condition des financiers dans la vie publique changea autant que leur condition mondaine. Le roi ne se

borna plus à leur demander de l'argent, il leur confia à plusieurs reprises la direction des finances, et même du gouvernement intérieur. Ce fut un banquier *Pâris Duverny* que l'on chargea de la liquidation de la faillite de Law, et le dernier ministre populaire de la royauté, celui dont on peut dire que par sa popularité même, il mena, en juillet 1789, le deuil de la monarchie absolue[1], *Necker*, était un banquier.

LE CLUB DE L'ENTRESOL.

Entre grands seigneurs, écrivains, artistes et financiers le rapprochement s'opéra surtout dans les salons et par les salons. Les salons, une des originalités du dix-huitième siècle, n'étaient cependant pas une nouveauté. Le dix-septième siècle les avait connus avec l'Hôtel de Rambouillet et les ruelles. Entre ruelles et salons la différence n'était que des thèmes de conversation. Cette différence se retrouvait du reste dans toutes les réunions, réunions d'hommes, réunions de femmes, et rien n'en peut mieux faire saisir la nature que la comparaison entre les deux grandes sociétés d'hommes du dix-septième et du dix-huitième siecle, entre le groupe des amis de Conrard et le *Club de l'Entresol*.

Les amis que réunissait Conrard discutaient de la délicatesse d'une analyse de sentiments, des qualités et des défauts d'un poème, de la propriété d'un terme, de la valeur des mots : ils travaillaient à « épurer la langue et en fixer le bon usage[2] ». De cette réunion Richelieu tirait l'*Académie française*, dont le premier travail important fut une étude critique du *Cid*.

C'était une Académie des sciences morales et politiques que cent ans plus tard le cardinal Fleury pensait un moment tirer du Club de l'Entresol. Les amis que, entre 1725 et 1731, une fois par semaine, le soir de cinq à huit, l'abbé *Alary*, précepteur des Enfants de France, réunissait dans son petit entresol de la place Vendôme, le marquis d'Argenson, le maréchal de Coigny, l'anglais Horace Walpole, l'abbé de Saint-Pierre, théoricien de la paix perpétuelle, Montesquieu, etc., tous venaient là, non plus pour discuter de la valeur d'un sonnet, mais pour lire et commenter les gazettes de Hollande, se communiquer les nouvelles politiques du jour, pour entendre enfin la lecture de quelque mémoire préparé par l'un d'entre eux sur quelque point d'histoire diplomatique ou d'économie politique.

1. Voir ci-dessous, chapitre XIII.
2. Voir *Histoire Moderne*, page 713.

LES SALONS

L'histoire diplomatique en moins, la philosophie, les arts, et quelque peu les sciences en plus, le programme de Club de l'Entresol fut le programme de la plupart des Salons. Les plus célèbres furent avant 1750, ceux de Mme de Lambert et de Mme de Tencin; après 1750, ceux de Mme Geoffrin, de Mme du Deffand, de Mlle de Lespinasse, enfin ceux de trois femmes de financiers, Mmes Helvetius, d'Épinay, Necker.

La *marquise de Lambert* (1647-1733) dont le salon fut le premier en date, recevait à dîner tous les mardis quelques intimes, ceux qu'on appelait « les sept sages » : *Fontenelle* secrétaire de l'Académie des Sciences, à la fois un savant et un littérateur, le premier des vulgarisateurs scientifiques; *Marivaux*, l'un des plus spirituels et le plus subtil des auteurs dramatiques, etc. Le dîner était suivi d'une reception où se mêlaient gens de lettres, courtisans, gens d'Église, militaires et financiers.

Quand mourut Mme de Lambert, sa succession fut recueillie par *Mme de Tencin* (1681-1749), fille d'un conseiller au parlement de Grenoble et sœur du cardinal de Tencin, une aventurière qui, on l'a vu[1], rêva quelque peu de jouer dans la coulisse un rôle politique. Montesquieu, Marmontel, Helvetius étaient avec Fontenelle et Marivaux les hôtes les plus fameux de ce qu'elle appelait « sa ménagerie ».

Mme Geoffrin (1699-1777), une bourgeoise riche, hérita à son tour du salon de Mme de Tencin. Spirituelle et bonne — elle avait pris pour devise : « donner et pardonner » — elle recevait à dîner rue Saint-Honoré deux fois par semaine, le lundi des artistes, le mercredi les gens de lettres et les gentilshommes. Son salon, dans tout son éclat pendant la dernière partie du règne de Louis XV, entre 1750 et 1775, fut proprement le quartier général des Philosophes et des Encyclopédistes. Les habitués en renom étaient *D'Alembert*, un fils abandonné de Mme de Tencin, *Diderot*, *Morellet*, le baron *d'Holbach*, un allemand naturalisé français, le théoricien de l'athéisme et du matérialisme et qui recevant lui-même le jeudi, avait été surnommé pour sa large hospitalité « le maître d'hôtel de la philosophie ». *Grimm*, le correspondant attitré de Catherine II à Paris, rendait à la tsarine un compte fidèle des soirées de la rue Saint-Honoré. D'ailleurs Catherine entretenait elle-même commerce de lettres avec « sa bonne amie » Mme Geoffrin et de même le roi de

1. Voir ci-dessus, page 21.

Pologne, Stanislas Poniatowski, qui l'appelait « Maman ». Célèbre dans l'Europe entière Mme Geoffrin traversant l'Autriche, lors d'un voyage en Pologne, était autant à Vienne qu'à Varsovie, l'objet de mille attentions de la part des souverains et de leurs ministres.

Aux samedis de la *marquise du Deffand* (1697-1780), la société était plus aristocratique, et les philosophes n'y eurent accès que pendant un temps. Aveugle, elle n'avait d'autre plaisir que la conversation, et la vivacité de son esprit, souvent mordant, l'avait fait appeler « Madame Voltaire ». Le marquis et le comte d'Argenson, Choiseul, Montesquieu furent ses hôtes de prédilection. Elle eut pour lectrice, pendant dix ans, Mlle de Lespinasse (1737-1776). Un jour elle découvrit que certains de ses familiers, les Philosophes, goûtaient plus encore que les siens les entretiens de sa lectrice; elle la renvoya (1763).

Les amis de *Mlle de Lespinasse* lui furent fidèles. Pauvre ne pouvant donner à dîner, elle « donnait a causer » chaque jour de cinq à neuf. Son salon fut avec celui de Mme Geoffrin le plus important des salons philosophiques et l'influence qu'il exerça dans le monde des Lettres finit par être telle qu'on l'appelait « l'antichambre de l'Académie ».

La vie des salons, leur discipline pourrait-on dire, était partout la même. Il n'y existait point de causeries particulières, mais une conversation générale que dirigeait souverainement la maîtresse du logis. Un simple : « Voilà qui est bien ! » suffisait à Mme Geoffrin pour faire renoncer les plus hardis à tout sujet qu'elle estimait périlleux. En ce temps de parfaite politesse, nul n'était si mal appris ou si sottement pénétré de l'importance de ses idées qu'il se permit d'interrompre le propos d'autrui; chacun alors savait écouter, personne ne parlait qu'à son tour. Aussi jamais la vie de société ne fut plus charmante, ni plus goûtée; jamais la conversation ne fut plus spirituelle et légère, en même temps que plus nourrie d'idées.

LES MŒURS

Jamais non plus société n'aima autant la vie, ne la voulut, au même degré facile, raffinée, joyeuse, ne rechercha plus ardemment le plaisir et ne détesta davantage toute contrainte, surtout toute contrainte morale. De là des allures simples et familières remplaçant la gravité quelque peu solennelle du dix-septième siècle; de là aussi une poussée violente d'irréligion à quoi s'applique exactement ce que M. Lan-

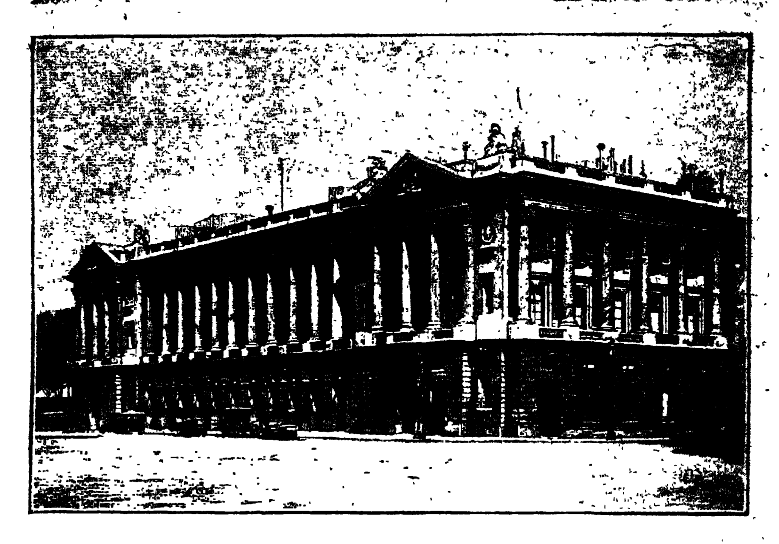
son a dit de l'irréligion de Voltaire, l'homme qui représente le mieux son temps : « Elle procède de sa nature avide de jouir et que toutes les défenses de jouir révoltaient. »

Dans la première moitié du siècle, sous l'immorale influence du Régent, puis de Louis XV, la vie facile ne fut pour beaucoup que la vie licencieuse, et les fanfarons de vice abondèrent. A partir de 1700, dans les dernières années de Louis XV, il y eut sous l'influence d'un grand écrivain, Jean-Jacques Rousseau, une réaction « vertueuse ». Cette réaction se poursuivit sous l'honnête Louis XVI, et la simplicité demeurant de mode, la dignité des mœurs devint de mode par surcroît. Cette dignité n'avait du reste jamais manqué à la masse de la nation, spécialement à la bourgeoisie modeste et laborieuse, et quand on parle de la corruption des mœurs au dix-huitième siècle, il faut l'entendre d'une minorité brillante d'oisifs, l'équivalent de ce qu'on appelle aujourd'hui. le *Tout Paris des premières*.

L'ART ARCHITECTURE

Les goûts et les mœurs de la haute société du dix-huitième siècle trouvèrent dans tous les arts leur fidèle reflet. A ne juger que par le dehors, l'architecture cependant fit exception : les monuments conservèrent l'aspect imposant, caractéristique des grandes constructions de Louis XIV. Les architectes du dix-huitième siècle n'innovèrent pas, au moins en apparence, et semblent continuer simplement leurs devanciers. Les plus remarquables, *Gabriel* (1710-1782) qui construisit à Paris les grands palais de la *place Louis XV* — la place de la Concorde — et l'*École Militaire*, à Versailles, le *petit Trianon*, à Bordeaux, les palais de la *place de la Bourse*; *Louis* (1735-1800) qui édifia les *Galeries du Palais-Royal* à Paris et le *Grand-Théâtre* à Bordeaux; *Soufflot* (1719-1786) qui construisit l'église Sainte-Geneviève, aujourd'hui le *Panthéon*; *Héré* (1705-1762) le créateur de la *place Stanislas* à Nancy, tous continuèrent Perrault et Mansard, s'inspirèrent de la colonnade du Louvre, de Versailles et de l'église des Invalides. Il ne fut même pas innové dans la construction des *petits châteaux* presque tous détruits aujourd'hui, Choisy, Bellevue, les Loges, Brimborion, etc., construits en grand nombre, pour Louis XV et les favorites, ou pour de riches particuliers. Au Petit Trianon, par exemple, peut-être le plus charmant de tous, on retrouve les principaux éléments architectoniques du

1. Voir le Petit Trianon dans les *Temps Modernes*, page 496.



GABRIEL (1710-1782). — PALAIS OUEST DE LA PLACE DE LA CONCORDE.
Photographie Hachette.

L'architecture du dix-huitième siècle dérive de l'architecture du dix-septième. On reconnaît l'influence de Perrault et de la colonnade du Louvre — voir Histoire moderne, *page 728 — dans les deux admirables palais construits à la fin du règne de Louis XV, de 1763 à 1772, pour servir de décor de fond à la place de la Concorde. Comme la place elle-même, créée de 1754 à 1763, pendant la guerre de Sept Ans, ils furent dessinés par Gabriel, l'architecte de l'École militaire et du Petit Trianon. La colonnade de style corinthien comme au Louvre, apparaît plus legère, et le soubassement avec les reliefs de l'appareil en bossage et la décoration discrète des draperies au dessus des fenêtres sur la rue Royale, n'a pas la monotonie plate du soubassement du Louvre. Ce sont ces détails qui donnent l ur caractère particulier d'élégance et de richesse sobre aux monuments du dix-huitième siècle.*

Louvre, les colonnes et l'attique formée de balustres. Toutefois dans toutes les constructions du dix-huitième siècle l'air de majesté, froide un peu, du siècle précédent, se tempéra d'élégance; les lignes des façades s'allégèrent et montèrent plus élancées, et la décoration, variée par une imagination que disciplinait un goût sûr, s'assouplit et s'enrichit. Ce fut là la part d'originalité du siècle.

D'autre part le Petit Trianon réduit avec ses cinq fenêtres de façade, aux dimensions d'une jolie maison de campagne bourgeoise, et de même tous les petits châteaux trahissaient le goût de la vie intime, le désir d'échapper au fardeau de la représentation. Goût et désir se manifestèrent mieux encore à l'in-



INTÉRIEUR LOUIS XV.

D'après le tableau de Boucher (1703-1770). — LE DÉJEUNER.

Musée du Louvre. — Photographie Hachette.

Ce tableau, daté de 1739, donne un joli type d'ameublement et de décor de style Louis XV. Sur la cheminée dans un encadrement bleu à nervures et rinceaux dorés, glace surmontée d'un trumeau représentant un pont dans un paysage. De chaque côté appliques aux lignes sinueuses. Aux murs, un cartel, des étagères chargées de bibelots, théière, Boudha, etc. Devant la cheminée, table volante en bois noir, aux pieds légèrement arqués, avec tapis rouge, tasses et sucrier. A gauche, guéridon en bois doré. Deux jeunes femmes en élégantes toilettes d'intérieur, à droite, robe blanche et pèlerine rouge bordée de fourrure, à gauche, robe blanche à plis Wateau. Deux petites filles viennent déjeuner, l'une assise sur les genoux de sa mère, l'autre tout en blanc, portant ses jouets, poupée, cheval chargé d'un bât fleuri. Près de la porte-fenêtre à petits carreaux, un valet de chambre tenant à la main une cafetière.



UN SALON LOUIS XVI. D'après une gouache de Lafransen (1746-1808).
Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

térieur des édifices par la transformation de leurs aménagements, du décor et du mobilier. Les appartements du dix-septième siècle formés d'enfilades de hautes pièces, se commandant toutes, étaient admirables pour la vie de réprésentation et les fêtes solennelles. Mais leur moindre défaut était qu'en temps ordinaire on risquait de s'y trouver prisonnier d'un importun. Louis XIV ne pouvait sortir de sa chambre sans que la cour entière en fût avertie. A ces grands appartements dépourvus de tout confort, impossibles à chauffer en hiver, on substitua partout des pièces plus resserrées, indépendantes, desservies par de nombreux couloirs et des escaliers dérobés. Ce furent les *petits appartements*. Le roi eut les siens à Versailles même, un ensemble de pièces coquettes où il lui fut possible d'avoir ses aises et de vivre aussi librement qu'un particulier.

LE DÉCOR L'AMEUBLEMENT

A la transformation des pièces répondit naturellement une transformation du décor et de l'ameublement. On vit disparaître le décor imposant du style Louis XIV, les pilastres de marbre, les stucs, les bronzes, les ornements greco romains, les tapisseries, les grands tableaux. On y substitua des glaces, des boiseries peintes de couleurs claires et douces, gris de lin, vert d'eau, bleu lavé, encadrées de délicates et capricieuses sculptures, rinceaux légers, moulures à faible relief nouées de rubans, entremêlées de mille attributs, coquilles, arcs, flèches, carquois, torches, lyres, chalumeaux, musettes, etc Toutes les formes devinrent sinueuses et l'on arrondit tous les angles. L'abus de cette fantaisie décorative, la plus originale qu'il y ait eu en France depuis la fin de l'art ogival, conduisit à ce que l'on appelle le style *rocaille* ou le *rococo* qui, imité hors de France, donna en Allemagne des chefs-d'œuvre de mauvais goût, dont les parfaits modèles sont à Dresde, les pavillons fameux du *Zwinger*.

**A partir de 1760 le style décoratif évolue et l'on revient des lignes sinueuses et tourmentées un peu, du style Louis XV, à des lignes simples et aux éléments architectoniques empruntés de l'art antique. Dans cette gouache, datée de 1 83, le décor toujours fort riche est fait de pilastres canelés, à chapiteaux corinthiens, comme dans le style Louis XIV, avec guirlandes de fleurs au-dessus des portes, guirlandes de feuillage au plafond où volent des Amours, et ce sont la inventions décoratives propres au dix-huitième siècle. Sièges, tables, consoles sont à pieds droits et de pur style Louis XVI. Face à la porte un abbé mondain, reconnaissable à la petite calotte, joue au tric-trac. Un officier est appuyé à la cheminée. A droite groupe jouant aux cartes. Lafrensen était un peintre suédois qui vécut en France de 1774 à 1791, il y était fort connu sous le nom de Lavreince.*



WATTEAU (1684-1721). — LE MENUET.
Musée d'Edimbourg. — Photographie Haufstaengl.

L'une des œuvres les plus exquises du « peintre des fêtes galantes ». On y saisit sur le vif le mélange de réalisme et de fantaisie qui caractérise son génie. La jeune femme qui danse le menuet porte, comme toutes ses compagnes, l'élégant et simple costume de la Régence. Le joueur de musette à droite est un bon ménétrier du temps. Les hommes sont personnages de fantaisie. Le cadre, grands arbres au feuillage léger, vase de marbre, fontaine avec vasque où l'eau luit, Watteau en a probablement trouvé l'idée dans le parc du Luxembourg à Paris.

La même fantaisie inventive multiplia les pièces du mobilier, varia leurs formes et la matière. Les bois exotiques et rares, bois des îles, bois de rose, acajou, palissandre commencèrent



LANCRET (1690-1743). — LA LEÇON DE MUSIQUE.

Musée du Louvre. — Photographie Hachette.

Un coup d'œil suffit pour saisir l'étroite parenté entre Watteau et Lancret son élève. Même fantaisie dans le costume du mandoliniste, vêtu de drap marron; même reproduction fidèle du costume à la mode, vers 1730, pour les deux jeunes femmes. L'une vêtue d'une robe de satin vert d'eau très pâle, avec corsage paille, tient un cahier de musique. L'autre en robe rose et corsage bleu semble battre la mesure. A l'arrière-plan, un vaporeux rideau d'arbres. Ce trumeau avait été peint pour un dessus de porte du château de Fontainebleau.

d'être employés. Ce fut le temps des meubles légers, *guéridons*, *étagères*, *tables à ouvrage*, *tables à jeu*, *chaises volantes*; des *commodes*, *chiffonniers*, *secrétaires*, *petits bureaux* tantôt ornés de bronze ou de cuivre ouvragés par de fins ciseleurs, tantôt couverts de peintures sur fond d'or, célèbres sous le nom de peintures au *Vernis Martin*, du nom de l'inventeur. Le besoin

du bien-être fit assouplir les formes des sièges, rembourrer l'appui-bras des fauteuils, renverser les dossiers et créer les *chaises longues* et les *bergères* profondes, garnies de coussins moelleux.

Postérieurement à 1760, et surtout pendant le règne de Louis XVI, on revint à des formes moins tourmentées ; la ligne droite et les angles ne furent plus proscrits ; l'ornementation fut plus sobre, et certains éléments décoratifs — les colonnes et les pilastres cannelés — furent empruntés de nouveau à l'art antique, redevenu plus que jamais à la mode.

LES ARTS PLASTIQUES

Les arts plastiques, sculpture et peinture, traduisirent avec une égale fidélité le goût du siècle et ses variations. Ce fut fini, surtout en peinture, et jusqu'aux dernières années de Louis XV, de la majesté souvent froide, mais du moins toujours imposante et de noble allure, qui caractérisait les œuvres du dix-septième siècle. D'aucuns en vinrent à ce point de médiocrité d'esprit et de cœur de ne savoir plus comprendre même les maîtres de la Renaissance. « Tu vas voir Michel-Ange et Raphaël, écrivait à son élève Fragonard, partant pour Rome, Boucher, le plus en vogue des peintres d'alors. *Si tu prends ces gens-là au sérieux, tu es fichu* ».

A de telles âmes, frivoles et seulement soucieuses de plaisir facile, la pure beauté et les hautes idées morales étaient insupportables comme un vin trop généreux à des tempéraments débiles. Au lieu de la beauté, de la noblesse et de la grandeur, on rechercha le *joli*, la grâce souple et l'élégance. On ne renonça pas aux allégories mythologiques ; mais les dieux graves, Jupiter, Junon, Minerve firent place aux divinités riantes, Vénus, Cupidon, avec leurs cortèges d'amours et de nymphes. Au lieu des sujets à l'antique, traités en d'énormes toiles pour de hautes et larges galeries, au lieu des batailles d'Alexandre, de personnages cuirassés, casqués, empanachés à la grecque ou à la romaine, s'agitant au milieu d'architectures solennelles, on peignit pour les petits appartements, pour d'étroits trumeaux ou des dessus de porte, de petits tableaux, dans des paysages légers, des « *fêtes galantes* », des « *divertissements champêtres* », des « *bergeries* », des « *pastorales* ». C'étaient œuvres d'imagination autant que « les grandes machines » du temps de Louis XIV ; mais les costumes des personnages et leurs allures se rapprochaient de la vie du temps, maintes fois même la reproduisaient ;

Le type achevé de ces œuvres fausses auxquelles se complaisait Boucher et qui firent sa réputation. Dans un paysage bleu gris, auprès d'une mare d'où s'élèvent de larges roseaux, une monumentale fontaine, poussée en plein champ, formée de deux Amours renversant une urne. Des bergères aux pieds nus, mais en robes à la dernière mode, rouge à droite, rose avec jupe bleu de ciel pour la bergère qui tient un nid rempli d'oisillons, pour la troisième, blanche avec corsage bleu de ciel, des fleurs et des rubans dans les cheveux. Rapprocher cette « Pastorale » du « Déjeuner », page 267.



François Boucher (1703-1770). — Pastorale.
Musée du Louvre. — Photographie Neurdein.



FRAGONARD (1732-1806). — LA POURSUITE.
Collection Pierpont-Morgan, Londres. — Photographie Giraudon.

Élève de Boucher, Fragonard se rattache fort heureusement bien davantage à Watteau qu'à son maître. Ce panneau fut peint avec trois autres, de 1770 à 1771, pour le pavillon de Luciennes offert par Louis XV à Mme du Barry. L'œuvre une fois achevée déplut à Louis XV et fut reprise par Fragonard. Il transporta les quatre panneaux dans sa maison de Grasse. Ils y restèrent enfermés jusqu'au jour récent où M. Pierpont-Morgan les acheta pour une grosse somme.

de manière fidèle, et tout artificiel qu'il fût souvent, le paysage ajoutait un certain charme de poésie champêtre.

PEINTRES

Le créateur et le maître du genre fut, sous la Régence, **Watteau** (1684-1721), qui porta officiellement le titre de « peintre des fêtes galantes ». Fils d'un maître couvreur de Valenciennes, il vint à Paris à dix-huit ans. Là il peignit d'abord des décors d'Opéra, puis pour un marchand de toiles à la douzaine, des tableaux de sainteté. Remarqué et encouragé par le financier Crozat qui le pensionna, il avait trente-trois ans quand une œuvre demeurée fameuse, l'*Embarquement pour Cythère*, le rendit justement célèbre (1717). Quatre ans plus tard il mourait. Artiste unique, il fut un poète exquis et spirituel en peinture, et ses toiles, avec leur coloris à la fois éclatant et frais, où l'on peut retrouver l'influence de Rubens qu'il avait beaucoup étudié, avec les élégantes et fines silhouettes des personnages, les paysages souvent mélancoliques, offrent le plus séduisant mélange de rêve et de réalité. Il eut de nombreux imitateurs, ceux qu'on appelle les Petits Maîtres; mais un seul, un Parisien, *Lancret* (1690-1743), retrouva souvent, sinon la poésie, du moins l'esprit et la grâce de Watteau.

Bien au-dessous de Watteau, *François Boucher* (1703 1770), un Parisien, protégé de Mme de Pompadour, fut le plus réputé des peintres des fêtes galantes. Travaillant avec une surprenante facilité, doué d'une inépuisable imagination, abordant à la fois tous les genres : graveur, dessinateur, peintre, illustrateur, traitant indifféremment tous les sujets, passant des épisodes du Christianisme aux mythologies voluptueuses, des tableaux de sainteté aux allégories sensuelles, des scènes de la vie journalière aux pastorales peuplées de bergers poudrés et de bergères enrubannées, il fut, dans 1000 tableaux et 10000 dessins, le plus fécond, le plus superficiel aussi des artistes du dix-huitième siècle.

Son élève *Fragonard* (1732-1806), le fils d'un mercier de Grasse, lui fut de beaucoup supérieur. Sa verve, courant à l'aventure, était servie par une habileté de main sans égale. En sorte que, par l'éclat de la couleur, par son adresse à faire jouer la lumière en des paysages de la plus élégante et riante invention, il fut, dans de petits sujets et de petits tableaux, vraiment un maître, celui qui, dans son genre, approcha le plus de Watteau.



CHARDIN (1699-1779). — LE BÉNÉDICITÉ.
Musée du Louvre. — Photographie Hachette.

L'œuvre la plus célèbre et la plus pénétrante de Chardin, le peintre sincère et simple de la vie de famille bourgeoise au dix-huitième siècle. Le tableau, exposé en 1740, fut immédiatement populaire et l'on en demanda plusieurs répliques au peintre. Dans cet intérieur modeste — rapprocher du Déjeuner, *page* [illegible] *— la nappe bien blanche, les lignes élégantes des chaises tendues d'étoffe à rayures rouges et grises donnent l'impression de l'aisance. Deux fillettes vont déjeuner avec leur mère, une Parisienne, au visage fin, élégante dans sa très simple toilette, jupe et tablier bleu, longue veste marron, avec fichu de mousseline. Avant de servir l'enfant, tout en rose, assise sur la chaise basse, elle lui fait demander la bénédiction de Dieu, et rien n'est plus charmant que le geste gauche de l'enfant qui joint les mains en regardant attentivement sa mère.*



GREUZE (1725-1805). — LA LAITIÈRE.
Musée du Louvre. — Photographie Neurdein.

Rien ne peut mieux faire sentir la différence entre la simplicité vraie et sincère de Chardin et le « naturel » cherché, voulu et prétentieux de Greuze que le rapprochement entre cette Laitière et le Bénédicité. Malgré tous les accessoires, la mesure au bout des doigts, le tablier, le panier où l'on devine sous les linges les mottes de beurre d'où sort le couteau de bois, cette laitière en robe rouge, corsage bleu et chemisette blanche est une laitière d'opérette, et les bergères de Boucher peuvent sans peine reconnaître en elle une sœur. Il n'y a guère plus de simplicité dans les tableaux « moraux » qui enthousiasmaient Diderot et les âmes « sensibles et vertueuses » de la seconde moitié du dix-huitième siècle.



NATTIER (1685-1766). — Madame LOUISE DE FRANCE (1737-1787).
Château de Versailles. — Photographie Hachette.

Loin de La Tour, Nattier fut cependant un des bons portraitistes du dix-huitième siècle. Il a laissé en particulier une charmante serie de portraits féminins, dont la plupart sont au château de Versailles. Mme Louise de France était la dernière née des filles de Louis XV. Nattier l'a représentée ici tout enfant, tenant des roses d'une main, un œillet de l'autre, vêtue d'une jupe à paniers, en soie rose avec entre-deux de dentelles blanches et de rubans verts. Les cheveux blonds sont légèrement poudrés. Cette fille de France, désolée des scandales de la vie de son père, entra à trente-trois ans dans le plus rigoureux des ordres religieux, les Carmélites, et y mourut à la veille de la Révolution.

Fragonard avait eu pour maître, en même temps que Boucher, le peintre qui en différa le plus radicalement, le plus sain et le plus loyal des artistes du dix-huitième siècle, ***Chardin*** (169



Guillaume Coustou (1677-1746). — Le Rhône.
Hôtel de Ville de Lyon. — Photographie Hachette.

Guillaume Coustou, le second du nom, frère de Nicolas Coustou qui travailla surtout pour Versailles, — élève et neveu de Coysevox, continua la tradition classique, très noble et majestueuse des sculpteurs du dix-septième siècle. Cette magnifique statue de bronze, fondue en 1710, fut primitivement placée au pied d'une statue de Louis XIV; de là le regard levé du fleuve et le geste d'admiration du bras tendu. Le lion contre lequel est appuyé le Rhône symbolise la puissance du fleuve.

1779). Fils d'un menuisier de Paris, n'ayant eu d'autre maître que lui-même, Chardin observa attentivement l'existence honnête et laborieuse de la bourgeoisie moyenne; il en rendit les épisodes avec une vérité et une simplicité qui l'ont fait classer parmi les premiers des maîtres réalistes, et le *Bénédicité*, la *Mère laborieuse*, la *Toilette du matin*, etc., forcèrent l'admiration même au temps des « pastorales ».

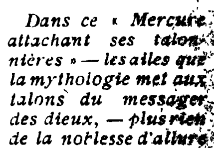
Des sujets du même genre furent traités dans la seconde partie du siècle, à l'époque de la réaction « vertueuse », par *Greuze* (1725-1805), un Bourguignon. Mais il n'eut ni la simplicité, ni la sincérité de Chardin, et ses tableaux de genre, la *Cruche cassée*, la *Laitière*, etc., ses tableaux moraux, le *Père de famille lisant la Bible*, *le Mariage au village*, *le Retour de l'enfant*

prodigue, etc., qui émurent la « sensibilité » des contemporains, ne paraissent plus aujourd'hui que des œuvres affectées et faussement naïves.



PIGALLE (1714-1785). — MERCURE.
Musée du Louvre. — Photographie Hachette.

Parmi les portraitistes qui appartiennent proprement au dix-huitième siècle — *Rigaud* et *Largillère*, morts en 1743 et 1746, avaient donné le meilleur de leur œuvre sous Louis XIV — *Nattier* (1683-1766), le peintre attitré des beautés de la cour, un peu mou, mais élégant et délicat, les *Van Loo*, *Tocqué* (1690-1772), etc., il se trouva un très grand maître, le pastelliste Maurice Quentin **de La Tour** (1704-1788). Né à Saint-Quentin, fils d'un ingénieur géographe, psychologue autant que pein-



Dans ce « Mercure attachant ses talonnières » — les ailes que la mythologie met aux talons du messager des dieux, — plus rien de la noblesse d'allure et du calme grave de l'art classique, mais un corps nerveux frémissant de vie et que l'on sent prêt à bondir; toute la physionomie, les yeux mêmes, disent l'élan de l'être impatient d'agir.

tre, « descendant, selon son expression, au fond d'eux-mêmes, à leur insu », il a laissé de la plupart de ses contemporains célèbres, des portraits où vraiment les âmes transparaissent[1].

LES SCULPTEURS

Parmi les grands sculpteurs du dix-huitième siècle, Le Lorrain, Guillaume Coustou, Bouchardon, Pigalle, Falconet, Houdon, les deux premiers, Le Lorrain et Coustou, appartiennent, pour une moitié de leur vie, au règne de Louis XIV.

1. Voir ci-dessus, pages 16, 19, 23, 149, les portraits de Marie Leczinska, de Louis XV, de Mme de Pompadour, de Maurice de Saxe.



FALCONET (1716-1791). — L'AMOUR.

Musée du Louvre. — Photographie Giraudon.

Assis sur un rocher, une rose à ses pieds, l'Amour cherche à la sourdine une flèche dans son carquois. Cette gracieuse et souple figure d'enfant au sourire malicieux, est très caractéristique à la fois du goût du siècle et de la souplesse de talent des sculpteurs, qui se montraient des maîtres aussi bien dans les œuvres monumentales — Tombeau du maréchal de Saxe *pour Pigalle, statue de* Pierre le Grand *pour Falconet — que dans des morceaux de fantaisie, « les petits marbres », triomphe du dix-huitième siècle.*

Leurs œuvres en ont gardé les caractères de force et de grandeur. *Le Lorrain*, né à Paris (1666-1743), élève de Girardon, sculpta pour l'hôtel de Rohan, aujourd'hui l'Imprimerie Nationale, les *Chevaux du soleil*, l'un des plus étonnants bas-reliefs de la sculpture française[1]. *Guillaume Coustou* (1677-1746), un Lyonnais, élève et neveu de Coysevox, donna entre autres œuvres remarquables, à Lyon, la belle statue du *Rhône* et, dans les dernières années de sa vie, les imposants groupes de chevaux, placés aujourd'hui aux Champs Élysées à Paris et connus universellement sous le nom de *Chevaux de Marly*[2].



Houdon (1741-1828). — Buste de Mme Houdon.
Musée du Louvre. — Photographie Hachette.

Plus qu'au un sculpteur du dix-huitième siècle, Houdon eut le don de la vie, et dans ses bustes, comme La Tour dans ses pastels, il sut faire paraître l'âme même de ses modèles. Dans ce buste — une terre cuite — la parfaite sincérité de l'artiste n'a point cherché à embellir le modèle; il en a rendu avec une vérité saisissante la bonne humeur rieuse, relevée d'une pointe de malice.

Les sculpteurs du plein dix-huitième siècle eurent un talent plus souple et plus varié, en sorte que, de leur ciseau, sortirent aussi bien de gracieuses sculptures de

1. Voir *Les Temps Modernes*, page 500.
2. Voir *Les Temps Modernes*, page 501

genre que des œuvres de grand style. Ainsi le Champenois *Bouchardon* (1694-1752), qui fut l'élève de Coustou, modela et sculpta, en même temps qu'une *Statue équestre de Louis XV*, détruite par la Révolution, la plupart des groupes mythologiques du *Bassin de Neptune*[1], dans le parc de Versailles ; en même temps que le *Christ* et la *Mater Dolorosa* de l'église Saint-Sulpice à Paris, un *Amour taillant son arc*, et les allégories de la *Fontaine de la rue de Grenelle.*

Pigalle (1714-1785) et *Falconet* (1716-1791), tous les deux Parisiens et de très modeste origine, produisirent l'un et l'autre d'importantes œuvres historiques : Pigalle, le *Tombeau du duc d'Harcourt*, à Notre-Dame de Paris, et surtout le *Tombeau du maréchal de Saxe*, à la cathédrale de Strasbourg; Falconet, la colossale *Statue équestre de Pierre le Grand*, à Saint-Pétersbourg. En même temps, Pigalle sculptait une *Bacchante* et un *Mercure* frémissants de vie, et Falconet une *Baigneuse*, devenue classique.

Mais le sculpteur par excellence et qu'il faut ranger parmi les plus grands maîtres, fut **Houdon** (1741-1828), un Versaillais élève de Pigalle. En dehors de ses bustes, où il sut mettre autant de vérité morale que La Tour en mettait dans ses pastels, deux œuvres entre toutes l'ont placé hors de pair, la *Diane chasseresse* qu'il tailla dans le marbre pour Catherine II et dont le Louvre possède une réplique en bronze, et surtout le *Voltaire* décharné et railleur de la Comédie-Française, peut-être le plus saisissant portrait qu'on ait jamais tiré du marbre.



L'ART EN EUROPE

Les peintres et les sculpteurs et, en général, tous les artistes français du dix-huitième siècle, n'eurent pas seulement une grande réputation en France. Ils furent célèbres dans toute l'Europe. Les souverains étrangers, en particulier Frédéric et Catherine II, recherchèrent leurs œuvres : la plus riche collection de Watteau, de Lancret et des *petits maîtres* est à Potsdam. Ils s'efforcèrent même d'en attirer plusieurs auprès d'eux. On vit alors se renouveler le phénomène qui s'était produit pendant le Moyen Age, au treizième siècle, au temps de l'art ogival triomphant et de la toute-puissante Université de Paris : *un universel rayonnement de l'influence française.* La civilisation française servit de modèle à tous, et comme l'écrivait un architecte de ce temps,

1. Voir *Les Temps Modernes*, page 502.

travaillant lui-même en Allemagne, « Paris fut à l'Europe ce qu'était la Grèce lorsque les arts y triomphaient : il fournit des artistes à tout le reste du monde. »

Un pays cependant, l'Angleterre, eut précisément, pour la première fois, des artistes originaux, les portraitistes *Reynolds* (1723-1792) et *Gainsborough* (1727-1788) qu'avait précédés *Hogarth* (1697-1764), un artiste singulier, observateur satirique, d'une verve très souvent grossière, mais dont les tableaux et les gravures en série, les *Elections*, la *Vie d'un libertin*, le *Mariage à la mode*, etc., sont pour l'histoire des mœurs politiques et privées en Angleterre de très intéressants documents[1].

LA MUSIQUE

Dans l'histoire de la musique, le dix-huitième siècle compte parmi les plus importants. La première place revient ici à l'Allemagne, comme elle revient à la France dans l'histoire de la peinture et de la sculpture. L'Allemagne vit naître alors cinq compositeurs demeurés illustres : *Haendel*, *Bach*, *Glück*, *Haydn*, *Mozart*.

Haendel (1684-1759) et *Bach* (1685-1750), tous les deux Saxons, le premier ayant surtout vécu à Londres où il mourut, le second n'ayant pas quitté Leipzig, excellèrent dans la musique religieuse, « Oratorios » et « Préludes ».

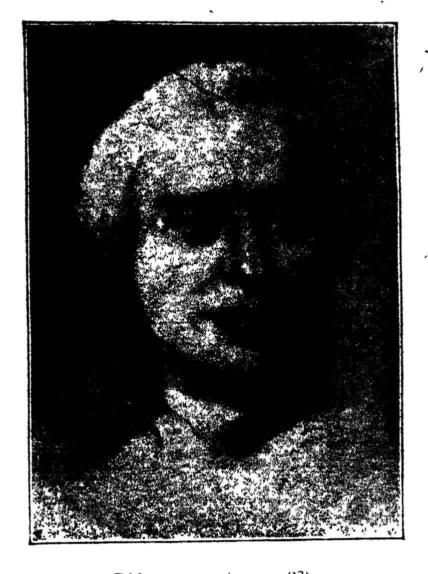
Glück (1714-1787), originaire du Palatinat bavarois, écrivit surtout des opéras, presque tous devenus classiques, *Orphée*, *Alceste*, *Armide*, *Iphigénie en Tauride*. Ces deux derniers furent représentés pour la première fois à Paris (1777) où Glück avait été appelé par la reine Marie-Antoinette. On lui opposa un compositeur italien, *Piccinni*. Bientôt entre « Glückistes » et « Piccinnistes » ce fut une querelle passionnée qui divisa la cour et la ville, et mit aux prises les salons, querelle semblable à celle qui de notre temps s'éleva à propos de Wagner, entre partisans de la musique allemande et partisans de la musique italienne.

Haydn (1732-1809), un Autrichien, fut le créateur de la musique symphonique et demanda au seul concert des instruments le moyen de traduire les sentiments et les passions de l'âme humaine.

Mozart (1756-1791), né à Salzbourg, fut le genie musical le plus complet et le plus fécond. Enfant prodige, dont les premières œuvres furent publiées alors qu'il avait huit ans à peine, il avait

[1]. Voir ci-dessus, pages 47 et 51.

écrit, quand il mourut à trente-cinq ans, une étonnante quantité de musique de chambre, de musique religieuse, et dix opéras parmi lesquels les *Noces de Figaro*, *Don Juan* et la *Flûte enchantée* sont demeurés les plus célèbres.



D'ALEMBERT (1717-1783).
D'après une étude de MAURICE QUENTIN DE LA TOUR.
Musée de Saint-Quentin.
Photographie Hachette.

Cette étude fut faite en 1753, d'Alembert ayant 36 ans, pour un portrait qui est aujourd'hui au Louvre. Il y a de la douceur avec beaucoup d'ironie dans ces yeux vifs de couleur noisette, et c'est bien là d'Alembert sceptique, sans violence. Abandonné à sa naissance par sa mère, Mme de Tencin, élevé par la femme d'un vitrier, d'Alembert, d'abord avocat, se donna avec ardeur aux études mathématiques, si bien que l'Académie des sciences l'appela à elle à 23 ans. Il fut le principal collaborateur de Diderot pour la publication de l'Encyclopédie; il en rédigea le Discours préliminaire, la plupart des articles de mathématiques et de physique générale. Il refusa, en dépit d'offres très riches, d'être président de l'Académie de Berlin et précepteur du fils de Catherine II.

LES SCIENCES

Le puissant mouvement scientifique du dix-septième siècle se prolongea dans le dix-huitième, en conservant à peu près les mêmes caractères[1]. En général, les savants ne furent pas des spécialistes; il n'y eut pas encore de séparations parfaitement nettes entre les diverses sciences. Elles demeurèrent comme des branches de la science par excellence, en qui toutes les autres étaient comprises, la *phliosophie*. La plupart de ceux qu'on appelait alors en France les *philosophes* furent ou se piquèrent d'être des savants. *D'Alembert* était mathématicien, géomètre, physicien. *Voltaire*, par qui furent mises à la portée de tous en France les doctrines de Newton, entreprit des études de physique, eut un laboratoire, procéda à des expériences. La science et les expériences scien-

1. Voir *Histoire Moderne*, p. 699.

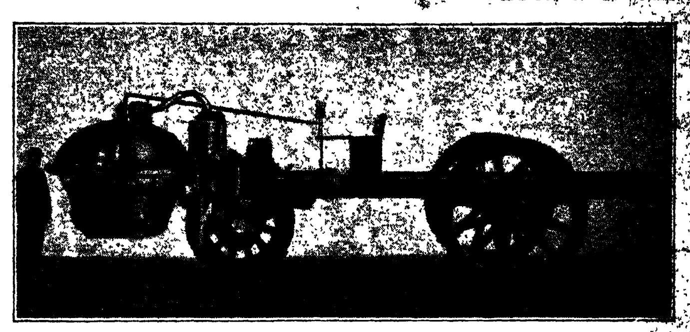
tifiques furent d'ailleurs à la mode et beaucoup de gens eurent alors un cabinet de physique comme on avait un cabinet de peinture, par bon ton. Les femmes même s'en mêlèrent et c'est avec la marquise Du Châtelet que Voltaire poursuivit ses recherches sur la nature du feu. Comme au dix-septième siècle, les savants furent pour la plupart des *amateurs* : *Lavoisier*, le créateur de la chimie moderne, était un fermier général; ils n'enseignèrent pas et n'eurent de disciples que par la publication de leurs travaux.

D'autre part, les gouvernements s'intéressèrent de plus en plus aux progrès des sciences. En Prusse, Frédéric II réorganisait l'Académie de Berlin qu'avait fondée son grand-père Frédéric I[er], et le fit de telle manière qu'il en peut être tenu pour le créateur véritable. Il y attirait en les pensionnant nombre de Français et lui donnait pour président l'un d'eux le géomètre *Maupertuis*. L'Angleterre organisait les grandes expeditions de *James Cook* (1728-1779) qui, dans trois voyages (1768-1771), poussait jusqu'aux régions polaires australes, sillonnait le Pacifique, reconnaissait la Nouvelle-Zélande et partie des côtes de l'Australie. En France, le gouvernement de Louis XV fournit les fonds nécessaires à l'accomplissement de plusieurs missions préparées par l'Académie des sciences. De ces missions, les plus intéressantes furent les deux grandes expéditions géodésiques, décidées vers 1735, pour mettre fin par l'expérience à de longues discussions théoriques sur la forme de la terre. Newton la disait aplatie aux pôles, renflée à l'équateur. Cassini, s'appuyant sur les mesures déjà prises en France, contestait l'opinion de Newton (1720). En 1735, une expédition qui devait durer dix ans et où figurait *La Condamine* (1701-1774) fut envoyée au Pérou, pour mesurer sous l'équateur un arc du méridien. L'année suivante, le même travail fut entrepris en Laponie et mené à bien en un an, par une seconde mission, qui comptait parmi ses membres *Maupertuis* (1698-1759) et *Clairaut* (1713-1765), celui-ci un mathématicien illustre, d'une précocité aussi surprenante que celle de Pascal, membre de l'Académie des sciences à dix-huit ans.

En dehors de Clairaut, trois mathématiciens et géomètres approchèrent des grands génies du dix-septième siècle ou les égalèrent : *Lagrange* (1736-1813), successeur de Maupertuis à la direction de l'Académie de Berlin, *Monge* (1744-1818), *Laplace* (1749-1827). Mais il faut noter que leurs travaux les plus fameux datent de la Révolution et de l'Empire et du commencement du dix-neuvième siècle.

PHYSIQUE Les sciences où le progrès fut le plus remarquable furent la *physique* et la *chimie*. En physique les études sur la *chaleur* conduisirent à l'invention d'un appareil de mesure, plus précis que ceux employés jusqu'alors, le *thermomètre* à mercure, dont trois types furent successivement construits par *Fahrenheit* en Angleterre (1724), *Reaumur* en France (1730), *Celsius* en Suède (1742) : ce fut ce dernier qui imagina la *graduation centigrade*, la plus généralement employée aujourd'hui. Les frères *Montgolfier*, fils d'un fabricant de papier d'Annonay, cherchant à reproduire le phénomène d'ascension des vapeurs, imaginèrent le premier *aérostat*, une sphère de papier gonflée d'air chaud et de vapeur par la combustion d'un mélange de laine et de paille mouillée. La première *Montgolfière* fut lancée à Annonay le 5 juin 1783. Cinq semaines plus tard Pilâtre de Rozier (1756-1785) entreprenait avec succès la première ascension en aérostat (21 novembre 1783). Il périssait deux ans après en tentant la première traversée de la Manche.

LA VAPEUR En étudiant la vapeur, en observant sa condensation par le refroidissement, puis le phénomène de détente, l'Écossais ***Watt*** fut amené à transformer la machine à vapeur dont un Français, Denis ***Papin***, au temps de Louis XIV, avait eu la première idée et construit le premier modèle (1707). Par l'adjonction du *condenseur* (1769), par la construction des *pistons à double effet* (1774), enfin par l'utilisation de la *détente* (1778), Watt fit de la machine à vapeur un générateur de force économique, utilisé d'abord sous forme de machine fixe pour l'exploitation des mines et les filatures. Deux Français, *Cugnot* et le marquis de *Jouffroy*, l'appliquèrent le premier en 1769 à la propulsion des voitures, le second en 1776 à la propulsion des bateaux. Mais le *chariot à vapeur* de Cugnot, premier modèle de l'automobile, parcourait 4 kilomètres à l'heure, moins qu'un piéton au pas ordinaire. Le bateau du marquis de Jouffroy, mis en mouvement par des roues à palettes, navigua sur le Doubs, la Saône et la Seine (1783). Mais la pauvreté du constructeur l'empêcha de développer son invention, raillée par les beaux esprits, et la Révolution survenant, l'on n'y pensa plus. Il faut noter d'ailleurs que dans les inventions de Cugnot et de Jouffroy il y avait non pas progrès de la science elle-même et découverte de principes



CUGNOT (1725-1804). — LA PREMIÈRE VOITURE AUTOMOBILE (1771).
Conservatoire des Arts et Métiers. — Photographie Hachette.

Cugnot, un Lorrain, ingénieur militaire, d'esprit inventif et qui s'appliqua surtout à perfectionner le matériel de guerre — il inventa un fusil se chargeant par la culasse — eut le premier l'idée de transformer la machine à vapeur, jusque-là machine fixe, en machine automobile, capable de transporter et de traîner du matériel d'artillerie. Les premiers essais furent faits en 1769 à Versailles, en présence de Gribeauval, *qui allait refondre l'artillerie française. La machine conservée au Conservatoire des Arts et Métiers, énorme tricycle dont les roues mesurent* 1 *m.* 70, *l'ancêtre de toutes les automobiles, fut construite en* 1771. *Elle était très puissante, mais ne faisait que* 4 *kilomètres à l'heure.*

ou de phénomènes nouveaux, mais surtout application pratique de principes et de phénomènes antérieurement découverts.

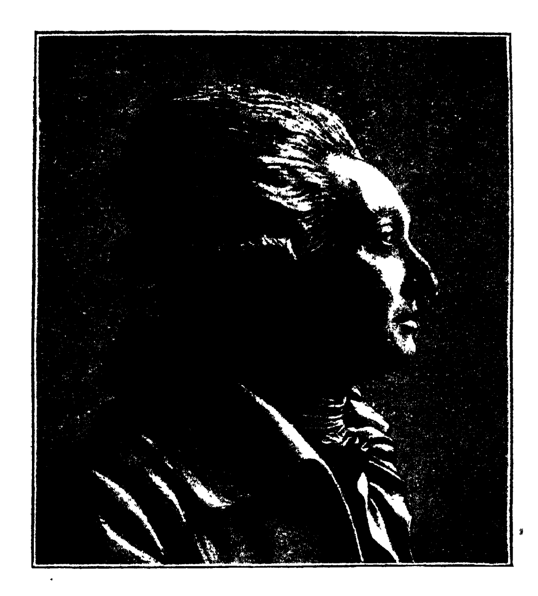
La même observation s'applique à la construction du premier grand *télescope* par l'astronome anglo-hanovrien *Herschell* (1738-1822). L'appareil, qui donnait des grossissements inconnus jusque-là, permit aux astronomes d'observer les taches du soleil et d'apercevoir des milliers d'étoiles nouvelles.

L'ÉLECTRICITÉ

Les découvertes et les progrès les plus remarquables furent accomplis dans l'étude de l'électricité. Ce furent ici les perfectionnements techniques qui conduisirent à la découverte principale : la reconnaissance de l'*identité de l'étincelle électrique et de la foudre*. A la fin du dix septième siècle Otto de Guericke, l'inventeur de la machine pneumatique[1], avait construit une très élémentaire machine électrique, dans laquelle une sphère de soufre tournant rapidement sous la main au moyen d'une manivelle, permettait de reproduire les phénomènes d'attraction des corps légers, déjà connus des Anciens. Grâce à la substitution d'un globe, puis d'un disque de verre, à la sphère de soufre, grâce à

1. Voir *Histoire Moderne*, page 707.

l'emploi de frotteurs en laine ou en peau, on obtint des effets plus puissants et de longues étincelles. On reconnut, d'autre part que certains corps, en particulier les liquides et les métaux, étaient *bons conducteurs* de l'électricité, tandis que d'autres, tels le verre, la porcelaine, étaient mauvais conducteurs, ou *isolants*. En 1740, un physicien hollandais construisit à Leyde un appareil condensateur de l'électricité : la *bouteille de Leyde* donnait des étincelles assez fortes pour tuer de petits animaux. En Amérique, *Franklin*, soupçonnant qu'il y avait similitude entre l'éclair et l'étincelle électrique, en obtint la preuve quand, un jour d'orage, ayant lancé un cerf-volant muni d'une pointe métallique il vit des étincelles jaillir de la corde de traction (1752).



LAVOISIER (1743-1794).
D'après le buste de HOUDON.
Conservatoire des Arts et Métiers.
Photographie Hachette.

Au dix-huitième siècle comme au dix-septième, la science n'est point le fait de « professionnels » et de « spécialistes ». On est en même temps homme de lettres, philosophe, géomètre, physicien, comme d'Alembert, financier de profession et chimiste, comme Lavoisier. Fils d'un riche commerçant parisien, Lavoisier avait pu, dès sa jeunesse, se livrer entièrement à son goût pour les études scientifiques, astronomie, chimie, botanique. Il était à vingt-cinq ans membre de l'Académie des sciences et commença à vingt-sept ans les travaux qui ont fait de lui le créateur de la chimie moderne. Il fut guillotiné sous la Terreur comme ancien fermier général. La physionomie est sérieuse et réfléchie avec un air de douceur et de noblesse.

L'expérience le conduisit à imaginer le *paratonnerre* (1760), la première invention d'ordre pratique résultant de l'étude des phénomènes électriques.

LA CHIMIE

La chimie moderne date du dix-huitième siècle et de **Lavoisier** (1743-1794). Les chimistes furent alors très nombreux. Avant Lavoisier et à côté de lui, des corps nouveaux furent découverts, des sels et des acides isolés, en particulier par l'Anglais *Priestley* (1733-1804), qui le premier obtint *l'oxygène*, et par le Suédois *Scheele* (1742-1786), l'inventeur du *chlore*, presque aussitôt employé au blanchiment des étoffes. Mais personne n'avait trouvé de *méthode générale* de recherche. Ce fut la gloire de Lavoisier d'avoir établi les principes de cette méthode, et partant de cette idée que, « si la matière peut être modifiée dans sa forme, elle ne peut jamais être altérée dans son poids », d'avoir trouvé dans la *balance* l'infaillible instrument de contrôle pour toute recherche chimique. Ses études les plus célèbres, commencées alors qu'il avait vingt-sept ans, portèrent sur l'air atmosphérique, les combustions, la composition de l'eau. Après cinq années d'expériences sur la respiration des animaux, il détermina la composition de l'air et le rôle essentiel de l'oxygène dans tous les phénomènes de combustion (1770-1775). Puis il réalisa l'*analyse* — la décomposition — et la *synthèse* — la recomposition de l'eau (1783). Enfin il établit, de concert avec *Guyton de Morveau*, une *nomenclature chimique*, c'est-à-dire un système de désignation des corps qui, adopté dans le monde entier, constitua entre chimistes de tous pays comme une langue commune et, leur facilitant la connaissance de leurs travaux réciproques, contribua puissamment à de nouveaux progrès.

LES SCIENCES NATURELLES

Comme il vit naître la chimie moderne, le dix-huitième siècle vit aussi commencer les grandes études de *sciences naturelles*. Un Suédois, *Linné* (1707-1778), qu'on a appelé « le législateur et le rénovateur de la botanique », reprenant et complétant les travaux commencés au dix-septième siècle par le botaniste et voyageur français *Tournefort* (1656-1708), établit, dans ses *Fundamenta botanica* (1737), un système général de classification des plantes, et une nomenclature universellement adoptés et toujours en usage. Un Français, *Bernard de Jussieu* (1699-1777), dont le neveu *Laurent de Jussieu* (1748-1836) devait poursuivre et compléter l'œuvre, imagina une autre classification plus logique, dite *classification naturelle*, dont Linné reconnaissait la supériorité théorique.

Le plus illustre des naturalistes fut le comte de ***Buffon*** (1709-1788), fils d'un conseiller au Parlement de Dijon, grand écrivain autant que grand savant. Dans les vingt-neuf volumes de son *Histoire Naturelle*, œuvre pour laquelle il eut quelques collaborateurs, il étudia la nature entière, animaux, plantes, minéraux. Son ouvrage le plus remarquable, les *Époques de la Nature*, sorte de philosophie de l'histoire du globe, parut à la veille de sa mort, l'annee qui précéda la Révolution (1788). Son œuvre la moins importante ne fut pas la réorganisation du *Jardin du roi* — le Jardin des Plantes aujourd'hui — dont il avait été nommé directeur. Le Jardin commença d'être, grâce à Buffon dont la Révolution devait compléter l'œuvre, l'un des principaux établissements scientifiques du monde. La gloire de Buffon fut immense et on lui éleva, de son vivant, la statue qui se trouve à l'entrée du Jardin des Plantes.

II

LES LETTRES, LES IDÉES PHILOSOPHIQUES ET ÉCONOMIQUES. LE « DESPOTISME ÉCLAIRÉ » L'ADMINISTRATION DES INTENDANTS

CARACTÈRES DE LITTÉRATURE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Si grande qu'ait été l'influence artistique de la France en Europe au dix-huitième siècle, son influence intellectuelle fut plus grande encore. Elle exerça dans les lettres une complète suprématie. Jamais du reste l'activité de la pensée n'y fut plus intense : Paris fut au dix-huitième siècle le cerveau de l'Europe et la langue française une sorte de langue universelle, « la langue des relations entre les hommes et les peuples, disait un poète italien, en 1758, puisque partout on parle et on écrit le français ».

Les œuvres des écrivains du dix-huitième siècle diffèrent profondément des œuvres des écrivains du dix-septième. La littérature du dix-septième siècle[1], avait été *psychologique* et les écrivains, avec un constant souci d'art et de perfection de la forme, avaient étudié l'âme de l'homme et ses passions pareilles en tous temps et en tous pays. Dans la littérature du dix-huitième siècle les analyses de passions et les peintures de

1. Voir *Histoire Moderne*, pages 717, 719, 720.

caractères n'occupent qu'une place secondaire. Elles furent le lot de quelques romanciers, *Lesage* (1668-1747), l'auteur de *Gil Blas*; l'abbé *Prévost* (1697-1763), l'auteur de *Manon Lescaut*; surtout de quelques dramaturges, le même Lesage, peignant dans *Turcaret* les financiers, ***Voltaire***, tragique puissant dans *Zaïre* (1732) et *Mérope* (1743), enfin *Marivaux* (1688-1763) dont les comédies un peu précieuses et le badinage spirituel allaient de pair avec les tableaux des petits maîtres, Lancret, Pater et Fragonard. Mais quand *Beaumarchais* (1732-1799) écrivait et faisait représenter le *Mariage de Figaro* (1784), ce n'était pas d'étude de caractères qu'il avait souci. L'essentiel, c'était quelques tirades où l'auteur disait aux privilégiés leur fait : la pièce était un acte politique.

Précisément le caractère essentiel de la littérature française au dix-huitième siècle fut d'être une *littérature politique* : les écrivains sans aucune préoccupation d'art pur, étudièrent l'homme dans la Société et dans l'État, dont ils examinèrent et discutèrent l'organisation. Ils passèrent en revue toutes les idées admises jusqu'alors, ils les critiquèrent, et, à la place de celles qu'ils estimaient vicieuses et fausses, en proposèrent de nouvelles, qui devaient servir de base à une réorganisation générale.

LES IDÉES ANCIENNES

On avait admis jusqu'alors comme vérités démontrées et indiscutables que le souverain tenait son autorité de Dieu, dont il était le lieutenant sur la terre; que, par suite, cette autorité devait être absolue et pouvait aller jusqu'à disposer des biens, de la liberté, de la vie même des sujets. On admettait que les hommes eussent des droits différents, qu'il y eût inégalité entre eux, que les uns fussent privilégiés, les autres soumis à toutes les charges selon qu'ils naissaient nobles ou roturiers. On admettait encore que tous les sujets devaient penser de même manière sur toutes les questions essentielles, et que cette manière de penser, plus particulièrement en matière de religion, devait être celle du souverain : il ne devait y avoir qu'une religion dans l'État. On croyait qu'en matière d'industrie, il était nécessaire de surveiller le travail et de guider les ouvriers et les fabricants par des règlements minutieux ; qu'en matière de commerce, on appauvrissait le pays lorsqu'on achetait des marchandises au dehors, et qu'il fallait, par des droits de douane, gêner ou rendre impossible l'entrée des produits étrangers.

De cet ensemble d'idées il était pratiquement résulté en France et dans la majeure partie de l'Europe, dans l'ordre politique, l'*absolutisme de droit divin*; dans l'ordre social, le *régime des classes* et l'*inégalité* des droits et des devoirs; dans l'ordre religieux, l'*intolérance*; dans l'ordre économique, un régime de *réglementation* et de *prohibitions douanières*.

ORIGINES DES IDÉES NOUVELLES

Contre les idées anciennes et leurs conséquences pratiques, on avait commencé de s'élever dès la fin du dix-septième siècle.

La misère générale en France dans la dernière partie du règne de Louis XIV, la situation politique en Angleterre sous les derniers Stuarts, en particulier sous Jacques II, avaient éveillé l'esprit critique. En France, on l'a vu[1], *Vauban*, dans la *Dîme royale*, s'était attaqué aux privilèges et à l'inégalité en matière d'impôts; il avait proclamé l'obligation pour tous les sujets de contribuer également aux dépenses de l'Etat, et déclaré « injuste et abusive » toute exemption. *Fénelon* déclarait l'absolutisme « un attentat sur les droits de la fraternité humaine ». Il estimait indispensables « des lois écrites, toujours constantes et consacrées par la nation », qui fussent « au-dessus de tout », ceux qui gouvernent « n'ayant d'autorité que par elles ». Nourrissant l'espoir de voir ses idées bientôt mises en œuvre, il préparait, pour le jour où règnerait son élève le duc de Bourgogne, un plan de *gouvernement représentatif*. En Angleterre, *Locke*[2], recherchant dans *l'Essai sur le gouvernement civil* (1690) les origines des gouvernements, avait établi que la liberté et l'égalité étaient les droits primordiaux de l'homme, que les gouvernements n'étaient que les délégués du peuple, institués par lui pour la sauvegarde de ses droits et il avait proclamé, avec le principe de la *souveraineté du peuple*, le droit pour le peuple « d'en appeler à Dieu » — il entendait par là le droit de s'insurger — si les gouvernants, manquant à leur mandat, attentaient à sa liberté.

Ainsi dans l'héritage du dix-septième siècle, le dix-huitième trouvait déjà, avec la condamnation du régime des privilèges et de la monarchie sans contrôle, la notion d'une égalité nécessaire dans la répartition des charges, d'une participation nécessaire

1. Voir *Histoire Moderne*, p. 675.
2. Voir *Histoire Moderne*, p. 709.

du peuple au gouvernement de ses affaires, et la doctrine que la source de l'autorité gît dans la nation souveraine.

LES PHILOSOPHES ET LES ÉCONOMISTES

Rien n'ayant disparu des causes qui avaient provoqué critique et idées nouvelles, d'autre part la paix et la politique d'alliance favorisant pendant près d'un quart de siècle les relations avec l'Angleterre, l'œuvre de critique fut poursuivie, en même temps que la doctrine de Locke parvint à la connaissance d'une partie de la société française.

Vauban, Fénelon et Locke eurent pour continuateurs deux groupes de penseurs et d'écrivains : les *Philosophes* et les *Économistes*. Les Philosophes s'occupèrent des organisations politiques, des questions morales, religieuses et sociales. Trois d'entre eux, illustres, ***Montesquieu***, ***Voltaire***, ***Rousseau***, exercèrent l'action la plus profonde. Les Économistes — les plus célèbres furent *Quesnay* et *Gournay* — étudièrent les origines de la richesse, les conditions du travail, de l'industrie et du commerce, et les systèmes d'impôts. Aux uns et aux autres, il faut joindre ceux qu'on appela les *Encyclopédistes* et tout d'abord leurs chefs, *d'Alembert* et surtout *Diderot*, qui furent par excellence les meneurs de la lutte contre les idées anciennes et les propagateurs des doctrines nouvelles.

Traits communs à la plupart d'entre eux et caractéristiques de leur siècle, Philosophes, Économistes, Encyclopédistes, eurent une foi entière en la toute-puissance et en l'infaillibilité de la raison ; ils eurent l'habitude, familière déjà aux scolastiques du Moyen Age, de raisonner dans l'absolu, sans tenir compte des réalités, des nécessités de fait, ni de l'expérience ; ils eurent enfin le goût des généralisations doctrinales. Un mot de Turgot, qui avant d'être ministre collabora à l'Encyclopédie, traduit d'une manière frappante ces dispositions d'esprit : « Les droits des hommes, réunis en société, écrivait-il, ne sont point fondés sur leur histoire, mais sur leur nature ». La raison était pour tous l'unique guide à suivre, et c'était son triomphe que tous voulaient procurer, par la ruine de toutes les disciplines antérieurement acceptées. « Philosopher, disait presque au début du siècle, Mme de Lambert, c'est rendre à la raison toute sa dignité et la faire rentrer dans ses droits ; c'est *secouer le joug de l'opinion et de l'autorité.* » Le programme des penseurs du dix-huitième siècle est tout entier ramassé dans cette phrase.

MONTESQUIEU

Le premier en date des grands écrivains du siècle fut Montesquieu (1689-1755). Né aux environs de Bordeaux, Montesquieu, baron de la Brède, était de noblesse de robe et fut lui-même président au Parlement de Bordeaux. Il se fit d'abord connaître par les *Lettres Persanes* (1721). Sous la forme d'une correspondance entre deux Persans qui visitaient Paris et leurs amis, il présentait une vive satire de la société française, des mœurs, des institutions. Treize ans plus tard, il publiait un important essai de philosophie historique, les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* (1734). C'était un chapitre détaché d'un ouvrage beaucoup plus considérable, son œuvre capitale, l'*Esprit des Lois*. Il y travailla vingt ans sans relâche, parcourant, pour la mieux préparer, une bonne partie de l'Europe, poussant jusqu'en Hongrie, demeurant deux années en Angleterre. L'*Esprit des Lois* parut en 1748. C'était



MONTESQUIEU (1689-1755).
D'après un portrait gravé par HENRIQUEZ.
Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

Il n'est point d'écrivain qui tienne dans l'histoire politique une place plus importante que Montesquieu. Sa grande œuvre, l'Esprit des lois, *méditée pendant vingt ans, avec sa doctrine de la séparation des trois pouvoirs, exécutif, législatif, judiciaire, a probablement influé sur les Constituants américains, en 1783, et dominé complètement les Constituants français, en 1789. Depuis lors, il n'est pas une Constitution, française et étrangère où cette influence ne se soit exercée. Ce portrait a été gravé en 1776, alors que commence à se produire en art, un retour au « classicisme » et à l'imitation de l'antique, et c'est en Romain, sans poudre ni perruque, avec la toge, laissant le col nu, que le graveur a représenté Montesquieu.*

un ouvrage de philosophie politique, une analyse systématique et détaillée de toutes les formes de gouvernement, des conditions dans lesquelles ils se créent, des principes sur lesquels ils reposent. Montesquieu présentait comme l'organisation idéale l'organisation de la *Monarchie anglaise*, parce qu'elle garantissait à tous les citoyens la « liberté politique », parce que « le prince n'y a le pouvoir de faire aucun tort imaginable à qui que ce soit, par la raison que son pouvoir est contrôlé et borné par un autre ». Il établissait qu'il doit y avoir dans un État bien réglé trois pouvoirs distincts et indépendants les uns des autres, le *législatif*, l'*exécutif*, le *judiciaire*, et que cette distinction est la garantie indispensable de la liberté. Il faisait ainsi la critique de la monarchie française, où tous les pouvoirs étaient confondus; il mettait en circulation l'idée que la royauté devait être *limitée* et *contrôlée* par les *représentants de la nation.*

L'*Esprit des lois* eut un énorme succès : il en fut fait *vingt-deux* éditions en *dix-huit* mois et des traductions dans toute l'Europe. M. Faguet a dit justement qu'il fut « plus qu'un livre, un *grand acte historique* qui devait descendre dans les faits et y laisser pour un temps très long une profonde empreinte ». L'œuvre n'exerça pas une influence immédiate. Mais, quarante ans plus tard, ce fut de Montesquieu que s'inspirèrent les premières assemblées de la Révolution, et la célèbre théorie de la séparation des trois pouvoirs a dominé la rédaction de toutes nos Constitutions depuis 1789.

VOLTAIRE SES DÉBUTS

A la différence de Montesquieu, qui fut un esprit créateur, Voltaire (1694-1778) n'a rien fait que détruire. Il était fils d'un notaire de Paris et son vrai nom était *Arouet*. Tout jeune, il eut à souffrir de l'arbitraire; à vingt-trois ans, pour une satire contre le Régent, et non pas simplement, comme le dit la tradition, pour une satire contre Louis XIV, dont il n'était pas l'auteur, il fut emprisonné et tenu onze mois à la Bastille (1717-1718). Le Régent lui accorda d'ailleurs, à sa sortie, une pension de 1200 livres. Huit ans plus tard, il fut une seconde fois embastillé pendant six mois : ayant été bâtonné par un gentilhomme, le chevalier de Rohan, il avait osé, lui, roturier, réclamer justice ou réparation par les armes (1726). Au sortir de la Bastille, il dut s'exiler en Angleterre : il y demeura quatre années. Comme Montesquieu, il admira la liberté dont jouissaient les Anglais. Rentré en France, il publia



VOLTAIRE (1694-1778).
D'après le portrait peint par LARGILLIÈRE (1656-1746).
Musée Carnavalet. — Photographie Hachette.

Voltaire, en 1718, à 24 ans, au moment où il vient d'être pour la première fois emprisonné à la Bastille. Le fils du notaire Arouet, devenu homme de lettres, fréquenta la plus noble société et se piqua d'élégance. Une fine cravate de dentelle blanche sort du gilet rouge brodé d'or. L'habit de soie est d'un bleu doux tirant sur le vert et, comme le gilet, agrémenté de boutons dorés. Les cheveux bruns légèrement poudrés sont bouclés avec soin. Le teint est très coloré, les lèvres sont fort rouges. Ce masque maigre frappe par la hauteur étonnante du front rayonnant d'intelligence, la mâchoire carrée, tenace, avec le menton saillant, surtout les yeux marrons pétillant d'esprit et la bouche serrée, les lèvres tendues, d'où la raillerie semble prête à partir. Largillière, un excellent portraitiste de la fin du règne de Louis XIV et du début du règne de Louis XV, s'est montré là particulièrement un maître, et l'on trouve déjà sur cette toile le saisissant Voltaire de Houdon, le Voltaire à 84 ans · v. Les Temps Modernes, *p.* 505.

ses *Lettres philosophiques*, ou *Lettres sur les Anglais* (1734), dans lesquelles il vantait l'organisation d'un pays, où, disait-il, « *le prince tout-puissant pour faire le bien a les mains liées pour faire le mal* ». Il exposait en même temps les théories de Locke; il attaquait l'arbitraire, l'intolérance religieuse, l'autorité du clergé. Le livre parut subversif. Par jugement du Parlement, il fut brûlé de la main du bourreau, « comme scandaleux, contraire à la Religion, aux bonnes mœurs et aux puissances ». Voltaire n'échappa à un troisième emprisonnement que par la fuite.

On n'attachait cependant pas encore une grande importance à l'homme, et, dans les milieux philosophiques en particulier, on le tenait, non sans quelque dédain, simplement pour un bel esprit. Cela ne changea guère pendant les vingt années qui suivirent, années où, tour à tour historiographe de Louis XV à Versailles et chambellan de Frédéric II à Potsdam (1750-1753), cherchant parfois à jouer un rôle diplomatique et malheureux dans ses tentatives, Voltaire s'occupa surtout de sciences, de théâtre et d'histoire. Il ne négligea pas non plus ses intérêts. Comme l'a justement remarqué Brunetière, il avait « compris que, pour jouer son rôle dans la bonne compagnie, n'étant pas noble, il fallait être riche ». D'heureuses spéculations lui assurèrent une grosse fortune qui, sans cesse accrue, lui donnait, au moment de sa mort, un revenu de 160 000 livres, environ 370 000 francs d'aujourd'hui.

LE « ROI VOLTAIRE »

Son séjour à Potsdam changea sa situation dans l'opinion. Parce qu'il avait vécu dans la familiarité du roi de Prusse, le prestige et la popularité de Frédéric rejaillirent sur lui. Comme, d'autre part, ce fut au lendemain de son séjour en Prusse qu'il publia ses œuvres les plus sérieuses, le *Siècle de Louis XIV*, l'*Essai sur les mœurs*, et celles qui, par leur forme, étaient le plus accessibles au grand nombre, ses *romans*, il exerça dès lors en Europe une sorte de souveraineté intellectuelle qui le fit nommer « *le roi Voltaire* ». Il avait alors soixante ans passés.

Brouillé avec Frédéric, suspect à Louis XV, il s'était établi aux *Délices* et à *Ferney*, dans une grande propriété à cheval sur la frontière franco suisse, de telle sorte qu'il put échapper sans peine à toute tentative d'arrestation (1755). Là, pendant les vingt-trois dernières années de sa vie, il montra, en dépit de

l'âge, une prodigieuse activité. Il mena une perpétuelle campagne contre les abus, l'arbitraire, la torture, l'intolérance, les crimes du fanatisme et les iniquités judiciaires. A Toulouse, un commerçant protestant, Calas, injustement inculpé de l'assassinat de son fils, avait été condamné par le Parlement et mis à mort (1762). Voltaire, informé et d'abord sceptique, entreprit, dès qu'il eut la certitude de l'erreur judiciaire, une ardente campagne pour la réhabilitation du supplicié. Il l'obtint du Parlement de Paris (1765). Il contribua de même, treize ans plus tard, à la réhabilitation de Lally Tollendal (1778).

Il agissait alors sur l'opinion, non point par des œuvres de longue haleine — il en publia peu dans cette période, — mais par sa correspondance prodigieuse, — on a publié de lui plus de 10000 lettres, — et par d'innombrables brochures, souvent anonymes, inspirées des événements du moment. Son rôle fut celui d'un journaliste, le plus brillant et le plus mordant qui ait jamais été. Il ne chercha pas à construire quelque système politique ou philosophique. Son esprit fut appliqué tout entier à combattre : il fut surtout, comme il l'écrivait lui-même à Mme du Deffant, « un grand démolisseur ». En religion il poursuivit le Christianisme d'une haine inintelligente et fanatique, à qui toutes les armes étaient bonnes, fussent-elles mensonge et calomnie. Foncièrement irreligieux, tout en professant la croyance en Dieu, — ce qu'on appelait la *religion naturelle* ou le *Déisme*, — il enseigna le mépris de toutes les croyances. En politique, point démocrate, estimant qu'au peuple « sot et barbare », il faut — ceci est dans une lettre de 1769 — « un joug, un aiguillon et du foin », il enseigna cependant à ne plus respecter l'autorité.

ROUSSEAU En face de Voltaire multipliant les ruines, Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) fut un constructeur de système politique, le théoricien d'une organisation nouvelle de la Société.

Tandis que Montesquieu et Voltaire, tous les deux membres des classes privilégiées, se bornaient à désirer des *modifications politiques* et la limitation de l'arbitraire, Rousseau, fils d'un horloger de Genève, plébéien dont la jeunesse fut dure, conclut de ses souffrances à la nécessité d'une *refonte totale de l'État et de la Société.* Devenu brusquement célèbre en 1749, à trente-sept ans, pour un mémoire couronné par l'Académie

de Dijon, et où il soutenait que le progrès des arts et des sciences a contribué à corrompre les mœurs, il exposa ses idées politiques et sociales d'abord dans un discours sur l'*Origine de l'inégalité parmi les hommes* (1755), puis dans le ***Contrat social***, son œuvre capitale (1762). Il y établissait, comme Locke, que tous les hommes sont égaux et libres, que toute organisation sociale et politique ne peut avoir pour objet que de sauvegarder les droits de chacun, que cependant chacun doit se soumettre à l'intérêt et à la volonté du plus grand nombre, que *le peuple est seul souverain*. Ces idées de Rousseau conduisaient à l'établissement de la République ; elles devaient trouver leur application, trente ans plus tard, pendant la Révolution ; elles sont aujourd'hui même au fond de toutes les doctrines socialistes. Elles n'eurent cependant pas d'action immédiate.



JEAN-JACQUES ROUSSEAU (1712-1778).
D'après un pastel de QUENTIN DE LA TOUR.
Musée de Saint-Quentin.
Photographie Hachette.

Ce pastel — presque une grisaille, habit gris, gilet gris, fond gris — fut fait en 1753. Rousseau, qui avait 41 ans, était devenu brusquement célèbre depuis 1749 et son Discours sur la corruption résultant du progrès des arts et des sciences. *Rousseau se déclarait très satisfait de l'œuvre du pastelliste ; par contre, Diderot la trouvait médiocre. La physionomie souriante où les yeux marron foncé brillent d'un éclat spirituel ne correspond guère à l'humeur de Rousseau qui fut une âme inquiète et tourmentée, en perpétuelle méfiance contre ceux qui l'entouraient. Son* Contrat social *n'a pas eu dans l'histoire politique une moindre importance que l'*Esprit des lois *de Montesquieu. Il a été l'Évangile de Robespierre et d'une grande partie des Conventionnels.*

Il en fut autrement des idées développées dans l'***Émile***, un traité d'éducation, sous forme de roman, publié la même année

que le *Contrat social*. Ce roman, où la beauté et la nécessité de la vertu, l'honneur, le respect de la famille étaient célébrés, fut l'occasion, dans la haute société, de la réaction vertueuse qu'on a précédemment signalée. De même, la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, complément de l'*Émile*, provoqua chez certains un réveil du sentiment religieux, une réaction contre l'athéisme et le matérialisme que professaient Diderot, Helvétius et tout le groupe des Encyclopédistes.

LES ÉCONOMISTES

Comme les Philosophes, mais pour des motifs tirés de l'observation des faits et non point de la raison pure, les Économistes Quesnay et Gournay furent amenés par leurs études à condamner l'ordre de choses existant.

Fils d'un avocat au Parlement de Paris, *Quesnay* (1694-1774), avait passé sa jeunesse à la campagne sur un domaine dont sa mère dirigeait l'exploitation. Chirurgien de talent, il fut à ce titre attaché à la personne de Louis XV dont il devint ensuite le premier médecin. Le roi, qui l'appelait « son Penseur » se plaisait à de longues conversations avec lui, et ce fut au château de Versailles, en partie même des mains de Louis XV, que furent imprimés les deux ouvrages où Quesnay résuma ses idées : le *Tableau économique* (1758) et les *Maximes générales du gouvernement économique dans un royaume agricole* (1760). L'essentiel de la théorie économique de Quesnay était que la nature — il entendait par là la terre — est la source unique de la richesse, et qu'il n'est pas produit de richesse sinon par l'agriculture ou l'exploitation des carrières et des mines. De là le nom de « *physiocratie* » « toute puissance de la nature », donnée à la doctrine, par Dupont de Nemours, un des disciples de Quesnay, et le nom de *physiocrates* appliqué à ceux qui la propagèrent.

Gournay (1712-1759) était fils d'un commerçant de Saint-Malo; il avait commercé lui-même jusqu'à près de quarante ans, et parcouru les principaux centres d'échange de l'Europe. Maurepas, ministre de la marine, le fit nommer intendant du commerce (1746). Lié avec Quesnay, Gournay acceptait sa théorie; seulement, il ajoutait à la terre, comme seconde source de la richesse, l'*industrie*. D'ailleurs il n'écrivit et ne publia rien lui-même et c'est surtout par une notice de son disciple Turgot que ses idées sont connues.

Quesnay et Gournay, après eux leurs disciples, qui furent

nombreux et quelques-uns illustres — ainsi *Turgot* — avaient constaté que les douanes multipliées, les règlements des corporations entravaient l'activité de l'agriculture et de l'industrie. Ils concluaient l'un et l'autre en matière économique à un régime de liberté et résumaient leur sentiment dans deux formules similaires. « *Ne pas trop gouverner, ne point réglementer* », disait Quesnay; et Gournay : « *Laissez faire, laissez passer* ».

L'ENCYCLOPÉDIE Les doctrines des Philosophes et des Économistes se répandirent par les livres, dont le succès était d'autant plus grand que le Parlement les poursuivait et les faisait détruire, ou que la police les saisissait. Elles se répandirent par les salons. Elles se répandirent par l'*Encyclopédie.*

L'Encyclopédie fut vraiment l'œuvre de *Diderot* (1713-1784). Outre qu'il en écrivit des parties entières, ce fut lui qui eut l'idée première de la publication, qui en dirigea la redaction et qui, à force de ténacité, surmontant tous les obstacles, sut en assurer l'achèvement. Mi-Champenois, mi-Bourguignon, — il était de Langres où son père était coutelier, — il avait une faconde toute méridionale, une inépuisable faculte d'improvisation, une surprenante facilité à se rendre familiers tous les sujets. Dans la lutte contre les idées anciennes, il apporta la même passion que Voltaire. Mais, à la différence de Voltaire habile à garder des ménagements, insinuant, patelinant, Diderot attaquait en face, avec violence. Dès 1749, dans une *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*, il fit ouvertement profession de matérialisme et d'athéisme, ce qui le fit emprisonner un certain temps à Vincennes.

L'Encyclopédie, d'après les termes même du prospectus qui l'annonçait, voulut être « un tableau général des efforts de l'esprit humain dans tous les genres et dans tous les siècles », un dictionnaire universel, où l'on trouvait des renseignements sur la fabrication du fard aussi bien que des études sur les organisations politiques et sociales, sur l'histoire, les sciences, les religions, les mœurs, etc.... Diderot eut pour second *d'Alembert* qui rédigea le *Discours Préliminaire*, sorte de tableau d'ensemble des connaissances humaines, et la majeure partie des articles de mathématiques et de physique générale. Pour collaborateurs ils eurent à peu près tous les écrivains et les savants connus, les hommes les plus compétents en toutes matières

Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Buffon, Quesnay, Turgot, Necker, Marmontel, Helvétius, d'Holbach, etc., leur donnèrent des articles.

L'œuvre fut naturellement très inégale. D'Alembert, dans une lettre à Voltaire, la comparait à « un habit d'arlequin où il y a quelques morceaux de bonne étoffe et trop de haillons ». Elle ne parut pas sans peine : commencée en 1751, la publication n'était achevée que vingt et un ans plus tard, en 1772. C'est qu'elle avait été interdite à deux reprises, tout d'abord aussitôt après l'apparition des deux premiers volumes parce qu'ils enseignaient « la révolte envers Dieu et l'autorité royale », puis après l'attentat de Damiens. Diderot était alors demeuré huit ans sans pouvoir rien publier. Au vrai, l'Encyclopédie était bien, dans sa pensée, une machine de guerre destinée à ruiner tout ce qu'il haïssait, tout ce que haïssaient avec lui les Philosophes : la religion et les idées religieuses parce qu'elles réfrènent les passions et gênent la satisfaction des instincts ; le pouvoir arbitraire du souverain



DIDEROT (1713-1784).
D'après le buste de HOUDON.
Musée du Louvre. - Photographie Giraudon.

Nul n'a plus contribué que Diderot, par la publication de l'Encyclopédie, à la diffusion des idées nouvelles, philosophiques et économiques. L'homme était tenace et toute sa ténacité lui fut indispensable pour pouvoir surmonter mille obstacles et conduire à l'achèvement l'œuvre entreprise. Il était brutal, parfois vulgaire et grossier dans ses attaques. Ces caractères se retrouvent dans cette terre cuite, l'une des meilleures de Houdon.

parce qu'il mettait en péril constant la liberté individuelle et refusait aux penseurs la liberté d'écrire et d'imprimer. Si l'on ajoute que Diderot et ses collaborateurs étaient en outre partisans de la liberté industrielle et commerciale, on aura indiqué les idées essentielles qui présidèrent à la composition de l'Encyclopédie et que l'Encyclopédie vulgarisa.

LE « DESPOTISME ÉCLAIRÉ »

Ennemis déclarés de l'arbitraire, ardents à réclamer toutes les libertés, Philosophes, Économistes, Encyclopédistes n'en furent pas moins *tous des monarchistes et ne furent aucunement démocrates.* La plupart d'entre eux partageaient les sentiments de Voltaire, qui se méfiait du peuple à cause de son ignorance, où d'ailleurs il désirait le voir demeurer : « Il lui paraissait essentiel qu'il y eût des gueux ignorants ». Encore Voltaire inclinait-il vers le régime représentatif anglais, le régime idéal pour Montesquieu. Mais le républicain Rousseau traitait de « stupide » la nation anglaise. Le gouvernement représentatif lui paraissait dériver « de gouvernement féodal, inique et absurde ». Quant à la république et au gouvernement populaire, ils n'étaient possibles que dans les petites cités à l'antique. Quesnay tenait pour « funeste le système de contreforces dans un gouvernement ». Les uns et les autres eussent volontiers souscrit à la formule célèbre : « *Tout pour le peuple, rien par le peuple* ». Leur idéal était le bon roi, « le roi qui joignît, selon la définition du marquis d'Argenson, l'autorité absolue à la force de la raison », le « *despote éclairé* ». Ils pensaient, en effet, comme l'a écrit Dupont de Nemours, « qu'il serait plus aisé de persuader un prince qu'une nation », et qu'on arriverait plus promptement aux fins désirées « par l'autorité des souverains que par les progrès de la raison ».

Frédéric II, Catherine II, Joseph II surtout furent les souverains selon le cœur des Philosophes. Mais ils ne furent pas les seuls à procéder à des réformes, et le Portugal, l'Espagne, les États italiens, Naples, Parme, la Toscane eurent aussi leurs despotes éclairés et leurs ministres philosophes. Ce furent, en Portugal, l'insignifiant Joseph Ier (1750-1777) et son despotique ministre, *Carvalo, marquis de Pombal*; à Naples et en Espagne, don Carlos, le fils de Philippe Ier, roi d'abord à Naples sous le nom de Charles IV (1735-1759), puis à Madrid sous le nom de *Charles III* (1759-1788), et ses ministres d'*Aranda* et *Flo-*

rida Blanca; en Toscane, l'archiduc *Léopold* (1765-1790), frère de Joseph II et plus tard son successeur à l'Empire.

Les mesures prises par les despotes éclairés eurent invariablement pour objet soit d'accroître l'autorité des souverains et la richesse de leurs États, soit d'atteindre l'Église et de diminuer sa puissance. Les résultats économiques les plus remarquables furent obtenus en Espagne où l'établissement de la liberté du commerce des grains, la fondation de sociétés et d'une banque de crédit agricoles — la banque Saint-Charles — la création d'importantes manufactures de draps, de toile, d'armes, la construction de canaux amenèrent un renouveau de prospérité tel que les revenus publics triplèrent et que la population passa de *sept* à *onze* millions d'habitants. Les mesures contre l'Église tendirent, à Naples et en Toscane, à limiter le nombre des prêtres, à supprimer les ordres contemplatifs; en Espagne, elles firent passer aux mains du roi la collation des bénéfices ecclésiastiques. Mais les mesures les plus fameuses furent celles qui atteignirent les Jésuites.

DESTRUCTION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

L'initiative vint de Pombal, despote impitoyable qui fit le bien en Portugal comme Pierre le Grand l'avait fait en Russie, à coups de hache. Toute tête tomba qui ne voulut pas plier devant lui. Un complot qui, dirigé contre le roi, lui avait fourni l'occasion de décimer l'aristocratie portugaise (1756), fut aussi le prétexte de frapper les Jésuites. Calomnieusement impliqués dans l'affaire, ceux-ci furent arrêtés en masse puis expulsés (1759), et, leurs biens furent confisqués au profit du roi. Le père *Malagrida*, un vieillard de soixante-douze ans, fut retenu, déféré au tribunal de l'Inquisition — Pombal en ayant trié les juges, — condamné à mort et brûlé vif (1761).

On sait quelle répercussion eurent en France les événements de Portugal et comment la Compagnie de Jésus y fut abolie[1]. Ses ennemis firent campagne pour déterminer le gouvernement d'Espagne à les traiter comme avaient fait les gouvernements de Portugal et de France. En 1766, une émeute qu'avait provoquée, à Madrid, un règlement de police interdisant les grands chapeaux et les larges capes, fut imputée aux Jésuites. Aranda les fit arrêter et expulser. Les Bourbons de Naples et de Parme imitèrent l'exemple de leurs aînés Louis XV et Charles III (1768).

1. Voir ci-dessus, page 28.

Le pape Clément XIII ayant protesté, les Français et les Espagnols saisirent deux de ses possessions, Avignon et Bénévent. Le pape mourut sur ces entrefaites (1769).

Les Bourbons imposèrent à peu près au conclave l'élection d'un moine franciscain, Laurent Ganganelli, — il prit le nom de *Clément XIV*, — qui passait pour peu favorable aux Jésuites. Cependant ce fut seulement quatre ans plus tard que, devant la menace d'un schisme espagnol, Clément XIV abolit la Compagnie (21 juin 1773). Chassés de partout, les Jésuites trouvèrent asile en Prusse auprès du protestant Frédéric et en Russie auprès de la schismatique Catherine. Ce fut en Russie que vingt-sept ans plus tard, au début du dix-neuvième siècle, la Compagnie de Jésus reprit son existence officielle (1801).

L'ADMINISTRATION DES INTENDANTS

On peut, dans une certaine mesure, rattacher au despotisme éclairé l'administration de quelques intendants en France, ceux qui, sur les territoires soumis à leur autorité, leurs *généralités*, entreprirent d'appliquer les réformes dont ils avaient reconnu et parfois même préconisé l'utilité dans l'Encyclopédie. On sait quelle était dans leur généralité l'omnipotence des intendants[1], comment ils avaient pouvoir de lever les troupes, de les cantonner, de les payer; pouvoir, s'ils le voulaient, de présider les tribunaux, au besoin de juger eux-mêmes; comment ils avaient la haute main sur la répartition des impôts directs, sur la police, sur l'administration des villes et des villages, sur les manufactures et la circulation commerciale, sur tous les travaux publics, entretien ou construction d'édifices, de routes, de ponts, de digues, de canaux, etc. « Rois au petit pied », a-t-on dit; et vraiment ils étaient rois, car leur pouvoir allait, non seulement jusqu'à choisir seuls et à nommer les fonctionnaires auxquels ils déléguaient partie de leur autorité, les *subdélégués*; non seulement jusqu'à prendre d'eux-mêmes, sans en référer à personne, des mesures que, de nos jours, seul un ministre peut ordonner, mais encore jusqu'à suppléer aux défaillances de la législation royale, jusqu'à prendre des mesures que seule l'intervention des Chambres et le vote d'une loi pourraient aujourd'hui permettre, comme de transformer le mode d'établissement et de répartition de certains impôts. Cette omnipotence des intendants était l'étonnement des étrangers : « Jamais je n'aurais cru ce que

1. Voir *Histoire Moderne*, p. 573.

J'ai vu quand j'étais contrôleur des finances, disait Law au marquis d'Argenson. Sachez que ce royaume de France est gouverné par trente intendants. Ce sont trente maîtres des requêtes commis aux provinces de qui dépend le malheur ou le bonheur de ces provinces, leur abondance ou leur stérilité. »

L'autorité des intendants fut au dix-huitième siècle d'autant plus grande, leur action sur leurs généralités fut d'autant plus forte qu'on les laissait habituellement longtemps à leur poste. De 1711 à 1790, année où la Révolution supprima la fonction, en quatre-vingts ans la Champagne eut seulement cinq intendants, soit un séjour moyen de seize années pour chacun d'eux. La généralité de Valenciennes, celle de Tours eurent la première douze ans (1775-1787), la seconde dix-sept ans (1766-1783) le même titulaire. Turgot demeura douze ans intendant du Limousin (1761-1774).

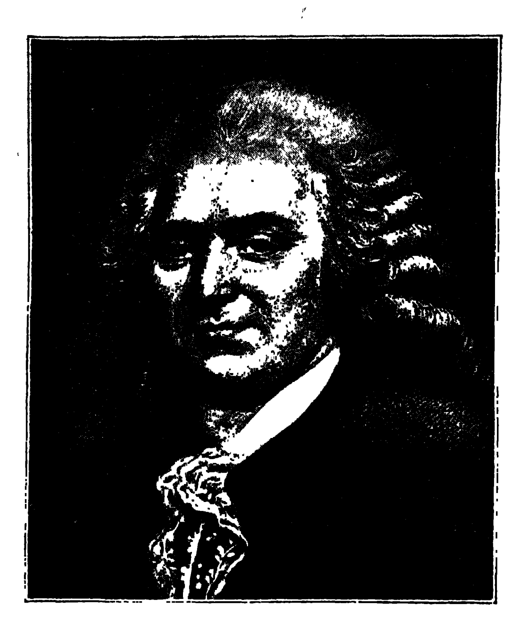
UN INTENDANT RÉFORMATEUR TURGOT

Turgot (1727-1781) est le type des intendants réformateurs. Fils d'un prévôt des marchands de Paris, il avait été d'abord destiné à l'Église. Puis il était devenu conseiller au Parlement de Paris ; il fut ensuite maître des requêtes au Conseil d'Etat et, en 1761, Louis XV lui confia à trente-quatre ans la généralité de Limoges. Turgot conserva ses fonctions jusqu'à l'avènement de Louis XVI (1774). Ayant fait de longues études d'économie politique, disciple de Quesnay et de Gournay, il collabora à l'Encyclopédie et publia dans les premières années de son intendance (1766) un important ouvrage écrit à l'intention de deux Chinois venus en France pour faire des études : *les Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*. Il essaya d'appliquer dans sa généralité une partie des idées de ses maîtres et des siennes propres. Le Limousin était quand il y arriva l'une des plus misérables provinces : il en fit en treize années un pays prospère.

TURGOT EN LIMOUSIN

L'énumération même très sommaire des principales mesures prises par Turgot suffira à montrer l'étendue des pouvoirs et la variété des attributions des intendants. Pour enrichir un peu le pays et les paysans, Turgot s'efforça de développer la culture, alors nouvelle, de la pomme de terre ; il établit des pépinières d'arbres à fruit et fournit des plans aux agriculteurs ; il fit importer d'Espagne des moutons mérinos pour améliorer la race des moutons

indigènes. Au cours d'une disette qui, commençant en 1772, se prolongea deux années, il assura la libre circulation des blés; il fit ouvrir des « ateliers de charité » où les misérables purent gagner leur pain; il imposa aux propriétaires fonciers l'obligation d'assurer la subsistance de leurs métayers; aux paroisses l'obligation de nourrir leurs indigents. Il fit ouvrir 160 lieues — plus de 700 kilomètres [1], — de routes et de chemins de toute importance, et cette entreprise énorme fut conduite à bien sans fouler le paysan.



TURGOT (1727-1781).
D'après le portrait de JOSEPH DUCREUX (1737-1802).
Appartient au Marquis Turgot.
Photographie.

Le peintre a bien rendu tout ce qu'il y eut d'intelligence réfléchie, de ferme volonté, de droiture dans Turgot. Le front est fortement bombé, très haut, bien découvert; le menton ferme. Malgré le sourire, il y a une expression d'amertume dans la bouche. Turgot mit en pratique une partie des idées des Economistes dans son Intendance du Limousin. Ministre il voulut les appliquer au royaume; il vit le bien, commença de le faire, échoua par la faiblesse de Louis XVI et s'en désespéra. — Ducreux, un Nancéen, élève de La Tour, fut premier peintre de Marie-Antoinette.

C'est qu'ici Turgot innova. Au lieu de recourir à la *corvée*, c'est-à-dire au travail gratuit du paysan, qui devait selon la loi assurer l'exécution des travaux publics, Turgot confia la construction à des entreprises soldées. Il se procura les fonds par une contribution additionnelle à la taille, substituant ainsi à la *prestation en nature*, la *prestation en argent*. C'était un essai de transformation d'impôt.

1. La lieue de France, ou *lieue commune* valait 4444 mètres.

Il tenta de même de transformer le mode de répartition de la taille et ce fut la plus importante des mesures qu'il ordonna. En Limousin, comme dans la majeure partie de la France, la taille était *arbitraire* c'est-à-dire que les contribuables étaient imposés selon la fortune que les répartiteurs et « la commune renommée » jugeaient bon de leur attribuer. Le système était l'occasion de criantes injustices. Un prédécesseur de Turgot, *Tourny*, qui fut ensuite intendant de Bordeaux, avait entrepris de remédier au mal en transformant la taille arbitraire en *taille tarifée*, celle-ci étant établie sur une estimation contradictoire de la valeur des propriétés. De là, un commencement de *cadastre* destiné à faire connaître le plan, la superficie et la valeur de tous les biens-fonds. Turgot poursuivit le travail commencé par Tourny. Il ne put l'achever, d'ailleurs, faute d'argent; néanmoins les charges des contribuables furent notablement allégées. Aussi Turgot était-il très populaire, et quand, nommé ministre, il dut quitter le Limousin, la reconnaissance publique s'exprima de façon touchante dans ce propos de paysans : « C'est bien fait au roi d'avoir pris M. Turgot : mais c'est bien triste à nous de ne l'avoir plus ».

La popularité de Turgot fut un fait exceptionnel. D'autres intendants, dans d'autres généralités, prirent, eux aussi, des mesures qu'inspirait le souci du bien public, par exemple en Champagne, dans la généralité de Paris, dans celle de Caen l'établissement d'un cadastre pour la répartition de la taille ; des constructions de routes et de canaux dans les généralités de Valenciennes, de Tours, de La Rochelle, de Grenoble, etc. Néanmoins, la masse de la nation s'irritait de l'autorité arbitraire des intendants et leur était hostile. « La preuve la moins équivoque de votre tendresse pour vos peuples, diront à Louis XVI en 1789, les députés aux États-Généraux, sera de les soustraire à l'influence des intendants. »

L'OPINION ET L'ANCIEN RÉGIME

Il ne faut point exagérer l'importance de l'action des Philosophes, des Économistes et des Encyclopédistes en France et leur attribuer le mouvement d'opinion qui a ruiné finalement l'ancien régime. *Ils ont traduit un état d'esprit général beaucoup plus qu'ils ne l'ont créé.* Le désordre des finances, les humiliations de la politique extérieure, les caprices de l'arbitraire avaient amplement suffi pour faire éclater, aux yeux de tous, les vices de la monarchie. Ils irri-

taient l'opinion contre un gouvernement étroitement attaché aux vieux errements de l'absolutisme, et creusaient un profond abîme entre la nation, le roi et son entourage. « Le gouvernement n'est plus estimé ni respecté, écrivait d'Argenson, dès 1751, et qui pis est, il fait tout ce qu'il faut pour se perdre. Le clergé, le militaire, les parlements, le peuple haut et bas, tout murmure, se detache du gouvernement et a raison. » — « La cour et la nation, écrivait-il encore en 1753, sont trop loin de compte pour qu'elles se raccommodent; chaque jour, chaque démarche augmente l'aliénation de ces deux ennemies. »

Le sentiment de l'iniquité des privilèges se répandait dans toutes les classes. « Pourquoi, se demandait le marquis d'Argenson, conserver si bien la noblesse, qui n'est que la rouille du gouvernement, les frelons de la ruche qui mangent tout le miel sans l'avoir fabriqué? » — « On n'aura de repos, ajoutait-il, que si l'on efface jusqu'au dernier vestige de cette division en patriciens et plébéiens, en nobles et roturiers » Dans le peuple, chez les paysans, on commençait à se demander « pourquoi est-ce que ce sont les riches qui paient le moins, et les pauvres qui paient le plus? Est-ce que chacun ne doit pas payer selon son pouvoir? » Le peuple, d'autre part, prenait conscience de sa force. « Si l'on ne diminue pas le prix du pain, disait-on dans les rues de Paris en 1770, et si l'on ne met ordre aux affaires de l'État, nous saurons bien prendre un parti; nous sommes vingt contre une baïonnette. » Beaucoup prévoyaient une prochaine catastrophe, « une *Révolution nationale* », disait d'Argenson, « une révolution immanquable », écrivait Voltaire dès 1764. « Elle éclatera à la première occasion, ajoutait-il, et alors ce sera un beau tapage! »

CHAPITRE XI

LOUIS XVI

LA CRISE FINANCIÈRE

Louis XV eut pour successeur son petit-fils *Louis XVI.* Celui-ci devait être le dernier roi de l'ancien régime. Son regne dura dix-huit ans (10 mai 1774-10 août 1792), coupé en deux périodes par la Révolution de 1789. Dans la première période, longue de quatorze ans, Louis XVI, encore monarque absolu, essaya d'abord avec *Turgot* une politique de *réformes*. L'opposition que firent à cette politique la famille même du roi et tous les privilégiés, amena Louis XVI à l'abandonner au bout de deux ans (1774-1776). On revint alors pour douze années aux procédés traditionnels de gouvernement. La guerre d'Amérique, les dépenses immodérées, le gaspillage de la cour, ajoutant de nouvelles dettes à la lourde dette héritée de Louis XV, provoquèrent une *crise financière* qui, en 1789, rendit inévitable l'appel à la nation et la *convocation des États-Généraux*. La Révolution sortit de là.

LOUIS XVI

Louis XVI à son avènement allait avoir vingt ans. Sa femme *Marie-Antoinette* en avait dix-neuf. Tous les deux eurent le même cri quand on leur annonça la mort de Louis XV : « Mon Dieu! gardez nous, protégez-nous! Nous régnons trop jeunes ». Louis XVI était en effet tout à fait ignorant des affaires, et son gouverneur, le duc de La Vauguyon, ne s'était pas occupé de lui apprendre son métier de roi. On s'était borné à lui inculquer un certain nombre de principes, et celui-ci tout d'abord, essence même du despotisme, que « toute espèce de pouvoir réside sur la tête du roi seul; qu'il n'y a ni corps, ni particulier, qui puisse se maintenir dans l'indépendance de son autorité ».

C'était un gros garçon, lourd, robuste, ayant fort appétit, passionné pour les exercices physiques, la chasse, le travail du serrurier ou du forgeron. Il était honnête et bon, il avait le désir du bien. « Le point essentiel est le soulagement du peuple » ; ce fut l'une de ses premières paroles de souverain, et cela fut dit au Contrôleur général des finances, l'abbé Terray.

Mais Louis XVI était de caractère faible : sa femme le qualifiait elle-même de « pauvre homme ». Il était peu intelligent, avec cela très timide parce que, au double témoignage de son frère, le comte de Provence, et d'un de ses ministres, Malesherbes, il avait le sentiment de son insuffisance et de la grandeur de sa responsabilité. Le comte de Provence, devenu Louis XVIII, racontait qu'il l'avait vu, quand on le salua du titre de roi, se serrer le front des deux poings, disant : « Quel fardeau ! et l'on ne m'a rien appris ! » Il s'effrayait, disait Malesherbes, à la pensée que « chacune de ses actions influait sur le sort de vingt-cinq millions d'hommes ». Par suite, il prit rarement une décision de lui-même et subit toute sa vie l'influence des uns et des autres. Au début, ce fut l'influence bienfaisante de Turgot ; plus tard, ce fut l'influence malheureuse de Marie-Antoinette.

MARIE-ANTOINETTE

La reine Marie-Antoinette était fille de l'impératrice Marie-Thérèse. Son mariage avec Louis XVI, en 1770, avait eu pour objet de rendre plus étroite l'impopulaire entente, établie depuis 1756 et le traité de Versailles, entre les cours de France et d'Autriche. Elle était aussi vive que son mari était lourd. Mais elle manquait de qualités sérieuses et ne rappelait en rien sa mère. Elle était ignorante, frivole, impatiente de toute contrainte. Très honnête, elle se laissa entraîner par sa passion du plaisir, et par son beau-frère, le comte d'Artois, le futur Charles X, qui, sous main, la diffamait, à des imprudences compromettantes : un soir de bal masqué à l'Opéra, on la reconnut dans la foule équivoque des danseurs. Elle subissait aisément, elle aussi, l'influence de ceux à qui elle avait donné son affection. Comme elle se laissa gagner par une bande de gens de cour rapaces, entre tous, les Polignac, gens à qui profitaient tous les abus, elle fut avec eux l'ennemie de toutes les réformes ; inconsciemment, elle contribua à aggraver la situation financière et à précipiter l'heure de la Révolution.



Louis XVI (1754-1793).
D'après le portrait peint par Duplessis (1725-1802).
Château de Versailles. — Photographie Hachette.

Louis XVI peu après l'avènement, à 25 ans environ. Le visage un peu gras déjà — le roi grand mangeur devint par la suite très gros et lourd — a une expression de bienveillance, avec quelque chose qui frise le niais. L'homme était bon et de médiocre intelligence. Le nez busqué à la Bourbon est épais, la bouche sensuelle, la lèvre inférieure très proéminente et rouge. Les yeux bleu-gris ont de la douceur. L'ensemble de la physionomie est mou, et de fait Louis XVI fut un indécis, mené par ses entours. Habit et gilet blanc à broderies soie et or et boutons d'or. Cordon bleu et plaque du Saint Esprit. Ruban rouge de la Toison d'Or. — Duplessis, né à Carpentras, fut un bon portraitiste.

NOUVEAUX MINISTRES

Pour guider son inexpérience, Louis XVI, le lendemain de son avènement, appela auprès de lui un vieux courtisan de soixante-treize ans, l'ancien et très habile ministre de la Marine, *Maurepas*. L'homme que la tradition a fort injustement affublé du surnom de « frivole » avait l'intelligence vive et claire, prompte à débrouiller les affaires et à trouver des solutions pratiques. Il ne voulut d'autre titre que celui de ministre d'État et refusa traitement et pension. « Je serai votre homme à vous tout seul et rien au delà, avait-il dit à Louis XVI. Vos ministres travailleront avec vous, je ne leur parlerai pas en votre nom et je ne me chargerai point de vous parler pour eux. » En fait, il fut un vrai premier ministre.

Les deux premières mesures que conseilla Maurepas furent le *rétablissement des Parlements*, supprimés moins de quatre ans auparavant par Maupeou[1], et le *renvoi des ministres de Louis XV*. Elles étaient inspirées l'une et l'autre par le désir de plaire à l'opinion. Au vrai, la réouverture du Parlement de Paris, mesure néfaste, — un prochain avenir allait le montrer, — fut l'occasion de manifestations populaires, feux de joie, pétards, fusées, danses prolongées la nuit entière (12 novembre 1774).

On ne fut pas moins satisfait du renvoi de Maupeou, de d'Aiguillon et de l'abbé Terray. Pour remplacer ces personnages décriés, Maurepas sut désigner à Louis XVI des hommes de valeur et généralement estimés. En quelques mois, le roi, suivant un mot du temps, « se barricada d'honnêtes gens » : *Vergennes*, ancien ambassadeur à Constantinople, diplomate habile et qui devait être le dernier des grands ministres des Affaires étrangères de la monarchie, *Sartines*, secrétaire d'État de la Marine, *Malesherbes*, secrétaire d'État de la Maison du roi, le comte de *Saint-Germain*, rude soldat, secrétaire d'État de la Guerre, enfin *Turgot*, appelé d'abord à la Marine, puis nommé peu après Contrôleur général des Finances (août 1774).

1. Voir ci-dessus, page 33.

* *Marie-Antoinette à 33 ans, à la veille de la Révolution, en* 1788. *Le regard des yeux bleus est vif, et malgré la pose un peu abandonnée, il y a dans toute l'attitude, le buste très droit, la tête bien relevée, un air de décision et de majesté. Sur les cheveux blonds, poudrés en gris, turban bleu, avec aigrette et plumes blanches et voile de tulle tombant sur les épaules ; corsage et robe de velours bleu, ouvrant sur une jupe de soie blanche, garnie de fourrure. Le corsage est drapé de mousseline blanche formant fichu, le « fichu Marie-Antoinette ». Fauteuil, coussins, tapis de table, rouge et or. Sur la table vase en cristal, les fleurs se détachant sur une tenture verte. Mme Vigée-Lebrun, célèbre à* 24 *ans, fut la protégée de Marie-Antoinette. Elle compte parmi les meilleurs portraitistes de la fin du dix-huitième et du début du dix-neuvième siècle.*



* MARIE ANTOINETTE (1755-1793).
D'après le portrait peint par Mme Vigée-Lebrun (1755-1842).
Château de Versailles.
Photographie Hachette.

TURGOT MINISTRE

Le soir où l'on connut la nomination de Turgot, le public, à l'Opéra, salua Maurepas d'une ovation enthousiaste. On espérait tout, en effet, de celui que Mme du Deffand appelait déjà « le nouveau Sully ». De sa généralité, Turgot arrivait impatient d'agir, d'essayer en grand dans le royaume ce qu'il venait de faire en petit dans le Limousin, de tenter sans retard, par l'application des principes de Quesnay et de Gournay, l'expérience de la liberté. Il espérait en obtenir le rétablissement des finances.

L'ÉTAT DES FINANCES PROGRAMME DE TURGOT

La situation financière héritée de Louis XV était des plus difficiles. Les dépenses normales dépassaient les recettes de 22 millions. Le déficit était encore accru par ce fait que 78 millions des recettes futures avaient été depensés par anticipation. En outre il était dû 235 millions immédiatement exigibles. C'était au total 335 millions, un peu plus de 800 millions aujourd'hui, qui manquaient à l'État. Pour le tirer d'embarras, l'abbé Terray, on l'a vu[1], ne trouvait d'autre solution que la banqueroute.

« Point de banqueroute, point d'augmentation d'impôts, point d'emprunts », tel fut le programme que Turgot présenta au roi. Il espérait tirer le royaume de ses embarras financiers par deux moyens. D'abord, en « réduisant la depense au-dessous de la recette », c'est-à-dire en pratiquant *des économies*; ensuite, en augmentant le rendement des anciens impôts par le *développement de la richesse* publique. Le développement de la richesse résulterait de la liberté donnée à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, c'est-à-dire de l'*application des réformes.*

LES ÉCONOMIES

Les économies, Turgot en avait éloquemment indiqué la nécessité à Louis XVI, le priant de « considérer d'où venait cet argent qu'il pouvait distribuer à ses courtisans », lui remontrant qu'il ne devait pas « enrichir même ceux qu'il aimait, aux dépens de la substance du peuple ». Turgot n'obtint pas tous les retranchements de pensions qu'il désirait. Cependant les dépenses furent assez promptement réduites de 24 millions, c'est-à-dire d'une somme supérieure au déficit ordinaire. Sur ces 24 millions, 10 environ provenaient de suppressions opérées dans la *Maison du roi*, spécialement dans la Maison militaire, qui n'était plus qu'un corps de parade.

1. Voir ci-dessus, page 30

RÉFORMES L'ÉDIT DES GRAINS

La première réforme fut, en faveur de l'agriculture, un édit du 13 septembre 1774 relatif au commerce des grains. La crainte de la disette avait fait prendre depuis des siècles des mesures qui, selon l'expression de M. Foncin, aboutissaient à « l'emprisonnement du blé ». Les commerçants en blé étaient surveillés par la police; sous peine d'amende ils ne pouvaient vendre ou acheter qu'à des jours, à des heures fixes, sur des marchés expressément désignés. D'autre part, des droits de douane empêchaient le blé de passer d'une province à l'autre. Le résultat de cette réglementation était qu'en certaines années, le ble pourrissait dans les greniers des provinces où la récolte avait été abondante, tandis qu'on mourait de faim dans les provinces voisines. D'autre part, les paysans n'avaient pas intérêt à accroître leur production, puisqu'ils n'étaient pas certains de pouvoir vendre. L'édit du 13 septembre 1774 abolit toute réglementation, proclama *libre le commerce des grains*, et libre leur circulation.

L'édit mécontenta « les deux extrémités du peuple », partie des gens de cour et les masses populaires, celles-ci parce qu'elles eurent peur de la famine, ceux-là, et à leur tête un prince du sang, Conti, parce qu'ils s'enrichissaient à spéculer sur le blé et que l'édit frappait à mort la spéculation. Aussi, profitant d'une hausse du pain au printemps de 1775, ils organisèrent des émeutes. Pendant quatre jours (1er-4 mai 1775) des bandes, parfaitement disciplinées, pillèrent les boulangeries dans les villes voisines de Paris, enfin à Versailles et à Paris même. La concentration de 25000 hommes dans Paris, l'arrestation d'une quarantaine de meneurs déférés aussitôt à une cour prévôtale, mirent promptement fin à ce mouvement demeuré célèbre sous le nom de « *guerre des farines* ».

ABOLITION DES CORPORATIONS ET DE LA CORVÉE

Deux ans après avoir libéré le grain, Turgot procédait à deux autres réformes capitales : l'*abolition des corporations*, l'*abolition de la corvée royale* (5 janvier-9 février 1776).

L'existence des corporations, on l'a vu, limitait le nombre des ateliers. D'autre part, leurs règlements, qui remontaient au Moyen Age[1], fixant d'une façon stricte les conditions de la fabrication, ordonnant la destruction de tout objet qui n'était pas conforme au modèle tradi-

1. Voir *Histoire Moderne*, pages 662 et 96.

tionnel, paralysaient tout esprit d'initiative. L'édit qui abolissait les corporations devait être pour l'industrie ce qu'avait été pour l'agriculture l'édit sur la libre circulation des grains.

Quant à *la corvée royale*, c'est-à-dire l'obligation pour les paysans de venir travailler gratuitement à l'entretien et à la construction des routes, outre qu'elle était un impôt fort lourd, elle était l'occasion de mille vexations. Il n'était pas rare qu'on l'exigeât d'un même paysan trois jours de suite; on condamnait les réfractaires à l'amende, et dans une seule généralité, sous Louis XV, il n'avait pas été prononcé moins de 2700 condamnations en quinze jours. En vertu de l'édit supprimant la corvée, tout travail sur les routes dut être désormais payé. Il serait fait face à la dépense au moyen d'un impôt qu'on appellerait la *subvention territoriale*, et qui serait indistinctement perçu sur tous les propriétaires, privilégiés et non privilégiés. Turgot posait ainsi le principe de l'égalité de tous devant l'impôt.

PROJET DES MUNICIPALITÉS

Turgot projetait d'autres réformes plus importantes encore, par exemple, la suppression des douanes intérieures et surtout, comme Fénelon, soixante ans auparavant [1], l'établissement d'une hiérarchie d'assemblées representatives, les *Municipalites*, qui, partant des *Municipalités de paroisse*, devaient aboutir, par des *Municipalités d'arrondissement* et des *Municipalités de province* à une *Municipalité nationale*, l'équivalent des États-Généraux. Moins hardi que Fénelon, Turgot pensait limiter la compétence de ses municipalités à la répartition de l'impôt, aux questions de police, d'assistance et de travaux publics. Néanmoins, dans une certaine mesure les Français eussent été de la sorte associés à la gestion de leurs affaires.

L'OPPOSITION A TURGOT

L'organisation des Municipalités ne devait jamais être qu'un projet : le temps manqua à Turgot pour la réaliser. En moins de deux ans en effet, Turgot s'était fait un grand nombre d'ennemis et d'abord par son caractère assez âpre et son ton dédaigneux en face de qui ne pensait pas comme lui. Ses amis eux-mêmes, tel l'abbé de [illegible] lui reprochaient de « n'avoir pas d'aménité » dans la contradiction, « ni cette apparence d'égards que la politesse française donne aux gens les plus médiocres ». Ils lui reprochaient aussi « d'être

1. Voir *Histoire Moderne*, page 675.

[...] d'avoir — le mot est de Malesherbes, le plus dévoué des amis de Turgot, — « non pas l'amour, mais la *rage du bien public.* » Au vrai, il avait en trop peu de temps, froissé trop d'intérêts, heurté trop de préjugés. Les économies avaient irrite la Cour. L'édit sur les grains avait exaspéré les spéculateurs. L'édit sur les corporations mécontenta les patrons et les gens de routine, persuadés, avec l'avocat général Séguier, que « c'étaient les gênes, les entraves, les prohibitions qui faisaient la gloire, la sûreté, l'immensité du commerce de France ». L'édit sur la corvée et la subvention territoriale souleva tous les privilégiés.

LES [RE]MONTRANCES [DU] PARLEMENT

Ce fut alors qu'on put mesurer la grandeur de la faute commise en rétablissant le Parlement. Un mois après leur promulgation, les édits abolissant les maîtrises et la corvée n'étaient pas encore enregistrés. Bien plus, le 4 mars, le Parlement priait le roi de les retirer comme « contraires à la justice » et présentait au roi, en [de] solennelles remontrances, avec la protestation des privilégiés, la théorie de leur égoïsme. « Tout système, disaient les remontrances, qui sous une apparence d'humanité et de bienfaisance, tendrait, dans une monarchie bien ordonnée, à établir entre les hommes une égalité de devoirs, et à détruire les distinctions nécessaires, amènerait bientôt le désordre, suite inévitable de l'égalité absolue et produirait le renversement de la société.... Quels ne seraient donc point les dangers d'un projet produit par un *système inadmissible d'égalité* dont le premier effet est de confondre tous les ordres de l'État en leur imposant le joug uniforme de l'impôt territorial! »

« Le service personnel du Clergé est de remplir toutes les fonctions relatives à l'instruction, au culte religieux, et de contribuer au soulagement des malheureux par ses aumônes. »

« Le Noble consacre son sang à la défense de l'État et assiste [de] ses conseils le souverain. »

« La dernière classe de la nation *qui ne peut rendre à l'État des services aussi distingués*, s'acquitte envers lui par les tributs, l'industrie et les travaux corporels. »

À ces remontrances le roi ayant répondu en invitant le Parlement à enregistrer les édits, celui-ci réitéra ses remontrances. Il fallut, pour vaincre sa résistance, l'habituel coup d'autorité d'un lit de justice, l'enregistrement d'ordre exprès du roi, en sa présence (12 mars 1776).

CHUTE [illegible] TURGOT

Ce fut la dernière victoire de Turgot. [illegible] même de l'enregistrement l'ambassadeur de Suède écrivait à son roi : « M. Turgot est en but à [illegible] la plus formidable, composée de tous les grands du royaume, de tous les Parlements, de toute la finance, de toutes les femmes de la Cour et de tous les dévots. » (14 mars 1776). L'attaque était menée par Marie-Antoinette et par le comte de Provence. Une brochure peut-être écrite par celui-ci, qu'en tout cas on s'accordait à lui attribuer, montrait le roi abusé par Turgot, réduit par « ce faux prophète » au rôle « d'une sorte de mannequin », et la monarchie mise en péril. Comme pour justifier cette opinion, les ouvriers, libres de la tutelle des corporations, faisaient grèves et ce phénomène inconnu jusqu'alors, surprenait vivement le public et l'inquiétait.

D'autre part, Maurepas, informé par le roi que Turgot lui reprochait de manquer de vigueur, passait à ses adversaires. E[illegible] deux mois ces multiples influences détachèrent Louis XVI d[illegible] ministre qu'il avait d'abord beaucoup apprécié et dont il dis[illegible] peu auparavant : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple ». Le ministre acheva de se perdre lui-même. Courageusement il avait essayé de lutter et de mettre en garde le roi contre de fâcheuses influences. Mais il avait donné ses utiles conseils avec son habituelle maladresse, remontrant au roi ses vingt-deux ans, son « manque d'expérience », le besoin qu'il avait « d'un guide », terminant enfin par cette phrase étrangement prophétique, mais qui devait infailliblement faire cabrer le roi : « N'oubliez jamais, sire, que c'est la faiblesse qui a mis la tête de Charles Ier sur un billot. » (30 avril). Dès lors Marie-Antoinette n'eut pas de peine à obtenir une promesse de renvoi du ministre (10 mai). Après lui avoir brutalement refusé audience, le roi lui fit notifier l'ordre de remettre son portefeuille et de quitter Versailles sans paraître à la cour (12 mai 1776).

NECKER

Turgot renvoyé, toutes les mesures prises par [illegible] furent rapportées. La direction des finances fut confiée à l'un de ceux qui l'avait combattu, un banqu[illegible] originaire de Genève, *Necker*. Celui-ci devait rester cinq [illegible] aux affaires. Necker était un homme honnête et un habile financier, à qui sa femme, dont le salon et les vendredis étaient célèbres, avait fait une réputation très au dessus de son mérite réel. Necker sur un point pensait comme Turgot : il était [illegible]



NECKER (1732-1804). — Gravure de 1781. — Photographie Hachette.

Le buste de Necker est dressé sur quelques exemplaires du Compte rendu *sous lesquels gît écrasée la Calomnie à la chevelure de vipères. Cette gravure symbolique qui montre assez bien quelles colères déchaîna la publication du Compte rendu, est placée en tête d'une des nombreuses rééditions faites en 1781.*

tisan des économies. Mais à partir de 1778 la guerre d'Amérique entraîna de lourdes dépenses et, pour y subvenir, il fallut emprunter. En 1781, le total des emprunts montait à 450 millions, environ 1 100 millions d'aujourd'hui.

LE COMPTE RENDU

Comme les adversaires de Necker essayaient de détruire son crédit, le ministre, pour donner confiance au public, imagina de publier, sous le nom de *compte rendu*, un tableau des recettes et des dépenses pour l'année 1781. Il y montrait que les recettes allant à 264 millions et les dépenses à 254 millions, le budget était en excédent de 10 millions. Ce n'était d'ailleurs qu'une apparence, et Necker avait laissé de côté les recettes et les dépenses extraordinaires nécessitées par la guerre. Loin de disposer d'un excédent, l'on avait à combler un déficit de près de 90 millions.

Tel quel le compte rendu eut un prodigieux succès; on en vendit 6 000 exemplaires le jour de son apparition, et 100 000 en quelques semaines (février 1781). Pareille publication était une audacieuse nouveauté, et la Cour, Maurepas en tête, se scandalisa de voir ainsi dévoiler aux sujets le mystère des finances royales. L'indignation était d'autant plus vive que le compte rendu révélait le chiffre des pensions, payées pour la plus grosse part aux gens de cour. La France apprenait ainsi que les courtisans, ceux que d'Argenson nommait les *frelons*, lui coûtaient, sans qu'aucun service rendu justifiât pareille largesse, 28 millions de livres, 70 millions aujourd'hui, ce que coûtaient à un million près, la marine et les colonies. Dès lors les frelons aidés de Maurepas conjurèrent la ruine de l'indiscret ministre. Une utile réforme qu'il préparait fournit l'occasion de l'abattre.

LES ASSEMBLÉES PROVINCIALES

Necker ne s'était pas occupé seulement des finances. Comme Turgot il estimait qu'il était nécessaire d'appeler les Français, dans une certaine mesure, à la gestion de leurs intérêts, et de diminuer ainsi à la fois la lourde charge incombant aux intendants et leur arbitraire omnipotence. De là un projet d'*Assemblées provinciales* dont les attributions devaient être celles-là même que prévoyait Turgot pour ses Municipalités. Mais la timidité prudente de Louis XVI s'inquiétait d'aussi grandes nouveautés. « On voit bien ce qui est, avait-il écrit à propos du projet de Turgot, mais on ne voit qu'en idée ce qui n'est pas, et on ne doit pas faire des



CALONNE (1734-1803).
D'après le portrait peint par Mme Vigée-Lebrun.
Château royal de Windsor, Angleterre. — Photographie.

Calonne en 1784, au lendemain de son arrivée aux affaires. Né à Douai, de noblesse de robe, intendant pendant quinze ans à Metz, puis à Lille, d'intelligence superficielle, éblouissant cependant les gens par sa faconde et sa désinvolture de grand seigneur supérieur à tout et à tous, il hâta l'heure de la Révolution, en facilitant au Contrôle général le gaspillage éhonté des finances. Il se révéla réformateur audacieux, héritier de Turgot et de Necker, le jour où les caisses se trouvèrent vides. Sur la table, un des beaux projets par où l'ordre devait être remis dans les finances et qui ne furent jamais appliqués: « Édit portant établissement d'une caisse d'amortissement pour la libération des dettes de l'État ». Joli type de costume de la fin de l'ancien régime.



entreprises dangereuses, si on n'en voit pas le bout.» Aussi fut-ce seulement l'expérience la plus restreinte, sur un point unique, que Louis XVI permit à Necker. Une assemblée provinciale composée de membres des trois ordres fut instituée dans le *Berry*, en 1778. Or, entre autres vœux l'assemblée du Berry en présenta deux qui font tout l'intérêt de son histoire. L'assemblée se prononça en faveur « *d'un partage fraternel des charges publiques* » et proposa le remplacement de la corvée par une taxe générale additionnelle à la taille, c'est-à-dire *le système de Turgot*. D'autre part ses membres qui tenaient leurs pouvoirs d'une désignation royale, et non pas de l'élection par les Ordres, demandèrent qu'à l'avenir on laissât « *la désignation des administrateurs a la multitude des intéressés* ». Il apparut ainsi tout à coup, et ce fut une surprise en haut lieu, que la double idée de l'égalité devant l'impôt, et de la participation des représentants de la Nation au Gouvernement cheminaient et commençaient de conquérir l'opinion.

En 1779, une nouvelle assemblée provinciale fut créée à *Montauban*. L'experience réussit comme dans le Berry. Aussi, au lendemain de la publication du compte rendu, Necker demanda à Louis XVI d'étendre l'institution nouvelle à toutes les provinces. Mais alors Maurepas exploita la timidite de Louis XVI ; il lui fit entrevoir une résistance violente des Parlements, la retraite de la plupart des ministres. Le roi repoussa la requête de Necker, qui démissionna (19 mai 1781).

CALONNE

Après la retraite de Necker, ce fut fini des essais de réformes, et quand, à la fin de 1783, sur les instances du comte d'Artois et celles de Marie-Antoinette, circonvenue par les Polignac, Louis XVI eut nommé contrôleur général un ancien intendant, *Calonne*, le pillage des finances commença.

Fort intelligent, d'esprit brillant, Calonne avait surtout le désir de plaire et de se faire bienvenir de tous. Aussi, les courtisans ne connurent jamais plus délicieux ministre ; leurs désirs étaient satisfaits sitôt qu'exprimés, et le chiffre des pensions monta de 28 à 32 millions. L'argent coulait à flot, obtenu par des emprunts et répandu d'autant plus largement qu'on voulait pouvoir emprunter davantage : « Un homme qui veut emprunter a besoin de paraître riche, disait Calonne, raisonnant comme un aigrefin, et, pour paraître riche, il faut éblouir par ses dé-

pensés. » En trois ans, en pleine paix, il emprunta 487 millions, plus de 1 200 millions d'aujourd'hui, plus que n'avait emprunté Necker pendant toute la guerre d'Amérique.

LA CRISE FINANCIÈRE

Le 20 août 1786, le trésor vide, tout emprunt nouveau impossible, Calonne prit un parti héroïque. Sous ce titre : « *Précis d'un plan d'amélioration des finances* », il présenta au roi un mémoire tendant à l'établissement d'une *subvention territoriale* qui frapperait tous les sujets sans distinction. Faisant siennes toutes les idées de Turgot et de Necker, il proposait en outre l'abolition de la corvée, la suppression des douanes intérieures, la libre circulation des grains, enfin l'extension à tout le royaume du système des États Provinciaux : « Mais c'est du Necker tout pur, s'écria Louis XVI, stupéfait. — Sire, répondit Calonne, en l'état des choses, c'est ce qu'on peut offrir de mieux à Votre Majesté ». Le ministre avait pleine conscience de la gravité de la crise et, quelques semaines plus tard, il disait très justement à Louis XVI : « Sire, ce qui est nécessaire pour le salut de l'État serait impossible par des opérations partielles et *il est indispensable de reprendre en sous-œuvre l'édifice entier* afin d'en prévenir la ruine ».

LES NOTABLES

Certain que ses projets de réformes rencontreraient au Parlement la même opposition qu'avaient rencontrée dix ans plus tôt les projets de Turgot, Calonne imagina d'en demander l'approbation a une *assemblée de Notables*. Ceux-ci, triés par lui, ne devaient pas manquer, pensait-il, de se montrer complaisants. Le public pensait là-dessus comme le ministre, si bien qu'on afficha dans Paris un placard annonçant la prochaine représentation à Versailles, par la troupe de M. de Calonne, d'une grande pièce, *Les Fausses Confidences*, et d'une petite, *Le Consentement forcé*, suivies du *Tonneau des Danaïdes*, ballet allégorique composé par le directeur.

* *La salle fut construite à Versailles en 1787 pour l'Assemblée des Notables, dans la cour de l'hôtel des Menus-Plaisirs — le magasin du materiel des fêtes royales. Elle mesurait 51 mètres sur 26 et fut détruite en 1790. Élargie par l'adjonction, à droite et à gauche, de bas-côtés soutenus par des colonnes, garnie de bancs en amphithéâtre, elle servit, en mai 1789, pour les États-Généraux. La Constituante y siégea jusqu'au lendemain des journées d'octobre. Remarquer, dans la décoration des murs, les faisceaux de piques et les boucliers ; c'est le commencement du bric-a-brac antique dont abusera la Révolution. Moreau le Jeune fut un des illustrateurs les plus féconds — on a de lui plus de 2000 pièces — et des graveurs les plus adroits du dix-huitième siècle.*

Les Notables se réunirent à Versailles, le 22 février 1787. Calonne, prononçant le discours d'ouverture, fit comme le procès de l'ancien régime, spécialement du régime financier. Il s'éleva contre « les abus dont l'existence pèse sur la classe productive et laborieuse, tant d'exemptions injustes qui ne peuvent affranchir une partie des contribuables qu'en aggravant le sort des autres ». Il déclara que « la contribution aux charges de l'État était la dette commune de tous ». Les Notables approuvèrent l'établissement des Etats Provinciaux, l'abolition de la corvée et la libre circulation des grains. Mais, à l'extrême surprise du ministre et du public, ils refusèrent d'examiner les projets d'impôts tant qu'ils ne connaîtraient pas l'origine et l'importance du déficit. Plusieurs, entre autres La Fayette, demandèrent même la *convocation des Etats-Généraux*. Le projet d'impôt général avait tourné contre le ministre tous les privilégiés. Appuyant la résistance des Notables, Marie-Antoinette et le comte de Provence montrèrent au roi, dans Calonne, un fou, dangereux pour l'État. Louis XVI le congédia (8 avril 1787).

BRIENNE
OPPOSITION
PARLEMENT

Il lui donna pour successeur, sur la désignation de Marie-Antoinette, l'un des meneurs de l'opposition, l'archevêque de Toulouse, *Loménie de Brienne*. Devenu ministre, et le roi tenant aux réformes dont il avait compris la nécessité, Brienne fit siens les projets de Calonne. Il ajouta même à la subvention territoriale un nouvel impôt, l'impôt du timbre. Mais les Notables demeurèrent fermes dans leur opposition, en sorte que Brienne les renvoya (25 mai 1787).

Il ne restait d'autre ressource que de présenter les projets à l'enregistrement du Parlement. Le Parlement, s'érigeant en représentation nationale, réclama communication des états de finances. On les lui refusa naturellement. Alors il déclara que le roi n'avait pas droit de créer seul des impôts nouveaux et conclut, comme les Notables, à la convocation des Etats-Généraux (30 juillet 1787). Brienne l'exila à Troyes. Le Parlement y fut reçu en triomphe. A Paris, des émeutes éclataient; le peuple insultait la reine qu'on n'appelait plus que *Madame Déficit* ou l'*Autrichienne*, et l'on traînait dans le ruisseau des mannequins qui représentaient ses amies. « On mettrait les gens en prison par milliers, écrivait l'ambassadeur d'Autriche, Mercy-Argenteau, on n'aurait point raison du mal. Le prestige du roi est

profondément ébranlé et ne pourra être relevé sans beaucoup de peine et de temps. » Les projets d'impôts furent abandonnés et on rappela le Parlement (septembre 1787).

Comme il était cependant indispensable de se procurer promptement de l'argent, Brienne en vint à l'idée d'un grand emprunt de 420 millions, réparti sur cinq années, à la fin desquelles les États-Généraux seraient convoqués. Le 19 novembre 1787, le roi et Brienne se rendirent au Parlement pour y porter les édits nécessaires. La séance dura neuf heures. Aux Parlementaires qui le suppliaient de promettre la convocation des États-Généraux pour 1789, et non pour 1792, le roi répondit par l'ordre sec d'enregistrer l'édit. Alors, son cousin le duc d'Orléans, élevant la voix, dit : « C'est illégal. — Cela m'est egal, reprit Louis XVI. Si ! *c'est légal, parce que je le veux.* » Après le départ du roi, le Parlement déclara que l'enregistrement était illégal et nul. Brienne fit aussitôt arrêter par lettre de cachet deux des conseillers, et le duc d'Orléans fut exilé. Brienne espérait ainsi intimider les opposants.

L'ARRÊT DU 3 MAI 1788

L'opposition n'en devint que plus énergique. Le Parlement s'éleva contre l'arrestation de deux de ses membres et, prenant la défense de la liberté individuelle, déclara l'usage des lettres de cachet contraire « au droit public et naturel ». Brienne se prépara à supprimer le Parlement comme avait fait Maupeou dix-sept ans plus tôt. Averti, le Parlement, le 3 mai 1788, rendit un arrêt qui était une véritable déclaration de guerre à la monarchie absolue et une sorte de *declaration des droits de la nation* :

« La France, disait l'arrêt, est une monarchie gouvernée par le roi *suivant les lois*. De ces lois, plusieurs qui sont fondamentales embrassent et consacrent : le droit de la nation d'accorder librement les subsides par l'organe des États-Généraux régulièrement convoqués ;... le droit, sans lequel tous les autres sont inutiles, de n'être arrêté, par quelque ordre que ce soit, que pour être remis sans délai entre les mains des juges compétents ».

Cet arrêt fut accueilli avec enthousiasme à Paris, où le Parlement apparut comme le défenseur de la liberté. Brienne riposta en ordonnant l'arrestation de deux conseillers, meneurs de l'opposition, *d'Epresménil* et *Montsabert*. Ils se réfugièrent au Parlement qui les déclara placés sous la « sauvegarde du roi

et de la loi » et décida de siéger en permanence. Quand l'officier chargé de l'arrestation pria qu'on lui désignât les inculpés, tous les conseillers d'une seule voix s'écrièrent : « Nous sommes tous d'Epresménil et Montsabert ». Ceux-ci finirent par se livrer eux-mêmes à la fin d'une séance qui avait dure trente heures (5-6 mai 1788). Deux jours après le roi imposait l'enregistrement d'une série d'ordonnances qui bouleversaient l'organisation judiciaire, mettait le Parlement de Paris « en vacances » et lui substituait une *Cour Plénière*.

Mais l'opposition s'organisait partout. En province, tous les Parlements suivaient l'exemple du Parlement de Paris et déclaraient illégal l'enregistrement forcé des édits. Des soulèvements éclataient à Toulouse, à Dijon, en Béarn, en Bretagne. Dans le *Dauphiné*, on alla plus loin. Le 21 juillet 1788, six cents députés, de la Noblesse, du Clergé, du Tiers-État, se réunirent au château de *Vizille*, près de Grenoble, et y rédigèrent un appel à toutes les provinces, les invitant à s'unir pour *résister au despotisme et refuser le payement des impôts* tant que les États-Généraux n'auraient pas été convoqués.

CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX CHUTE DE BRIENNE

Il restait alors 400 000 francs dans les caisses de l'État. Brienne avait espéré obtenir de l'Assemblée du Clergé une avance de fonds. Mais comme les Notables, comme les Parlements, le Clergé avait réclamé la convocation périodique des États-Généraux. Il fallait donc céder ou faire banqueroute. Brienne, le 8 août, annonça la convocation des États-Généraux pour le 1er mai 1789. Malgré cela, comme il était universellement déconsidéré, il ne trouva personne qui consentît à prêter quelque argent : le 16 août, il fallut déclarer la banqueroute.

RETOUR DE NECKER LA REPRÉSENTATION DU TIERS

Alors le roi renvoya Brienne en le faisant nommer cardinal; puis il rappela Necker (25 août 1788). Les banquiers et les grands commerçants avancèrent immédiatement 75 millions à l'État.

La convocation des États-Généraux était une première satisfaction accordée au peuple. Il se passionna aussitôt pour deux questions : *combien de députés* aurait le Tiers-État? *comment voterait-on* aux États-Généraux ?

Le Parlement, consulté, demanda que les États-Généraux

fussent organisés comme en 1614. Or, en 1614, les trois ordres avaient délibéré et voté séparément. Dans ces conditions, le Tiers-État, qui représentait les quatre-vingt-dix-huit centièmes de la nation, n'aurait qu'une voix contre les deux voix de la Noblesse et du Clergé. Aucune réforme ne serait donc possible. Il fallait, pour que les États-Généraux ne fussent pas une vaine comédie, que le Tiers-État eût une *double représentation*, c'est-à-dire autant de députés à lui seul que les deux autres ordres réunis. Il fallait ensuite que les délibérations eussent lieu *en commun* et que l'on comptât *les votes par tête* et non par ordre. Précisément le système de la double représentation et du vote par tête avait été appliqué dans les deux Assemblées Provinciales créées dix ans auparavant par Necker. Pourtant Necker n'osa pas décider qu'il en serait de même pour les États-Généraux. Il se borna à faire accorder au Tiers-État, le 27 décembre 1788, la double représentation. Du jour de cette décision, la ruine de l'ancien régime était certaine, la Révolution était commencée.

CHAPITRE XII

LA FRANCE EN 1789

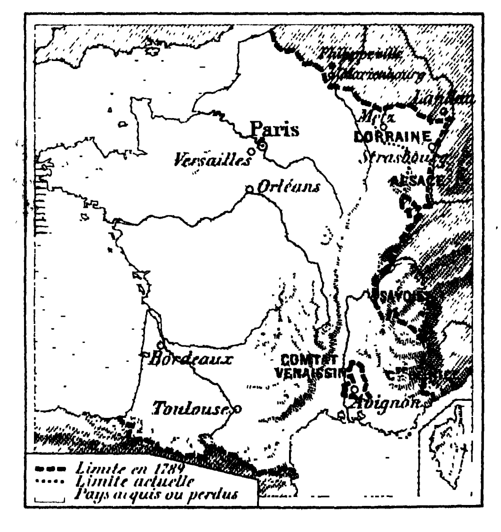
LA COUR; LE GOUVERNEMENT; L'ADMINISTRATION; LES FINANCES; LA JUSTICE. L'ÉTAT SOCIAL

I

LA COUR, LE GOUVERNEMENT, L'ADMINISTRATION, LES FINANCES, LA JUSTICE

Pour bien comprendre la Révolution et l'importance de son œuvre, il faut se rappeler exactement ce qu'était la France en 1789, son organisation politique et son état social.

Territorialement, la France était à peu près telle qu'aujourd'hui: elle comprenait en plus l'Alsace, la totalité de la Lorraine, et un certain nombre de places fortes au nord: Landau, enclavée en territoire d'Empire, Philippeville, Marienbourg, enclavées dans les Pays-Bas Autrichiens. Mais elle était plus petite de la Savoie et du comté de Nice.



LA FRANCE DE 1789 ET LA FRANCE CONTEMPORAINE.

Politiquement, elle était une monarchie *absolue* et *centralisée*. Tout pouvoir était dans le roi, tout partait du roi, tout aboutissait au roi. « Il n'y a plus de Clergé, il n'y a plus de Noblesse, ni de Tiers État en France, écrivait en 1783 le comte de Vergennes. *Le monarque parle : tout est peuple et tout obéit.* » En dépit de l'omnipotence du roi et de la complète centralisation du pouvoir entre ses mains, l'*organisation administrative* était *la plus confuse* que l'on pût imaginer, et la France *n'était pas unifiée*.

La *société* avait pour fondement l'*inégalité* : on distinguait *trois classes* dans la nation : le Clergé, la Noblesse, le Tiers État. De ces trois classes, les deux premières étaient *privilégiées* ; la troisième, *non privilégiée*, supportait à peu près seule toute la charge de l'État. La France était en somme, en 1789, telle que soixante-quinze ans plus tôt, à la mort de Louis XIV.

LE ROI SA PUISSANCE

La France était gouvernée par un *roi*. La couronne était *héréditaire* de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Les femmes, depuis le quatorzième siècle et la fin des Capétiens directs, étaient, en vertu d'une coutume improprement appelée la *loi salique*, exclues de la succession au trône [1].

Le roi ne tenait sa couronne que de Dieu : la monarchie était, disait-on, de *droit divin*. Par suite, l'autorité du roi ne pouvait être ni contrôlée, ni limitée par personne sur la terre. Le roi, selon la déclaration faite par Louis XVI au Parlement de Paris (octobre 1787) « n'était comptable qu'à Dieu de l'exercice du pouvoir suprême ». Aussi, les États-Généraux représentants de la nation n'avaient-ils pas été convoqués depuis la minorité de Louis XIII, soit depuis cent soixante-quinze ans (1614), et l'on n'admettait pas qu'ils pussent être autre chose qu'une assemblée consultative.

La monarchie était donc *absolue* : la volonté du roi, et cette volonté seule, était la loi ; comme jadis les empereurs romains, il était la « loi vivante ». Selon le mot de Louis XIV « tout l'État était en lui, la volonté de tout le peuple était renfermée dans la sienne ». Louis XVI, disant au duc d'Orléans : « C'est légal, parce que je le veux » [2], résumait fidèlement la doctrine de la monarchie française. Par suite, le roi dépensait comme il le vou-

1. Voir *Moyen Age*, page 204.
2. Voir ci-dessus, page 327.

lait les revenus de l'État, déclarait la guerre, faisait la paix, contractait des alliances quand et comme il lui plaisait.

Cette monarchie absolue était *arbitraire*. Le roi prétendait commander jusqu'à la pensée de ses sujets ; il pouvait à son gré disposer de leurs biens et de leur liberté. Nul livre, nul journal ne devait paraître sans l'autorisation de la *censure*. Le roi pouvait s'emparer des biens par la *confiscation*. Par un ordre appelé *lettre de cachet*, sans qu'il y ait eu jugement rendu, sans autre motif que « son bon plaisir », il pouvait faire emprisonner dans un de ses « châteaux » — à Paris, la Bastille ; à Lyon, Pierre-Ancise ; dans les Alpes, Pignerol — qui bon lui semblait, aussi longtemps qu'il le voulait. Louis XIV avait ainsi tenu un de ses courtisans, le duc de Lauzun, enfermé dans une salle basse du château de Pignerol, sans communication aucune avec le dehors, pendant dix ans. L'on ne vit point sous Louis XVI d'emprisonnement arbitraire aussi prolongé ; mais les lettres de cachet subsistaient, et il n'en fut pas signé moins d'un millier de 1774 à 1788.

LA COUR

Bien que la capitale du royaume fût Paris, le roi vivait au château de Versailles. Il y était entouré d'une cour brillante et nombreuse, dix-sept ou dix-huit mille personnes, dont 16000 environ attachées au service personnel du roi ou au service de sa famille, et 1000 à 2000 courtisans sans fonctions définies, attendant de la faveur royale charges ou pensions.

Le roi avait une *Maison militaire* et une *Maison civile*. La Maison militaire, simplifiée par mesure d'économie au début du règne de Louis XVI, comptait encore près de 9000 hommes : une cavalerie : gardes du corps, gendarmes, chevau-légers, tous nobles ; une infanterie : gardes françaises et gardes suisses.

La Maison civile ne comptait pas moins de 4000 personnes. La reine, les enfants du roi, ses frères, ses sœurs, ses belles-sœurs, ses tantes, son cousin, avaient en outre chacun leurs maisons particulières, soit encore 3000 personnes environ, dont 500 au service de la reine, 700 au service du comte d'Artois et de sa femme. Le service de madame Royale, fille aînée de Louis XVI, la future duchesse d'Angoulême, comprenait, lorsqu'elle avait deux ans, 80 personnes, « une maison modeste, disait l'ambassadeur d'Autriche, Mercy-Argenteau, où l'on a voulu supprimer

une affluence inutile de gens de service et tout usage propre à *faire naître des sentiments d'orgueil* ».

Le luxe de cette cour était désordonné. Les écuries du roi contenaient près de 1900 chevaux avec plus de 200 voitures, et les dépenses de ce seul service montaient chaque année à 7700000 livres, près de 20 millions d'aujourd'hui : c'était plus que ne coûtaient les 9000 hommes de la Maison militaire. Le service de la table royale — la *Bouche du Roi* — après que Louis XVI eut ordonné des « retranchements », c'est-à-dire des économies, coûtait annuellement 2900000 livres, plus de sept millions de francs. D'ailleurs la plus grosse part de la dépense était faite non pour le roi lui-même, mais pour la foule des gens de la Maison, dignitaires ou simples serviteurs que la cuisine royale nourrissait.

Le gaspillage était formidable et les domestiques volaient effrontément. Les premières femmes de chambre se faisaient chacune annuellement 50000 livres de revenu — 125000 francs par an — uniquement en revendant les bouts de bougies allumées dans la journée au palais. On comptait à Marie-Antoinette quatre paires de chaussures par semaine. Grâce à ce désordre, le total des dépenses des Maisons civile et militaire atteignait, en 1789, 33000000 de livres, près de 83000000 de francs.

Encore n'était-ce pas là tout ce que la cour coûtait réellement au royaume. Il y avait en outre l'entretien des Maisons des frères du roi, les cadeaux, les pensions accordées aux courtisans, aux amis de la reine, à des familles de proie comme celle des Polignac, dont les membres se partageaient 700000 livres, près de deux millions par an, et dont les « rapines » révoltaient jusqu'aux ambassadeurs étrangers. Necker calculait que de 1774 à 1789 le roi avait donné à sa famille ou à ses courtisans 228 millions, 570 millions d'aujourd'hui. Sous Louis XVI autant que sous Louis XV, la terrible phrase de d'Argenson restait vraie : « *La Cour était le tombeau de la Nation* ».

LE GOUVERNEMENT CENTRAL

L'organisation du gouvernement était la même qu'au temps de Louis XIV[1]. Au centre le roi était assisté de six ministres et de quatre Conseils.

Les ministres étaient : le *Chancelier*, chef de la justice et président des divers Conseils, en l'absence du roi ; le *Contrôleur général des finances*, et les quatre Secrétaires d'État de la *Maison du Roi*, des *Affaires étrangères*, de la *Guerre* et

1. Voir *Histoire Moderne*, page 570.

de la *Marine*. Au temps de Louis XIV les six ministres étaient égaux. La paresse de Louis XV avait rétabli, la timidité de Louis XVI avait maintenu, l'usage du *ministre* dirigeant ou *premier ministre* : l'un des ministres, ayant plus que les autres la confiance du roi, exerçait une sorte de suprématie sur ses collègues et jouait à peu près le rôle du président du conseil des ministres aujourd'hui. Le principal ministre, en 1787, était Necker. Chacun des Secrétaires d'État touchait un traitement de 226000 livres, environ 570000 francs, presque le traitement de dix ministres aujourd'hui.

Les quatre Conseils étaient : le *Conseil d'État* ou *Conseil d'en haut*, où l'on examinait toutes les grandes affaires, particulièrement les affaires du dehors ; le *Conseil des finances* ; le *Conseil des dépêches* où l'on prenait connaissance des rapports des intendants ; enfin le *Conseil des parties*, à la fois notre Conseil d'État et notre cour de Cassation, c'est-à-dire le tribunal suprême en matière administrative et en matière de justice civile.

Les Ministres et les Conseils formaient le *gouvernement central*. C'était d'eux que tout partait, à eux que tout aboutissait : ils étaient pour ainsi dire le cerveau et le cœur du royaume.

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

L'organisation provinciale était fort compliquée. Tandis qu'il n'existe aujourd'hui qu'une division administrative, la division en départements, il y avait avant 1789 une double division, d'abord en *gouvernements*, puis en *généralités*, ou *intendances*.

Il y avait 40 *gouvernements*. Trente-deux correspondaient assez exactement aux anciennes provinces, c'est-à-dire aux vieilles divisions féodales et en portaient le nom. Huit étaient à peu près réduits à l'enceinte d'une place forte. Les *gouverneurs*, choisis dans la plus haute noblesse, n'avaient depuis Louis XIV qu'une autorité nominale, un rôle de représentation et de magnificence, et la plupart résidaient à Versailles.

On comptait *36 généralités*, la plupart désignées par le nom de leur chef-lieu. Chacune avait à sa tête un *intendant*. Les intendants qui, pris dans la bourgeoisie, avaient à attendre leur fortune de la seule grâce du roi, étaient les agents dociles de son autorité. C'est par eux que sa volonté se faisait sentir dans tout le royaume et que la France était une *monarchie centralisée*. Leur compétence, on l'a vu[1], était universelle et leur puissance

1. Voir ci-dessus, page 306.

presque absolue : « L'intendant, a dit M. Lavisse, était le roi présent en la province », et c'était vraiment de l'intendant, selon le mot de Law, que dépendait « le malheur ou le bonheur des provinces ».

Les généralités étaient subdivisées comme le sont aujourd'hui nos départements. Mais tandis que nos départements sont d'une manière uniforme partagés en arrondissements, les subdivisions des généralités variaient de nature et de nom selon les régions. Elles s'appelaient ici *élections*, là *diocèses*, ailleurs *bailliages*, etc. Chacune comprenait un certain nombre de *paroisses*, l'équivalent de nos communes actuelles. Quel que fût le nom de la division, élection ou bailliage, il s'y trouvait un *subdélégué*, agent de l'intendant, nommé par lui, révoqué par lui. Qu'on imagine aujourd'hui les sous-préfets, nommés et révoqués par les préfets ; ce simple fait suffit pour faire comprendre combien grande était la puissance des intendants.

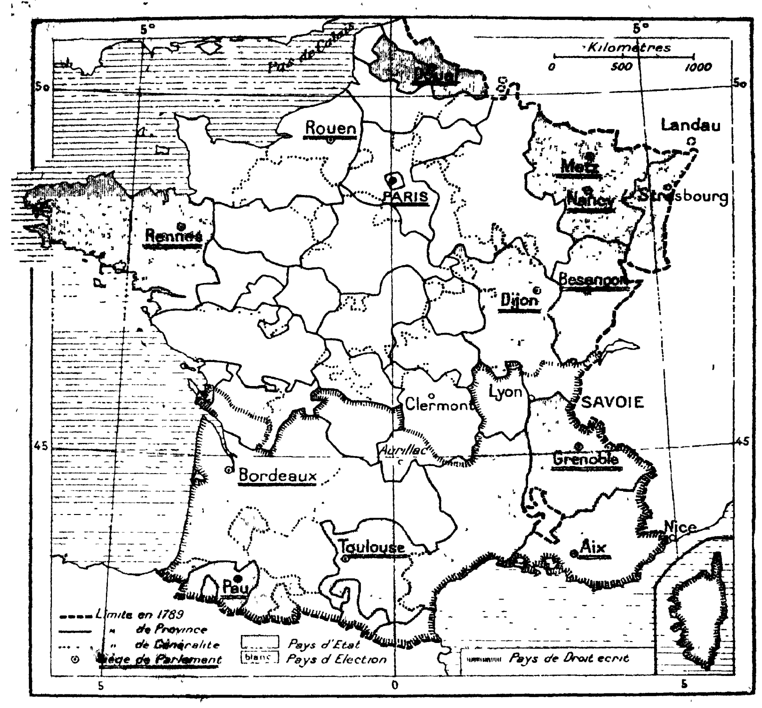
En maints endroits les limites des subdivisions étaient tracées de telle sorte qu'un village se trouvait partagé entre deux, parfois trois élections. Ailleurs, les limites étaient imprécises ; on ne savait exactement à quelle circonscription appartenait telle partie du pays, de quelle autorité relevaient les habitants, de quel tribunal ils étaient justiciables, à quel régime d'impôts ils étaient soumis.

ABSENCE D'UNITÉ

La France, en effet, si elle était une monarchie centralisée, *n'était pas une monarchie unifiée.* Aujourd'hui les marchandises circulent librement à travers toute la France ; les lois qui règlent les rapports entre particuliers ; les impôts, la façon de les répartir et de les percevoir ; les poids, les mesures sont les mêmes pour tous les départements.

Il en était tout autrement en 1789. Les poids et les mesures variaient de noms et de valeurs d'une province à l'autre, parfois d'un canton à l'autre. Par exemple, la *perche* équivalait à 34 mètres carrés dans Paris ; à 51 mètres ailleurs ; à 42 mètres ailleurs encore. Le souvenir de ces mesures particulières, — perche, journal, héminée, setérée, vergée, acre, arpent, boisseau, minot, setier, muid, etc., etc., — subsiste encore chez nos paysans.

Dans les provinces dites *Pays d'États*, qui représentaient à peu près le quart du royaume, la répartition de l'impôt était faite par les députés de la province. Dans les provinces dites *Pays d'élection*, l'impôt était réparti directement par les agents



LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES DE LA FRANCE EN 1789.

On n'a tracé sur cette carte qu'une partie seulement des divisions administratives de la France en 1789, les Provinces *et les* Généralités. *Cependant l'enchevêtrement des lignes pleines et pointillées suffit à faire comprendre la confusion de l'organisation administrative. Il faut imaginer par surcroît les divisions des aides, des gabelles, des douanes, ou traites — voir les deux cartes ci-dessous pages* 339 *et* 345 *— des Parlements, des évêchés. On a indiqué par des hachures la limite des pays de* droit écrit. *Remarquer comment la province d'Auvergne, par exemple, comprise cependant tout entière dans le ressort du Parlement de Paris, est partagée entre deux législations : les habitants d'Aurillac, en pays de droit écrit, étaient régis par d'autres lois que ceux de Clermont.*

du roi[1]. Il y avait *sept tarifs différents* et sept groupes différents de territoires pour la *gabelle*, l'impôt du sel[2]. Par exemple, le tarif n'était pas le même dans le nord et le sud de la province d'Auvergne, à Clermont et à Aurillac.

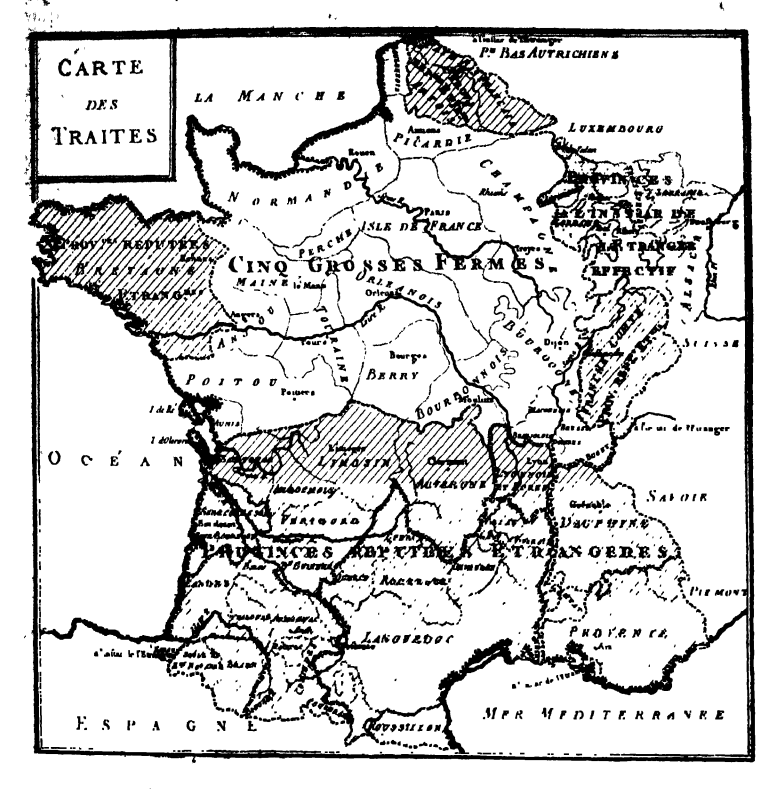
1. Voir *Histoire Moderne*, pages 452 et 670.
2. Voir *Histoire Moderne*, page 671 et, ci-dessous, page 345 la carte des Gabelles.

Au sud d'une ligne partant de Genève et aboutissant à l'embouchure de la Charente, c'est-à-dire dans les régions du Rhône, de la Dordogne et de la Garonne, tous les Français étaient soumis aux mêmes lois civiles inspirées de l'ancien droit romain : on était en pays de *droit écrit*. Au contraire, au nord de la même ligne, dans les régions de la Loire, de la Saône, de la Seine, « de poste en poste, disait Voltaire, on changeait de jurisprudence en changeant de chevaux » : on était en pays de *droit coutumier* et l'on comptait 285 coutumes, c'est-à-dire 285 codes différents. Dans la même province d'Auvergne, on était en pays de droit écrit à Aurillac, en pays de droit coutumier à Clermont, et cependant les deux villes étaient justiciables du même parlement, le parlement de Paris.

Enfin, tandis que treize provinces qui, dans la région de la Seine et de la Loire, formaient ce qu'on appelait les *cinq grosses fermes*, laissaient circuler librement les marchandises entre elles, dix-neuf autres provinces, dites *provinces étrangères*, avaient chacune leurs lignes de douanes, où l'on percevait des droits d'entrée ou *traites* sur tout produit venu de la province voisine, comme on les perçoit, aujourd'hui, aux frontières sur les produits venus de l'étranger.

Ces douanes intérieures, ces différences de législation, cette diversité des régimes d'impôts, ces variétés des systèmes de poids et mesures étaient des restes du Moyen Age, une survivance des temps féodaux. Les Capétiens et leurs successeurs avaient partout substitué leur autorité à l'autorité des ducs et des comtes. Mais ils avaient en grande partie respecté les institutions particulières des duchés et des comtés. En sorte que, par bien des points, la France de la monarchie était pareille à une Europe en miniature : les provinces y formaient comme autant d'États distincts. Selon le mot d'un de ceux qui allaient jouer le rôle le plus éminent dans la Révolution, Mirabeau, la France n'était encore en 1789 « *qu'une agrégation inconstituée de peuples désunis* ».

Chez beaucoup de ces peuples, l'esprit particulariste demeurait très puissant. Fortement attachés à leurs coutumes et à leurs privilèges locaux, beaucoup tenaient à conserver leur autonomie, à former un petit État dans le grand. Par exemple, tout en se proclamant Français, les habitants de l'Artois demandaient dans leurs *cahiers* aux États-Généraux à n'être gouvernés que par des gens de l'Artois ; les Provençaux déclaraient que « la



LES LIGNES DE DOUANES EN FRANCE EN 1789.
Photographie d'une carte de 1781.

Cette carte douanière est la réduction photographique d'une carte jointe au fameux Compte rendu *publié par Necker en 1781. — Voir ci-dessus, 321. — Avec ses teintes différentes elle fait voir d'un coup d'œil qu'au point de vue commercial, avant 1789 il y avait non pas une France, mais comme six Etats français juxtaposés. En fait, les divisions douanières étaient encore plus nombreuses; car si les marchandises circulaient librement dans l'intérieur des* Cinq Grosses Fermes, *par contre il existait des lignes de traites — elles sont marquées par de gros points — dans l'intérieur même du groupe des* Provinces réputées étrangères.

roi de France ne serait reconnu en Provence que sous la qualité de comte de Provence »; les habitants du Dauphiné proclamaient que leur province était « dans le royaume et non pas du royaume ». L'achèvement de l'unité française devait être l'œuvre de la Révolution.

LA JUSTICE

L'organisation judiciaire n'était pas moins compliquée que l'organisation administrative. Là encore on trouvait des restes du Moyen Age et des temps féodaux dans les *justices seigneuriales*, dans les tribunaux de *bailliage* et de *sénéchaussée*. Les justices seigneuriales, dans beaucoup de villages, jouaient le rôle de nos tribunaux de simple police : le juge du seigneur réprimait les petits délits, injures, coups, ivresse, tapage, etc. Les tribunaux de bailliage et de sénéchaussée jugeaient toutes les questions de droits féodaux. Pour les procès relatifs aux impôts il y avait une juridiction spéciale : les *Cours des Aides*.

La hiérarchie ordinaire des tribunaux, celle qui dans ses grandes lignes correspondait à la hiérarchie actuelle, comprenait les *Présidiaux* et les *Parlements*.

Les Présidiaux, au nombre de 100 environ, équivalaient à nos tribunaux de première instance qui sont au nombre de 362. Le rapprochement de ces deux chiffres suffit à faire sentir quelles difficultés et quelles lenteurs rencontraient les justiciables, quelles complications entraînait le moindre procès.

Les Parlements, au nombre de treize, étaient à la fois tribunaux de première instance et tribunaux d'appel. Leurs *ressorts*, c'est-à-dire l'étendue de leur juridiction, étaient de superficies étrangement inégales. Le ressort du Parlement de Paris allait du Pas-de-Calais au Lot, de notre département du Nord au département du Cantal : il comprenait quinze provinces, ou gouvernements, environ *un tiers* de la France. La juridiction du Parlement de Rouen était limitée à une province : la Normandie; celle du Parlement de Metz, à une ville, Metz, et à sa banlieue.

Les magistrats qui siégeaient dans ces divers tribunaux étaient tous *propriétaires de leurs charges*, soit qu'ils les eussent achetées du roi, soit qu'en vertu du système de la Paulette[1] ils les eussent héritées de leurs pères. Cette *vénalité des charges* n'était du reste pas particulière aux tribunaux : elle était de règle dans toutes les parties de l'administration et jusque dans l'armée.

Il existait au profit des magistrats un certain nombre de coutumes singulières. Par exemple il était d'usage que les plaideurs vinssent solliciter leurs juges. Pour les intéresser à leur

1. Voir *Histoire Moderne*, page 38.

cause, ils leur apportaient un cadeau : c'est ce qu'on appelait les *épices*.

En matière criminelle les lois étaient demeurées féroces. Nombre de faits, à peine considérés comme des délits aujourd'hui et que l'on punit d'une amende de quelques francs, étaient châtiés comme des crimes. Un délit de chasse, qui coûte aujourd'hui 25 francs, conduisait le coupable aux galères à perpétuité, et l'on n'hésitait pas, selon l'expression d'un cahier des États-Généraux, « à mettre en compensation la vie d'un lapin et celle d'un homme ». Un accusé était toujours présumé coupable. La *question préparatoire*, c'est-à-dire la torture appliquée à l'accusé pour lui arracher des aveux, avait été abolie en 1780; mais la *question préalable*, c'est-à-dire la torture avant l'exécution de la sentence, continuait à être appliquée, malgré la défense que le roi venait de prononcer (1788).

FINANCES A la veille de l'ouverture des États-Généraux, la situation financière était la suivante. Les dépenses prévues pour l'année montaient à 530 millions de livres; les recettes à 475 millions, le déficit était de 55 millions; beaucoup pensaient qu'il monterait en réalité à 90 millions de livres. Le service des intérêts de la dette absorbait à lui seul 206 millions de livres[1], près de la moitié des recettes.

Cette déplorable situation n'était pas imputable au seul gouvernement de Louis XVI : elle était la conséquence logique de la politique financière suivie depuis François Ier par tous les rois, Henri IV excepté, politique que le comte d'Artois résumait ainsi devant les Notables, en 1788 : « *Les dépenses du roi ne peuvent être réglées sur ses recettes, mais sur ses dépenses* ».

Le résultat, c'était les dépenses toujours supérieures aux recettes ordinaires, le déficit constant; pour le combler, le recours à *l'extraordinaire*, c'est-à-dire aux ventes d'office, aux emprunts, par suite l'accroissement perpétuel de la dette. En douze années du règne de Louis XVI, de 1776 à 1788, la dette avait été accrue de 1140 millions de livres, 2850 millions d'aujour-

1. Ces différents chiffres représenteraient aujourd'hui en francs :

Dépenses.	1 325 000 000	environ.
Recettes	1 187 000 000	—
Déficit prévu	137 000 000	—
Déficit probable	225 000 000	—
Intérêts de la dette.	515 000 000	—
Accroissement de la dette sous Louis XVI . .	2 850 000 000	—

d'hui. Personne ne voulait plus prêter au roi, et l'on ne pouvait songer à augmenter les impôts.

LES IMPOTS DIRECTS

Les impôts étaient de deux sortes : les uns directs, les autres indirects. Les impôts directs étaient *la taille* dont l'institution remontait à la guerre de Cent Ans, la *capitation* et le *vingtième*, ces deux derniers imaginés sous Louis XIV.

La *taille* n'était pas partout de même nature. Dans les provinces du Midi elle était prélevée sur les terres et les maisons, comme aujourd'hui l'impôt foncier : c'était la *taille réelle*, relativement équitable par ce qu'elle était établie sur une base certaine et visible. Partout ailleurs la taille était *personnelle* ou *arbitraire*. La *taille personnelle* était établie d'après la fortune *présumée*; elle était par suite arbitraire au premier chef. Des plumes de poulet aperçues sur le pas des portes, le visage un peu plus plein des paysans suffisaient, on l'a vu [1], à faire augmenter leurs impositions.

La taille était l'impôt roturier : seuls les bourgeois, les ouvriers et les paysans la payaient. Les terres de la Noblesse et de l'Église, les nobles et les clercs en étaient exempts. Il n'en était pas de même, du moins en théorie, de la capitation et du vingtième, qui étaient des impôts universels.

La *capitation* à l'origine, en 1695, avait été un impôt de classe, comme il en existe aujourd'hui même en Prusse. Tous les Français étaient alors, selon leur fortune, rangés dans vingt-trois classes et payaient annuellement une taxe proportionnée à l'importance de leur fortune. L'héritier de la couronne, le Dauphin, était inscrit en tête de la première classe et devait payer 2000 livres. Les sujets de la vingt-troisième classe ne payaient rien. Mais de cette organisation rien ne subsistait plus à la fin de l'ancien régime. La capitation était devenue un impôt de répartition comme la taille, un simple et lourd supplément à la taille dans les pays de taille personnelle, une imposition calculée d'après le prix du loyer dans les pays de taille réelle.

Le *vingtième* était un impôt sur le revenu. C'était l'ancien impôt du *dixième* proposé par Vauban au temps de Louis XIV. Mais il avait été doublé et montait nominalement à 20 pour 100, *un cinquième* du revenu.

Dans la réalité, capitation et vingtième, impôts théoriquement

1. Voir ci-dessus, page 255.

universels, frappaient surtout les roturiers. Le Clergé s'était « *racheté* » de la capitation en payant une fois pour toutes, en 1710, une somme égale à sa contribution de six années ; les pays d'États s'étaient « *abonnés* », c'est-à-dire payaient une somme invariable très inférieure à celle qu'ils auraient dû verser. Capitation et vingtième n'étaient pas calculés de même façon pour le noble et pour le roturier. Le premier était dégrevé, le second surchargé. Le cahier du Tiers État de Nemours établissait qu'en 1789 la capitation prenait au noble à peine plus *de 1 pour 100 — 1, 1 —* de son revenu, et près de *10 pour 100 — 9,9 —* au roturier. Les princes du sang, qui auraient dû payer 2400000 livres pour leurs vingtièmes, en payaient 188000. Le vingtième était en Champagne, un impôt de 10 pour 100 pour le noble, de 60 pour 100 pour le roturier. Dans l'Ile de France, un marquis, pour sa capitation, payait 400 livres quand il en aurait dû payer 2500 ; un bourgeois payait plus de 760 livres, quand il en aurait dû payer 70.

Au total, les trois impôts directs, taille, capitation et vingtième, enlevaient en moyenne aux non-privilégiés de 50 à 57 francs par 100 francs de revenu. *La moitié au moins de ce que gagnait le bourgeois, l'ouvrier, le paysan, s'en allait aux caisses de l'Etat.* Encore n'était-ce pas là tout ce que prenait l'État.

LES IMPOTS INDIRECTS

En effet, aux impôts directs s'ajoutaient les *impôts indirects*, et spécialement la *gabelle* et les *aides*. Ces impôts, on l'a vu[1], étaient levés non pas directement par l'État, mais par des *fermiers généraux* à qui le roi, comme le sultan récemment encore en Turquie, vendait le droit de les percevoir. La perception n'en était que plus rigoureuse, les fermiers cherchant à en tirer les plus gros revenus possibles.

La *gabelle*, le monopole de la vente du sel, donnait lieu à d'odieux abus. Les propriétaires voyaient détruire leurs salines s'ils ne se trouvaient en pays de franc-salé. Le prix du sel variait dans d'étonnantes proportions selon que l'on était en *pays rédimé*, *province franche*, pays de *grande* ou de *petite gabelle*, etc. La livre payée de 5 à 22 centimes dans les provinces franches valait dans les pays de grande gabelle 1,60, le prix de 25 livres aujourd'hui. Toute personne au-dessus de sept ans était tenue d'acheter annuellement au moins sept livres de

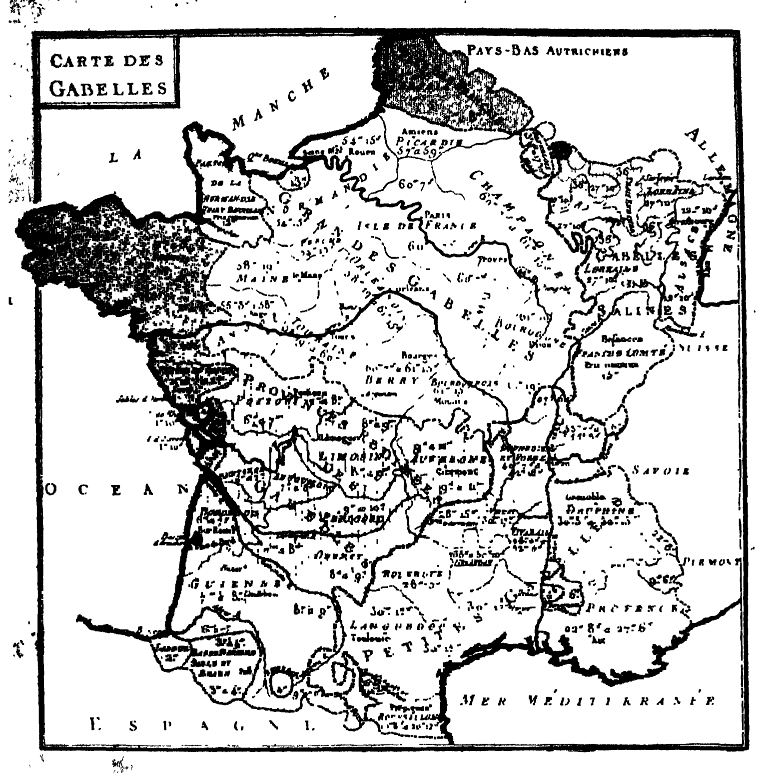
1. Voir ci-dessus, page 261.

sel, neuf en pays de grande gabelle. C'était le *sel du devoir*. Ne pas l'acheter était un délit, fût-on dans la misère, et le délinquant était rigoureusement poursuivi : « En Normandie — pays de grande gabelle — disait le Parlement de Rouen à la veille de la Révolution, chaque jour on voit saisir, vendre, exécuter, pour n'avoir pas acheté du sel, des malheureux qui n'ont pas de pain ».

Ce sel du devoir, dit sel « pour pot et salière », devait être exclusivement employé à la table. Si l'on s'avisait de s'en servir pour les salaisons, les viandes ainsi préparées étaient confisquées et le délinquant était frappé d'une amende de 300 livres — 750 francs. Afin d'empêcher que l'on utilisât frauduleusement pour la cuisine le sel vendu à bas prix pour l'usage des tanneries, on ne se bornait point à le « dénaturer », comme on fait aujourd'hui pour l'alcool à brûler, on l'empoisonnait.

Les agents des fermiers, les *gabelous*, une armée, 50 000 hommes, avaient le droit de pénétrer dans les maisons et de les visiter de fond en comble, pour s'assurer qu'on n'employait pas de sel autre que celui de la Ferme, reconnaissable à sa mauvaise qualité. Le *faux-saunage*, c'est-à-dire la contrebande, était sévèrement réprimé : Calonne déclarait aux Notables en 1787 que chaque année plus de 30 000 personnes étaient emprisonnées et plus de 500 condamnées à la peine capitale ou aux galères pour contrebande du sel. « Les effets de cet impôt sont si effrayants, ajoutait le Comte d'Artois, qu'il n'est pas de bon citoyen qui ne voulût contribuer, fût-ce d'une partie de son sang, à l'abolition d'un pareil régime. »

L'*aide* sur le vin était aussi intolérable que la gabelle. Le vin était taxé au moment de la fabrication, taxé au moment de la vente chez le producteur, taxé sur les routes, — de trente-cinq à quarante fois entre le Languedoc et Paris, — taxé à l'entrée en ville, taxé chez le détaillant. Une pièce de vin estimée 150 francs au moment de la fabrication à Montpellier, avait payé 122 francs de droit quand on la buvait à Paris. Plus odieux encore était le contrôle exercé sur la consommation. A chaque famille, quel que fût le nombre de ses membres, on reconnaissait le droit de consommer quatre pièces de vin par an. Pour toute pièce consommée en surplus — ce que l'on appelait « le trop bu » — le père de famille était frappé d'une imposition spéciale, comme suspect de se livrer à la vente clandestine du vin.



CARTE DES GABELLES.
Photographie d'une carte de 1781.

Cette carte est tirée comme la carte des Traites, *du* Compte rendu *de Necker. Elle montre les sept Frances que formait la France, pour les fermiers généraux, marchands de sel :* 1° grandes gabelles, *la Seine et la Loire ;* 2° petites gabelles, *au sud-est ;* 3° gabelles de salines, *à l'est ;* 4° pays de Quart Bouillon, *le Cotentin ;* 5° gabelles du Rethelois ; 6° provinces rédimées des gabelles, *au sud-ouest ;* 7° provinces franches, *Pays-Bas, Bretagne, Aunis, Navarre.*

Les chiffres indiquent les variations des prix du sel dans chaque région, d'une localité à l'autre. Avant de procéder à la réduction photographique, on a supprimé nombre de ces chiffres et des noms qui les accompagnent ; la réduction n'en est pas moins très difficilement lisible, et cela même rend sensible aux yeux la terrible complexité du régime du sel avant 1789.

Il en était du reste pour l'aide du vin comme pour la gabelle : elle n'était pas établie dans les mêmes conditions par tout le royaume. Bien plus, dans certaines paroisses, villes ou villages que traversait une rivière, sur l'Yonne par exemple, en

Bourgogne, les habitants de la rive gauche étaient soumis à l'aide, ceux de la rive droite en étaient exempts.

MÉCONTENTEMENT UNIVERSEL

Ces indications qui, si détaillées qu'elles paraissent, sont au vrai des indications sommaires, suffisent à faire sentir tout ce qu'il y avait d'oppressif dans l'organisation politique, administrative et financière de l'ancienne France, tout ce qu'il s'y trouvait d'arbitraire, d'inégalité et de confusion. Le mal était devenu si violent que ceux-là même à qui le régime d'inégalité profitait, les privilégiés, ceux des provinces du moins, vivant près du peuple, voyant sa peine, dénonçaient la souffrance publique, et y demandaient remède. « Il est de la plus cruelle, mais de la plus constante vérité, disait la Noblesse d'Albret dans son cahier aux États-Généraux, que la dégradation du pays, la misère des cultivateurs, la ruine des propriétaires, sont le produit du regime fiscal.... Tout est parmi nous livré à l'arbitraire le plus révoltant, à l'injustice la plus criante, à l'oppression la plus scandaleuse. »

II

ÉTAT SOCIAL — CLERGÉ — NOBLESSE — VILLES — PAYSANS

L'organisation de la société était, en 1789, la même que cinq cents ans plutôt, au treizième siècle, sous Philippe le Bel : elle avait toujours pour principe l'*inégalité*. Elle comprenait trois classes ou *ordres* : le *Clergé*, la *Noblesse*, le *Tiers État*. Les deux premiers ordres étaient *privilégiés*. Leurs privilèges étaient *honorifiques*, comme le droit d'être admis à la cour, ou *réels*, comme l'exemption de la taille, le droit pour le Clergé de percevoir la dîme, pour la Noblesse de toucher des redevances féodales. Dans le Tiers État, qui comprenait les bourgeois, les ouvriers et les paysans, beaucoup de bourgeois étaient eux-mêmes privilégiés. La plus lourde part des charges publiques retombait sur la masse pauvre et laborieuse des ouvriers et des paysans.

On ne sait pas avec précision, parce qu'on ne faisait pas alors de recensements, quel était le chiffre de la population : on admet en général qu'il y avait 25 000 000 d'habitants. L'ordre du Clergé et celui de la Noblesse comptaient chacun de 130 000 à 140 000 personnes : soit environ 270 000 privilégiés, auxquels il faut ajouter

un nombre à peu près égal de bourgeois pourvus d'offices et jouissant par suite d'importantes exemptions. Au total la population française comprenait moins de 600 000 privilégiés et plus de 24 000 000 de non-privilégiés.

LE CLERGÉ

Le Clergé, premier ordre de l'État en raison de ses fonctions sacrées, se divisait en clergé *régulier* et en clergé *séculier*. Les réguliers, religieux et religieuses, étaient environ 60 000. Les ordres d'hommes, où il n'était pas rare de trouver des francs-maçons, étaient en pleine décadence ; ils avaient perdu depuis 1770 plus de 10 000 membres. Le clergé séculier, ou clergé des paroisses, comptait environ 70 000 personnes.

Le Clergé formait seul réellement un ordre, parce que seul il avait une organisation établissant des liens assez étroits entre ses membres. Il avait en effet des assemblées de députés qui se réunissaient tous les cinq ans, pour délibérer sur les intérêts de l'ordre, pour voter et répartir les subsides reclamés par le roi. Dans l'intervalle des sessions, deux agents généraux, ayant rang de conseillers d'État et siégeant au Conseil, le représentaient auprès du roi. Il avait également conservé ses tribunaux particuliers, les *officialités*, dont les jugements toutefois pouvaient toujours être frappés d'appel devant la justice civile.

FORTUNE DU CLERGÉ

Le Clergé avait une fortune considérable, mais qu'il est *impossible d'évaluer avec précision*. A la fin de la Constituante en 1791, dans un rapport du Comité de finances à l'Assemblée, les biens-fonds, terres et immeubles, étaient évalués à *trois milliards*. Ils représentaient, croit-on, un cinquième du territoire français : dans certaines provinces, l'Artois par exemple, le Clergé possédait les trois quarts du sol, il en possedait la moitié en Alsace et en Franche-Comté, la presque totalité dans le Velay. Le revenu de ces terres, d'après le rapport du Comité ecclésiastique de la Constituante en 1790, n'était pas inférieur à 70 millions par an ; d'après Lavoisier, ancien fermier-général, il montait à 85 millions. A ce revenu s'ajoutait le revenu de la *dîme* prélevée sur tous les produits agricoles, de 80 à 100 millions nets : puis les *droits féodaux*, prélevés sur les habitants des terres d'Église, et dont le revenu, certainement très inférieur à celui de la dîme, ne devait pas atteindre 50 millions. Le revenu total pouvait donc mon-

ter à 200 ou 220 millions de livres, soit environ 500 ou 550 millions de francs.

CHARGES DU CLERGÉ

De ce revenu une grosse part était consacrée à l'entretien des édifices religieux, des hôpitaux, des services d'assistance publique, de nombreux établissements d'enseignement, et aux aumônes très abondantes. En outre le Clergé payait au roi des impôts spéciaux, les *décimes*, servant depuis 1561 à assurer le service des intérêts de la dette publique, le paiement des rentes dites de l'Hôtel de Ville; le *don gratuit;* le *droit d'oblat* pour l'entretien des Invalides. De 1715 à 1789, pour ces divers impôts, le Clergé avait versé à l'État 575 millions, *un milliard et demi* de nos jours. Avec la capitation et le vingtième, la somme totale payée par le Clergé au roi montait annuellement à 12 millions de livres, environ 30 millions d'aujourd'hui.

HAUT ET BAS CLERGÉ

Mais la meilleure part des revenus allait au *haut clergé*, archevêques et évêques, dont un bon nombre vivait à la cour, aux abbés, aux chanoines, etc., en tout 5 ou 6000 personnes. Les évêques avaient en moyenne 100000 livres de revenus. Quelques-uns jouissaient de revenus princiers. L'évêque de Strasbourg par exemple disposait de 600000 livres, près d'un million et demi de francs par an ; il pouvait recevoir et loger en son palais de Saverne 200 invités à la fois; il avait 180 chevaux dans ses écuries. L'abbé de Clairvaux, qui avait voiture à quatre chevaux et piqueur et se faisait appeler « Monseigneur », l'abbé de Saint-Waast, près d'Arras, touchaient plus de 300000 livres par an; l'abbé de Cluny en touchait 200000. D'ailleurs, beaucoup de ces riches abbés étaient des abbés *commendataires*, c'est-à-dire des gens de cour, nobles laïcs. à qui les revenus de l'abbaye étaient attribués par le roi comme une pension. Le haut clergé, à la veille de la révolution, était presque exclusivement recruté dans la Noblesse, et les 130 évêchés du royaume étaient devenus de vraies propriétés de famille, des apanages de cadets, transmis régulièrement d'oncle à neveu.

Le *bas clergé* au contraire, 60000 *curés ou vicaires*, se recrutait dans le Tiers État, et il était fréquemment misérable. Comme les revenus de tant d'abbayes, les revenus des cures allaient à des personnes qui ne remplissaient pas réellement les

fonctions ecclésiastiques, et ces *curés titulaires* ou *gros décimateurs* se faisaient remplacer par des *desservants* auxquels ils abandonnaient une faible part de revenus, *la portion congrue*. Fixée à 700 livres — 1750 francs — pour les curés; à 350 livres — 875 francs — pour les vicaires, la portion congrue n'était jamais entièrement payée. Cependant, c'était sur ces prêtres misérables et « dont le sort, écrivait l'un d'eux, faisait crier jusqu'aux pierres et aux chevrons du presbytère », que l'on prélevait le plus gros des sommes nécessaires au paiement du don gratuit et des décimes. Par exemple, on prenait de 60 à 120 livres sur 700, à un curé de la province d'Auvergne. Aussi dans beaucoup de régions le bas clergé, en 1789, ressentait une vive irritation contre ses supérieurs « qui nagent dans l'opulence et qui l'ont vu toujours souffrir avec tranquillité ». D'autre part, sortis du peuple, vivant près du peuple, connaissant sa misère, souvent la partageant, curés et vicaires étaient prêts à lier leur cause à sa cause, et les députés du bas clergé devaient puissamment aider à la destruction de la monarchie absolue.

LA NOBLESSE

La Noblesse, second ordre de la nation, était divisée en *noblesse d'épée* et *noblesse de robe*. La première était la noblesse de sang, composée de *gentilshommes* généralement titrés, ducs, marquis, comtes, etc. La seconde, d'origine royale, était une noblesse de fonctions et se composait d'*anoblis*. La noblesse d'épée se divisait elle-même en *grande noblesse*, ou *noblesse de cour*, et *petite noblesse*, ou *noblesse de province*.

La Noblesse était comme le Clergé un ordre privilégié. Exempts de la taille personnelle, les nobles avaient en outre conservé des temps lointains de la féodalité le droit de percevoir sur les paysans certaines taxes, justifiées à l'origine par les services rendus. De ces droits féodaux les plus importants étaient : le *champart*, un droit de prélèvement sur les récoltes que le seigneur jadis se chargeait de garder contre les pillards; les *péages* et les *banalités*, c'est-à-dire une taxe perçue pour l'usage du pont et de la route, du moulin, du four, et du pressoir que le seigneur autrefois était seul assez riche pour construire et entretenir. C'étaient là les *privilèges réels* auxquels s'ajoutaient les *privilèges honorifiques*, charges de cour, commandements aux armées, ambassades, gouvernements. Les privilèges réels étaient communs à toute la Noblesse; les privilèges hono-

rifiques étaient en fait le monopole de la grande noblesse, une minorité.

LA GRANDE NOBLESSE

La grande noblesse ne comptait guère plus de 1000 personnes. Depuis plus de deux siècles, mais surtout depuis Louis XIV, elle avait déserté ses terres pour devenir noblesse de cour, pour vivre à Versailles autour du roi, réduite, disait Saint-Simon qui prévoyait les néfastes conséquences de la transformation, « à croupir dans une mortelle et ruineuse oisiveté qui la rend à charge et méprisée ». Quelques grands seigneurs, à la fin du règne de Louis XV et sous Louis XVI, étaient bien revenus à leurs domaines et en dirigeaient eux-mêmes l'exploitation : tel le duc de La Rochefoucauld-Liancourt. Mais l'exemple n'avait pas été suivi.

Ayant d'immenses propriétés, la grande noblesse était en apparence fort riche. Seulement ses propriétés demeuraient incultes, et les voyageurs étrangers s'étonnaient de n'y trouver rien que « des bruyères, des landes, des déserts, des fougeraies ». Par suite, la grande noblesse était dans la gêne et lourdement endettée : tel prince du sang — le duc d'Orléans — dont la fortune était estimée 114 millions, avait 74 millions de dettes. De là, pour tenir son rang, l'obligation de solliciter âprement les largesses royales, les sinécures à gros traitements et les pensions. De là aussi, l'attachement de la grande noblesse à l'ancien régime et à ses abus, dont elle profitait.

Elle avait suscité contre elle bien des jalousies, des rancunes et des colères : jalousies des nobles de province, qui lui reprochaient d'accaparer les faveurs, de leur « fermer tout accès à toute espèce de récompenses » ; rancunes de la noblesse de robe et de la riche bourgeoisie, qu'elle affectait de dédaigner ; colères des paysans, qu'irritait la vue de tant de terres laissées en friche, alors que tous vivaient dans la perpétuelle crainte de la disette. Ces colères étaient accrues encore par la perception des redevances féodales. Le besoin d'argent contraignait en effet les nobles de cour à en réclamer exactement le paiement. Le plus souvent ils en donnaient à ferme la perception, comme faisait l'État pour les impôts indirects. Les fermiers, afin de rentrer dans leurs avances et d'assurer leur bénéfice, poursuivaient impitoyablement les débiteurs, et leurs rigueurs rendaient odieux les nobles, au nom de qui on les exerçait.

Pourtant, dans la grande noblesse, les esprits éclairés ne manquaient pas. Beaucoup étaient pénétrés des doctrines des Philosophes et des Économistes. Quelques-uns, le marquis de Lafayette, le duc de Biron, le marquis de Ségur, etc., avaient été, dix ans auparavant, combattre en Amérique pour l'indépendance des États-Unis. De cette expédition ils étaient revenus conquis aux idées de liberté et d'égalité, et partisans déterminés d'une transformation profonde du gouvernement et de la société.

NOBLESSE DE PROVINCE

Les 100000 nobles de province étaient en général peu fortunés, et souvent leur gêne était extrême. Beaucoup n'avaient pas plus de 3000 ou 4000 francs de revenus. Leurs familles étaient le plus souvent fort nombreuses. Les fils allaient à l'armée; ils y végétaient, officiers sans avenir, arrêtés au grade de capitaine ou de major, parce que les grades supérieurs étaient réservés aux nobles de cour. Les pères residaient en général sur leurs domaines. Il était rare qu'ils fussent systématiquement hautains et durs, et sauf dans les régions où à l'exemple des nobles de cour ils donnaient à ferme la perception de leurs droits féodaux, il n'y avait chez les paysans nulle hostilité contre eux. Il y avait même du respect et un sincère attachement pour les nobles dans l'Ouest, dans certaines parties de la Bretagne, en Anjou, en Poitou, en Vendée, dans le Midi en Provence, parce que, dans ces régions, les nobles vivaient familièrement avec leurs paysans, s'intéressaient à leur existence, présidaient à leurs fêtes, servaient de parrains à leurs enfants — la réciproque n'était pas rare — et leur étaient secourables aux jours de souffrance et de deuil. Religieusement dévoués au roi, mais voyant de près les néfastes conséquences de la monarchie absolue et en subissant le contrecoup, les nobles de province en majorité, s'ils ne songeaient pas à une transformation sociale complète, jugeaient indispensables, eux aussi, des réformes politiques.

NOBLESSE DE ROBE

Il y avait en France, d'après le calcul de Necker, 4000 charges, toutes vénales, qui donnaient la noblesse à leurs titulaires : cela représentait au moins 40000 anoblis dont l'ensemble formait la *noblesse de robe*. Dans cette noblesse, sortie de la bourgeoisie riche, existaient des distinctions comme dans la noblesse d'épée; il y avait pour ainsi dire une grande et une petite noblesse de robe : la noblesse

des Parlements et des Cours Souveraines; la noblesse des offices secondaires de justice et de finances.

En raison de l'hérédité des charges et par conséquent de l'hérédité de l'anoblissement, les anoblis des Parlements et des Cours Souveraines, — Grand Conseil, Cour des Comptes, Cours des Aides, — avaient, depuis le dix-septième siècle, fait souche de gentilshommes. Il n'y avait guère de distinction entre les descendants des grandes familles parlementaires et les gentilshommes titrés : ceux-là, comme ceux-ci, fréquentaient la cour, et dans l'armée il ne manquait pas d'officiers dont les pères avaient été « de robe ». Au cours des dernières années, pendant le ministère de Brienne, la noblesse parlementaire opposée aux emprunts, déniant au roi le droit d'établir de sa seule autorité de nouveaux impôts et réclamant la convocation des États-Généraux, était apparue comme l'ennemie du despotisme et l'adversaire de la monarchie absolue. Mais ses véritables sentiments s'étaient manifestés dans son opposition aux réformes de Turgot[1]. Privilégiés, les nobles de robe tenaient énergiquement au maintien de leurs privilèges, et lors de la rédaction des Cahiers, on vit en Normandie le Parlement de Rouen repousser obstinément un vœu de suppression des privilèges nobiliaires auquel souscrivait cependant, avec le duc d'Harcourt, la majorité de la noblesse d'épée. Les nobles de robe furent aux États-Généraux les plus acharnés adversaires du Tiers État. Les sentiments des anoblis de second ordre n'étaient pas différents. Les uns et les autres devaient en grand nombre faire cause commune avec les moins libéraux des nobles de cour.

LE TIERS ÉTAT

Le Tiers État, l'ordre non privilégié, comprenait la masse de la nation. On trouvait entre ses membres les mêmes inégalités qu'entre les membres du Clergé et de la Noblesse. On distinguait les bourgeois, les artisans et ouvriers, les paysans : en fait trois classes bien séparées.

La Bourgeoisie comprenait tous ceux qui ne travaillaient pas de leurs mains, tous les hommes de professions libérales, professeurs, médecins, avocats; puis la foule des « gens de loi », les « *robins* », notaires, greffiers, procureurs, — les avoués d'aujourd'hui, — peut-être 200000 personnes; les gens de finances, depuis le banquier jusqu'au collecteur d'impôts; enfin les grands commerçants.

1. Voir, ci-dessus, pages 319 et 326.

BOURGEOISIE La Bourgeoisie s'était beaucoup enrichie au cours du dix-huitième siècle. Malgré les guerres, le commerce n'avait pas cessé de croître : il montait en 1789 à 1153 millions qui feraient aujourd'hui près de 2782 millions; le chiffre des exportations avait plus que triplé en soixante ans. Ce développement économique avait presque exclusivement profité à la Bourgeoisie. Aussi était-ce elle qui avait fourni au roi la majeure partie des sommes empruntées: c'était elle aussi qui s'était chargée des grands travaux, par exemple des constructions de routes. Comme disait Necker dans un rapport au roi, « les richesses mobilières et les emprunts du gouvernement, l'avaient associée à la fortune publique ». *Elle était donc directement atteinte par le désordre financier*, le déficit, les paiements irréguliers, les menaces de banqueroute. De là chez les bourgeois le désir d'une *transformation politique* qui leur permît de surveiller l'administration des deniers de l'État, de participer même à cette administration.

Ces bourgeois étaient en outre généralement cultivés. Ils avaient lu les œuvres des Économistes et des Philosophes, Montesquieu, Voltaire, Rousseau surtout, le théoricien de la souveraineté du peuple, l'apôtre de *l'égalité*. Ils avaient à juste titre le sentiment de valoir, par leur culture et par leur force de travail, les nobles avec qui certains d'entre eux vivaient familièrement. De là, en même temps que le désir d'une réforme politique, le désir d'une *réforme sociale* qui fît du bourgeois l'égal du noble. Une brochure publiée, au mois de janvier 1789, par l'abbé *Siéyès*, et qui eut un énorme retentissement, résumait ainsi, dans son titre, la situation et les aspirations de la Bourgeoisie : « Qu'est-ce que le Tiers État? Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien. — Que demande-t-il? A y devenir quelque chose ».

ARTISANS Au-dessous de la Bourgeoisie on plaçait les artisans, c'est-à-dire tous ceux, patrons ou ouvriers, qui vivaient d'un métier manuel. Ils n'étaient guère plus de 2 000 000 à 2 500 000, établis la plupart dans les villes. Ils représentaient environ un dixième de la population de la France. Cette faible proportion de la population ouvrière résultait du développement relativement faible de l'industrie. Les artisans, en majorité, étaient encore groupés dans les antiques cadres des corporations, rétablies aussitôt après la chute de Tur-

got[1]. Cependant on tombait généralement d'accord que les corporations, avec leurs règlements étroits et tracassiers, étouffaient l'esprit d'initiative, entravaient l'accroissement de l'industrie, portaient atteinte, selon les expressions de Turgot, « au premier et au plus imprescriptible des droits, le droit au travail ». Les ouvriers libres étaient toutefois assez nombreux à Paris, dans les deux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau.

LES PAYSANS

Les Français, en 1789, étaient un peuple de paysans. Près des neuf dixièmes des habitants, plus de 21 000 000, vivaient aux champs, du travail de la terre. Un million environ étaient encore serfs, surtout en Franche-Comté et en Bretagne. Les paysans en majorité étaient *colons*, *journaliers* ou *métayers*. Le colon et le journalier étaient les ouvriers agricoles. Le *colon* était engagé à l'année, moyennant le vêtement, le logis et la nourriture : sa nourriture dans le Poitou coûtait 36 livres, environ 90 francs par an ; 25 livres, un peu plus de 62 francs dans le Berri. Le *journalier*, payé au jour le jour, ne gagnait pas 10 sous, 1 fr. 25 par jour. Le *métayer* partageait avec le propriétaire les produits de la culture ; mais il partageait également les charges, et les charges étaient énormes. Beaucoup de paysans étaient déjà propriétaires : mais, vraisemblablement, il ne s'en trouvait pas plus de 500 000 qui fussent pleinement maîtres du sol. Les autres le possédaient soit moyennant le paiement d'une rente perpétuelle, soit moyennant le paiement des redevances féodales : ceux-ci, les plus nombreux, étaient les *censitaires*. Ils étaient les plus malheureux.

LES CHARGES DES PAYSANS

Selon l'expression du cardinal de Richelieu, aussi juste en 1789 qu'en 1630, le paysan était « *le mulet de l'Etat* ». Toutes les charges pesaient sur lui. Propriétaire ou métayer, il devait, au dire de Turgot, payer au roi pour tous les impôts directs, plus de 55 pour 100 de son revenu. Il avait en outre à payer au curé la dîme. A ces deux charges s'ajoutaient, quand le paysan était censitaire, les droits féodaux. De ces droits innombrables les plus onéreux, ceux qui étaient en même temps perçus de la façon la plus tyrannique, étaient le *champart* et les *banalités*.

Le *champart*, perçu sur les récoltes était à peu près l'équivalent de la dîme. Le paysan ne pouvait rentrer sa moisson tant

1. Voir, ci-dessus, pages 317 et suivantes.

que le seigneur n'avait pas fait compter les gerbes : qu'un orage survînt, la moisson était perdue. Les *banalités* étaient les taxes perçues pour l'usage du moulin, du four, du pressoir seigneurial. L'usage était obligatoire : le censitaire ne pouvait ni moudre son grain, ni cuire son pain chez lui. Or, dans certains cantons de la Provence, les moulins étaient à quatre et cinq heures du village, et les paysans devaient traverser à gué seize rivières ou ruisseaux pour y parvenir. En été, quand faute d'eau le moulin ne tournait pas, il fallait néanmoins y présenter le grain, attendre trois jours et payer une redevance pour être autorisé à faire moudre ailleurs. Les droits féodaux coûtaient au paysan aussi cher que la dîme.

Au total, sur 100 francs de revenu net, le paysan censitaire se voyait prendre pour le roi, le curé et le seigneur, 75 francs, *les trois quarts de son revenu.* Il lui restait en outre à payer les impôts indirects, le sel du devoir et les aides. Pour vivre et faire vivre les siens, *on lui laissait à peine le cinquième du produit de son travail.*

LA MISÈRE PUBLIQUE

Aussi le paysan n'avait-il point de réserves ; la moindre intempérie compromettant la récolte le réduisait à la disette. Au moment où allaient s'ouvrir les États-Généraux, la France traversait précisément une redoutable crise de misère. La récolte avait été mauvaise en 1788. Par surcroît, l'hiver de 1789 fut des plus rigoureux. A Paris, en janvier, d'après le bailli de Virieu, ambassadeur du duc de Parme « il gelait pour ainsi dire devant les cheminées ». Les rivières étaient prises. Les paysans, disait l'archevêque de Paris « étaient réduits aux dernières extrémités de l'indigence ». On payait le pain sept sous les deux livres, ce qui ferait aujourd'hui, près d'*un franc le kilogramme.* Il y avait par la France des centaines de milliers de mendiants, rôdeurs affamés, à moitié brigands. A Paris, sur 650 000 habitants on comptait environ 120 000 indigents : une armée toute prête pour l'émeute. Les Cahiers qu'apportaient les députés aux États-Généraux, étaient remplis d'une plainte universelle. « Nous sommes véritablement serfs, esclaves des seigneurs, disaient plusieurs cahiers de Bretagne, de vrais esclaves par les droits qu'il nous faut payer ; la féodalité est notre plus grand fléau ; la nécessité de l'abolir est urgente. » — « Si vous voyiez les pauvres chaumières que nous habitons, écrivaient des paysans de Champagne, la pauvre

nourriture que nous prenons, vous en seriez touché ; cela vous dirait mieux que nos paroles que nous n'en pouvons plus et qu'il faut nous diminuer. » Abolition des charges féodales, adoucissement des charges d'État : tels étaient les vœux essentiels des paysans.

Du haut de la chaire, dans l'église Saint-Louis, à Versailles, l'évêque de Nancy, prononçant le sermon à la messe d'ouververture des États, le 4 mai 1789, disait, s'adressant à Louis XVI qui somnolait sur son trône : « Sire, le peuple sur lequel vous régnez a donné des preuves non équivoques de sa patience. C'est un peuple martyr, à qui la vie semble n'avoir été laissée que pour le faire souffrir plus longtemps ».

CHAPITRE XIII

LA PÉRIODE MONARCHIQUE DE LA RÉVOLUTION

LES ÉTATS-GÉNÉRAUX ET LA CONSTITUANTE. ABOLITION DE L'ANCIEN RÉGIME. LA CONSTITUTION DE 1791. L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE ; RÉSISTANCE DU ROI ; FORMATION DU PARTI RÉPUBLICAIN ; LA CHUTE DE LA ROYAUTÉ.

La période monarchique de la Révolution a duré trois ans et trois mois, du 4 mai 1789, date de l'ouverture des États-Généraux, au 10 août 1792, date du renversement de la royauté.

Cette période se subdivise elle-même en deux autres périodes.

D'abord, du 4 mai 1789 au 30 septembre 1791, une période de deux ans et quatre mois, pendant laquelle les *États-Généraux*, transformés en *Assemblée Constituante*, procèdent à la *destruction de l'Ancien Régime* et à l'*édification du régime nouveau.*

En second lieu, du 30 septembre 1791 au 10 août 1792, une période de onze mois, où l'on fait avec l'*Assemblée législative* l'*expérience du régime nouveau* instauré par la Constitution de 1791.

I

LES ÉTATS-GÉNÉRAUX ET LA CONSTITUANTE. ABOLITION DE L'ANCIEN RÉGIME

Les *États-Généraux* réunis le 4 mai 1789, transformés le 17 juin suivant en *Assemblée Nationale*, prirent le 9 juillet le titre d'*Assemblée Constituante*. La Constituante siégea jusqu'au 14 septembre 1791. Dans une période de trois mois les États-Généraux et la Constituante accomplirent une double révolution, politique et sociale.

La *Révolution politique* consista dans la *destruction de la monarchie absolue*, et l'établissement d'une monarchie constitutionnelle où les pouvoirs du roi étaient rigoureusement limités. Elle s'accomplit dans les *journées du 17 et du 23 juin 1789*, où les députés du Tiers, après s'être constitués en Assemblée Nationale, se déclarèrent inviolables et opposèrent la souveraineté du peuple à la souveraineté du roi.

La *Révolution sociale* consista dans l'abolition des ordres et des privilèges, et l'*établissement de l'égalité* entre tous les Français. Elle s'accomplit dans la *nuit du 4 août 1789*, où tous les privilèges furent abolis.

Le détail de l'organisation nouvelle, résultat de la Révolution, fut réglé en deux ans par un ensemble de décrets qui formèrent la *Constitution de 1791*, la première constitution écrite qu'ait eue la France.

La Révolution ne s'accomplit pas sans luttes. L'Ancien Régime se défendit. Pour l'abattre, il fallut une double *intervention du peuple de Paris* qui, formant une *garde nationale*, le 14 juillet 1789, ramenant *Louis XVI, prisonnier, dans Paris*, le 6 octobre de la même année, déjoua les projets du roi contre l'Assemblée.

En même temps que se transformait l'organisation politique et sociale, se transformèrent les conditions même d'existence de la France. Les rois l'avaient créée par la conquête en occupant ses provinces une à une au cours des siècles. Les provinces la *reconstituèrent par un acte d'association volontaire*, à la cérémonie de la *Fédération*, le 14 juillet 1790.

LES ÉLECTIONS

Les élections des députés aux États-Généraux commencèrent au mois de février 1789. Mais elles ne furent faites ni partout en même temps, ni partout dans les mêmes conditions. A Paris elles n'eurent lieu qu'au mois de mai, les États-Généraux étant déjà réunis. Les tableaux des circonscriptions électorales dressés à Versailles témoignaient du désordre de l'administration royale : on y avait inscrit des circonscriptions disparues ou qui n'avaient jamais existé ; par contre on y avait omis des circonscriptions existantes. Le Clergé et la Noblesse élurent en général *directement* leurs députés. Le Tiers État nomma les siens à *deux degrés*, et tous ses membres ne furent pas appelés à voter. Ceux-là seulement votèrent qui payaient un impôt direct et etaient âgés de vingt-cinq ans au moins.



COSTUMES DE CÉRÉMONIE DES DÉPUTÉS DES TROIS ORDRES.

Dessin de 1789. Bibliothèque nationale. — Photographie Hachette.

Un règlement royal fixa minutieusement le costume que porteraient les députés des trois ordres dans les grandes cérémonies, notamment à la séance d'ouverture et aux séances royales. A gauche, un cardinal en soutane, manteau et chapeau rouges, rochet ou surplis de dentelle. Les évêques étaient en violet, les abbés et les curés en noir, tous avec le manteau long et de la couleur de la soutane.

Au milieu, un député de la Noblesse : habit, manteau, culotte de satin noir; gilet et parements d'habit d'étoffe d'or, boutons d'or; cravate de dentelle, bas blancs; chapeau « retroussé à la Henri IV », garni de plumes blanches.

A droite, un député du Tiers : habit, gilet, culotte de drap noir, manteau de soie « tel que les personnes de robe — les magistrats — sont dans l'usage de le porter à la cour »; cravate de mousseline; chapeau tricorne, sans ganses ni boutons, pareil à celui des ecclésiastiques. La Cour avait tenu à ce que le costume même, sombre et très simple, marquât quelle distance il y avait du Tiers aux autres ordres.

Ils élurent dans chaque paroisse des *délégués*, et ceux-ci à leur tour, réunis au bailliage, élurent les députés. Ils les élurent en nombre double des députés du Clergé et de la Noblesse, en vertu de la décision royale du 27 décembre 1788[1]. Il y eut en tout 1196 députés dont 598 pour le Tiers. Sa représentation était en réalité beaucoup plus forte parce que sur les 308 députés du Clergé, on comptait 205 curés ou moines, tous roturiers d'origine, et très disposés à s'entendre avec le Tiers contre les privilégiés.

1. Voir, ci-dessus, page 329.

LES CAHIERS

En même temps qu'on procédait aux élections, les électeurs de chaque ordre, dans chaque paroisse ou dans chaque bailliage, rédigeaient conformément à la tradition constante des États-Généraux, les *Cahiers*, c'est-à-dire l'exposé de leurs doléances et de leurs vœux. Ces cahiers, au nombre de 50 000 environ, résumaient les volontés des trois ordres. Dans plusieurs bailliages les trois ordres s'étaient réunis pour rédiger un seul et commun cahier.

Les trois ordres étaient à peu près unanimes sur les points suivants :

Ils attribuaient tous les maux de la Nation « au pouvoir arbitraire » du roi. Ils concluaient donc à la nécessité de « le resserrer dans de justes bornes », cela, par l'établissement d'une ***Constitution*** qui définirait « les droits du roi et de la Nation » et serait désormais « la règle invariable de toutes les parties de l'administration et de l'ordre public ». Sur ce point la volonté générale était si formelle que la plupart des électeurs, nobles, prêtres ou roturiers, interdisaient à leurs députés d'accorder un subside quelconque au roi, jusqu'à ce que les principes de la Constitution fussent établis et promulgués.

Cette constitution devrait garantir à tous les Français *la liberté individuelle, la liberté de penser et d'écrire* : il n'y aurait plus ni lettres de cachet, ni censure.

Les États Généraux seraient désormais *régulièrement convoqués*. Ils participeraient à la *confection des lois*. Ils *voteraient les impôts* que le roi ne pourrait lever sans leur consentement. Ces impôts seraient *payés par tous;* le Clergé et la Noblesse presque unanimement renonçaient à toute exemption et demandaient que les impôts fussent répartis proportionnellement aux facultés de chacun. Par contre le Tiers État admettait le maintien de la Noblesse avec ses « droits, honneurs, prééminences ».

Toutes ces volontés étaient exprimées avec une grande modération. *Les électeurs recommandaient l'étroite union des trois ordres*; ils demandaient que l'on agît « avec une extrême prudence, par des mouvements très continus, mais très lents, et des formes très régulières ». *Il n'y avait pas la moindre pensée de révolution violente.* Le Tiers État, qui demandait la suppression des droits féodaux, admettait même que cette réforme ne fût pas immédiate.

Toute la France ressentait et exprimait, en des termes souvent touchants, un amour profond pour Louis XVI, une reconnaissance ardente pour la convocation des États-Généraux : « Nous sommes dans l'impuissance de vous rendre les louanges et les honneurs qui vous appartiennent, écrivaient les paysans de la Chapelle-Saint-Mesmin, dans l'Orléanais, parce que vous devez être regardé comme la plus juste personne qu'il puisse y avoir sous le ciel, et nous voulons que vous portiez ce nom, si c'est votre bon plaisir : *Louis le Juste* ». « Il ne craint pas, étant notre roi, disait le Tiers du Pas-de-Calais, de se baisser jusqu'au point de nous servir de père. » On avait l'espérance que tous les maux allaient finir, que le bonheur universel était proche : « Le naufrage est passé, disaient les cahiers d'Auxerre, et *nous arrivons dans une terre qui présente l'image du Paradis* ».



L'ÉGALITÉ DEVANT L'IMPÔT.
Estampe de 1789. Bibliothèque nationale.
Photographie Hachette.

Cette estampe d'auteur inconnu, en même temps qu'elle donne des types de costumes caractéristiques, traduit, avec grande fidélité, l'un des désirs communs aux trois ordres et le plus généralement exprimé dans les Cahiers : l'établissement de l'égalité devant l'impôt. *La Noblesse — représentée par un officier — et le Clergé doivent supporter les charges de l'État aussi bien que le Tiers — représenté par un paysan, dont la veste et le pantalon sont rapiécés aux coudes et aux genoux. Pour payer la dette nationale, « le grand fardeau », il faut un impôt pesant également sur tous — l'impôt territorial. « Le Temps présent veut que chacun supporte le grand fardeau, » dit la légende. Les trois personnages arborent la cocarde nationale bleue, blanche et rouge, le Noble et le Paysan à leur coiffure, le Prêtre sur sa soutane. Noter la place d'honneur donnée au Prêtre, entre le Noble et le Paysan et, symbole de l'entente jusque là toujours existante entre les deux ordres privilégiés, le geste du Noble enlaçant le Prêtre du bras droit.*

LE ROI

Cet amour pour le roi, ces espérances en l'avenir provenaient de ce que l'*on croyait Louis XVI acquis aux idées de réformes*. En effet, Necker avait fait publier avant les élections un compte rendu des décisions prises au Conseil d'État le 27 décembre 1788, dans cette même séance où la double représentation avait été accordée au Tiers. D'après ce compte rendu, le roi acceptait la réunion périodique des États-Généraux, le vote par ces États des dépenses et des impôts rendus égaux pour tous, une réforme de l'administration, des garanties de la liberté individuelle, etc. C'était là précisément l'essentiel des vœux de la nation, et puisqu'il y avait ainsi accord entre le roi et son peuple, tout faisait prévoir une révolution facile et pacifique.

Elle eût pu être telle avec un roi d'un autre caractère. Louis XVI avait trente-cinq ans. Au moral il était resté tel qu'à son avènement, honnête, bon, ayant le désir du bien. Mais l'intelligence médiocre ne s'était pas développée. Les excès de table au retour de la chasse, — son unique passion, — les repas « si immodérés, écrivait à Joseph II l'ambassadeur d'Autriche Mercy-Argenteau, qu'ils occasionnent des absences de raison », avaient épaissi le corps et l'esprit. La volonté dont il avait toujours manqué, était devenue de plus en plus incertaine. « Pour vous faire une idée de son caractère, disait le comte d'Artois son frère, imaginez des boules d'ivoire huilées, que vous vous efforceriez vainement de retenir ensemble. » Il subissait toutes les influences, changeait d'avis en changeant d'interlocuteur. Libéral et partisan des réformes sous l'influence de Necker, il était autoritaire et adversaire déterminé de tout changement sous l'influence de la reine Marie-Antoinette, qui, élevée dans les doctrines absolutistes, devait naturellement considérer les réformateurs comme des factieux; sous l'influence du comte d'Artois, une nullité brouillonne de cœur médiocre et de jugement faux; sous l'influence de la majorité des gens de cour à qui profitaient les abus.

Ce fut de cette faiblesse de caractère que vint tout le mal. Cette impuissance à choisir un parti et à s'y tenir, qui faisait dire à un député du Tiers : « Le roi a passé sa vie à dire le soir qu'il avait eu tort le matin », ces perpétuelles oscillations de la volonté, éveillèrent les méfiances, firent prendre Louis XVI pour un hypocrite et un perfide, détachèrent de lui la masse de la nation et firent, selon la terrible prédiction de Turgot en

1776, par placer sa tête, comme celle de Charles Ier, sur un billot[1].

OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX

Au moment où allaient se réunir les États-Généraux, Louis XVI était retombé sous l'influence de Marie-Antoinette et du comte d'Artois. Quand le 3 mai on lui présenta les députés du Tiers, il ne trouva pas un mot à leur adresser et tous en éprouvèrent une pénible surprise.

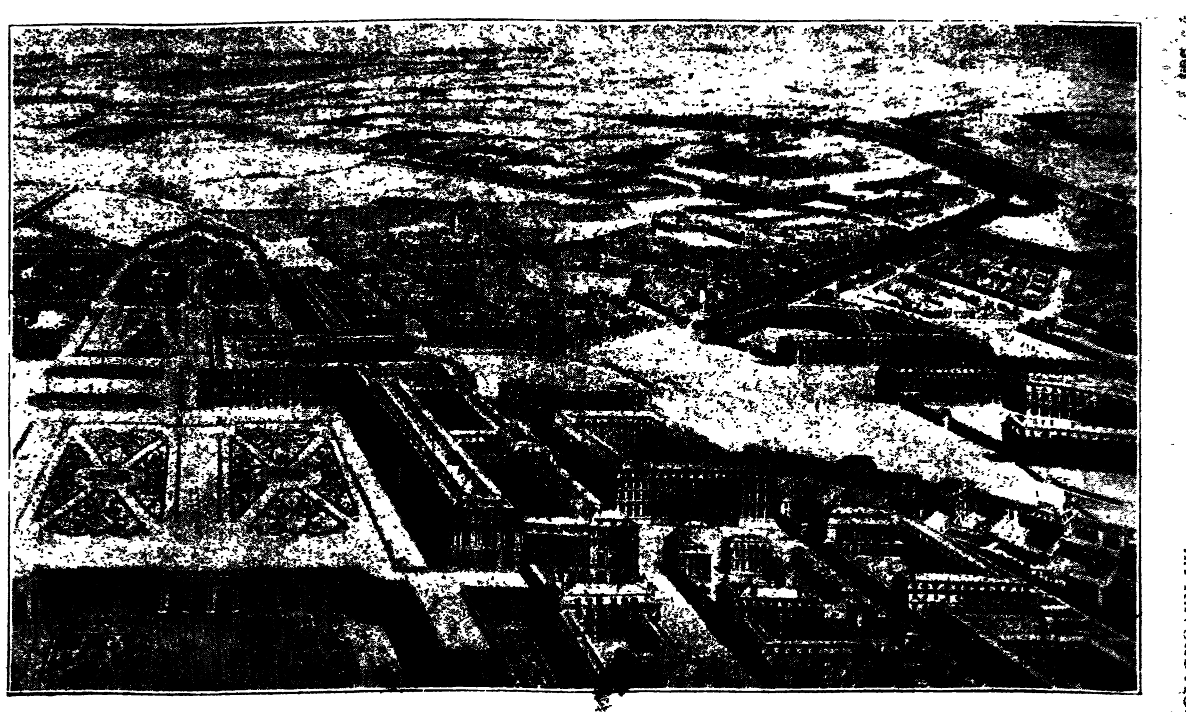
Le mardi 5 mai 1789, dans la grande salle de l'hôtel des Menus, où avaient siégé déjà les Notables, Louis XVI procéda solennellement à l'ouverture des États. En quelques phrases brèves, prononcées d'une voix dure et brusque, il annonça qu'il les avait réunis pour l'aider à rétablir les finances. Il ajouta qu'il « connaissait son autorité et qu'il la maintiendrait »; il engagea les députés à se défendre du goût des nouveautés. *Il ne dit pas un mot de ce qui était le souci de tous, la rédaction de la Constitution.* Par ordre, Necker n'en parla pas davantage et se borna dans un discours de trois heures à exposer la question financière.

Ce fut une immense déception parmi les députés, le commencement de la rupture entre le Tiers et le roi. D'autre part la cour affectait des airs impertinents avec les députés du Tiers, qui se répétaient des mots comme celui-ci, attribué, à tort du reste, au duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe : « Allons voir quelle figure font ces animaux dont nous allons être si longtemps infestés. » Ce fut le commencement de la rupture entre le Tiers et la Noblesse. « *Voilà la bataille engagée*, écrivait le soir même Duquesnoy, un député de Bar-le-Duc. Tout annonce que les États seront orageux, soit du Tiers aux deux ordres, soit avec la cour. »

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

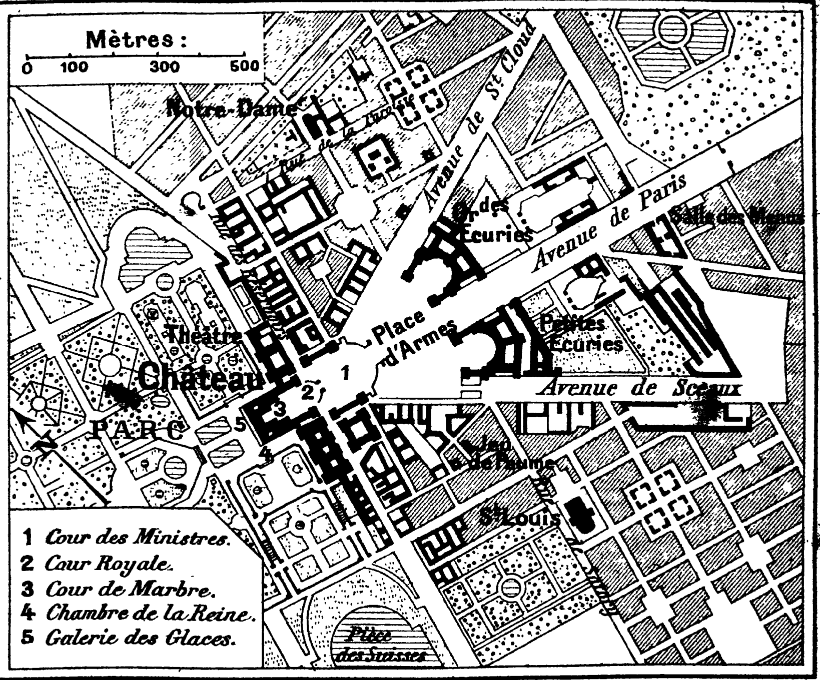
Le conflit entre les ordres commença dès le lendemain, 6 mai, à propos de la vérification des pouvoirs, c'est-à-dire à propos de l'examen des conditions dans lesquelles chaque député avait été élu. Les députés du Tiers proposèrent que la vérification se fît en commun; ils invitèrent les députés de la Noblesse et du Clergé, qui siégeaient en des salles séparées, à venir les joindre dans la grande salle des Menus. A la majorité, les députés de la Noblesse décli-

1. Voir, ci-dessus, page 320.



LE CHÂTEAU DE VERSAILLES AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE. — Plan cavalier, dressé par DUMAS, conservé aux Archives nationales. Photographie Hachette.

Ce plan cavalier, si artistique, dessiné vers 1750 donne avec une précision que ne dépasserait pas une photographie prise en ballon, la vue du château de Versailles, le spectateur étant placé au-dessus de la pièce d'eau des Suisses et de la cour de l'Orangerie : cette cour occupe l'angle gauche, en bas de la gravure. On peut juger de l'exactitude du plan en se reportant au plan topographique ci-joint. A droite, séparés par l'Avenue de Paris, les vastes bâtiments en fer à cheval — aujourd'hui deux casernes — des Grandes *et des* Petites Écuries. *Puis l'immense* place d'Armes *séparée par une grille de la première cour, la* cour des Ministres. *Au delà d'une seconde grille, la* cour Royale, *puis la* cour de Marbre, *où s'ouvraient les fenêtres de la chambre de Louis XIV — voir* Histoire Moderne, *page 567. Ce sont ces cours que la cohue populaire parisienne, arrivant par les avenues de Saint-Cloud et de Paris, envahit aux journées d'octobre. Les appartements royaux étaient dans la partie du château en saillie sur le parc. La chambre de la reine se trouvait dans l'aile qui fait face au spectateur, au delà du parterre dessiné sur la terrasse de l'Orangerie. Au premier plan, à droite de la cour, partie terminale d'un des deux escaliers monumentaux qui, à gauche et à droite, mènent à la terrasse — voir* Histoire Moderne, *page 733.*



VERSAILLES EN 1789.



Salle des séances de la Constituante à Versailles. — Dessin de Prieur (1759-1795), gravé par Berthault.
Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

nèrent l'invitation ; ceux du Clergé ne firent pas de réponse nette et s'offrirent comme conciliateurs.

L'adoption ou le rejet de la vérification en commun avait une grande importance. La *vérification en commun entraînait*, en effet, l'abandon du système des classes, *le vote par tête* et non par ordre, par suite *la prépondérance du Tiers* dans les débats, puisqu'il avait à lui seul autant de députés que les deux autres ordres réunis. Ce ne fut cependant pas la crainte de la prépondérance du Tiers qui dicta le refus de la Noblesse ; ses cahiers mêmes lui imposaient la délibération en commun et le vote par tête, dans toutes les affaires graves et spécialement en matière de finances. Mais la Noblesse repoussa la vérification des pouvoirs en commun par vanité.

Une commission de conciliation travailla vainement pendant plus d'un mois. A partir du 10 juin, le Tiers, estimant que les affaires de l'État ne pouvaient demeurer plus longtemps en souffrance et qu'il était temps de travailler, procéda seul aux vérifications. Quelques députés du Clergé vinrent se joindre à lui. Le mercredi 17 juin, sur la proposition de l'abbé *Sieyes*, les députés du Tiers « considérant qu'ils représentaient les quatre-vingt-seize centièmes de la Nation », se déclarèrent constitués en *Assemblée Nationale*.

* *La salle, où l'Assemblée Constituante siégea à Versailles jusqu'au* 10 *octobre* 1789, *était la salle édifiée dans la cour de l'hôtel des Menus-Plaisirs en* 1787 *pour l'Assemblée des Notables. Mais, comme on le verra en se reportant à la page* 324, *elle avait été transformée par l'adjonction de bas-côtés, dans lesquels étaient placées les tribunes pour le public, et par la construction de gradins pour les députés. A gauche, le* bureau *du président : les députés étaient en partie assis de chaque côté et en arrière de ce bureau. Au-dessous et en avant, la table des secrétaires. En face à droite la* barre, *où l'on recevait les députations admises à assister à une séance : c'est l'espace où se trouvent des huissiers apportant des chaises. Au-dessus la* tribune *— il s'y trouve un orateur debout — placée non point comme aujourd'hui, au-dessous, mais en face du bureau du président : les députés occupant les bancs les plus élevés étaient ainsi placés derrière l'orateur. La disposition de la salle était jugée, avec raison, très défectueuse, le président et l'orateur étant dans l'impossibilité de voir un grand nombre de ceux à qui ils s'adressaient ou qui s'adressaient à eux. Ce dessin fait partie d'une très intéressante série intitulée* Tableaux de Paris pendant la Révolution, *œuvre de* Jean Louis Prieur, *un dessinateur de talent qui fut juré au Tribunal Révolutionnaire et guillotiné en* 1795 *avec Fouquier-Tinville. La scène est intitulée :* « Offrandes faites à l'Assemblée Nationale par les Dames Artistes, le 7 septembre 1789. » *Pour faire face au règlement de la dette publique, l'Assemblée avait d'abord imaginé d'ouvrir une sorte de souscription nationale et de faire appel à la générosité des citoyens. Un certain nombre d'actrices — les « Dames Artistes » — vinrent ainsi offrir leurs bijoux à l'Assemblée. Les Dames de la Halle les imitèrent. Les dons volontaires furent naturellement insuffisants et l'on songea alors à payer la dette au moyen des biens du Clergé.*

Faisant aussitôt acte d'autorité, l'Assemblée déclara qu'elle autorisait la perception provisoire des impôts traditionnels jusqu'à sa séparation. Toute perception ultérieure était à l'avance interdite à défaut d'un vote exprès de l'Assemblée. *Le premier acte révolutionnaire était accompli* et c'était le premier échec à la toute-puissance royale. Cette toute-puissance était désormais abolie en un point essentiel, les finances, où rien ne pourrait plus être fait à l'avenir sans le consentement de la Nation.

CONFLIT DU ROI ET DE L'ASSEMBLÉE

A ce qu'il considérait comme un attentat sur ses droits, Louis XVI, poussé par la cour et contre l'avis de Necker, décida de riposter par un coup d'autorité. Trois jours après la constitution de l'Assemblée Nationale, le samedi matin 20 juin, les députés arrivant pour siéger, vers neuf heures, trouvèrent la salle des Menus gardée par la troupe, et fermée, sous prétexte d'aménagements nécessités par une prochaine séance royale. Les députés se réunirent aussitôt dans une salle de jeu de paume, proche du château[1]. Là, sous la présidence de Bailly, et l'abbé Sieyès en ayant rédigé le texte, ils prêtèrent le serment solennel « de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la constitution du royaume fût établie ». Le surlendemain la majorité des députés du Clergé vint siéger à l'Assemblée Nationale.

Le mardi 23, à la séance royale, Louis XVI annonça d'une voix altérée qu'il annulait les décisions prises par les députés le 17 et leur ordonna de se retirer aussitôt la séance terminée : ils devraient à partir du lendemain, siéger en trois chambres distinctes.

Le roi pensait intimider : il ne fit qu'irriter. « Jamais le despotisme ne s'expliqua en termes plus audacieux, disait après la séance un député, jamais esclaves ne s'entendirent donner des ordres plus impérieux. »

Le roi parti, les députés du Tiers et une partie des députés du Clergé demeurèrent à leur place. Le grand maître des cérémonies, le marquis de Dreux-Brezé, s'approcha : « Vous avez entendu, Messieurs, l'ordre du roi », dit-il en s'adressant à Bailly, président de l'Assemblée. « Il me semble que la Nation assemblée ne peut pas recevoir d'ordres », répondit Bailly. Un noble, que son ordre avait repoussé et que le Tiers d'Aix avait

1. Voir le plan de Versailles, ci-dessus, page 365.

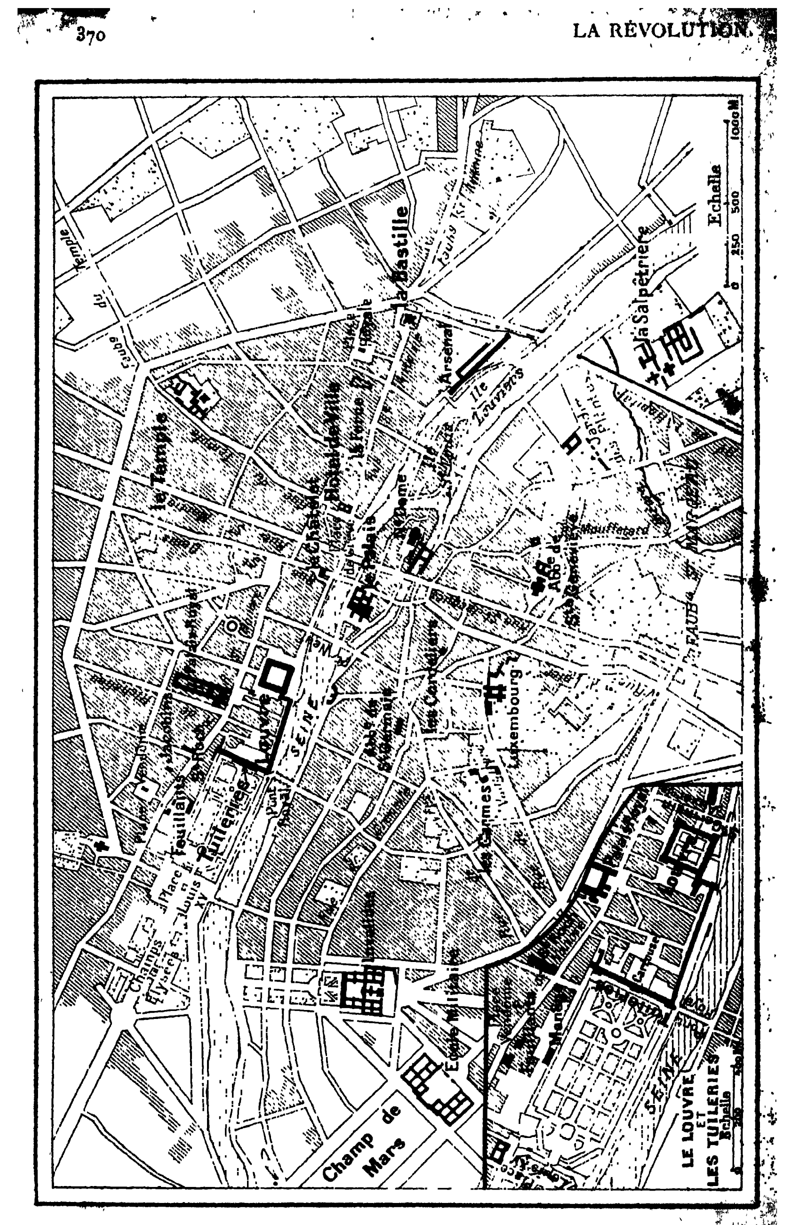
élu député, le comte de Mirabeau, intervenant à son tour : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et qu'on ne nous en arrachera que par la force des baïonnettes. » Quelques instants après, sur la proposition du même Mirabeau, l'Assemblée proclamait ses membres inviolables et déclarait, « infâme et traître à la Nation » quiconque, pendant ou après la session, essaierait d'agir contre les députés.



BAILLY (1736-1793).
D'après un portrait d'auteur inconnu.
Musée Carnavalet. — Photographie Hachette.

Astronome eminent, membre de l'Académie des Sciences à 27 ans, puis membre de l'Académie française, premier député de Paris aux États Généraux, Bailly, fut le premier president des États devenus l'Assemblée Nationale; il présida en particulier la fameuse séance du Jeu de Paume, le 20 juin 1789 : ce fut lui qui mit aux voix la formule de serment préparée par Sieyès. Elu par acclamation maire de Paris — le premier, — après le 14 juillet 1789, il eut à ce titre, en 1791, à faire appliquer la loi martiale lors des troubles du Champ de Mars — voir page 388. Au temps de la Terreur on prit prétexte de ce fait pour le guillotiner. La fermeté et le courage qui caractérisaient l'homme se lisent sur ce visage un peu long, au menton très marqué, aux yeux marrons un peu à fleur de tête. Perruque poudrée, vêtement noir à brandebourgs, cravate de mousseline blanche. Ce portrait rappelle beaucoup un portrait que David a fait de Bailly.

Le roi n'essaya pas d'agir. C'est que le peuple de Versailles, sitôt les incidents de la séance connus, avait envahi les cours du Château et que la garde, les gardes-françaises en particulier, n'avait rien fait pour l'arrêter. Des soldats disaient même tout haut : « Vive le Tiers! Nous sommes la troupe de la Nation! » On ne pouvait donc compter sur eux.


la Bastille
le Temple
Arsenal
Hôtel de Ville
le Palais
Notre Dame
Louvre
Tuileries
Palais Royal
Jacobins
Feuillants
St Roch
SEINE
Pont Royal
Les Cordeliers
Luxembourg
les Carmes
Abbe de St Germain
Ste Geneviève
la Salpêtrière
Mouffetard
FAUB
Champs Elysées
Place Louis XV
Invalides
Ecole Militaire
Champ de Mars
Echelle
0 250 500 1000 M
LE LOUVRE ET LES TUILERIES
Echelle



LE CENTRE DE PARIS AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.
Plan conservé au Musée Carnavalet. — Photographie Hachette.

Ce plan fut dressé avant 1754 *et l'établissement de la place Louis XV — la place de la Concorde — qui occuperait le bas de la gravure en avant du jardin des Tuileries. La vue est prise de l'ouest, la Seine venant de l'est — le haut de la gravure. A gauche du pont Royal, les* Tuileries, *alors séparées du* Louvre *par un quartier — voir page* 417. *Dans l'île, dite la* Cité, *aux ponts encore couverts de maisons, en avant le* Palais de Justice, *plus loin* Notre-Dame. *A hauteur de Notre-Dame, à gauche sur la rive, la* place de Grève *et l'*Hôtel de Ville — *voir page* 421. *Plus haut, au bout de la* rue Saint-Antoine, *près des fortifications, la* Bastille — *voir page* 376. *Au delà le faubourg Saint-Antoine.*



* Le Palais-Royal. — Dessin original rehaussé d'aquarelle, par Meunier. — Musée Carnavalet. — Photographie Hachette.

Aussi quand on vint rapporter à Louis XVI le refus des députés de se retirer. « Eh bien! répondit-il, s'ils ne veulent pas s'en aller, qu'ils restent! »

LA CONSTITUANTE

Quatre jours plus tard, le samedi 27 juin, les députés de la Noblesse et les dissidents du Clergé venaient, sur l'expresse invitation du roi, se joindre à l'Assemblée Nationale. Dès lors, *la révolution politique était accomplie*. Le roi lui-même reconnaissait l'existence d'un second pouvoir, l'Assemblée, représentant le peuple *la monarchie absolue avait cessé d'exister en France.*

Il restait à régler l'organisation de la monarchie nouvelle. Le 8 juillet, l'Assemblée se mettant à l'œuvre nommait un Comité de Constitution, chargé de préparer la loi future. Le 9, elle prenait le nom d'***Assemblée constituante***.

PRÉPARATIFS DU COUP D'ÉTAT

A cette date, l'Assemblée était de nouveau en péril et le savait. Le comte d'Artois, la reine, son entourage, tous ceux que l'ambassadeur d'Autriche appelait « la cabale infernale » avaient déterminé Louis XVI à tenter un coup d'État militaire. Depuis le 30 juin, les troupes — surtout des régiments étrangers, les régiments français ne paraissant pas sûrs, — ne cessaient d'affluer et 25000 hommes se concentraient autour de Versailles. On parlait de l'arrestation de 60 députés et de la dissolution de l'Assemblée. Le 8 juillet, Mirabeau, appuyé par La Fayette et Sieyès, protestait contre cette* concentration et proposait l'organisation d'une milice bourgeoise pour veiller sur l'Assemblée. L'Assemblée écarta la proposition, mais députa auprès de Louis XVI pour demander le retrait des troupes; le roi répondit, le 10, par un refus hautain. Le lendemain, il renvoyait Necker et nommait ministre

* *Le Jardin du Palais-Royal à la fin du dix-huitième siecle était pour les Parisiens ce que sont nos boulevards, entre l'Opéra et la place de la Concorde: le rendez-vous des promeneurs. Il fut, à partir de 1789, le centre principal de l'agitation politique, un club en plein air. Le jardin appartenait au duc d'Orléans qui venait de le faire entourer de bâtiments ayant, au rez-de-chaussée, des galeries servant de promenoir et abritant de riches boutiques* (1781-1786). *Le jardin large de près de* 100 *mètres, long de plus de* 200, *avait été ouvert au public. Au centre le* cafe Chinois, *une rotonde aux murs ornés de treillages peints en vert. En arrière, le* Cirque *construit en* 1788, *grande salle où s'établit un club. La vue est prise du nord, en venant de la rue Vivienne, à peu près du milieu du jardin. Au fond, surmonté d'un dôme, le Palais proprement dit, où habitait le duc d'Orléans. C'est là que siège aujourd'hui le Conseil d'État. A droite, le toit du Théâtre-Français, dont on achevait la construction.*

de la guerre le maréchal de Broglie. Le nouveau ministre passait pour « l'un des hommes les plus durs et les plus esclaves », un homme prêt à « donner et à faire exécuter les ordres les plus sanguinaires ».

L'INTERVENTION DU PEUPLE DE PARIS

Le peuple de Paris sauva l'Assemblée et son intervention, en quatre jours, assura le triomphe de la Révolution.

Dans ce peuple, agité déjà par la crainte de la disette, la nouvelle du renvoi de Necker, connue dans la soirée du samedi 11 juillet, causa la plus violente émotion. La foule se portant immédiatement sur les théâtres les fit fermer en signe de deuil. Le Palais-Royal qui, avec ses jardins, ses galeries, ses cafés, était, comme aujourd'hui les boulevards, le rendez-vous de tout Paris, se transforma en un vaste club. Les bruits les plus fantastiques y trouvaient créance : on racontait que la reine avait fait passer plusieurs centaines de millions en Autriche et qu'elle avait demandé à son frère, l'Empereur, le secours d'une armée impériale. Montés sur des chaises, sur des tables, des orateurs improvisés, entre tous un jeune écrivain qui devait être le plus brillant journaliste de la période révolutionnaire, *Camille Desmoulins*, haranguaient la foule, dénonçaient le danger « d'une Saint-Barthelemy des Patriotes », appelaient leurs auditeurs à la défense de la liberté. On commença de piller les boutiques des armuriers.

Le dimanche 12, dans l'après-midi, l'agitation tourna à l'émeute. Une charge d'un régiment de cavalerie étrangère, *Royal Allemand*, au jardin des Tuileries, où les promeneurs étaient nombreux, exaspéra la population et l'émeute devint insurrection. Le 13, tandis que le tocsin sonnait à toutes les églises, tandis que des bandes armées d'épées, de hallebardes, de pistolets, de piques, de broches, de marteaux, parcouraient les rues, réclamant des fusils, ceux des Parisiens qui étaient électeurs se réunissaient à l'Hôtel de Ville. Ils y constituaient une *Commission permanente*, véritable gouvernement municipal, chargé d'assurer l'approvisionnement de la ville et d'organiser pour le maintien de l'ordre et la défense de Paris une « milice civique ». Cette milice en quelques heures comptait 12000 hommes « des meilleurs citoyens de la ville », nobles, bourgeois, financiers, prêtres même : c'étaient les premiers éléments de la *garde nationale*.

PRISE DE LA BASTILLE

Le mardi 14, dans la matinée, une bande perquisitionnant à l'Hôtel des Invalides, découvrit 28000 fusils et les enleva ainsi que des canons. Une seconde bande où voisinaient grenadiers des gardes françaises, ouvriers du faubourg Saint-Antoine, bourgeois, prêtres, gens du Palais, même des gentilshommes, se porta à l'autre extrémité de Paris sur la vieille citadelle de l'Est, la Bastille, où elle pensait se faire également remettre des armes[1]. Elle aperçut les canons de la plate-forme, une quinzaine de pièces, braqués sur la ville. On parlementa pour obtenir du gouverneur, *de Launay*, qu'il fît retirer les pièces des embrasures. Au cours de ces pourparlers, vers midi, dans des conditions mal connues, on tira de la Bastille sur la foule : aussitôt celle-ci se rua à l'attaque. Au bout de quatre heures d'un combat où les assaillants eurent environ 200 hommes tués ou blessés, la faible garnison de la Bastille — 32 Suisses et 82 Invalides — près d'être forcée, capitula. Le gouverneur fut massacré. Le prévôt des marchands — le maire de Paris — *Flesselles* eut le même sort, parce qu'il avait voulu cacher l'existence du dépôt d'armes des Invalides.

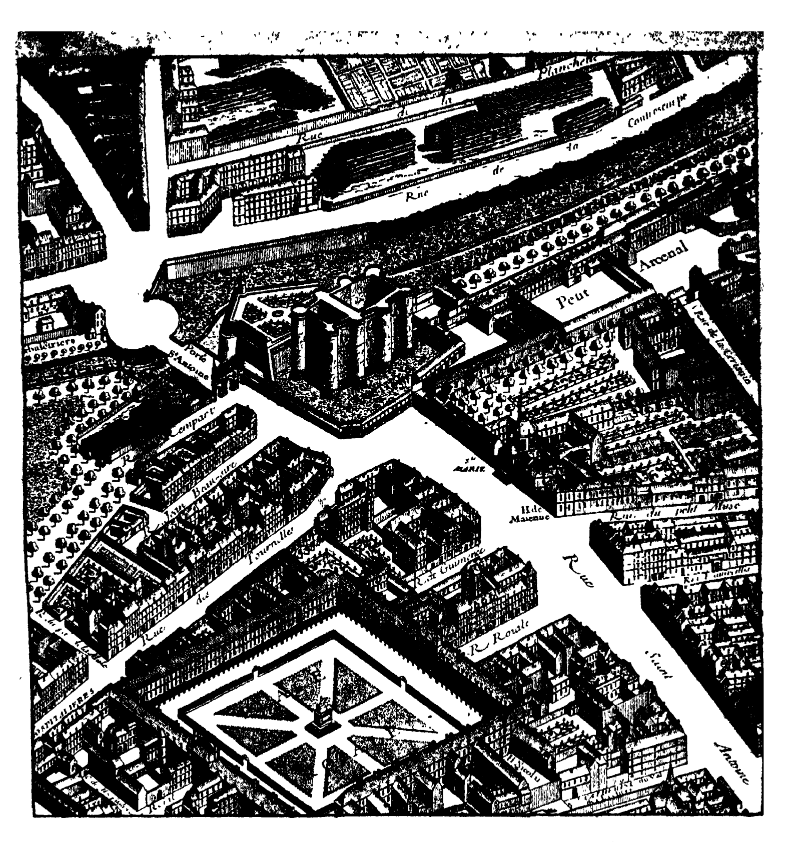
La capitulation de la Bastille fut aussitôt suivie de la capitulation du roi. Elle fut complète. Le 15, il venait annoncer lui-même la dislocation des troupes aux députés qui depuis le 13, siégeaient en permanence, dormant la nuit sur leurs bancs ou sur le plancher. Le 16, il rappelait Necker. Le 17, il se rendait à Paris, à l'Hôtel de Ville : il sanctionnait par sa présence les faits accomplis. Reçu par Bailly, chef de la municipalité révolutionnaire, il recevait des mains de Lafayette, commandant en chef de la garde nationale, une cocarde nouvelle, bleue, blanche et rouge, faite des couleurs de Paris et du Roi, symbole de la France transformée.

CONSÉQUENCES DES 13 ET 14 JUILLET

Les événements des 13 et 14 juillet eurent les plus importantes conséquences. D'abord, ils firent surgir à côté des deux pouvoirs légaux, le Roi et l'Assemblée, une *troisième puissance*, *le peuple de Paris*. Le peuple, armé pour sauver l'Assemblée, *demeura armé après la victoire*, et ce fut là *le fait capital* : Paris put ainsi quelques mois plus tard dominer le Roi et l'Assemblée.

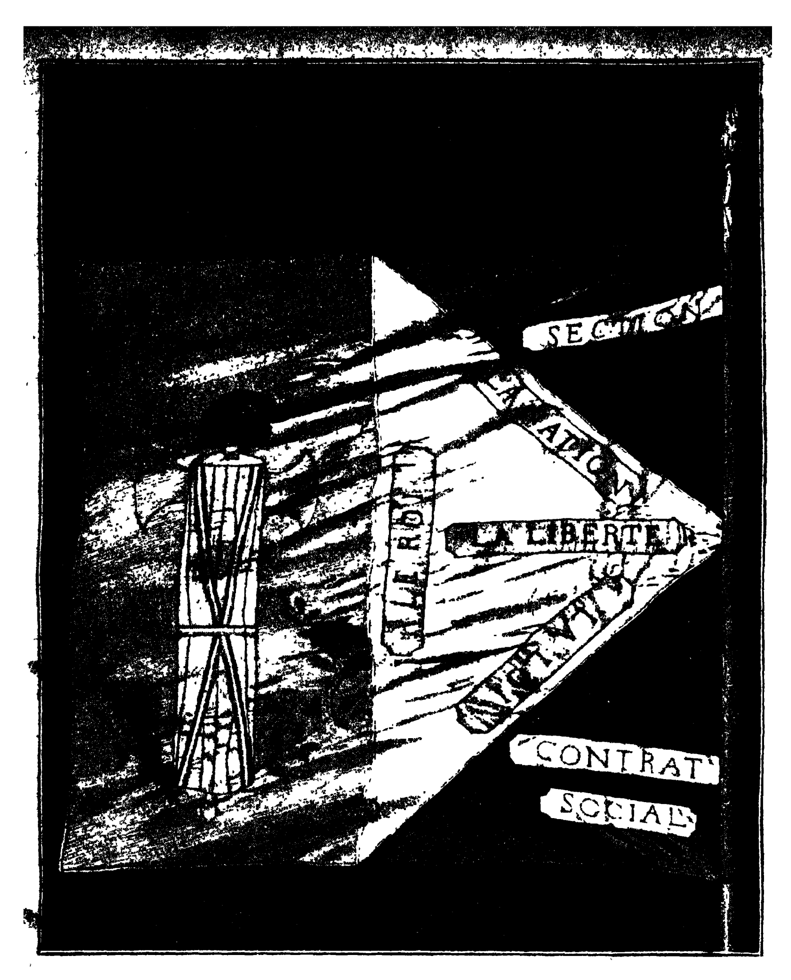
D'autre part, la chute de la Bastille ébranla la France entière. Bien que selon le mot d'un contemporain, Mercier, « le peuple

1. Voir, ci-dessus, les plans, pages 370 et 371 et ci-dessous, page 376.



La Bastille et son quartier, d'après le plan dit de Turgot.
Photographie Hachette.

Cette vue est tirée du célèbre et énorme plan cavalier — il mesure 7 mètres carrés et la réduction est ici des deux tiers, — dressé de 1734 à 1739, à la demande du prévôt des marchands, Michel Turgot, père du ministre, par l'ingénieur géographe Louis Bretez. *La Bastille datait de Charles V et de la guerre de Cent Ans* (1370-1382). *D'abord citadelle, elle devint prison d'État sous Louis XIV. On n'y enfermait guère que des prisonniers de marque, des nobles, sur simple lettre de cachet : aussi pour le peuple elle symbolisait l'arbitraire. Le* 14 *juillet* 1789, *il s'y trouvait sept prisonniers dont un idiot, un détenu sur la demande de ses parents et quatre faussaires. Les cachots pleins d'instruments de torture, représentés par des gravures devenues classiques, sont invention de dessinateur : on prit pour instrument de supplice, une vieille presse d'imprimerie. Les huit cachots souterrains ne servaient plus depuis* 1772. *Sous Louis XV les prisonniers, libres d'amener un domestique, étaient nourris par la table du gouverneur. Les tours avaient* 23 *mètres de haut — comme nos maisons à sept étages. L'épaisseur des murs variait de* 1 *m.* 60 *à* 2 *m.* 30. *Le* 14 *juillet, le peuple arriva par la* rue Saint-Antoine. *Il attaqua par les cours, devant le* Petit Arsenal. *Il commença à démolir la Bastille dès qu'il en fût maître. La destruction était achevée le* 14 *juillet* 1790, *et l'on dansa ce jour-là sur l'emplacement de la forteresse.*



UN DRAPEAU TRICOLORE EN 1789.
Musée Carnavalet. — Photographie Hachette.

Le drapeau tricolore est né de la Révolution ; il date du 17 juillet 1789 et de la visite du roi à Paris. On l'a formé en plaçant le blanc, couleur du roi, entre le rouge et le bleu, couleurs de Paris. Les couleurs ne furent du reste pas au début disposées en bandes régulières comme de nos jours. Le drapeau reproduit ici est un des rares où la disposition des bandes se rapproche de la disposition actuelle : le bleu à la hampe, le blanc au milieu, le rouge flottant : comparer un autre drapeau, page 425. *Ce drapeau est un drapeau de quartier, la* Section du Contrat social, *le quartier Saint-Eustache aujourd'hui. Noter tout le symbolisme qui a présidé à sa confection : les couleurs en triangle, symbole de l'égalité et peut-être symbole maçonnique, le faisceau de licteur, aux liens tricolores, surmonté du bonnet phrygien, symbole de l'affranchissement et de la liberté reconquise.*

ne la redoutât guère et qu'elle lui fût comme étrangère », bien qu'elle fût seulement une prison aristocratique, cependant comme elle était l'un des « châteaux » où l'on internait sans jugement, par simple lettre de cachet, la Bastille apparaissait au peuple comme le symbole de l'arbitraire. Aussi sa chute parut comme le signe visible de l'effondrement du régime absolu. Par suite, nombre de villes imitèrent Paris, établirent des comités permanents, des municipalités qui substituèrent leur autorité à celle des intendants ou de leurs subdélégués, organisèrent des gardes nationales, et ressuscitèrent le gouvernement communal du Moyen Age.

LA GRANDE PEUR

En même temps, une terreur panique dont les origines sont encore mystérieuses, — manœuvre du duc d'Orléans d'après les uns, intrigue anglaise d'après d'autres, mouvement contre-révolutionnaire, ou, tout au contraire, d'après de récents travaux, « expérience de mobilisation révolutionnaire », — « la *Grande Peur* », entre le 20 juillet et le 1er août, secoua la France presque entière, les campagnes et les villes. La nouvelle volait de villes à villages, de bourgs à hameaux que les « Brigands » — 4000 Brigands, disait-on à Soissons, 30000 disait-on à Toulouse — accouraient, saccageant tout sur leur passage. Ailleurs — dans l'Artois — on annonçait le débarquement d'une armée anglaise. Paysans et bourgeois affolés, s'armèrent en hâte. La peur passée, ils restèrent en armes, comme le peuple de Paris. Les paysans en profitèrent pour se jeter sur les châteaux, *sans haine contre les propriétaires*, uniquement pour se faire livrer et pour brûler les documents qui établissaient les droits des seigneurs aux redevances féodales. Il y eut alors une jacquerie analogue aux dernières jacqueries de la Russie : les paysans brûlaient les châteaux, persuadés sur beaucoup de points qu'ils travaillaient ainsi pour le bien du roi, comme le paysan russe brûlant les usines croyait travailler pour le bien du tsar. *Tout cela se produisit en quelques jours*, dans la dernière semaine de juillet.

LA NUIT DU 4 AOUT

Les désordres des provinces réagirent à leur tour sur l'Assemblée et précipitèrent l'achèvement de la révolution légale. Le mardi 4 août, le soir, l'Assemblée examinait les moyens de mettre un terme aux troubles signalés de partout. Un député noble, le vicomte de Noailles,

déclara que la crise ayant pour cause unique les droits seigneuriaux, « restes odieux de la féodalité », le remède certain était de supprimer les uns et de déclarer les autres rachetables. La proposition, appuyée par le duc d'Aiguillon et l'évêque de Nancy, fut accueillie avec enthousiasme. « C'était, dit un député du Tiers, à qui offrirait, donnerait, remettrait aux pieds de la nation. » Jusqu'à deux heures du matin, au milieu des larmes, des embrassements, des applaudissements, les députés, dans une sorte de délire de désintéressement, votèrent la suppression des droits féodaux, des justices seigneuriales, du droit de chasse, le rachat des dîmes et des banalités, l'abolition des jurandes et des maîtrises, des privilèges des provinces, des privilèges des individus, de la vénalité des offices, l'établissement d'une justice gratuite, l'admissibilité de tous les Français à tous les emplois. *On avait en six heures complété la révolution politique par une révolution sociale*, en libérant le paysan des charges qui grevaient sa propriété, en abolissant les distinctions de classe, en proclamant l'égalité entre tous les Français. Plus rien ne demeurait de l'Ancien Régime; selon le mot d'un député « on avait table rase ».

LES JOURNÉES D'OCTOBRE

Le rappel de Necker, la révolution du 4 août avaient valu à Louis XVI un renouveau de popularité : l'Assemblée lui avait décerné le titre de « *rénovateur de la liberté française* ». Il ne sut pas profiter de cette popularité. Bien plus, de nouvelles fautes, commises sous les mêmes influences, la ruinèrent, et provoquèrent, au début d'octobre 1789, une dernière crise où furent anéantis définitivement les restes de la puissance royale.

Pour avoir force légale, les résolutions prises par l'Assemblée dans la nuit du 4 août devaient être ratifiées et promulguées par le roi. A la fin de septembre le roi, circonvenu par son entourage, n'avait rien ratifié, rien promulgué. Cette attente de deux mois avait énervé l'Assemblée et Paris. L'énervement était accru par la discussion des articles de la Constitution que l'Assemblée achevait de rédiger; par l'arrivée de deux régiments à Versailles; par la situation financière, la crainte de la banqueroute; par les excitations de meneurs dont le rôle est certain, mais encore mal connu, et qui agissaient soit pour le compte de l'Angleterre, se vengeant ainsi du secours fourni dix ans plus tôt aux Insurgents d'Amérique, soit pour le duc d'Orléans, cousin du roi, dont

l'ambition aurait été de renverser Louis XVI et de substituer à la dynastie de Bourbon, la dynastie d'Orléans. Mais la principale cause d'excitation était la rareté des vivres et une terreur de la disette qui, au témoignage de l'ambassadeur d'Autriche, « approchait du désespoir ». « On ne rencontre, disait un autre diplomate, que des visages pâlis et des mines allongées. — On se bat aux portes des boulangeries », écrivait-il le dimanche 4 octobre.

Ce jour-là, on commença de connaître à Paris les détails d'un banquet offert le 1er octobre, au château de Versailles, dans la salle du théâtre, par les gardes du corps aux régiments nouvellement arrivés. On racontait, et d'ailleurs le fait était faux, que les convives avaient foulé aux pieds la cocarde tricolore, que des menaces avaient été proférées contre l'Assemblée, que la reine enfin avait encouragé de sa présence ces manifestations injurieuses pour la Nation.

Le lundi 5, dans la matinée, une bande de 7 ou 8000 femmes en armes, traînant des canons, se mettait en route pour Versailles. Elles allaient, disaient-elles, chercher du pain. Elles furent suivies d'abord par des milliers d'hommes, ouvriers sans travail pour la plupart, mêlés d'individus sans aveu, puis par la garde nationale. Le roi prévenu, et bien qu'il disposât de troupes sûres, écarta sur les conseils pressants de Necker toute idée de résistance : il ne donna même pas l'ordre de barrer les ponts de la Seine, ce qui eût suffi pour arrêter l'émeute. A six heures l'Assemblée était envahie et les abords du château bloqués. La foule bivouaqua la nuit sur la place d'Armes et dans les larges avenues qui y conduisent. Au matin, le mardi 6, les grilles du château furent forcées, des gardes du corps furent assassinés, et des émeutiers pénétrèrent jusqu'à la chambre de la reine, qui dut s'enfuir dans l'appartement du roi[1].

Pour apaiser les troubles, le roi dans la matinée, cédant aux clameurs de la foule qui remplissait les cours et battait furieusement les murs, décida de se rendre à Paris. A deux heures il quitta le château de Versailles avec toute la famille royale, huit personnes enfermées dans une seule voiture qui s'en allait au pas, enveloppée de la foule où des bandits portaient au bout de leurs piques les têtes des gardes du corps égorgés dans la nuit. A onze heures du soir — on avait mis neuf heures pour parcourir moins de 20 kilomètres — Louis XVI était aux Tuileries.

1. Voir, ci-dessus, le plan de Versailles et la vue du Château, pages 364 et 365.



LA MARCHE SUR VERSAILLES, LE 5 OCTOBRE 1789. — Eau-forte anonyme. — Bibliothèque nationale. — Photographie Hachette.

Cette eau-forte très vivante, donne des types variés du costume feminin populaire en 1789. Les femmes à bonnets blancs, à fichus et robes jaunes, roses, vertes, rouges, que la disette, et des agents provocateurs mettent en route pour ramener de Versailles « le boulanger, la boulangère et le petit mitron » — le roi, la reine et le dauphin, — ont un amusant armement : canon tiré à la bricole, fusils, épées, sabres, lances, haches, tridents, massues, hallebardes. Au bas de la gravure cette legende manuscrite : « Femes parisienes de la hale et autres, qui se rencontrent à leur départ du lundi pour ramener avec eux du pain et le roy. » A gauche une élégante, vivement entraînée par une femme au regard courroucé, paraît se soucier peu de suivre l'expédition.

Dix jours plus tard, le vendredi 16 octobre, l'Assemblée venait rejoindre le roi à Paris. Elle s'établit d'abord à l'Archevêché, puis, le lundi 9 novembre, dans la salle du *Manège*, près de la terrasse nord du jardin des Tuileries, sur l'emplacement actuel de la rue de Rivoli[1].

LE PEUPLE ET L'ASSEMBLÉE

A la suite des journées d'octobre, le roi et l'Assemblée, les deux pouvoirs légaux, se trouvèrent les prisonniers du peuple de Paris. Ce fut ce peuple qui désormais dirigea la Révolution ; il imposa aux représentants de la France ses volontés particulières, ou mieux les volontés que lui suggérèrent un certain nombre de meneurs.

Son action s'exerça directement sur l'Assemblée au cours même des séances. A Versailles les débats étaient déjà suivis avec passion : une foule, en général élégante et où les femmes dominaient, comme aujourd'hui aux grandes séances de nos Chambres, remplissait constamment les 1000 ou 1200 places des tribunes. Il n'était pas rare qu'elle intervînt dans les discussions. Ainsi le 16 juin, quand Sieyès proposait au Tiers de se proclamer Assemblée Nationale, certains députés demandant l'ajournement au lendemain, le public des tribunes les hua, les appela traîtres, mauvais citoyens, et leur cria de quitter la salle.

A Paris le peuple suivit avec plus de passion encore les travaux de la Constituante. Faute de place dans les tribunes du Manège presque exclusivement occupées par des femmes — au dire d'un voyageur Prussien il ne s'y trouvait pas un homme pour dix femmes — des milliers d'oisifs volontaires ou forcés, se pressaient autour de la salle et discutaient au dehors la question que les députés discutaient au dedans. Un diplomate étranger, en mai 1790, décrivait ainsi l'attitude de la foule pendant la discussion sur l'attribution du droit de paix et de guerre au roi ou à l'Assemblée : « Des gens qui avaient les yeux hagards, des mines allongées et bleuies par la colère et qui bavaient de rage, couraient de cercle en cercle en s'écriant : « Ah ! que vous « êtes des poules mouillées ! Si l'Assemblée favorise le roi, il faut « crier tout de suite aux armes.... Que l'Assemblée prenne garde à « elle, nous mettrons tout Paris à feu et à sang plutôt que de « souffrir que la Nation soit privée de ses droits.... » D'autres,

1. Voir, ci-dessus, page 370, et, ci-dessous, le plan du quartier des Tuileries, page 413.

apostés aux fenêtres de la salle, réglaient pour ainsi dire les mouvements de la multitude sur les incidents de la séance, et commandaient, selon les besoins, les applaudissements ou les huées. La voix du peuple retentissait ainsi jusque dans l'Assemblée. Plus tard, au temps de l'Assemblée Législative et de la Convention, sous prétexte de pétitions à présenter, le peuple entra dans l'Assemblée même en longs et bruyants cortèges, et quand l'Assemblée fit mine de résister, le peuple dicta ses ordres armes en main.

FÉDÉRATION

Tandis que l'Assemblée poursuivait à Paris la rédaction de la Constitution, en province et par l'initiative des provinces se préparait l'un des événements capitaux de la Révolution, la ***Fédération***.

La Fédération fut une conséquence de la formation des municipalités, des gardes nationales et de la Grande Peur. Après s'être donné, comme la plupart des villes et des villages, un gouvernement particulier et s'être armés pour résister aux attaques de brigands imaginaires, plusieurs villes et villages du Dauphiné songèrent à s'entendre pour s'assurer un mutuel secours, au cas où la liberté commune serait mise en péril. Les *patriotes* — c'était le nom que l'on donnait aux partisans de la Révolution — se réunirent à *Étoile* près de Valence, le 28 novembre 1789. Ils « fraternisèrent » et se jurèrent « de rester à jamais unis, de protéger la circulation des subsistances et de soutenir les lois émanées de l'Assemblée Constituante ». Ce fut la première *Fédération*.

L'exemple des patriotes Dauphinois fut imité de proche en proche, et bientôt par toute la France il se forma des fédérations d'abord dans les provinces, puis entre les provinces. Ce fut un mouvement analogue à celui qui au seizième siècle, sous Henri III, pendant les guerres de religion, aboutit à la formation de la Ligue[1]. Toutes les fédérations locales vinrent se fondre en une *fédération nationale* à Paris, le 14 juillet 1790.

La cérémonie eut lieu au *Champ de Mars*, transformé en sept jours, par le travail de la population parisienne entière, hommes et femmes de tout âge et de toutes conditions, en un colossal amphithéâtre où trouvèrent place 200000 personnes. Toutes les parties de la France envoyèrent des députés, élus parmi les gardes nationaux. Il en vint 14000. Ils assistèrent en armes à

1. Voir *Histoire Moderne*, page 424.

une messe solennelle célébrée par l'évêque d'Autun, Talleyrand, sur l'autel de la Patrie, élevé au centre du Champ de Mars. Puis La Fayette, choisi par eux pour les représenter, prêta en leur nom à l'autel le serment d'être à jamais fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale.

Dans cette cérémonie, les fédérés en prêtant serment à la Constitution, n'avaient pas seulement ratifié au nom de la France l'œuvre révolutionnaire de l'Assemblée Nationale. En jurant fidélité éternelle à la Nation *ils avaient reconstitué la France.* Avant le 14 juillet 1790, c'était la politique des rois, les mariages, des successions, des achats, la conquête, des traités qui au cours des siècles avaient constitué le royaume. Metz, l'Alsace, Strasbourg, la Lorraine, comme la Normandie, la Champagne, le Languedoc, la Corse, etc., étaient françaises par la volonté et les efforts des rois Capétiens, des Valois, des Bourbons qui les avaient acquises. A dater du 14 juillet 1790, Metz, l'Alsace, Strasbourg, la Lorraine, *toutes les villes, toutes les provinces du royaume furent françaises par un acte de leur volonté libre, librement exprimée.* La France fut constituée par l'adhésion spontanée de ses habitants et les serments réciproques qu'ils se prêtèrent. Dès lors, à dater du 14 juillet 1790, *tout démembrement de la France auquel les démembrés n'ont pas donné leur assentiment est et demeure un attentat à la liberté humaine.* Tout traité qui le stipule viole le droit et n'est qu'un acte provisoire, dont l'avenir doit assurer la revision. C'est parce que Metz, Strasbourg, l'Alsace et la Lorraine participèrent à la Fédération du 14 juillet 1790, y jurèrent qu'elles voulaient être françaises, et n'ont jamais rétracté leur serment, qu'il y a, depuis 1871 et le traité de Francfort, une question d'Alsace-Lorraine.

LA FUITE DU ROI

Quand La Fayette eut prononcé le serment des fédérés, le roi à son tour jura qu'il « maintiendrait de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée et acceptée par lui ». Le serment était probablement sincère, et Louis XVI, à la longue, se fut sans doute résigné au rôle de roi constitutionnel. Mais ses dispositions furent une fois de plus entièrement modifiées, cette fois, par une malheureuse intervention de l'Assemblée dans le domaine religieux, et le vote d'une *constitution civile du Clergé* (12 juillet 1790). Cette constitu-



LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION, 14 JUILLET 1790. —Tableau de HUBERT ROBERT. Château de Versailles. — Photographie Hachette.

Le 14 juillet 1790, à la fête de la Fédération, l'unité de la France a été reconstituée par la volonté libre des habitants. — Le Champ de Mars, et ses tribunes en amphithéâtre, où se tenaient 200000 personnes. Au fond à droite, devant l'Ecole Militaire, la tribune royale. Au centre l'autel où la messe est célébrée. Arc de triomphe, sur l'emplacement actuel de la Tour Eiffel. Au fond à gauche le dôme des Invalides. Au premier plan, soldats et gardes nationaux. Un admirable ciel d'orage; il y eut de grosses averses pendant la fête. Ce tableau est l'un des plus colorés d'Hubert Robert. — *Voir, ci-dessus,* le Pont Notre-Dame, *page 258.*

tion, on le verra[1], les Catholiques ne pouvaient l'admettre. Elle fut condamnée par le pape, repoussée par la majorité des prêtres qu'on appela des *réfractaires*, acceptée seulement par une minorité, les *constitutionnels*.

Louis XVI, sincèrement catholique, se fût opposé tout net à la constitution s'il n'eût suivi que son sentiment. Mais sa faiblesse de caractère lui fit écouter ceux qui, par crainte d'un soulèvement, lui conseillèrent des concessions apparentes, une politique d'hypocrisie. Le roi ratifia la constitution. Seulement, pour ses devoirs religieux il ne voulut avoir aucun rapport avec les prêtres constitutionnels, les seuls auxquels, d'après une loi ultérieure, il fût permis d'officier. Cette attitude contradictoire surexcita la méfiance populaire. Le lundi 18 avril 1791, pour la fête de Pâques, comme Louis XVI se disposait à se rendre au château de Saint-Cloud afin d'y recevoir la communion des mains d'un prêtre réfractaire, le peuple envahit la cour des Tuileries, tint la voiture du roi bloquée pendant deux heures, et finalement le contraignit à descendre et à renoncer à son voyage.

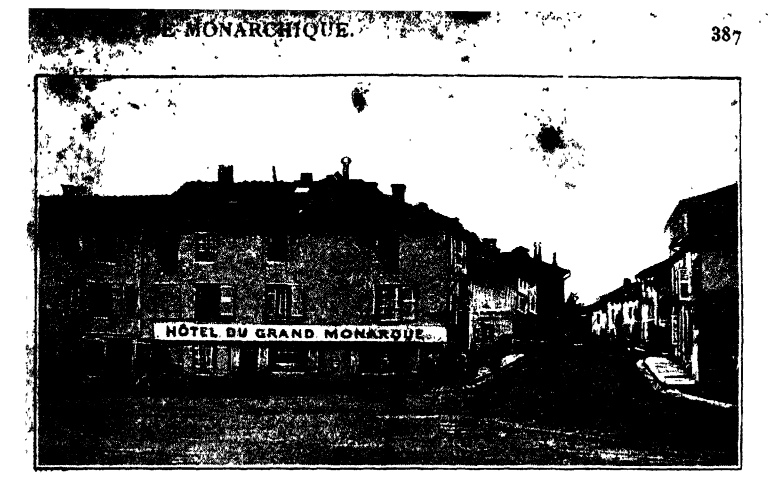
A dater de ce jour Louis XVI, blessé au plus profond de sa conscience, considérant qu'il n'était plus libre, ne songea plus qu'à s'évader; de nouveau il subit entièrement l'influence de ceux qui lui conseillaient un recours à la force, pour reconquérir son autorité. On l'engageait à se retirer soit dans les provinces de l'ouest, en Bretagne ou en Vendée, soit dans le sud-ouest, à Lyon, où existait une puissante organisation contre-révolutionnaire.

Il prit un parti qui devait soulever contre lui le sentiment national. Déjà, depuis le mois de novembre, il négociait avec son beau-frère l'Empereur, afin que celui-ci portât sur la frontière des troupes dont les mouvements, pensait-il, intimideraient les révolutionnaires. D'autre part, une armée française sous le commandement du marquis de *Bouillé* était concentrée dans l'est à Montmédy et à Metz. Ce fut cette armée que Louis XVI décida d'aller rejoindre.

VARENNES

Dans la nuit du lundi au mardi 21 juin, Louis XVI déguisé en valet de chambre, sortait furtivement des Tuileries avec la reine, ses deux enfants, Madame Élisabeth, sa sœur, et trois gardes du corps. Bien que dès Cha-

1. Voir, ci-dessous, page 405.



VARENNES : HÔTEL DU GRAND MONARQUE
Photographie Mauchauffée.

*C'est à l'*Hôtel du Grand Monarque, *sur la rive droite de l'Aire, rivière qui coupe en deux parties Varennes, qu'était tenu prêt, dans la nuit du mardi 21 au mercredi 22 juin, le dernier relai destiné à conduire Louis XVI au milieu des troupes du marquis de Bouillé. La lourde berline du roi ne put arriver jusqu'à l'hôtel : Drouet l'avait devancée et l'arrêta un peu avant minuit, sur la rive gauche, au moment où elle allait s'engager sur le pont de l'Aire. Louis XVI, conduit, en dépit de ses protestations, chez le procureur de la commune — le maire — l'épicier Sauce, finit par reconnaître qu'il était bien le roi. On lui témoigna grand respect, mais on se refusa à le laisser partir. Ce fut dans la maison de Sauce que le rejoignirent les commissaires de la Constituante et de cette maison qu'il partit pour rentrer à Paris.*

lons-sur-Marne le roi eût été reconnu, l'énorme et lourde berline qui l'emportait parvint sans encombre vers huit heures du soir à Sainte-Menehould. Mais, de Paris aussitôt sa fuite découverte, le 21 au matin, des officiers avaient été lancés à sa poursuite et l'ordre était donné de l'arrêter. Cet ordre parvint à Sainte-Menehould peu après le départ de la berline. Aussitôt le fils du maître de poste, Drouet, qui plus tard, se vanta faussement d'avoir agi de sa seule initiative, partit à cheval. Il put à travers champs, devancer le roi, et portant l'ordre, vint donner l'alarme à *Varennes*, un petit bourg au pied de l'Argonne. Lorsque la berline arriva vers minuit, elle fut arrêtée comme elle allait atteindre l'*Hôtel du Grand Monarque*, l'auberge où était préparé le relai. La population ameutée paralysa les efforts des cavaliers détachés par le marquis de Bouillé pour assurer le passage des fugitifs. Ramené à Paris comme un prisonnier par

les commissaires de l'Assemblée, les députés Barnave et Petion, le roi fut dès lors tenu sous bonne garde aux Tuileries. La Constituante le suspendit de ses pouvoirs et décida d'assumer seule tout le gouvernement jusqu'à l'achèvement de ses travaux.

APPARITION DU PARTI RÉPUBLICAIN

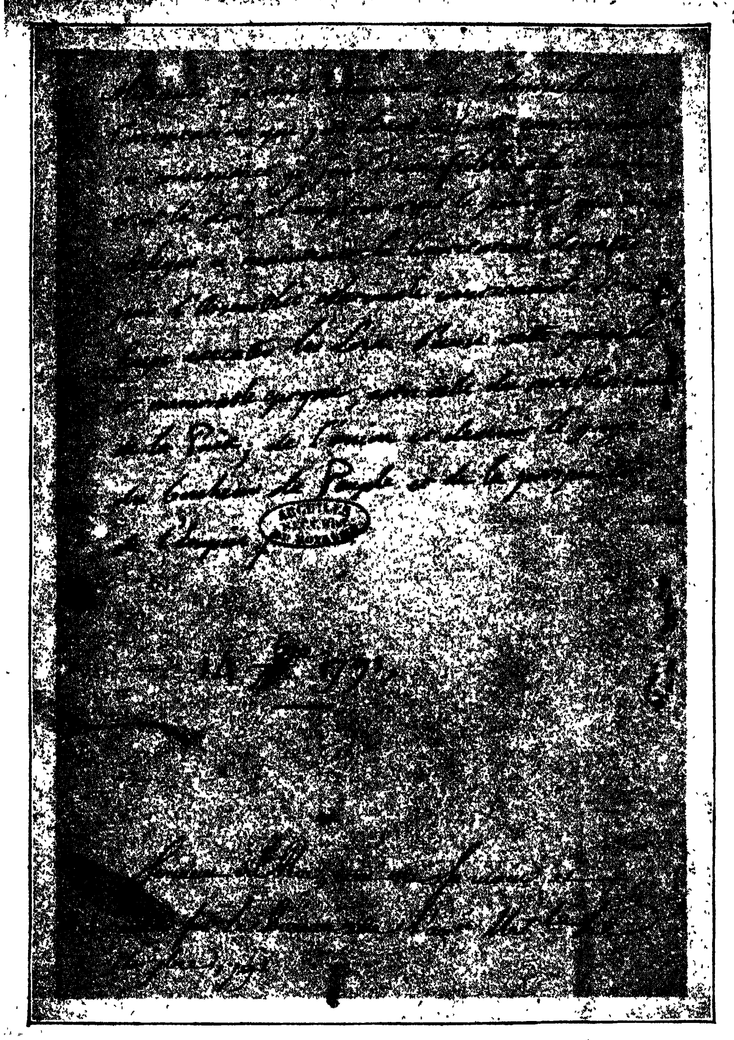
Peu d'événements dans la Révolution ont eu des conséquences aussi graves que cette tentative de fuite. Les sentiments de fidélité à Louis XVI, restés jusqu'alors très vivaces, se trouvèrent du coup à peu près ruinés. On ne put en effet conserver aucune illusion sur les dispositions réelles du roi, et la sincérité de ses serments, et l'on ne douta plus qu'il ne cherchât à s'entendre avec l'étranger. « Il faut être au milieu des Français, écrivait un diplomate étranger, le bailli de Virieu, pour concevoir leur indignation. En parlant de leur roi ils ne se servent que des mots de lâche, bête, etc. Le titre de roi n'est plus pour eux un titre sacré. La reine est traitée de même et pis encore, puisqu'on la regarde comme l'auteur de ce complot. »

Bien plus, l'*attachement* à ce que le député Duquesnoy appelait « la sainte, la vénérable antiquité de la monarchie », *la foi en la nécessité de la royauté, se trouvèrent ébranlées.* Cette foi était cependant profonde, et personne dans tout le dix-huitième siècle n'admettait qu'un grand pays comme la France pût avoir un gouvernement autre que la monarchie. La République, on l'a vu[1], ne semblait possible que dans un petit État, semblable aux États de la Grèce antique. Ceux même qui devaient être les plus violents adversaires de la royauté, Robespierre, Danton, Marat, étaient monarchistes avant l'aventure de Varennes. Mais, comme pendant l'absence du roi, le gouvernement continua de fonctionner sans encombre; comme l'Assemblée sut assurer seule tous les services; comme elle les assura encore quand elle eut suspendu le roi, dès lors il parut évident qu'un roi n'était pas l'être indispensable qu'on imaginait : *la fuite à Varennes créa le parti républicain.*

LA FUSILLADE DU CHAMP DE MARS

Le parti républicain fut d'abord peu nombreux et ne se composa guère que de Parisiens. Mais il se montra dès le début énergique et prompt à l'action. Le 16 juillet 1791, une société politique, le *Club des Cordeliers*[2], invita par une pétition l'Assemblée à « convoquer

1. Voir, ci-dessus, page 304.
2. Voir, ci-dessous, page 415.



Le serment de Louis XVI a la Constitution.
Manuscrit de la main du roi.
Archives nationales. — Photographie Hachette.

La note de l'archiviste est ainsi rédigée : « Serment du Roi, écrit de sa main et remis sur le bureau de l'Assemblée Nationale, le 14 septembre 1791. — Noter l'expression Assemblée Nationale, *au lieu de l'expression courante* Assemblée Constituante.

un nouveau pouvoir constituant, pour procéder d'une manière vraiment nationale au jugement du coupable — Louis XVI — et surtout au remplacement et à l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif ». La pétition, le dimanche 17 juillet au matin, fut déposée au Champ de Mars sur l'autel de la Patrie pour y recevoir les signatures. Elle fut bientôt signée de plus de 6000 noms.

Dans le cours de la matinée il y eut une bagarre où deux hommes furent massacrés : l'Assemblée, vers midi, invita Bailly, maire de Paris, à rétablir l'ordre. Bailly, après des pourparlers, se rendit le soir au Champ de Mars, avec un bataillon de garde nationale commandé par La Fayette. Là dans les formes légales, roulements de tambour, lecture de la loi, déploiement d'un drapeau rouge, il somma les pétitionnaires de se disperser. Ceux-ci ripostèrent par des volées de pierres. La garde nationale tira d'abord en l'air. Les manifestants continuant à lancer des pierres, une seconde décharge en coucha par terre une cinquantaine.

A la suite de cette fusillade, le parti républicain se trouva pour un temps désorganisé. D'autre part la manifestation, faite surtout par des ouvriers, prit aux yeux de l'Assemblée, où la bourgeoisie dominait, un caractère démagogique qui l'effraya. En sorte que, l'affaire du Champ de Mars, au rebours des vœux des pétitionnaires, raffermit la plupart des députés dans cette idée que le gouvernement monarchique était indispensable à la France, et fortifia les sentiments royalistes de la majorité.

LA FIN DE LA CONSTITUANTE

Deux mois plus tard, l'Assemblée achevait ses travaux. La Constitution, terminée le 3 septembre, était acceptée le 13 par le roi, auquel l'Assemblée rendit ses pouvoirs. Le mercredi 14 septembre Louis XVI vint au Manège dont les tribunes étaient dès la veille envahies par le public et jura solennellement devant l'Assemblée « d'employer tout le pouvoir qui lui était délégué pour faire exécuter et maintenir la Constitution ». — « Puisse cette grande et mémorable époque, ajouta-t-il, être le gage de la réunion de tous les Français, l'aurore de la paix et du bonheur de la France. »

On était loin de l'union. Un diplomate présent à la séance

remarquait que l'Assemblée n'était même pas complète, qu'il y manquait tous les députés dits « aristocrates », et qu'au milieu des acclamations en l'honneur du roi, « des bruits sourds, des cris à demi étouffés faisaient dans l'air un bourdonnement désagréable et qui marquait clairement que la défiance régnait toujours dans le cœur des Parisiens ».

Le vendredi 30 septembre, comme cinq heures sonnaient, l'Assemblée Nationale Constituante déclara « que sa mission était remplie et que ses séances étaient terminées ».

II

LA CONSTITUTION DE 1791.

L'ŒUVRE DE LA CONSTITUANTE

L'Assemblée Constituante avait eu une double tâche à remplir. Elle avait dû *liquider le passé financier* de l'ancien régime, et assurer l'*organisation de la France nouvelle*. La liquidation financière fut opérée au moyen des *biens du Clergé*, mis à la disposition de la nation par décret du 2 novembre 1789, et servant de garantie à une émission de papier-monnaie, les *assignats*. L'organisation de la France nouvelle fut assurée par la *Constitution de* 1791.

REPRISE DES BIENS DU CLERGÉ

Le règlement des affaires financières devait être, dans la pensée du roi, la tâche principale, sinon la tâche unique, de l'Assemblée. L'Assemblée ne s'en occupa cependant qu'après avoir voté les articles fondamentaux de la Constitution. Différentes solutions furent essayées, emprunts nouveaux, dons volontaires, contribution générale et exceptionnelle du quart du revenu : elles ne donnèrent que de mauvais résultats. Alors, la banqueroute devenant imminente, des députés et tout d'abord l'évêque d'Autun, Talleyrand, appuyé par Mirabeau et Sieyès proposèrent la vente des biens du Clergé au profit de l'État (10 octobre 1789). Ils exposèrent cette thèse, déjà soutenue dans les États-Généraux du seizième siècle, que le Clergé avait seulement l'*usufruit* et non pas la propriété de ses biens ; que ceux-ci lui avaient été légués dans un intérêt général, pour assurer le service du culte, l'entretien des églises, des hôpitaux, des écoles, etc. Par

conséquent, l'intérêt général l'exigeant, et *sous la condition d'assurer lui-même tous les services dont jusqu'alors le Clergé* assumait la charge, l'État pouvait légitimement disposer des biens de l'église. Cette thèse, à laquelle une partie des députés ecclésiastiques se rallia, fut adoptée par la majorité de l'Assemblée. Le 2 novembre 1789, elle rendit le décret suivant :

« Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces. »

L'Assemblée contractait ainsi au nom de la France l'engagement solennel d'organiser l'assistance publique, et d'assurer, par le paiement d'un traitement convenable aux prêtres des paroisses, le service du culte catholique par toute la France. Une rente annuelle de 100 millions, qui devait être progressivement ramenée à 80 millions, fut votée pour cet objet.

LES ASSIGNATS

La vente de l'immense étendue de terres — un cinquième environ du royaume — que représentaient les biens du Clergé, ne pouvait s'opérer qu'en de longues années. Comme on avait un besoin immédiat d'argent, on imagina de faire de ces biens, qualifiés désormais « *domaines nationaux* », la garantie d'un papier-monnaie. Ceux qui recevraient ce papier en paiement pourraient, s'ils le voulaient, l'échanger contre de la terre, comme en 1718 on pouvait échanger les billets de la banque de Law contre du numéraire. On donna au nouveau papier-monnaie le nom d'*assignats*. La première émission d'assignats fut faite au mois de décembre 1789 : elle était de 400 millions. Pour rendre possibles les opérations d'échange et assurer très rapidement la dispersion des biens ecclésiastiques, l'Assemblée en ordonna (24 mars 1790) la vente par adjudication aux municipalités des villes et des villages, lesquelles à leur tour revendraient aux particuliers.

Au début le public accepta volontiers les assignats. Mais par la suite, les troubles politiques amenant une désorganisation presque complète des finances, puis les guerres nécessitant d'énormes dépenses, l'État toujours besogneux, surtout au temps de la Convention et du Directoire, multiplia outre mesure les émissions : ce fut le recommencement des fautes de Law.



UN ASSIGNAT

Bibliothèque nationale. — Photographie Hachette.

L'assignat était un papier-monnaie *analogue aux billets de la Banque de Law ou à nos billets de banque. Mais sa valeur, au lieu d'être garantie par de l'or ou de l'argent, était garantie par les biens du Clergé, repris par l'État, qualifiés* domaines nationaux *et vendus pour le règlement de la dette créée par la royauté. L'assignat devait être remboursé en terres. La première émission fut faite en décembre 1789, en vertu d'une loi votée par l'Assemblée Constituante.*

L'assignat reproduit ici est fort intéressant d'abord à cause de sa valeur : dix sous — 0 fr. 50 centimes : nous imaginons difficilement aujourd'hui la pièce de 50 centimes représentée par un billet de banque, et rien ne rend plus sensible la rareté de numéraire et les difficultés financières au temps de la Révolution. Mais l'Assignat est surtout intéressant parce qu'il appartient à l'une des premières émissions qui suivirent la proclamation de la République, l'émission d'Octobre 1792. Faute d'avoir eu le temps de fabriquer un papier à nouveau filigrane on s'est servi de papier frappé à l'image du roi. L'inscription L'An Ier de la République *est placée juste au-dessus du médaillon de* Louis XVI roi des Français. *Un second médaillon, en pendant au médaillon de Louis XVI, porte, en exergue, l'inscription* « règne de la loi ». *La figure qui y est représentée, un génie ailé écrivant sur une tablette, est le prototype de la figure qui a longtemps orné les pièces d'or de la Seconde, puis de la Troisième République. En bas à gauche inscription indiquant quelles mesures terribles étaient prises pour empêcher l'émission de fausse monnaie. Aujourd'hui les travaux forcés à perpétuité ont remplacé la peine de mort. — Par suite des émissions incessantes, les assignats perdirent toute valeur. En 1796, cet assignat de 0.50 centimes valait moins d'un* millième et demi *de franc, un peu plus d'*un dixième de centime.

et de la Banque d'Escompte, et pour finir la pire crise financière que la France ait connue. En 1789, les biens du Clergé étaient estimés *quatre milliards*. De 1789 à 1796, en sept ans, il fut mis en circulation *quarante-cinq milliards et demi* d'assignats. Aussi la valeur de l'assignat ne cessa pas de baisser. Il perdit en six ans plus des *99 centièmes* de sa valeur : l'assignat de 100 livres accepté pour 100 livres de numéraire en 1789, pour 91 livres en 1791, en 1796 valait 6 sous.

LA CONSTITUTION DE 1791

La Constitution nouvelle ne fut pas faite d'un seul coup. Le *Comité de Constitution* nommé par l'Assemblée Nationale, le 8 juillet 1789, présenta un projet le 20 août. Les articles furent discutés et votés en moins d'un mois et demi, du 20 août au 1er octobre 1789. Ce premier texte de la Constitution fut complété dans la suite par de nombreuses lois. Aussi, au mois de septembre 1790, l'Assemblée décida de refondre en un texte unique les articles primitifs et les lois nouvelles. Le travail fut achevé l'année suivante : de là le nom de *Constitution de 1791*.

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

Les députés de la Constituante étaient en majorité pénétrés des idées des Philosophes, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, et des Encyclopédistes. Or, Philosophes et Encyclopédistes avaient enseigné qu'on doit toujours agir conformément à des principes vérifiés par la raison, reconnus justes par elle, donc, d'une application universelle, vrais en tous pays et en tous temps. D'autre part, les Insurgents Américains avaient récemment donné l'exemple de publier, sous le nom de *Déclaration des Droits*, un exposé des principes qui justifiaient leur conduite. Cette déclaration, on l'a vu[1], était connue en France et certains Cahiers, en particulier des Cahiers de la Noblesse, exprimaient le vœu qu'on rédigeât une déclaration analogue. Aussi l'Assemblée, entraînée par le comte de Montmorency et le comte de Castellane, décida-t-elle, malgré l'opposition d'une partie des députés du Tiers, de placer en tête de la Constitution un exposé de principes généraux d'où seraient déduits les articles de la constitution. De là la ***Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen***, votée le 27 août 1789.

La déclaration eut pour principaux rédacteurs La Fayette,

1. Voir, ci-dessus, page 226.

Talleyrand, l'abbé Sieyès et Mounier, un avocat, député de Grenoble, se compose d'un préambule, œuvre de Mounier, où sont expliquées les raisons qui l'ont inspirée et l'utilité dont elle doit être, puis de dix-sept articles.

PRÉAMBULE

« Les représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de chaque institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et au bonheur de tous.

« En conséquence l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen :

I. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

III. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la

société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI. La loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentans, à sa formation; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talens.

VII. Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis : mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

VIII. La loi ne doit etablir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

XIII. Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV. Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou

par leurs représentans, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI. Toute société, dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Des principes ainsi exposés, deux eurent une importance toute particulière dans la Constitution de 1791 : le principe de la *souveraineté du peuple* exposé à l'article III ; le principe de la *séparation des pouvoirs* exposé dans l'article XVI et emprunté à Montesquieu. Ces principes, sauf des variations dans la façon de les appliquer, ont été reconnus depuis lors dans toutes nos constitutions, la Charte de 1814 exceptée.

LE GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF

Comme dans un pays aussi étendu que la France la nation ne peut exercer elle-même directement la souveraineté, elle *délègue ses pouvoirs* : son gouvernement est *représentatif*. Elle délègue le pouvoir législatif à des députés élus ; le pouvoir exécutif au roi ; le pouvoir judiciaire à des juges élus.

LE SYSTÈME ÉLECTORAL

La nation ne concourait ni tout entière, ni directement comme aujourd'hui, à l'élection de ses délégués, députés et juges. Les élections se faisaient non pas au suffrage universel, mais au *suffrage restreint* et à *deux degrés*.

La Constitution distinguait en effet parmi les citoyens, les *citoyens actifs* et les *citoyens passifs*. Les premiers seuls avaient puissance de déléguer les pouvoirs de la nation. Cette distinction reposait sur des conditions de fortune, déterminées par la loi, en vertu de cette idée empruntée à l'Antiquité, que seul celui qui possède s'intéresse à la bonne gestion des affaires publiques et au salut de l'État : « Nul homme n'est vraiment

citoyen, disait un député du Tiers, s'il n'est propriétaire. » Pour être citoyen actif, il fallait être âgé de vingt-cinq ans au moins et payer une contribution directe égale à la valeur de trois journées de travail. Il y eut ainsi 4 298 000 citoyens actifs contre environ 3 000 000 de citoyens passifs.

Mais tous les citoyens actifs ne participaient pas directement aux élections. Réunis en *assemblées primaires* dans chaque canton, ils désignaient les *électeurs* à raison d'*un* électeur par cent citoyens actifs. Les electeurs devaient eux-mêmes remplir certaines conditions de fortune, posséder un revenu foncier — ce qu'on appela le *cens* — égal à la valeur de 150 à 200 journées de travail. Ces électeurs, au nombre de 42 980, nommaient, réunis aux chefs-lieux de departements, les *députés* et les *juges*. Ils nommaient également les membres des divers *Conseils* placés à la tête des nouvelles divisions administratives, départements et districts.

LE POUVOIR LÉGISLATIF

La puissance de faire des lois etait déléguée à 745 députés élus pour deux ans, formant une assemblée unique, l'*Assemblée législative*, indissoluble et siégeant en permanence. L'Assemblée avait l'initiative et le vote des lois, fixait le chiffre des contributions, les répartissait entre les départements, ordonnait et surveillait l'emploi des fonds publics, décidait de concert avec le roi la guerre et la paix.

LE POUVOIR EXÉCUTIF

Le pouvoir exécutif était confié au roi qui, hier maître unique et absolu, roi par la grâce de Dieu, n'était plus, d'après la Constitution, que le délégué héréditaire de la nation à l'exécutif. Il portait le titre de *roi des Français* au lieu du titre de roi de France. Il était inviolable et irresponsable. Lui qui disposait jadis souverainement de toutes les ressources de l'État, il recevait, sous le nom de *liste civile*, un traitement de 25 millions. Il nommait et révoquait les ministres, qu'il ne pouvait choisir parmi les membres de l'Assemblée. Il dirigeait la politique étrangère, nommait les ambassadeurs et une partie des officiers de terre et de mer. Les lois votées par l'Assemblée législative devaient être sanctionnées par lui. Il pouvait refuser cette sanction pendant deux législatures consécutives. Mais la loi était applicable même sans la sanction royale, si une troisième Assemblée la votait. On appelait *veto suspensif* ce droit d'opposition temporaire concédé au roi.

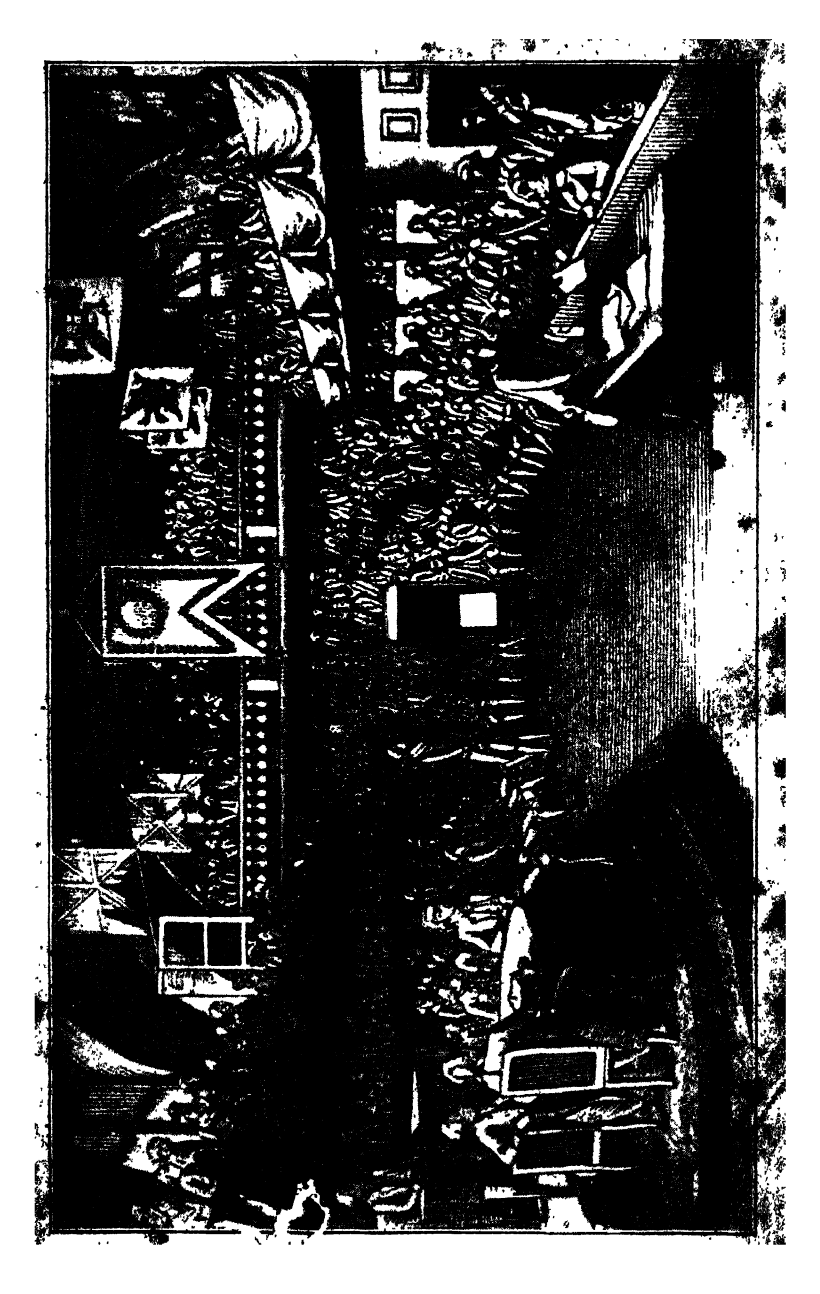
POUVOIR JUDICIAIRE

La nation déléguait le pouvoir de juger à des juges élus par les citoyens actifs, les uns pour deux ans, les autres pour six ans. Une nouvelle hiérarchie judiciaire était créée en concordance avec une nouvelle division administrative. Elle comprenait : à la base les *tribunaux de paix*, tribunaux d'arbitrage et de conciliation établis dans chaque canton ; au-dessus les *tribunaux de districts* ; enfin au sommet un *tribunal de cassation* siégeant à Paris. Il n'y avait point de tribunaux d'appel; les appels se faisaient de tribunal de district à tribunal de district. Pour la justice pénale il y eut trois degrés : les *tribunaux de simple police* pour les *contraventions*; les *tribunaux correctionnels* pour les *délits*; les *tribunaux criminels* pour les *crimes*. Ici la nation exerçait presque directement la puissance judiciaire. En effet la culpabilité ou l'innocence des accusés était proclamée non point par les juges, mais par les *jurés*, c'est-à-dire par un certain nombre de citoyens actifs que désignait le sort.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Constituante donna à la France une nouvelle organisation administrative, uniforme et simplifiée. Dans cette organisation, par application du principe de la souveraineté du peuple, l'autorité administrative était confiée, non point comme sous l'ancien régime à des intendants, ou comme aujourd'hui à des préfets, c'est-à-dire à des *fonctionnaires* nommés par le gouvernement central et qui le représentent, mais à des *délégués désignés*, de même que les députés et les juges, *par les électeurs*.

La France était divisée en 83 *départements*. Le département était subdivisé en *districts* — l'arrondissement d'aujourd'hui, — le district en *cantons*, le canton en *communes* ou *municipalités*. A la tête de chacune des grandes divisions, département et district, il y avait un pouvoir exécutif : le *Directoire*, siégeant en permanence ; et une sorte de pouvoir législatif : le *Conseil*, réuni à dates fixes. Le Directoire — huit membres dont un président, pour le département — était élu par le Conseil. Un *procureur syndic* faisant fonction de secrétaire général en était le rouage essentiel. Dans les communes, le Directoire était remplacé par le *Maire*, assisté d'un *procureur de la Commune*, doublé lui-même dans les grandes villes comme Paris d'un *substitut du procureur*. L'élection du *Conseil général de la commune* était faite — il importe de le noter — non plus par les seuls élec-



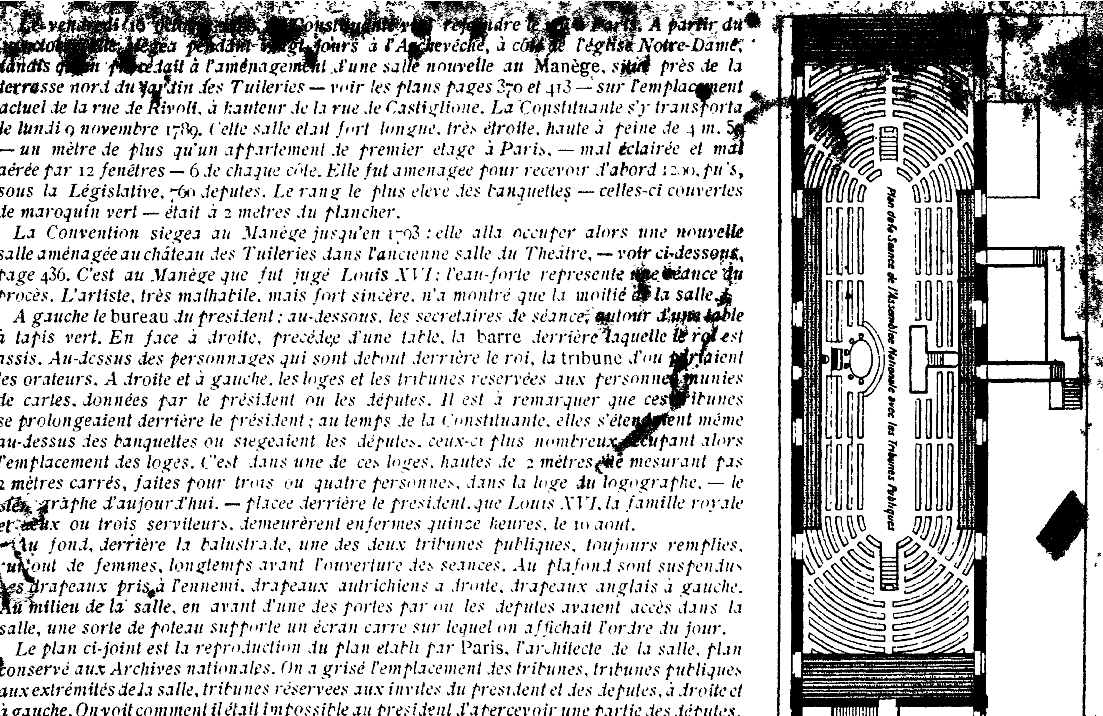
Le vendredi 16 octobre [illegible] la Constituante vint rejoindre le [illegible] Paris. À partir du [illegible] elle siégea pendant vingt jours à l'Archevêché, à côté de l'église Notre-Dame, tandis qu'on procédait à l'aménagement d'une salle nouvelle au Manège, situé près de la terrasse nord du jardin des Tuileries — voir les plans pages 370 et 413 — sur l'emplacement actuel de la rue de Rivoli, à hauteur de la rue de Castiglione. La Constituante s'y transporta le lundi 9 novembre 1789. Cette salle était fort longue, très étroite, haute à peine de 4 m. 50 — un mètre de plus qu'un appartement de premier étage à Paris, — mal éclairée et mal aérée par 12 fenêtres — 6 de chaque côté. Elle fut aménagée pour recevoir d'abord 1200, puis, sous la Législative, 760 députés. Le rang le plus élevé des banquettes — celles-ci couvertes de maroquin vert — était à 2 mètres du plancher.

La Convention siégea au Manège jusqu'en 1793 : elle alla occuper alors une nouvelle salle aménagée au château des Tuileries dans l'ancienne salle du Théâtre, — voir ci-dessous, page 436. C'est au Manège que fut jugé Louis XVI : l'eau-forte représente une séance du procès. L'artiste, très malhabile, mais fort sincère, n'a montré que la moitié de la salle.

A gauche le bureau du président : au-dessous, les secrétaires de séance, autour d'une table à tapis vert. En face à droite, précédée d'une table, la barre derrière laquelle le roi est assis. Au-dessus des personnages qui sont debout derrière le roi, la tribune d'où parlaient les orateurs. A droite et à gauche, les loges et les tribunes réservées aux personnes munies de cartes, données par le président ou les députés. Il est à remarquer que ces tribunes se prolongeaient derrière le président ; au temps de la Constituante, elles s'étendaient même au-dessus des banquettes où siégeaient les députés, ceux-ci plus nombreux occupant alors l'emplacement des loges. C'est dans une de ces loges, hautes de 2 mètres et ne mesurant pas 2 mètres carrés, faites pour trois ou quatre personnes, dans la loge du logographe, — le sténographe d'aujourd'hui, — placée derrière le président, que Louis XVI, la famille royale et deux ou trois serviteurs, demeurèrent enfermés quinze heures, le 10 août.

Au fond, derrière la balustrade, une des deux tribunes publiques, toujours remplies, surtout de femmes, longtemps avant l'ouverture des séances. Au plafond sont suspendus les drapeaux pris à l'ennemi, drapeaux autrichiens à droite, drapeaux anglais à gauche. Au milieu de la salle, en avant d'une des portes par où les députés avaient accès dans la salle, une sorte de poteau supporte un écran carré sur lequel on affichait l'ordre du jour.

Le plan ci-joint est la reproduction du plan établi par Paris, l'architecte de la salle, plan conservé aux Archives nationales. On a grisé l'emplacement des tribunes, tribunes publiques aux extrémités de la salle, tribunes réservées aux invités du président et des députés, à droite et à gauche. On voit comment il était impossible au président d'apercevoir une partie des députés.



teurs, mais par *tous les citoyens actifs*. De là une di[illegible]e, capitale pour la suite de l'histoire de la Révolution, dans les tendances des corps administratifs. Alors que les *administrateurs des départements et des districts*, élus par une aristocratie d'argent, *furent généralement très modérés et favorables au roi*, les *administrateurs municipaux*, choisis par la masse des citoyens actifs, *furent la plupart de tendances démocratiques* et — particulièrement à Paris — *hostiles à la puissance royale*.

Ces différents corps administratifs avaient pour attributions essentielles de répartir l'impôt et de le *percevoir*, d'ordonner les dépenses et de surveiller l'emploi des fonds assignés pour ces dépenses, d'assurer les services de l'assistance publique et de la police.

LES CONTRIBUTIONS

« Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, dit l'article XIII de la Déclaration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. » La Déclaration parlait de *contribution* et non pas d'*impôts* : le mot contribution indiquait le paiement *librement consenti* par les délégués de la nation, substitué au paiement *imposé* par la seule volonté du souverain.

Tous les anciens impôts étant abolis, la Constituante établit trois *contributions directes* encore en vigueur aujourd'hui : la *contribution foncière*, perçue sur les terres et les maisons ; la *contribution personnelle et mobilière*, calculée sur la fortune du citoyen présumée d'après son loyer ; les *patentes*, payées par quiconque exerce un commerce ou une industrie.

A ces contributions directes qui correspondaient à l'ancienne taille réelle et personnelle et à la capitation, s'ajoutèrent les *contributions indirectes* réduites aux droits d'*enregistrement* perçus sur la valeur des actes dont les particuliers font constater l'existence par l'État ; au *timbre* et aux *douanes*, toutes contributions encore perçues aujourd'hui.

LES VICES DE LA CONSTITUTION DE 1791

Tels étaient les traits essentiels de l'organisation politique nouvelle donnée par la Constituante à la France. La Constitution de 1791 n'était du reste — on le verra plus loin[1] — qu'une partie de l'œuvre immense de la Constituante, la partie la moins durable et la plus

1. Voir, ci-dessous, pages 404, 479 et suivantes.

médi[...]. En bien des points la Constitution était mauvaise et préparait les conflits entre le roi et la nation, et les catastrophes ultérieures. Par exemple la séparation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif était trop absolue : l'interdiction faite au roi de prendre ses ministres parmi les députés empêchait toute communication directe entre les deux pouvoirs et devait contribuer à créer un régime de méfiance réciproque.

D'autre part, l'Assemblée ne pouvant être dissoute, il n'y avait aux conflits possibles entre le roi et l'Assemblée d'autre solution que les coups de force : coups de force du roi contre l'Assemblée, ou de l'Assemblée contre le roi. Le *veto suspensif* était insuffisant aux yeux du roi, élevé dans l'idée que sa volonté était la loi, et hier encore monarque absolu. Par contre il était excessif aux yeux de la nation, désormais souveraine : il ne pouvait servir qu'à exciter les impatiences et à éveiller les colères populaires. Il devait être, deux mois à peine après la mise en vigueur de la Constitution, l'occasion entre le roi, l'Assemblée et le peuple de Paris, d'un conflit qui, s'aggravant de jour en jour, aboutit moins d'un an plus tard, en 1792, à l'insurrection du 10 août et au renversement de Louis XVI et de la royauté[1].

Mais la Constitution était surtout vicieuse en deux points : le *système électoral* et l'*organisation administrative*. La distinction des citoyens actifs et passifs, vainement combattue par un député d'Arras, l'avocat *Robespierre*, violait le principe de l'égalité, le premier des principes de la Déclaration. Aux anciennes classes privilégiées abolies, la Constitution substituait ainsi de nouveaux privilégiés, les *privilégiés de la fortune*. Il y avait là un néfaste principe de jalousie et de division jeté entre la bourgeoisie et le peuple.

Avec le système des administrateurs élus, il n'y avait plus dans les départements un seul représentant du pouvoir central. Chacun des départements était comme un *royaume en miniature*, et la France était *démembrée en 83 tronçons*, dont personne ne pouvait coordonner les mouvements. Il en pouvait résulter et il en résulta, aux heures de crise extérieure, les pires dangers. *Il en résulta très vite une complète désorganisation financière.* Cet état d'anarchie légale rendit indispensable deux ans plus tard, en 1793, l'organisation d'un gouvernement

1. Voir, ci dessous, page 426.

tout contraire, centralisé à outrance et dictatorial, le *gouvernement révolutionnaire*[1].

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

Plus dangereuse encore fut la tentative de l'Assemblée, usurpant les attributions d'un concile, pour donner à l'Église de France, par la *constitution civile du Clergé*, une organisation calquée sur l'organisation générale du royaume. L'idée fut lancée par un économiste, ami et disciple de Turgot, *Dupont de Nemours* (6 février 1790).

La constitution civile du Clergé, votée le 12 juillet 1790, remaniait les circonscriptions ecclesiastiques qui dataient de l'Empire romain. Le nombre des évêchés était ramené de 134 à 83, à raison d'un évêché par département. Ces évêchés étaient groupés en dix *métropoles*. Métropolitains, évêques et curés devaient être élus « à la pluralité des suffrages » par les mêmes électeurs qui nommaient les membres des Conseils de département et de district. L'évêque ne pouvait être choisi que parmi les ecclésiastiques ayant exercé le ministère pendant au moins quinze ans dans le diocèse. Il devait demander l'investiture spirituelle, sans laquelle il n'était religieusement rien, non pas au Pape comme le voulaient l'usage immuable et la loi légitime de l'Église, mais au métropolitain dont il serait suffragant. Au cas où le métropolitain la refuserait, l'élu s'adresserait au tribunal civil. Celui-ci, s'il le jugeait bon, désignerait un évêque qui serait alors tenu d'accorder l'investiture. Le Pape, auquel la constitution interdisait de demander aucune confirmation de pouvoirs, serait simplement *informé* des élections par les élus et n'aurait ni à les approuver ni à les improuver.

La constitution civile, d'inspiration protestante, était l'œuvre d'un groupe de libres-penseurs, disciples des Philosophes, ennemis notoires du Catholicisme, d'anciens Parlementaires fidèles à la tradition des Légistes hostiles à la suprématie pontificale, enfin des Jansénistes. Pour ceux-ci, la constitution était comme la conclusion de la lutte qu'ils soutenaient depuis plus d'un siècle contre le Pape. Ils prenaient leur revanche des persécutions subies à propos de la *Bulle Unigenitus* pendant la première moitié du dix-huitième siècle, en organisant une Église française presque indépendante de Rome[2].

1. Voir, ci-dessous, pages 447 et suivantes.
2. Voir, ci-dessus, pages 25 et suivantes.

VICES DE LA CONSTITUTION CIVILE

Cette constitution était inacceptable pour les Catholiques sincères. Aussi, avant toute intervention du Pape, avant même la promulgation de la loi, 40 évêques avaient protesté qu'ils ne s'y soumettraient pas. Les Catholiques ne pouvaient admettre par exemple l'intervention des Protestants et des Juifs, là où ceux-ci étaient électeurs, dans l'élection du prêtre ou de l'évêque. Ils ne pouvaient admettre l'intervention des juges laïcs, peut-être incrédules, dans l'attribution des pouvoirs spirituels. L'Assemblée voulut cependant contraindre le Clergé à prêter serment de fidélité à la constitution civile. Quiconque refuserait le serment serait considéré comme démissionnaire, et passible de poursuites s'il continuait à exercer ses fonctions (27 novembre 1791). Tous les évêques, sauf quatre, 40000 prêtres, — plus de la moitié du clergé des paroisses, — refusèrent le serment. On les appela les *insermentés* ou les *réfractaires*. Ceux qui se soumirent furent les *jureurs*, ou *constitutionnels*, ou *assermentés*.

La constitution civile fut la faute capitale de la Constituante; elle eut les plus néfastes conséquences. On a vu plus haut comment elle fut pour Louis XVI l'une des causes de sa tentative de fuite. Cet essai « d'une église d'État instituée par des incrédules », selon le mot d'Albert Sorel, transforma en adversaires de la Révolution un grand nombre de prêtres qui avaient contribué à la faire. D'autre part, elle émut et blessa profondément le pays, demeuré dans l'ensemble très catholique. Elle fut ainsi le point de départ d'un mouvement de *contre-révolution* dont l'énergie devait se manifester redoutablement au temps de la Convention, mais qu'annonça, dès le mois d'août 1790, le rassemblement, autour du château de *Jalès* dans l'Ardèche, des représentants de 70 communes, venus au nombre de près de 40000, pour former « un camp fédératif » et se jurer de défendre la religion et le roi. Elle provoqua immédiatement des troubles sanglants dans le Midi, dans le Bas-Languedoc, en Vendée, en Poitou, en Bretagne, quand on voulut installer les prêtres jureurs à la place des insermentés. Dans la suite elle amena des persécutions religieuses, et par contre-coup l'une des plus terribles guerres civiles qu'ait subies la France, la *guerre de Vendée*[1].

1. Voir, ci-dessous, pages 507 et suivantes.

LES PARTIS

Lors des premières séances de l'Assemblée, les députés étaient groupés soit par ordres, soit par provinces. Très rapidement ils en vinrent à se grouper d'après la communauté d'opinions. Il se forma ainsi des sortes de partis qui n'étaient point cependant des groupes organisés ayant président, secrétaires, et des réunions hors de l'Assemblée, comme aujourd'hui nos partis politiques.

Les partisans des réformes et de la toute-puissance de la nation, appelés par suite les *Amis du peuple* ou les *Patriotes*, se groupèrent à *gauche* du Président : ce fut le *côté du Palais-Royal*.

Les partisans de l'ancien état de choses appelés bientôt les *Aristocrates*, se placèrent *à droite* : ce fut le *côté de la Reine*.

Entre les deux, formant ce que nous appelons aujourd'hui le *Centre*, et ce qu'on appelait alors la *Plaine*, se placèrent les *Impartiaux*. Ils étaient divisés en deux groupes, correspondant à ce que l'on a plus tard appelé le *centre droit* et le *centre gauche*. Les uns — le centre droit —, disciples de Montesquieu. étaient les partisans d'une monarchie calquée sur la monarchie anglaise, comportant deux chambres, une chambre haute équivalant à la Chambre des Lords, une chambre basse équivalant à la Chambre des Communes. On les appela les *Monarchiens*. Les autres, les *Constitutionnels*, se rapprochant de la gauche, trouvaient que le système des deux Chambres — on disait le *bicamérisme* — était contraire au principe d'égalité. Ils firent triompher leur opinion, d'accord avec les *Patriotes*, dans la rédaction de la Constitution.

LES ORATEURS

Chacun des partis eut ses orateurs. Pour la *Droite* ce furent l'abbé *Maury* et *Cazalès*, le premier, un Provençal fils d'un cordonnier de Valréas dans le Vaucluse, orateur plein de verve, d'esprit agressif, souvent vulgaire et violent, ce qui le faisait qualifier de « grenadier déguisé en séminariste » ; Cazalès, un Toulousain, de noblesse de robe, officier de dragons, estimé de toute l'Assemblée pour sa loyauté et sa bravoure, dédaigné des gens de cour pour le laisser-aller de sa tenue et la petitesse de sa noblesse.

Parmi les *Monarchiens*, les orateurs les meilleurs étaient *Malouet*, ancien intendant de Toulon et député de Riom ; *Mounier*, un avocat au Parlement de Grenoble, démissionnaire au lendemain des journées d'octobre 1789 ; le comte de *Clermont-*

Tonnèrre, député de Paris, un soldat qui, dans cette assemblée où les professionnels de la parole, prêtres et avocats, étaient en si grand nombre, fut, au début, avec un député de la gauche, Barnave, presque seul capable d'improviser et de parler d'abondance.



MIRABEAU (1749-1791).
Portrait dessiné par JEAN GUÉRIN (1760-1830)
Gravé par FIESINGER.
Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

Gabriel-Honoré de Riquetti, comte de Mirabeau, député du Tiers d'Aix en Provence, fut le plus grand orateur de la Constituante, le défenseur enflammé des droits de la Nation. De taille moyenne, de formes athlétiques, il était remarquablement laid et défiguré par la petite vérole — la gravure a atténué les cicatrices. « On ne connaît pas la toute-puissance de ma laideur, disait Mirabeau lui-même. Quand je secoue ma terrible hure, il n'y a personne qui osât m'interrompre. » Il parlait à la tribune presque sans gestes, d'un ton calme et grave, appuyant sur les mots d'une voix pleine et sonore, gardant un sang-froid imperturbable. Les Mirabeau descendaient d'une famille florentine fixée à Marseille au treizième siècle. Ils étaient célèbres par leurs originalités. —Jean Guérin, de Strasbourg, peintre et surtout miniaturiste estimé, a dessiné une série de portraits des plus célèbres députés de la Constituante.

Les plus actifs parmi les *Constitutionnels* étaient l'abbé *Sieyès*, député de Paris; *Thouret*, avocat au Parlement de Normandie et député du Tiers-État de Rouen; *Tronchet* et *Treilhard*, l'un et l'autre avocats au Parlement et députés de Paris; *Bailly*, astronome et littérateur; avec eux quelques grands seigneurs : *Talleyrand*, *La Fayette*, le duc de Montmorency, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt.

C'est au groupe des Constitutionnels que se rattachait le plus puissant de tous les orateurs de la Constituante, *Mirabeau*. Noble, repoussé par les nobles en raison des scandales de sa vie privée, le comte de Mirabeau s'était fait élire

député par le Tiers d'Aix, en Provence. Sa très vive intelligence était prompte à comprendre toutes les questions, à s'assimiler toutes les matières. Cependant pour composer beaucoup de ses discours, qu'il lisait d'un ton grave, sans hâte, presque sans gestes, il eut une équipe d'écrivains, Génevois protestants, dont le plus remarquable fut le pasteur *Reybaz*. Le mépris presque universel qu'il s'était attiré, empêcha longtemps Mirabeau d'exercer sur l'Assemblée l'influence que sa puissante intelligence devait légitimement lui assurer. Il fut d'abord l'orateur de la nation contre la Cour et s'acquit ainsi une immense popularité. Mais dès le début de 1790, il jugea que l'Assemblée limitait l'autorité du roi plus qu'il n'était utile pour le bien de l'État. Il devint le défenseur de la puissance royale et se rapprocha secrètement de Louis XVI, dont il reçut une pension mensuelle. Il lui donna des conseils qui ne furent point entendus. Il ne fut guère mieux écouté de l'Assemblée lorsque, pendant la revision de la Constitution, il essaya de faire attribuer au roi des pouvoirs plus étendus, notamment le droit de veto, et le droit de guerre et de paix. Le seul résultat fut qu'on eut dès lors la certitude de son entente avec la Cour et que l'on cria dans les rues de Paris « *la grande trahison de M. de Mirabeau* ». Cependant sa mort, au mois d'avril 1791, fut un deuil public, et l'on inhuma son corps au Panthéon.

A gauche se trouvait le *Triumvirat* : *Alexandre de Lameth*, un des combattants de la guerre d'Amérique, député de la noblesse de Péronne; *Duport*, conseiller au Parlement de Paris, qui donna le plan de la nouvelle organisation judiciaire; enfin *Barnave*, avocat au Parlement de Grenoble. Très jeune — il avait vingt-huit ans, — Barnave fut, après Mirabeau, le plus écouté des députés. D'abord hostile à la Cour, il fut retourné par le spectacle de la détresse de la famille royale, pendant le voyage de Varennes à Paris, et, avec un entier désintéressement, il désira venir en aide au roi, en travaillant, lors de la revision des lois constitutionnelles, à relever et à fortifier le pouvoir royal.

Enfin, à l'extrême gauche, siégeaient un certain nombre de *démocrates*, en perpétuelle méfiance en face du roi, orateurs à principes, à qui l'avenir réservait un rôle considérable; entre autres, *Buzot*, avocat au Parlement de Paris, *Pétion*, avocat et député de Chartres, et surtout un autre avocat, député d'Arras, *Maximilien de Robespierre*. Au début ils n'eurent guère d'influence sur leurs collègues de la Constituante, que surprenaient

et inquiétaient la hardiesse de certaines de leurs idées et leur intransigeance. Après l'aventure de Varennes, il n'en fut plus de même, surtout pour Robespierre. Jugé tout d'abord ridicule et couvert de brocards pour ses premiers discours trop apprêtés — « Si M. de Mirabeau est le flambeau de la Provence, disait un journal, M. de Robespierre est la chandelle d'Arras », — traité de « vil et détestable incendiaire » quand il demandait l'établissement du suffrage universel, il finit par gagner sur l'Assemblée assez d'influence pour l'amener à se sacrifier elle-même et à décider qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de l'Assemblée nouvelle, ni ne pourrait être ministre.

LES RAPPORTS ENTRE LES PARTIS

Il est important de noter qu'entre les membres des partis les plus opposés il n'existait pas ombre d'animosité personnelle. Les discussions demeuraient toujours courtoises et les violences de langage, quand d'aventure il s'en produisait, soulevaient une protestation générale. Hors de l'Assemblée les rapports étaient cordiaux entre les députés de toute origine. Cette cordialité était fondée sur l'estime réciproque, sur la certitude où chacun était que ses collègues et lui-même dans toutes leurs démarches, dans leurs propositions, dans leurs votes, n'avaient pour agir d'autres mobiles que l'ardent amour de la France et le souci du bien public.

III

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE; RÉSISTANCE DU ROI; FORMATION DU PARTI RÉPUBLICAIN LA CHUTE DE LA ROYAUTÉ

La monarchie constitutionnelle établie par la Constitution de 1791 ne dura pas tout à fait un an. L'Assemblée Législative, élue en vertu de cette Constitution, et dont le mandat légal était de deux ans, siégea moins d'une année, du 1er octobre 1791 au 20 septembre 1792. Son histoire fut marquée par deux faits essentiels :

La déclaration de la guerre à l'Autriche, le 20 avril 1792, point de départ d'une guerre qui, devenue européenne, devait se prolonger pendant dix ans (1792-1802);

La suspension de Louis XVI, imposée par l'*insurrection pari-*

sienne du 10 *août* 1792, et prélude de l'abolition de la royauté.

Ces deux grands événements eurent pour causes principales : *à l'intérieur*, les troubles provoqués par l'application de la constitution civile du Clergé; *au dehors*, les intrigues des *émigrés*, les menaces d'intervention de souverains étrangers, secrètement sollicités par Louis XVI et Marie-Antoinette; l'invasion de la France et les échecs militaires du début de la campagne, attribués à la trahison du roi et de la reine.

Louis XVI suspendu, l'Assemblée Législative considéra son mandat comme insuffisant et décida de céder la place à une *Convention*, chargée de donner une constitution nouvelle à la France.

L'ASSEMBLÉE LES PARTIS LES FEUILLANTS

L'Assemblée Législative commença de siéger le 1er octobre, le lendemain même de la séparation de la Constituante. Les députés étaient tous des hommes nouveaux. Presque unanimement royalistes, presque unanimement aussi ils se méfiaient de Louis XVI, comme faisait toute la France depuis la tentative de Varennes. Mais tous n'étaient pas d'accord sur l'attitude à tenir en face de ce roi suspect : de là la formation de plusieurs partis.

Les uns, héritiers et continuateurs des Constitutionnels et des Monarchiens de la Constituante, voulaient que l'on s'en tînt à l'application stricte de la Constitution, et que l'on n'essayât pas d'empiéter sur les pouvoirs laissés au roi. Ceux-ci siégèrent *à droite* : on les appela les *Constitutionnels* ou les *Feuillants*, du nom d'un club auquel ils appartenaient tous. Ce fut parmi eux que Louis XVI prit son premier ministère constitutionnel.

LES GIRONDINS

Au contraire, d'autres, en plus petit nombre, républicains de tendances, voulaient réduire la puissance royale au point que le roi fût simplement un président de république héréditaire. S'il tentait de violer la Constitution, on le déposerait, bien qu'il fût irresponsable et inviolable. Ces députés siégèrent à *gauche* : ils appartenaient au club des *Jacobins*; de là leur nom primitif. Plus tard, des divergences s'étant produites sur la question de la guerre à l'Autriche, entre les députés, qui étaient en majorité partisans de la rupture, et les autres membres de la société des Jacobins, ceux-ci presque tous partisans de la paix, les députés sortirent de la société. Ils formèrent un nouveau groupe, dit des *Girondins*, du nom du dépar-

tement que représentaient les plus éloquents ou les plus influents d'entre eux les avocats bordelais *Gensonné*, *Guadet* et *Vergniaud*. A côté d'eux, les hommes les plus remarquables du groupe étaient : le marquis de *Condorcet*, député de Paris, mathématicien et philosophe célèbre; *Isnard*, parfumeur, député du Var; surtout *Brissot*, autre député de Paris, journaliste d'une étonnante fécondité, et dont l'activité et l'influence sur le parti furent telles qu'on appela bien vite les Girondins, les *Brissotins*. Le parti comprenait encore un certain nombre d'anciens députés de gauche à la Constituante, tels *Lanjuinais* et *Pétion*, celui-ci demeurant en étroite entente avec les *Jacobins*. Hors de l'Assemblée, les Girondins se groupaient autour de *Mme Roland*, femme d'esprit supérieur, et de son mari, *Roland de la Platière*, ancien inspecteur général du commerce et des manufactures. Les Girondins furent par excellence l'élément agissant dans la Législative et la dominèrent. Mais dans Paris, leur influence fut promptement assez faible. Là ce furent les Jacobins qui exercèrent l'action prépondérante et qui par suite décidèrent les événements.

Entre les Constitutionnels et les Girondins siégèrent, au centre, les *Indépendants*, qui, incapables d'avoir un programme par eux-mêmes, appuyèrent tour à tour les deux partis extrêmes de droite et de gauche.

LES CLUBS

Les partis se retrouvaient, hors de l'Assemblée, dans les *clubs* ou sociétés politiques. Les clubs, imités de l'Angleterre, s'étaient formés au temps de l'Assemblée Constituante. Ils étaient, en 1791, au nombre de trois, et tiraient leurs noms des couvents abandonnés où se tenaient leurs séances : club des *Jacobins*, club des *Feuillants*, club des *Cordeliers*[1]. Pendant toute la durée de la Législative et de la Convention, ces clubs jouèrent un rôle considérable.

LES JACOBINS

Le club des Jacobins avait été créé le premier, au début même de la Constituante. Ce fut, à l'origine, un groupe uniquement composé de députés qui, avant les séances de l'Assemblée, se réunissaient pour se concerter. Après les journées d'octobre 1789, quand l'Assemblée eut suivi le roi à Paris, le groupe comprit tous les députés *patriotes*, se transforma en *Société des Amis de la Constitution*, admit des gens de lettres, des avocats, de riches bourgeois, et s'établit

1. Voir ci-dessus, dans le plan de Paris, l'emplacement de ces clubs, page 370.

dans la chapelle de l'ancien couvent des *Jacobins*, rue Saint-Honoré, non loin de l'église Saint-Roch. Les affiliés, qui payaient une cotisation annuelle de 12 livres — 30 francs, — étaient environ 1200, en 1791. Dans les séances de la Société on discutait toutes les questions qu'avait à examiner ou que venait de trancher la Constituante.

Au lendemain de la fuite du roi, une partie des Jacobins, Brissot en tête, ayant demandé, non pas l'abolition de la royauté, mais la déchéance de Louis XVI, de nombreux députés trouvèrent la pétition trop révolutionnaire. Ils se retirèrent du club et formèrent une Société nouvelle qui siégea au couvent des *Feuillants*.

Après cette scission, le club des Jacobins demeura cependant monarchiste. Au moment de la réunion de l'Assemblée Législative, l'orateur le plus écouté de la Société était *Robespierre*, partisan du suffrage universel, mais adversaire déterminé de quiconque osait songer à l'établissement d'un gouvernement républicain en France. Les Jacobins se bornaient alors à désirer qu'on surveillât étroitement le roi et que l'on modifiât le système électoral pour le mettre en harmonie avec les principes de la Déclaration des Droits de l'homme et le rendre plus démocratique. Mais les événements montrant très vite qu'il était vain de compter sur l'adhésion sincère de Louis XVI au nouveau régime, tandis que les Girondins demeuraient attachés au principe monarchique, les plus ardents des Jacobins vinrent en moins d'un an à l'idée de l'abolition de la royauté et finalement la jetèrent bas.

Quand s'ouvrit la Législative, les Jacobins étaient déjà une puissance dans le royaume. En effet, dès 1790, sur le modèle de la Société de Paris, des Sociétés s'étaient formées d'abord dans chacune des 48 sections — les quartiers — de Paris, sous le nom de *Sociétés populaires*, puis par toute la France, dans les villes et jusque dans les villages. Il finit par y avoir plus de 2000 sociétés dans les départements. Elles établirent entre elles des relations régulières, afin de former, disait le président de la Société d'Artonne, un petit village du Puy-de-Dôme, « une confédération de lumières qui éclairera le peuple de ses droits ».

Mais surtout elles, demandèrent, sitôt créées, l'*affiliation* à la Société de Paris, considérée dès lors comme la *Société mère*. Elles sollicitaient ses conseils, la renseignaient sur leur région et conformaient leur conduite aux instructions reçues. Les Ja-



L'ENTRÉE DU CLUB DES JACOBINS. — Eau-forte de DUPLESSIS-BERTAUX (1747-1813).
Bibliothèque nationale. — Photographie Hachette.

La Société des Amis de la Constitution *s'installa rue Saint-Honoré — voir le plan page 417 — dans l'ancien couvent des Jacobins : de là son nom de* Société des Jacobins, *lisible sur le pignon avec la devise : « Égalité, Fraternité ou la Mort ». Dans la cour, un* arbre de la Liberté : *on en avait planté dans toutes les villes et les villages. Au premier plan, une charrette à deux chevaux, précédée de gendarmes, porte à l'échafaud* Hébert *et les* Enragés (14 *mars* 1794). *Duplessis-Bertaux a laissé de très intéressantes séries de gravures, de dessins et d'aquarelles relatives aux faits principaux de la Révolution et de l'Empire.*

cobins eurent ainsi, dans la plupart des départements, des agents volontaires, prêts à agir tous dans le même sens, avec une parfaite discipline, sur un mot d'ordre venu de Paris. Ils formèrent un État dans l'État, *un État centralisé dans l'État décentralisé* où la Constitution avait refusé au gouvernement tout moyen d'action sur les départements, c'est-à-dire où tout gouvernement était aboli.

Cette situation assura aux Jacobins une influence prépondérante, lorsque l'insurrection du 10 août eut achevé de désorganiser le gouvernement. Ils demeurèrent dans la suite, sous la Convention, les meilleurs auxiliaires du gouvernement révolutionnaire.

LES CORDELIERS

Tandis que le club des Jacobins fut au début et resta pendant longtemps un club de riches bourgeois, le *club des Cordeliers* eut dès l'origine un caractère populaire et démocratique. Il avait été créé, sous le nom de *Société des Droits de l'homme et du citoyen*, par un avocat, *Danton*, afin de protester contre la distinction des citoyens en citoyens actifs et passifs et de réclamer, au nom du principe d'égalité, l'établissement du suffrage universel. Le club, établi sur la rive gauche, au centre d'un quartier médiocre, sur l'emplacement actuel de l'Ecole de Médecine, réunit de nombreux petits bourgeois, des boutiquiers, des ouvriers. Les membres les plus influents étaient après Danton, *Camille Desmoulins*, journaliste à la verve étincelante, *Marat*, ancien médecin de la maison du Comte d'Artois, journaliste haineux et maniaque sanguinaire, *Legendre*, un boucher, *Santerre*, un brasseur du faubourg Saint-Antoine, qui l'un et l'autre avaient participé à la prise de la Bastille, *Hébert* et *Chaumette*, journalistes grossiers et violents.

Depuis la fuite du roi, les Cordeliers étaient franchement républicains : c'étaient eux, on l'a vu[1], qui avaient pris l'initiative de la pétition du Champ de Mars. Leur force était à peu près tout entière à Paris, parce que la population ouvrière était peu nombreuse dans les départements. Mais cette force était considérable : c'étaient les ouvriers des *faubourgs Saint-Antoine* et *Saint-Marceau*, les deux grands faubourgs de la rive droite et de la rive gauche[2], des milliers d'hommes rudes, énergiques, enthousiastes de la Révolution qui leur avait donné la liberté et les

1. Voir ci-dessus, page 388.
2. Voir le plan de Paris, ci-dessus, page 370.

avait faits des citoyens, par suite prêts, pour défendre son œuvre, s'ils la croyaient en péril, à la bataille et à la mort.

Les Cordeliers furent sinon toujours les organisateurs principaux, du moins toujours les acteurs essentiels de ce qu'on appelle les *journées révolutionnaires*, c'est-à-dire des coups de force de Paris contre le roi, et plus tard contre la Convention.

CAUSES DU CONFLIT ENTRE LE ROI ET LA NATION

Les travaux de l'Assemblée Législative commençaient au milieu de circonstances fâcheuses, d'où devaient logiquement résulter un conflit entre la nation et le roi, et la chute de la royauté. Dans l'Ouest, en Anjou et en Vendée, l'application de la constitution civile du Clergé provoquait un commencement de guerre religieuse. Des bandes en armes, fortes de plusieurs milliers de paysans et poussées par les prêtres réfractaires, donnaient la chasse aux prêtres *jureurs* et tenaient tête aux gardes nationaux envoyés contre elles. A Paris, le roi et la reine conspiraient contre la Constitution. Au dehors, les émigrés s'armaient et s'efforçaient de provoquer une intervention militaire de l'étranger.

LES INTRIGUES DU ROI ET DE LA REINE

L'adhésion du roi à la Constitution, si solennellement donnée, n'était cependant pas sincère. Louis XVI la trouvait aussi bien que Marie-Antoinette « effrayante et monstrueuse » et il expliquait lui-même à son frère, le comte de Provence, qu'il avait adhéré uniquement par crainte « d'un orage incalculable », mais avec la conviction et l'espérance que le peuple, vite dégoûté de la Constitution, le laisserait bientôt la supprimer. « Il faut, écrivait-il, qu'ils en fassent eux-mêmes l'expérience; alors ils reconnaîtront promptement leur erreur. » Feuillants et Jacobins lui inspiraient, ainsi qu'à Marie-Antoinette, une égale et violente antipathie.

L'idée d'user rapidement la Constitution amena les deux souverains à pratiquer la plus malfaisante et la plus maladroite des politiques, celle qui consiste à soutenir les partis extrêmes contre les modérés, afin de provoquer une crise : de l'excès du mal sortirait le bien, c'est-à-dire le rétablissement de la toute-puissance royale. C'est ainsi que Bailly, maire de Paris, ayant démissionné et La Fayette, royaliste constitutionnel, briguant sa succession, les intrigues de Marie-Antoinette amenèrent l'élection de *Pétion*, un Jacobin, auquel fut adjoint à titre de substitut du procureur de la Commune, *Danton*, le chef des Cordeliers républicains.

Les ennemis du roi se trouvèrent ainsi légalement les maîtres de Paris (novembre 1791).

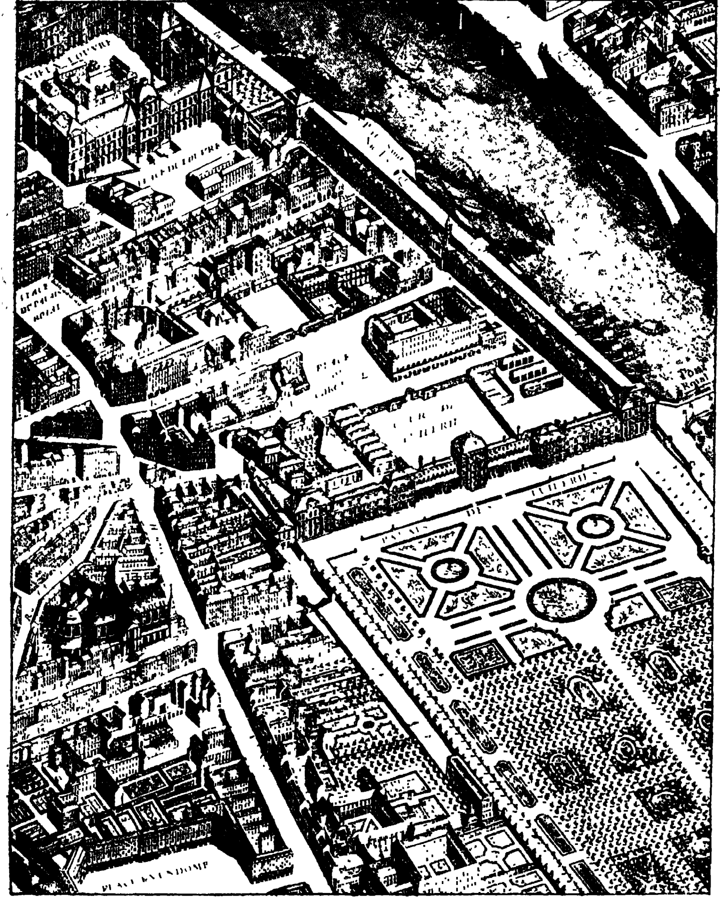
Le roi songeait du reste à rétablir son autorité par un moyen moins détourné et d'effet plus prompt : l'intervention armée des souverains étrangers. Dès le mois d'août il avait commencé à négocier avec l'Empereur; il appela ensuite à l'aide Catherine II, les rois de Suède et d'Espagne, enfin le roi de Prusse. A celui-ci, il écrivait, le 3 décembre 1791, « qu'un congrès des principales puissances appuyé d'une force armée serait la meilleure manière pour arrêter les factieux, donner les moyens de rétablir un ordre de choses plus désirable et empêcher que le mal qui travaille la France puisse gagner les autres États ». Rien ne transpirait de ces négociations dont on n'a eu les preuves que de nos jours et qui furent poussées jusqu'à discuter quelles sommes Louis XVI verserait à ses sauveurs pour le remboursement — le *refournissement*, disaient les Autrichiens — de leurs dépenses de mobilisation. Mais beaucoup soupçonnaient une trame secrète, et bientôt l'on parla couramment parmi les députés, puis dans le peuple exaspéré, d'un « *comité autrichien* » qui, siégeant aux Tuileries et dirigé par Marie-Antoinette, complotait avec l'étranger contre la nation.

LES ÉMIGRÉS

Ces soupçons étaient du reste confirmés par l'attitude des *émigrés*. On appelait ainsi les Français, des privilégiés pour la plupart, qui, à l'exemple des Protestants cent ans auparavant, lors de la révocation de l'édit de Nantes, avaient quitté le royaume plutôt que de se soumettre aux lois nouvelles. Du reste ils pensaient que leur exil serait de courte durée, comme le succès même de la Révolution, et dans cette conviction menaient joyeuse vie, jouant avec fureur, dépensant sans compter le peu d'argent dont ils avaient pu se munir, scandalisant leurs hôtes par leur légèreté, leur insouciance, leur arrogance.

L'émigration commença le lendemain même de la prise de la Bastille. L'exemple fut donné par le second frère du roi, le comte d'Artois, dont la tête avait été mise à prix au Palais Royal, et par les princes de Condé; ils partirent le 15 juillet 1789. Beaucoup de nobles les imitèrent, lorsque les paysans commencèrent la guerre aux archives féodales[1]. Mais l'émigration

1. Voir ci-dessus, page 378.



LES TUILERIES. — Fragment du plan de TURGOT.
Photographie Hachette.

Entre le Louvre en haut à gauche et les Tuileries, à la place des jardins actuels, s'étendait tout un quartier. Seule, le long de la Seine, la galerie du bord de l'eau *réunissait les deux palais. Le* 10 Août, *les insurgés arrivèrent par la rue Saint-Nicaise, la place du Carrousel, à la cour des Tuileries, où eut lieu la bataille. Les bâtiments à gauche de la cour servaient de casernes aux Suisses. En bas le long du jardin, le* Manège *où siégeait la Législative. A gauche, entre la place Vendôme et la rue de la Sourdière, le couvent des* Jacobins *et sa cour ouvrant sur la rue Saint-Honoré en face de l'hôtel de Noailles. — La rue de Rivoli occupe aujourd'hui l'emplacement du Manège.*

ne devint importante qu'en 1790 et en 1791; en 1790, après un décret de l'Assemblée qui, abolissant les titres nobiliaires, blessa profondément l'amour-propre des nobles; en 1791, après Varennes et la suspension du roi. Les nobles considérèrent alors que Louis XVI, étant prisonnier, n'était plus rien. Ils partirent donc en masse pour rejoindre à *Coblentz* le comte de Provence, qui avait réussi à gagner l'Allemagne, et s'était proclamé régent pendant la captivité de son frère. La plupart des officiers, plaçant la fidélité à la royauté au-dessus de la fidélité à la Patrie, émigrèrent alors, et désorganisèrent par leur départ la flotte et l'armée. Au moment où l'Assemblée Législative commençait de siéger, les routes qui menaient vers la Belgique et l'Allemagne étaient, au témoignage d'un diplomate, encombrées d'émigrants. « On fait le compte, écrivait-il, que plus de 20000 hommes en armes entourent les Princes français émigrés et qu'il en arrivera autant en moins d'un mois[1]. »

LA DÉCLARATION DE PILNITZ

Les émigrés, sous le commandement du prince de Condé, avaient en effet constitué autour de Trèves une petite armée. Ils se vantaient de venir bientôt rétablir le roi dans sa toute-puissance, avec l'appui des troupes de l'Empereur et du roi de Prusse. « Je connais les chemins de Paris, écrivait l'un d'eux, le duc de Broglie; j'y guiderai les armées étrangères et de cette orgueilleuse capitale il ne restera pas une pierre. »

A vrai dire, les étrangers avaient longtemps résisté aux instances du comte de Provence et du comte d'Artois. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II et l'empereur Léopold II, frère de Marie-Antoinette, regardaient, comme l'écrivait le ministre autrichien Kaunitz, « l'affaiblissement de la France comme un grand avantage »; ils jugeaient « que ce serait contraire à la politique de contribuer à lui rendre sa splendeur ». Pourtant, deux mois après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, en août 1791, Léopold et Frédéric-Guillaume s'étant réunis au château de *Pilnitz*, en Saxe, les deux souverains se laissèrent entraîner à publier une déclaration relative aux affaires de France. Ils annon-

1. L'armée des émigrés ne monta jamais à 25000 hommes. Mais le total des émigrés monta pour l'ensemble de la Révolution à près de 150000 personnes, lorsque, à l'émigration des nobles sous la Convention, se fut ajoutée l'émigration des prêtres insermentés et des bourgeois catholiques, réduits à s'exiler pour échapper à la guillotine.

çaient la résolution « d'agir promptement, d'un mutuel accord », en faveur de Louis XVI, *à condition toutefois que les souverains d'Europe fussent disposés tous à joindre leurs forces aux leurs.*

Cette restriction, dont l'Empereur disait qu'elle était pour lui « la loi et les prophètes », réduisait à rien la déclaration de Pilnitz. Mais les émigrés et leurs amis demeurés en France et qui, au dire d'un diplomate, « ne remuaient et ne respiraient que par vengeance », s'emparèrent de la déclaration. Quand elle parvint à Paris, à la fin de septembre, à la veille de la réunion de la Législative, elle fut présentée comme la préface d'une intervention très prochaine. Les « aristocrates » pensaient intimider ainsi la France ; ils ne réussirent qu'à exalter le sentiment national, à soulever contre eux des colères violentes, et à rendre le roi plus suspect.


LES DÉCRETS

Les divers faits qui viennent d'être exposés expliquent toute l'histoire de l'Assemblée Législative. Pour répondre aux menaces des émigrés, pour arrêter les troubles de l'Ouest, l'Assemblée rendit, du 31 octobre au 29 novembre, trois décrets concernant le comte de Provence, les émigrés, les prêtres réfractaires. Le comte de Provence, s'il n'était pas rentré sous deux mois en France, serait déchu de tous ses droits éventuels à la couronne. Les émigrés, déclarés « suspects de conjuration contre la patrie », seraient poursuivis comme tels et passibles soit de la confiscation, soit des peines portées contre les déserteurs, si leurs rassemblements n'étaient pas dissous au 1er janvier 1792. Enfin les prêtres réfractaires seraient tenus de prêter serment sous huit jours à la constitution civile, faute de quoi ils seraient considérés comme suspects, et toute pension leur serait supprimée.

A ces trois décrets le roi opposa son *veto*. Il donna bien à ses frères l'ordre de rentrer en France. Mais ceux-ci, bien que Louis XVI leur signalât le péril mortel où les plaçait leur résistance, refusèrent d'obéir, « par tendresse pour le roi ». Louis XVI vint bien à l'Assemblée déclarer qu'il était prêt à faire la guerre aux princes allemands s'ils favorisaient la formation des rassemblements d'émigrés. Mais la nation vit seulement ceci : que le roi refusait de sanctionner les décrets portés contre les ennemis déclarés de la Constitution, et nul ne douta plus qu'il fût leur complice.

LA GUERRE

Dans le même temps les relations avec le gouvernement autrichien devinrent telles que la guerre parut inévitable à brève échéance. Cette guerre, dont on verra plus loin les causes[1], était désirée du reste par presque tous les partis. Les Feuillants, en effet, y voyaient un moyen de refaire par la victoire une popularité au roi; les Girondins par contre y voyaient un moyen d'assurer le triomphe définitif de la Révolution à l'intérieur, et de répandre au dehors, dans les pays de monarchie absolue et de société féodale, les idées de liberté et d'égalité.

Trouvant même que les événements tiraient en longueur, les Girondins et les Jacobins, en mars 1792, forcèrent Louis XVI à renvoyer le ministère feuillant, trop pacifique, et à prendre un ministère composé de leurs amis. *Roland* fut ministre de l'intérieur; *Servan*, un officier de génie, ministre de la guerre; *Clavière*, un banquier génevois, ministre des finances; surtout, les affaires étrangères étaient confiées à un adversaire déterminé de l'Autriche, le général *Dumouriez*. Peu après sa constitution, le 20 avril 1792, ce ministère, connu dans l'histoire sous le nom de *ministère girondin* et que les contemporains appelèrent le ministère *sans-culotte*, proposait et faisait voter par l'Assemblée la guerre au roi de Hongrie et de Bohême.

La guerre débuta mal. A la frontière de la Belgique que l'on pensait enlever facilement à l'Autriche, l'armée française subit plusieurs échecs, notamment devant *Tournai* et *Quiévrain* (28 avril 1792). Outre que l'armée était en partie désorganisée par l'émigration et l'agitation politique, les Autrichiens étaient informés, par la trahison de Louis XVI et de Marie-Antoinette, du plan de campagne arrêté en Conseil des ministres. En même temps les troubles religieux s'aggravaient dans l'Ouest et le Midi. L'Assemblée voulut, par des mesures énergiques, parer au double danger intérieur et extérieur. Pour désarmer le roi, elle ordonna le licenciement des 6000 hommes de sa garde constitutionnelle et fit partir de Paris toutes les troupes de ligne (20 mai 1792). Elle décréta (27 mai 1792) que tous les prêtres insermentés seraient déportés dans une colonie. Elle ordonna la formation à Soissons d'un camp de 20 000 *fédérés*, c'est-à-dire de gardes nationaux volontaires (8 juin). Le roi refusa de sanctionner les deux derniers décrets et, le 12 juin, renvoya le ministère girondin.

1. Voir ci-dessous, pages 488 et suivantes



L'HÔTEL DE VILLE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE. — Dessin et gravure de RIGAUD. — Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

C'est à l'Hôtel de Ville siège de la Commune, — *la Municipalité,* — *que s'organisèrent les grandes* journées révolutionnaires : 14 *Juillet* 1789, 20 *Juin et* 10 *Août* 1792, 31 *Mai et* 2 *Juin* 1793, *et que se joua le dernier acte du* 9 *Thermidor. Au fond, l'île Saint-Louis avec le pont Saint-Louis à droite, à gauche le pont Marie. Le plan incliné servant de port est la* place de Grève, *centre des fêtes populaires, lieu de rassemblement des ouvriers en quête de travail, et des exécutions. Les maisons voisines de l'Hôtel de Ville, étaient demeurées telles qu'au Moyen Age : portées sur des piliers, elles formaient galerie au rez-de-chaussée. L'Hôtel lui-même, autrefois une* maison aux piliers, *datait du seizième siècle : commencé sous François Ier en* 1533, *sur les plans de* Dominique de Cortone, *il avait été achevé sous Henri IV. C'était une œuvre charmante de la Renaissance. Agrandi sous Louis-Philippe* (1837 *à* 1842), *il fut brûlé en* 1871 *à la fin de l'insurrection de la* Commune. *L'Hôtel de Ville actuel en est une reproduction agrandie. Derrière, on aperçoit une des tours et le clocher de Saint-Gervais.*

JOURNÉE DU 20 JUIN

Les Jacobins tentèrent alors d'intimider le roi et de l'amener, par la crainte, à sanctionner les décrets et à renoncer à toute intrigue secrète. « La Nation, disait un de leurs journaux, — la *Révolution de Paris*, — n'est pas seulement en guerre avec les rois étrangers, elle est en guerre avec Louis XVI, et c'est lui qu'il faut vaincre le premier, si l'on veut vaincre les tyrans ses alliés. »

Sous prétexte de célébrer l'anniversaire du Serment du Jeu de Paume, le mercredi 20 juin, les Jacobins, avec l'assentiment secret du maire Pétion et des chefs de la municipalité, poussèrent la population des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau à une grande manifestation. Deux colonnes, fortes chacune de plusieurs milliers de personnes, hommes armés de piques et coiffés du bonnet rouge, femmes endimanchées, enfants portant des bouquets de fleurs, se présentèrent à la Salle du Manège. Les manifestants remirent à l'Assemblée une pétition où ils déclaraient que la volonté de vingt-cinq millions d'hommes ne pouvait être entravée par la volonté d'un seul. « Si, par égard, nous le maintenons dans son poste, disaient-ils à propos du roi, c'est à condition qu'il le remplira constitutionnellement; s'il s'en écarte, il n'est plus rien pour le peuple français. » Après que les manifestants eurent défilé devant l'Assemblée, ils forcèrent vers quatre heures, les portes des Tuileries, pénétrèrent jusqu'aux appartements du roi et défilèrent devant lui, criant : « A bas Monsieur Veto », et réclamant, avec la sanction, le rappel des ministres patriotes. « Monsieur, dit à Louis XVI un des chefs de la manifestation, le boucher Legendre, vous êtes un perfide : vous nous avez toujours trompés, vous nous trompez encore. Mais prenez garde, la mesure est comble ! »

Le défilé ne se termina qu'à la nuit. Pendant les trois heures qu'il avait duré, le roi était demeuré impassible dans l'embrasure d'une fenêtre. Par hasard, sa volonté ne fléchit pas : il maintint le *veto* qu'il avait opposé aux décrets.

LA PATRIE EN DANGER

La tentative des Jacobins faillit servir Louis XVI. Dans un grand nombre de départements, quand on connut la journée du 20 juin, on protesta en faveur du roi. La Fayette, qui commandait une des armées à la frontière du Nord, accourut à Paris, offrit son concours au roi, se fit fort de fermer avec la garde nationale le club des Jacobins (28 juin). Mais une fois de plus la politique du pire

l'emporta dans les conseils du roi : « Mieux vaut périr que d'être sauvé par La Fayette et les Constitutionnels », répondait Marie-Antoinette, et l'on avertissait le Jacobin Pétion du dessein de La Fayette. Celui-ci partit sans avoir rien fait.

D'autre part, deux événements retournèrent l'opinion : ce furent, au début de juillet, l'entrée en ligne de *nouveaux ennemis, les Prussiens*, puis, quelques semaines plus tard, la publication par leur commandant en chef, le duc de Brunswick, d'un *manifeste outrageant* pour la France.

Quand elle apprit la prochaine arrivée des Prussiens à la frontière de Lorraine, l'Assemblée, le 11 juillet, proclama la *Patrie en danger*. Elle ordonna une levée générale de volontaires, la réquisition des armes et des munitions, la mise « en état d'activité permanente » de tous les gardes nationaux. Ces décrets, appliqués par toute la France, apprirent à la population, qui l'ignorait en majorité, la grandeur du péril ; ils firent comprendre la nécessité des mesures exceptionnelles et le danger des résistances du roi.

LE MANIFESTE DE BRUNSWICK

Le 3 août, on connut à Paris le manifeste qu'avait publié quelques jours plus tôt, au moment de franchir la frontière, le duc de Brunswick, généralissime des armées prussienne et autrichienne. Dans ce document, dont Marie-Antoinette avait secrètement indiqué le sens général au début de juillet, et dont un émigré, le marquis de Limon, avait rédigé le texte, il était dit que tout garde national pris les armes à la main, tout habitant « qui oserait se défendre » contre les envahisseurs, serait puni « comme rebelle au roi ». Au cas où le roi serait outragé de nouveau aux Tuileries, Paris serait livré « à une exécution militaire et à une subversion totale ». Ce texte, aussitôt connu, était commenté en ces termes par le *Journal de la Cour et de la Ville*, feuille royaliste : « Le voilà donc public, ce manifeste que nous attendions avec tant d'impatience ! C'est l'éclair qui précède la foudre. Il est temps que la gendarmerie vienne dire son mot ».

De pareilles menaces ne pouvaient que soulever Paris et la France, dans un élan de colère patriotique, contre l'étranger et contre le roi, évidemment complice. Elles devaient en outre inspirer, à tous ceux qu'elles visaient directement, la volonté de s'assurer contre les périls où les mettrait une défaite, en prenant des otages, en s'emparant de la famille royale.



10 AOUT 1792. PRISE DES TUILERIES. — Tableau de DUPLESSIS-BERTAUX. — Château de Versailles. — Phot. Hachette.

PRÉLIMINAIRES DE L'INSURRECTION

D'autre part, depuis le 20 juin un « comité insurrectionnel secret, » ayant pour complices les chefs de la Commune, le maire Pétion, le procureur général syndic Manuel, son substitut Danton, préparait activement le renversement de la royauté. Deux circonstances aidèrent au succès du complot.

L'anniversaire de la fête de la Fédération d'abord, puis le décret ordonnant la formation du camp de Soissons, décret auquel les départements se mirent en devoir d'obéir bien qu'il ne fût pas sanctionné, amenèrent à Paris des délégations de gardes nationaux et des fédérés. On retint les uns après le 14 juillet, et le bureau de la Commune empêcha les autres de rejoindre le camp de Soissons. Fédérés et gardes nationaux devaient en effet fournir de bons combattants pour l'insurrection prochaine, et leur concours donnerait en même temps à l'insurrection un caractère national. Parmi les fédérés un corps de 500 Marseillais, arrivé le 19 juillet, devait jouer un rôle particulièrement actif. Ils étaient entrés à Paris en chantant l'hymne guerrier que venait de composer pour l'armée, à Strasbourg, un jeune officier du génie, *Rouget de l'Isle*. Cet hymne, qui devait conduire les armées françaises à la victoire et devenir l'hymne national, s'appela dès lors la *Marseillaise*.

A partir du 14 juillet, les républicains ne dissimulèrent plus leur dessein. A leur instigation un grand nombre de sections commencèrent à réclamer la déchéance du roi. En une semaine, du 17 au 25 juillet, trois pétitions furent ainsi présentées à l'Assemblée. Enfin le 3 août, le jour même où fut signé le manifeste de Brunswick, donc avant qu'on ne le connût, bien que le Conseil de la Commune fût en majorité opposé à la déchéance, une quatrième pétition fut, au nom de 47 sections sur 48, remise à la Législative par le maire lui-même, Pétion. L'Assemblée fit

Ce tableau fut exposé au Salon de 1793; peint à une date aussi rapprochée du 10 Août, il a la valeur d'un document historique. A gauche, sous le porche du pavillon de l'Horloge, le pavillon central des Tuileries, les Suisses de la garde, en habit rouge et bonnet d'ours, font feu sur les assaillants. Un rideau de fumée masque les fenêtres du premier étage, d'où l'on tire aussi. A droite, autour d'un drapeau tricolore, formé, comme la plupart des drapeaux d'alors, d'une croix blanche cantonnée aux angles des couleurs bleue et rouge, un groupe d'insurgés armés de piques et hallebardes. Par la porte, devant laquelle deux pièces sont en batterie, arrivent des combattants mieux armés, des grenadiers de la Garde nationale. A côté de la porte, le pavillon du concierge est en flammes; au fond montent les lourdes fumées de l'incendie qui dévore les casernements des Suisses. Au premier plan, un homme déguenillé, aidé d'une mégère armée d'un sabre, tue, d'un coup de pique, un Suisse tombé à terre. — Voir le plan ci-dessus page 417.

une réponse dilatoire parce que la plupart de ses membres demeuraient malgré tout monarchistes.

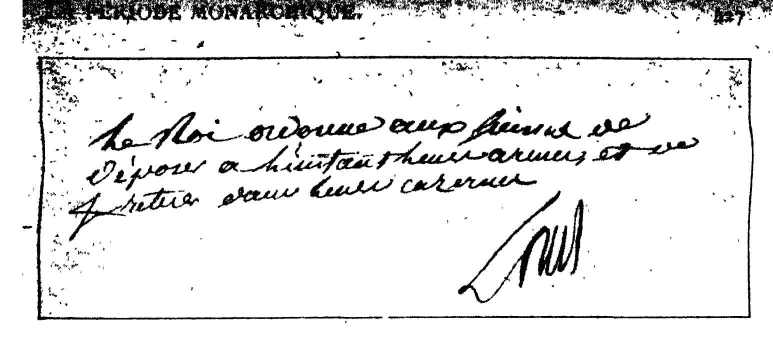
LE 10 AOUT

Alors les républicains se résolurent au coup de force. Dans la nuit du jeudi 9 au vendredi 10 août, tandis qu'aux Tuileries, où l'on s'attendait à une prochaine attaque, le commandant de la garde nationale, *Mandat*, très dévoué au roi, et le procureur syndic du département de la Seine, *Rœderer*, s'occupaient d'organiser la défense, les républicains organisaient dans toutes les sections des réunions où furent élus des *commissaires*. Ceux-ci se rendirent a l'Hôtel de Ville. Là, vers 5 heures du matin, ils déclarèrent suspendue de ses fonctions la Commune légale, et ils installèrent une Commune insurrectionnelle : c'était un véritable gouvernement provisoire dont le personnage le plus actif fut *Danton*. Déjà par son ordre le tocsin sonnait depuis minuit à tous les clochers du centre de Paris. Danton arrêta lui-même Mandat qui, sur un appel de la Commune, avait eu l'imprudence de se rendre à l'Hôtel de Ville et qui, destitue, remplacé par le brasseur Santerre, fut assassiné vers dix heures. L'armée insurrectionnelle, Marseillais, gardes nationaux des départements, ouvriers des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, s'organisait.

Les Marseillais, cantonnés dans la section du Théâtre-Français — aujourd'hui les quartiers de la Monnaie et de l'Odéon — et les sectionnaires du faubourg Saint-Marceau — le versant sud de la Montagne Sainte-Geneviève, depuis la Salpêtrière jusqu'à l'Observatoire[1] — arrivèrent dès six heures du matin aux Tuileries par la cour du Carrousel. Ils bloquèrent, d'autre part, le château, en occupant avec du canon le pont Royal et la terrasse des Feuillants le long du jardin des Tuileries. Ils furent ensuite rejoints vers dix heures par les insurgés du faubourg Saint-Antoine et de tous les quartiers de l'est de Paris.

Aux Tuileries, il y avait, pour défendre le roi, 2500 hommes environ, gardes nationaux et gardes suisses. Mais les gardes nationaux n'étaient pas disposés à se battre contre leurs concitoyens, et depuis que Mandat n'était plus là pour les maintenir, nombre d'entre eux étaient prêts à faire défection. On ne pouvait compter que sur les Suisses, deux bataillons, 900 hommes environ. Rœderer fit comprendre non sans peine au Roi qu'il était prudent, pour éviter une catastrophe, de demander asile à

1. Voir le plan de Paris ci-dessus, page 370.



Le Roi ordonne aux Suisses de deposer a linstant leurs armes et de se retirer dans leurs casernes

Louis

LE DERNIER ORDRE ÉCRIT ET SIGNÉ PAR LE ROI LOUIS XVI, 10 AOUT 1792.
Musée Carnavalet. — Photographie Hachette.

« Le roi ordonne aux Suisses de déposer à l'instant leurs armes et de se retirer dans leurs casernes. » Cet ordre qu'on a l'impression de voir griffonner à la hâte, à main levée, le papier appuyé sur le genou, fut donné, d'après les uns, dès que Louis XVI eut quitté les Tuileries pour se réfugier à l'Assemblée, c'est-à-dire avant même que la bataille eût commencé. D'après d'autres, le roi ne l'écrivit que plus tard, quand il eut la certitude, la lutte se prolongeant, que les Suisses ne seraient pas vainqueurs. Il est certain que l'ordre leur parvint seulement quand ils n'avaient presque plus de cartouches.

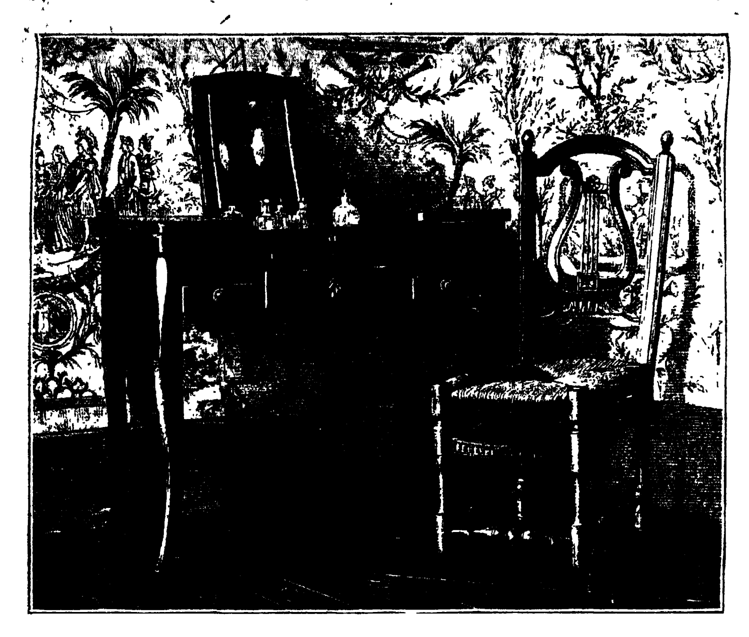
l'Assemblée; elle siégeait près du Château, dans la salle du Manège, à l'extrémité des jardins. Vers dix heures la famille royale escortée de gardes nationaux et de Suisses entrait à l'Assemblée.

Presqu'aussitôt la bataille commençait aux Tuileries. Les Marseillais ayant envahi la cour du Carrousel étaient arrivés jusqu'au vestibule du château. Il semblait que les Suisses fussent disposés à ne pas résister quand, brusquement, sur l'ordre de leurs officiers, ils ouvrirent le feu. Tout d'abord il y eut débandade des Marseillais; puis, renforcés par les insurgés du faubourg St-Antoine, ils revinrent à la charge avec des canons. La lutte dura plus de deux heures. Le Château était déjà forcé quand parvint aux Suisses, presqu'à bout de munitions, un ordre de Louis XVI leur enjoignant de cesser le feu. Ils furent pourchassés dans le Château et dans les jardins par les insurgés qui en tuèrent 600 sur 900. Les insurgés eux-mêmes avaient, non point comme on l'a dit longtemps, plus de 4000 hommes hors de combat, mais, comme l'établit la liste nominative des victimes récemment découverte, 376 hommes atteints, dont moins de 100 tués, presque tous des fédérés marseillais ou bretons. Le Château fut mis à sac, mais on exécuta sur place quiconque fut pris à voler.



LA TOUR DU TEMPLE. — Dessin du temps de la Revolution.
Musée Carnavalet. — Photographie Hachette.

Le 13 aout, la Commune, de son autorité, transféra Louis XVI du Palais du Luxembourg, où l'avait interne la Législative, au Temple, une vraie prison. Le roi et les siens furent enfermés d'abord dans la petite Tour à droite, dans un logement de six pièces, pour cinq personnes et deux domestiques. On les transféra dans la grande Tour, en octobre, quand on en eut enlevé les archives de l'ordre de Malte. C'était le donjon et le dernier reste de la citadelle que les Templiers possédèrent à Paris jusqu'à la destruction de l'ordre par Philippe le Bel (1312). *Avec Louis XVI, la reine et Mme Elisabeth, sœur du roi, exécutée en* 1794, *se trouvaient leurs enfants; Mme Royale, remise à l'Autriche en* 1795, *plus tard duchesse d'Angoulême; enfin le Dauphin, Louis XVII, qui, en dépit de la légende, ne fut point martyrisé par son gardien le cordonnier Simon, et dont on ne peut dire avec certitude s'il mourut au Temple en* 1795 *ou s'il fut enlevé par des amis dévoués. La Tour fut démolie en* 1808.



CHAISE ET TABLE A COIFFER DE MARIE-ANTOINETTE AU TEMPLE.
Musée Carnavalet. — Photographie Hachette.

Une table en bois quelconque, sans le moindre ornement, non pas même vernie, avec des flacons de verrerie banale ; des chaises paillées : Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, fille de l'impératrice Marie-Thérèse, sœur des empereurs Joseph II et Léopold, reine de France, avait, dans sa prison du Temple, le mobilier de l'une de ces modestes bourgeoises que Chardin peignait quarante ans auparavant. Elle devait connaître un sort plus rude, à la Conciergerie : le cachot dallé, à demi souterrain, où, la veille de son procès, pour paraître au Tribunal dans une tenue décente, « la ci-devant reine » raccommodait péniblement sa pauvre robe de veuve. — Noter en passant comme l'élégance sobre des lignes relève ce mobilier si simple et lui enlève toute banalité. La tenture est faite d'une toile de Jouy, étoffe alors très à la mode, à dessin roses sur fond gris-blanc.

SUSPENSION DU ROI

Quand la victoire des insurgés fut certaine, l'Assemblée où, sur 630 députés 284 étaient présents, considéra que sa mission était terminée, puisque l'un des pouvoirs établis par la Constitution, l'exécutif, se trouvait renversé par le peuple. Elle considéra qu'il était dès lors nécessaire « de recourir à la souveraineté nationale » et décréta que le peuple français, *sans distinction de citoyens actifs ou passifs*, serait invité à nommer une *Convention* :

c'était le nom qu'on donnait alors aux assemblées constituantes. Puis elle décréta la suspension du roi, laissant à la Convention future le soin de prononcer « sur les mesures qu'elle croirait devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité ». Jusque-là, la famille royale serait internée au Palais du Luxembourg. L'Assemblée nommait en même temps un *Conseil exécutif provisoire* composé des six ministres et dont le principal personnage fut Danton, le ministre de la justice.

LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNE

En fait, après le 10 août et jusqu'à la réunion de la Convention, un mois et demi plus tard, *il n'y eut d'autre gouvernement que les Jacobins et la Commune insurrectionnelle.* Les Jacobins, par les sociétés affiliées, gouvernèrent les départements ; la Commune insurrectionnelle gouverna Paris et, exerçant une véritable dictature, domina l'Assemblée. C'est ainsi que, malgré l'Assemblée, dès le 13 août, la Commune transforma l'internement de Louis XVI et de la famille royale au Palais du Luxembourg, en emprisonnement dans la vieille tour du Temple. Au 10 août, Paris prit donc une fois de plus la direction du mouvement révolutionnaire. Il continua de le diriger *même sous la Convention* ; pendant deux ans, *jusqu'au 27 juillet 1794* (9 thermidor), *la Commune demeura l'un des pouvoirs essentiels de l'État.*

LES ARRESTATIONS DE SUSPECTS

Ce fut au cours de cette dictature de la Commune que, trois semaines après le 10 août, eurent lieu les massacres de Septembre.

Pendant le sac des Tuileries, on avait trouvé des papiers établissant que le roi, sur sa liste civile, fournissait de l'argent aux chefs de l'émigration et à leurs troupes. Exaspéré déjà par la soudaine fusillade des Suisses qui lui paraissait une trahison et l'effet d'un complot de la cour, le peuple, après la découverte des papiers, vit dans tous les partisans de Louis XVI, des complices de Brunswick : il réclama leur châtiment. La Commune usurpant les pouvoirs de justice, fit immédiatement procéder « à des visites domiciliaires » — nos perquisitions — suivies de multiples arrestations ; si bien que, dès le 15 août, les prisons étaient pleines de « suspects ». Pour les juger, la Législative, sous la pression de la Commune, institua un *Tribunal criminel* (17 août). Ce tribunal prononça en huit



LA PRINCESSE DE LAMBALLE (1749-1792.)
Musée de Versailles. — Photographie Hachette.

La plus célèbre des victimes des hideux massacres de Septembre. Née princesse de Savoie-Carignan, elle avait épousé un arrière-petit-fils de Louis XIV, le prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre. Son mari mort, on pensa lui faire épouser Louis XV devenu veuf. Sous Louis XVI, surintendante de la maison de la Reine, elle fut la plus dévouée, la plus absolument désintéressée des amies de Marie-Antoinette. Elle avait quitté la France en 1790. Elle revint après Varennes pour partager les périls de la Reine. Elle était près d'elle le 10 Août et fut internée quelques jours au Temple. Transférée à la prison de la Force, elle y fut assassinée le 3 septembre. Les assassins s'acharnèrent sur son corps. Sa tête fut portée au bout d'une pique, sous les fenêtres de la Reine, au Temple. Ce portrait qui montre la princesse avec une physionomie douce et gracieuse, — ce qu'elle était — date de 1777 environ, l'époque des extraordinaires échafaudages de cheveux poudrés mis à la mode par la Reine. Robe lilas foncé, fichu de mousseline blanche.

jours trois condamnations à mort et plusieurs acquittements. Les acquittements firent scandale et le peuple trouva dérisoire, et surtout beaucoup trop lente, la justice du Tribunal.

D'autre part, on apprit coup sur coup que La Fayette, commandant à Sedan, essayait d'entraîner son armée sur Paris (14 août), puis désertait (19 août); on apprit l'entrée des Prussiens en Lorraine (19 août), la prise de Longwy (23 août) et l'investissement de Verdun (30 août). Cette place, la dernière qui couvrît Paris, ne pouvait, on le savait, tenir plus de deux jours.

Aussi, quand la nouvelle de l'investissement parvint à Paris, le dimanche 2 septembre au matin, la population perdit tout sang-froid. Les mesures prises aussitôt par la Commune accrurent encore l'affolement. Elle faisait sonner le tocsin, tirer le canon d'alarme, battre la générale; elle déployait sur la façade de l'Hôtel de Ville un immense drapeau avec cette inscription : « *La Patrie est en danger* ». Elle invitait les Parisiens à former une armée de 60000 hommes. Devant cette mise en scène tragique, dans le bourdonnement des cloches et du canon, les nerfs achevaient de se détraquer et personne ne restait plus maître de soi. Alors intervinrent *Marat*, « l'ami du peuple », et quelques membres de la Commune — les membres du *Comité de surveillance* — qui depuis plusieurs jours, le fait ne paraît plus pouvoir être contesté, méditaient l'égorgement des prisonniers royalistes. Marat fit afficher des placards où il invitait le peuple à exécuter lui-même, avant de partir pour la frontière, les ennemis du dedans, c'est-à-dire les prisonniers royalistes; sinon les femmes et les enfants, qui allaient rester seuls à Paris, seraient à la merci de ces scélérats et périraient poignardés par eux.

LES MASSACRES DE SEPTEMBRE

Ces fables absurdes trouvèrent créance. L'assemblée de la section Poissonnière arrêta la première qu'il fallait « faire sur-le-champ une justice prompte de tous les malfaiteurs et conspirateurs détenus dans les prisons ». Des arrêtés analogues furent pris par quelques autres sections. Le massacre des prisonniers commença vers deux heures après-midi, dans la cour de la prison de l'Abbaye, où l'on amenait en voiture 24 prêtres, puis au couvent des *Carmes* où se trouvaient internés 120 ecclésiastiques. Pendant quatre jours et quatre nuits, jusqu'au 6 septembre, sous la direction de Marat et du Comité de surveillance de la Commune

des bandes d'égorgeurs, 200 ou 300 individus environ, poursuivirent méthodiquement la hideuse besogne dans toutes les prisons, à l'*Abbaye*, à la *Force*, au *Châtelet*, à la *Conciergerie*, à la *Salpêtrière*, à *Bicêtre*, etc[1]. La Commune, elle-même, eut bien au début quelques velléités d'essayer d'empêcher les massacres. Mais elle finit par accepter de « prendre à sa charge le salaire de ceux qui étaient employés aux exécutions populaires ». L'Assemblée ne s'émut que le 3 au soir : elle blâma les massacres ; mais, n'ayant plus moralement aucune autorité, et ne disposant d'aucune force, — la garde nationale demeura inerte jusqu'au 5, — elle ne put en empêcher la continuation. Ces abominations ne prirent fin que quand les prisons furent vides. Près de 1 200 personnes, des vieillards, des prêtres, des femmes, entre autres une amie de la Reine, la princesse de Lamballe, avaient péri. Les mêmes abominations, provoquées par une circulaire que le Comité de surveillance adressa à toutes les communes, furent commises à Versailles, à Reims, à Meaux, à Autun, à Lyon, etc. Il y eut au total plus de 1 300 victimes.

Les massacres de Septembre eurent une conséquence politique fort importante : *ils détachèrent définitivement les Girondins du parti Jacobin*. Les Girondins s'élevèrent contre cette boucherie où, d'ailleurs, Robespierre avait essayé de faire englober plusieurs d'entre eux, Brissot, Roland, etc., en les accusant, le 2 septembre au soir, devant la Commune, de « conspirer en faveur du duc de Brunswick pour le porter au trône des Français. » Dans la suite, les Girondins demandèrent le châtiment du principal instigateur du crime, Marat. Les Jacobins, dont quelques-uns, entre autres Danton, auraient voulu empêcher les massacres, affectèrent en général de paraître indifférents.

Quinze jours plus tard, le mercredi 20 septembre, l'Assemblée Législative se séparait, cédant la place à la Convention. Le jour même, l'armée de Dumouriez et de Kellermann arrêtait les Prussiens à **Valmy** et sauvait la France.

1. Voir ci-dessus, le plan de Paris, page 370. L'*Abbaye* était l'Abbaye de Saint-Germain ; les massacres eurent lieu devant le porche de l'église, sur l'emplacement actuel de la place St-Germain-des-Prés. Le *couvent des Carmes*, rue de Vaugirard, est aujourd'hui l'Institut Catholique. La *Force*, le *Châtelet*, situé au débouché du Pont-au-Change, ont disparu. La *Conciergerie* est la partie du Palais de Justice en bordure de la Seine.

CHAPITRE XIV

LA RÉPUBLIQUE

I

LA CONVENTION — LES PARTIS — LES INSURRECTIONS LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE LA RÉACTION APRÈS THERMIDOR — LA CONSTITUTION DE L'AN III — L'ŒUVRE DE LA CONVENTION

La **Convention nationale** a siégé pendant trois ans, du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795. Réunie pour donner à la France une constitution nouvelle, elle abolit la royauté (21 septembre 1792), *établit la République*, jugea et condamna à mort Louis XVI (janvier 1793) et rédigea la Constitution de 1793 ou *Constitution de l'an I* (juin 1793). Ayant à faire face à l'Europe entière, à défendre la Patrie envahie et la République menacée par de redoutables insurrections, elle renvoya à la paix la mise en vigueur de la Constitution et organisa un gouvernement de dictature, le *gouvernement révolutionnaire*, dont le rouage essentiel fut le *Comité de Salut public*. Afin de briser toute résistance intérieure et de tendre toutes les forces de la France contre l'étranger, le gouvernement révolutionnaire établit le *régime de la Terreur* (septembre 1793). Ce régime dura dix mois, maintenu par les rancunes et les ambitions de Robespierre, alors que tout péril extérieur et intérieur était conjuré. Après la chute de Robespierre (27 juillet-9 *thermidor*-1794), la Convention détruisit peu à peu le gouvernement révolutionnaire, vota une troisième constitution, la *Constitution de l'an III* (17 août 1795), et se sépara pour céder la place au nouveau gouvernement créé par elle, le *Directoire*.

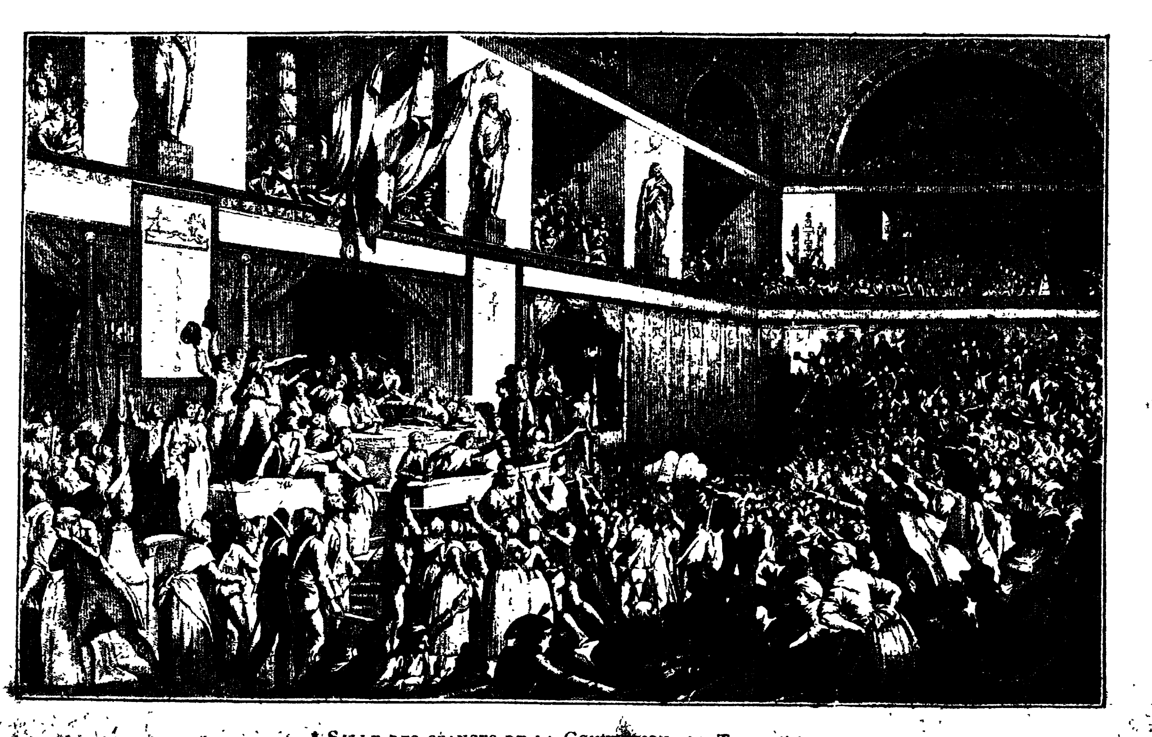
L'histoire de la Convention comporte en outre un certain nombre d'épisodes tragiques, résultats des luttes des partis qui composaient l'Assemblée, et des rivalités des hommes qui la

dirigeaient. On eut d'abord la *lutte des Montagnards et des Girondins* : ceux-ci succombèrent le 2 juin 1793. Mais les Montagnards se divisèrent et Robespierre abattit successivement les *Hébertistes* (24 mars 1794) et les *Dantonistes* (5 avril 1794). Robespierre, à son tour, après avoir exercé une véritable dictature, *fut renversé le 27 juillet* 1794 (9 thermidor). La dernière partie de l'existence de la Convention fut marquée par des *tentatives de coups de force, deux populaires* (1er avril et 20 mai 1795-12 germinal, 1er prairial) *une royaliste* (5 octobre 1794-13 vendémiaire) provoquées soit par la famine, soit par la préparation de la Constitution de l'an III.

LA CONVENTION Élue en vertu d'un décret de l'Assemblée Législative rendu le 10 août au soir, la Convention comptait 749 députés. Les élections s'étaient faites à deux degrés. Mais, comme on avait aboli la distinction entre citoyens actifs et passifs, comme on avait abaissé à vingt et un ans l'âge de l'électorat, et supprimé le *cens*, on eut *à peu près le suffrage universel*. Toutefois le nombre des électeurs qui votèrent fut singulièrement restreint. *Les Jacobins, seul organisés, furent les maîtres des élections*. En maints endroits ils intimidèrent les modérés et éloignèrent du scrutin par la violence ceux qu'ils jugeaient leurs adversaires. D'après certains calculs, sur 7000000 d'électeurs qui devaient composer les assemblées primaires, plus de 6300000 se seraient abstenus. La Convention en ce cas représentait à peine *un dixième* des électeurs. Le fait certain est que les anciens citoyens actifs s'abstinrent en majorité et que ce furent surtout les anciens citoyens passifs, — les éléments démocratiques — qui votèrent.

LES PARTIS Aussi, bien qu'une partie de ses membres fussent d'anciens Constituants, la Convention était de tendances beaucoup plus démocratiques que la Législative. D'abord il ne s'y trouvait plus de monarchistes constitutionnels ou Feuillants. En revanche, les Cordeliers démocrates y avaient de nombreux représentants.

Les Girondins, environ 160 députés, désormais nettement séparés des Jacobins, siégèrent à droite. A gauche se placèrent les Jacobins et les Cordeliers, environ 200 membres : ils formèrent ensemble le parti des *Montagnards*. Ce nom leur fut donné parce que beaucoup d'entre eux siégeaient sur les bancs



* Salle des séances de la Convention aux Tuileries.
[illegible], gravé par H[illegible]. — Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

les plus élevés de la salle. Entre les Girondins et les Montagnards, au centre, la masse des députés, — 400 environ. — gens hésitants, prêts à céder à l'influence des plus énergiques, forma la *Plaine*, également appelée, avec une intention méprisante, le *Marais*.

LES CHEFS DE LA GIRONDE

L'état-major du parti girondin comprenait avec ses anciens chefs à la Législative — Vergniaud, Brissot, Guadet, Gensonné, Condorcet, Isnard, — d'anciens députés à la Constituante comme l'avocat Buzot, et le juriste breton Lanjuinais, enfin des députés nouveaux, Pétion l'ancien maire de Paris, le ministre Roland, Barbaroux, un très jeune avocat marseillais. Dans cet état-major deux hommes tenaient une place à part : *Vergniaud* et *Brissot*. Lettré délicat, rêvant d'une république à la Platon où les philosophes gouverneraient le peuple ignorant, grand orateur, mais point homme d'action, Vergniaud était une sorte de dilettante de la politique, sans énergie, sans esprit d'offensive à l'heure où pour les partis, comme pour la France, attaquer était le seul moyen certain de se défendre. Brissot était le politique du parti. Pour avoir beaucoup voyagé hors de France, notamment en Angle-

[1] *La Législative, après le 10 août, avait décidé que la salle de spectacle du palais des Tuileries serait aménagée en salle des séances pour la Convention. Les travaux de transformation ne furent achevés qu'au 10 mai 1793, date à laquelle la Convention abandonna la salle du Manège. La salle des Tuileries fut la première dont les dispositions intérieures rappellent celles de nos Chambres actuelles. À gauche, le* bureau *où est assis le président ; en avant et au-dessous, la* tribune : *un homme y a déposé son chapeau et pérore. Lampadaires à droite et à gauche. En face, les gradins disposés en demi-cercle où siégeaient les députés : on en comptait dix rangées. Au-dessus du bureau, un trophée de drapeaux tricolores et un faisceau de lances, symbolisant la République « une et indivisible » ; statues de Lycurgue, de Solon, de Platon. Au-dessous, dans de grands cadres, la Déclaration des Droits de l'Homme, aujourd'hui conservée à Carnavalet, et la Constitution de* 1793. *Les deux étages de loges pouvaient recevoir environ* 8000 *auditeurs. La salle était longue de* 43 *mètres, large de* 15, *haute de* 20 *environ. Sa longueur, trop grande pour la largeur, rendait l'acoustique détestable. — Monnet, ancien peintre du roi, dessina, Helman grava une suite célèbre des* Principales journées de la Révolution. *Cette gravure représente un épisode fameux de l'insurrection du 1er Prairial* 1795 — *voir ci-dessous page* 464 — *le moment où les insurgés présentent, au bout d'une pique, au président Boissy d'Anglas, la tête du représentant Féraud qu'ils viennent d'assassiner. Au fond, à* gauche *du bureau, les bancs où siégeaient, au début de l'histoire de la Convention, les* Montagnards. *Au premier plan, les bancs de la* droite *où siégeaient les* Girondins. *En face du bureau, les bancs du* centre : *la* Plaine *et le* Marais. *Les insurgés ont envahi l'hémicycle, les gradins, la tribune, le bureau ; dans leurs rangs les femmes sont aussi nombreuses que les hommes ; au premier plan, l'une d'elles, les poings sur les hanches, crie à tue-tête.*

terre, en Hollande, il avait sur ses amis, cette supériorité de connaître assez bien l'Europe et les dessous de la diplomatie des puissances. Vulgarisateur d'un certain talent, il avait fondé et dirigeait *le Patriote français*, dont il fit l'organe officiel de la Gironde.

LES CHEFS DE LA MONTAGNE

Les têtes du parti Montagnard étaient, avec Robespierre, Danton et Marat, tous les trois députés de Paris, Camille Desmoulins, Barère, un avocat journaliste, député des Hautes-Pyrénées, un opportuniste habile à se ranger toujours du côté des vainqueurs; Hérault, de Séchelles, autrefois avocat général au Parlement de Paris, grâce à la protection de Marie-Antoinette : les deux Merlin, Merlin de Douai, Merlin de Thionville, l'un et l'autre avocats; Saint-Just, député de l'Aisne, un jeune homme de vingt-trois ans; Couthon avocat et député de Clermont : les deux Prieur, Prieur de la Marne, avocat de Châlons, Prieur de la Côte d'Or, ancien officier du génie, comme son collègue Carnot, celui-ci député du Pas-de-Calais, Cambon, Collot d'Herbois ancien acteur, Billaud-Varenne, Fouché, l'un et l'autre oratoriens défroqués, etc.

DIVERGENCES ENTRE GIRONDINS ET MONTAGNARDS

Entre Girondins et Montagnards les différences d'opinion étaient moins tranchées qu'on ne le croit généralement. Les Girondins étaient tout aussi démocrates que les Montagnards. Tout autant que leurs adversaires ils avaient l'intime conviction de tenir en leurs mains, selon le dire de Pétion « les destinées d'un grand peuple, du monde entier et des races futures ». L'accusation de *fédéralisme*, sous laquelle ils devaient succomber, n'est justifiée par aucun document et rien ne permet de dire qu'ils aient eu jamais la pensée de diviser la France en multiples républiques, largement autonomes et faiblement reliées par un pacte analogue à la Constitution des États-Unis.

Le seul point où il y eut vraiment divergence radicale entre les deux partis, c'était *le rôle de Paris dans l'État*. Les Girondins étaient pour la plupart députés des départements et provinciaux; ils représentaient la Provence, la Guyenne, le Limousin, la Bretagne, la Normandie, la Picardie. Provinciaux, ils se méfiaient de Paris qui, depuis les journées d'octobre 1789 avait mené la Révolution et dominé la Constituante et la Législative. Ils n'entendaient pas lui laisser dominer la Convention, ils

DÉCRET
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Premier Décret de la Convention.
Archives Nationales. — Photographie Hachette.

« La Convention Nationale décrète à l'unanimité que la royauté est abolie en France. » La copie, signée du président Pétion, des secrétaires Brissot et Lasource, celui-ci député du Tarn, est contresignée par Monge, *l'illustre mathématicien, ministre de la Marine, et* Danton, *— une signature énergique — ministre de la Justice. On a substitué par surcharge la formule « l'an Ier de la République » à la formule « l'An 4e de la Liberté ». A gauche, sceau de l'Assemblée.*

« craignaient son despotisme », surtout après les horreurs de Septembre; *ils ne voulaient pas de la dictature de la Commune.* Selon la parole de l'un d'eux, à l'une des premières séances, ils entendaient que « Paris fût réduit à un quatre-vingt-troisième d'influence, comme chacun des autres départements ».

Les Montagnards, au contraire, appuyés par la Commune et les clubs, voulaient faire de Paris le cerveau et le cœur de la France : *le pays tout entier devrait subir et servir l'action de sa capitale.*

En outre, entre les chefs des deux partis il existait de profondes dissemblances de caractères que certains mots ont résumées de façon saisissante : « Plutôt la mort que le crime », dira le girondin Vergniaud. Danton le Montagnard répondra : « Dussent nos noms être flétris, nous sauverons la liberté. — Soyez comme la nature, dira-t-il encore : elle voit la conservation de l'espèce; ne regardez pas les individus ». Les Girondins avaient par dessus tout *le souci de la légalité*, à tout le moins le respect des formes légales. Pour les Montagnards, le *salut public,* forme républicaine *de la raison d'État*, devait tout primer ; nulle mesure d'exception ne devait leur paraître excessive s'ils la jugeaient nécessaire pour sauver la France et la République.

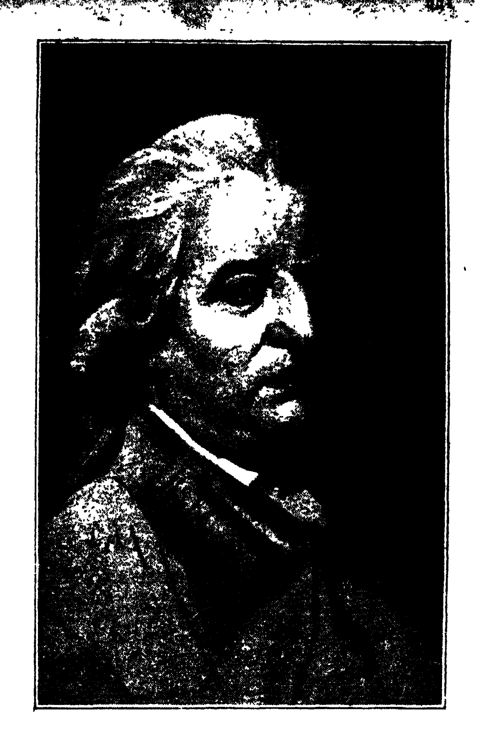
De ces oppositions de caractères devaient résulter de redoutables haines : haines des Girondins contre les trois personnages principaux de la Montagne, Marat, Robespierre et Danton, qu'ils accusaient d'aspirer à la dictature; haines, impossibles à apaiser, de Marat et de Robespierre contre les Girondins. Quant à Danton, en face du péril extérieur, il aurait voulu réconcilier les deux partis et les réunir dans un même dévouement passionné à la chose publique. Ses efforts devaient être vains, et les Girondins devaient obstinément repousser la main qu'il leur tendait encore à la veille même de leur chute.

LA RÉPUBLIQUE

Aussitôt réunie, la Convention, le jeudi 21 septembre, abolit la royauté. Le décret fut rendu à l'unanimité des membres présents, 371 députés, sur 749 élus. Le soir, Paris fut illuminé, et le peuple donna son nom au nouveau régime en criant : « Vive la République! » L'acclamation populaire fut ratifiée, le lendemain, par la Convention ; elle décréta que les actes publics seraient dorénavant datés de l'*an premier de la République.* Le 25 septembre, un nouveau décret proclamait la République française « *une et indivisible* ».

PROCÈS ET MORT DU ROI

La royauté abolie, il restait à régler le sort du roi. Dès le début d'octobre, des pétitions, envoyées des départements, et tout d'abord d'Auxerre, réclamaient sa mise en jugement pour crime de trahison. On objecta qu'en vertu de la Constitution de 1791, le roi était inviolable et irresponsable. Les partisans du procès déclarèrent qu'il n'y avait pas à se préoccuper de la loi : « Il n'y a pas ici de procès à faire, dit Robespierre. Louis n'est point un accusé : vous n'êtes point des juges ; vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'État et les représentants de la nation. Vous n'avez pas une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. »



DERNIER PORTRAIT DE LOUIS XVI (18 JANVIER 1793).

Dessin au crayon de J. DUCREUX (1737-1802).

Musée Carnavalet. — Photographie Hachette.

Ce portrait fut dessiné, trois jours avant l'exécution de Louis XVI, par le peintre Ducreux, l'un des commissaires chargés de surveiller le prisonnier. En dépit de l'apparente passivité du roi, les catastrophes l'avaient beaucoup vieilli : il avait 39 ans quand il mourut : il en paraît plus de cinquante dans ce portrait. La reproduction photographique a quelque peu atténué les rides profondes qui sillonnent le visage grave, empreint d'un air de dignité un peu hautaine et d'une fermeté qui manqua au roi pendant tout son règne, mais ne lui fit défaut ni pendant son procès ni sur l'échafaud. Rapprocher du portrait de Louis XVI à son avènement, page 313. Ducreux — voir ci-dessus, page 308 — avait été envoyé à Vienne, en 1769, pour y faire le premier portrait de Marie-Antoinette, alors fiancée du futur roi de France.

A la fin de novembre, sur les indications d'un serrurier qui avait autrefois aidé Louis XVI à la construire, une armoire à porte de fer fut découverte aux Tuileries. On y trouva, avec des pièces établissant la corruption de Mirabeau, de nouvelles et abondantes preuves des relations du roi avec les émigrés. Le procès fut dès lors inévitable.

Commencé le 11 décembre, le procès se termina le 20 janvier. Le roi y parut avec une grande dignité. Il était assisté de trois défenseurs : *Malesherbes*, son ancien ministre, et deux avocats, *Tronchet* et *de Sèze*. Malgré l'éloquent plaidoyer de de Sèze, la Convention, sur un réquisitoire du girondin Barbaroux, déclara « *Louis Capet* » coupable de conspiration contre la liberté de la Nation et d'attentat contre la sûreté de l'État. Comme tel elle le condamna à mort. Le samedi 20 janvier, après avoir rejeté toutes les propositions de sursis, l'appel au peuple, le renvoi de l'application de la peine jusqu'à la paix, à trois heures du matin, par 380 voix contre 310, elle décida que la sentence serait exécutée dans les vingt-quatre heures.

Le dimanche 21 janvier, sur la place Louis XV devenue la Place de la Révolution, aujourd'hui la place de la Concorde, au milieu d'un carré de troupes et de gardes nationaux, la guillotine était dressée face aux Tuileries. Amené du Temple dans un carrosse où avaient pris place avec lui un prêtre, l'abbé Edgeworth, et deux gendarmes, Louis XVI monta à l'échafaud à dix heures. Il essaya de parler au peuple qui se pressait derrière les soldats. Un roulement de tambour couvrit sa voix. Il mourut avec le tranquille courage d'un chrétien.

CONSÉQUENCES DE L'EXÉCUTION DU ROI

En envoyant Louis XVI à l'échafaud, les Conventionnels avaient pensé rendre impossible tout retour à la monarchie, et peut-être épouvanter les souverains étrangers en leur « jetant en défi une tête de roi ». Le résultat immédiat de l'exécution fut d'accroître redoutablement les périls où la France était engagée. *Toutes les grandes puissances adhérèrent à une coalition* qui réunit en quelques semaines (février-mars), l'Autriche, la Prusse, la Russie, l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, les États de l'Empire et de l'Italie. En France même, 100 000 *paysans vendéens se soulevèrent*. Aux armées, Dumouriez se déclara contre la Convention et prépara un coup d'État, dont le patriotisme des troupes empêcha heureusement l'exécution (25 mars-1er avril).

Pour parer à tant de dangers, la Convention ordonna une levée de 300 000 hommes, créa un *Comité de Sûreté générale* chargé de rechercher les suspects; un *Tribunal révolutionnaire* chargé de les juger (10 mars 1793); enfin, le 6 avril, un *Comité de Salut public* qui disposa souverainement des moyens de défense intérieure et extérieure, et dont Danton fut le véritable chef. Elle décrétait en même temps la peine de mort contre les émigrés et les prêtres réfractaires.

LUTTE DE LA COMMUNE ET DES GIRONDINS

Ces mesures furent prises au milieu des plus violentes discussions entre Montagnards et Girondins. La lutte devint passionnée à la fin d'avril. Pour atteindre Marat, les Girondins commirent la faute de faire suspendre par la Convention le privilège d'inviolabilité des députés, et, sous l'inculpation de provocation à la guerre civile, ils le firent traduire devant le tribunal révolutionnaire. Acquitté, Marat fut rapporté en triomphe à la Convention (24 avril 1793). Dès lors, de concert avec Robespierre et la Commune, il engagea contre les Girondins un combat sans merci. Les Girondins ripostèrent au milieu de mai en faisant instituer un Comité de douze membres, chargé de faire une enquête sur les actes de la Commune et de reviser les arrêtés illégaux qu'elle avait pris. Ce *Comité des Douze* fit arrêter le procureur général de la Commune, *Hébert*, rédacteur en chef du *Père Duchêne*, un journal de démagogie violente et platement grossier. La Commune, le 25 mai, vint avec de nombreux manifestants réclamer, sur un ton menaçant, la mise en liberté d'Hébert. *Isnard*, député girondin, alors président de la Convention, refusa en termes plus menaçants encore : « Si par ces insurrections toujours renaissantes, dit-il, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, bientôt on chercherait sur les rives de la Seine, si Paris a existé ». C'était comme un manifeste de Brunswick girondin. La Commune répondit aux Girondins, comme elle avait répondu à Brunswick.

CHUTE DES GIRONDINS

Le lundi 27 mai, les ouvriers des faubourgs envahissaient les Tuileries où la Convention siégeait depuis quinze jours et imposaient aux députés la suppression du Comité des Douze. Le lendemain l'assemblée, redevenue libre, rétablit le Comité. Alors le vendredi 31 mai

la Commune se proclama en insurrection. Sans en avoir aucunement le droit, de sa seule autorité, elle nomma un commandant en chef de l'armée de Paris, *Hanriot*, ancien commis d'octroi au passé suspect, récemment élu capitaine de la garde nationale, et tout dévoué à Robespierre. Après quoi la Commune se fit prêter serment par les gendarmes, comme si elle eût été le gouvernement, et elle attribua une solde de 40 sous par jour aux ouvriers qui se tiendraient en permanence en armes aux centres d'assemblée des sections. Ainsi organisée l'armée de l'émeute envahit dans la journée même la Convention et imposa de nouveau la suppression du Comité des Douze.

Toutefois les députés girondins, siégeant toujours à l'Assemblée, pouvaient y reprendre l'influence prédominante; ils pouvaient surtout en appeler aux départements des violences exercées par la Commune sur la représentation nationale. Deux jours plus tard, le dimanche 2 juin, la Commune fit cerner les Tuileries par 80000 hommes avec 60 canons, et réclama l'arrestation de 22 députés girondins. La Convention essaya de résister. Conduite par son président Hérault de Séchelles, elle tenta de sortir en corps. Hanriot l'arrêta. « Que demande le peuple, dit Hérault? La Convention n'est occupée que de lui et de son bonheur. » — « Hérault, répartit Hanriot, le peuple ne s'est pas levé pour écouter des phrases, mais pour donner des ordres. Il veut qu'on lui livre 34 coupables. » Et comme les députés faisaient mine d'avancer : « Canonniers, à vos pièces! » commandait Hanriot se tournant vers les sectionnaires. La Convention céda. Regagnant la salle des séances, elle décréta l'exclusion de 29 de ses membres; ils devaient être tenus en surveillance à leurs domiciles. Les Montagnards étaient désormais maîtres de l'Assemblée.

LA CONSTITUTION DE 1793

Ils ne l'étaient pas de la France. Le coup d'État du 2 juin provoqua dans plusieurs grandes villes et dans les régions travaillées depuis plusieurs années déjà par les *contre-révolutionnaires*, à Marseille, à Lyon, à Bordeaux, à Caen, dans la Normandie, la Provence et dans une partie du Languedoc, des insurrections contre la dictature de la Commune. En comptant les départements vendéens, dans les premiers jours de juin 1793, *60 départements*, les trois quarts de la France, *étaient en armes contre Paris.*

Pour désarmer les insurgés et calmer les méfiances des dé-



UN « SECTIONNAIRE »,
d'après une figure d'un jeu de cartes de la Révolution.
Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

Pour se créer une armée et avoir constamment sous la main des hommes à sa dévotion, la Commune, en insurrection contre la Convention, le 31 mai 1793, attribua une solde de 40 sous par jour à quiconque se tiendrait en permanence en armes aux centres d'assemblée des sections, les divisions administratives qui correspondaient à nos quartiers. *A ce prix on ne manqua pas de « sectionnaires ». Ces soldats de l'émeute, dont le temps, hors les jours de manifestation, se passait à boire, jouer, pérorer et fumer, étaient armés d'une pique, tous les fusils étant réquisitionnés pour l'armée, et d'un sabre. Les sectionnaires disparurent avec la Commune robespierriste, après le 9 Thermidor (27 juillet 1794). Cette carte à jouer donne le costume type du « sans-culotte » sectionnaire : pantalon rayé — ici jaune et vert, — carmagnole — le gilet — de couleur chamois, l'inévitable bonnet phrygien, rouge, avec cocarde tricolore.*

partements à l'égard de Paris, les Montagnards procédèrent en treize jours — du 11 au 24 juin — au vote d'une nouvelle Constitution, dont Hérault de Séchelles avait préparé le projet. Cette Constitution, dont le seul mérite était d'établir le suffrage universel, exagérait encore la décentralisation néfaste établie par la Constitution de 1791. Elle détruisait tout pouvoir exécutif, érigeait en principe la méfiance des gouvernés à l'égard des gouvernants, faisait de l'insurrection « le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs » si le gouvernement violait les droits du peuple, et soumettait les votes mêmes de l'Assemblée Législative à la ratification directe du peuple : c'était le système du *referendum*.

Précisément parce qu'elle détruisait tout moyen d'action de Paris sur les départements, la Constitution de 1793, ou *Constitution de l'An I*, fut favorablement accueillie dans les départements, et le péril de l'insurrection girondine se trouva conjuré.

LA DICTATURE DE LA CONVENTION

Mais au moment où la Constitution était votée, sans parler des 60 départements insurgés, *la frontière était forcée sur tous les points*. Les Espagnols avaient envahi les Pyrénées-Orientales; les Anglais occupaient Toulon au sud et assiégeaient Dunkerque au nord; les Autrichiens avaient pris Valenciennes et Condé; les Prussiens refoulaient nos armées sur l'Alsace. Comme le disait Barère à la Convention, « la République n'était plus qu'une grande ville assiégée : il fallait que la France ne fût plus qu'un vaste camp retranché ».

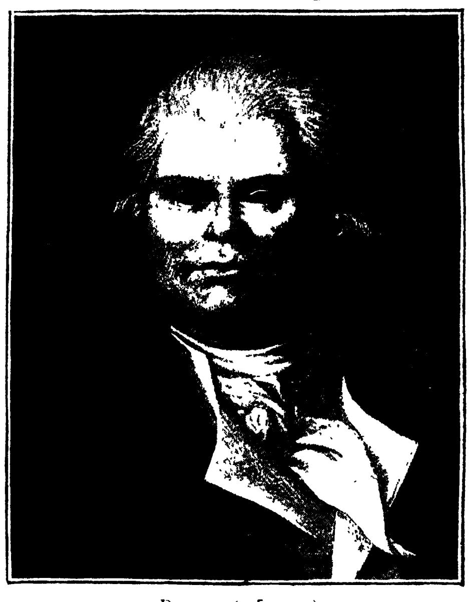
Dans de telles circonstances l'application de la Constitution anarchique de l'An I eût entraîné la ruine de la Patrie. Le péril fut écarté grâce à Robespierre et aux Jacobins. Aux délégués des départements, venus à Paris pour proclamer l'acceptation de la Constitution, ils surent persuader de demander eux-mêmes l'ajournement de sa mise en vigueur. Le 10 octobre 1793, les Conventionnels décrétèrent donc que « le *gouvernement provisoire de la France serait révolutionnaire jusqu'à la paix* » et que la Convention serait elle-même « *le centre unique de l'impulsion du gouvernement* ». La dictature de la Convention étant désormais établie, l'Assemblée se hâta d'organiser, sous le nom de *gouvernement révolutionnaire*, un régime plus arbitraire, plus absolu, plus centralisé que ne l'avait jamais été le régime monarchique, même sous Richelieu et sous Louis XIV.

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

Les organes principaux du gouvernement révolutionnaire furent les deux *Comités* dits *de gouvernement*, c'est-à-dire le *Comité de Salut public* et le *Comité de Sûreté générale*; le *Tribunal révolutionnaire*; les *Représentants en mission*; les *Comités révolutionnaires*. Les 2000 Sociétés affiliées aux Jacobins furent en outre les énergiques auxiliaires du gouvernement.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Le Comité de Salut public, créé au



DANTON (1759-1794).
Portrait d'auteur inconnu. — Musée Carnavalet.
Photographie Hachette.

Jacques Danton, né à Arcis-sur-Aube, était, en 1789 avocat au Parlement de Paris. Démocrate d'instinct, il fonda le club des Cordeliers; après Varennes, il fut l'un des auteurs de la pétition du Champ de Mars et fut à ce sujet poursuivi; une amnistie, votée par la Constituante avant de se séparer, arrêta les poursuites. Élu en 1792 substitut du procureur de la Commune, *— adjoint au maire, — il fut le principal organisateur du 10 août. Ministre de la justice dans le Comité exécutif provisoire, il fut, en fait, le ministre principal et dirigea habilement la politique étrangère. Député de Paris à la Convention, il essaya d'unir tous les partis en face de l'étranger. Il dirigea le Comité de Salut public, qu'il avait fait créer, jusqu'en juillet 1793, et combattit le régime de la Terreur dès que la France fut hors de péril. Il succomba sous la jalousie haineuse de Robespierre qui le fit guillotiner (avril 1794); il avait trente-cinq ans. Le plus remarquable des orateurs de la Révolution avec Mirabeau, qu'il rappelait par sa puissante laideur, incapable de haine, ni même de rancune, patriote ardent, il fut, de tous ses contemporains, celui qui eut le plus des qualités de l'homme d'État. De cette tête forte et ronde, de ce masque ramassé qui fait penser au bouledogue, avec le nez court et large, la mâchoire puissante, les yeux petits, un peu bridés, très clairs, gris bleu, au regard perçant, il se dégage une impression de ténacité, d'énergie, d'audace que rien n'intimide. C'est bien l'homme du discours fameux : « Pour vaincre les ennemis de la Patrie, que faut-il ? de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace! ». — Cheveux poudrés, habit noir, gilet blanc, cravate blanche.*

mois d'avril 1793, dirigé depuis lors par Danton, fut réorganisé la même année en juillet, après la chute des Girondins, et passa dès lors sous la direction de Robespierre. Danton en fut écarté parce qu'il avait blâmé l'attentat du 2 juin. Au début le Comité était uniquement chargé des affaires extérieures et de la guerre, mais il se subordonna très vite le Comité de Sûreté générale, concentra en lui tous les pouvoirs civils et militaires, et devint un dictateur à plusieurs têtes. Aucune décision n'était prise sans son assentiment : c'est de lui que relevaient les Représentants en mission, à lui qu'ils adressaient tous leurs rapports.

Le Comité de Salut public était composé de douze membre élus pour un mois, mais indéfiniment rééligibles; aussi les mêmes personnes y ont presque constamment figuré. Les plus célèbres de ses membres furent, avec ***Robespierre***, Couthon, Saint-Just, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, occupés de la politique générale; ***Carnot***, Prieur de la Côte-d'Or, Robert Lindet, occupés de l'armée et des opérations de guerre; Jeanbon Saint-André, Prieur de la Marne, chargés de la marine : ***Cambon***, chargé des finances. *Barère* dirigeait les Affaires étrangères et rédigeait les rapports pour la Convention. En 1811, un ministre du roi de Prusse, Stein, résumait en ces mots l'impression que lui laissait l'histoire du Comité de Salut public : « Le Comité de Salut public est odieux; mais il n'en mérite pas moins d'être admiré et pris pour exemple par l'énergie qu'il a mise à organiser et à développer les forces de la nation ».

Au-dessous du Comité de Salut public, des Comités spéciaux, qui lui étaient tous subordonnés, avaient, bien qu'il y eût toujours des ministres, remplacé en fait les ministères.

LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

Le Comité de Sûreté générale à Paris, les Comités révolutionnaires dans chaque commune, étaient spécialement chargés de surveiller les suspects, et d'ordonner leur arrestation. Le Tribunal révolutionnaire siégeant à Paris, au Palais de Justice, était chargé de les juger. Il était composé de trois juges dont un Président, d'un Accusateur public et de douze jurés, théoriquement choisis par le sort dans une liste de 60 personnes. Juges et jurés avaient été nommés par la Convention, sur la proposition des Comités de Salut public et de Sûreté générale. Le Tribunal n'était en fait que le serviteur des volontés des Comités transmises au Président, d'abord

Le Tribunal révolutionnaire siégea au Palais de Justice dans l'ancienne Grand'Chambre du Parlement, aujourd'hui la Première Chambre du Tribunal. Au fond, boxe et bancs du jury. Devant, table du greffier : un gendarme, est debout à côte, appuyé sur son fusil. A gauche, debout, le président Herman, et les juges : chapeaux retroussés devant, panaches tricolores, manteaux de cour. En bas, l'accusateur public, *Fouquier-Tinville, à sa table* : cette table à griffons et la table du greffier ont été brûlées en 1871. Au premier plan, jambes croisées, Hébert. A droite l'enceinte du public. Dans les affaires ordinaires, les accusés occupaient un boxe placé à droite du Tribunal, face au boxe des jurés et tout pareil. Cette gravure célèbre, publiée dès 1795, représente la reine, en appelant « à toutes les mères » des infamies de l'immonde Hebert.



LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE. — UNE AUDIENCE. — PROCÈS DE LA REINE.
Dessin et gravure de BOUILLON (1777-1831). — Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

Herman, plus tard Dumas, l'un et l'autre protégés de Robespierre, et surtout à l'accusateur public, *Fouquier-Tinville*, un ancien procureur — l'avoué d'aujourd'hui, — qui jadis, on ne sait trop dans quelles conditions, avait dû vendre sa charge. Les jugements étaient sans appel et immédiatement exécutoires. La procédure était des plus expéditives : « L'acte d'accusation, a écrit Beugnot, un contemporain, était signifié à l'accusé à dix heures du matin pour paraître au tribunal à onze heures ou midi; on était jugé à deux heures et le jugement était exécuté avant quatre. » Pour les « Grandes affaires », il y avait, selon le mot d'un témoin, non pas tirage, mais « triage » du jury : Fouquier en choisissait alors les membres homme à homme, parmi ceux qu'il appelait « *les solides* », « *les faiseurs de feu de file* », ceux avec qui les accusés étaient condamnés, avant même d'être entendus.

LES REPRÉSENTANTS EN MISSION

Les auxiliaires les plus précieux du Comité de Salut public furent les *Commissaires* et les *Représentants en mission*. Choisis parmi les députés de la Convention, Commissaires et Représentants rappelaient les intendants de Richelieu[1]; mais leurs pouvoirs étaient infiniment plus étendus et plus redoutables. Le Comité les envoyait partout, à la frontière, aux armées, dans les départements. Carnot chargeait à la tête de l'infanterie à Wattignies[2]; Merlin de Thionville défendait Mayence; Saint-Just et Lebas surveillaient les opérations en Alsace et pliaient les troupes à la plus rigoureuse discipline; Robespierre le jeune, et le ci-devant vicomte de Barras, ancien capitaine d'infanterie, assistaient à la prise de Toulon; Couthon, Fouché, Collot d'Herbois, détruisaient Lyon; à Arras, l'oratorien défroqué Lebon, à Nantes, l'ancien procureur d'Aurillac Carrier épouvantaient la France et l'histoire par leurs atrocités.

LES SOCIÉTÉS POPULAIRES

Les sociétés des Jacobins, transformées en *Sociétés populaires* collaboraient, elles aussi, à l'œuvre du Comité de Salut public. Les Représentants en mission se renseignaient auprès d'elles, les traitaient comme si elles étaient l'un des pouvoirs publics. Telle société populaire d'un village d'Auvergne recevait de Couthon l'autorisa-

1. Voir *Histoire Moderne*, page 455.
2. Voir ci-dessous, pages 504 et 554.

tion de lever à son profit, sur les gens riches de la commune, une imposition de 1000 livres. Ces sociétés s'arrogeaient le droit de vérifier les congés des soldats revenus dans leurs foyers, dictaient leur conduite aux municipalités, dont elles prétendaient viser les registres et les comptes. Elles prenaient même des arrêtés, et, par exemple, ordonnaient la fermeture des églises ou l'établissement d'une boulangerie unique pour la commune. Par ces Sociétés populaires et par les Comités révolutionnaires, enfin par les *agents nationaux* placés auprès de chaque municipalité, l'action du Comité de Salut public s'exerça jusque dans les moindres villages.

LES MESURES DE SALUT PUBLIC

Pour faire face au péril extérieur et intérieur, le Comité de Salut Public et la Convention décrétèrent *la levée en masse* (16 août) et un *emprunt forcé d'un milliard sur les riches* (28 août); la *loi des suspects* (17 septembre), et la *loi du maximum* (27 septembre). La levée en masse donna environ 800000 hommes. La *loi du maximum*, rendue nécessaire par le renchérissement de tous les objets de première nécessité, fixa le prix maximum auquel il était permis de les vendre. Elle avait pour objet d'empêcher les émeutes de la faim, sans cesse à redouter en raison de perpétuelles menaces de disette, non point seulement à Paris où, la viande manquant, Vergniaud proposait à la Convention de décréter « un carême civique » (avril 1793), mais aussi par toute la France. Au mois de juin 1793, le pain se vendit en Auvergne, à Clermont-Ferrand, de 16 à 18 sous la livre, et le blé y valait 100 francs les 100 kilogrammes. La loi de maximum obligeait tous les commerçants à remettre aux municipalités l'inventaire de leurs marchandises; elle leur imposait de continuer à s'approvisionner et à vendre sous peine d'être tenus pour suspects. Elle frappait de la peine de mort quiconque tenterait d'accaparer une marchandise quelconque.

LA TERREUR

Mais le grand moyen de combat fut la *Terreur*. Le Comité de Salut public et la Convention voulurent décourager leurs adversaires par l'épouvante, et forcer par là peur le pays tout entier à s'armer contre l'étranger. « Il faut, disait Billaud-Varenne, que l'épée de Damoclès plane désormais sur toute la superficie de la France. » Et Chaumette : « Plaçons la Terreur à l'ordre du jour ». La *loi des suspects*,

déclara prévenus de haute trahison « tous ceux qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont cependant rien fait pour elle ». On procéda à des visites domiciliaires et à des arrestations en masse, et le Tribunal révolutionnaire envoya chaque jour des « *fournées* » de condamnés à la guillotine.

La première des victimes fameuses fut la reine Marie-Antoinette. Séparée de ses enfants qui restèrent prisonniers au Temple (2 août 1793), elle fut détenue plus de deux mois dans un étroit cachot, presque une cave, au Palais de Justice, à la Conciergerie. Après un immonde procès où les accusateurs, en particulier Hébert, un des membres de la Commune, essayèrent de déshonorer leur victime et ne déshonorèrent qu'eux-mêmes, « la veuve Capet » — « la bête féroche (*sic*) qui a dévoré une grande partie de la République », écrivait un des jurés, — fut condamnée à mort à la fin d'une séance qui s'était prolongée plus de vingt heures, le mercredi 16 octobre à quatre heures et demie du matin. L'exécution eut lieu à midi.

Après la reine vinrent Bailly, l'ancien maire de Paris ; le duc d'Orléans qui, député à la Convention, avait pris le nom de Philippe Égalité et voté la mort de son cousin Louis XVI ; les députés girondins détenus depuis le 2 juin (octobre-novembre 1793). Pour ceux-ci les Jacobins avaient demandé à la Convention « de débarrasser le Tribunal des formes qui étouffent la conscience et empêchent la conviction », c'est-à-dire l'audition des témoins et les plaidoyers. Du 6 avril 1793 au 27 juillet 1794 (9 thermidor) 2596 personnes furent exécutées. L'ensemble des victimes ayant subi un semblant de jugement fut, pour la même période et pour toute la France, d'environ 12000, dont près de 4000 paysans et de 3000 ouvriers. Mais en outre, sur nombre de points on procéda à des exécutions en bloc, et le chiffre total des victimes de la Terreur est impossible à établir. Fouché et Collot d'Herbois, à Lyon, faisaient mitrailler les prisonniers par bandes, 200 à la fois à certains jours. A Nantes, tandis qu'une Commission militaire faisait fusiller plus de 1500 prisonniers, Carrier, aidé d'une bande d'assassins et de voleurs, faisait noyer dans la Loire, sans jugement, près de 5000 personnes en sept mois, 800 dans une nuit. Il fit noyer jusqu'à des enfants, 300 au moins en une seule fois : on noya même des enfants au maillot. Le nombre des cadavres ramenés par la marée à Nantes était tel que l'eau du fleuve en était empoisonnée, et que la municipalité interdit la consommation du poisson.



MARIE-ANTOINETTE, EN 1793.
Musée Carnavalet. — Photographie Hachette

Sous le bonnet blanc et le voile de deuil, le visage encadré des cheveux blanchis, — la reine avait à peine trente-huit ans, — apparaît presque exsangue. Dans le regard des yeux bleus, dans la physionomie grave et ferme, il y a une émouvante expression de resignation, une imposante majesté. Ce portrait au musée Carnavalet est attribué a Prieur, le juré du Tribunal révolutionnaire; il l'aurait peint pendant la détention de la reine à la Conciergerie (2 *août*-16 *octobre* 1793). *Mais il est invraisemblable que la reine ait consenti à poser devant Prieur. Il faut tenir ce portrait, au bas duquel on a écrit : « La veuve Capet », pour une copie d'une œuvre conservée à Bruxelles et qui est du peintre polonais Kucharsky* (1741-1819). *Celui-ci, ancien page de Stanislas Poniatoski, peignait aux Tuileries un portrait de la reine quand éclata le* 10 *août, — voir* l'Époque contemporaine, *page* 714 *— et l'on sait qu'il put pénétrer près d'elle au Temple.*

LES NOUVEAUX PARTIS — LES INDULGENTS

A la fin de 1793, grâce à l'énergie des organisateurs de l'armée et des généraux, le péril extérieur et intérieur était conjuré. Autrichiens et Prussiens, après les journées de *Wattignies* et de *Wissembourg*, étaient repoussés loin de la frontière; *Lyon* et *Toulon* étaient repris; les Vendéens étaient écrasés au *Mans* et à *Savenay*. Dès lors, il parut à Danton que le régime de la Terreur n'avait plus de raison d'être, et qu'il était temps de ramener « le règne des lois et la justice pour tous ». Son ami Camille Desmoulins, dans son éloquent journal le *Vieux Cordelier*, réclamait la création d'un « Comité de clémence ». Un certain nombre de Montagnards, Hérault de Séchelles, Fabre d'Églantine, etc., qui partageaient leurs opinions, formèrent avec eux le parti des *Indulgents* ou des *Modérés*.

LES ENRAGÉS — LA DÉCHRISTIANISATION

Au contraire, un autre parti, les *Enragés*, trouvait insuffisant le nombre des exécutions et réclamait de nouvelles mesures de terreur. Ce parti comprenait les principaux membres de la Commune et la majorité des Cordeliers. Il avait pour chefs le procureur syndic Chaumette, Anacharsis Clootz, un baron prussien naturalisé français, surnommé « l'orateur du genre humain », et surtout Hébert, un aigrefin qui, jusqu'à 1789, avait vécu de métiers variés et inavouables, et qui, devenu journaliste, et populaire grâce aux violences grossières de son journal, le *Père Duchesne*, s'était fait nommer, après le 10 août, substitut du procureur de la Commune.

Les Enragés avaient des prétentions philosophiques. Ils voulaient détruire le Catholicisme; ils faisaient établir un calendrier nouveau où la semaine faisait place à la *décade*, le dimanche au *décadi*, les noms des Saints et des Saintes aux noms des fruits, des fleurs et des légumes, et d'où les fêtes religieuses étaient proscrites. Ils réclamaient l'emprisonnement de ceux qui chômaient le dimanche et les fêtes chrétiennes, et demandaient la démolition des clochers « qui, par leur domination sur les autres édifices, semblaient contrarier les principes d'égalité ». Ils se proclamaient athées et voulaient établir le *culte de la Raison*. Le 10 novembre 1793, ils célébrèrent, à Notre-Dame, une fête de la Liberté et de la Raison, et installèrent sur l'autel, « aux lieu et place de la ci-devant Sainte-Vierge », la divinité nouvelle, représentée par une danseuse de l'Opéra. Quel-

quelques jours après, la Commune ordonna la fermeture de toutes les églises et commença à traquer tout prêtre, fût-il jureur, qui se refusait à cesser de célébrer le culte et à se « déprêtriser ». La Convention suivit les Enragés dans la campagne de « déchristianisation » et applaudit à ce que Danton flétrissait du nom de « mascarades antireligieuses », jusqu'au moment où Robespierre intervint pour y mettre fin.

CHUTE DES ENRAGÉS

Robespierre fut en effet l'ennemi des Enragés, parce que, disciple de Rousseau, il était déiste et considérait les athées comme dangereux pour la société. Il encouragea donc les Indulgents à mener campagne contre eux. Mais il fut aussi l'ennemi des Indulgents, parce qu'à diverses reprises



Camille Desmoulins (1760-1794).
D'après un portrait de Suvée (1743-1807).
Collection Jules Claretie. — Photographie Hachette.

Sans être un personnage de premier plan, Camille Desmoulins est une des figures les plus intéressantes de la Révolution. En 1789, jeune avocat au Parlement — il avait 29 ans — il fut de ceux qui, au Palais-Royal, dans la soirée du 11 juillet, lors du renvoi de Necker par Louis XVI, appelèrent le peuple aux armes et préparèrent le mouvement du 14 Juillet. Très lié avec Danton, membre très influent du club des Cordeliers, il paya de sa personne au 10 Août. Il fut surtout un remarquable journaliste, d'abord au temps de l'Assemblée Constituante, dans Les Révolutions de France et de Brabant, *dont la publication dura un peu moins de deux ans* (*octobre 1789-juillet* 1791), *puis, étant député à la Convention, dans* Le Vieux Cordelier, *qui n'eut qu'un petit nombre de numéros* (*décembre 1793*). *Ce fut là qu'il demanda, au nom des Indulgents, la création d'un* Comité de clémence. *Entre temps, en 1793, il avait publié, sous le titre d'*Histoire des Brissotins, *un pamphlet qui ne contribua pas peu à égarer l'opinion sur le compte des Girondins, et qui aida à leur perte : Desmoulins en eut, après les journées de mai et de juin, un très amer regret. Il fut guillotiné avec Danton et les principaux Indulgents* (5 *avril 1794*). *Suvée, originaire de Bruges, fut un peintre estimé de la fin du dix-huitième siècle.*

Camille Desmoulins avait blessé sa vanité en raillant son ton doctrinal, mais surtout parce qu'il jalousait Danton, parce qu'il redoutait sa popularité et le sentait seul capable de faire obstacle à ses secrètes ambitions. Il était résolu à détruire les deux partis : il y parvint en moins d'un mois, avec le concours de Couthon et de Saint-Just.

Pour frapper les Enragés, on prit prétexte de la disette, devenue telle à la fin de l'hiver de 1794, qu'il avait fallu rationner Paris comme une ville assiégée, et qu'on distribuait par personne *une livre* de viande pour *dix jours*. Les Enragés furent accusés de complot tendant à affamer Paris et à provoquer, dans un soulèvement du peuple exaspéré par la crainte de la famine, le massacre de la Convention. Arrêtés le 14 mars, ils étaient guillotinés dans les dix jours (24 mars). La Commune ainsi détruite fut remplacée par une Commune nouvelle, celle-ci toute dévouée à Robespierre.

CHUTE DES INDULGENTS

Six jours plus tard, les Indulgents, inculpés de préparer le rétablissement de la monarchie, étaient arrêtés à leur tour (30 mars). Danton, prévenu du danger qu'il courait, mais qui, disait-il, « aimait mieux être guillotiné que guillotineur », avait répondu à ceux qui l'engageaient à fuir : « Bah ! est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de ses souliers [1] ».

En moins d'une semaine le procès fut instruit et jugé. Ce fut une monstrueuse parodie de la justice. Dès la seconde audience, aux accents de la voix de Danton, le peuple commençait à s'émouvoir et soulignait de ses applaudissements les réponses victorieuses de l'inculpé. Les jurés même paraissaient ébranlés, et les Robespierristes redoutaient un acquittement qui eût entraîné la ruine de Robespierre et la leur. Fouquier-Tinville les tira d'angoisse. Il transmit à la Convention l'avis que les accusés se révoltaient contre le Tribunal et cherchaient à ameuter le public. Sur cette fausse nouvelle la Convention, stylée par Robespierre, décréta que Danton et ses complices seraient mis *hors des débats*, c'est-à-dire, jugés sans être présents. D'autre part Fouquier-Tinville communiqua aux jurés, toujours hésitants, des lettres qu'il prétendit venues de l'étranger à l'adresse de Danton et qui, prouvaient sa culpabilité. Le 5 avril, dix jours après leur arrestation, Danton et ses amis étaient condamnés à mort et guillotinés.

DICTATURE DE ROBESPIERRE

Danton mort, il ne resta plus personne pour contre-balancer l'influence de Robespierre. Celui ci exerça pendant près de quatre mois, du 5 avril au 27 juillet, une dictature de fait qu'il aspirait, tout permet de le penser, à transformer en dictature de droit.

Antipathique, par sa froideur, sa raideur orgueilleuse et sentencieuse, ayant, selon le mot de Louis Blanc, « des séides et pas un ami », Robespierre s'était acquis cependant une très grande popularité et le surnom d'*Incorruptible*. Il les devait à sa parfaite probité, à la dignité de sa vie très simple — il vivait dans la famille d'un menuisier de la rue Saint-Honoré, Dupley — à la correction de sa tenue, à son ton dogmatique, au prestige enfin des mots d'innocence et de vertu qu'il avait constamment à la bouche. Royaliste jusqu'au 10 août, il affectait depuis lors, dans ses opinions républicaines, une intransigeance caractéristique des récents convertis. Le plus compétent des historiens de la Révolution, M. Aulard, a dit qu'il fut un politique « astucieux, mystérieux, presque indéchiffrable. Ce que l'on entrevoit de son âme, ajoute-t-il, fait horreur à nos instincts français de franchise et de loyauté. Robespierre fut un hypocrite, et il érigea l'hypocrisie en système de gouvernement ». Il avait un orgueil immense, la conviction, comme un inquisiteur du Moyen Age, que toute vérité était en lui. Ses idées, tirées toutes de Rousseau, devenu depuis une entrevue au sortir du collège le maître absolu de sa pensée, avaient à ses yeux la valeur de dogmes intangibles. Ne pas les partager était d'un « mauvais citoyen », dangereux pour « la cité » ; les combattre était un sacrilège que seule la mort pouvait expier. Aussi le régime de la Terreur fut maintenu pour préparer le règne de « la vertu », et la guillotine fut employée, selon l'expression de M. Aulard, « à l'amélioration des âmes ». Le système présentait pour Robespierre, un double avantage : il lui permettait d'abord de se débarrasser de quiconque l'inquiétait ; d'autre part, Robespierre s'assurerait aisément un redoublement de popularité, le jour où il prendrait l'initiative d'abolir un régime odieux à la masse de la nation.

LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME

La Terreur atteignit à son comble au mois de juin 1794, à la suite de la *fête de l'Être Suprême* (8 juin) et de la *loi de prairial* (10 juin).

Pour Robespierre, dont un Conventionnel disait plus tard

« qu'il y avait en lui du Mahomet et du Cromwell », le régime de la Vertu qu'il voulait instaurer en France, comportait nécessairement une religion d'État, avec un culte officiel. Le 8 mai, il faisait décréter par la Convention que « le peuple français reconnaissait l'existence de l'*Être Suprême* — c'était la formule des Déistes au dix-huitième siècle pour désigner Dieu — et l'immortalité de l'âme ». « Des fêtes, disait le décret, seraient instituées pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être. »

Un mois après, on célébrait à Paris la première fête, dédiée à l'Être Suprême. Le programme avait été minutieusement dressé par le peintre David. Robespierre,q ui présidait alors la Convention, présida lui-même aux cérémonies du nouveau culte officiel. En habit bleu clair, et culotte nankin, un bouquet de fleurs et d'épis à la main, il conduisit la procession qui se déroula des Tuileries au Champ-de-Mars, prononça deux sermons dont l'un avait été composé, dit-on, par un vieux prêtre, l'abbé Porquet, et tandis que les cœurs entonnaient l'hymne de circonstance : « *Père de l'Univers, suprême Intelligence* », il mit de sa main le feu à la statue symbolique de l'Athéisme.

LA LOI DE PRAIRIAL

Au cours de la fête, plusieurs des collègues de Robespierre avaient osé railler ses allures de pontife et de dictateur, et le soir, aux Jacobins, Fouché s'était écrié que « Brutus rendit un hommage digne de l'Être Suprême en enfonçant un poignard dans le cœur du tyran ».

Pour pouvoir se venger et abattre ses derniers adversaires, Robespierre, deux jours plus tard, le 10 juin (22 prairial) faisait présenter par son affidé, Couthon, une loi visant « tous ceux qui cherchent à anéantir la liberté soit par la force, soit par la ruse ». « Toute lenteur est un crime, disait Couthon, toute formalité un danger public. Le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le temps de les reconnaître. » En vertu de la loi de Prairial « fondée sur la justice et la raison », disait Robespierre, « code d'assassinat légal », a écrit M. Aulard, le Tribunal révolutionnaire jugerait désormais *sur des preuves morales*, sans entendre ni témoins, ni défenseurs : il ne pourrait prononcer d'autre peine que la mort. En outre, le Comité de Salut public où Robespierre était le maître, pourrait traduire *même les députés* devant le Tribunal, sans demander, comme c'était l'usage, l'assentiment préalable de la Convention.



MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE (1759-1794).

Portrait d'auteur inconnu. — Musée Carnavalet. — Photographie Hachette.

Maximilien de Robespierre, comme Camille Desmoulins élève des Oratoriens au collège Louis-le-Grand, avocat à Arras en 1789, député à la Constituante, y scandalisa ses collègues en proposant l'établissement du suffrage universel. Élu le premier député de Paris à la Convention, il domina l'assemblée quand il eut fait guillotiner les Girondins, les Hébertistes et les Dantonistes. Il succomba à son tour pour s'être obstiné à maintenir le régime de la Terreur qui lui permettait de satisfaire ses haines personnelles. Il y a quelque chose du félin dans ce masque à la mâchoire carrée, aux lèvres serrées, et sous les sourcils blonds, les yeux marrons — Gérard, un grand peintre, les a vus verts — ont un éclat dur et froid. Les cheveux blonds sont poudrés. Habit nankin à rayures marron, gilet chamois à rayures vertes et blanches ; ample et haute cravate plissée, nouée avec soin et faisant jabot. Robespierre se piquait de sobre élégance.

LA GRANDE TERREUR

Alors commença la *Grande Terreur*. En quarante-sept jours du 10 juin au 27 juillet (22 prairial, 9 thermidor), date de la chute de Robespierre, il y eut à Paris 1376 têtes coupées, plus qu'on n'en avait vu tomber depuis le 10 avril 1793 en quatorze mois. Ce fut alors que périrent Lavoisier, qui demandant un délai pour achever d'importantes expériences, s'entendit répondre par un juge que « la République n'avait plus besoin de chimistes ». Malesherbes, coupable d'avoir été l'un des défenseurs de Louis XVI, le poète André Chénier, etc. Le Tribunal expédiait par « fournées » les accusés, condamnant sans même vérifier leur identité, tous ceux qu'on amenait devant lui, fussent-ils là par erreur, envoyant de la sorte à l'échafaud tantôt un enfant de dix-sept ans au lieu de son père, tantôt un vieillard de soixante ans au lieu d'un jeune homme de vingt-deux. Selon le mot de Fouquier-Tinville « les têtes tombaient comme des ardoises ». Dans les seules journées des 7 et 8 juillet 150 personnes furent exécutées.

LA CHUTE DE ROBESPIERRE

Or, douze jours avant, l'armée française, par la brillante victoire de Fleurus (26 juin), avait commencé la seconde conquête de la Belgique. Cette victoire témoignait avec éclat que la patrie n'était plus en danger; elle rendait injustifiables les boucheries de Paris, et le public révolté, ayant « la nausée de l'échafaud », attribua la continuation de la Terreur au seul esprit de vengeance et aux haines personnelles de Robespierre.

Ces sentiments du public favorisèrent les projets d'un certain nombre de députés, la plupart membres du Comité de Sûreté générale ou du Comité de Salut public, qui se sentant ou se sachant condamnés par Robespierre, entreprirent de le devancer et de l'abattre. Un complot, où entrèrent les anciens amis d'Hébert et de Danton, s'organisa à la fin de juillet. Les meneurs — une clique — étaient Fouché, Billaud-Varenne, Barras, compromis dans une affaire de vols à Marseille, Tallien, jeune député montagnard, devenu suspect, parce qu'au cours d'une mission à Bordeaux, il avait, sous l'influence d'une femme, Thérésa Cabarrus, montré une modération relative. Pour s'assurer l'appui des députés du *Marais* qui jusqu'alors avaient soutenu Robespierre, mais qui commençaient à désirer la fin de la Terreur, les conjurés, bien que *terroristes* en général, se présentèrent comme des modérés.

La bataille dura trois jours. Le vendredi 25 juillet (7 thermidor), Robespierre étant absent, Barère donna lecture d'un rapport où il blâmait ceux qui méditaient de nouvelles proscriptions. La Convention vota l'impression du rapport et son envoi aux communes.

Ce vote amena, le lendemain 26, Robespierre à la Convention. Il riposta à l'attaque de Barère par un long discours laborieusement préparé, où, se qualifiant lui-même « d'esclave de la liberté » et de « martyr vivant de la République », il accusait les Comités « d'opprimer l'Assemblée », demandait qu'on les épurât et déguisait à peine les menaces contre ceux qu'il appelait « une poignée de fripons ». Parmi ces « fripons » il plaçait, à côté de Fouché et de Billaud-Varenne, Carnot et Cambon. Le Marais, un moment retombé sous l'influence de Robespierre applaudit et décréta l'impression du discours : puis sur une protestation indignée de Cambon, l'Assemblée rapporta son décret. C'était un premier échec pour Robespierre.

La soirée du 26 et la nuit du 26 au 27 furent employées de part et d'autre à préparer la journée du lendemain. Robespierre, accompagné de Saint-Just, alla relire son discours au Club des Jacobins. Il y fut acclamé tandis qu'on expulsait ses adversaires, Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois. D'autre part, la Commune de Paris, composée de ses créatures, lui promettait son entier concours. De leur côté Tallien, Fouché, Barras, à qui se joignirent après la scène des Jacobins Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, visitaient les principaux députés du Marais, redoublaient d'efforts afin de les gagner, et se distribuaient les rôles pour la journée suivante.

THERMIDOR

Le dimanche 27 juillet (9 thermidor) après-midi, — il faisait une accablante chaleur d'orage — comme Saint-Just à la tribune, entamait la lecture d'un réquisitoire qu'il avait rédigé pendant la nuit contre Billaud-Varenne et Collot d'Herbois Tallien commença d'interrompre. Repoussant Saint-Just de la tribune, il dénonça les scènes de la veille aux Jacobins et brandissant un poignard demanda, avant même que Robespierre eût pris la parole, la mise en accusation du « nouveau Cromwell ». Robespierre essaya vainement de se défendre. Le président, d'abord Collot d'Herbois, puis un ami de Danton, Thuriot, couvrait du bruit de sa sonnette furieusement agitée la voix de l'accusé. Après une tumul-

tueuse séance où l'on décréta d'abord, sous l'inculpation de complot contre la Convention, l'arrestation de Hanriot et de Dumas, le président du Tribunal révolutionnaire; comme Robespierre dans un suprême effort de fureur impuissante venait de s'écrier : « Pour la dernière fois, président d'assassins je te demande la parole ». il fut à son tour, vers cinq heures et demie, décrété d'arrestation, aux cris de « à bas le tyran! ». Robespierre le jeune, Saint-Just, Lebas, Couthon, demandèrent à partager son sort. Tous devaient être internés au Luxembourg, en attendant leur comparution devant le Tribunal révolutionnaire.

Robespierre n'était pas encore perdu. Le Tribunal, en effet, lui était tout dévoué et il avait toutes chances d'être acquitté; une faute de ses amis, les membres de la Commune, causa sa ruine.

La Commune s'était déclarée en insurrection dès qu'elle avait connu l'arrestation de Robespierre; vers huit heures du soir elle le fit enlever du Luxembourg, puis amener à l'Hôtel de Ville, tandis qu'elle préparait un coup de force contre la Convention. La Convention riposta sur l'heure par la mise *hors la loi* de Robespierre et de ses amis. Dès lors il n'était plus besoin de jugement pour les exécuter: dès qu'ils seraient arrêtés on les guillotinerait.

Cependant tout semblait se préparer pour une bataille; les Robespierristes se groupaient devant l'Hôtel de Ville, sur la place de Grève; la Convention réunissait aux Tuileries la gendarmerie et une partie de la garde nationale. Mais Hanriot était ivre et Robespierre n'osa pas prendre l'offensive et ordonner l'attaque. Un peu avant minuit l'orage, qui avait menacé toute la journée, dispersa sous des torrents d'eau les Robespierristes, laissés sans ordres. Quand, à deux heures du matin, le lundi 28 juillet (10 thermidor), les troupes de la Convention, commandées par Barras et Merlin de Thionville arrivèrent devant l'Hôtel de Ville, elles trouvèrent la place nette. Elles bloquèrent l'Hôtel, puis sans rencontrer aucune résistance arrêtèrent Robespierre, à qui un gendarme, Meda, cassa la mâchoire d'un coup de pistolet, ses amis et les principaux membres de la Commune. Le soir vers sept heures et demie, sur l'ancienne place Louis XV où dans la journée on avait ramené la guillotine transportée depuis quelque temps à la barrière de Vincennes, au milieu « des accents d'allégresse et des applaudissements » Robespierre, son

frère Robespierre le jeune, Saint-Just, Couthon, Hanriot, etc., 22 proscrits en tout étaient décapités. Il y eut encore 70 exécutions le lendemain, et 13 le surlendemain, 30 juillet.

RÉACTION THERMIDORIENNE

La chute de Robespierre, bien qu'elle eût été préparée par des Terroristes, eut pour conséquence la fin du régime de la Terreur : la révolte de l'opinion publique et les victoires des armées l'imposèrent : vinrent ensuite des modifications, ou le retrait, de la plupart des mesures révolutionnaires décrétées par la Convention. Ce fut ce qu'on appela la *réaction thermidorienne* : cette réaction s'opéra en six mois (août-décembre 1794). Le Comité de Salut public remanié, n'ayant plus dans ses attributions que les affaires étrangères, la guerre et la marine, fut placé sous la dépendance de l'Assemblée. Les pouvoirs de la Commune furent transférés à des commissaires de la Convention. Le Tribunal révolutionnaire, en attendant qu'on le supprimât (31 mai 1795), fut réorganisé, et de sérieuses garanties furent assurées aux accusés. Beaucoup de ceux qui avaient été incarcérés avant le 27 juillet furent remis en liberté ; la loi des suspects, la loi de prairial, la loi du maximum furent abrogées et l'on supprima la solde de 40 sous attribuée par la Commune aux sectionnaires. On rappela dans la Convention les Dantonistes survivants et ceux des Girondins qui avaient échappé à la proscription. On rapporta les décrets d'expulsion et de condamnation à mort rendus contre les ci-devant nobles et les prêtres réfractaires. On traduisit devant le Tribunal révolutionnaire qui les condamna à mort, Carrier pour ses atrocités de Nantes, Fouquier-Tinville, l'ex-accusateur public et une partie des « solides », ses collaborateurs, pour les monstrueuses parodies de la justice qu'avaient été la plupart des procès devant l'ancien Tribunal révolutionnaire. On frappa enfin la Société des Jacobins, dernier appui des Terroristes. La Convention interdit d'abord toute communication entre les sociétés affiliées ; puis le 10 novembre elle décréta la fermeture du club.

RÉVEIL DU PARTI ROYALISTE

En même temps un parti royaliste se reconstituait dans Paris. Il se recruta surtout parmi « la jeunesse dorée », c'est-à-dire la jeunesse bourgeoise et élégante. Ses membres, les « *muscadins* » ou les « *incroyables* » dissimulèrent d'abord et se donnèrent pour républicains modérés. Armés de gourdins ils donnaient la

chasse dans la rue aux Jacobins et aux « patriotes ». Peu à peu l'influence de ce parti se fit sentir jusque dans l'Assemblée et tous les anciens membres des Comités se trouvèrent menacés.

LES DERNIÈRES JOURNÉES POPULAIRES

Ce mouvement royaliste n'échappait pas aux ouvriers des faubourgs, qui, d'autre part, à la suite de l'abolition du maximum et du renchérissement des vivres provoqué par des spéculateurs, subissaient une terrible crise de misère. Le pain même manquait à la fin de mars et l'on en distribuait à peine 250 grammes par personne et par jour. Entre la disette et la réaction politique le peuple établissait un lien : il accusait la Convention d'être gagnée aux idées royalistes et de vouloir faire mourir de faim les patriotes pour détruire la République. Il se persuada que si la Constitution de 1793 était mise en vigueur, le péril serait écarté. De là les deux journées du 1er avril et du 20 mai 1795 (12 *germinal*, 1er *prairial*), dernières journées populaires de la Révolution.

Le 1er avril (12 *germinal*), il y eut une émeute de femmes : elles envahirent la Convention, réclamant « *du pain et la Constitution de 1793* ». Cette manifestation, faite cependant sans violences, servit de prétexte aux réactionnaires — on disait alors les *réacteurs* — pour obtenir un décret de déportation contre plusieurs anciens membres des Comités, Barère, Billaud-Varenne et Collot d'Herbois.

L'INSURRECTION DU 1er PRAIRIAL

Un mois et demi plus tard, le 20 mai (1er *prairial*), un coup de force fut tenté, avec la complicité des derniers députés de la Montagne, ceux qu'on appelait les *Crêtois* parce qu'ils siégeaient aux bancs les plus élevés de la salle, à la crête du côté gauche. L'insurrection fut provoquée à la fois par la volonté de rétablir le gouvernement révolutionnaire, et par le redoublement de la disette : la veille, le 19 mai, les habitants des faubourgs St-Antoine et St-Marceau avaient reçu chacun environ 60 grammes de pain. Les insurgés envahirent la salle de la Convention, tuèrent un député, Féraud, placèrent sa tête au bout d'une pique et la présentèrent au président Boissy d'Anglas qui salua impassible. Aidés des Crêtois, en particulier de *Romme*, député du Puy-de-Dôme, ils firent voter la mise en vigueur de la Constitution de 1793 et l'établissement sous le nom de *Commission exécutive*, d'un nouveau Comité de Salut public. Mais la garde nationale accourut

et vers minuit, tambours battant, balaya les insurgés. La Convention, sur l'heure, décréta d'accusation ceux de ses membres qui avaient pactisé avec l'émeute. Traduits devant une commission militaire, ils furent condamnés à mort. Romme et deux autres se suicidèrent en entendant la sentence.

L'insurrection se prolongea pendant trois jours. Il fallut pour en finir appeler l'armée à la rescousse : *ce fut sa première intervention dans la politique.* Les insurgés ne mirent bas les armes que le 23 mai, quand on menaça de bombarder le faubourg Saint-Antoine. Les ouvriers durent rendre piques, fusils et canons. Seuls restèrent armés dans Paris les gardes nationaux des quartiers du centre, en majorité royalistes.

LA TERREUR BLANCHE

Dès lors les réacteurs de la Convention, ne craignant plus rien, décrétèrent la mise en accusation de tous les anciens membres des Comités. Carnot seul fut épargné, sur l'observation indignée d'un député qu'il avait « *organisé la victoire* ». La réaction s'étendit à la province : elle y prit un caractère sauvage et aboutit après la Terreur rouge à la *Terreur Blanche*. Elle fut en même temps dans le Midi nettement royaliste. A Lyon (5 mai), à Tarascon (15 Mai), à Aix, à Marseille (5 juin), on eut une réédition des massacres de septembre à Paris. Les anciens Jacobins furent égorgés par les *Compagnons de Jéhu*, ou les *Compagnies du Soleil*. Dans le même temps, sur la nouvelle de la mort de Louis XVII, le comte de Provence prenait le titre de roi, et sous le nom de Louis XVIII lançait un manifeste aux Français pour annoncer son avènement. Sur la côte de Bretagne à *Quiberon*, le 21 juillet, un corps de plusieurs milliers d'émigrés transporté par une flotte anglaise, tentait un débarquement que Hoche repoussait du reste, et qui aboutissait à une catastrophe. Par ordre de la Convention la loi contre les émigrés fut appliquée dans toute sa rigueur : les prisonniers, près d'un millier d'hommes, que Hoche et ses soldats ne purent faire échapper, furent tous fusillés.

LES DÉCRETS DES DEUX TIERS

Ces manifestations d'un réveil du parti royaliste finirent par inquiéter la Convention et la ramenèrent à une politique de défense républicaine. Elle avait discuté et voté, du 7 juillet au 17 août, une constitution nouvelle, la *Constitution de l'an III*, destinée à remplacer

la Constitution de 1793, jugée définitivement inapplicable. Le système électoral adopté supprimait le suffrage universel et comportait un cens plus élevé que le cens établi par la Constitution royaliste de 1791. Les futurs représentants de la France seraient donc élus par une aristocratie d'argent et le pouvoir devait passer à brève échéance et légalement à une minorité contre-révolutionnaire et royaliste.

Pour parer au danger la Convention décida par deux décrets (22 et 30 août), que les deux tiers des futurs députés devraient être choisis parmi ses membres et par elle-même.

LE 13 VENDÉMIAIRE DÉFAITE DES ROYALISTES

Ces décrets, dits des *Deux Tiers*, ruinaient les espérances des royalistes. Ils essayèrent de les faire rapporter par un coup de force. Des affiches étaient placardées sur les murs, où on lisait : « Peuple français, reprends ta religion et ton roi, et tu auras la paix et du pain ». Le 5 octobre 1795 (13 *vendémiaire*), une armée insurrectionnelle de plus de 20000 hommes marchait sur la Convention en deux colonnes, l'une suivant les quais de la rive gauche de la Seine, l'autre la rue Saint-Honoré. Elles furent arrêtées et dispersées la première au Pont-Neuf, la seconde en avant de l'église Saint-Roch, grâce aux habiles dispositions d'un général de vingt-six ans, ***Napoléon Bonaparte***, que Barras, chargé d'assurer avec moins de 5000 hommes la défense de la Convention, s'était donné pour second : 200 insurgés furent tués. Dès le lendemain, le général Bonaparte, nommé au commandement de Paris, procéda au désarmement général de la population. L'ordre se trouva immédiatement rétabli.

Trois semaines plus tard, le lundi 26 octobre, la Convention déclara ses travaux terminés et se sépara aux cris de : « Vive la République ! »

L'ŒUVRE DE LA CONVENTION LA DÉFENSE NATIONALE

Les faits qui viennent d'être résumés, faits politiques et épisodes tragiques de l'histoire de la Convention, *ne sont qu'une petite partie de cette histoire*. L'œuvre accomplie en trois ans par cette assemblée, *œuvre de défense nationale, œuvre d'organisation intérieure*, fut prodigieuse.

La Convention avait dû faire face à la guerre civile et à la guerre étrangère : elle avait eu à défendre à la fois l'œuvre émancipatrice de la Révolution et l'existence même de la France. Attaquée



LE 13 VENDÉMIAIRE — 5 OCTOBRE 1795 — COUR DES TUILERIES.
Dessin original de LEBARBIER (1738-1826). — Musée Carnavalet.
Photographie Hachette.

Le 13 Vendémiaire an III les sections royalistes tentèrent un coup de force contre la Convention et furent refoulées par le général Bonaparte. « Les Conventionnels fraternisent avec leurs défenseurs », dit une légende explicative du dessin. Par la porte du pavillon de l'Horloge — voir, ci-dessus, page 424 — des députés sortent au-devant de fantassins, de hussards et de dragons, auxquels on fait ample distribution de victuailles. Au premier plan, adossé à un tonneau, un soldat dort, assommé par le vin ; un député, marchant sur un cadavre, et tenant une bouteille dans chaque main, verse à boire à un dragon. La scène est poussée à la charge et au drame. Les insurgés n'arrivèrent pas jusqu'à la cour des Tuileries, et il ne pouvait s'y trouver de cadavres. — Lebarbier, originaire de Rouen, membre de l'Académie de peinture, decora la salle des États Généraux à Versailles et reçut pendant la Révolution plusieurs commandes officielles.

en 1793 par 60 départements insurgés, et par les armées de l'Angleterre, de la Hollande, de la Prusse, de l'Autriche, du Piémont, de l'Espagne après deux ans de luttes ininterrompues, à force d'énergie et d'audace, elle avait partout triomphé. Elle avait désarmé la moitié de ses adversaires ; à ***Bâle***[1] (avril-juillet 1795), elle avait signé de glorieux traités de paix avec la Prusse, l'Espagne et la Hollande. Elle laissait la France agrandie de la Belgique et de tous les territoires situés sur la rive gauche du Rhin. Elle avait même obtenu contre l'Angleterre l'alliance d'un de ses ennemis de la veille, la Hollande, et elle était sur le point d'obtenir l'alliance de l'Espagne. Au de-

1. Voir, ci-dessous, page 505.

dans, le général Hoche poursuivait par la douceur et la justice, la pacification de la Vendée.

L'ŒUVRE INTÉRIEURE

L'œuvre intérieure, accomplie en même temps qu'on luttait pour la vie, ne fut pas moins considérable. La Convention fut la plus laborieuse de nos assemblées politiques, avec la Constituante dont elle eut à poursuivre et à compléter les travaux. La Constituante, en effet, après avoir fait table rase de toutes les institutions de l'ancienne France, s'était surtout occupée d'établir les nouvelles institutions politiques : en somme, elle avait plus détruit que reconstruit. La Convention partagée en de nombreux *Comités*, — Comité de législation, Comité de finances, Comité d'instruction publique, etc. — toucha à tout, et si elle ne put en bien des cas achever la tâche entreprise, elle a du moins la gloire d'avoir pris partout l'initiative. C'est de la Convention que datent la plupart de nos grandes institutions. En matière de finances, elle décida sur la proposition de Cambon de ne pas répudier la dette héritée de l'ancien régime, mais de la « républicaniser » et de la confondre avec la prodigieuse dette nouvelle résultant des nécessités de la guerre contre l'Europe: elle institua le *grand livre de la dette publique*, origine de tout notre système d'emprunts. En matière de législation, elle poursuivit la *rédaction d'un code unique*, décrétée mais à peine commencée par la Constituante. Elle donna à la France un système de poids et de mesures scientifiquement établi, le *système métrique*, adopté aujourd'hui par la presque totalité des Etats civilisés.

Elle étudia avec la plus grande attention toutes les questions d'enseignement. Elle proclama le principe de l'*obligation et de la gratuité de l'enseignement primaire*; elle ne put d'ailleurs l'organiser faute d'argent. Pour l'*enseignement secondaire*, elle fit ouvrir, sur le rapport de Lakanal les « écoles centrales », d'où sont venus nos lycées et nos collèges. Pour l'*enseignement superieur*, elle créa, conserva ou réorganisa nos principaux établissements scientifiques ou artistiques, et la plupart de nos grandes écoles : Collège de France, École des Langues orientales, Bureau des Longitudes, Muséum, où les plus illustres savants Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire, Jussieu, Lacépède, enseignèrent les sciences naturelles; Conservatoire des Arts et Métiers, Bibliothèque et Archives Nationales, Musée du Louvre, Écoles de droit et de Médecine, École des Mines, École

centrale des Travaux Publics, devenue l'École Polytechnique, École Normale, École du Génie de Metz aujourd'hui à Fontainebleau, École de Mars, la première ébauche de Saint-Cyr, École d'aspirants de Marine, etc. Enfin à la veille de se séparer, le 24 octobre 1795, la Convention sur un rapport de Daunou créa, pour remplacer les anciennes académies, l'*Institut de France*. Divisé en trois *classes*, sciences physiques et mathématiques, sciences morales et politiques, littérature et beaux-arts, il devait être, selon le mot de Daunou, « l'abrégé du monde savant, le corps représentatif de la république des Lettres ».

LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE

Ces indications sommaires suffisent à faire comprendre combien injuste fut l'accusation de « *vandalisme* », c'est-à-dire d'esprit de destruction barbare et systématique longtemps portée contre la Convention.

Sans doute nombre de monuments et d'œuvres d'art furent mutilés ou détruits. Les brutes furent alors nombreuses, pareilles à ce membre de la Commune de Clermont-Ferrand qui demandait la destruction de la cathédrale « antre du fanatisme », un des chefs-d'œuvres de l'art ogival; qui déclarait inutile à la République « les bibliothèques, les cabinets de physique, les tableaux, les médailles, les églises et autres fariboles de ce genre »; qui proposait enfin « qu'on fît bouillir tous les livres pour en fabriquer du papier blanc à l'usage du régime républicain ». Mais précisément la Convention lutta contre les barbares de cet ordre, en votant une loi pour la sauvegarde des édifices publics et en facilitant à Paris, la formation d'un musée des monuments de l'art français.

Sans doute encore elle fit ou laissa verser beaucoup de sang et le gouvernement révolutionnaire fut trop souvent odieux. Mais pour la Convention, comme jadis pour le Sénat de Rome, le salut de la Patrie avait été justement la loi suprême, et comme l'écrivait un contemporain « elle exerça la tyrannie pour empêcher le retour du despotisme ». Quand elle se sépara, ses ennemis eux-mêmes sentirent, selon l'expression d'un témoin, le général Thiébault « qu'il s'en allait quelque chose de grand et que la scène allait paraître vide ». Trente ans après, en 1825, un illustre orateur royaliste, l'avocat Berryer, devant un auditoire tout enflammé de haine contre la Révolution, portait sur la Convention le jugement de l'histoire : « Je n'oublierai jamais que la Convention a sauvé mon pays ».

II

LE DIRECTOIRE

Le gouvernement du **Directoire**, institué par la Constitution de l'an III, dura quatre années, du 27 octobre 1795 au 19 novembre 1799. Pendant ces quatre années la France fut presque constamment troublée. L'agitation fut provoquée d'abord par les partis extrêmes, débris de l'ancien *parti jacobin*, et nouveau *parti royaliste*, qui cherchèrent soit à s'emparer du pouvoir, soit à détruire le régime existant. Le Directoire se défendit par des coups d'État : coup d'État contre le parti royaliste, le 4 septembre 1797 (18 *fructidor*) : coup d'État contre le parti jacobin, le 11 mai 1798 (22 *floréal*). Dans le même temps, les victoires de Napoléon Bonaparte en Italie contraignirent tous les adversaires de la France, l'Angleterre exceptée, à mettre bas les armes, et le traité de **Campo-Formio** (16 octobre 1797) signé par l'Autriche, compléta les traités de Bâle.

La situation intérieure toujours troublée s'aggrava en 1799, une *nouvelle coalition* s'étant formée contre la France et les armées républicaines ayant été battues en Italie et en Allemagne. Le péril extérieur, un court retour aux procédés du gouvernement révolutionnaire, et d'autre part la corruption des gouvernants, tournèrent l'opinion tout entière contre le Directoire. Sieyès et Napoléon Bonaparte mirent fin au régime par un coup d'État, le 10 novembre — 19 *brumaire* — 1799.

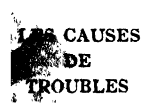
LA CONSTITUTION DE L'AN III

La Constitution de l'an III, votée par la Convention au mois d'août 1795, confiait le *pouvoir exécutif* à un *Directoire* : de là le nom du régime. Ce Directoire, composé de cinq membres, âgés de quarante ans au moins, présidant à tour de rôle pendant trois mois, était renouvelable par cinquième chaque année. Le Directeur nouveau était élu par les deux Conseils des *Cinq-Cents* et des *Anciens*, les Cinq-Cents dressant une liste de dix candidats entre lesquels les Anciens choisissaient.

Les Cinq-Cents et les Anciens formaient le *pouvoir législatif*. Les Cinq-Cents devaient être âgés de trente ans au moins ; les Anciens devaient être mariés ou veufs, âgés d'au moins

quarante ans. Les Cinq-Cents préparaient les lois dont ils avaient seuls l'initiative. Tout projet de loi voté par eux était transmis sous le nom de *résolution* aux Anciens qui l'adoptaient ou le rejetaient; c'était à peu près le système actuel de notre Chambre des Députés et du Sénat. Un conventionnel avait défini de la sorte le rôle des deux assemblées : « Le Conseil des Cinq-Cents sera la pensée et pour ainsi dire l'imagination de la République; le Conseil des Anciens en sera la raison. » Les deux Conseils étaient renouvelables par tiers annuellement.

Les députés étaient élus à deux degrés et au suffrage restreint. Tous les Français âgés de vingt et un ans au moins, sachant lire et écrire, payant une contribution directe, formaient les *assemblées primaires* et concouraient à la nomination des *électeurs*, à raison d'un électeur par 200 citoyens. Nul ne pouvait être nommé électeur s'il n'était âgé de vingt-cinq ans au moins et s'il ne justifiait d'un revenu foncier, c'est-à-dire provenant de terres ou d'immeubles, égal à la valeur de 150 ou de 200 journées de travail.


LES CAUSES DE TROUBLES

Le système électoral était donc moins libéral encore que le système établi par la Constitution monarchique de 1791. Le nombre des électeurs était réduit de moitié et le chiffre du cens avait été surélevé. Plus encore qu'en 1791 la participation aux affaires publiques était ainsi réservée à une *ploutocratie*, c'est-à-dire à une aristocratie de fortune, et le pouvoir devait légalement passer dans un temps assez court aux mains d'une bourgeoisie riche, à tendances royalistes. De là une première cause de troubles, le Directoire devant naturellement défendre la République contre les tentatives de restauration monarchique.

En second lieu, cette constitution ploutocratique eut pour adversaires les débris du parti montagnard, les anciens Cordeliers et les anciens Jacobins, démocrates et partisans du suffrage universel. Ils travaillèrent à renverser le Directoire et la Constitution de l'an III, pour y substituer la Constitution de 1793.

D'autre part, la Convention, malgré ses triomphes, laissait au Directoire une lourde succession. Il y avait à poursuivre la guerre contre l'Angleterre, l'Autriche et les princes Italiens. Les finances étaient complètement désorganisées par suite de la ruine du commerce, et de l'arrêt de toute industrie. Les impôts rentraient mal et n'étaient guère payés qu'en assignats. Or, les assignats, émis en quantités prodigieuses, étaient tombés à

moins d'un trois centième de leur valeur nominale : quand l'État recevait pour 100 millions d'assignats, il n'encaissait pas 300 000 francs. Cette détresse financière amena en 1797 une banqueroute partielle, la *banqueroute dite des deux tiers*; puis en 1798, l'établissement d'un nouvel impôt, l'impôt *des portes et fenêtres*, encore existant. Ces deux mesures, l'une diminuant les ressources des petits rentiers, l'autre accroissant leurs charges, firent de la majorité d'entre eux des mécontents et des adversaires du régime.

Avec cela la France était dans un état moral déplorable, lasse de tout, lasse de six années de révolution, lasse de la guerre, indifférente même aux victoires, n'aspirant plus qu'à la paix, au repos, au pain quotidien. Une profonde misère dans le peuple; à Paris chez ceux que d'audacieuses spéculations avaient soudainement enrichis, une fureur de plaisir, un luxe insolent, dont l'étalage insultait à la misère publique. Parmi les hommes politiques beaucoup d'égoïsme et de corruption. Nombre d'entre eux, « les nantis » ou « les corrompus », pensaient avec Fouché qu'il n'y avait plus qu'à « arrêter la marche d'une révolution désormais sans but, depuis qu'on avait obtenu tous les avantages personnels qu'on pouvait prétendre ». Le mal avait gagné tous les services publics : « Il n'existe aucune partie de l'administration publique, où l'immoralité et la corruption n'aient pénétré, » disait un député dans un rapport aux Cinq-Cents en 1798. Aussi le régime du Directoire laissa-t-il aux contemporains l'impression d'un régime de décomposition générale et, selon le mot de l'un d'eux, le général Thiébault, « de pourriture des pourritures ».

LUTTE CONTRE LES JACOBINS

Le Directoire eut d'abord à faire face aux anciens Jacobins démocrates. Ils avaient essayé de reconstituer leur Club, sous le nom de *Société des Égaux* ou *Club du Panthéon*. Leur programme, c'était l'application de la Constitution de 1793; le moyen de le réaliser, c'était le renversement, peut-être le massacre des Directeurs, et l'établissement d'un nouveau Comité de Salut public. Quelques-uns des Égaux, en particulier leur chef, *Gracchus Babeuf*, un journaliste, voulaient compléter la révolution politique par une *révolution sociale*. Ils voulaient supprimer la propriété individuelle, que la Convention avait proclamée inviolable et sacrée. « La terre, disaient-ils, n'est à personne, les fruits sont à tout

le monde. » *C'était la première apparition en politique de la doctrine socialiste qu'on appelle le* **communisme** *ou le* **collectivisme**. Le complot contre les Directeurs fut découvert, au commencement de mai 1796, par suite d'une trahison. Babeuf et ses principaux complices furent arrêtés. Leur procès, qui dura près d'un an, se termina par la condamnation et l'exécution de Babeuf (mai 1797). Dans l'intervalle, en septembre 1796, une tentative de soulèvement, organisée par les Jacobins et par quelques anciens députés de la Convention, n'avait servi qu'à faire fusiller, après une échauffourée au camp de Grenelle, une vingtaine de personnes.

LUTTE CONTRE LES ROYALISTES

Le complot de Babeuf profita aux royalistes. Les projets communistes effrayèrent les propriétaires fonciers, hantés par des souvenirs d'histoire romaine et le spectre des « *lois agraires* », alors inexactement connues. Le corps électoral étant en énorme majorité composé de propriétaires, les députés qu'il élut en mai 1797, lors du renouvellement annuel du tiers des Conseils, furent tous des ultra-modérés ou des royalistes. Dans le Directoire lui-même on fit entrer *Barthélemy*, ancien ambassadeur de la République auprès des Cantons Suisses, le négociateur des traités de Bâle[1], un monarchiste constitutionnel de 1791. Les Cinq-Cents élurent pour président Pichegru à qui des manœuvres suspectes avaient fait enlever son commandement et qui, de fait, trahissant devant l'ennemi, s'était secrètement vendu à Louis XVIII (1795). Anciens et Cinq-Cents rapportèrent les lois votées antérieurement contre les prêtres réfractaires, les émigrés rentrés, etc. ; d'autre part ils commencèrent à attaquer le Directoire, dont quatre membres étaient des Conventionnels « régicides », c'est-à-dire ayant, en 1793, voté la mort de Louis XVI.

COUP D'ÉTAT DU FRUCTIDOR

L'un des quatre, Carnot, ne croyait pas au péril royaliste, et dans tous les cas, ne voulait pas que l'on se défendît par des moyens illégaux. Mais ses collègues, dirigés par *Barras*, le type achevé des nantis et des corrompus, n'eurent point ces scrupules. Menacés d'un coup d'État, ils ripostèrent par un coup d'État.

Bien que la Constitution défendît qu'aucun corps de troupes entrât dans Paris, les Directeurs appelèrent de l'armée d'Italie une division, commandée par Augereau. Dans la soirée du 3 sep-

1. Voir, ci-dessous, page 506.

tembre 1797 (17 fructidor), sous prétexte qu'une conspiration en faveur de Louis XVIII venait d'être découverte, ils firent arrêter leur collègue Barthélemy et la plupart des députés de la majorité royaliste. Carnot, qu'ils voulaient également faire arrêter, put s'échapper. Le lendemain 4 septembre (18 *fructidor*), à la demande des Directeurs, la minorité républicaine des Cinq-Cents et des Anciens annula les élections de quarante-neuf départements et décréta la déportation à la Guyane de nombreux députés, parmi lesquels Pichegru, et de plusieurs journalistes. La liberté de la presse fut supprimée pour un an; les lois contre les émigrés rentrés et contre les prêtres réfractaires furent remises en vigueur. La persécution religieuse reprit et se prolongea jusqu'à la fin du régime, en 1799 : on arrêta et l'on déporta près de 8000 prêtres, dont 7000 pour les départements nouveaux formés de l'ancienne Belgique.

COUP D'ÉTAT DU 22 FLORÉAL

A la suite du 18 fructidor, il y eut un retour d'influence des anciens Montagnards, les Directeurs ayant besoin de leur appui contre les royalistes. Les Jacobins rouvrirent les clubs, et, aux élections de mai 1798, un grand nombre des leurs furent élus. Mais Barras et ses collègues ne voulaient pas plus d'une majorité montagnarde, inclinant à établir le suffrage universel, que d'une majorité royaliste. Aussi le 11 mai 1798 (22 *floréal*), avec l'appui des Cinq-Cents et des Anciens, les Directeurs renouvelèrent l'opération de l'année précédente; ils firent casser l'élection d'une soixantaine de Montagnards. Ce fut un 18 fructidor à rebours.

L'OPINION EN 1799

Ces coups d'État contradictoires déroutaient le pays et achevaient de le lasser de la politique. D'autre part certains gouvernants et leur entourage donnaient le spectacle d'une immoralité scandaleuse. La France, au su de tout le monde, était mise au pillage par ceux mêmes qui avaient charge de ses intérêts, ou avec leur complicité. A la lassitude de la politique s'ajouta le mépris pour les politiciens. Par surcroît, la politique agressive du Directoire au dehors amena, au début de 1799, la formation d'une nouvelle coalition, et le recommencement de ces guerres, dont la France s'était enfin crue délivrée une année plus tôt, en 1797, quand Bonaparte avait imposé à l'Autriche la paix de ***Campo-Formio***[1] (17 octobre 1797). Non seulement les guerres

1. Voir, ci-dessous, page 521.



LE DIRECTEUR BARRAS (1755-1829). — Dessin de LE DRU, Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

Le vicomte de Barras, ex-capitaine d'infanterie, participa à la prise de la Bastille Député à la Convention, représentant en mission il figura au siège de Toulon, travailla à renverser Robespierre et fut chargé de la défense de la Convention le 9 Thermidor et le 13 Vendémiaire. Directeur, dès la mise en vigueur de la Constitution de l'an III, il conserva ses fonctions jusqu'au 19 Brumaire. Il incarna vraiment le régime et c'est à lui qu'un contemporain, Thiébault, appliqua l'expression « pourriture des pourritures ». Type achevé de ceux qu'on appela les nantis *et dont toute la politique consistait à se maintenir au pouvoir à seule fin de jouir des avantages qu'il procure, il fut mêlé à toutes les intrigues ; Directeur, il négocia en secret avec Louis XVIII, et favorisa le coup d'État de Brumaire. La simplicité « Spartiate », à la mode sous la Convention, fit place au goût de la pompe sous le Directoire : Barras porte un somptueux costume : bas de soie, habit, manteau de velours rouge doublé de moire blanche, brodés de palmes d'or ; haute ceinture de soie, glaive à poignée d'or, chapeau à panache. La main s'appuie sur une carte roulée.*

recommençaient, mais les armées françaises étaient partout défaites; elles étaient repoussées en Allemagne sur le Rhin, en Italie sur les Alpes. On sentait revenir les plus mauvais jours de 1793, le temps de l'invasion et de la Patrie en danger.

Le dégoût causé par la situation intérieure, les angoisses provoquées par le péril extérieur eurent une double conséquence.

Au début de 1799, il se forma un groupe d'hommes politiques auxquels une revision de la Constitution parut indispensable. Ce groupe eut pour chef *Sieyès*. Parmi ses membres plusieurs, et Sieyès lui-même, pensaient à appeler au pouvoir un protestant allemand, le duc de Brunswick, le signataire du célèbre manifeste de 1792. D'autres songeaient au rétablissement d'une monarchie constitutionnelle en faveur du duc d'Orléans, fils de Philippe-Égalité.

D'autre part, on le verra plus loin, en juillet et en août 1799, il y eut un bref retour aux procédés du gouvernement révolutionnaire et une réapparition du régime de la Terreur qui, effrayant l'opinion, favorisèrent par la suite l'exécution des projets de révision.

LA POLITIQUE DE SIEYÈS

Pour pouvoir changer la Constitution il fallait deux conditions : ne pas avoir à craindre les Directeurs; avoir à sa disposition un général populaire. Sieyès, nommé Directeur en mai 1799, sut exploiter les colères provoquées dans les Conseils par les défaites des armées en Allemagne et en Italie. Il tourna ces colères contre ceux de ses collègues qu'il savait capables de lui résister. Les Conseils les contraignirent à donner leur démission. C'est ce qu'on appelle, improprement puisque toutes les formes légales furent respectées, le coup d'État du *30 prairial* (18 juin 1799). Quant au général, Sieyès songea d'abord à *Joubert* qui aux premières ouvertures répondit : « Quand on voudra, je finirai tout cela avec vingt grenadiers. » Mais Joubert fut tué à Novi (15 août 1799). Alors après de longues hésitations, Sieyès finit par choisir Bonaparte. Comme celui-ci se trouvait en Égypte[1], Sieyès lui fit renouveler en septembre, l'ordre de rentrer en France, que lui avaient adressé, dès le mois de mai, les Directeurs, désireux de lui donner le commandement des armées.

1. Voir, ci-dessous, page 525.

[RÉ]APPARITION DE [LA] TERREUR

Dans l'intervalle, les armées subirent de graves défaites en Italie (juin, août 1799), tandis qu'à l'intérieur des soulèvements royalistes se produisaient sur de nombreux points, à Lyon, à Reims, dans le Midi, en Vendée. De là, dans les Conseils et à Paris, un retour d'influence des Montagnards. Le club des Jacobins fut reconstitué sous le nom de *Réunion des Amis de la liberté et de l'égalité*. La réunion publia un journal intitulé le *Journal des hommes libres*, bientôt surnommé le *Journal des Tigres*, parce qu'on y fit à diverses reprises l'apologie de la Terreur et de Gracchus Babeuf. Les Conseils votèrent d'abord (7 juillet) un *emprunt forcé* de 100 millions, c'est-à-dire un impôt spécial, sur la « classe aisée »; puis (12 juillet) une loi dite *des otages*, en vertu de laquelle les parents des émigrés ou des royalistes en état d'insurrection étaient rendus responsables des désordres qui se produiraient dans leurs communes, et pourraient être emprisonnés, frappés d'amende, déportés. Ces différentes mesures, les violences de langage des Jacobins, le désordre gagnant jusqu'aux Conseils, où l'on vit à la séance du 13 septembre des députés se battre à coups de poing, achevèrent de disposer le public à bien accueillir un changement de régime.

RETOUR DE BONAPARTE

Le 8 octobre, Bonaparte, parti d'Egypte avant d'avoir reçu l'ordre de rappel du Directoire, débarquait à Fréjus. Quand la nouvelle parvint à Paris, le 15, il y eut une universelle explosion de joie. Son voyage fut un triomphe. « La foule était telle, même sur les routes, racontait le *Moniteur*, que les voitures avaient peine à avancer. Tous les endroits par lesquels il est passé étaient illuminés le soir. » Quand il entra à Paris, l'enthousiasme toucha « au délire ». On voyait en lui le garant de la victoire au dehors, un chef possible au dedans. Selon le mot d'un contemporain, le général Mathieu Dumas, « il trouva tous les partis disposés à lui décerner le pouvoir dictatorial ».

PRÉPARATION D'UN COUP D'ÉTAT

Sieyès et Bonaparte commencèrent aussitôt à préparer le changement de la Constitution. En trois semaines ils eurent tout organisé. Ils eurent pour complices deux des Directeurs, Barras et Roger-Ducos, celui-ci un ancien avocat de Dax, ex-député à la Convention; puis les principaux ministres, Talleyrand, ministre des Affaires étran-

gères, Fouché, ministre de la police, la majorité du Conseil des Anciens et le président du Conseil des Cinq-Cents, Lucien Bonaparte, le frère du général Bonaparte.

Le plan des conjurés était le suivant : obtenir la démission des Directeurs, de sorte que le pouvoir exécutif se trouvât vacant; pour remplacer les Directeurs, faire nommer par les deux Assemblées un comité exécutif, « trois consuls provisoires » qui auraient mission de réviser la Constitution, c'est-à-dire en fait de préparer une Constitution nouvelle.

Comme on s'attendait à quelque opposition parmi les Cinq-Cents, et par crainte qu'ils ne parvinssent à organiser un mouvement populaire dans les faubourgs, on décida de faire voter par les Anciens le transfert des deux Conseils au château de Saint-Cloud, à quelques kilomètres de Paris.

COUP D'ÉTAT DU 19 BRUMAIRE

Le samedi 9 novembre (18 *Brumaire*), le président des Anciens, Cornet, qui était du complot, annonçait aux députés, convoqués en séance extraordinaire, la découverte d'une redoutable conspiration dirigée contre les pouvoirs publics. On n'avait, disait-il, qu'un instant pour sauver l'État. « Si vous ne le saisissez pas, ajouta-t-il, la République aura existé, et son squelette sera entre les mains de vautours, qui s'en disputeront les membres décharnés. »

Les Anciens n'éclatèrent pas de rire : ils décrétèrent le transfert des deux Conseils à Saint-Cloud, et donnèrent au général Bonaparte le commandement de la division de Paris, avec mission de veiller à la sûreté du Corps législatif.

A Saint-Cloud, le dimanche 10 novembre — ***19 brumaire*** —, le complot faillit échouer. Les Cinq-Cents et la minorité des Anciens avaient eu, dans la nuit et la matinée, le temps de se concerter. Les Anciens, en entrant en séance à deux heures, demandèrent sur la conspiration des renseignements détaillés. De leur côté, les Cinq-Cents prêtèrent immédiatement le serment de maintenir la Constitution de l'an III, et demandèrent qu'on s'occupât de nommer un Directeur, en remplacement de Barras démissionnaire.

Un peu après quatre heures, Bonaparte se présenta dans la salle des Cinq-Cents, accompagné de quatre grenadiers. Aussitôt les cris : « A bas le dictateur! hors la loi! » éclatèrent de toutes parts. Des députés se précipitèrent sur lui et essayèrent de le frapper à coups de poing. Les grenadiers le cou-

vrirent de leur corps et l'emmenèrent. Il avait complètement perdu la tête et l'aventure allait tourner pour lui en catastrophe, lorsqu'il fut sauvé par le sang-froid de son frère Lucien. Celui-ci présidait les Cinq-Cents. Quand les députés demandèrent le scrutin sur la proposition de mise hors la loi, Lucien déposa sur le bureau ses insignes, toque et toge, abandonna la présidence, et retarda ainsi le vote quelques instants. Sur ces entrefaites un peloton de grenadiers envoyé on ne sait par qui, entra dans la salle et l'enleva. Dehors Lucien monta à cheval, se présenta aux troupes, leur raconta que les députés avaient voulu poignarder leur général, que l'assemblée était terrorisée par une poignée de brigands « payés par l'Angleterre », et, d'accord avec Sieyès, leur donna l'ordre, en qualité de président des Cinq-Cents, d'entrer dans la salle et de chasser les députés. Conduits par les généraux Murat et Leclerc, celui-ci beau-frère de Bonaparte, les grenadiers obéirent.

Le soir, à neuf heures, la minorité des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens tinrent de nouveau séance dans l'Orangerie du château. Après avoir décrété « qu'officiers et soldats avaient bien mérité de la République » les députés votèrent la suppression du Directoire, et son remplacement par une commission de trois *Consuls*, qui furent Sieyès, Roger Ducos et Bonaparte. Ceux-ci vinrent prêter serment « à la République, une et indivisible ». Après quoi les Conseils décidèrent de s'ajourner à quatre mois, en confiant à deux commissions de vingt-cinq membres, chargées de les représenter, la mission de préparer, sous la direction des Consuls, le remaniement de la Constitution « dont l'expérience avait fait sentir les vices ».

Le coup d'État ne provoqua pas le moindre trouble dans Paris. Par toute la France, il eut, comme l'a dit Mignet, « une popularité immense ». Il marqua la fin de la Révolution, dont le Consulat allait consolider les résultats.

III

TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE PAR LA RÉVOLUTION

La Révolution a totalement transformé l'organisation politique et l'organisation sociale de la France. La transformation a été opérée en vertu de principes généraux, définis par l'As-

semblée constituante dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Le plus important de ces principes, celui qu'on peut appeler le principe primordial, parce que les autres en sont comme de simples conséquences, est le principe de *l'égalité des hommes*, formulé en tête même de la Déclaration, à l'article I, et affirmé de nouveau à l'article VI[1]. Proclamé dix-huit cents ans plus tôt par le Christ, mais demeuré partout lettre morte, ce principe a, depuis 1789, dominé en France le droit *public* et le droit *privé*, c'est-à-dire les lois qui règlent l'organisation de l'État et de la société, et les lois qui règlent les rapports des particuliers, les lois *politiques et sociales*, et les lois *civiles*.

ÉGALITÉ POLITIQUE ET SOCIALE

Au nom du principe d'égalité furent abolis tous les corps privilégiés et tous les privilèges : privilèges réels et privilèges honorifiques, privilèges personnels et privilèges collectifs, privilèges politiques et privilèges sociaux. *On détruisit la distinction des ordres*, et la division en Clergé, Noblesse, Tiers État. Les titres de noblesse, les ordres de chevalerie furent même un moment abolis. *On supprima les privilèges en matière d'impôts*, exemptions totales ou partielles, facilités de paiement accordées aux membres du Clergé, aux nobles, aux officiers royaux ; les privilèges de certaines provinces en la même matière, et la distinction des pays d'États et des pays d'Élections[2]. Tous les Français durent désormais, également et proportionnellement à leurs facultés, payer les *contributions* établies par leurs représentants pour faire face aux dépenses d'intérêt public. Mais aucune imposition ne put être prélevée par une catégorie de citoyens sur d'autres citoyens : d'où la *suppression des dîmes* levées par le Clergé. Aucun citoyen ne peut exiger un service gratuit d'un autre citoyen : d'où l'*abolition des corvées*, accomplies par certains paysans au profit de certains nobles. Aucun citoyen ne peut prétendre au monopole d'un métier ou d'une industrie : d'où l'*abolition des corporations*. La mise en vente des fonctions publiques crée un privilège en faveur du riche, au détriment du pauvre : d'où l'*abolition de la vénalité des offices*. Il est contraire à l'égalité qu'un citoyen, à raison de sa naissance, se voie réserver ou tout au contraire interdire certains emplois,

1. Voir, ci-dessus, les textes, pages 395 et 396.
2. Voir, ci-dessus, page 336.

et vers minuit, tambours battant, balaya les insurgés. La Convention, sur l'heure, décréta d'accusation ceux de ses membres qui avaient pactisé avec l'émeute. Traduits devant une commission militaire, ils furent condamnés à mort. Romme et deux autres se suicidèrent en entendant la sentence.

L'insurrection se prolongea pendant trois jours. Il fallut pour en finir appeler l'armée à la rescousse : *ce fut sa première intervention dans la politique.* Les insurgés ne mirent bas les armes que le 23 mai, quand on menaça de bombarder le faubourg Saint-Antoine. Les ouvriers durent rendre piques, fusils et canons. Seuls restèrent armés dans Paris les gardes nationaux des quartiers du centre, en majorité royalistes.

LA TERREUR BLANCHE

Dès lors les réacteurs de la Convention, ne craignant plus rien, décrétèrent la mise en accusation de tous les anciens membres des Comités. Carnot seul fut épargné, sur l'observation indignée d'un député qu'il avait « *organisé la victoire* ». La réaction s'étendit à la province : elle y prit un caractère sauvage et aboutit après la Terreur rouge à la *Terreur Blanche.* Elle fut en même temps dans le Midi nettement royaliste. A Lyon (5 mai), à Tarascon (15 Mai), à Aix, à Marseille (5 juin), on eut une réédition des massacres de septembre à Paris. Les anciens Jacobins furent égorgés par les *Compagnons de Jéhu*, ou les *Compagnies du Soleil.* Dans le même temps, sur la nouvelle de la mort de Louis XVII, le comte de Provence prenait le titre de roi, et sous le nom de Louis XVIII lançait un manifeste aux Français pour annoncer son avènement. Sur la côte de Bretagne à *Quiberon*, le 21 juillet, un corps de plusieurs milliers d'émigrés transporté par une flotte anglaise, tentait un débarquement que Hoche repoussait du reste, et qui aboutissait à une catastrophe. Par ordre de la Convention la loi contre les émigrés fut appliquée dans toute sa rigueur : les prisonniers, près d'un millier d'hommes, que Hoche et ses soldats ne purent faire échapper, furent tous fusillés.

LES DÉCRETS DES DEUX TIERS

Ces manifestations d'un réveil du parti royaliste finirent par inquiéter la Convention et la ramenèrent à une politique de défense républicaine. Elle avait discuté et voté, du 7 juillet au 17 août, une constitution nouvelle, la *Constitution de l'an III*, destinée à remplacer

la Constitution de 1793, jugée définitivement inapplicable. Le système électoral adopté supprimait le suffrage universel, et comportait un cens plus élevé que le cens établi par la Constitution royaliste de 1791. Les futurs représentants de la France seraient donc élus par une aristocratie d'argent et le pouvoir devait passer à brève échéance et légalement à une minorité contre-révolutionnaire et royaliste.

Pour parer au danger la Convention décida par deux décrets (22 et 30 août), que les deux tiers des futurs députés devraient être choisis parmi ses membres et par elle-même.

LE 13 VENDÉMIAIRE DÉFAITE DES ROYALISTES

Ces décrets, dits des *Deux Tiers*, ruinaient les espérances des royalistes. Ils essayèrent de les faire rapporter par un coup de force. Des affiches étaient placardées sur les murs, où on lisait : « Peuple français, reprends ta religion et ton roi, et tu auras la paix et du pain ». Le 5 octobre 1795 (13 *vendémiaire*), une armée insurrectionnelle de plus de 20000 hommes marchait sur la Convention en deux colonnes, l'une suivant les quais de la rive gauche de la Seine, l'autre la rue Saint-Honoré. Elles furent arrêtées et dispersées la première au Pont-Neuf, la seconde en avant de l'église Saint-Roch, grâce aux habiles dispositions d'un général de vingt-six ans, ***Napoléon Bonaparte***, que Barras, chargé d'assurer avec moins de 5000 hommes la défense de la Convention, s'était donné pour second : 200 insurgés furent tués. Dès le lendemain, le général Bonaparte, nommé au commandement de Paris, procéda au désarmement général de la population. L'ordre se trouva immédiatement rétabli.

Trois semaines plus tard, le lundi 26 octobre, la Convention déclara ses travaux terminés et se sépara aux cris de : « Vive la République ! »

L'ŒUVRE DE LA CONVENTION LA DÉFENSE NATIONALE

Les faits qui viennent d'être résumés, faits politiques et épisodes tragiques de l'histoire de la Convention, *ne sont qu'une petite partie de cette histoire*. L'œuvre accomplie en trois ans par cette assemblée, *œuvre de défense nationale, œuvre d'organisation intérieure*, fut prodigieuse.

La Convention avait dû faire face à la guerre civile et à la guerre étrangère : elle avait eu à défendre à la fois l'œuvre émancipatrice de la Révolution et l'existence même de la France. Attaquée



LE 13 VENDÉMIAIRE — 5 OCTOBRE 1795 — COUR DES TUILERIES
Dessin original de LEBARBIER (1738-1826). — Musée Carnavalet.
Photographie Hachette.

Le 13 Vendémiaire an III les sections royalistes tentèrent un coup de force contre la Convention et furent refoulées par le général Bonaparte. « Les Conventionnels fraternisent avec leurs défenseurs », dit une légende explicative du dessin. Par la porte du pavillon de l'Horloge — voir, ci-dessus, page 424 — des députés sortent au-devant de fantassins, de hussards et de dragons, auxquels on fait ample distribution de victuailles. Au premier plan, adossé à un tonneau, un soldat dort, assommé par le vin ; un député, marchant sur un cadavre, et tenant une bouteille dans chaque main, verse à boire à un dragon. La scène est poussée à la charge et au drame. Les insurgés n'arrivèrent pas jusqu'à la cour des Tuileries, et il ne pouvait s'y trouver de cadavres. — Lebarbier, originaire de Rouen, membre de l'Académie de peinture, décora la salle des États Généraux à Versailles et reçut pendant la Révolution plusieurs commandes officielles.

en 1793 par 60 départements insurgés, et par les armées de l'Angleterre, de la Hollande, de la Prusse, de l'Autriche, du Piémont, de l'Espagne après deux ans de luttes ininterrompues, à force d'énergie et d'audace, elle avait partout triomphé. Elle avait désarmé la moitié de ses adversaires ; à ***Bâle***[1] (avril-juillet 1795), elle avait signé de glorieux traités de paix avec la Prusse, l'Espagne et la Hollande. Elle laissait la France agrandie de la Belgique et de tous les territoires situés sur la rive gauche du Rhin. Elle avait même obtenu contre l'Angleterre l'alliance d'un de ses ennemis de la veille, la Hollande, et elle était sur le point d'obtenir l'alliance de l'Espagne. Au de-

1. Voir, ci-dessous, page 505.

dans, le général Hoche poursuivait par la douceur et la justice, la pacification de la Vendée.

L'ŒUVRE INTÉRIEURE

L'œuvre intérieure, accomplie en même temps qu'on luttait pour la vie, ne fut pas moins considérable. La Convention fut la plus laborieuse de nos assemblées politiques, avec la Constituante dont elle eut à poursuivre et à compléter les travaux. La Constituante, en effet, après avoir fait table rase de toutes les institutions de l'ancienne France, s'était surtout occupée d'établir les nouvelles institutions politiques : en somme, elle avait plus détruit que reconstruit. La Convention partagée en de nombreux *Comités*, — Comité de législation, Comité de finances, Comité d'instruction publique, etc. — toucha à tout, et si elle ne put en bien des cas achever la tâche entreprise, elle a du moins la gloire d'avoir pris partout l'initiative. C'est de la Convention que datent la plupart de nos grandes institutions. En matière de finances, elle décida sur la proposition de Cambon de ne pas répudier la dette héritée de l'ancien régime, mais de la « républicaniser » et de la confondre avec la prodigieuse dette nouvelle résultant des nécessités de la guerre contre l'Europe; elle institua le *grand livre de la dette publique*, origine de tout notre système d'emprunts. En matière de législation, elle poursuivit la *rédaction d'un code unique*, décrétée mais à peine commencée par la Constituante. Elle donna à la France un système de poids et de mesures scientifiquement établi, le *système métrique*, adopté aujourd'hui par la presque totalité des États civilisés.

Elle étudia avec la plus grande attention toutes les questions d'enseignement. Elle proclama le principe de l'*obligation et de la gratuité de l'enseignement primaire*; elle ne put d'ailleurs l'organiser faute d'argent. Pour l'*enseignement secondaire*, elle fit ouvrir, sur le rapport de Lakanal, les « écoles centrales », d'où sont venus nos lycées et nos collèges. Pour l'*enseignement supérieur*, elle créa, conserva ou réorganisa nos principaux établissements scientifiques ou artistiques, et la plupart de nos grandes écoles : Collège de France, Ecole des Langues orientales, Bureau des Longitudes, Muséum, où les plus illustres savants Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire, Jussieu, Lacépède, enseignèrent les sciences naturelles; Conservatoire des Arts et Métiers, Bibliothèque et Archives Nationales, Musée du Louvre, Écoles de droit et de Médecine, École des Mines, École

centrale des Travaux Publics, devenue l'École Polytechnique, École Normale, École du Génie de Metz, aujourd'hui à Fontainebleau, École de Mars, la première ébauche de Saint-Cyr, École d'aspirants de Marine, etc. Enfin à la veille de se séparer, le 24 octobre 1795, la Convention sur un rapport de Daunou créa, pour remplacer les anciennes académies, l'*Institut de France*. Divisé en trois *classes*, sciences physiques et mathématiques, sciences morales et politiques, littérature et beaux-arts, il devait être, selon le mot de Daunou, « l'abrégé du monde savant, le corps représentatif de la république des Lettres ».

VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE

Ces indications sommaires suffisent à faire comprendre combien injuste fut l'accusation de « *vandalisme* », c'est-à-dire d'esprit de destruction barbare et systématique longtemps portée contre la Convention.

Sans doute nombre de monuments et d'œuvres d'art furent mutilés ou détruits. Les brutes furent alors nombreuses, pareilles à ce membre de la Commune de Clermont-Ferrand qui demandait la destruction de la cathédrale « antre du fanatisme », un des chefs-d'œuvres de l'art ogival; qui déclarait inutile à la République « les bibliothèques, les cabinets de physique, les tableaux, les médailles, les églises et autres fariboles de ce genre »; qui proposait enfin « qu'on fît bouillir tous les livres pour en fabriquer du papier blanc à l'usage du régime républicain ». Mais précisément la Convention lutta contre les barbares de cet ordre, en votant une loi pour la sauvegarde des édifices publics et en facilitant à Paris, la formation d'un musée des monuments de l'art français.

Sans doute encore elle fit ou laissa verser beaucoup de sang et le gouvernement révolutionnaire fut trop souvent odieux. Mais pour la Convention, comme jadis pour le Sénat de Rome, le salut de la Patrie avait été justement la loi suprême, et comme l'écrivait un contemporain « elle exerça la tyrannie pour empêcher le retour du despotisme ». Quand elle se sépara, ses ennemis eux-mêmes sentirent, selon l'expression d'un témoin, le général Thiébault « qu'il s'en allait quelque chose de grand et que la scène allait paraître vide ». Trente ans après, en 1825, un illustre orateur royaliste, l'avocat Berryer, devant un auditoire tout enflammé de haine contre la Révolution, portait sur la Convention le jugement de l'histoire : « Je n'oublierai jamais que la Convention a sauvé mon pays ».

LE DIRECTOIRE

Le gouvernement du **Directoire**, institué par la Constitution de l'an III, dura quatre années, du 27 octobre 1795 au 19 novembre 1799. Pendant ces quatre années la France fut presque constamment troublée. L'agitation fut provoquée d'abord par les partis extrêmes, débris de l'ancien *parti jacobin*, et nouveau *parti royaliste*, qui cherchèrent soit à s'emparer du pouvoir, soit à détruire le régime existant. Le Directoire se défendit par des coups d'État : coup d'État contre le parti royaliste, le 4 septembre 1797 (18 *fructidor*); coup d'État contre le parti jacobin, le 11 mai 1798 (22 *floréal*). Dans le même temps, les victoires de Napoléon Bonaparte en Italie contraignirent tous les adversaires de la France, l'Angleterre exceptée, à mettre bas les armes, et le traité de **Campo-Formio** (16 octobre 1797) signé par l'Autriche, compléta les traités de Bâle.

La situation intérieure toujours troublée s'aggrava en 1799, une *nouvelle coalition* s'étant formée contre la France et les armées républicaines ayant été battues en Italie et en Allemagne. Le péril extérieur, un court retour aux procédés du gouvernement révolutionnaire, et d'autre part la corruption des gouvernants, tournèrent l'opinion tout entière contre le Directoire. Sieyès et Napoléon Bonaparte mirent fin au régime par un coup d'État, le 10 novembre — 19 *brumaire* — 1799.

LA CONSTITUTION DE L'AN III

La Constitution de l'an III, votée par la Convention au mois d'août 1795, confiait le *pouvoir exécutif* à un *Directoire* : de là le nom du régime. Ce Directoire, composé de cinq membres, âgés de quarante ans au moins, présidant à tour de rôle pendant trois mois, était renouvelable par cinquième chaque année. Le Directeur nouveau était élu par les deux Conseils des *Cinq-Cents* et des *Anciens*, les Cinq-Cents dressant une liste de dix candidats entre lesquels les Anciens choisissaient.

Les Cinq-Cents et les Anciens formaient le *pouvoir législatif*. Les Cinq-Cents devaient être âgés de trente ans au moins; les Anciens devaient être mariés ou veufs, âgés d'au moins

quarante ans. Les Cinq-Cents préparaient les lois dont ils avaient seuls l'initiative. Tout projet de loi voté par eux était transmis sous le nom de *résolution* aux Anciens qui l'adoptaient ou le rejetaient; c'était à peu près le système actuel de notre Chambre des Députés et du Sénat. Un conventionnel avait défini de la sorte le rôle des deux assemblées : « Le Conseil des Cinq-Cents sera la pensée et pour ainsi dire l'imagination de la République; le Conseil des Anciens en sera la raison. » Les deux Conseils étaient renouvelables par tiers annuellement.

Les députés étaient élus à deux degrés et au suffrage restreint. Tous les Français âgés de vingt et un ans au moins, sachant lire et écrire, payant une contribution directe, formaient les *assemblées primaires* et concouraient à la nomination des *électeurs*, à raison d'un électeur par 200 citoyens. Nul ne pouvait être nommé électeur s'il n'était âgé de vingt-cinq ans au moins et s'il ne justifiait d'un revenu foncier, c'est-à-dire provenant de terres ou d'immeubles, égal à la valeur de 150 ou de 200 journées de travail.

LES CAUSES DE TROUBLES

Le système électoral était donc moins libéral encore que le système établi par la Constitution monarchique de 1791. Le nombre des électeurs était réduit de moitié et le chiffre du cens avait été surélevé. Plus encore qu'en 1791 la participation aux affaires publiques était ainsi réservée à une *ploutocratie*, c'est-à-dire à une aristocratie de fortune, et le pouvoir devait légalement passer dans un temps assez court aux mains d'une bourgeoisie riche, à tendances royalistes. De là une première cause de troubles, le Directoire devant naturellement défendre la République contre les tentatives de restauration monarchique.

En second lieu, cette constitution ploutocratique eut pour adversaires les débris du parti montagnard, les anciens Cordeliers et les anciens Jacobins, démocrates et partisans du suffrage universel. Ils travaillèrent à renverser le Directoire et la Constitution de l'an III, pour y substituer la Constitution de 1793.

D'autre part, la Convention, malgré ses triomphes, laissait au Directoire une lourde succession. Il y avait à poursuivre la guerre contre l'Angleterre, l'Autriche et les princes Italiens. Les finances étaient complètement désorganisées par suite de la ruine du commerce, et de l'arrêt de toute industrie. Les impôts rentraient mal et n'étaient guère payés qu'en assignats. Or, les assignats, émis en quantités prodigieuses, étaient tombés à

moins d'un trois centième de leur valeur nominale : quand l'État recevait pour 100 millions d'assignats, il n'encaissait pas 300000 francs. Cette détresse financière amena en 1797 une banqueroute partielle, la *banqueroute dite des deux tiers*; puis en 1798, l'établissement d'un nouvel impôt, l'impôt *des portes et fenêtres*, encore existant. Ces deux mesures, l'une diminuant les ressources des petits rentiers, l'autre accroissant leurs charges, firent de la majorité d'entre eux des mécontents et des adversaires du régime.

Avec cela la France était dans un état moral déplorable, lasse de tout, lasse de six années de révolution, lasse de la guerre, indifférente même aux victoires, n'aspirant plus qu'à la paix, au repos, au pain quotidien. Une profonde misère dans le peuple; à Paris chez ceux que d'audacieuses spéculations avaient soudainement enrichis, une fureur de plaisir, un luxe insolent, dont l'étalage insultait à la misère publique. Parmi les hommes politiques beaucoup d'égoïsme et de corruption. Nombre d'entre eux, « les nantis » ou « les corrompus », pensaient avec Fouché qu'il n'y avait plus qu'à « arrêter la marche d'une révolution désormais sans but, depuis qu'on avait obtenu tous les avantages personnels qu'on pouvait prétendre ». Le mal avait gagné tous les services publics : « Il n'existe aucune partie de l'administration publique, où l'immoralité et la corruption n'aient pénétré, » disait un député dans un rapport aux Cinq-Cents en 1798. Aussi le régime du Directoire laissa-t-il aux contemporains l'impression d'un régime de décomposition générale et, selon le mot de l'un d'eux, le général Thiébault, « de pourriture des pourritures ».

LUTTE CONTRE LES JACOBINS

Le Directoire eut d'abord à faire face aux anciens Jacobins démocrates. Ils avaient essayé de reconstituer leur Club, sous le nom de *Société des Égaux* ou *Club du Pantheon*. Leur programme, c'était l'application de la Constitution de 1793; le moyen de le réaliser, c'était le renversement, peut-être le massacre des Directeurs, et l'établissement d'un nouveau Comité de Salut public. Quelques-uns des Égaux, en particulier leur chef, *Gracchus Babeuf*, un journaliste, voulaient compléter la révolution politique par une *révolution sociale*. Ils voulaient supprimer la propriété individuelle, que la Convention avait proclamée inviolable et sacrée. « La terre, disaient-ils, n'est à personne, les fruits sont à tous

le monde. » *C'était la première apparition en politique de la doctrine socialiste qu'on appelle le* **communisme** *ou le* **collectivisme**. Le complot contre les Directeurs fut découvert, au commencement de mai 1796, par suite d'une trahison. Babeuf et ses principaux complices furent arrêtés. Leur procès, qui dura près d'un an, se termina par la condamnation et l'exécution de Babeuf (mai 1797). Dans l'intervalle, en septembre 1796, une tentative de soulèvement, organisée par les Jacobins et par quelques anciens députés de la Convention, n'avait servi qu'à faire fusiller, après une échauffourée au camp de Grenelle, une vingtaine de personnes.

LUTTE CONTRE LES ROYALISTES

Le complot de Babeuf profita aux royalistes. Les projets communistes effrayèrent les propriétaires fonciers, hantés par des souvenirs d'histoire romaine et le spectre des « *lois agraires* », alors inexactement connues. Le corps électoral étant en énorme majorité composé de propriétaires, les députés qu'il élut en mai 1797, lors du renouvellement annuel du tiers des Conseils, furent tous des ultra-modérés ou des royalistes. Dans le Directoire lui-même on fit entrer *Barthélemy*, ancien ambassadeur de la République auprès des Cantons Suisses, le négociateur des traités de Bâle[1], un monarchiste constitutionnel de 1791. Les Cinq-Cents élurent pour président Pichegru à qui des manœuvres suspectes avaient fait enlever son commandement et qui, de fait, trahissant devant l'ennemi, s'était secrètement vendu à Louis XVIII (1795). Anciens et Cinq-Cents rapportèrent les lois votées antérieurement contre les prêtres réfractaires, les émigrés rentrés, etc.; d'autre part ils commencèrent à attaquer le Directoire, dont quatre membres étaient des Conventionnels « régicides », c'est-à-dire ayant, en 1793, voté la mort de Louis XVI.

COUP D'ÉTAT DU 18 FRUCTIDOR

L'un des quatre, Carnot, ne croyait pas au péril royaliste, et dans tous les cas, ne voulait pas que l'on se défendît par des moyens illégaux. Mais ses collègues, dirigés par *Barras*, le type achevé des nantis et des corrompus, n'eurent point ces scrupules. Menacés d'un coup d'État, ils ripostèrent par un coup d'État.

Bien que la Constitution défendît qu'aucun corps de troupes entrât dans Paris, les Directeurs appelèrent de l'armée d'Italie une division, commandée par Augereau. Dans la soirée du 3 sep-

1. Voir, ci-dessous, page 506.

tembre 1797 (17 fructidor), sous prétexte qu'une conspiration en faveur de Louis XVIII venait d'être découverte, ils firent arrêter leur collègue Barthélemy et la plupart des députés de la majorité royaliste. Carnot, qu'ils voulaient également faire arrêter, put s'échapper. Le lendemain 4 septembre (18 *fructidor*), à la demande des Directeurs, la minorité républicaine des Cinq-Cents et des Anciens annula les élections de quarante-neuf départements et décréta la déportation à la Guyane de nombreux députés, parmi lesquels Pichegru, et de plusieurs journalistes. La liberté de la presse fut supprimée pour un an; les lois contre les émigrés rentrés et contre les prêtres réfractaires furent remises en vigueur. La persécution religieuse reprit et se prolongea jusqu'à la fin du régime, en 1799 : on arrêta et l'on déporta près de 8000 prêtres, dont 7000 pour les départements nouveaux formés de l'ancienne Belgique.

COUP D'ÉTAT DU 22 FLORÉAL

A la suite du 18 fructidor, il y eut un retour d'influence des anciens Montagnards, les Directeurs ayant besoin de leur appui contre les royalistes. Les Jacobins rouvrirent les clubs, et, aux élections de mai 1798, un grand nombre des leurs furent élus. Mais Barras et ses collègues ne voulaient pas plus d'une majorité montagnarde, inclinant à établir le suffrage universel, que d'une majorité royaliste. Aussi le 11 mai 1798 (22 *floréal*), avec l'appui des Cinq-Cents et des Anciens, les Directeurs renouvelèrent l'opération de l'année précédente; ils firent casser l'élection d'une soixantaine de Montagnards. Ce fut un 18 fructidor à rebours.

L'OPINION EN 1799

Ces coups d'État contradictoires déroutaient le pays et achevaient de le lasser de la politique. D'autre part certains gouvernants et leur entourage donnaient le spectacle d'une immoralité scandaleuse. La France, au su de tout le monde, était mise au pillage par ceux mêmes qui avaient charge de ses intérêts, ou avec leur complicité. A la lassitude de la politique s'ajouta le mépris pour les politiciens. Par surcroît, la politique agressive du Directoire au dehors amena, au début de 1799, la formation d'une nouvelle coalition, et le recommencement de ces guerres, dont la France s'était enfin crue délivrée une année plus tôt, en 1797, quand Bonaparte avait imposé à l'Autriche la paix de **Campo-Formio**[1] (17 octobre 1797). Non seulement les guerres

1. Voir, ci-dessous, page 521.



LE DIRECTEUR BARRAS (1755-1829). — Dessin de LE DRU, Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

Le vicomte de Barras, ex-capitaine d'infanterie, participa à la prise de la Bastille Député à la Convention, représentant en mission il figura au siège de Toulon, travailla à renverser Robespierre et fut chargé de la défense de la Convention le 9 Thermidor et le 13 Vendémiaire. Directeur, dès la mise en vigueur de la Constitution de l'an III, il conserva ses fonctions jusqu'au 19 Brumaire. Il incarna vraiment le régime et c'est à lui qu'un contemporain, Thiébault, appliqua l'expression « pourriture des pourritures ». Type achevé de ceux qu'on appela les nantis *et dont toute la politique consistait à se maintenir au pouvoir à seule fin de jouir des avantages qu'il procure, il fut mêlé à toutes les intrigues ; Directeur, il négocia en secret avec Louis XVIII, et favorisa le coup d'État de Brumaire. La simplicité « Spartiate », à la mode sous la Convention, fit place au goût de la pompe sous le Directoire : Barras porte un somptueux costume : bas de soie, habit, manteau de velours rouge doublé de moire blanche, brodés de palmes d'or ; haute ceinture de soie, glaive à poignée d'or, chapeau à panache. La main s'appuie sur une carte roulée.*

recommençaient, mais les armées françaises étaient partout défaites; elles étaient repoussées en Allemagne sur le Rhin, en Italie sur les Alpes. On sentait revenir les plus mauvais jours de 1793, le temps de l'invasion et de la Patrie en danger.

Le dégoût causé par la situation intérieure, les angoisses provoquées par le péril extérieur eurent une double conséquence.

Au début de 1799, il se forma un groupe d'hommes politiques auxquels une revision de la Constitution parut indispensable. Ce groupe eut pour chef *Sieyès*. Parmi ses membres plusieurs, et Sieyès lui-même, pensaient à appeler au pouvoir un protestant allemand, le duc de Brunswick, le signataire du célèbre manifeste de 1792. D'autres songeaient au rétablissement d'une monarchie constitutionnelle en faveur du duc d'Orléans, fils de Philippe-Égalité.

D'autre part, on le verra plus loin, en juillet et en août 1799, il y eut un bref retour aux procédés du gouvernement révolutionnaire et une réapparition du régime de la Terreur qui, effrayant l'opinion, favorisèrent par la suite l'exécution des projets de révision.

LA POLITIQUE DE SIEYÈS

Pour pouvoir changer la Constitution il fallait deux conditions : ne pas avoir à craindre les Directeurs; avoir à sa disposition un général populaire. Sieyès, nommé Directeur en mai 1799, sut exploiter les colères provoquées dans les Conseils par les défaites des armées en Allemagne et en Italie. Il tourna ces colères contre ceux de ses collègues qu'il savait capables de lui résister. Les Conseils les contraignirent à donner leur démission. C'est ce qu'on appelle, improprement puisque toutes les formes légales furent respectées, le coup d'État du *30 prairial* (18 juin 1799). Quant au général, Sieyès songea d'abord à *Joubert* qui aux premières ouvertures répondit : « Quand on voudra, je finirai tout cela avec vingt grenadiers. » Mais Joubert fut tué à Novi (15 août 1799). Alors après de longues hésitations, Sieyès finit par choisir Bonaparte. Comme celui-ci se trouvait en Égypte[1], Sieyès lui fit renouveler en septembre, l'ordre de rentrer en France, que lui avaient adressé, dès le mois de mai, les Directeurs, désireux de lui donner le commandement des armées.

1. Voir, ci-dessous, page 525.

RÉAPPARITION DE LA TERREUR

Dans l'intervalle, les armées subirent de graves défaites en Italie (juin, août 1799), tandis qu'à l'intérieur des soulèvements royalistes se produisaient sur de nombreux points, à Lyon, à Reims, dans le Midi, en Vendée. De là, dans les Conseils et à Paris, un retour d'influence des Montagnards. Le club des Jacobins fut reconstitué sous le nom de *Réunion des Amis de la liberté et de l'égalité*. La réunion publia un journal intitulé le *Journal des hommes libres*, bientôt surnommé le *Journal des Tigres*, parce qu'on y fit à diverses reprises l'apologie de la Terreur et de Gracchus Babeuf. Les Conseils votèrent d'abord (7 juillet) un *emprunt forcé* de 100 millions, c'est-à-dire un impôt spécial, sur la « classe aisée »; puis (12 juillet) une loi dite *des otages*, en vertu de laquelle les parents des émigrés ou des royalistes en état d'insurrection étaient rendus responsables des désordres qui se produiraient dans leurs communes, et pourraient être emprisonnés, frappés d'amende, déportés. Ces différentes mesures, les violences de langage des Jacobins, le désordre gagnant jusqu'aux Conseils, où l'on vit à la séance du 13 septembre des députés se battre à coups de poing, achevèrent de disposer le public à bien accueillir un changement de régime.

RETOUR DE BONAPARTE

Le 8 octobre, Bonaparte, parti d'Egypte avant d'avoir reçu l'ordre de rappel du Directoire, débarquait à Fréjus. Quand la nouvelle parvint à Paris, le 15, il y eut une universelle explosion de joie. Son voyage fut un triomphe. « La foule était telle, même sur les routes, racontait *le Moniteur*, que les voitures avaient peine à avancer. Tous les endroits par lesquels il est passé étaient illuminés le soir. » Quand il entra à Paris, l'enthousiasme toucha « au délire ». On voyait en lui le garant de la victoire au dehors, un chef possible au dedans. Selon le mot d'un contemporain, le général Mathieu Dumas, « il trouva tous les partis disposés à lui décerner le pouvoir dictatorial ».

PRÉPARATION D'UN COUP D'ÉTAT

Sieyès et Bonaparte commencèrent aussitôt à préparer le changement de la Constitution. En trois semaines ils eurent tout organisé. Ils eurent pour complices deux des Directeurs, Barras et Roger-Ducos, celui-ci un ancien avocat de Dax, ex-député à la Convention; puis les principaux ministres, Talleyrand, ministre des Affaires étran-

gères, Fouché, ministre de la police, la majorité du Conseil des Anciens et le président du Conseil des Cinq-Cents, Lucien Bonaparte, le frère du général Bonaparte.

Le plan des conjurés était le suivant : obtenir la démission des Directeurs, de sorte que le pouvoir exécutif se trouvât vacant; pour remplacer les Directeurs, faire nommer par les deux Assemblées un comité exécutif, « trois consuls provisoires » qui auraient mission de réviser la Constitution, c'est-à-dire en fait de préparer une Constitution nouvelle.

Comme on s'attendait à quelque opposition parmi les Cinq-Cents, et par crainte qu'ils ne parvinssent à organiser un mouvement populaire dans les faubourgs, on décida de faire voter par les Anciens le transfert des deux Conseils au château de Saint-Cloud, à quelques kilomètres de Paris.

COUP D'ÉTAT DU 19 BRUMAIRE

Le samedi 9 novembre (18 *Brumaire*), le président des Anciens, Cornet, qui était du complot, annonçait aux députés, convoqués en séance extraordinaire, la découverte d'une redoutable conspiration dirigée contre les pouvoirs publics. On n'avait, disait-il, qu'un instant pour sauver l'État. « Si vous ne le saisissez pas, ajouta-t-il, la République aura existé, et son squelette sera entre les mains de vautours, qui s'en disputeront les membres décharnés. »

Les Anciens n'éclatèrent pas de rire : ils décrétèrent le transfert des deux Conseils à Saint-Cloud, et donnèrent au général Bonaparte le commandement de la division de Paris, avec mission de veiller à la sûreté du Corps législatif.

A Saint-Cloud, le dimanche 10 novembre — ***19 brumaire*** —, le complot faillit échouer. Les Cinq-Cents et la minorité des Anciens avaient eu, dans la nuit et la matinée, le temps de se concerter. Les Anciens, en entrant en séance à deux heures, demandèrent sur la conspiration des renseignements détaillés. De leur côté, les Cinq-Cents prêtèrent immédiatement le serment de maintenir la Constitution de l'an III, et demandèrent qu'on s'occupât de nommer un Directeur, en remplacement de Barras démissionnaire.

Un peu après quatre heures, Bonaparte se présenta dans la salle des Cinq-Cents, accompagné de quatre grenadiers. Aussitôt les cris : « A bas le dictateur! hors la loi! » éclatèrent de toutes parts. Des députés se précipitèrent sur lui et essayèrent de le frapper à coups de poing. Les grenadiers le cou-

vrirent de leur corps et l'emmenèrent. Il avait complètement perdu la tête et l'aventure allait tourner pour lui en catastrophe, lorsqu'il fut sauvé par le sang-froid de son frère Lucien. Celui-ci présidait les Cinq-Cents. Quand les députés demandèrent le scrutin sur la proposition de mise hors la loi, Lucien déposa sur le bureau ses insignes, toque et toge, abandonna la présidence, et retarda ainsi le vote quelques instants. Sur ces entrefaites un peloton de grenadiers envoyé on ne sait par qui, entra dans la salle et l'enleva. Dehors Lucien monta à cheval, se présenta aux troupes, leur raconta que les députés avaient voulu poignarder leur général, que l'assemblée était terrorisée par une poignée de brigands « payés par l'Angleterre », et, d'accord avec Sieyès, leur donna l'ordre, en qualité de président des Cinq-Cents, d'entrer dans la salle et de chasser les députés. Conduits par les généraux Murat et Leclerc, celui-ci beau-frère de Bonaparte, les grenadiers obéirent.

Le soir, à neuf heures, la minorité des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens tinrent de nouveau séance dans l'Orangerie du château. Après avoir décrété « qu'officiers et soldats avaient bien mérité de la République » les députés votèrent la suppression du Directoire, et son remplacement par une commission de trois *Consuls*, qui furent Sieyès, Roger Ducos et Bonaparte. Ceux-ci vinrent prêter serment « à la République, une et indivisible ». Après quoi les Conseils décidèrent de s'ajourner à quatre mois, en confiant à deux commissions de vingt-cinq membres, chargées de les représenter, la mission de préparer, sous la direction des Consuls, le remaniement de la Constitution « dont l'expérience avait fait sentir les vices ».

Le coup d'État ne provoqua pas le moindre trouble dans Paris. Par toute la France, il eut, comme l'a dit Mignet, « une popularité immense ». Il marqua la fin de la Révolution, dont le Consulat allait consolider les résultats.

III

TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE PAR LA RÉVOLUTION

La Révolution a totalement transformé l'organisation politique et l'organisation sociale de la France. La transformation a été opérée en vertu de principes généraux, définis par l'As-

semblée constituante dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Le plus important de ces principes, celui qu'on peut appeler le principe primordial, parce que les autres en sont comme de simples conséquences, est le principe de *l'égalité des hommes*, formulé en tête même de la Déclaration, à l'article I, et affirmé de nouveau à l'article VI[1]. Proclamé dix-huit cents ans plus tôt par le Christ, mais demeuré partout lettre morte, ce principe a, depuis 1789, dominé en France le droit *public* et le droit *privé*, c'est-à-dire les lois qui règlent l'organisation de l'État et de la société, et les lois qui règlent les rapports des particuliers, les lois *politiques et sociales*, et les lois *civiles*.

ÉGALITÉ POLITIQUE ET SOCIALE

Au nom du principe d'égalité furent abolis tous les corps privilégiés et tous les privilèges : privilèges réels et privilèges honorifiques, privilèges personnels et privilèges collectifs, privilèges politiques et privilèges sociaux. *On détruisit la distinction des ordres*, et la division en Clergé, Noblesse, Tiers État. Les titres de noblesse, les ordres de chevalerie furent même un moment abolis. *On supprima les privilèges en matière d'impôts*, exemptions totales ou partielles, facilités de paiement accordées aux membres du Clergé, aux nobles, aux officiers royaux ; les privilèges de certaines provinces en la même matière, et la distinction des pays d'États et des pays d'Élections[2]. Tous les Français durent désormais, également et proportionnellement à leurs facultés, payer les *contributions* établies par leurs représentants pour faire face aux dépenses d'intérêt public. Mais aucune imposition ne put être prélevée par une catégorie de citoyens sur d'autres citoyens : d'où la *suppression des dîmes* levées par le Clergé. Aucun citoyen ne peut exiger un service gratuit d'un autre citoyen : d'où l'*abolition des corvées*, accomplies par certains paysans au profit de certains nobles. Aucun citoyen ne peut prétendre au monopole d'un métier ou d'une industrie : d'où l'*abolition des corporations*. La mise en vente des fonctions publiques crée un privilège en faveur du riche, au détriment du pauvre : d'où l'*abolition de la vénalité des offices*. Il est contraire à l'égalité qu'un citoyen, à raison de sa naissance, se voie réserver ou tout au contraire interdire certains emplois,

1. Voir, ci-dessus, les textes, pages 395 et 396.
2. Voir, ci-dessus, page 336.

300 tués, les Prussiens moins de 200. Pourtant *les conséquences morales furent immenses*, et Kellermann et les volontaires sauvèrent réellement, à Valmy, la patrie et la liberté. Avoir contraint à s'arrêter une armée réputée invincible, exalta le courage de la jeune armée républicaine et la rendit propre aux plus audacieuses entreprises.

Quant aux Prussiens, devant la fière attitude des volontaires, leur stupeur fut d'autant plus vive que les émigrés leur avaient présenté l'armée française comme un méprisable ramassis « de savetiers et de tailleurs », prêts à fuir au premier choc, en sorte que la campagne serait à peine une promenade militaire. « La comédie ne durera pas longtemps, disait aux officiers un ministre prussien, au début des hostilités; l'armée des avocats sera bientôt anéantie et nous serons de retour dans nos foyers vers l'automne. »

L'armée des avocats n'avait pas plié. Partout les paysans s'armaient et commençaient à harceler l'envahisseur. D'autre part, la pluie redoublait, tombant sans trêve, jour et nuit, pendant des semaines: la dysenterie décimait les régiments. L'armée, au dire de Gœthe, se transformait en « un hôpital ambulant ». *Sans avoir été vaincus, les Prussiens se comportèrent en vaincus.* Ils battirent en retraite, laissant, avec la plus grande partie de leurs équipages, des milliers d'hommes sur les routes, et le 22 octobre, un mois après la canonnade de Valmy, ils avaient repassé la frontière.

L'OFFENSIVE FRANÇAISE JEMAPPES

Au lendemain de Valmy, les armées françaises prirent partout l'offensive. En un mois (20 septembre — 21 octobre) elles occupèrent, au sud-est, deux possessions du roi de Sardaigne, la *Savoie*, dont les habitants accueillirent avec enthousiasme l'armée du marquis de *Montesquiou* et votèrent aussitôt leur réunion à la France, et le *Comté de Nice*. Au nord-est, elles occupèrent, avec le marquis de *Custine*, les évêchés allemands de la rive gauche du Rhin, *Spire*, *Worms*, et l'électorat de *Mayence*.

Au mois de novembre, avec Dumouriez, elles entraient en *Belgique* (6 novembre). Les Autrichiens, commandés par le duc de *Saxe Teschen*, avaient un moment pénétré en France et bloqué Lille (25 septembre — 7 octobre). Le duc se flattait d'avoir promptement raison d'une place qui n'avait d'autres défenseurs que ses habitants. Il avait prié l'archiduchesse Chris-

tine, gouvernante des Pays-Bas, de « lui faire la grâce d'assister à la capitulation de ces marchands ». Un bombardement de six jours 60000 projectiles jetés sur la place, 200 maisons incendiées ne purent vaincre l'héroïsme des Lillois; les Autrichiens stupéfaits durent se retirer en Belgique. Dumouriez vint les y chercher, dès que la retraite des Prussiens eut rendu libre son armée. Le 6 novembre, les jeunes soldats de Valmy, dans un merveilleux élan, enlevaient au chant de *la Marseillaise*, les quatorze redoutes que le duc de Saxe-Teschen avait étagées au flanc des coteaux de ***Jemappes***. Trois semaines plus tard les Autrichiens étaient chassés de toute la Belgique (28 novembre).



DUMOURIEZ (1739-1823), portrait peint par ROUILLARD
Château de Versailles. — Photographie Hachette.

Dumouriez, né à Cambrai, joua un rôle capital dans l'histoire de la Révolution. Ministre des Affaires étrangères sous la Législative, il précipita la rupture entre la France et l'Autriche et fit déclarer la guerre, le 20 avril 1792. Par l'habileté de ses manœuvres derrière l'Argonne, en septembre, il arrêta l'invasion prussienne et prépara le succès capital de Valmy. Par la victoire de Jemappes il assura la première conquête de la Belgique. Moitié soldat, moitié diplomate, il eut un peu la vie d'un aventurier. Officier pendant la guerre de Sept Ans, il avait été vingt-deux fois blessé. Choiseul et Louis XV l'avaient ensuite employé en Pologne. Il déserta après l'exécution de Louis XVI. L'expression de la physionomie est dure et hardie. Les rides profondes qui sillonnent le masque disent la vie agitée. Il avait cinquante ans au début de la Révolution.

LE DÉBUT DES CONQUÊTES LA POLITIQUE DE PROPAGANDE

Les Belges, qui supportaient malaisément la domination autrichienne et qui, on l'a vu[1], s'étaient insurgés en 1789 contre Joseph II, avaient accueilli les Français comme des libérateurs. Ils se fiaient en

1. Voir ci-dessus, page 125.

effet à la déclaration de la Législative que la France « n'entreprenait pas la guerre dans le but de faire des conquêtes » ; ils se fiaient plus encore à un décret rendu par la Convention quelques jours après Jemappes, le 19 novembre : « La Convention nationale déclare au nom de la Nation française, qu'elle apportera secours et fraternité à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté. » Les Belges comptaient donc que les Français, fidèles à leurs déclarations, les laisseraient s'organiser en un Etat indépendant et se donner telle constitution qui leur plairait.

Mais les Belges étaient foncièrement catholiques, attachés à leurs traditions et au maintien des distinctions sociales. Or, les Montagnards, qui commençaient à dominer la Convention, entendaient que tous les pays fussent organisés sur le modèle de la France : « Si un peuple veut mériter tout à la fois et la liberté et notre amitié, disait l'un d'eux, Cambon, il faut qu'il fasse ce que nous avons fait, qu'il détruise les privilégiés et qu'il laisse les sans-culottes prendre part au gouvernement ». Sous l'influence des Montagnards, la Convention décréta donc, le 15 décembre 1792, que, dans tout pays occupé par les armées françaises, les droits féodaux, la noblesse, tous les privilèges seraient abolis, et que « les propriétés appartenant au prince, à ses satellites, aux communautés laïques et religieuses seraient mises sous la sauvegarde de la République Française ». Pratiquement cela revenait à la confiscation au profit de la France, et c'était le *commencement de la conquête.*

LA POLITIQUE DES FRONTIÈRES NATURELLES

D'autre part, les Conventionnels étaient par leur éducation des hommes de l'ancien régime. La plupart étaient pénétrés de cette idée, principe même de la politique extérieure de la royauté depuis Henri II, que *la France était inachevée* et que, selon le mot de Danton, vrai disciple de Richelieu, les limites où elle devait atteindre étaient « *marquées par la nature*, à l'Océan, au bord du Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées. » La Belgique, les évêchés rhénans, la Savoie, le comté de Nice, tous pays compris dans les « *limites naturelles* », tous fragments de l'ancienne Gaule, devaient, à ce titre, rentrer dans la France.

Ce fut donc à la fois la *volonté de propager les idées révolutionnaires nouvelles* et la *fidélité aux vieilles traditions politiques royales* qui, à la fin de 1792, firent oublier aux Conven-

tionnels la déclaration solennelle de 1791 et leur propre décret, et leur firent inaugurer *la politique des conquêtes*. Tous les pays occupés furent « révolutionnés » par des agents de la Convention. Puis, dans les premiers mois de 1793 (février, mars), la Convention les déclara réunis à la France, après avoir fait voter, pour sauver les apparences, le principe de l'annexion par des Conventions locales, composées d'affidés, ou tenues par la crainte. Dès lors les Français combattirent moins pour défendre leurs libertés et propager leurs idées que « *pour fonder la grandeur française* », — l'expression est de Danton, — c'est-à-dire pour conserver leurs conquêtes.

L'ANGLETERRE ET L'OCCUPATION DE LA BELGIQUE

Les conquêtes, les essais de propagande, l'exécution de Louis XVI armèrent contre la France, au début de 1793, les puissances jusqu'alors restées neutres, et tout d'abord ***l'Angleterre***.

Dans les premiers mois de la Législative, on avait espéré cependant que la France transformée en monarchie constitutionnelle pourrait aisément et comme naturellement s'entendre avec l'Angleterre constitutionnelle. Talleyrand, en février 1792, avait été envoyé à Londres pour tâcher d'obtenir des Anglais d'abord une déclaration de neutralité dans la guerre près d'éclater entre la France, l'Autriche et la Prusse, puis par la suite une alliance. Mais la révolution du 10 août avait amené les Anglais à rompre tout pourparler, et du jour où Dumouriez eut occupé la Belgique, ils furent déterminés à la guerre. C'est en effet, depuis le Moyen Age, un principe essentiel de la politique extérieure anglaise qu'*il ne faut pas laisser la France s'étendre jusqu'à l'estuaire de l'Escaut et devenir maîtresse d'Anvers*. En effet, outre que l'estuaire et le port constituent une merveilleuse position commerciale, ils ont au point de vue militaire une valeur exceptionnelle, parce que, placés précisément en face de l'embouchure de la Tamise, ils la commandent. C'est ce que Napoléon résumait plus tard dans cette pittoresque définition : « *Anvers est un pistolet chargé au cœur de l'Angleterre* ».

La guerre fut déclarée le 31 janvier 1793; *Pitt*, alors premier ministre, annonçait au Parlement que ce serait « *une guerre d'extermination* ». En fait, les Anglais ne devaient poser les armes que vingt-deux ans plus tard, en 1815, quand ils eurent arraché la Belgique à la France.

LA PREMIÈRE COALITION

Comme l'Angleterre n'avait point d'armée de terre, elle chercha des alliés sur le continent. Elle en trouva à prix d'argent dans chacune des puissances qui, à la suite de l'exécution de Louis XVI, venaient de rompre avec la France, et à qui la Convention ripostait par des déclarations de guerre : Hollande, Sardaigne, Naples, Portugal, Espagne, Russie. Elle en trouva enfin dans les Prussiens et les Autrichiens. Elle constitua ainsi une formidable ligue, la *première coalition*, sous laquelle il semblait impossible que la France ne fût pas accablée.

PROJET DE DÉMEMBREMENT DE LA FRANCE

Le 8 avril 1793, les représentants de l'Angleterre, de la Prusse et de l'Autriche, lord Auckland, Keller et le futur chancelier Metternich, se réunirent à Anvers, repris depuis quelques jours aux Français.

Dans leurs conférences les diplomates préparèrent le démembrement de la France. Elle devait être la Pologne de l'Europe occidentale. Les Anglais annonçaient qu'ils prendraient Dunkerque et les colonies; les Autrichiens auraient, pour leur part, la Flandre et l'Artois; les Prussiens, l'Alsace et la Lorraine, les autres coalisés garderaient ce qu'ils pourraient conquérir. « Il s'agit, disait lord Auckland, de réduire la France à un véritable néant politique ». En même temps on écraserait la Révolution « *par la terreur* », « en exterminant, écrivait le comte de Mercy, une grande portion de la partie active et la presque totalité de la partie dirigeante de la nation ». Comme l'a très justement remarqué Albert Sorel, « avant que le Tribunal révolutionnaire fût organisé à Paris, la Terreur était à l'ordre du jour dans les conciliabules de l'émigration et dans les conseils des coalisés ».

LA GUERRE

La lutte contre la première coalition dura près de cinq ans (mars 1793 — octobre 1797). Dans l'histoire de cette lutte on peut distinguer deux périodes.

Dans la première période, de 1793 à 1795, la France se trouva en face d'une *coalition générale* : elle dut combattre sur toutes ses frontières. Les principaux théâtres des opérations, ceux où se déroulèrent les actions décisives furent alors : *le nord de la France, la Belgique* d'où les Autrichiens furent définitivement chassés, en 1794, et *la région rhénane*.

Dans la seconde période, de 1795 à 1797, la France n'eut plus

à combattre qu'une *coalition partielle*. En 1795, la Prusse, l'Espagne, la Hollande demandèrent la paix. La France n'eut plus comme adversaires redoutables que les Anglais et les Autrichiens. Les batailles décisives furent alors livrées dans *la vallée du Pô et l'Italie du nord*, et finalement dans *les vallées alpestres de l'Autriche*.

SECONDE INVASION DE LA FRANCE

Au début de la lutte, il sembla que les coalisés dussent triompher aisément. Du commencement de mars à la mi-octobre 1793, pendant sept mois, la France subit des revers presque continus. Ces revers s'ajoutant aux insurrections intérieures, insurrection vendéenne, insurrection girondine, amenèrent, on l'a vu[1], l'établissement du gouvernement révolutionnaire et le régime de la Terreur.

D'abord, la France perdit très vite ses conquêtes au nord. Dès la fin de mars, Dumouriez ayant été vaincu par le prince de Cobourg à *Neerwinden* (18 mars 1793), sur le même champ de bataille où Luxembourg avait triomphé en 1691[2], les Autrichiens réoccupèrent la Belgique. En avril, la rive gauche du Rhin fut reprise à Custine par les Prussiens, qui bloquèrent *Mayence* et s'en emparèrent après quatre mois d'un siège héroïquement soutenu par *Kléber* et le représentant en mission *Merlin de Thionville* (avril-juillet 1793).

Ses conquêtes perdues, la France fut envahie par toutes ses frontières. Au sud les Espagnols occupèrent, aux deux extrémités des Pyrénées, *Perpignan* et *Bayonne*. *Toulon* fut livré aux Anglais par les royalistes (27 août). Au nord-est les Autrichiens et les Prussiens mirent le siège devant *Landau* et pénétrèrent en Alsace. Mais les attaques les plus redoutables furent dirigées contre la frontière du nord, la plus rapprochée de Paris. Les Anglais et les Autrichiens entreprirent de percer la triple ligne de citadelles construites cent ans plus tôt par Vauban pour couvrir la capitale[3]. Dunkerque assiégé par les Anglais fut sauvé par la victoire de *Hondschoote* remportée par *Houchard* (8 septembre). Mais les Autrichiens prirent *Valenciennes* et les places de l'Escaut (juillet-septembre) et commencèrent le siège de *Maubeuge* (septembre). La France était revenue de quatre-vingts ans en arrière, aux plus tristes jours du règne de Louis XIV et de

1. Voir ci-dessus, pages 446 et suivantes.
2. Voir *Histoire Moderne*, page 636.
3. Voir *Histoire Moderne*, page 505.

la guerre de succession d'Espagne, à cette année 1712 où le Prince Eugène assiégeant Landrecies, plaçait aux angles de ses tranchées l'inscription : « *Grand chemin de Paris*[1] ».

L'INVASION REPOUSSÉE WATTIGNIES LE GEISBERG

A la fin de 1793, comme en 1712, la France se sauva par des prodiges d'énergie. La Convention, par le décret de la *levée en masse*, appela aux armes et mit « en réquisition permanente » tous les Français de dix-huit à quarante ans. Elle jeta aux frontières neuf armées, dont l'effectif total monta à 750000 hommes, chiffre prodigieux alors. Elle put ainsi arrêter l'invasion. La route de Paris fut fermée aux Autrichiens, et Maubeuge fut débloqué par la victoire de **Wattignies**, ga-

1. Voir *Histoire Moderne*, page 647.



JOURDAN (1762-1833).
Portrait peint par VIEN (1716-1809)
Château de Versailles. — Photographie Hachette.

Né à Limoges, Jourdan, engagé à seize ans, fit la guerre d'Amerique. Rentré en France, il s'établit comme mercier à Limoges. Volontaire en 1792, élu lieutenant par ses camarades du bataillon de la Haute-Vienne, il était, un an plus tard, en juillet 1793, à trente et un ans, général de brigade. En octobre, commandant en chef de l'armée du Nord, il gagna avec Carnot la bataille de Wattignies *et arrêta ainsi la seconde invasion. En 1794, vainqueur à* Fleurus, *il conquit la Belgique. Député aux Cinq-Cents, il prépara la loi militaire d'août 1798, dite de* la Conscription, *qui assura le recrutement regulier de l'armée et dont le principe a subsisté jusqu'à 1875. Napoléon, en 1804, le fit maréchal, mais ne lui donna aucun commandement important. Jourdan, fougueux jacobin au temps du Directoire, se rallia, en 1814, à Louis XVIII qui le fit comte et pair de France. Il est ici représenté en uniforme de maréchal d'Empire avec le grand cordon et la plaque de la Légion d'Honneur. — Vien, peintre estime du dix-huitième siècle, fut peintre du roi en 1789, sénateur sous l'Empire. Il fut surtout le maître de David et de Gros.*



LAZARE HOCHE (1768-1797).
Portrait attribué à GROS (1771-1835).
Musée Carnavalet. — Photographie Hachette.

Hoche, né à Versailles, fils d'un palefrenier du roi, fut élevé par une tante épicière. Engagé à seize ans aux gardes-françaises, il était caporal en 1789, à vingt et un ans. Trois ans après, il était lieutenant au 58e d'infanterie. En 1793, il fut nommé général de brigade, à vingt-cinq ans, pour son activité dans la défense de Dunkerque, assiégé par les Anglais. Nommé au commandement de l'armée du Rhin, il sauva l'Alsace par la victoire du Geisberg (*décembre 1793*). *En 1795, il pacifia la Vendée. Son rêve était de pouvoir conduire une armée en Angleterre. Il mourut à vingt-neuf ans d'une maladie de poitrine. Napoléon a dit de Hoche qu'il était « un véritable homme de guerre ». Il fut de ceux qui transformèrent la tactique et la stratégie, mais il n'eut jamais la bonne fortune de diriger des opérations décisives. Il était célèbre parmi les troupes pour sa bravoure, sa beauté mâle et sa droiture : elle se lit sur ce visage ouvert, aux traits harmonieux, qu'encadrent élégamment les longues boucles châtain, et dans les yeux marrons au regard très franc. Hoche est un des plus nobles caractères de la Révolution. — Gros, à qui l'on attribue ce portrait inachevé, compte parmi les grands peintres d'histoire du début du dix-neuvième siècle. Il fut le premier de nos peintres militaires.*

gnée sur Cobourg. La bataille, acharnée, dura deux jours. Le second jour le plateau et le village de Wattignies, clefs des positions autrichiennes, furent pris et repris cinq fois. Au dernier assaut l'on vit le délégué du Comité de Salut public, *Carnot*, le commandant en chef, *Jourdan*, « un brave et honnête sans-culotte », écrivait Carnot, mener, fusil en main, la charge de l'infanterie française (15 et 16 octobre 1793).

L'Alsace fut dégagée en une campagne d'une semaine par *Hoche*. On avait réuni sous son commandement l'armée de la Moselle et l'armée du Rhin. Le 22 décembre, par un temps détestable, s'avançant sur des routes défoncées, ses hommes n'ayant pas de

pain depuis la veille, il avait chassé les Autrichiens des positions, depuis douloureusement célèbres, de *Reichshoffen-Frœschviller*. « Demain, je continuerai », disait-il à la fin de la journée. Le 24, ses troupes enlevaient d'assaut, au chant de *la Marseillaise*, la colline fortifiée du *Geisberg*, en avant de Wissembourg. Par suite les Autrichiens étaient contraints de lever le siège de Landau (27 décembre). Dans la même période les insurrections étaient écrasées : Lyon et Toulon étaient repris (9 octobre, 19 décembre) et les Vendéens subissaient au Mans et à Savenay d'irréparables désastres (13-23 décembre).

SECONDE CONQUÊTE DE LA BELGIQUE

Délivrée de l'invasion, la France prit l'offensive pour reconquérir la Belgique et la rive gauche du Rhin. La double conquête fut achevée dans la campagne de 1794.

La Belgique, défendue par le duc d'York et les Anglais établis sur l'Escaut, par Cobourg et les Autrichiens établis sur la Meuse, fut envahie par deux armées, l'*armée du Nord* commandée par *Pichegru*, l'armée de *Sambre-et-Meuse* commandée par *Jourdan*. Après six tentatives inutiles, Jourdan, ayant pour lieutenants Kléber, Marceau, Championnet et Lefebvre, força le passage de la Sambre à Charleroi, avec environ 80000 hommes, et battit les Autrichiens à *Fleurus* (26 juin 1794). Il les rejeta ensuite dans la vallée de la Meuse, puis sur le Rhin, où il occupa Cologne et Coblentz (6-23 octobre).

CONQUÊTE DE LA HOLLANDE

Tandis que Jourdan triomphait des Autrichiens, Pichegru rejeta les Anglais sur Anvers (juillet), puis en Hollande, où il les suivit. En moins de trois mois la Hollande était occupée à son tour (novembre 1794-janvier 1795), et la flotte hollandaise elle-même, bloquée par les glaces au *Helder*, tombait au pouvoir de quelques escadrons de hussards (30 janvier 1795).

DISLOCATION DE LA COALITION TRAITÉS DE BALE

Les victoires des armées françaises et les affaires de Pologne amenèrent, en 1795, *une première dislocation de la coalition*. Le roi de Prusse, soucieux de ne pas laisser Catherine II et François II procéder seuls à un troisième partage de la Pologne, le roi d'Espagne, épouvanté par l'entrée des armées françaises dans son royaume, se

déterminèrent à négocier, le roi de Prusse dès le début de décembre 1794, le roi d'Espagne en janvier 1795.

La Convention d'ailleurs ne demandait qu'à traiter, d'abord parce qu'elle désirait tourner contre l'Angleterre, « la Nouvelle Carthage », toutes les forces de la France ; ensuite parce que ses forces s'épuisaient, que le pays tout entier présentait l'aspect d'une place de guerre à la fin d'un siège, que la famine menaçait, qu'à Paris en particulier on était « dans la pénurie la plus inquiétante ». Aussi l'on prononçait à la tribune des paroles pacifiques, et Merlin de Douai, au nom du Comité de Salut public, déclarait que « le peuple français, en traçant de sa main triomphante les limites dans lesquelles il lui convenait de se renfermer, ne repousserait aucune offre compatible avec ses intérêts » (4 décembre 1794).

Les négociations franco-prussiennes s'ouvrirent à *Bâle,* dirigées pour la France par *Barthélemy*, un diplomate de l'ancien régime, ambassadeur en Suisse depuis 1792, pour la Prusse par le baron de *Hardenberg.* La paix fut conclue le 5 avril aux conditions suivantes. La Prusse reconnaissait l'occupation des territoires de la rive gauche du Rhin, Belgique et terres d'Empire, par les armées françaises. A la pacification générale, si la France gardait définitivement ses conquêtes, la Prusse recevrait en Allemagne des compensations.

La paix avec l'Espagne fut également signée à Bâle trois mois après la paix prussienne. Le roi d'Espagne abandonna la partie espagnole de Saint-Domingue dans la mer des Antilles. Bien plus il passa de la guerre contre la France à l'alliance avec la France et conclut avec la République un traité contre l'Angleterre.

TRAITÉ DE LA HAYE

Un traité semblable avait été signé deux mois plus tôt (16 mai 1795) par les Hollandais à *La Haye.* Ils s'engageaient à fournir à la France l'appui de leur flotte contre les Anglais. En outre ils lui cédaient leurs provinces de la rive gauche du Rhin : elles formèrent, avec la Belgique, neuf départements nouveaux. D'autre part les Hollandais avaient dû modifier leur vieille constitution. Le stathoudérat avait été aboli ; la famille d'Orange avait été contrainte de se réfugier en Angleterre ; la république fédérative et aristocratique des Provinces Unies était devenue la *République Batave*, une république démocratique, unitaire et centralisée, à la française.

INSURRECTION DE VENDÉE SES CAUSES

Pour bien juger la grandeur de l'effort accompli par la France de 1793 à 1795, il faut toujours se rappeler *qu'à la guerre contre l'étranger s'ajoutait la lutte contre les insurrections du dedans*. De ces insurrections, la plus redoutable fut l'insurrection des paysans de la Vendée, du Poitou, de l'Anjou et de la Bretagne. Commencée en Vendée, au mois de mars 1793, elle s'étendit à dix départements et se prolongea jusqu'au milieu de 1795. Les insurgés, appelés *Vendéens* dans le Poitou et l'Anjou, *Chouans* en Bretagne, mirent un moment sur pied 80000 hommes.

L'insurrection eut d'abord des *causes religieuses*. Les paysans, on l'a vu[1], après le vote de la Constitution civile du Clergé, prirent parti pour ceux des prêtres qui refusèrent le serment : de là les premiers troubles, dès 1791. Toutefois, le soulèvement général éclata seulement plus d'un an après, en mars 1793, quand la Convention, pour faire face à la coalition, eut ordonné une première levée de 300000 hommes. Les Vendéens, très braves, avaient l'horreur du service militaire. Ils se soulevèrent, d'abord à *St-Florent* et à *Machecoul*, au cri de : « *Pas de milice* », n'ayant, au début, d'autres armes que leurs outils, haches, fourches, faux redressées et quelques mauvais fusils de chasse.

LES CHEFS VENDÉENS.

Les premiers mouvements furent dirigés par des hommes du peuple, un garde-chasse *Stofflet*, un voiturier *Cathelineau*, lequel, malgré la légende, ne reçut jamais du comte de Provence aucun brevet de généralissime. On se battait alors pour sa foi, et les insurgés qui, pour signe de reconnaissance, portaient, soit à la veste, soit au chapeau, l'image du *Sacré-Cœur*, donnèrent à leurs rassemblements le nom d'*armée catholique*. Puis vinrent des chefs *nobles*, la noblesse ayant su, dans l'ouest, conserver le respect et l'affection des paysans[2]. C'étaient d'anciens officiers, un lieutenant de vaisseau, le marquis de *Charette*; un capitaine d'infanterie, le marquis de *Bonchamp*; un lieutenant de cavalerie, d'*Elbée* qui fut généralissime; un ancien garde du roi le comte de *La Rochejacquelein*, etc. L'insurrection prit alors un caractère politique : on se battit, « *Blancs* » contre « *Bleus* », pour *la foi et le roi*, c'est-à-dire pour Louis XVII, fils de Louis XVI, prisonnier au Temple. Les rassemblements régulièrement organisés, prirent

1. Voir, ci-dessus, page 405.
2. Voir, ci-dessus, page 351.

alors le nom d'*armée catholique et royale*. Les villes, où la bourgeoisie dominait, restèrent, en général, fidèles à la République.

LA GUERRE DE VENDÉE

L'absence des troupes régulières, appelées toutes aux frontières, facilita les progrès de l'insurrection. N'ayant en face d'eux que des gardes nationaux hâtivement rassemblés et mal commandés, les Vendéens les bousculèrent à *Coron*, à *Beaupréau*, etc., s'emparèrent de plusieurs villes, *Cholet* (mars), *Saumur* (juin), etc., et pénétrèrent un moment dans *Nantes* (juin 1793). Ils comptaient en faire le port par où les Anglais, à qui cette diversion était précieuse, les ravitailleraient d'armes et de munitions. Mais déjà la Convention pouvait disposer de vrais généraux, Kléber et Marceau, et de vraies troupes, les 16000 hommes de la garnison de Mayence, à qui les Prussiens avaient reconnu la faculté de servir ailleurs qu'aux frontières. Les Vendéens chassés de Nantes, furent accablés par les « Mayençais » devant *Cholet* (17 octobre).



LES CHAMPS DE BATAILLE DE L'INSURRECTION VENDÉENNE ET BRETONNE.

Pourtant ils franchirent la Loire au nombre de 80000, et par Laval, poussant une pointe audacieuse vers le Cotantin, ils essayèrent d'enlever *Granville*. Repoussés, contraints de descendre vers le sud, battus au *Mans* (13 décembre), ils subirent, au second passage de la Loire, à *Savenay* (23 décembre 1793) un épouvantable désastre.

Ce fut la fin de la *grande guerre*. Les insurgés ne formèrent

plus que de faibles bandes, mais presque impossibles à détruire dans le *Marais* et dans le *Bocage*, pays propres à la guerre de partisans, l'un avec son inextricable lacis de canaux, l'autre hérissé de bois et coupé de mille chemins creux, défilés enfouis sous les hautes haies vives. « Ils sont de ce côté-ci environ 1200, écrivait en mai 1794, un volontaire républicain. Il y a au moins 12000 hommes après eux et on ne peut les joindre. » Les « colonnes infernales », la dévastation systématique du pays n'y purent rien. On ne vint à bout de



COSTUME DE PAYSAN DU POITOU.
Photographie Robuchon.

Le costume historique des paysans du Poitou est encore conservé sur quelques points. C'est le costume que portaient les paysans dits « Vendéens » — en fait mi-partie Poitevins, mi-partie Angevins — insurgés pour la défense de leur foi, puis par haine de « la milice », plus tard pour la cause royale. Le costume est tout de gros drap ou de bure gris-blanc. Habit très ample à grandes poches boutonnées, assez pareil à l'habit du paysan d'Alsace ; gilet-veste croisé, à larges revers ; culotte, longues guêtres boutonnées, couvrant le pied et s'arrêtant au genou. Vaste chapeau de feutre noir. Les insurgés n'eurent, au début d'autres armes que des instruments agricoles, des fourches et des faux redressées. Il leur vint ensuite des fusils d'Angleterre.

l'insurrection qu'en 1795. La pacification fut l'œuvre de **Hoche**, qui l'obtint par la douceur et surtout par d'habiles et justes concessions en matière religieuse. Une amnistie, des conventions particulières passées avec Charette et Stofflet, les seuls chefs vendéens survivants, terminèrent l'horrible guerre civile (février, mai 1795).

LES PARTAGES DE LA POLOGNE

Gênée dans sa défense par l'insurrection vendéenne, la France fut au contraire *aidée par les événements de Pologne* : pour une bonne part elle leur dut son salut. En effet, de 1790 à 1795, la Pologne ne cessa d'occuper la Russie, la Prusse et l'Autriche, et l'on a vu déjà[1] comment les trois puissances procédèrent en 1793 et en 1795 à un second, puis à un troisième et total démembrement du malheureux royaume. Pendant ces trois années, Catherine « se cassa la tête — les expressions sont d'elle-même — pour engager les cours de Berlin et de Vienne dans les affaires françaises », mais elle n'envoya pas un soldat contre la France et s'en tint aux menaces verbales. Elle se chargeait, avait-elle dit, de « combattre et battre la Jacobinière en Pologne », et s'en remettait volontiers au roi de Prusse et à l'Empereur du soin périlleux de battre la Jacobinière en France.

Mais le roi de Prusse et l'Empereur se méfiaient de ce que Catherine pourrait tenter derrière eux. *Ces méfiances profitèrent à la France : elles empêchèrent les alliés de s'engager à fond contre elle.* En 1792, Frédéric-Guillaume II marchait sur Paris la tête tournée vers Varsovie. Ce fut le souci des affaires de Pologne qui le détermina à s'arrêter, puis à reculer après la simple canonnade de Valmy. Dès le mois de janvier 1793, le roi de Prusse porta le gros de ses troupes sur la Vistule, et ne fournit plus à la coalition qu'un faible contingent. Au début de 1795, la conviction que l'Autriche et la Russie preparaient en dehors de lui un troisième démembrement de la Pologne le détermina à négocier et à signer la paix de Bâle. De son côté l'empereur François II, en 1794 et en 1795, dut employer une partie de ses soldats à combattre les patriotes polonais et à occuper les territoires que la Russie lui laissait la liberté de prendre. Grâce aux hésitations de ses adversaires, la France eut le temps de s'organiser et de vaincre.

1. Voir, ci-dessus, pages 245 et suivantes.

LA GUERRE CONTRE L'AUTRICHE

Après la signature des traités de Bâle et de la Haye, la France n'eut plus sur le continent d'adversaires redoutables que les Autrichiens, autour de qui se groupaient encore la plupart des souverains italiens. Chassés de la Belgique depuis 1794, les Autrichiens ne pouvaient plus être atteints qu'à travers l'Allemagne et en Italie, où ils possédaient le Milanais. Carnot, devenu Directeur, conçut le projet de lancer trois armées sur Vienne. Commandées par *Jourdan, Moreau* et *Napoléon Bonaparte*, elles devaient avancer par trois routes différentes : en Allemagne, par la *vallée du Main* et la *vallée du Danube*; en Italie et au delà, par la *plaine du Pô* et les *vallées des Alpes autrichiennes*.

Les opérations commencèrent en 1792. En Allemagne, elles échouèrent (juin-octobre 1796). Jourdan, arrivé par la vallée du Main jusqu'à la frontière de Bohême, fut battu par l'*archiduc Charles*, ramené jusqu'au Rhin et obligé de repasser sur la rive gauche après le malheureux combat d'*Altenkirchen*, où fut mortellement blessé Marceau. Par suite, Moreau, déjà parvenu dans la région du Danube jusqu'à Munich, fut également obligé de rétrograder et de rentrer en Alsace[1].

Les coups décisifs furent frappés en Italie par ***Napoléon Bonaparte****.*

NAPOLÉON BONAPARTE

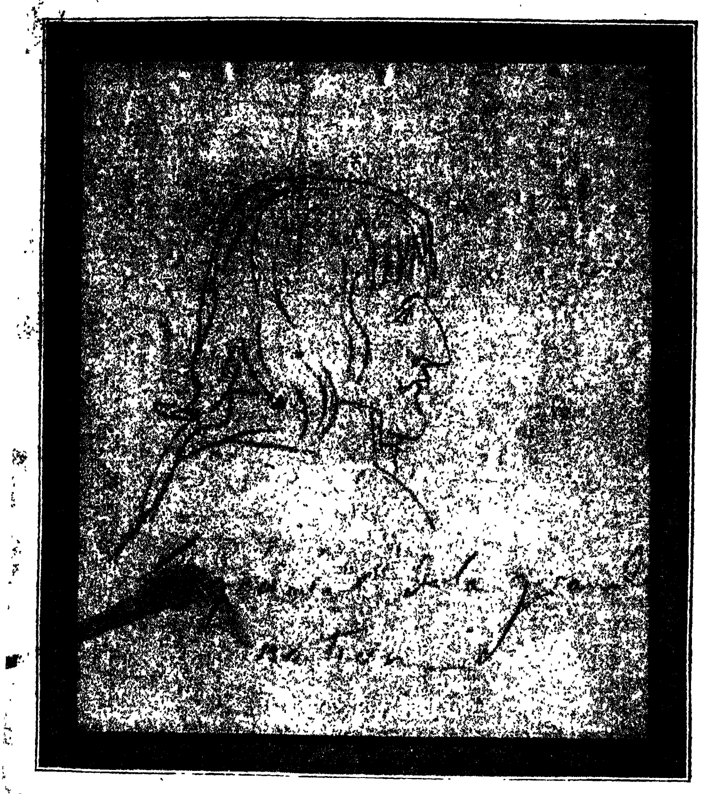
Napoléon Bonaparte était né en Corse, à Ajaccio, en 1769, peu de temps après que l'île eut été cédée par les Génois à Louis XV. Élevé comme boursier du roi à Brienne, rêvant alors d'être marin, puis reçu à l'École militaire à Paris, il en sortit, en 1785, à seize ans, avec cette note de ses maîtres : « *Ira loin si les circonstances le favorisent* ». Il fut, avec le numéro 42, nommé sous-lieutenant d'artillerie au régiment de La Fère en garnison à Valence, puis plus tard à Auxonne. Il semble qu'à ce moment il n'aimât pas beaucoup la France et que son rêve fût d'assurer un jour l'indépendance de la Corse. La Révolution modifia ses sentiments, et il devint passionnément Français, quand la Corse eut été en partie livrée aux Anglais en 1792, par Paoli. Capitaine en 1793, il joua un rôle décisif au siège de Toulon et assura la prise de la ville en enlevant le *petit Gibraltar*, un fort qui commandait l'entrée de la rade intérieure. Ce service éclatant lui valut le grade de général de brigade d'artillerie à vingt-quatre ans et,

1. Voir les cartes, pages 492 et 500.

de la part de Robespierre le jeune, l'offre, qu'il déclina, de remplacer Hanriot au commandement de la garde nationale à Paris.

Attaché à l'armée des Alpes, il adressa au Comité de Salut public un plan de marche concentrique sur Vienne, qui était à peu près le plan adopté trois ans après, en 1796, par Carnot. Nommé en 1795 au commandement d'une brigade d'infanterie à l'armée de Vendée, il refusa d'aller prendre son commandement par ce que, officier d'arme savante, il tenait son affectation nouvelle pour une disgrâce. Il fut alors attaché au bureau topographique du Comité de Salut public pour la direction des armées (juillet-septembre 1795). Ayant résigné ses fonctions parce que les bureaux de la Guerre lui refusaient par jalousie de le réintégrer dans l'artillerie, d'autre part destitué parce qu'il ne rejoignait pas sa brigade en Vendée, il demanda non point par misère, comme le veut une légende mensongère, mais par besoin d'agir, à faire partie d'une mission chargée d'aller réorganiser l'artillerie en Turquie. C'est dans ces circonstances qu'au début d'octobre 1795, il fut, on l'a vu, chargé de défendre la Convention contre les royalistes. Promu général de division d'artillerie au lendemain du 13 vendémiaire, puis général en chef de l'armée de l'intérieur, il reçut cinq mois après sur la proposition de Carnot, ce commandement de l'armée d'Italie qui, selon le mot d'un de ses lieutenants Marmont, « lui ouvrit la porte de l'immortalité ». Il avait vingt-sept ans (23 février 1796).

Comme il n'avait jamais exercé de grand commandement devant l'ennemi, sa nomination déplut aux généraux de l'armée d'Italie, Augereau, Masséna, Sérurier, etc. Plus âgés que lui, quelques-uns même déjà célèbres, ils s'irritaient à l'idée d'être commandés par un « général de rue ». Pourtant, dès le premier entretien au quartier général à Nice le 25 mars, ce jeune homme maigre, de petite taille, de mine maladive, mais dont on soutenait difficilement le regard éblouissant, parla d'un tel ton d'autorité, et avec une telle compétence, qu'il força le respect de tous ses subordonnés. « Ce petit b..... m'a fait peur, disait en s'en allant le plus frondeur d'entre eux, Augereau, et je ne puis comprendre l'ascendant dont je me suis senti écrasé au premier coup d'œil. » Ce même ascendant, Napoléon Bonaparte le prit en quelques jours sur toute son armée. Il la trouva presque dénuée de tout, indisciplinée par misère, énervée d'un inutile et long piétinement en face des Alpes inaccessibles. Quatre jours après sa prise de commandement il annonçait l'en-



NAPOLÉON BONAPARTE A VINGT-HUIT ANS.
Croquis de DAVID — Collection CHERAMY. — Photographie Hachette.

Bien qu'un grand nombre de peintres aient exécuté des portraits de Napoléon, trois artistes seuls, Gros, Isabey, David : Gros pour son célèbre Bonaparte à Arcole, *Isabey pour son* Premier Consul à la Malmaison — *ci-dessous, page 561 — purent obtenir du modèle qu'il consentît à poser, un temps généralement très bref. Cependant, si l'on excepte une œuvre ridicule de Greuze, dans tous les portraits — des expériences photographiques faites avec le masque mortuaire ont permis de s'en convaincre — tous les peintres, si courts qu'aient été les instants où ils purent observer leur modèle, ont tous saisi les traits essentiels de sa physionomie. Ce profil fut hâtivement tracé par David, quand Bonaparte, après l'immortelle campagne d'Italie, revint à Paris en décembre 1797. Dans ce visage maigre et tiré, encadré d'une longue chevelure aux mèches désordonnées, on est frappé par la saillie si forte du menton, le nez hardi en bec d'aigle, la bouche d'un dessin net et ferme, tout un masque d'énergie et de volonté. Il manque seulement l'éclair des yeux bleus, ce regard « fulgurant » qui faisait courber la tête aux plus hardis.*

trée en campagne : « Vous n'avez, disait-il aux soldats, ni souliers, ni habits, ni chemises, presque pas de pain et nos magasins sont vides ; ceux de l'ennemi regorgent de tout : c'est à vous de les conquérir. Vous le voulez, vous le pouvez, partons ! » (29 mars 1796). Ils allaient accomplir sous ses ordres la plus étonnante série d'exploits que l'histoire militaire connaisse, la *campagne d'Italie*[1].

LA CAMPAGNE D'ITALIE

L'ensemble des opérations auxquelles on a donné le nom de campagne d'Italie dura un an, du mois d'avril 1796 au mois d'avril 1797. Commencée à l'extrémité méridionale des Alpes, au col de *Cadibone* entre Nice et Gênes, la campagne se termina à l'extrémité orientale des Alpes à *Léoben*, à 130 kilomètres de Vienne. Dans sa marche de douze mois l'armée française livra 18 batailles et 65 combats. Forte à peine de 36 000 hommes, elle détruisit cinq armées autrichiennes dont la moins nombreuse compta 45 000 hommes. Elle opéra successivement dans trois régions :

D'abord, au mois d'avril 1796, dans le *Piémont*, c'est-à-dire dans la plaine supérieure du Pô.

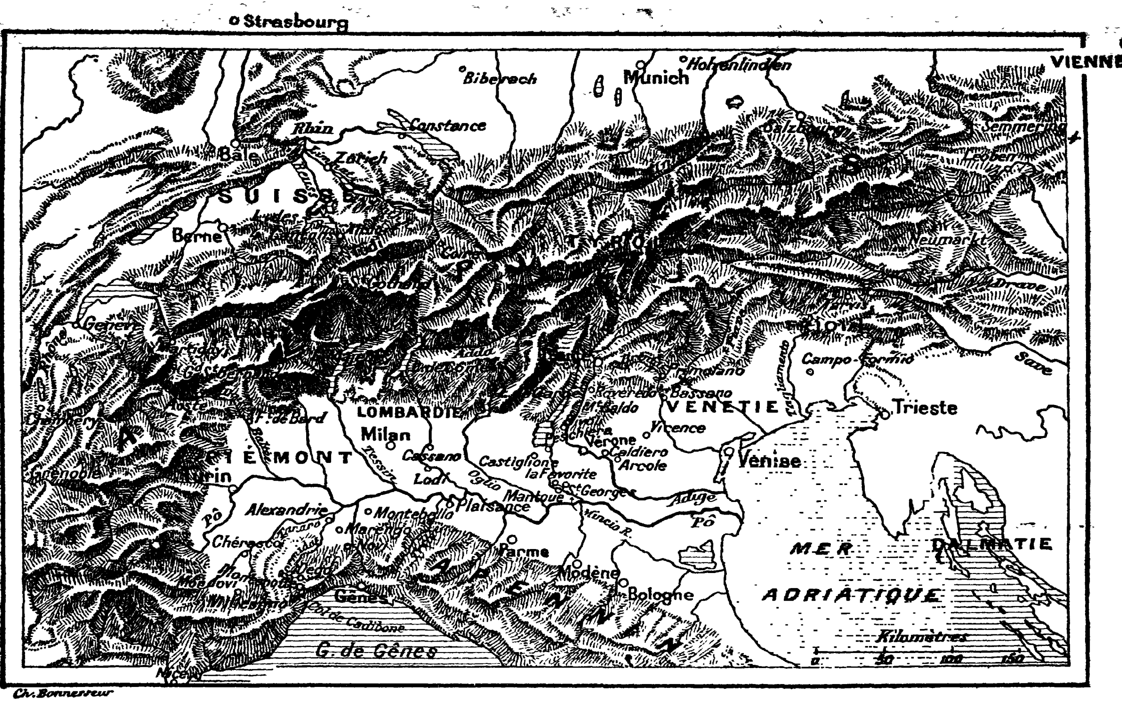
Puis du mois de juillet 1796 au mois de février 1797, en Lombardie, c'est-à-dire au nord du Pô, *autour de Mantoue*, dans la plaine du Mincio et de l'Adige.

Enfin en mars et en avril 1797, marchant sur Vienne, elle opéra dans les *vallées des Alpes autrichiennes*.

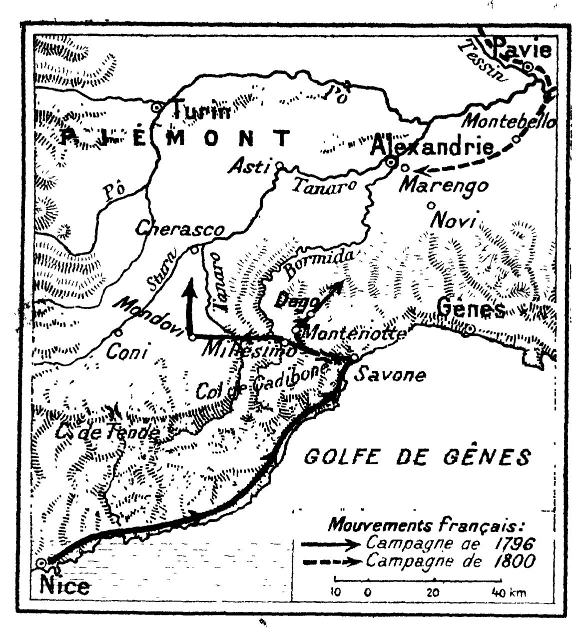
OPÉRATIONS EN PIÉMONT

Au sud du Piémont, une armée autrichienne et une armée sarde, fortes au total de 70 000 hommes, occupaient le versant intérieur des Alpes et de l'Apennin depuis Coni jusqu'à la hauteur de Gênes. Bonaparte, débordant les Sardes franchit les montagnes au col de *Cadibone* (11 avril 1796) et par la vallée de la Bormida se glissa entre les deux armées ennemies. Livrant trois combats en trois jours, frappant alternativement sur sa droite les Autrichiens à *Montenotte* (12 avril) et à *Dego* (14 avril), sur sa gauche les Sardes à

1. Napoléon n'a pas adressé à ses troupes l'appel au pillage, la proclamation devenue classique et qui figure dans ses *Mémoires* : « Je vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde ; vous y trouverez honneur, gloire et richesses. Soldats d'Italie, manqueriez-vous de courage ? » Ce texte a été rédigé longtemps après à Sainte-Hélène. Quant au degré de pénurie où l'armée se trouvait réduite on en peut juger par ce détail qu'au jour de l'entrée en campagne, Bonaparte partageait *dix louis* — 200 francs en numéraire — entre ses généraux et écrivait à son chef d'état-major, Berthier, de mettre en réserve « cinq louis *pour dépenses extraordinaires dont vous me rendrez compte* » ;



CHAMPS DE BATAILLE DE L'ITALIE DU NORD ET DES PAYS ALPESTRES. 1796, 1797, 1800.



Champs de bataille du Piémont, 1796-1800.

Millesimo (13 avril) il les coupa. Les Autrichiens refoulés vers l'est, il se rabattit à l'ouest sur les Sardes. Ceux-ci battus à *Mondovi* (22 avril), pourchassés jusqu'à Cherasco à deux étapes de Turin, leur capitale, sollicitèrent un armistice (28 avril). L'armistice de *Cherasco*, fut suivi de la *paix de Paris* (3 juin) par laquelle le roi de Sardaigne reconnut à la France la possession de la *Savoie* et du *Comté de Nice*.

L'armée piémontaise mise hors de cause, Bonaparte revint aux Autrichiens. Ils étaient, au nord du Pô, sur la rive droite du Tessin. Bonaparte les déborda en suivant la rive droite du Pô qu'il vint franchir à *Plaisance*. Par cette manœuvre, il contraignit les Autrichiens, menacés d'être enveloppés, à lui abandonner le Milanais hâtivement, sans combat, pour s'abriter derrière l'Adda. Ils l'avaient à peine atteint, que déjà Bonaparte forçait l'obstacle par la brillante victoire du *pont de Lodi* (9 mai) et les contraignait à reculer plus loin encore. En un mois, comme

au pas de course, il avait soumis tout le pays, depuis les Alpes jusqu'à l'Oglio. Les princes italiens du nord, les ducs de Parme et de Modène, effrayés, se hâtèrent de demander la paix. Bonaparte la leur accorda moyennant le paiement de lourdes contributions de guerre, près de 50 millions qui, envoyés à Paris, permirent au Directoire de vivre un certain temps.

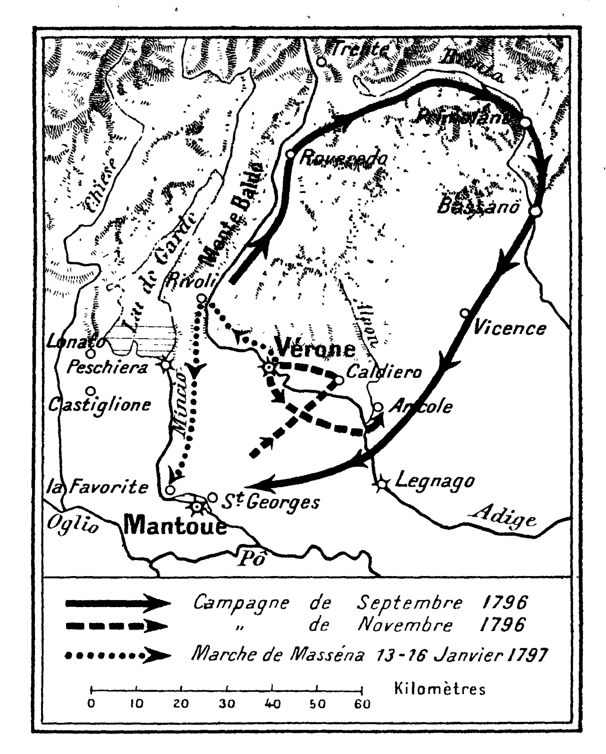
OPÉRATIONS EN LOMBARDIE

Les opérations ultérieures eurent pour centre *Mantoue*. Mantoue était une forte place qui commandait les débouchés des vallées du Mincio et de l'Adige, routes naturelles par où les armées autrichiennes descendaient en Italie. Bonaparte, ne pouvant pousser plus loin tant qu'il ne s'en était pas emparé, vint l'assiéger. Les Autrichiens firent pour la sauver les plus grands efforts. La lutte dura six mois (1er août 1796 — 2 février 1797). Dans ces six mois quatre armées successivement formées pour secourir Mantoue furent successivement détruites par Bonaparte.

Au commencement d'août, une première armée de 70000 hommes, commandée par *Wurmser*, fondit pour ainsi dire dans une campagne de cinq jours, où Bonaparte ramassa 20000 prisonniers et 50 canons, et dont les épisodes principaux furent, au sud du lac de Garde, les batailles de *Lonato* et de *Castiglione* (4-5 août).

Un mois plus tard, au début de septembre, Wurmser avait réuni une seconde armée, 50000 hommes, dans les vallées de l'Adige et de la Brenta. Bonaparte prenant l'offensive, s'engagea dans la haute vallée de l'Adige, et détruisit un premier corps autrichien à *Roveredo* (4 septembre). De là gagnant les gorges de la Brenta, il battit Wurmser lui-même à *Bassano* (8 septembre). Les débris de l'armée autrichienne, filant vers le sud, se jetèrent dans Mantoue, qui fut définitivement bloquée après une nouvelle défaite de Wurmser, aux portes même de la ville à *Saint-Georges* (15 septembre). La campagne avait duré douze jours.

La troisième armée autrichienne, commandée par *Alvinzi* et forte de 50000 hommes, apparut en novembre sur la rive gauche de l'Adige. Bonaparte essaya d'abord et vainement de déloger les Autrichiens de leurs positions de *Caldiero*. Alors il se retira et feignit même d'évacuer Vérone. Mais dérobant sa marche il vint, par un audacieux mouvement tournant, prendre l'ennemi à revers, dans les marais d'***Arcole***. Après trois jours de combat (15, 16, 17 novembre), il contraignit Alvinzi à la retraite.



Champs de bataille de Lombardie.

Mais la lutte avait été rude; Bonaparte avait dû payer de sa personne, et il avait failli périr en se jetant en avant pour entraîner ses hommes sur le pont d'Arcole balayé par la mitraille.

Deux mois après, en janvier 1797, les Autrichiens firent leur quatrième et dernier effort, le plus énergique. Alvinzi disposait cette fois de 75 000 hommes; mais il commit la faute de les diviser, se flattant d'envelopper Bonaparte. L'action décisive se déroula presque au débouché de la vallée de l'Adige, sur le plateau de ***Rivoli***, le samedi 14 janvier 1797. Ce fut la plus brillante des victoires remportées par l'armée d'Italie. Bonaparte avait 16 000 hommes, Alvinzi 40 000. Deux des colonnes autrichiennes furent détruites. Deux jours après, une dernière colonne ennemie

était prise aux portes de Mantoue, à *la Favorite* (16 janvier). Wurmser, affamé, fut obligé de rendre Mantoue (2 février).

TRAITÉ DE TOLENTINO

De même que la victoire de Lodi avait déterminé les ducs de Parme et de Modène à traiter, la victoire de Rivoli et la chute de Mantoue déterminèrent le pape Pie VI à demander la paix. Déjà les troupes françaises occupaient deux des villes les plus importantes de ses États, Bologne et Ancône. Par le traité de *Tolentino* (17 février 1796), le pape reconnut à la France la possession d'*Avignon* et du *Comtat Venaissin*; en outre, il dut verser une indemnité de guerre de 35 millions, payable partie en œuvres d'art, tableaux et statues, partie en numéraire. Il abandonnait enfin avec Ancône et Bologne, la province de Romagne.

MARCHE SUR VIENNE

Maître de l'Italie du Nord, certain de la paix dans l'Italie Centrale, son armée renforcée et portée à 53000 hommes, Bonaparte, au mois de mars, prit l'offensive et se mit en marche sur Vienne. Bien que les Autrichiens lui eussent opposé leur meilleur général, un véritable homme de guerre, l'*archiduc Charles*, Bonaparte força le passage de la *Piave*, celui du *Tagliamento*, puis le col de *Tarvis* et le col de *Neumark*. Son avant-garde était au col du *Semmering*, à moins de 100 kilomètres de Vienne, quand le 7 avril un armistice, bientôt transformé en *préliminaires de paix*, fut signé à ***Léoben*** (18 avril).

CAUSES DES SUCCÈS DE BONAPARTE SA MÉTHODE

La campagne d'Italie força l'admiration des adversaires mêmes de Bonaparte. Les résultats en effet en furent considérables : il avait ramassé plus de 100000 prisonniers, conquis plus de 600 canons; il avait contraint à la paix les derniers ennemis de la France sur le continent, et cependant il n'avait disposé que de médiocres ressources. « Il n'avait que peu d'hommes, écrivait un des officiers de son armée, presque sans armes, sans pain, sans souliers, sans argent, sans administration; point de secours de personne. Il fallait tout créer : il a tout créé. »

Dès cette première campagne qui seule suffirait à l'immortaliser, il employa les deux grandes combinaisons stratégiques qui devaient le faire vainqueur de l'Europe entière : la *manœuvre enveloppante ou débordante*, et la *manœuvre en lignes inté-*

rieures. De sorte que la campagne d'Italie offre vraiment comme un raccourci de toutes les campagnes de Napoléon.

Dans la première période de la campagne, avant Lodi, ce fut par une *marche débordante* à longue distance de l'ennemi que, sans combat, avec les jambes de ses hommes il enleva le Milanais aux Autrichiens. Il les contraignit à se retirer hâtivement pour ne pas être enveloppés et réduits à une capitulation, comme ils devaient l'être par la suite, dans cette même Italie à Marengo, en 1800, et dans la vallée du Danube, en 1805, à *Ulm*.

Dans la seconde partie de la campagne, pendant les opérations de Lombardie, au nord de Mantoue, il manœuvra le plus souvent *en lignes intérieures* c'est-à-dire en opérant tous ses mouvements en arrière et à l'abri d'un rideau d'avant-gardes déployées devant l'ennemi. Ici le succès lui fut facilité par les fautes de ses adversaires : ils ne surent presque jamais utiliser leur supériorité numérique et marchèrent constamment en divisant trop leurs forces. Cela permit à Bonaparte de *suppléer par la rapidité de ses mouvements à sa faiblesse numérique*. Sa méthode alors consista à manœuvrer entre les colonnes ennemies, à les frapper alternativement, à les accabler une à une, avant qu'elles eussent le temps de se joindre. Devant chacune d'elles il déployait un simple rideau de troupes qui, très agissantes, « fixaient » l'ennemi, en lui donnant à croire que toute l'armée française était là. Lui-même avec le gros de ses forces tombait à l'improviste sur celle des colonnes qu'il jugeait la plus faible ou la plus menaçante : il devait appliquer de nouveau cette méthode à la fin de sa carrière, en 1814, dans la merveilleuse campagne de France. A Rivoli, il se plaça sur le plateau au point même où devaient se joindre les colonnes d'Alvinzi. Dans cette position centrale il frappa tour à tour les troupes qui montaient de la vallée de l'Adige, et les troupes qui arrivaient du Mont Baldo.

Bonaparte dut enfin ses succès à l'énergie de ses divisionnaires, Augereau, Masséna, etc., à l'entrain et à l'endurance de ses soldats. La division Masséna se battait le 13 janvier à Vérone, parcourait la nuit suivante, par des routes neigeuses, 32 kilomètres, arrivait le 14 au matin sur le plateau de Rivoli, y combattait toute la journée. Elle repartait le soir même pour Mantoue, marchait toute la journée du 15, franchissait plus de 70 kilomètres en 30 heures et le 16 arrivait à temps pour décider la victoire de la Favorite. *Elle avait fait plus de 110 kilomètres et pris part à trois batailles en quatre jours.*

TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO

Après d'assez longues négociations où Bonaparte, ainsi qu'il l'avait fait précédemment à Cherasco, ne tint pas compte des instructions du Directoire, les préliminaires de Léoben furent transformés en traité de paix à ***Campo-Formio*** (17 octobre 1797).

L'empereur François reconnut à la France la *frontière du Rhin* et renonça à la *Belgique*. Il abandonna également le *Milanais et la Lombardie*. Il reconnut aussi les transformations politiques opérées par Bonaparte dans le nord de l'Italie, c'est-à-dire la *République Ligurienne* substituée à l'antique république de Gênes (mai-juin 1797), et la *République Cisalpine* formée du Milanais, de la Lombardie, du duché de Modène et de la Romagne.

Si l'Empereur consentit à de pareils sacrifices, ce ne fut pas seulement parce qu'il était vaincu : ce fut aussi que le traité lui assura des compensations importantes. Bonaparte lui livra *Venise* et ses *États de terre ferme*, c'est-à-dire, en Italie tout le pays compris entre la mer, l'Adige et les Alpes, et sur la côte orientale de l'Adriatique, la *Dalmatie*. Les *îles Ioniennes*, autres possessions de Venise, devaient appartenir à la France. Cette destruction de la plus puissante des républiques méditerranéennes, triste réédition du partage de la Pologne, eut pour prétexte une prise d'armes des Vénitiens pendant la marche de Bonaparte sur Vienne (avril 1797) et, huit jours avant la signature de l'armistice de Léoben, un massacre de blessés français à Vérone, ville vénitienne. Prise d'armes et massacre avaient été du reste en partie provoqués par les exactions antérieures de l'armée française.

Le traité stipulait encore que pour régler les conditions de la paix entre la France et l'Empire, et pour déterminer les indemnités promises en Allemagne aux princes dépossédés de la rive gauche du Rhin, un congrès se réunirait à *Rastadt*.

CARACTÈRES DES TRAITÉS DE BALE ET DE CAMPO-FORMIO

Le traité de Campo-Formio confirmait et complétait les traités de Bâle ; il marquait la fin de la première coalition.

Signés par les représentants de la République, ratifiés par la Convention et par le Directoire, ***les traités de Bâle et de Campo-Formio étaient tels qu'auraient pu les signer Louis XIII et Louis XIV***. Ils ne s'inspiraient en rien des principes de justice, de liberté, de respect du droit des peu-

ples, proclamés au début de la Révolution. Stipulant des annexions, des indemnités territoriales, sans qu'il y ait eu, sauf à Avignon et en Savoie, consultation loyale des annexés, ils s'inspiraient uniquement du droit de la force. Assurant à la France ses frontières naturelles, *les traités de Bâle et de Campo-Formio étaient la conclusion de la politique séculaire de la royauté.* Les hommes de la Révolution, qui avaient au dedans rompu avec la tradition, lui restaient fidèles au dehors.

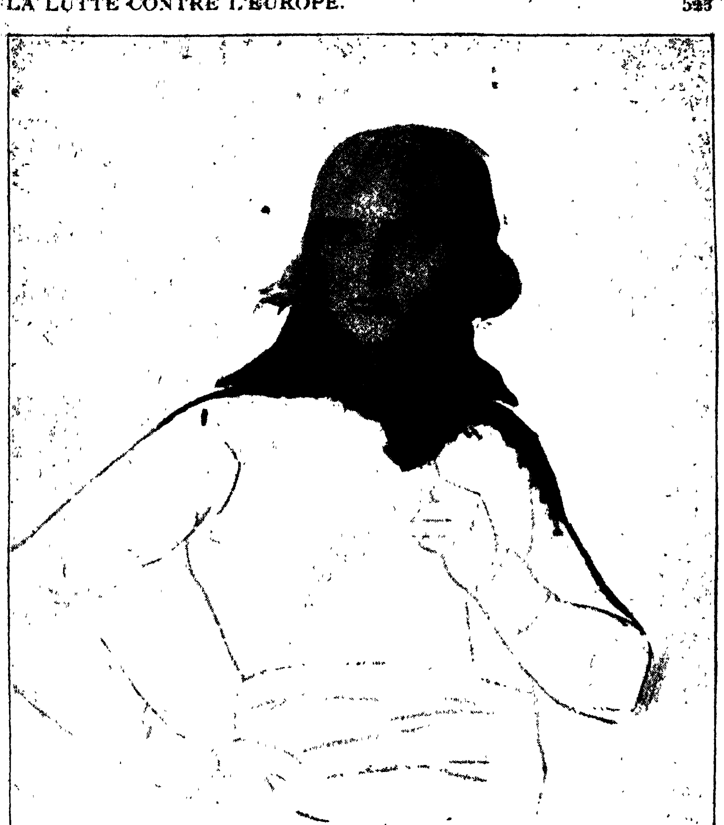
CONGRÈS DE RASTADT

Le Congrès prévu pour le règlement de la paix franco-allemande s'ouvrit à Rastadt à la fin de novembre 1797. Bonaparte, plénipotentiaire du Directoire ne resta pas huit jours. Le Congrès se prolongea dix-huit mois et n'aboutit à rien. Il servit seulement à faire paraître les âpres convoitises des petits États allemands, à qui le Directoire, désireux comme Louis XIV de s'en faire une clientèle contre l'Autriche, montrait la possibilité de s'agrandir par la sécularisation de toutes les principautés ecclésiastiques encore existantes en Allemagne. Rien n'était terminé lorsque la guerre reprit entre la France et l'Autriche (mars 1799). Les séances durèrent néanmoins quelques semaines encore; puis les Autrichiens contraignirent les négociateurs à se séparer (27 avril 1799). Comme ils quittaient Rastadt avec leurs familles, les trois plénipotentiaires français furent arrachés de leurs voitures et sabrés par des hussards hongrois. Un seul des trois, Jean de Bry, survécut à ses blessures.

LA LUTTE CONTRE L'ANGLETERRE

Après la paix de Campo-Formio, la France n'avait plus d'autre adversaire que l'Angleterre. Le Directoire reprit contre elle un projet plusieurs fois étudié au dix-huitième siècle, d'abord sous Louis XV, après le traité de Paris, par Choiseul, puis sous Louis XVI, au temps de la guerre d'Amérique, par Vergennes, le projet d'un débarquement.

Mais l'entreprise nécessitait des forces considérables et des préparatifs d'autant plus longs que la marine française était fort affaiblie. Le matériel manquait. Les officiers pour la plupart avaient émigré. Les nouveaux états-majors, improvisés à la hâte, étaient en majorité composés d'officiers inexpérimentés et incapables. D'autre part, une tentative avait été faite peu auparavant (décembre 1796), pour jeter en Irlande un corps d'armée



NAPOLÉON BONAPARTE EN 1798.
Portrait commencé par David (1748-1825). — Collection du duc de BASSANO.
Photographie Hachette.

Bonaparte au retour de la campagne d'Italie consentit à laisser faire son portrait par David. Le peintre comptait le représenter tenant à la main le traité de Campo-Formio, son état-major groupé à quelques pas en arrière. Il y eut au Louvre, dans l'atelier de David, une séance de pose de trois heures environ : ce fut tout. Napoléon ne revint jamais. C'est au cours de cette séance unique que David peignit cette superbe étude. Elle déroute au premier abord, et l'on a peine à y retrouver le type traditionnel du modèle. Cependant, étant donné le peintre, l'un des plus grands artistes de la France, il serait invraisemblable que le portrait ne fût pas ressemblant. Au vrai, il suffit d'abattre les longs cheveux et le large col de l'habit pour trouver la saisissante et classique figure de Napoléon, telle même que la révèle le moulage pris au jour de la mort : voir ci-dessous, page 580.

commandé par Hoche. Elle avait échoué, et cependant il s'agissait seulement de débarquer 15000 hommes. Que serait-ce lorsqu'il en faudrait transporter une centaine de mille ? Enfin les Anglais venaient d'achever de conquérir la maîtrise de la mer en détruisant les flottes de l'Espagne et de la Hollande, les deux alliées de la France (février, octobre 1797).

BONAPARTE ET L'ÉGYPTE

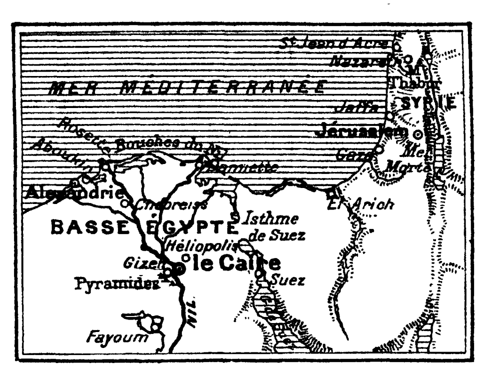
Aussi Bonaparte, nommé à son retour d'Italie commandant en chef de l'*armée d'Angleterre*, songea-t-il à frapper les Anglais ailleurs que dans leur île. L'Inde étant la source principale de la fortune anglaise et l'Égypte commandant une des routes traditionnelles de l'Inde, Bonaparte, inspiré peut-être par Talleyrand, alors ministre des Affaires étrangères, proposa au Directoire de tenter la conquête de l'Égypte. L'idée d'établir la domination française sur les bords du Nil n'était du reste point nouvelle : cent ans auparavant, Leibnitz l'avait déjà présentée à Louis XIV. Une fois prise, outre qu'elle constituerait, une magnifique colonie, « une colonie, disait justement Talleyrand, qui vaudrait à elle seule toutes celles que la France avait perdues », l'Égypte fournirait une base d'opérations excellente pour une expédition contre l'Inde. Les instructions du Directoire rédigées d'ailleurs par Bonaparte lui-même, portaient qu'il devrait « chasser les Anglais de l'Orient, *faire couper l'isthme de Suez*, assurer à la France la libre et entière possession de la mer Rouge », la route directe vers l'Inde. *Ce projet égyptien, formé dès 1797, avant même la paix de Campo-Formio* et qui explique la mainmise sur les Iles Ioniennes, *devait occuper Napoléon pendant la plus grande partie de sa carrière.* En 1808, Empereur et parvenu à l'apogée de sa puissance, il en préparait encore l'exécution. Elle était en 1811 l'un des projets qu'il comptait réaliser en 1812, l'année qui vit sa fortune échouer à Moscou.

L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE

Le projet de Bonaparte approuvé par le Directoire, les préparatifs furent conduits dans le plus grand secret et très rapidement. Sept mois après la paix de Campo-Formio, le 19 mai 1798, près de 300 navires conduits par l'amiral *Brueys* et portant, avec 10000 matelots, une armée de 35000 hommes, quittaient Toulon. Bonaparte emmenait avec lui les deux meilleurs généraux de la République, *Kléber* et *Desaix*. Quarante jours après la sortie de Toulon, *Malte*

ayant été prise au passage (10 juin), l'armée française débarquait à Aboukir et enlevait *Alexandrie* (30 juin).

L'Égypte était une province de l'empire turc. Mais l'autorité du Sultan y était toute nominale et le pays appartenait en fait à la féodalité militaire des *Mamelouks*. Les Mamelouks, cavaliers intrépides, essayèrent d'arrêter l'armée française, quand, après une pénible marche à travers le désert, elle déboucha à *Gizeh*, en face du Caire. La bataille eut lieu au pied des grandes Pyramides. Toutes les charges des Mamelouks vinrent se briser sur les carrés de l'infanterie française, qui ne perdit pas 30 hommes et tua plus de 2000 cavaliers à l'ennemi (21 juillet). Deux jours après, Bonaparte était maître du *Caire*.

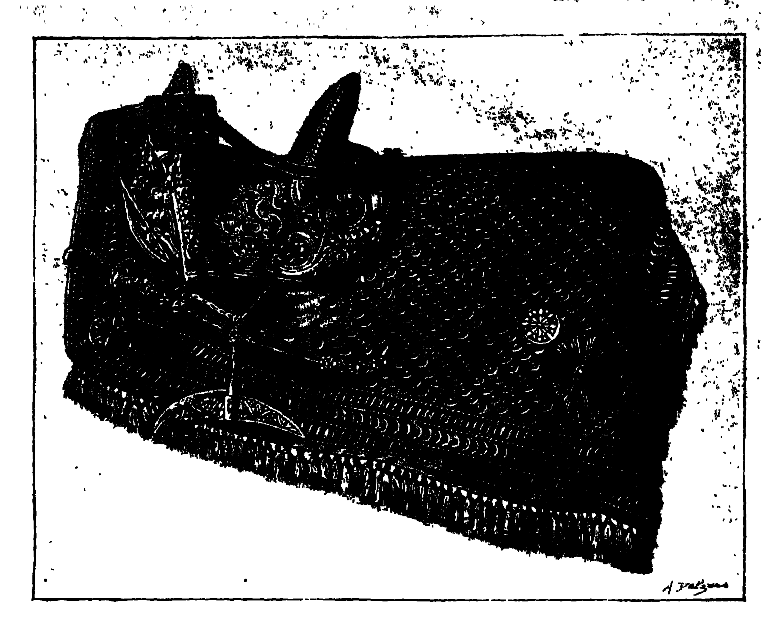


CAMPAGNE D'ÉGYPTE ET DE SYRIE.

Mais, le 1er août, l'expédition subissait un grave désastre ; la flotte française, qui avait échappé jusque-là à la croisière anglaise, fut surprise à son mouillage d'*Aboukir*, par *Nelson*. Osant la manœuvre la plus téméraire, poussant au risque de les échouer une partie de ses frégates dans un étroit chenal, entre la côte et les lignes de Brueys, Nelson prit la flotte française entre deux feux et la détruisit. Bonaparte était dès lors coupé de la France et prisonnier en Égypte. Il entreprit de remettre le pays en valeur comme s'il y devait demeurer toujours. Il fit en particulier remettre en état le réseau des canaux d'inondation et parvint à tirer de l'Égypte, à force d'industrieuse activité, tout ce qui était nécessaire à son armée.

EXPÉDITION DE SYRIE

La situation s'aggrava quand le Sultan, poussé par les Anglais, déclara la guerre à la France (septembre 1798), et entreprit de reconquérir l'Égypte. Apprenant qu'une armée turque se concentrait en *Syrie*, Bonaparte y courut (février 1799). Il enleva sur la côte les ports



SELLE ET ÉQUIPEMENT DE MAMELOUK.
Musée de l'Armée. — Photographie Hachette.

En 1798, l'Égypte, possession nominale du Sultan, était en fait aux mains de la féodalité militaire des Mamelouks. Parmi ces Mamelouks, souvent d'origine albanaise, il se trouvait de puissants seigneurs, beys, begs ou agas. On peut juger de leur richesse par un certain nombre d'équipements qui, ramassés sur le champ de bataille des Pyramides, furent offerts par l'armée à Bonaparte : ces équipements sont au Musée de l'Armée. Dans l'équipement reproduit ici, la housse qui couvrait le cheval du garot à la croupe est faite de drap d'or entièrement couvert de croissants d'or et d'ornements de corail cousus sur le drap. La selle elle-même, les grands étriers recourbés, le haut troussequin, les fontes pour les pistolets, le cimeterre à poignée d'or incrustée de pierreries, fixé à la housse, sous le mollet gauche du cavalier, sont des merveilles de ciselure et de niellure. Ici, la valeur d'art surpasse de beaucoup la valeur des matières précieuses employées.

de Gaza et de Jaffa, détruisit l'armée turque, près de Nazareth au *mont Thabor* (16 août 1799). Mais, faute d'artillerie, il ne put malgré deux mois de siège et les efforts les plus énergiques, s'emparer de *Saint-Jean-d'Acre*, que défendait un de ses anciens camarades de Brienne, l'émigré Phelipeaux et que ravitaillait par mer la flotte anglaise de l'amiral Sydney-Smith. Il dut revenir en hâte en Égypte où une seconde armée turque allait être débar-



KLÉBER (1753-1800). — Portrait peint par PAULIN GUÉRIN (1783-1855).
Chateau de Versailles. — Photographie Hachette.

Kléber à 45 ans, en 1798. Il est le premier entre ces admirables soldats que la France doit à l'Alsace, Ney, Rapp, Lefebvre, Lasalle. Fils d'un tailleur de pierre de Strasbourg, il étudia d'abord l'architecture à Paris, entra à l'école militaire de Munich, fut sous-lieutenant en Autriche, revint en France en 1783, et se remit à l'architecture : il était, en 1789, inspecteur des bâtiments publics en Alsace. Engagé en 1792, général de brigade en 1793 pour son rôle à Mayence, il fut avec Marceau, en Vendée, le vainqueur de Savenay. A l'armée de Sambre et Meuse, il joua le rôle décisif à Fleurus. Par modestie, il ne voulut jamais commander en chef, sauf par intérim. Il fut le héros de l'expédition de Syrie. Devant ce masque si énergique, curieusement encadré de cheveux blonds et de favoris noirs, on comprend le mot de Napoléon : « Personne n'est beau au feu comme Kléber ». Il le plaçait à côté de Desaix. — P. Guérin, n'a fait qu'agrandir une belle miniature de Jean Guérin, un ami de Kléber, qui est conservée au Louvre.

quée par les Anglais. A peine à terre, elle fut anéantie par Bonaparte à *Aboukir* (24 juillet 1799).

FIN DE L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE

Un mois plus tard, informé par Sydney-Smith, de la situation périlleuse où une *seconde coalition* mettait la République, Bonaparte devançant l'arrivée des ordres du Directoire, s'embarquait secrètement pour la France (22 août 1799). Il laissait le commandement à *Kléber*.

Un moment découragé, Kléber négocia avec Sydney-Smith et signa à *El Arich* une convention d'évacuation : l'armée française devait rentrer librement en France (28 janvier 1800). Mais le gouvernement anglais désavoua Sydney-Smith et somma Kléber de mettre bas les armes. Kléber mit l'ultimatum anglais à l'ordre du jour de l'armée, sans autre commentaire que cette phrase : « A de pareilles insolences on ne répond que par des victoires; soldats, préparez-vous à combattre. » Attaqué par 70000 Anglo-Turcs, il les battit à *Héliopolis* (20 mars 1800). Malheureusement, trois mois après, il fut assassiné au Caire, par un fanatique musulman, le jour même où Bonaparte, devenu Premier Consul, gagnait sur les Autrichiens la bataille de Marengo (14 juin 1800).

L'Égypte demeura pendant encore un an aux Français. Mais le commandement était passé par ordre d'ancienneté à un général de la vieille armée royale, le baron de *Menou*, très brave, mais incapable, ridicule en outre aux yeux de ses subordonnés pour s'être fait musulman sous le nom d'Abdallah, en épousant une Égyptienne. Ne recevant aucun renfort, battu par les Anglo-Turcs, Menou dut signer à *Alexandrie* (31 août) une capitulation, en vertu de laquelle les Français évacuèrent l'Egypte, en septembre 1801.

LES RÉSULTATS

L'expédition d'Égypte ne parut alors qu'une brillante mais inutile aventure. Elle eut, cependant, de grandes conséquences scientifiques et politiques.

Politiquement, l'expédition de 1798 fut la première cause d'une crise, qui aboutit à la renaissance de l'Égypte, devenue au dix-neuvième siècle, la France aidant, l'un des États les plus actifs des bords de la Méditerranée. Par delà l'Égypte, les exploits de nos soldats, frappant l'imagination de tous les Orientaux, rajeunirent pour ainsi dire le prestige qui depuis les croisades s'attache dans le Levant au nom français.

Enfin, Bonaparte avait emmené avec lui une « commission scientifique », quelques-uns des savants les plus illustres de la fin du dix-huitième siècle, le mathématicien Monge, le chimiste Berthollet, le naturaliste Geoffroy-Saint-Hilaire, etc. Ces savants, constitués en *Institut d'Égypte*, étudièrent le pays, ses produits, ses monuments. Sur ce dernier point les travaux de l'Institut furent l'origine des admirables découvertes qui nous ont rendu de nos jours l'histoire et la vie même de l'ancienne Égypte.

SECONDE COALITION SES CAUSES

Pendant l'expédition d'Égypte l'Angleterre parvint à grouper de nouveau quelques-unes des puissances contre la France. Ce fut la *seconde coalition*. Préparée pendant toute l'année 1798, définitivement constituée à la fin de décembre, elle dura jusqu'à 1801 et comprit avec l'Angleterre : Naples, l'Autriche, la Russie et la Turquie. Elle eut pour cause profonde, *comme toutes les coalitions ultérieures jusqu'à* 1813, *la volonté de l'Angleterre et des grandes puissances, de ne pas souffrir l'extension de la France jusqu'au Rhin*. Elle eut pour causes occasionnelles, la politique de propagande que pratiqua le Directoire après la paix de Campo-Formio, et ses empiétements, pareils à ceux qu'avait commis Louis XIV, au lendemain de la paix de Nimègue[1].

Dès les premiers mois de 1798, le Directoire créa ou transforma deux républiques et annexa trois territoires à la France. En février, prenant pour prétexte le meurtre d'un officier français, le général Duphot, tué au cours d'une émeute, le Directoire fit occuper *Rome*. Le pape Pie VI fut arrêté, et malgré ses quatre-vingts ans, déporté en France où il devait mourir à Valence. Les États de l'Église furent transformés en *République Romaine*.

Presque au même moment, le Directoire intervint en *Suisse*, où les cantons étaient en lutte les uns contre les autres ; il bouleversa l'ancienne Confédération et lui substitua la *République Helvétique*, centralisée à la française. Chacune de ces opérations fut accompagnée de prélèvement de contributions et de mainmise sur les trésors des États. Le trésor des papes et 43 millions pris en Suisse, couvrirent les premiers frais de l'expédition d'Égypte.

Dans la même période le Directoire annexa les deux petites républiques de *Mulhouse* et de *Genève* et la principauté de

1. Voir *Histoire Moderne*, page 632.

Montbéliard. Peu après, des troubles en partie provoqués par des agents français, ayant éclaté dans les États du roi de Sardaigne, en Piémont, le Directoire intervint et sous prétexte d'aider au rétablissement de l'ordre, fit occuper *Turin* (juillet). Puis, quand il eut réduit le roi à abdiquer et à se retirer en Sardaigne, il *annexa le Piémont* (décembre 1798).



SOUVOROF (1730-1800).
Portrait peint par KREUTZINGER, gravé par J. NEIDT.
Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

Souvorof fut et demeure le plus populaire des généraux russes. Il prit part à toutes les guerres en Orient à partir de la guerre de Sept Ans. Les épisodes les plus fameux de son histoire furent en 1790, dans la seconde guerre de Catherine II contre les Turcs, la prise d'Ismaïl sur le Danube — voir, ci-dessus, page 248 — et en 1794 le carnage du faubourg de Praga, à Varsovie —voir, ci-dessus, page 250 — prélude du dernier partage de la Pologne. C'était un original, excentrique et bizarre non sans affectation : dans cette physionomie tourmentée dans cette tête maigre et ridée, surmontant un corps long et sec, il y a comme un reflet de la bizarrerie de l'esprit. Souvorof était populaire à cause même de ses originalités, mais surtout parce qu'il vivait de la vie des soldats. Il avait la passion de l'offensive : son axiome favori était : « La balle est une folle, la baïonnette est sage. »

La coalition se forma de la manière suivante. La création de la République Romaine alarma le roi de Naples : il conclut une alliance avec l'Empereur (mai 1798). Les nouveaux alliés demandèrent le concours du tsar Paul Ier, fils et successeur de Catherine II. Le Tsar le donna en haine de la Révolution. L'adhésion de la Turquie fut déterminée par l'occupation de l'Égypte. L'Angleterre servit d'intermédiaire dans la conclusion de toutes les alliances.

GUERRE EN ITALIE

Les coalisés mirent en ligne 350000 hommes, dont 80000 Russes; ceux-ci allaient paraître pour la première fois dans l'Europe occidentale. Le Directoire disposait à peine de 150000 soldats, et il avait à défendre, outre la France agrandie, les « *républiques sœurs* », c'est-à-dire la Hollande, la Suisse et la plus grande partie de l'Italie.

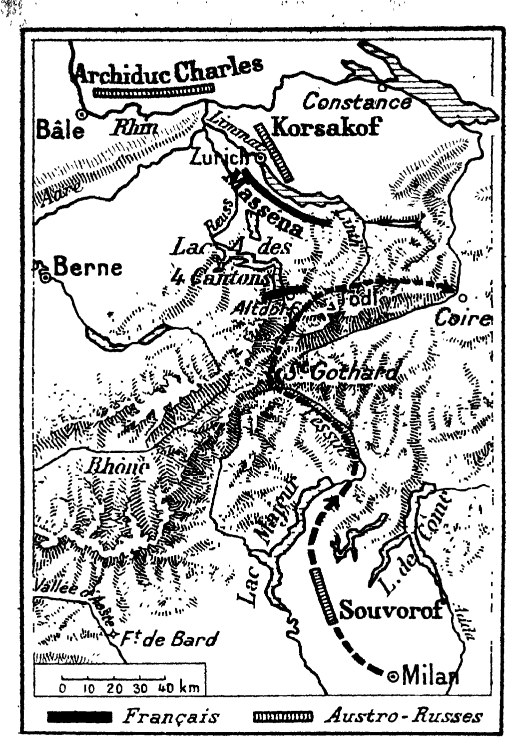
Aussi l'infériorité numérique des Français, la dispersion de leurs forces sur des frontières démesurées, leur valurent au début de graves échecs. En Allemagne, ils furent battus à *Stokak* (22 mars 1799) par l'archiduc Charles, qui vint s'établir le long du Rhin, prêt à pénétrer en Alsace. En Italie, ils perdirent au sud le royaume de Naples, un moment occupé par *Championnet* et transformé en *République Parthénopéenne*; ils perdirent ensuite Rome et les États du centre. Dans l'Italie du nord, attaqués par une armée austro-russe que commandait *Souvorof*, le héros des guerres de Turquie et de Pologne, les Français perdirent la république Cisalpine après la défaite de *Cassano* (28 avril 1799), et le Piémont après la défaite de *Novi*, où périt *Joubert* leur commandant en chef (15 août 1799). Gênes seul leur restait[1].

En Italie, comme en Allemagne, les Français au milieu de 1799 étaient donc ramenés à leurs frontières. En Hollande, ils n'avaient pu empêcher le débarquement d'une armée anglo-russe. En Suisse seulement, *Masséna* se maintenait sur les positions qu'il occupait derrière la Limmat et la Linth, en face d'une armée austro-russe établie à Zurich. Au total la France était une fois encore menacée d'invasion.

VICTOIRE DE ZURICH

Elle fut sauvée du péril par les dissensions des coalisés et par l'habileté de Masséna. Souvorof, d'accord avec son souverain Paul Ier, entendait remettre l'Italie délivrée des Français, dans le même état où elle se trouvait en 1789 : il voulait restaurer les princes dépossédés et les États détruits. Les Autrichiens, au contraire, comptaient garder pour eux les pays enlevés aux Français et solidement établir ainsi leur domination en Italie. Certains de ne pouvoir surmonter l'opposition de Souvorof aux usurpations qu'ils projetaient, les Autrichiens imaginèrent de se débarrasser de lui en prétextant l'utilité d'un groupement plus homogène des forces alliées. Ils firent donc décider que les troupes russes de l'armée d'Italie iraient

1. Voir les cartes, pages 515 et 516.



CAMPAGNE DE SUISSE, 1799.

rejoindre en Suisse le corps russe qui s'y trouvait déjà, et formeraient avec lui une grande armée, commandée par Souvorof. Par contre les troupes autrichiennes alors en Suisse seraient portées sur le Rhin pour renforcer l'archiduc Charles.

Dans cette sorte de chassé-croisé, il y eut un court moment où les Autrichiens étant partis et Souvorof n'étant pas encore arrivé, le corps russe du général Korsakof se trouva isolé à Zurich. Masséna, saisis-

* *Masséna, né à Nice, fils d'un vigneron, mourut maréchal de France et prince. D'abord mousse, puis engagé en 1775 dans l'armée royale, il avait quitté le service après être parvenu au grade d'adjudant. Élu, en 1791, officier dans le bataillon des volontaires du Var, général de division en 1796, à trente-huit ans, il fut l'un des plus utiles lieutenants de Napoléon, dans toute la campagne d'Italie, et particulièrement à* Rivoli. *Sous l'Empire, il exerça de grands commandements, surtout pendant la campagne de 1809 contre l'Autriche, et en Portugal (1811). Napoléon, qui l'avait surnommé « l'enfant chéri de la victoire », le fit maréchal,* duc de Rivoli, prince d'Essling. *Il était au feu un excellent manœuvrier. « Le bruit du canon, disait-on, éclaircissait ses idées. » L'épisode essentiel de sa vie est la campagne de Suisse, avec la victoire de* Zurich. *Il sauva alors la France de l'invasion : il avait quarante ans et comptait parmi les vieux généraux. Son rôle fut encore très important en 1800; son héroïque défense de* Gênes *donna au Premier Consul le temps de créer l'armée qui gagna la bataille de Marengo. — Il porte ici l'uniforme de maréchal, l'habit bleu brodé de feuilles de chêne en or, la ceinture brochée d'or. A la main, le bâton couvert de velours bleu et orné d'aigles d'or, insigne de la dignité de maréchal. Cordon rouge et plaque de la Légion d'honneur. Chapeau à galon d'or et plumes blanches. Deux cartes déroulées — Helvétie, Ligurie — rappellent les épisodes essentiels de la vie du maréchal.*



* MASSÉNA, duc de Rivoli, prince d'Essling (1756-1817).
Portrait d'après GROS (1771-1835).
Chateau de Versailles. — Photographie Hachette.

sant l'à-propos, se jeta sur **Zurich** et y écrasa les Russes dans une bataille de deux jours (25-26 septembre 1799). Puis il se retourna vivement contre Souvorof qui arrivait d'Italie par le *Saint-Gothard*, et dont le général *Lecourbe*, en une série d'escarmouches, avait beaucoup retardé la marche. Masséna l'arrêta en avant du lac des Quatre-Cantons, dans la vallée de la Reuss à *Altdorf* et le réduisit, pour échapper à une capitulation, à se jeter à l'est dans le massif du Toedi, l'un des plus difficiles des Alpes. Souvorof, au prix d'efforts prodigieux, n'ayant pour avancer que des sentiers alternativement couverts de boue ou de glace, parvint à atteindre Coire (8 octobre); mais il avait perdu, restés sur les glaciers, ou tombés aux précipices, 6000 hommes environ, toute son artillerie, tous ses bagages, et son armée réduite de moitié était pour longtemps, hors d'état de faire campagne.

Quelques jours auparavant (19 septembre), en Hollande, *Brune* avait battu les Anglo-Russes; bloqués, il durent signer la capitulation d'*Alkmaar* et se rembarquer (18 octobre 1799)[1].

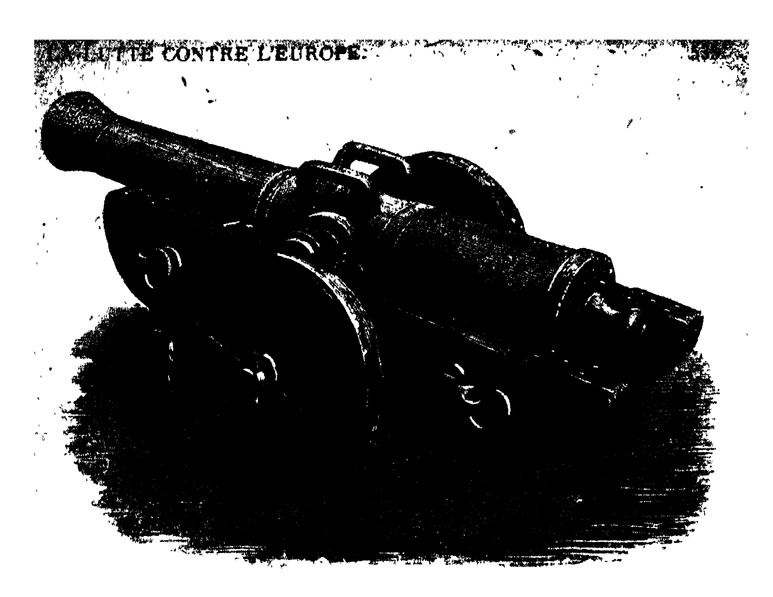
Les défaites des coalisés en Suisse et en Hollande eurent un double résultat. D'abord elles sauvèrent la France du péril immédiat de l'invasion. *Zurich fut un second Valmy*. Ces défaites amenèrent en outre la dislocation de la coalition. En effet, Paul Ier fit retomber sur les Autrichiens et les Anglais, la responsabilité du désastre de ses armées. Sans signer encore la paix avec la France, il rappela ses troupes, et dès lors, comme au lendemain des traités de Bâle, la France, sur le continent, n'eut plus en face d'elle que l'Autriche.

DÉMARCHES PACIFIQUES DE BONAPARTE

Trois mois après la bataille de Zurich, au lendemain même du coup d'État qui lui avait donné le pouvoir, Bonaparte tenta directement auprès du roi d'Angleterre et de l'Empereur une démarche en faveur de la paix. « La guerre qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? écrivait-il au roi d'Angleterre. N'est-il donc aucun moyen de s'entendre? Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que l'exige leur sûreté et leur indépendance ne sentent-elles pas que la paix est le premier besoin, comme la première des gloires? »

Les ministres anglais répondirent qu'ils traiteraient si Louis XVIII, frère de Louis XVI, était rappelé et rétabli en

1. Voir la carte ci-dessus, page 492.



AFFÛT-TRAINEAU DU PASSAGE DES ALPES, 15-20 Mai 1800.
Musée de l'Armée. — Photographie Hachette.

Le passage des Alpes au Grand Saint-Bernard présenta pour l'artillerie d'énormes difficultés. On dut démonter tout le matériel. Lannes, alors commandant de la garde consulaire, imagina de placer les pièces dans des troncs d'arbres sciés en long et grossièrement creusés. Un second mode de transport, moins rudimentaire, est représenté par cet affût-traîneau, formé de fortes pièces de bois, ferrées en dessous, et montées sur deux roues en bois plein. Sur les flasques des anneaux et des crochets de fer servaient à passer les câbles auxquels étaient attelés les hommes. Les roues démontables ne servaient qu'à la montée. A la descente on laissait glisser la pièce sur les flasques qui, portant dans toute leur longueur sur le sol devenaient de véritables patins de traîneau.

France. L'Empereur répondit qu'il traiterait si les Anglais traitaient. Il fallut donc continuer la guerre.

CAMPAGNE DE 1800 GÊNES, MARENGO

Deux armées autrichiennes menaçaient la France. L'une, venant d'Allemagne, menaçait la frontière du Rhin ; l'autre, en Italie, menaçait la frontière des Alpes et ses avant-gardes atteignaient Nice. A l'armée d'Allemagne, la plus redoutable, Bonaparte opposa *Moreau* auquel il donna les meilleures troupes, plus de 100 000 hommes. A l'armée d'Italie, commandée par *Mélas*, il opposa *Masséna* et les débris des troupes vaincues à Novi, 25 000 hommes. Masséna fut chargé de défendre Gênes, et de retenir Mélas

sous les murs de la place assez longtemps pour que Bonaparte pût former une troisième armée et venir prendre les Autrichiens à revers.

Masséna remplit héroïquement sa mission. Bloqué dans Gênes, ayant trente jours de vivres, il tint deux mois (6 avril-4 juin 1800). On mangea chevaux, chiens, chats, rats, vers de terre, hannetons, sauterelles; pendant le second mois, les assiégés n'eurent d'autre nourriture que de la soupe d'herbes, et en mode de pain, un mélange « d'amandes, de graines de lin, d'amidon, de son, d'avoine sauvage et de cacao ». En une seule journée, l'avant-veille de la reddition, il y eut 523 morts d'inanition.

Quand Masséna rendit Gênes, Bonaparte était déjà en Italie. Avec 40000 hommes, surmontant des diffi-



DESAIX (1768-1800).
Portrait par Jean GUÉRIN (1760-1836).
Gravé par FIESINGER.
Bibliothèque Nationale. — Phot. Hachette.

Desaix de Veygoux, originaire du Puy-de-Dôme, de noblesse auvergnate, était sous-lieutenant quand commença la Révolution. Enthousiasmé par les idées de liberté et d'égalité, il se refusa à émigrer comme faisaient la plupart des officiers nobles. Attaché à l'armée du Rhin en 1792, il était général de division en 1794, à vingt-six ans, malgré les dénonciations des Jacobins de Riom qui le signalaient comme ayant dix-sept parents émigrés et comme, en raison de sa pauvreté, « apte à se laisser séduire par l'or de Pitt et de Cobourg ». Par sa bravoure — il fut plusieurs fois blessé — et ses vertus, il força l'admiration et gagna l'affection de tous ceux qui l'approchèrent. Les Allemands l'appelaient « le bon Général »; *les Égyptiens* « le Sultan juste ». *Napoléon, qui l'aimait beaucoup, le considérait comme le plus remarquable des hommes de guerre de son temps, le seul qui fut, avec Kléber, « l'homme complet ». A Marengo, où il fut tué à trente-deux ans, à l'heure même où Kléber, son ami, était assassiné au Caire, son opportune intervention sauva Napoléon d'une défaite qui aurait eu de graves conséquences en France : cette intervention est par là un des faits décisifs de l'histoire. Il avait de grands yeux noirs, et tous ceux qui l'approchaient étaient frappés de sa physionomie à la fois douce et fière, de son air de franchise et de candeur.*

cultés énormes, faisant passer l'artillerie à bras, il avait franchi les Alpes en cinq jours, au col du *Grand-Saint-Bernard* (15-20 mai 1800). Au débouché du val d'Aoste il avait failli être arrêté par l'obstacle inattendu du *fort de Bard*.

Courant à l'est jusqu'à Milan, renouvelant sur la rive gauche du Pô, la manœuvre qu'il avait exécutée sur la rive droite en 1796 avant Lodi, il déborda l'armée autrichienne, et coupa sa ligne de retraite. Puis, revenant vers l'ouest comme s'il arrivait d'Autriche, il vint chercher Mélas en avant d'Alexandrie. Après un succès brillant remporté par un de ses lieutenants *Lannes*, à *Montebello* (9 juin), il livra la bataille décisive à Marengo (14 juin 1800).

Inférieur en nombre, ayant moins de 20000 hommes contre 40000, parce que craignant de voir Mélas lui échapper, il avait lancé de divers côtés des détachements, Bonaparte après avoir pendant six heures disputé le terrain pied à pied, était battu et se retirait. Les Autrichiens avaient pris leurs formations de route, quand, à cinq heures, le plus gros des détachements de Bonaparte, la division du général *Desaix*, rappelée par le Premier Consul, déboucha sur le champ de bataille. La lutte recommença sous l'impulsion de Desaix qui tomba mort à la première charge. Surpris par ce retour soudain les Autrichiens furent vaincus et signèrent une capitulation, en vertu de laquelle ils évacuèrent le Piémont et la Lombardie. La journée avait coûté tués ou blessés, 9000 hommes aux Autrichiens, 7000 aux Français.

HOHENLINDEN

La victoire de Marengo n'eut pas d'autres conséquences, et *c'est en Allemagne que la paix fut conquise par Moreau.*

Après avoir franchi le Rhin à Bâle, alors que l'ennemi commandé par l'archiduc Jean l'attendait devant Strasbourg, Moreau avait rejeté les Autrichiens en Bavière au delà de Munich. Le 3 décembre, il les amena à combattre sur un terrain soigneusement reconnu par lui, dans la forêt de ***Hohenlinden***[1]. Les Autrichiens engagés en une interminable colonne, sur une seule route, au milieu des bois, furent assaillis simultanément en tête, comme ils essayaient de déboucher en rase campagne, par Ney et Moreau lui-même, et de flanc dans la forêt même par Richepanse. Sur 70000 hommes, ils en perdirent 20000, avec 80 ca-

1. Voir la carte ci-dessous, page 615.

nons et 300 voitures. La route de Vienne était ouverte aux Français. L'Empereur demanda un armistice qui signé à *Steyer* (25 décembre 1800) fut la préface de la paix.

PAIX DE LUNÉVILLE

Elle fut conclue à ***Lunéville***, le 9 février 1801 entre Joseph Bonaparte, frère du Premier Consul et le chancelier d'Autriche, Cobenzel. Le traité reproduisait simplement le traité de Campo-Formio et stipulait en Italie le rétablissement de la république Cisalpine, qui allait un an plus tard devenir la *République Italienne* (25 janvier 1802). Le traité comportait en plus la reconnaissance par l'Autriche des transformations que la France avait fait opérer en Suisse et en Hollande, c'est-à-dire la reconnaissance des républiques Helvétique et Batave.

En vertu de conventions particulières, le successeur de Pie VI, le pape Pie VII, rentra en possession de Rome et des États de l'Église, et les Français eurent le droit d'occuper les citadelles du royaume de Naples. Le résultat de la seconde coalition fut donc un accroissement nouveau de la puissance française, puisque *après la paix de Lunéville, l'Italie, moins la Vénétie, était placée sous la domination de la France.*

L'ANGLETERRE ET LA PAIX

La paix était rétablie sur le continent. Comme après Campo-Formio, l'Angleterre seule restait en armes. Elle fut bientôt contrainte de traiter à son tour, non parce qu'elle était vaincue, mais parce qu'elle se sentit pour le moment incapable de vaincre la France. Sept années de guerre lui avaient permis de conquérir toutes les colonies françaises, une partie des colonies de l'Espagne et de la Hollande; elle venait de s'emparer de Malte et de contraindre les Français à évacuer l'Égypte. Mais aussi ces succès lui avaient coûté *sept milliards et demi*, en sorte que sa dette montait à plus de *douze milliards*. Le peuple, surchargé d'impôts et misérable, se soulevait en différents endroits. D'autre part, l'Angleterre n'avait plus aucun concours à espérer en Europe, où toutes les puissances aspiraient ardemment à la paix. Un moment même (décembre 1800), une *ligue des neutres,* dont l'action ne pouvait être gênante que pour l'Angleterre, avait été constituée sous la direction du tsar Paul I[er], qui s'était pris d'une admiration passionnée pour le Premier Consul. Enfin Bonaparte réunissait des troupes le long de la Manche et concentrait à Boulogne une



MOREAU (1763-1813). — Portrait peint par BARBIER DE VALBONNE (1769-1846).
Musée de l'armée. — Photographie Hachette.

Moreau, né à Morlaix, fils d'un avocat au Parlement de Rennes fut élu par ses camarades de l'école de droit, en 1791, *commandant des volontaires d'Ille-et-Vilaine. Il était, en* 1794, *général de division à* 31 *ans. C'était un excellent manœuvrier, d'un sang-froid imperturbable au milieu des pires difficultés. A* Hohenlinden, *en* 1800, *il décida de la paix. Jaloux de Napoléon, qui essaya en vain de le gagner, il connut par Pichegru le complot tramé contre le Premier Consul et ne découragea pas les conspirateurs. Impliqué dans le procès de Cadoudal* (1804), *banni, il vécut en Amérique jusqu'à* 1813. *Il eut alors le malheur d'écouter les offres du Tsar et de rentrer en Europe, pour conseiller les Alliés en guerre contre la France. Un boulet français le tua à Dresde dans les rangs russes* (1813). *Le visage, aux traits réguliers, est beau; la physionomie dit à la fois la fermeté et le calme réfléchi. — Barbier de Valbonne était élève de David.*

flotte de transports que deux fois Nelson essayait en vain de détruire (4-16 août 1801). Toutes ces raisons devaient porter l'Angleterre à traiter. Déjà Pitt, demeuré partisan obstiné de « la guerre d'extermination », avait dû, le roi et le peuple se détachant de lui, quitter le ministère qu'il occupait depuis dix-sept ans (2 février 1801). Son successeur Addington entama des négociations.

PAIX D'AMIENS

Le 1er octobre 1801 furent signés les *préliminaires de Londres*. Il y eut en Angleterre une explosion d'enthousiasme : quand le colonel Lauriston, aide de camp du Premier Consul, apporta les ratifications, le peuple londonien détela sa voiture pour la tirer à bras triomphalement. Après cinq mois de difficiles négociations entre lord Cornwallis et Joseph Bonaparte, frère aîné de Napoléon, la paix définitive fut signée à ***Amiens***, le 25 mars 1802.

Par le traité d'Amiens, l'Angleterre reconnaissait la République Française ; elle s'engageait à lui rendre ses colonies et les colonies enlevées à ses alliées, l'Espagne et la Hollande, moins le *Cap* en Afrique, et l'île de *Ceylan* en Asie. Elle promettait d'évacuer Malte et l'Égypte sous trois mois. Par contre, les Français s'engageaient à évacuer les citadelles du royaume de Naples. *Il n'était point parlé des conquêtes de la France, de la Belgique et de la rive gauche du Rhin, non plus que des transformations opérées en Italie et de la position qu'y occupait la France.*

La paix fut reçue en France avec le même enthousiasme qu'avaient manifesté les Anglais à la signature des préliminaires. Cette paix devait à peine durer un an.

LES REMANIEMENTS TERRITORIAUX

Les efforts des rois, coalisés en 1793 pour démembrer la France, avaient abouti, après neuf ans de lutte, au profit de la France, à des remaniements de frontières tels qu'on n'en avait jamais opéré dans l'Europe occidentale, même lors du règlement de la succession d'Espagne, et qui étaient la réplique des transformations résultant dans l'Europe Orientale des derniers démembrements de la Pologne.

De ces remaniements les plus importants portaient les frontières de la République aux limites mêmes où la vieille Monarchie avait constamment voulu porter les frontières du royaume, au Rhin et aux Alpes, « les limites naturelles ». L'extension du territoire français, accru de *treize départements*, s'était faite par un démembrement de la monarchie autrichienne qui perdait la

Belgique; par un démembrement de l'Empire dont certains membres voyaient les uns, tels le *roi de Prusse*, cédant *Clèves*, et l'électeur de *Bavière*, cédant le *Palatinat rhénan*, diminuer leur patrimoine; les autres, tels les princes évêques de *Liége*, de *Spire* et de *Worms*, les électeurs de *Trèves*, de *Cologne* et de *Mayence*, disparaître à jamais leurs principautés.

Souverains et princes dépossédés n'acceptant pas tous l'expropriation sans indemnité, les accroissements de la France eurent pour conséquence des expropriations et des remaniements de territoires en Allemagne et en Italie.

LES REMANIEMENTS EN ALLEMAGNE LE RECEZ DE 1803

Les remaniements en Allemagne, déjà prévus, en 1795 au traité de Bâle, en 1797 au traité de Campo-Formio, furent opérés en vertu du traité de Lunéville. Ce traité stipulait, en effet, que des compensations seraient accordées en territoire d'Empire aux princes allemands dépossédés par la conquête française. De ces compensations on devait trouver les éléments, comme au temps de la Réforme protestante, dans la sécularisation des biens ecclésiastiques demeurés fort nombreux en Allemagne. La répartition devait être faite par la Diète elle-même.

Après de vaines délibérations (février-octobre 1802), où s'étalèrent cyniquement les convoitises des souverains allemands, la Diète, ne pouvant aboutir, demanda la médiation du Premier Consul. Celui-ci offrit au Tsar, qui accepta, de partager avec lui le rôle de médiateur. En fait, tout fut réglé à Paris par Talleyrand, dont l'ambassadeur de Russie ne fut pour ainsi dire que le second. La Diète, par le *recez du 25 février* 1803, enregistra seulement les décisions du gouvernement français.

Des trois électeurs de la rive gauche du Rhin, seul l'électeur archevêque de Mayence reçut une indemnité: *Ratisbonne* sur le Danube. Le roi de Prusse qui, cédant Clèves, avait perdu 125 000 sujets, obtint, avec *Munster* et d'importants territoires en Westphalie, 500 000 sujets nouveaux. On en donnait 900 000 à l'électeur de Bavière qui en avait perdu 700 000 dans le Palatinat. Le margrave de Bade et le duc de Wurtemberg, outre des agrandissements de territoire, reçurent la dignité électorale. Au total le règlement des indemnités entraîna la sécularisation d'innombrables terres d'Église et la disparition de 45 villes libres sur 51. Le nombre des États composant l'Empire, qui montait à 360 en 1792, se trouva ramené à 82 en 1803. De sorte

que les victoires françaises aboutirent à la *concentration de l'Allemagne et l'acheminèrent du morcellement à l'unité.*

LES REMANIEMENTS EN ITALIE

Une transformation semblable était commencée en Italie. Le traité de Campo-Formio, puis le traité de Lunéville y avaient fait triompher, comme en Allemagne, le système des compensations. En compensation de l'abandon de la Belgique d'une part, de l'abandon du duché de Milan d'autre part, l'Autriche à Campo-Formio avait reçu Venise et ses possessions de terre ferme. Le traité de Lunéville confirma cet attentat aux droits des peuples.

A vrai dire, il y avait là non point simplification, mais transfert de souveraineté. Il en allait autrement dans la région moyenne du Pô. Dans cette région, le traité de Lunéville, comme antérieurement le traité de Campo-Formio, opérait une concentration de territoires en consacrant l'existence d'un *État nouveau* : *la République Cisalpine*. Fondée dès 1797, détruite par les Austro-Russes pendant la seconde coalition, reconstituée au lendemain de Marengo, la République Cisalpine réunissait trois groupes de territoires : d'abord les anciennes possessions du duc de Modène, *Modène, Reggio* et l'*Émilie* dont les habitants, en 1796, à l'approche des troupes françaises, avaient, les premiers parmi les Italiens, chassé leur souverain ; en second lieu, les *Légations* de Ferrare et de Bologne et la *Romagne*, abandonnées par le pape au traité de Tolentino ; enfin le *Milanais et la Lombardie* abandonnés par l'Autriche.

La République Cisalpine s'était vu imposer, en 1797, une constitution calquée sur la Constitution de l'an III. Après la paix de Lunéville elle entra plus encore dans la clientèle de la France. Elle demanda au Premier Consul de la guider dans l'établissement d'une nouvelle Constitution. Sous le nom de *Consulte*, une assemblée de notables fut réunie à Lyon en décembre 1801. La Constitution qui sortit de ses délibérations reproduisit à peu près la Constitution consulaire de l'an VIII. Elle donnait à la république un *Président* qui fut Napoléon Bonaparte (26 janvier 1802). A la dénomination de République Cisalpine Napoléon substitua celle de *République Italienne*. Les patriotes italiens virent dans cette appellation le présage de l'unité future de la Péninsule. De fait, en Italie comme en Allemagne, c'était bien à l'œuvre d'unité qu'avait, demi-consciente, travaillé la Révolution, qu'allait consciemment travailler l'Empire.

II

LES ARMÉES ET LES GÉNÉRAUX

Pendant les guerres de la Révolution d'importantes transformations ont été opérées en France dans le *recrutement* de l'armée. Renforcée tout d'abord, sous la Législative, au moyen de *bataillons de volontaires*, l'armée fut recrutée, sous la Convention, par le système révolutionnaire de la *réquisition*, inspiré de ce principe nouveau que *tout citoyen doit le service militaire à la patrie*. Sous le Directoire, le recrutement fut assuré par la *conscription*, système dérivé du même principe.

En même temps que se transformait le mode de recrutement, se transformait l'*organisation* de l'armée, formée dès lors en *demi-brigades*, *brigades* et *divisions*. Enfin on employa de nouvelles méthodes de guerre et sur les champs de bataille une *tactique* nouvelle, l'attaque en masse.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE LES VOLONTAIRES

En 1789, l'armée royale comptait sur le pied de paix 228 000 hommes, sur le pied de guerre 300 000 hommes. Cette armée, à partir de 1790, perdit par l'émigration près des deux tiers de ses cadres, 6000 officiers sur 9 000, et par la désertion plus de 30 000 soldats. Elle était réduite à 180000 hommes environ en 1792, quand la guerre fut déclarée à l'Autriche et à la Prusse. A ce moment la Législative ordonna la formation, dans chaque département, de *bataillons de volontaires*, pris parmi les gardes nationaux. Ces volontaires s'engageaient pour un an ; ils élisaient leurs officiers. On eut ainsi 200 bataillons, tout à fait distincts des troupes de ligne et portant un uniforme spécial, l'habit bleu au lieu de l'habit blanc. Les volontaires, sortis en majorité de la petite bourgeoisie et des paysans aisés, furent en général d'excellents soldats. Mais ils ne furent pas assez nombreux quand, en 1793, on dut faire face à la première coalition, et lutter sur toutes les frontières.

LA RÉQUISITION

Il parut impossible dès lors de s'en remettre simplement pour la défense de la patrie à la bonne volonté d'un certain nombre de citoyens courageux. En mars 1793, la Convention ordonna, on l'a vu, une levée de 300 000 hommes à prendre parmi les gardes nationaux de dix-huit à vingt-cinq ans. Puis elle inscrivit dans la Constitution de

1793 le principe que ***tout Français doit le service-militaire***; elle décréta enfin la ***levée en masse*** (10 août 1793).

L'organisation de la levée en masse fut assurée par le décret héroïque de la ***réquisition***, le 23 août 1793 : « Dès ce moment, jusqu'à celui où les ennemis auront eté chassés du territoire de la République, disait le décret, tous les Français sont en réquisition pour le service des armées. Les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront les vieux linges en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République ».

Le décret appelait d'abord aux armes les citoyens non mariés et veufs sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans. Il les groupait en bataillons par district — l'arrondissement. — La réquisition, on l'a vu, permit de porter les effectifs, en 1796, à près de 800000 hommes.

LA CONSCRIPTION

Le système de la réquisition fut appliqué jusqu'à la paix de Campo-Formio, puis tomba en désuétude. Quand le Directoire eut à combattre la seconde coalition, il ne disposa que d'un nombre d'hommes beaucoup trop faible. Pour assurer le recrutement régulier, les Cinq Cents et les Anciens reprirent une idée déjà présentée à la Constituante par un ancien officier, ***Dubois-Crancé***, et votèrent la loi dite de la *Conscription* préparée par *Jourdan* (23 septembre 1798). La loi proclamait de nouveau l'obligation du service militaire pour tous les Français, et en principe les appelait au service de vingt à vingt-cinq ans. En fait, tous n'étaient pas appelés. La loi, en effet, divisait les *conscrits* en cinq classes d'après leur âge. La classe la plus jeune était appelée la première. Les autres suivaient en cas de besoin, par rang d'âge. La durée du service était fixée à cinq ans. La conscription permit de lever annuellement 200000 hommes.

L'AMALGAME

Composée d'une triple série d'éléments, anciens régiments de l'armée royale, bataillons de volontaires, bataillons de réquisitionnés, l'armée républicaine n'était pas homogène. Les anciens régiments, formés de vieux soldats bien entraînés, comptaient trop peu d'hommes. Les bataillons de volontaires et de réquisitionnés avec beaucoup de

bonne volonté manquaient d'instruction. *Dubois-Crancé*, député à la Convention et qui fut dans l'organisation de la défense nationale le principal collaborateur de Carnot, imagina

Uniforme des soldats d'infanterie de ligne en 1800. C'était, à quelques détails près, l'uniforme des soldats de la Convention, quand ils en eurent un. Habit très long, bleu, à revers blancs, boutons dorés ; col, épaulettes pareilles aux épaulettes actuelles, poignets rouges ; bicorne de feutre noir avec cocarde tricolore, et pompon blanc et rouge ; gilet blanc, culotte de peau blanche ; guêtres de toile blanche montant au-dessus du genou. Les buffleteries de la giberne, du sabre — le briquet — de la baïonnette sont blanches. Elles se croisent sur la poitrine. Au côté droit, la gourde, tenant lieu du bidon actuel. Le soldat est à la position de « l'arme au bras ». — Meissonier, un des grands peintres du siècle dernier, fut le plus scrupuleusement exact des peintres militaires.



FANTASSIN FRANÇAIS SOUS LA RÉPUBLIQUE.
Tableau de MEISSONIER (1811-1891). — Musée du Louvre.
Collection CHAUCHARD. — Photographie Hachette.

de briser les anciens cadres et de fondre ensemble régiments et bataillons. Ce fut ce qu'on appela *l'amalgame*; il fut décrété avant la levée en masse, en février 1793. On associa un bataillon de vieux soldats, « *les habits blancs* » et deux bataillons de volontaires, « les *bleus* », et l'on en forma une *demi-brigade* — le mot régiment fut abandonné. On eut ainsi 196 demi-brigades, chacune à l'effectif nominal de 3000 hommes.

L'ORGANISATION TACTIQUE DE L'ARMÉE

La formation des demi brigades fut le point de départ d'un groupement nouveau et uniforme des troupes. La réunion de deux demi-brigades forma une *brigade*. Les brigades furent à leur tour groupées par deux et formèrent une *division*. La division fut complétée par l'adjonction d'escadrons de cavalerie et de batteries d'artillerie. Chaque bataillon d'infanterie avait du reste ses canons à lui, qui l'accompagnaient dans toutes ses évolutions. Réunissant ainsi les trois armes, disposant de tous les éléments de combat, comme jadis la légion romaine, *la division fut à elle seule une armée*, forte de 12 000 hommes environ. Elle devint l'*unité tactique* des guerres contemporaines, c'est-à-dire que l'on constitua les armées en groupant un certain nombre de divisions. Cette organisation fut rapidement imitée dans toutes les armées étrangères : elle subsiste partout aujourd'hui même.

L'ARMEMENT L'ÉQUIPEMENT

Pour mettre les 800 000 hommes de la levée en masse en état de combattre, il fallut réunir d'énormes approvisionnements : armes, munitions, vêtements, vivres, etc. On y pourvut en multipliant les ateliers de construction, en faisant appel aux savants pour la recherche de procédés plus rapides de fabrication, et par les *réquisitions*. Un règlement indiqua les procédés de lessivage du sol des caves pour en extraire le salpêtre, indispensable à la fabrication de la poudre. On fondit 20 000 canons en un an. Les ateliers de Paris fabriquèrent, à eux seuls, 1000 fusils par jour. Si grande que fût l'activité, on ne put parer toujours à tous les besoins. Au printemps de 1794, à l'armée du Rhin, sur 78 000 fantassins, près d'un quart était sans fusils, et plus d'un tiers sans baïonnettes. Les réquisitions fournirent les chevaux, les voitures, parfois les vêtements ou les chaussures. En décembre 1794, les représentants en mission à l'armée des Pyrénées mettaient en réquisition « pour le service de l'armée tous les souliers à double semelle ». « Ceux qui n'ont qu'une

paire de souliers, lisait-on dans l'arrêté, seront tenus de les remettre au district, et prendront des sabots. »

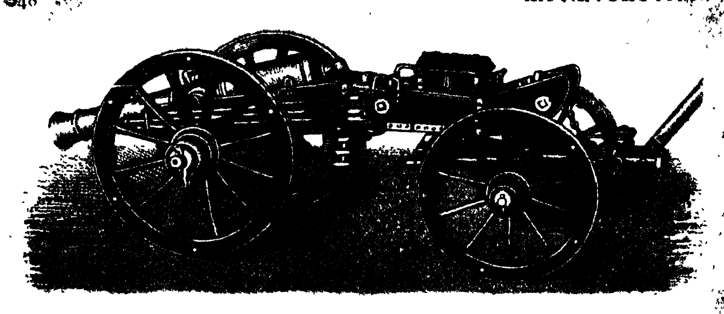
Malgré les réquisitions, la tenue des soldats de la Révolution fut le plus souvent misérable. La plupart des hommes ne touchèrent jamais qu'un uniforme et ce fut à leur ingéniosité de remplacer les vêtements usés. « Voilà dix-huit mois que le même habit couche sur la terre et me sert de couverture », écrivait un soldat à sa mère ; il ajoutait qu'il s'était fabriqué un pantalon avec deux tabliers. D'autres, sous le Directoire, durent garder leurs vêtements de paysans, ne reçurent qu'un fusil et un sabre, et, faute de gibernes, portaient leurs cartouches dans leurs poches.

LE SOLDAT

Ces soldats loqueteux furent admirables de bonne humeur, d'endurance, d'abnégation, de générosité. « J'ai reçu un coup de mitraille sur le nez, écrivait l'un d'eux après Wattignies ; comme il était un peu bossu, cela m'ôtera ce que j'ai

Le type du fusil dont furent armés les soldats de la Révolution et de l'Empire avait été établi au début du règne de Louis XVI, en 1777. Ce fusil, à quelques détails près, resta en service jusqu'en 1840. C'était un fusil à pierre : *la mise de feu était produite par les étincelles que donnait le choc d'un fragment de silex, contre la plaque d'acier de la* batterie. *C'était une reproduction raccourcie et allégée du fusil de la guerre de Sept ans : voir page 137, les photographies sont à la même échelle. — Le fusil mesurait* 1m,50 — 20 *centimètres de plus que le Lebel, — pesait* 4kg,875 *avec la baïonnette, longue de* 0m,45 — *poids du Lebel avec baïonnette* 4kg,580. *Son calibre était de 17 millimètres et demi. La portée extrême était de 600 mètres — portée du Lebel 4500 mètres. Mais les bonnes portées de combat étaient limitées à 250 mètres. Quand on tirait à plus de 120 mètres on visait par-dessus le pouce de la main gauche, placé en guise de hausse sur le canon du fusil. Le chargement était très lent, l'arme s'encrassait rapidement : on ne pouvait guère tirer plus de quatre balles en trois minutes — douze balles en une minute avec le Lebel. Chaque homme portait cent cartouches. Les batailles d'alors différaient donc profondément de nos batailles modernes : les combattants se voyaient très distinctement. Une ou deux minutes de pas de course suffisaient à jeter l'assaillant sur l'assailli, dont le feu très lent réussissait difficilement à arrêter l'élan d'une charge bien conduite.*

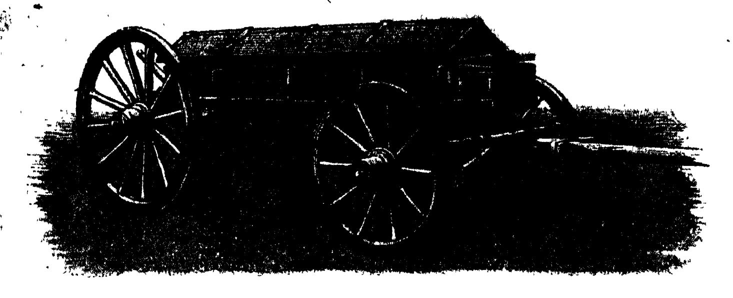
LE FUSIL DES ARMÉES RÉPUBLICAINES ET IMPÉRIALES.
Modèle 1777.
Musée d'artillerie.
Phot. Hachette.



CANON DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE. — Système GRIBEAUVAL.
Modèle du Musée de l'Armée. — Photographie Hachette.

Gribeauval (1715-1789), *inspecteur général d'artillerie sous Louis XVI, refondit en 1776 l'ancien matériel de Vallière : voir ci-dessus, page 138. Il l'allégea en réduisant la longueur des pièces et le rendit ainsi beaucoup plus mobile. Il rendit le tir plus précis, en inventant la* hausse de pointage. *Il augmenta la portée, en perfectionnant le forage de* l'ame *et en supprimant presque complètement le* vent, *c'est-à-dire le jeu du boulet dans la pièce. Par suite il put supprimer les pièces de 24 et de 16 trop lourdes, mais employées néanmoins jusque-là parce que le poids plus grand de leurs projectiles leur donnait une portée plus grande. Il ramena ainsi à trois le nombre des calibres : canon de 12, ou* de réserve, *attelé de six chevaux placés deux à deux, ce qui raccourcit la longueur des attelages ; canon de 8 et de 4, ou* canon de bataille, *attelé de quatre chevaux ou traîné par huit hommes. Ces canons lançaient des boulets pesant respectivement 6, 4 ou 2 kilogrammes. La portée extrême dépassait 3500 mètres pour le 12, pièce lourde, — 8500 mètres pour notre canon léger de 75 millimètres. Mais les bonnes portées de combat étaient limitées à 1 100 ou 1 200 mètres. Ces canons tiraient aussi la* boîte à mitraille, *un cylindre en métal mince, qui, se déchirant, lançait en gerbe les balles dont il était rempli. C'était « le vrai tir des attaques décisives », mais l'effet en était limité à 400 ou 500 mètres. L'artillerie ouvrait le feu entre 600 et 800 mètres. La vitesse du tir était supérieure à celle du fusil : 2 coups par minute en moyenne, jusqu'à 4 pour les pièces légères — 24 pour notre 75. La pièce est photographiée en ordre de route, les* leviers de pointage *placés le long de la* flasque *gauche; en dessous pend le seau où l'on trempait la brosse de l'écouvillon — il est invisible, sur la flasque droite — qui servait à laver l'âme de la pièce. A droite des poignées servant à soulever l'affût pour placer la crosse sur l'avant-train, le* coffret *de munitions, renfermant quelques gargousses et des boulets. On le plaçait à terre pendant le combat. Il n'y avait pas, comme aujourd'hui, de caisson de munitions sur l'avant-train. Gargousse et boulets étaient portés dans des voitures spéciales — page 549. Le matériel créé par Gribeauval était le meilleur qu'il y eût en Europe, quand commencèrent les guerres de la Révolution. Il resta en service jusqu'en 1825.*

de trop. » Les soldats de l'armée du Nord, en 1794, faisaient abandon à la patrie de leurs rations de conserves, les uns pour cinq jours sur dix, les autres « jusqu'au moment où l'on serait en pays ennemi ». En Belgique, le pays étant ravagé, ils partageaient leurs vivres avec les paysans affamés. En Hollande, au mois de décembre 1794, par la neige, sur la glace, dégue-



CAISSON DE MUNITIONS D'ARTILLERIE. — Système GRIBEAUVAL.
Musée de l'Armée. — Photographie Hachette.

Le caisson, si différent de nos caissons carrés, très étroit et très long s'ouvrait par en haut ; c'était, allégé, le modèle du temps de Louis XV — voir ci-dessus, page 160, le parc de siège devant Tournai. Il était divisé en nombreuses alvéoles par des cloisons, perpendiculaires au timon. En avant coffret à outils; en arrière — visible à travers les raies de la roue — l'espar sur lequel était portée une roue de rechange, pouvant servir aussi bien à un affût de canon, qu'au caisson.

nillés, sans souliers, les jambes et les pieds enveloppés de paille ou de foin, dans l'ordre le plus parfait, ils défilaient en chantant devant les populations stupéfaites.

Par-dessus tout, ils furent animés de l'esprit de sacrifice et dévoués à la patrie jusqu'à la mort. « Ma chère Maman, écrivait un petit paysan du Jura, volontaire de 1791, le caporal Jolicler, quand je vous vois chagrinée sur mon sort, cela me fait plus de peine que tous les maux que j'éprouve et vous me tirez des larmes des yeux. Réjouissez-vous, au contraire! Ou vous me verrez revenir couvert de gloire, ou vous aurez un fils digne du nom de citoyen français qui saura mourir pour la défense de la patrie.... Quand la patrie nous demande pour sa défense, nous y devons voler comme je courrais à un bon repas. Notre vie, nos biens, nos facultés ne nous appartiennent pas : c'est à la nation, à la patrie. — Nous sommes ici dans un état qui ne tend qu'à la mort, mais je l'attends d'une âme tranquille. »

Ils supportaient sans murmurer la plus rigoureuse discipline. Toute pillerie était châtiée sans pitié. « Le soir à huit heures, écrit le canonnier Bricard, on fusilla au centre de notre brigade, un militaire du 13e chasseurs à cheval, convaincu d'avoir échangé son mauvais chapeau contre un neuf chez un habitant de la campagne. » Pour une cause analogue on exécuta de même, deux tambours, deux enfants; l'un d'eux avait seize ans. Saint-Just, en Alsace, faisait passer par les armes tout soldat, qui sans

permission quittait le camp pour venir quelques heures à Strasbourg. On fusillait, sur le front de l'armée, les officiers qui n'avaient pas su rallier leurs hommes débandés devant l'ennemi. Ces rigueurs paraissaient légitimes à tous, et « faisaient grand plaisir, dit un soldat, parce que la lâcheté des uns et le brigandage des autres occasionnaient des revers et faisaient perdre le fruit de victoires assurées par la bravoure des vrais soldats ». L'un de ceux qui commandèrent ces héros, le maréchal Marmont, écrivait plus tard : « Jamais les armées n'ont été plus obéissantes, ni animées de plus d'ardeur. C'est l'époque des guerres où il y a eu le plus de vertu parmi les troupes ».

Sous le Directoire le caractère des armées se modifia. L'habitude du pillage commença de s'introduire par l'armée d'Italie où plus d'un général donna l'exemple des voleries. Le soldat patriote servant par devoir, pour défendre la France et la liberté, se transforma peu à peu en soldat de métier, servant pour vivre, par goût des aventures ou passion de la gloire, tout prêt à se donner sans retour au chef qui le conduirait à la victoire.

LA TACTIQUE RÉVOLUTIONNAIRE

Les conditions dans lesquelles se recrutèrent et opérèrent les armées de la République eurent pour conséquence des modifications dans les méthodes de guerre et de combat. Pour le combat, la tactique classique disposait en lignes parallèles comme on l'a vu à Fontenoy[1], les deux armes soigneusement séparées, cavalerie et infanterie. L'infanterie, en avant, formait le front de bataille, un mur humain, les hommes coude à coude sur trois rangs. Elle exécutait au commandement des feux d'ensemble, salves ou feux de file; elle opérait par principes, sur le champ de bataille comme à la parade, changements de front, conversions, manœuvres et déploiements compliqués.

Pareille tactique n'était possible qu'avec des régiments longuement entraînés, où les hommes transformés, par la répétition indéfinie des mêmes exercices, en *soldats-machines*, — l'idéal prussien, — exécutaient, indifférents aux circonstances extérieures, comme des automates, des ordres qu'ils entendaient et ne comprenaient pas. La Révolution n'avait pas le temps de dresser de pareils soldats. Il lui fallut envoyer au feu, le plus souvent sans préparation, après quelques jours ou quelques heures d'exercice, les masses d'hommes fournies par la réqui-

1 Voir ci-dessus, le plan de Fontenoy, page 153.



DRAGON DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE. — Tableau de MEISSONIER.
Musée du Louvre. — Collection CHAUCHARD. — Photographie Hachette.

Habit vert à doublure, retroussis, poignets et passepoils jaunes ; culotte de peau et gilet blancs ; manteau blanc roulé en sautoir; buffleteries de la giberne, du sabre et de la baïonnette, blanches; casque d'acier avec peau de tigre, cimier de cuivre à pompon rouge et crinière noire. Tapis de la selle, des fontes et du porte-manteau en drap bleu, galonné de blanc; le numéro 23 en blanc. Sabre à fourreau de cuir; fusil analogue au fusil d'infanterie, mais un peu plus léger, et à garnitures de cuivre. — L'uniforme et l'équipement authentiques, dont Meissonier habilla son modèle, sont aujourd'hui au Musée de l'Armée.

sition. Essayer de combattre l'ennemi en manœuvrant comme lui, c'eût été courir à la défaite.

Les généraux de la Révolution employèrent une *tactique nouvelle*. Au lieu de séparer les armes, ils pratiquèrent la *liaison des armes*. Cavalerie, artillerie, infanterie, combinées dans les divisions, se soutenaient au feu, le chef ayant constamment sous la main, celui des instruments qu'il jugeait, selon les circonstances, le meilleur pour frapper.

D'autre part, tirant parti des qualités natives du soldat français, de son esprit d'initiative, de sa valeur individuelle, de son instinctive habileté à utiliser le terrain, ils jetèrent en avant de leur front des nuées de tirailleurs, poussière d'hommes sur qui ne pouvaient rien les salves de l'ennemi, et pour qui les murailles humaines des formations en ligne constituaient au contraire d'admirables cibles. Enfin, les généraux républicains utilisèrent l'enthousiasme et l'esprit de sacrifice de leurs troupes, puis aussi cette abondance d'hommes qu'assurait la réquisition et qui permettait de remplir le lendemain les vides creusés la veille par la bataille. Sans manœuvres savantes, simplement précédés de leurs tirailleurs, ils lançaient leurs soldats à la charge en *masses profondes*, bataillons ou régiments formés en colonnes, encadrant parfois, à gauche et à droite, un bataillon déployé en ligne. On allait baïonnette baissée, chantant *la Marseillaise*, et les colonnes, boulets humains, trouaient les lignes ennemies. Ce fut la tactique de Dumouriez à Jemappes, de Carnot et de Jourdan à Wattignies, de Hoche à Frœschwiller et au Geisberg.

Cette tactique était rendue possible par la faible portée des armes et la lenteur du tir. Les bonnes portées de combat pour le fusil étaient limitées à 250 mètres, et l'on ne pouvait guère tirer plus d'un coup par minute. L'assaillant en une ou deux minutes de pas de course pouvait tomber sur l'ennemi. Pourtant les pertes d'hommes furent énormes : de 1792 à 1800, en huit ans, l'armée française laissa sur les champs de bataille, 700 000 hommes sur 2 000 000, plus du tiers de ses effectifs.

LA STRATÉGIE RÉVOLUTIONNAIRE

En même temps que la tactique, et pour des raisons analogues, se modifia la *stratégie*. L'armée improvisée eut pour la conduire des *généraux improvisés*. Jeunes lieutenants de l'armée royale, comme Bonaparte ou Desaix; anciens sous-officiers, comme Hoche, Jourdan, Pichegru, Masséna; volontaires, chez qui la vocation

militaire se révéla soudain, comme Moreau : tous ceux qui commandèrent en chef franchirent en quelques mois tous les grades. Hoche, caporal en 1789, lieutenant en 1792, était général de division et commandant d'armée en 1793. Ces généraux n'eurent donc pas le temps de se pénétrer des traditions de guerre méthodique, guerre de sièges et de lentes et prudentes manœuvres, auxquelles on demeurait attaché depuis Louis XIV. D'autre part, tous furent de *très jeunes hommes* : le plus âgé d'entre eux, Massena, avait quarante ans quand il commanda l'armée d'Helvétie. Les autres n'avaient pas ou ne dépas-



LAZARE CARNOT (1752-1823).
Dessin de BOURNEVILLE, gravé par J.-B. COMPAGNIE.
Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

Lazare Carnot, originaire de la Côte-d'Or, était à trente-huit ans simple capitaine du génie, quand, en 1791, il fut élu député à la Législative. Député à la Convention, membre du Comité de Salut public, chargé avec Dubois-Crancé du département de la guerre, il contribua plus que tout autre à sauver la Patrie, et fut, selon une légendaire et très juste expression, « l'organisateur de la victoire *». En 1795, il fut élu au Conseil des Anciens par dix-sept départements. Directeur en 1797, il dut s'exiler pour ne pas être arrêté et déporté lors du coup d'État du* 18 *Fructidor. Il rentra en France après le* 19 *Brumaire. Un moment ministre de la guerre, avec le grade de divisionnaire, sous le Consulat, puis membre du Tribunat, il eut seul le courage, en* 1804, *de voter contre l'établissement de l'Empire. Napoléon, après l'avoir tenu à l'écart, le rappela à l'activité lors des grands revers en* 1814. *Il lui confia la défense d'Anvers. En* 1815, *il le prit pour ministre de l'intérieur. Carnot, exilé sous Louis XVIII, comme conventionnel régicide, mourut à Magdebourg. Il avait contribué à fonder l'Institut et l'École polytechnique. Ce portrait fut dessiné alors que Carnot était Directeur — il avait quarante-cinq ans. — La tête est fine et intelligente, avec des yeux très doux, la bouche et le menton fermes et énergiques. — Chapeau retroussé à la Henri IV, panache et galon tricolores; grand col blanc rabattu, garni de dentelle. Voir ci-dessus, page* 475, *le costume de Barras.*

saient guère trente ans : Hoche commanda en chef à vingt-cinq ans. En pleine vigueur de corps et d'âme, ils firent la guerre avec la fougue de la jeunesse; ils eurent au plus haut point *l'esprit d'offensive*, pressant les marches, massant leurs troupes, laissant de côté les places fortes où l'on ne gagne rien qu'un peu de territoire et des murs, *recherchant seulement la bataille où l'on peut anéantir la force vive de l'ennemi, ses armées.* « Rasons les places fortes que nous ne pouvons défendre sans nous disséminer, écrivait Hoche en 1793, au moment où, nommé commandant de l'armée de la Moselle, il attaquait les Autrichiens *vingt-huit fois en cinq semaines.* Plaçons-nous hardiment au centre des armées ennemies. Plus forts réunis que chacune d'elles séparées, nous marcherons de celle que nous aurons vaincue à celle que nous irons vaincre. » C'était déjà la méthode de guerre que Bonaparte appliqua trois ans plus tard en Italie.

CARNOT

De cette méthode, l'idée première appartint à ***Carnot.*** Ancien officier du génie, député du Pas-de-Calais à la Législative, puis à la Convention, membre du Comité de Salut public, il assuma avec Dubois-Crancé la tâche d'organiser la défense nationale. Avec un état major composé d'officiers de l'ancienne armée, « âmes de fer, têtes pétries de ressources », selon les expressions d'un émigré, il prépara les plans de campagne, il assura l'unité de direction et d'exécution. Ce fut lui qui fit triompher partout l'esprit d'offensive. « Rassemblez vos troupes; mettez-vous en masse et tombez sur l'ennemi : écrivait-il aux généraux. Soyez attaquants, sans cesse attaquants. » Aux deux journées de Wattignies, il avait prêché d'exemple : il avait contraint Jourdan à négliger sa gauche compromise, pour concentrer ses divisions devant la gauche ennemie où le succès semblait se dessiner ; il l'avait forcé à l'offensive quand même, par le mot fameux : « Pas trop de prudence, général ! » En 1795, lors de la réaction qui suivit l'insurrection du 1er prairial[1], un royaliste, à la Convention, demanda l'arrestation de Carnot. La Convention l'eût peut-être votée si un député n'eût rappelé l'assemblée au respect d'elle-même en s'écriant : « Carnot a organisé la victoire ». L'Histoire a ratifié ce jugement.

1. Voir ci-dessus, page 404.

CHAPITRE XVI

LE GOUVERNEMENT CONSULAIRE ET IMPÉRIAL

LA CONSTITUTION DE L'AN VIII ET SES TRANSFORMATIONS CARACTÈRES DU POUVOIR IMPÉRIAL ORGANISATION INTÉRIEURE. LE CONCORDAT ET LES ARTICLES ORGANIQUES; LUTTE AVEC LE PAPE

I

A la suite du coup d'État du 19 brumaire, Napoléon Bonaparte se trouva maître de la France. Il le demeura quatorze ans et demi, du 11 novembre 1799 au 6 avril 1814, tour à tour *Consul provisoire, Premier Consul, Empereur.*

Le **Consulat** dura quatre ans et demi, du 11 novembre 1799 au 18 mai 1804. Pendant la période consulaire, Napoléon donna à la France sa quatrième Constitution, la *Constitution de l'an VIII,* et procéda à une complète *réorganisation administrative, judiciaire et financière.*

La Constitution de l'an VIII, modifiée à deux reprises, en 1802 et en 1804, dura jusqu'à la chute de l'Empire, en 1814. L'organisation administrative, judiciaire et financière subsiste aujourd'hui même dans ses traits principaux.

D'autre part, Napoléon Bonaparte consolida les résultats essentiels de la Révolution et les coordonna dans le *Code civil.* Il assura la paix religieuse en concluant avec le pape un *Concordat,* resté en vigueur jusqu'en 1905. Enfin, en rétablissant l'ordre, en assurant la tranquillité intérieure, il provoqua le réveil de l'industrie et du commerce.

L'Empire dura dix ans, du 18 mai 1804 au 6 avril 1814. Au dehors, ces dix années furent dix années de guerres ininterrompues : elles conduisirent les armées françaises dans la plupart des capitales européennes, puis aboutirent à l'invasion de la France et à l'abdication de Napoléon, vaincu par l'Europe, au château de Fontainebleau. A l'intérieur, Napoléon, servi par les institutions du Consulat, rendit plus forte encore la centrali-

sation [redacted]erna seul, despotiquement. Il y eut peu d'institutions nouvelles : la plus importante et la plus caractéristique fut *l'Université*, créée en 1808.

La suppression de toute liberté politique et de tout contrôle, le retour à l'arbitraire de l'Ancien Régime, détachèrent de Napoléon la bourgeoisie riche et instruite. Des violences contre le Pape, à propos de politique extérieure, amenèrent au dedans des complications religieuses et détachèrent du régime impérial le clergé et les Catholiques. Les perpétuelles levées de la conscription détachèrent enfin la masse même du peuple, les ouvriers et les paysans demeurés le plus longtemps fidèles, parce que Napoléon maintenait la liberté civile et l'égalité, et leur assurait la tranquille possession de la terre, conquêtes essentielles de la Révolution à leurs yeux.

I

LE GOUVERNEMENT CONSULAIRE

ÉTAT DE LA FRANCE EN 1799

Pour comprendre ce qu'a été l'œuvre du Consulat, il est indispensable de connaître en quel état se trouvait la France aux derniers jours du Directoire.

Une série de rapports, les uns antérieurs, les autres postérieurs au 19 Brumaire, ceux-là présentés au Directoire par le ministre de la police Fouché, ceux-ci adressés au Premier Consul par des conseillers d'Etat envoyés en mission dans les départements ; d'autre part les correspondances et les récits des voyageurs, tous ces témoignages montrent la France, à la fin de 1799, à peu près tombée à l'anarchie.

Dans son ensemble, elle présentait, au dire de tous, l'aspect d'un pays dévasté par une longue guerre ou abandonné depuis nombre d'années par ses habitants. Dans le Midi, des régions jadis conquises sur les marais étaient de nouveau envahies par les eaux. Dans l'Ouest, le port de Rochefort était ensablé ; dans le Nord, la digue, qui, à Ostende, défend contre la mer une partie de la Flandre, menaçait de s'effondrer. Partout les routes, faute d'entretien, étaient presque impraticables. Dépavées aux environs des villes et des villages par les habitants qui employaient les pierres à réparer leurs murs, elles étaient ailleurs

coupées de fondrières, où les voitures s'enlisaient et risquaient parfois de disparaître. Les ponts étaient rompus.

LE BRIGANDAGE

Des bandes de brigands, particulièrement dans l'Ouest, le Centre et le Sud-est, où elles étaient formées de déserteurs, achevaient de rendre la circulation impossible. Ces bandes pillaient les caisses publiques, arrêtaient les diligences : la diligence de Nantes à Angers, arrêtée à maintes reprises, le fut cinq fois en une seule journée, sur un parcours de 40 kilomètres. Elles dévalisaient les voyageurs, enlevaient des paysans, les mettaient à rançon et prenaient d'assaut les maisons isolées. Dans l'Ouest, les brigands — les *chauffeurs* — flambaient les pieds à leurs prisonniers pour les forcer à révéler la cachette où se trouvait leur argent. Sur certains points, dans l'Aveyron, la Lozère, le Lot, la Dordogne, comme récemment encore en Albanie et en Macédoine, on achetait, argent comptant, des sauf-conduits aux chefs de bande. Dans les départements du Var, des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, le Directoire, comme hier encore le sultan, faisait donner de fortes escortes aux voyageurs dont il tenait à garantir la sûreté.

RUINE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

L'industrie et le commerce étaient à peu près ruinés. A Paris, on ne comptait pas dans les ateliers le huitième des ouvriers employés avant 1789. A Lyon, le nombre des tisseurs en soie était descendu de 8000 à 1500. A Marseille, le chiffre des échanges en un an n'égalait pas le chiffre des échanges en six semaines avant la Révolution.

ANARCHIE ET INSURRECTIONS

L'action de l'État ne se faisait plus sentir nulle part. Les impôts n'étaient pas payés ou l'étaient mal. Le 19 Brumaire, il y avait dans le Trésor public 137 000 francs, reliquat d'un emprunt de 300 000 francs péniblement contracté le 17. On devait aux rentiers et aux pensionnés deux années d'arrérages. Les malades mouraient de faim dans les hôpitaux : à l'hôpital de Toulouse, on avait 7 livres de viande par jour pour 80 malades. Les soldats ne touchaient ni vivres, ni vêtements, ni solde : ils désertaient par milliers et tel officier général chargé d'apporter d'urgence 100 000 francs aux hôpitaux de l'armée d'Italie, devait, pour s'assurer une

escorte de 60 à 80 hommes, réquisitionner un bataillon. Ceux qui ne désertaient point se comportaient dans leur propre pays comme en pays conquis. Dans les départements nouveaux de la Belgique et des bords du Rhin, ils traitaient les habitants, disait un rapport de Fouché aux Directeurs, « non comme leurs concitoyens, mais comme des ennemis désarmés et même des prisonniers ». Aussi dans ces régions la population appelait-elle de tous ses vœux les *libérateurs*, c'est-à-dire les Autrichiens. Dans un grand nombre de départements, les conscrits refusaient de rejoindre leurs régiments. Au rapport de Masséna, chargé de défendre Gênes, le bataillon du Tarn, annoncé à 1400 hommes, en comptait à l'arrivée 32, le bataillon de la Lozère, annoncé à 1500 hommes, en comptait 22 dont 19 officiers ou sous-officiers. La Vendée et la Bretagne étaient de nouveau soulevées au nom de Louis XVIII, et, dans la Mayenne, le Maine-et-Loire, la Sarthe, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, les Chouans, groupés en petites armées, sous des chefs aguerris, étaient à peu près les maîtres.

ÉTAT DE L'OPINION

Dans la masse de la population il y avait un universel sentiment de lassitude, le dégoût de la politique et de ses troubles, l'indifférence à tout, même aux nouvelles de la frontière. « Il semble qu'en lisant le récit de nos batailles, on lise l'histoire d'un autre peuple, disait un rapport du ministre de la police aux Directeurs. Les changements de notre situation intérieure n'excitent pas plus d'émotion. » Après dix années de crise, les Français n'éprouvaient plus qu'un immense besoin d'ordre, de sécurité, de repos. Cette disposition de l'esprit public devait rendre plus facile la rude tâche qu'avaient assumée les trois Consuls provisoires, Bonaparte, Siéyès, Roger-Ducos, tâche dans laquelle Bonaparte, homme de guerre de génie, se révéla grand homme d'État et puissant organisateur.

RÉDACTION DE LA CONSTITUTION

Les Consuls et la Commission parlementaire institués le 10 novembre (19 Brumaire) au soir, pour préparer une nouvelle Constitution, se mirent à l'œuvre sans délai. Leurs délibérations durèrent un peu plus d'un mois : en fait, la Constitution fut l'œuvre personnelle de Bonaparte. Au début on pensait que Siéyès avait un projet tout prêt. Mais il n'apporta que deux ébauches assez confuses où, d'après



LE PREMIER CONSUL. — Dessin d'ISABEY (1767-1855).
Château de la Malmaison. — Photographie Neurdein.

L'un des portraits célèbres de Napoléon, à coup sûr l'un des plus fidèles; l'auteur, Isabey, miniaturiste et dessinateur fameux, vivait dans l'intimité du Premier Consul, à la Malmaison, petit château — à droite la moitié de la façade — à 17 kilomètres de Paris, acheté en 1799 pour Joséphine. Napoléon — il a 30 ou 32 ans — porte son habituelle tenue de colonel des Chasseurs de la garde : habit vert foncé, col, passepoils et poignets rouges ; cravate noire ; épaulettes d'or, pas un galon; culotte et gilet blancs; bottes souples à revers chamois. Le légendaire chapeau noir, simplement orné de la cocarde tricolore. La tête forte est un peu dans les épaules. La main droite est passée dans le gilet, attitude familière à Napoléon.

Bonaparte, « il n'avait mis partout que des ombres, ombre du pouvoir législatif, ombre du pouvoir judiciaire, ombre du gouvernement ». Bonaparte les fit écarter. Il en fut de même de deux projets préparés par la Commission, parce qu'ils lui parurent gênants pour son ambition. En fin de compte il dicta lui-même les principaux articles d'un projet, auquel les commissaires durent acquiescer, et qui devint la *Constitution de l'an VIII*. Cette Constitution fut publiée le 24 décembre 1799 et aussitôt appliquée, sans attendre les résultats du *plébiscite*, c'est-à-dire du vote du peuple, prescrit par la Constitution. Le plébiscite ne fut achevé que le 7 février 1800. Repoussée par moins de [illegible] votants, la Constitution fut acceptée par plus de *trois millions* de suffrages.

LA CONSTITUTION LE POUVOIR EXÉCUTIF

Le pouvoir exécutif était attribué à *trois Consuls*, élus pour dix ans et rééligibles. L'élection devait à l'avenir être faite par le Sénat. Mais pour la première fois la Constitution désignait les trois Consuls : *Bonaparte*, Premier Consul, *Cambacérès* et *Lebrun*, second et troisième Consuls. Le Premier Consul avait seul la réalité du pouvoir; ses collègues n'avaient que voix consultative. Il nommait et révoquait à son gré les ministres, responsables devant lui seul, les conseillers d'État, les ambassadeurs, les officiers, les fonctionnaires de l'ordre administratif. Il nommait aussi, mais sans pouvoir les révoquer, les juges, excepté les juges de paix et les juges du tribunal de Cassation. Il décidait de la guerre et de la paix, signait les traités, sous la seule réserve que ces actes seraient soumis à l'approbation du Corps législatif.

LE POUVOIR LÉGISLATIF

Le pouvoir législatif était exercé par le Premier Consul et trois assemblées : le *Conseil d'État*, le *Tribunat* composé de 100 membres, le *Corps législatif* composé de 300 députés. Le Premier Consul avait seul l'initiative des lois et les promulguait. Le Conseil d'État rédigeait les projets de loi. Le Tribunat les examinait et émettait un vœu d'adoption ou de rejet. Ce vœu était porté et défendu par trois tribuns devant le Corps législatif. Celui-ci, « assemblée de 300 muets », après avoir entendu contradictoirement les trois tribuns et trois conseillers d'État, votait sans discussion, par appel nominal, au scrutin secret.

LE SÉNAT CONSERVATEUR

La Constitution établissait, sous le nom de *Sénat Conservateur*, une quatrième Assemblée, supérieure aux trois autres. Le Sénat devait, en principe, élire lui-même ses membres au nombre de 80; mais les premiers sénateurs furent nommés par les Consuls. Le Sénat avait un double caractère; il était à la fois un corps électoral et le gardien de la Constitution. Corps électoral, il devait élire les Consuls, les membres du Tribunat, du Corps législatif, du tribunal de Cassation. Gardien de la Constitution, il était chargé de prononcer sur les actes qui lui seraient déférés comme inconstitutionnels, soit par les Consuls, soit par le Tribunat, et d'en prononcer l'annulation ou la validité.

LES LISTES DE NOTABILITÉS

Le Sénat, corps électoral, formait comme le couronnement d'une hiérarchie de corps électoraux, imaginée par Siéyès, et établie sous le nom de *listes de notabilités*. Cette hiérarchie comprenait trois degrés : notabilités *communales*, *départementales*, *nationales*. Au bas de l'échelle se trouvait l'ensemble des *citoyens*, c'est-à-dire tous les Français, âgés de vingt et un ans et domiciliés depuis un an. Les citoyens élisaient un dixième d'entre eux qui constituaient les notabilités communales. Par le même système les notabilités communales désignaient les notabilités départementales, qui désignaient à leur tour les notabilités nationales, celle-ci au nombre d'environ 5000.

Les notables, à quelque liste qu'ils appartinssent, *n'étaient pas des représentants du peuple*; ils ne disposaient d'aucune autorité, ils ne possédaient aucun pouvoir. *Les listes de notabilités étaient de simples listes de candidats aux fonctions publiques.* Ces candidats étaient présentés au Premier Consul ou au Sénat, libres de choisir. Par exemple, la liste des notabilités nationales n'était que la liste des personnes entre lesquelles le Premier Consul et le Sénat choisissaient : le premier, les ministres et les conseillers d'Etat; le second, les tribuns, les membres du Corps législatif et les juges du tribunal de Cassation.

CARACTÈRES DE LA CONSTITUTION

La Constitution de l'an VIII assurait au Premier Consul des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux que laissait à Louis XIV la Constitution de 1791. En effet, outre la plénitude du pouvoir exécutif, le Premier Consul détenait réellement le pouvoir législatif, puisqu'au-

cune loi ne pouvait être préparée que par son ordre, et puisque même votée, une loi ne pouvait être appliquée que s'il la promulguait. Le Tribunat, le Corps législatif, le Sénat lui-même avaient seulement des apparences de pouvoir. Comme l'écrivait, aussitôt après la publication de la Constitution, la femme du ministre des Affaires étrangères, Reinhard, ces trois corps n'étaient que « des jouets inoffensifs, avec lesquels des enfants bien élevés pouvaient s'amuser, en laissant à Bonaparte seul le soin de pourvoir aux choses sérieuses ». *La souveraineté du peuple se trouvait ainsi abolie*, puisque le peuple n'était admis à manifester sa volonté qu'une fois pour toutes, en votant pour ou contre la Constitution. Avec ses titres empruntés à la Rome républicaine, consuls, sénateurs, tribuns, etc., sous les apparences de la République, *la Constitution de l'an VIII rétablissait en fait la Monarchie*. Entre la République de 1800 et la Monarchie de 1660 les différences étaient plus apparentes que réelles, et la puissance constitutionnelle du Premier Consul n'était pas loin d'égaler l'absolutisme de droit divin de Louis XIV.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Les différences entre les deux régimes furent à peu près complètement effacées quand le Premier Consul, aussitôt après le plébiscite, eut procédé, par la loi du 17 février 1800, à la réorganisation administrative de la France.

On conserva la division territoriale adoptée par la Constituante, *départements*, *arrondissements*, nom nouveau donné aux districts, *communes*. Mais le système administratif fut tout différent. Tandis que la Constituante avait remis l'administration dans chaque division à des *conseils élus*, le Consulat la remit à *un fonctionnaire unique*. Le département fut dirigé par le *préfet*, l'arrondissement par le *sous-préfet*, la commune par le *maire*.

A côté de chacun de ces fonctionnaires fut placé un corps délibérant : *conseil général* auprès du préfet, *conseil d'arrondissement* auprès du sous-préfet, *conseil municipal* auprès du maire. Leurs attributions étaient presque exclusivement financières. Ils étaient chargés de *répartir les contributions directes*, c'est-à-dire de fixer quelle partie des contributions demandées par l'État au département serait à la charge de chaque arrondissement, de chaque commune, de chaque citoyen. Leurs délibérations étaient soumises à la surveillance et à l'approbation des préfets.

L'organisation départementale était complétée par l'institution des *conseils de préfecture*, tribunaux de contentieux administratif, c'est-à-dire chargés de juger les procès entre les citoyens et l'administration.

CARACTÈRE DE L'ADMINISTRATION NOUVELLE

Préfets, sous-préfets, maires; conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, conseillers municipaux, conseillers de préfecture : *tous étaient nommés par le Premier Consul, tous étaient révocables par lui.* Choisis sur les diverses listes de notabilités, ils n'en furent pas moins tous les délégués du gouvernement; *pas un ne fut le représentant des citoyens.* On revint ainsi aux traditions monarchiques et au régime d'avant 1789. Préfets, sous-préfets, maires, durent servir docilement la volonté consulaire comme sous l'ancien régime, les intendants et les subdélégués, *dont ils étaient les héritiers*, avaient servi docilement la volonté royale. Le *Consulat restaura le régime d'omnipotence de l'État et la centralisation*, que les réformateurs de 1789 avaient voulu détruire.

Ce régime, dans lequel rien ne se fait qu'avec l'assentiment ou par la volonté du gouvernement, a été maintenu par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis le Consulat. Beaucoup amendé depuis 1870 et sous la troisième République, il est cependant encore le nôtre aujourd'hui.

ORGANISATION JUDICIAIRE

La réorganisation judiciaire suivit de près la réorganisation administrative (18 mars 1800). Là aussi le système de l'élection fut aboli, sauf pour les juges de paix. Tous les autres juges furent nommés soit par le Premier Consul, soit par le Sénat. Pour assurer leur indépendance en face du gouvernement, on établit en principe qu'ils seraient *inamovibles*, c'est-à-dire qu'ils ne pourraient être révoqués. Le principe toutefois ne fut que tardivement appliqué (1807). La hiérarchie des tribunaux fut la suivante : dans chaque canton *une justice de paix*; dans chaque arrondissement un *tribunal de première instance*; au-dessus, institution nouvelle, les *tribunaux d'appel*, généralement établis dans les anciennes villes de parlements; enfin au sommet le *tribunal de Cassation*.

Pour la justice pénale, le Consulat maintint les trois degrés établis par la Constituante : les *tribunaux de simple police*

annexés aux justices de paix ; les *tribunaux correctionnels* annexés aux tribunaux de première instance ; enfin les *tribunaux criminels* avec le jury. Comme l'organisation administrative, cette organisation judiciaire subsiste toujours.

ORGANISATION FINANCIÈRE

Il en est de même de l'organisation financière et du système de perception des contributions. Bonaparte s'en était occupé dès qu'il avait été maître du pouvoir, avant même que ne fût rédigée la Constitution nouvelle. C'est qu'il savait quelle avait été la misère financière de la Convention et du Directoire, et que cette misère avait eu pour cause non pas seulement les dépenses énormes de la guerre et la dépréciation des assignats, mais aussi le mauvais système de perception des contributions. Le soin de les répartir et de les percevoir, on l'a vu[1], avait été confié par la Constituante aux administrateurs des communes et des départements. Ils s'acquittèrent mal ou ne s'acquittèrent pas de leur tâche. Ici, comme partout, Bonaparte substitua aux corps élus par les citoyens, des agents nommés par lui.

L'*administration des contributions directes*, créée onze jours après le coup d'État (21 novembre 1799), comprit : à la base, dans les communes, les *percepteurs* ; au-dessus, dans les arrondissements, les *receveurs particuliers*, chargés de centraliser les recettes mensuelles des percepteurs ; enfin, dans chaque département, un *receveur général*, centralisant à son tour les recettes des receveurs particuliers. Chacun de ces agents dut déposer à l'avance dans les caisses de l'État un *cautionnement*, c'est-à-dire une somme équivalente à la recette moyenne prévue pour chaque mois.

A côté des agents de perception, un *directeur des contributions directes* dans chaque département, des *contrôleurs* dans les arrondissements, furent chargés de dresser les *rôles*, c'est-à-dire la liste des personnes et des propriétés soumises aux contributions.

Grâce à cette organisation logique, à l'exacte répartition et perception de l'impôt, on tira bientôt de la France et la France paya sans en être aucunement gênée, plus de 660 millions pour les seules contributions directes et le Domaine. C'était 185 millions de plus que l'Ancien Régime, en 1788, ne tirait des innombrables impôts dont il accablait le royaume.

1. Voir ci-dessus, page 402.

MISE EN VIGUEUR DU NOUVEAU RÉGIME

La Constitution, la réorganisation administrative, judiciaire et financière, furent l'œuvre des quatre premiers mois du Consulat. Elles permirent le prompt rétablissement de l'ordre dans tout le pays, et par suite le relèvement rapide de la France, parce qu'elles furent mises en vigueur, sous la constante et active direction de Bonaparte, avec des fonctionnaires d'élite. Ces fonctionnaires, le Premier Consul les recruta sans s'embarrasser de leurs opinions politiques, présentes ou passées, royalistes ou républicaines, en considérant seulement les services qu'ils étaient capables de rendre à l'État, en se préoccupant seulement, comme il le disait plus tard, « de pousser tous les talents au service du pays ». Sur 97 préfets nommés le 2 mars 1800, plus de la moitié, 57 avaient appartenu à l'une ou l'autre des assemblées de la Révolution, 25 étaient d'anciens Constituants, et 16 des Conventionnels.

Dans la suite deux autres mesures de grandes conséquences marquèrent l'histoire du Consulat : la conclusion du *Concordat* avec le pape ; la rédaction du *Code civil*.

BONAPARTE ET LA QUESTION RELIGIEUSE

Soucieux de rendre à la France la paix intérieure, Bonaparte ne pouvait négliger de mettre fin à la crise religieuse si malheureusement provoquée par la Constitution civile du Clergé[1]. Malgré les persécutions, brutalement renouvelées par le Directoire[2] depuis 1796, le plus grand nombre des fidèles étaient demeurés attachés au clergé légitime — celui qu'appelait le clergé réfractaire — et au catholicisme romain. Aussi l'un des premiers soins de Bonaparte fut-il de rapporter les décrets de bannissement contre les prêtres et d'assurer l'entière liberté du culte.

D'autre part, Bonaparte était convaincu que la religion était le plus précieux des éléments d'ordre. « Une société sans religion est comme un vaisseau sans boussole, disait-il. Il n'y a que la religion qui donne à l'État un appui ferme et durable. » Prêchant au nom du Dieu d'éternelle justice, l'amour du bien et la haine du mal, le clergé lui paraissait le plus sûr gardien de la paix publique. Il tenait à pouvoir disposer des prêtres comme il disposait des gendarmes.

Pour cela, la tentative d'organisation d'une Église nationale ayant échoué, il fallait traiter avec le Pape. Le pape Pie VII,

1. Voir ci-dessus, page 404.
2. Voir ci-dessus, pages 474.

esprit conciliant, se prêta volontiers au rapprochement. Les négociations furent engagées aussitôt après la signature de la paix de Lunéville (février 1801) par l'intermédiaire d'un curé d'Angers, l'abbé *Bernier*, un vendéen qui déjà, au début même du Consulat, avait négocié et procuré la soumission des insurgés de Vendée et de Bretagne (janvier 1800). Poursuivies à Paris où elles nécessitèrent la venue du *cardinal Consalvi*, secrétaire d'État du Saint-Siège, les négociations très laborieuses aboutirent enfin le 15 juillet 1801 à la signature d'un traité ou ***Concordat***.

LE CONCORDAT

Par ce traité « le gouvernement de la République reconnaissait que la religion catholique est celle de la grande majorité du peuple français ». Il s'engageait à en assurer le libre et public exercice. Par contre le Pape consentait au remaniement des diocèses, que la Constituante avait prétendu opérer de sa seule autorité. Ils furent ramenés à 60, dont dix archevêchés. Le Pape consentait également « pour le bien de la paix » à reconnaître la reprise des biens du Clergé effectuée par l'État en 1789. En retour, le gouvernement français s'engageait, comme l'avait déjà fait solennellement la Constituante[1], à assurer « un traitement convenable aux évêques et aux curés » et à autoriser les fondations en faveur des églises.

Quant à la nomination des évêques, elle serait faite à la fois par le gouvernement français et par le Pape. Le gouvernement les désignerait; le Pape leur donnerait l'investiture spirituelle, sans laquelle ils n'étaient religieusement rien. Ils seraient tenus de prêter serment de fidélité au chef de l'État. Ils nommeraient les curés de canton avec l'assentiment du gouvernement. La nomination par l'État, le traitement, le serment, transformaient les évêques en fonctionnaires et mettaient à peu près le clergé dans la main du gouvernement.

Voté par le Corps législatif, devenu de la sorte une loi de l'État, en même temps qu'il était loi de l'Église, le Concordat fut mis en vigueur au mois d'avril 1802. Il devait régir les rapports de l'Église et de l'État pendant plus d'un siècle jusqu'en 1905. Il fut accueilli avec une vive satisfaction par la grande majorité des Français; il n'y eut de mécontentement que parmi les anciens hommes politiques de la Révolution et dans une partie de l'armée.

1. Voir ci-dessus, page 392.



NAPOLÉON SIGNANT LE CONCORDAT. — Dessin de GÉRARD (1770-1837).
Chateau de Versailles. — Photographie Hachette.

Le Concordat, voulu par Napoléon pour assurer la paix religieuse en donnant satisfaction de conscience à l'immense majorité des Français, fut signé aux Tuileries, le 15 juillet 1801. Les négociateurs principaux avaient été le Cardinal Consalvi, pour le Pape; l'abbé Bernier et Joseph Bonaparte pour la France. Napoléon est revêtu du costume de cérémonie du Premier Consul : habit de velours rouge avec lourdes broderies d'or, feuilles de chêne et de laurier, au col, au poignet et tout le long de l'habit. A gauche, Joseph Bonaparte remet à son frère le texte du Concordat et une plume. A droite le cardinal Consalvi, en soutanelle, la barrette cardinalice sur la tête; Cretet, conseiller d'État. Derrière Napoléon, Portalis, directeur des affaires ecclésiastiques. L'abbé Bernier est à moitié caché. — Gérard, bon peintre d'histoire, fut un des meilleurs portraitistes du début du dernier siècle.

LES ARTICLES ORGANIQUES

Bonaparte ajouta de son chef au Concordat un certain nombre de dispositions, dites *Articles organiques*. En vertu de ces articles, presque tous inspirés des traditions de l'Église gallicane, la publication des bulles pontificales, la tenue d'un concile, même national, étaient interdites en France, s'il n'y avait autorisation préalable du gouvernement. D'autres articles, qui constituaient autant d'usurpations en matière religieuse, réglaient la rédaction du catéchisme, l'organisation intérieure des séminaires et une partie de leur programme d'enseignement.

Le Pape protesta vainement contre les articles organiques.

Bonaparte les maintint, parce qu'ils devaient lui servir, pensait-il, à mieux assurer son autorité sur le clergé. Ils furent maintenus en partie par les gouvernements ultérieurs.

LE CODE CIVIL

Aussitôt qu'il eut créé les nouveaux instruments de gouvernement et procédé à la réorganisation de l'État, le Premier Consul s'occupa de compléter et d'ordonner l'œuvre sociale de la Révolution, en faisant réunir dans un recueil unique, ou *Code*, l'ensemble des lois qui régissent les rapports des particuliers dans la société nouvelle. La rédaction d'un Code avait été ordonnée dès 1790, par la Constituante; la Convention, les Cinq-Cents avaient préparé plusieurs projets; aucun n'avait abouti.

Au mois d'août 1800, Bonaparte institua une commission de six membres, choisis dans tous les partis, Tronchet, l'un des avocats de Louis XVI, Bigot de Préameneu, royaliste avéré, Portalis, déporté par le Directoire, et trois Conventionnels, trois anciens montagnards, Merlin de Douai, l'un des organisateurs du Tribunal révolutionnaire, Berlier et Réal. Le rôle principal appartint à *Tronchet*, le président du tribunal de Cassation. En quatre mois, la commission établit un projet nouveau. Soumis d'abord à l'examen des tribunaux, ce projet fut ensuite revu par le Conseil d'État. Le travail de revision dura deux ans.

Le Premier Consul, assisté de Cambacérès, présida toutes les séances — certaines se prolongèrent pendant vingt heures —; il prit la part la plus active aux discussions, et surprit maintes fois les juristes par son sens juridique et sa connaissance du droit. Les différents *Titres*, c'est-à-dire les différentes parties du Code, furent ensuite et successivement soumises au Tribunat et votées par le Corps législatif. Inspiré du droit romain, du droit coutumier et des ordonnances royales, autant que des lois révolutionnaires, le Code civil fut achevé le 21 mars 1804. On lui donna plus tard, et d'abord à l'étranger, le nom de *Code Napoléon*. Toujours en vigueur en France, il a été imité ou même littéralement copié dans la majeure partie des États européens et jusqu'en Amérique et en Asie.

AUTRES CRÉATIONS DU CONSULAT

Les institutions politiques et administratives, le Concordat, le Code, ne sont qu'une partie de l'œuvre accomplie de 1800 à 1804. Aucun gouvernement, en effet, n'a été plus actif que le gouvernement consulaire; aucune période de notre histoire n'a été marquée d'autant

de créations durables que les quatre années du Consulat. Pour former les futurs fonctionnaires, le Premier Consul *réorganisa l'enseignement secondaire* et créa les *lycées* en les dotant de nombreuses bourses destinées à l'entretien d'élèves peu fortunés (mai 1802). Pour récompenser les services militaires et civils, il institua la *Légion d'honneur* (mai 1802), organisée militairement, divisée en cohortes, avec une hiérarchie de légionnaires, d'officiers, de commandants, de grands officiers. Pour aider à la renaissance de l'industrie et du commerce, sur l'initiative du Premier Consul, un groupe de banquiers fonda la *Banque de France* (mai 1800), dont les billets ne furent bientôt plus distingués de la monnaie d'or et d'argent, et qui devint par la suite, à côté de la Banque d'Angleterre, le plus puissant établissement financier du monde.

D'importants travaux publics furent entrepris : port de guerre à Cherbourg, canaux comme le canal de Saint-Quentin et le canal de Nantes à Brest, routes comme les grandes routes alpestres du col de Tende, du Mont-Genèvre, du Mont-Cenis. De multiples encouragements furent donnés à l'industrie, dont l'essor fut si rapide après la signature de la paix d'Amiens qu'il alarma bientôt les Anglais et fut une des causes profondes de la reprise des hostilités en 1804.

TRANSFORMATION DU CONSULAT

Au moment du coup d'État, les royalistes avaient pensé que Bonaparte pourrait travailler pour le comte de Provence — Louis XVIII — et consentirait sans doute à jouer le rôle de Monk, rétablissant Charles II en Angleterre[1]. Le comte de Provence, alors réfugié à Memel, en Prusse, avait même par deux fois écrit au Premier Consul pour lui demander son concours, l'assurant « qu'il lui savait gré d'avoir accepté une place éminente » — le Consulat — et lui promettant telle récompense qu'il lui plairait de fixer lui-même pour prix de la restauration (février 1800). Bonaparte déclina ces offres par une lettre d'une hautaine politesse. Loin de songer à restaurer les Bourbons, il pensait déjà à se perpétuer au pouvoir et à se créer lui-même une dynastie. Il parvint à son but en deux étapes : au mois d'août 1802, il se fit nommer *Consul à vie*; au mois de mai 1804, il se fit nommer *Empereur des Français*.

1. Voir *Histoire Moderne*, pages 546 et 547.

LE CONSULAT A VIE

Le Consulat à vie fut obtenu quelque peu par surprise. Le jour où le traité d'Amiens fut présenté au Tribunat, le président, secrètement stylé par Cambacérès, proposa aux Tribuns, qui le votèrent, un vœu invitant le Sénat à donner au Premier Consul un témoignage de la reconnaissance nationale. Le Sénat réélut Bonaparte à l'avance pour dix ans (8 mai). Cela parut insuffisant à la fois au Premier Consul qui, par orgueil, n'avait pas voulu faire connaître son désir, et à la masse du pays qui, assoiffé de sécurité, désirait voir perpétuer les pouvoirs de l'homme auquel il était redevable du rétablissement de l'ordre au dedans, et d'une paix glorieuse au dehors. Ces dispositions de l'esprit public étant connues, sous prétexte de demander la ratification du vote du Sénat, on soumit au peuple cette question : « Le Premier Consul sera-t-il nommé à vie ? » Il y eut près de 3600000 *oui*, contre moins de 9000 *non* (2 août 1802). On donna, en outre, au Premier Consul le droit de désigner son successeur. Il prit dès lors le nom de *Napoléon Bonaparte*.

MODIFICATIONS CONSTITUTIONNELLES

La Constitution fut aussitôt modifiée. Aux pouvoirs attribués déjà au Premier Consul, on ajouta le droit de signer les traités sans autre approbation que celle d'un *Conseil privé*, nommé par lui. Les listes de notabilités furent abolies et remplacées par des *Collèges électoraux* : *assemblées de canton* ou *primaires*, composées de tous les citoyens, âgés de 25 ans et payant une contribution directe équivalant au prix de trois journées de travail ; *collèges d'arrondissement*, comptant chacun de 120 à 200 électeurs ; *collèges de département*, comprenant de 200 à 300 membres, ceux-ci choisis parmi les 600 plus gros contribuables du département. Les électeurs membres de ces divers collèges, en tout, 100000 personnes environ, étaient nommés à vie par les assemblées de canton. Ils présentaient au choix du Sénat les candidats aux sièges vacants, soit dans le Tribunat, soit au Corps législatif, soit enfin au Sénat même. Ils étaient également chargés de désigner les candidats aux fonctions municipales et départementales, à raison de deux candidats par poste vacant.

Le Tribunat, où s'était manifesté à diverses reprises, notamment à propos des premiers titres du Code civil, du Concordat et de l'institution de la Légion d'honneur, un vif et souvent fâcheux esprit d'opposition, fut réduit de moitié, ramené de 100

membres à 50, et ses délibérations cessèrent d'être publiques. Au contraire, le nombre des sénateurs et les pouvoirs du Sénat furent accrus. Le Sénat désormais n'eut plus seulement pour mission de conserver la Constitution ; il eut le droit de l'interpréter et de régler par des décrets, appelés d'une vieille expression romaine, *senatus-consultes*, « tout ce qui n'avait pas été prévu par la Constitution et qui était nécessaire à sa marche. » Cet accroissement de puissance devait, du reste, profiter au Premier Consul. Il acquit en effet la faculté de nommer directement un tiers des membres du Sénat, 40 membres sur 120, et, par là, il pût s'assurer dans l'assemblée une majorité docile à ses volontés.

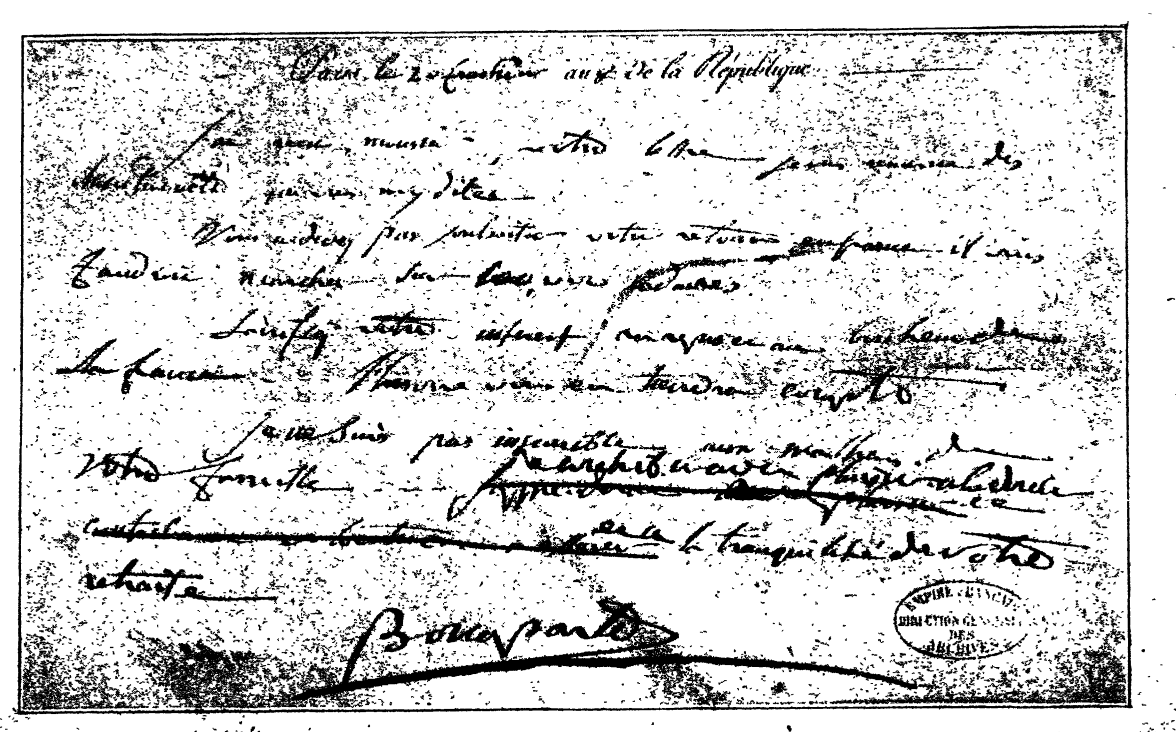
BONAPARTE ET LES ROYALISTES

L'institution du Consulat à vie, achevant de ruiner les espérances des royalistes, les exaspéra. Déjà, après que Napoléon Bonaparte eut refusé d'aider à une restauration, quelques émigrés avaient essayé de tuer « *l'usurpateur* ». Un soir de décembre 1800, alors qu'il se rendait des Tuileries à l'Opéra, ils avaient fait sauter au passage de sa voiture, rue Saint-Nicaise[1], un baril de poudre placé sur une charrette (24 décembre 1800). Le souvenir de cet attentat n'avait pas empêché le Premier Consul d'essayer de s'attacher ceux des anciens nobles qui se trouvaient à Paris. Bien plus, il abrogea les décrets revolutionnaires contre les émigrés ; il les autorisa à rentrer en France, sous condition de prêter serment de fidélité à la République, et il leur fit restituer ceux de leurs biens qui n'avaient pas encore été vendus (26 avril 1802).

CONSPIRATION DE CADOUDAL

En août 1803, un groupe d'émigrés demeurés en Angleterre autour du comte d'Artois, et parmi lesquels se trouvaient les Polignac, concertèrent avec lui un grand complot : le gouvernement anglais fournit les fonds pour l'exécution. Un ancien chef de chouans, *Georges Cadoudal*, devait, à la tête d'une bande de gens déterminés et en présence du comte d'Artois qui lui avait formellement promis son concours, attaquer et tuer le Premier Consul au milieu de son escorte, en rase campagne, pendant une de ses courses entre Paris et la Malmaison. A la faveur du trouble causé par la mort de Napoléon, Pichegru, évadé de la Guyane

1. Voir ci-dessus le plan, page 417.



Paris le 20 fructidor an 8 de la République

J'ai reçu, monsieur, votre lettre, je vous remercie des choses honnêtes que vous m'y dites.

Vous ne devez pas souhaiter votre retour en France, il vous faudrait marcher sur cent mille cadavres.

Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de la France. L'histoire vous en tiendra compte.

Je ne suis pas insensible aux malheurs de votre famille... je contribuerai avec plaisir à la douceur et à la tranquillité de votre retraite.

Bonaparte

* LETTRE AUTOGRAPHE DU PREMIER CONSUL. — Archives Nationales. — Photographie Hachette.

et réfugié à Londres, tenterait de restaurer les Bourbons par un coup d'État militaire. Pour cela Pichegru escomptait le concours de Moreau, qui par jalousie, sous l'influence de sa femme et de sa belle-mère, s'était éloigné du Premier Consul et frondait le régime. Moreau, dans une entrevue secrète avec Pichegru, se déclara prêt à aider au renversement de Napoléon; mais il se refusa à travailler pour Louis XVIII : il voulait le pouvoir pour lui-même.

Le complot fut découvert en janvier 1804. Moreau, puis Pichegru et Cadoudal cachés à Paris depuis plusieurs mois, furent successivement arrêtés (15 février, 7 mars 1804). Cadoudal avoua qu'il avait attendu, pour exécuter le complot, l'arrivée d'un prince de la famille royale, qui devait se trouver à ses côtés quand il attaquerait le Premier Consul.

EXÉCUTION DU DUC D'ENGHIEN

Un fatal concours de circonstances, un rapport de police signalant de mystérieux voyages du duc d'Enghien, et parvenu à Napoléon en même temps que les aveux de Cadoudal, lui donnèrent à penser que le prince attendu était précisément ce duc d'Enghien, fils du prince de Condé, établi non loin du Rhin dans le duché de Bade, à Ettenheim, un peu au sud-est de Strasbourg. Sa colère fut terrible : « Suis-je donc un chien qu'on puisse assommer dans la rue! s'écria-t-il. Je ne me laisserai pas tuer sans me défendre. Je vais faire trembler ces gens-là et leur enseigner à se tenir tranquilles. ».

Malgré les instances de Cambacérès et de Lebrun, par contre poussé par Talleyrand, ministre des Affaires étrangères, Napoléon fit enlever le duc d'Enghien en territoire badois par un détachement de dragons (15 mars). Le duc, transféré au

* *Brouillon de la lettre par laquelle le Premier Consul déclina les propositions deux fois renouvelées de Louis XVIII alors réfugié à Memel, en Prusse. Le brouillon est du 7 septembre 1800 — 20 fructidor an VIII. — « J'ai reçu, Monsieur, votre lettre; je vous remercie des choses honnêtes que vous m'y dites.*

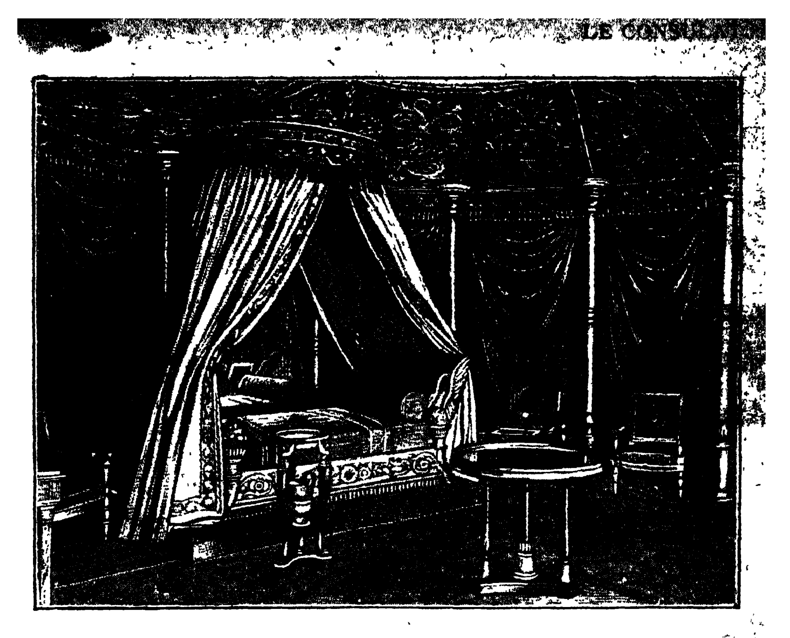
Vous ne devez pas souhaiter votre retour en France, il vous faudrait marcher sur 100 000 cadavres.

Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur de la France.... L'histoire vous en tiendra compte.

Je ne suis pas insensible aux malheurs de votre famille.... Je contribuerai avec plaisir à la douceur et à la tranquillité de votre retraite. »

La rédaction de la dernières phrase a été successivement : « Je prendrai plaisir.... Je contribuerai volontiers à assurer ».

Les barres des T et le paraphe tracé d'une main énergique sont lancés en lame de sabre.



La Malmaison. — Chambre de l'impératrice Joséphine.
Château de la Malmaison. — Photographie Neurdein.

Napoléon se plaisait à la Malmaison. Au début du Consulat il y venait seulement pour passer les rares journées où il lui était possible de se reposer — il disait « quitter le collier de misère ». Il finit par y résider pendant la belle saison, y travaillant comme à Paris, où il se rendait s'il était nécessaire. C'est au cours d'un de ces voyages que Cadoudal et les royalistes comptaient l'attaquer et le tuer. Empereur, sa résidence d'été fut le plus souvent Saint-Cloud.—La Malmaison restaurée a été récemment donnée à l'État ; on y installe un très intéressant Musée napoléonien. La chambre de l'impératrice Joséphine, dont les meubles sont de beaux modèles de style Empire, était en forme de tente. Le plafond en rotonde est couvert, comme les murs, le lit et les sièges, de soie amarante, brochée d'or. Rideaux de soie blanche au lit qui est orné, au pied et à la tête, de cygnes et de cornes d'abondances en bronze doré. Fauteuils de bois doré. C'est à la Malmaison que Joséphine mourut en 1814 *et que Napoléon, en* 1815, *vécut les journées qui précédèrent son départ pour Rochefort et Sainte-Hélène.*

château de Vincennes le mardi 20 mars au soir, était aussitôt traduit devant un conseil de guerre, sous l'inculpation d'avoir porté les armes — il s'en fit gloire — contre la France. Condamné à mort au milieu de la nuit, il fut fusillé sur l'heure, à la clarté d'une lanterne, dans le fossé du donjon. Cet assassinat juridique épouvanta les royalistes et mit fin à tout complot. Peu après Cadoudal était guillotiné; Pichegru s'était étranglé dans sa prison. Moreau fut banni.

ÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE

Le complot de Cadoudal hâta la transformation du Consulat en monarchie héréditaire. Quelques jours après l'arrestation des conjurés, le Sénat, sur la proposition de l'ancien jacobin terroriste Fouché, avait prié « le grand homme d'achever son ouvrage en le rendant immortel comme sa gloire ». Un tribun, Curée, traduisit cette prière en style clair : il demanda que Napoléon Bonaparte fût proclamé *Empereur des Français* et que la dignité impériale fût déclarée héréditaire dans sa famille. Carnot seul eut le courage de combattre la motion. Elle fut adoptée par le Sénat, qui, le 18 mai 1804, rendit un sénatus-consulte en vertu duquel « le gouvernement de la République était confié à l'Empereur ***Napoléon*** ». Le titre impérial était héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans la famille Bonaparte. A défaut de descendants directs de l'Empereur, ses frères Joseph et Louis étaient appelés à lui succéder. Soumise au plébiscite, cette nouvelle transformation de la Constitution de l'an VIII fut ratifiée par plus de 3500000 suffrages; il n'y eut pas 3000 opposants.

II

LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL

LA CONSTITUTION IMPÉRIALE

La transformation du Consulat à vie en Empire héréditaire nécessita des *modifications* et des *adjonctions* à la Constitution de l'an VIII. Opérées par le *sénatus-consulte organique* du 18 mai 1804, modifications et adjonctions eurent pour objet : les unes d'entourer la monarchie nouvelle de toute la pompe extérieure de l'ancienne monarchie, les autres d'accroître encore les pouvoirs du chef de l'État. La Constitution ainsi remaniée prit le nom de *Constitution de l'an XII*.

L'Empereur recevait, comme Louis XVI, une liste civile de vingt-cinq millions. La Constitution créait une *famille impériale* et donnait aux frères de l'Empereur le titre de *princes français*, celui de *princesses* à ses sœurs. L'Empereur, comme jadis le roi, était entouré d'une hiérarchie, de grands personnages, dont les titres furent pour la plupart empruntés à l'ancienne cour : *grands dignitaires, maréchaux de France, colonels généraux* de la cavalerie, *grands officiers de la couronne.*

Les grands dignitaires — l'institution fut conseillée par Talleyrand — étaient au nombre de six : *grand électeur*, *archichancelier d'Empire*, *archichancelier d'État*, *architrésorier*, *connétable*, *grand amiral*. Ce furent respectivement Joseph Bonaparte, frère aîné de l'Empereur; Cambacérès, le second consul; Eugène de Beauharnais, né du premier mariage de l'impératrice Joséphine; Lebrun, le troisième consul; Louis Bonaparte, frère cadet de Napoléon; Murat, son beau-frère. Tous n'étaient d'ailleurs rien que personnages d'apparat. Théoriquement placés à la tête des grands services d'État — corps électoraux, justice, diplomatie, finances, armée, marine — ils étaient dépourvus de toute autorité réelle, et l'Empereur interdit qu'ils pussent cumuler leur dignité et les fonctions de ministre. Les maréchaux, au nombre de 20, et les quatre colonels généraux furent choisis parmi les plus illustres généraux de la Révolution : Kellermann, Jourdan, Masséna, Augereau, Brune, Lannes, Ney, Davout, etc.

Les grands officiers de la couronne, chefs des services privés, s'appelèrent : le *grand aumônier*, le *grand chambellan*, le *grand veneur*, le *grand écuyer*, le *grand maître des cérémonies*, le *grand maréchal du Palais*. La maison du roi sous Louis XIV n'était ni plus complète, ni plus brillante. Plusieurs des grands officiers furent du reste des hommes de l'ancienne cour : le grand chambellan fut l'ancien évêque d'Autun, le comte de Talleyrand, déjà ministre des Affaires étrangères; le grand maître des cérémonies fut le comte de Ségur, ancien ambassadeur de Louis XVI auprès de Catherine II en Russie; le grand écuyer, le marquis de Caulaincourt. La charge de grand aumônier fut donnée au cardinal Fesch, oncle maternel de l'Empereur; celle de grand veneur au maréchal Berthier, son chef d'état-major; celle de grand maréchal du Palais au maréchal Duroc, son ancien aide de camp.

* *Rien mieux que ce tableau ne peut montrer quelle pompe magnifique Napoléon voulut pour la cour imperiale. Duroc est revêtu du costume de son office de grand* maréchal. *Manteau de velours rouge brodé d'argent, doublé de satin blanc, les revers brochés de palmes blanches; habit rouge brodé d'argent; ceinture blanche frangée d'argent; épée à poignée de nacre et fourreau d'ivoire, culotte blanche; sur l'habit le grand cordon et la plaque de la Légion d'Honneur. A la main, appuyée sur le bâton garni de velours bleu et semé d'aigles, insigne de la dignité, chapeau à panache de plumes blanches. — Les maréchaux portaient aux galas de cour le même costume, le bleu remplaçant le rouge, et l'or l'argent. Duroc, lieutenant d'artillerie au siège de Toulon, avait été pris en affection par Bonaparte; il le fit son aide de camp en Italie et en Égypte, lui confia, sous l'Empire, d'importantes missions diplomatiques, notamment à Berlin, avant Iéna. Duroc fut tué au côté de l'Empereur, à 41 ans, à la fin de la bataille de Bautzen, en 1813.*



* Le Grand Maréchal du Palais. — Duroc (1772-1813).
Portrait peint par Gros. — Château de Versailles.
Photographie Hachette.

Le Tribunat, dont l'importance avait été déjà si réduite lors de l'établissement du Consulat à vie, fut divisé en trois sections qui ne durent jamais délibérer en commun, et son président fut désormais choisi par l'Empereur. Ce fut également l'Empereur qui nomma le président du Sénat, où entrèrent de droit les princes de la famille impériale et les grands dignitaires. En outre le souverain put y appeler sans limitation de nombre « les citoyens qu'il jugerait convenable d'élever à la dignité de sénateurs ». De ce droit Napoléon n'usa d'ailleurs qu'avec modération et le nombre des sénateurs nommés par l'Empereur demeura toujours inférieur au nombre des sénateurs élus par le Sénat. D'autre part, le Sénat se trouva pratiquement dépouillé de la plus importante de ses prérogatives : le pouvoir de prononcer sur la valeur constitutionnelle des lois. Ses décisions en pareille matière ne furent plus valables qu'après ratification par l'Empereur, libre de décider en sens contraire. Ainsi, l'Empereur, qui déjà avait seul l'initiative des lois et le pouvoir de les promulguer, eut désormais en fait la plénitude du pouvoir législatif comme il l'avait de l'exécutif.

LE SERMENT IMPÉRIAL

Comme, d'autre part, la justice devait être rendue non plus au nom du Peuple Français, mais au nom de l'Empereur, l'établissement de l'Empire eût apparu comme un pur retour à l'ancien régime et l'on eût pu croire que la Révolution n'avait été qu'un rêve, sans le serment qu'imposait à l'Empereur le sénatus-consulte organique. L'Empereur jurait « de faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux; de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi ». L'*égalité* et l'*accession à la propriété* par l'achat des biens nationaux, tels étaient, au jugement de Napoléon, pour la grande majorité des Français, les résultats essentiels de la Révolution, ceux dont la garantie leur importait par-dessus tout.

Sur ce point l'Empereur jugea qu'il ne saurait trop rassurer l'opinion, ni trop fortement affirmer qu'il était l'héritier de la Révolution et qu'il venait en consolider l'œuvre. Aussi quand le 15 juin 1804, moins d'un mois après la proclamation de l'Empire, il procéda solennellement dans l'église des Invalides à la première distribution des croix de la Légion d'Honneur, le serment dont il donna lecture aux Légionnaires et

que l'assistance entière prêta d'un même élan, comportait l'engagement « de se dévouer à la défense des lois de la République et des propriétés qu'elles ont consacrées, de combattre toute entreprise qui tendrait à rétablir le régime féodal, enfin de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité ». Au vrai, l'Empereur ne devait pas avoir un seul instant souci de la dernière partie du serment, et du maintien de la liberté.

NAPOLÉON

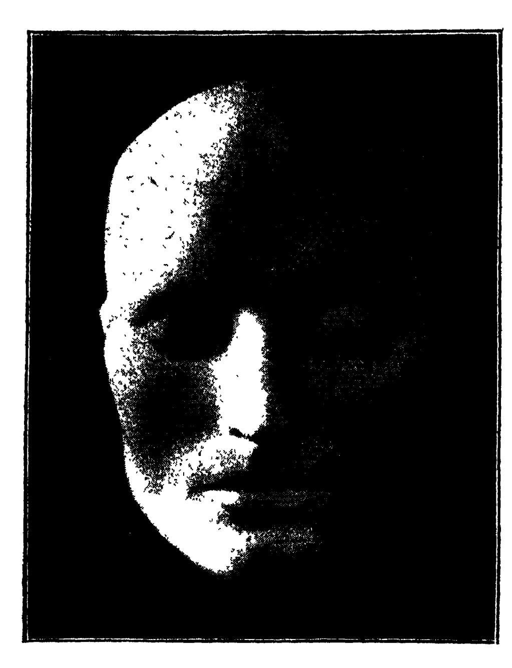
Napoléon a été la plus puissante figure des temps chrétiens et peut-être, à côté de César, l'homme le plus extraordinaire de l'histoire. « Démesuré en tout, fondu dans un moule à part », selon les expressions de Taine, « il ne peut être défini, comme l'a remarqué une de ses ennemies, Mme de Staël, par les mots dont nous avons coutume de nous servir ». L'homme passe l'imagination : il n'en est pas dont on puisse dire à juste titre à la fois plus de bien et plus de mal.

A son avènement il avait trente-cinq ans. De taille moyenne, — il mesurait 1m,68 — un peu voûté, il était alerte, plus souvent debout et en mouvement qu'assis. La maigreur avait disparu, mais rien n'annonçait encore l'embonpoint prochain. Le visage, « le plus intéressant que j'ai jamais vu », écrivait un Anglais, était d'une beauté mâle avec le menton saillant et volontaire, la bouche d'un dessin parfait, la peau d'un ton d'ivoire jauni sous les cheveux brun foncé, rares et plats, une mèche coupant le front comme une virgule. Les yeux bleus, de loin presque noirs, étincelaient. L'expression du masque, imposante et toujours grave, s'adoucissait, quand il voulait plaire, d'un sourire « fascinant ». La parole était précise, colorée, pleine d'inattendues et frappantes trouvailles d'expression et, quand il s'animait dans la discussion, véhémente et pressée « à la manière d'un torrent », disait le légat du pape.

Son génie et son caractère avaient atteint leur plein développement. Fort simple, se rappelant toujours ses modestes origines, le temps où « il était lieutenant d'artillerie et courait les rues à pied », il était par nature, et dans la vie courante, bienveillant et généreux, fidèle à ses amitiés, reconnaissant du moindre service rendu. Mais les traits saillants de son génie, ceux par où il était au-dessus de l'humanité commune, étaient la grandeur de l'intelligence et de l'imagination, la passion de la

gloire et du pouvoir, la volonté despotique, servie par une extraordinaire puissance de travail.

Son intelligence prodigieuse, la plus prompte et la plus lucide qui pût être, était merveilleusement ordonnée et disciplinée. « Les diverses affaires, disait-il, sont casées dans ma tête comme dans une armoire. Quand je veux interrompre une affaire, je ferme son tiroir et j'ouvre celui d'une autre. Elles ne se mêlent point l'une avec l'autre et jamais ne me gênent ni ne me fatiguent. » Esprit positif par-dessus tout, n'entreprenant rien à son dire, qu'il n'eût « longtemps médité et prévu ce qui pouvait arriver », il ne supportait pas les théoriciens, les constructeurs de systèmes *a priori* où rien ne repose sur l'expérience, ceux qu'il appelait « les idéologues » : « *une vermine* ».



NAPOLÉON, 5 MAI 1821.
Moulage pris à Sainte-Hélène par le Dr ANTOMARCHI.
Photographie Hachette.

L'Empereur à 52 ans, après une longue et cruelle agonie, la bouche déformée par la souffrance, les joues creuses, les yeux clos, dans le dernier sommeil. Il a paru qu'aucun portrait ne vaudrait jamais ce masque mortuaire dont la saisissante majesté et la beauté apparaissent mieux encore si l'on redresse l'image pour la regarder d'en haut, le regard descendant du front au menton.

Cependant, l'imagination était en lui aussi prodigieuse que l'intelligence. « Je ne vis jamais que dans deux ans », disait-il. Son règne fut en grande partie consacré, — ses ennemis lui f

...sant eux-mêmes les premiers prétextes et l'occasion, — à tâcher de réaliser le plus qu'il put des rêves de son imagination. Ces rêves, révélés par lui-même dans maintes conversations, faisaient de l'Empire français, « la mère patrie des autres souverainetés » ; de Napoléon, l'héritier de Charlemagne, le chef suprême de l'Europe, distribuant « par décret » les royaumes à ses généraux; « ayant pour officiers les rois », et pour lieutenant spirituel le pape. Paris deviendrait « la ville unique », où les archives de tous les États, groupées en « une collection européenne », « les chefs-d'œuvre des sciences et des arts », « tout ce qui avait illustré les siècles passés serait réuni ». Elle serait « la capitale des capitales » et « chaque roi d'Europe serait forcé d'y bâtir un grand palais » qu'il viendrait habiter au jour du couronnement de l'Empereur des Français.

A cette imagination débordante s'ajoutait la passion de la gloire et du pouvoir, une passion démesurée qui lui faisait trouver l'Europe « une taupinière », où rien de grand n'était possible. Il regrettait « d'être venu trop tard » et de n'avoir pas vécu dans ces temps anciens où « Alexandre, après avoir conquis l'Asie, s'annonçait au peuple comme fils de Jupiter et était cru de tout l'Orient ». Le pouvoir, il le voulait tout entier, sans partage aucun ; il n'admettait même pas que quelqu'un auprès de lui pût seulement songer à le convoiter. Cette passion jalouse de la toute-puissance ne cessa de grandir jusqu'à la catastrophe finale. Aussi, tandis qu'au début de sa carrière, au temps du Consulat, il s'était appliqué à s'entourer de tous les hommes de valeur, il sollicitait leurs avis et provoquait leurs critiques, à partir de 1808 il n'admit plus de conseillers et ne toléra plus aucune initiative. « Tenez-vous-en strictement aux ordres que je vous donne, écrivait-il au maréchal Berthier. *Moi seul je sais ce que je dois faire.* » Cela ne s'entendait pas seulement des choses de la guerre, mais du gouvernement tout entier. Tous durent plier devant sa volonté despotique, même les rois, en dépit du cri qu'arrachait à Murat, roi de Naples, les exigences impériales : « On n'est pas roi pour obéir ». C'est à sa sœur Élisa, grande-duchesse de Toscane, qu'il adressait ce billet : « Vous êtes sujette, et comme tous les Français, obligée d'obéir aux ordres des ministres; un mandat de prise de corps décerné par le ministre de la police vous ferait fort bien arrêter. » Il ne souffrit dans toutes les fonctions que des serviteurs dociles, exécuteurs ponctuels » de ses volontés; en sorte qu'il étouffa chez tous

l'esprit d'initiative, qu'il écarta les vrais talents et que, dans la dernière partie de son règne, non seulement il gouverna, mais il administra, seul et dans le détail, la moitié de l'Europe.

LE GOUVERNEMENT PAR L'EMPEREUR

Sa pensée s'appliquait à tout : diplomatie, armée, finances, administration intérieure; plans de campagne, munitions, chaussures des troupes, drap des capotes, création de places fortes, construction de navires; prix à instituer « pour l'inventeur de la meilleure machine à filer le coton »; système de desséchement à établir pour rendre à la culture tels terrains marécageux; encouragements pour assurer la navigabilité d'un fleuve; avances à fournir aux manufacturiers qui remplaceront la fabrication du « basin de coton croisé » par celle « d'étoffes de laine croisée »; ensemencement des domaines de la Couronne, « carrés » de Saint-Cloud ou ferme de Rambouillet; culture de la betterave et fabrication du sucre; établissement d'ateliers pour la fabrication des fauteuils, aux Gobelins et à Beauvais; heure d'ouverture du Muséum; journaux, thèmes de « bons articles », « qui donnent une bonne direction à l'opinion »; ordre de représentation des pièces nouvelles à l'Opéra; gages du personnel domestique de la Maison; dépenses de la garde robe impériale, comptes du tailleur et du bottier.

La tâche colossale que lui imposèrent à la fois son esprit dominateur et son besoin de tout diriger seul, puis aussi le sentiment du devoir et, comme il disait un jour à ses ministres, la volonté « de gagner l'argent que nous donne le peuple français », l'Empereur la remplit grâce à une puissance de travail telle qu'il n'en fut sans doute jamais de pareille chez aucun homme, Colbert peut-être excepté[1]. Rapproché de Napoléon, Louis XIV, le roi travailleur, semble presque un fantaisiste. « Le travail est mon élément, » disait l'Empereur; il ajoutait qu'il n'avait jamais pu connaître « la limite de son travail. » A son médecin qui lui conseillait quelques ménagements : « Le bœuf est attelé, répondait-il; il faut qu'il laboure. »

Il travaillait rarement moins de dix-huit heures par jour, à peu près sans relâche. Il travaillait partout : à table, pendant les huit minutes de son déjeuner, et les quinze minutes de son dîner, à la promenade, à la chasse, au théâtre. La nuit, ayant la faculté singulière de s'endormir ou de s'éveiller à volonté, il interrom-

1. Voir *Histoire Moderne*, page 574.

pait les trois ou quatre heures qu'il donnait au sommeil pour se lever et travailler. L'affaire à laquelle il se consacrait l'absorbait tout entier, au point de lui faire oublier toute autre affaire et de le rendre *pendant des jours* insensible à la fatigue. Comme, d'autre part, il savait merveilleusement distribuer son temps entre les choses qu'il avait à faire, il put seul suffire à tout et, selon le témoignage d'un de ceux qui travaillèrent à ses côtés, il put accomplir ce tour de force de « plus gouverner en trois ans que les rois en cent ans ».

Une fois par semaine, à jour fixe, Napoléon réunissait tous les ministres. Chacun exposait les affaires de son ressort. Aucun ne pouvait rien décider de lui-même ; la correspondance même des dix ministères était soumise tout entière et quotidiennement à l'Empereur. En sorte que les ministres étaient réduits au rôle de chefs de bureau, simplement chargés de préparer les questions et de transmettre les ordres.

Ses ordres, l'Empereur, marchant à pas réguliers dans son cabinet, les dictait d'un ton bref, sans jamais reprendre un mot, si vite que les secrétaires — il dictait plusieurs ordres en même temps — parvenaient difficilement à noter la moitié de ce qu'il dictait. On comprendra bien quel prodigieux labeur fut quotidiennement accompli par l'Empereur si l'on considère qu'on a publié, en trente-deux volumes 23000 pièces de sa correspondance, et qu'il reste cependant encore, dispersées dans les archives, près de 50000 lettres dictées par lui.

LE RÉGIME IMPÉRIAL

Le caractère de Napoléon explique ses institutions et l'ensemble des mesures de gouvernement qui constitue le *régime impérial.*

Son imagination grandiose et, d'autre part, sa conviction qu'on mène les hommes, surtout les Français, en leur imposant, le poussèrent à entourer Sa Majesté Impériale d'une pompe magnifique : *il reconstitua la cour et créa une noblesse* nouvelle.

Jaloux du pouvoir et despote, il ne voulut rien supporter dans le présent qui pût lui faire obstacle : *il supprima le Tribunat; développa prodigieusement la police, rétablit les prisons d'État, abolit la liberté de la presse.* Il voulut pour l'avenir s'emparer des esprits et façonner les intelligences à sa convenance : *il créa l'Université.*



Le Sacre, 2 Décembre 1804. — Tableau de David (1748-1825). — Musée du Louvre. — Photographie Hachette.

LA COUR IMPÉRIALE

Napoléon était personnellement très simple, « une très mauvaise pratique », disait son tailleur, auquel il demandait de rapiécer une culotte de chasse, et qui n'estimait pas à 2000 francs « toute sa garde-robe et sa lingerie ». L'Empereur vivait en officier chef de corps, à qui les mille détails de son commandement ne laissent pas le loisir de représenter. Il portait constamment l'uniforme, presque toujours la tenue très sobre de colonel des chasseurs de la garde, habit vert à col, poignets et passepoils rouges, et culotte blanche : les soldats le trouvaient le plus mal habillé de l'armée.

Mais, autour de lui, officiers et personnages de cour étaient empanachés, chamarrés d'or et de broderies : il en coûtait à certains, par exemple à Murat, 100 000 francs, en une seule année. Napoléon avait voulu être sacré comme les rois, mais plus solennellement encore, comme Pépin et Charlemagne, par le chef même de l'Église, et, sur ses instances, le pape Pie VII était venu procéder au sacre, à Notre-Dame, le 2 décembre 1804, au milieu d'une pompe inouïe. Ce fut pour le Saint-Père l'occasion d'un séjour de quatre mois, au cours desquels Napoléon lui prodigua les prévenances et les honneurs, et la population parisienne les marques d'un pieux respect. Aux Tuileries, résidence ordinaire de l'Empereur, autour de l'impératrice Joséphine, le cérémonial de Versailles était en grande partie rétabli ; le costume de l'ancienne cour, l'habit, la culotte, l'épée, les souliers à boucle, les robes à longue traîne étaient de rigueur. Non que l'Empereur attachât pour lui-même une importance quelconque, fût ce la plus minime aux titres, à l'étiquette, à la

* *A Notre-Dame, dont les architectes Percier et Fontaine, les créateurs du style Empire, ont masqué les piliers ogivaux sous un décor de pilastres et d'arcades jugé plus noble, devant l'autel, le Pape est assis, tout de blanc vêtu. L'Empereur a reçu de lui les onctions rituelles ; mais, se rappelant les querelles du Sacerdoce et de l'Empire, tenant aussi à sauvegarder les susceptibilités françaises, il ne veut pas que la couronne lui soit mise au front par le Pape ; d'un geste rapide il l'a prise sur l'autel et s'est couronné de ses propres mains ; il va de même couronner l'impératrice agenouillée. Napoléon et Joséphine sont vêtus du manteau de velours pourpre, semé d'abeilles, chargé de lourdes broderies d'or, doublé d'hermine. Au premier plan, à droite, les grands dignitaires dans le costume de Duroc — page 577 — portant le sceptre, la main de justice, le globe. Sous l'arcade médiane, Madame, mère de l'Empereur. A gauche, le trône pontifical. David, jacobin et robespierriste fougueux au temps de la Convention, l'un de nos plus grands peintres, le chef de la renaissance classique de la fin du dix-huitième siècle et du début du dix-neuvième, premier peintre de l'Empereur en 1804, peignit ce tableau commandé par Napoléon, de 1805 à 1808. Cette toile immense est à juste titre estimée son chef-d'œuvre et l'un des chefs-d'œuvre de la peinture historique.*

souveraine. Mais c'était là, disait-il, « nécessités du système ». Et de même qu'avant 1789 existaient, à côté de la maison du roi, la maison de la reine et les maisons de Messieurs, frères du roi, de même après 1804, à côté de la maison de l'Empereur, on trouvait la maison de l'Impératrice, dont la duchesse de La Rochefoucauld était la dame d'honneur, et l'archevêque de Rohan le premier aumônier; celle de Madame mère de l'Empereur, celles des princes et princesses frères et sœurs de Napoléon. Toutefois, il n'y avait là qu'un retour de *pure apparence* à l'ancien régime. A la différence de la cour royale, la *cour impériale n'avait aucune importance politique*, et jamais ni femmes, ni courtisans n'influèrent, si peu que ce fût, sur le gouvernement.

LA NOBLESSE IMPÉRIALE

Après les triomphes d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland et la défaite des coalitions austro-russe et russo-prussienne (1805-1807), Napoléon, en 1807, institua une *noblesse impériale*. Cette noblesse fut une *noblesse de fonctionnaires*. Comme dans le *tchine* établi par Pierre le Grand en Russie[1], il y eut une hiérarchie de titres, correspondant à la hiérarchie des fonctions. Les ministres, les sénateurs, les conseillers d'État, les archevêques, plusieurs membres de l'Institut, certains généraux de division reçurent le titre de *comtes*. Les présidents de la Cour de cassation et des Cours d'appel, les évêques, les présidents des collèges électoraux, certains maires furent faits *barons*; les membres de la Légion d'honneur furent *chevaliers*. Dans certaines conditions, moyennant la constitution de *majorats*, c'est-à-dire de fonds de terres, assurant au propriétaire un minimum de revenu donné, les titres de comte et de baron purent être rendus héréditaires en faveur des fils aînés des titulaires.

Dans la suite, l'Empereur donna des titres de *ducs* et de *princes* à la plupart des maréchaux et à quelques-uns des grands dignitaires civils. Les titres donnés aux maréchaux rappelèrent les plus éclatants de leurs exploits sous la République ou sous l'Empire. Kellermann fut duc de *Valmy*, Augereau duc de *Castiglione*, Masséna duc de *Rivoli*, puis prince d'*Essling*, Lannes duc de *Montebello*, Ney duc d'*Elchingen*, puis prince de *la Moskowa*, Davout duc d'*Auerstaedt*, puis prince d'*Eckmühl*, etc. Parmi les civils, Talleyrand, ministre des Affaires étrangères,

1. Voir ci-dessus, page 74.

reçut le titre de prince de *Bénévent*; Fouché, ministre de la police, le titre de duc d'*Otrante*. A chacun de ces titres héréditaires, l'Empereur ajouta des dotations, souvent considérables; par exemple, Davout recevait près d'un million par an. Quelques-unes de ces dotations étaient encore recemment payées par l'État.

LE RÉGIME DESPOTIQUE

Dans le même temps où il créait une noblesse impériale, l'Empereur *supprimait le Tribunat*, parce qu'on trouvait encore dans cette assemblée, disait Napoléon, « quelque chose de cet esprit inquiet et démocratique, qui a longtemps agité la France ». Les cinquante tribuns entrèrent au Corps législatif. Cette dernière assemblée elle-même, à qui, dans un article du *Moniteur*, à la fin de 1808, l'Empereur déniait la qualité de corps représentant la nation, fut pratiquement annihilée; la durée des sessions était réduite à quelques semaines, et même, *certaines années, le Corps législatif ne fut pas convoqué*. Illégalement, Napoléon demandait alors au Sénat, plus servile, la ratification d'actes tels que les levées de conscrits, l'établissement du budget, etc., pour lesquels, d'après la Constitution, le vote des députes eût été indispensable. L'Empereur en arriva même, en 1813, à régler seul le budget et, en dépit du serment constitutionnel, à établir de nouveaux impôts de sa seule autorité, comme l'eût fait Louis XIV. Il ne restait rien ainsi de la plus importante des libertés politiques acquises en 1789 : le droit pour le peuple de fixer lui-même ses dépenses et ses recettes.

LA POLICE LES PRISONS D'ÉTAT

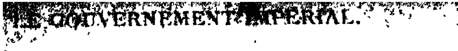
La liberté individuelle n'était pas respectée davantage. Une police immense, si nombreuse et si active qu'un ministre spécial fut institué pour la diriger, enveloppait Paris et les départements. Ses agents officiels, les *commissaires*, dans toutes les villes; ses agents occultes, partout, surveillaient, espionnaient, dénonçaient, arrêtaient les gens suspects d'hostilité à l'Empire. Pour ceux-là, *les prisons d'État étaient rétablies*, et des citoyens — on en comptait près de 600 en 1807 — étaient internés « jusqu'à la paix générale » au Temple, à Bicêtre, à Vincennes, au fort de Joux, etc., sans jugement régulier, « par mesure de sûreté », simplement en vertu d'une décision de l'Empereur, exécutée par la police, comme les sujets du Roi avant 1789 étaient conduits à la Bastille en vertu d'une lettre

de cachot. A la fin de 1808, Napoléon adressait d'Espagne, au ministre de la police, Fouché, l'ordre de préparer l'envoi à l'école militaire de Saint-Cyr d'un certain nombre de jeunes gens de 16 à 18 ans, dont les parents, anciens émigrés, « n'étaient pas dans le système » et « retenaient leurs enfants dans une fâcheuse et coupable oisiveté ». « Si l'on fait quelque objection, ajoutait l'Empereur, il n'y a pas d'autre réponse à faire, sinon que *cela est mon bon plaisir.* » C'était la formule de Louis XIV et de la monarchie absolue.

LE RÉGIME DE LA PRESSE

Le même bon plaisir *supprima la liberté de la presse*, comme l'avaient supprimée les hommes de la Terreur et du Directoire. Les journaux avaient été frappés dès le début du Consulat. Sur 73 journaux politiques paraissant à Paris au moment du coup d'État de Brumaire, 60 furent immédiatement supprimés. Des treize autres, en octobre 1811, quatre seulement, le *Journal de l'Empire*, — l'ancien *Journal des Débats*, le plus important de tous avec ses 32000 abonnés — la *Gazette de France*, le *Moniteur* et le *Journal de Paris* furent autorisés à continuer à paraître. Encore leurs rédacteurs en chef étaient-ils nommés par l'Empereur, et nul article ne devait être publié avant d'avoir été soumis à un *censeur*, nommé et placé par le ministre de la police auprès de chacun des journaux. En juillet 1809, la *Gazette de France*, ayant inséré des correspondances de Berlin où l'on paraissait mettre en doute la solidité de l'alliance franco-russe : « Vous retiendrez le rédacteur pendant un mois en prison, écrivait Napoléon à Fouché, et vous nommerez un autre à sa place. On dirait, en vérité, qu'à la police on ne sait pas lire, ajoutait-il, on n'y pourvoit à rien ». Hors de Paris, il ne pouvait paraître de journal périodique que dans 80 villes, et un seul par ville. Encore ce journal, placé « sous l'autorité du préfet », ne devait-il insérer que des annonces et des nouvelles diverses, accidents, incendies, fêtes, mariages, baptêmes et décès.

Les livres et les imprimeurs ne furent pas mieux traités que les journaux et les journalistes ; là aussi l'Empereur restaura les usages de la monarchie absolue. Il *rétablit la censure* (1810), et l'on vit interdire la publication d'une traduction des *Psaumes de David*, « non pas, disaient les censeurs, qu'ils fussent dangereux en eux-mêmes », mais « on y pouvait trouver dans certains passages des allusions prophétiques au conflit de





LA SALLE DU TRÔNE. FONTAINEBLEAU.

Chateau de Fontainebleau. — Photographie Neurdein.

Fontainebleau fut, avec Saint-Cloud, l'une des residences preferees de Napoléon. Il y vint attendre Pie VII se rendant à Paris pour le sacre, en 1804. Ce fut à Fontainebleau que, neuf ans plus tard, en 1813, il essaya d'arracher au Pape prisonnier un nouveau Concordat : à Fontainebleau qu'en 1814 il abdiqua. La salle du trône fut établie dans l'ancienne chambre de Louis XIV ; les fleurs de lys ornent toujours le plafond, au-dessus même du trône, qui occupe la place du lit de Louis XIV. L'ensemble, bien que le décor ait été dessiné par David, est lourd et laid, plus spécialement le trône en bois doré, avec ses pesantes franges d'or, son dossier rond — en cadran d'horloge — couvert de velours violet sombre, galonné d'or et chargé d'un N au milieu. La draperie tombant du dais est en velours violet, semé d'abeilles d'or, et doublé de satin blanc; elle est relevée sur les côtés par deux trophées « a la romaine ».

Napoléon et du Pape ». Quant aux imprimeurs, leur nombre fut limité ; personne ne put être imprimeur sans un *privilège*, c'est-à-dire sans l'autorisation impériale ; personne ne put même détenir du matériel d'imprimerie sans en avoir fait déclaration. L'imprimerie, disait Napoléon, est « un arsenal qu'il ne faut pas mettre à la portée de tout le monde, mais de ceux-là seulement qui ont la confiance du gouvernement ».

NAPOLÉON ET L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Napoléon voulait que, dans l'avenir, le gouvernement pût avoir confiance dans la majorité des Français. Pour cela il fallait que le gouvernement s'emparât de leur esprit, qu'il les façonnât à sa guise sur un modèle uniforme dès l'enfance, en se chargeant lui-même et lui seul de l'instruction. C'était là une idée récente et que Napoléon emprunta aux assemblées de la Révolution. Sous l'Ancien Régime en effet, les rois s'étaient désintéressés de l'instruction de leurs sujets. Il n'y avait pas alors de lycées, de collèges, d'écoles primaires, créés et dirigés par l'État, mais seulement ce que nous appelons des *écoles libres*, des collèges privés, le plus souvent dirigés par des ecclésiastiques. Les hommes de la Révolution, les premiers, s'occupèrent de créer un enseignement d'État[1]. Napoléon, à leur suite, ne cessa d'attacher la plus grande importance au développement de cet enseignement; il voulait en faire, disait-il, *un des blocs de granit sur lesquels il établirait les assises de la société nouvelle*. Consul, il avait organisé les lycées. Empereur, il institua l'Université.

L'UNIVERSITÉ

L'*Université impériale* fut instituée (17 mars 1808) afin, disait le décret, « d'assurer l'uniformité de l'instruction, de former pour l'État des citoyens attachés à leur religion, à leur prince, à leur patrie et à leur famille ». Sa Majesté voulait trouver en elle « une garantie contre les théories pernicieuses et subversives de l'ordre social, dans un sens ou dans un autre ». L'Université devait enseigner « *la fidélité à l'Empereur et à la monarchie impériale, dépositaire du bonheur du peuple* ».

Sous la direction d'un *Grand Maître*, qui prit rang parmi les principaux dignitaires de l'Empire, et qui est devenu le ministre de l'Instruction publique, l'Université comprenait une hiérarchie de trois enseignements : *primaire*, *secondaire*, *supérieur*. Elle était, pour l'administration, divisée en *académies*, dirigées chacune par un *recteur*. Hiérarchie des enseignements et organisation administrative subsistent aujourd'hui telles que les établit Napoléon.

L'*Enseignement primaire* en fait ne fut pas organisé par l'État. L'Empereur s'en remit du soin de le donner aux *Frères de la doctrine chrétienne*. Ils reçurent pour leur noviciat, où se préparaient les futurs maîtres, une subvention annuelle de

1. Voir ci-dessus, page 468.

4250 francs : c'était tout le budget de l'enseignement primaire.

L'*Enseignement secondaire* fut seul sérieusement organisé, parce qu'il devait former des officiers et les fonctionnaires par qui l'Empereur administrerait la France. Cet enseignement fut donné dans les *collèges* et les *lycées*. On écarta des programmes, ou l'on réduisit à peu près à rien, les études qui pouvaient contribuer le mieux à éveiller ou à développer l'esprit critique : la philosophie et l'histoire. Par contre, au dire d'un contemporain, les instructions aux professeurs prescrivaient qu'en seconde, rhétorique et philosophie les sujets de devoirs et de compositions fussent relatifs « au dévouement à l'Empereur, à ses exploits, à ses vertus ». Les professeurs et les élèves, ceux-ci primitivement tous internes, furent soumis à une discipline militaire, et les lycées, régis par un règlement uniforme, et où tous les mouvements s'effectuaient au tambour, eurent l'allure de casernes scolaires.

L'*Enseignement supérieur* fut donné dans les *Facultés* : facultés de théologie, de droit, de médecine, des sciences, des lettres. Dans toutes les facultés l'enseignement avait un caractère purement pratique : on cherchait à former non pas des hommes de science, capables de contribuer aux progrès des connaissances humaines, mais des gens de métier, professeurs, magistrats, avocats, médecins, aptes à remplir convenablement leur profession. Les grands établissements scientifiques réorganisés ou créés par la Révolution, Collège de France, École Polytechnique, etc.[1], rentrèrent dans les cadres de l'enseignement supérieur. On y ajouta l'*École Normale supérieure*, organisée en 1808 pour la préparation des professeurs de sciences et de lettres.

LE MONOPOLE DE L'ENSEIGNEMENT

L'Enseignement secondaire et supérieur furent le monopole de l'État : ils ne purent être donnés que dans les établissements de l'État, par les professeurs de l'État. Les élèves des écoles libres furent astreints à suivre les cours des lycées. Ce *monopole universitaire* devait être maintenu pendant près d'un demi-siècle, jusqu'à la seconde République et à la *loi Falloux* (1850). Il ne donna pas ce qu'en attendait le despotisme impérial : des Français docilement soumis aux volontés du gouvernement.

1. Voir ci-dessus, page 468.

NAPOLÉON ET L'ÉGLISE

Napoléon essaya de se servir de l'Eglise comme de l'Université pour s'emparer des esprits des jeunes générations. Sur son ordre, le clergé dut enseigner que « honorer et servir l'Empereur, c'était honorer et servir Dieu lui-même ». Dans une leçon dont Napoléon avait lui-même revu soigneusement le texte, le catéchisme, après les devoirs envers Dieu, énuméra les *devoirs envers l'Empereur*, et c'étaient : « l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'Empire », c'est-à-dire les impôts. « Ceux qui manqueraient à leurs devoirs envers notre Empereur, disait le catéchisme en invoquant l'autorité de l'apôtre saint Paul, résisteraient à l'ordre établi de Dieu même et se rendraient dignes de la damnation éternelle. » Le conscrit qui ne rejoignait pas son régiment, le commerçant qui ne payait pas sa patente, s'exposaient à jamais aux tourments de l'enfer.

CONFLIT AVEC LE PAPE

Ce ne fut pas seulement le clergé français, « son clergé », selon son expression, ce fut le Pape lui-même que l'Empereur prétendit mettre au service de sa politique. De là, entre Pie VII et Napoléon un conflit qui, commencé en 1806, dura jusqu'à la chute de l'Empire et où apparurent avec éclat la violence des instincts despotiques chez l'Empereur et, devant la résistance à ses volontés, la brutalité de son caractère.

Quand eut recommencé la guerre contre l'Angleterre, Napoléon, traitant le Pape, souverain indépendant, comme s'il eût été l'un de ses préfets, lui enjoignit d'abord d'expulser les Anglais qui se trouvaient dans les États de l'Église, puis par la suite de fermer ses portes aux marchandises anglaises (janvier-novembre 1806).

Pour justifier cette audacieuse démarche, Napoléon se réclamait de Charlemagne, « Empereur des Français et son auguste prédécesseur », donateur du patrimoine de Saint-Pierre, par conséquent maître suprême de Rome. « Votre Sainteté est le pape de Rome, mais, moi, j'en suis l'Empereur », écrivait-il au Pape. Pie VII prétendant que, ministre du Dieu de paix, il avait le devoir de rester neutre entre tous les fidèles, Napoléon fit d'abord occuper les États pontificaux (1807); puis à la veille de la bataille d'Essling, par décret signé au château de Schœnbrunn, aux portes de Vienne, il annexa ces États à l'Empire (17 mai 1809).

Une circulaire impériale expliqua peu après aux évêques de France que « Notre Seigneur Jésus-Christ, quoique issu du sang de David, ne voulut aucun règne temporel ». Le Pape excommunia Napoléon.

ENLÈVEMENT DE PIE VII

Une lettre, où l'Empereur rappelait l'arrestation de Boniface VIII par les agents de Philippe le Bel[1], ayant été communiquée au colonel de gendarmerie Radet, chargé de l'organisation de la police en Italie, celui-ci fit du zèle. Le 6 juillet 1809, le jour de la bataille de Wagram, il entra par effraction au Quirinal et mit en arrestation le Pape, qui fut sur l'heure enlevé de sa capitale et mis en route pour Grenoble. De Grenoble on le ramena bientôt à Savone, près de Gênes. Là, un moment vint où, Pie VII ne cessant de protester contre l'odieuse violence — « une grande folie », disait Napoléon lui-même, — dont il était victime, il fut traité comme un malfaiteur. On éloigna de lui ses serviteurs habituels; les lettres qu'il écrivait durent être communiquées au ministre des cultes à Paris; on alla même un moment jusqu'à lui enlever tout moyen d'écrire et à le faire surveiller nuit et jour par un officier de gendarmerie.

CONCILE DE 1811

Ces événements eurent leur contre-coup en France. Le Pape prisonnier refusa de donner l'investiture spirituelle aux évêques nommés par Napoléon, et vingt-sept diocèses se trouvèrent ainsi vacants. L'Empereur, « fils aîné de l'Église », et qui protestait « ne vouloir point sortir de son sein », essaya de remédier à cette situation en faisant adopter par un concile national réuni à Paris, en juin 1811, un régime partiellement inspiré de la Constitution civile de 1791. L'investiture canonique, demandée d'abord au Pape, serait donnée à tout nouvel évêque par son archevêque métropolitain, si le Pape ne l'avait pas accordée sous six mois. Malgré les menaces, malgré l'emprisonnement de plusieurs d'entre eux au donjon de Vincennes, tous les membres du concile, même les plus dévoués à Napoléon, même ceux qui allèrent le plus loin dans la soumission à ses volontés, même son oncle le cardinal Fesch, subordonnèrent en termes exprès leur adhésion au régime nouveau d'investiture, à l'assentiment ultérieur du Pape (juin-octobre 1811).

1. Voir *Histoire moderne*, page 132.



Pie VII (1742-1823).
Portrait peint par David. — Musée du Louvre.
Photographie Neurdein.

Pie VII à 62 ans : ce portrait fut peint par David pendant l'hiver de 1805, au cours des quatre mois que le Pape passa à Paris après le sacre de Napoléon. Le visage est jeune sous les cheveux bruns et la calotte blanche, couleur réservée au Pape ; le regard des yeux marrons est plein de bonté et de douceur, de cette « inflexible douceur » qui, à Fontainebleau, en 1813, mit, dit-on, à diverses reprises Napoléon hors de lui, et contre laquelle finalement vint se briser toute sa puissance. D'abord moine bénédictin, cardinal en 1785, Pie VII fut pape pendant vingt-trois ans, de 1800 à 1823. Il fit de Rome, en 1815, l'asile de la famille Bonaparte et s'efforça d'obtenir des souverains alliés quelque adoucissement aux souffrances de l'exilé de Sainte-Hélène. Camail pourpre, bordé d'hermine ; étole rouge brodée d'or.

PIE VII A FONTAINEBLEAU

Troublé par les affidés de Napoléon qui évoquèrent le péril d'un schisme, Pie VII donna son assentiment, mais avec les réserves nécessaires pour sauvegarder les droits légitimes du Saint-Siège. D'autre part, il maintenait toutes ses protestations contre l'usurpation du patrimoine de Saint Pierre. C'était la continuation de l'état de guerre. Napoléon se flatta d'obtenir la paix par une négociation directe avec le Pape. Au moment où il entamait l'expédition de Russie, il fit transférer à Fontainebleau Pie VII presque mourant (juin 1812). Par surprise, au retour de Moscou, il lui arracha un nouveau Concordat (25 janvier 1813). Le concordat de Fontainebleau annihilait en grande partie l'autorité pontificale et réduisait le Pape, acceptant l'annexion des États pontificaux à l'Empire, consentant à s'établir en France, à Avignon, au rôle de lieute-

nant spirituel de l'Empereur. Mais Pie VII se ressaisit et désavoua l'acte surpris dans une heure d'épuisement à sa faiblesse — il avait soixante et onze ans (mars 1813). Bientôt, du reste, les défaites contraignirent Napoléon à rendre au Pape la liberté (janvier 1814). Pie VII, rentré en possession de Rome, devait en 1815 y offrir un asile aux Bonapartes chassés de France, et peu après il demandait, dans une admirable lettre aux souverains alliés, un adoucissement « aux tortures » « du pauvre exilé » de Sainte-Hélène.

Ce conflit religieux eut des conséquences politiques. Le clergé et les Catholiques, d'abord favorables à Napoléon, restaurateur du culte, devinrent hostiles à Napoléon, persécuteur du Pape. La crainte qu'inspirait l'homme empêcha, jusqu'aux derniers jours du règne, que cette hostilité se manifestât par des actes publics. Mais le clergé se trouva gagné par avance aux Bourbons, et ce fut dans ses rangs que la royauté restaurée, en 1815, rencontra ses plus actifs et ses plus dévoués partisans.

LE MÉCONTENTEMENT GÉNÉRAL

Le gouvernement impérial finit du reste par mécontenter la majeure partie des Français. Vers 1809, cinq ans à peine après l'établissement de l'Empire, on commençait dans toutes les classes de la société à se détacher de Napoléon, si populaire au temps du Consulat. La désaffection était à peu près générale quand il tomba en 1814. La suppression de toute liberté politique, l'inquisition policière, le despotisme prétendant régenter jusqu'à la pensée, mécontentèrent la bourgeoisie instruite. Le Blocus Continental[1] paralysa le grand commerce, et s'il favorisa le développement de l'industrie, favorisa aussi les spéculations. De là, en 1811, une redoutable crise économique, des ruines multiples, le mécontentement de tout le monde des affaires, industriels, armateurs, négociants.

LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

D'autre part, l'administration de l'Empire, sans cesse agrandi, finissant par comprendre 130 départements avec 60 000 000 d'habitants, par s'étendre de Rome à Hambourg et de Brest à Raguse, coûtait très cher, quelque sagement ordonnées que fussent les dépenses. De même, bien que les frais des guerres aient été pour

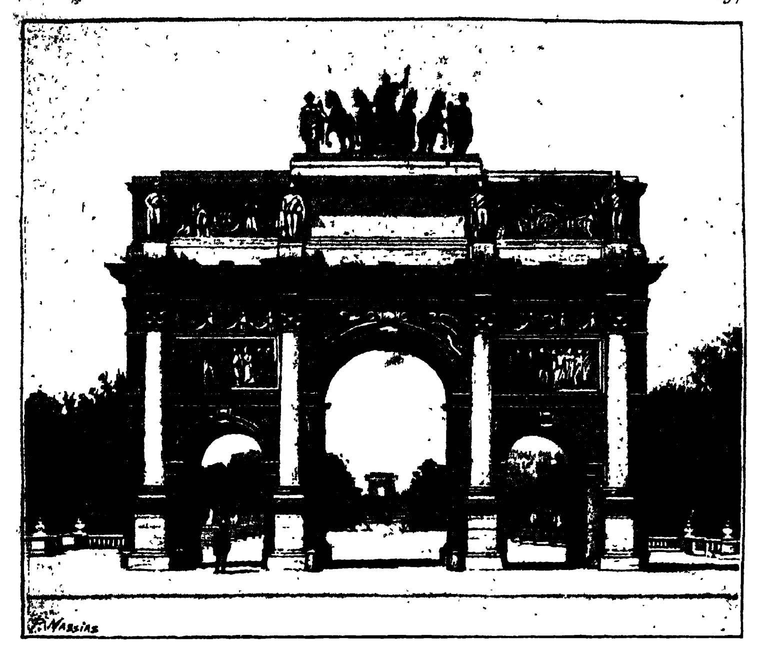
1. Voir ci-dessous, pages 640 et suivantes.

la plus grosse part supportés par les vaincus, la mise sur pied d'armées de plus en plus nombreuses nécessitait beaucoup d'argent. Le rendement des contributions directes fut promptement insuffisant. Il fallut chercher de nouvelles ressources. D'où l'établissement des *contributions indirectes* : en 1805, sous le nom de *Droits réunis*, impôts sur les boissons, les cartes à jouer, les voitures ; en 1806, impôt sur le sel ; en 1811, monopole des tabacs. C'était le retour aux aides, à la gabelle, abolies quinze ou seize ans auparavant par la Révolution. Cette réapparition d'impôts, dont le souvenir était justement odieux, irrita tous les contribuables.

LA CONSCRIPTION

Mais la cause principale et la plus générale de désaffection, ce furent les continuelles levées de conscrits, nécessitées par les guerres continuelles. La conscription avait été dès le début impopulaire, parce que, tout danger d'invasion paraissant écarté, on ne comprenait pas en France la nécessité du service militaire. Au temps du Consulat, Napoléon avait tâché de rendre la charge plus légère. Il ne prenait alors qu'une faible partie du contingent, 30000 hommes par classe de 200 à 250000 ; il avait établi le système du tirage au sort, exonérant du service tous les conscrits qui amenaient de *bons numéros*, — les numéros les plus élevés ; il avait enfin autorisé le *remplacement* et permis au conscrit fortuné d'acheter un homme qui servait à sa place.

A partir de 1805, les ménagements disparurent un à un. Les contingents prélevés furent d'année en année plus nombreux, et les appels devinrent de plus en plus fréquents. L'Empereur en arriva, non seulement à prendre les classes entières, mais à rappeler les conscrits exonérés antérieurement, fût-ce depuis dix ans, et à lever les classes un an, deux ans même à l'avance. Les appels, en 1813, montèrent à près de 1200000 hommes. A partir de 1808, les jeunes gens *par milliers* essayèrent de se dérober au service, soit en se mutilant, soit en prenant la fuite dans les montagnes ou les bois. Dans le département de l'Aube, en octobre 1808, sur 747 conscrits, 262 rejoignaient leur corps ; 485 — les deux tiers — étaient réfractaires. Vainement on punissait d'un an de prison quiconque secourait ou cachait un réfractaire. Vainement on rendait les parents responsables ; on les frappait de lourdes amendes — en une seule année, 170 millions — ; on logeait chez eux, nourris à leurs



ARC DE TRIOMPHE DU CARROUSEL (1806-1808).
Construit par PERCIER (1764-1838) et FONTAINE (1762-1853).
Photographie Hachette.

L'Arc du Carrousel, élevé par ordre de Napoléon, de 1806 à 1808, à la gloire de l'armée d'Austerlitz, servait d'entrée triomphale à la cour des Tuileries entièrement dégagée et séparée de la place du Carrousel, non plus par un mur, mais par une grille, — voir le plan page 417. La vue est prise du Carrousel; l'incendie des Tuileries par la Commune, en 1871, a ouvert derrière l'arc de triomphe, longue de plus de trois kilomètres, l'incomparable perspective des jardins des Tuileries et des Champs-Élysées, que termine à l'horizon la porte colossale de l'Arc de Triomphe de l'Étoile — voir les Temps Contemporains, *page 203. L'arc du Carrousel, l'un des plus gracieux monuments de Paris, est inspiré de l'arc de Septime Sévère, à Rome. Il est orné de colonnes de marbre rouge à chapiteaux de bronze, supportant de belles statues des soldats de l'Empire : dragon, cuirassier, chasseur, grenadier, etc. Six bas-reliefs sont consacrés aux principaux épisodes de la campagne de 1805 : ici, Austerlitz et Ulm. L'arc fut surmonté de chevaux de bronze pris à Saint-Marc, à Venise, et qui proviennent d'un temple du Soleil à Corinthe. Ils furent rendus aux Vénitiens en 1815 le quadrige actuel date de la Restauration. — Percier et Fontaine, qu'on a justement définis « un architecte en deux personnes », tant fut étroite leur amitié et leur collaboration, comptent parmi les grands architectes français; Napoléon leur fit achever les trois façades intérieures du vieux Louvre — voir le plan, page 417,— et construire, le long de la percée nouvelle de la rue de Rivoli, les bâtiments où se trouve aujourd'hui le Musée des Arts décoratifs et qui devaient, prolongés parallèlement à la galerie du bord de l'eau, relier les Tuileries au vieux Louvre. Ce plan ne fut complètement réalisé que sous Napoléon III.*

frais, des gendarmes, les *garnisaires*, comme sous Louis XIV les dragons chez les Protestants. Malgré tout, en 1810, il y avait 160 000 réfractaires, et 55 000 hommes, organisés en colonnes mobiles, étaient employés à leur donner la chasse. En 1813, à Paris, Napoléon traversant le faubourg Saint-Antoine, un conscrit l'insulta : les femmes l'arrachèrent aux agents de police qui l'arrêtaient. Les plaintes s'élevaient de toutes parts, et l'on commença d'appeler tout haut l'Empereur d'un nom où se peignait l'horreur de son système : l'**Ogre.** Il fallut les atrocités commises par les Alliés dans les départements de l'Est, en 1814, l'humiliation du premier traité de Paris[1], et toutes les maladresses des Bourbons après la première Restauration pour faire oublier les colères et rendre à Napoléon son ancienne popularité.

L'ŒUVRE UTILE INDUSTRIE TRAVAUX PUBLICS

L'Empereur ne fut pas cependant qu'un despote : il poursuivit utilement l'œuvre d'organisation de la France nouvelle commencée pendant son Consulat. En matière de législation il ajouta au Code civil le *Code de procédure civile* (1805-1807), le *Code de Commerce* (1807), le *Code d'Instruction criminelle* (1808) et le *Code Pénal* (1810), tous encore en vigueur dans leurs dispositions essentielles. Il compléta l'organisation financière par l'établissement de la *Cour des Comptes*, chargée de contrôler toutes les dépenses et toutes les recettes des administrations publiques.

Plus encore qu'au temps de son Consulat, il multiplia les encouragements à l'industrie sous forme de récompenses aux inventeurs et aux manufacturiers, de commandes importantes, parfois même de concours financiers. Par exemple, il prêta un million et demi à *Richard Lenoir*, le créateur, en France, de l'industrie cotonnière, et pendant la crise commerciale de 1811, il avança secrètement aux tisseurs d'Amiens les salaires de leurs ouvriers. Le Blocus continental lui fit du reste une nécessité de cette bienveillance. L'entrée des produits anglais étant prohibée en France, la France devait se pourvoir elle-même de toutes les marchandises qu'elle achetait auparavant pour une bonne part en Angleterre. Les vieilles industries du drap et de la soie, les industries nouvelles du coton, de la quincaillerie, du sucre de betterave, furent particulièrement soutenues. Napoléon, comme

1. Voir ci-dessous, pages 710 et 715.

jadis Colbert, voulait que la France non seulement se suffît à elle-même, mais encore qu'elle pourvût aux besoins de l'Europe.

Enfin l'Empereur fit poursuivre les grands travaux publics inaugurés pendant le Consulat. A Paris, il fit percer la rue de Rivoli, construire la passerelle des Arts, les ponts d'Austerlitz et d'Iéna, le Temple de la Victoire — aujourd'hui l'église de la Madeleine —, la Bourse, l'arc du Carrousel. Il fit achever la jonction du Louvre aux Tuileries, commencer l'arc colossal de l'Étoile, dédié à la gloire de la Grande Armée ; édifier la colonne Vendôme, faite du bronze des canons conquis à Austerlitz ; creuser le canal de l'Ourcq et le bassin de la Villette. Dans les départements, ce furent les embellissements de Lyon ; l'achèvement des canaux de Saint-Quentin, de Nantes à Brest, du Rhône au Rhin ; la majeure partie des canaux de Belgique ; les immenses aménagements des ports de Brest, de Cherbourg, d'Anvers, etc. A ces travaux en France s'ajoutèrent les grandes routes achevées à travers les Alpes, des travaux entrepris en Italie, à Milan, à Venise, à Rome, « seconde ville de l'Empire », et au delà de l'Adriatique jusqu'en Dalmatie. Tout cela fut l'œuvre de moins de dix ans, et tant d'entreprises menées à bien au milieu de guerres incessantes, au cours de chevauchées presque ininterrompues à travers l'Europe, montrent mieux que tout ce qu'on en peut écrire combien fut prodigieuse l'activité de l'homme et combien souple son génie.

CHAPITRE XVII

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE NAPOLÉON

LA LUTTE CONTRE L'ANGLETERRE — LES GUERRES JUSQU'AU TRAITÉ DE TILSITT; AUSTERLITZ; IÉNA; FRIEDLAND — LE BLOCUS CONTINENTAL — LES RÉSISTANCES NATIONALES; ESPAGNE; AUTRICHE.

L'histoire extérieure du règne de Napoléon est remplie tout entière par *une guerre contre l'Angleterre*. A côté de cette guerre principale et s'y rattachant directement, d'autres guerres ont été soutenues soit contre des États isolés, soit contre des États coalisés comme au temps de la Révolution. Ces guerres — on en peut distinguer sept — et ces coalitions, *dont l'Angleterre fit toujours partie*, ont eu une double origine : l'action de la diplomatie anglaise et les jalousies qu'inspirait la puissance de la France, les ambitions et les empiétements de Napoléon. Elles se sont déroulées dans l'ordre suivant :

Guerre contre l'Autriche et la Russie — *troisième coalition*, septembre, décembre 1805, — marquée par les victoires d'*Ulm* sur les Autrichiens, d'*Austerlitz* sur les Austro-Russes, et terminée par la paix de *Presbourg*.

Guerre contre la Prusse et la Russie — *quatrième coalition*, octobre 1806, juin 1807, — marquée par les victoires d'*Iéna* et d'*Auerstaedt* sur les Prussiens, d'*Eylau* et de *Friedland* sur les Russes, et terminée par le traité de *Tilsitt*.

Guerre d'Espagne, — mai 1808, décembre 1813.

Guerre contre l'Autriche — *cinquième coalition*, avril, juillet 1809, — marquée par les journées d'*Eckmühl*, d'*Essling*, de *Wagram*, et terminée par la paix de *Vienne*.

Dans toutes ces guerres Napoléon a triomphé.

L'année 1809 et la paix de Vienne marquent la fin de la *période ascendante* de son histoire : l'Empereur est alors parvenu à

l'apogée de sa puissance. Allié de la Russie depuis 1807, il a depuis 1806 organisé contre l'Angleterre une guerre d'un nouveau genre, la guerre économique, le *Blocus continental*, et il a contraint la plupart des États européens à y adhérer. Pendant trois ans, jusqu'à 1812, Napoléon est le maître de l'Europe.

En 1812, commence la seconde période de l'histoire de l'Empereur, *la période du déclin et de la chute* : elle dure moins de deux ans, de juin 1812 à avril 1814. Au début de cette période, Napoléon a rompu avec la Russie et entamé contre elle une guerre, transformée bientôt en guerre générale par les interventions successives de tous les peuples que la France avait antérieurement vaincus. Cette guerre ne prend fin que devant Paris. Elle comprend trois campagnes :

La campagne de Russie — *sixième coalition*, juin, décembre 1812, — marquée par la victoire de la *Moskova*, l'occupation de Moscou, puis une retraite désastreuse.

La campagne d'Allemagne — *septième coalition*, mai, octobre 1813, — avec les batailles de *Lutzen*, *Bautzen*, *Dresde*, *Leipzig* et la retraite finale des armées françaises derrière le Rhin.

La campagne de France — janvier, avril 1814 — qui aboutit à la reddition de Paris, à l'abdication de l'Empereur à Fontainebleau, à son exil à l'île d'Elbe, et au *premier traité de Paris*. Ce traité ramène la France à ses limites de 1792 : *des conquêtes de la République il ne lui reste rien*.

Napoléon, revenant de l'île d'Elbe, provoqua en 1815 une dernière coalition ; elle aboutit au désastre de *Waterloo*, juin 1815, et au *second traité de Paris* : la France, *ramenée à ses limites de* 1789, se trouva *plus petite qu'avant la Révolution*.

I

LA LUTTE CONTRE L'ANGLETERRE

CAUSES GÉNÉRALES DES GUERRES DE L'EMPIRE

Les guerres de l'Empire furent, dans leur principe, *la continuation des guerres et la conséquence des victoires mêmes de la Révolution*. Elles eurent en effet pour causes générales la *jalousie des puissances*, spécialement la jalousie de l'Angleterre et de la Russie, contre la France agrandie jusqu'au Rhin, la *volonté continue de lui arracher ses conquêtes et de rétablir la royauté*.

Ce double projet, les puissances surent le dissimuler constamment et, pour essayer de détacher les Français de l'Empereur, elles ne cessèrent de protester qu'elles combattaient Napoléon seul et son ambition démesurée. Par ces déclarations hypocrites elles parvinrent à tromper l'opinion à la fin de l'Empire, et plus loin même, jusqu'à nos jours.

En réalité, la publication des papiers de plusieurs hommes d'État, en particulier la publication des *Mémoires* du chancelier d'Autriche *Metternich*, les recherches faites dans les Archives étrangères, le grand ouvrage d'Albert Sorel sur *l'Europe et la Révolution* l'ont aujourd'hui démontré : *à prendre l'ensemble des guerres du premier Empire*, ce n'est pas à Napoléon, *c'est à l'Europe d'abord qu'en incombent l'initiative et la responsabilité.*

Dès 1804, au lendemain même de la proclamation de l'Empire, alors que commençaient seulement à se dessiner les ambitions de Napoléon et qu'aucun grief sérieux ne pouvait encore être invoqué contre lui, l'Angleterre et la Russie projetaient déjà les remaniements politiques et territoriaux qu'elles réalisèrent en 1815, après la chute de l'Empereur. Le Tsar Alexandre Ier négociait avec les Anglais une alliance perpétuelle (septembre, décembre 1804) et posait en principe que « pour le bien de l'Europe et de la France, il était nécessaire que la constitution française fût monarchique ». L'alliance devait donc avoir pour objet l'*anéantissement de Bonaparte*. En plus et surtout, elle devait avoir pour but de « *ramener la France à ses anciennes limites* » et de l'envelopper d'une « barrière » d'États chargés de la surveiller et de la maintenir. Anglais et Russes tombèrent d'accord sur tous ces points dans un traité d'alliance, signé le 11 avril 1805 « pour la prospérité de l'Europe ». Les territoires que les Alliés se promettaient d'enlever à la France étaient répartis de la manière suivante : la Belgique serait donnée à la Hollande ; la rive gauche de la Moselle, à la Prusse ; la Savoie, à la Suisse. *Dix ans à l'avance, c'étaient à peu près les stipulations essentielles du Congrès de Vienne et des traités de* 1815.

Au total, rien ne résume plus exactement le caractère général des guerres du premier Empire que cette phrase écrite dès 1806, au moment où la Prusse venait de déclarer la guerre à Napoléon, par l'un des plus remarquables agents des Affaires Étrangères, d'Hauterive : « Il faut ou que la France périsse ou qu'elle détrône assez de rois pour que ce qui en reste ne puisse composer une coalition ».

CAUSES DE LA RUPTURE AVEC L'ANGLETERRE

La paix, signée à Amiens le 25 mars 1802, fut rompue le 17 mai 1803. *La rupture fut voulue par les Anglais, et ce furent les Anglais qui prirent l'initiative des hostilités.* Outre les causes générales précédemment indiquées et qui avaient amené déjà la formation de la première et de la seconde coalition[1], outre la volonté de ne pas laisser Anvers et la Belgique en la possession de la France, et la jalousie de sa puissance, il y eut à la reprise de la guerre deux causes particulières : une *cause commerciale* et la *question de Malte.*

LA QUESTION COMMERCIALE

L'industrie anglaise, déjà la plus active du monde, avait cruellement souffert de près de dix années de guerre. Au moment de la paix d'Amiens, les Anglais espérèrent qu'une brillante période de prospérité économique se préparait pour eux, qu'ils allaient avoir tous les pays d'Europe pour clients et que, selon le mot d'un de leurs ambassadeurs, « leur commerce allait fleurir à Paris même ». De là l'enthousiasme qui avait éclaté au jour de la signature des préliminaires de Londres.

Cet enthousiasme fut sans lendemain. En effet Napoléon, sincèrement pacifique alors, — l'état de ses armées de terre et de mer le prouve d'une manière absolue — tenait à *faire de la France une grande puissance commerçante* et voulait raviver son industrie. Pour cela, il fallait la protéger contre la concurrence étrangère. De là le maintien ou l'établissement de tarifs de douane très élevés. De là aussi, quand les Anglais demandèrent à conclure un traité de commerce, qui eût nécessairement comporté des abaissements de tarifs à leur profit, un refus du Premier Consul.

La déception fut rude à Londres. Non seulement le marché français, alors le plus important, allait demeurer fermé aux Anglais, mais il fallait prévoir à brève échéance *la concurrence des produits français sur le marché européen.* Dès lors et avant même que les préliminaires n'eussent été convertis en traité définitif, la paix fut dénoncée à la Chambre des Lords et aux Communes comme « une calamité véritable, l'arrêt de mort du pays » (novembre 1801). Les journaux imprimèrent que « trois années de guerre seraient moins onéreuses ». Le traité conclu, les protestations redoublèrent et les amis de Pitt le

1. Voir, ci-dessus, pages 500 et 529.

proclamèrent « contraire à la sécurité et à l'honneur du pays » (avril 1802).

Les protestations se faisaient d'autant plus ardentes qu'il apparaissait clairement, d'autre part, que Napoléon entendait bien ne pas limiter à l'Europe le champ d'activité de la France et qu'il voulait, sans tarder, lui reconstituer un empire colonial. Déjà (août 1800) il avait obtenu des Espagnols la rétrocession de la *Louisiane*, demeurée en leurs mains depuis la fin de la guerre de Sept Ans[1] et le traité de Paris de 1763; il négociait en outre avec eux la cession de la *Floride*. Sous le commandement du général Leclerc, son beau-frère, une armée de 20000 hommes, que devait malheureusement ruiner la fièvre jaune, venait d'être expédiée à Saint-Domingue, pour reconquérir l'île fertile entre toutes, vraie perle des Antilles, sur les esclaves noirs affranchis et insurgés depuis 1791 (décembre 1801). Enfin Napoléon pressait le gouvernement anglais pour la restitution des établissements de l'Inde. En présence de cette activité, à la pensée de la concurrence prochaine, l'avarice et l'égoïsme économique anglais s'exaspéraient. Ceux-là même qui avaient signé la paix cherchèrent le moyen de la rompre.

LA QUESTION DE MALTE

Ils le trouvèrent dans la question de Malte. Les Anglais, on l'a vu[2], s'étaient engagés à évacuer l'île dans les trois mois qui suivraient la ratification de la paix. Dès le mois d'avril 1802, ils étaient résolus à n'en rien faire, et tandis que Napoléon loyalement, dans le délai prescrit, avait rappelé ses troupes du royaume de Naples, la garnison anglaise, un an après l'accord définitif, n'avait encore pas quitté Malte.

Napoléon tenait par-dessus tout à l'évacuation : il aimerait mieux, disait-il à l'ambassadeur d'Angleterre, voir les Anglais à Montmartre qu'à Malte. C'est que Malte, aux mains des Anglais, était au centre de la Méditerranée un second Gibraltar. Or, le rêve de Napoléon était de faire de la Méditerranée « un lac français ». « *Être maître de la Méditerranée*, écrivait-il, *est le but principal et constant de ma politique.* » Le but était impossible à atteindre, la Méditerranée ne serait jamais « un lac français », s'il laissait aux Anglais l'île qui commande le passage du bassin occidental au bassin oriental, par conséquent la route de Toulon

1. Voir, ci-dessus, page 203.
2. Voir, ci-dessus, page 540.

à Alexandrie. Cette route, Napoléon voulait d'autant plus qu'elle restât libre qu'il jugeait prochain le démembrement de l'Empire Turc, et projetait de prélever à l'avance, au premier jour favorable, la part de la France, l'*Égypte* et la *Syrie*. Un de ses officiers, le colonel Sébastiani, venait de procéder sans mystère à une reconnaissance préalable.

Pourtant, si ardent que fût son désir d'obtenir l'évacuation, si vivement qu'il poursuivît les négociations, Napoléon se montra modéré. Il n'avait fait aucun préparatif de guerre. L'effectif de l'armée avait été ramené normalement à 247 000 hommes, en fait par les congés à 200 000 hommes, l'effectif du temps de Louis XVI pour une France d'un quart plus étendue. La flotte était dans un état misérable. En mars 1803, au rapport du ministre de la marine Decrès, Napoléon disposait en Europe de 5 vaisseaux de ligne et de 10 frégates, 15 navires, et l'on ne pouvait compter en avoir plus de 40, six mois plus tard. L'Angleterre, au même moment, en avait en service près de 200.

Aussi Napoléon s'efforça-t-il d'éviter la rupture. Il demanda la médiation du tsar Alexandre Ier qu'il pensait impartial, et qui était en fait le complice des Anglais. Il accéda même à la demande de l'Angleterre de conserver Malte pendant dix ans. A Londres, où toutes les propositions cachaient le secret espoir d'un refus, on regrettait la modération du Premier Consul : « Bonaparte souhaite encore ardemment la paix, notait dans son journal un des ministres, lord Malmesbury ; il redoute la guerre et j'ai le pressentiment qu'aujourd'hui encore, 17 mai, à neuf heures du matin, il consentira à toutes nos propositions et que pour le moment nous allons ajourner la guerre, *remise mais non perdue* ».

LA RUPTURE

Le jour même où cette note était écrite, le 17 mai 1803, les Anglais, pour que la guerre ne pût être remise, renouvelaient l'acte de brigandage par lequel, en 1756, l'amiral Boscawen avait commencé la guerre de Sept Ans[1]. Avant toute déclaration de guerre, ils saisirent les navires français et hollandais qui se trouvèrent dans leurs ports ou à portée de leurs escadres : 1200 navires, valant plus de 200 millions. La nouvelle guerre devait durer onze ans et bouleverser par contre-coup l'Europe entière.

1. Voir, ci-dessus, page 198.

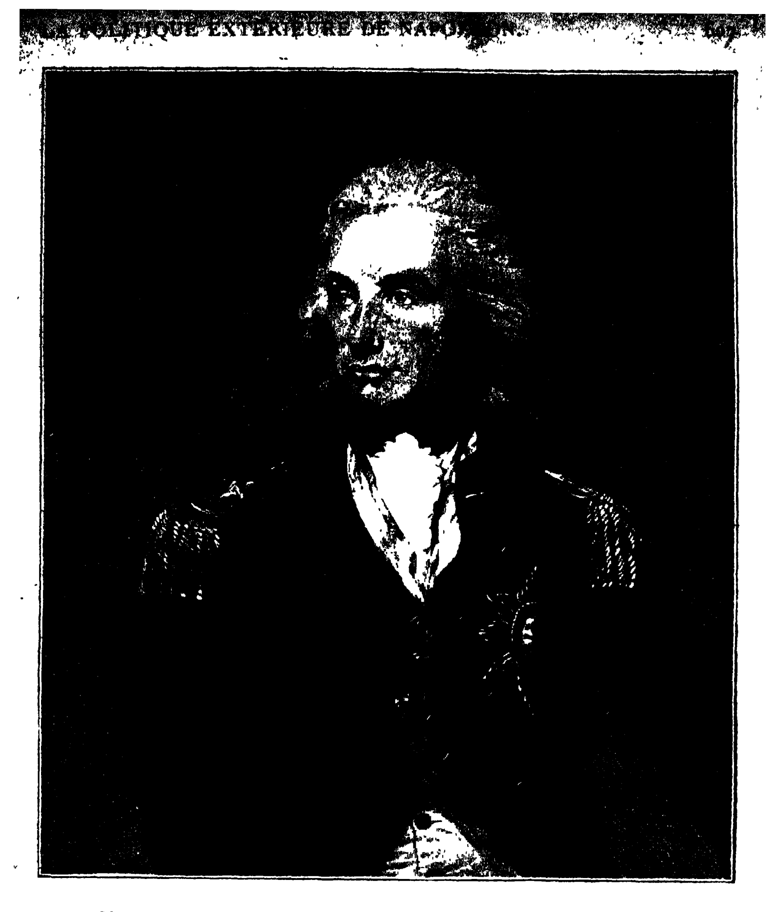
LE CAMP DE BOULOGNE

Napoléon fit aussitôt occuper l'électorat de Hanovre, possession personnelle du roi d'Angleterre, et mit des garnisons dans ceux des ports du royaume de Naples qui, comme Tarente, permettaient de tourner Malte. En même temps il entama et poursuivit pendant plus de deux ans les préparatifs d'une descente en Angleterre. L'argent lui manquant, il vendit aux États-Unis, 80 millions, la Nouvelle-Orléans et la Louisiane : il se résolut à ce sacrifice parce qu'il était dans l'impossibilité de défendre la colonie contre les attaques anglaises. Au voisinage du Pas de Calais, depuis Bruges jusqu'à Montreuil, il concentra 150 000 hommes : la masse principale était au *camp de Boulogne*. Pour transporter l'expédition, on constitua dans les ports de la Manche et de la mer du Nord et jusqu'en Hollande, une immense flottille de plus de 2300 bâtiments, chaloupes canonnières, bateaux de pêche armés en guerre, péniches à fond plat. Malgré l'importance et la longue durée des préparatifs, il n'est pas absolument certain que Napoléon ait été fermement déterminé à tenter la redoutable aventure d'une traversée. A tout le moins, il paraît tout à fait vraisemblable que la formation du camp de Boulogne eut, à l'origine, pour unique objet d'effrayer les Anglais, et de les amener ainsi à négocier.

LES OPÉRATIONS NAVALES LES FLOTTES ANGLAISES

Quoi qu'il en soit, il apparut bien vite à Napoléon qu'il y aurait folie à vouloir tenter, comme certains le croyaient possible, le passage par surprise avec la seule flottille. L'indispensable condition de l'expédition était que les escadres de haut bord pussent assurer à l'Empereur la maîtrise de la Manche, soit en chassant de vive force, soit en éloignant par quelque feinte les escadres anglaises qui la gardaient. Or, pareil résultat était, sinon tout à fait impossible, du moins prodigieusement difficile à atteindre.

Les Anglais avaient mis a la mer une force immense. Leur armée navale, en avril 1804, montait dans les seules mers d'Europe à 402 navires de tout rang. Sous le commandement de Nelson, 56 navires surveillaient la Méditerranée et le débouché de Gibraltar. De la hauteur de Brest aux embouchures de la Meuse et de l'Escaut croisaient deux autres flottes, 225 bâtiments, dont 38 vaisseaux de ligne et 53 frégates. Dans les ports de guerre il y avait encore 89 bâtiments armés, dont 16 vaisseaux de ligne et 32 frégates.



NELSON (1758-1805). — Portrait peint par ABBOTT (1770-1802).
Galerie Nationale. — Londres. — Photographie Walker.

Nelson à 42 ans environ, — le portrait est postérieur à 1798, antérieur à 1803. Déjà les cheveux sont presque blancs; le front est d'une magnifique ampleur; les yeux sont bleus, très clairs; la bouche, avec la lèvre inférieure très développée, est à la fois dédaigneuse et sensuelle. La physionomie est froide et énergique. Habit bleu foncé, épaulettes et boutons d'or, cravate noire, gilet chamois. A un mince ruban bleu, passant sur la cravate blanche, le médaillon de l'ordre de la Jarretière. La manche droite de l'habit est vide : le bras a été emporté par un boulet en 1797, *devant Ténériffe. Le plus grand des marins anglais, par sa ténacité et son esprit d'offensive poussé jusqu'à la témérité, Nelson gagna deux des batailles décisives de l'histoire :* Aboukir (1er *août* 1798) *par où furent ruinés les projets de Bonaparte en Orient ;* Trafalgar (21 *octobre* 1805), *qui mit l'Angleterre, pour de longues années, à l'abri de tout danger d'invasion.*



LES FORCES FRANÇAISES

Le total des forces françaises égalait à peine l'effectif des deux flottes de la Manche et de la mer du Nord, et ces forces étaient éparpillées sur des milliers de kilomètres, à Toulon, au Ferrol sur la côte d'Espagne, à Rochefort, à Brest, partout bloquées par les Anglais. L'escadre principale, 21 vaisseaux de ligne, était à Brest ; il y avait à la fin de 1804, à Toulon, 10 vaisseaux de ligne. Ces forces furent accrues quelque peu lorsque, en janvier 1805, l'Angleterre eût déclaré la guerre aux Espagnols qui, alliés de la France depuis 1796, laissaient les navires français se ravitailler et se réparer dans leurs ports. L'infériorité numérique de l'armée navale française n'en demeura pas moins énorme. En outre le matériel était médiocre ; les équipages trop peu nombreux étaient insuffisamment exercés et la plupart des officiers généraux, n'ayant confiance ni dans leurs bateaux ni dans leurs hommes, manquaient d'audace.

LES COMBINAISONS STRATÉGIQUES

Pour s'assurer « vingt-quatre heures », disait Napoléon, — en fait six jours eussent été nécessaires — la maîtrise de la Manche, l'Empereur imagina successivement trois grandes combinaisons stratégiques. Toutes échouèrent, déjouées tour à tour par les caprices de l'atmosphère, par la mort soudaine ou par la faiblesse morale de ceux à qui l'exécution des ordres impériaux était confiée.

Tout d'abord, l'escadre de Toulon sous *Latouche-Tréville*, un brillant combattant de la guerre d'Indépendance américaine, dut débloquer et rallier les navires de Rochefort, faire une pointe sur l'Irlande et par cette manœuvre assurer le déblocus de l'escadre de Brest. L'une ou l'autre des deux escadres, si les deux ne pouvaient se réunir, balaierait alors la Manche. Latouche-Tréville, énergique et audacieux, était capable de mener à bien une telle entreprise. Il mourut à la veille d'en commencer l'exécution (août 1804).

Le plan de Napoléon fut alors modifié. Une concentration générale des escadres franco-espagnoles serait opérée aux Antilles, comme pour y entreprendre la conquête des riches colonies de l'Angleterre. On attirerait de la sorte en Amérique le gros des forces anglaises. L'armée navale française gagnant alors l'ennemi de vitesse reviendrait occuper la Manche.

Le successeur de Latouche-Tréville, *Villeneuve*, rallia l'Espagnol Gravina à Cadix, et parvint aux Antilles où l'avait précédé

l'escadre de Rochefort, sortie à la faveur d'une tempête. Mais la concentration générale ne put être opérée : l'escadre de Brest manqua au rendez-vous faute d'avoir pu partir. Les gros temps habituels à l'équinoxe de printemps, sur lesquels on comptait pour rejeter au large la croisière anglaise et rendre libre le passage ne se produisirent pas en 1805 : en deux mois le vent ne fut pas un seul jour favorable.

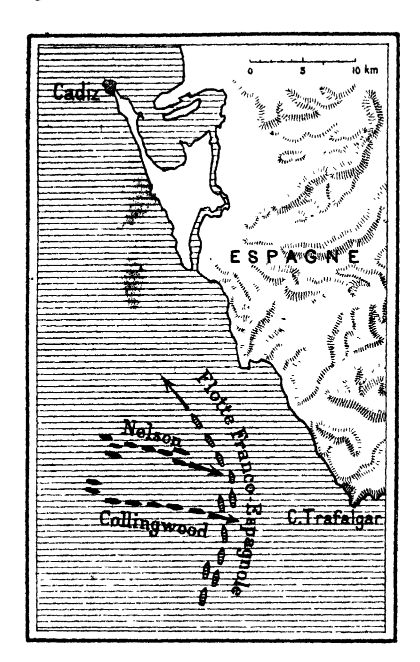
Une troisième combinaison — en fait un retour à la première — fut alors arrêtée. Villeneuve, rappelé en Europe, dut avec les Espagnols et l'escadre de Rochefort, débloquer et rallier l'escadre de Brest, et réunissant ainsi 50 navires, pénétrer dans la Manche (juillet 1805). Villeneuve, brave physiquement, était sans énergie morale. Pessimiste, troublé par le moindre accident, effrayé de ses responsabilités, il était si pénétré de l'infériorité de ses escadres qu'il ne croyait pas à la possibilité d'un succès. Dans cet état d'esprit, rentrant en Europe, et rencontrant devant *le Ferrol* une flotte anglaise inférieure à la sienne, il laissa, faute d'audace, échapper l'occasion d'une franche victoire et n'obtint qu'un léger avantage. Rendu plus timoré encore par ce combat, et bien qu'il eût au Ferrol rallié de nouveaux bâtiments, sur le faux avis que toutes les escadres anglaises étaient concentrées devant Brest, au lieu de remonter au nord comme le voulait Napoléon, Villeneuve, mettant le cap au sud, fut s'enfermer dans Cadix (20 août 1805).

La retraite de Villeneuve causa une violente colère à l'Empereur, qui attendait impatiemment à Boulogne la nouvelle de l'arrivée de ses flottes devant Brest. Pourtant, et en dépit de la violence de cette colère, Villeneuve fût-il entré victorieux dans la Manche, on est en droit de douter que Napoléon eût tenté le passage. En août 1805 il était trop tard. Une coalition austro-russe — Napoléon le savait — venait au secours de l'Angleterre : sous peine d'exposer la France à l'invasion, il fallait se détourner de la mer et faire front vers le continent.

TRAFALGAR Deux mois après son entrée à Cadix, Villeneuve sous l'outrage d'une accusation de lâcheté, trouva l'énergie qui lui avait manqué au lendemain du combat du Ferrol. Le 20 octobre, il sortit avec 33 navires pour combattre Nelson, qui croisait au large avec 27 bâtiments.

La bataille eut lieu le lendemain lundi 21 octobre, à l'entrée du détroit de Gibraltar, au sud de Cadix, en vue du cap *Trafal-*

gar. Une mauvaise manœuvre ordonnée par Villeneuve lui fit perdre le bénéfice de sa supériorité numérique. La flotte franco-espagnole était disposée parallèlement à la côte en une longue ligne de file. Assaillie vers onze heures par les Anglais massés en deux colonnes, elle fut coupée en trois tronçons, et son centre et son arrière-garde furent accablés en six heures. Les Français avaient bravement, plusieurs héroïquement fait leur devoir; la plupart des Espagnols, en dépit du bel exemple donné par leur chef Gravina, s'étaient laissé porter loin de l'action par le vent. Villeneuve, après une énergique défense, s'était rendu. Un de ses navires avait sauté; 17 étaient pris. Les 15 autres regagnèrent Cadix. Mais les Anglais payaient leur victoire de la vie de leur chef. Conduisant une des deux colonnes, Nelson sur le *Victory* avait ouvert lui-même la brèche dans la ligne française. Au cours d'un véritable corps à corps entre son navire et le *Redoutable* une balle partie des hunes françaises abattit Nelson sur le pont du *Victory*.



TRAFALGAR, 21 OCTOBRE 1805.

CONSÉQUENCES DE TRAFALGAR

La victoire de Trafalgar n'eut guère de retentissement sur le continent, parce qu'elle se plaça entre deux triomphes de Napoléon, *Ulm* (20 octobre) et *Austerlitz* (2 décembre). Elle n'en était pas moins un *événement capital*. Elle assurait en effet aux Anglais l'absolue maîtrise de la mer et les mettait pour des années à l'abri de toute tentative d'invasion. Dans l'impossibilité de prendre avant

longtemps ses ennemis au corps, il ne restait à Napoléon d'autre ressource que d'essayer de les abattre indirectement en les mettant pour ainsi dire hors de l'Europe, en leur fermant le continent et, selon son mot à l'ambassadeur d'Angleterre, « en leur faisant une prison de l'étendue des mers ». La ruine de la flotte française a déterminé toute la politique extérieure de Napoléon : *Trafalgar est à l'origine du Blocus Continental.*

II

LES GUERRES JUSQU'AU TRAITÉ DE TILSITT : AUSTERLITZ; IÉNA; FRIEDLAND

ORIGINES DE LA TROISIÈME COALITION

Tandis que Napoléon préparait l'expédition d'Angleterre, une coalition nouvelle, *la troisième*, avait commencé de se nouer, à la fin de 1804. Dans sa formation, le tsar Alexandre Ier joua un rôle particulièrement actif. La mort de son père, Paul Ier, étranglé dans sa chambre par quelques officiers qui, mécontents de sa politique, avaient voulu le contraindre d'abdiquer, l'avait fait empereur à vingt-trois ans (23 mars 1804). Il avait de grandes ambitions, celle entre autres de tenir en Europe le rôle de médiateur et d'arbitre suprême, celle aussi, héritée de son aïeule, Catherine II, de dominer l'Orient et l'empire Turc. Or, les ambitions rivales de Napoléon — il les connaissait par Napoléon lui-même — devaient ici traverser ses desseins. A ces raisons particulières d'agir s'ajoutait, raison commune à tous les souverains, la jalousie que lui inspirait la puissance de la France.

Cette jalousie avait été accrue chez Alexandre par une série de faits qui avaient rendu plus sensible encore la prépondérance de Napoléon.

Au mois de septembre 1802, en présence de la mauvaise volonté des Anglais dans l'exécution de la paix d'Amiens, le Premier Consul, par précaution, pour s'assurer un moyen d'échange, avait annexé le Piémont, que les Français occupaient depuis le Directoire[1]. Au début de 1803, il avait occupé la république Helvétique pour mettre fin à une guerre civile, et les Suisses avaient accepté qu'il réglât souverainement par l'*acte de médiation* l'organisation politique de leur pays (février 1803).

1. Voir, ci-dessus, page 530.

Dans le même temps, Napoléon réglait aussi les affaires d'Allemagne. Il avait offert au Tsar de partager avec lui le rôle de médiateur auquel l'avait convié la Diète germanique, incapable de régler la question des indemnités prévues au traité de Lunéville. Le Tsar avait accepté l'offre. En fait, on l'a vu[1], tout fut réglé à Paris et, en dépit d'une apparente collaboration du ministre russe Markof et de Talleyrand, le recez de 1803 avait simplement enregistré les décisions de Napoléon : d'où froissement d'amour-propre chez Alexandre.

L'enlèvement du duc d'Enghien (mars 1804) fournit l'occasion de la rupture. Le Tsar protesta contre la violation du territoire germanique. Napoléon riposta en s'élevant contre l'appui fourni partout aux émigrés par la Russie, et — coup direct à l'adresse du Tsar — en demandant si l'on eût hésité à faire enlever, les sachant à une lieue de la frontière, les conspirateurs qui préparaient l'assassinat de Paul Ier. Les ministres furent rappelés de part et d'autre.

FORMATION DE LA COALITION

Dès lors, Alexandre pressa la conclusion d'une série de conventions et d'alliances, signa successivement des traités avec le roi de Prusse (mai 1804), l'empereur d'Allemagne, qui promit de mettre sur pied 235 000 hommes (novembre 1804), et enfin avec l'Angleterre (11 avril 1805). Ce fut ce dernier traité, auquel toutes les puissances devaient être invitées à adhérer et dont on a vu plus haut les stipulations essentielles[2], qui détermina les conditions de l'entrée en campagne contre la France. Les Anglais s'engageaient à payer au Tsar un subside annuel de 31 millions pour chaque groupe de 100 000 hommes mis en ligne.

L'HYPOCRISIE AUTRICHIENNE

L'empereur d'Allemagne, François II, adhéra au traité anglo-russe le 9 août 1805. Déterminé à la guerre dès la fin de 1804, François II dissimula pendant plusieurs mois dans l'espérance que Napoléon, ne redoutant rien sur le continent, tenterait le débarquement en Angleterre. Napoléon ayant érigé en *royaume d'Italie* la République italienne — l'ancienne république Cisalpine — dont il était président depuis 1802, et s'étant décidé à ceindre lui-même la couronne, vainement offerte à son frère Joseph, l'empereur François le reconnut

1. Voir, ci-dessus, page 541.
2. Voir, ci dessus, page 602.



FRANÇOIS Ier (1768-1835). — Dessin de STEMBUCCHI, gravé par F. N. FIELKER. Communiqué par MM. VELHAGEN et KLASING. — Photographie Hachette.

L'empereur François, fils de Léopold II, petit-fils de Marie-Thérèse, d'abord empereur d'Allemagne, de 1792 à 1805, sous le nom de François II; puis empereur d'Allemagne et d'Autriche, en 1805, quand Napoléon eut été proclamé empereur; enfin, simplement empereur d'Autriche, sous le nom de François Ier, quand en 1806 Napoléon eut supprimé le Saint Empire Romain Germanique. Il fut en 1792 l'un des auteurs responsables de la rupture entre la France révolutionnaire et l'Europe. Le vaincu de Rivoli, de Marengo, d'Ulm, d'Austerlitz, d'Eckmühl, de Wagram, des traités de Campo-Formio, de Lunéville, d'Amiens, de Presbourg et de Vienne, était d'un an plus âgé que Napoléon, qui deux fois le chassa de sa capitale et devint son gendre en 1810. D'où le quatrain qui courut Paris :

« Nous voyons d'ces mariages-là,
Bien souvent à la Courtille,
Le matin on ross' le papa,
Le soir on épouse la fille. »

Devant cette longue tête étroite que la hauteur démesurée du front ne réussit pas à faire paraître intelligente, on ne peut s'empêcher de penser au mot de Napoléon, avant que François ne fût son beau-père : « Ce squelette de François II, que le mérite de ses ancêtres a placé sur le trône. »

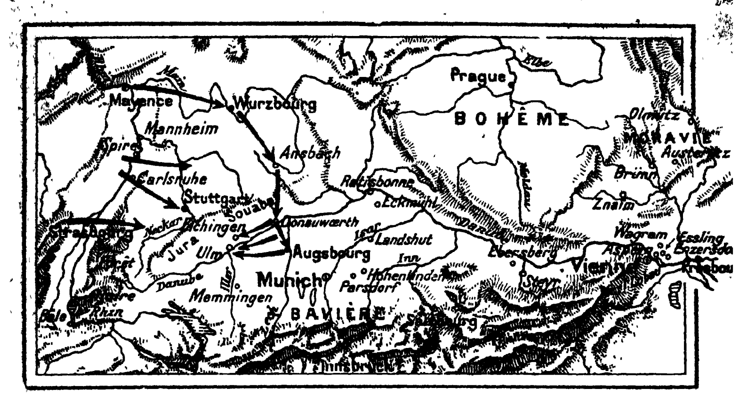
pour roi (mars 1805); il se fit même représenter par un ambassadeur extraordinaire à la cérémonie du couronnement à Milan (26 mai 1805). Enfin il accepta l'annexion de Gênes à la France (juin 1805). « Cette conduite assez modeste, » selon l'expression du ministre autrichien Cobenzel, n'était qu'hypocrisie, un moyen « pour prolonger la sécurité de Bonaparte jusqu'au temps où il apprendrait la marche des Russes ». Quand ses préparatifs furent achevés, quand il jugea les armées russes à portée de le secourir, François II se démasqua. Sans déclaration de guerre, à la manière des Anglais, il entra en campagne et lança ses troupes sur la Bavière, devenue depuis peu l'alliée de Napoléon (7 septembre 1805).

LA GRANDE ARMÉE

« Bonaparte, écrivait Cobenzel, ne peut arriver jusqu'à nous avant que nos alliés nous aient rejoints. Cela est calculé de manière qu'il n'y a aucune crainte à avoir à cet égard. » Ces calculs furent déjoués par les lenteurs des Russes, — une caricature allemande les représenta chevauchant des écrevisses et des tortues, — et surtout par la soudaineté des manœuvres de Napoléon.

L'hypocrisie de ses adversaires n'avait point trompé l'Empereur. Dès le commencement d'août, il avait percé à jour leurs desseins, et tandis qu'à Boulogne il semblait guetter avec impatience l'arrivée de Villeneuve pour pouvoir se jeter sur l'Angleterre, il surveillait attentivement les Autrichiens : « ils ne s'attendent pas, disait-il, avec quelle rapidité je ferai pirouetter mes 200000 hommes. » En moins d'un mois (27 août, 24 septembre), il transporta son armée, *la Grande Armée*, de la Manche au Rhin.

Pour cette armée, en raison de l'importance encore inusitée des effectifs — 186000 hommes et 340 canons — Napoléon venait d'adopter une division tactique nouvelle : il l'avait partagée en *corps d'armée*. Chaque corps comprenait un nombre variable de divisions d'infanterie — de deux à quatre — de l'artillerie, et le nombre d'escadrons de cavalerie légère, hussards et chasseurs, strictement nécessaire au service de sûreté. L'effectif variait de 20000 à 40000 hommes. Le corps n'était pas une petite armée, mais un élément d'armée; il ne devenait proprement une armée que par l'adjonction temporaire, en vue d'une opération donnée, des forces d'artillerie et de cavalerie jugées nécessaires par l'Empereur. Les corps au nombre de sept désignés chacun



LES CHAMPS DE BATAILLE DU DANUBE. — 1800-1805-1809.
Les flèches indiquent la direction générale des mouvements de Napoléon dans la campagne d'Ulm en 1805.

par un numéro, avaient respectivement pour chefs : le 1er corps Bernadotte, le 2e Marmont, le 3e Davout, le 4e Soult, le 5e Lannes, le 6e Ney, le 7e Augereau. Tous les régiments de grosse cavalerie, cuirassiers et carabiniers, avec les régiments de dragons et quelques batteries d'artillerie à cheval, formèrent, sous le nom de *cavalerie de réserve*, une masse unique de 28 000 hommes, que commandait Murat, « roi de la cavalerie ». La réserve générale était constituée par la *garde impériale*, grenadiers et chasseurs à pied, grenadiers et chasseurs à cheval, mamelouks et artilleurs, 7000 hommes, « élite de l'élite », avec 24 bouches à feu.

La lutte dura deux mois et comprit *deux séries d'opérations* : opérations contre les Autrichiens, sur le haut Danube, *autour d'Ulm* (octobre); opérations contre les Austro-Russes, au nord de Vienne, avec la *bataille d'Austerlitz* (novembre-décembre).

CAMPAGNE D'ULM

Une première armée autrichienne forte de 80 000 hommes, lancée en flèche à travers la Bavière, était parvenue sur le haut Danube jusqu'à *Ulm*. Son chef, *Mack*, s'attendait à voir les Français déboucher par la Forêt-Noire. Mais Napoléon renouvela la manœuvre de la campagne de Marengo. Son armée ayant franchi le Rhin à Strasbourg, Carlsruhe, Spire, Manheim et Mayence, il déborda l'ennemi à grande distance, à l'abri du Jura Souabe,



INFANTERIE AUTRICHIENNE. — SOLDAT D'INFANTERIE DE LIGNE. 1805.
D'après KNOTEL : Uniformenkunde. Tome III.

L'infanterie de ligne autrichienne portait l'habit blanc, la culotte blanche, les guêtres noires. Les régiments se distinguaient non par le numéro mais, comme encore aujourd'hui, par la couleur du col, des poignets et des retroussis. Le casque en cuir noir, avec plaque de cuivre, cimier et chenille marron en dessous, noire en dessus, avait été mis en service en 1798; il disparut en 1808. C'était un peu le casque que porte aujourd'hui l'infanterie bavaroise. Buffleterie blanche. Pas de sabre; la baïonnette est suspendue au baudrier gauche; la cartouchière au baudrier droit. Manteau noir roulé sur le sac.

par les vallées du Main et du Neckar. Sa droite à Stuttgart formant « pivot de manœuvre », la gauche, parvenue sur le Main à Wurzbourg, se rabattit vers le sud par Ansbach, et la Grande Armée tout entière déboucha sur le Danube à *Donauwœrth*. Napoléon se trouva de la sorte placé entre Ulm et Vienne et coupa aux Autrichiens leur ligne de retraite, en occupant Augsbourg et les ponts du Lech.

Remontant alors la vallée du Danube comme pour revenir en France, poussant ses colonnes sur les deux rives du fleuve, livrant « au pas de course » plusieurs combats, sur la rive droite à *Gunsbourg* et à *Memmingen*, sur la rive gauche à *Elchingen*, celui-ci, le plus important



LE MARÉCHAL NEY, DUC D'ELCHINGEN, PRINCE DE LA MOSKOVA (1769-1815).
Portrait peint par GÉRARD (1770-1837).
Collection du prince de la MOSKOVA.
Photographie Hachette.

Michel Ney était fils d'un tonnelier de Sarrelouis, ville française annexée par la Prusse en 1815. *D'abord petit clerc chez un notaire, il s'engagea en* 1787. *En* 1797, *il était général de brigade. En* 1804, *Napoléon le fit maréchal, à trente-cinq ans. Sa fougue, une intrépidité sans egale qui se lit dans les yeux très bleus et hardis, lui valurent d'être surnommé par ses camarades « le lion rouge » — il avait les cheveux roux — et par ses soldats «* le brave des braves ». *En* 1805, *au combat d'Elchingen il assura l'enveloppement des Autrichiens dans Ulm. En* 1812, *il décida de la victoire de la Moskova : de là les titres que lui donna Napoléon de* duc d'Elchingen *et de* prince de la Moskova. *Son intrépidité fut au-dessus d'elle-même pendant la retraite de Russie et surtout en* 1815, *à Waterloo. Rallié aux Bourbons lors de leur première Restauration en* 1814, *il retourna avec éclat à Napoléon quand celui-ci revint de l'Ile d'Elbe. A la seconde Restauration, poursuivi pour trahison envers les Bourbons, il fut condamné à mort par la Chambre des Pairs. Louis XVIII laissa fusiller le brave des braves : il avait quarante-six ans* (7 *décembre* 1815).

de tous, gagné par Ney (14 octobre), il bloqua les Autrichiens dans Ulm. Le dimanche 20 octobre, la veille de Trafalgar, Mack était contraint de capituler. La campagne avait duré *quatorze jours*. Les Français avaient pris 60000 hommes, 200 canons, 80 drapeaux.

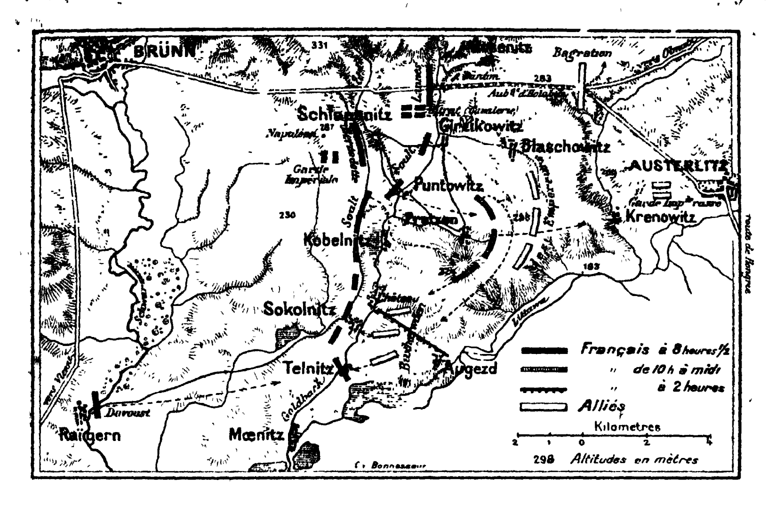
CAMPAGNE D'AUSTERLITZ

D'Ulm, Napoléon courut sur Vienne, pour « épargner aux Russes, disait-il, la moitié du chemin ». Il y courut aussi parce qu'il commençait à craindre une intervention traîtresse de la Prusse et qu'il voulait, en brusquant la victoire, rendre impossible cette intervention. Malgré le mauvais état des routes, la pluie, la neige, d'incessants combats, la distance d'Ulm à Vienne fut franchie en vingt-trois jours. Vienne occupée sans résistance (13 novembre), les ponts du Danube en avant de la ville surpris par une ruse audacieuse de Murat, Napoléon passa sur la rive gauche du fleuve et s'engagea en Moravie.

Il remonta vers le nord, allant au-devant de François II et d'Alexandre dont les armées avaient enfin opéré leur jonction vers la mi-novembre, aux environs d'Olmutz. Par une série d'habiles manœuvres, en feignant la faiblesse et la crainte, Napoléon amena les deux empereurs à 120 kilomètres au nord de Vienne, sur un terrain reconnu et choisi par lui-même dix jours avant. Ce fut là qu'il livra, le lundi 2 décembre 1805, jour anniversaire de son couronnement à Notre-Dame, la plus belle de ses batailles, « la bataille modèle », a dit l'historien militaire allemand Rüstow, peut-être la plus belle bataille de l'histoire.

AUSTERLITZ

Le champ de bataille choisi par Napoléon s'étend au sud-est de Brünn dans l'ouverture de l'angle formé par les deux routes de Vienne à Brünn et de Brünn à Olmutz, à six kilomètres en avant de la petite ville d'***Austerlitz***. Il y a là une haute plaine découverte que limitent au nord de la route d'Olmutz des collines couvertes de sapins, et que borde dans toute sa longueur à l'est un ruisseau marécageux, au lit assez encaissé, le *Goldbach*. Plusieurs villages jalonnent son cours. Le vendredi 29 novembre, Napoléon, battant en retraite devant les Austro-Russes, avait évacué Austerlitz, occupé les villages et déployé son armée — 74000 hommes — un peu en arrière du ruisseau, le long d'un chemin qui lui est parallèle.



AUSTERLITZ, 2 DÉCEMBRE 1805.

Son front mesurait plus de 10 kilomètres — la largeur de Paris, du bois de Vincennes au bois de Boulogne. Sa droite, sous le commandement de Davout, était aux villages de Telnitz et de Sokolnitz. La gauche, comprenant la réserve de cavalerie de Murat et le corps de Lannes, s'appuyait au mamelon fortifié du Santon, à cheval sur la route d'Olmutz.

Sur la rive gauche du Goldbach le terrain se relève et forme un plateau, le plateau de *Pratzen*, qui domine la plaine d'une centaine de mètres. Au sud, il s'abaisse par des pentes douces vers Telnitz et un étang tout proche, que recouvrait en ce mois de décembre une épaisse couche de glace. C'est ce plateau que Napoléon abandonnait à l'ennemi; c'est devant ce plateau qu'il déploya les divisions du corps de Soult, formant son centre.

Le plan de l'Empereur était le suivant. Les Austro-Russes occupant le plateau, leur inspirer le projet de tourner l'armée française par sa droite, afin de lui couper la route de Vienne, sa ligne de retraite. L'exécution de ce projet devait obliger l'ennemi à dégarnir son centre à Pratzen, pour renforcer sa gauche devant Telnitz. Dès que cette faute serait commise, Napoléon escaladerait le plateau, enfoncerait le centre affaibli, puis ayant ainsi coupé l'armée ennemie en deux, il accablerait l'aile la plus compromise.

Tout se passa comme Napoléon l'avait voulu et l'ennemi manœuvra comme si lui-même eût ordonné ses mouvements. Les Austro-Russes occupèrent le plateau le 30 novembre. Ils étaient 90 000, sous le commandement nominal du Russe Koutousof, mais sous la direction effective de l'entourage d'Alexandre, une coterie d'écervelés qui se vantaient d'anéantir en peu d'instants « *Buonaparté* » et ses troupes. Le dimanche 1er décembre, dans la soirée, les Austro-Russes commencèrent leur mouvement tournant. Jusqu'à trois heures, dans la nuit claire et très froide, Napoléon entendit, tout joyeux, le bruit de leurs colonnes descendant vers Telnitz : ils portèrent là, sous le commandement de Buxhœwden, les trois cinquièmes de leurs effectifs.

Le lundi 2 décembre, vers sept heures, Buxhœwden commença, comme le souhaitait Napoléon, l'attaque de Telnitz et de Sokolnitz. Pour abuser et fixer les Russes, il y eut là pendant trois heures, dans les vignes, les jardins, les maisons, une lutte acharnée, soutenue par le maréchal Davout avec 10 000 hommes contre 35 000. Les villages furent pris et repris trois fois : à onze heures ils restaient aux mains des Russes.

Pendant ce combat, Napoléon frappait au centre : c'était là qu'étaient Koutousof et les empereurs. A sept heures et demie, au lever du soleil — un soleil radieux, devenu légendaire, — une brume très dense noyait les fonds, le vallon de Goldbach et les flancs du plateau de Pratzen ; les crêtes émergeaient seules dans la lumière. Les régiments du maréchal Soult furent lancés à l'assaut de Pratzen vers huit heures et demie. « Blottis dans le brouillard », selon le mot d'un de leurs chefs, ils arrivèrent jusqu'à mi-côte sans être vus. A neuf heures, ils couronnaient le plateau, où les suivaient bientôt Napoléon et la Garde. Les Austro-Russes découvrirent alors leur faute et la grandeur du péril. Ils firent des efforts désespérés pour ressaisir Pratzen ; ils engagèrent toutes leurs réserves, les 10 000 hommes de la garde russe. Ce furent, pendant quatre heures, de furieuses mêlées. Au milieu du tourbillon des cavaliers, chevaliers-gardes, uhlans, cosaques ; grenadiers, mamelouks, chasseurs de la garde, cuirassiers, les deux infanteries cramponnées à leurs positions se fusillaient à trente pas. A une heure les Russes étaient enfin rejetés dans les ravins, vers Austerlitz.

Pendant que le centre français conquérait le plateau de Pratzen, au nord, au pied du Santon, la gauche avec Murat et Lannes avait livré et gagné une autre bataille. Murat menant à la charge



CAVALERIE FRANÇAISE. CHASSEUR DE LA GARDE.
Musée de l'Armée. — Photographie Hachette.

Le régiment des Chasseurs de la garde formait avec les Grenadiers à cheval et l'escadron des Mamelouks, toute la cavalerie de la garde, en 1805. Vraie garde personnelle de l'Empereur, il fournissait tout le service d'escorte de Napoléon, qui portait presque toujours la petite tenue de colonel des Chasseurs. L'uniforme était le plus riche et le plus pittoresque de l'armée, avec celui des Mamelouks. Pour les officiers il était, à la lettre, éblouissant. Pendue au cou, couvrant le bras gauche, pelisse écarlate bordée de fourrure noire, et garnie de 96 boutons d'or. Même garniture sur le dolman vert à brandebourgs aurore. Ceinture verte et aurore, à glands écarlates ; culotte de peau de daim jaune ; bottes noires, colbach en ours noir, avec flamme écarlate, passepoils et gland aurore, plumet vert et rouge. Tapis de selle vert, bordé de galons aurore, timbré de l'aigle en or. Tout ce qui était aurore dans la tenue des cavaliers, était or pour les officiers. Buffleterie blanche. Les Chasseurs prirent une part glorieuse au combat de cavalerie de Pratzen. — L'uniforme et l'équipement conservés au Musée de l'Armée sont authentiques.

4000 cuirassiers, avait sabré la cavalerie autrichienne. Lannes avait refoulé et disloqué l'infanterie russe de Bagration, rejeté une partie sur la route d'Olmutz, refoulé l'autre vers Austerlitz.

Restait à en finir avec Buxhœwden et la gauche austro-russe. Ce fut une troisième et courte bataille. A deux heures, opérant un changement de front à droite, l'armée française, par les mêmes chemins qu'avaient suivis les Russes la nuit précédente, descendait à son tour sur Telnitz et Sokolnitz. Pris entre les troupes de Davout et de Napoléon comme entre les mâchoires d'un étau, les Russes perdaient en une heure 10000 hommes autour de Sokolnitz. Chassés de Telnitz, ils essayaient de fuir par l'étang glacé. Les batteries de la garde, tirant à boulets rouges, ouvrirent la glace sous leurs pieds : des centaines d'hommes, 40 canons, disparurent sous l'eau. A quatre heures quand vint la nuit, tout était terminé. Il tombait de longues averses de neige fondante et de pluie.

Les Austro-Russes avaient perdu — tués, blessés ou prisonniers — 27000 hommes : en outre un immense matériel, 40 drapeaux, 180 canons — à peu près toute leur artillerie — et la presque totalité de leurs équipages. « J'avais vu déjà quelques batailles perdues, disait plus tard un de leurs généraux, l'émigré français Langeron ; je n'avais pas l'idée d'une pareille défaite. » La victoire coûtait à Napoléon 8000 hommes, dont 1300 tués. Pas un instant il n'avait eu besoin de faire donner ses réserves, fortes de 25000 hommes : en sorte que, pour triompher des 90000 Austro-Russes, il n'avait pas engagé plus de 45000 hommes. Austerlitz fut le triomphe non point de la force brutale et du nombre, mais de l'intelligence calculée et réfléchie.

PAIX DE PRESBOURG

Dans la nuit qui suivit la bataille, l'empereur François, tandis qu'il fuyait, fit demander à Napoléon une entrevue. Elle eut lieu deux jours après : elle aboutit à un armistice qui autorisait les Russes à se retirer, par étapes que réglerait Napoléon ; les Autrichiens entamaient des négociations de paix. Ces négociations se terminèrent par la signature d'un traité à **Presbourg** (26 décembre 1805).

L'Autriche cédait l'*Istrie*, la *Dalmatie*, *Venise*, c'est-à-dire ses acquisitions de Campo-Formio, en outre quelques-unes de ses plus vieilles possessions, la *Souabe*, le *Tyrol*, etc. Elle se voyait ainsi fermer les routes de la mer Adriatique, de l'Italie, de la vallée du Rhin et perdait trois millions de sujets.

Napoléon annexa Venise à son royaume d'Italie; l'Istrie et la Dalmatie à l'Empire français : ces deux provinces devaient lui fournir des voies d'accès vers la Turquie et l'Orient. Enfin, il partagea la Souabe et le Tyrol à ses alliés d'Allemagne, les Électeurs de Wurtemberg et de Bavière.

L'EMPEREUR D'OCCIDENT

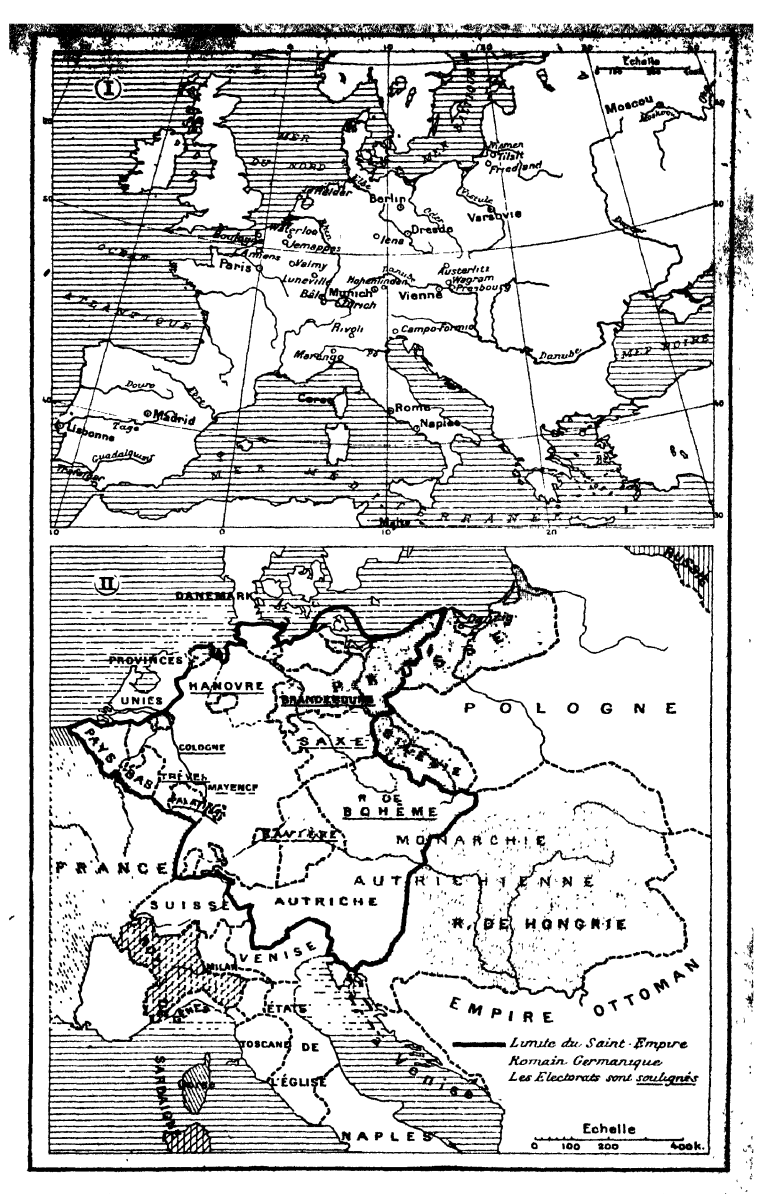
Son triomphe d'Austerlitz permit à Napoléon de jouer ce rôle de moderne Charlemagne et d'Empereur d'Occident distributeur de royaumes, auquel, on l'a vu[1], se complaisait son imagination. Dans les six premiers mois de 1806, il fit quatre rois : deux en Allemagne, un en Italie, le dernier en Hollande. En Allemagne, les Électeurs de Wurtemberg et de Bavière reçurent chacun la couronne royale, « *en récompense*, disait un des Bulletins publiés par Napoléon, *de l'attachement qu'ils avaient montré à l'Empereur* ». En Italie, *par décret*, comme s'il se fût agi de la révocation d'un de ses préfets, il enleva le royaume de Naples aux Bourbons, pour les punir de s'être alliés aux Anglais (27 décembre 1805). Ce royaume, par un autre décret, il le donna à son frère aîné Joseph (1er février 1806). Enfin, il fit de la République Batave un royaume de Hollande et y établit son second frère, Louis (5 juin 1806).

Comme il distribuait des couronnes royales, il donna des fiefs princiers aux principaux de ses serviteurs : le grand-duché de Berg à son beau-frère Murat, fils d'un cabaretier, le plus étonnant des entraîneurs de cavalerie; la principauté de Neuchâtel au maréchal Berthier, son chef d'état-major général : la principauté de Bénévent à Talleyrand, son ministre des Affaires étrangères, etc. D'autre part, pour s'assurer l'alliance du roi de Prusse, il lui livra l'électorat de Hanovre. Enfin, dans le même temps, Napoléon bouleversa l'organisation séculaire de l'Allemagne : il ruina le Saint Empire Romain Germanique, et par l'organisation de la Confédération du Rhin, il se rendit à peu près maître de l'Allemagne rhénane et danubienne.

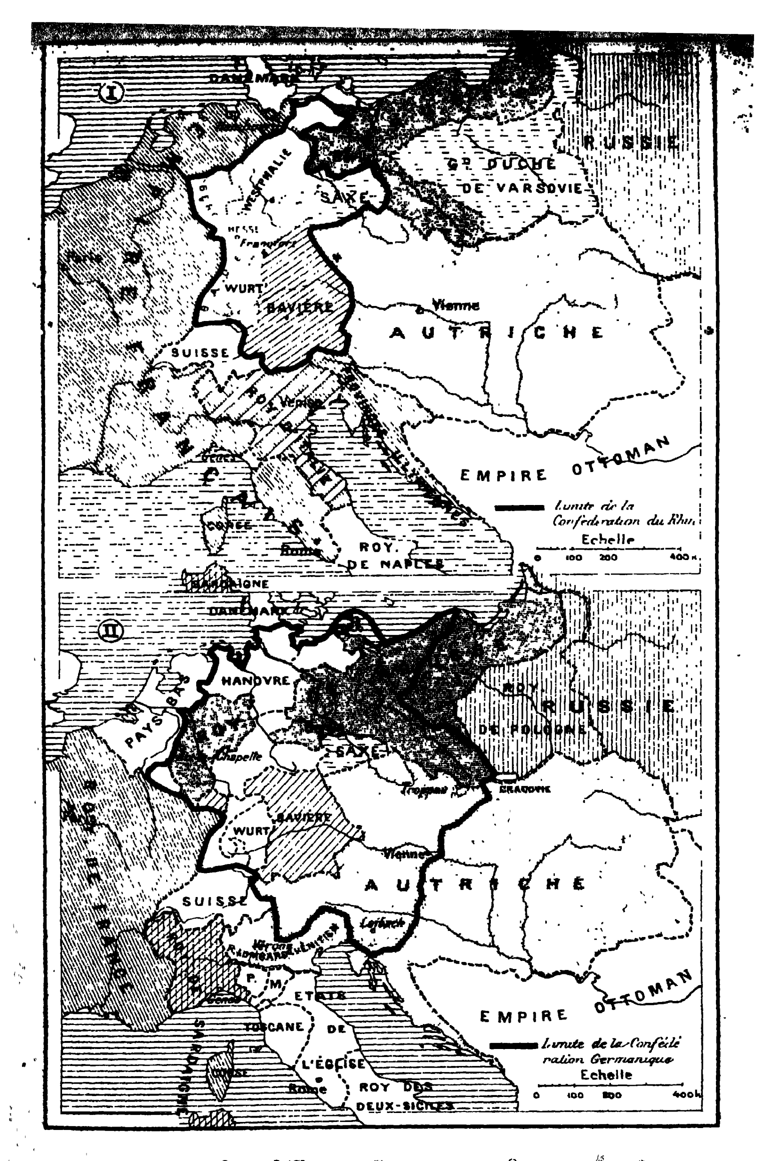
TRANSFORMATION DE L'ALLEMAGNE

Cette transformation de l'Allemagne fut la conséquence capitale de la victoire d'Austerlitz. Elle avait été préparée on l'a vu[2] par la Révolution française. Les armées de la Convention, les traités de Bâle et de Lunéville, avaient reculé jusqu'au Rhin la limite occidentale de

1. Voir, ci-dessus, page 581.
2. Voir, ci-dessus, page 541.



I. — Les champs de batailles de la République et de l'Empire.
II. — L'Europe Centrale en 1789.



I. — L'Europe Centrale en 1810.
II. — L'Europe Centrale en 1815.

Empire. Dans l'Allemagne ainsi réduite, le recez de 1803, dicté par le Premier Consul, avait opéré de considérables simplifications et réduit à 82 le nombre des États de l'Empire.

Napoléon voulut simplifier plus encore et réorganiser l'Allemagne à son profit. Il y fut encouragé du reste par certains Allemands qui, par l'intermédiaire de l'archevêque électeur de Mayence, l'invitaient à mettre un terme « à l'anarchie dont gémissait la noble nation allemande », à être « le régénérateur de la Constitution germanique », enfin à « *faire renaître en lui l'Empire d'Occident tel qu'il exista sous Charlemagne,* quand il comprenait l'Italie, la France et l'Allemagne ».

LA CONFÉDÉRATION DU RHIN

Napoléon donna satisfaction à ces vœux. A son instigation quinze princes de l'Allemagne du Sud et de l'Ouest, les nouveaux rois de Bavière et de Wurtemberg à leur tête, se séparèrent de l'Empire d'Allemagne et constituèrent les *États confédérés du Rhin* (12 juillet 1806). Ils se donnèrent pour capitale la vieille ville du couronnement, *Francfort-sur-le-Main.* Là fut le siège de la *Diète,* composée de deux collèges, collège des rois, collège des princes, qui devait présider aux destinées de la Confédération. Au vrai le rôle de la Diète fut nul. Les confédérés, en effet, conclurent avec Napoléon une alliance perpétuelle, offensive et défensive. Ils le reconnurent pour *Protecteur,* lui déléguèrent la direction de la politique extérieure, le droit de guerre et de paix, et le commandement de l'armée confédérée, dont il fixait seul l'effectif. Napoléon était ainsi réellement le souverain de la Confédération, et les princes confédérés étaient moins ses alliés que ses vassaux.[1]

LA FIN DU SAINT EMPIRE

La sécession des États confédérés entraîna la disparition du Saint Empire Romain Germanique, constitué dix siècles auparavant par Otton le Grand (962)[2]. Réduit à l'Autriche, à la Prusse, à la Saxe et à quelques principautés, l'Empire, au nom si ambitieux, n'avait plus désormais raison d'être. Napoléon somma François II de renoncer au titre d'empereur d'Allemagne. François II y consentit (6 août 1806). Il porta dès lors, sous le nom de *François Ier,* le titre d'*Empereur héréditaire d'Autriche,* qu'il avait pris dès 1804, quand Napoléon avait été proclamé Empereur.

1. Voir ci-dessus, pages 624 et 625, les cartes de l'Europe centrale.
2. Voir *Histoire Moderne,* page 30.

NÉGOCIATIONS ANGLO-RUSSES A PARIS

La paix de Presbourg sembla devoir être la préface d'une paix générale. Napoléon la désirait vivement. D'autre part, sa supériorité apparaissait si éclatante, l'alliance qu'il venait de conclure avec la Prusse (décembre 1805, février 1806) rendait si bien la lutte impossible sur le continent, que le Tsar commença de négocier à Paris. Les Anglais eux-mêmes, malgré le triomphe de Trafalgar, parurent songer à traiter. Pitt étant mort (janvier 1805) tué, disait-on, par Austerlitz, sa succession était échue, pour un temps très bref d'ailleurs, à *Fox*, un whig qui n'avait point à l'égard de la France la haine systématique de Pitt et qui depuis longtemps souhaitait la paix. Un plénipotentiaire fut envoyé à Paris. Mais ni du côté russe, ni du côté anglais *les négociations n'étaient absolument sincères*; elles eurent très vite pour but essentiel de rompre l'entente franco-prussienne. Au total, dans cette double négociation, où il avait espéré se servir des uns pour entraîner les autres à la paix, Napoléon fut dupe des Russes et des Anglais, et ses ennemis firent sortir de ces tentatives pacifiques une guerre entre la Prusse et la France.

LA POLITIQUE PRUSSIENNE FRÉDÉRIC-GUILLAUME III

Depuis 1795, pendant dix ans, entre la France et la Prusse rien n'avait troublé les bonnes relations rétablies par la paix de Bâle. Bien plus, du côté français, poussés par la sympathie qu'avaient éveillée, en faveur de la Prusse, Voltaire et ses amis et que n'avait pu ruiner la guerre de Sept Ans, poussés aussi par la traditionnelle haine politique, doublée chez certains d'une haine religieuse contre la catholique Autriche, les hommes du Directoire avaient incliné à rechercher l'alliance de la Prusse. Pour d'autres raisons, surtout pour décourager les fauteurs de coalitions en leur enlevant d'avance l'appoint possible des forces prussiennes, Napoléon à son tour rechercha, Premier Consul, une entente avec la Cour de Berlin (novembre 1803), puis Empereur son alliance (août 1805). Ses efforts furent rendus vains par le caractère du roi Frédéric-Guillaume III.

Frédéric-Guillaume III, petit-neveu du Grand Frédéric, était un prince honnête, simple, pacifique, surtout hésitant et timoré : Talleyrand écrivait de lui très justement en 1806 qu'il ne savait « ni ce qu'il devait croire, ni ce qu'il devait faire ». Il était aussi, comme tous les princes de sa famille, très convoiteux. Les accroissements que lui avait assurés le recez

de 1803 ne lui suffisaient pas ; *il voulait le Hanovre*, possession personnelle du roi d'Angleterre. Comme tout prétexte lui manquait pour s'en emparer, il était troublé de scrupules, à la façon de Marie-Thérèse lors du premier partage de la Pologne[1]. De là, l'idée d'obtenir le Hanovre indirectement, sans guerre — le roi en redoutait les hasards, — de se le faire offrir « en dépôt » soit par la France, soit par la Russie, pour prix d'une alliance que l'une et l'autre recherchaient. Seulement Frédéric-Guillaume ne savait trop en faveur de qui se décider. La décision dont il se fût le mieux accommodé eût été la neutralité, parce qu'elle lui semblait la plus sûrement exempte de risque.

Pour ajouter à l'indécision de ce roi naturellement indécis, son entourage était très divisé d'opinion. La reine Louise, belle, énergique, d'imagination vive, animée d'un ardent patriotisme germanique, rêvant pour la Prusse le rôle de rénovatrice et de guide de l'Allemagne, était violemment anti-française. Les deux ministres des Affaires étrangères, — la Prusse un peu comme la France au temps de la Polysynodie avait adopté pour ses ministères le système collégial, — Haugwitz et Hardenberg, hésitaient comme le roi lui-même entre la France, la Russie, la neutralité, et jamais ne parlaient dans le même sens. Oscillant d'un parti à l'autre, Frédéric-Guillaume pratiqua la plus incohérente et la plus hypocrite des politiques. De 1803 à 1806, *en trois ans, il changea six fois de parti* : il négocia trois fois une entente avec Napoléon, et signa trois traités d'alliance avec le Tsar.

LES OSCILLATIONS DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME

En septembre 1805, au moment où Russes et Prussiens se flattaient de surprendre Napoléon attardé à Boulogne, le grand maréchal du palais Duroc étant venu à Berlin lui offrir le Hanovre, Frédéric-Guillaume était sur le point de s'allier avec l'Empereur. Quatre semaines après, les Français, pendant la marche sur Ulm, ayant, conformément aux précédents, traversé les territoires prussiens d'Ansbach, sans avoir sollicité son assentiment préalable, Frédéric-Guillaume se tourna vers la Russie. Tandis que Napoléon avançait sur Vienne, le Tsar, dans une visite à Potsdam, obtenait du roi l'engagement de joindre sous peu ses forces aux forces russes et autrichiennes. Pour finir il y eut entre les souverains une scène romantique où figura la reine

1. Voir, ci-dessus, page 244.



LOUISE-AUGUSTA, REINE DE PRUSSE (1776-1810).
Portrait peint par Angelica KAUFFMANN (1741-1807).

La reine Louise a joué un rôle fort important dans l'histoire de Prusse, au début du dix-neuvième siècle. Elle se mêla activement de politique; ennemie déterminée de la France, elle poussa le faible et indécis Frédéric-Guillaume III à l'alliance russe, avant Austerlitz, puis à la guerre contre Napoléon en 1806. Après Iéna, elle conseilla la continuation de la résistance; quand le traité de Tilsitt eut consacré la déchéance de la Prusse, elle soutint énergiquement les ministres réformateurs et ceux qui, ne désespérant pas de l'avenir, voulaient se préparer pour une guerre de revanche. Vivante, elle était populaire pour sa beauté, sa bonté, sa simplicité. Morte à 34 ans, elle est devenue et restée, pour son énergie, l'héroïne plus populaire encore du patriotisme prussien. L'empereur Guillaume Ier était un de ses fils. — Angelica Kauffmann, une Allemande qui vécut surtout à Londres et en Italie, fut un portraitiste très en vogue.

Louise : à minuit, à la lueur de quelques flambeaux, des embrassements et des serments d'éternelle amitié furent échangés dans le caveau de Frédéric II, devant son cercueil. L'armée prussienne fut mobilisée et le ministre Haugwitz partit pour proposer à Napoléon une médiation, préliminaire d'une rupture.

Haugwitz avait à peine rejoint le camp français qu'Austerlitz survint et, selon le mot de Napoléon, averti de l'intrigue russo-prussienne, « changea le compliment d'adresse ». La peur jeta la Prusse dans l'alliance française. Conclue en principe deux semaines après Austerlitz, le 15 décembre 1805, au traité de *Schoenbrunn*, confirmée à *Paris*, le 15 février 1806, elle donnait à Frédéric-Guillaume le Hanovre, lui enlevait avec Clèves sur le Rhin et Neuchatel en Suisse, Ansbach cédé à la Bavière, et l'obligeait à faire cause commune avec Napoléon dans toutes ses guerres. Or, le soir même du jour où le traité lui revenait ratifié par Napoléon, le roi de Prusse s'engageait par une déclaration secrète, transmise au Tsar, à ne jamais combattre la Russie; quatre mois après, il signait contre Napoléon sa troisième alliance avec Alexandre (1er juillet 1806). « Le roi, disait quelques jours plus tard Haugwitz à l'ambassadeur de France, La Forest, ne se regarde pas seulement comme l'allié de la France, mais comme l'allié du souverain de l'empire français » (3 août 1806).

QUATRIÈME COALITION

Précisément à ce moment et en raison du retour de Frédéric-Guillaume à l'alliance russe, le Tsar désavouait son plénipotentiaire en France, d'Oubril, et repoussait le traité de paix qu'il venait de conclure avec l'Empereur (20 juillet 1806). Par suite les Anglais rompirent les pourparlers. Au cours des négociations ils avaient demandé à Napoléon la restitution du Hanovre. Napoléon y avait consenti en principe, mais *sous réserve de donner une compensation au roi de Prusse*. Les Anglais assurèrent à Frédéric-Guillaume que le Hanovre allait lui être enlevé, et ne parlèrent pas du projet de compensation. Affolé, Frédéric-Guillaume se mit à mobiliser son armée (10 août 1806).

Un nouvel incident acheva de le porter aux mesures extrêmes. En même temps qu'il constituait la Confédération du Rhin (12 juillet 1806), Napoléon avait formellement engagé Frédéric-Guillaume à former de son côté avec les États de l'Allemagne du Nord une Confédération dont il serait le chef et, renouvelant

une suggestion déjà faite en 1805, il l'avait engagé « *à faire entrer la dignité impériale dans la Maison de Brandebourg* » (22 juillet 1806).

Frédéric-Guillaume entreprit aussitôt des pourparlers avec les princes du Nord. Aux premières ouvertures, l'électeur de Hesse-Cassel, jaloux du roi de Prusse, et peu soucieux de lui être subordonné, répondit, et c'était un impudent mensonge, que Napoléon lui avait secrètement interdit d'entrer dans la Confédération projetée. Par ce mensonge dont les passions politiques ont fait en France la vérité historique — on le trouve aujourd'hui encore dans la plupart des ouvrages courants — Napoléon apparut au roi de Prusse coupable d'une nouvelle perfidie, capable de toutes les trahisons. Alors, tout en essayant d'endormir la vigilance de l'Empereur par des protestations d'amitié, Frédéric-Guillaume pressa ses préparatifs, négocia de nouvelles alliances et bientôt la *quatrième coalition* fut conclue entre l'Angleterre, la Prusse, la Saxe, la Russie et la Suède.

PRÉLIMINAIRES DE LA RUPTURE

Cependant, Napoleon croyait si bien la paix assurée qu'il donnait l'ordre (17 août 1806) de tout préparer pour faire repasser en France la Grande Armée ramenée, depuis le traité de Presbourg, dans l'Allemagne occidentale. « L'idée que la Prusse peut s'engager seule contre moi est si ridicule, écrivait-il à Talleyrand, qu'elle ne mérite pas d'être discutée » (12 septembre 1806).

Mais à Berlin on avait perdu tout bon sens et, selon le mot de Napoléon, « l'esprit de vertige » dominait les conseils du roi. La reine passait en uniforme la revue de son régiment de dragons et lui adressait des harangues enflammées. Les officiers des gendarmes de la garde venaient par bravade aiguiser leurs sabres aux marches du perron de l'ambassade de France. Le souvenir des victoires du Grand Frédéric exaltait les têtes; on était persuadé, et les journaux imprimaient, que l'armée prussienne, « armée de héros », était « la première du monde », « qu'on pouvait tout espérer d'une telle armée » et qu'elle serait à peu de frais « la libératrice de l'Allemagne ». Quant aux Français, on n'avait pour eux que mépris : « Pas besoin de sabres, des gourdins pour ces chiens ! » disait le colonel des gendarmes de la garde, et l'on déclarait « Bonaparte indigne d'être caporal dans l'armée prussienne ».

Le 7 octobre, Napoléon recevait à Bamberg l'ultimatum de

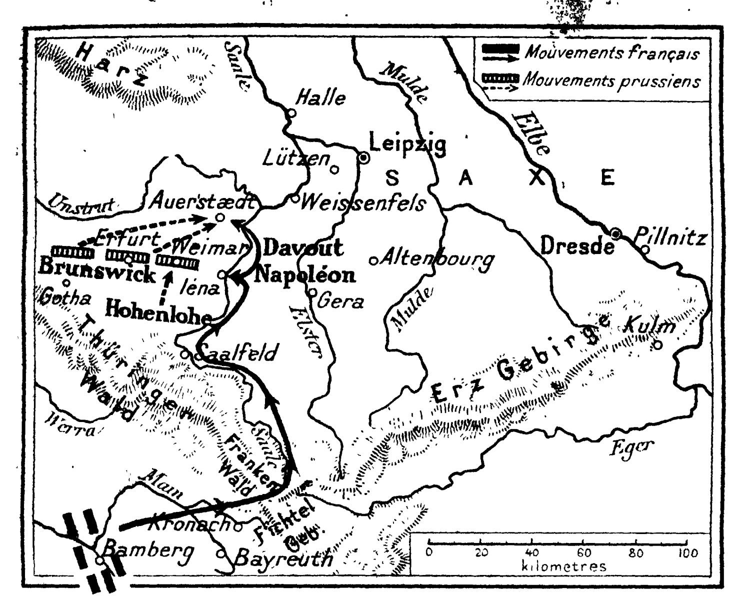
Frédéric-Guillaume : sous peine de guerre immédiate les Français devaient évacuer l'Allemagne et commencer dès le 8 leur retraite. « On nous donne un rendez-vous d'honneur pour le 8 : jamais un Français n'y a manqué, dit l'Empereur, sa lecture achevée ; demain je serai en Saxe. »

CAMPAGNE DE SAXE

La guerre de 1806-1807 fut la répétition de la guerre de 1805 : Il y eut *deux campagnes* : l'une en *Saxe* contre les Prussiens, marquée par les batailles d'*Iéna* et d'*Auerstaedt*, et longue de six jours (8-14 octobre 1808) ; l'autre en *Pologne*, contre les Russes, longue de six mois et marquée par les batailles d'*Eylau* et de *Friedland* (décembre 1806-juin 1807).

La campagne de Saxe fut la reproduction de la campagne d'Ulm. Avant la rupture, Napoléon avait massé sur le Main dans un rayon de moins de 50 kilomètres autour de Bamberg, les sept corps de la Grande Armée, la Garde et la réserve de cavalerie de Murat : 166 000 hommes, dont 28 000 cavaliers, avec 256 canons. Les Prussiens disposant de 152 000 hommes, 25 000 avaient été laissés en Silésie, 20 000 à Magdebourg. Avec le gros des forces, 107 000 hommes, le roi de Prusse et son généralissime, le vieux duc de Brunswick, le vaincu de Valmy, étaient venus s'établir sur la rive gauche de la Saale, au nord du Thuringerwald. Ils avaient allongé les divisions depuis Gotha jusqu'à Iéna, parallèlement au cours du Main, sur un front de 140 kilomètres. Ils se flattaient de surprendre Napoléon et de le tourner en franchissant les montagnes à la hauteur de Gotha. Ce fut Napoléon qui les surprit et les tourna.

Le 8 octobre, l'armée française en trois colonnes commença de franchir les défilés du Frankenwald en avant de Kronach. Elle se jeta sur la rive droite de la Saale et la descendit à vive allure. Le 10, à *Saalfeld*, elle bouscula, lui prenant ou lui tuant 3000 hommes, le corps du prince Louis de Prusse, le plus déterminé des partisans de la guerre, avec la reine Louise. Le prince lui-même fut tué d'un coup de pointe par un maréchal des logis de hussards. Le 13 octobre, l'armée atteignait Iéna et Auerstaedt : elle se trouvait de la sorte sur le flanc et jusqu'en arrière des positions prussiennes. Or, ce jour même le roi et ses généraux, commençant à craindre l'enveloppement, avaient décidé la retraite. En deux colonnes, l'une partant d'Erfurt et de Gotha, sous le commandement du roi et du duc de Brunswick, l'autre

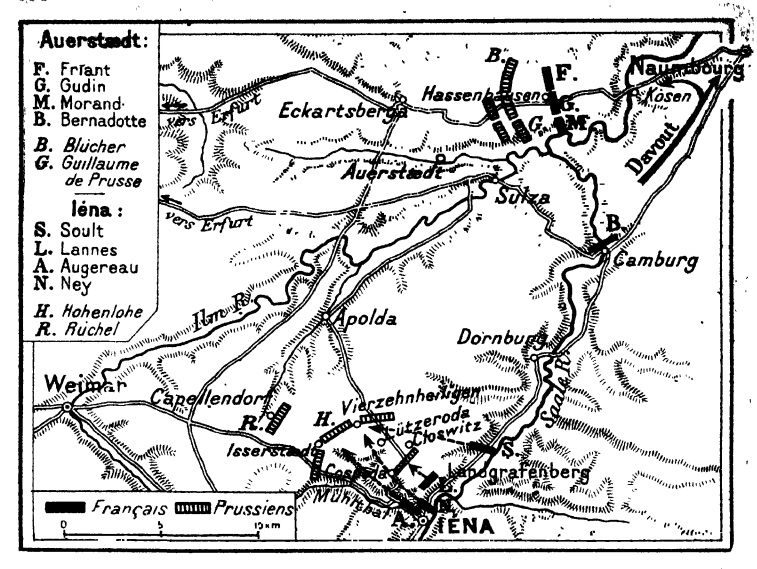


La Campagne de Saxe. Octobre 1806.

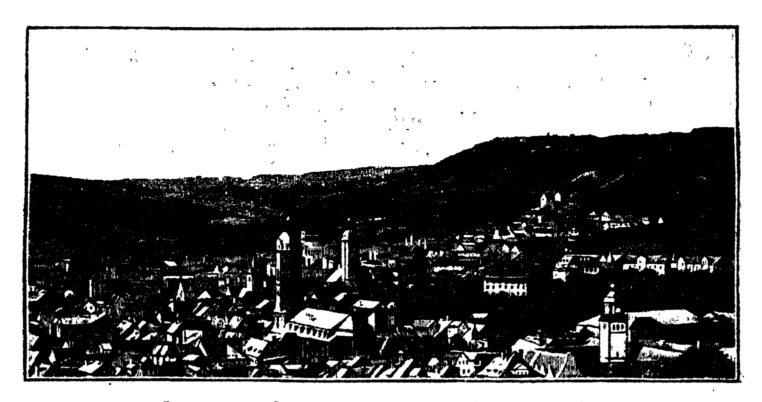
partant de Weimar sous le commandement du prince de Hohenlohe, l'un de ceux qui étaient certains de battre aisément Napoléon, l'armée prussienne devait regagner la ligne de l'Elbe et la route de Berlin.

IÉNA

La colonne du prince de Hohenlohe, formant arrière-garde et chargée de couvrir la retraite, était établie sur des plateaux qui s'élèvent presque en falaises, à l'ouest d'***Iéna*** et qui, boisés, coupés d'ondulations profondes, portant d'assez nombreux villages, se prolongent jusqu'à Weimar. Pendant la nuit du 13 au 14 octobre, sans que l'ennemi le soupçonnât, Napoléon, qui pensait rencontrer là toute l'armée prussienne, escalada, avec le corps du maréchal Lannes et la Garde, en tout 30 000 hommes, par des sentiers de chèvres, les pentes abruptes du plateau qui domine immédiatement Iéna, le *Landgrafenberg*. Un falot à la main, il éclairait lui-même les sapeurs qui travaillaient à élargir le passage pour l'artillerie. Le mardi, 14 octobre, un an date pour date après la victoire



Iéna et Auerstaedt, 14 Octobre 1806.



Iéna et le Landgrafenberg. — Photographie.

La bataille d'Iéna s'est déroulée sur les plateaux, au nord-ouest de la ville, à droite dans la gravure. Les pentes qui tombent sur la ville et où s'accrochent quelques maisons sont celles du Landgrafenberg. *Ce sont ces pentes très rapides, où n'existaient que des sentiers de chèvres, que dans la soirée et la nuit du 13 octobre Napoléon escalada, avec la garde et le corps de Lannes; c'est là que l'Empereur, falot en main, dirigea lui-même le travail des sapeurs élargissant les sentes pour l'artillerie. La vallée au centre est le Mühlthal où s'appuyait la droite prussienne et par où, le 14, le corps d'Augereau gagna les plateaux.*

d'Elchingen, préface de la capitulation d'Ulm, la bataille s'engagea à la pointe du jour, vers six heures, au milieu d'un brouillard opaque qui persista jusqu'à dix heures et favorisa les premiers mouvements des Français. Il n'y eut pas, comme à Austerlitz, d'habiles manœuvres et la victoire finale de Napoléon ne fut point le résultat de combinaisons longuement méditées. Iéna fut une bataille en profondeur, livrée et gagnée en marchant, sur trois fronts successifs, et très resserrés, le plus étendu ne mesurant pas 4 kilomètres. Par contre, près de 10 kilomètres séparent les premières et les dernières positions où furent écrasés les Prussiens. Il y eut d'un côté une armée, dont le chef ne croyait pas à une bataille, surprise avant d'être concentrée, par



INFANTERIE PRUSSIENNE.
GRENADIER DU 23e D'INFANTERIE (1806).
D'après KNÖTEL : Uniformenkunde. Tome VI.

Le 23e d'Infanterie fut un des régiments prussiens détruits à Iéna. Il avait, par tradition, la réputation d'être un des plus beaux de l'armée. On prêtait ce mot à Frédéric II : « Quand je veux voir des soldats, c'est ce régiment qu'il me faut voir ». Les débris du régiment furent faits prisonniers avec Blücher à Lubeck. Habit bleu doublé de rouge ; col, revers et poignets mauve ; cravate rouge. Culotte blanche ; guêtres noires à boutons de cuivre. Le shako à visière, en cuir noir, est orné par devant d'une plaque de cuivre, garni de plumes noires, et surmonté d'un plumet blanc ; derrière turban mauve. Buffleterie blanche.

suite se présentant au combat par échelons et détruite en détail; de l'autre une armée, ramassée d'abord sur un étroit espace, poitrines contre sacs, puis s'étendant, élargissant son champ de bataille et développant ses colonnes, comme se développent et s'écartent les doigts pliés d'un poing fermé.

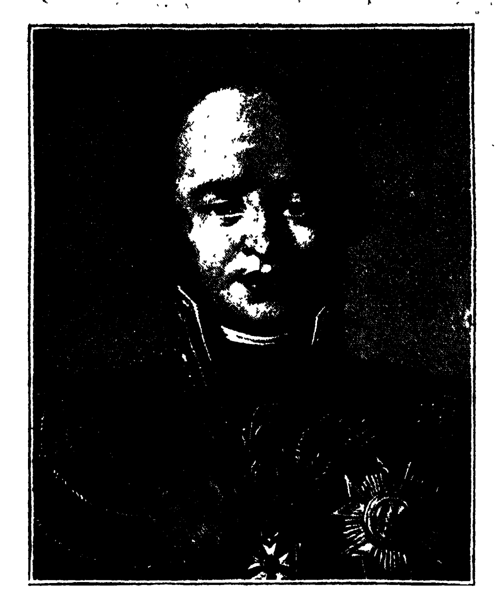
Dans un premier combat, de six heures à neuf heures, Lannes, sortant du réduit du Landgrafenberg, refoula un premier corps prussien, 8000 hommes établis aux trois villages de Cospeda, Lützeroda, Closwitz. Sur le champ de bataille élargi de la sorte commencèrent à déboucher, à droite le corps du maréchal Soult, montant de la vallée de la Saale sur Closwitz, à gauche le corps du maréchal Augereau, arrivant d'Iéna et montant par le ravin de Mühlthal sur Cospeda; Lannes, formant le centre, fut renforcé par l'avant-garde de Ney. Napoléon disposa dès lors d'environ 50000 hommes.

Une seconde bataille, la plus rude — elle dura quatre heures, de dix heures à deux heures — fut livrée sur le front des villages d'Isserstaedt et de Vierzehnheiligen, où le prince de Hohenlohe venait d'arriver et déployait environ 30000 hommes. L'infanterie prussienne, marchant comme à la parade, essaya de reprendre Vierzehnheiligen où Ney s'était établi. Arrêtée à 500 mètres du village, sans oser tenter l'assaut, elle tint près de deux heures, bien en ligne, exécutant aussi régulièrement qu'au champ de tir des salves, à peu près sans effet sur des nuées de tirailleurs dont par contre tous les coups portaient. Déconcertés par un procédé de combat que ne pratiquaient pas les disciples de Frédéric, surpris de l'inefficacité de leurs feux, affreusement décimés, les masses adverses croissant sans cesse, la cavalerie de Murat commençant à entrer en ligne, vers deux heures, brusquement les Prussiens lâchèrent pied et leur armée en peu d'instants ne fut plus, — le mot est du maréchal von der Goltz, — « qu'un ouragan de fuyards ».

A ce moment, venant de Weimar, apparaissait à six kilomètres de Vierzehnheiligen, un nouvel échelon prussien, 15000 hommes, sous le général Ruchel. Celui-ci déploya son monde en avant de Cappellendorf. Là, fut livré le troisième et dernier combat de la journée. Au milieu de la débandade des corps déjà vaincus, Ruchel prit hardiment l'offensive et sa contre-attaque refoula même les premières troupes qu'il rencontra. Mais son élan fut vite brisé et, en moins d'une demi-heure, Ruchel étant tué, ses régiments disloqués furent emportés dans la débâcle générale.

Sur 55000 hommes engagés 27000 étaient tués, blessés ou pris : le reste roulait en cohue sur la chaussée de Weimar, sabré sans trêve par les cuirassiers et les dragons de Murat. Plus de 200 canons restaient aux mains des Français.

AUERSTAEDT Pendant que se déroulait le drame d'Iéna, à vingt kilomètres plus au nord, Frédéric - Guillaume et le duc de Brunswick, avec la seconde colonne prussienne, forte de 50000 hommes environ, se heurtaient en avant d'***Auerstaedt*** au maréchal Davout. Celui-ci, avec les trois divisions Gudin, Friant, Mo-



DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, PRINCE D'ECKMÜHL (1770-1823).
Portrait d'après GAUTHEROT (1767-1825).
Château de Versailles. — Photographie Hachette.

Né à Annoux, dans l'Yonne, le chevalier d'Avout, *dont la sœur avait épousé le comte de Beaumont, premier page de Louis XVI, était officier, comme Napoléon et Desaix, avant la Révolution. Il était sorti sous-lieutenant, à quinze ans, de l'école militaire de Brienne. Il fut révolutionnaire dès 1789, correspondit avec Camille Desmoulins, et, quand ses camarades buvaient « au Roi », buvait « à la Nation ». En 1791, il fut élu lieutenant-colonel du 3e bataillon des volontaires de l'Yonne. En 1793, il fit échouer la tentative de Dumouriez qui voulait entraîner l'armée contre la Convention — voir ci-dessus page 87 — et fut nommé général à vingt-sept ans. Il prit part à l'expédition d'Égypte. Napoléon le fit maréchal en 1804; il le considérait comme le meilleur de ses lieutenants, celui qui, Desaix et Kléber n'étant plus là, avait le plus des parties du grand homme de guerre. En 1806, sa ténacité à Auerstaedt assura la destruction totale de l'armée prussienne. Il joua un rôle non moins brillant à Eckmühl en 1809; de là ses titres de* duc d'Auerstaedt *et de* prince d'Eckmühl. *En 1814, il défendit Hambourg, qu'il ne rendit qu'après la paix sur l'ordre formel du gouvernement français. Aux Cent Jours, il fut ministre de la guerre. Il était célèbre pour la discipline stricte qu'il imposait aux troupes, le soin qu'il avait du soldat et la rigueur du service qu'il exigeait des officiers. — Gautherot, peintre et sculpteur, était un élève de David.*

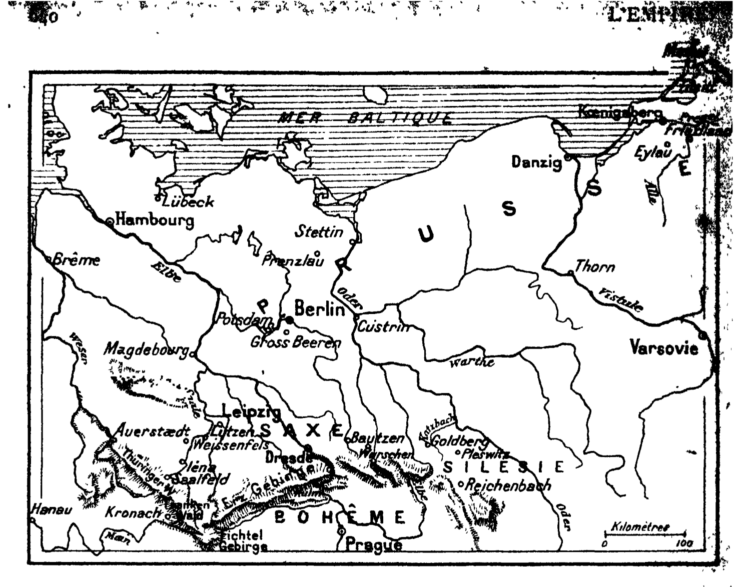
rand et trois régiments de chasseurs à cheval, en tout 28 000 hommes, avait été détaché par Napoléon sur Naumbourg pour fermer à l'ennemi en retraite le passage de la Saale au pont de Kœsen. Le 13 au soir, croyant avoir devant lui sur le Landgrafenberg toute l'armée prussienne, l'Empereur avait envoyé à Davout l'ordre de se rabattre sur Apolda, pour prendre à revers les Prussiens. C'est en exécutant cet ordre que Davout, parti le 14 à six heures du matin, rencontra en avant du village de *Hassenhausen* l'avant-garde de l'armée prussienne qui, cantonnée depuis la veille à Auerstaedt, s'était elle aussi mise en route à six heures.

Hassenhausen devint le centre d'une des plus acharnées batailles de l'Empire ; le total des tués et des blessés monta pour les deux armées à 25 000 hommes, alors qu'il fut de 16 000 à Iéna. L'action dura jusqu'à quatre heures. Les Prussiens s'efforcèrent vainement soit d'enlever le village lui-même, soit de déborder les lignes françaises, d'abord par leur droite, puis sur leur gauche. Au début, pour résister aux attaques de trois divisions d'infanterie et d'une masse de 25 escadrons, Davout, pendant plus d'une heure et demie, n'eut sous la main qu'une seule de ses divisions, les quatre régiments du général Gudin. Formés en carrés au nord de Hassenhausen, trois de ces régiments repoussèrent les charges répétées de la cavalerie de Blücher, appuyée par une division d'infanterie. Ils donnèrent ainsi à la division Friant le temps de venir s'établir à leur droite. Le quatrième régiment — le 85e de ligne — était établi dans Hassenhausen et au sud du village. Renforcé par un régiment qu'on amena de la droite, mais seulement après l'échec de Blücher, il arrêta trois brigades d'infanterie prussienne jusqu'à l'arrivée de la division Morand : celle-ci forma la gauche française. Forte de moins de 9000 hommes, furieusement et longuement assaillie par 14 000 cavaliers que conduisait un frère du roi, le prince Guillaume, la division Morand les mit finalement en déroute. Vers trois heures, Davout, bien qu'il eût perdu près de 10 000 hommes, plus du tiers de ses effectifs, prit l'offensive, refoula deux divisions restées en réserve et contraignit ainsi les Prussiens à se mettre en retraite sur Weimar. Il leur avait tué ou blessé 15 000 hommes, fait 3000 prisonniers, enlevé 115 canons, en ayant lui-même seulement 44. Parmi les victimes de la journée se trouvait le duc de Brunswick, frappé mortellement d'un biscaïen à la tête, presque au début de la journée, alors qu'il entraînait lui-même une colonne d'infanterie à l'assaut de Hassenhausen.

DÉBACLE PRUSSIENNE

Les vaincus d'Iéna et les vaincus d'Auerstaedt, ceux-ci se retirant tout d'abord en bon ordre, se rejoignirent à Weimar. Ce fut alors « un délire de terreur » et la plus effroyable débâcle. N'écoutant plus ou ne recevant plus aucun ordre, jetant leurs armes, culbutant les convois qui encombraient les routes, les soldats prussiens se ruèrent en une fuite éperdue. La cavalerie française, lancée en chasse, ramassa les prisonniers par milliers : elle en prit 14000 le lendemain d'Iéna à Erfurt. On vit trois hussards prendre un escadron. Deux corps péniblement reformés et s'efforçant de s'échapper l'un vers l'Oder avec Hohenlohe, l'autre vers l'Elbe avec Blücher, étaient poursuivis sans trève par Murat et Lasalle, dont les escadrons franchissaient des étapes de 80 kilomètres en vingt-quatre heures. Les deux corps étaient finalement bloqués et pris, celui de Hohenlohe, fort de 16000 hommes, à *Prenzlau* (28 octobre), celui de Blücher, comptant 20000 hommes, à *Lubeck* (7 novembre). Le 8 novembre, *un mois date pour date après l'entrée en campagne, il ne restait rien de l'armée prussienne.* De l'Elbe à l'Oder toutes les places fortes, Magdebourg, Spandau, Stettin, Cüstrin, étaient prises, livrées à la première sommation. Stettin, armé de 200 canons, avait capitulé devant les hussards et les chasseurs de Lasalle. Magdebourg, occupé par 22000 hommes, s'était rendu à Ney, qui n'avait pas 15000 soldats.

Il n'y eut nulle part un essai quelconque de résistance nationale. La Prusse donna le spectacle d'un anéantissement soudain de toutes les énergies, d'un écroulement moral complet. A Berlin, où les théâtres continuaient à jouer, Napoléon fit une entrée triomphale, très respectueusement salué par la foule (27 octobre). Les fonctionnaires les plus élevés en dignité, cinq ministres, prêtèrent serment « de contribuer de toutes leurs forces à l'exécution des mesures qui leur seraient prescrites pour le service de l'armée française et de n'entretenir ni correspondance, ni communication aucune avec les ennemis », c'est-à-dire avec leurs compatriotes. Selon le mot de Godefroy Cavaignac, « chacun sembla rivaliser de soumission et de faiblesse ». Un des conseillers intimes de Frédéric-Guillaume écrivait qu'il fallait « non pas demander, mais *mendier la paix* ». Le roi d'ailleurs avait lui-même, dès le lendemain d'Iéna, sollicité par une lettre très humble, un armistice et la paix. « Vous êtes trop grand, écrivait-il à son vainqueur, pour que le résultat d'une seule



CHAMPS DE BATAILLE DE L'ALLEMAGNE DU NORD. 1806-1807-1813.

journée puisse vous porter à m'apprécier moins. » Réfugié dans la province de Prusse, la seule qui lui restât, Frédéric-Guillaume recommandait par lettre à l'un de ses ministres « de veiller à ce que Napoléon fût bien accueilli dans les demeures royales où il lui plairait de résider, de l'y traiter en invité et de l'y héberger aux frais du trésor prussien » (7 novembre 1806). L'Histoire ne connaît pas d'effondrement pareil.

Pourtant, sous l'influence de la reine Louise, Frédéric-Guillaume eut à la fin un réveil de dignité et un sursaut d'énergie. Quand très tardivement Napoléon répondit à sa demande d'armistice, les conditions offertes étaient si dures que le roi de Prusse les rejeta. Napoléon ne pouvait dès lors avoir la paix qu'en la conquérant sur les Russes.

CAMPAGNE DE POLOGNE

Napoléon vint les chercher en Pologne. Il occupa Varsovie, encouragea les nobles polonais à s'armer pour préparer la reconstitution de leur patrie démembrée; puis il se porta au delà de la Vistule vers le nord, visant Kœnigsberg, la dernière ville du roi de Prusse.

La guerre devint alors lente et pénible. La campagne d'Iéna

avait duré un mois : la campagne de Pologne en dura sept (décembre 1806-juin 1807). Dans ces plaines immenses où les villages étaient peu nombreux et très pauvres, on eut grand mal à se procurer des vivres, pain pour les hommes, fourrage pour les chevaux. La rareté des routes, les marais innombrables, le climat avec ses grandes chutes de neige, ses dégels brusques, couvrant les chemins et les champs d'une boue gluante où s'enlisaient les troupes, rendaient impossibles toutes manœuvres rapides. Dans les rencontres, les Russes opposaient une résistance obstinée : « Il fallait les tuer deux fois », disaient nos soldats. Leur armée glissait



INFANTERIE RUSSE. — GRENADIER (1809).
D'après KNÖTEL : Uniformenkunde. Tome IV.

Habit vert, retroussis et pattes d'épaulettes rouges, poignets et col bleus, culotte gris foncé, demi-bottes ; shako en cuir noir, avec plumet également noir ; le plumet était distinctif des grenadiers ; il était remplacé par un pompon pour les soldats ordinaires. Buffleterie blanche. Sabre à fourreau de cuir marron, l'extrémité en cuivre. Tous les régiments d'infanterie portaient le même uniforme, et se distinguaient les uns des autres par la couleur du col et des poignets. Le sac est remplacé par un porte-manteau analogue à celui de la cavalerie ; le bidon est fixé par dessus.

entre les colonnes françaises, échappait à toutes les tentatives d'enveloppement.

EYLAU

Au mois de février Napoléon pensa les tenir : ce fut lui qui fut surpris, à ***Eylau***, le dimanche 8 février 1807, au milieu d'une aveuglante tempête de neige, n'ayant que 50000 hommes contre les 70000 Russes de Benningsen. Il s'en fallut de peu qu'il succombât. Un corps d'armée, celui d'Augereau, perdant sa direction dans la tourmente, fut presque totalement détruit. Au plus fort de la journée les Russes arrivèrent tout près du centre français, devant le cimetière d'Eylau où se tenait l'Empereur. Il fallut, pour se dégager, lancer en une charge colossale toute la cavalerie, 80 escadrons conduits par Murat. La nuit était tombée, les Russes tenaient encore, quand l'arrivée du maréchal Ney en arrière de leur droite les contraignit à se retirer. Mais Napoléon n'avait gagné rien qu'un champ de bataille où gisaient, morts ou blessés, 25000 hommes des deux armées.

'RÉPARATIFS MILITAIRES Γ DIPLOMATIE

Après cette inutile « boucherie », faite « pour donner aux princes l'amour de la paix et l'horreur de la guerre », — le mot et la phrase sont de Napoléon — la lassitude des deux adversaires et la rigueur du climat amenèrent l'arrêt des opérations. La résistance des Russes avait frappé l'Empereur au point qu'il fit de lui-même à Frédéric-Guillaume des ouvertures de paix (13 février 1807). Mais Eylau, où les troupes du Tsar avaient été si près de vaincre, avait rendu l'espoir au roi de Prusse; il refusa de négocier.

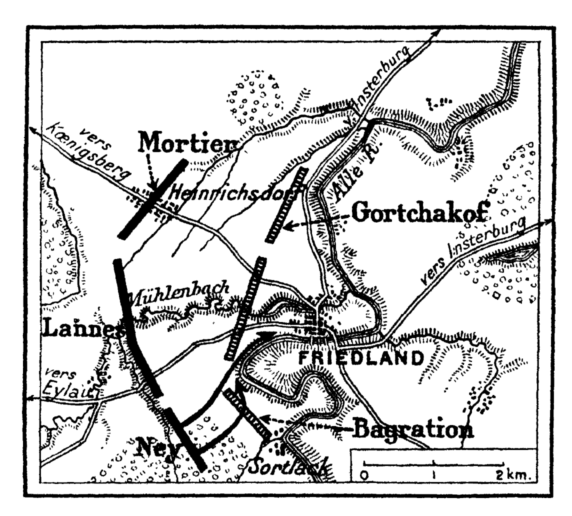
En vue d'une campagne de printemps dès lors inévitable, Napoléon s'appliqua à renforcer son armée. Il la porta à 300000 hommes, tirés pour partie de la Confédération du Rhin, du royaume d'Italie, même des pays alliés, l'Espagne et la Hollande; l'armée impériale commençait ainsi à devenir « l'armée des nations ».

En même temps qu'il armait, l'Empereur négociait et jamais son activité politique et diplomatique ne fut plus grande. Engagé à plus de 1000 kilomètres du Rhin, séparé de la France par toute la longueur de l'Allemagne, il avait à surveiller l'Espagne qu'il savait de science certaine prête à le trahir au premier échec, l'Autriche dont il ne pouvait douter qu'elle guettât l'heure de la revanche. Par prudence il négociait avec elle; il négociait avec le Sultan qu'il voulait lancer sur la Russie du sud, même avec le schah de Perse, dont il espérait une diversion vers la Caspienne

FRIEDLAND

Au printemps les opérations reprirent. Dans les premiers jours de juin un mouvement de Napoléon vers Kœnigsberg, où se trouvaient les principaux magasins de l'armée russe, détermina Benningsen à tenter une attaque de flanc et pour cela à passer l'*Alle*, un affluent du Prégel. Cette manœuvre permit à Napoléon d'atteindre enfin l'armée russe, et, le dimanche 14 juin 1807, jour anniversaire de Marengo, à **Friedland**, la saisissant dans une position désastreuse, le dos à la rivière, il l'écrasa.

Friedland, alors petite ville de 2000 habitants, est situé dans une boucle de l'Alle, sur une sorte de presqu'île dessinée par un mince affluent, le Mühlenbach — le ruisseau du Moulin — qui, venant de l'ouest, coupe en deux la plaine et couvre la ville au nord en s'élargissant en étang. Sur la rivière, large environ de 80 mètres, quatre ponts étaient jetés par où, dans la nuit du 13 au 14 et le 14 au matin, débouchèrent 75000 Russes avec 200 canons. Benningsen déploya son armée en avant de Friedland : elle finit par dessiner une sorte de demi-cercle, les pointes de ses ailes s'appuyant à la rivière, la gauche, que commandait Bagration, en face d'un bois, au village de Sortlack, la droite, que commandait Gortchakof, à hauteur de Heinrichsdorf.



FRIEDLAND, 14 JUIN 1807.

En juin, à la latitude de Friedland, les jours sont fort longs : il fait pleine lumière le matin à trois heures, et le soir la clarté du jour se prolonge jusque vers dix heures. Ce fut entre ces deux termes, soit pendant *dix-neuf heures*, que se déroula la bataille.



* LANNES, DUC DE MONTEBELLO (1769-1809).
Portrait peint par PERRIN (1761-1832).
Château de Versailles. — Photographie Hachette.

Lannes, arrivé la veille au soir, s'engagea dès trois heures, d'abord au sud du Mühlenbach pour « fixer » Benningsen devant Friedland, et donner ainsi à Napoléon, hâtivement prévenu, le temps d'accourir avec l'armée. Puis, aidé de la cavalerie de Grouchy, il étendit l'action sur l'autre rive du ruisseau jusqu'à Heinrichsdorf pour fermer aux Russes la route de Kœnigsberg. Il y eut au nord de la route, entre sept heures et midi, de grands combats de cavalerie, jusqu'à quinze charges, où l'on vit 6000 cavaliers français, cuirassiers, dragons, carabiniers, tenir tête victorieusement à 12000 cavaliers russes. Vers neuf heures, Lannes, qui depuis environ six heures luttait 1 contre 3 — avec 10000 hommes contre 30000 — fut renforcé par le corps du maréchal Mortier. Mais l'ennemi continuait d'affluer : à midi, en face de 27000 Français, il y avait 70000 Russes.

Peu après midi, Napoléon* arriva, venu d'Eylau au galop. Après un rapide examen du champ de bataille : « Si l'ennemi reste dans cette position, dit-il à Lannes, il est perdu. » Pour l'y maintenir, l'armée française ne pouvant être tout entière sur le terrain avant trois ou quatre heures, il fallait faire traîner l'action. On y parvint grâce à d'habiles manœuvres que facilitaient les blés très hauts, puis aussi grâce à la fatigue des hommes marchant ou combattant sous un soleil ardent depuis près de dix heures. Il y eut ainsi une sorte de trêve, un simple combat d'attente jusqu'à cinq heures.

* *Si l'on considère l'ensemble des événements militaires de* 1806 *et de* 1807, *dans les campagnes de Saxe et de Pologne, aucun des lieutenants de Napoléon n'a eu un rôle aussi prépondérant que le maréchal Lannes. Partout, à Iéna, puis dans la poursuite de l'armée prussienne, enfin à Friedland, il a tenu la première place. Ce Méridional aux cheveux blonds, aux yeux châtain clair, avait au feu une lucidité d'esprit et une promptitude de décision admirables. Napoléon, qui l'aimait d'une profonde affection, — Lannes blessé, le couvrant de son corps au pont d'Arcole, l'avait sauvé des mains des Autrichiens — déclarait qu'au début le courage chez Lannes l'emportait sur l'esprit, mais que l'esprit n'avait pas cessé de grandir. Il l'estimait supérieur à Moreau. — Fils d'un palefrenier de Lectoure, apprenti teinturier, engagé volontaire en* 1792, *Lannes était général de brigade à Arcole. Il fit la campagne d'Egypte, commanda la garde consulaire en* 1800*; sa victoire de* Montebello *fut la préface de Marengo. En* 1805, *il joua un rôle important à Austerlitz; en* 1808, *en Espagne, il dirigea le siège de Saragosse; en* 1809, *il contribua grandement à la victoire d'Eckmühl et à la prise de Ratisbonne. Il eut les genoux broyés par un boulet, le soir de la seconde journée d'Essling, et mourut des suites de l'amputation. Sa mort causa une vraie douleur à Napoléon : il était le seul de ses lieutenants que l'Empereur eût conservé l'habitude de tutoyer. — Lannes porte la grande tenue de colonel des Chasseurs de la garde, —* *voir ci-dessus page* 621 *— mais avec la culotte rouge, au lieu de la culotte jonquille; les larges galons sur les bras et les cuisses, toutes les broderies, les franges et les raquettes sont en or.*

A cinq heures, toutes les forces françaises étant en ligne, les maréchaux ayant reçu de l'Empereur ses instructions, les hommes les derniers arrivés ayant pris un repos d'une heure, une salve tirée par une batterie de 20 pièces donna le signal de la vraie bataille et la lutte recommença sur tout le front simultanément : elle allait durer six heures.

Le plan de Napoléon était le suivant. A gauche et au centre Mortier et Lannes devaient se borner à contenir l'ennemi. A droite Ney, partant du bois de Sortlack, se jetterait entre la gauche et le centre ennemis et, « sans regarder autour de lui, quoi qu'il puisse en coûter » — c'était l'ordre même de l'Empereur — il s'enfoncerait dans le promontoire de Friedland, enlèverait la ville et couperait les ponts. Cette opération faite, Lannes et Mortier prendraient l'offensive et pousseraient devant eux le centre et la droite russes à la rivière.

Le plan fut ponctuellement exécuté. Les divisions de Ney furent bien un moment refoulées par la garde russe qui tenta une vigoureuse contre-attaque. Mais une batterie de 30 pièces, audacieusement amenée à 100 mètres de son front, la contraignit de reculer sous « un déluge de mitraille ».

A 8 heures, incendié par les obus, abordé à la fois par la route d'Eylau et la route de Kœnigsberg, Friedland était aux mains des Français. A 10 heures, Lannes et Mortier avaient balayé la plaine en avant d'Heinrichsdorf et jeté dans l'Alle, où des centaines d'hommes se noyèrent, les troupes de Gortchakof. La journée coûtait aux Russes 25000 hommes et 80 canons. L'Empereur, qui, disposant de 80000 hommes, n'en avait engagé que 55000, fit aussitôt poursuivre par Davout et Murat les débris de l'armée vaincue en retraite sur le Niémen. Le Tsar demanda à traiter.

PAIX DE TILSITT

La paix fut négociée directement entre les deux empereurs, à ***Tilsitt***. Leur première rencontre eut lieu sur un radeau, établi au milieu du Niémen (26 juin 1807). Le roi de Prusse, auquel il ne restait plus rien qu'une ville, *Memel*, au delà du Niémen, ne fut pas admis à l'entrevue, non plus qu'aux négociations elles-mêmes : ce fut lui qui paya les frais de la guerre.

Le traité de Tilsitt (8 juillet 1807) enleva à Frédéric-Guillaume le Hanovre, tous les territoires qu'il possédait sur la rive gauche de l'Elbe, et tout ce que la Prusse avait pris de la

Pologne dans les trois partages. L'Empereur lui rendait le Brandebourg, la Poméranie, la Prusse et la Silésie, quatre provinces qui seraient désormais toute la monarchie prussienne. Les prières mêmes de la reine Louise, appelée par son mari à Tilsitt, n'avaient rien pu obtenir en plus, fût-ce la seule place de Magdebourg. Pour ajouter à l'humiliation de Frédéric-Guillaume, le préambule du traité indiquait que les restitutions étaient faites « par égard pour S. M. l'Empereur de toutes les Russies ». Une convention annexe fixait les dates auxquelles l'armée française évacuerait les provinces rendues au roi de Prusse, l'évacuation étant toutefois subordonnée au paiement de contributions de guerre, dont le montant demeurait indéterminé.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

En même temps un traité d'alliance offensive et défensive était signé entre Napoléon et Alexandre (8 juillet 1807). Alexandre reconnaissait toutes les transformations opérées par Napoléon dans l'Europe occidentale, en Italie, en Allemagne. Il s'engageait à proposer sa médiation à l'Angleterre et, si elle ne l'acceptait pas, à se joindre contre elle à Napoléon. De même, Napoléon proposerait sa médiation à la Turquie, alors en guerre avec la Russie. Si le Sultan ne l'acceptait pas, on démembrerait l'empire turc, « qu'on ne laisserait subsister qu'à Constantinople et en Roumélie ». Napoléon et Alexandre se partageaient ainsi l'Europe.

L'ALLEMAGNE NAPOLÉONIENNE

Au lendemain de Tilsitt Napoléon acheva la transformation de l'Allémagne. Avec les territoires enlevés à la Prusse entre l'Elbe et le Rhin et une partie du Hanovre il forma le *royaume de Westphalie*, qu'il donna à son troisième frère, Jérôme. L'électeur de Saxe vit son électorat transformé en *royaume de Saxe,* et reçut en outre le *Grand-duché de Varsovie,* constitué avec les parties de la Pologne reprises à la Prusse. Les deux nouveaux royaumes et le Grand-duché entrèrent dans la Confédération du Rhin. Elle s'étendit ainsi jusqu'à la Vistule et comprit toute l'Allemagne, moins la Prusse. *C'était, par Napoléon et à son profit, la reconstitution de l'empire allemand*, mais simplifié, concentré, tendant vers une unité plus complète, et, ce qui ne s'était jamais vu dans l'ancien Empire, suivant docilement l'impulsion du souverain, le Protecteur, en matière de politique extérieure et d'armée[1]. Dès 1809, la Confédération allait lui fournir 168 000 hommes.

1. Voir ci-dessus, page 625, la carte de la Confédération du Rhin.



ALEXANDRE Ier (1777-1825).
Dessin de BOUL, d'après Georges DAWE (1781-1829).
Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

De huit ans plus jeune que Napoléon, fort jaloux de sa gloire et de la puissance de la France, Alexandre, dès son avènement en 1800, rêvait de jouer le rôle de médiateur général dans toutes les affaires européennes. Austerlitz et Friedland le contraignirent à quitter pour un temps ce rêve ambitieux. Napoléon, après l'entrevue de Tilsitt, dépeignait ainsi le Tsar : « C'est un fort beau, bon et jeune empereur; il a de l'esprit plus que l'on ne pense communément. » Napoléon s'était laissé prendre à la grâce presque féminine, aux manières enveloppantes d'Alexandre, « l'homme au perpétuel sourire », Slave affiné, qui savait déployer, quand il était nécessaire, une rare puissance de séduction, et dont le sens pratique ne s'endormait jamais. Un peu de cette adresse à charmer paraît dans la vivacité du regard, le demi-sourire de ce portrait qui, fait vers 1815, représente Alexandre à trente-huit ans. Napoléon avait cru le séduire; mais le Tsar, gagnant la Finlande et une partie de la Bessarabie, ne cédant rien, n'aidant en rien l'Empereur, tira seul profit de l'alliance. En 1815, pour assurer le maintien de la paix telle que l'établirent les traités de Vienne, Alexandre imagina la Sainte Alliance, *fédération mystique des souverains, dont l'objet très pratique était de leur assurer la tranquille jouissance des bénéfices acquis.— Dawe, peintre anglais, fixé en Russie en 1819, eut grande réputation de portraitiste.*

CAUSES DE L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Le passage sans transition, tel qu'il s'opéra à Tilsitt, d'un état de guerre acharnée à une étroite alliance entre Napoléon et Alexandre, ne fut pas sans surprendre vivement les contemporains. Il eut des causes nombreuses.

D'abord Alexandre se sépara des Anglais parce qu'il n'en recevait plus de subsides et qu'il n'avait même pas pu obtenir d'eux, peu avant Friedland, la garantie d'un emprunt important. Sa colère était telle que, sur le radeau de Tilsitt, son premier mot fut, en abordant l'Empereur : « Je hais les Anglais autant que vous. ». « Je serai votre second dans tout ce que vous ferez contre eux, »

disait-il dans un entretien ultérieur, après avoir spontanément proposé à Napoléon la conclusion d'une alliance. D'autre part son imagination fut frappée, et il se laissa séduire, pour un temps, par les grandioses projets politiques que Napoléon déroula devant lui, au cours de leurs entrevues, notamment par le projet de partage de l'Empire turc. Quant à Napoléon, on sait[1] comment, depuis la rupture de la paix d'Amiens, il cherchait un allié parmi les grandes puissances, afin d'empêcher les coalitions, et les diversions anglaises sur le continent. La Prusse avait trahi ses espérances ; il n'avait pas confiance dans l'Autriche : il ne restait d'allié possible que le Tsar. En 1807, Napoléon avait plus que jamais besoin d'une alliance, parce qu'il venait d'inaugurer contre l'Angleterre un nouveau mode de guerre, le ***Blocus continental***, et que le succès en était subordonné à la domination complète du continent. Cette domination était impossible autrement qu'à deux.

III

LE BLOCUS CONTINENTAL — LES RÉSISTANCES NATIONALES ESPAGNE — AUTRICHE

ORIGINES ET BUT DU BLOCUS CONTINENTAL

Par suite de la destruction de la flotte française à Trafalgar, Napoléon était pour longtemps contraint de renoncer à tout projet d'attaque directe contre l'Angleterre. L'Empereur imagina alors de retourner contre l'Angleterre ce qui était le principe même de sa richesse et de sa puissance, *son activité industrielle et commerciale*. S'il réussissait à interdire aux Anglais l'accès des marchés européens, les produits de leurs colonies, ceux de leurs manufactures s'accumuleraient invendus dans les magasins. Il en résulterait promptement *une crise financière* : encombrés de marchandises, les Anglais manqueraient d'argent. Les commerçants fermant boutique, les industriels seraient obligés de fermer leurs usines et de renvoyer leurs ouvriers, réduits par suite à la misère. Il en résulterait *une crise sociale* : la faim provoquerait des émeutes, qui contraindraient le gouvernement anglais à traiter. Cette conception n'était pas nouvelle. Avant Napoléon, le Comité de Salut public (octobre 1793) et le Directoire (novembre 1796) avaient

1. Voir ci-dessus, page 627.

déjà songé à ce moyen d'abattre l'Angleterre. Pour la « vaincre par l'abondance », selon le mot de Barthélemy, ils avaient prohibé sur toute l'étendue du territoire français la vente « de toutes marchandises produites ou manufacturées dans les pays soumis au gouvernement britannique ».

L'INITIATIVE DU BLOCUS

Le gouvernement anglais fournit lui-même à Napoléon en 1806 l'occasion d'entamer la guerre économique. Fidèle aux traditions de violences arbitraires qui avaient provoquées contre lui, au temps de la guerre d'Amérique, la formation de la ligue des Neutres[1], il faisait arrêter les commerçants français et saisir leurs marchandises même à bord des vaisseaux neutres. Bien plus, quoiqu'il n'eût pas assez de navires pour fermer réellement l'entrée des ports français, quoiqu'il n'eût même pas un seul bâtiment de guerre devant la plupart de ces ports, il les proclama tous en état de *blocus*, ce qui équivalait à interdire tout commerce maritime avec la France (16 mai 1806).

Ce blocus « sur le papier », Napoléon en avait dès longtemps prévu l'établissement. « Vous nous bloquerez, disait-il, en février 1803, avant la rupture de la paix d'Amiens, à l'ambassadeur d'Angleterre. Mais je vous bloquerai à mon tour; *vous ferez du continent une prison pour nous, mais j'en ferai une pour vous de l'étendue des mers.* »

DÉCRET DE BERLIN

A la déclaration anglaise du 16 mai 1806, l'Empereur riposta, le 21 novembre 1806, par le *Décret de Berlin.* Invoquant « le droit naturel d'opposer à l'ennemi les armes dont il se sert », Napoléon déclarait à son tour les Iles Britanniques en état de blocus. Il interdisait aux Français et à leurs alliés tout commerce, toute correspondance avec l'Angleterre; il prohibait la vente de toute marchandise venant de l'Angleterre ou de ses colonies, et en ordonnait la confiscation et la destruction; il fermait enfin tous les ports français à tout bâtiment arrivant directement d'Angleterre ou de l'une de ses colonies. Ainsi les Anglais ne devaient plus pouvoir, d'aucune manière, accéder sur le continent : ce fut ce qu'on appela le *Blocus continental.* « Je veux, écrivait Napoléon, à son frère le roi de Hollande, conquérir la mer par la puissance de terre. »

1. Voir ci-dessus, page 223.

DÉCRET DE MILAN

Avant même la promulgation du décret de Berlin, les Anglais avaient pris de nouvelles mesures plus arbitraires encore que les premières. Ils exigeaient que tout navire, appartînt-il à une puissance alliée, non seulement se soumît à la visite de leurs croiseurs, mais encore vînt, à chaque voyage, sous peine de confiscation, toucher un port britannique et payer pour sa cargaison telle taxe que fixerait le Parlement d'Angleterre (11 novembre 1806). Rendant coup pour coup, Napoléon, par le *décret de Milan* (17 décembre 1806), proclama « les Iles Britanniques en état de blocus sur mer comme sur terre ». Il déclara « dénationalisé », donc de bonne prise, tout bâtiment qui se serait soumis aux exigences anglaises ou naviguerait à destination de l'Angleterre. Ce n'était plus de l'Europe, c'était du Monde que Napoléon prétendait retrancher l'Angleterre.

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DU BLOCUS

Le Blocus continental eut de considérables et très complexes conséquences : elles furent surtout économiques et politiques. Bien que le Blocus n'ait jamais pu être appliqué dans toute sa rigueur, parce que, selon le mot d'un ministre de Napoléon, Mollien, « le continent ne pouvait pas être gouverné comme une citadelle » ; bien que des milliers de douaniers veillant sur les côtes et les frontières, n'aient pu fermer partout le passage à des dizaines de milliers de contrebandiers ; pratiquement, dans la plus grande partie des territoires français et des pays vassaux de l'Empire, les produits anglais disparurent. Il fallut y suppléer par les produits de l'activité nationale. De là, on l'a vu[1], le développement des industries traditionnelles et la création d'industries nouvelles.

Telle fut l'industrie du sucre. L'Angleterre ne le fournissant plus, les arrivages des colonies étaient si rares et insuffisants que, dans les pays éloignés des ports, le sucre se trouvait seulement chez les pharmaciens. On chercha et l'on parvint à l'extraire des végétaux de nos climats : on le tira de la betterave. Mais les matières premières n'étant pas en quantités suffisantes, l'activité et l'ingéniosité des industriels n'empêchèrent pas une augmentation considérable du prix de la vie : en 1809, on payait en gros 6 fr. 20 le kilogramme de sucre, aujourd'hui payé 80 centimes.

Ce renchérissement de la vie, la gêne qui en résultait pour

1. Voir ci-dessus, page 597.

la majorité des habitants, le trouble apporté dans leurs habitudes — en Allemagne la suppression du café au lait, le café valant 10 fr. le kilogramme, — d'autre part, l'arrêt de l'exportation de nombreux produits agricoles, vin, blé, chanvre, lin, etc., dont le débouché principal était l'Angleterre, provoquèrent un universel mécontentement. Il y eut là en France une nouvelle cause de désaffection envers l'Empereur, et dans les pays étrangers, où sa force imposait l'application du Blocus, une nouvelle cause de rancune et de haine contre la domination française. Par là, on touche aux conséquences politiques du Blocus, les plus immédiatement importantes.

CONSÉQUENCES POLITIQUES DU BLOCUS

Le Blocus continental entraîna Napoléon à une politique de guerres et d'annexions perpétuelles. Pour que le Blocus donnât les résultats espérés, il fallait que l'Europe entière fût très exactement fermée aux Anglais, qu'il n'existât pas la moindre fissure par où pussent passer les marchandises accumulées chez eux. Il fallait donc que Napoléon obtînt, de gré ou de force, l'adhésion à son système de tout ce qu'il y avait encore d'États indépendants. La neutralité ne pouvait être de mise : quiconque ne serait pas formellement avec Napoléon serait brisé.

L'Empereur obtint successivement l'adhésion de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse, du Danemark. La Suède restant fidèle à l'alliance anglaise, il poussa contre elle le Tsar, en l'engageant à s'emparer de la Finlande et lui-même occupa la Poméranie suédoise (juillet 1807). Par la suite (1809-1811), Napoléon annexa à l'Empire tous les pays maritimes allemands, de l'embouchure de l'Ems à l'estuaire de l'Elbe, les villes libres de Brême et de Hambourg (décembre 1810), enfin le royaume de Hollande, où son frère Louis se refusait à ruiner ses sujets par l'application stricte du Blocus (juillet 1810). En Italie, on l'a vu précédemment[1], n'admettant pas que le Pape demeurât neutre, Napoléon annexa les États de l'Église, partie au royaume d'Italie, partie à l'Empire (mai 1809). Le Portugal, l'un des plus importants marchés de l'Angleterre depuis le début du dix-huitième siècle, n'ayant pas voulu exécuter toutes les prescriptions du Blocus, Napoléon décida de le partager de concert avec le roi d'Espagne, et fit occuper Lisbonne par un corps que conduisait son ancien aide de camp, Junot (novembre 1807). La famille

1. Voir ci-dessus, page 592.

royale du Portugal alla chercher asile en Amérique, dans sa colonie du Brésil. Enfin, ce fut pour une bonne part le désir d'assurer l'application complète du Blocus qui, en 1808, engagea Napoléon dans une criminelle et désastreuse aventure en Espagne.

LE GOUVERNEMENT ESPAGNOL

L'Espagne avait pour roi Charles IV, un prince imbécile, qui depuis près de quinze ans laissait le pouvoir aux mains du favori de la reine, *Godoï*, au demeurant ministre d'un certain mérite. A côté du roi, le prince royal *Ferdinand*, « très bête et très méchant », disait Napoléon, réellement une brute, était cependant populaire, parce qu'on le savait l'ennemi de Godoï, universellement odieux aux Espagnols. L'inimitié entre le fils et le favori était l'occasion de dissensions scandaleuses dans la famille royale.

NAPOLÉON ET L'ESPAGNE

De 1795 à 1806, le gouvernement espagnol s'était tenu fidèlement à l'alliance qu'il avait conclue avec la France, au lendemain de la paix de Bâle. Mais en 1806, au moment où la Prusse assaillait Napoléon, les intrigues de la Russie provoquèrent un revirement de la politique espagnole. Au cours des négociations engagées après Austerlitz, les Russes avaient exigé, Napoléon avait accepté, que le traité à intervenir comportât une indemnité pour le roi de Naples détrôné, et que ce fût l'archipel des Baléares. L'archipel appartenant à l'Espagne, Français et Russes agiraient en commun auprès d'elle, pour qu'elle en consentît l'abandon. Quand le Tsar eut désavoué d'Oubril[1], il fit à sa façon connaître aux Espagnols comment, à leur insu, Napoléon disposait de leurs terres. Les confidences russes à l'Espagne faisaient pendant aux confidences anglaises à la Prusse, et l'affaire des Baléares eut à Madrid le même effet qu'à Berlin l'affaire de Hanovre : à la veille d'Iéna, Godoï se préparait à attaquer la France (5 octobre 1806). Napoléon en trouva la preuve à Berlin, dans les papiers du gouvernement prussien.

Les Prussiens battus, Charles IV et Godoï, comme Frédéric-Guillaume après Austerlitz, redoublèrent de protestations d'attachement à Napoléon. Celui-ci fit semblant d'être dupe. Mais dès lors la ruine des Bourbons d'Espagne était résolue dans son esprit. L'expédition de Portugal lui avait servi de prétexte pour faire entrer des troupes dans la péninsule. Les querelles intestines de la famille royale lui fournirent l'occasion d'agir.

1. Voir ci-dessus, page 630.



* JOACHIM MURAT, GRAND-DUC DE BERG, ROI DE NAPLES (1771-1815).
Collection de Mme la comtesse P. LE MAROIS. — Photographie Hachette.

GUET-APENS DE BAYONNE.

Dans la nuit du 17 au 18 mars 1808, à Aranjuez, une des résidences royales, une émeute éclatait contre Godoï. Le roi était contraint de le déclarer déchu de toutes ses charges. Le lendemain 19, Charles IV, épouvanté par une nouvelle émeute, abdiquait au profit de son fils Ferdinand. Mais presque aussitôt, sur les conseils de Murat, arrivé dans ces circonstances à Madrid, Charles IV protesta que l'abdication lui avait été arrachée par la force et demanda la protection de Napoléon. D'autre part, Murat persuadait à Ferdinand qu'il était indispensable d'aller au-devant de Napoléon dont on annonçait la venue en Espagne, pour obtenir de lui la reconnaissance de son avènement. Par ces hypocrites manœuvres, Ferdinand fut amené à sortir d'Espagne et à se rendre à Bayonne, où Napoléon s'était arrêté. Charles IV se hâta de s'y rendre à son tour.

Là, après une scène hideuse, — où le père leva sa canne sur les fils, où la mère, l'appelant traître, lâche, cœur de tigre, assassin, bâtard, demanda à Napoléon de l'envoyer à l'échafaud, — l'Empereur, témoin impassible et silencieux du drame, conclut en som-

* *Dans l'extraordinaire roman d'aventures que constituent, pour tant d'hommes de guerre, la Révolution et l'Empire, il n'est point d'épisode plus romanesque que la vie de Joachim Murat, fils d'un aubergiste de village, « passé » maréchal de France, prince et roi. Né à la Bastide, dans le Lot, destiné d'abord à la prêtrise, puis soldat, désigné pour faire partie de la garde constitutionnelle de Louis XVI, lors de la suppression de cette garde il fut versé comme sous-lieutenant dans un régiment de chasseurs. Chef d'escadron au 13 Vendémiaire, il sut enlever à temps le parc d'artillerie du camp de Grenelle, menacé par les sections royalistes. Aide de camp de Bonaparte, il fut fait général de brigade en Italie, prit une part glorieuse à l'expédition d'Egypte, fut l'homme de main qui chassa les Cinq-Cents au 19 Brumaire et devint le beau-frère du Premier Consul en épousant sa plus jeune sœur, Caroline Bonaparte. A partir de 1805, dans la Grande Armée, sous l'Empereur commandant en chef, il fut « le roi de la cavalerie ». Dans toutes les campagnes — moins une, celle de 1809 — dans toutes les grandes journées, à [illegible] Austerlitz, Iéna, Eylau, la Moskova, Dresde, à la tête de la réserve générale [illegible] cavalerie, il joua un rôle considérable. L'épisode le plus remarquable de [illegible]re fut, de concert avec Lannes, la poursuite de l'armée prussienne après [illegible] vraisemblable et riante bravoure fit de lui le plus étonnant entraîneur de cavalerie que l'histoire connaisse. Eblouissant d'or et de pierreries, dans des costumes de féerie qui le désignaient à tous les coups, il galopait bien en tête de ses escadrons, sabre au fourreau, cravache en main. Napoléon le fit grand-duc de Berg en 1806 et roi de Naples en 1808. Poussé par sa femme, très ambitieuse, il prit son rôle à cœur. Dans l'espoir de sauver sa couronne, il écouta les propositions des Autrichiens en 1813, abandonna Napoléon et s'unit aux coalisés en 1814. Chassé de ses États en 1815, il y tenta un retour de l'île d'Elbe, fut trahi, pris et fusillé par ordre de Ferdinand de Naples (13 octobre 1815). — Sous les boucles abondantes des cheveux châtains, avec les yeux bleus pleins de gaîté, le visage, haut en couleur, apparaît ouvert et riant. — Costume de colonel de hussards; pelisse bordée de fourrure gris souris, dolman vert à parements rouges et plastron d'or, culotte rouge, bottes vertes; colback noir à aigrette blanche.*

mant Ferdinand de reconnaître avant minuit son père pour son roi légitime, sous peine d'être traité en rebelle. Terrorisé, Ferdinand obéit. Mais, encore tremblant des émeutes d'Aranjuez, Charles IV refusa de rentrer en Espagne : en son nom et au nom de tous ses enfants, il abdiqua en faveur de « son ami, le grand Napoléon » (20-30 avril 1808). Napoléon lui donna, avec une liste civile de 2400000 francs, le château de Compiègne, qu'il quitta bientôt pour Marseille, puis pour Rome.

Ferdinand fut interné dans l'Indre au château de Valençay, propriété de Talleyrand. Deux ans plus tard, s'estimant, « par son amour et son attachement parfaits pour la personne sacrée de Sa Majesté, digne d'une adoption qui ferait véritablement le bonheur de sa vie », il demandait à « devenir le fils adoptif de Sa Majesté l'Empereur, son auguste souverain ».

Le guet-apens de Bayonne fut suivi d'une nouvelle promotion de rois.

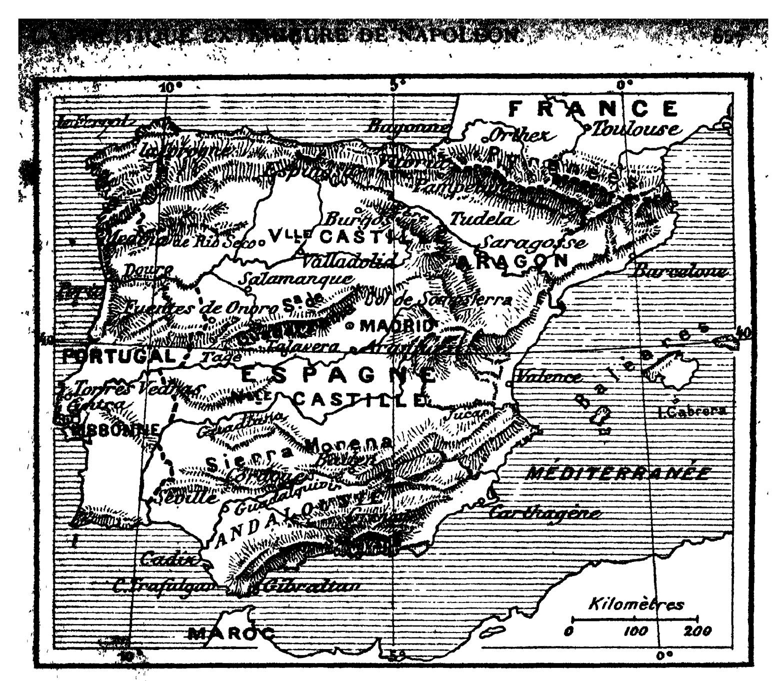
Joseph, roi de Naples, fut fait roi d'Espagne (6 juin 1808) ; un simulacre d'assemblée nationale espagnole, réunie par ordre de Napoléon à Bayonne, le reconnut pour tel. Murat, déçu parce qu'il avait nourri le secret espoir de travailler pour lui-même à Madrid, « passa roi » cependant et remplaça Joseph au trône de Naples (1er août 1808).

LA GUERRE D'ESPAGNE SON IMPORTANCE

Le guet-apens de Bayonne provoqua une prise d'armes générale en Espagne et fut l'origine d'une guerre de plus de cinq années où Napoléon fut finalement vaincu (mai 1808 — décembre 1813). Cette guerre si longue, confuse et sans intérêt, n'en est pas moins *l'un des faits essentiels du premier Empire*. En effet, au nom de Ferdinand VII, une assemblée nationale, une *junte* insurrectionnelle établie à Séville, plus tard à Cadix, *appela les Anglais en Espagne. Ils y trouvèrent un champ de bataille*, où ils attirèrent et usèrent à la longue les meilleurs soldats de la France. L'Empereur engloutit là plus de 300000 hommes, une élite qui lui manqua aux heures décisives de 1813 : en sorte que *la guerre d'Espagne fut la cause première de la ruine de Napoléon*.

CARACTÈRES DE LA GUERRE D'ESPAGNE

Elle fut aussi, par ses caractères, une guerre nouvelle, entièrement différente des guerres antérieures : *elle fut la première des guerres nationales*. Jusqu'alors, l'Empereur n'avait eu à combattre que des souverains et leurs armées. Les armées détruites, les souverains se sou-



CHAMPS DE BATAILLE D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL (1808-1814).

mettaient : les peuples demeuraient spectateurs du duel. En Espagne, outre l'armée régulière et les armées anglaises, Napoléon trouva devant lui un peuple, soulevé, comme en 1792 le peuple français, pour chasser l'envahisseur et assurer son indépendance. *Il devait désormais en être de même dans toutes les guerres où Napoleon allait être engagé*, en Autriche en 1809, en Russie en 1812, en Allemagne en 1813.

En Espagne, l'élan national fut universel et l'on fit vraiment à l'envahisseur, selon le mot d'un des héros de la résistance, Palafox, « la *guerre au couteau* ». Dans chaque paysan il y eut un soldat, chez qui le fanatisme patriotique fut, comme au temps de la lutte contre les Maures musulmans [1], décuplé par la passion religieuse. Contre Napoléon, qui justement alors tenait le Pape emprisonné, le clergé espagnol — 190 000 prêtres ou moines — prêcha une vraie croisade. « Que sont les Français? lisait-on dans le catéchisme enseigné aux enfants. —

1. Voir *Histoire Moderne*, page 46.

D'anciens chrétiens devenus hérétiques. — Est-ce un péché de mettre un Français à mort? — Non; on gagne le ciel en tuant un de ces chiens d'hérétiques. »

Formés en bandes ou *guerillas*, aidés par le pays lui-même, coupé de montagnes, sillonné de ravins propres aux embuscades, les paysans harcelaient les colonnes, enlevaient les convois, massacraient avec des raffinements de barbarie les isolés, les traînards, les blessés, les malades. « Tout le long de la route, écrivait le sergent Lavaux, nous trouvions des soldats assassinés. Les uns étaient à moitié brûlés; à d'autres on avait coupé les quatre membres; il y en avait qu'on avait cloués sur des arbres ou qu'on avait pendus par les pieds. » Ces atrocités entraînaient des représailles : « Nous avions ordre, écrivait le même sergent, qu'au premier village qui tirerait un coup de feu sur nous, nous missions tout à feu et à sang, sans épargner les enfants au berceau.... Pendant six semaines consécutives, journellement nous ne faisions que piller et brûler. »

Toute l'horreur et tout l'acharnement de cette guerre se résument dans le siège de *Saragosse* attaquée par Lannes, défendue par *Palafox*. Les femmes y combattirent comme les hommes. L'enceinte forcée, il fallut prendre la ville maisons par maisons, celles-ci étage par étage. La lutte dura près de quatre mois (novembre 1808 — février 1809), et coûta la vie à plus de 40 000 personnes. « Guerre qui fait horreur », écrivait Lannes à Napoléon. « Guerre antihumaine, antiraisonnable, disait-il encore; car *pour y conquérir une couronne, il faut d'abord y tuer une nation.* »

CAPITULATION DE BAILEN

Au début même de la guerre, alors que dans le nord, en Vieille-Castille, les troupes françaises venaient de remporter à *Médina de Rio Seco* une brillante victoire (14 juillet 1808), dans le sud, à la limite septentrionale de l'Andalousie, elles subirent une défaite dont les conséquences furent immenses et désastreuses.

L'un des meilleurs chefs de corps de Napoléon, l'un des héros d'Austerlitz et de Friedland, le général *Dupont*, chargé de marcher sur Séville, était parvenu à Cordoue et l'avait enlevé de vive force. Puis l'Andalousie étant insurgée tout entière, et ses troupes étant trop peu nombreuses, Dupont avait dû s'arrêter, se mettre en retraite vers la Nouvelle-Castille. A l'entrée d'un des défilés de la Sierra Morena, près de **Bailen**, les Espagnols

l'enveloppèrent. Après dix heures de lutte acharnée pour s'ouvrir un passage, affaibli par la désertion de deux régiments suisses, ayant 2000 hommes hors de combat, ses effectifs réduits à moins de 6000 combattants, presque tous jeunes soldats que terrassaient la chaleur — il faisait 40 degrés — la soif, la faim, son artillerie démontée, Dupont, deux fois blessé, troublé par la crainte d'un massacre général, finit par demander une suspension d'armes (19 juillet 1808). Elle aboutit après deux jours de pourparlers à la signature d'une capitulation (22 juillet 1811). Il eut la faiblesse d'y laisser comprendre deux divisions venues à son secours et qui, elles, n'étaient aucunement enveloppées. La capitulation fut du reste odieusement violée. Les Français devaient être ramenés par mer en France, avec armes et bagages. La Junte les déclara prisonniers de guerre; elle les interna partie sur des pontons à Cadix, partie à *Cabrera*, une petite île des Baléares, ou plus de la moitié d'entre eux mourut de faim et de misère.

Conséquences de Baïlen

La capitulation en rase campagne de soldats que l'Europe entière estimait jusqu'alors invincibles eut un immense retentissement. L'événement exalta le courage des Espagnols, si bien que Joseph fut contraint de quitter Madrid et que les troupes françaises durent se retirer et se concentrer tout au nord, en Aragon, entre l'Èbre et les Pyrénées. En dehors de l'Espagne, il provoqua dès la fin de juillet un soulèvement général du Portugal. Bloqué dans Lisbonne par les insurgés et 16000 Anglais que commandait Wellesley — le futur duc de *Wellington* — Junot, moins de cinq semaines après la capitulation de Dupont, dut capituler à son tour et la convention de *Cintra* ramenant en France le faible corps d'occupation — 9000 hommes — consacra la perte du Portugal pour l'Empereur (30 août 1808).

Par toute l'Europe, chez tous les vaincus, s'éveillèrent la pensée et l'espérance de la revanche. Le prestige de Napoléon fut ébranlé et le maintien de la paix sur le continent en devint d'autant plus difficile. En Prusse, Stein, principal ministre de Frédéric-Guillaume, lui écrivit qu'il fallait conclure avec Napoléon une alliance, « simple voile destiné à dissimuler les mesures que l'on prendra pour la rompre » et « répandre, susciter partout les idées insurrectionnelles, apprendre à chacun comment on peut faire naître et diriger un soulèvement » (11 août 1808).

En Autriche, à peine la capitulation de Bailen était-elle connue, François Ier commença de mobiliser.

L'ENTREVUE D'ERFURT

Rien des conséquences que devait avoir Bailen n'échappa d'ailleurs à Napoléon. L'accident s'était produit à l'heure la plus inopportune, alors que, ses préparatifs presque achevés, 20000 hommes étaient concentrés à Tarente, les munitions et les vivres accumulés à Corfou, il pensait toucher enfin au moment où il lui serait loisible d'entreprendre cette conquête de l'Égypte, objet constant de ses pensées, et qui devait être le prélude d'un démembrement total de l'empire turc concerté avec les Russes. Force était de remettre à d'autres temps l'entreprise, de tourner ses vues de l'Orient méditerranéen vers l'Occident et de s'occuper d'abord de rétablir le prestige impérial en brisant la résistance de l'Espagne. Cela devait nécessiter non pas une expédition confiée à des lieutenants, mais une vraie guerre, longue peut-être et que l'Empereur devrait diriger en personne. Il ne pouvait s'y engager sans être sûr du continent et garanti contre la traîtrise d'une attaque autrichienne dans le dos. Ces sûretés, Napoléon pensa les obtenir de son allié le Tsar et, comptant réussir plus parfaitement dans une négociation directe et des entretiens d'homme à homme, il lui proposa une entrevue.

L'entrevue eut lieu à *Erfurt* (27 septembre-14 octobre 1808) devant « un parterre de rois », tous les souverains vassaux, tous les princes de la Confédération présents. Elle aboutit à un resserrement apparent de l'alliance conclue l'année précédente à Tilsitt. Une convention secrète (12 octobre 1808) assura au Tsar la Finlande et la liberté de prendre à la Turquie les provinces moldo-valaques, à Napoléon la liberté de conquérir l'Espagne et la promesse du concours des armées russes si l'empereur d'Autriche lui déclarait la guerre. Mais, malgré les plus vives instances, Napoléon ne put obtenir, ce qui était à ses yeux l'essentiel, qu'Alexandre consentît dès l'instant à « montrer les dents aux Autrichiens » et l'aidât par l'intimidation à les désarmer préventivement.

TRAHISON DE TALLEYRAND

Napoléon vit échouer ses efforts, parce que celui-là même qu'il avait spécialement choisi pour l'aider à gagner le Tsar, Talleyrand, son ancien ministre des Affaires étrangères, le trahit. Illusion singulière chez un diplomate entre tous avisé, Talleyrand croyait à la sincérité

des Puissances lorsqu'elles reconnaissaient à la France les limites naturelles et la frontière du Rhin. Aussi blâmait-il toutes les annexions et les remaniements territoriaux opérés par l'Empereur depuis la rupture de la paix d'Amiens. Il blâmait plus encore le grand dessein oriental et le démembrement projeté de l'empire turc. Ce dessein, Talleyrand voulait en empêcher l'exécution. Il fallait pour cela que l'Autriche demeurât forte, toujours en armes, et que la Russie se refusât à suivre les inspirations de Napoléon; il fallait, selon la saisissante formule d'Albert Sorel, « détacher l'allié, conserver l'ennemi ». Trahissant déjà, dix mois avant Erfurt, Talleyrand, dès le début de 1808, avait révélé les projets turcs de Napoléon à l'ambassadeur d'Autriche Metternich, en insistant pour qu'à Vienne on se mît sans tarder à même d'y faire obstacle. A Erfurt, alors que les décisions définitives allaient être prises, Talleyrand, dans un entretien avec le Tsar, le pria de « sauver l'Europe, en tenant tête à Napoléon ». « Il ne fallait pas de mesures inquiétantes pour l'Autriche ». Ce fut sur ce conseil et ces instances, bientôt secrètement payés d'une double et riche pension austro-russe, qu'Alexandre refusa de « montrer les dents ».

NAPOLÉON EN ESPAGNE

L'entrevue d'Erfurt, pour qui ne connaîtrait pas les dessous, devait témoigner d'une entente étroite entre Napoléon et le Tsar. L'Empereur pensa que cela suffirait à intimider l'Autriche, et partit pour l'Espagne afin de diriger lui-même les opérations. Il amena le meilleur de ses forces, la garde et les plus vieux régiments de la Grande Armée, rappelés des provinces prussiennes et d'Allemagne, en tout 180 000 hommes.

Une campagne de trois semaines (10 novembre-4 décembre), conduisit l'Empereur à Madrid. Trois victoires à *Espinosa*, à *Burgos*, à *Tudela* (10-23 novembre), lui avaient livré le nord de l'Espagne. Le passage des montagnes de Guadarrama, muraille avancée de Madrid, fut forcé dans un brillant combat où les lanciers polonais enlevèrent au galop les quatre batteries que les Espagnols avaient étagées sur la route, au col de *Somosierra* (30 novembre). A Madrid, l'Empereur décréta un certain nombre de réformes, abolition des droits féodaux, des douanes intérieures, de l'Inquisition, établissement de l'égalité, etc., par où il comptait, du reste à tort, rallier les Espagnols à son frère. Son séjour fut subitement abrégé par des nouvelles venues de

Paris, la révélation d'intrigues ourdies par Talleyrand et le ministre de la police Fouché qui, en prévision d'une mort soudaine de Napoléon, lui cherchaient un successeur à leur guise. Mais surtout il était informé d'un redoublement d'activité militaire en Autriche : il rentra pour se mettre en mesure de parer à l'attaque prochaine (17 janvier 1809).



L'ARCHIDUC CHARLES D'AUTRICHE (1771-1847). Gravure de AUDOUIN (1768-1822), d'après une miniature. Bibliothèque Nationale. — Phot. Hachette.

L'archiduc Charles était le frère de l'Empereur François. Napoléon, qui l'avait eu pour adversaire dès 1797 et la campagne des Alpes avant Leoben, faisait cas de lui et le déclarait « le seul homme de guerre de l'Autriche ». L'Autriche lui dut son seul succès important pendant les guerres de la Révolution, quand en 1796 il chassa Jourdan de l'Allemagne et contraignit du même coup Moreau a rentrer en France, — voir ci-dessus page 511 il avait alors 25 ans. Ministre de la guerre après Austerlitz, il reconstitua l'armée autrichienne, et, en établissant un mode de recrutement analogue à la conscription française, porta cette armée à un degré de puissance qu'elle n'avait jamais atteint auparavant. De tous les généraux opposés à Napoléon il fut celui que l'Empereur eut le plus de mal à vaincre. Après Wagram l'archiduc Charches renonça à la vie militaire. — Audouin, un des meilleurs dessinateurs et graveurs de la période révolutionnaire et impériale, a bien rendu ce que révélait d'énergie et de ténacité la physionomie de l'archiduc.

CINQUIÈME COALITION

En Autriche, après Austerlitz, on s'était appliqué à reconstituer et à réorganiser l'armée. Grâce à l'énergie de l'*archiduc Charles*, en trois ans, cette armée avait été portée à 400 000 hommes, effectif qu'on n'avait jamais encore atteint en Autriche. L'entrevue d'Erfurt, comme l'avait espéré Napoléon, avait fait suspendre les armements. Mais l'interruption fut courte, parce qu'une troisième trahison de Talleyrand, *auteur responsable de la guerre nouvelle*, révéla à François Ier la valeur des engagements pris par le Tsar à Erfurt. Pour achever de l'éclairer, une

lettre lui vint du Tsar lui-même, « le priant d'être bien persuadé de l'intérêt qu'il portait à l'intégrité de l'empire d'Autriche ».

Aussi Napoléon était à peine en Espagne que François I[er] reprit vivement ses préparatifs. L'armée monta bientôt à 500 000 hommes, dont 300 000 hommes de première ligne et 200 000 de réserve ou *landwehr*. D'autre part, François I[er] négocia et conclut avec les Anglais une alliance et un traité de subsides (27 mars 1809), et bientôt, de l'alliance austro-anglaise, par l'adhésion des gouvernements insurrectionnels d'Espagne et de Portugal, sortit la *cinquième coalition*.

LA GUERRE DE 1809

Comme en 1805, les Autrichiens en 1809 entrèrent en campagne sans déclaration de guerre. Ils attaquèrent partout à la fois, en *Bavière*, sous l'*archiduc Charles*, en *Italie*, avec l'*archiduc Jean*, enfin dans le grand-duché de Varsovie (10 avril 1809) Ils prirent d'autant plus hardiment l'offensive que le Tsar, obligé par la convention d'Erfurt de faire marcher des troupes contre eux, avertissait sous main François I[er] « que rien ne serait oublié de ce qu'il serait humainement possible d'imaginer pour éviter de lui porter des coups ».

Comme en 1805, les Autrichiens avaient pensé surprendre Napoléon ; comme en 1805, leurs calculs se trouvèrent faux. Dans les deux mois qui s'étaient écoulés entre son retour en France et le début des hostilités, l'Empereur s'était mis en état d'avoir en Allemagne et en Italie 400 000 hommes. Pour renforcer les troupes déjà disponibles, environ 75 000 hommes, il avait rappelé d'Espagne la garde, devenue un corps d'armée de 25 000 hommes ; il avait levé en France 100 000 conscrits dont 80 000 demandés par anticipation à la conscription de 1810; il avait tiré de la Confédération du Rhin et du grand-duché de Varsovie 100 000 Allemands et Polonais. De ces 400 000 hommes, 100 000 étaient destinés à l'Italie; 300 000 devaient opérer en Allemagne et dans la vallée du Danube, sous la direction immédiate de l'Empereur.

Comme en 1805, la guerre dans la région danubienne comporta deux séries d'opérations : sur le Haut-Danube, *en Bavière*, une foudroyante campagne de cinq jours dont l'épisode principal fut la bataille d'*Eckmühl* (22 avril 1809); puis à l'*est et au nord de Vienne*, en *Moravie*, une campagne difficile de près de deux mois, marquée par les grandes journées d'*Essling* (21-22 mai 1809) et de *Wagram* (5-6 juillet 1809).

CAMPAGNE D'ECKMÜHL

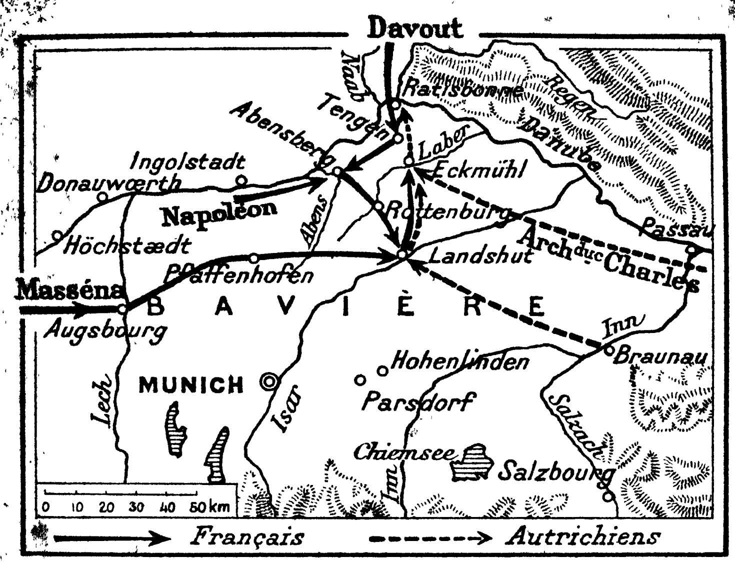
L'archiduc Charles franchit l'Inn et pénétra en Bavière, le 10 avril, avec 180000 hommes. La concentration de l'armée française n'était pas achevée. Davout, venant de la vallée du Main avec 50000 hommes, arrivait à peine à *Ratisbonne*, sur le Danube; Masséna, venant de Belfort par Ulm, était, avec 60000 hommes environ, à *Augsbourg* sur le Lech. Entre Davout et Masséna, 35000 Bavarois et Wurtembergeois se trouvaient en avant d'*Ingolstadt* sur la rive droite du Danube. En pressant un peu ses mouvements, l'archiduc eût pu venir se placer entre ces trois masses isolées et les détruire séparément, grâce à son énorme supériorité numérique. Mais l'archiduc Charles marcha lentement et ne franchit l'Isar que le 16 avril. Le lendemain 17 avril, Napoléon arrivait sur le Danube à Donauwœrth : le 18, il expédiait à ses généraux les ordres nécessaires pour hâter la concentration. Ces ordres se terminaient sur ces trois mots : « Activité et vitesse. »

Les opérations se déroulèrent dans un étroit quadrilatère dont le Danube au nord-ouest et au nord-est dessine deux des côtés, et dont trois sommets sont occupés par Ratisbonne au nord, Abensberg à l'ouest, Landshut au sud; le confluent du Danube et d'une petite rivière, la Laber, forme à l'est le quatrième sommet. Les côtés du quadrilatère mesurent de 20 à 40 kilomètres et sa superficie est d'un peu moins deux fois celle du département de la Seine.

Le plan de Napoléon fut, en partant d'*Abensberg*, de tourner les Autrichiens par leur gauche à *Landshut*, de les couper ainsi de leur ligne de ravitaillement, la route de Vienne, de les refouler ensuite dans l'angle nord du quadrilatère, vers le Danube. Là, Ratisbonne, seul point où fût possible le passage du fleuve, étant aux mains des Français, l'archiduc Charles serait contraint de capituler, comme Mack à Ulm en 1805.

La campagne dura cinq jours, du mercredi 19 au dimanche 23 avril. Le jeudi 20, dans la journée dite d'*Abensberg*, Napoléon avec le maréchal Lannes, livrant bataille en marchant, refoula les Autrichiens d'Abensberg sur Rottenburg et Landshut. Le vendredi 21, il les attaquait à *Landshut*. Rejoint par Masséna au milieu de l'action, il leur prenait 7000 hommes, un énorme matériel et les rejetait au delà de l'Isar.

La gauche autrichienne détruite, Napoléon, le samedi 22, remontait vers le nord où Davout avait retenu l'archiduc Charles. Sa jonction faite avec Davout, l'Empereur attaquait les Autrichiens, forts de 75000 hommes, à **Eckmühl**. La bataille com-



Campagne de Bavière : la manœuvre d'Eckmühl. Avril 1809.

mencée à midi se termina au crépuscule, après sept heures, dans un grand combat de cavalerie où dix régiments de cuirassiers mettant en déroute la cavalerie autrichienne, décidèrent la victoire. La journée coûtait 10 000 hommes aux Autrichiens.

La victoire d'Eckmühl n'amena point cependant la destruction de l'armée de l'archiduc Charles. C'est que, deux jours auparavant, Ratisbonne, où Davout n'avait pu laisser qu'un régiment d'infanterie sans artillerie, avait été assailli à la fois sur la rive droite par l'archiduc et sur la rive gauche par une nouvelle armée autrichienne venant de Bohême. Après une belle défense, le régiment, n'ayant plus une cartouche, avait été contraint de rendre la place. Le dimanche 23 avril, un dernier combat, le quatrième en cinq jours, contraignait l'archiduc Charles à passer le fleuve et, le soir même, Lannes enlevait d'assaut Ratisbonne.

L'étonnante campagne des cinq jours — Napoléon la jugeait « la plus hardie et la plus savante » de ses campagnes — coûtait aux Autrichiens 60 000 hommes, 100 canons et une quantité prodigieuse de matériel. Elle dégageait complètement la Bavière et ouvrait à l'Empereur la route de Vienne.

ESSLING

Moins d'un mois après son entrée en campagne, le 13 mai, Napoléon était maître de Vienne. Fait qui ne s'était pas produit en 1805, la ville avait essayé de se défendre : mais un court combat, un commencement de bombardement avaient, en une journée, amené la reddition. Cependant, les Autrichiens avaient pu cette fois détruire les ponts du Danube.

Au delà du fleuve, en face de Vienne, dans l'immense plaine du Marchfeld, l'archiduc Charles était établi. Au lendemain de Ratisbonne, il avait fait sa jonction avec les troupes de Bohême et reconstitué son armée : elle comptait environ 90000 hommes. Napoléon résolut de passer le fleuve pour la détruire.

Le point de passage fut choisi au-dessous de Vienne, à sept kilomètres à l'est des faubourgs, au village d'Ebersdorf[1]. Il y a là en face du village une très grande île, l'île *Lobau*, que borde au sud le bras principal du Danube, large de plus de 700 mètres et qu'un bras secondaire, mesurant encore de 100 à 120 mètres, enveloppe du côté du nord d'un long fossé circulaire. L'île dessine ainsi, au bas de la plaine du Marchfeld, comme le saillant d'un bastion.

Le passage fut tenté dans les deux journées du dimanche 21 et du lundi 22 mai, en présence de l'archiduc Charles. Ce fut l'occasion d'une des plus furieuses batailles de l'histoire impériale. Le 21 mai, les premières troupes françaises, débouchant de l'île Lobau, avaient occupé à gauche le village d'Aspern, à droite le village d'***Essling***, quand, sous la poussée d'une crue violente, l'un des deux ponts de bateaux établis par le génie sur le grand bras du Danube se rompit : 22000 hommes seulement avaient passé. Vers trois heures après midi ils furent assaillis par les 90000 hommes de l'archiduc Charles, soutenus de 300 canons. Lannes dans Essling, Masséna dans Aspern, où pendant six heures avec 7000 fantassins, il tint tête victorieusement à 36000 Autrichiens, au centre, entre les deux villages, d'audacieuses charges de cavalerie, arrêtèrent sur tout le front l'ennemi.

Le pont réparé le soir, le passage des troupes ayant continué pendant la plus grande partie de la nuit, le 22 au matin, Napoléon, disposant de 60000 hommes et de 150 canons, prit l'offensive vers quatre heures. A huit heures, Lannes avait enfoncé le centre de l'armée autrichienne et la victoire était déjà certaine.

1. Voir la carte ci-dessous, page 671.



INFANTERIE FRANÇAISE. GRENADIER DE LA GARDE. — Tenue de Campagne.
Dessin de CHARLET (1792-1845). — Musée de l'Armée. — Photographie Hachette.

Bonnet à poil, « l'ourson », — il était en peau d'ours — avec plaque de cuivre à l'Aigle; on y pouvait loger deux bouteilles de vin. Capote bleue, d'abord à deux rangs, puis à un seul rang de boutons ; on relevait les pans pour la marche comme aujourd'hui ; épaulettes de laine rouge, pantalon bleu très large, buffleterie blanche. Giberne contenant 50 cartouches ; sabre-briquet. L'équipement total pesait un peu plus de 32 kilogrammes, 5 de plus qu'aujourd'hui. — Les chasseurs à pied de la garde avaient même uniforme, mais pas la plaque à l'ourson, et le dessus de l'épaulette vert. En route, grenadiers et chasseurs, coiffés du bicorne, portaient l'ourson sur le sac. On le mettait dès qu'on entrait en ligne et l'apparition des bonnets à poils sur le champ de bataille produisait toujours grand effet, tant sur l'armée française que sur l'ennemi.— Voir la tenue de parade, page 735.

quand, la crue redoublant et l'ennemi ayant lancé dans le courant du Danube des moulins incendiés, le grand pont fut cette fois complètement rompu. Lannes dut d'abord s'arrêter. Puis, comme les parcs de ravitaillement n'avaient pu passer, les munitions étant à peu près épuisées à dix heures, il fallut reculer. Les Autrichiens firent des efforts désespérés à la fois sur la gauche, vers Aspern, pour jeter les Français au Danube, et pour les envelopper à droite, vers Essling. Ils échouèrent partout. La lutte se prolongea jusqu'à neuf heures du soir. Au cours de ces onze heures de bataille, le village d'Essling fut pris et repris neuf fois. A six heures, un boulet ricochant frappait mortellement aux genoux le maréchal Lannes.

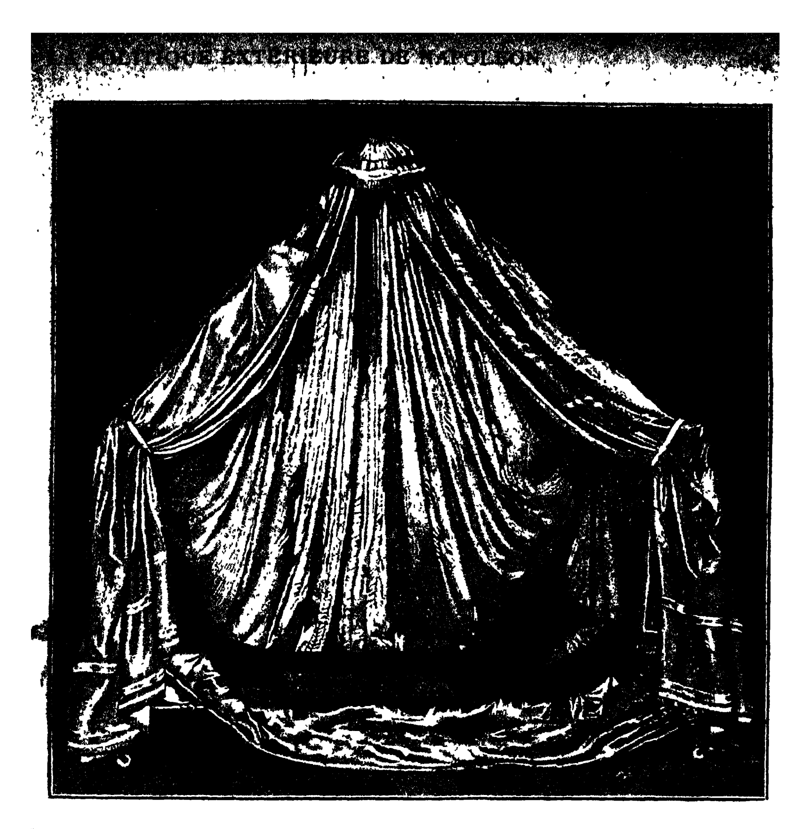
Grâce à la ténacité de Masséna qui, interrogé s'il pourrait tenir dans Aspern, avait répondu, « qu'il tiendrait deux heures, six, vingt-quatre, tant que cela serait nécessaire au salut de l'armée »; grâce a l'héroïsme de la cavalerie et de l'infanterie de la garde[1] la retraite dans l'île Lobau s'effectua en bon ordre, et sans qu'on abandonnât même un canon démonté. Masséna passa le dernier. Les deux journées coûtaient aux deux armées 45000 hommes, tués ou blessés.

LE CAMP DE L'ILE LOBAU

Napoléon cantonna ses troupes dans l'île Lobau. Il la transforma en un puissant camp retranché, que relia à la rive droite un pont sur pilotis, protégé par une estacade, le tout construit par le génie et les marins de la garde amenés de Boulogne. En même temps qu'il poussait les préparatifs en vue d'un nouveau passage du fleuve, il se renforçait en appelant de nouvelles troupes, en particulier, comme en 1805, l'armée d'Italie. Commandée par le vice-roi Eugène de Beauharnais et par Macdonald, cette armée forte d'environ 50000 hommes chassa devant elle, dans les vallées des Alpes, l'armée de l'archiduc Jean. Celui-ci, après le mouvement offensif du début de la campagne, avait été, au lendemain d'Eckmühl, rappelé par l'archiduc Charles. Mais pour empêcher la jonction des archiducs, le Prince Eugène suivit et refoula l'archiduc Jean jusqu'en Hongrie. Après l'avoir battu à *Raab* au sud des îles de la Schutt (14 juin), Eugène et l'armée d'Italie rallièrent l'île Lobau. Au début de juillet, Napoléon disposait de 150000 hommes avec 450 canons.

Quarante jours après sa première tentative, dans la nuit du 4

1. Voir ci-dessous, page 737.



LIT DE CAMPAGNE DE NAPOLÉON.
Musée de l'Armée. — Photographie Hachette.

Un équipage de campement, porté à dos de mulet, suivait tous les mouvements du quartier général impérial. La tente de l'Empereur était divisée en quatre parties : une chambre, un cabinet de travail, deux pièces pour les aides de camp et les maréchaux. Dans la chambre, on tendait un lit pliant, fait de baguettes d'acier, très bas, à peine large d'un mètre, qu'enveloppait — c'était le seul luxe — des rideaux de soie verte. Des sièges pliants, tendus de cuir rouge, complétaient le mobilier. Au campement, la cuisine impériale, réduite au strict nécessaire, avait ordre de tenir en permanence une marmite au feu, pour pouvoir servir à tout instant « une soupe » à l'Empereur ou à quelqu'un de ses officiers.

au 5 juillet, à la faveur d'un orage d'une extraordinaire violence, tandis qu'il trompait les Autrichiens par une furieuse canonnade vers Aspern, Napoléon franchit le Danube sur quatre ponts lancés en quelques minutes, en face du village d'*Enzersdorf*. Le 5 juillet au matin, il offrait la bataille à l'archiduc Charles, en

vue de Vienne, dans la vaste plaine qui s'étend entre le Danube au sud et vers le nord le plateau de ***Wagram***, un plateau d'à peine quelques mètres de relief.

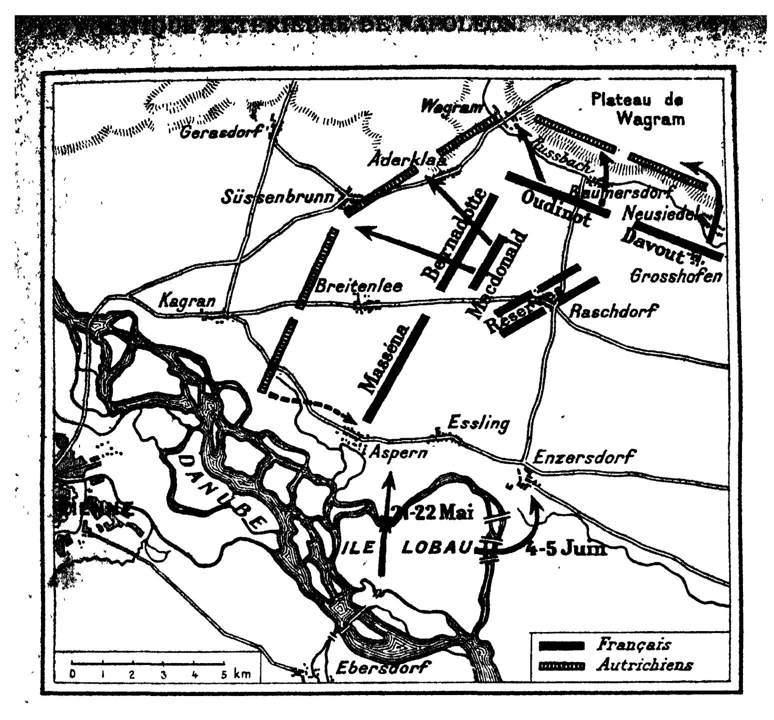
WAGRAM

La bataille dura deux jours. La journée du mercredi 5 juillet fut employée par Napoléon à opérer, en combattant, le deploiement de son armée. Il la déploya en éventail depuis Aspern, où était son extrême gauche, jusqu'en face du village de Neusiedel, à son extrême droite.

Au début de la seconde journée, le jeudi 6 juillet, l'armée autrichienne était formée en potence, face au sud et à l'est, comme si elle venait de France. L'articulation de ses lignes était au village de Wagram : sa gauche s'étendait sur le plateau depuis Wagram jusqu'à Neusiedel. Le centre et la droite s'allongeaient de Wagram au Danube, par les villages d'Aderklaa et de Süssenbrunn. Le développement total du front était d'environ douze kilomètres. L'archiduc Charles avait 140 000 hommes et 400 canons. Il voulait serrer les Français « comme dans un étau » entre les deux branches de son armée, la droite devant se porter sur Aspern et Essling, et couper Napoléon du Danube.

De son côté, Napoléon projetait de déborder les Autrichiens par leur extrême gauche, à Neusiedel. Il avait placé là le corps de Davout, que prolongeait jusqu'en face de Wagram le corps d'Oudinot. Au centre, face à Süssenbrunn, était Bernadotte avec le corps saxon. Masséna formait la gauche. A l'intérieur de l'angle que dessinaient ses lignes, Napoléon avait massé ses réserves : la garde et l'armée d'Italie. La disposition de son front de bataille lui permettait de promptement renforcer toute partie de ses lignes qui faiblirait.

La bataille commença à quatre heures. Dans la matinée, vers onze heures, l'archiduc Charles put penser qu'il tenait la victoire. La gauche française avait reculé; les Autrichiens approchaient d'Aspern. Au centre, les Saxons de Bernadotte lâchaient pied. Sur ce point Napoléon fit amener au galop une colossale batterie de 100 pièces, dont les salves arrêtèrent l'offensive du centre autrichien. Bientôt après Napoléon le faisait attaquer par Macdonald et l'armée d'Italie tout entière, 20000 fantassins, 4000 cavaliers, formés en une sorte d'énorme carré. Cette phalange, sur qui vint se briser la cavalerie autrichienne, enleva Süssenbrunn et Aderklaa. De leur côté, à l'aile droite, Davout débordait et enlevait Neusiedel, Oudinot s'emparait de Wagram.



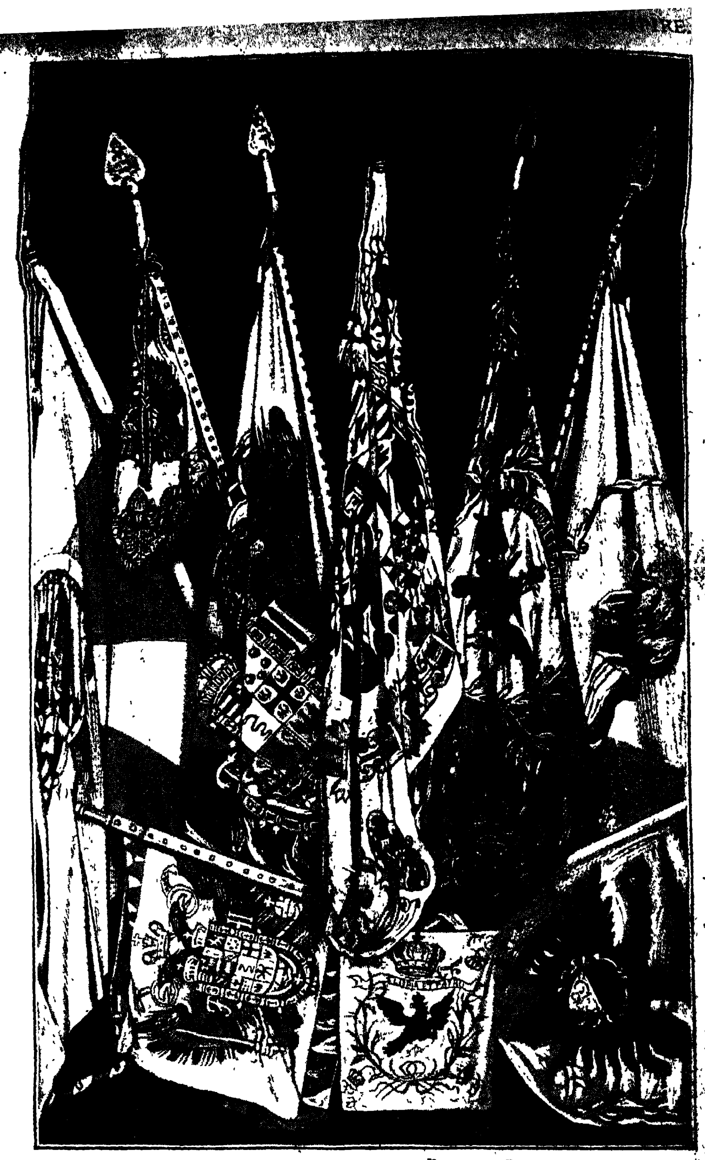
ESSLING, 22-23 MAI. WAGRAM, 5-6 JUILLET 1809.

A quatre heures du soir, après douze heures de lutte, l'archiduc Charles se mettait en retraite. Mais bien qu'il eût 30000 hommes hors de combat et que Napoléon lui eût fait environ 12000 prisonniers, *l'armée autrichienne n'était nullement désorganisée.* Elle demeurait encore redoutable et put se retirer en bon ordre vers la Bohême, en faisant tête aux Français qui la suivaient de près.

PAIX DE VIENNE

La supériorité de Napoléon n'en était pas moins désormais si certaine, que cinq jours après Wagram, les Autrichiens demandaient un armistice. Il fut conclu à *Znaïm* (11 juillet 1809).

La paix définitive fut signée à **Vienne** (14 octobre 1809). Elle coûtait à l'Autriche sa part de Pologne, la *Galicie*, cédée pour partie au grand-duché de Varsovie et pour partie au Tsar; ***Salsbourg***, et la ***haute vallée de l'Inn***, cédées à la Bavière;



*Drapeaux conquis sous le Premier Empire.
Musée de l'Armée. — Photographie Hachette.

Trieste, le Frioul, la Carniole, la Croatie, cédés à Napoléon qui les annexa à l'Empire et en forma les sept *Provinces Illyriennes.* François I[er] perdait au total près de *quatre millions* de sujets, environ le sixième de la population de ses États.

CARACTÈRES DE LA GUERRE DE 1809 LES SOULÈVEMENTS

La campagne de 1809 fut la dernière campagne victorieuse de Napoléon. Elle avait beaucoup différé des campagnes antérieures en Allemagne : *Napoléon avait difficilement vaincu.* Le soldat ennemi avait montré une solidité et une ténacité toutes nouvelles. C'est qu'un sentiment nouveau, *le patriotisme, l'animait et le peuple entier avec lui.* Avant l'ouverture des hostilités un agent français écrivait de Vienne : « En 1805, la guerre était dans le gouvernement, non dans l'armée, ni dans le peuple; en 1809 elle est voulue par le gouvernement, par l'armée et par le peuple. » Napoléon avait pu s'en convaincre à Vienne même, où dans l'intervalle entre Essling et Wagram, « l'insolence du peuple et les excès » à l'égard de la garnison furent tels qu'il dut prescrire des mesures pour que les Français ne fussent pas « vexés par les vaincus ».

On l'avait vu surtout dans le Tyrol. Là, à l'appel de l'un d'entre eux, l'aubergiste *Andréas Hofer*, les montagnards dont le traité de Presbourg et la volonté de Napoléon avaient, depuis 1805, fait des sujets du roi de Bavière s'étaient soulevés en faveur de leur ancien souverain l'empereur d'Autriche. L'insurrection

* *Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, les Français ont conquis par centaines les drapeaux de l'Europe entière. La seule campagne de 18 6 fit entrer aux Invalides, avec l'épée et les décorations de Frédéric II, 280 drapeaux prussiens. Ces drapeaux, le maréchal Sérurier, gouverneur des Invalides, les fit brûler dans la nuit du 30 au 31 mars 1814, pour que les Alliés, entrant dans Paris le lendemain, ne pussent les reprendre. Les drapeaux que le directeur du Musée de l'Armée, le général Niox, a récemment groupés en émouvants trophées proviennent, soit du Sénat, — Napoléon y avait envoyé les drapeaux d'Ulm et d'Austerlitz — soit de dons faits par les descendants d'officiers qui les avaient conservés. La Chambre des députés garde encore 54 drapeaux donnés par Napoléon au Corps Législatif. — Ce trophée de neuf drapeaux ou étendards comprend, de gauche à droite : un drapeau* russe (1805), *soie verte avec croix de Saint-André jaune; — un étendard* autrichien (1805), *soie verte brochée or, lance en cuivre timbrée à l'aigle; — un drapeau* autrichien (1800, *Marengo*), *soie jaune, au centre l'aigle à deux têtes portant les armes de la monarchie et les initiales F. II — François II, — bordure faite de triangles, alternativement blancs, noirs, rouges, jaunes; — un drapeau* espagnol (1810), *soie blanche avec le collier de la Toison d'or; — un drapeau* prussien (1806), *soie gris-foncé, médaillon blanc, portant l'aigle noir et la devise* « Pro Gloria et Patria »; *— un drapeau* autrichien (1800). *En bas, de gauche a droite : étendard* autrichien, *pareil au grand drapeau placé au-dessus ; — étendard* prussien (1806, *Lubeck*), *soie jaune brodée d'or, écusson central blanc ; — étendard* autrichien, *soie blanche, au chiffre de Charles VI.*

commencée le 8 avril, avant même le début de la guerre, n'était encore pas totalement étouffée à la fin de décembre, plus de deux mois après la conclusion de la paix. Les Tyroliens avaient battu les troupes bavaroises, écrasé un corps saxon, pris deux fois Innsbrück, si bien que Napoléon avait été contraint d'opposer à ses paysans l'un de ses lieutenants les meilleurs, le maréchal Ney. Hofer dont la tête avait été mise à prix, livré par trahison, fut fusillé à Mantoue (février 1810).

D'ailleurs, et ce n'était pas une moindre nouveauté, le gouvernement autrichien lui-même avait fait appel au patriotisme et au *sentiment national allemand*. L'armée autrichienne, disait l'archiduc Charles, entrant en Bavière, était « l'armée libératrice, et venait délivrer l'Allemagne de ses oppresseurs ». Dans l'Allemagne du Nord, dans les États de la Confédération du Rhin, deux mouvements militaires avaient témoigné que certains Allemands au moins aspiraient vraiment à cette délivrance. Un officier prussien, le major *Schill*, avec un corps franc de 2000 cavaliers, avait pendant près de deux mois affolé le gouvernement westphalien (avril-mai). Il fut tué dans une audacieuse tentative pour enlever Stralsund. Un autre corps franc, la *Légion Noire*, formé par le duc de *Brunswick*, le fils du vaincu d'Iéna, s'était porté sur la Saxe, avait occupé Dresde, puis Leipzig, et ses opérations duraient encore au lendemain de l'armistice de Znaïm.

A Schœnbrun, pendant la parade de la garde, deux jours avant la signature du traité de Vienne, un étudiant saxon, Frédéric Staabs, tentait de poignarder Napoléon, « intimement convaincu, disait-il, qu'en le tuant il rendrait le plus grand service à son pays et à l'Europe ». « Vous tuer n'est pas un crime, c'est un devoir », répondait-il à Napoléon qui l'interrogeait. « Si je vous fais grâce, m'en saurez-vous gré ? » — « Je ne vous en tuerais pas moins ». C'était l'état d'esprit des Espagnols et le signe éclatant de l'éveil des passions nationales en Allemagne.

L'APOGÉE DE NAPOLÉON

La paix de Vienne marqua l'apogée de la puissance de Napoléon. Pendant deux ans, il fut le maître de l'Europe centrale et occidentale. Il était *empereur des Français*, et son empire allant de Rome à Hambourg comprenait 130 départements, soit aujourd'hui un tiers de l'Italie, la France, une partie de la Suisse, le Luxembourg, la Belgique, la Hollande, la Prusse rhénane et les pays allemands riverains de la mer du Nord jusqu'à l'Elbe. Au delà de l'Adriatique,



L'EMPIRE FRANÇAIS EN 1810.

Cette carte montre les mouvements de la frontière française de 1789 *à* 1815. *Les premiers accroissements, Avignon, Savoie, Nice, Belgique, rive gauche du Rhin, dus à la République, furent consacrés par les traités de Bâle* (1795), *Campo-Formio* (1797) *et Lunéville* (1801). *Les agrandissements ultérieurs furent dus à l'Empire. L'annexion de Rome et des États de l'Église, de la Hollande, des côtes de l'Allemagne du Nord, avec Brême et Hambourg, furent des conséquences du Blocus. En* 1810 *l'Empire français comptait* 130 *départements. On y parlait français, italien, allemand, hollandais, enfin serbe dans les Provinces Illyriennes, par où l'Empire français était un état balkanique et touchait au Monténégro. Ajouter à l'Empire, pour connaître toute la puissance de Napoléon, les États dont il était souverain : Suisse dont il était médiateur, royaume d'Italie; ceux dont il était suzerain : Confédération du Rhin, avec les quatre royaumes de Westphalie, de Wurtemberg, de Bavière et de Saxe, royaumes d'Espagne et de Naples : la moitié de l'Europe et* 70 *millions d'habitants.*

l'entrée de la péninsule des Balkans, il était maître des Provinces Illyriennes, voisines du Monténégro et de la Bosnie. Il était *roi d'Italie*, *médiateur de la Confédération suisse*, *protecteur de la Confédération du Rhin*, dont tous les rois lui devaient leurs couronnes. Il avait fait roi d'Espagne son frère Joseph, roi de Westphalie son frère Jérôme, roi de Naples son beau-frère Murat. Directement ou par les rois ses vassaux, il commandait à plus de 70000000 d'hommes, la moitié de la population de l'Europe à cette époque. Il avait, pour alliés volontaires ou forcés, le tsar de Russie, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, le roi de Danemark. La Suède, restée la dernière fidèle à l'alliance anglaise, adhérait à son tour au Blocus Continental, et sa dynastie, étant près de s'éteindre, prenait pour prince royal un maréchal de France, Bernadotte (janvier-août 1810).

Tout pliait devant la volonté de Napoléon, même l'orgueil familial de la plus orgueilleuse des dynasties, la dynastie autrichienne. Quand, pour des raisons politiques, parce qu'il désirait assurer la continuité du régime impérial par une dynastie née de lui, Napoléon eut divorcé d'avec l'impératrice Joséphine dont il n'avait pas d'enfant (6 décembre 1809), il demanda à François Ier la main de *l'archiduchesse Marie-Louise*, sa fille. L'empereur d'Autriche l'accorda. A la cérémonie du mariage, à Notre-Dame (1er avril 1810), la traîne du manteau de la nouvelle impératrice était portée par cinq reines. L'enfant qui naquit de cette union reçut le titre de *Roi de Rome* (20 mars 1811).

Il ne restait, invaincue, qu'une ennemie, *l'Angleterre*. Mais la prolongation de la lutte paraissait devoir la mener promptement à la ruine. Son budget était en déficit constant. Les seuls intérêts de sa dette absorbaient chaque année 600 millions. D'autre part, les effets du Blocus commençaient à se produire, tels que les avait prévus Napoléon. Les docks de Londres regorgeaient de produits coloniaux; mais on ne pouvait se procurer du blé sur le continent, alors que la population augmentait sans cesse et que la production nationale était insuffisante. A la fin de 1811, selon l'énergique expression d'Albert Sorel, le peuple anglais « crevait d'épicerie et manquait de pain ». Les ouvriers, réduits à des salaires de famine, se soulevaient sur divers points et brisaient les machines dans les usines. Le Parlement était obligé de voter, sous l'apparence de prêts remboursables, d'importants secours d'argent aux industriels et aux commerçants. Il semblait que Napoléon touchât à l'heure du triomphe définitif.

CHAPITRE XVIII

LA FIN DE L'EMPIRE

LES RÉFORMES DE LA PRUSSE — GUERRE DE RUSSIE; LA COALITION GÉNÉRALE; L'INVASION LA PREMIÈRE RESTAURATION — LES CENT-JOURS : WATERLOO LES TRAITÉS DE PARIS ET DE VIENNE LES REMANIEMENTS TERRITORIAUX EN EUROPE

CAUSES DU DÉCLIN DE L'EMPIRE

La puissance de Napoléon était *plus apparente que réelle* et il ne fallut pas *deux années pour l'abattre.* L'immense Empire français n'avait été fondé que par la force et ne se soutenait que par la force. Entre tous les peuples qui s'y trouvaient réunis, Français, Belges, Hollandais, Allemands, Italiens, il n'existait aucun lien naturel; races, langues, sentiments, intérêts, différaient et les séparaient. Par exemple, le Blocus Continental, favorable dans une certaine mesure aux Français et aux Allemands du Rhin, ruinait les Hollandais et les Allemands de Hambourg; et si le prestige acquis par tant de victoires au nom Français flattait le Français de France et compensait un peu pour lui les charges d'un perpétuel état de guerre, ce prestige laissait indifférent le Français nominal de Bruxelles, d'Amsterdam, de Mayence ou de Turin, et ne lui adoucissait en rien l'odieux fardeau de la conscription. Pour tous les annexés, l'attachement à la France et la fidélité à l'Empereur devaient durer autant que la fortune heureuse de l'Empereur. Il y avait bien moins encore à compter sur les États Confédérés du Rhin, dont Napoléon exigeait sans cesse de nouveaux contingents, et à qui les guerres impériales, coûtant beaucoup d'or et de sang, ne rapportaient rien.

Quant aux alliés, Russes, Prussiens, Autrichiens, ils avaient tous été conduits à l'alliance par la défaite et n'y demeuraient que par la crainte. Leur unique pensée devait être et était la *revanche*, et chacun d'eux la préparait de son mieux.



I

LES RÉFORMES DE LA PRUSSE

LA PRUSSE APRÈS TILSITT

Nulle part on ne la préparait plus activement qu'en Prusse. Au lendemain de la paix de Tilsitt comme au lendemain d'Iéna, il s'y était trouvé deux partis : un parti de la résignation, acceptant le fait accompli; un parti patriote pour qui la « catastrophe » n'était pas irréparable. Le parti de la résignation estimait qu'il n'y avait rien à faire, si ce n'est vivre dans les conditions voulues par le vainqueur, et tâcher de sauvegarder ce qu'il avait laissé subsister de la Prusse, en liant sa politique à la sienne, en suivant docilement ses directions. Les patriotes croyaient que seul l'abandon de soi-même fait définitive la défaite, qu'un retour de fortune était possible, qu'il fallait seulement s'en rendre digne en s'y préparant, en le préparant par la « *régénération* » de la Prusse. Grâce à l'appui de la reine Louise, ce fut l'influence des patriotes qui finit par prévaloir, non pas toutefois pleinement et sans conteste. Frédéric-Guillaume, en effet, ne cessa jamais d'être l'homme indécis, dont la volonté vacillante fut toujours impuissante à rien vouloir sans repentir et sans réserve, et maintes fois les patriotes ne purent vaincre les résistances auxquelles leurs adversaires, « la cabale », parvenaient à entraîner le roi.

LES PATRIOTES

Fait digne de remarque, les chefs du parti patriote, ceux par qui la Prusse fut régénérée, étaient Prussiens d'adoption, non pas de race. Ils venaient les uns du Hanovre comme *Hardenberg* et *Scharnhorst*, d'autres de Nassau comme *Stein*, d'autres encore de la Saxe comme *Gneisenau*, de Mecklembourg comme *Blücher*, de la Lithuanie comme *Schön*. Parce qu'elle était le plus puissant des États protestants en Allemagne, la Prusse, surtout depuis Frédéric II, attirait naturellement les éléments les plus énergiques du monde protestant germanique, comme l'Autriche attirait les éléments catholiques. L'attraction fut plus forte encore lorsque les victoires de Napoléon eurent fait passer l'Allemagne entière sous l'influence française : vaincue et démembrée mais restant du

moins indépendante, la Prusse devint alors le refuge unique et l'espoir de tous les patriotes allemands. En travaillant à la relever, ils songeaient à la libération de l'Allemagne dont la Prusse serait un jour l'instrument.

LA RÉGÉNÉRATION DES CARACTÈRES

Pour ces patriotes, la condition première de la revanche future, c'était la transformation complète de la Prusse, sa « *régénération* » par un ensemble de réformes qui toucheraient à la fois la société, le gouvernement, l'administration, les finances, l'armée : au total presque une révolution, dont la Révolution française avait donné l'idée première, mais radicalement différente en son principe et son objet. Les patriotes, surtout les réformateurs militaires, avaient constaté que la Révolution, en proclamant l'égalité, avait « éveillé, selon les expressions de Gneisenau, toutes les forces sociales, mis en œuvre tout entière la force nationale du peuple français », et qu'elle avait par là donné à la France un instrument de guerre d'une puissance inconnue jusqu'alors. Ils concluaient que, pour avoir chance de la vaincre, il fallait imiter la France et dresser contre elle, par une réforme sociale intéressant le peuple entier au succès de la guerre future, les mêmes forces qu'elle avait quinze ans plus tôt dressées contre l'étranger. *En cela, et seulement en cela, la rénovation prussienne fut inspirée de la Révolution française.*

La régénération, en effet, vint du roi, non du peuple : elle eut pour objet non pas la réalisation d'un idéal de justice, le bien individuel, et l'amélioration du sort des sujets, mais, comme les réformes des despotes éclairés au dix-huitième siècle, l'accroissement des ressources dont pourrait disposer le roi, la force plus grande de l'État. D'autre part ces réformes furent toutes des réformes de circonstances ; aucune d'elles ne fut poussée à fond ; beaucoup furent à peine ébauchées et plusieurs furent expressément rapportées ou tombèrent de fait en désuétude après 1815, dès que le péril français fut écarté.

LA RÉFORME SOCIALE

Les réformes essentielles furent la réforme sociale et la réforme militaire. La réforme sociale fut accomplie en deux étapes. Commencée par le baron de *Stein* en 1807, elle fut complétée quatre ans plus tard, en 1811, par le chancelier *Hardenberg*.

La Prusse était un État féodal. La société y était partagée en

trois classes : Nobles, Bourgeois et Paysans, castes plutôt que classes dont nul ne pouvait sortir comme pouvaient le faire en France avant 1789, au moyen des achats d'offices, le paysan passant à la bourgeoisie, le bourgeois s'élevant à la noblesse. La terre était toute aux mains des nobles qui seuls la pouvaient posséder. Le bourgeois se trouvait par suite inéluctablement enfermé dans la ville et les corporations. Les paysans étaient serfs, soumis à la corvée et aux services personnels.



STEIN (1757-1831), portrait gravé par LUTZENKIRCHEN. Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

Le relèvement de la Prusse après Iéna a été préparé par un groupe de réformateurs, prussiens d'adoption, non point de race. Le baron de Stein, originaire de Nassau, était chevalier d'empire, *c'est-à-dire un des membres de cette petite noblesse souveraine, dont les possessions furent « médiatisées », — comme étaient sécularisés les biens d'Église — lors des grands remaniements consécutifs au traité de Lunéville et au* recez *de* 1803. *De là, chez Stein, des sentiments très naturels d'hostilité contre la France. Ingénieur, entré au service de la Prusse, devenu ministre des finances, il demanda des réformes dès avant Iéna et fut disgracié. Ce fut Napoléon qui, à Tilsitt, conseilla à Frédéric-Guillaume de le rappeler. Stein commença la réforme sociale et opéra la réforme des ministères. Napoléon exigea son renvoi, en* 1808, *quand il découvrit sa haine de la France. Stein, réfugié en Russie, prit, en* 1813, *en Prusse, l'initiative des mesures qui aboutirent à l'établissement du service obligatoire dans tout le royaume. Patriote allemand, il rentra dans la vie privée quand il vit, en* 1815, *les souverains trahir ses espérances et morceler de nouveau l'Allemagne.*

Le 9 octobre 1807, un édit préparé par Stein libéra la terre : le noble put la vendre ; le bourgeois et le paysan purent l'acheter et la posséder. L'édit libérait le paysan de tout service personnel. Il maintenait toutefois la corvée, et ne réglait pas, ce qui était essentiel, la question de la propriété des terres sur lesquelles vivait le paysan.

Peut-être Stein l'eût-il réglé par la suite. Mais on a vu[1] quelles espérances et quels projets avaient fait naître en lui la capitulation de Baylen. En août 1808, une lettre, où se trahissaient espérances et projets, fut surprise par la police impériale. Napoléon exigea le renvoi de Stein (novembre 1808). Il ordonna même son arrestation, en sorte que Stein dut se réfugier en Russie.

Son successeur, le baron de *Hardenberg*, compléta la réforme sociale par *l'ordonnance de régularisation* (septembre 1811). Elle affranchissait totalement le paysan en abolissant toute redevance féodale, et le rendait propriétaire des deux tiers du sol qu'il cultivait héréditairement. L'ordonnance mécontenta d'ailleurs à la fois les nobles et les paysans : les nobles parce qu'ils perdaient les redevances jusque-là versées par les paysans; les paysans parce qu'ils se tenaient pour frustrés, dès lors qu'on ne leur laissait pas la totalité des terres cultivées par eux depuis tant d'années. Aussi l'ordonnance fut fort mal appliquée. Bien plus, en 1816, le danger passé et Napoléon renversé, l'ordonnance fut rapportée et ce fut seulement trente-cinq ans plus tard, en 1850, que fut pleinement réalisée l'émancipation du paysan. Rien ne peut mieux faire comprendre le caractère tout opportuniste des réformes opérées en Prusse.

LES RÉFORMES MILITAIRES

Les réformes militaires furent surtout l'œuvre de *Scharnhorst*. Né Hanovrien, fils d'un paysan saxon, il fut d'abord officier d'artillerie dans l'armée hanovrienne, passa au service de Prusse en 1794, dirigea l'éducation militaire du prince royal et fit bravement son devoir en 1807. Ayant recherché les causes des victoires françaises, il était persuadé dès avant Iéna, comme d'autres le furent après, qu'on ne pouvait rien faire « avec des paysans menés au feu par des nobles dont ils partageaient les dangers sans jamais partager ni leurs passions ni leurs récompenses ». Il fallait donc procéder à une refonte de l'armée prussienne, refonte qui aurait pour premier principe la réforme sociale. Cette refonte, dont Stein lui confia le soin, Scharnhorst eut, pour l'opérer, de nombreux collaborateurs entre tous un officier saxon, *Gneisenau*. Il ne lui fut point possible d'ailleurs de l'accomplir telle qu'il l'eût voulue, et nul parmi les réformateurs ne vit plus souvent ses desseins traversés par l'influence de la « cabale ».

1. Voir ci-dessus, page 659.

Ce que voulait Scharnhorst, c'était confondre l'armée et la nation, établir réellement le système du service obligatoire pour tous, dont le Roi Sergent, soixante-dix ans auparavant, avait décrété le principe, mais qui, on l'a vu[1], n'avait jamais éte mis en vigueur. Le projet, présenté dès 1808, souleva une opposition générale, tant la discipline sauvage, à laquelle l'armée était jusque-là soumise, avait déconsidéré dans l'opinion le métier militaire. Vouloir que tout le monde fût soldat, c'était, disait un historien célèbre, *Niebuhr*, « une idée anticivilisatrice de capitaines incultes ». Le roi repoussa le projet.



SCHARNHORST (1756-1813), peint par GEBAUER, au Musée Hohenzollern, à Berlin. — Photographie de la Société photographique, à Berlin.

Né dans le Hanovre, officier d'artillerie dans l'armée hanovrienne, passé en 1704 au service de Prusse, Scharnhorst, blessé à Auerstaedt, fut chargé après 1806, de réorganiser l'armée prussienne. Fils de paysan, il ne comprenait pas le préjugé qui réservait l'accès des grades aux nobles seuls. Il eut beaucoup de peine à faire admettre par le roi que les roturiers pussent se présenter aux examens d'officiers. Il ne put obtenir l'établissement du service obligatoire pour tous; mais, grâce au système des Krumpers, il prépara un grand nombre d'hommes instruits pour la guerre de revanche. Il fut écarté du ministère de la guerre en 1810, à la demande de Napoléon qui avait deviné son activité. Il continua à diriger sous main les affaires militaires. Il fut blessé mortellement à Lützen, à 57 ans.

Scharnhorst dut se borner à des réformes partielles, qui ne furent d'ailleurs pas acceptées sans difficultés : adoucissement de la discipline et suppression des châtiments corporels, suppression des mercenaires, suppression de l'entretien des compagnies par les capitaines, nouveau mode de recrutement

1. Voir ci-dessus, pages 101 et 102.

des officiers nommés désormais à la suite de concours théoriquement ouverts au bourgeois aussi bien qu'au noble, création d'une *Académie de guerre*, etc.

LES KRUMPERS

Mais surtout Scharnhorst s'efforça d'instruire dans le moindre temps le plus grand nombre possible de soldats. La prudence et la méfiance de Napoléon avaient en effet mis la Prusse en péril de ne disposer, au cas d'une guerre soudaine, que d'effectifs singulièrement faibles. La convention annexe au traité de Tilsitt avait subordonné, on l'a vu, l'évacuation des provinces prussiennes occupées par l'armée française, au règlement complet de l'indemnité de guerre. Le montant de cette indemnité n'ayant pas été fixé, Napoléon, qui ne pardonnait pas à Frédéric-Guillaume sa duplicité, profita de l'imprécision du traité pour exploiter terriblement la Prusse pendant plus d'une année. Il garda l'administration de tous les pays où se trouvaient ses troupes, interdisant tout rapport entre les fonctionnaires prussiens et leur roi, percevant les impôts, procédant en outre à de continuelles réquisitions en nature. Il déclarait plus tard lui-même avoir ainsi tiré de la Prusse plus d'un milliard. L'exploitation fut telle sur certains points qu'il restait à peine une tête de bétail sur vingt et que la famine menaçait : « Sans avoir envie de m'apitoyer hors de propos, écrivait à Napoléon le général Clarke, gouverneur de Berlin, je dois dire que la misère est telle, que les suicides se multiplient d'une manière effrayante dans la classe moyenne de la société. » *Ce fut cette exploitation, et non pas la défaite qui éveilla, sous forme de haine de la France, le patriotisme prussien.* L'exploitation prit fin, quand les affaires d'Espagne obligèrent Napoléon à ramener ses troupes d'Allemagne. Une convention fut alors signée à Paris, au début de septembre 1808. Or, un article de cette *convention de septembre* interdisait à la Prusse, pendant une période de dix ans, d'avoir jamais sur pied en temps de paix plus de 42 000 hommes.

Scharnhorst tourna l'interdiction de la manière suivante. Dans chaque compagnie on dut presser l'instruction de cinq ou six « cantonistes »[1], de telle façon qu'ils pussent connaître au bout d'un mois l'essentiel du métier de soldat. On les renvoyait alors dans leur canton d'où l'on tirait aussitôt un même nombre de

1. Voir ci-dessus, page 102.

recrues nouvelles. Par ce procédé, un bataillon qui ne compta jamais plus de 550 hommes présents au drapeau, se trouva avoir instruit en trois ans 2500 combattants. Ce fut ce système dit des *Krumpers*[1] qui permit à la Prusse de mettre en campagne, au début de 1813, à la grande surprise de Napoléon, 350 000 hommes de première ligne.

L'UNIVERSITÉ DE BERLIN

A côté des réformes sociales et militaires furent opérées des réformes dans le gouvernement central, comme la substitution de ministres uniques, aux collèges de ministres; des réformes financières, comme l'extension aux campagnes d'un impôt sur les boissons, l'*accise*, perçu jusque-là seulement dans les villes; des réformes administratives, comme l'organisation de municipalités urbaines à pouvoirs assez étendus.

Enfin en 1810, sur la proposition de Guillaume de Humboldt, une université fut ouverte à Berlin. En créant l'*Université de Berlin* on voulait, selon le mot de Frédéric-Guillaume, que « l'État pût réparer par les forces intellectuelles ce qu'il avait perdu de forces matérielles ». La création ne devait pas intéresser seulement la Prusse. Sa portée plus générale était ainsi définie par Humboldt : « Tandis qu'une partie de l'Allemagne a été dévastée par la guerre et que l'autre est entre les mains de l'étranger, l'Université offrira à la science allemande un refuge qu'elle pouvait à peine espérer ». De fait, la création de l'Université, transformant Berlin en un grand centre intellectuel, la prépara plus encore à devenir la capitale de l'Allemagne. Mais, au début, l'Université fut beaucoup moins un centre scientifique qu'un foyer de patriotisme. Les professeurs, à la dure école de la défaite, revenus du pacifisme sentimental tant à la mode en Allemagne à la fin du dix-huitième siècle et jusqu'à Iéna, travaillèrent surtout à exalter chez les étudiants l'amour de la patrie mutilée, la haine de l'étranger qui l'opprime. Tandis que Scharnhorst préparait l'armée, l'Université donnait une âme nouvelle aux classes moyennes de la Prusse. Ainsi quand, au début de 1813, la solidité de l'Empire français se trouva compromise, les Prussiens furent à même de profiter des circonstances et de contribuer grandement à précipiter sa ruine.

1. Le mot servait primitivement à désigner les chevaux en surnombre dans un escadron.

II

LA CAMPAGNE DE RUSSIE

RUPTURE DE L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Moins de deux années et trois campagnes malheureuses suffirent pour amener l'effondrement de l'Empire et la chute de Napoléon. *La catastrophe eut pour cause première une guerre contre la Russie, guerre longuement voulue, patiemment préparée par le Tsar et dont l'initiative lui appartient.*

Alexandre se retourna contre Napoléon dès 1810, presque aussi brusquement qu'il s'était tourné vers lui en 1807. Les causes de la rupture de l'alliance furent : l'hostilité de la noblesse russe contre la France; les pertes que causait à cette même noblesse le Blocus continental; enfin et surtout le caractère et les ambitions d'Alexandre.

L'alliance de Tilsitt avait scandalisé la noblesse russe, parce que cette noblesse, traitant ses paysans en esclaves, haïssait d'instinct la France libre, née de la Révolution. L'opposition à l'alliance était dirigée par la mère même du Tsar, l'impératrice Marie. Le premier ambassadeur qu'envoya Napoléon à Saint-Pétersbourg, Savary, eut beaucoup de mal à se loger : aucun propriétaire ne voulait lui louer de maison. Dans les églises on récitait publiquement des prières contre les Français, et certains pensaient à assassiner Alexandre pour s'être allié avec eux. Peu à peu les manifestations d'hostilité cessèrent, mais l'hostilité subsista et quand le Blocus continental fut appliqué en Russie l'hostilité s'accrut. Le Blocus, en effet, arrêta presque complètement le commerce du blé, du chanvre et des bois, toutes marchandises qui se vendaient surtout en Angleterre : or, leur vente constituait l'un des plus gros revenus des nobles russes.

ALEXANDRE

Mais la rupture de l'alliance franco-russe vint surtout d'Alexandre, de son caractère et de ses ambitions. Un de ses intimes, le prince Czartoryski, l'a défini « une âme de couleur changeante ». Il entendait par là qu'Alexandre était d'esprit mobile, prompt à passer d'un parti au parti contraire, enthousiaste aujourd'hui de ce qu'il combattait hier, combattant le lendemain ce qui l'enthousiasmait la

veille. Au vrai c'était un parfait type de Slave, chez qui la mobilité d'impressions et l'apparente facilité d'enthousiasme cachaient *un sens pratique très aiguisé, une parfaite entente et un souci très vif de ses intérêts*. Il avait paru se laisser éblouir par Napoléon et se jeter avec ardeur dans son alliance. C'est qu'il en attendait de solides profits. En fait, à Tilsitt il avait obtenu la liberté d'enlever la Finlande à la Suède; à Erfurt la faculté d'enlever la Moldavie et la Valachie à la Turquie et de porter ainsi la Russie jusqu'au Danube; à la paix de Vienne enfin, malgré la nullité de son concours, quelques territoires polonais. Mais il avait de plus vastes ambitions : il voulait au sud *Constantinople*, à l'ouest *Varsovie*, le démembrement total de l'Empire turc et la reconstitution, à son profit, du royaume de Pologne. Or, Napoléon en 1809 avait nettement refusé de laisser jamais les Russes s'établir à Constantinople, et la formation du grand-duché de Varsovie indiquait assez qu'il ne les laisserait pas davantage s'établir à Varsovie. Dès lors Alexandre, tout en continuant les protestations d'amitié et en l'accablant « de compliments et de phrases », fut l'ennemi déterminé de Napoléon. On a vu[1] comment, aussitôt après Erfurt et dès le début de la campagne de Wagram, il le trahit en secret. Le corps auxiliaire russe livra deux combats aux Autrichiens : dans le plus meurtrier il y eut deux tués et deux blessés.

LA RUPTURE

Dès le milieu de 1810, Alexandre commença ses préparatifs de guerre et négocia une alliance avec l'Angleterre. Il comptait être en état de surprendre Napoléon par une brusque attaque en Pologne au commencement de 1811. Aussi, à la fin de 1810 (31 décembre), commença-t-il à ne plus garder de ménagements : il rouvrit partiellement la frontière au commerce anglais, et prohiba soit d'une façon absolue, soit par l'établissement de droits énormes, l'entrée en Russie des soies, des bronzes, des porcelaines, des vins, c'est-à-dire de toutes les marchandises que la France fournissait seule aux Russes. Le coup fut d'autant plus rude pour Napoléon que précisément alors, l'industrie française subissait une crise[2] : à Lyon, la moitié des métiers étaient arrêtés, et les trois quarts des ouvriers chômaient dans le Nord. En même temps des Polonais, dont Alexandre cherchait à s'assurer le concours, en

1. Voir ci-dessus, page 663.
2. Voir ci-dessus, page 595 et 598.

s'annonçant comme le restaurateur prochain de l'indépendance polonaise, avertirent Napoléon qu'Alexandre, toujours son allié en apparence, se disposait à attaquer le grand-duché de Varsovie. Une prompte mobilisation de l'armée polonaise et la concentration à la frontière d'une armée française sous Davout contraignirent le Tsar à remettre à plus tard l'exécution de son projet.

Ce fut dans ces circonstances que Napoléon, pour assurer par compensation une plus rigoureuse observation du Blocus en Allemagne, annexa les villes Hanséatiques, Brême, Hambourg, etc., et le grand-duché d'Oldenbourg, possession du beau-frère d'Alexandre (18 février 1811). Les relations entre les deux empereurs s'envenimèrent d'autant plus. Cependant on négocia encore durant une année environ, Napoléon offrant une indemnité pour le duc d'Oldenbourg, Alexandre traînant les affaires autant qu'il fallait pour compléter ses préparatifs, et de plus en plus difficultueux à mesure qu'augmentaient ses forces. Enfin, aux derniers jours d'avril 1812, se jugeant prêt, le Tsar adressait un ultimatum à Napoléon (27 avril 1812). Celui-ci venait précisément de découvrir qu'un aide de camp d'Alexandre, détaché auprès de lui depuis 1810 en témoignage d'amitié, était simplement un espion, qui, avec l'aide d'un traître, s'était procuré les documents les plus secrets et les plus importants du ministère de la guerre, les états de situation des armées impériales, c'est-à-dire le relevé exact de leurs effectifs. La guerre fut déclarée le 22 juin 1812.

SIXIÈME COALITION

Dans cette guerre le Tsar eut pour alliés les Anglais et les Suédois avec Bernadotte, acquis à Alexandre par la promesse de la Norvège : leur alliance constitua la *sixième coalition*. Napoléon eut pour alliés l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. Mais François I[er] avait écrit sous main à Alexandre qu'il ne sortirait pas « d'une complète passivité ». Frédéric-Guillaume, en lui faisant une promesse analogue, l'avait assuré qu'il demeurait « son ami et allié de cœur et d'âme ».

CAMPAGNE DE RUSSIE LES ARMÉES

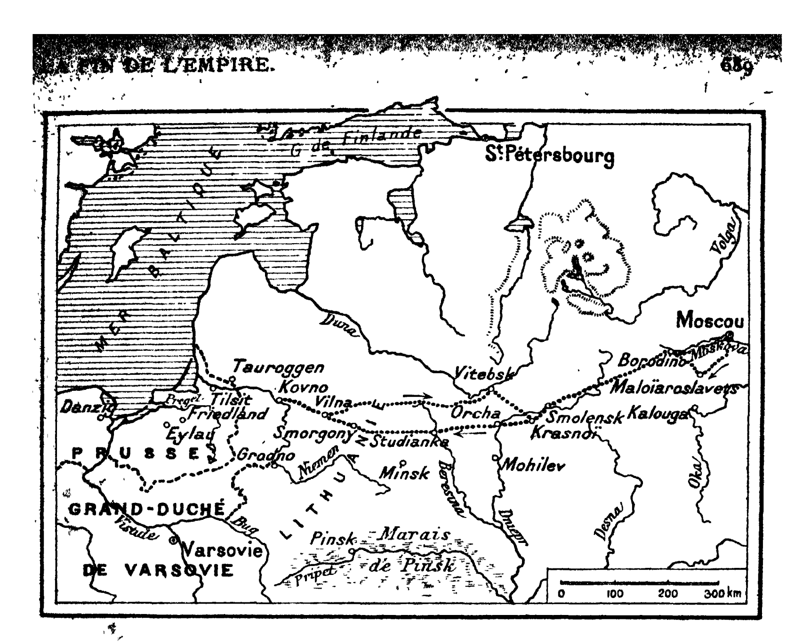
La campagne de Russie dura six mois environ (24 juin — 16 décembre 1812). Napoléon attaqua avec 350 000 hommes répartis de la manière suivante : 30 000 Prussiens formant l'aile gauche et opérant du côté de la Baltique sous le commandement du général *York* ;

30 000 Autrichiens, commandés par le prince de Schwartzenberg, formant l'aile droite vers Pinsk; 290 000 hommes formant sous les ordres immédiats de l'Empereur la véritable armée d'invasion. Sur ces 290 000 hommes, on comptait seulement environ 180 000 Français : encore doit-on remarquer que sous ce nom étaient compris les Hollandais, les Allemands de la rive gauche du Rhin, les Suisses et les Piémontais. Le reste, 110 000 hommes, était composé des contingents de la Confédération du Rhin, — Bavarois, Saxons, Wurtembergeois, Westphaliens, — de Polonais, de Danois, d'Italiens, de Croates, de Dalmates. Les Russes ont très justement appelé cette armée où toute l'Europe occidentale et centrale était représentée, l'*armée des vingt nations*. Le Tsar lui opposait environ 300 000 hommes, dont 80 000 Cosaques, en deux armées principales, établies l'une dans la région de la Duna, sous le commandement de Barclay de Tolly, l'autre au sud dans la région du Dnieper sous Bagration.

L'OFFENSIVE

L'armée française franchit le Niemen à *Kovno*. Le passage dura trois jours (24 26 juin 1812). Les Russes ne firent rien pour l'empêcher. Le Tsar, en effet, avait adopté la tactique suivante exposée par lui-même dans un suprême entretien au comte de Narbonne, l'un des aides de camp de Napoléon : point de batailles, « reculer en balayant les populations », faire le vide devant les Français, les entraîner ainsi à sa poursuite, le plus loin possible dans l'intérieur des terres, et selon ses expressions, « laisser au temps, au désert, au climat, le soin de la défense ».

Le danger de cette tactique pour l'armée française apparut à Napoléon dès le début de la campagne. Cinq jours à peine après le passage du Niemen, en arrivant à *Vilna*, alors qu'elles n'avaient pas encore parcouru 100 kilomètres, les troupes étaient déjà sans pain. Les chevaux épuisés mouraient en si grand nombre qu'on craignait d'être obligé d'abandonner la moitié de l'artillerie. Sans avoir brûlé une amorce, l'armée en ces cinq jours, par la maladie ou par la désertion, avait perdu 50 000 hommes, *le sixième de son effectif*. Encore était-elle seulement en Lithuanie, c'est-à-dire en pays polonais, bien disposé pour les Français parce qu'on attendait d'eux la reconstitution de la Pologne. Dès que Napoléon arriva à la vraie terre russe, il trouva la guerre sainte, comme en



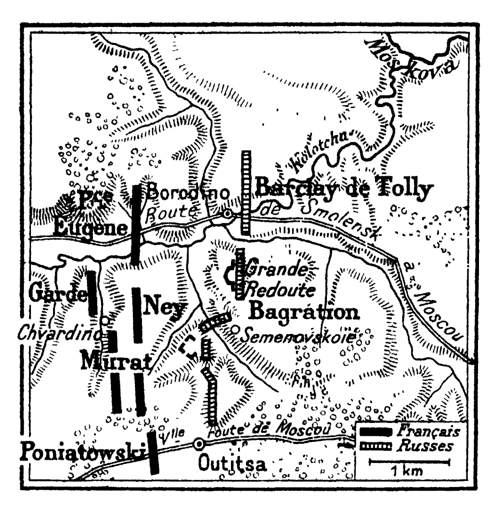
Campagne de Russie 1812.

Espagne. Les paysans enterraient leurs provisions, brûlaient eux-mêmes leurs villages et faisaient le désert autour des envahisseurs.

Napoléon voulait d'abord détruire les armées russes, puis dicter la paix à Moscou. Se portant à l'entrée du long couloir que dessinent les cours parallèles de la Duna et du Dnieper, l'Empereur comptait manœuvrer entre Barclay de Tolly et Bagration et les frapper l'un après l'autre. Mais les Russes furent insaisissables. Napoléon pensa d'abord envelopper Barclay de Tolly sur la Duna à *Vitebsk* (28 juillet). Barclay lui échappa et rejoignit Bagration sur le Dnieper. Descendant alors sur le Dnieper, Napoléon pensa prendre d'un seul coup les deux généraux à *Smolensk*, l'une des grandes villes de la Russie. Les Russes lui échappèrent une fois de plus, en sacrifiant dans un combat furieux leur arrière-garde et en dressant entre eux et lui une barrière de feu : ils incendièrent Smolensk (17 août). Napoléon parvint à six jours de marche de Moscou sans que ses adversaires eussent essayé de l'arrêter par une bataille décisive.

LA MOSKOVA

Mais la population russe, faute de la comprendre, s'indignait de cette tactique; elle n'admettait pas que l'on pût abandonner sans combat l'antique capitale de la Russie, Moscou, « la Ville sainte ». Alexandre céda à l'opinion publique, et *Koutousof* nommé généralissime parce qu'il était demeuré, en dépit d'Austerlitz, le plus populaire des généraux russes, eut la liberté de livrer bataille.



La Moskova, 7 septembre 1812.

Koutousof arrêta l'armée russe à 150 kilomètres en avant de Moscou, au sud de *Borodino*, derrière la Kolotcha, un petit affluent de la *Moskova*, la rivière de Moscou. Il avait 140000 hommes et 640 canons. Il renforça ses positions par quelques ouvrages en terre : trois *flèches* en avant du village de Semenoskoïé, puis devant son centre, un ouvrage plus important, formé d'un profond fossé, d'un puissant parapet armé de 27 pièces de gros calibre et que les Français baptisèrent la *Grande Redoute*.

Les armées étaient en présence dès le 5 septembre au soir. Mais il y eut dans la journée du dimanche 6, une sorte de trêve spontanée: pieuse veillée d'armes pour les Russes, qui communièrent et vénérèrent une image de la Vierge apportée de Moscou sur l'ordre de Koutousof et solennellement promenée sur le front des régiments.

Le lundi 7 septembre 1812, Napoléon attaqua Koutousof. L'Empereur avait environ 127000 hommes avec 580 canons. La bataille commença vers cinq heures par une canonnade telle qu'on n'en avait jamais entendu : le sol tremblait sous les détonations de près de 1 200 bouches à feu. A onze heures, le Prince

Eugène à gauche et au centre avait pris Borodino et la Grande Redoute; Ney et Murat avaient enlevé les trois flèches de Semenoskoié et par là avaient vue sur l'intérieur des lignes russes. Pour peu que Napoléon leur envoyât, comme ils le lui demandaient une partie de ses réserves, on pouvait avant midi avoir un nouveau Friedland. Mais Napoléon ne crut pas à la possibilité d'un si rapide succès et ne fournit point les renforts demandés.

Les Russes, dans un vigoureux retour offensif, échouèrent devant les flèches, mais ressaisirent la Grande Redoute. Elle devint le centre d'une lutte acharnée. « Les abords, les fossés, l'intérieur de l'ouvrage, écrivait un combattant, avaient disparu sous une colline de morts et de mourants d'une épaisseur moyenne de six à huit hommes entassés les uns sur les autres ».



Koutousof (1745-1813).
Portrait anonyme publié à Vienne.
Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

Le feld-maréchal Koutousof avait fait une partie de son instruction en France, à Strasbourg. Il joua un rôle important dans les diverses guerres que la Russie soutint contre les Turcs, à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième. Il avait perdu un œil des suites d'une blessure reçue en Crimée. Vaincu par Napoléon à Austerlitz, où il n'avait que le commandement nominal, il fut imposé en 1812 par l'opinion, comme généralissime, parce qu'il était partisan d'une bataille : il avait 67 ans. Vaincu encore à la Moskova, il prit sa revanche après l'incendie de Moscou. Il contraignit Napoléon à opérer sa retraite par une route dont toutes les ressources étaient épuisées; il le harcela sans cesse jusqu'à la Bérésina et ne lui laissa pas la possibilité de s'arrêter dans les villes où les approvisionnements, réunis par ordre de l'Empereur, eussent permis à l'armée française de se ravitailler. Koutousof mourut en Allemagne au début de la campagne de 1813.

La redoute finit par être reprise à la fois par l'infanterie et par les cuirassiers. Mais une fois encore, malgré les instances de ses lieutenants, Napoléon refusa d'engager ses réserves. Frappé de l'acharnement des Russes, les croyant capables de vouloir livrer le lendemain une nouvelle bataille, il tenait à ne pas « faire démolir la garde ». Ce fut à coups de canons que l'on contraignit l'ennemi à la retraite. Mais, comme les Autrichiens à Wagram, les Russes se retiraient en bon ordre, nullement démoralisés, prêts à reprendre la lutte dès qu'on le leur commanderait. S'ils laissaient 40000 des leurs sur le champ de bataille, ils avaient mis hors de combat 30000 Français.

INCENDIE DE MOSCOU

La victoire de la Moskova permit seulement à Napoléon d'occuper Moscou (13 septembre 1812). Il espérait que la prise de la vieille capitale déterminerait les Russes à traiter. A tout le moins il pourrait passer l'hiver à Moscou. Son armée y serait abondamment pourvue de tout, et il y préparerait sa campagne de l'année suivante, dont l'objectif serait Saint-Pétersbourg.

Le patriotisme russe ruina tous ces desseins. Un élan de haine unanime animait les Russes contre l'envahisseur et, selon le mot de l'impératrice Élisabeth, femme du Tsar, « on était préparé à tout, hormis à des négociations ». Alexandre ne demanda pas la paix; bien plus, les parlementaires que Napoléon lui dépêcha pour lui proposer de négocier ne furent même pas autorisés à franchir les avant-postes. Enfin le lendemain même de l'entrée des Français dans Moscou, les Russes l'incendiaient. Le gouverneur *Rostopchine* avait, en quittant la ville, mis en liberté les détenus de droit commun, emmené les pompes, donné l'ordre de détruire les magasins d'alcool et fait mettre le feu à son propre palais. Impossible à enrayer dans une ville presque toute de bois, l'incendie dura quatre jours et détruisit plus des trois quarts de Moscou. Napoléon s'obstina cependant à y rester et y demeura plus d'un mois. Il redoutait l'effet que produirait en Europe la nouvelle de sa retraite et voulait en reculer l'heure le plus possible. Du reste, ayant étudié les bulletins météorologiques des trente dernières années, il pensait avoir du temps et que l'hiver était encore loin.

Les calculs de l'Empereur furent déjoués : « l'hiver de 1812 arriva cinq semaines trop tôt. » A la mi-octobre, une brusque chute de neige et de fortes gelées déterminèrent enfin l'Empe-

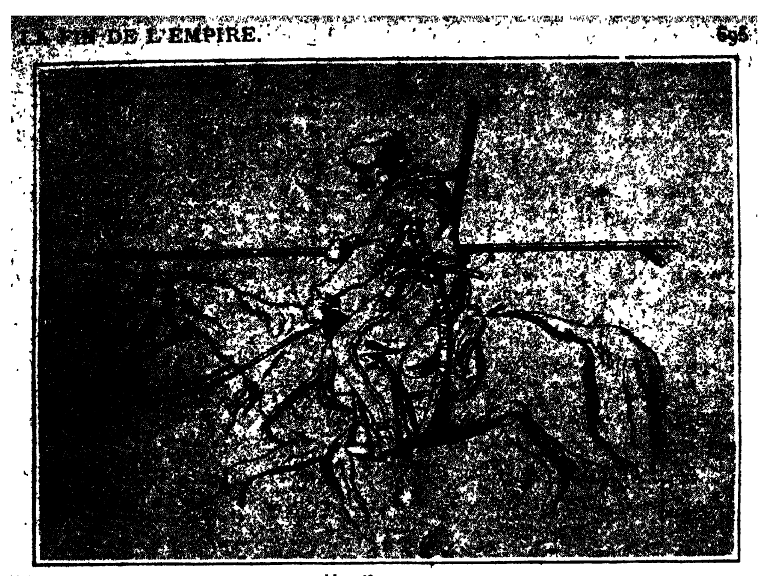
MOSCOU. — LE KREMLIN. — Photographie Baziaro.

Le Kremlin est, au centre de Moscou, une ville à part, la ville impériale, faite de palais, d'églises et de casernes. L'enceinte crénelée haute de 12 mètres, percée de cinq portes et fortifiée de 18 tours, est à peu près telle qu'en 1812. Au centre la tour d'Ivan le Grand, haute de 97 mètres, avec coupole en cuivre dorée; derrière, la cathédrale de l'Assomption où sont couronnés les Tsars; puis de droite à gauche : l'église de l'Archange Saint-Michel, où sont les tombeaux des Romanofs: l'église de l'Annonciation, l'église des baptêmes et des mariages impériaux. Le grand palais au fond a remplacé (1838-1844) les palais brûlés en 1812. Au premier plan la Moskova.

reur à partir. Il quitta Moscou le 19 octobre après avoir fait sauter une partie de l'enceinte du Kremlin.

LA RETRAITE Toutes les ressources étant épuisées le long de la route de Smolensk suivie à l'arrivée, Napoléon tenta de prendre une route nouvelle et de passer au sud par Kalouga. Mais Koutousof l'arrêta à *Maloïaroslavets* (24 octobre). Il fallut revenir vers Smolensk. La retraite dura un peu plus d'un mois et demi, ralentie déjà du fait seul des conditions astronomiques, des nuits interminables et des jours très brefs, des jours de cinq ou six heures à peine. Elle tourna promptement au désastre par suite d'un hiver précoce et d'une exceptionnelle rigueur. Au milieu de novembre, le thermomètre tomba à — 18°; au début de décembre à — 37° centigrades. Le froid foudroyait les corbeaux en plein vol et tua aux Russes eux-mêmes, si endurcis qu'ils fussent au climat, près de la moitié de leurs effectifs. Quant à l'armée française, talonnée par Koutousof, harcelée sur ses flancs par des nuées de Cosaques, elle ne présenta plus bientôt qu'une immense cohue de malheureux, mourant de faim et de froid. Quiconque s'arrêtait et s'endormait ne se réveillait pas. Pour se nourrir, on n'avait guère que de la viande, rendue par le froid aussi dure que la pierre, ou le sang coagulé des chevaux morts. « On marchait, raconte un soldat de la vieille garde, comme des prisonniers, sans armes et sans sacs. » Immobilisée pendant de mortelles nuits de 18 heures, l'interminable multitude se traînait de l'aube au couchant dans un silence de mort, sous la neige, jalonnant sa route de cadavres par centaines, d'armes, de voitures, de canons abandonnés.

Pourtant cette armée de spectres — le mot est d'un officier anglais, détaché à l'état-major de Koutousof, — sut encore gagner une bataille. Comme elle arrivait aux bords de la ***Bérésina***, une rivière large de 80 mètres, elle se trouva prise entre trois armées russes, fortes de 140000 hommes. Les Français étaient 65000, dont 28000 à peine encore armés. Un soudain dégel venait de fondre la glace sur laquelle ils comptaient passer. Grâce à l'héroïsme des 400 pontonniers du général Eblé qui se sacrifièrent pour le salut de tous, deux ponts furent jetés à *Studianka*. Pendant vingt-quatre heures, nuit et jour, ces héros travaillèrent dans l'eau chargée de glaçons qui s'attachaient aux chairs. La plupart en moururent; mais les Français purent faire brèche dans l'armée russe et continuer la retraite.



UN COSAQUE
Croquis de ORLOWSKI (1777-1832), grave par JACQUEMIN.
Bibliothèque Nationale. — Photographie Hachette.

Les Cosaques furent, avec le froid, les grands destructeurs de l'armée française pendant la retraite de Russie. S'équipant eux-mêmes — beaucoup n'avaient avec la lance, l'arme nationale, qu'un arc et des flèches — combattant à leur guise, montés sur des chevaux petits, maigres, mais sobres, rapides, infatigables, ils formaient une immense cavalerie irrégulière : plus de 70000 Cosaques enveloppaient les Français, combattant comme les Arabes, disait Napoléon, apparaissant soudain, n'attaquant que s'ils étaient les plus forts, fuyant aussi vite qu'ils accouraient, insaisissables ; ils tuèrent et prirent des milliers et des milliers de traînards. Les Cosaques forment un peuple à part dans la masse des peuples de la Russie ; ils occupent les provinces méridionales (Don, Volga). Celui-ci, coiffé d'un bonnet de fourrure, porte lance, fusil, pistolet, sabre turc. — Orlowski peintre et graveur polonais, qui travailla surtout à Saint-Pétersbourg, était fort apprécié comme peintre de batailles et de scènes de la vie populaire russe.

en laissant aux mains de Koutousof, environ 9000 traînards, qui s'étaient obstinés à ne pas passer les ponts quand on les en pressait (25-29 novembre).

Le 16 décembre, les débris de l'armée repassaient le Niemen à Kovno. L'une des dernières nuits de la retraite, le froid, dans une division de 15000 hommes, en tua 12000. Des 290000 hommes qui, six mois auparavant, étaient entrés en Russie sous le commandement immédiat de Napoléon, 250000 avaient disparu, morts, prisonniers ou déserteurs. Les pertes totales, en tenant compte des renforts appelés d'Allemagne, montaient à [illegible]000 hommes.

LA TENTATIVE DU GÉNÉRAL MALET

Napoléon n'avait pas dirigé en personne la fin de la retraite. Moins d'une semaine après le passage de la Bérésina, il avait, à Smorgoni, transmis le commandement à Murat et quitté l'armée avec cinq personnes pour rentrer en hâte à Paris (5 décembre). C'est que d'étranges nouvelles lui étaient arrivées de France.

Dans la nuit du 23 au 24 octobre, un officier mis en disponibilité à cause de ses opinions républicaines, et que diverses ébauches de complot faisaient depuis plusieurs années tenir en surveillance, le général Malet, avait tenté un coup d'État. Annonçant la mort de Napoléon, exhibant de faux décrets du Sénat, il avait entraîné un bataillon de gardes municipaux, arrêté le ministre de la police et tenté d'organiser un gouvernement provisoire. Finalement, il avait été arrêté par le gouverneur de Paris, traduit devant un conseil de guerre et fusillé. Mais il n'en restait pas moins qu'au premier moment personne n'avait songé que, Napoléon fût-il mort, tout gouvernement provisoire était inutile, puisqu'il y avait à Paris un héritier légitime de l'Empereur, le roi de Rome. Pareil fait devait troubler profondément Napoléon, parce qu'il révélait l'absence complète d'attachement à sa dynastie et la fragilité du régime impérial.

III

LA COALITION GÉNÉRALE — CAMPAGNE D'ALLEMAGNE

LE MOUVEMENT NATIONAL EN PRUSSE SEPTIÈME COALITION

Le désastre de Russie fut pour Napoléon, selon le mot de Talleyrand, « le commencement de la fin ». Tous les vaincus tressaillirent d'espérance ; les haines jusqu'alors cachées éclatèrent.

L'élan vers la revanche fut surtout puissant chez les Prussiens tant humiliés, et si terriblement pressurés de 1806 à 1808. Ils se tournèrent immédiatement et les premiers contre la France. Dès le 30 décembre, le général York qui commandait, sous Macdonald, le corps auxiliaire prussien, avait signé avec les Russes, à *Tauroggen*, une convention de neutralité. Cette défection avait contraint les Français à reculer jusqu'à la Vistule. Dans la Prusse orientale ainsi dégagée, Stein, arrivant de Russie avec les pouvoirs de commissaire du Tsar, réunissait, d'accord avec York, les États de la province à *Kœnigsberg*

Le 7 février, il leur faisait voter, sous le nom de levée extraordinaire, l'organisation d'une double armée de réserve, la *landwehr* et la *landsturm*, destinées à renforcer et à soutenir l'armée permanente de première ligne. On s'acheminait ainsi à l'application du service obligatoire vainement réclamée deux ans plus tôt par Scharnhorst.

Tout cela se faisait révolutionnairement en dehors de Frédéric-Guillaume, au début même contre son gré. Il ne croyait pas, en effet, à l'étendue du désastre français et spontanément ayant protesté auprès du comte de Narbonne « qu'il n'était pas de ces braillards ridicules qui veulent voir la France dégringolant » il avait annoncé à Napoléon, la destitution de York et sa comparution prochaine devant un conseil de guerre. Mais le mouvement patriotique s'étendait. S'il n'atteignait pas encore les paysans qu'il fallut, sur plus d'un point au début, conduire enchaînés au régiment, par contre il poussait à l'armée tous les nobles, tous les hommes des classes libérales, écrivains, professeurs — tel, à l'Université de Berlin, Fichte, le philosophe fameux qui suspendait son cours « jusqu'à la paix » et donnait à ses élèves rendez-vous sur les champs de bataille — étudiants, avocats, tous les gens des villes, ouvriers et commerçants, artisans et propriétaires. Frédéric-Guillaume fut emporté par l'élan général. Le 28 février il signait à Breslau une alliance avec la Russie et, le 17 mars, dans un retentissant «*Appel à son peuple* » il annonçait la guerre contre la France en même temps qu'il établissait enfin le service obligatoire. Le premier résultat de ces divers événements fut d'obliger les débris de l'armée française à se replier d'abord de la Vistule sur l'Oder, puis à reculer jusqu'à l'Elbe.

Quant à l'Autriche, en apparence elle demeura neutre pour se donner le temps de compléter ses armements insuffisants; elle offrit même à Napoléon de servir de médiatrice. En fait, elle négociait avec la Russie, la Prusse et l'Angleterre, et préparait son entrée dans la *septième coalition*.

CAMPAGNE DE 1813

De la France que les Coalisés croyaient épuisée, Napoléon tira encore une armée de plus de 300000 hommes. Cette armée était presque uniquement composée de conscrits de dix-huit à dix-neuf ans : on les instruisit en marchant. Ils égalèrent au feu les plus vieilles troupes; mais ces enfants héroïques étaient trop

faibles pour supporter les fatigues d'une longue campagne.

Napoléon aurait pu réunir une armée presque aussi redoutable que la grande armée d'Austerlitz, s'il ne se fût obstiné à continuer la guerre en Espagne. Il laissa inutilement au delà des Pyrénées 250000 soldats aguerris, et surtout une cavalerie d'élite, dont il regretta l'absence dès les premières rencontres. Les milliers de chevaux perdus en Russie n'avaient pu être remplacés, et, faute de cavalerie pour poursuivre l'ennemi et l'empêcher de se reformer, aucune des victoires gagnées au début de la campagne d'Allemagne n'eut de résultats décisifs.

La campagne de 1813 se déroula en Saxe, en Brandebourg et en Silésie[1]. Elle comprit *deux séries d'opérations* : une courte et brillante campagne de printemps, marquée par les victoires de *Lutzen* et de *Bautzen* (mai) ; une campagne d'automne aboutissant, après la défaite de *Leipzig*, à la retraite des Français derrière le Rhin (août-novembre). Entre les deux campagnes d'inutiles négociations furent entamées à *Prague*.

LUTZEN BAUTZEN

La campagne du printemps dura trois semaines (1er-22 mai), Napoléon battit les Prusso-Russes — on commençait à dire les *Alliés* — 92000 hommes environ commandés par Blücher et Wittgenstein à *Weissenfels* et à *Lutzen* (1-2 mai) et les rejeta au delà de l'Elbe. Il les suivit, les battit à *Bautzen* et à *Wurschen* (19-22 mai) et les repoussa jusqu'à l'Oder. Faute de cavalerie, il n'avait pu les détruire. D'autre part, l'ennemi avait partout résisté avec acharnement. A Lutzen, certains villages, perdus trois fois, trois fois repris, n'étaient demeurés aux mains des Français qu'après le sixième assaut. Malgré les ordres de Frédéric-Guillaume et d'Alexandre, Blucher, le soir, se refusait à reculer et, dans la nuit, tentait un retour offensif. En trois semaines les Prussiens avaient laissé sur quatre champs de bataille la moitié de leurs effectifs. « Une pareille boucherie, disait Napoléon le soir de Bautzen, et pas un canon, pas un drapeau, pas un trophée ! »

Cependant les Alliés étaient découragés et sentaient que, pour vaincre, le concours des Autrichiens leur était indispensable. Comme l'armée autrichienne n'était pas encore prête, les Alliés demandèrent un armistice, et le chancelier d'Autriche, *Metternich*, afin de gagner quelques semaines, proposa la médiation de

1. Pour la campagne de 1813, voir ci-dessus les *champs de bataille d'Allemagne du Nord*, page 640 et la carte de la *campagne de Saxe*, page 63[illegible].



Blücher (1742-1819). — Portrait peint par **Gebauer**, au Musée Hohenzollern, à Berlin. — Photographie de la Société photographique, a Berlin.

Ce visage, au nez hardi, au menton saillant, aux yeux durs, à l'expression froide et rude, dit toute l'énergie de l'homme à qui son ardeur offensive avait justement valu le beau surnom de « maréchal Vorwaerts », *le « maréchal* en *avant ». Blücher, fils d'un officier mecklembourgeois, avait combattu contre la Prusse, au début de la guerre de Sept ans. Puis il était entré au service de Frédéric II. Dans la campagne de* 1806, *après Iéna, il fut un des rares officiers qui ne perdirent pas la tête et il réussit à réunir quelques troupes, qui furent finalement prises à Lübeck. Mais il ne commença à jouer un rôle important que très tard, à soixante et onze ans, en* 1813 *à Lützen, où il lutta avec fureur, à Bautzen et à Leipzig. Malgré son âge il fut, en* 1814, *pendant la campagne de France, le plus ardent et le plus audacieux des généraux alliés. En* 1815, *à Ligny, il faillit être écrasé par une charge de cuirassiers français. Son ardeur à marcher au canon, l'amenant à l'heure décisive à Waterloo, sauva Wellington et donna la victoire aux Alliés. A Paris il organisa le pillage des Musées.*

l'empereur François. Napoléon désirait la paix; mais il entendait l'obtenir sans rien sacrifier de ses conquêtes. D'autre part il avait besoin de renforcer son armée et surtout il voulait faire venir sa cavalerie d'Espagne : il accepta donc la proposition de Metternich. Un armistice fut signé à *Pleswitz* (4 juin); il stipulait qu'un congrès se réunirait à *Prague*, pour y traiter de la paix générale.

CONGRÈS DE PRAGUE

Les négociations ne furent de part et d'autre qu'une comédie, et le Congrès de Prague tint à peine quelques séances (5 juillet-10 août). Napoléon avait percé à jour les intentions des Autrichiens. Ceux-ci, qui étaient censés être les médiateurs entre Napoléon et les Alliés, et qui, à ce titre, auraient dû demeurer neutres, avaient adhéré à la coalition *huit jours avant l'ouverture du Congrès*.

Pendant les négociations, Metternich imagina une tactique qui devait servir à affaiblir Napoléon en soulevant contre lui l'opinion publique française. Il fit offrir à Napoléon des conditions de paix en vertu desquelles la France eût conservé la frontière du Rhin, plus l'Italie. Les Alliés comptaient bien que Napoléon repousserait ces conditions avantageuses. Il apparaîtrait ainsi que son insatiable ambition était seule cause de la continuation de la guerre et que toute la responsabilité en devait retomber sur lui. Si, contre toute attente, l'Empereur acceptait les offres des Alliés, ceux-ci présenteraient de nouvelles exigences, jusqu'à ce qu'il fût acculé à la guerre, ou resigné à subir l'exigence dernière : *la France ramenée aux limites d'avant la Révolution*. C'était précisément le plan et la méthode que le Tsar et les Anglais avaient arrêtés dès 1805, dans les articles secrets de leur traité d'alliance[1]. Ce fut la tactique employée jusqu'à la fin, renouvelée en décembre 1813 à *Francfort*, quand Napoléon eut été ramené derrière le Rhin, renouvelée encore en 1814, à *Châtillon*, quand les Alliés eurent envahi la France. Elle permit de tromper les Français en 1813 et en 1814; elle a trompé les historiens jusqu'à nos jours.

Napoléon tomba dans le piège; il ne consentit à discuter les conditions des Alliés qu'au moment où l'armistice venait d'expirer. Les Autrichiens, qui avaient eu le temps d'achever leur concentration, s'étaient hâtés de prononcer la clôture du Congrès et de déclarer la guerre à Napoléon. *Ainsi, en août* 1813, se

1. Voir ci-dessus, page 602.

trouva constituée la grande coalition russe, autrichienne, prussienne et anglaise, préparée dès 1805 et déjouée par Austerlitz.



SCHWARZENBERG (1771-1819).
Portrait gravé par WACHSMANN.
Bibliothèque Nationale.
Photographie Hachette.

Le prince de Schwarzenberg, général en 1796, à 25 ans, avait fait toutes les campagnes de la Révolution. En 1805, avec une partie de la cavalerie il sut échapper au désastre d'Ulm. Il assista, sans y jouer un rôle important, aux batailles d'Austerlitz et de Wagram. Diplomate autant que soldat il fut ambassadeur à Saint-Pétersbourg, puis à Paris et ce fut en partie avec lui que fut négocié le mariage de Napoléon et de Marie-Louise. Il commanda le corps auxiliaire autrichien en 1812 et fut nommé maréchal. En 1813 et en 1814 il dut à l'obligation où Prussiens et Russes se trouvaient de témoigner à François Ier leur reconnaissance pour son concours, de commander en chef les armées alliées. Il fut battu à Dresde en 1813, à Montereau en 1814 et ne dut le succès final devant Paris qu'à l'écrasante supériorité numérique des troupes placées sous ses ordres.

DRESDE LEIPZIG

Napoléon eut à combattre trois armées : une armée autrichienne venant de Bohême, forte de 230 000 hommes et commandée par *Schwarzenberg* ; une armée prusso-russe venant de Silésie, 100 000 hommes commandés par *Blucher* ; une armée suédo-russe, dite armée du Nord, venant de Berlin, forte de 160 000 hommes, et commandée par l'ex-maréchal *Bernadotte*, devenu Prince Royal de Suède ; au total 500 000 coalisés. Napoléon disposait de près de 400 000 hommes. Mais tandis que conseillés par Moreau[1] et par un transfuge suisse, le général Jomini, ancien chef d'état-major

1. Voir ci-dessus page 530.

de Ney, les Alliés adoptaient la méthode de guerre de Napoléon et s'appliquaient à concentrer leurs forces pour l'accabler, lui-même dispersait près de 200 000 hommes, la moitié de ses troupes, en garnisons mises à Danzig, à Hambourg et dans une série de places qu'il tenait à conserver, comme monnaie d'échanges pour les futures négociations de paix.

Pour empêcher la concentration des armées alliées, Napoléon prit partout l'offensive. Il poussa Oudinot sur Berlin, au-devant de Bernadotte, et lui-même, en Silésie, refoula, sans pouvoir le saisir corps à corps, Blücher derrière la Katzbach. Mais la nouvelle que Schwarzenberg débouchait de la Bohême, le contraignit à laisser Macdonald devant Blücher pour se porter lui-même sur *Dresde*. Là, avec 70 000 hommes, après une bataille de deux jours, durant laquelle Moreau fut mortellement frappé par un boulet français, l'Empereur rejeta dans les défilés de l'Elbe les 150 000 Autrichiens de Schwarzenberg (26-27 août).

Mais les lieutenants de Napoléon étaient partout battus.

Pour compléter sa victoire de Dresde, l'Empereur avait jeté dans les défilés de Bohême le général Vandamme, avec mission de gagner les Autrichiens de vitesse et de leur couper la retraite. Une fausse direction ayant été prise par quelques-unes des colonnes ennemies, Vandamme, qui devait envelopper, se trouva lui-même enveloppé et dut mettre bas les armes à *Kulm* (30 août). En Silésie, Macdonald avait été battu sur la *Katzbach*, en partie par suite de pluies torrentielles : il avait assisté, spectateur impuissant, à la destruction d'une de ses divisions coupée du reste de l'armée par une forte crue de la rivière (26-29 août). Dans le Brandebourg, Oudinot attaquant Bernadotte avait été repoussé à *Gros-Beeren*, par suite de la défection d'une division saxonne; et Ney, par suite d'une circonstance semblable, n'était pas plus heureux quelques jours après (23 août-6 septembre).

LEIPZIG

Pour ne pas se laisser déborder, Napoléon dut se retirer sur *Leipzig*. Adossé à l'Elster, il soutint là pendant quatre jours, du samedi 16 au mardi 19 octobre, avec 155 000 hommes, l'assaut de 300 000 coalisés. Ce fut la plus colossale bataille de l'Empire. Les Allemands l'ont appelée la *bataille des nations*. Français et Alliés mettaient en ligne 2000 canons. Malgré la trahison des troupes saxonnes et wurtembergeoises qui, dans la troisième journée, au milieu du combat, abandonnèrent leurs positions et passèrent à l'en-

nemi, les Coalisés n'avaient pu entamer l'armée française, quand le 18 au soir, les munitions commencèrent à manquer. Il fallut se retirer. La retraite s'opéra par un pont unique, dans la nuit et le brouillard. Le 19 au matin, la bataille continuait encore, quand un sapeur fit par erreur sauter le pont, alors que toutes les troupes n'étaient pas encore passées. Les Alliés ramassèrent 250 canons et 20 000 prisonniers. Mais ils avaient eux-mêmes 60 000 hommes hors de combat.

HANAU

La défaite de Leipzig acheva la ruine de la domination française en Allemagne et la destruction de la Confédération du Rhin. Le mouvement patriotique, parti de Prusse au début de 1813, s'était d'abord propagé lentement. Un des plus illustres penseurs de l'Allemagne, le philosophe *Hegel*, déclarait alors que « mieux valaient six Français qu'un cochon russe, et trois Russes qu'un volontaire bavarois ». Mais à mesure qu'avaient diminué les chances de succès de Napoléon, avaient grandi et s'étaient généralisés la passion de l'indépendance et le désir de jouer un rôle dans « *la guerre de délivrance* ». Quand l'Empereur avait dû reculer sur Leipzig, les Bavarois, devançant les Saxons, avaient passé à la coalition. Après Leipzig, ils espérèrent obtenir un facile triomphe sur une armée désorganisée, et tentèrent de lui barrer la route à *Hanau* (30 octobre 1813). Ils furent culbutés. Au commencement de novembre, les Français purent repasser sur la rive gauche du Rhin.

PERTE DE L'ESPAGNE

En même temps que Napoléon perdait l'Allemagne, ses maréchaux achevaient de perdre l'Espagne. Les efforts faits pendant cinq ans pour soumettre les Espagnols n'avaient pas abouti, parce qu'il n'y avait pas eu unité de commandement, et que les chefs des différentes armées se jalousaient et ne se soutenaient pas.

Au lendemain de Wagram et de la paix de Vienne, Napoléon avait porté à 300 000 hommes l'effectif de ses troupes d'Espagne, et leur avait donné pour chefs les meilleurs de ses maréchaux, Ney, Masséna, Marmont, Soult. Deux armées principales avaient été formées en 1810, l'une dite *armée d'Andalousie* sous le commandement de *Soult*, l'autre dite *armée de Portugal* sous le commandement de *Masséna*. Soult avait occupé Cordoue, Séville et toute l'Andalousie, moins Cadix. Masséna, opposé aux Anglo-

Espagnols, Wellington, les avait battus près de Salamanque, à *Ciudad Rodrigo* (juillet 1810) et refoulés en Portugal sur Lisbonne. Mais là Wellington s'était préparé un formidable réduit de défense.

Entre le Tage et l'Océan, à la hauteur de *Torres Vedras*, barrant l'espèce de presqu'île dont Lisbonne occupe la pointe, étaient établies une série de lignes retranchées comptant plus de 150 redoutes, armées de 700 bouches à feu. Masséna entreprit le siège de ces lignes. Il appela Soult à son aide afin que, remontant d'Andalousie par le sud du Portugal, celui-ci vint prendre à revers Lisbonne et les positions de Wellington. Pendant quatre mois Masséna l'attendit. Manquant de vivres, alors que ses ennemis étaient abondamment ravitaillés par mer, Masséna renouvela, assiégeant, son effort de 1800 et ses prouesses du siège de Gênes. Cette fois son héroïque ténacité ne servit de rien. Soult par jalousie traîna et quand il parut enfin sur la rive gauche du Tage, Masséna affamé avait dû lever le blocus et battre en retraite (novembre 1810). Pendant les années 1811 et 1812, faute d'une direction d'ensemble, des opérations décousues conduisirent à des succès et à des revers alternés sans que jamais aucun événement eût un caractère décisif.

Tout changea après le désastre de Russie, en 1813. Parti du Portugal, Wellington disposant de 120000 hommes prit Madrid (28 mai 1813), refoula les Français vers le nord et, battant Soult à *Vitoria* (21 juin 1813), il le rejeta en France. Avant même que Napoléon eût à faire face à l'invasion sur la frontière du Rhin, la frontière des Pyrénées était déjà forcée : le 8 novembre 1813, Wellington, poursuivant Soult, avait franchi la Bidassoa. Napoléon, trop tard, se décida à rendre sa couronne à Ferdinand et à le renvoyer en Espagne (8 décembre 1813).

IV

L'INVASION. LA PREMIÈRE RESTAURATION

L'INVASION

Dans la France victorieuse depuis dix-huit ans, rien n'était prêt pour faire face à une invasion. La campagne de 1813 avait épuisé les arsenaux et les magasins. Mais Napoléon comptait que les Alliés n'oseraient

1. Voir la carte ci-dessus, page 657.

[illegible]reprendre une campagne d'hiver, et qu'il aurait ainsi, grâce à l'extraordinaire ressort de la France, le temps de préparer de nouvelles armées pour le printemps de 1814.

Les Alliés décidèrent de poursuivre immédiatement la guerre. Auparavant, ils renouvelèrent la manœuvre politique de Prague. Réunis à *Francfort*, ils offrirent à Napoléon une paix avantageuse, mais qu'ils espéraient voir repousser. Du reste, ils n'attendirent pas la réponse de l'Empereur. Le jour même où celui-ci accédait formellement à leurs propositions, les Alliés adressaient aux Français un manifeste où ils annonçaient que Napoléon avait rejeté leurs offres et les obligeait ainsi à poursuivre la guerre, non contre la France, mais contre lui seul.

Les trois armées alliées passèrent le Rhin du 21 décembre au 1er janvier 1814. L'armée de Bernadotte se dirigea sur la Belgique. Les armées de Blücher et de Schwarzenberg, celle-ci avec le Tsar, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, franchirent le fleuve, la première entre Coblentz et Mayence, la seconde à la frontière suisse, à Bâle. Elles marchèrent concentriquement vers le bassin de la Seine. A la fin de janvier, elles allaient opérer leur réunion sur l'Aube, Blücher venant par Vassy, Schwarzenberg venant par Chaumont. Leurs forces réunies montaient à 250 000 hommes. Napoléon n'avait pas 80 000 hommes à leur opposer.

Mais par son génie, par la prodigieuse rapidité de ses mouvements, il allait pour ainsi dire multiplier ses forces. L'Empereur allait, selon ses expressions, « chausser les bottes du général de l'armée d'Italie » et, pour sauver Paris, recommencer en France, en 1814, la campagne de 1796, en Lombardie, pour prendre Mantoue.

CAMPAGNE DE FRANCE

Les Alliés se flattaient d'être à Paris en huit jours, il leur fallut plus de deux mois pour y parvenir (26 janvier-31 mars). La campagne de France, compliquée en apparence, simple en réalité, peut se résumer ainsi :

D'abord concentrés sur l'Aube, les Alliés, quatre contre un, — 160 000 hommes contre 40 000, — battirent Napoléon à *la Rothière* (1er février). Après cette victoire, pour vivre plus aisément, et pour avancer plus vite en utilisant plusieurs routes, les Alliés se séparèrent et marchèrent sur Paris, Blücher par la *Marne* et le *Petit Morin*, Schwarzenberg par l'*Aube* et la *Seine*.

A chacun d'eux, pour retarder leur marche, Napoléon oppo
une des ailes de son armée, la gauche à Blücher sur la Marne,
la droite à Schwarzenberg sur la Seine. Lui-même, avec le gros
de ses forces, s'établit dans une position centrale vers *Sézanne*,
à égale distance des deux routes. De là, volant de l'un à
l'autre, frappant alternativement à gauche sur la Marne, à droite
sur la Seine, il s'efforça d'arrêter successivement Blücher et
Schwarzenberg. Il y réussit en février; il échoua en mars.

CAMPAGNE DE FÉVRIER

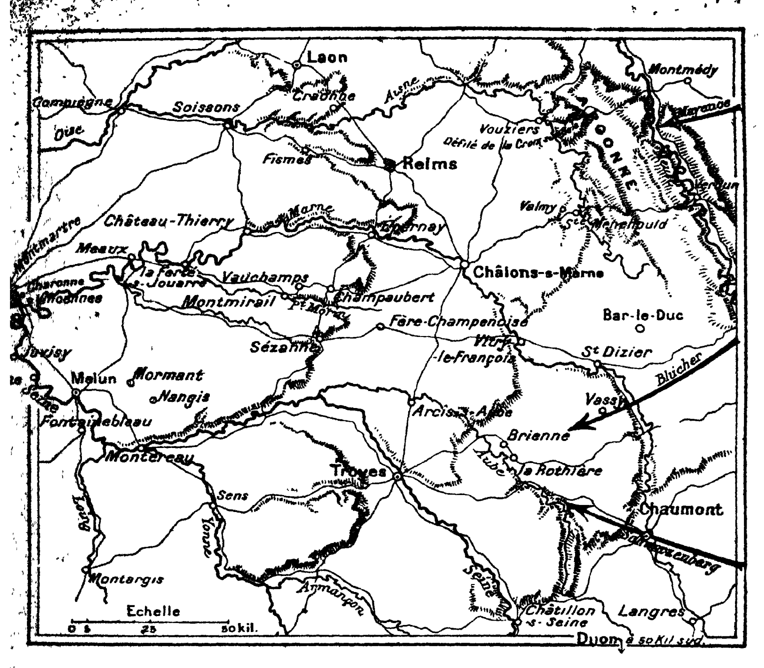
En février, l'Empereur arrêta Blücher en coupant ses colonnes à *Champaubert* (10 février) : il les dispersa les jours suivants à *Montmirail*, à *Château-Thierry*, à *Vauchamps*. Ces quatre combats en quatre jours (10-13 février) coûtaient aux Prussiens refoulés jusqu'à Châlons 40 000 hommes et 100 canons.

Se retournant contre Schwarzenberg qui approchait de Fontainebleau, il détruisit ses avant-gardes à *Mormant* et à *Nangis* (16-17 février), l'arrêta à *Montereau* (18 février) et le rejeta d'abord sur Troyes, puis jusqu'au delà de l'Aube sur Chaumont. Du 10 au 18 février, toujours courant, faisant transporter une partie de son infanterie en charrettes, il avait en *huit jours* livré et gagné *sept batailles*. A la fin de février il avait ramené les ennemis à peu près aux positions qu'ils occupaient un mois plus tôt, au début de la campagne.

Leurs défaites avaient un moment démoralisé les Alliés; des discussions violentes s'étaient élevées entre eux et certains, les Autrichiens en particulier, n'étaient pas loin de vouloir se tirer du jeu. En fin de compte, la volonté d'Alexandre, tenace dans sa haine contre Napoléon, non seulement empêcha la rupture, mais parvint à rendre plus étroit l'accord entre les Alliés. Le 1er mars, la Russie, l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche signèrent un nouveau traité d'alliance à *Chaumont*. Les puissances s'engageaient à ne point conclure de paix séparée et à mainten chacune 150 000 hommes sous les armes jusqu'à l'anéantissement de l'adversaire. L'Angleterre s'engageait, en outre, à fourni annuellement à ses trois alliés 150 millions de subside.

CAMPAGNE DE MARS

L'entente ainsi resserrée, les Alliés au début de m reprirent l'offensive. Cette fois, quand Blücher venu jusqu'à Meaux, connut l'approche de Nap il s'enfuit vers le nord, afin de rejoindre des détachés de l'armée de Bernadotte. Poursuivi par l'Emp



LES CHAMPS DE BATAILLE DE LA CAMPAGNE DE FRANCE, 1814.

Les routes indiquées sont les grandes routes existant en 1814.

il allait être bloqué sur l'Aisne et détruit, quand il fut sauvé par la pusillanimité du gouverneur de Soissons, le colonel Moreau. Celui-ci n'essaya même pas de se défendre vingt-quatre heures et se rendit à première sommation. Comme l'archiduc Charles à Ratisbonne en 1809, Blücher put ainsi s'échapper, par le pont de Soissons (4 mars). Poursuivi toujours, battu à *Craonne* (7 mars), mais finalement rejoint par ses renforts, Blücher s'arrêta sur le plateau escarpé de *Laon*. Napoléon, trop inférieur en nombre, mal servi par Marmont, ne put en trois jours de combat déloger les Prussiens de cette formidable position (9-11 mars).

De Laon, Napoléon redescendit en hâte vers l'Aube où Schwarzenberg progressait de nouveau. En passant, l'Empereur écrasa un corps russo-prussien à *Reims* (13 mars). Le 20 mars, à *Arcis*-

sur-Aube, il se heurta avec 28000 hommes aux 100000 ho[illegible] de Schwarzenberg : il dut reculer.

Il conçut alors un plan d'une admirable audace. Au lieu de revenir vers Paris, il marcha sur *Saint-Dizier* : il voulait gagner la Lorraine, y ramasser les garnisons des places fortes et se placer sur les lignes de ravitaillement de l'ennemi. Il ne doutait pas que les Alliés se missent à sa poursuite et résumait ainsi les craintes qu'il pensait éveiller chez eux : « Je suis plus près de Munich que les Alliés de Paris ».

Le plan faillit réussir. Les Alliés se concentraient sur la Marne vers Châlons, et se disposaient à reculer dans la direction de Metz, quand une reconnaissance de cavalerie intercepta des dépêches expédiées de Paris à Napoléon. Dans l'une d'elles on le prévenait qu'il existait à Paris un parti très puissant en faveur des Bourbons, et que ce parti pouvait devenir redoutable, si l'ennemi approchait de la capitale. Le Tsar fit aussitôt décider la marche en masse sur Paris (jeudi 24 mars).

BATAILLE DE PARIS

Pour leur barrer la route les Alliés ne trouvèrent devant eux que les deux corps de Marmont et de Mortier, à peine 20000 hommes. Ils les refoulèrent, mais non pas sans avoir dû livrer un furieux combat à *Fère-Champenoise* (25 mars). Le mardi 29 mars, ils arrivaient devant Paris : l'armée alliée comptait 110000 hommes.

Paris, moins étendu qu'aujourd'hui, n'était pas fortifié ; il était seulement entouré d'un mur d'octroi dont les boulevard[illegible] extérieurs occupent l'emplacement. En l'absence de Napo[illegible] il n'avait pas été fait de sérieux préparatifs de défense. On [illegible]sait à peine de 40000 hommes, débris des corps de Marmont et de Mortier, gardes nationaux, volontaires, élèves de l'École polytechnique, Invalides.

L'attaque commença le mercredi 30, vers cinq heures, et s'éte[illegible]dit sur tout le front nord-est, de Vincennes à Clichy. On [illegible] battit toute la journée. La lutte fut particulièrement chaude sur les hauteurs de Belleville et de Charonne occupées par Marmont, puis à la barrière de Clichy où commandait le maréchal Moncey. On résista victorieusement jusqu'à midi. [illegible] Blücher s'empara de la position dominante de Montmar[illegible] quatre heures, succombant sous le nombre, ayant déjà [illegible] 9000 hommes, les Français entamèrent des pourparlers[illegible] capitulation fut décidée le soir, vers sept heures. Dans la [illegible]



FANTASSIN DU PREMIER EMPIRE.

Dessin de RAFFET (1804-1860). — Musée de l'Armée. — Photographie Hachette.

Pendant la plus grande partie de l'Empire, l'uniforme de l'infanterie française resta presque pareil à l'uniforme de l'infanterie de la Révolution et de la Monarchie. On raccourcit seulement les longues basques de l'habit, ce qui donna à l'homme une tournure plus dégagée, et, à partir de 1806, on remplaça par le shako de cuir le bicorne de feutre qui ne protégeait ni de la pluie ni du coup de sabre. Le pantalon et la capote furent adoptés pour la tenue de campagne à partir de 1810. Shako en cuir noir, à jugulaire de cuivre, cocarde tricolore et aigle en cuivre. Habit bleu foncé à revers blancs, poignets, col, pattes d'épaulette, passepoils, rouges pour les fusiliers, jaunes pour les voltigeurs. Pantalon blanc; guêtres noires Capote grise roulée sur le sac. Giberne et briquet suspendus à un double baudrier blanc, croisé sur la poitrine. Le troupier, un caporal, est représenté déchirant avec les dents la cartouche qu'il va introduire dans le canon du fusil. — Raffet est un des très grands artistes français du dix-neuvième siècle. Il a surtout laissé des lithographies consacrées à notre histoire militaire : beaucoup sont d'admirables tableaux. On l'a justement appelé « le peintre national ». Nul n'a mieux saisi et n'a plus fidèlement rendu le caractère et la physionomie du troupier français.

les troupes de ligne évacuèrent Paris. Les troupes alliées, [illegible] cédées du Tsar et du roi de Prusse, y entrèrent le 31 ma[rs].

Quelques jours avant, une armée autrichienne avait occupé Lyon, volontairement mal défendu par Augereau (21 mars). Au sud, refoulant Soult, l'armée anglaise de Wellington marchait sur Toulouse, qu'elle devait prendre le 10 avril.

LA NATION ET LA GUERRE

« A aucune période antérieure de sa carrière, a dit de Napoléon en 1814, un historien anglais, le général Wolseley, son génie, sa colossale puissance de travail, sa faculté d'organisation, sa supériorité unique ne s'étaient manifestées avec plus d'évidence. Nul homme n'eût pu accomplir ce qu'il fit pendant ce triste hiver. »

Nul chef aussi ne fut jamais mieux secondé par ses troupes. Vieux soldats ou conscrits de dix-huit ans, tous, on le verra plus loin[1], rivalisèrent de dévouement et de courage. En outre, Napoléon fut puissamment secondé par *le peuple lui-même* dans les provinces envahies.

Tout d'abord, les populations, lasses de tant de guerres, épuisées par la conscription, étaient demeurées presque indifférentes à l'invasion. Mais les violences commises par les Alliés, surtout par les Cosaques et les Prussiens, eurent vite éveillé le patriotisme des paysans. « Je croyais avoir l'honneur de commander un corps d'armée, disait lui-même le général York, je ne commande qu'une bande de brigands. » Partout où passaient les Alliés, c'étaient les destructions systématiques, les vignes arrachées, les arbres fruitiers coupés, les maisons pillées, souvent incendiées après le pillage, les habitants volés, torturés, tous les exploits des bandes de la guerre de Trente [Ans][2]. Plus de 200 villes ou villages furent ainsi mis à sac.

Alors les paysans prirent leurs haches, leurs faux, leurs fourches, de vieux fusils, et, comme en Espagne, ils organisèrent la guerre de partisans. En Lorraine, de l'aveu du Tsar, une colonne russe perdit 3000 hommes « sans avoir vu un seul soldat français ». Tant d'isolés disparurent, tant de convois furent dispersés, qu'à la fin de février, en Champagne comme en Lorraine, la terreur inspirée par le paysan démoralisait les soldats alliés, et que la crainte de l'insurrection populaire troublait leurs chefs dans leurs décisions.

1. Voir ci-dessous, page 737.
2. Voir *Histoire Moderne*, page 487.

LES INTRIGUES ROYALISTES

L'entrée des Alliés dans Paris eut pour conséquence la chute de l'Empire et le rétablissement des Bourbons. Cette double révolution eut pour auteurs principaux Talleyrand et le Tsar, son instrument.

Après l'exécution du duc d'Enghien, le parti royaliste terrifié n'avait plus rien tenté contre Napoléon. Mais il avait subsisté, composé principalement d'émigrés rentrés. Dans les dernières années de l'Empire, le parti s'était grossi de membres du clergé et de beaucoup de Catholiques, à la suite des persécutions envers le Pape; de bourgeois riches et des hommes des classes libérales, lassés de l'oppression impériale[1].

Dès que les Alliés entrèrent en France, les frères de Louis XVI, le comte de Provence et le comte d'Artois, établis depuis 1811 à Hartwell en Angleterre, s'efforcèrent d'obtenir des envahisseurs la restauration de la monarchie à leur profit. Dans une proclamation répandue à grand nombre d'exemplaires, le comte de Provence, qui se faisait appeler Louis XVIII depuis 1795[2], n'hésita pas à recommander aux Français de « recevoir en amis les généreux Alliés. Ouvrez-leur les portes de vos villes, disait-il; prévenez les coups qu'une résistance criminelle et inutile ne manquerait pas d'attirer sur vous, et que leur entrée en France soit accueillie par les accents de la joie ». Les royalistes travaillaient à provoquer des soulèvements en Vendée et dans le Midi. Par surprise, avec la complicité d'une population qu'exaspérait le Blocus et l'arrêt de l'exportation des vins, ils s'emparèrent de Bordeaux, où ils proclamèrent Louis XVIII et appelèrent les Anglais (12 mars). Enfin le comte de Provence avait envoyé un agent officiel, le baron de Vitrolles, au quartier général des armées alliées.

Les Anglais étaient tout à fait favorables au comte de Provence, qu'ils pensionnaient d'ailleurs depuis 1807, et pour eux la restauration des Bourbons devait être un des principaux résultats de la victoire. Les Autrichiens et les Prussiens, un peu hésitants, inclinaient cependant à cette restauration. Alexandre seul y était hostile, parce qu'il jugeait Louis XVIII et son frère incapables d'accepter, loyalement et sans arrière-pensée de réaction, le régime de liberté et d'égalité que la France devait à la Révolution et auquel elle ne voudrait certainement pas renoncer.

1. Voir ci-dessus, page 587 et suivantes.
2. Voir ci-dessus, page 465.

RENVERSEMENT DE L'EMPIRE

Quand Alexandre entra dans Paris, il fut ac[illegible] par cinq ou six cents manifestants qui agitaient [illegible] mouchoirs au bout de leurs cannes, arboraient [illegible] cocardes blanches, signe de ralliement des royalistes, et, se pressant autour de lui, criaient : « Vive les Bourbons ! À bas le Tyran ! » Ces manifestations, honteuses devant l'étranger, n'avaient pas fait grande impression sur le Tsar. Ce fut Talleyrand qui parvint à modifier les sentiments d'Alexandre et qui le détermina à accepter le retour des Bourbons.

Talleyrand, poursuivant ses trahisons, voulait le pouvoir. Pour cela, il fallait renverser Napoléon et lui substituer un gouvernement qui, devant à Talleyrand son existence, se trouverait obligé de le récompenser en faisant de lui son premier ministre. Talleyrand démontra au Tsar, installé dans son hôtel, qu'une paix signée avec Napoléon ne serait jamais qu'une trêve ; que si l'on donnait la couronne au roi de Rome, âgé de trois ans, avec l'impératrice Marie-Louise pour régente, ce serait encore en fait Napoléon qui régnerait. Les Bourbons seuls pouvaient assurer la sécurité à l'Europe, et leur retour, affirmait-il, était désiré par la plupart des Français. Le Tsar se laissa convaincre. Une déclaration des souverains alliés annonça « qu'ils ne [illegible]teraient plus avec Napoléon, ni avec aucun membre de [illegible] famille » (31 mars).

Le lendemain (1er avril), Talleyrand fit nommer par moins de la moitié des sénateurs, illégalement convoqués par lui, un *gouvernement provisoire*, dans lequel figuraient, avec Talleyrand qui en fut le chef, deux des agents secrets de Louis XVIII pendant l'Empire, le duc de Dalberg et l'abbé de Montesquiou. Le dimanche 3 avril, les mêmes sénateurs prononcèrent la déchéance de Napoléon, « coupable d'avoir violé son serment et attenté aux droits du peuple en levant des hommes et des impôts contrairement aux constitutions ». Tous ces actes avaient été d'ailleurs approuvés antérieurement par le Sénat, plat [illegible] de l'arbitraire aux jours de la toute-puissance impériale.

ABDICATION DE NAPOLÉON

Mais Napoléon était encore là, à Fontainebleau, à [illegible]lomètres de Paris, avec 60 000 hommes fanatiques de sa personne, et prêts à marcher au premier si[illegible]

Dès qu'il avait été certain que les Alliés, au li[illegible] le suivre vers l'Est, marchaient sur la capitale, il était re[illegible] à bride abattue. Le 30 mars au soir, vers onze heures, il [illegible]



Chateau de Fontainebleau. — Cour du Cheval Blanc ou Cour des Adieux. — Photographie Hachette.

C'est dans la partie de la cour comprise entre le célèbre escalier en fer à cheval construit par Primatice pour François Ier et le bâtiment en retour à droite que, le mercredi 20 avril à 11 heures, Napoléon, au moment du départ pour l'île d'Elbe fit ses adieux à la vieille garde. Il embrassa le drapeau du 1er régiment de grenadiers, tandis que tous les soldats pleuraient autour de lui.

Juvisy, à deux heures à peine de Paris, au relais de la Cour de France, attendant en marchant sur la route qu'on eût mis des chevaux frais à sa voiture, quand il apprit par un officier arrivant de Paris que la bataille venait de cesser et qu'une capitulation était signée. Il se retira à Fontainebleau.

Lorsqu'il eut été rejoint par son armée, il se prépara à attaquer les Alliés. Mais ses maréchaux étaient las de la guerre. Comblés de bienfaits par Napoléon, ils voulaient jouir en paix de la fortune qu'ils lui devaient, et leur égoïsme trouvait juste que l'Empereur se sacrifiât pour eux. Ils refusèrent de marcher. Leurs instances, celles de Ney surtout, qui s'emporta et s'oublia jusqu'à dire à Napoléon « qu'il était temps d'en finir, qu'il lui fallait faire son testament, » arrachèrent à l'Empereur une abdication en faveur du roi de Rome (lundi 4 avril).

Cette abdication fut aussitôt portée au Tsar par les maréchaux eux-mêmes. Malgré la déclaration du 31 mars, Alexandre, qu'inquiétait l'idée de livrer encore bataille à l'Empereur, paraissait disposé à accepter Napoléon II, quand, au cours de l'entretien, un aide de camp vint informer le Tsar qu'un corps français établi à *Essonne* avait abandonné ses positions. L'événement qui, changeant les dispositions de Tsar, acheva la ruine de Napoléon et de sa dynastie, était la conséquence d'une nouvelle trahison. Le maréchal *Marmont*, duc de Raguse, camarade de jeunesse de Bonaparte, ancien aide de camp de l'Empereur, comblé de faveurs par lui, s'était entendu avec Schwarzenberg pour abandonner les positions dont il avait la garde et conduire son corps d'armée hors du théâtre possible des opérations.

Trop faible après cette défection pour pouvoir lutter avec chance de succès, Napoléon fut obligé d'abdiquer sans conditions (mercredi 6 avril). Un traité, signé cinq jours après avec les Alliés à *Fontainebleau*, lui conserva le titre d'Empereur et lui donna la souveraineté de l'*île d'Elbe*, entre la Corse et l'Italie; le gouvernement français devait, en outre, lui payer une pension annuelle de deux millions (11 avril). Dans la nuit qui suivit la conclusion du traité, Napoléon tenta vainement de s'empoisonner. Le 20 avril, après d'émouvants adieux à la vieille garde, il quitta Fontainebleau. Le jeudi 28 avril, l'Empereur s'embarquait à Fréjus, pour sa nouvelle souveraineté, à bord d'une frégate anglaise.

Le jour même de l'abdication de l'Empereur, le Sénat avait proclamé roi Louis XVIII.

PREMIER TRAITÉ DE PARIS

Napoléon[1] renversé, on traita de la paix. Les conditions en furent réglées d'abord par *la convention du 23 avril*, puis par le **premier traité de Paris** (30 mai). La *France était ramenée à ses frontières de 1792.* De toutes les conquêtes de la Révolution elle gardait seulement la Savoie, Avignon et Montbéliard. Les Alliés devaient évacuer la France immédiatement. Par contre, la France rendait sans combat, avec leur matériel, 53 places fortes d'Allemagne, d'Italie, de Belgique, qu'occupaient d'importantes garnisons, et pour quelques-unes, comme Hambourg, où le maréchal Davout restait avec 30 000 hommes, de véritables armées. Le matériel cédé représentait à lui seul une valeur d'*un milliard et demi* : 43 vaisseaux réunis à Anvers, 12 000 bouches à feu, étaient ainsi livrés aux Alliés. D'autre part, les Anglais conservaient Malte et les colonies qu'ils avaient enlevées à la France, comme l'île Maurice. La Belgique était annexée à la Hollande pour former un royaume des Pays-Bas : la Vénétie et la Lombardie devaient être données à l'Autriche. La répartition des autres territoires abandonnés par la France serait réglée dans un Congrès, qui devrait s'ouvrir deux mois après à Vienne.

LA PAIX ET L'OPINION PUBLIQUE

Convention et traité blessèrent au cœur les Français ; ils sentirent cruellement l'amertume de la défaite. Surtout l'abandon gratuit de tant de places fortes dont on aurait pu, semblait-il, faire payer cher la restitution, parut une véritable trahison. Comme cette cession, consentie en réalité par Talleyrand, fut signée par le comte d'Artois, frère de Louis XVIII, on jugea qu'elle était le pourboire des Bourbons aux Alliés. Dans la masse du peuple, exaspéré déjà par les horreurs de l'invasion, les rancunes contre Napoléon furent oubliées. On ne vit plus en lui que le défenseur de la France envahie, et dans Louis XVIII qu'un roi « ramené dans les fourgons de l'étranger » — ce fut l'expression du temps — et restauré aux jours de la défaite par la volonté de l'ennemi.

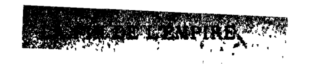
FAUTES DES BOURBONS

Loin de chercher à calmer les méfiances et à diminuer l'hostilité à leur égard, les Bourbons multiplièrent les mesures qui devaient blesser et irriter les Français. Ils entreprirent de ressusciter les formes de l'ancienne monarchie. Louis XVIII s'intitulait roi « *par la grâce de Dieu* », c'est-à-dire niait la souveraineté du peuple. Il

refusait d'accepter la Constitution préparée par le Sénat, « octroyait » à la place une *Charte*, datait ses « *ordonnances* » de la *dix-neuvième année de son règne*, comme s'il n'y avait eu ni la République, ni l'Empire. Bien mieux, dans le préambule de la Charte il qualifiait de « funestes écarts » les événements de la Révolution, qui avait fait les Français égaux et libres. On prétendait n'admettre à l'École militaire de Saint-Cyr que des jeunes gens nobles. Sous prétexte d'économies on mettait à la retraite, ou en disponibilité avec demi-solde, 22 000 officiers, ainsi réduits à la gêne, souvent à la misère. Par contre, on réintégrait dans l'armée les anciens officiers émigrés. Les airs rogues, les uniformes démodés de certains d'entre eux, baptisés par le public « les voltigeurs de Louis XIV », firent rire d'abord. Mais le rire fit place à la colère quand on leur vit compter, pour leur avancement, les campagnes que depuis 1792 ils avaient faites contre la France soit dans l'armée de Condé[1], soit dans les armées étrangères. En moins d'un an, d'avril 1814 à mars 1815, on nomma de la sorte près de 600 généraux, 209 divisionnaires, et 364 brigadiers, qualifiés selon la hiérarchie de l'ancien régime, « lieutenants généraux » et « maréchaux de camp ». Enfin, en maints endroits, les anciens émigrés et le clergé tourmentaient les acheteurs de biens nationaux pour leur faire restituer ces biens, dont le Concordat et les constitutions impériales avaient autrefois proclamé la vente irrévocable.

Il n'en fallut pas davantage pour que Napoléon retrouvât sa première popularité, pour que de nouveau le peuple vît en lui, selon le mot d'un ambassadeur russe au temps du Consulat, « l'homme de la Révolution », et pour qu'il désirât ardemment son retour. « La Restauration nous avait froissés de tant de manières, disait plus tard un médecin de Paris, que nous avions fini par regarder Napoléon comme le vengeur des soufflets qu'on nous donnait, comme le réparateur envoyé du ciel. »

1. Voir ci-dessus, pages 418 et 491.



V

LES CENT-JOURS — WATERLOO
SECOND TRAITÉ DE PARIS.

LE RETOUR DE L'ILE D'ELBE

A l'île d'Elbe, Napoléon était au courant des mouvements de l'opinion en France. D'autre part, il savait qu'au Congrès de Vienne Louis XVIII, par l'intermédiaire de Talleyrand, s'efforçait d'obtenir des souverains alliés qu'on l'enlevât et qu'on l'emprisonnât dans une île perdue de l'Océan. Il se résolut à tenter de renverser les Bourbons.

Le 28 février 1815, après dix mois de séjour, Napoléon quittait l'île d'Elbe avec un millier de vieux soldats. Le 1er mars, il débarquait au golfe Juan : le 20, il était aux Tuileries. Évitant la vallée du Rhône où, l'année précédente, partant pour l'île d'Elbe, il avait été insulté et menacé de mort par les populations royalistes, il s'était jeté dans les Alpes sur la route de Gap et de Grenoble, longue et rude, mais qui, passant près de la frontière, le menait chez des populations ardemment patriotes. Sa marche avait été un prodigieux triomphe. Les paysans, tout le long de la route, l'avaient escorté de village à village. Toutes les troupes, envoyées pour l'arrêter, simples détachements ou régiments complets comme le 7e de ligne du colonel La Bédoyère, s'étaient jointes à la petite armée impériale, avec des transports d'enthousiasme. A Grenoble, les ouvriers avaient enfoncé les portes de l'enceinte, que le gouverneur de la place voulait tenir fermées. A Lyon, le comte d'Artois, qui s'était flatté d'organiser la résistance, avait été réduit à fuir au galop, pour ne pas être pris. Ney, sujet à des accès d'exaltation méridionale, avait promis à Louis XVIII de « ramener l'usurpateur dans une cage de fer ». Gagné par l'enthousiasme de ses troupes, il les avait lui-même conduites à l'Empereur et s'était jeté dans ses bras à Auxerre.

Lorsque, le lundi 20 mars, vers neuf heures du soir, Napoléon parut dans le vestibule des Tuileries remplies de la foule de ses fidèles, la joie toucha au délire. L'Empereur fut porté

de mains en mains jusqu'aux salons du premier étage. « Je crus, raconte le général Thiébault, assister à la résurrection du Christ. Les transports furent tels qu'on eût dit que les plafonds s'écroulaient ; puis, après cette explosion de tonnerre, chacun se retrouva palpitant d'extase et comme balbutiant d'ivresse. »

La veille, qui était le dimanche des Rameaux, vers minuit, presque en cachette, Louis XVIII avait quitté ce même palais des Tuileries. Il alla se réfugier en Belgique, à *Gand*, comptant une fois encore, pour reconquérir le trône, sur les armées étrangères et la défaite de la France.

L'ACTE ADDITIONNEL

Napoléon voulut immédiatement rassurer sur les conséquences de son retour, *au dedans* ceux des Français que son despotisme antérieur lui avait aliénés, *au dehors* les souverains alliés, réunis à Vienne.

Pour les Français, il fit rédiger par l'un des chefs de la bourgeoisie libérale, *Benjamin Constant* et promulgua au mois de mai, dans une assemblée solennelle — *le Champ de Mai* — formée des représentants de tous les départements, l'*Acte additionnel* aux Constitutions de l'Empire. L'Acte additionnel établissait une sorte d'*Empire libéral*. Les pouvoirs de l'Empereur étaient réellement limités par deux Chambres : une *Chambre des pairs*, l'ancien Sénat, mais transformé en chambre héréditaire, et une *Chambre des Représentants*. Les ministres étaient responsables devant les deux Chambres dont le vote était indispensable pour toute levée d'hommes ou d'argent. Enfin l'Acte additionnel donnait de sérieuses garanties à la liberté individuelle.

NAPOLÉON ET L'EUROPE

Aux souverains étrangers Napoléon annonça qu'il acceptait sincèrement le traité de Paris et qu'il ne voulait plus « connaître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples ». Les souverains ne voulurent même pas recevoir la circulaire de Napoléon. Dès le 13 mars, ainsi qu'avait fait la Convention pour Robespierre au 9 thermidor, ils avaient solennellement mis Napoléon *hors la loi*, « comme ennemi et perturbateur du repos du monde ». Ils s'étaient ensuite engagés à mettre sur pied 800 000 hommes et à combattre jusqu'à l'écrasement de l'Empereur.

CAMPAGNE DE BELGIQUE

Réduit à la guerre, Napoléon ne voulut pas laisser à ses adversaires le temps d'achever leurs préparatifs. Une armée anglaise commandée par *Wellington*, une armée prussienne commandée par *Blücher*, formaient l'avant-garde de la coalition, en Belgique. Napoléon résolut d'aller les chercher et de tenter de les détruire. Les armées ennemies montaient à 220 000 hommes; Napoléon disposait de 124 000 hommes, tous anciens soldats, tous ayant fait au moins deux campagnes, revenus spontanément à leurs régiments dès qu'ils avaient appris le débarquement de l'Empereur et sa rentrée à Paris. Napoléon aurait eu pour entrer en campagne 154 000 hommes, si une insurrection, provoquée par les royalistes, ne l'avait contraint de détacher 30 000 hommes en Vendée. Son plan, renouvelé des campagnes d'Italie et de France, consistait à se jeter entre les armées ennemies avant qu'elles aient pu opérer leur jonction, à les accabler séparément en avant de Bruxelles, et à rejeter les Prussiens vers le Rhin et Wellington à la mer. La campagne de Belgique devait durer quatre jours, du jeudi 15 au dimanche 18 juin, et se terminer par un désastre à *Waterloo*.

LIGNY

Le jeudi 15 juin, Napoléon passa la Sambre à Charleroi[1]. Au moment du passage, le commandant de la division de tête, un royaliste avéré, un ancien Vendéen que Napoléon avait, à la prière de Ney, maintenu en activité, le général comte de *Bourmont*, déserta et prévint les avant-postes prussiens de l'approche de l'armée française.

Les dispositions générales de l'Empereur étaient les suivantes. Il opposait sa droite, commandée par Grouchy, aux Prussiens de Blücher; sa gauche, commandée par Ney, aux Anglais de Wellington. Lui-même avec le centre devait alternativement renforcer ses lieutenants pour frapper les coups décisifs.

Il se porta d'abord avec Grouchy contre Blücher. Le vendredi 16 juin Napoléon atteignit les Prussiens près de Fleurus, à *Ligny*. Mais la journée ne fut pas décisive comme l'avait espéré Napoléon. La faute en fut au maréchal Ney. Napoléon lui avait ordonné d'occuper à la première heure le croisement des routes des *Quatre-Bras*, par où Wellington pouvait se lier à Blücher; puis de détacher un de ses corps, celui de Drouet d'Erlon, qui prendrait à revers les Prussiens attaqués de front par l'Empe-

1. Voir la carte des champs de bataille du Nord ci-dessus, page 492.

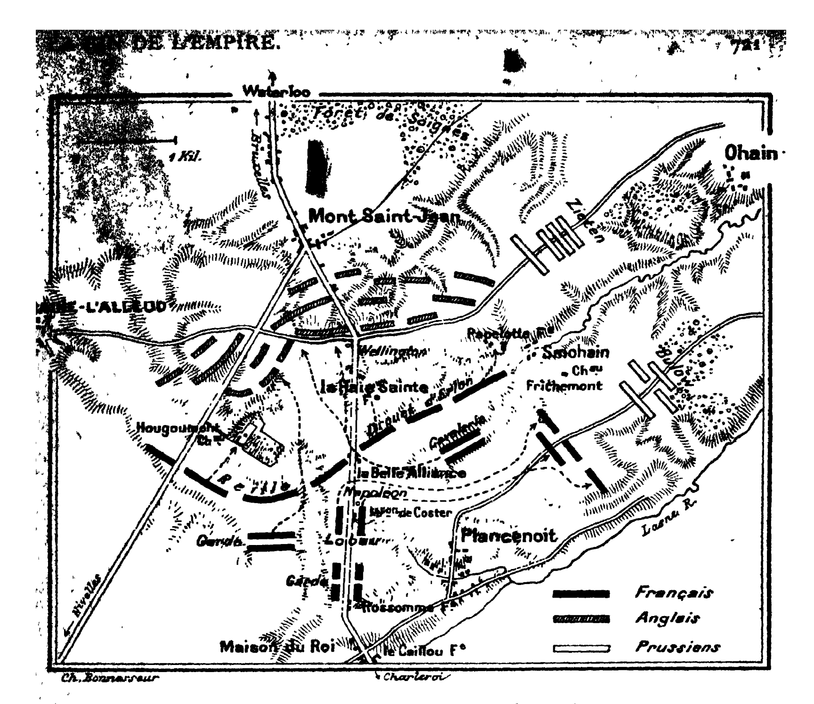
reur. Ney se mit trop tard en mouvement, trouva les Anglais établis aux Quatre-Bras, s'acharna à les déloger et, pour ce faire, rappela le corps de Drouet d'Erlon. Celui-ci passa la journée en marches et en contre-marches, quittant, pour obéir à l'ordre de Ney, le champ de bataille de Ligny au moment même d'entrer en action, arrivant aux Quatre-Bras quand la nuit avait mis fin à la lutte, au total partout inutile, nuisible même à Ligny, où son apparition non point sur le flanc des Prussiens, mais en arrière des lignes françaises, avait troublé Napoléon et fait retarder l'assaut décisif. Cet assaut ne fut donné que fort tard, après sept heures. Le centre ennemi fut enfoncé; mais la nuit sauva les Prussiens de la destruction. Blücher, qui s'était un moment trouvé démonté au milieu de nos cuirassiers, rallia son armée et se retira, en se tenant assez près de l'armée anglaise, pour pouvoir promptement la secourir.

WATERLOO

Faisant poursuivre Blücher par Grouchy et ses 30 000 hommes, Napoléon rejoignit le maréchal Ney et se porta, avec son centre et sa gauche, sur l'armée anglaise.

Il la trouva le samedi 17 juin au soir, arrêtée, au sud du village de ***Waterloo***, en avant d'une forêt, la forêt de Soignes, sur le plateau du village de *Mont-Saint-Jean*, barrant la route de Bruxelles. Napoléon s'établit sur un plateau voisin, le plateau de la *Belle-Alliance*, du nom d'un cabaret qui en occupe le centre. Très rapprochés, — il n'y a guère que 1 200 mètres entre le rebord de Mont-Saint-Jean et le cabaret de la Belle-Alliance, — les deux plateaux sont séparés par un vallon profond de 20 mètres à peine. Ils sont traversés presque en droite ligne, du nord au sud, par la grand'route de Charleroi à Bruxelles. Perpendiculairement à cette route passe, d'ouest en est, le chemin de Braine-l'Alleud à Ohain. Ce chemin suit le rebord du plateau de Mont-Saint-Jean : à l'ouest de la route de Bruxelles, il passait en tranchée; à l'est, il était bordé d'une double haie fort épaisse, en sorte qu'il formait un vrai retranchement, derrière lequel l'armée anglaise était rangée.

Les Anglais occupaient, en outre, en avant du plateau, au bas des pentes, trois groupes de bâtiments qui, soigneusement barricadés et crénelés, étaient comme trois redoutes destinées à briser le premier élan des Français. C'étaient, devant la droite anglaise, le château et le parc d'Hougoumont; au centre, en bordure de la



Bataille de Waterloo, 18 juin 1815.

Les hachures indiquent des mouvements de terrain de 20 mètres d'altitude en moyenne.

route, la ferme de la Haie-Sainte; devant la gauche, la ferme de Papelotte. Sur ces très fortes positions, Wellington avait réuni 67 000 hommes avec 196 canons. Il devait être soutenu dans la journée d'abord par 30 000, puis par 60 000 Prussiens. Napoléon avait, *au début de l'action*, une certaine supériorité numérique, avec 74 000 hommes et 246 canons. C'était à peu près les forces dont il disposait à Austerlitz. Mais elles étaient ici ramassées sur un très petit espace. A Austerlitz, le front des armées mesurait dix kilomètres; à Waterloo, il n'avait pas quatre kilomètres d'étendue. Cette agglomération des troupes sur un terrain trop resserré devait avoir de néfastes conséquences.

Pendant l'après-midi du 17 et assez avant dans la soirée il y eut un violent orage. Le sol était détrempé; les hommes, ruisselant d'eau, « traînaient, dit un témoin, deux ou trois livres de boue à leurs souliers »; quelques-uns les avaient même perdus

dans la terre grasse. Il fallut, après une marche rapide, bivouaquer dans des seigles qui montaient à hauteur du menton, si mouillés qu'en y pénétrant « c'était comme si on entrait dans un bain ». On ne put presque pas allumer de feu, et les vivres n'arrivèrent que très tard dans la nuit.

Le dimanche 18 juin, l'Empereur pensait attaquer l'ennemi à neuf heures. Mais pour laisser un peu plus de repos aux troupes brisées de fatigue, et surtout pour que le sol où l'artillerie ne pouvait manœuvrer eût le temps de se raffermir sous le soleil, il fallut retarder le début de l'action jusqu'à près de midi.

Ce retard perdit l'Empereur, parce qu'il laissa aux Prussiens le temps d'arriver sur le champ de bataille avant que l'armée anglaise ne fût rompue.

Il y eut dans cette journée trois attaques : d'abord, contre la gauche anglaise, une attaque d'infanterie, repoussée; puis contre le centre, une attaque de toute la cavalerie, également repoussée; enfin, à l'approche de la nuit, une attaque générale, qui, arrêtée par l'arrivée des Prussiens, se termina en une déroute générale des Français.

L'idée première de Napoléon était de détruire d'abord la gauche anglaise, derrière la ferme de Papelotte, parce que c'était le côté par où Anglais et Prussiens pouvaient opérer leur jonction. Les divisions de Drouet d'Erlon traversèrent le vallon et franchirent le chemin d'Ohain. Mais, arrivées sur le plateau, elles ne purent se déployer, faute d'espace. Le feu de l'ennemi fit de si terribles ravages dans ces colonnes profondes qu'elles s'arrêtèrent. A ce moment, Wellington lança sur elles une partie de sa cavalerie, les dragons gris d'Écosse. Sabrés sans pouvoir se mettre en défense, les fantassins de Drouet d'Erlon durent reculer et regagner en désordre leurs positions premières, tandis que les dragons descendus dans le vallon y hachaient une partie de l'artillerie de réserve, enlizée dans la terre grasse en essayant de suivre la colonne d'assaut.

Cet échec détermina Napoléon à attaquer au centre. Mais, vers deux heures, sur sa droite, en arrière de son front de bataille, 30000 Prussiens, avec Bulow, débouchaient d'un bois qui avait masqué leur approche. Napoléon dut porter de ce côté la plus grande partie de sa réserve d'infanterie, 10000 hommes. C'était *une seconde bataille* qu'il lui fallait livrer, en même temps que continuait la bataille contre les Anglais. Pour attaquer le centre il n'avait de troupes fraîches que sa cavalerie. Ney — Il



WATERLOO, 17 JUIN 1815. LA BELLE-ALLIANCE.
Photographie Nels.

La grand'route de Charleroi à Bruxelles. A droite l'auberge de la Belle-Alliance : elle marquait presque exactement le centre de la ligne française. Napoléon demeura là une grande partie de la journée, à 1200 mètres environ du rebord du plateau de Mont-Saint-Jean, qu'on aperçoit à l'arrière-plan de la photographie. C'est devant cette auberge que le soir, à 9 heures un quart, Wellington arrivant de la Haie-Sainte, Blucher arrivant de Smohain par un chemin dont une croix à droite indique le débouché, se rencontrèrent et se félicitèrent de leur victoire. C'est sur les positions à gauche de la route que Ney chargea avec ses 10000 cavaliers. C'est à la hauteur de la Belle-Alliance de chaque côte de cette même route, dans les champs, que le soir, au milieu de la débâcle se formèrent et furent broyés les quatre premiers carrés de la vieille Garde ; c'est un peu en arriere, que se formèrent, pour couvrir la retraite de Napoléon, les deux derniers carrés du 1er grenadiers de la Garde. Voir L'époque contemporaine, *page 274.*

eut cinq chevaux tués sous lui dans la journée — d'abord avec 5000 cuirassiers et lanciers, puis avec 10000 cavaliers; toute la cavalerie française, « une mer d'acier », attaqua à l'ouest de la route de Bruxelles, sur un front de 1500 mètres à peine : ce fut le renouvellement de la faute commise quelques heures plus tôt, lors de l'attaque d'infanterie de Drouet d'Erlon. Les cavaliers, serrés à s'étouffer, ne pouvaient charger à plein galop. Pendant trois heures ils tourbillonnèrent sans succès décisif au milieu des carrés de l'infanterie anglaise, « entre des murailles d'hommes et des défilés de baïonnettes ». Maîtres de toute l'artillerie anglaise ils ne songèrent pas à la jeter en bas du plateau, ni même à la mettre hors de service en l'enclouant. Vers sept heures, les hommes et les chevaux à bout de force, il fallut quitter le pla-

teau. Vainement Ney avait fait demander à Napoléon de lui envoyer de l'infanterie pour achever la victoire de la cavalerie, l'Empereur n'avait rien pu détacher de sa dernière réserve, la Garde, parce que les Prussiens étaient arrivés un moment jusqu'au village de Plancenoit, à moins d'un kilomètre derrière son centre.

Quand les Prussiens eurent été repoussés, l'Empereur, vers sept heures et demie, tenta l'attaque suprême. Sur le même front où avait chargé la cavalerie il lança cinq bataillons de grenadiers et de chasseurs de la Garde. L'armée entière, sur toute la ligne de bataille, devait les soutenir. Mais le feu rapide et précis des Anglais coucha par terre en quelques instants les deux tiers des bataillons de la Garde; le reste, une poignée d'hommes, recula. En même temps à l'extrême droite française, vers Papelotte, une violente canonnade éclatait : c'était un second corps prussien, le corps de Zieten, qui entrait en ligne, au point même où l'Empereur avait fait annoncer qu'allait déboucher le maréchal Grouchy.

Dans cette armée, énervée par les fatigues de la nuit précédente, par huit heures de bataille et d'efforts inutiles sous le lourd soleil de juin, l'échec de la Garde, l'apparition soudaine d'un nouvel ennemi là où l'on attendait les Français, achevèrent de détraquer les têtes. On cria : trahison! sauve qui peut! Pressés en tête par l'armée anglaise qui, prenant l'offensive, descendait tout entière de Mont-Saint-Jean, pressés en flanc par l'armée prussienne qui se soudait aux Anglais en équerre, tous les régiments se disloquèrent, et, toutes les armes confondues, ce fut la

* *La famille de Wellington était d'origine Castillane. Né la même année que Napoléon, il fit ses études en France, à l'École militaire d'Angers. Il était sous-lieutenant à la veille de la Révolution. Il eut une rapide et brillante carrière dans l'Inde. Ce fut la guerre d'Espagne, où il commanda en chef l'armée anglaise, qui assura sa réputation. Plusieurs fois rejeté en Portugal, il ne put être forcé par Masséna dans son réduit de Torres Vedras et finit par chasser les Français d'Espagne. En 1814, il prit Toulouse. Ses qualités dominantes étaient la ténacité et le sang-froid : elles le firent surnommer le* duc de Fer; *il leur dut, et à elles seules — car il ne fit aucune manœuvre et se borna à se cramponner au sol — de pouvoir tenir à Waterloo jusqu'à l'arrivée de Blücher. Il fut comblé de dignités par tous les souverains de l'Europe. Il joua un rôle important au congrès de Vienne, et après 1815 dans la politique intérieure de l'Angleterre. Napoléon disait que « la Fortune avait plus fait pour lui qu'il n'avait fait pour elle ». Lawrence, — voir ci-dessus, page 53 — a représenté Wellington dans sa tenue favorite, une très simple redingote bleu foncé, avec une grande pèlerine grise doublée de blanc. A la main, un télescope. Les yeux gris d'acier donnent une expression de froide ténacité à ce visage tiré du bas. Cheveux bruns grisonnants; courts favoris coupés à mi-joue.*



WELLINGTON (1769-1852). — Portrait peint par LAWRENCE (1769-1830).
Collection du duc de WELLINGTON. — Photographie Augustin Rischgitz.

fuite affolée, en troupeau. Seule, formée en carrés, la vieille Garde demeura inébranlable au milieu de la tourmente. Quatre de ses carrés, sourds à toutes les sommations de se rendre, furent broyés près du cabaret de la Belle-Alliance. Les deux derniers, deux bataillons du 1er grenadiers, « l'élite de l'élite » — près de la moitié des hommes étaient décorés — établis de chaque côté de la route de Bruxelles, tinrent tête seuls aux deux armées. Aucune charge ne parvint à les entamer; autour d'eux s'élevait un remblai d'hommes et de chevaux abattus. Quand, à neuf heures du soir, ils battirent en retraite, la cavalerie prussienne se borna à les suivre, hors de portée de fusil.

L'armée française en déroute fut, selon l'ordre de Blücher, pourchassée et sabrée par les Prussiens « tant qu'ils eurent un homme et un cheval en état de se tenir debout ». La chasse dura jusque vers deux heures du matin, au clair de lune. Aucun corps ne put être rallié avant la rentrée en France.

Grouchy, trompé par les manœuvres des Prussiens, les avait laissés échapper. Il s'était obstiné dans un combat d'arrière-garde à Wawres, sourd aux instances de ses lieutenants, en particulier du général Gérard qui le pressait de détacher vers l'ouest, où l'on entendait une furieuse canonnade, au moins une de ses divisions. Se tenant à la lettre des ordres de l'Empereur, faute d'esprit d'initiative, Grouchy ne sut pas être le Desaix d'un nouveau Marengo. Du moins il opéra une habile retraite et ramena son corps en bon ordre.

SECONDE ABDICATION

Quatre jours après Waterloo, le 22 juin, Napoléon, rentré à Paris le 20, avait, pour la seconde fois, cessé de régner. Sa chute, cette fois, fut préparée par *Fouché*, son ministre de la police. La Chambre des représentants, illégalement réunie, se déclara en permanence et mit Napoléon en demeure d'abdiquer. Il abdiqua pour éviter la guerre civile. La Chambre nomma, pour négocier avec l'ennemi, un gouvernement provisoire dont Fouché fut le président.

SECONDE RESTAURATION

Fouché négocia *pour lui*, avec Louis XVIII et avec Wellington. Bien que Paris fût, cette fois, en partie fortifié et qu'on disposât de 80000 hommes de bonnes troupes pour le défendre; bien que les Alliés eussent commis l'énorme faute de se séparer; et que, pour les accabler, on eût sous la main Napoléon, offrant de reprendre le comman-

dément pour un jour, à titre du général Bonaparte, Fouché livra la capitale aux Alliés. Ils l'occupèrent, le 7 juillet, et chassèrent aussitôt le gouvernement provisoire et la Chambre. Le 8, Louis XVIII, revenu derrière l'armée anglaise, rentrait aux Tuileries, à peu près *Cent jours* après qu'il en était parti. Deux jours avant, il avait nommé Fouché ministre.



FOUCHÉ, DUC D'OTRANTE (1759-1820),
Portrait attribué à DAVID. — Château de Versailles
Photographie Hachette.

Fils d'un capitaine au long cours, de Nantes, Fouché entra dans l'ordre de l'Oratoire, mais ne reçut jamais la prêtrise. Professeur de physique au collège d'Arras, il connut Robespierre, avocat du collège. Il était à Nantes quand l'Oratoire fut supprimé en 1792. Député à la Convention, il vota la mort de Louis XVI; représentant en mission, il présida aux massacres de Lyon; il fut au 9 thermidor l'un des principaux auteurs de la chute de Robespierre, mais n'en fut pas moins poursuivi comme terroriste lors de la réaction thermidorienne. Très lié avec Barras, il fut sous le Directoire ministre de la police, laissa faire le coup d'État de Brumaire, prêt à arrêter Bonaparte s'il eut échoué. Sous l'Empire, il fut ministre de la police, sénateur, duc d'Otrante avec une dotation annuelle de 200 000 fr. Disgracié en 1810 pour avoir secrètement ouvert des négociations avec l'Angleterre, il fut cependant nommé gouverneur des Provinces Illyriennes. Aux Cent-Jours ministre de nouveau, il trahit Napoléon au profit de Louis XVIII, dont il prépara la seconde restauration. Le roi le nomma ambassadeur à Dresde. En 1816 une loi frappant les régicides le bannit de France; il mourut en exil. Au total l'un des hommes tout à fait remarquables, l'un des plus méprisables aussi de la période révolutionnaire et impériale, en relation avec tous les partis et toujours prêt à trahir celui qu'il servait, au profit de celui qu'il pensait être le maître de demain. Le masque est inoubliable. Sous les cheveux blonds grisonnants, un front puissant et rayonnant d'intelligence; des yeux gris infiltrés de sang, au regard louche; une bouche serrée aux lèvres blêmes; des joues creuses, exsangues; une physionomie froide, fermée, de gredin prêt à tout dès que son intérêt personnel est en jeu.

SECONDE INVASION

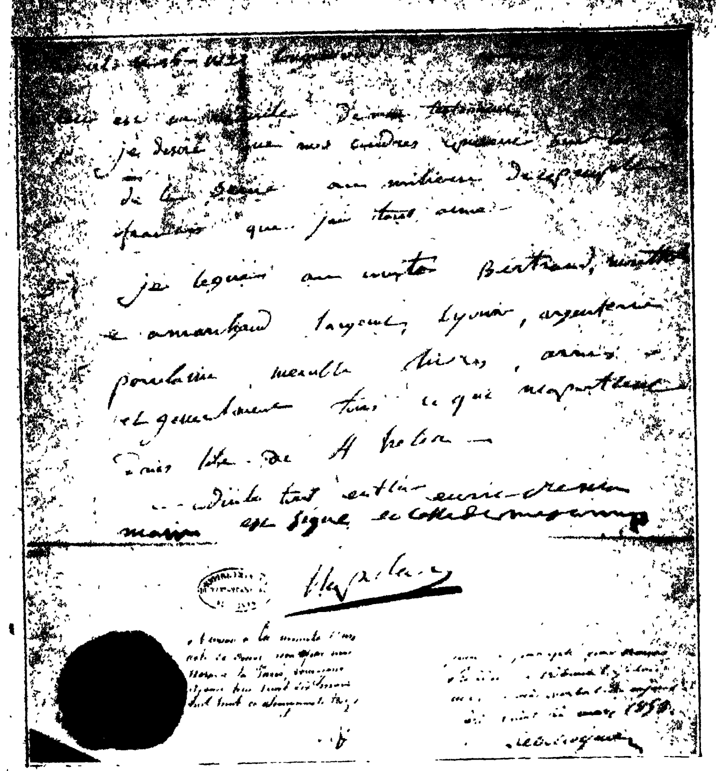
L'abdication de Napoléon, le rétablissement de Louis XVIII ne

suspendirent pas la marche des armées de la coalition. Près d'un million de soldats, venus de tous les pays d'Europe, entrant par toutes les frontières, occupèrent les trois quarts de la France, 60 départements. Bien qu'aucune résistance ne leur fût opposée, bien que l'armée française eût été licenciée sur leur demande, Anglais, Prussiens, Russes, Autrichiens, Hollandais, Allemands, Italiens, Espagnols, etc., agirent comme en pays conquis, se faisant loger, nourrir, habiller, équiper, fournir même jusqu'aux munitions, et se vengeant par mille exactions des défaites subies pendant vingt années. « La France crucifiée », selon la forte expression d'Henry Houssaye, connut de nouveau toutes les horreurs de la précédente invasion. En maints endroits les paysans étaient réduits à abandonner leurs villages et à se réfugier dans les bois. Les Prussiens qui, disait un officier russe, « regardaient chaque ville française comme une vache à traire », déclaraient qu'ils ne quitteraient pas la France « qu'elle ne fût comme si le feu du ciel y avait passé ». A Paris même, Blücher mettait les musées au pillage, et projetait de démolir la colonne Vendôme et de faire sauter le pont d'Iéna. Ce régime dura plus de quatre mois, jusqu'à la conclusion du ***second traité de Paris***.

SECOND TRAITÉ DE PARIS

Le second traité de Paris fut signé le 20 novembre 1815. Une partie des coalisés, les Allemands surtout et les Prussiens, auraient voulu qu'on démembrât la France, qu'on lui enlevât au moins l'Alsace, la Lorraine et la Flandre. Les plus acharnés demandaient, en outre, la Franche-Comté et une partie de la Bourgogne. Le Tsar et Wellington empêchèrent la réalisation de ces projets; ils jugeaient indispensable, en effet, que la France demeurât assez forte pour servir de contrepoids et, chacun de son côté, ils voulaient réserver le bénéfice de la reconnaissance française, l'un à la Russie, l'autre à l'Angleterre.

Le second traité de Paris ramena la France à ses limites de 1790; on lui laissait Avignon, on lui enlevait la Savoie et Nice. En outre, on lui prenait, sur la frontière du nord, le territoire de la vallée de la Sarre et plusieurs places fortes, Marienbourg, Philippeville, Bouillon, Landau, qu'elle possédait depuis Louis XIV. Enfin elle devait payer une lourde indemnité de guerre — 700 millions —, et une armée de 150 000 coalisés, entretenue à ses frais, devait, pendant cinq ans, occuper les places du



DERNIÈRE SIGNATURE DE NAPOLÉON.
Archives Nationales. — Photographie Hachette.

Cette page — un codicille à son testament — fut écrite par Napoléon le 16 avril 1821, vingt jours avant sa mort. Il y exprima le vœu d'être inhumé en France : « Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé ». Le vœu fut exaucé dix-neuf ans plus tard par le roi Louis-Philippe d'Orléans. Napoléon fut inhumé aux Invalides le 15 décembre 1840. — La suite du codicille se lit ainsi :

« 2° Je lègue au comte Bertrand, Montholon, et à Marchand l'argent, bijoux, argenterie, porcelaine, meubles, livres, armes, et généralement tout ce qui m'appartient dans l'île de Sainte-Hélène.

« Ce codicille tout entier écrit de ma main est signé et scellé de mes armes. »

Comparer cette signature et celle du Premier Consul, page 572. A gauche, cachet de cire aux armes impériales. Sous la signature diverses indications ajoutées en 1853 par Noel, notaire à Paris, et par le Président du Tribunal Debellegue, quand le testament fut déposé aux Archives.

Le général Bertrand, ancien aide de camp de Napoléon en Égypte, avait été Maréchal du Palais après la mort de Duroc en 1813. Il avait accompagné Napoléon à l'île d'Elbe et le suivit à Sainte-Hélène. Le général Montholon avait été aide de camp de l'Empereur aux Cent-Jours. Marchand, premier valet de chambre, fut fait comte par Napoléon mourant, et désigné avec Bertrand et Montholon comme exécuteur testamentaire.

nord et de l'est. Telle fut la désastreuse conclusion du néfaste retour de l'île d'Elbe : *la France se retrouvait plus petite qu'à la veille de la Révolution.*

LA FIN DE NAPOLÉON

Quand le traité de Paris fut signé, Napoléon était depuis plus d'un mois interné à *Sainte-Hélène*, un rocher perdu sous les tropiques, entre l'Afrique et l'Amérique, au milieu de l'Océan Atlantique. Après son abdication, il avait gagné le port de Rochefort, pensant s'y embarquer pour les États-Unis. Mais une croisière anglaise bloquait la côte et Napoléon soupçonnait — ce qui était vrai — que Fouché voulait le livrer soit aux Bourbons, soit aux Alliés. Il eut confiance dans la générosité du seul adversaire qu'il n'eut jamais pu vaincre. Napoléon demanda asile au gouvernement anglais et l'autorisation de vivre libre en Angleterre. Il s'embarqua à bord du *Bellérophon*, un des bâtiments de la croisière (15 juillet). Les Anglais le considérèrent comme prisonnier de guerre. Il vécut à Sainte-Hélène, avec quelques fidèles, dictant ses souvenirs, soumis à de pénibles vexations, gardé à vue par des soldats, étroitement surveillé dans la villa-prison de Longwood, par le gouverneur Hudson Lowe, « un homme stupide », a dit Wellington, « implacable sur la consigne », et par les commissaires des Alliés. L'expiation dura six ans. Débilité par le climat, mal soigné par la faute des Anglais qui prétendaient feinte sa maladie, l'Empereur mourut à cinquante-deux ans, le 5 mai 1821, le soir, un peu avant six heures, après d'atroces souffrances, d'un cancer à l'estomac.

VI

L'ARMÉE IMPÉRIALE

Il n'y eut point sous l'Empire, comme il y avait eu sous la Révolution, de transformation profonde de l'armée. Les principes de son recrutement et de son organisation restèrent les mêmes. La seule nouveauté importante fut, on l'a vu[1], au moment de la levée du camp de Boulogne, la création d'une unité tactique plus forte que la division, le *corps d'armée*. La

1. Voir ci-dessus, page 614.



TROPHÉE DE DRAPEAUX DU PREMIER EMPIRE.
Musée de l'Armée.
Photographie Hachette.

Au centre drapeau d'infanterie — 85ᵉ de ligne — portant en lettres d'or le nom des batailles auxquelles le régiment assista : Ulm, Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland, Eckmühl, Wagram. *A droite étendard du 23ᵉ dragons : la disposition des couleurs n'est plus la même que pour le drapeau d'infanterie ; le blanc est en losange au centre ; le rouge et le bleu alternent aux angles, en quatre cantons, portant, au centre d'une couronne de laurier en or, le numéro du régiment. Au milieu, en lettres d'or : « L'Empereur des Français au 23ᵉ régiment de dragons ». A gauche, étendard du 10ᵉ hussards. L'aigle du 85ᵉ de ligne a été trouée par une balle. C'était l'aigle, empruntée des légions romaines, qui était le véritable signe de ralliement. Les régiments prêtaient serment de mourir pour sa défense. Les aigles ne devaient jamais être renouvelées. « Dans deux ou trois siècles, ce sera pour les régiments un objet d'émulation, écrivait l'Empereur, que de voir la même aigle que j'ai donnée et qui a assisté à telles et telles batailles ». Ces aigles étaient en bronze doré. En bas, sur un coussin, le grand cordon de la Légion d'honneur, porté par Napoléon en 1814, et l'un des chapeaux de l'Empereur pendant la campagne de France. Le « Petit chapeau » mesure par derrière 24 centimètres de haut, soit 9 centimètres de plus que nos chapeaux haut de forme, qui ont en moyenne 15 centimètres, precisément la hauteur du « Petit chapeau » sur le devant. La largeur est de 45 centimètres : c'est la largeur d'épaules d'un homme de taille très au-dessus de la moyenne.*

grande originalité de l'armée impériale c'est que française au début, c'est-à-dire au temps des campagnes d'Austerlitz et d'Iéna, elle fut dans la suite, au fur et à mesure des conquêtes, renforcée d'éléments étrangers de plus en plus nombreux, en sorte qu'elle finit par devenir, au temps de l'apogée de l'Empire, *une véritable armée européenne.*

LE RECRUTEMENT

L'armée impériale se recrutait d'abord par la conscription. On a vu[1] comment l'application de la loi, d'abord adoucie, devint de plus en plus rigoureuse et lourde. Les conscrits appelés en 1813 et en 1814 avaient à peine dix-huit ans. D'après certains calculs, Napoléon, de 1805 à 1806, aurait levé dans l'Empire plus de 2 000 000 de soldats : 1 500 000 seraient morts sur les champs de bataille ou dans les hôpitaux.

A partir de 1805, l'armée impériale compta des *régiments étrangers*, et leur nombre alla sans cesse grandissant : ce furent des régiments *suisses*, comme il y en avait sous l'Ancien Régime, la légion *hanovrienne*, la légion de la *Vistule*, recrutée parmi les *Polonais*, la légion *portugaise*, les régiments d'infanterie *croate*, de chasseurs *illyriens*, et jusqu'à un régiment *albanais* et un bataillon de chasseurs *grecs*.

A côté des régiments étrangers, l'armée impériale comprit les *contingents des États vassaux*, régiments *italiens*, *napolitains*, *hollandais*, — ceux-ci incorporés à la fin dans l'armée française — contingents de la Confédération du Rhin, corps *bavarois*, *badois*, *wurtembergeois*, *westphaliens*, *hessois*, *saxons*. A la veille de la campagne de Russie, *les éléments étrangers constituaient plus de la moitié de l'armée impériale.* Ces éléments, il importe de le noter, n'étaient pas les moins dévoués à l'Empereur. Le prestige qu'il exerçait sur eux était tel, qu'il résista même au désastre et aux souffrances de la retraite de Russie. Un jour que Napoléon rencontra le corps Wurtembergeois, « tous les yeux se levaient vers lui, raconte un officier du corps, avec un mélange d'admiration, de confiance et d'espoir. »

ORGANISATION DE L'ARMÉE

L'organisation de l'armée resta à peu près ce qu'elle était sous la Révolution. Napoléon se borna à reprendre, pour les demi-brigades, le vieux nom de *régiments*. Il conserva le groupement en *brigades* et en *divisions*, et y superposa le groupement en *corps d'armée*,

1. Voir ci-dessus, page 596.

chaque corps comprenant de deux à quatre divisions. Il apporta le plus grand soin à la constitution des cadres inférieurs, officiers et sous-officiers. Il les voulait formés d'hommes rompus au métier des armes : nul ne pouvait être promu caporal avant deux années de service, sergent avant quatre années, sous-lieutenant avant huit années. Une *école militaire*, établie à *Saint-Cyr*, devait former les officiers plus instruits, destinés à recruter les cadres supérieurs, que Napoléon voulait jeunes. Les colonels et les généraux avaient en moyenne 37 ans ; beaucoup avaient moins. Sur 162 officiers généraux morts à l'ennemi, 33 avaient de 28 à 40 ans.

COMPOSITION DE L'ARMÉE. Quelques nouveautés furent introduites dans la composition de l'armée. Pour l'infanterie, à côté des *régiments de ligne*, Napoléon constitua, avec des hommes choisis parmi les plus alertes et spécialement entraînés, des corps propres aux mouvements rapides, les *voltigeurs* et les *flanqueurs* : ils formèrent l'*infanterie légère*.

Dans la cavalerie, qu'il sut employer mieux que personne avant lui et qu'il eut très nombreuse, il distingua la *cavalerie de réserve*, ou *grosse cavalerie*, cuirassiers et carabiniers, les uns et les autres cuirassés et casqués ; la *cavalerie de ligne*, avec les dragons, armés du fusil pour le combat à pied, et les lanciers, corps nouveau dans l'armée française, emprunté à la Pologne ; la *cavalerie légère*, hussards et chasseurs.

Pour l'artillerie, il augmenta le nombre des batteries à cheval ou *batteries volantes*, imaginées par Frédéric II[1]. Il créa le *train d'artillerie*, c'est-à-dire des corps de conducteurs militaires, pour remplacer les charretiers civils fournis par des entrepreneurs, qui, jusqu'à 1801, menaient les attelages des pièces. A mesure que son armée fut composée de soldats plus jeunes et moins instruits, Napoléon donna une place plus grande à l'artillerie : en 1813, en Allemagne, avec moins de 400 000 hommes, il eut plus de 1 200 bouches à feu, trois fois la proportion normale.

Au-dessus de l'armée de ligne était placée la *garde impériale*. Corps d'armée d'élite, fort de 9 800 hommes à l'origine, la garde finit par devenir une armée de 90 000 hommes, divisée en vieille garde, moyenne garde, jeune garde. « Elite de l'élite », elle se recrutait parmi les sous-officiers de l'armée de ligne et

1. Voir ci-dessus, page 162.

les simples soldats ayant fait plusieurs campagnes et de conduite exemplaire. L'infanterie de la garde, à partir de 1810, compta quatre régiments de grenadiers, deux régiments de chasseurs à pied, six régiments de voltigeurs; la cavalerie comprenait les chasseurs qui fournissaient l'escorte de l'Empereur, les mamelouks, en partie venus d'Égypte, les grenadiers à cheval, les plus beaux hommes de l'armée, les dragons de l'Impératrice, les lanciers rouges et les gendarmes d'élite. Deux régiments d'artillerie et 2000 marins complétaient l'armée de la garde. La garde était redoutée dans l'Europe entière. Elle était la réserve invincible, et l'apparition des hauts bonnets à poil suffit seule, en maintes circonstances, pour arrêter l'élan de l'ennemi et décider la victoire.

L'ARMEMENT ET L'ÉQUIPEMENT

L'armement resta le même que sous la Révolution; il n'y eut aucun perfectionnement ni du fusil, ni du canon[1]. L'uniforme de l'infanterie fut modifié[2]. Le chapeau de feutre, que la pluie déformait et qui protégeait mal contre le sabre, fut remplacé par un haut *shako de cuir*[3]. La culotte, les guêtres et l'habit, conservés pour la tenue de parade, furent remplacés en campagne à partir de 1810 par le pantalon, une petite veste et une longue capote grise, c'est-à-dire, aux couleurs près, le costume actuel de notre infanterie[4]. La garde et la cavalerie eurent de magnifiques uniformes. Les mamelouks avec la culotte rouge flottante, la veste de soie verte brodée d'or, le turban à haute aigrette blanche; les chasseurs avec le dolman vert chargé de brandebourgs et de boutons d'or, la pelisse rouge bordée de fourrures, flottant sur l'épaule, le colback noir à flamme rouge et plumet vert[5], les lanciers tout vêtus de rouge, les carabiniers vêtus de blanc, casqués et cuirassés d'or, etc., formaient des escadrons éblouissants.

Mais ce luxe était réservé aux corps d'élite. Par suite de l'énormité des effectifs, et des campagnes continuelles, qui ne laissaient pas le temps de reconstituer les réserves d'habillements, la masse de l'infanterie, malgré tous les efforts de Napoléon, fut aussi mal ou aussi peu vêtue que sous la Révo-

1. Voir ci-dessus, pages 547 et 548.
2. Voir ci-dessus, page 545.
3. Voir ci-dessus, page 709.
4. Voir ci-dessus, page 667.
5. Voir ci-dessus, pages 621 et 644.



GRENADIER DE LA GARDE. Tenue de parade.
Dessin de CHARLET. — Musée de l'Armée. — Photographie Hachette.

Si la tenue de guerre — page 667 — annonce celle de nos soldats aujourd'hui, l'uniforme de parade est celui de l'Ancien Régime. Plumet rouge et grenadière blanche à l'ourson. Habit bleu à revers blancs, col et poignets rouges; pattes des poignets blanches. Gilet blanc; culotte blanche, guêtres noires ou blanches. Buffleteries blanches. Capote roulée sur le sac. Giberne, baïonnette et briquet. En campagne, la tenue de parade, portée dans le sac, était revêtue pour les entrées solennelles dans les villes ennemies. — Au fond, l'Empereur. — Charlet, fils d'un dragon des armées de la République, est, après Raffet, l'artiste qui a le mieux compris et représenté le soldat français. On a de lui près de 4000 dessins.

lution. Il n'y eut guère de campagne où l'on n'habillât une grande partie de l'armée avec les vêtements pris dans les magasins de l'ennemi. A la fin les uniformes manquèrent même pour la Garde, et l'on vit réapparaître, en 1815, comme en 1793, au temps de la levée en masse, les soldats en blouse, en chapeau rond et en sabots.

LE SOLDAT LE CULTE DE L'EMPEREUR

Les soldats de l'armée impériale étaient plus encore que les soldats de la France, les soldats de l'Empereur : c'était lui qu'ils servaient d'abord. Officiers et simples soldats, vieux « grognards » ayant fait les campagnes de la Révolution, comme la moitié des soldats d'Austerlitz, ou conscrits enrégimentés de la veille, comme les enfants de l'armée de 1813, tous le servaient avec passion, avec une foi dans son génie qu'aucun revers ne put ébranler, avec une totale abnégation d'eux-mêmes, comme le fidèle sert son Dieu. « Ne le quittez jamais, disait Murat, peu après être passé roi ; ce n'est qu'auprès de lui qu'est le bonheur ; je ne suis plus heureux depuis que je l'ai quitté. » Au lendemain d'Iéna, Lannes écrivait, parlant de ses soldats : « Il m'est impossible de dire à Votre Majesté combien ces braves gens l'aiment, et vraiment on n'a jamais été aussi amoureux de sa femme qu'ils le sont de votre personne ». Sa présence suffisait à leur faire oublier leurs propres souffrances, même les plus cruelles. Le sergent Bourgogne raconte qu'à la Bérésina un de ses camarades pleurait en songeant que « son Empereur » pouvait être réduit à marcher à pied. Sur le champ de bataille d'Iéna « il y en avait, raconte un autre sergent, qui ayant les deux jambes coupées criaient : Vive l'Empereur ! » Le dévouement fanatique du soldat est résumé tout entier dans les adieux des officiers de la vieille Garde à l'Empereur, après Waterloo et la seconde abdication. L'un d'eux, à la Malmaison, parlant au nom de tous, ne put dire que ceci dans un sanglot : « *Nous voyons bien que nous n'aurons pas le bonheur de mourir à votre service.* »

Ce fanatisme, l'Empereur l'entretenait par les récompenses, les grades, la Légion d'honneur, plus encore par la familiarité qu'il autorisait — les soldats de la vieille Garde le tutoyaient et l'appelaient le *petit caporal* — par la liberté laissée à chacun de l'aborder, par les fréquentes visites aux bivouacs, la cuillerée de soupe mangée à la gamelle, les fatigues partagées, et surtout par la confiance qu'il témoignait à ses soldats. Pendant

Trèves, Spire, Mayence, Cologne, et une *partie des pays italiens annexés à l'Empire*. Le Congrès devait, en outre, procéder à la réorganisation des pays qui, en dehors de l'Empire, avaient été politiquement constitués ou transformés par Napoléon, comme les États allemands de la Confédération du Rhin et le grand-duché de Varsovie.

PROJETS DES ALLIÉS

Ce double travail de répartition et de réorganisation, les Alliés, au moment même de la signature du traité de Paris, avaient décidé de l'accomplir à quatre. Sous la haute direction d'Alexandre Ier, de Frédéric-Guillaume et de François réunis à Vienne, leurs plénipotentiaires, le chancelier d'Autriche, *Metternich*, le chancelier russe, *Nesselrode*, les ministres prussiens, *Humboldt* et *Hardenberg*, avec les plénipotentiaires anglais, lord *Castlereagh* et *Wellington*, décideraient tout, à l'avance, dans des conférences secrètes. L'entente faite dans ces conditions, on ouvrirait le Congrès, on communiquerait les décisions des Quatre aux représentants des autres États : ceux-ci n'auraient plus qu'à s'incliner. Le Congrès serait une courte comédie, au bénéfice des Alliés.

LES ALLIÉS ET LA FRANCE

Dans ce projet il n'était d'abord pas fait place à la France. Mais les Alliés se ravisèrent, par égard pour Louis XVIII. Celui-ci n'avait déjà que peu de prestige aux yeux des Français ; il en aurait beaucoup moins encore, si les grandes puissances ne l'admettaient pas à leurs délibérations. Enfin, après avoir proclamé tant de fois qu'on faisait la guerre à Napoléon seul, et non pas à la France, il était impossible, sous peine de dévoiler l'hypocrisie des proclamations, de tenir la France en quarantaine. Les Alliés décidèrent donc d'admettre aux délibérations préliminaires le représentant de Louis XVIII, qui fut *Talleyrand*.

RÔLE DE TALLEYRAND

A la France, reçue par charité presque aux conférences, Talleyrand, en quelques semaines, avec une incomparable adresse, rendit son rang parmi les puissances et sa légitime part d'influence en Europe. En face des souverains réunis pour se partager des territoires, il se présenta en personnage désintéressé. « *Nous ne voulons rien, absolument rien, pas un village* » : tel fut à peu près son premier mot. En face des souverains qui, disait Alexandre



LE PRINCE DE TALLEYRAND (1754-1838).
Portrait peint par PRUD'HON (1758-1823).
Photographie Braunn.

entendaient « trouver au Congrès chacun *leurs convenances* », il se posa en *défenseur du droit*. « Le droit d'abord et les convenances après », déclarait-il au Tsar, dès leur premier entretien. Quand on en vint à rédiger la déclaration d'ouverture du Congrès, il demanda qu'on y introduisît cette phrase : « Il sera

Dans ce portrait, Prud'hon, le plus original et le plus séduisant des peintres français de la fin du dix-huitième et du début du dix-neuvième siècle, a parfaitement rendu tout ce qu'il y avait de souple, et fine, et pénétrante intelligence, d'habileté à conduire une intrigue, d'esprit railleur chez Talleyrand. Il a bien rendu, aussi, un air d'impertinence hautaine qui sentait l'homme d'ancien régime, certain de sa supériorité native.— De très vieille noblesse, évêque d'Autun en 1789, député de la Constituante, Talleyrand proposa la reprise des biens du Clergé. Évêque « jureur », il finit par sortir de l'Église. Envoyé à Londres sous la Législative pour négocier la neutralité de l'Angleterre, il échoua et se réfugia aux États-Unis pendant la période de la Convention. Rentré en France en 1796, il fut ministre des Affaires étrangères sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, jusqu'à 1807. Il poussa Napoléon dans l'affaire d'Espagne. Napoléon l'avait fait grand chambellan, vice-grand électeur et lui avait donné la principauté de Bénévent. Ces faveurs ne l'empêchèrent pas de trahir l'Empereur à Erfurt et de précipiter sa chute en 1814. Ministre des Affaires étrangères sous Louis XVIII, il sut, au Congrès de Vienne, tirer la France de l'isolement où voulaient la tenir les Alliés. En 1830, sous Louis-Philippe, à quatre-vingt-quatre ans, il fut encore ambassadeur à Londres. Peu d'hommes ont aussi complètement manqué de sens moral et de respect d'eux-mêmes que cet admirable diplomate dont on a dit justement « qu'il était décidé d'avance à tourner sa voile du côté où soufflait le vent ». Il jura fidélité à tous les régimes et les trahit à peu près tous. Si l'on considère que par sa trahison en 1808 il a ruiné la politique orientale de Napoléon, préparé la guerre de 1809 et la rupture de l'alliance franco-russe, on est en droit de dire qu'il est un des hommes dont l'influence fut capitale dans l'histoire et par qui les destinées de l'Europe ont été sûrement modifiées.

fait conformément aux principes du droit public. » La demande déchaîna une tempête : « Non, Monsieur, le droit public... c'est inutile ! — Que fait ici le droit public ! » criaient les plénipotentiaires prussiens, Hardenberg et Humboldt. « Il fait que vous y êtes », répondait Talleyrand, qui finalement, après deux heures de discussion, obtenait l'insertion de la phrase.

Son attitude de désintéressement, ce rôle de défenseur du droit pris dès le premier jour, assurèrent à Talleyrand la clientèle et le concours de tous les petits souverains, inquiets tous des projets des grands. D'autre part, en invoquant le droit, il empêcha les Alliés de tout régler seuls, comme ils prétendaient le faire ; puis les circonstances aidant, il put s'insinuer entre eux et rompre leur entente, au grand avantage de la France.

QUESTION DE SAXE ET DE POLOGNE

Au fond, chez les Alliés, selon l'aveu d'un des plénipotentiaires, « on n'était d'accord que contre la France ». Il existait entre eux de nombreux principes de division, un surtout : la question des territoires que prendraient pour leur part la Russie et la Prusse. Alexandre et Frédéric-Guillaume l'avaient ainsi fixée eux-mêmes : le Tsar prendrait le *grand-duché de Varsovie*, c'est-à-dire la portion de la Pologne, attribuée à la Prusse dans les trois partages. Par compensation, le roi de Prusse prendrait la *Saxe*, enlevée à son roi pour le punir d'être demeuré, en 1813, seul de tous les rois créés par Napoléon en Allemagne, obstinément fidèle à son bienfaiteur. A cet arrangement l'Angleterre et l'Autriche ne voulaient pas consentir. Les Anglais ne voulaient pas laisser la Russie s'établir à Varsovie, parce qu'elle pénétrerait, à leur gré, trop avant dans l'Europe centrale. Les Autrichiens ne voulaient pas laisser la Prusse s'établir en Saxe parce que, déjà maîtresse de la Silésie, elle se trouverait, avec la Saxe, envelopper complètement, du nord-est au nord-ouest, la Bohême autrichienne.

RUPTURE DE LA COALITION

La mésentente entre les puissances avait commencé dès la signature du traité de Paris. Les discussions s'aggravèrent à Vienne. Le Tsar et le roi de Prusse, voulant tout décider par un coup de force et mettre le Congrès en présence du fait accompli, concentraient leurs armées en Pologne et en Saxe : la guerre semblait probable entre les Alliés.

Seulement, Prusse et Russie d'un côté, Angleterre et Autriche de l'autre se faisaient à peu près équilibre. La France, dès lors, devenait l'arbitre du conflit. La victoire appartiendrait au parti qui saurait obtenir son concours. Le Tsar essaya de gagner Talleyrand en lui faisant entrevoir la possibilité de cessions territoriales aux frontières du nord ou du nord-est. Mais accepter c'eût été perdre toute la force que la France tirait de son désintéressement, de son rôle de représentant et de défenseur du droit. Le roi de Saxe, roi légitime, ne pouvant être légitimement dépossédé, Talleyrand se déroba aux avances du Tsar, et se tourna du côté de l'Angleterre et de l'Autriche. Le 3 janvier 1815, la France, l'Autriche, l'Angleterre signaient un traité d'alliance par lequel elles s'engageaient à ne pas permettre l'annexion de la Pologne à la Russie, de la Saxe à la Prusse. Dans ce but, chacune d'elles devait tenir prête une armée de 150000 hommes; les États allemands secondaires, le Wurtemberg, la Bavière, etc., accédèrent à cette triple alliance.

La guerre n'éclata point parce que la Russie et la Prusse reculèrent et renoncèrent en partie à leurs prétentions. Mais Talleyrand n'en avait pas moins rompu l'entente, jusqu'alors étroitement maintenue, entre les Alliés contre la France, et c'était là un résultat considérable. Résultat non moins important, il avait ramené à la France la clientèle des États secondaires de l'Allemagne, et par eux son influence pourrait de nouveau s'exercer au delà du Rhin. Le retour de l'île d'Elbe anéantit ce chef-d'œuvre de diplomatie, fit se renouer plus étroite que jamais l'alliance des Quatre, et ranima toutes les haines allemandes contre la France.

L'ŒUVRE DU CONGRÈS

Le *Congrès de Vienne ne fut jamais ouvert*, c'est-à-dire qu'il n'y eut jamais de séance plénière, où les représentants de tous les États fussent réunis, et où l'on réglât en commun les questions à propos desquelles le Congrès avait été convoqué. Il y eut seulement des séances de Commissions particulières qui aboutirent à la signature de traités séparés : la conclusion en fut hâtée par le retour de Napoléon. Ces divers traités furent ensuite réunis et contresignés par les grandes puissances, sous le nom d'*acte final du Congrès de Vienne* (9 juin 1815). Les États secondaires furent simplement invités à donner leur adhésion.

L'EUROPE EN 1815

Les traités de Vienne, complétés par le second traité de Paris, liquidèrent les vingt-trois années de guerre de la Révolution et de l'Empire. La carte politique de l'Europe se trouva ainsi tracée[1].

Il y avait cinq grandes puissances : la France, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche, la Russie.

La France était ramenée à ses limites d'avant la Révolution. Accrue d'Avignon, elle était par contre réduite au nord et au nord-est. *Seule elle subissait une diminution de territoire.*

L'Angleterre, maîtresse incontestée des mers, avait acquis *Malte* et les *îles Ioniennes* dans la Méditerranée ; la *Guyane*, *Tabago*, la *Trinité* en Amérique ; le *Cap* en Afrique ; *Ceylan* en Asie ; l'*île de France* dans l'océan Indien : — toutes colonies enlevées à la France et à ses alliées de la période républicaine et impériale, la Hollande et l'Espagne.

La Prusse gagnait environ 2 000 000 de sujets. Elle avait acquis une *partie de la Pologne*, *un tiers de la Saxe* ; en outre, sur la rive droite du Rhin la *Westphalie* ; sur la rive gauche *Trèves* et la plupart des territoires enlevés à la France. C'était comme une seconde Prusse, la *Prusse rhénane*, portée à la frontière de France et chargée de la surveiller.

L'Autriche gagnait 4 000 000 de sujets. Elle avait acquis en Allemagne, le *Salzbourg* ; en Italie, la *Lombardie* et l'ancienne *république de Venise* qui, réunies, formèrent le royaume *Lombard-Vénitien* ; sur la côte de la péninsule balkanique, la *Dalmatie* et *Raguse*. Elle perdait définitivement la Belgique et quelques territoires cédés à la Bavière dans l'ouest de l'Allemagne. L'acquisition de la Lombardie et de la Vénétie — le royaume d'Italie de Napoléon — faisait d'elle la puissance dominante dans la vallée du Pô et semblait lui promettre la domination de l'Italie entière, rêve séculaire des princes de la maison d'Autriche.

La Russie gagnait de 4 à 5 000 000 de sujets. Elle avait acquis, sur la Baltique, la *Finlande*, prise à la Suède ; sur le Danube, la *Bessarabie*, prise à la Turquie ; sur la Vistule, le *grand-duché de Varsovie*, qui portait sa frontière jusqu'au voisinage de l'Oder. De ce grand-duché, Alexandre pensant s'attacher les Polonais fit un *royaume de Pologne* indépendant, juxtaposé et non pas annexé à l'Empire de Russie.

Autour de la France était constituée *une barrière d'États secondaires*, destinée à l'isoler. Cette barrière se composait du

1. Voir la carte de l'*Europe Centrale* en 1815, ci-dessus, page 625.

royaume des Pays-Bas, État nouveau formé par la réunion de la *Belgique* à la *Hollande* et donné à un prince de la maison d'Orange; de la ***Confédération suisse*** formée de vingt-deux cantons declarés neutres, et dont la neutralité était garantie par l'Europe; du ***royaume de Sardaigne***, qui reprenait la *Savoie*, *Nice* et le *Piémont*, et qui acquérait *Gênes* et son territoire.

En Allemagne, on laissa subsister les principaux royaumes créés par Napoléon : ***royaume de Bavière***, agrandi de Landau et de Spire sur la rive gauche du Rhin, et chargé, avec la Prusse, de surveiller la frontière nord-est de la France ; ***royaume de Wurtemberg***; ***royaume de Saxe***, en partie démembré au profit de la Prusse. Au profit de la famille régnante d'Angleterre, on fit un ***royaume de Hanovre***. En dehors du Hanovre, on ne rétablit presque aucun des États que la Révolution et Napoléon avaient fait disparaître. Les États ecclésiastiques, notamment, demeurèrent tous supprimés. Les 38 États subsistant en 1815 — il y en avait 360 en 1792, et 82 en 1805 — formèrent, « pour le maintien de la sûreté intérieure et extérieure de l'Allemagne », une ***Confédération germanique***. Cette Confédération, dont la capitale était *Francfort*, était presidée par l'Autriche. Toutefois, les États non allemands de l'Autriche — Hongrie, Vénétie, etc. — n'en faisaient pas partie ; de même la Prusse proprement dite et ses annexes polonaises en étaient exclues[1]. La Confédération était une *association de souverains indépendants*, et non pas une union des peuples en un peuple.

En Italie, le Pape était rentré en possession des ***États de l'Église***, et les Bourbons de Sicile avaient recouvré le ***royaume de Naples***, d'où les Autrichiens avaient chassé Murat (mai 1815). La république de Venise et la république de Gênes avaient définitivement disparu.

Dans la péninsule Ibérique, aucune modification territoriale n'avait été opérée. Le ***royaume d'Espagne*** et le ***royaume de Portugal*** étaient retombés aux mains de leurs anciens souverains.

Au nord de l'Europe, la ***Norvège***, enlevée au Danemark, était *annexée* à la ***Suède***, et la presqu'île scandinave formait ainsi un royaume unique, au profit de Bernadotte. En compensation de la Norvège, le roi de *Danemark*, à titre personnel, recevait les duchés de *Sleswig*, de *Lauenbourg* et de *Holstein*.

1. Voir la carte de la *Confédération germanique* ci-dessus, page 625 — II.

LES MÉCONTENTS

S'ils donnaient satisfaction à la plupart des souverains, *les traités de 1815 causèrent de vifs mécontentements parmi les peuples*, surtout chez les Français, les Belges, les Allemands et les Italiens.

Ils mécontentèrent les Français, parce qu'ils avaient été faits contre eux, avec la volonté de les affaiblir. Alors que tous les États étaient agrandis, la France seule, après avoir dominé l'Europe, se retrouvait plus petite qu'avant la Révolution. La perte des frontières naturelles, but séculaire de la politique nationale, blessa cruellement la plupart des Français. Ils tinrent les traités de 1815 pour une humiliation dont il fallait se relever, et ils ne cessèrent, par la suite, de travailler à les déchirer.

Ils mécontentèrent les Belges, parce qu'on avait disposé d'eux sans les consulter et qu'on les avait annexés, Français d'origine et de langue, à la Hollande pays germanique, catholiques à un État protestant. De là, quinze ans plus tard, en 1830, une révolution qui rompit l'union.

Ils mécontentèrent les Allemands et les Italiens, parce qu'ils n'avaient réalisé aucun de leurs désirs, qui étaient : l'*unification* de l'Allemagne et de l'Italie, et l'établissement de *constitutions libérales*. La déception fut particulièrement rude pour les Allemands, parce qu'en 1813, en les appelant aux armes contre Napoléon, les souverains leur avaient promis des constitutions, et que le cri de guerre général avait été « Vivat Teutonia ! » « Vive la Teutonie ! », ce qui signifiait : vive la fusion de tous les peuples allemands en un seul État allemand.

Subis à contre-cœur par les peuples, les traités de Vienne, contrairement aux espérances de ceux qui les avaient signés, ne donnèrent qu'une paix précaire aux États. Ils suspendirent bien pour un temps les guerres extérieures, mais ils furent le point de départ de troubles intérieurs graves, l'origine de plusieurs révolutions, particulièrement en Allemagne et en Italie, et la cause lointaine des grandes guerres de la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

IMPORTANCE DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE

En 1815, l'Europe revenue à la paix, on put juger l'importance de la Révolution.

La Révolution est, depuis la Réforme, le fait le plus important de l'histoire. L'une et l'autre ont eu le même *caractère universel* : elles n'ont pas transformé seulement l'une l'organisation religieuse, l'autre l'organi-

sation politique et sociale des pays où elles sont nées; elles ont agi toutes les deux sur l'Europe entière. Par la Révolution et l'Empire, la carte politique de l'Europe a été plus profondément modifiée en vingt-trois ans qu'elle ne l'avait été dans les deux siècles antérieurs. Les remaniements portèrent surtout sur l'Italie et sur l'Allemagne. Par les simplifications qu'ils opérèrent dans ces deux pays, *la Révolution et Napoléon furent les premiers fondateurs de l'unité allemande et de l'unité italienne*; moins de soixante ans après la chute de l'Empereur, l'unité des deux nations était réalisée.

En même temps, *la Révolution et l'Empire ont préparé la transformation politique et sociale de l'Europe.* Par eux ont été répandues hors de France les idées nouvelles résumées dans la Déclaration des Droits de l'homme : idées de liberté et d'égalité, idée de la souveraineté des peuples. Partout où dans ces vingt-trois ans la France établit sa domination ou fit prévaloir son influence, en Belgique, en Hollande, sur la rive gauche du Rhin, dans les parties de l'Allemagne annexées à l'Empire, dans certains États de la Confédération du Rhin, en Piémont, en Lombardie, en Vénétie, *partout la France abolit le régime des privilèges et des droits féodaux, et mit en vigueur le Code civil.* Dans ces pays, les rois, en 1815, n'osèrent pas tenter la restauration des anciens usages. Partout aussi la Révolution éveilla chez les peuples la volonté de limiter l'arbitraire des souverains, le désir de participer au gouvernement, et de fixer par des constitutions les droits et les devoirs réciproques des gouvernants et des gouvernés. En sorte qu'après 1815, l'action de la Révolution continua de se faire sentir par toute l'Europe, et qu'elle s'y prolongea, pendant près d'un demi-siècle, en deux séries de mouvements : des *mouvements libéraux*, en vue d'obtenir des constitutions, dans les pays encore soumis à la monarchie absolue; des *mouvements nationaux*, en vue d'obtenir leur unité, chez les peuples encore morcelés, les Italiens et les Allemands.